This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

NYPL RESEARCH LIBRARIES
3 3433 06935194 2

DR

Revue

REVUE D'AQUITAINE

ET DES PYRÉNÉES

RECUEIL HISTORIQUE

DE GUIENNE, PÉRIGORD, GASCOGNE, BÉARN, LANGUEDOC

Un an, 15 fr.; six mois, 8 fr. 50

J. NOULENS
DIRECTEUR ET RÉDACTEUR EN CHEF

DIXIÈME ANNÉE, TOME X

ADMINISTRATION ET RÉDACTION
A CONDOM (GERS)

1866

THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY
587283B
ASTOR, LENOX AND
TILDEN FOUNDATIONS
R 1951 L

Les demandes d'abonnement doivent être accompagnées d'un mandat sur la poste.
Les lettres et les paquets, *affranchis*.

L'administration de la *Revue d'Aquitaine* tirera à 20 jours de date un mandat *sans frais* sur les souscripteurs qui n'enverront pas le montant de l'abonnement en même temps que la demande. Cette déclaration doit nous dispenser de donner des avis particuliers pour chaque émission de traite.

Les manuscrits ne seront pas rendus.

On Souscrit :

A Auch, chez Brun, libraire.
A Bagnères-de-Bigorre, chez Dossun, impr.-libraire.
A Tarbes, chez Dufour.
A Nérac, chez Courtois.
A Pau, chez tous les Libraires.
A Bayonne, chez tous les libraires.
A Bordeaux, chez Chaumas.
A Mont-de-Marsan, chez Piron.
A Toulouse, chez Milhès et Cie, librairie centrale.
Id., chez Ferrère, rue des Balances, 20.
A Agen, chez Ach. Chairou.
A Paris, chez Dumoulin, libraire de l'Ecole des Chartes, quai des Augustins, 13.
Id., chez Techener, libraire-éditeur, rue de l'Arbre-Sec, 52.

On trouve aux bureaux de la *Revue d'Aquitaine*, et chez tous les libraires, la collection brochée de notre troisième année et des précédentes; prix : 15 fr.

Sommaire des matières contenues dans le n° du 1er Septembre.

1. La Roumieu. *Notes historiques*, par J. Noulens.
2. Les Thermes de Luchon. *Architecture*, par Em. Negrin.
3. Réception d'un Profès de l'abbaye bénédictine de Tasque en 1717. *Document original.*
4. L'Aéon, *hymne en l'honneur de St-Jean-Baptiste, chantée séculairement devant l'église paroissiale de La Roumieu*, par J. Noulens.
5. Numismatique. *Lettre à M. Rainguet, auteur de la Biographie saintongeoise,* par M. le baron Chaudruc de Crazannes, de l'Institut de France. (Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.)
6. Bibliographie, par J. Noulens.
7. Discours de S. Em. le cardinal Donnet, archevêque de Bordeaux, sur Abd-el-Kader et les massacres de Syrie.
8. Lettre de M. Roget, baron de Belloguet.
9. Miscellanées.
10. Chronique du mois.

Auch, impr. et lith. Félix Foix, rue Balguerie.

REVUE D'AQUITAINE

REVUE
D'AQUITAINE
ET DES PYRÉNÉES

RECUEIL HISTORIQUE

DE GUIENNE, PÉRIGORD, GASCOGNE, BÉARN, LANGUEDOC

Un an, 15 fr.; six mois, 8 fr. 50

J. NOULENS
DIRECTEUR ET RÉDACTEUR EN CHEF

DIXIÈME ANNÉE, TOME X

ADMINISTRATION ET RÉDACTION
A CONDOM (GERS)

1866

LETTRE

A Monsieur Philippe Tamizey de Larroque

SUR

L'EMPLACEMENT D'UXELLODUNUM.

MONSIEUR,

Je viens remplir l'engagement que j'ai pris envers vous et vous faire connaître mon opinion sur l'emplacement supposé d'Uxellodunum à Luzech.

Je sais qu'un grand nombre d'articles ont été publiés sur ce sujet, soit dans diverses Revues scientifiques, soit dans les journaux du pays; je regrette de n'avoir pu me les procurer, car je crains de ne faire aujourd'hui que répéter des arguments que vous connaissez sans doute depuis longtemps.

Que faudrait-il penser cependant de cette similitude d'appréciation, si elle existe ? sinon que les mêmes lieux, les mêmes faits, doivent susciter dans l'esprit de divers observateurs les mêmes sensations et les mêmes idées; que ce que j'ai vu et conclu en 1857 et en 1861 a été vu et conclu avant et après moi.

Quoi qu'il en soit, j'apporterai du moins, à la cause commune, une conviction sérieusement établie, en dehors de toute influence, car à l'époque de mes visites à Luzech, je ne connaissais aucun ouvrage qui eût déjà traité la question.

Je ne viens donc vous exposer qu'une opinion exclusivement personnelle.

Avant toutes choses, je dois commencer par vous faire observer que de tous les lieux proposés pour recueillir l'héritage d'Uxellodunum, je ne connais que Cahors. Capdenac et Luzech. Les deux premiers ont été juster évincés de la partie ; le dernier, au contraire, a dans ces dernières années une consécration très-im tante par le suffrage des membres éminents de la c mission de la carte des Gaules.

Quant aux autres candidats, tels que Puy-d'Ussol Ussel, etc., je ne puis avoir aucune opinion sur la va de leurs titres, n'ayant jamais eu occasion de les étudi

Mon opinion sur Luzech aura donc un mérite qui, sa rareté, n'est pas sans importance, c'est ma com impartialité. Parisien de naissance, n'ayant ni intérêt relations dans les départements du Lot et de la Dordo aucun amour de clocher ne peut m'entraîner dans appréciations injustes. Si je me trompe, c'est de bonne

Je m'efforcerai d'être court et de ne pas vous imp une lecture fatigante. Je ne veux pas entrer dans suppositions, faire un plan de campagne dans mon cabi chercher les raisons des actes des lieutenants de Césa des chefs Gaulois ; toutes choses qui souvent, à forc vouloir prouver, ne prouvent absolument rien, sinon qu a fait des hypothèses dont rien ne constate la justesse.

Je crois que trois ou quatre bonnes raisons suffisent au-delà pour juger une question.

C'est en conséquence de ces principes que je m'asso pleinement aux paroles suivantes, si sages et si sensées, membres de la commission : (*Revue des Sociétés savan 1860*, 1er semestre, page 201.)

« ..... Ou le texte a de la valeur comme exac tude, ou il n'en a pas. Dans le premier cas, c'est avec rai-

son que nous consacrons à son explication notre temps et nos soins ; appuyés sur des données que nous avons le [redacted]

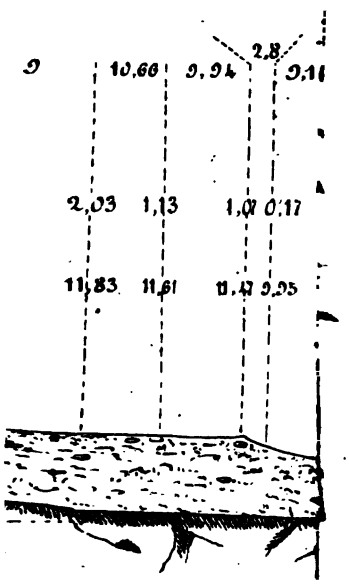

6 à 1840)

vent de base.

Avant toutes choses, je dois commencer par vous faire observer que de tous les lieux proposés pour recueillir l'héritage d'Uxello[illegible], je ne connais que Cahors,

tude, ou il n'en a pas. Dans le premier cas, c'est avec l'ai-

son que nous consacrons à son explication notre temps et nos soins ; appuyés sur des données que nous avons le droit et l'espoir de croire exactes, nous marchons avec confiance..... .... Mais dans la seconde hypothèse, celle où les textes n'offrent rien de certain et *ont besoin d'être corrigés, à quoi bon l'étude et le moindre travail ? qui nous garantira jamais que nous avons amendé, selon la vérité, ces textes incertains.* »

Tel a été mon point de départ pour étudier la question.

J'ai vu les lieux, examiné le sol sous toutes ses faces, je m'appuie dans mes conclusions sur des faits *physiques ;* je pense donc ne pouvoir être réfuté que par qui me prouvera que j'ai mal vu.

Avant de rechercher l'emplacement d'Uxellodunum, il est nécessaire de déterminer rigoureusement les conditions qu'il doit remplir; il faut donc traduire fidèlement les Commentaires, bien spécifier ce que l'auteur a dit, car c'est lui seul qui est notre guide.

Les Commentaires, au livre VIII, s'expriment ainsi :

§ XXXIII..... *omnes oppidi partes præruptis saxis esse munitas, quo, defendente nullo, tamen armatis ascendere esset difficile*.....

§ XL ..... *Flumen infimam vallem dividebat, quæ, totum pene montem cingebat, in quo positum erat præruptum undique oppidum Uxellodunum*..... ..... *magnus fons prorumpebat, ab ea parte, quæ fere pedum CCC intervallo fluminis circuitu vacabat.*

Telles sont les conditions topographiques qui nous servent de base.

On en a fait deux traductions. L'une s'exprime ainsi :

§ XXXIII... .... toutes les parties de la place étaient garnies de *rochers abruptes*, de manière que des hommes armés n'eussent pu y atteindre que difficilement, même sans trouver de résistance.... ....
.. ..

§ XL..... Un fleuve arrosait le fond de *la vallée qui entourait* presque complétement la montagne sur laquelle était situé, *escarpé de toutes parts*, l'oppidum d'Uxellodunum..... .....
..... une fontaine abondante coulait.....
dans cette partie où le fleuve faisant un circuit, laissait un espace libre de 300 pas environ.

Cette traduction me paraît exacte; cependant bien des traducteurs éminents en ont jugé autrement et ont donné la version suivante :

§ XL..... *Un fleuve*, divisant une vallée profonde, *entourait* presque complétement la montagne...
.....
..... une fontaine abondante coulait dans cette partie où un intervalle de 300 pas échappait au contour de la rivière. (Var : le seul que la rivière n'entourait pas.)

Cette traduction change toute la question et nous décrit un autre lieu que la première.

Etait-ce la vallée seulement qui entourait la montagne ou bien le fleuve lui-même ? Le *quæ* féminin se rapporte-t-il à *flumen* neutre ou à *vallem* féminin.

En outre, que doit-on penser des mots: *infimam vallem* et de la phrase : *intervallo fluminis circuitu vacabat ?*

Ce sont-là des questions grammaticales qui ont été fort discutées et que je ne me permettrai pas de traiter.

Je vais considérer la chose sous un autre point de vue et examiner si l'une et l'autre traduction satisfont également aux conditions imposées par le récit des événements.

Les partisans de la deuxième version soutiennent que le problème est ainsi posé :

L'oppidum est situé sur une montagne escarpée, le fleuve l'entoure presque entièrement, ne laissant dans son circuit qu'un isthme de 300 pas.

A cette assertion je ferai deux objections :

1° Hirtius connaissait les guerres des Gaules, ainsi que les *Commentaires de César*, dont il parle avec tant d'éloge ; il n'ignorait donc pas la description de Vesontio faite par César (Livre Ier) et peut-on supposer qu' ayant à décrire une position tout à fait analogue, il n'ait pas emprunté, ou tout au moins imité la phrase :

..... *flumen Dubis, ut circino circumductum, pene totum oppidum cingit, reliquum spatium, quod est non amplius pedum DC, quo flumen intermittit*.....
.... la rivière du Doubs entoure presque entièrement la ville et décrit un cercle à l'entour ; l'intervalle qu'elle ne baigne point et qui n'a pas plus de 600 pieds..... .....

Etait-il donc si difficile de décrire une position aussi nettement accusée, sans laisser aucun doute dans l'esprit ? Hirtius avait sous les yeux une presqu'île, dans les mains la description de celle de Vesontio et il n'a pas su nous faire sauter aux yeux une configuration aussi caractérisée !

Je crois que s'il ne l'a pas fait c'est qu'il n'avait pas à le faire.

2° Nous lisons :

§ XL..... la ville était entièrement entourée par les ouvrages..... la descente était si abrupte et si difficile pour les défenseurs de la place que, si nous y mettions obstacle, ils ne pourraient, sans blessure ou danger de mort, ni aller au fleuve, ni gravir au retour la rude montée.....

César..... plaça même des machines en face des descentes les plus faciles et parvint à écarter ainsi du fleuve les assiégés.

Ainsi donc :

La ligne de contrevallation est terminée, les assiégés ne peuvent s'échapper, mais ils peuvent descendre au fleuve pour y puiser de l'eau et c'est au moyen de traits lancés par des machines qu'on les en écarte.

Donc, les ouvrages romains sont sur la rive extérieure du fleuve, sans quoi il n'eût pas été besoin de machines pour en interdire l'accès aux assiégés.

Ceci posé, nous voyons au § XLIII :

« César feignit de vouloir escalader la place, il ordonna à ses cohortes de gravir la hauteur, *tout autour de la place (ex omnibus oppidi partibus)* et de pousser de grands cris. Les habitants effrayés..... ... rappellent à la défense des murs ceux qui attaquaient nos ouvrages..... »

Voici un assaut simultané sur tout le pourtour de la place, un mouvement général en avant de troupes assez

nombreuses pour que les Gaulois s'en effraient, craignent pour leurs remparts et abandonnent leur entreprise. Il faut donc nécessairement que, de tous côtés, les Romains, en nombre imposant, sortent de leurs lignes, se précipitent dans le fleuve et gravissent la montagne.

Donc, le fleuve était guéable partout.

Hirtius ne nous dit pas un mot de ce fait si capital. Il nous parle du siége d'une place entourée d'eau de tous côtés, ce qui a toujours constitué une importante défense, et il ne nous dit pas qu'on peut passer le cours d'eau à gué sur toute son étendue ! Il ne dit même pas, ce qui ajouterait encore à la réputation de vigueur des légionnaires : les cohortes s'élancent, traversent le *flumen* et gravissent la montagne. Quelle incroyable négligence !

De ce qui précède, il résulte à mon avis que : si, on admet la presqu'île, il faut absolument admettre également qu'Hirtius n'a pas su faire une description nette, simple et cependant facile; que, continuateur de César, il ne savait pas écrire clairement et n'a pas su même imiter ou copier son modèle. De plus, écrivain militaire, il oublie de nous parler de la possibilité de franchir à gué la rivière qui, non-seulement était pour l'assiégé une bonne ligne de défense, mais encore presque son unique ressource pour désaltérer les hommes et les animaux.

Il faut l'accuser d'ignorance, de négligence, d'infidélité; il faut deviner sa pensée, suppléer à son silence, en un mot, faire des hypothèses. Nous ne pouvons plus nous en rapporter au texte; que cherchons-nous donc ?

Examinons maintenant si l'autre traduction ne supportera pas mieux l'explication des événements, si Hirtius n'apparaîtra pas exact et scrupuleux.

Uxellodunum est situé sur une montagne escarpée de toutes parts. Une vallée l'entoure presque entièrement. Cette vallée est assez fortement inclinée, et sa partie inférieure est arrosée par un fleuve coulant au pied même de la montagne qu'il ne baigne que sur une certaine étendue. Enfin, une fontaine sort sur un des flancs, en un point où le fleuve, situé à 300 pas de la montagne, fait un circuit et s'éloigne. (Var : où le fleuve, faisant un circuit, laisse un espace libre d'environ 300 pas.)

Dans cette situation, les ouvrages romains sont établis en grande partie dans la vallée autour de la ville et sur la même rive qu'elle; une partie des troupes seulement se trouve de l'autre côté du fleuve, vis-à-vis du flanc escarpé qui vient y plonger.

Le signal de l'assaut est donné; les cohortes s'élancent simultanément hors des lignes sans avoir aucun obstacle devant elles, gravissent en masse les flancs escarpés du monticule, peuvent même feindre de se répandre sur le versant qui regarde le fleuve. Les Gaulois effrayés par cette interruption soudaine, voyant tout autour de la place des ennemis qui en gravissent les abords, rappellent ceux des leurs qui attaquaient les ouvrages romains.

L'action est parfaitement justifiée.

Ainsi donc, nous n'avons rien à deviner, rien à ajouter, les faits se déroulent naturellement, s'expliquent sans hypothèses. Hirtius a bien décrit la situation, il n'a rien oublié.

Arrêtons-nous et décidons comment on doit lire les *Commentaires*. Formons notre opinion sur Hirtius.

Etait-il négligent, inhabile, inexact, ignorant des événements? Non.

L'ouvrage déjà cité nous dit (page 203) : « Les mouvements de César et de ses lieutenants sont indiqués avec une précision *qui ne sent pas l'incertitude*.....
il n'y a *pas de contradiction dans tout ce récit*.....
Les détails, s'adressant à des contemporains, devaient avoir pour premier mérite l'*exactitude*. Tout cela atteste qu'il fut lui-même *un des acteurs* de cette dernière lutte..
.....
cet écrivain fait preuve d'un *esprit scrupuleux*.

Que devons-nous donc penser?

C'est que la dernière version examinée est la seule vraie, puisqu'elle satisfait à toutes les conditions du récit sans qu'il soit besoin de faire aucun reproche à l'auteur.

Ceci posé, nous pouvons dire d'avance que tout lieu qui sera proposé pour représenter Uxellodunum, s'il s'appuie sur l'hypothèse de la presqu'île, péchera tout d'abord par la base et conséquemment que :

Luzech n'est point Uxellodunum.

Beaucoup d'esprits judicieux et éclairés ont cependant jugé la question autrement. Aussi j'admets leur interprétation, les omissions d'Hirtius, son inexactitude, l'isthme, la presqu'île, et je déclare qu'étant donné ce nouveau texte,

Luzech n'est point Uxellodunum.

Peut-être est-il nécessaire, avant d'entamer cette nouvelle discussion, qui ne reposera que sur des faits physiques, de prémunir les observateurs contre la première impression produite par l'aspect de la montagne de Luzech.

Lorsqu'on aperçoit cette masse imposante, aux flancs rapides, au sommet dénudé, qui semble s'élever de plus en plus à mesure qu'on s'en approche et qu'elle se détache des massifs environnants, on éprouve cette admiration, ce saisissement profond qu'inspirent toujours les grandes œuvres de la nature; on se sent écrasé.

C'est du moins l'impression que j'ai ressentie, et elle fut tellement vive que je dis à mon compagnon de route, frappé comme moi en présence d'une position en apparence si forte : nous sommes à UXELLODUNUM.

Il me fallut plus d'une demi-journée d'étude pour me rendre aux preuves, taillées dans le roc, qui devaient dissiper mon illusion.

Je crois donc nécessaire de prévenir à l'avance de cette influence d'optique.

La presqu'île de Luzech satisfait à la description admise quant à ce qui concerne le fleuve, sauf un point cependant. Le Lot, en effet, par un circuit d'environ 5 kilomètres de développement, découpe une grande presqu'île elliptique de près de 2 kilomètres de longueur sur 1 kilomètre environ de largeur et dont l'isthme, coupé maintenant par un canal, a, dans sa partie la plus étroite (au nord du canal), une largeur d'environ 100 mètres. Le fleuve coule, à l'est, au pied de la hauteur, passe dans une vallée profonde, tourne au sud et revient presque à son point de départ *en laissant* cependant à l'*ouest* une *plaine assez étendue* entre la rive et le pied du monticule.

Mais cette presqu'île ne satisfait pas de même à toutes les conditions du texte et surtout à quatre principales que je vais examiner.

Première Observation.

Le texte dit :

§ XXXIII..... *Toutes les parties* de la place étaient munies de *rochers escarpés.*

§ XL. Un fleuve..... enveloppait la hauteur sur laquelle était situé, *escarpé de toutes parts*, l'oppidum d'Uxellodunum.....

Les délégués de la commission s'appuyant sur ces deux passages ont déclaré, comme condition imposée à l'emplacement cherché, qu'il devait être *naturellement fort.* (Ouvrage précité, page 192).

Qu'on me permette d'y voir que le lieu doit être non-seulement naturellement fort, mais encore muni, *garni de toutes parts de rochers abruptes.*

Voyons donc si Luzech répond à cette condition *d'escarpements de toutes parts*, si frappante qu'elle est deux fois signalée.

Les rochers abruptes, ainsi que les talus escarpés dont l'accès était difficile du temps de César, doivent présenter encore de nos jours la même disposition, quand ce fait s'applique à des hauteurs qui, comme le dit Hirtius (§ XLI), sont tellement élevées que nul ouvrage ne pourrait les égaler. L'action destructive du temps est lente et même après 19 siècles les rochers n'ont pu disparaître.

Parfois, comme à Capdenac, par exemple, le massif

calcaire escarpé, caverneux, disloqué, entrecoupé de veines argileuses, a été rongé, dégradé par les agents atmosphériques; aussi peut-on constater la diminution de l'étendue du plateau et voir, au pied de la montagne, les débris qui, roulant sur la pente d'un talus rapide, s'y sont amoncelés. Mais cette détérioration n'enlève rien à l'escarpement qui subsiste toujours avec la même hauteur.

L'escarpement, les rochers abruptes, doivent toujours exister à Luzech de *toutes parts*, et d'autant plus que la roche y est compacte, dense, dure, et donne peu de prise à l'action de l'atmosphère.

Étudions donc la forme de la montagne.

Qu'on suppose (je vous demande pardon d'avance de la trivialité de ma comparaison, mais elle est juste et la meilleure, je crois, qu'on puisse employer; elle fera comprendre, en peu de mots, une configuration qui nécessiterait de longues phrases). Qu'on suppose, dis-je, un chapeau en papier, comme en font les enfants pour jouer au soldat; qu'on place ce chapeau, tout ouvert, sur une table, et on aura une idée très-suffisamment exacte de la majeure partie du monticule de Luzech.

A l'est et à l'ouest sont deux talus fortement inclinés, accessibles cependant quoique avec peine; le versant occidental étant le moins raide des deux.

Au nord et au sud, pas de versant, pas de talus, une simple arête d'intersection, une sorte de lame anguleuse qui s'incline de l'un et de l'autre côté; au nord, pour former l'isthme et se joindre au massif voisin; au sud, pour s'épanouir à mi-hauteur et former le plateau de la Pistoule qui se rattache à la plaine par des pentes d'une inclinaison moyenne.

Enfin, au sommet, non pas un plateau, mais une plateforme grossièrement elliptique, dénudée, escarpée, inclinée vers le sud, n'ayant guère qu'une quarantaine de mètres de longueur sur une dizaine de largeur et dominant la plaine de 80 mètres.

Tel est le relief de la presqu'île. Où peut-on placer l'oppidum?

Sur le sommet? non; il y tiendrait à peine 200 hommes.

Sur les flancs? non; ils sont trop rapides.

On s'est donc trouvé forcé de le rejeter sur le plateau de la Pistoule en plaçant au sommet du monticule une citadelle.

Grave décision! Les Commentaires ne parlent pas de citadelle.

Doit-on croire qu'Hirtius a omis un fait si saillant? Est-il possible de penser qu'en présence d'une ville dominée de 40 mètres par une citadelle perchée sur un piton presque inaccessible, tout soldat n'ait pas été frappé de cette situation si remarquable? Peut-on supposer qu'Hirtius ne l'ait pas décrite? César n'y a pas manqué à propos de Vesontio (livre Ier, § XXXVIII). Quelle occasion encore perdue pour Hirtius d'imiter son modèle!

D'ailleurs, nous lisons au § XL, qu'une fontaine coulait du côté de l'isthme, c'est-à-dire au nord de la prétendue citadelle, tandis que l'oppidum est au sud, à la Pistoule. Comment Hirtius nous dit-il « *prorumpebat sub ipsius oppidi murum* » elle coulait sous le mur même de l'oppidum. Comment n'a-t-il pas dit : *au pied de la citadelle?* Ces mots devaient tomber naturellement de sa plume sans même qu'il y songeât.

Si donc Hirtius, à ce passage, n'a pas parlé de citadelle,

c'est qu'il n'y en avait pas ; ou bien, nous sommes encore conduits à l'accuser une fois de plus, à suppléer à son silence, à faire une nouvelle hypothèse.

Remarquons en outre que tout, sur ce sommet, est à l'état brut; les rugosités, les déchirements du rocher y existent encore; la surface n'est pas unie; elle présente des ressauts formés par les couches superposées du calcaire mis à nu. Pas un éclat de pierre n'est enlevé, pas un escarpement adouci. On n'y voit aucune trace de la main de l'homme, et cependant, dans une situation pareille, l'établissement d'un poste fortifié, l'installation des défenseurs, eussent nécessité au moins quelques nivellements, quelque appropriation.

Je ne puis donc en aucune façon croire à un établissement militaire au sommet du mamelon.

Poursuivons cependant :

Ne pouvant placer l'oppidum sur le sommet, on s'est rabattu sur le plateau de la Pistoule à une quarantaine de mètres plus bas.

Mais le plateau de la Pistoule n'est pas entouré *de tous côtés de rochers abruptes (omnes partes præruptis saxis esse munitas)*, *ni escarpé de tous côtés (præruptum undique.)*

S'il présente en certaines parties des difficultés d'accès, il est néanmoins facilement abordable sur presque tout son contour et les voitures y parviennent sans difficulté.

Ou bien l'oppidum n'était pas à la Pistoule, ou bien il n'était pas escarpé de toutes parts, et Hirtius nous a trompés.

Enfin, nous lisons à la page 209 du volume déjà cité :

« l'oppidum s'étendait dans toute la presqu'île » (nouvelle version.)

A la page 200 :

« Le monticule n'occupe pas plus d'un tiers de la presqu'île. »

Cette dernière appréciation est exagérée, mais il n'en résulte pas moins que d'après cet ouvrage même, la majeure partie de l'oppidum, la majeure partie de la presqu'île, n'est pas occupée par le monticule.

Où sont donc les rochers abruptes, les pentes escarpées qui régnaient tout autour de l'oppidum ? où peut-on trouver la rude montée que les Gaulois étaient forcés de gravir, au péril de leur vie, en revenant du fleuve ? (§ XL) où étaient donc ces quelques descentes plus faciles, battues par les machines, puisque sur une longueur de 2 à 3 kilomètres vis à vis du revers occidental, nous ne trouvons qu'une plaine ?

Concluons donc :

Puisqu'à Luzech il faut supposer une citadelle non indiquée dans les *Commentaires* ; puisque la fontaine n'eût pas été signalée comme coulant sous le mur de la place même, mais sous le mur de la citadelle; puisque le plateau de la Pistoule n'est pas escarpé de toutes parts, ni entièrement garni de rochers abruptes, et que la plaine l'est encore bien moins ; puisque la rive est abordable sur tous les points dans une longueur de plusieurs kilomètres, sans qu'on ait de rude pente à descendre pour atteindre le fleuve :

Luzech n'est point Uxellodunum.

LÉON GALLOTTI, *Capitaine d'État-Major.*

La fin au prochain numéro.)

POÉSIES POPULAIRES RECUEILLIES EN ARMAGNAC,

PAR M. J.-F. BLADÉ : — *Poésies Religieuses.*

---

§ I.

ORAISONS.

I

PETIT PATER.

Petit *Pater* (1)
Diguatz, que Diu l'a dit,
Au leuat,
Au couchat,
Bounos obros pousquem hè.
Noste Segne s'es leuat,
Per nau crampos es passat,
Nau Marios a troubat.
— Nau Marios, que hasetz bous ?

(1) Le *Petit Pater* est une oraison, dont le recueil complet des poésies populaires de la France révèlerait assurément des variantes nombreuses et importantes. J'en ai recueilli deux en Armagnac. On le récitait également dans le Nord et dans le Midi. Dans son roman *Les Misérables*, tome IV, page 117, M. Victor Hugo nous donne la *Patenôtre blanche*, telle qu'elle était autrefois écrite sur la porte du réfectoire du couvent du Petit-Picpus. « Petite patenôtre blanche, que Dieu fit, que Dieu dit, que Dieu mit en paradis. Au soir, m'allant coucher, je trouvai trois anges à mon lit couchés, un au pied, deux au chevet, la bonne vierge Marie au milieu, qui me dit que je m'y couchis, que rien ne doutis. Le bon Dieu est mon père, la bonne Vierge est ma mère, les trois apôtres sont mes frères, les trois vierges sont mes sœurs. La chemise où Dieu fut né, mon corps en est enveloppé ; la croix Sainte-Marguerite à ma poitrine est écrite ; madame la Vierge s'en va par les champs, Dieu pleurant, rencontrit M. saint Jean. — M. saint Jean, d'où venez-vous ? — Je viens d'*Ave Salus*. — Vous n'avez pas vu le bon Dieu ? — Si est. Il est dans l'arbre de la croix, les pieds pendans, les mains clouans, un petit chapeau d'épine blanche sur la

— Que batiam (1) lou hilh de Diu.
— Que pourtatz bous ?
— Oli, chrème, e lou sent rousit (2).
Debat aquet aubre las flouretos
N'an d'oumbre (3),
Ni couloumbre
De soumbre.
Noste Segne es mountat sou pount de Diu,
Per la terro tan plourat dous mortz e dous bius,
Un anjoulet de Diu.

AUTE.

Pater lou petit,
Diu l'a hèyt e Diu l'a dit.

tête. — Qui la dira trois fois au soir, trois fois au matin, gagnera le paradis à la fin. » Cette prière se récite encore en Agenais, avec très-peu de variantes.

On récite aussi, en Armagnac, le *Pater blanc*, qui est très-court, et ne se compose que de quatre vers :

Pater blanc
Dauant Diu nous presentan ·
Dauant Diu e dauant toutz,
Dauant l'aubre de la croutz.

Le *Petit Pater* et le *Pater blanc* étaient proscrits par l'Eglise comme des prières superstitieuses. On lit dans l'*Examen de las supersticius*, inséré dans *Le tableu de la bido del parfet crestia*, page 224 (réimpr. de 1703) du P. AMILHA :

As doustado la Croux al chipelet qu'as dit,
As dit *Pater le blanc* et le *Pater Petit?*

(1) *Que batiam*, nous baptisons.

(2) *Lou sent rousit*, le saint rosier. On dit aujourd'hui *rousiè*.

(3) *N'an d'oumbre*
Ni couloumbre
De soumbre.

N'ont ni ombre ni couleurs sombres. — Il est à remarquer que, dans ces trois vers, la terminaison féminine *o*, employée dans presque tout le département du Gers, est remplacée par l'*e*. Cette dernière terminaison est au contraire employée dans l'Armagnac proprement dit. Le mot *couloumbre*, couleur, n'existe pas dans la langue actuelle. On dit *coulou*.

En paradis e en glorio,
Tout lou mounde n'èro'n joyo.
— En droumen ou en beillan,
Auetz bist moun bèt enfant?
— Oui, l'èy bist petit e gran,
Dambe soun libre a la man,
Legissen de cop en cop,
Que n'a pas manquat qu'un mot.
Aquet mot n'a tournat recoubra.
Tres Marios n'a troubat
Que cercauon lou Boun Diu.
Nou lou biscoun,
Ni l'augiscoun.
L'y an baillat de sa poupo e de soun sang,
Sur lous pès, sur lous ditz,
Sur las mans de Jesus-Christ.

II

LA SALUTATIOUN DE DIU.

La salutatioun de Diu.
La mayetto dou Boun Diu,
La Sento Bierge la prumèro,
Dambe sa croutz e sa banièro,
Dambe sous libres lusentz,
Dambe sous candelès d'argent.

S'en ba passa dela la ma,
En tout ploura e suspira :
Petitos amnetos s'en ba trouba.
— Petitos amnetos, que hasetz bous autos assi?
— Nous autos que plouram,
Que suspiram :
Que besem lou houec de l'inher tout enflamat,
Tout alucat.

Es per aqui, praubes,
Que nous cau passa,
Sounque, douço Bierge,
Nous bouliats goarda.
La douço Bierge lou soun car hilh ba trouba :
— Lou men car hilh, las bouletz bous goarda ?
— Nani, ma may, las en boy pas goarda :
Que n'y a pas nat ni nado, dempus l'atge de sept ans,
Que m'auge recounegut mas plagos ni moun sang.
Benguera lou temps que las petitos amnetos tremblaran,
Coumo la hoeillo dou triulet (1) tremblo neyt e jour.

— Nou haratz pas, lou men car hilh.
Las joenos hillos sept ans juneran :
Lous petitz enfantz
A l'escolo angueran,
Au pan gragnat,
Au pan flourit (2).

Noste Segne se proumenera per dauant,
Muchera (3) sas plagos e soun sang.
Cridera : Miserables pecadous,
Oeratz assi la soufrenço que jou èy hèyt per bous.

Qui aquesto oresoun ni nou sab, ni n'ensegno,
Deguens soun co n'a uo gran peno.
Qui l'entenera a dise e nou l'aprenc,
Noste Segne l'ac reprochera au darrè jutjoment.
Que tres cops lou sé ou lou matin la dira,
Jamè nado peno de l'inher nou beyra.
Preguem Diu, *Amen*,
Paradis entrem.

(1) *Triulet*, triolet, trèfle sauvage.

(2) *Pan gragnat*, pain fait avec le blé provenant du glanage. — *Pan flourit*, pain moisi, moussu. Peut-être aussi *blé grené*, *blé fleuri*.

(3) *Muchera*, montrera.

III

AU JARDIN DOUS JEZIUS.

Au jardin dous Jusius,
N'y an tengut lou Boun Diu
Tres jours et tres neytz :
L'en an tan tengut que l'an tout escourchat.
Au céu s'en es anat.
— Rejouissetz bous, Jesus,
De la terro de Judeo,
Y a tres joenos damos que bengoun bese lou noste rey.
En soun toutos galounados
E daurados.
Ça ditz lou praube :
— M'estimi plan mès lèu hè aumouynetos,
Nou pas bostos poumpos e richessos.
Quan bous aus sietz mortos,
N'aurats pas parents ni amics que bous bengon bese
Sounque la sento Bierge Mario,
Seloun que l'augetz serbido,
Bous mandera tres anjouletz pendent la bio (1).
N'y a un blanc, l'aute gris,
L'aute que semblo Jesus-Christ.
Jesus-Christ n'a uo croutz tan bèro :
N'a heyt lou céu e la terro.
Encouero auo pas acabat de l'embasta,
Tres amnetos de l'esprecatori (2) se soun boutados a ploura.

— Qu'auetz bous aus, amnetos de l'esprecatori, a ploura ?
— Certos n'auem bien rasoun de ploura.
N'auem bist las portos de l'inher oubertos,
Dempus miey jour dinqu'a brespos
Es pas et houro de se coumberti
Quan l'amno dou cos es prèsto a parti ?

(1) *Bio*, chemin (*via*). Ce mot est tombé en désuétude.
(2) *Esprecatori*, purgatoire.

Es pas et houro de se coufessa
Quant l'amno dou cos es presto a passa ?
En soun passatz per aqui
Tres cargatz de péyros è de neu
Qu'an dit que las gens s'anauon coumbate.

O nou sera pas atau', la mio mèro,
Lou preste counjurera l'auratge,
Cantera la messeto dambe lou libre messau (1).

IV

PREGARIO DOU SÉ.

Au noum de Diu me couchi jou (2).
Cinq anjouletz y trobi jou :

(1) *Libre messau*, livre de messe, missel.

(2) On récite également une prière plus courte, et commençant de la même façon :

Au noum de Diu me couchi jou.
Cinq anjouletz que trobi jou :
Tres aus pes,
Dus au cabes,
La Sento Bierge au coustat es.
Que dits : Que dromem,
Que beillem,
Que n'augem pou de hoec, ni de flamo,
Ni de mort subitano.
Preguem Diu, *Amen*,
Paradis entrem.
Péro, debourdam
La croutz à la man.
Noste Segne se cinto
D'auro cinto.
Lou calis rousat,
Noste Segne qu'es batisat.
Noste Segne qu'es la haut que bous saludo,
De la part de sent Pierre e de sent Pau.
Diu nous boute en boun repaus.

Les premiers vers de la *Priero doou soir* insérée dans les *Chants popu-*

Dus aus pès, tres au cabes, (1)
Noste Segne au miey qui es :
Que m'a dit que m'endroumissi,
Que d'arré nou m'espaurissi,
Que me goardere Diu en co, Diu en bouco,
Lou Boun Diu me goarde la maysoun touto.
Jou me recoumandi lou se de soun nom,
Tant que lou pay e la may drom.
Jou m'en bau à la fountaino,
Qu'a tres anjous a sa goardo.
Me bouton la croutz dauant ;
Tèlo causo nou bengo ni en drome ni en beillan,
Ni a la mio mort que nou sio,
Que lou Boun Diu e la Bierge Mario.

La sento Bierge Mario
Deguen soun lheyt dourmio.
Soun benasit car hilh qu'y es aus pès
De sa may benasido.
— O mayre, Mario,
Droumetz ou beillatz ?
— Nani, lou men benasit car hilh m'en goarde.
Jou n'èy sounjat

laires de la Provence, I, 11, de M. Damase ARBAUD, sont presque identiques à ceux de la *Pregario dou sé*.

Au liech de Diu
Mé couche iou
Sept angis n'en trove iou,
Tres es peds,
Quatre au capet,
La Bueno mero es au mitan....

Le reste de l'oraison provençale n'a plus aucune ressemblance avec celle de l'Armagnac.

(1) *Cabes*, chevet. — Variante des trois premiers vers :

A Diu me dau,
Au lheyt m'en bau :
Y ey troubat cinq anjouletz,
Tres aus pes e dus au cabes.

Que bous auon pres e ligat,
Sus pès de Mounti Carbat (1).
— Mayre Mario, es bien bertat,
M'an pres e ligat
Sus ès de Mounti Carbat.
— Bostes benasitz pès soun dambe clauerous claueratz ;
Bostes benasitz brassis soun dambe flagellous flagellatz;
Bostes benasitz coustatz
Dab lansos parçatz ;
Bosto benasido bouco
Dab soejo e binagre abeurado.

Qui aquesto oresoun dira, ou tres cops la diguo,
Gagnera l'amou dou Boun Diu e de la Bierge Mario.

V

PATER NOSTER, CREDO.

Pater noster, *Credo*. Moun Diu,
Moun amic sent Jean de Diu.

Quoate libres qu'y a au céu,
Quoate temps,
Quoate candelès d'argent.
Per aqui s'en ban passant
Lou Boun Diu e la Bierge Mario,
Dambe sa bouno amigo.
Trobon en l'ayre mon segne Joan.
— Auretz pas bist moun petit enfant
— Oui, Segne :
Boste petit enfant es tout creat,
Sur touto terro es oublidat.
Marchatz, marchatz, messius e damos,
S'au paradis bouletz ana.

(1) *Mounti Carbat*, le mont Calvaire.

Lou Boun Diu qu'etz y atent
Dambe lous pès sur un crautori (1)
Dambe lous brassous bers l'auta.
— Espio, espio, Miquelet (2) de glori,
Se beses forço mounde arriba.
— Oui, Segne,
Jou besi forço mounde arriba.
Lous us s'en ban a l'esprecatori,
Lous autes a la Trinitat.

Angueran toutz au céu s'a Diu platz.

VI

EN S'ENBARQUA.

Sur la nau nous enbarquam,
Oltra-mar nous en anam,
Bous preguam, Diu puissent,
Que nous bailletz un boun bent;
Que nous goardetz de la dent,
De la dent de la baleno,
E dou cant de la sereno (3).

VII

COUNTRO L'AURATGE.

La benido Bierge Mario,
Ero que s'es endroumido

(1) *Crautori*, crédence, piédestal où l'on expose le Saint-Sacrement.

(2) *Miquelet*, l'archange saint Michel.

(3) La croyance aux sirènes était populaire en France pendant le moyen-âge. On peut lire, dans le recueil de M. Amédée PICHOT, *Le Perroquet de Walter Scott*, un appendice très-attachant de la vie de saint Oran (VIe siècle), où l'auteur prouve surabondamment qu'il en était ainsi pour la Bretagne. *Cf.* CAMBRY, *Voyage dans le Finistère*, tome II.

Debat un aubespin (1),
Dempus lou sé dinqu'au maytin.
Mès quan se benc a rebeilla,
Hè pas que ploura
E suspira.
Soun benasit car hilh lou ba demanda :
— Mèro,
May, Mario,
Qu'auetz bous tant a ploura
E suspira ?
— Ben èy plan rasoun de ploura
E mès de suspira.
Per aqui ne passo
Tres auratges cargatz de pèyro fredo (2) :
S'emporton lou bin e lou pan.
— Caratz bous, mèro,
La mio mèro,
Nous aus qu'ous counjureram
Dambe tres gruetz de sau (3) :
Canteram messeto hauto lou sé de Nadau.

(1) C'est une croyance populaire, en Gascogne et ailleurs, que la foudre n'est jamais tombée sur une aubépine, parce que la sainte Vierge s'était endormie sous cet arbre.

(2) *Peyro fredo*, pierre froide, grêle.

(3) *Gruetz*, petits grains. — Les pratiques superstitieuses contre l'orage varient selon les provinces. En Bretagne, il est d'usage, quand il tonne, de mettre un morceau de fer dans le nid des poules couveuses. V. CAMBRY, *Voyage dans le Finistère*, tome II, page 16. Cette pratique existe aussi à Eauze et quelques autres localités de l'Armagnac propre. On croit réussir par là à préserver les œufs. Certains ne voient même rien de superstitieux dans cet acte. D'après BOGUET, *Discours des Sorciers*, le sel est un antidote souverain contre la puissance de l'enfer. Le diable a tellement le sel en horreur, qu'il ne mange rien de salé au sabbat. On conjurait donc les orages par le sel, car ils étaient censés l'œuvre des démons. On les conjurait aussi par le bruit des cloches, qu'il est encore d'usage de sonner, en cas pareil, dans toutes les paroisses de la Gascogne, et surtout dans les Pyrénées. Dusaulx raconte que lorsqu'il visitait ces montagnes, son guide lui montra un marécage où il prétendait qu'une cloche avait jadis été enfoncée. Cent ans après, le diable, à qui appartenaient alors tous les métaux souterrains, s'était emparé de cette cloche ; mais depuis peu un pâtre l'avait entendue sonner, le jour de Noël, dans l'intérieur de la montagne. — Le peuple considère encore la nuit de Noël comme une cause de confusion et de rage pour les puissances infernales, à cause de la naissance de Notre Seigneur.

Bèy t'en, tempesto,
En terro deserto,
Oun lou pout nou canto (1),
Ni hemno n'enfanto,
Ni lou bouè labouro.
Diu benasira aquero bouno bouro.

VIII

JESUS AU JARDIN DE LAS OULIBOS.

Quand Jesus-Christ entrec au jardin de las Oulibos (2),
Trobo sa mèro Mario endroumido.
— Ma mèro, droumetz bous?
— Nani, moun car hilh, jou pensi a bous,
De sounge en sounge sur l'aubre de la croutz.

Qui la dira tres cops (3) lou maytin auant de dejuna,
Toutz lous pecatz de la journado lou seran perdounatz.
Qui nou l'ensegno e nou l'apren
En rendera counte au jour dou jutjoment.

(1) *Oun lou pout nou canto*, où le coq ne chante pas.

(2) On récite aussi, en Armagnac, une oraison française qui diffère assez peu de l'oraison gasconne :

Je vais au jardin des Olives,
Je trouve ma mère endormie.
— Ma mère, dormez-vous?
— Non, mon fils, je pense à vous.
J'ai fait un songe si piteux
Vous étiez mort sur l'arbre de la croix.
— Oui, ma mère, c'est bien vrai.

Ceux qui diront cette oraison
Trois fois le matin et trois fois le soir,
Seront sauvés des flammes de l'enfer.

(3) *Qui la dira tres cops*. Il s'agit de cette oraison.

IX

LA PALANQUETO.

Jou sabi uo palanqueto (1),
Que n'es pas larjo mès estreto.
Lous hurous y passeran,
Lous damnatz y toumberan,
Crideran : Jesus, misericordo !
Dounatz nous l'aubre de la croutz.
. . . . . .
. . . . . .
. . . . . .

X

ORESOUNS DE GLEISO.

EN ENTRA.

Deguens la gleyso entri jou.
La sento Bierges siosque dab jou ;
Sie oun sie,
Lou Boun Diu me guide.

EN PRENGUE AYGUO BENITO.

Ayguo benito, arroso me :
De tout pecat perdouno me.
Se jou diui arré au machant esprit,
M'en destourni,
M'en desdisi :
Bailli moun amno a Jesus-Christ.

(1) La *palanqueto* est ce petit pont étroit qui conduit en paradis, et que l'on voit figuré dans de vieilles images de dévotion. Je n'ai pu, malgré d'actives recherches, retrouver la fin de cette prière.

AU CONFITEOR.

Seignou, Diu de misericordo *(ter)*,
Seignou, perdounatz-nous :
Coumo perdounetz a la Madaleno (1),
A sent Pierre,
Au boun layroun,
Quan èrotz sur l'aubre de la croutz ;
Moun Diu, perdounatz-nous touts.
Que sent Joan sie noste payrin,
E sent Pierre noste cousin.

A LA SENTO TAULO.

A la sento taulo m'en bau jou :
Adori Diu, adori jou.
Se jou èy pecat, se jou èy faillit,
A moun coufessou jou l'ac èy dit.
A bous, moun Diu, jou qu'etz ac disi,
Mès qu'ac sabetz millou que jou.
Besi lou rey de tout lou mounde
Que bo entra dens lou men co.
Hasetz lèu,
Benguetz lèu.
Dambe uo man truco toun co,
Dambe l'auto ten la serbieto
Que toque pas au trésor (2).

A L'OFFERTOIRO.

Jou besi lou preste
Que porto l'houstio blanco,
E incounsacrado,
Puro, neto,
Per bengue dibino creaturo.

(1) Tu Mariam absolvisti,
Et latronem exaudisti.
Prose *Dies iræ*.

(2) *Trésor*; ciboire.

EN PRENGUE LOU PAN BENASIT.

Pan benasit, ma man te prenc,
A l'oumbro dou sent sacroment
Se mourissi sens coufessioun,
Me serbiras de coumunioun.

EN SORTE.

Sento Biergeto, jou m'en bau :
Moun co, moun amno jou bous dau.
Se per cas jou tournaui pas
Benguetz a moun darrè trespas.
Jou dau moun co au crucifix,
E moun amneto à Jesus-Christ.

XI

ORESOUNS DIBERSOS.

AU CEMENTÈRI.

Au cementèri ban passa,
Lous trepassatz que ban trouba.
Lous trepassatz que preguon Diu
E per lous mortz e per lous bius,
E per lous anjouletz de Diu.
Amnetos de coumpassioun,
Tiratz las amnos de damnatioun.
Se jou diui arré au machant esprit,
M'en destourni,
M'en desdisi,
Bailli moun amno a Jesus-Christ.

AU CIMETIÈRE.

Dens lou cementéri entri jou.
— Bous saludi, praubos amnetos,
Bous aus que dourmeiz,
Bous aus que beillatz,
Dumpey sent Pierre dinqu'a sent Joan.
Ave Maria.

EN SE LÁUA LAS MANS.

Me laui las mans, me cau mouri :
Moun amno e moun cos se ban desparti.
Tire d'oun tire,
Lou Boun Diu me guido.

LOUS QUOATE SOUHAITS.

Diu me goarde de faus temoins,
De machantz rencountres,
De machantos coumpanios,
De las mans de la justiço,
E de la tentatioun dou machant esprit,
Per la gracio de Jesus-Christ.

LOU BOUN SÉ DOU MAYRATGE.

Boun sé papay,
Boun sé ma may :
Boun sé mayrio, boun sé payrin,
Boun sé moun fraye, moun cousin.
Moun Diu, deliuratz me de las mans de justiço,
E dous faus temoins (1).
Gracios a Diu.
Mario e Jousep,
Hasetz me saige, *si bous plaît* (2).

(1) Le troisième et le quatrième vers de cette oraison se retrouvent dans *Lous quoate souhaits.*

(2) *Si bous plaît*, s'il vous plaît. Formule française de civilité, très-usitée parmi les paysans de l'Armagnac.

AU LHEYT.

Quan jou me couchi sur la dreto,
Coumo lou petit Jesus haseuo,
Prengui lou Boun Diu per moun pay,
La Sento Bierge per ma may,
Lous sentz per mous amics.
Adichatz Jesus, bau droumi.

J.-F. BLADÉ.

(La fin au prochain numéro.)

COMMENTAIRES ET LETTRES DE BLAISE DE MONLUC,

Maréchal de France ;

Édition revue sur les manuscrits et publiée avec les variantes pour la Société de l'Histoire de France,

Par M. Alphonse DE RUBLE, tome Ier, 1864.

M. de Ruble avait eu d'abord la pensée de retracer l'émouvante histoire des belles-filles de Jeanne de Navarre, l'héroïne de la légende de la *Tour de Nesle.* Tout l'attirait vers ce sujet à la fois formidable et charmant. Il lui semblait que ces princesses si séduisantes et si malheureuses n'avaient point été aussi coupables qu'on l'a cru, et il aurait voulu, avec la généreuse ardeur des printanières années, pouvoir réussir à prouver qu'à tous leurs autres prestiges s'ajoutait encore celui de l'innocence. Longtemps il chercha parmi les manuscrits de la Bibliothèque Impériale quelque document qui l'aidât à réhabiliter Marguerite et Blanche de Bourgogne. Mais ce fut en vain qu'il interrogea d'innombrables volumes. Dans aucune des collections de la Bibliothèque, il ne trouva le moindre texte qui vînt

compléter les insuffisants renseignements fournis sur les deux cousines et belles-sœurs, par le continuateur de *Guillaume de Nangis* et Godefroy de Paris. Force donc lui fut d'abandonner sa chevaleresque entreprise, et de laisser dans l'ombre terrible qui l'enveloppera toujours, ce drame plus saisissant, en ce qu'on entrevoit de sa lugubre réalité, qu'aucun des drames enfantés par la plus romanesque imagination.

Pourtant M. de Ruble n'avait point perdu toute sa peine. S'il ne lui avait pas été donné de retrouver la plus petite trace de cette Marguerite qui, suivant une tradition douteuse, fut étranglée avec ses longs et magnifiques cheveux, ni de cette Jeanne que Froissart appelle « l'une « des plus belles dames du monde, » et qui, après avoir été ensevelie pendant plus de dix ans dans une basse-fosse, mourut prématurément dans l'abbaye de Maubuisson, en revanche il avait été frappé du grand nombre de pièces relatives à Blaise de Monluc, que possède l'incomparable dépôt de la rue de Richelieu. Enfant de la Gascogne, il lut avec un intérêt particulier les documents qui lui faisaient de mieux en mieux connaître son illustre compatriote. Bientôt, comparant les *Commentaires* tels qu'ils sont reproduits dans les diverses éditions, avec les manuscrits qui paraissent être de fidèles copies de l'original, hélas ! à jamais perdu, il constata que rien ne ressemblait moins à la bonne leçon que la leçon des imprimés, et il conçut alors le projet de se vouer tout entier à la tâche si longue et si pénible de nous donner, à la place du texte frelaté dont nous nous contentions forcément, un texte parfaitement authentique.

Dès ce moment, M. de Ruble appartint tout entier à Blaise de Monluc. On le vit, dédaigneux des plaisirs auxquels le conviaient son âge et sa fortune, se plonger

avec ivresse dans les joies de l'étude, et, pendant des années entières, venir consulter, tous les jours, non-seulement les documents relatifs à Monluc, mais encore tous ceux qui se rattachaient à l'époque où vécut le grand guerrier. Aussi tout ce que les dépôts publics de Paris contiennent de manuscrits pouvant servir à l'histoire du XVIe siècle, a-t-il passé sous les yeux de l'intrépide chercheur. Combien de fois, assis auprès de lui, et n'ayant pas alors l'honneur de le connaître, j'ai admiré le zèle infatigable avec lequel il travaillait ! Combien de fois me suis-je dit : Ah ! le bon livre que doit préparer mon voisin !

Non content de fouiller à Paris, jusque dans leurs plus secrètes profondeurs, des milliers de cartons et de portefeuilles, M. de Ruble a parcouru tout le Midi de la France, complétant, de ville en ville, sa riche moisson. Les archives municipales et les archives particulières lui ont fourni tantôt des pièces inédites, tantôt des renseignements nouveaux ; et s'il est vrai que peu d'érudits aient fait autant d'heureuses trouvailles, il n'est pas moins vrai que peu d'érudits ont autant mérité leur bonheur.

La Société de l'Histoire de France ne pouvait manquer d'adopter avec empressement une œuvre si consciencieusement élaborée. A peu près au moment où cette Société, qui a pris une si large et si glorieuse part au mouvement scientifique de ces trente dernières années, accueillait les propositions de M. de Ruble, j'écrivais ces lignes qui ne parurent que dans les premiers mois de 1863 :

« M. Léon Feugère, en terminant sa notice sur le maréchal de Monluc, a exprimé le vœu « que les *Commentaires* « trouvent enfin ce qui leur a manqué jusqu'ici, c'est un « éditeur scrupuleux et habile qui les purge de beaucoup

« de fautes d'impression et les éclaircisse au besoin par « des notes très-nécessaires. Je renouvelle ici ce vœu avec d'autant plus d'insistance, qu'une étude attentive des *Commentaires* des trois éditions les plus récentes, celle de la collection Petitot, celle de la collection Buchon et celle de la collection Michaud et Poujoulat, m'y a fait découvrir plus de mots maladroitement estropiés ! Rappelons-nous donc que Monluc est, de l'avis des meilleurs juges, un de nos plus mâles et un de nos plus remarquables écrivains (1), et que dans un temps comme le nôtre, qui a vu tant de livres du XVIe siècle, moins dignes que les *Commentaires* de cette bonne fortune, reparaître dans toute la pureté de leur texte et avec accompagnement de notes où s'étale la plus riche érudition, il est étrange et désolant qu'un des chefs-d'œuvre de notre vieille littérature n'ait pas encore été l'objet d'une révision intelligente et consciencieuse (2). »

J'ajoutai, un peu plus loin : « Autour du texte des *Commentaires* rétablis enfin tels que les rédigea la plume rapide et si heureusement négligente du grand guerrier, autour de ces *Commentaires* sur lesquels apparaîtrait plus reconnaissable que jamais la griffe du vieux lion, il faudrait grouper toutes les lettres politiques, militaires et intimes de Monluc, dont je parlais tout à l'heure, etc. »

Mes souhaits étaient exaucés. Je ne tardai pas, après la publication de mon opuscule, à faire la connaissance

(1) Quelle éloquente expression, par exemple, que celle-ci au sujet de l'amiral André Doria ! (p. 89 de l'édition de M. de Ruble) : « Il sembloict que « la mer redoutast cest homme. » Voilà un de ces mots qui résument et célèbrent toute une grande vie !

(2) Quelques pages inédites de Blaise de Monluc, dans le *Recueil des travaux de la Société d'agriculture, sciences et arts d'Agen*, tome Ier de la 2me série, 1863, page 334, et dans le tirage à part, page 18.

de M. de Ruble. Monluc fut entre nous un trait-d'union. M. de Ruble voulut bien, à diverses reprises, me donner sur ses travaux tous les détails que réclamait mon insatiable curiosité. Plus je l'entendais, plus je me réjouissais de voir l'édition des *Commentaires* confiée à ses habiles et vaillantes mains.

J'avais raison de me réjouir ainsi d'avance. Je viens de lire très-attentivement le premier des quatre volumes qui contiendront tout ce qu'a écrit le seigneur d'Estillac, et, je le déclare ici sans complaisance, et absolument comme si M. de Ruble était pour moi un inconnu, ce premier volume est en tout point des plus remarquables.

Essayons de justifier cette appréciation, en examinant successivement ici l'Introduction, le texte et les notes.

Il ne faudrait pas s'attendre à trouver dans l'Introduction une biographie développée de Blaise de Monluc. M. de Ruble nous avertit, dès la première page, que la discussion de toutes les questions encore indécises pour les biographes du héros gascon, n'aurait pu entrer dans le cadre étroit de sa préface, et que cette discussion aura sa place ailleurs. M. de Ruble songe, en effet, à réunir dans des pages spéciales, une fois son édition achevée, tout ce qu'il aura recueilli sur la vie de Blaise de Monluc, et c'est alors seulement qu'il s'efforcera de laisser le moins possible de *desiderata* en un sujet où l'on en compte un si grand nombre.

Provisoirement, M. de Ruble regarde, avec M. Corne, Sainte-Gemme, et avec le marquis d'Aubais, 1502, comme le lieu et l'année de la naissance de l'auteur des *Commentaires*. Je ferai, à cet égard, deux petites observations. D'abord, M. Corne avait été devancé par l'auteur de l'article Monluc, dans la *Guienne monumentale et historique*,

1842, et, par conséquent, cet auteur aurait dû être cité plutôt que l'avoué condomois qui, douze ans après l'apparition du livre de M. Ducourneau, a eu le mince mérite de reproduire une assertion un peu oubliée. Il ne sera pas difficile sans doute à M. de Ruble d'établir que le rédacteur de la *Guienne monumentale* n'était lui-même, en cet endroit, qu'un écho, et de découvrir quel est le premier des biographes du défenseur de Sienne qui a substitué Sainte-Gemme soit à Condom, soit au château de Monluc. Ensuite, je ne crois pas que la date de 1502 doive être maintenue. Moréri et dom Chaudon, qui ont proposé 1500, me semblent bien plus près de la vérité que le marquis d'Aubais et que la *Biographie universelle.* Mes *quelques pages inédites de Blaise de Monluc* contiennent une lettre adressée à Charles IX dans laquelle, le 13 mai 1574, le seigneur d'Estillac se donne plus de 72 ans, et, en note, j'ai rapproché de cette indication formelle un passage de Brantôme où l'on apprend que le guerrier qu'il avait si bien connu mourut à 80 ans. Admettons, si l'on veut, que le chroniqueur périgourdin ait un peu vieilli le héros gascon, et affaiblissons de trois ou quatre unités son total, cela nous ramène à l'an 1500 à peu près. Je suis persuadé que M. de Ruble, après de nouvelles réflexions et de nouvelles recherches, finira par abandonner le chiffre que je repousse. Je suis, d'ailleurs, disposé, tant j'ai de plaisir à me trouver d'accord avec lui, à faire quelques pas en avant, et pour peu qu'il consente à reculer, nous nous rencontrerons tous les deux, comme sur un terrain neutre, aux environs de 1501.

Je n'ai pas d'autres objections à présenter; j'approuve, au contraire, et je loue sans réserve tout le reste de l'Introduction. Mais ce que j'en aime surtout, c'est cette judi-

cieuse appréciation de l'ensemble des actes du lieutenant-général du roi en Guyenne (page 3).

« Les historiens philosophes l'ont accablé d'anathèmes « au nom de la plus sacrée des libertés humaines, la « liberté de conscience. Mais dans les luttes fratricides « qui ont ensanglanté la seconde moitié du XVIe siècle, « s'agissait-il de religion autant que de politique ? Mon- « luc, d'ailleurs, resta toujours étranger aux querelles « théologiques et aux animosités de secte; il ne connut « qu'une foi, la foi monarchique, qu'un devoir, la fidélité « au roi; à ses yeux les huguenots étaient des traîtres, « ennemis du trône; en les frappant sans pitié, il punis- « sait bien plus des révoltés que des hérétiques. On n'a « pas assez remarqué, selon nous, ce sentiment nouveau « qui surgit alors dans quelques grandes âmes, le dévoû- « ment absolu à la royauté. Monluc fut l'un des premiers « fanatiques de cet esprit royaliste, qui, dans les âges « suivants, sut inspirer tant d'héroïsme à la noblesse « militaire.

« D'autres historiens ont accusé son caractère et l'ont « dépeint comme un monstre altéré de sang, l'émule du « baron des Adrets; on s'est armé contre lui de certains « aveux échappés dans l'ardeur de la lutte et presque au « milieu du feu. Ce sont là des récriminations et non des « jugements historiques; ces reproches, exagérés d'ail- « leurs, ne présentent qu'un des moindres côtés de la vie « de Monluc. Dans ces temps de troubles, lorsque l'éner- « gie humaine était doublée par la fureur de la guerre « civile, les grands caractères, emportés par des passions « violentes, passaient promptement d'un extrême à l'autre. « Montmorency, Coligny, Henri IV lui-même payèrent « leur tribut aux mœurs de leur siècle. Serait-il juste « néanmoins d'oublier les services de ces grands hommes

« et de flétrir leur mémoire pour leurs excès! Monluc, « terrible pour les huguenots pendant la guerre, se mon- « tra leur défenseur pendant la paix. Cet homme, qu'on « représente comme sans pitié (1), blâmait la Saint-Bar- « thélemy (2) et conseillait au roi la tolérance religieuse. « Ces contrastes se dessinent nettement dans les *Commen-* « *taires*, mais c'est surtout dans les *lettres* que se révèle « un Monluc *ondoyant et divers*, tour à tour impitoyable « et humain, violent et mesuré, fougueux et sage, cruel « jusqu'à l'excès, modéré jusqu'à la clémence, que nous « croyons être le vrai Monluc (3).

(1) J'avais déjà moi-même (pages 4 et 10 de l'opuscule cité), essayé de prouver que Monluc n'avait pas toujours été « ce soudard féroce » contre lequel certains historiens se livrent à des excès d'indignation qui amènent des effets de style bien singuliers. J'avais été heureux de rappeler, par exemple, que dans les documents publiés par M. Samazeuilh (*Histoire de l'Agenais, du Condomois, etc.*), Monluc s'érige en protecteur des calvinistes de Casteljaloux (1567) qui, à leur tour, se montrent fort reconnaissants à son égard et lui envoient par un des leurs six chevreaux et quinze paires de ramiers. J'avais aussi pris soin de citer le mot dit au sujet de la Saint-Barthélemy : « Je ne leur « fis point de mal de mon costé, » et un autre mot bien remarquable : « il « m'a fallu, contre mon naturel, user non-seulement de rigueur, mais de « cruauté. » Voir encore la *Revue d'Aquitaine* de février 1865, p. 382.

(2) Et pourtant César Cantu, dans son *Histoire universelle*, traduite en français par MM. Aroux et Léopardi, 1853, tome XV, page 425, prétend que Monluc fut « surnommé le bourreau royaliste à cause du zèle qu'il montra dans « la nuit de la Saint-Barthélemy ! » Les traducteurs n'ont pas relevé cette bévue. Ils en ont laissé passer bien d'autres, notamment celle-ci qui déshonore la même page : « dans la défense de Sienne contre le Medeghino, il fut si « défiguré qu'il dut porter un masque le reste de ses jours. » Il était si facile de remplacer Sienne par Rabastens!

(3) M. le comte Hector de La Ferrière-Percy a rapporté de la Bibliothèque Impériale de Saint-Pétersbourg copie d'un grand nombre de lettres de Blaise de Monluc dont les originaux nous ont été volés à la fin du siècle dernier, et il a généreusement offert à M. de Ruble son précieux butin. On peut voir une vive et heureuse analyse de ces documents dans l'opuscule publié par le futur éditeur des *Lettres de Catherine de Médicis* sous ce titre : *Blaise de Montluc (sic) d'après sa correspondance inédite* 1864, opuscule qui forme la troisième partie de l'*Histoire de France en Russie*, gr. in-8°, Aubry.

Comment M. de La Ferriere, qui a eu entre ses mains tant de lettres originales de l'auteur des *Commentaires*, a-t-il pu lui aussi (*Tu quoque, impiger* HECTOR !) ajouter un *T* au nom de Monluc, faute, remarque M. de Ruble (page 14) « condamnée par les signatures de tous les membres de la famille. » Le nouvel éditeur des *Commentaires* nous apprend (note 5 de la page 137) qu'il faut écrire ainsi le nom de l'involontaire meurtrier de Henri II : Mongonméry, suivant l'orthographe constante de ses signatures, et non : Mongoméry, comme tout le monde l'écrit.

La partie bibliographique de l'introduction a une haute valeur. M. de Ruble examine principalement l'édition des *Commentaires* donnée à Bordeaux, in-folio, en 1592, chez Millanges, par Florimond de Remond ou Rœmond et mieux Raymond. Le mauvais état du manuscrit primitif explique la plupart des incorrections de cette première édition, et les années si troublées, si orageuses qui suivirent l'avénement du fils de Jeanne d'Albret, ne permettaient pas de publier sans de considérables suppressions et de nombreux changements le texte souvent si hardi et si passionné d'un ancien adversaire du parti triomphant. Ne reprochons donc pas trop à Florimond de Raymond une infidélité dont il n'est qu'à demi responsable, et tenons lui compte dans une juste mesure de l'imperfection du brouillon et de la difficulté des temps. M. de Ruble, après avoir très-équitablement réclamé pour son devancier le bénéfice des circonstances atténuantes, nous offre (pages 10 à 12) le double tableau de quelques-unes des fautes de l'édition originale et des corrections indiquées par les manuscrits que personne, avant lui, n'avait songé à mettre à profit. Ce tableau est curieux et, après l'avoir bien considéré, on ne peut s'empêcher de reconnaître que l'on ne possédait jusqu'à présent qu'un Monluc de contrebande, et que le vrai et vivant Monluc vient seulement de nous être aujourd'hui rendu.

Florimond de Raymond, nous venons de le voir, avait eu à subir les inconvénients d'une fatale situation. Mais les éditeurs qui le suivirent étaient libres comme l'oiseau dans l'air. Pourquoi donc eurent-ils l'impardonnable négligence de reproduire le texte tronqué de 1592? Et non-seulement, ils ne cherchèrent à combler aucune des lacunes de ce texte, ni à effacer aucune de ses taches, mais encore ils gâtèrent successivement de plus en plus l'éner-

gique beauté des récits de Monluc. Ces hommes trop ingénieux, désireux de purifier un langage qui choquait le goût délicat de leur contemporains, l'altérèrent à tel point que, sous toutes ces profanations et ces souillures, le Monluc de Florimond Raymond lui-même disparut presque en entier, nous laissant à sa place un Monluc bâtard et affadi, un Monluc méconnaissable.

Un érudit que l'on ne louera jamais assez, M. Guérard, avait proposé, en 1841, à la Société de l'histoire de France, de venger Monluc de tous ces outrages en donnant des *Commentaires* une édition revue sur les manuscrits. M. de Ruble dit avec bon goût : « Nous regrettons tou-« jours que le temps n'ait pas permis à l'illustre acadé-« micien d'exécuter ce travail, auquel on tente aujour-« d'hui de suppléer. »

La description des manuscrits consultés par M. de Ruble occupe et devait nécessairement occuper une large place dans son Introduction. Ces manuscrits sont au nombre de deux, et ils appartiennent à la *Bibliothèque impériale* (fonds français 5011). Avant 1731, ils faisaient partie de la belle collection du président de Mesmes, lequel avait épousé une fille de Balagny, l'indigne neveu de l'auteur des *Commentaires*. M. de Ruble a raconté avec une précision parfaite toute l'histoire de ces manuscrits dont l'existence était généralement inconnue.

C'est à l'aide de ces sources, et sans négliger, en ce qu'elle a de bon, l'édition de Florimond de Raymond, que M. de Ruble a fait ce que M. Guérard lui-même n'aurait fait ni avec plus de soin ni avec plus de succès. Il a restitué tout ce qui avait été omis, et corrigé tout ce qui avait été dénaturé. Partout l'orthographe des noms propres a été rétablie. Laissons un moment la parole à M. de Ruble.

Il est juste que celui-là même qui a triomphé de tant de difficultés caractérise les résultats de sa victoire. Suivant la fière parole de Jeanne d'Arc : Qui a été à la peine doit aussi être à l'honneur.

« Les amis de la prose alerte et originale du XVIe siècle, » dit (page 25) M. de Ruble, « apprécieront l'importance des « parties publiées pour la première fois. Des pages en- « tières sont ajoutées aux anciennes éditions. On remar- « quera que nos additions complétent heureusement ce « qui (les) précède et ce qui les suit, qu'elles dissipent « l'obscurité présentée quelquefois par les récits mutilés « de Monluc et qu'elles occupent toujours dans le corps « de l'ouvrage une place marquée d'avance par une « lacune.

« Lorsque les deux textes, » ajoute l'excellent paléogra- « phe, s'éloignaient l'un de l'autre et accusaient ainsi une « double rédaction, nous avons reproduit, sous forme de « variante, la leçon que nous repoussions. Nous avons « donné un assez grand développement à cette partie de « notre travail. On trouvera peut-être que le bas des pages « est encombré de notes; suivant nous, elles étaient néces- « saires : obligé de choisir entre deux leçons souvent « différentes, nous avons voulu présenter au lecteur les « deux textes en litige pour lui donner la faculté d'exer- « cer la critique. Monluc, d'ailleurs, mérite d'être traité « comme les grands écrivains, et les diverses rédactions « de ses récits sont dignes d'être recueillies. »

Un des plus frappants exemples des heureuses modifications obtenues par la plus patiente et la plus intelligente révision du texte est l'exemple que cite lui-même, M. de Ruble (p. IV) :

« Tout est devenu grief contre le malheureux Monluc,

« même les fautes de ses éditeurs. On lit au commence-
« ment du livre V des *Commentaires*, dans toutes les
« éditions anciennes : Je me déliberai d'uzer de toutes
« les *cruautés*... Quel beau sujet à déclamations pour
« un historien philanthrope ! Malheureusement le mot
« *cruauté* n'existe pas dans le manuscrit. On lit : Je me
« délibéray d'uzer de toutes les craintes... le lecteur
« fera la différence entre un Verrès qui, de tous les
« moyens, choisit d'avance les plus cruels, et un Monluc,
« qui songe à intimider les ennemis de son maître pour
« n'avoir pas à les punir. »

A tous ceux qui voudront avoir une fidèle idée du grand service que vient de rendre M. de Ruble à l'histoire et à la littérature, je recommande de lire, l'une après l'autre, une page de son édition et une page de l'édition qui a précédé la sienne, celle de MM. Michaud et Poujoulat. Les différences éclatent à tout instant. Le lecteur, quand il suit MM. Michaud et Poujoulat, trébuche sans cesse contre de grossières méprises; quand, au contraire, il abandonne ces guides aveugles pour refaire le même chemin sur les pas de M. de Ruble, il est tout étonné de trouver la voie si sûre et si facile. Nul, je l'assure, ne tentera cette épreuve sans remercier avec effusion le dernier éditeur des *Commentaires*, qui nous rend un trésor si indignement ravi.

Ce qui achève de donner à l'œuvre de M. de Ruble une supériorité qui ne se peut mesurer, ce sont les notes. A-t-on remarqué combien les notes des précédentes éditions étaient maigres, et souvent erronées ? Ces prétendus renseignements n'apprenaient rien à ceux qui savaient un peu, et, la plupart du temps, trompaient ceux qui ne savaient guère (1). Les notes de M. de Ruble

(1) Voici un échantillon du savoir-faire des devanciers de M. de Ruble. En un endroit, Monluc parle du bruit qui avait couru de la perte de la bataille de

sont très-abondantes, sans l'être trop, et, toujours exactes, elles sont souvent nouvelles, car l'éditeur a eu l'excellente pensée d'y consigner beaucoup d'indications puisées par lui soit dans les livres rares, soit dans des manuscrits encore moins connus. Quelquefois, au lieu de renvoyer simplement à tel ou tel document inédit qui concerne le personnage nommé par Blaise de Monluc, M. de Ruble reproduit en note des fragments de ce document, et il réussit ainsi à enrichir le bas de plusieurs des pages de son volume des citations les plus curieuses. J'indiquerai, en courant, comme particulièrement intéressantes pour nous autres Gascons, les notes sur Jean et Joachim de Monluc, les frères du maréchal, sur le père, sur la femme, sur les fils, sur les filles du même, sur le seigneur de Gohas (M. de Biran), sur Lautrec, sur Lescun, sur Jean de Carbon, seigneur de Montpezat, sur Ramonet de Lupé, sur Paul de La Barthe, seigneur de Thermes, sur François de Gelas, seigneur de Leberon, sur Prévot de Sansac, sur Blaise de Pardaillan, seigneur de La Motte-Gondrin, sur François, seigneur de Caupène, sur le sieur de Montferrand (dont M. de Ruble a oublié d'indiquer le prénom, Charles), sur Louis de Saint-Gelais, seigneur de Lansac, etc. Je puis d'autant mieux, du reste, vanter les notes de M. de Ruble, que j'ai été plus souvent témoin des scrupules excessifs avec lesquels il cherchait à

Dreux, et il ajoute que Catherine de Médicis attendait que le *boiteux* portât nouvelle certaine de cette perte. Tout le monde sait que le *boiteux* veut dire, en pareil cas, le temps, et que l'on trouve cette expression fréquemment employée non-seulement au XVIe siècle, mais encore au XVIIe, et, par exemple dans les *lettres* de Malherbe et jusque dans la *Suite du Menteur*, de Corneille. Mais, MM. Michaud et Poujoulat, se cotisant sans doute pour fournir la bizarre explication que voici, ont cru devoir avertir le lecteur (p. 208 du tome VII de leur collection) que par le *boiteux* il fallait entendre Armand de Gontaut, baron de Biron, lequel avait eu, en Piémont, dit Brantôme, « une « grande harquebusade en la jambe, dont toute sa vie il a été estropié. » *Risum teneatis amici !*

en écarter les plus légères erreurs, et que j'ai vu, même pour les questions douteuses à l'égard desquelles il avait toute liberté, *in dubiis libertas*, poursuivre la solution la plus vraisemblable avec non moins d'ardeur et de ténacité que n'en met son père, le premier chasseur de notre Gascogne, à poursuivre, entouré de ses beaux chiens bleus, meute royale! un de ces lièvres au jarret d'acier qui auraient fatigué saint Hubert lui-même.

En résumé, le premier volume des *Commentaires* ne me paraît laisser aucune prise à la critique et si, comme j'en ai la certitude, les autres volumes nous offrent toutes les qualités de leur aîné, cette publication sera une des mieux faites de toutes celles qui ont paru sous les auspices de la Société de l'Histoire de France. Pour qui connaît les éditions des Paulin Paris, des Géraud, des Ravenel, des Teulet, des Quicherat, des Lalanne, des Bordier, des Dovet-d'Arcq, des Beugnot, des Guessard, des Dufresne de Beaucourt, des Rathery, des Le Roux de Lincy, et de tant d'autres érudits qui ont rendu proverbiale l'excellence des travaux de cette Société, c'est là un de ces éloges auxquels il est superflu de rien ajouter.

PHILIPPE TAMIZEY DE LARROQUE.

RELEVÉ GÉNÉRAL

DES CHEVALIERS CROISÉS,

Formant un ensemble de sept mille noms en sus des sept cents inscriptions de Versailles.

(Suite de la lettre **A**. *)*

ANGLOIS (JEAN L'), templier. Angleterre. Michelet. 1307.
ANGLOIS (JEAN L'), templier. Dio. de Rennes. Michelet. 1307.

ANGLOSI (Raoul l'), comm. d'Oisemont. Diocèse d'Amiens. 1307.
ANGLOIS (Robert l'), templier. Dio. d'Amiens. Michelet. 1307.
ANGLOIS (Thomas l'), templier. Ponthieu. Michelet. 1307.
ANGLURE (Roger d'). Champagne. Du Moulin. 1096.
ANGOULÊME (Geoffroi *Martel*, frère du comte d'). Bongars.
ANGOULÊME (Foucher d'), archevêque de Tyr. Bongars. 1147.
ANGOULÊME (Hugues, *dit* Le Brun, comte d'). Hist. de France. 1250.
ANGOULEVENT (Alain d'). Bretagne. Charte de Limisso. 1249.
ANGUILHAC ou AUGIGNAC (Gérard d'), templier. Diocèse de Limoges. Michelet. 1307.
ANISY (Henri d'), templier. Dio. de Chartres. Michelet. 1307.
ANISY (Jean d'), templier. Dio. de Chartres. Michelet. 1307.
ANISY (Nicolas d'), templier. Dio. de Chartres. Michelet. 1307.
ANISY (Pierre d'), templier. Dio. de Laon. Michelet. 1307.
ANJOU (Foulques III, comte d'). P. Anselme. 1032-1040.
ANJOU (Foulques V, comte d'), roi de Jérusalem. D. Morice. 1120-1131.
ANJOU (Ermengarde d'), mère de Foulques. D. Morice. 1129.
ANJOU (Baudouin III d'), roi de Jérusalem, sacré en 1142.
ANJOU (Amauri d'), roi de Jérusalem, sacré en 1163.
ANJOU (Baudouin V. d'), roi de Jérusalem, sacré en 1175.
ANJOU (Charles d'). Joinville 1248 et R. des Hist. des Crois. 1270.
ANON ou AYRON (Othon d'), templier. Diocèse de Paris. Michelet. 1307.
ANONE (Guillaume de), templier. Dio. de Langres. Michelet. 1317.
ANNONIA (Jean de), templier. Dio. de Langres. Michelet. 1307.
ANNONIA (Raoul de), templier, frère du précédent. Id. 1307.
ANSE (Robert d'). Lyonnais. Bongars. 1096.
ANSEAU, Sénéchal de Flandre. Eudo de Deuil. 1147.
ANSELME (frère), templier du bailliage de Ponthieu. Michelet 1307.
ANSENG (Robert d'). Charte du comte de Flandre. 1201.
ANSERRA (Jean), templier. Dio. d'Amiens. Michelet. 1307.
ANSONIO (Bertrand de), templier. Diocèse de Clermont. Michelet. 1307.
ANTEJAC (Hugues). Charte d'Acre. 1250.
ANTENAISE (Henri d'). Maine-Bretagne. Ménage. 1158.
ANTENAISE (Raoul d'). Ibid. 1158.
ANTENAISE (Hamelin d'). Ibid. Versailles. 1191.
ANTENAISE (Geoffroi d'). Ibid. 1191.

ANTELLA (François dell'), chevalier de Saint-Jean-de-Jérusalem. Florentin. J. Bosio. 1206.

ANTIGNY (Henri d'), templier. Dio. de Laon. Michelet. 1307.

ANTIN (Vital d'), chr de S.-J.-de-J. Gascogne. D. Villevieille. 1377.

ANTIOCHE (Bohémond, prince d'), l'un des fils de Robert Guiscard. Versailles. 1098.

ANTIOCHE (Roger d'). Chronique d'Albéric.

ANTIOCHE (Raymond d'), des comtes du Poitou. Ménage. 1147.

ANTIOCHE (Guillaume d'), seigneur de Boutron. (Recueil des Historiens des Croisades). 1244.

ANTIOCHE (Jean d'), seigneur de Boutron. (Recueil des Historiens des Croisades. 1244.

ANTIOCHE (Bohémond VI, prince d'). Versailles. 1252.

ANTOINE (Alart d'). Provence. (R. des Hist. des Croisades) 1219.

ANTOING (Gossiaus d'). Flandre. Ph. Mouskes. 1218.

ANTOING (Hugues d'). Flandre. Charte de Damiette. 1218.

ANTOING (Henri d'). Hainaut. Froissart. 1390.

ANTRECHE (Gauthier d'), fils de Guillaume de Nanteuil. (Rec. des Historiens des Croisades.) 1249.

ANUCUILIO (G. de), templier. Dio. de Bayeux. Michelet. 1307.

ANUCUPE (J. GAVERII, dit), templier. Dio. de Séez. Michelet. 1307.

ANVIN (Poncet d'). Artois, Versailles. 1190.

ANZIN (Robert d'). Flandre. Meyer. 1218.

APCHON (Arnaud d'). Auvergne, Versailles. 1102.

APELLIS (Jean de), templier. Diocèse de Paris. Michelet. 1307.

APPOLONIA (Gerlando d'), chevalier de Saint-Jean-de-Jérusalem. Sicilien. J. Bosio. 1242.

APS (Ermengard d'), G.-M. de S.-J.-de J. Versailles. 1191.

APULIA (Roger de), templier. Michelet. 1307.

AQUINO (Thomas d'). Sicile. (R. des Hist. des Croisades.) 1228.

AQUITAINE (Éléonore d'), femme du roi Louis-le-Jeune, et plus tard femme de Henri II, roi d'Angleterre.

ARAGON (Isabelle d'), femme de Philippe-le-Hardi (Guillaume de Nangis), morte en 1271.

ARAGON (Don Alfonse, frère du roi d'), châtelain d'Emposte. J. Bosio. 1327.

ARAGON (Jacques d'), G.-M. de l'Ordre de Monteza. 1317.

ARAINES (Henri d'). Villehardouin. 1201.

ARAMENGA (Andrea), chr de S.-J.-de-J. Piémont. Lud. Araldi. 1358.

ARBALESTRIER (Henri l'). Assises de Jérusalem. 1096.
ARBAUD (Anselme). Provence. Charte de 1218.
ARBEL (Pierre). Bourgogne. Hist. de Poligny. 1190.
ARBERT (frère), templier. Diocèse de Laon. Michelet. 1307.
ARBIE (Arnaud), templier artésien. Michelet. 1307.
ARBIZU (Luperico de), chr de S.-J.-de-J. J. Bosio. 1308.
ARBLAYS (Pierre d'), templier. Pièce 3574. Joursanvault. 1313.
ARBRE (Ostre de). Charte du comte de Flandre. 1201.
ARBRE (Otton de l'). Cambrésis. Meyer. 1218.
ARBRE (Ernoul de l'), templier. Gaignières. 1307.
ARCES (Humbert d'). Dauphiné. Charte d'Acre. 1191.
ARCES (Thomas d'). Dauphiné. Charte d'Acre. 1191.
ARCHEIM (Henri d'), templier allemand. Michelet. 1307.
ARCHES (Godefroi des), précepteur du Temple de Newton, province d'York. P. du Puy. 1310.
ARCIES ou *ARCY* (Jean d'). Bongars. 1219.
ARCIS-SUR-AUBE (Jean, seigneur d'). Champagne. Versailles. 1218.
ARCONA (Jean de), templier. Dio. de Clermont. Michelet. 1307.
ARCOYS (Renaud d'), templier. Dio. de Tours. Michelet. 1307.
ARCU (Robert d'). Charte d'Acre. 1250.
ARDAN (Baudouin d'), templier. Languedoc. Michelet 1307.
ARDENAYO (Pierre de), templier. Michelet. 1307.
ARDENBAUD (Durand), templier. Dio. de Clermont. Michelet. 1307.
ARDENFORT (Henri d'), templier. Dio. de Tournay. Michelet. 1307.
ARDENBOURC (Henri d'), templier. Gaignières. 1307.
ARDENNES (Adalberon d'). Hist. de Lorraine. 1096.
ARDENTUN (Robert de). Froissart. 1396.
ARDILLIERS (Henri d'). Champagne. Villehardouin. 1202.
ARDIVILLIER (Déodat), templier. Dio. de Paris. Michelet. 1307.
ARDIVILLIER (Raoul), templier. Dio. de Paris. Michelet. 1307.
ARDOYN (Guillaume), templier. Dio. d'Orléans. Michelet. 1307.
ARDOIN (Guillaume), chevalier de Saint-Lazare. Sibert. 1320.
ARDRES (Arnoul, baron d'). Picardie. Versailles. 1096.
ARDRES (Baudouin d'). Ibid. Hist. de France. 1147.
ARESTAN (Jean), templier limousin. Michelet. 1307.
ARETON (Blondelet d'). Froissart. 1390.
ARIOSTO (Nicolas). Bologne. P. Litta. 1220.
ARIOSTO (Ubaldino). Bologne. P. Litta. 1291.
ARGENCES (Robert d'). Normandie. Du Moulin. 1096.

ARGENTEUIL (Raoul d'). Ile de France. Charte d'Acre. 1191.
ARGENTEUIL (Gérard d'), templier. Paris. Michelet. 1307.
ARGENTON (Renaud d'), templier anglais. P. du Puy. 1237.
ARGENVILLE ou *ARGIVILLE* (Renaud d'), templier. Soissonnais. Michelet. 1307.
ARGONES (le sire d'). Provence. Joinville. 1248.
ARJAC (Bégon d'). Charte d'Acre. 1250.
ARLES (Bertrand d'). Provence. Le moine Hardouin. 1096.
ARLES (Guillaume d') *dit* Le Brun. Provence. Bongars. 1096.
ARLES (Aicard d'). Assises de Jérusalem. 1106.
ARLES (Guillaume d'). Provence. Charte de Damiette. 1218.
ARLES (Arnoul d'), templier. P. du Puy. 1268.
ARLEUX (Gauthier d'). Flandre. Charte de Damiette. 1249.
ARLOS (Gaucher d'). Bugey. Charte de Damiette. 1250.
ARMANDS (Pierre des), templier. Comtat Venaissin. Pithon Curt. 1168.
ARMANDS (Bertrand des), templier. Ibid. 1290.
ARMENART (Jean), frère du précédent. Michelet. 1307.
ARMENART (Pierre), commandeur du Temple. Maine. Michelet. 1307.
ARMENGILDO ou *ERMEGILDO* (Guttierre de), prieur de Castille. J. Bosio. 1209.
ARMENGOL (Arnardo), commandeur de Valence. Espagne. J. Bosio. 1390.
ARMENIO (George). Assises de Jérusalem. 1145.
ARMENTIÈRES (Ernous d'). Flandre. H. de Valenciennes. 1218.
ARNAUD (Wifred). Provence. Archives du chap. de Riez. 1101.
ARNAUD (Pons), templier. Provence. Arch. du chap. de Riez. 1200.
ARNAUD (Garcie). Gascogne. Doat. 1252.
ARNAUD (Bérenger), templier. Provence. Archives du chapitre de Riez. 1257.
ARNAUD (frère), templier. Dio. d'Angoulême. Michelet. 1307.
ARNAUD (Garcie), templier. Dio. de Limoges. Michelet. 1307.
ARNAUD (Guilhaume), comm^deur de *Madiis*. Berry. Michelet. 1307.
ARNAUD (Guillaume), templier. Dio. de Cahors. Michelel. 1307.
ARNÉ (Bernard d'). Bigorre. Charte d'Acre. 1250.
ARNOUL (frère), templier. Diocèse d'Amiens. Michelet. 1307.
ARNOUL (G. d'), templier. Michelet. 1307.
ARON (Pons d'). Charte d'Acre. 1250.

ARONDEL (Guillaume). H. de Valenciennes. 1218.
ARQUIER (Pierre), chr de S.-J.-de-J. Aquitaine. Charte de 1334.
ARRABLAY (Guillaume d'), templier. Dio. de Paris. Michelet. 1307.
ARRABLAY (Pierre d'), templier. Dio. de Paris. Michelet. 1307.
ARRAS (Vagon d'). Artois. Meyer. 1096.
ARRAS (Guillaume d'). Artois. Charte d'Ascalon. 1240.
ARRAS (Mathieu d'), templier. Dio. d'Amiens. Michelet. 1307.
ARS (Roland d'). Charte d'Acre. 1240.
ARSE (Guillaume de l'). Hist. de Valenciennes. 1248.
ARSONIO (Guillaume de), templier. Dio de Clermont. Michelet. 1307.
ARSY (Guillaume d'), templier. Dio. de Rodez. Michelet. 1307.
ARTAIZE (Milon d'). Champagne. Charte d'Acre. 1240.
ARTAUD (Pierre Isoard). Dauphiné. Gui Allard. 1190.
ARTE (Gaillard d'). Ducange. 1270.
ARTEBLAYE (Jean d'), templier. (Pièce 3574, Joursanvault). 1313.
ARTHONA (Jean Dalmace d'), templier. Dio. de Clermont. P. du Puy. 1307.
ARTOIS (Nicolas d'). Assises de Jérusalem. 1096.
ARTOIS (Robert de France, comte d'). Versailles. 1248.
ARTOIS (Philippe, comte d'Eu d'). Froissart. Versailles. 1390-96.
ARTRES (Mathieu d'), templier. (Pièce 3574, Joursanvault). 1313.
ARTUR (René). Bretagne. Charte de Jaffa. 1191.
ARTUSIUS (frère), templier. Michelet. 1307.
ARUCI (Guillaume). Provence. Test. du comte de Toulouse. 1105.
ARVILLIERS (Aymond d'), templier. France. P. du Puy. 1307.
ARZAC (Gui d'), templier. Dio. de Limoges. Michelet. 1307.
ARZAC (Guillaume d'), commandeur du Temple de Limoges. Michelet. 1307.
ARZACO (Pierre de), templier. Italie. P. du Puy. 1143.
ASCHE (Geoffroi d'). Bongars. 1096.
ASCHE (Henri d'), frère de Geoffroi. Bongars. 1096.
ASCHE (Henri d'). Flandre. Charte de Damiette. 1218.
ASILLAN (Gaucelin d'). Me de l'hôpital de Jérusalem. Languedoc. D. Vaissète. 1163.
ASNENS (François). Suisse et France. Versailles. 1219.
ASNIÈRES (Guillaume d'). Saintonge. Versailles. 1248.
ASPEL (Arnaud d'). Languedoc. D. Vaissète. 1190.
ASPREMONT (Arnoud d'), seigneur de Conflans. Lorraine. D. Calmet. 1096.

ASPREMONT (Gobert ou Geoffroi Ier d'). Lorraine. Bongars. 1189.
ASPREMONT (H. d'). Lorraine. Bongars et Charte d'Acre. 1191.
ASPREMONT (Gautrier d'). Duché de Bar. (Recueil des Historiens des Croisades.) 1227.
ASPREMONT (Gobert ou Geoffroi II d'), petit-fils de Gobert Ier. Versailles. 1248.
ASPRÊMONT (Guillaume d'). Lorraine. Charte de Damiette. 1249.
ASPREMONT (Gui d'). Hist. de Lorraine. 1270.
ASQUES (Henri d'). Guienne. Meyer. 1096.
ASSALIT (Gerbert), maître des hospitaliers. Languedoc. Bongars. Versailles. 1161.
ASSALIT (Etienne). Languedoc. Charte d'Acre. 1250.
ASSANTI (Gio.), chr de S.-J.-de-J. Naples. Lud. Araldi. 1310.
ASSIGNY (Arnoul d'). Charte d'Acre. 1249.
ASSINELIO (Renaud d'), templier provençal. Michelet. 1307.
ASSISE (Saint-François d'), fondateur de l'ordre des Franciscains. (Recueil des Historiens des Croisades). 1220.
ASTARAC (Amanieu d'). Guienne. L'Art de vérifier les dates. 1175.
ASTARAC (Centule Ier d'), fils d'Amanieu. — Ibid. — 1220.
ASTOAUD (Poncet). Provence-Languedoc. Che de Damiette. 1218.
ASTORG (Bernard d'). Agenais. (Lettre du Pape Innocent IV à l'évêque d'Agen.) 1248.
ASTORGA (Pedro d'). Espagnol. Pr. de cour des d'Astorg. 1096.
ATGIER (Jean), templier. Dio. de Clermont. Michelet. 1307.
ATROPIUS, écuyer de Tancrède. Bongars. 1096.
ATTON (Bernard), vicomte de Béziers, d'Agde, de Nîmes, etc. Versailles. 1101.
AUBERIVE (Pierre d'). Champagne. Joinville. 1248.
AUBERS (Renier d'). Artois. Charte d'Acre. 1250.
AUBERT (Guillaume). Bretagne. Charte de Limisso. 1249.
AUBERT (frère), prêtre, templier. Dio. de Beauvais. Michelet. 1307.
AUBETERRE (Ulric d'). Angoumois. Charte d'Ascalon. 1240.
AUBIGNÉ (Raoul d'). Anjou, Maine, Bretagne. Che d'Acre. 1198.
AUBIGNY (Baudouin d'). Charte du comte de Flandre. 1201.
AUBIGNY (Baudouin d'). Artois. Versailles. 1205.
AUBIGNY (Ferric d'), templier. Dio. de Reims. Michelet. 1307.
AUBIGNY (Renaud d'), templier. Champagne. Michelet. 1307.
AUBON (Jean d'), templier. Dio. de Chaalons. Michelet. 1307.

AUBUSSON (Rainaud V, vicomte d'). Marche. Versailles. 1147.
AUBUSSON (Gui d'). Marche. Bongars. 1190.
AUBUSSON (Pierre d'), G.-M. de S.-J.-de-J. Versailles. 1476.
AUDEBERT (frère), comm^deur du Temple. Poitou. Michelet. 1307.
AUDEBERT (Durand), templier. Dio. de Clermont. Michelet. 1307.
AUDEBON ou AUDENBON (Guillaume), templier. Dio. de Saintes. Michelet. 1307.
AUDEBORT (Durand), templier. Dio. de Paris. Michelet. 1307.
AUDEMAR (Hélies), prêtre, templier. Diocèse de Bordeaux. Michelet. 1307.
AUDENARDE (Arnaud, seigneur d'). Bongars. 1096.
AUDENCOURT (Adam d'). Cambrésis. Meyer. 1218.
AUDIBERT (Arnaud). Provence. Charte d'Acre. 1250.
AUDIERII (Audebert), templier. Limousin. Michelet. 1307.
AUDIFFRET (Jean d'). Savoie. Versailles 1248.
AUDOS (Martin d'), grand prieur de Saint-Gilles, Ordre de Saint-Jean de Jérusalem. Pithon Curt. 1215.
AUDREN (Raoul). Bretagne. Versailles. 1248.
AUGERIO (Vitale), prieur de Catalogne. J. Bosio. 1366.
AULISI (Henri d'), templier. Dio. de Bourges. Michelet. 1307.
AUMALE (Etienne, comte d'), de la maison de Champagne. Versailles. 1096-1120.
AUMALE (Eustache d'). Chanson d'Antioche. 1096.
AUMALE (Geoffroi d'). Normandie. Bongars. 1190.
AUMONT (Philippe d'). Beauvoisis-Maine. Charte d'Acre. 1191.
AUMONT (Jean Ier, sire d'). Normandie. Versailles. 1248.
AUMOSNE (Jean de l'), templier. (Pièce 3574, Joursanvault), 1313.
AUNAY (le vicomte d'). Froissart. 1390.
AUNOY (Alelme d'). Picardie. Charte d'Acre. 1191.
AUNOY (Gilles d'). Picardie. Villehardouin. 1202.
AUNOY (Guillaume d'). Picardie. Versailles. 1202.
AUNOY (Raoul d'). Picardie. Charte d'Acre. 1240.
AUNOY (Guillaume d'). Picardie. D. Grenier. Versailles. 1270.
AUNOY (Guillaume d'). Froissart. 1396.
AURETIO (Martino), ch^r de S.-J.-de-J. Capoue. Lud. Araldi. 1332.
AURIAC (Bérenger d'). Rouergue. Charte d'Acre. 1250.
AURICOURT (Alpin d'). Charte d'Ascalon. 1240.
AURILLAC (Astor, baron d'), chevalier et troubadour. Auvergne. Versailles. 1270.

AURILLAC (Sauveur d'), chr de Saint-Jean-de-J. Vertot. 1312.
AURIOL (Pierre), templier. Dio. de Limoges. Michelet. 1307.
AURIVAL (Jean d'). Languedoc. Canso de san Gili. 1096.
AUROSIO (Berengario), chr de S.-J.-de-J. Capoue. Lud. Araldi. 1313.
AUSAPIE (Jean), templier. Dio. de Paris. Michelet. 1307.
AUSAT (Jean d'), templier. Gascogne. Michelet. 1307.
AUSEMONT (le seigneur d'). Froissart. 1390.
AUTHIER (Guillaume du), Limousin. Versailles. 1248.
AUTHIER (Raoul du). Limousin. Versailles. 1248.
AUTRICHE (Léopold II, duc d'). Butkens. Giustinian. 1190.
AUTRICHE (Léopold, duc d'). Bongars. J. Bosio. 1216.
AUVERGNE (Guillaume VII, comte d'). Versailles. 1102.
AUVERGNE (Guillaume VIII,) comte et premier dauphin d'Auvergne. Versailles. 1147.
AUVERGNE (Robert, comte d'). Eudo de Deuil. 1147
AUVERGNE (le comte d'). Rec. des Historiens des Croisades. 1192.
AUVERGNE (Gui, dauphin d'), Grand-Prieur du Temple d'Aquitaine. P. du Puy. 1307.
AUVERGNE (Jean des Dauphins d'), templier. Michelet. 1307.
AUVERGNE (Raymond d'), templier. Michelet. 1307.
AUVERGNE (Hugues, dauphin d'). Froissart. 1390.
AUVERGNE (Beraut d'), comte de Clermont, frère de Hugues. Froissart. 1390.
AUVERKAN (Jean d'). Bongars. 1096.
AUVIRÉ (Hugues d'). Bretagne. D. Lobineau. 1240.
AUXY (Hugues d'). Artois. Bongars. 1190.
AUXY (Eustache d'). Hennebert. Hist. d'Artois. 1248.
AUXY (Philippe, sire et ber d'). Artois. Versailles. 1270.
AUXY (Martin d'), templier. Dio. de Langres. Michelet. 1307.
AVALON (Pierre d'). Champagne. Joinville. 1248.
AVAUGOUR (Henri, sire d'). Bretagne-Maine. D. Morice. 1248.
AVENEL (Robert). Maine. Ménage. 1158.
AVENEL (Guillaume d'). Normandie. Charte d'Acre. 1191.
AVENOT (Jean), templier. Dio. de Langres. Michelet. 1307.
AVERLHAC (Austorg d'), templier. Diocèse de Rhodez. Gall. Christ. 1305.
AVEROULT (Pierre d'). Artois. Charte d'Arras. 1217.
AVERSE (Guillaume d'). Bongars. 1096.
AVESNES (Girard d'). Flandre. Bongars. 1147.

AVESNES (Jacques d'), fils de Gérard. Flandre. Bongars et Versailles. 1189.

AVESNES (Gautier II, d') fils de Jacques. Recueil des Historiens des Croisades. 1189.

AVESNES (Jean ou Jacques d'). Flandre. Villehardouin. 1202.

AVESNES (Gautier d'), comte de Blois. Bongars. 1217.

AVEZZANO (Balthazar d'). Napolitain. Della Marra. 1187.

AVEZZANO (Gualtier d'). Napolitain. Della Marra. 1187.

AVEZZANO (Hector, seigneur d'). Napolitain. Della Marra. 1187.

AVEZZANO (Taddeo d'). Napolitain. Della Marra. 1187.

AVRIL (Guillaume), templier. Limousin. Michelet. 1307.

AXEL (Philippe d'). Flandre. Meyer. 1218.

AXELE (Ricard). Flandre. Charte de Constantinople. 1205.

AXELLES (Philippe d'). Charte du comte de Flandre. 1201.

AXIIS ou AYHIIS (Philippe), templier. Michelet. 1307.

AYANCERIIS (frère Arbert, curé de), templier. Diocèse de Paris. Michelet. 1307.

AYMAR (Russan). Assises de Jérusalem. 1201.

AYMARD (Robert). Charte d'Acre. 1250.

AYMARD ou AYNARD (Guillaume), templier. Berry. Michelet. 1307.

AYMERIC (Guillaume), templier. Limousin. Michelet. 1307.

AYMERIC (Hélies), templier. Limousin. Michelet. 1307.

AYNAC (Gilbert d') Quercy. Charte d'Acre. 1250.

AYNARD (Pierre). Dauphiné. Charte d'Acre. 1190.

AYNARD (Jean). Dauphiné. Gui Allard. 1346.

AYNVAL (Thomas), templier. Joursanvault. 1308.

AYRI (Hélies), templier. Diocèse de Bordeaux. Michelet. 1287.

AYROLLES (Robert d'). Charte d'Acre. 1250.

AYS (Amion d'). Recueil des Historiens des Croisades. 1211.

(La suite au prochain n°) Denis DE THEZAN.

LES

GASCONS CÉLÈBRES

HOMMES DE GUERRE.

FRANÇOIS DE LASSALLE CEZEAU,

MARÉCHAL-DE-CAMP.

François de Lassalle Cezeau, naquit à Lagraulet, le 29 octobre 1741. Son père, Jean de Lassalle Cezeau, alors avocat au Parlement, devint, plus tard, juge royal à Montréal : il avait épousé Rose Vacquier, qui lui donna celui dont nous écrivons la biographie, et qui reçut le baptême dans l'église de Prognan, annexe de Lagraulet.

Nous ignorons complétement tout ce qui se rapporte aux premières années et à l'éducation de François de Lassalle Cezeau. Nous ne le retrouvons qu'à l'âge de 17 ans, lorsqu'il entre, comme enseigne, dans le régiment *d'Angoumois*, le 14 février 1758. Peu de temps après, il suit son régiment en Allemagne, sur les bords du Rhin, et prend part à la triste campagne de sept ans, depuis le 26 août 1760 jusqu'au 26 février 1762. Rien n'indique, d'ailleurs, qu'il ait figuré dans les opérations de guerre de cette période de deux ans, durant laquelle les généraux favoris de Louis XV et de Mme de Pompadour ajoutèrent si peu de gloire aux fastes militaires de la France. Il est probable que notre jeune officier gascon tint garnison dans quelque place forte, ou resta dans les corps de réserve.

Rentré en France à la dernière date que nous venons de donner, il s'embarqua à Saint-Malo, le 10 février 1763, et suivit le régiment *d'Angoumois* à Saint-Domingue.

Cette belle colonie était habitée par un grand nombre de Français, originaires des environs de Bordeaux, et concitoyens, par conséquent, de l'officier dont nous retraçons l'histoire : lui-même devait y posséder des parents, car nous apprenons, par une de ses lettres, qu'il avait à y revendiquer personnellement une fortune de plus de cinquante mille livres, somme assez considérable à cette époque pour un jeune cadet de Gascogne.

Après quatre ans de séjour dans cette île fertile et prospère, n'ayant guère d'autre occupation que celle de fréquenter un monde élégant et fastueux, véritable paradis terrestre d'un officier jeune et de famille noble, Lassalle revint en France le 4 juin 1767 et obtint le grade de capitaine, dans la compagnie du régiment-colonel, le 24 mars 1769 : il commandait les chasseurs quand la révolution vint mettre en question tant d'existences, et déranger tant d'ambitions militaires.

L'Assemblée constituante avait fortement ébranlé l'organisation des régiments ; d'après les règlements nouveaux, ils perdaient leurs dénominations provinciales, pour prendre de simples numéros d'ordre. Les officiers appartenaient alors à d'anciennes familles ; la Constituante devait craindre que la plupart d'entre-eux n'acceptassent le nouvel ordre de choses avec regret, et ne prêtassent au gouvernement national un dévouement douteux. On voulut les mettre en demeure de s'expliquer à cet égard, en leur laissant toute liberté de continuer leur service, ou de donner leur démission. Une lettre-circulaire du ministre Duportail, adressée aux commandants des régiments, renfermait les instructions suivantes :

« 1° La nouvelle formation devant entraîner la réforme de deux capitaines, deux lieutenants, deux sous-lieutenants par régiment d'infanterie, Sa Majesté est disposée à faciliter tout arrangement entre les officiers, et pour leur en procurer le moyen, vous voudrez bien vous assurer si parmi les capitaines il y en a qui désirent leur retraite, et quel est le traitement dont leurs services les rendraient susceptibles, d'après les décrets de l'Assemblée nationale du mois de juillet dernier, sur les pensions de retraite.

« 2° Vous êtes aussi autorisés à permettre aux capitaines qui n'étant pas susceptibles d'obtenir de retraite, désireraient néanmoins ne pas continuer leurs services, de se retirer en conservant leurs droits à la croix de Saint-Louis, pourvu qu'ils aient au moins quinze années de service. »

Conformément à cet arrêté, de Lassalle Cezeau dut répondre à une lettre du commandant de Bayonne, du 29 janvier 1791, et faire connaître catégoriquement ses intentions, afin que le général qui allait procéder, dans le régiment *d'Angoumois*, à la nouvelle formation, pût savoir à quoi s'en tenir à son égard.

La question adressée aux anciens officiers n'était pas entièrement inutile : le corps, composé exclusivement de gentilshommes, avait plusieurs fois témoigné peu de sympathie pour la Révolution. Le régiment *d'Angoumois* en donna particulièrement une preuve regrettable : il fut si bien travaillé par les agents réactionnaires, qu'on craignit d'abord une défection complète. Le général La Chapelle, secondé par de Lassalle Cezeau et quelques autres officiers, parvint cependant à arrêter le succès du complot ; mais quarante officiers désertèrent et passèrent en Espagne.

Si de Lassalle Cezeau n'avait pas voulu servir la République, il aurait pu quitter l'armée d'une façon parfaitement régulière, en 1792 ; il était déja chevalier de Saint-Louis, et comptait d'assez longs services pour avoir le droit de faire liquider sa retraite..... mais il avait chaleureusement adopté les principes de 89 ; il tenait à défendre sa patrie menacée par les armées étrangères ; il déclara donc vouloir continuer à servir son pays.

Cet acte d'adhésion obtint sa récompense. Le 5 février 1792, il fut nommé lieutenant-colonel du régiment *d'Angoumois*, et le 9 mai 1793, il devint colonel du même régiment, par arrêté des représentants du peuple. Ce régiment devint le 80me d'infanterie de ligne. Un mois après (15 juin 1793), de Lassalle reçut le brevet de général de brigade.

Lassalle était alors à l'armée des Pyrénées-Orientales. Chargé du commandement de l'avant-garde, à la conquête de la vallée d'Aran, il prit les villes de Bossost et de Vielle, le 17 mars 1793, et commanda dans le *Val-Carlos* une expédition que les journaux officiels de l'époque mentionnèrent très-honorablement. Après avoir obtenu ses succès dans la division de Perpignan, il passa dans l'armée des Pyrénées-Occidentales ; chargé de commander une colonne à l'affaire de la *Croix du Bousquet*, en avant de Saint-Jean-de-Luz, le 22 juin 1793, il conduisit l'expédition de la manière la plus distinguée, et contribua puissamment à la prise de la redoute de Louis XIV : à la suite de ses opérations, son corps d'armée prit ses quartiers d'hiver au *Camp des Sans-Culottes*, en face d'Irun, et il en eut le commandement en chef, durant les derniers mois de 1793, et les premiers de 1794. Attaqué plusieurs fois par les Espagnols, notamment le 15 décembre 1793, et dans le mois de janvier suivant, il repoussa leurs assauts avec une vi-

gueur qui lui mérita de figurer avec gloire dans les bulletins de la Convention..... Quelques jours plus tard, tandis qu'il faisait une reconnaissance en avant du camp, il éprouva une chute de cheval très-grave qui l'obligea à garder le lit (1er floréal 1794).

Mais ces blessures, ces brillants états de service, son dévouement à la Révolution, ne purent le mettre à l'abri des dénonciations que nous avons vu s'acharner, à la même époque, contre son compatriote de Sauviac ; nous ignorons quels étaient les reproches qu'on lui adressait ; mais à la fin de 1794, alors qu'il venait de repousser si brillamment les Espagnols sur la Bidassoa, il reçut un arrêté ministériel qui le destituait brutalement de ses fonctions.

A ce coup aussi violent qu'inattendu, Lassalle proteste avec la dignité d'un brave militaire attaqué dans son patriotisme et dans son honneur :

« Citoyen, écrit-il au ministre de la guerre , le 6 floréal an II, j'étais et je suis encore malade d'une chute très-dangereuse que je fis le 1er floréal, au *Camp des Sans-Culottes,* lorsque le général en chef m'a fait passer la lettre par laquelle tu m'annonces ma destitution. Je t'avouerai qu'après plus de 36 années d'un service non interrompu, sans y comprendre mes campagnes et mes garnisons aux Antilles, je ne m'attendais pas à cet événement. Je regrette beaucoup de n'avoir pas achevé cette campagne, où j'aurais avec joie offert tout mon sang pour le succès des armes de la République. Quoi qu'il en soit, je me réjouirai toujours de ses triomphes ; d'autres pourront la servir avec plus de talent, mais je l'aurais servie, tant que mes forces me l'eussent permis, avec le zèle et le patriotisme qui me firent conférer le grade de général de brigade par les représentants du peuple.

« Quoique ma santé soit bien faible, je vais me conformer littéralement aux décrets, et me retirer dans la commune de Lagraulet, district de Condom, département du Gers.

« LASSALLE. »

Le général n'avait cependant pas perdu tout espoir de faire rapporter cette destitution, et d'être rétabli dans son grade : il avait besoin, pour réussir, de trouver des appuis, d'obtenir des rapports établissant l'honorabilité de ses services et la sincérité de son républicanisme. Il s'adresse au Conseil d'administration de l'armée des

Pyrénées-Orientales, et ses membres s'empressent de lui envoyer la déclaration suivante :

« Armée des Pyrénées-Orientales, égalité, liberté, fraternité, ou la mort. 148me demi-brigade.

« Les membres du Conseil d'administration de ladite demi-brigade, certifient que François Lassalle-Cezeau, général de brigade, fut nommé par les représentants du peuple colonel du 80me régiment, le 9 mai 1793; que dans son brevet de lieutenant-colonel, on rappelle qu'il fut enseigne le 14 février 1758, lieutenant le 13 septembre 1759, capitaine-commandant en la compagnie du colonel le 24 mars 1769, capitaine en second lors de la formation en 1776, capitaine-commandant de la compagnie des chasseurs le 29 mai 1780, lieutenant-colonel dans le même régiment le 5 février 1792.

« Ils attestent que dans toutes les occasions il a donné des preuves distinguées de son respect pour les lois, et de son attachement au gouvernement républicain.

« Fait au cantonnement de Belchènes, 9 germinal an II.

« Signé : Alberny, Cardensau, Dumar, Moret, Vitet, Leblanc, Denent, Bordenave, Loustaunau, Dalem. »

Muni de cette pièce, Lassalle-Cezeau demande au ministre sa réintégration dans le cadre d'activité, ou tout au moins sa mise à la retraite..... La Commission, revenant alors sur sa première décision, déclare que la suppression du général Lassalle n'avait aucun motif déshonorant pour lui :

« Jusqu'à ce jour, disait le rapport, la Commission n'avait connu cet officier que de nom ; elle aurait ignoré de quel corps il sortait, si le Conseil d'administration ne lui avait adressé la pièce qui précède » Il ajoutait que : « sa suspension n'avait d'autre motif que la mesure générale qui avait fait presque entièrement renouveler l'état-major de l'armée des Pyrénées-Occidentales ; peut-être aussi l'état de sa santé qui ne lui permettait pas de faire un service actif. Aussi la Commission proposait-elle de lever la suppression qui pesait sur le général, et de l'autoriser à demander sa retraite » (rapport au Comité de salut public, frimaire an III).

Ces divers incidents font clairement connaître la fâcheuse situation

des officiers ci-devant nobles dans les armées de la République; ils avaient beau donner les preuves les plus éclatantes de dévoûment national, la suspicion planait constamment sur eux, et le Comité supérieur profitait de la moindre circonstance pour rayer des cadres de l'activité tout officier dont le nom était précédé de la particule, et dont les états de service remontaient plus haut que 89.

Lassalle Cezeau avait quitté l'armée des Pyrénées et s'était retiré dans son pays natal. A peine installé dans le domaine patrimonial de la *Bordeneuve*, qu'il ne devait plus quitter, il se hâta d'écrire aux membres du Comité de salut public, le 27 brumaire an III, une lettre qui fera connaître, dans toute leur netteté, les sentiments patriotiques de cet officier-gentilhomme qui s'était si franchement rattaché aux principes de la Révolution.

« Citoyens,

« La Convention ayant mis la justice à l'ordre du jour, et ses intentions étant remplies de manière à la faire bénir de tous les départements, je m'adresse à vous avec toute sorte de confiance.

« J'ai servi 55 ans effectifs et près de cinq mois (non compris une campagne et demi en Allemagne et quatre ans et demi à Saint-Domingue) dans le ci-devant régiment d'Angoumois, dont j'étais colonel. Trois actions heureuses, dans le commandement de la campagne de 1793, vieux style, à l'armée des Pyrénées-Orientales, portèrent votre collègue Isabeau à me conférer le grade de général de brigade. J'ai servi en cette qualité neuf mois et demi, pendant lesquels je fis une expédition avec votre collègue Féraud, dans la vallée de Plan. Rappelé ensuite pour commander, en frimaire, *le Camp des Sans-Culottes*, j'y fus attaqué deux fois, et ces deux actions, où je repoussai les Espagnols, furent insérées dans le bulletin de la Convention... Le citoyen Isabeau, dans le brevet qu'il me donna, fit principalement mention de mon patriotisme, qu'il connaissait d'après les attestations sans nombre des bons citoyens de Bayonne, et d'après la contenance du régiment que je commandais lors de la publication des journées du 31 mai, 1 et 2 juin de la même année. J'ai vu naître et se consolider la Révolution à Bayonne, où, à l'exception de 17 mois de garnison à Toulouse, on m'a vu l'espace de quatre ans, et où, d'ailleurs, les citoyens représentants, Carnot, Garau, et l'infortuné Lamarque, eurent l'occasion

de s'informer de mon civisme. J'en ai certes donné des preuves bien multipliées, depuis 1789, non seulement sur les champs de bataille, mais même par la conduite ferme, vigilante et soutenue qu'il m'a fallu employer avec le général La Chapelle, mon camarade, et quelques officiers restés fidèles à la République, pour conserver dans son intégrité le régiment d'Angoumois, travaillé dans tous les sens par 40 officiers contre-révolutionnaires, qui consommèrent leur infamie par la plus lâche désertion... J'ai perdu à la Révolution, que je chéris, et pour laquelle je suis prêt de nouveau à verser tout mon sang, 50,000 livres que j'avais à Saint-Domingue.

« Citoyens, le Conseil exécutif proposa ma destitution, le 25 germinal, de même que celle du plus grand nombre des officiers-généraux de cette armée. J'ai fait, l'année dernière, trois maladies; elles peuvent m'avoir ôté de mon activité, et même ma vue qui est très-faible fut cause que je priai le général Servan d'abord, ensuite le général Delbek, de me dispenser de remplir les fonctions de chef provisoire de l'état-major de l'armée, qu'ils voulaient me confier; mais je suis toujours prêt à offrir le reste de mes forces à la République, et le plus grand bonheur pour moi serait de la servir encore... Si, néanmoins, mes services ne sont pas jugés nécessaires, je crois avoir lieu d'espérer que vous prendrez en considération ce que j'ai fait pour ma patrie. La plus grande récompense pour un citoyen est sans doute de l'avoir bien servie; mais la Convention ayant accordé des traitements à ceux qui lui ont consacré la plus grande partie de leur vie, vous jugerez sans doute que ce serait me laisser avec une marque d'improbation formelle, que de me priver de la retraite que mes travaux m'ont acquise. Si quelque malveillant avait cherché à élever des nuages sur ma conduite, il me sera aisé de fournir des preuves qui lèveront tous les obstacles et qui tourneront à la honte de mes délateurs.

« Vive la République! vive la Convention!

« *François* LASSALLE CEZEAU. »

Il n'avait pas tort de parler d'ennemis et d'adversaires: les Républicains en masse, il faut bien le dire, prenaient leur revanche sur tous les hommes qui tenaient à l'ancien régime par leurs premiers services et par leur naissance. Nul n'était digne autrefois de porter l'épaulette s'il n'appartenait à la noblesse; nul ne l'était maintenant,

par le retour des choses d'ici-bas, s'il n'était de naissance roturière... La bourgeoisie triomphante rendait à la noblesse dédain pour dédain, proscription pour proscription. Les réclamations de Lassalle Cezeau ne restèrent pas cependant sans résultat. La commission des armées de terre et de mer leva la suppression qui le frappait, le 10 prairial an III, et chargea la commission des secours publics de liquider sa retraite. Il fut reconnu qu'il avait servi pendant 45 ans, 8 mois, et qu'il avait fait 5 campagnes... Sa retraite fixée à 3,517 fr. fut réduite au chiffre rond de 3,000 fr., le 9 fructidor an III.

L'honorable carrière de Lassalle Cezeau était terminée; il sut jouir du calme et de la douce existence que lui assurait sa retraite dans son domaine de la *Bordeneuve*, au milieu de ses parents et de ses amis. Le Directoire, le Consulat, l'Empire dirigèrent successivement les destinées de la France, sans que Lassalle Cezeau manifestât le moindre désir de quitter un repos glorieusement acheté. Durant ce long espace de temps, son nom ne fut officiellement prononcé que deux fois : la première, au Conseil des anciens, qui, en l'an VII, fit une mention très-honorable de ses services; la seconde, lorsqu'il offrit, en l'an XII, la somme de 450 fr. pour concourir aux armements dirigés contre l'Angleterre. Le maréchal Berthier, en acceptant son offre, lui répondait : « Que le gouvernement avait remarqué son nom parmi ceux des généraux qui avaient rendu des services à l'Etat. »

Nous désirerions que de Lassalle Cezeau eût continué à garder le même silence, le même mépris des honneurs au fond de sa retraite de Lagraulet; mais voilà qu'à 73 ans un reste d'ambition se réveille tardivement chez lui... Lorsque la Restauration eut remis sur le trône de France la dynastie qu'il avait si résolument combattue dans la vallée d'Aran, le val Carlos et le camp des Sans-Culottes, il lui prit fantaisie de quitter Lagraulet pour revenir à Paris reprendre l'uniforme galonné. Le maréchal de camp en retraite, chevalier de Saint-Louis, comme il signait alors, adressa une pétition au maréchal ministre de la guerre, pour solliciter une place dans la Légion-d'Honneur.

« Négligé sous le ci-devant Empereur, disait-il, je profite avec empressement d'un temps où un prince bon, juste et éclairé, nous fait jouir d'un bonheur dont nous étions si loin pour demander la récompense de mes anciens services. » Il promettait une éternelle

reconnaissance au monarque qui daignerait lui accorder la place qu'il sollicitait.

Sa pétition resta d'abord sans réponse, mais il ne se découragea pas et renouvela sa demande quelques mois plus tard. Le maréchal Mortier, duc de Conégliano, la recommanda au ministre, assurant « qu'il avait été témoin des services que de Lassalle avait rendus comme officier supérieur. »

Lassalle « espérait, en conséquence, que le ministre d'un bon roi saurait récompenser un militaire dont les services n'avaient été *ni sans utilité ni sans quelque gloire.* »

Mais on dut lui répondre ce qu'on avait répondu au général de Sauviac dans une circonstance identique : « Les officiers dont la retraite avait été liquidée étaient considérés comme ayant obtenu la récompense de leurs services, ils n'étaient plus admis à demander de nouvelles récompenses, de nouvelles distinctions. »

Lassalle aurait sagement fait de se rappeler ce passage d'une de ses propres lettres : « La plus grande récompense pour un citoyen est la conscience d'avoir bien servi son pays. » Quand le dédommagement de la retraite a été ajouté à l'estime de ses concitoyens, tout ancien fonctionnaire est mal venu à se réveiller dans sa vieillesse et à fatiguer les pouvoirs nouveaux de ses sollicitations pour essayer d'accrocher quelque lambeau de fonction rétribuée ou honorifique. Le souvenir des exploits et des travaux de la jeunesse et de l'âge mûr, la considération publique dont ils sont accompagnés, doivent être la dernière et la plus haute récompense qu'un bon citoyen doive légitimement ambitionner.

CÉNAC MONCAUT.

SEIZE MILLE LIEUES A TRAVERS L'ASIE ET L'OCÉANIE,

Voyage exécuté pendant les années 1858-1861, par le comte Henri Russell-Killough,

Membre de la Société française de Géographie (1).

Déjà journaux et revues ont vanté comme à l'envi ce que l'auteur appelle, dans sa préface, « le récit familier, fidèle et personnel » de

(1) 2 volumes in-18. Hachette, 1864.

ce qu'il a « vu, admiré ou souffert pendant quelques années de grands voyages en zigzags. » L'unanimité avec laquelle les critiques les plus distingués ont si favorablement apprécié l'ouvrage de M. le comte Russell me paraît bien naturelle, cet ouvrage étant un des plus attrayants que l'on puisse lire, tant à cause de l'infinie variété du sujet que de l'heureuse manière dont ce sujet est traité (1). Toujours vrai, toujours sincère, M. Russell est encore toujours spirituel. Sa verve ressemble à son intrépidité : elle ne connaît pas de lassitude. « Bien loin de moi, dit-il (page 3), la prétention d'a-« voir produit un livre utile, car je n'ai jamais eu d'autre ambition « que de le rendre agréable. » Certes, l'agrément a été répandu à pleines mains dans toutes les pages de ce livre, mais bien des notions utiles y sont aussi réunies, et l'on apprend, en le feuilletant, cent particularités importantes que l'on chercherait en vain dans les plus volumineux traités de géographie, ou que l'on n'y trouverait qu'insuffisamment et au prix du plus redoutable ennui. Pour ma part, je ne saurais parler avec assez de reconnaissance d'une relation fort instructive, prodigieusement amusante, et qui vient de me faire passer deux des plus aimables journées de ma vie.

Voulez-vous, chers lecteurs, que nous parcourions ensemble, en quelques minutes, *seize mille lieues à travers l'Asie et l'Océanie?*

M. Russell partit de Bagnères-de-Bigorre le 25 septembre 1858. Quoiqu'il se fût séparé deux fois déjà de sa famille pour explorer l'Amérique, le jeune voyageur ne vit point sans une douloureuse émotion se rompre une troisième fois « les liens les plus chers qui unissent l'homme à la terre. » On aime ce cri de filiale et de fraternelle tendresse qui ouvre le livre et qui, pour ainsi dire, le protége tout entier. Nous suivrons désormais avec une vive sympathie celui qui nous a laissé voir ainsi les battements sacrés de son cœur, à l'heure douce et cruelle du départ.

(1) Parmi ces critiques, je nommerai l'illustre et regrettable M. J.-J. Ampère (voir le *Journal des Débats* du 2 octobre 1864). M. S. de Sacy a dit de l'article de son ami et collaborateur : « Ce sont peut-être les dernières lignes qui soient « échappées de sa plume... On y sentira quelque chose comme le testament « d'un homme qui avait adoré les voyages et qui dit un dernier et touchant adieu « à sa passion favorite. » Déjà, dans le *Journal des Débats*, l'auteur de : *A pied et en wagon*, M. Emile Deschanel, avait rendu compte du livre de M. Russell.

Des « bords enchantés de l'Adour » M. Russell vole à Bordeaux, touche barres à Paris, puis se dirige sur Londres, dont il nous donne (page 9-11) une pittoresque description dans laquelle il n'oublie ni ce pauvre soleil « asphyxié par le charbon, » ni cette tour de Westminster « qui n'a pas une interruption de la base au sommet » et qu'il compare à une femme de six pieds, attendant, les bras pendants et debout, qu'on lui dise de s'asseoir. M. Russell combat (page 11) une erreur bien répandue : il nie que la capitale des îles britanniques soit plus grande que la capitale de la France. Il rappelle que l'enceinte de Paris est de quarante kilomètres, et que si Londres contient une population beaucoup plus considérable, « cela tient à ce que, hors de la Chine, on chercherait « en vain une ville aussi compacte, et où il y ait si peu de place perdue. »

Bientôt notre voyageur monte sur le bâteau à vapeur qui doit le porter à Saint-Pétersbourg. Quel maudit bateau ! jamais instrument de torture n'a fait autant souffrir un criminel endurci. Ce bateau est un mauvais marcheur, il est malpropre, et les passagers sont condamnés à y payer fort cher la plus détestable hospitalité. M. Russell visite Copenhague, passe devant Cronstadt, dont les fortifications lui semblent avoir été surfaites, et débarque à Saint-Pétersbourg.

La « Venise du nord » lui plaît beaucoup. Il signale l'habileté avec laquelle les Russes chauffent leurs appartements. Par une température glaciale, les plus vastes salles lui offrent « le climat des tropiques. » J'avais déjà entendu dire que Saint-Pétersbourg était, en plein hiver, une serre-chaude. Je suis bien aise de voir M. Russell confirmer de son témoignage une assertion qui me paraissait un peu paradoxale. L'auteur caractérise ainsi (page 19) la ville de Pierre-le-Grand : « Il serait difficile d'imaginer plus de « splendeurs architecturales réunies sur le même lieu : colonnades « infinies, coupoles, flèches, statues, obélisques, la vue en est « éblouie et s'y perd. » Son admiration ne l'empêche pas pourtant de constater (page 20) que les monuments de Saint-Pétersbourg « pè- « chent par une trop grande profusion d'ornements et de richesses « dans le détail, surtout les églises, » et il ajoute que les tableaux des saints sont tellement couverts de bijoux de toutes les couleurs, que chacun de ces malheureux saints a l'air « d'être affligé des plus « horribles maladies de la peau. »

De Saint-Pétersbourg M. Russell se rendit à Moscou. Du haut de la grande terrasse du Kremlin, il n'aperçut « plus rien d'européen « sur tout le vaste horizon, » mais « un océan de maisons multi- « colores, quarante fois quarante églises aux croix d'argent, des « dômes dorés flamboyant au soleil, partout enfin le style oriental « et l'asiatique (page 24). Il a soin de mentionner (page 26) une des merveilles de la ville sainte, la célèbre grosse cloche, disant qu'on ne saurait la faire *sonner trop haut*. Mais ne prolongeons pas davantage notre séjour à Moscou, car le lecteur, pour citer un autre bon mot de M. Russell, « brûle peut-être déjà du désir « d'entrer dans les neiges de la Sibérie. »

Ce fut le 13 novembre qu'avec deux compagnons notre courageux voyageur sortit « au triple galop de Moscou par la grande « porte qui regarde l'Asie. » Jusqu'à Kazan, c'est-à-dire jusqu'à ce qu'il eut franchi 850 kilomètres, il fallut se résigner à se servir du *tarantass*, charrette sans ressorts ouverte de toutes parts. On ne saurait souhaiter à son ennemi un plus cruel véhicule. Hissés au sommet d'un monticule de bagages, les trois voyageurs étaient exposés nuit et jour, « et dans l'équilibre le plus in- « stable, » à un froid qui oscillait entre 15 et 22 degrés. Une petite anecdote vient égayer le récit de leurs infortunes. Ils avaient essayé de remplacer le *tarantass* par un traîneau. « Un des « chevaux trouva charmant de s'allonger sur la neige; puis, lors- « que nous l'eûmes remis sur ses jambes, il se retourna et voulut « monter dans le traîneau pour prendre place parmi nous; mais on « lui montra à l'instant que la plaisanterie était fort *bête*... »

De Kazan à Irkoust, le voyage s'effectua dans des conditions un peu moins pénibles. Ecoutons M. Russell (page 30) : J'avoue que « je trouvai le mouvement et les allures du traîneau tout ce qu'il y « a de plus doux et de plus facile; nous glissions sans bruit, sans « efforts, sur d'éblouissants tapis de neige, entourés de superbes « sapins comme au milieu d'une forêt pyrénéenne... » Mais, en goûtant si fort cette façon d'aller, M. Russell ne prévoyait pas qu'il lui faudrait renoncer à peu près à l'habitude de manger et de dormir. « J'ai appris en voyage, dit-il, avec l'humour qui ne l'abandonne jamais, à avaler bien des choses, comme à ne rien avaler du tout. » Heureusement il trouva l'occasion d'acheter, à son entrée dans l'Asie, trente livres de veau, et il crut de son devoir d'ajouter à cette bonne

provision un magnifique dindon auquel, s'écrie-t-il, « je dois peut-être la vie. » Bénissons tous le volatile qui nous a conservé l'auteur de ces charmants récits !

Quelquefois, sur les pentes trop rapides, le traîneau, roulant avec la vitesse d'un torrent, était culbuté, retourné, les passagers allaient rejoindre le cocher perdu dans la neige; mais ce n'étaient là que des accidents désagréables, et M. Russell nous assure (page 42) que voyager ainsi, lorsqu'on a tâté du *tarantass*, c'est « voyager sur du velours et dans un paradis. »

On grelotte en lisant les pages qui suivent sur le froid de 50 degrés environ qu'éprouvèrent, pendant trois jours, les hôtes du traîneau. De continuelles stalactites se formaient au bout de leur nez puis descendaient sur leur poitrine. Dormaient-ils un peu, ils ne pouvaient, au réveil, rouvrir les yeux qu'après y avoir cassé un rideau de glace. Les doigts des pieds du narrateur, malgré la triple protection de bas et de chaussettes d'une épaisseur hors ligne, malgré le rempart opposé au froid par d'énormes bottes fourrées, furent horriblement gelés. Il est superflu de noter que son nez éprouva le même sort (1). Enfin, le 10 décembre, après d'indicibles souffrances, on entra à Tomsk, non-seulement la plus jolie ville de Sibérie, mais une des plus jolies villes du monde. M. Russell a bien eu raison d'espérer que le lecteur qui l'a suivi « pendant ce trajet de mille lieues accompli presque sans dormir, « n'aura pas eu trop de peine à rester éveillé lui-même. »

Après s'être reposé trois semaines à Tomsk, notre voyageur se remit en route, le 1er janvier 1859, pour Irkoust, capitale de l'Asie Russe, et éloignée encore de 1,600 kilomètres. A Krasnoïarsk, il assista au baptême d'un juif dont la ferveur fut singulièrement refroidie par la température polaire de l'eau de la baignoire dans laquelle on noya ses péchés. L'incident est raconté d'une très-

(1) M. Russell devait ressentir toutes les températures extrêmes. Après avoir été gelé en Sibérie, il fut littéralement cuit en Australie. Là, il subit (p. 338) la chaleur épouvantable de 40 degrés à l'ombre et de 64 degrés au soleil. Par cette chaleur, les oiseaux tombaient foudroyés, et les hommes étaient en proie à un supplice que le narrateur compare au martyre de saint Laurent. Si un enfant me demande jamais : qu'est-ce que l'Australie ? je lui répondrai que c'est une immense rôtissoire. L'épigraphe de cette partie du livre de M. Russell aurait dû être : *incedo per ignes*.

plaisante façon. A Irkoust, M. Russell se trouvait à 6,000 kilomètres de Moscou, à 9,000 de Paris, et Péking, le but de son voyage, n'était plus qu'à 500 lieues. Une bagatelle!

Protégé par le général Mourawieff, comte Amoursky, gouverneur général de la Sibérie orientale, il obtint toutes sortes de facilités pour continuer son Odyssée. Le lac Baïkal lui apparut bientôt, et, il décrit admirablement cette mer du bleu le plus sombre, entièrement gelée, et si belle, qu'il n'a vu, l'Inde exceptée, rien de plus majestueux. Passant ensuite de Sibérie en Mongolie, il nous parle beaucoup de la ville d'Ourga, où il fit si longtemps antichambre avant d'obtenir l'autorisation d'aller à Péking, et surtout du grand et affreux désert de Gobi. Il le traversa en partie sur le dos excessivement dur d'un chameau qui lui brisa toutes les articulations, et auquel il semble avoir gardé une véritable rancune. Tous les chameaux paient même un peu les torts de leur collègue, et la colère de M. Russell immole trop facilement toute une *race*, parce qu'un *individu* ne lui a pas permis d'arriver parfaitement « intact » (1).

Le 24 février 1859, notre compatriote passa la frontière de la Chine proprement dite. Je recommande aux gastronomes le menu du premier dîner qui lui fut servi dans le Céleste Empire. Le produit le plus remarquable de l'infernale cuisine, c'était *(horresco referens!)* un plat de sangsues à l'huile. Tout ce récit est très-piquant... M. Russell célèbre avec enthousiasme comme un objet unique au monde la grande muraille de la Chine. Peut-être, dit-il (p. 128), « n'ai-je jamais été si vivement impressionné qu'à ce point « de mes voyages. » Cette phrase m'a fait plaisir, car quelques personnes ont rabaissé la grande muraille à tel point que je ne savais trop qu'en penser. Je me souvenais même d'avoir vu dans le *Moni-*

(1) Sévère pour le chameau, M. Russell est indulgent pour le requin. Il insinue (page 301) que les instincts homicides de ce squale peuvent être mis en doute. N'aurait-on pas vu se hérisser tout entière la perruque de M. de Lacépède, si on avait ainsi contesté devant lui le mauvais caractère de ce Néron des mers? Dans son second volume (page 100), M. Russell reprend l'apologie du requin. Il cite l'exemple des noirs bateliers de Madras, qui tombent à chaque instant à l'eau, sans attrapper le plus petit coup de dent, circonstance, ajoute-t-il, « que l'on attribue sans raison aucune à la noirceur de « leur peau, comme si un animal affamé irait se demander, avant de com- « mencer son repas, si le plat qu'on lui sert est du Cham ou du Japet. »

teur Universel du 24 novembre 1853 un article de M. Verdier-Latour, chancelier de la légation de France en Chine, personnage que je devais regarder comme bien informé, lequel article était renversant. On y lisait en propres termes : « La grande muraille sur « laquelle on a si souvent discuté, n'est autre chose, dans toute la « partie nord de la Chine, qu'une suite de remparts en bam- « bous !!! » M. Russell a réhabilité le monument, et je lui en sais gré, moi qui, tout enfant, m'extasiais devant les descriptions qui m'étaient faites, et ne voulais pas, plus tard, admettre que ce fût là tout simplement une barrière de roseaux !

Le 1er mars, M. Russell entra dans Péking. Il y passa trois semaines qu'il sut fructueusement employer, comme le prouvent ses nombreuses observations sur la capitale de la Chine. Mais une ombrageuse politique exigea que M. Russell quittât brusquement Péking. Pour éviter le plus possible les atroces fatigues auxquelles, le mois précédent, il avait eu peine à survivre, malgré son tempérament de fer et son indomptable énergie, notre malheureux compatriote acheta un fiacre dont les roues étaient d'une solidité à toute épreuve, et, le 22 mars, il reprit, « l'âme bien noire, » le chemin de la Mongolie. Grâce au fiacre indestructible, le retour n'eut rien des dangers antérieurs, et, sauf une tempête de sable qui déchira les lèvres de tous ceux qui composaient la petite caravane, sauf une tempête de neige qui faillit emporter les hommes, les chevaux et la voiture, tout se passa le mieux du monde.

A peine revenu à Kiaktha, la ville moitié russe, moitié chinoise, M. Russell repartit pour accompagner le comte Mourawieff-Amoursky dans son grand voyage de l'Amour et du Japon. Voici comment il dépeint le riant aspect que présentait, au mois de mai, la partie de la Sibérie (voisine des monts Yablonnoï) qu'il traversa dans la comfortable calèche du gouverneur général (page 162) : « Nulle part je n'ai vu une pareille exubérance de végétation ; ici « l'humble iris et la violette ; là les masses touffues et impéné- « trables des rhododendrons de la Daourie qui couvraient tout « d'un manteau écarlate ; ici l'abricot sauvage et la renoncule ; là « les grands cèdres de la Sibérie... Tout ce qu'il y a de plus gra- « cieux et de plus imposant dans le règne végétal couvrait une

« terre que n'a jamais touché l'engrais, où les moissons rendent « mille pour cent, et où leurs produits se mesurent au jour. »

Remercions M. Russell de nous avoir appris que la nature est loin d'être toujours inclémente en ces lieux que nous croyons si constamment désolés; remercions-le de nous avoir appris que toute cette verdure et toutes ces fleurs, dignes de l'île de Calypso, viennent réjouir de temps à autre le morne regard des exilés. Rien ne peut, je le sais bien, dédommager l'homme de la privation de cette chose si chère et si sacrée que l'on nomme la patrie, mais, du moins, il est doux de penser qu'aux inconsolables souffrances de l'exil ne s'ajoutent point en Sibérie, comme le voulait la légende, les tristesses d'un sol stérile et les rigueurs d'un hiver éternel.

Pour M. Russell, l'Amour est le plus pittoresque de tous les fleuves. Il suit ce Mississipi de l'Asie jusqu'à son embouchure, à Nicolaëfsk, nous décrivant ses bords avec non moins de talent que de complaisance. Moi-même ne suivrais-je pas avec trop de complaisance l'aimable voyageur dans chacun de ses récits? Et si je continue à être ainsi son inséparable compagnon, mon compte-rendu ne risque-t-il pas d'atteindre d'effrayantes proportions? Donc, abandonnant les détails, et laissant au lecteur le plaisir de les chercher dans le livre, je signalerai bien vite les chapitres très-curieux que l'auteur consacre à Shang-Haï, à Hong-Kong, à Macao (1). N'oublions pas une saisissante description (p. 214-218) d'un de ces ouragans circulaires nommés typhons qui rendent si redoutables les mers de Chine et de Japon. N'oublions pas non plus les pages assez nombreuses dans lesquelles M. Russell fait une guerre d'extermination aux préjugés qui règnent chez nous à l'endroit de la Chine, niant, par exemple, que le Chinois soit habituellement jaune, obèse, maladroit, et qu'il se nourrisse avec frénésie de chiens et de rats. Du reste, M. Russell réhabilite les Chinois autant au point de vue moral qu'au point de vue physique, et il déclare, avec toute l'autorité de la plus loyale parole, qu'il

(1) A Macao, M. Russell ne manque pas de faire un pieux pèlerinage au misérable tombeau de Camoëns. Les allées qui y conduisent, dit-il, « sont si « glissantes que l'émotion la plus forte que l'on éprouve en montant à ce lieu « célèbre provient de la crainte de se casser le cou pour y arriver. »

est faux que ce peuple pratique l'infanticide sur une grande échelle (1).

Voici une rectification d'un autre genre (page 267) : « Lorsque « Arago s'est hasardé à dire que l'élévation des plus hautes lames « de la mer ne dépassait jamais dix mètres, le grand homme a, « pour une fois, commis une grande erreur. » M. Russell s'est convaincu que les lames avaient quelquefois plus de 40 pieds de hauteur verticale. Dans les typhons, les vagues montent encore plus haut, sans que pourtant leur cime s'élance à plus de 20 mètres au-dessus du niveau de l'Océan. Avis à ceux qui seraient tentés de nous montrer encore, dans une échevelée description de tempête, *ces montagnes liquides qui bondissent jusqu'au ciel!* (2)

La traversée de Hong-Kong à Melbourne, les splendeurs de la nature tropicale, le séjour dans cette Australie où tout est étrange, la faune, la flore, les métaux, l'excursion dans la Nouvelle-Zélande, naguère encore la terre classique de l'anthropophagie, l'ascension de la montagne Dunn, « célèbre par ses mines dites de cuivre, « parce que, sans doute, c'est du chrôme qu'elles produisent; » la tentative d'ascension des monts Kaï-Koras, où le voyageur s'égara, et où, pendant trois jours, lui l'homme au superbe appétit, il éprouva toutes les tortures d'une faim qui approcha des grandes faims historiques d'Hugolin et des naufragés de la Méduse, ont fourni à M. Russell le sujet de pages auxquelles, malgré tout leur attrait, je n'ose appliquer le superlatif très-intéressantes, de peur de ne savoir comment définir les pages relatives à l'Inde dans le volume suivant. J'imite ici le prudent procédé de l'auteur lui-même qui ayant à caractériser la beauté des jeunes filles chinoises, met en réserve les plus flatteuses épithètes de notre langue pour célébrer la beauté bien plus éclatante des jeunes filles indiennes.

(1) M. Russell rappelle que déjà le docteur Milnes avait réduit à néant cette injuste et banale accusation. J'ai trouvé une autre vigoureuse réfutation de la même calomnie dans un excellent ouvrage de M. Jules Itier : *Journal d'un voyage en Chine en 1843, 1844, 1845 et 1846*; 3 vol. in-8°.

(2) Ailleurs (page 316) M. Russell apprécie fort judicieusement l'ouvrage du lieutenant Maury. D'accord sur ce point avec des savants recommandables, il assure que le lieutenant Maury « a construit une théorie aussi magnifique « qu'ingénieuse, mais qu'il est impossible de ne pas le prendre à chaque instant « en flagrant délit de méprise. »

Le second volume nous ramène d'abord à Sydney, ville auprès de laquelle M. Russell, nous invite à contempler une merveille, la cataracte de Weatherboad (p. 37-40), puis à Melbourne, et nous transporte ensuite (p. 70-96) à « l'heureuse, l'éblouissante île de Ceylan. » De cette terre « la plus poétique et la plus fleurie, » nous arrivons à Calcutta. M. Russell, qui a passé quatre mois dans la capitale de l'Inde, et qui a eu ainsi tout le temps d'y satisfaire sa noble curiosité, nous fait complétement connaître « la ville des palais. » Tout en examinant les monuments, il se garde bien de négliger l'étude des mœurs, et il mêle même quelques sages et sobres considérations politiques au portrait peu flatté qu'il nous trace du caractère des indigènes. D'originales saillies pétillent çà et là, et l'on ne lira pas sans une vive hilarité l'historiette (p. 132) du milan qui trouvant la chevelure du voyageur bonne pour la confection de son nid, prenant à la fois l'occasion et M. Russell aux cheveux, lui en arracha, un jour, une grosse touffe sans façon, laissant à un autre oiseau de proie le soin de lui enlever, un autre jour, avec d'autres cheveux, un élégant bonnet grec ; mésaventure dont notre touriste se console en disant aussi philosophiquement que spirituellement : « Je ne pouvais, en conscience, reprocher à « un oiseau de voler. »

Comme il l'a fait à propos de la Chine, M. Russell souffle avec vigueur sur bien des illusions, au sujet des bayadères, notamment : « Que les prudes se rassurent ! dit-il. Ces fameuses danses, que « l'on croit chez nous une invention de l'Enfer, se font aussi con- « venablement et avec autant de gravité que des cérémonies religieu- « ses. On ne saurait assez répéter que l'indécence est aussi rare « dans l'Inde que la vertu..... »

Mais, hâtons-nous d'arriver à la partie la plus importante du volume et de l'ouvrage tout entier, aux chapitres relatifs à l'Himalaya. C'est dans ces chapitres que M. Russell a prodigué les plus riches couleurs de sa palette. Rarement de grandes impressions ont été rendues avec autant d'entraînement, je dirais presque avec autant d'inspiration. On voit à travers les mots percer encore l'émotion dans laquelle les plus sublimes spectacles de la nature jetèrent l'âme ardente de notre compatriote. Il a trouvé d'éloquents accents pour nous redire, entre autres choses (p. 161), l'ivresse de ses premiers voyages en palanquin, quand il était emporté, à la lueur

rougeâtre des torches, par des hommes criant comme des possédés, au milieu des majestueuses forêts du Bengale ; la surnaturelle magnificence du soleil levant empourprant de ses reflets les cimes neigeuses des plus hautes montagnes du monde (p. 163-164) ; la magie du panorama que lui offrit, à Dorjiling, en se déployant devant lui, la chaîne des monts Himalaya (p. 180-181) ! On s'associe de tout cœur aux regrets que l'intrépide explorateur éprouva de ne pouvoir, cette fois, maîtrisé par d'invincibles circonstances, monter à l'assaut de ces sommets étincelants que n'a pas encore effleuré le pied de l'homme. Il espère, un jour, prendre sa revanche, et tous ceux qui auront lu son livre croiront sans peine que si quelqu'un est appelé à l'honneur de tracer son nom sur la neige virginale des pics les plus élevés de la vieille Asie, ce nom sera celui du comte Henri Russell.

Quittons ces hauteurs qui donnent le vertige à celui même qui les mesure en voyageant dans son fauteuil. Aussi bien M. Russell nous entraîne à Madras, à Bengalore, à Serimgapatam, cette ville à laquelle se rattache l'inévitable et si comique souvenir du vers de M. de Jouy :

Que fait Tippo-Saïb à Serimgapatam ?

Nous visitons encore Salem, Bombay, en un mot une grande partie de l'Inde. Beaucoup de romans rédigés par des écrivains doués de la plus brillante imagination n'ont pas de scènes aussi dramatiques que celles qui abondent dans ces récits où sifflent les serpents, où bondissent les tigres, où tous les dangers menacent vainement notre cher voyageur. Je remarque, au sujet des forêts du Malabar, où l'herbe est émaillée de bêtes féroces, que ces bêtes ont sans doute dévoré les fameuses veuves qui fournirent jadis une pathétique héroïne à la tragédie dont Lemierre était si fier (1), car le narrateur ne nous dit rien de ces dames. Un voyage aux temples grandioses d'Ellora, couronne dignement la série des excursions de M. Russell, dans l'Inde.

(1) On sait qu'un jour Lemierre, se croyant seul, montra le poing à un buste de Voltaire, en s'écriant : Ah ! coquin, que tu voudrais avoir fait ma *Veuve du Malabar !*

L'auteur, après avoir vu Aden, la mer Rouge (qui n'est pas rouge, quoi qu'en dise M. Louis Figuier, dans la *Terre et les Mers*), le mont Sinaï, Suez, le Caire, Alexandrie, Constantinople ; après avoir remonté le Danube, pour lequel il ne cache pas son dédain ; après avoir passé par Vienne, Trieste, Venise, Milan, Gênes, Marseille, salua enfin, avec l'attendrissement du pigeon voyageur de La Fontaine, au seuil du logis natal, les Pyrénées, ces montagnes, dit-il, « que je crois presque capables de m'aimer. Alors, en vérité, je « faillis leur tendre les bras, et je permis à mes yeux de se mouil- « ler. » Les nobles et touchants sentiments si bien exprimés en cette dernière page ont valu à M. Russell, une précieuse récompense, les éloges d'un homme qui avait autant de cœur que d'esprit, quoique en fait d'esprit il fût un millionnaire, M. Ampère. L'éminent critique, après avoir félicité le jeune voyageur de la chaleur avec laquelle il avait parlé des douces joies de la patrie et de la famille retrouvées, ajoutait ce mot charmant, et, chose triste à dire, ce mot suprême : « Le jour où l'on part pour aller aux ex- « trémités de la terre est un bien beau jour, mais il y en a un plus « beau encore, c'est celui où l'on en revient. »

PHILIPPE TAMIZEY DE LARROQUE.

RÉSUMÉS GÉNÉALOGIQUES

Sur les familles de Carget : — De Bonne ; — De La Fitte Pelleport.

DE CARGET ou CARCHET.

(Armagnac.)

Le fief de Carget ou Carchet était compris dans la paroisse d'Aignan, en Armagnac. Le 7 janvier 1285, — GUILLAUME DE CARGET, damoiseau, et les autres barons, chevaliers ou nobles de Fezensac constituèrent des procureurs pour assister à la rédaction des coutumes de ce comté. *(D. Villevieille*, vol. 23, fol. 120).— ARSIN ou AYSSIN DE CARGET, seigneur du lieu de ce nom, quoique noble, était bourgeois de Vic, comme les vicomtes d'Asté l'étaient de Bagnères-de-Bigorre, et, les La Roche-Fousseries, de Condom. Il rendit hom-

mage au comte d'Armagnac pour ses possessions féodales, le dimanche après la saint Jacques de l'année 1319. *(D. Villevieille*, comme ci-dessus ;—*Histoire de Gascogne*, par Monlezun, tome III, pag. 485). Sa femme fut Bourguèse de Bertin, qui lui apporta en dot le tiers du péage de Mulio.— Bonot de Carget fut un des vingt-quatre écuyers que le duc d'Anjou mit sous la charge de Pierre de Pommiers pour la garde du château de Podenas. La revue de cette compagnie eut lieu à Condom, le 23 août 1369. *(D. Villevieille*, tome 23, fol. 120). — Pierre de Carget, habitant de Vic-Fezensac, avoua tenir en fief noble, du comte d'Armagnac, l'hôtel de Carget, le lieu de Saint-Pierre-d'Auradé, au bailliage de Roquebrune, le territoire d'Aumont. A cet acte de vasselage, accompli le 23 octobre 1378, furent présents : Messires Baulat de Baulat, chevalier, seigneur de Préneron ; Bernard de Rivière, fils de Bernard de Rivière, sénéchal d'Armagnac; Arnaud de Malartic, maitre-d'hôtel du comte; Bernard de Neya, maitre des eaux et forêts de Gascogne, et Dominique d'Arsaguet. *(D. Villevieille).* — Guillaume de Carchet, damoiseau, reconnut mouvants de la comté de Fezensac, le 27 septembre 1392, le terroir de Clavinot et autres. *(D. Villevieille.)* — Assin ou Ayssin de Carchet, seigneur de ladite terre et de celle de Lassale, épousa Condorie de Mont, veuve de noble Gérard de Cabanhan. *(Archives de Tarbes.)* Il déclara, le 28 mai 1401, relever du comte d'Armagnac pour les lieux de Carget et de Belmont *(D. Villevieille).* — Noble Pierre de Carget fut présent, le dernier décembre 1476, à la quittance de noble Louis de Bruet, qui reconnut, par cet acte, la dot constituée à sa mère Jeanne de Baulat *(D. Villevieille).* En février 1505, il fut témoin d'un acte pareil passé à l'occasion du mariage de Arnaud de Baulat, seigneur de Préneron, avec noble Miramonde de La Barthe. *(Registre de Jean Ponsom, notaire de Vic-Fezensac).* — Odoart de Carchet *(Carget)* comparut à la revue de la compagnie du roi de Navarre, passée à Condom (12 mars 1529), par Roger d'Ossun. Sous les mêmes enseignes servaient aussi, Antoine de Pardaillan, Blaise de Montluc, Jean de Bazolles, Jean de Béon, Gervais de Buzet, Jean de Bordes, Picot de Bezian, *(Histoire de Gascogne,* par l'abbé Monlezun). — Bertrand de Carchet, sieur de Marsan, maire de la ville d'Aignan, fit enregistrer dans l'Armorial général de France, dressé par édit du mois de novembre 1696, son blason ainsi décrit : *Écartelé, aux 1 et 4 d'or, au lion de gueules, armé et lampassé de même, aux 2 et 3*

d'azur, à un chevron d'argent accompagné de trois étoiles du même, 2 en chef et 1 en pointe. (Bibl. Imp., § des Mss).

DE BONNE.

(Languedoc.)

Les de Bonne, sieurs d'Hautpoul, de Marguerittes, de Montmaur, etc., en Languedoc, portent les mêmes armes que les seigneurs de Lesdiguières et de Tallard, en Dauphiné. — N. DE BONNE, sieur d'Hautpoul, prêta serment de fidélité, le 17 mars 1371, à raison d'un fief sis à Alzan et quatrième partie d'un autre à Herminis. (*Ibid.*, folio 284). — BERNARD DE BONNE, sieur d'Hautpoul, était juge-mage de Carcassonne en 1375. (BESSE, *Hist. des Comtes de Carcassonne*, p. 204). Il dénombra en janvier 1389 pour le lieu d'Hautpoul et la maison de Lanegarède. (*Hommages du Languedoc*; fol. 31, Mss. de la Bibl. de Toulouse). — AMAND DE BONNE avoua, l'an 1551, tenir en fief la moitié de terre de Blan, avec justice haute, moyenne et basse, par indivis avec le seigneur de Montbrun, ainsi que la forteresse de Garenne (*Mss. de la Bibl. de Toulouse*, coté 27-B). — PIERRE-RAYMOND DE BONNE, seigneur d'Hautpoul, viguier de Béziers, fut présent, le 5 juillet 1392, à la décharge de tutelle accomplie par le seigneur de Maureillan en faveur de messire Pons de Thézan. (*D. Villevieille*, vol. 16.) — BERNARD DE BONNE, chevalier, seigneur d'Hautpoul et de Mogarède, fut revêtu de la dignité de sénéchal de Carcassonne en 1437. Cette famille peut encore faire avancer d'autres illustrations, telles que : — PIERRE DE BONNE, gouverneur de Castres, l'an 1481 ; — ÉTIENNE DE BONNE est enregistré dans le vol. 15 de l'*Armorial général de 1696*, fol. 319, comme ci-devant lieutenant-colonel dans le régiment de Berry ; — BALTHASAR DE BONNE, seigneur de Marguerittes, commandant du château de Sorgues (1601) ; — ACHILLE DE BONNE, capitaine d'une compagnie de cent hommes de pied, en 1639 ; — JEAN-FRANÇOIS DE BONNE, aussi capitaine au régiment de Condé, emporté par un boulet au combat du Col de l'Assiette (19 juillet 1747) ; — LOUIS DE BONNE, mort colonel au service de l'Espagne. — Le frère de celui-ci était chevalier de Saint-Louis et maréchal-des-logis des gardes-du-corps de Sa Majesté ; — FRANÇOIS DE BONNE entra dans la marine et devint lieutenant de vaisseau ; — Enfin, JEAN et LOUIS DE BONNE, tous deux

décorés de la croix de Saint-Louis, eurent de hauts grades dans le régiment de Touraine ou dans celui de Condé ; le dernier succomba au siége de Québec, au Canada. Un autre Jean de Bonne, commandant dans la légion de Touraine, fut admis aux honneurs de la cour, sous le titre de vicomte de Bonne de Lesdiguières, en 1788. Leurs principales alliances s'effectuèrent avec les : de Balthazar, de Genibrouze, de Lautrec, de Margueritte, de Pelamourgue-Perrin, de Puel de Parlan, de Rouaix, de Rouzets. A la fin du XVIIe siècle, les de Bonne étaient marquis de Sénegas (*Armorial gén. de France*, tome 15, fol. 317). Armes : *de gueules, au lion d'or au chef cousu d'azur, chargé de trois roses d'argent.* Devise : *Gradiendo Robore floret.*

Gaussancourt, dans son *Martyrologe des Chevaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem, tome 1, page 43,* a donné une notice sommaire de la branche de Dauphiné. Les armes qu'il rapporte sont identiques à celles que nous venons d'emprunter au registre de Languedoc. Cet auteur ajoute toutefois, au blason ci-haut, les accessoires que voici :— Tenants : *deux sauvages au naturel feuillés de sinople;* Cimier : *deux têtes et cols de cygne affrontés d'argent, becqués de gueules, tenant ensemble de leur bec un anneau enrichi d'un diamant.*

DE LA FITTE PELLEPORT.

(*Comminges.*)

La Fitte est un nom de lieu très-fréquent dans le midi de la France, l'ancienne géographie l'indique une fois dans l'Agenais et deux dans le Bas-Armagnac (1). La Hitte était également un village compris dans la recette de Bigorre et le diocèse de Tarbes. Enfin, La Fitte-Vigoudan appartenait au Haut-Languedoc et au diocèse de Rieux.

L'ancienneté des de La Fitte, seigneurs de Pelleport, est affirmée par un nombre infini de livres et de manuscrits. Notre but, aujourd'hui, n'est pas de grouper les membres de cette famille, épars dans diverses archives, mais de relever simplement quelques personnages

(1) La Fitte, diocèse d'Aire, élection de Rivière-Verdun et La Fitte-Toupière, diocèse d'Auch, élection d'Astarac.

de ce nom pour donner une idée de leur apparence dans l'histoire du Comminges et du Couserans. Les gentilshommes de cette provenance possédèrent les terres de Launac de Bordeneuve, d'Escandemac de Chevillon et de Goussancourt en Guienne, Languedoc et Champagne.

Raymond Bernard de la Fita légua plusieurs honneurs dépendants du territoire d'Escornebuou à Marie d'Escornebuou, femme de Guillaume de Marrens qui, de concert avec ses enfants, Odo et Espan, offrit les susdites terres à l'abbaye de la Grand'Selve, le dernier jour de février 1234. Cette cession pieuse fut confirmée par Géraud, comte d'Armagnac, le 7 novembre 1267. (Doat, vol. 5, fol. 167. — Bibl. Imp. § des Mss).

Géraud de La Fitte, qualifié messire et chevalier, coopéra, le 2 juin 1286, par sa présence, à l'émancipation de noble Bernard Jourdain de l'Isle, alors âgé de huit ans, et à la donation faite à ce dernier en prévision de son mariage avec noble Marguerite, fille du comte de Foix. (*De Villevieille, vol. 39, fol. 101*). Le même Géraud de La Fitte, le 12 mai 1392, est mentionné dans un acte en vertu duquel noble messire Bernard de l'Isle inféodait les villes et châteaux de Saint-Césert et du Bosquet. (*De Villevieille, loco citato*).

Odet de la Fitte servait, en juillet et août 1320, avec la qualité d'archer sous la bannière de Raimond, comte de Comminges. (*Titres scellés, vol. 157, fol. 3985*). — Bibl. Imp. Mss.

Pierre de la Fitte suivit Jourdain, comte de l'Isle, dans le parti du comte de Foix et concourut à la victoire de Launac, remportée sur le comte d'Armagnac par son rival, le 5 décembre 1362.

Noble Bernard de la Fitte, damoiseau, fut présent au serment de fidélité prêté par noble Pelagos de Monlezun, damoiseau, et seigneur de Montastruc, à Bernard, comte d'Armagnac, dans la chapelle de Lavardens, le 19 août 1392. Huit ans plus tard, le même Bernard de La Fitte reparait à une cérémonie analogue où Jean de Latran reconnut que ses fiefs de Pouydraguin, Labeyrie, Laterrade relevaient du comte précité. (*Bureau des finances de Montauban, reg. d'hommages*).

Gassiot de la Fitte était au nombre des cinquante écuyers de la chambre de messire Raymond Roger, et figura avec Joé de Favas, Pey de Seris et Manaud du Cause, à la revue passée à Carcassonne, le 15 juin 1426. (*Titres scellés, vol, 154, fol. 4000, v°*).

Pierre de la Fitte, seigneur de Pelleport, se trouvait dans la compagnie de cinquante hommes d'armes, des ordonnances du roi et sous la conduite de M. de Saint-Lary de Bellegarde, ainsi qu'il résulte de la montre faite à Paris le 4 mars 1568. Dans les mêmes rangs, le rôle signale François de Mons, lieutenant, Jehan de Montesquiou, seigneur d'Artagnan, Bernard et Jehan de Barbotan, etc. (*Titres scellés, vol. 265, fol. 2275*).

Odon de La Fitte, écuyer, co-seigneur de Pelleport, fut nommé, en 1534, centenier d'une bande de mille hommes dans la légion de Languedoc. Cet emploi lui fut confié par Antoine de Rochechouart, sénéchal de Toulouse.

Jean Pierre de La Fitte, seigneur de Pelleport, était capitaine de cavalerie, comme il appert d'un passeport délivré à Coutras, le 18 décembre 1580, par Henri, roi de Navarre et gouverneur de Guienne.

Son fils, Jean François de La Fitte, d'abord gentilhomme ordinaire de la reine Marguerite, puis mestre de camp d'infanterie, testa en 1639. Il légua à ses enfants ses qualités militaires. L'un d'eux :

Jean-François-Paul de La Fitte-Pelleport, resta sous les armes, de 1639 à 1690, et conquit le grade de maréchal de camp. A chaque degré de cette héroïque maison se pressent des guerriers : le fils du dernier nommé périt au combat de Leuze, en 1691.

Abraham-Antoine, le neveu, parvint à la dignité de lieutenant-général des armées du roi, en 1719. — Noble Jean de La Fitte, sieur d'Ecamdenac, et noble Annet de La Fitte, sieur de Gourdas, avaient fait leurs preuves de noblesse, le premier, en 1696, devant M. Pellot, intendant de Guienne, le second, en 1697, devant M. de Caumartin, intendant de Champagne. Le jugement de maintenue qu'ils obtinrent en cette occasion, constatait leur descendance des anciens seigneurs de Pelleport. (*Nobiliaire de Montauban et d'Auch, tome III, fol. 1019 et 1021, cabinet des titres*).

Cette noble et vieille race avait croisé son sang par des mariages avec les d'Arpajon de Bazon, de Belleforest, de Broqua, de Caylus, de Chabrignac, de Chalvet, de Clarac, de Dieupensale, d'Espiau, du Faure, de Florian, de l'Isle-Jourdain, de Baulat, de Lautrec, de Rouffiac, de Saubole, Séguier, de La Tour Saint-Paulet, de Verdu-

zan, d'Uzarn de Villefort, etc. ARMES : *d'azur, au lion d'or couronné d'argent, armé et compassé de gueules à la bordure d'or, chargée de douze merlettes affrontées de sable.*

J. NOULENS.

LETTRES GAULOISES,

PAR ULYSSE PIC [1].

— « La forme emportera le fond vers la postérité. » —

(Lettre de Méry au sujet des Lettres gauloises.*)*

Voici un titre qui promet et, ce qui est mieux, un livre qui tient. Les *Lettres gauloises*, par le temps de plate et fade littérature qui court, sont une sorte de retour à nos prosateurs satiriques dont Paul-Louis Courrier semblait avoir emporté la plume dans sa tombe. M. Ulysse Pic l'a retrouvée à propos et se rattache dès lors par droit de filiation *spirituelle* et immédiate à la manière de l'écrivain vigneron et à celle de Timon qui fut un moment si populaire et si redouté. Ne peut-on pas dire que leur premier ancêtre fut « maistre Françoys Rabelais, sieur de la Dévinière et curé de Meudon ? » Les talents de cette nature s'appelaient autrefois satiriques tout simplement. Aujourd'hui on les appelle éreinteurs.

Avec ses qualités et même ses défauts, M. Ulysse Pic peut se gausser des railleries et des morsures de certaine presse; si son livre a eu le pouvoir de troubler la bile de quelques-uns de ces messieurs, il a eu le privilége de nous mettre en liesse. Dans la série de chapitres qui le constituent, une verve contenue, une gaieté malicieuse, une grande pureté littéraire se tiennent inséparablement par la main. L'ironie s'épanouit dans sa phrase piquante comme une fleur d'églantier sur sa tige épineuse. Ces pages, écrites à la fois avec verdeur et maturité, sont dans l'ordre littéraire de véritables eaux-fortes ; elles saisissent les hommes qu'il met en scène, surtout par leur côté

(1) 1 vol ; Paris. — FAURE, éditeur, rue de Rivoli. — Prix : 3 fr.

anecdotique et vulnérable. Pareille au burin du graveur, sa plume semble avoir été trempée dans un mordant qui donne à ses traits une netteté, une vigueur et une justesse rares. Son genre de combat est difficile et dangereux : sans se préoccuper des conséquences, il transperce les glorioles de ses armes fines et proprement acérées. Ses victimes l'accusent néanmoins de manier la massue ou le fusil de munition ; ce qui n'est pas. Les blessures qu'il fait aux vanités, trahissent toujours un art tout académique, pour parler la langue des salles d'armes ; et le mot vulgaire, s'il est précis, énergique ou pittoresque, ne lui répugne point.

Les procédés et les exercices de style de M. Ulysse Pic le rapprochent donc, ainsi que nous l'avons dit, de Paul-Louis Courrier, dont il s'éloigne sous d'autres rapports. Le pamphlétaire de la Restauration harcelait le trône et l'autel, tandis que M. Pic guerroie contre les ennemis de l'autorité religieuse et monarchique. Son maître lui a prêté sa sobriété et sa mesure, sans lui inculquer son indifférence pour les élans de l'imagination et les beautés de la nature. On voit, à sa bonne grâce, que ses lèvres furent en naissant humectées du jus des vignes gasconnes; aussi M. Pic boit-il volontiers une goutte de Falerne dans la coupe d'Horace et se plaît-il à relever sa boutonnière d'une rose de Pœstum. Paul-Louis Courrier ne songea guère à ces agréments. Le seul luxe, selon lui, permis à l'écrivain, était la poussière des bouquins. Ce qu'il y a de commun entre eux, c'est que leurs adversaires peuvent se vanter d'être confits ou déconfits dans un sel gaulois qui vaut bien le sel attique. Sous l'influence combinée de son modèle et du temps, le style de M. Pic s'est dépouillé de tout faux éclat et de toutes couleurs artificielles, pour se revêtir de cette mise élégamment simple qui caractérise les talents rassis.

Chose notable, rien dans les *Lettres gauloises* ne rappelle le journal, cette feuille volante, éphémère, et à laquelle le labeur quotidien ne permet guère de donner tout d'abord à la pensée une forme finie. Le livre de M. Ulysse Pic peut se scinder à la rigueur en six parties : la Notice biographique, les Lettres gauloises proprement dites, le Nain Jaune, les Polémiques politiques et littéraires, les Lettres diverses, enfin une appréciation de Garibaldi.

Bien venu soit donc celui qui nous ramène, ne serait-ce qu'une heure, à cette bonne gaieté française, si communicative et si essen-

tiellement gauloise de nos pères, que nos âpres soucis des intérêts matériels n'ont peut-être pas éteinte tout à fait et à jamais.

Cependant le rire, le meilleur et le plus franc, a son terme, comme la fusée qui s'éteint dans le vide. A côté du rire et après lui, il y a quelque chose dans l'ouvrage de M. Pic qui reste et persiste : *tenax propositi*, disait Horace. C'est un enseignement moral et pratique tiré de sa personne même.

L'auteur a ri des sottises contemporaines, droit éternel depuis Aristophane et Juvénal ; mais que son sourire est loin du rictus de Méphistophélès ou de l'amère ironie de Byron ! Il critique le plus souvent à la façon de Molière, donnant la chasse aux ridicules qu'il sait atteindre partout dans son homme, sans jamais viser au cœur.

Or, selon nous, l'enseignement qui ressort du livre de M. Pic est celui-ci : il nous offre l'exemple,—assez fréquent d'ailleurs, — d'une nature vive, au début égarée, longtemps flottante, et arrivant par l'expérience à la déception.

« Je voyageai ; je vis les hommes et j'en pris
« En haine quelques-uns, et le reste en mépris. »

M. Ulysse Pic n'est pas aussi pessimiste. Après avoir erré longtemps à travers les orages de la vie *politique*, il s'arrête, et jetant son regard en arrière, il dit à la jeunesse :

« Mes amis, voilà les écueils où se sont brisées mes illusions, voilà les déceptions qui donnèrent de si rudes leçons à mon orgueil. Voici le chemin qu'il faut suivre pour aller droit dans la vie. »

Telle est à peu près la leçon que donnent les *Lettres gauloises*. Nous n'en savons pas de plus sincère.

Peut-être quelques esprits frivoles ne seront pas de notre avis. Respectons la liberté jusque dans ses erreurs. Que de benoîtes gens aux lèvres pincées feignent de rougir des joyeux propos de l'écrivain et transforment en victimes les personnages dont il expose les ridicules, ceux-ci peuvent crier au scandale et accuser l'auteur de pratiquer ce qu'on appelle *l'éreintement*.

L'éreintement ! voilà le grand mot lâché. Arrêtons-nous donc un peu sur ce mot. Il n'est pas jeune, d'ailleurs, quoiqu'il ait à peine un demi siècle. Il aurait eu pour parrain, dans un ordre très-élevé, le vigneron Paul-Louis, bien que celui-ci fût plus souvent

bourru que brutal, désobligeant plutôt que cruel, redoutable sans arriver à l'assassinat moral. *L'éreinteur*, comme l'a dit si judicieusement un écrivain de *l'Epoque*, parlant des *Lettres gauloises*, n'est pas celui qui « déride malgré eux ceux-là même qu'il irrite. » La sévérité n'exclut pas la justice ; et, en ce sens, M. Ulysse Pic n'est pas plus un éreinteur que l'homme qu'on attaque et qui se défend.

L'éreinteur de profession est un peu de la famille de Saltabadil dans *le Roi s'amuse :*

L'HOMME.

Pour quelques paraquants on vous tuera votre homme.

TRIBOULET.

Ah ! c'est fort bien !

L'HOMME.

Monsieur, vous voyez que je suis
Un honnête homme.

TRIBOULET.

Peste !

L'HOMME.

Et que si je vous suis
C'est pour de bons desseins.

TRIBOULET.

Oui, certe, un homme utile.

L'HOMME, *modestement*.

Le gardien de l'honneur des dames de la ville.

TRIBOULET.

Et combien prenez-vous pour tuer un galant ?

L'HOMME.

C'est selon le galant qu'on tue, — et le talent
Qu'on a.

TRIBOULET.

Pour dépêcher un grand seigneur ?

L'HOMME.

Ah ! diantre.
On court plus d'un péril de coups d'épée au ventre.
Ces gens-là sont armés. On y risque sa chair.
Le grand seigneur est cher.....

Les Saltabadils de la plume *florissaient* il y a quelques vingt ans. Mais pour ceux qui lisent notamment la *petite presse*, il y a évidente décroissance des éreinteurs. La campagne est parfois dure pour eux. De son côté, M. Ulysse Pic ne nous semble pas du tout appartenir à cette *camorra*. Seulement l'esprit a toujours fait peur aux sots. De là ces grandes colères d'un certain monde contre les écrivains en général.

Au reste, pour mieux faire connaitre le genre de l'auteur des *Lettres gauloises*, nous allons lui emprunter quelques extraits, bien entendu étrangers à la politique. Ils suffiront pour donner le désir de lire le livre.

Voici, par exemple, le portrait en pied de l'ancien président de la Constituante :

« Armand Marrast fut un des esprits les plus fins, les plus délicats et les plus gourmets de son temps et de tous les temps. La postérité, dégagée des sottes passions qui obscurcissent aujourd'hui notre jugement, l'exhumera des colonnes du *National*, et il ira prendre une place immortelle entre Diderot et Courrier, parmi les écrivains qui font le plus d'honneur à la langue française. Je crois n'être injuste envers personne, si j'affirme que l'école du grand journaliste de l'opposition finit avec Marrast..... »

« Comme homme politique, il fut le type de ces sceptiques ambitieux et spirituels qui, pendant dix-huit ans, sous le règne du roi Louis-Philippe, cultivèrent avec un rare succès l'art d'associer un aimable épicuréisme au professorat des théories républicaines. Marrast avait tout les dehors de la résolution et de l'énergie, avec je ne sais quoi de glorieux et de pompeux. Ribeyrolles le comparait à un lion qui aurait une queue de paon. Il était frisé, ventru, éblouissant dans la toilette, et ressemblait un peu au nègre qu'on voit chez l'horloger de la porte Saint-Martin. Il avait l'amour de la domination et affichait des goûts raffinés et dédaigneux. Le schisme fameux qui éclata entre le *National* et la *Réforme*, vint de ce qu'il ne consentit jamais à aller avec Caussidière et Flocon manger des tripes à la mode de Caen.

« Flocon était un Spartiate, Marrast un Athénien.

« La Révolution de 1848 porta naturellement Marrast à la prési-

dence de l'Assemblée constituante..... Je ne crois pas qu'on puisse surpasser Armand Marrast faisant aux républicains les honneurs de ses galas, en bas de soie, en escarpins à boucles d'or. Comme il était grisonnant et sur le retour, on eut dit qu'il était poudré pour paraître mieux dans son rôle. C'est alors qu'on l'appela le marquis, Monsieur le marquis de Marrast.

« Il avait de grands laquais galonnés tout le long de l'échine, et de bonne maison, car ils venaient, je crois, de chez les Mortemart. Mais il me souvient surtout d'un petit huissier tout rond et tout souriant, qui était bien l'affabilité en personne. Quand quelque socialiste *trop négligé* se présentait dans l'antichambre, le bonhomme l'entraînait dans une pièce à côté, et, avec mille façons ingénieuses et engageantes, lui faisait tout doucement accepter un coup de brosse avant de le présenter à M. le président. Il en brossa ainsi des plus farouches et des plus hérissés, à qui personne n'avait fait le poil depuis de longues années. »

« Le journalisme, dit ailleurs M. Pic, est obstrué par une foule d'intrus arrivés dans les rangs de la presse on ne sait d'où ni comment, participant tout à la fois de la rédaction et de l'antichambre, moitié écrivains, moitié laquais. Les auteurs les plus estimables se voient obligés de leur montrer des ménagements et de leur tirer le chapeau, comme il faut faire aux portiers et à la valetaille pour être bien dans la maison. Cette espèce de gens, à qui on laisse tripoter à leur gré la réclame dans les journaux, a par là même de l'influence sur la réputation des auteurs, sur le succès ou sur la chute de leurs œuvres..... »

M. Ulysse Pic, qui a brossé d'une main trop vigoureuse peut-être la figure d'un de ses anciens collaborateurs, trouve moyen d'opposer à la rudesse du portrait de l'homme public dont il vient de relever les faiblesses, le contraste de ses vertus domestiques, et il verse sur les blessures qu'il a faites l'huile du bon Samaritain.

— « Dans l'intérieur de sa maison, je le voyais plein de patience et de bonté, excellent ami, excellent père. Il a une petite fille de quatre ou cinq ans qu'il aime comme les loups aiment leurs petits. Les jeux de cet homme vigoureux et poilu sur les tapis de Réquillart, avec cette enfant, me charmaient et m'attendrissaient jusqu'aux larmes. A table, compagnon charmant, plein de verve, de récits et de farces, un vrai trésor. Il a des histoires à mourir de rire. L'avocat

G*** prétend que ce sont toujours les mêmes, il baille et s'endort. Mais moi qui ne les avais entendues qu'une trentaine de fois, j'y prenais un plaisir extrême. Toutes ces qualités m'attachèrent à lui sincèrement..... »

Que dites vous de cet ami qui aime, suivant le proverbe, en châtiant bien ? C'est touché et touchant. Nous avons pris ces citations au hasard. Ce ne sont, à chaque page, que traits vifs et saillants qui dépeignent un homme et une situation à les rendre aussi visibles aux yeux qu'à l'esprit. Ajoutons encore que chaque sujet est mis en lumière avec un style tantôt souple, tantôt nerveux, et toujours des plus heureusement variés et appropriés. Il va sans dire que nous ne parlons ici que de l'écrivain. Tout en respectant, quelles qu'elles soient, les opinions de l'homme, nous nous séparerions de lui sur diverses appréciations qui, ressortissant en résumé au domaine de la politique, sont dès lors en dehors de nos attributions de critique littéraire.

Il y a quatre cents ans que naissait Jean Pic, fils du seigneur de la Mirandole et ermite de la Concorde en Italie, dont les ancêtres étaient déjà illustres au douzième siècle. Nous ignorons si M. Ulysse Pic a quelque velléité de communauté d'origine avec les Pic d'Italie, et dont une branche vint plus tard s'établir en Gascogne. Quoi qu'il en soit, tout le monde sait que le jeune Pic de la Mirandole, à l'âge de dix-huit ans, parlait vingt-deux langues. M. Ulysse Pic n'a pas sans doute oublié le pays natal et son patois embelli par Jasmin ; il doit parler l'italien comme il a vu l'Italie ; eh bien ! quand on manie la langue française comme lui, nous croyons qu'on peut se passer d'en savoir d'autres.

DENIS DE THEZAN.

COURRIER DES ARTS.

Les Bordelais donnent tous les jours de nouveaux gages de dévouement au culte des arts. Cet amour du beau, dans une ville industrielle et commerçante, est plus méritant que partout ailleurs. Tous les hommes intelligents suivent dans la mesure de leurs réserves le salutaire exemple donné

par M. Dufour Dubergier. M. Lacornée, architecte girondin, qui dirigea la construction de plusieurs monuments de Paris, avait collectionné des objets d'art, dans l'intention de les offrir à la ville de Bordeaux. Son dessein n'avait pas été consigné dans son testament, mais il l'avait communiqué à M. Gergerès, dont les lecteurs de la *Revue d'Aquitaine* connaissent avantageusement le nom. Les héritiers, sur la constatation de l'ami du testateur, ont été heureux d'observer ses volontés inédites. Ils ont fait déposer à la Mairie trente albums ou portefeuilles de plans et d'estampes, choisis avec un grand discernement.

L'autre legs est dû à la libéralité de Mme Bergeret, veuve d'un peintre-graveur, doué d'une grande finesse de burin, d'une conception puissante et d'une verve incroyablement caustique. Les offrandes de Mme Bergeret se composent de : *Un buste de P.-N. Bergeret*, par Bartholini ; — *Eve*, par le mari de la donatrice ; — *Dessins d'un plafond destiné au Grand-Théâtre de Bordeaux ; — Trois dessins des bas-reliefs en bronze, qui montent en spirale autour de la colonne Vendôme ;* — à ces dons ont été ajoutés ceux de plusieurs gravures, toujours par P.-N. Bergeret. Nous pouvons citer dans le nombre : *le Portrait d'André del Sarto ; — Un bourgeois et sa femme ; — Philippo Lippi, peintre-esclave à Alger.*

M. Alphonse Yvon a mis en place les quatre tableaux destinés à la décoration de l'Hôtel-de-Ville. Les sujets développés dans ces quatre grandes pages sont tous empruntés à l'*Histoire de Paris dans le passé et le présent*. La donnée de la première toile est : *Clovis porté sur le pavois autour de la ville de Paris* ; — celle de la seconde : *Philippe-Auguste confiant son fils à la municipalité de Paris, avant son départ pour la Palestine* ; — celle de la troisième est : *François Ier, posant la première pierre à l'Hôtel-de-Ville.* Dans le quatrième mor-

ceau l'artiste a représenté : *Napoléon III remettant à M. Haussmann, préfet de la Seine, le décret d'annexion de la banlieue.*

Ici, malgré les difficultés inhérentes au costume moderne, le moins pittoresque de tous ceux connus, le peintre a été heureusement inspiré et les personnages sont groupés avec goût : le préfet de la Seine s'avance pour recevoir le décret, ayant à sa gauche MM. Delangle, Dumas, Chaix-d'Est-Ange et Barrot, qui sont en tenue officielle. L'Empereur, en uniforme, est assisté de MM. Baroche, général Fleury et maréchal Vaillant, lesquels sont en habit de ville. Les qualités de ces tableaux donnent la mesure des progrès accomplis par M. Yvon dans la grande peinture depuis la *Bataille de Koulikovo*, qui parut, si je ne me trompe, au Salon de 1849 ou à celui de 1850.

L'Empereur a voulu consacrer la distinction accordée à Mlle Rosa Bonheur, par l'Impératrice régente, en lui confiant l'exécution du portrait de *Gladiateur*.

M. Pouchet avait également confié l'exécution d'un tableau à Mlle Rosa Bonheur. L'artiste, qui a des commandes pour 150 ans, en admettant un travail forcé et continu de douze heures par jour, ne put tenir sa promesse; M. Pouchet, après une série de poursuites judiciaires, fit naguère condamner la grande paysagiste à 4,000 fr. de dommages et intérêts.

L'académie de Bordeaux, sur le rapport de M. Delpit, a décerné trois médailles à des artistes Bordelais, MM. Papin, Stock et Accard, pour des ouvrages ayant figuré à la dernière exposition du chef-lieu de la Gironde. Ces encouragements patriotiques ne peuvent qu'exercer une heureuse influence, car ils prouvent qu'on peut trouver justice en son pays contrairement à certain proverbe.

L'abondance des matières nous oblige à réserver, pour le prochain numéro, notre coup-d'œil sur l'Exposition artistique de Toulouse et sur l'Exposition industrielle de Bordeaux.

J. NOULENS.

MISCELLANÉES.

Banquet de la société des gens de lettres. — Le lundi, 3 juillet, a eu lieu le dîner mensuel de la Société des gens de lettres, dont M. Denis de Thezan est un des fondateurs et l'un des commissaires. Ce dîner n'a pas été au-dessous des précédents. *Pratique confraternelle*, telle est désormais la devise de ce groupe d'intelligences que Balzac, mort avant l'heure, appelait de son âme et de sa plume, car il y voyait la prise de possession de l'avenir par la légion des esprits réels. Rien n'est plus charmant ni plus gai que ces fêtes périodiques : c'est l'esprit intime avec toutes ses fantaisies prime-sautières. Le drame, le roman, la nouvelle y coudoient la critique ; la plus farouche se montre bénévole, même au poète et lui prend familièrement le bras. Notre mémoire nous rappelle quelques-uns des noms des convives qui étaient : Ernest Alby, Henri de Lacretelle, Champfleury, Monselet, Fortoul, J. Noulens, Tony Révillon, Fulgence Girard, Amédée Tissot, Charles Joliet, Maurice Champion, Ch. de Saint-Julien, Rolet, de Bougy, Rouquette, Vattemare, P. Zaccone, Borel d'Hauterive, B. Gastineau, Expilly, Kervegan et Denis de Thézan, déjà nommé. — Le choix du lieu de réunion est des plus heureux. M. Notta, dont l'établissement a pignon sur le boulevard et le faubourg Poissonnière, est un ordonnateur de goût et de tact. Il a ouvert aux lettres des salons où la satisfaction de l'œil ajoute à celle de l'estomac. A l'heure où une Commission, présidée par M. Alexis de Pomereu, prépare l'organisation du *Cercle des Lettres*, ces dîners sont un bon acheminement vers la réalisation de cette œuvre indispensable. Chaque mois, en effet, des convives nouveaux se font inscrire et ce sont tour à tour des mains amies qui se pressent, des liens qui se forment

naturellement et sûrement, en dépit des tendances et au-dessus des partis.

Le cable télégraphique inventé par M. Arman. — On s'est beaucoup entretenu au Corps législatif, avant la clôture, ainsi que dans le monde industriel et scientifique, des expériences qui furent faites dans les lacs du bois de Boulogne, durant l'absence de l'Empereur, sous les yeux de l'Impératrice régente, d'un nouveau câble télégraphique sous-marin, inventé par M. Arman, député de la Gironde.

L'idée de ce câble appartient à S. M. l'Empereur. Elle fera, dit-on, une révolution véritable si les espérances qu'ont fait naître les premières expériences se réalisent Ce qui distingue surtout ce câble de tous ceux appliqués jusqu'ici, c'est qu'au lieu de reposer au fond de la mer sur des rochers qui le coupent et le détruisent, il flotte à une profondeur de 30 à 40 mètres, c'est-à-dire à un niveau où la mer cesse d'être agitée. En ce moment l'Amérique et surtout l'Angleterre, prient M. Arman de traiter avec elles.

Publications nouvelles : — *Dictionnaire géographique, historique et archéologique de l'arrondissement de Nérac*, par Samazeuilh, tome II ; Nérac, imprimerie J. Bouchet, 1865. — *Conférences littéraires et scientifiques de Pau*, broch. in-8°. On se rappelle que ces soirées furent inaugurées par une fine et charmante causerie de notre collaborateur M. Lespy, sur *le Renard de Lafontaine*. — *Les gens tarés*, par Aurélien Scholl, 1 vol. in-18 ; Paris, Michel Lévy. — *Dictionnaire des antiquités chrétiennes*, par l'abbé Martigny ; Paris, Aug. Aubry, gr. vol. in-8°, sur 2 colonnes, orné de 270 figures, intercalées dans le texte. — *Lettres gauloises sur les hommes et les choses de la politique contemporaine. Biographie de l'auteur ; vicissitudes et aventures du Nain Jaune*, par Ulysse Pic, in-18 jésus ; Paris, Faure. — *Christianisme et Civilisation*, par l'abbé Senac, 2 vol. in-8° ; Paris, Hachette. — *Réponse des Comminges à M. L. Despouy d'Ardiège, à propos de la brochure sur le chemin de fer de Montréjeau à Luchon*, par un conseiller municipal de Saint-Bertrand-de-Comminges. — *Monographie du lion, physiologie nouvelle*, par l'abbé Bergé, in-18 ; Toulouse, Armaing. — *La question pénitentiaire en 1865*, par S. Aylies, conseiller à la cour

de Cassation ; Paris, Claye. — *Napoléon et M. de Sismondi en 1815*, par Achille de Jubinal ; Paris, libr. Gay. — *Calendrier paroissial à l'usage des fidèles du diocèse d'Auch, pour l'année 1865. 7me année ;* Auch, imp. Foix. — *Coutumes de Larroque-Timbaud*, par A. Moullié, conseiller à la cour impériale d'Agen ; Paris, Durand, in-8°, 107 pages. — *Monseigneur Gerbet*, par C. de Ladoue, ancien vicaire-général de Perpignan ; Auch, imp. Foix. — *Du ver de la vigne*, par l'abbé Dupuy ; Auch, imp. Foix, br. de 16 pages in-8°.

Du luxe. — M. le procureur-général Dupin a flagellé le luxe des femmes honnêtes dans un style qui brille par l'honnêteté plus que par l'élégance, il est curieux de constater qu'à tous les siècles les mêmes plaintes furent de saison. Nous trouvons dans un livre curieux, publié il y a déjà quelques années par notre collaborateur M. Edouard de Barthélemy, la *Noblesse avant et depuis 1789*, d'intéressants renseignements sur les lois somptuaires, renouvelées de siècle en siècle toujours avec le même insuccès. Charlemagne le premier défendit qu'on mît plus de 20 sols pour une robe de dessus et 30 pour une de dessous. Louis-le-Débonnaire prohiba l'usage des bijoux. Saint Louis, en 1234, fixa à 18 sols le maximum du prix de l'aune d'étoffe pour robe.

Philippe-le-Bel publia, en 1298, tout un règlement défendant les chars, les fourrures de vair, les bijoux et l'hermine aux bourgeois, défendant aux barons d'avoir plus de quatre robes par an pour eux et autant pour leurs femmes. Charles VIII répéta ces défenses, en 1495, interdisant l'usage des étoffes de soie aux nobles ayant moins de 2,000 livres de revenu. François Ier fit de même, ne laissant l'usage de draps d'or et d'argent, de broderies de Venise, qu'aux princes du sang, sous peine de 1,000 écus d'or d'amende ; Henri II enleva même, en 1549, aux simples nobles le droit d'employer la soie cramoisie ou le velours pour leurs robes. Charles IX aggrava encore ces prohibitions en 1561 et 1567 : cette dernière ordonnance est excessivement curieuse pour la toilette des femmes : les étoffes d'or, d'argent, les broderies d'or et d'argent étaient toujours réservées exclusivement aux princes et princesses du sang.

Henri III fit de même en 1583, détaillant les bijoux dont l'usage était permis aux femmes. Henri IV, en 1599, 1601, 1604, imite

cet exemple, mais dans cette dernière ordonnance il introduisit un article où l'on retrouve le bon sens vigoureux du Béarnais. « Défendons à tous nos sujets de porter ni or, ni argent sur leurs habits, excepté pourtant aux filles de joie et aux filous, en qui nous ne prenons point assez d'intérêt pour leur faire l'honneur de faire attention à leur mise. » Louis XIII s'occupe encore du luxe exagéré des costumes en 1613, 1633, 1634, 1636, 1640. Louis XIV lui-même parut vouloir suivre cet exemple, mais il s'arrêta, n'ayant pas tardé à stimuler au contraire ce luxe exagéré.

Ce ne sera jamais par ordonnance qu'on réprimera le luxe des femmes du monde. Comment faire alors ? Nous ne savons, mais ce qu'on peut affirmer, c'est que M. le procureur-général Dupin ne réussira pas plus que les rois de France.

Une exposition de pêche et d'aquiculture. — Il vient de se former à Arcachon une Société scientifique qui se propose d'étudier spécialement le monde de la mer et d'exploiter les immenses richesses qu'elle renferme. Cette œuvre gigantesque et difficile demande le concours de tous ceux qui croient au progrès continu. La Société scientifique d'Arcachon s'adresse à eux pour organiser, en 1866, une grande exposition de tous les objets qui peuvent servir à la culture des races, à l'utilisation de tous les produits végétaux, minéraux et animaux recélés dans le sein de l'Océan. L'exposition de pêche et d'aquiculture doit s'ouvrir à Arcachon le 1er juillet 1866.

« Cultiver la mer (dit à ce propos M. Barral) est une idée juste. « On doit féliciter les savants d'Arcachon de l'avoir prise pour « drapeau. Les côtes maritimes d'abord, puis tous les bas-fonds des « Océans, les immenses forêts qu'ils contiennent, les champs indé- « finis de plantes merveilleuses, les innombrables habitants des « eaux changés en troupeaux utiles, les montagnes sous-marines, « doivent appartenir à l'homme, sans quoi, dans quelques années, « il aura épuisé une partie des richesses du continent ; les com- « bustiles fossiles, par exemple ; il ne faut pas léguer la ruine de « la terre à nos enfants. »

La cachexie aqueuse a sévi cette année sur les troupeaux de moutons depuis l'extrême sud-ouest jusqu'au centre de la France. Les

départements atteints sont ceux des Landes, des Hautes-Pyrénées, de la Haute-Garonne, de l'Ariége, du Lot, de l'Aveyron. Les moyens préservatifs et curatifs sont une nourriture tonique, les rations d'orge ou seigle grossièrement moulues, de lupin, de fèves, de lentilles, de betteraves, de pommes de terre, de carottes ou de navets cuits. Ces substances seules ou mélangées de tourteaux de lin, de noix ou de colza, peuvent être administrées sous forme de poudres ou de pâtes. On doit les délayer dans du vin chaud ou dans une infusion de plantes aromatiques. M. Jules Bonhomme, dans sa brochure la *Bergerie*, veut que la médication soit complétée de la manière suivante :

« A ces matières alimentaires, on associera toujours utilement l'écorce de chêne, la gentiane en poudre grossière, les baies de genièvre concassées et la suie de cheminée.

« Trois fois par semaine et même plus souvent, si les animaux sont très-faibles, on ajoutera à une des rations journalières indiquées ci-dessus, de un à deux grammes de sous-carbonate de fer (safran de mars apéritif, oxyde brun de fer, etc.), par tête de menu bétail.

« Tous les huit jours *seulement* une petite ration de sel en poudre grossière ou en solution, mais toujours associée à un stimulant quelconque (écorce de chêne, baies de genièvre, gentiane, etc.)

« Le jour où le sel sera donné, on supprimera rigoureusement le sous-carbonate de fer.

« Des blocs de craie (blanc d'Espagne, de Meudon, etc.), seront mis à la portée des brebis, sous les hangars ou dans les bergeries.

» Ces divers moyens, assez simples d'ailleurs, suffisent toujours pour préserver les troupeaux de la pourriture et souvent pour les guérir, lorsque cette dangereuse maladie n'a pas atteint son dernier période. »

Revue des Revues. — Plusieurs recueils périodiques de France, dans le dernier trimestre, se sont occupés de sujets relatifs à l'histoire de notre région.

Ainsi, la Revue des Provinces, si habilement dirigée par M. Edouard Fournier, a donné, entre autres articles, les suivants : *les Communes du Midi*, par M. Edouard de Barthélemy ; — *Rouen sous Henri IV*

et Louis XIV ; — les Poquelin à Bordeaux ; — les Maisons historiques de Gascogne, par J. Noulens, examen de M. Ph. Tamizey de Larroque. — *Le Bulletin monumental* a publié des comptes-rendus du congrès archéologique de France, des assises scientifiques qui ont eu lieu cette année à Montauban, Cahors et Guéret. — La *Revue des Cours littéraires* a publié la leçon de M. Laboulaye sur les anciennes intendances en général et sur l'administration de Foucault à Montauban en particulier.

Dans sa livraison du 1er août la *Revue agricole du Midi*, dont le directeur, M. Gourdon, sait spécialiser la rédaction d'une manière agréable et instructive, a donné en partie le texte des réponses faites pour les Landes au questionnaire du congrès des Sociétés savantes qui, dans sa dernière réunion à la Sorbonne, ouvrit une enquête sur les souffrances de l'agriculture. M. Peyrat, directeur de la Ferme-Ecole de Beyries, est l'auteur des Réponses relatives à son département.

Dans un article publié par la Revue de Toulouse, sur le musée d'histoire naturelle de cette ville, nous trouvons et retenons la note suivante : *La Faculté de droit de Paris compte cinq professeurs ayant participé à l'enseignement de la Faculté de Toulouse. M. Vernhette, M. Rataud, M. Batbie, notre compatriote, professeur de droit public et d'économie politique, chaire précédemment occupée par le comte Rossi, M. Beudant et M. Demante, qui a succédé à son père dans la chaire de Code Napoléon.*

Le poète Ader et les Biographes. — Un poète ~~auscitain~~ gimontois du XVIIe siècle, Guillaume Ader, est l'auteur de deux poëmes en dialecte gascon. L'un, qui n'est qu'une paraphrase des distiques moraux de Caton, a pour titre : *Lou Catounet*, l'autre, *Lou Gentilhomme Gascoun*, est une glorification d'Henri IV. La Bibliothèque historique de la France a prétendu que ces deux œuvres étaient macaroniques, c'est-à-dire écrites en un français latinisé à la façon de celui de Molière dans une scène du *Malade imaginaire*. Eh bien ! cette hérésie a fait son chemin ; elle a été recueillie dans la *Biographie toulousaine*, dont les écrivains étaient presumés connaître l'idiome et les produits littéraires de leur terroir. Ensuite elle a obtenu droit de cité dans la *Biographie universelle* qui a eu la naïveté de reproduire littéralement l'opinion de la précédente. Il eût

mieux valu laisser une lacune sur ce point et ne pas commettre l'omission relative au duc de Lauzun, qui n'a pas d'autre notice que celle-ci : *Lauzun*, voyez : *Biron* ; *Biron*, voyez : *Lauzun*.

Société des Archives historiques de la Gironde. — M. le comte Alexis de Chasteigner a fait passer sous les yeux de l'assemblée un fragment de verrière, ayant jadis appartenu à la chapelle de Notre-Dame des-Roses, église Saint-Surin. Le dessin figure les armes de la ville de Bordeaux durant l'occupation anglaise. C'est le seul type connu du blason urbain du chef-lieu de la Guienne, pendant cette période.

M. Itié a fait part à la savante Compagnie de documents se rattachant au passé de l'Hôtel-de-Ville et du Parlement.

M. Darckhausen a eu la bonne fortune de mettre la main, dans ses recherches à travers les Archives départementales, sur une lettre inédite du président Montesquieu. Cette lettre et une autre du même grand écrivain, qui sont dans les bonnes mains de M. Jules Delpit, paraîtront ensemble.

M. Léo Drouyn a intéressé la même Compagnie par quelques actes du XIVe siècle relatifs à des serfs questaux traités dans les formules notariales absolument comme leurs seigneurs et maîtres.

M. Marionneau a pu, grâce à de consciencieuses recherches, fixer un point douteux de la mort de Victor Louis, le célèbre architecte bordelais.

Une nouvelle a été aussi accueillie avec faveur, c'est celle de l'achèvement de la section du *Glossaire*, confiée à MM. Gustave Mourairt et Léo Drouyn.

Étude sur la vipère et le lézard gris des Pyrénées. — Dans le Sud-Ouest, d'humbles savants cherchent à pénétrer quelques-uns des phénomènes sur lesquels la science de l'histoire naturelle n'a pu encore fournir que des notions peu satisfaisantes. Parmi eux, nous devons citer M. Bernissant de Saint-Pé-de-Bigorre. M. le Préfet de son département lui avait confié le mandat d'étudier la vipère des Pyrénées, et le moyen de combattre sa propagation infinie dans nos montagnes. M. Bernissant a dignement rempli sa mission, et l'a même étendue, en recueillant beaucoup d'observations nouvelles,

sur les mœurs de ces reptiles. D'après lui, la belette qui attaque la vipère, aussitôt qu'elle sent la morsure du reptile, va se rouler dans des touffes de plantes sauvages. En même temps, elle mâche avec précipitation des feuilles de *pédane*, sorte de chardon, ou des tiges de *vervcine*. Alors, aussi alerte qu'auparavant, elle refond sur sa proie, et finit par la dévorer. Si l'expérience de M. Bernissant est définitive, comme tout semble l'établir, le contre-poison du venin des vipères ne serait plus à trouver. Une autre constatation infiniment curieuse du même savant, confirmerait la fascination exercée par les serpents sur les oiseaux et les papillons. Le lézard gris, tout aussi bien que la couleuvre, serait doué de cette puissance magnétique. Voici ce que rapporte le judicieux observateur pyrénéen : Un jour un papillon tournoyait dans les airs, luttant pour se dérober à une force invisible; tout d'abord, entraîné par le courant mystérieux, il s'arrêta sur une feuille de groseiller et s'y maintint à grand'peine pendant une demi-heure. Tout à coup il tenta de s'enlever sur ses ailes, mais l'influence irrésistible le reconduisit sur la feuille qui lui avait servi de premier refuge. M. Bernissant aperçut alors un lézard gris, les yeux immuablement fixés sur la bestiole dont il guettait et suivait tous les mouvements. Le papillon, expirant, se laissa choir de la feuille, et, par insensibles soubresauts, descendit au bord de la gueule du lézard. Celui-ci, loin de l'achever, se prit à jouer avec sa victime. Ses mâchoires la saisissaient, la lâchaient, et puis la reprenaient encore. Après mille tortures et une lente agonie, le papillon disparut tout à coup dans la bouche du lézard.

Le Chateau d'Aubervilliers. — M. Pereire a donné un grand dîner dimanche 1er juillet, en son splendide château d'Aubervilliers. Parmi les convives se trouvaient un grand nombre des confrères de l'amphytrion. Le Sud-Ouest et le Midi de la France y étaient représentés par MM. le comte de Lagrange, O'Quin, A. Jubinal, Jérôme David, Belmontet et Piccioni (député de Toulouse). Les convives ont été émerveillés par la beauté de la faisanderie, l'étendue des bois et du potager, et l'élégance des châlets. L'eau de la cascade est amenée par le drainage; mise en action et montée par la vapeur, elle aboutit dans trois ou quatre bassins étagés à l'intérieur d'une tour. De ces réservoirs les eaux se précipitent avec une rapidité et un fracas torrentiels.

587283B

CORRESPONDANCE.

Thiers, le 30 Avril 1865.

MONSIEUR LE DIRECTEUR,

Permettez-moi d'appeler l'attention de votre *Revue* sur un point qui, ce me semble, intéresse l'avenir des Archives de nos provinces, et mérite par suite toute votre sollicitude.

Aux termes de la loi départementale du 10 mai 1838, les frais de garde et de conservation des Archives du département, constituent une dépense obligatoire pour les Conseils généraux.

Cette disposition a permis de faire, de ces précieux dépôts de nos anciens titres, des établissements dont chacun de nous, peut, chaque jour, apprécier l'importance et l'utilité.

Dans le projet de loi actuellement soumis au Corps législatif et qui modifie la loi de 1838, l'entretien des Archives départementales cesse de figurer parmi les dépenses obligatoires.

C'est évidemment un oubli, car l'Administration ne peut vouloir exposer ainsi nos dépôts à la ruine, et laisser perdre tout le fruit des excellentes mesures appliquées par elle depuis 27 ans.

Elle peut d'autant moins le vouloir que déjà, elle même, en 1850, quand on songea une première fois à modifier la loi de 1838, voulait étendre aux Archives communales le bienfait de l'organisation donnée par ses soins aux Archives départementales, en rendant obligatoire, pour les Conseils municipaux, la dépense d'entretien de ces dépôts communaux.

Le numéro 2 de l'article 96 de ce projet de loi de 1850 énonçait spécialement cette disposition, le Conseil d'Etat l'avait approuvée, et même l'Assemblée Nationale législative avait voté cette partie de la loi, qui n'aboutit pas dans son ensemble, la discussion n'étant pas encore close au premier décembre 1851.

Il n'est pas besoin de faire remarquer aux lecteurs de votre Recueil toute la sagesse et toute l'importance d'une décision pareille, appliquant aux Archives communales les mêmes mesures d'ordre et de conservation si bien appliquées depuis 1838 aux Archives départementales.

S'il ne nous appartient pas de discuter une loi, nous avons du moins un droit, j'ajouterai même, un devoir, c'est de signaler à l'autorité compétente, d'une part, le péril qui menace les Archives des départements, d'autre part, la nécessité de saisir aujourd'hui, le moment très-opportun de réaliser en 1865, dans l'intérêt des Archives communales, le projet de 1850.

Permettez-moi d'espérer, Monsieur le Directeur, que, convaincu comme moi de la nécessité d'aviser promptement aux moyens de remédier à cet état de choses, vous daignerez communiquer d'urgence à vos Collaborateurs et abonnés cette réclamation.

Agréez, Monsieur le Directeur,

GUSTAVE SAINT-JOANNY,

M. C. de l'Académie de Clermont-Ferrand.

A Thiers (Puy-de-Dôme).

UNE ODE INÉDITE

DU POÈTE GASCON LOUIS BARON.

J'ai parlé dans cette *Revue* du poète Baron dès le mois d'avril 1857 (t. II, p. 129-143), et malgré les conditions fâcheuses dans lesquelles j'écrivis cette modeste étude et les autres du même temps, éloigné des livres, des personnes et des renseignements qui m'auraient été le plus nécessaires, je n'ai pas, en somme, beaucoup à y effacer. Cependant, la plupart des détails biographiques gagneraient à être lus dans le Mémoire beaucoup plus net et plus précis du président D'Aignan d'Orbessan, *Variétés littéraires* (2 vol. in-8°, Auch, 1778), t. II, p. 133-148. Après avoir marqué l'année et le lieu de la naissance du poète (Pouyloubrin, 1612), l'aimable écrivain ajoute : « Son père, avocat au Parlement, remplissait les fonctions de juge dans plusieurs terres de cette contrée (Astarac) dont quelques-unes m'appartiennent encore. » Il rappelle que son héros suivit quelque temps avec succès, à Toulouse, la carrière du barreau, et continue : « Cependant l'amour de sa patrie et le désir de rejoindre un père que son âge le menaçait de perdre le rappelèrent bientôt dans le lieu de sa naissance. Il y fut estimé et chéri de la noblesse qui se faisait un plaisir de lui marquer de l'amitié et de la considération. Il avait arrangé sa petite maison qui fut plus d'une fois visitée par l'évêque d'Aire et le premier président Bertier (1)... Il est mort en 1663, âgé de 51 ans...

(1) On voudra bien s'en tenir là sur les relations littéraires de Baron, et considérer comme non avenue une phrase de mon étude sur Louis Baron (*Revue d'Aquitaine*, t. II, p. 132, lignes 6 et suivantes à partir du bas de la page), phrase qui, d'ailleurs, a été défigurée par des erreurs typographiques.

Il a laissé un petit volume in-4° de ses œuvres : j'en possède l'original et j'en ai extrait les différentes pièces que je vais vous communiquer. »

Il faut faire son deuil du volume manuscrit de Baron, qui aurait dû passer à la Bibliothèque de la ville d'Auch avec les autres livres du président d'Orbessan, mais qui sûrement ne s'y trouve pas. Les pièces publiées dans les *Variétés* sont : l'*Ode à Caliste* (imitation du *Diffugere nives*, d'Horace), la traduction du distique d'Ausone, *Militis in galea*, une épigramme adressée à Goudouli et une autre, contre un mauvais poète *Èn la hountete de Pegase*. Ces quatre morceaux ont été reproduits par M. A. Ph. Abadie, dans son édition du *Parterre gascoun*, de Bedout (Auch, 1850), qui ne renferme d'inédit, sous le nom de notre poète, qu'un fragment de l'Ode sur la mort de Goudouli, et une autre épigramme : *Lou festin de Lindas*. Mais l'éditeur donnait sans nom d'auteur un des chefs-d'œuvre de Baron : *Lou Toumbèu de Beaulieu*.

La *Revue d'Aquitaine* a publié pour la première fois, en leur entier, les *Odes au Printemps*, *à la Gascogne*, *sur la mort de Goudouli*, *sur Pouyloubrin* (t. I, p. 211, 343 et 429). Car je ne pense pas qu'il faille compter quelques impromptus d'origine fort douteuse, cités par M. F. Cassassoles, dans un article (*Revue d'Aquitaine*, t. III, p. 58) d'ailleurs bon à consulter pour de curieux renseignements anecdotiques. Je complète aujourd hui la publication des œuvres gasconnes de Baron par un de ses meilleurs ouvrages, l'*Ermite amourous*, que j'avais fait beaucoup trop superficiellement connaître dans mon article de 1857.

M. J.-B. Noulet, dans son précieux *Essai sur l'histoire littéraire des patois*, a parlé en fort bons termes des œuvres de Baron, mais il ne paraît les avoir connus que par une com-

munication incomplète. Son correspondant aura consulté seulement le volume des manuscrits de l'abbé Daignan, relatif à l'*Histoire et description de la ville d'Auch*, p. 243-246. Il est vrai que là se trouve le *Tombèu de Beaulieu*, que M. Noulet n'a pas attribué à Baron, sans doute parce que l'absence d'indication précise et la différence d'écriture auront fait croire la pièce d'un autre auteur. Mais, de plus, il y a un autre *manadet* de poésies de Baron, dans un volume de l'abbé Daignan, intitulé *Miscellanea* 69, p. 1067-1082. A la vérité la copie en est très-mauvaise ; les vers de Baron y ont souffert et des habitudes du copiste, languedocien ou à peu près, qui en a défiguré le dialecte, et de la maladresse du relieur qui en a coupé et anéanti une partie. Là se trouve, avec les pièces déjà connues, l'Ode très-curieuse que je livre aux lecteurs de la *Revue d'Aquitaine*.

Il me reste pourtant à rectifier encore quelques erreurs de mon étude sur Louis Baron. J'y ai cité deux fois l'*Ode* EN FABOU *de Pouyloubrin*. La vraie leçon porte, je m'en suis assuré depuis, *a l'aunou* au lieu de *en fabou*. Cela me rappelle que j'ai quelques mots à corriger dans l'édition même de cette Ode, donnée par la *Revue* ; je le fais dans une note (1).

(2) Je ne cite que les fautes qui peuvent égarer un homme au fait des règles générales du dialecte, et qui n'aura pas de peine à rectifier ailleurs quelques menus changements de lettre sans importance pour le sens. Je ferai remarquer que ma copie de cette ode a été faite sur une très-mauvaise leçon, celle des *Miscellanea* de l'abbé Daignan ; tandis que ceux qui m'ont précédé avaient connu le bon texte qui est dans le volume sur la ville d'Auch. Je ramenai autant que possible la leçon au dialecte et à l'orthographe de Bedout. Mais plusieurs incorrections m'échappèrent ; il me paraît bon de noter les suivantes. Je suppose, ô problématique lecteur, que vous avez sous les yeux le tome Ier de la *Revue d'Aquitaine*, ouvert à l'endroit ou se trouve l'ode (p. 429-435).

Page 430, vers 7, *y bouta*, lisez *y banta*.

Page 431, le 3me vers avant la fin est incomplet. Voici la leçon du bon texte de M. Daignan (leçon peut-être mauvaise pourtant) :

Que per afin que tout y placie.

Je veux que celui qui nous donnera tôt ou tard les *Obres gascounes* de Baron ne soit pas égaré par ma faute. — J'ai dit (p. 142) que Baron avait imité en français l'ode d'Horace, *Audivere, Lyce*. Ma mémoire m'a trompé. L'ode imitée par Baron est d'un goût plus agréable que celle que je citais. C'est la sérénade antique : *Extremum Danaïm*, et il y a des strophes bien rendues dans la version de notre poète. — Ce que j'ai dit des rapports de Baron avec d'Astros et avec Bedout me paraît encore à vérifier, ainsi que les visites de Goudelin à sa maison de campagne de Pouyloubrin. — Il est un autre point où je ne me serais trompé (si je m'étais trompé) qu'à la suite du président d'Orbessan. J'ai cité le sixain languedocien de Baron inséré dans la *Floureto noubelo* de Goudelin, et j'ai dit qu'il était signé *Baron, esc.*, c'est-à-dire *escouliè*. « On a mal interprété cette abréviation », selon M. Noulet ; elle veut dire *escuyer*. Je pourrais soutenir le contraire et sur l'autorité incontestable de d'Orbessan et sur le fait constant de la *roture* de Louis Baron. Mais peut-être tout le monde a-t-il raison ici ; il pourrait y avoir eu de la part du jeune avocat-poète une ruse dont Ménage cite un exemple plus grave.

« Un jeune homme qui étudioit en droit à Angers, lit-on dans le *Menagiana*, se maria à dix-sept ans, et prit la qua-

Page 432. Voici les 3 derniers vers, d'après le même texte :

Tant que lou Gers mous abesie
E be seca de jalousie
Lou Soussoun, *etc.*

Page 433, 1er vers de la dernière strophe : *countente*, lisez *coulente* et effacez la virgule.

Page 435, dernière strophe, *agranau* ; plutôt *agrauan*, pour *auragan*, ouragan.

lité d'écuyer quoiqu'il ne fût pas gentilhomme, ce qu'on mit toutefois en abrégé dans le contrat, ainsi : esc^r^. On lui fit un procès sur sa noblesse quelques années après son mariage, il dit qu'il n'avait pas pris cette qualité, mais celle d'escolier. Ce qu'on vérifia par le contrat ou on trouva esc^r^. »

M. Noulet cite de Louis Baron un sonnet gascon que je n'ai pas vu ; il est imprimé à la suite des *Quatre Saisons du solitaire Alcidon*, par J.-P. de Beynoguet (Tolose, J. Boude, 1632, in-4°). Je puis donner moi-même ici, avant l'*Ode* qui va suivre, un fragment (c'est, je crois, la dernière strophe ou l'envoi qu'on nommait l'*allégorie*) d'un chant royal dont le refrain me paraît heureusement trouvé :

Quand deguens lous plasés qui nous benguen flata
Tu bengues, Sathanas, peu mounde ahilata
Las ames, qu'en infer puch après tu mailluques,
Per dret e per rasoun jou't podi noumenta
L'auzèt qu'au mes d'abriu se croque las arruques (Mss. Daignan).

Il est temps de livrer l'ode inédite. Je n'ai songé qu'à en donner un texte correct et une version littérale. Tout ce qui est entre crochets [ ] a dû être rétabli pour réparer les ravages du couteau du relieur. Je ne me flatte pas d'avoir deviné le texte de l'auteur quand il manquait un vers entier, mais j'ai cru, même alors, ne pas devoir laisser le lecteur dans l'embarras. Je soumets les autres conjectures, qui ne me satisfont pas toutes, au jugement des amateurs. Quant à l'ode même, ils y reconnaîtront, je le crois, une des plus jolies productions de la muse gasconne. Je me contente d'y signaler, en général, une coupe métrique très-heureuse et quelques traits charmants de poésie descriptive.

L'ERMITO AMOUROUS.

Louy de jou metich escartat
Auta plan coum de la coumune,
Aci deguens dab libertat
Jou bengui plagne ma fourtune.
Triste desert plen de crumou
Ta plan bastit a moun humou,
Lotje oumbradiue de las hades,
Recep un ermite caytiu
Que dure trop e que nou biu
Que de soupis e de pensades.

Aus millous cops Cloris me fail
E lou gay frut qu'en sa berdure
S'es cultibat de moun trabail
Per moun ribal are madure.
Penes, susous, larmes, tourmens,
Chagris, despeits e pensamens
Nou soun mes en ligne de counde ;
E l'ingrate après tout aco
Me tire biti (1) de soun co
Per me tira tabé deu mounde.

Qu'acet roc es hèyt a prepaus
Per y basti ma caperete !
Lou soureil y dèche en repaus
L'ayre fresquet e mes l'oumbrete.
L'auta sera de bouch tout lis ;
Lous candelès de flous de lis,
De roses fresques las candeles.
En l'arbot nou manquaran [pas]
Lous muguets e lous tulipas
Que semblaran d'autes esteles.

L'ERMITE AMOUREUX.

Ecarté loin de moi-même — aussi bien que de la commune, — ici dedans avec liberté — je viens plaindre ma fortune. — Triste désert plein de ténèbres, — si bien bâti pour mon humeur, — demeure ombreuse des fées, — reçois un ermite chétif — qui dure trop et qui ne vit — que de soupirs et de pensées.

Aux meilleurs coups Chloris me fait défaut, — et le gai fruit qui dans sa verdure — a été cultivé par mon travail — pour mon rival maintenant mûrit. — Peines, sueurs, larmes, tourments, — chagrins, dépits, angoisses — ne sont mis en ligne de compte ; — et l'ingrate après tout cela — me tire vite de son cœur — pour me tirer aussi du monde.

Que ce roc est fait à propos — pour y bâtir ma petite chapelle ! — le soleil y laisse en repos — l'air frais et l'ombre. — L'autel sera de buis tout simple ; — les chandeliers de fleurs de lis, — de roses fraîches les chandelles. — Dans le bosquet ne manqueront pas — les muguets et les tulipes — qui sembleront d'autres étoiles.

(1) Mot languedocien qu'il faudrait peut-être remplacer pas *biste*.

Deu brasè de moun co malau
Sera la lampaze alugade,
E de plous à double canau
Mous oeils haran l'aygue segnade.
Dessus la porte e tout autour
Quallés (?) de chiffre e las d'a[mour]
La parade sera tant bère,
Que sense glorie ni mesprex
Jou cresi que sera lou prex
Deus majes temples de Cythère.

[Ma cou]chete beyrats auprès
[Debat] la mes riche courtine
[Hèyte de] branques de cyprès
[Dambe] linsos de mousse fine.
[Lou] capseret sera tescut
[De bro]c au matich loc nescut
[Quem] picara coum bères dagues ;
[La cub]erte e lou matalas
[Per mou]n praube cos sec e las
[Seran] espies e tujagues.

[Jou d]irè de tristes leçous
[Canta]nt de cansous amourouses
[De qui] temps passat las douçous
[Me] semblauen ta sabourouses.
[Per hè] serenade e councert
[Jou n'aurè] deguens moun desert
[Que la] soule melancoulie
[De n'a]ué meslèu resoulut
[De] bengue cerca moun salut
[Louy de] toute ma coumpagnie.

[Lou ro]uchinol, que tant s'ausi (1)
[Per touts] lous ecos s'esberee,
[Beng parl]a cauque cop assi
[De benja] l'affrount de Teree.
[Rouchin]oulet, n'ac hasses pas !
[Se toun] cugnat hèc un fau pas,
[Nou] bouilles pas que mau l'abengue.
[Et s'e]n repentic quant e quant
[E tu] n'aurés pas ta bèt cant
[Se nou t'auè] coupat la lengue.

Du brasier de mon cœur malade — la lampe sera allumée, — et de pleurs à double canal — mes yeux feront l'eau bénite. — Sur la porte et tout autour —..... de chiffre et lacs d'amour : — la décoration sera si belle — que sans vanterie ni dédain — je crois que ce sera le prix — des plus grands temples de Cythère.

Vous verrez auprès ma couchette, — sous la plus riche tenture — faite de branches de cyprès, — avec des draps de fine mousse. — L'oreiller sera tressé — d'épine née au même lieu — qui me piquera comme belles dagues ; — la couverture et le matelas — pour mon pauvre corps sec et las, — seront épines et ajoncs.

Je dirai de tristes leçons— en chantant des chansons amoureuses, — dont autrefois les douceurs — me semblaient si savoureuses. — Pour faire sérénade et concert — je n'aurai dans mon désert — que la seule mélancolie — de n'avoir pas plus tôt résolu — de venir chercher mon salut — loin de toute ma compagnie.

Le rossignol qui tant.....— ..... par tous les échos, — vient

(1) Je ne garantis pas la leçon de ce mot, dont j'ignore le sens, aussi bien que du dernier mot du vers suivant. Peut-être faut-il lire ici *gausi (gaudere)*.

Jou souy rabit d'aquet arriu
Dount l'aygue clare e cristalline
A petits sauts porte soun briu
Tout lou loung d'aqueste couline,
E puch s'estengue en un baloun
Oun an escounut Apolloun ;
Las Nymphes s'y lauen la care
E pesquen dab soun bras tout nut
Cauques gros d'argent plan menut
Deguens lou sable que debare.

Un pignè qu'es assi plantat,
Coum lous moustis de Flegre e d'Osse(3)
Semble boule de banitat
Touca lou cèu dab sa cabosse.
Mille arberets tout abarrey,
Coum s'ère en la place d'un rey,
A sa poumpe rendon oumatge ;
Car auprès d'aquet gran gigant
Lou cassou lou mes arrougant
Plegue soun cos e soun ramatge.

Las biches e lous cabirous,
Que l'amour cauque cop amasse,
Benguen aci bate l'arrous
Tant que lou cor soune la casse.
Jamés ni can ni cassadou,
Nat cop mourtau ni cas traydou,
Nou gausèc hè aci mourtaille.
Soulamens aus parpailloulets
Lous parrats, quan serén soulets,
Nou gausarén y da bataille.

quelquefois parler ici — de venger l'affront de Térée. — Rossignolet, ne le fais pas ! — Si ton beau-frère fit un faux pas — ne veuilles pas que mal lui arrive : — il s'en repentit aussitôt, — et tu n'aurais pas un si beau chant, — s'il ne t'avait pas coupé la langue.

Je suis ravi de ce ruisseau — dont l'eau claire et cristalline — à petits sauts porte son fil — tout le long de cette colline, — et puis s'arrête en un vallon — où l'on a caché Apollon ; — les Nymphes s'y lavent la face, — et pêchent, le bras tout nu, — quelques gros d'argent bien menu — dans le sable qui descend.

Un pin qui est ici planté — comme les géants des champs phlégréens et d'Ossa, — semble vouloir par vanité — toucher le ciel avec la tête. — Mille arbrisseaux tout pêle-mêle, — comme s'il était en la place d'un roi, — à sa pompe rendent hommage ; — car auprès de ce grand géant — le chêne le plus arrogant — plie son corps et sa ramure.

Les biches et les faons — que l'amour quelquefois rassemble, — viennent ici battre la rosée — tandis que le cor sonne la chasse. — Jamais ni chien, ni chasseur, — ni coup mortel, ni cas traîtreux — n'osa faire ici de meurtre. — *(Pas)* seulement aux petits papillons, — les moineaux, quand ils *(les papillons)* seraient seuls, — n'oseraient y livrer bataille.

(1) Il y a *Flegredosse* est un seul mot dans le manuscrit.

Canque cop un esquirogay,
Dap lou floc poumpous de sa coue,
Pane bèt au bèt cap d'un hay
Lous oeus que la paloume coue.
Mes b'ey plan punit deu larcin
E minje plan ca lou boucin,
Quan un astou sort de soun agre,
E lou carreje en soun nisè
Oun sous petits an un guisè
[A] quiu esprobe gras e magre.

Aci nat satiri courrent
Nou bengouc jamés hè troufee
D'aué gagnat lou co bourent
De nade desbauchade fee.
Diane, regine deu loc,
Soulamens y beng hè lou floc
Dap ue amistouse charite,
E recep dessus soun auta
Tout l'aumou qu'on ly sap pourta
E noun pas tout lou qui merite.

L'escharuscle, que d'un soul pous
La teste d'un gran roc abache,
E deu cassou lou mès poumpous
Boute per soustè la moustache ;
Aquet treyt deu cèu courroussat
N'a jamés encoère fretat
Aquestes roques herissades,
Ni l'agrauan dap lou bent plouy
En tira de près e de louy
[N'a las oumbretes esquissades.]

Quelquefois un écureuil— avec le bouquet pompeux de sa queue, — dérobe bellement au beau sommet d'un hêtre — les œufs que la palombe couve. — Mais il est bien puni du larcin, — et mange bien cher le morceau, — quand un vautour sort de son aire — et le charrie en son nid, — où ses petits ont un gosier— à qui l'éprouve gras et maigre. (J'aimerais mieux lire *à toute esprobe*, à toute épreuve, etc.)

Ici aucun satyre courant — ne vint jamais faire trophée — d'avoir gagné le cœur bouillant — d'une fée débauchée. — Diane, reine du lieu, — seulement y vient faire le bouquet, — avec une amicale grâce, — et reçoit sur son autel — tout l'honneur qu'on lui sait offrir, — et non tout celui qu'elle mérite (1).

Le tonnerre qui d'un seul coup — abaisse la tête d'un grand roc, — et du chêne le plus pompeux — met sur le carreau la moustache ; — ce trait du ciel courroucé — n'a jamais encore frotté — ces roches hérissées ; — ni l'ouragan avec le vent pluvieux *(d'ouest)*, — en tirant de près et de loin, — n'a déchiré les ombres.

(1) Il doit y avoir là un compliment délicat pour la dame du lieu de Pouyloubrin.

Jamés courbas enrumassat,
Presicadou de cementèri,
De l'auta qu'es aci dressat
Nou troublèc lou sacrat mistèri.
Jamés nou s'y bic nat renard,
Tachoun pansut, ni bouc cournard ;
Ni la canèque lunatique,
Dap sous desaccourdans accords,
De sang, de toumbes, ni de morts.
Nouy despleguèc sa prounoustique.

S'y besets un arbe traucat
L'abeille quant e quant s'y fourre,
E dehè lou leyt embuscat
De la meillengue e de la chourre.
L'eschamou quand ne beng lou [temps]
Ba cerca de toutis estrems
Lou tim que flourich e que [grane] ;
Per ne hè cire e mèu tout [blous]
Beng poumpa l'amne de las fl[ous]
Que sens pecat sa bouque pa[ne]

Enfin asso n'es qu'un amas
De merbeilles de la nature,
E d'un cap d'obre de sas mas
Lou patroun e la tablature.
Hurous l'estatjant qu'es aci
Libre deu prex e deu souci
Que l'embarras deu moun ca[rreje] !
Jouyousement hara lou floc;
Car dap la puretat deu loc
[L'erbete aci foustems floureje.]

[Adiu] dounc, tribail mau mersat,
[Cene] e hum, esperance morte
[Deguens] moun co qui temps passat
[Au di]u d'amour oubric la porte.
[Adiu,] pousoun coubert de mèu,
[Que] t'en bas tard e bengues lèu !
[Dap ta] pilule plan daurade
[Cloris] loutjèt cerbèt perit,
[Amne] de hèr, hol esperit,
[Hé] mille cops esperjurade.

Jamais corbeau tout enrhumé, — prédicateur de cimetière, — de l'autel qui est ici dressé — ne troubla le sacré mystère. — Jamais ne s'y vit aucun renard, — blaireau ventru, ni bouc cornu ; — ni la chouette lunatique — avec ses décordants accords, — de sang, de tombes et de morts, — n'y déploya son pronostic.

Si vous y voyez un arbre troué, — l'abeille à tout instant s'y fourre, — et défait le lit embusqué — de la mésange et du roitelet. — L'essaim, quand en vient le temps — va chercher de tous bouts — le thym qui fleurit et qui graine ; — pour en faire de la cire et du miel tout pur — il vient pomper l'âme des fleurs — que sans péché sa bouche dérobe.

Enfin ceci n'est qu'un amas — de merveilles de la nature, — et d'un chef-d'œuvre de ses mains — le patron et la représentation. — Heureux l'habitant qui est ici — libre du prix (peut-être *pes*, poids) et du souci — que l'embarras du monde charrie ! — Joyeusement il fera le bouquet ; — car avec la pureté du lieu, — l'herbette ici toujours fleuronne.

Adieu donc, travail mal récompensé, — cendre et fumée, espé-

[Adiu] per are e per jamés,
[Pastoure] ingrate e mensounjère !
[Penden] ches ans ou dilèu mes
[M'as] tengut piri qu'en galère.
[Ta lengue] m'a troumpat soubent,
E tas paraules soun de bent ;
Nou m'atraparan dauantatge.
Soulet trop countent jou seré ;
Tout soulet joum poussedaré
En pousseda moun ermitatge.

rance morte — dans mon cœur qui autrefois — au dieu d'amour ouvrit la porte. — Adieu, poison couvert de miel, — qui t'en vas tard et viens tôt ! — Avec ta pilule bien dorée — Chloris logea cerveau perdu,— âme de fer, esprit fou, — foi mille fois parjurée.

Adieu pour à présent et pour jamais, — bergère ingrate et mensongère ! — pendant six ans ou peut-être davantage — tu m'as tenu pis qu'en galère. — Ta langue m'a trompé souvent — et tes paroles sont de vent ; — elles ne m'attraperont plus ! — Tout seul trop content je serai ; — tout seul je me posséderai — en possédant mon ermitage.

LÉONCE COUTURE.

LES TROIS FRÈRES DE BORDES :

Le Cardinal, l'Évêque et le Chevalier.

L'existence des Bordes du Condomois est bien antérieure aux personnages qui vont faire l'objet et le sujet de cette étude. Elle est signalée dans des actes divers dont les résumés ne seront pas, nous osons l'espérer, d'inutiles préliminaires.

GUILLAUME DE BORDES (*Vuillelmus de Bordis*) et l'abbé de Flaran furent présents à une concession d'Elias de Calvaldos, en faveur de l'abbaye de la Grand'Selve, le 5 des ides de juin 1183. Par cet acte de libéralité le couvent obte-

nait le droit de *faire dépaistre* ses bestiaux dans toute l'étendue des terres du donateur (1).

PIERRE DE BORDES et Guillaume de Galard, consuls de Condom, participèrent, le 5 mars 1271, à l'octroi des coutumes de La Sauvetat. Les habitants de ce lieu reçurent ces franchises des mains d'Auger d'Andiran, abbé de Saint-Pierre de Condom, et de Garsie ou Géraud de Cazaubon, seigneur du Saint-Puy (2). Le même Pierre de Bordes assista à la promulgation des immunités de Barran, accomplie, en l'année 1279, par Géraud, comte d'Armagnac (3).

L'*Histoire de l'Agenais et du Condomois*, par Samazeuilh, rapporte le fait suivant de vengeance britannique dont fut victime un ARNAUD DE BORDES :

En 1292, mille symptômes précurseurs firent pressentir le retour des hostilités. Philippe-le-Bel désirait leur reprise, car il savait Edouard très-occupé chez lui. Les causes de rupture étaient sérieuses des deux côtés. Des vaisseaux normands avaient donné la chasse à des navires de Bayonne et massacré les équipages sur les côtes de Bretagne et à l'entrée de la Gironde où ils opéraient des chargements de vin. Ces pirates cinglèrent ensuite vers La Rochelle, bannière flottante, châteaux à l'avant, châteaux à l'arrière, ainsi que gens allant au combat. D'autres caboteurs de Bayonne et de Bordeaux longeaient le littoral de France et voguaient vers le Nord, quand ils virent « les Normands leur courir sus et félonnieusement contre la paix criée. » Les Gascons acceptèrent la bataille et la victoire leur resta. A ces griefs étaient

(1) Collection Doat ; vol. 76, fol. 208, Mss. — Bibliothèque Impériale.
(2) MONLEZUN ; *Histoire de Gascogne*, t. II, p. 416.
(3) MONLEZUN ; *Histoire de Gascogne*, t. V.

venus s'ajouter ceux-ci : des officiers du monarque anglais avaient fait trancher le poignet à des sergents du roi de France, étranglé le commandant de Castelculier (Agenais), et sévi contre les députés du sénéchal de Toulouse. Les lieutenants d'Edouard avaient encore jeté aux fers un grand nombre de personnes, notamment maître Raymond de Lacussan, avocat d'Agen, pour avoir dit qu'il était licite d'appeler du sénéchal de Gascogne et de toute la terre d'Agenais au roi de France. D'autres promoteurs de cette pensée patriotique furent livrés à la torture. Certains même, comme Bernard Pelliterne et Arnaud de Bordes, furent pendus après avoir été conduits au gibet, « un rouleau de bois dans la bouche « attaché par les deux bouts derrière le col, afin qu'ils « ne pussent ni parler ni renouveler leur appel » (1). Edouard Ier avait été d'autant plus sévère envers le Condomois Arnaud de Bordes, que, durant son séjour à Condom en 1289, il avait tout mis en jeu pour entraîner ou retenir sous son pouvoir la bourgeoisie de ladite ville. Philippe-le-Bel devait apprécier d'autant mieux les services de ceux qui, repoussant les séductions du prince étranger, avaient poussé jusqu'au martyre leur dévoûment à la cause nationale. On verra plus loin que la gratitude royale se témoigna envers la famille d'Arnaud de Bordes (2) sous la forme d'honneurs, dignités et largesses de toutes sortes.

GARSIE RAYMOND DE BORDES (*Garsias Raymundi*) (3), qualifié bourgeois de Condom, fut compris dans

(1) SAMAZEUILH ; *Histoire de l'Agenais, du Condomois*, etc., t. 1er, pages 335 et 336. — Archives de l'Empire, *Olim*, 2e *registre*, fol. 1.

(2) Peut-être même ceux qui les obtinrent étaient-ils ses fils.

(3) Lorsque, sur deux prénoms, le premier est au nominatif et le second au génitif, celui-ci exprime la paternité; *Garsias Raymundi* veut donc dire : *Garsie, fils de Raymond* ; deux mots résument ainsi deux générations. La troisième nous est révélée par le même document qui désigne ces trois enfants de Garsie : Bertrand, Jean et Raymond.

une procédure criminelle. Le 13 octobre 1300, le sénéchal d'Agen, Pierre de Larrivau (*de Rivali*), rendit, conjointement avec l'abbé de Condom, un jugement affirmant la culpabilité de Garsie Raymond et celle de trois de ses enfants (1) qui étaient :

BERTRAND, RAYMOND ET JEAN DE BORDES.

Barthélemy de La Salle ou de Cours (*de Curte*) procureur du roi en Agenais, renvoya de l'accusation Jean de Bordes, prévenu d'avoir trempé dans le meurtre de Bernard de La Fabrique, bourgeois de Condom ; l'attentat avait été perpétré par un nommé Pierre d'Espagne. Les auditeurs de cette sentence furent : Raymond de Campet, Guillaume de Loubens, Pierre de Macary, et Othon de Beaupuy, notaire du Condomois (2).

GÉRAUD ET BERNARD DE BORDES (nous retrouverons celui-ci hôtelier du Pape) sont nommés dans un acte de foi rendu, an l'an 1303, aux consuls de Condom par messire Guy Herpin, sénéchal d'Agenais et mandataire du roi d'Angleterre, duc d'Aquitaine (3). Bernard de Bordes n'était probablement pas encore entré dans les ordres où il se montre plus tard.

JEAN DE BORDES apparut à la rédaction d'une charte, en vertu de laquelle Ayssin de Galard autorisa les consuls et les habitants de Terraube à murer leur ville (4).

En 1309, GUILLAUME-ARNAUD DE BORDES ven-

(1) Carton Q, n° 254, Archives de l'Empire. — (2) *Ibid.* — (3) *Ibid.*
(4) MONLEZUN ; *Histoire de Gascogne*, t. VI.

dit son moulin de Barbaste à Amanieu d'Albret; c'est ainsi que le petit-fils de ce dernier, Henri IV, put devenir, deux siècles et demi plus tard, meunier de Barbaste (1). Conformément à l'observation, émise plus haut, Guillaume-Arnaud de Bordes pourrait être le fils d'Arnaud, supplicié par les Anglais. A cette époque, ainsi que nous l'avons déjà noté, les prénoms étant presque toujours isolés, lorsque deux se trouvent réunis, le second, s'il est au génitif, représente le plus souvent celui du père. Malheureusement, le texte ayant été traduit en français et non reproduit en latin par de Villevieille, il nous est impossible de savoir si Arnaud procréa Guillaume. Rien ne nous garantit non plus que ce Guillaume Arnaud soit ou ne soit pas le même que Guillaume de Bordes, évêque de Lectoure (2); mais il n'est pas arbitraire d'admettre qu'il était lié par le cousinage avec ce prélat et ses frères qui vont venir ci-après. L'un d'eux, Pierre, comme on le verra dans son testament, avait des propriétés à Vianne, c'est-à-dire tout près de Barbaste.

L'avénement de Bertrand de Goth à la tiare va nous expliquer l'extension territoriale de la famille de Bordes et son élévation aux plus hautes dignités sacerdotales. Le pontificat de Clément V fut inauguré par une profusion de faveurs au profit de ses parents, clients et amis (3).

(1) *Coll. d. Villevieille*, vol. 17, fol. 89, Bibl. Imp.

(2) Un document des archives de Lectoure, publié par la Guienne monumentale, nous apprend qu'à la même date 1309, un maître GUILLAUME BORDES, était consul en la susdite ville.

(3) A cette époque, le territoire de Condom, n'ayant pas été encore érigé en diocèse, dépendait de l'évêché d'Agen. C'est dans cette dernière ville que Bertrand de Goth fit ses humanités à côté d'Arnaud d'Aux. Il est probable que Bertrand de Bordes ayant fait les siennes, en leur compagnie, suivit ses camarades aux Universités de Boulogne et d'Orléans. C'est sans doute par suite de leur amitié de jeunesse avec Clément V, que Bertrand de Bordes et Arnaud d'Aux eurent une fortune parallèle. Tous deux débutèrent par un canonicat, tous deux occupèrent l'intime emploi de camerlingue, tous deux parvinrent au cardinalat. (*Mémoire généalogique de la maison d'Aux de Lescout*. Appendice, p. 1 et 2.)

LE CARDINAL.

Bertrand de Bordes, qui devait appartenir à l'une de ces catégories, fut installé d'abord à Lectoure, dans un canonicat. Cette nomination, suivant Baluze, peut être classée entre les années 1305 et 1306. Au commencement de la suivante, le Pape l'appela à la charge de camérier et à l'évêché d'Alby.

Aubery, dans son histoire générale des cardinaux, page 102, tome Ier, assigne à l'avénement épiscopal de Bertrand de Bordes l'année 1309, ce qui est inexact. En effet, le 18 janvier 1307, Guillaume d'Allemans, seigneur de Villeneuve, abandonna à Bertrand, évêque d'Alby, les dîmes qu'il percevait sur plusieurs églises de ses terres. La nomination de Bertrand de Bordes et la translation de Bernard de Castanet, son prédécesseur, sur un autre siége, doivent être antérieures, par conséquent, à 1307. Les auteurs du *Gallia christiana* et ceux de l'*Histoire de Languedoc*, ont donné au même fait la date de 1308 (1). Bien qu'ils se soient rapprochés de la vérité, l'observation ci-dessus leur est également applicable (2).

La rapide ascension de Bertrand de Bordes à l'épiscopat fut-elle due à ses mérites supérieurs, à des influences de terroir ou de cour? On l'ignore. Nous savons, toutefois, que le népotisme devint alors très-prospère. Quoi qu'il en soit, s'il était le voisin de Clément V, originaire du Bazadais, qui confinait au Condomois, Bertrand de Bordes était pourvu de lumières et d'un caractère militant qui le prédestinaient à

(1) De Vaissette; *Hist. de Languedoc*, tome IV, liv. XXIX, p. 143.

(2) Baluze s'est également trompé d'une année quand il a dit : « dein anno, « MCCCVIII, cum Bernardus de Castaneto, épiscopus Albiensis, ad Aniciensem « cathedram translatus est, Bertrandus ei subititus est in Albiensi. »

sa fonction. Il l'exerça avec une fermeté comparable à celle d'Amanieu d'Armagnac, archevêque d'Auch, que le catholicisme, au moyen-âge, peut compter parmi ses plus fervents et pratiquants autoritaires. Qu'on me pardonne la nouveauté de ce dernier mot en faveur de l'ancienneté de la chose. Son ardeur apostolique fit marcher de front les conquêtes temporelles et spirituelles.

Durant son court passage sur le siége d'Alby, son activité fut incessante. Il fit restituer à Guillaume d'Allemans, seigneur de Villeneuve, à Lambert de Triffiac, chevalier, à Guillaume Sicart, à Raymond de Rabastens, à Guillaume Marsilio, etc., des dîmes dont la plupart des églises d'Alby avaient été dépouillées (1). D'autres revenus, enlevés au domaine ecclésiastique par Raymond de Pène, Bertin de Salles, Bertin Rigal, furent également recouvrés. Non content d'avoir repris la majeure partie des rentes échappées à ses prédécesseurs, le prélat se fit armer d'un pouvoir, encore terrible à cette époque, et menaça de le diriger contre les détenteurs récalcitrants. Le 4 des calendes de juillet 1309 une bulle du pape Clément V lui mit au bras la censure ecclésiastique et aux mains les deux tiers des biens revendiqués.

Les dîmes ressaisies par l'autorité forte de Bertrand de Bordes, servie et appuyée par celle de Mathieu de Furtibus Jumellis, juge de Quercy, furent celles des églises ci-après : de Villeneuve de Ulmis, Aureliano de Cestayrols, de Saint-Jean de Montiliis, de Saint-Martin, de Saint-Etienne, de Brunhaco, de Saint-Pierre-de-Combers, de Saint-Pierre-de-Monestier, de Canceleriis, de Sancto Fruc-

(1) Coll. Doat ; tome VI, fol. 81 et suivants ; Mss. 11 : Bibl. Imp.

tuosa, de Amairaco, de Marsilio, de Saint-Jérosme, de Saint-Georges, de Saint-André, de Saint-Pantaléon, etc. (1).

Un an après son élévation à l'épiscopat, le 13 des calendes d'octobre 1308, il avait délégué Hélias de Faga, abbé d'*Albæ Petræ*, diocèse de Périgueux, et Centulle de Glatens, chanoine de Lectoure, pour agréer en son nom l'hommage qui lui était dû, à raison de plusieurs châteaux et forteresses de la vallée de Monestier, par Guiraud de Cadola (2).

En juillet 1309, des lettres de Bertrand de Bordes, évêque d'Alby, confirmées par une bulle de Clément V, attribuèrent à autre Bertrand de Bordes, chanoine de Saint-Hilaire de Poitiers, les dîmes de Fiteto, de Genesteriis, de Sancto-Salvo, lieux situés en Albigeois, dans l'archiprêtré de Saint-Gervais (3).

Le même personnage ayant fait une donation de quelques cens à Raymond Casetis, chanoine de l'église de Bordeaux, le dernier janvier 1310, un bref du Souverain-Pontife vint la reconnaître et consacrer le 3 juillet suivant (4).

En 1310, comme on le verra tout-à-l'heure, ayant thésaurisé quatre mille livres tournois, Bertrand de Bordes les fit loger dans des sacs, scellés du sceau de son trésorier, puis, au nom de son frère Guillaume, mettre en réserve et sous bonne garde dans le couvent des Frères prêcheurs de Toulouse.

Dans l'ordre spirituel, il se montra non moins jaloux et vigilant : il fit défendre à Raymond, évêque de Cahors, de

(1) Coll. Doat, tome VI, fol. 82. — Jugeant fort délicat de retoucher l'orthographe des noms des lieux, nous la maintenons conforme au texte manuscrit, — (2) Ut suprà. — (3) Ibid. — (4) Ibid.

donner, de son propre mouvement, la bénédiction dans le diocèse et la cité d'Alby, absolument comme un seigneur interdisait de chasser sur ses terres. Une requête et une autorisation préalable étaient de rigueur. Raymond reconnut la légitimité du monopole et s'engagea humblement, le samedi de la Pentecôte 1309, à n'administrer le Sacrement susdit qu'après avoir obtenu le consentement de son sévère collègue (1). La même année eut lieu la deuxième promotion de cardinaux du règne de Clément V. Sur cinq barrettes, quatre échurent à des Gascons. L'un d'eux, digne d'un tel honneur sous tous les pontificats, était celui qui nous occupe (2).

Ferdinand Ughel (3), François Bosquet (4), Baluze (5), Aubery (6), ont relevé ou évité une erreur de Ciaconius (*Chacon*) qui, confondant l'évêché d'Alby avec celui d'Albano, avait attribué à Bertrand de Bordes ce dernier siége italien, chose inadmissible, puisqu'il fut donné par Boniface VIII, au mois de mars 1300, à Léonardo Patrasso. Celui-ci l'occupait encore en décembre 1311 (7). A cette

(1) Noverint universi quod nos Raymundus permissione divina Caturcensis episcopus recognoscimus, nos non habere potestatem signandi vel benedicendi in civitate et dyocesi Albiensi, de jure vel de consuetudine nisi de voluntate Domini Episcopi Albiensis vel vicariorum suorum. Datum Albiæ, die sabbati ante festum Pentecostes, anno Domini millesimo trecentesimo nono. (Doat, vol. 108, fol. 336.)

(2) On lui connaît pourtant des largesses, mais toutes relatives à son ordre : il donna à son chapitre l'église de Saint-Vincent et la *rectorerie* de Saint-Georges en juin et novembre 1310. (*Gallia Christiana*, tome I, fol. 22, 23.)

(3) *Italia sacra, sive de episcopis Italiæ et insularum adjacentium rebusque ab iis præclare gestis;* Authore D. Ferdinando Ughello, Florentino, tomus Ier, page 309.

(4) Francisci Bosqueti. *Pontificum romanorum qui e Gallia oriundi in ea sederunt historia*, p. 13.

(5) Stephanus Baluzius : *Vitæ paparum Avenionensium*, t. Ier, p. 660.

(6) *Hist. générale des Cardinaux*, par Aubery ; tome Ier, pages 402-403.

(7) *Idem*, loc. cit.

date, Bertrand de Bordes était décédé depuis trois mois ; sa mort étant advenue le 21 septembre précédent. Nulle vacance n'avait donc eu lieu pour Albano de 1300 à 1311. Dans l'intervalle, l'administration du diocèse d'Alby est aux mains de Bertrand de Bordes. Ce fait résulte des documents du fonds Doat et des historiens religieux, tels que Bernard Guidon, Duchesne, le *Gallia Christiania*. Avec eux sont également d'accord Baluze, Ughel, Aubery et plusieurs autres qui combattent la susdite confusion ; mais ils ont tort de désigner vaguement l'auteur responsable, Ciaconius, dont l'énonciation du prénom eût été utile. Il existe deux écrivains espagnols du nom de Ciaconius : l'un P.... (Pierre ou Paul) naquit, en 1525, à Tolède; l'autre, Alphonse, vit le jour à Grenade, en 1540. Le premier prétend que Bertrand de Bordes fut pourvu de l'évêché d'Albano ; le second critique cette assertion de son compatriote et homonyme, dans son ouvrage *Vitæ et res gestæ pontificum romanorum* (1). Il s'exprime en ces termes :

« Bertrandus de Bordis, natione Gallus, ex episcopo Albigensi seu Albiensi, ex quâ civitate Albigensis hæretici dicti, a Clemente V cardinalium senatui adscriptus, titulo sanctorum Joannis et Pauli, teste Contelorio, in elencho cardinalium, atque Oderico Raynaldo in annalibus ecclesiasticis, et S. R. E. camerarnis electus est contra Ciaconium ac Petrum, Frizonium, qui Bertrandum, episcopum cardinalem Albanensem a Clemente renunciatum affirmant, sed male. Nam ecclesiam Albanensem, ab anno 1300 usque ad annum 1320, rexere Leonardus Patrassus, et Arnaldus de Auxiliis; primus videlicet ab anno 1300 usque ad 1311, alter ab anno 1312 usque ad 1320. »

(1) *Hist. générale des Cardinaux*, par Aubery.

Il y aurait donc injustice et ignorance à identifier P... et Alphonse Ciaconius. Ils sont d'un avis tout à fait opposé sur le même sujet; c'est la première fois pourtant que l'on rétablit la vérité sur Bertrand de Bordes sans négliger celle qui est due à Alphonse Ciaconius.

Ughel, à son tour, renverse la grossière erreur qui introduit Bertrand de Bordes dans la série des évêques d'Albano. Lui aussi fixe la mort du camerlingue Condomois au 21 septembre 1311, et constate qu'à ce moment Léonard Patrasse était en activité dans sa prélature d'Albano (1).

Aubery répète la même chose en français : « Ciaconius et « quelques autres le font évêque d'Albe; mais je ne puis « approuver leur opinion, parce que j'ai remarqué que « l'évêché d'Albe n'a point été vacant que sur la fin de 1311, « et que Léonard Patrasso, créé par Boniface VIII, au « mois de mars 1300, n'est décédé qu'au mois de décem- « bre 1311. »

Bertrand de Bordes fut nommé cardinal du titre de Saint-Jean et de Saint-Paul (3).

(1) Leonardus Patrasso de Guerrino episcopus Alatrinus, Bonifacii octavi avunculus, ex archiepiscopo Capuano, ab ipso electus est episcopus cardinalis Albanensis, anno 1300, die secundâ martii, Avenione decessit anno 1311, nonis decembris. Hic ille est, qui cum aliis quatuor cardinalibus collegis ad septimum Henricum imperatorem, a Clemente quinto legatus anno 1311 die 12 septembris, tametsi Avenione decessirit antequàm sibi impositum munus expleret eodem anno die 7; decembris ex libro obligationum male Ciacconus hunc obiisse refert anno 1308, nonis decembris. Quem de Guercio vocat Albertinus Mussatus, libro de rebus gestis Henrici septimi imperatoris. Post hunc Leonardum purpuratum, Ciacconus supponit inter episcopos Albanenses Bertrandus de Bordis, qui ex episcopo Albiensi factus est presbyter cardinalis, tituli sanctorum Joannis et Pauli, die 20 decembris 1310. Obiit vero, anno 1311 die 21 septembris, S. R. E. camerarius, cum adhuc in humanis esset Leonardus Patrassus Albanus episcopus, ut habet liber obligationum. *(Italia sacra, sive de episcopis Italiæ et insularum adjacentium rebusque ab iis præclare gestis.*— Authore D. Ferdinando Ughello, Florentino, tomus primus, p. 309.)

(2) Aubéry ; *Hist. générale des Cardinaux*; t. 1er, p. 402.

(3) Qui ei tribuit titulum SS. Joannis et Pauli, dit le *Gallia Christiana*.

Les autres évêques qui reçurent la pourpre en même temps que Bertrand de Bordes furent Arnaud de Felguières ou Felquier, originaire de Guienne; Raymond de Fargis, fils d'une sœur de Clément V; Bernard de Garvo, de Sainte-Livrade, né d'une de ses cousines-germaines. Enfin, Arnaud de Nouveau (Novelli), vice-chancelier des cardinaux. Lors de la troisième création, qui eut lieu en 1312, les compatriotes du pape furent encore en majorité. Le chapeau rouge fut donné à deux Condomois : Arnaud d'Aux et Guillaume de Teste, ainsi qu'à Guillaume Godin, de Bayonne, lecteur du sacré palais; Jacob Duèse, fils d'un bourgeois de Cahors, qui s'assit sur la chaire de saint Pierre sous le nom de Jean XXII; Raymond, abbé de Saint-Sever; et Vital Du Four, de Bazas (1).

Bertrand de Bordes ne vécut pas longtemps dans le Sacré-Collége, car il n'était plus le 12 septembre 1311 (2). Ses restes obtinrent le rare privilége d'aller partager la sépulture du pape en l'église d'Uzeste, ainsi que le marque le nécrologe de Lectoure : *VII Kalend. septemb. obitus reverendiss. in chro. domini Bertrandi de Bordis, cardinalis, qui est sepultus in ecclesiâ Beatæ Mariæ de Usestia una cum SS. PP. Clemente V* (3). Notre-Dame d'Uzeste se trouve dans l'arrondissement de Bazas, à quatre kilomètres est de Villandraut. Le tombeau de Clément V,

(1) Dans la première ordination furent compris Pierre de Taillefer, Limousin; Arnaud de Cantaloup (de Guienne), parent de Clément V et archevêque de Bordeaux; Thomas Joyce, Anglais; Arnaud de Pellegrue, Agenais; Guillaume Arcupat, *Clemente affinitate conjunctus;* Nicolas Farinula, de Rouen; Pierre Arnaud, Béarnais, abbé de Sainte-Croix, de Bordeaux, vice-chancelier de l'Eglise romaine; Raymond de Goth, comme le Pape, son oncle, né à Villandraut.

(2) Stephanus Baluzius : *Vitæ paparum Avenionensium*. — *Gallia Christiana;* tome Ier, p. 22.

(3) Coll. Etiennot *Fragmenta historica;* tome XI; Mss. n° 570, Bibl. Impériale.

dit Duchesne, « fut enrichy de jaspe, de marbre et « albâtre, en 1359, et ruiné par les hérétiques en 1558. » On y lisait l'épitaphe que voici : HIC JACET FILIUS RECORDATIONIS DOMINUS CLEMENS PAPA V. FUNDATOR ECCLESIARUM COLLEGIATORUM DE UZESTA ET DE VINHENDRANDO QUI OBIIT APUD RUPEM-MAURAM, NEMAUSENSIS DIOCESIS, DIE 20 APRILIS, PONTIFICATU SUI ANNO NONO, PORTATUR VERO AD ISTAM ECCLESIAM BEATÆ MARIÆ DE UZESTA, ANNO DOMINI 1314. 27 DIE. AUGUSTI TUNC ET SEPULTUS DIE ANNO DOMINI 1359 (1). Arnaud d'Aux, compatriote de Bertrand de Bordes, lui succéda en qualité de camerlingue de la sainte Eglise romaine, office différent de celui de camerlingue du pape. Arnaud d'Aux tenait la dernière fonction lorsqu'il fut investi de la première. Cette distinction entre deux charges ayant même titre, mais non mêmes attributions, explique certaine bulle de 1312 dans laquelle Arnaud d'Aux rend compte de son administration, à partir de l'exaltation de Clément V, c'est-à-dire depuis 1305 (2).

J. NOULENS.

(La suite au prochain numéro.)

ALBUM PHOTOGRAPHIQUE

DE LA PRESSE ET DES LETTRES.

Il est incontestable qu'un grand intérêt s'attache à tout ce qui sort du commun ou de l'ordinaire, si l'on veut : artiste,

(1) DUCHESNE; *Hist. des Papes et souverains chefs de l'Eglise*, tome II, pag. 257.

(2) *Mémoire généalogique de la maison d'Aux de Lescout, dressé sur les actes originaux et titres existants au cabinet du Saint-Esprit.* Appendice, pag. 5.

écrivain, homme politique. La vogue des journaux *illustrés* en est la preuve. On contemple avec émotion le personnage *du jour*, le plus souvent affreusement défiguré par le dessin.

Les plus exécrables coquins mêmes captivent la curiosité. N'a-t-on pas vu étaler en vente les portraits de Maurice Roux, de Lapommerais, de Dumolard ! C'est ainsi. Chaque jour les devantures où se trouvent exposées les photographies des actrices en renom côte à côte avec nos belles *impures*, sont garnies d'une foule d'oisifs sans cesse renouvelée. La photographie a donc comblé, comme on dit, un besoin de l'époque. Si les figures d'un ordre repoussant ou immoral attirent et retiennent l'attention, les écrivains ont le droit d'espérer le même privilége. Il est agréable, en effet, d'avoir l'image de ceux qu'on aime, de vivre et de converser à toute heure par le regard avec les absents. Acceptons donc la photographie, non comme la décadence de l'art, ainsi que le prétendent des esprits chagrins, mais plutôt comme un de ces progrès essentiels et véritables qui font diversion à tant d'innovations stupides.

Ces réflexions nous sont suggérées par l'annonce que nous trouvons dans un journal de province; il s'agit de la publication d'une galerie photographique de la presse et des lettres Comme cet article est dû à la plume d'un de nos amis et confrères de la *Patrie*, M. Hip. de Vattemare, nous croyons pouvoir, qu'il nous le pardonne, en copier ici une partie. Nos lecteurs n'y perdront rien.

Après avoir constaté les avantages de notre langue et rendu un juste hommage aux polémistes qui sont chaque jour sur la brèche, chacun défendant ses idées et ses opinions, avec une conviction qui n'a d'égale que leur courage, M. de Vattemare continue ainsi :

« Eh bien! vous, qui voulez bien me lire, ne seriez-vous pas bien aise de connaître les traits de ceux dont, chaque jour, vous parcourez les œuvres ? J'ai souvent entendu regretter qu'il ne vînt pas à l'esprit d'un artiste de fixer sur la toile les portraits de tous ces laboureurs de la pensée. Il est vrai qu'alors les difficultés d'exécution eussent été presque insurmontables et que la vie d'un homme n'y aurait pas suffi. Mais, depuis l'apparition de la photographie, cette conception est sortie du cercle utopique, et nous avons longtemps attendu qu'un de ceux qui ont fait faire tant de progrès à cet art mécanique, la réalisât. J'ai bien vu partout des grands du jour, des artistes, des chanteurs, des danseurs, des célébrités plus ou moins équivoques, mais j'ai vainement cherché ceux qu'on aurait eu au moins autant de plaisir à trouver.

« Enfin, l'idée va se matérialiser.

« Un artiste de talent qui, après avoir manié vingt ans la brosse avec succès, s'est dévoué au développement de cet art nouveau, M. Bérot, directeur de la photographie artistique de la rue Montmartre, n'a pas craint d'entreprendre cette œuvre gigantesque, sans se préoccuper de ce qu'elle devait lui coûter, et sans espoir bien défini de voir ses efforts récompensés.

« Quatre albums sont prêts déjà; ceux du *Constitutionnel*, de *la Presse*, de *la Patrie* et du *Siècle*. Les autres viendront ensuite. Tous les journalistes de Paris et des départements, tous les gens de lettres peuvent se présenter dans les ateliers de M. Bérot et se placer devant son objectif. — Il en sortira de merveilleuses épreuves.

« Ainsi, bientôt, chacun pourra se procurer les portraits des hommes qui nous font passer journellement quelques moments agréables. »

Oui, dirons-nous à notre tour, faisons des vœux pour le succès d'une aussi vaillante entreprise. Cet immense album, destiné à se recruter incessamment, aura pour l'avenir plus qu'un attrait de curiosité, plus qu'un intérêt posthume, ce sera encore un enseignement et un mobile d'émulation. De quel amour n'avons-nous pas aimé, tout enfant, les traits sévères du Dante, la fière expression de Byron, le large front de Victor Hugo, le profil aristocratique de Lamartine? Chacun n'a-t-il pas, en effet, en dehors de la transparence du génie, une sorte de reflet de sa race?

Eh bien! ce que des gravures, plus ou moins réussies, nous ont procuré de jouissances, de rêveries, d'inspirations à nos heures fécondes, à nos heures de poésie, tous les jeunes gens le comprendront; ils le comprendront bien mieux en trouvant la vérité prise sur nature, en quelque sorte. Cet album sera le plus charmant passe-temps des veillées pour ceux qui, comme nous, professent une mince admiration pour les tapoteurs de piano ou les chanteuses terribles.

Nous n'avons pas encore eu le loisir de visiter les ateliers de M. Bérot; nous n'avons jamais vu l'artiste. Cet article n'est donc pas, comme on le pourrait croire, une réclame. La réclame ne fut jamais de notre goût, en ennemi né que nous sommes du charlatanisme quel qu'il soit; mais nous aimons à saluer des premiers, autant que possible, toute tentative utile, heureuse, féconde. A notre sens, c'est bien faire. Que de talents n'ont pas percé faute d'un éloge à propos! Que d'artistes se sont découragés au milieu de leur course, faute d'une main amie! A nous, les aînés, d'encourager les jeunes; à nous d'applaudir aux bonnes idées.

DENIS DE THEZAN.

UN ÉCRIVAIN GASCON PEU CONNU,

VOLTOIRE.

Nul biographe n'a, ce nous semble, jamais parlé de Voltoire, et nous laissons à de plus habiles que nous le soin de découvrir, s'il est possible, quelques renseignements à l'égard de ce personnage qui vécut dans la première moitié du XVIIe siècle et qui exerça dans le Midi de la France les fonctions de professeur de langue, d'arithmétique et d'écriture. En 1607, il faisait imprimer à Toulouse un volume intitulé : *Le Marchand traictant des proprietez et particularitez du commerce et négoce.*

Après sept feuillets préliminaires et cent quatre-vingt-quinze pages consacrées à des détails commerciaux, aujourd'hui sans intérêt, on trouve une partie bien plus curieuse pour nous : *Lous Moutets gascouns*, recueil de six cent seize proverbes exprimés tantôt en un seul vers, quelquefois en deux, rarement en quatre.

Ces proverbes ont été reproduits dans le curieux et savant volume qu'a publié M. G. Duplessis en 1847 : *Bibliographie parémiologique* : Paris, Potier, in-8° ; ils occupent les pages 444-478 ; mais ils mériteraient bien qu'on en donnât une édition nouvelle mieux classée et accompagnée de notes.

En 1852, à la vente des livres de M. Duplessis, un exemplaire du *Marchand* s'est payé 20 francs. Le *Manuel du Libraire* a fait aux deux ouvrages de Voltoire l'honneur d'une mention assez étendue ; mais, afin de compléter ce qu'on

peut savoir au sujet de cet écrivain, il reste à découvrir ses autres écrits et à exhumer quelques détails sur sa biographie.

Voltoire est auteur d'un autre livre intitulé : *Interprect*, ou traducteur du françois, espagnol et basque; Lyon, Rouger, in-8° oblong, trois feuillets et deux cent quatre-vingts pages. Après un vocabulaire des mots les plus usuels, commence, page 132, une suite de colloques tout-à-fait dans le genre des *Guides de la Conversation*. Ils ne peuvent avoir quelque intérêt que pour l'étude de l'idiome basque à cette époque. C'est un point qui serait peut-être digne de l'attention des savants qui s'occupent de cette langue si remarquable. Ajoutons que dans ces dialogues un peu niais (défaut inséparable de ce genre de composition), Voltoire eut l'heureuse idée de placer un certain nombre de proverbes qui ne figurent pas dans le très-curieux recueil des adages basques réunis par Oihenart (1), et dont l'infatigable érudit, M. Francisque-Michel a publié une seconde et très-bonne édition accompagnée d'un important travail bibliographique.

Une brochure de quatorze pages, tirée à peu d'exemplaires et qu'il est difficile de rencontrer aujourd'hui, a, d'ailleurs, reproduit ces proverbes basques, et elle y ajoute quelques-uns des *Moutets gascouns* dont nous nous occuperons peut-être en détail une autre fois.

A la fin de l'exemplaire de l'*Interprect*, que possède la Bi-

(1) *Atsotirac edo Refranac*, Paris, 1657, in-8°. Ce volume contient 537 proverbes ; il est si rare qu'on ne connaît que deux ou trois exemplaires. L'un d'eux se trouve à la Bibliothèque Impériale qui possède aussi un supplément que M. Francisque-Michel n'a pas connu, mais qui a été inséré, en 1859, dans les *Actes de l'Académie de Bordeaux*.

Observons aussi qu'un choix de 124 proverbes basques se rencontre, pages 275-283 d'un volume publié en 1861 : *Guide* ou *Manuel de la Conversation et du style épistolaire français-basque*. — Bayonne, 1861 ; in-18, 376 pages.

bliothèque municipale de Bordeaux (catalogue imprimé, Belles-Lettres, page 71, n° 13417), on trouve un feuillet qui donne l'indication d'un autre ouvrage de Voltoire. Nous avouons que, malgré de longues recherches, nous ne l'avons jamais rencontré dans aucune bibliothèque publique ou particulière ; des bibliophiles fort instruits, que nous avons interrogés à cet égard, n'ont pu nous fournir aucun renseignement. La description de ce volume est si minutieuse, qu'aucun doute sur son existence n'est possible, et ce livre est assez gros pour avoir échappé aux chances de destruction qui frappent souvent de minces opuscules. Il est vraisemblable que ce recueil de poésies gasconnes existe encore, mais dans quelle collection est-il caché ? C'est ce qu'il serait fort intéressant de découvrir ; et si quelque lecteur de la *Revue* était à même de fournir là-dessus des informations précises, il rendrait un vrai service à l'étude de la littérature gasconne. Voici, d'ailleurs, ce que mentionne le feuillet dont nous parlons :

« Premiere partie contenant subject et disposition
« de l'œuvre aulx amys et compatriotes . . premier
« livre intitulé Retirade.
« La muse Baconnoise
« la nourriture des enfants aux Pères et mères
« en vers gascons.
« l'exhortation et remède aux desbauches et dissolus.

« Cette première partie occupe 95 feuillets,
« ensuite viennent des *stances en vers gascons.*
« pour et contre les blasphémateurs, folio 96 ;
« contre les ivrognes, gourmands et prodigues, fol. 105 ;
« contre les pipeurs et mauvais joueurs, fol. 113. »

GUSTAVE BRUNET.

UN ÉVÊQUE SUPPLICIÉ.

ÉTUDE HISTORIQUE

PAR M. BERTRANDY ;

Paris. — E. Dentu, 1865 ; in-8° de 69 pages.

En 1854, M. Bertrandy publia, sous le titre de *Recherches historiques sur l'origine, l'élection et le couronnement du pape Jean XXII*, la thèse soutenue par lui à sa sortie de l'École des Chartes. Dans cette dissertation, que je n'hésite pas à placer au nombre des meilleures de toutes celles qui ont valu à leurs auteurs le titre d'archiviste-paléographe, le jeune érudit prouva, pour la première fois, que le père de Jean XXII n'était ni un savetier, comme Villani l'avait avancé, ni un gentilhomme, comme Albert de Strasbourg l'avait prétendu, mais bien un riche bourgeois de Cahors, et il prouva, pour la dernière fois (car je ne suppose pas qu'après lui personne s'avise jamais de revenir sur ce sujet), que l'historiette de l'*Ego sum papa*, si chère à d'illustres badauds, était une fable ridicule et passionnée (p. 52). Beaucoup d'autres circonstances importantes de la biographie de Jean XXII furent éclaircies, à l'aide surtout de précieux documents inédits, dans ce travail si bien fait, et qui, à tous les points de vue, fut très-remarqué. Je puis même ajouter que, dès ce moment, l'on se plut à voir dans le brillant coup d'essai de M. Bertrandy le germe d'une grande et belle histoire de Jean XXII (1).

(1) J'ai eu l'occasion de m'occuper déjà deux fois de la savante dissertation de M. Bertrandy, d'abord dans la *Correspondance littéraire*, du 5 juillet 1858 (*de quelques erreurs relatives à Jean XXII*), ensuite dans les *Annales de philosophie chrétienne*, d'avril 1863 (*de quelques erreurs de l'Histoire de France, de M. Henri Martin*, 2me article.)

A dix ans d'intervalle, l'ancien élève de l'Ecole des Chartes (aujourd'hui inspecteur-général des archives) a voulu examiner d'une façon toute spéciale un des côtés les plus sinistres et les plus tragiques de la vie du successeur de Clément V. Jusqu'à ce jour, pas un historien n'avait serré de près ce sinistre problème : Pourquoi, sous le pontificat de Jean XXII, Hugues Géraldi, évêque de Cahors, fut-il condamné à une mort infâme ? Diverses explications avaient été proposées, mais toutes étaient insuffisantes, sinon inadmissibles, et le supplice du prélat restait, dans l'histoire de Jacques Duèse (1), un point mystérieux, effrayant, devant lequel on se demandait avec anxiété : où donc est le coupable ?

Grâce à l'étude approfondie faite par M. Bertrandy de ce douloureux épisode de la vie du second pape d'Avignon, toutes les ombres sont dissipées. La conscience inquiète de l'historien n'hésitera plus désormais entre Jean XXII et Hugues Géraldi. Rapporteur zélé autant qu'impartial, M. Bertrandy a tout scruté, tout interrogé, tout pesé. De sa minutieuse enquête la vérité jaillit à flots, et inonde les pages que je vais analyser.

M. Bertrandy constate tout d'abord que, « presque toujours, les papes se sont montrés jaloux d'entourer les procès de toutes les formes voulues, et que les croyances

(1) Et non Jacques d'Euse ou d'Ossa, pour ne citer ici que deux des variantes les plus connues. C'est encore, si je ne me trompe, à M. Bertrandy que nous devons la connaissance du véritable nom de famille de Jean XXII, nom que les contemporains eux-mêmes n'ont pas toujours régulièrement transcrit, et qui, comme je l'ai rappelé ailleurs, a été défiguré jusque dans des pièces officielles du temps, notamment dans des lettres qui nous ont été conservées par le recueil de Rymer. Après nous avoir exactement révélé, en 1854, le nom de famille d'un pape, M. Bertrandy nous révèle, en 1865, le nom de famille d'un évêque d'Arras, lequel évêque n'est désigné dans le *Gallia christiana*, que sous son prénom de Bernard, et qui, d'après une bulle de Jean XXII du 13 janvier 1317, s'appelait Bernard Boiardi. (p. 53.)

« erronées, unies parfois à des passions coupables mais in-
« dépendantes du Saint-Siége, ont été la principale source
« des chefs d'accusation. » L'on en trouve, dit-il, un exemple frappant dans l'histoire de Hugues Géraldi évêque de Cahors.

L'époque et le lieu de la naissance de ce Géraldi sont inconnus. L'abbé de Foulhiac, dans ses *Chroniques du Quercy*, en fait un Périgourdin, mais sans motifs sérieux. Plus prudent, M. Bertrandy s'exprime ainsi : « Le défaut de docu-
« ments précis nous retient dans le champ des conjectures ;
« cependant, nous serions assez d'avis d'en restreindre les
« limites au Périgord et au Limousin (1). » Imitons la sage réserve de M. Bertrandy, et gardons nous bien, ici comme partout, d'attribuer à des inductions une autorité qui n'appartient qu'à des preuves

Je suis bien aise de citer maintenant un passage de l'étude historique consacrée à Géraldi, passage qui révèle dans l'habile érudit un habile écrivain (p. 3) :

« Triste et touchant exemple de la fragilité des choses
« humaines ! un supplice ignominieux attend au bout de sa
« carrière, inopinément brisée, un prélat porté au faîte des
« honneurs ecclésiastiques par la double affection du souve-
« rain pontife et du roi de France : hier encore entouré des

(1) M. Emile Dufour, qui a tout récemment publié une longue biographie de Géraldi (*Études historiques sur le Quercy : Hommes et choses*, 1re livraison, grand in-8°, 1864, Cahors, p. 35-106) dit (p. 102) : « Nous ne pouvons com-
« prendre comment on a pu imaginer qu'Hugues Géraldi était du Quercy et
« même de Cahors, lorsqu'il existe tant d'actes authentiques qui prouvent
« qu'il était originaire du Limousin. » Ah ! si sur tant d'actes authentiques connus de lui seul, M. Dufour avait bien voulu en citer un tout petit seulement, quel service il aurait rendu à la biographie de Géraldi ! Trop souvent, dans le livre de l'honorable avocat, la fiction a pris ainsi la place de la réalité.

« biens les plus chers à la satisfaction du cœur de l'homme,
« loué, caressé, applaudi par des voix sincèrement amies ou
« bassement flatteuses et courtisanes ; aujourd'hui accusé,
« condamné, maudit de tous, sauf un petit nombre de gens
« de cœur et de conscience, glorieuses et honorables excep-
« tions au milieu de l'abandon général, il vient, le malheu-
« reux évêque, couvert de la honte d'un jugement, qui sem-
« ble plus atroce par la solennité, exhaler le dernier soupir
« dans des tourments inouïs que la morale et l'humanité re-
« poussent également. »

Hugues Géraldi fut d'abord chapelain de Clément V et chanoine de Limoges. Il est mentionné, avec cette double qualité, dans des lettres écrites de Bordeaux, le 9 août 1306, par le Pape à Philippe-le-Bel, auprès duquel il était envoyé, avec Bertrand de Duras, pour remplir une importante mission. En 1309, Géraldi est chantre de l'église de Périgueux, et, à cette époque, Clément V le mande de nouveau vers le roi de France pour traiter avec lui du Concile, de l'affaire des Templiers, etc. En 1312, Géraldi, devenu doyen de Saint-Yrieyx, au diocèse de Limoges, va, de la part du souverain pontife, conférer avec Amanieu d'Albret, au sujet du différend survenu entre ce puissant seigneur et Jean de Ferrières, sénéchal de Gascogne. Enfin, quand il fut nommé évêque de Cahors (1313) (1), Géraldi était archidiacre d'Eu, en l'église de Rouen.

(1) Au sujet de cette date, M. Bertrandy rectifie (p. 12) une erreur de l'historiographe des évêques de Cahors, Lacroix. Lacroix et ses copistes ont mis, en 1312, la bulle qui est du 16 février 1313. M. Bertrandy a, chemin faisant, rétabli bien d'autres fausses dates, par exemple aux pages 16, 18, 21, 25, 26, 59, 61. La plupart de ces fausses dates se trouvent dans le livre déjà cité de M. Emile Dufour. Une fois, M. Bertrandy reprend aussi (p. 59) l'auteur du *Dictionnaire de statistique religieuse*, de la collection de l'abbé Migne, lequel auteur, dans la nomenclature des évêques de Cahors, met en 1316, au lieu de le mettre en 1314, le commencement de l'épiscopat de Guillaume de Labroa, successeur de Géraldi.

Ici M. Bertrandy nous apprend qu'à la fin du XIIIe et au commencement du XIVe siècle, les évêques de Cahors avaient été obligés de recourir à l'aliénation de leur temporel, et que les biens de l'Église étaient passés en mains laïques. Les évêques, dit-il, trouvant un crédit facile, glissaient insensiblement sur la pente qui les conduisait au précipice ; les laïques, âpres au gain, mettaient une perfide complaisance à leur offrir les moyens de se ruiner. Géraldi fut écrasé sous le fardeau des fautes accumulées de ses imprudents prédécesseurs, tels que Raymond de Cornil, Sicard de Montaigu et Raymond Panchelli, et s'il n'avait eu à subir que la responsabilité de ses propres actes, il n'aurait jamais eu en partage l'affreuse destinée qui attire sur lui la compassion de la postérité.

Aimé tout à la fois de Clément V et de Philippe-le-Bel, Géraldi vit pleuvoir sur lui et sur chacun des membres de sa famille toutes leurs faveurs. Mais quand la mort lui eut ravi presque en même temps ses deux augustes protecteurs, les choses changèrent bien vite de face. Jean XXII fut sacré le 5 septembre 1316, et déjà le 12 du même mois, pressé par les ardents adversaires de l'évêque de sa ville natale, qui tous étaient des parents ou des amis de la famille Duèse, le nouveau pape obtint du Régent (Charles-de-Valois) le privilége de juger souverainement les questions pendantes entre le prélat et les consuls de Cahors.

On reprochait à Géraldi une rapacité qui n'avait pas même reculé devant les extorsions, les concussions et la simonie. On lui reprochait des actes plus coupables encore. Ce ne fut, d'après M. Bertrandy (p. 96) que « la conscience du « devoir qui fit entreprendre au pape Jean XXII la série « des enquêtes et des procédures à l'égard de Géraldi ; « et l'on peut dire, » ajoute-t-il, « que, dans cette tâche « si délicate, il apporta une impartialité digne de sa position

« et de sa renommée. Il ne voulut rien livrer à la soudaineté « d'une première inspiration personnelle : il écouta tout « avec calme, avec dignité, sans parti pris. » Puis, après que les cardinaux eurent été consultés, après que de nouvelles informations eurent été recueillies, après que des commissaires eurent été chargés de vérifier ce qu'il y avait de vrai ou de faux dans les accusations dont Géraldi était accablé, l'infortuné prélat, expiant avec ses torts personnels les torts bien plus graves de la situation qui lui avait été léguée par ses prédécesseurs, fut condamné (avant le 9 avril 1317) à la dégradation publique et à la prison perpétuelle.

Sur ces entrefaites, et par une déplorable fatalité, le cardinal Jacques de La Vie, neveu favori de Jean XXII, vint à mourir subitement. Les implacables ennemis de Géraldi ne manquèrent pas d'attribuer une mort si rapide et si prématurée à cet envoûtement dont la redoutable puissance était alors admise par les plus fermes esprits. Ces mêmes ennemis prétendirent encore que Géraldi avait préparé un breuvage empoisonné pour Jean XXII. Cru coupable de ces deux crimes (1), Géraldi, dans les premiers jours du mois d'août 1317, fut, sous la surveillance du maréchal de la cour pontificale, Arnaud de Trian (fils d'un bourgeois de Cahors), traîné par des chevaux fougueux dans toutes les rues d'Avignon, puis écorché vif presque en entier, et enfin livré aux flammes (2).

(1) L'abbé J.-B. Christophe (*Histoire de la Papauté pendant le XIVe siècle*, 1853) est allé trop loin quand il a dit : *convaincu de ce double crime*, il fut livré au bras séculier, etc. Le même historien a commis une légère exactitude en nous montrant (p. 292, du tome Ier) Géraldi (qu'il appelle Géraud) d'abord écorché vif, puis traîné en cet état par les rues de la ville. De tous les témoignages contemporains rassemblés par Baluze, il résulte que les trois gradations du supplice furent bien celles qui sont indiquées dans le récit de M. Bertrandy.

(2) Il y a quelques années à peine, on voyait encore dans l'église de Salviac, bâtie au XIVe siècle par les soins de la famille de Jean, des vitraux sur les-

En finissant, M. Bertrandy répète encore que rien n'autorise à croire que Jean XXII fut le complice des ennemis de l'évêque, que la bonne foi du pape n'est pas douteuse, mais que ceux qui doivent être hautement accusés d'avoir été les bourreaux de Géraldi, ce sont les engagistes des biens de l'église de Cahors, ce sont ces hommes qui, barbares non moins qu'avides, se disaient, en lançant contre le prélat leurs calomnies redoublées, que son supplice les mettrait à l'abri de la crainte des restitutions, et qui, eux aussi, proféraient sans doute cette lâche et abominable parole : Il n'y a que les morts qui ne reviennent pas !

Ce compte-rendu serait bien incomplet si je n'insistais pas ici sur le rare mérite du Mémoire de M. Bertrandy. A côté d'un talent d'exposition des plus distingués, je dois y louer une érudition ferme, des idées judicieuses, de sagaces observations, en un mot tout ce qui caractérise les ouvrages excellents. M. Bertrandy a eu la bonne fortune d'avoir auprès de lui d'admirables exemples de travail, et je ne saurais trop féliciter le neveu d'un savant, tel que M. Lacabane, de s'être montré, dès son extrême jeunesse, fidèle à de salutaires traditions de famille, et de paraître si bien décidé à faire de plus en plus honneur à celui qui a été pour lui tout à la fois un père et un maître à ranger parmi les meilleurs. Mais maintenant que M. Bertrandy nous a montré deux fois d'une manière si éclatante combien il est digne d'écrire l'histoire complète, définitive, d'un des papes du moyen-âge les plus méconnus, il faut qu'il s'attache à nous donner cette œuvre que nul ne saurait accomplir comme lui, et qui, réalisant

quels une haine, qui survivait encore à la plus cruelle vengeance, avait fait représenter les principales scènes du supplice de Géraldi. Ces vitraux ont été décrits par M. Chaudruc de Crazannes, dans l'*Annuaire du Lot*, de 1840, p. 81-97.

toutes les espérances de ses amis, unira pour toujours le souvenir de son nom au nom de Jean XXII.

PHILIPPE TAMIZEY DE LARROQUE.

LETTRE DE M. LE COMTE HENRI RUSSELL.

Au risque de commettre une indiscrétion, nous mettons au jour une lettre dont la lecture n'était pas destinée au public. L'aimable et original écrivain, dont, j'ose trahir la communication intime, sera fort surpris d'un manque de réserve qui est pourtant un peu sa faute. Comment résister à la tentation de livrer au public un petit chef-d'œuvre de cœur, de grâce et d'esprit, et le secret d'une existence insolite et grandiose sur la cime des montagnes où l'intelligence de l'homme doit atteindre des hauteurs supérieures à celles qui sont sous son pied? D'après une croyance bédouine, ressouvenir peut-être altéré de l'entrevue du Sinaï, Dieu se plait à descendre vers l'homme qui gravit les montagnes; il aime surtout à entretenir sa créature dans les solitudes élevées. A une altitude de 3,000 mètres en effet, si le sentiment nous rattache à la terre par les liens mystérieux des affections et des souvenirs, une pensée forte et virtuelle, comme celle de notre correspondant, ne peut que monter, monter sans cesse ou planer dans des sphères inconnues de ceux qui sont distraits par le bruit et le remous des passions humaines. Un homme bien doué, qui a beaucoup vu et beaucoup retenu, menant, pendant quatre mois, la vie gymnastique des isards, tout en exerçant son corps, doit entrevoir un idéal plus parfait que celui de ses semblables, il doit aussi connaître une joie douce, et une quiétude méditative, ignorées de nous. M. le comte Henri Russell, Irlandais, bon catholi-

que, et populaire auteur de *Seize mille lieues à travers l'Asie et l'Océanie*, après avoir goûté tous ces charmes intérieurs sur l'Himalaya, vient de les renouveler et faire durer toute une saison sur les crêtes Pyrénéennes. Sa lettre, comme son livre de lointains et d'émouvants voyages, révèle l'alliance heureuse d'une modestie exquise, de la verve française et de l'originalité de l'esprit anglais.

J. NOULENS.

Pau, 9 octobre 1865.

« Mon cher Monsieur Noulens,

« Il me serait difficile de vous dire combien j'ai été flatté par le le long article que votre estimable Revue a bien voulu me consacrer ; si j'ai pu mériter la dixième partie des éloges qui s'y trouvent, je vous assure que je ne m'y attendais guère en écrivant mon livre. Il y a là plus qu'une très-grande bienveillance, il y a un bon goût et un esprit qui me forceraient à lire l'article même s'il s'agissait d'un inconnu. La presse m'a fait un honneur que je n'oublierai de ma vie, mais ce précieux numéro sera conservé comme un bijou de famille, et montré dans les grandes occasions. Aussi je vous prie instamment de vouloir bien exprimer ma très-vive reconnaissance à l'aimable auteur de cet article.

« Vous savez peut-être que ma première édition, tirée à 2,000 exemplaires, s'est épuisée en huit mois ; mais la maison Hachette n'osant plus s'en charger, j'ai recouru à Amyot, qui a été malade tout l'hiver ; en sorte qu'il y a eu léthargie d'une année entière, fatale peut-être à mon livre ; — enfin, la seconde édition va paraître en novembre.

« Je pense que les voyages sont clos pour moi d'ici à plusieurs années encore, mes frères étant dispersés et mes parents seuls ; mais le voyageur ressuscitera et repartira comme la foudre, en s'efforçant de jeter quelques éclairs.

« Attendant, je vis au haut des monts avec les isards et les

aigles, et je vais après demain m'enfermer à Biarritz, pour achever complétement un petit livre destiné tout spécialement à guider le piéton dans les hautes régions Pyrénéennes.

« A peine suis-je descendu depuis quatre mois, pour une seule semaine, au niveau des mortels, au milieu desquels je ne promène que mes pensées et mes souvenirs, passant mes nuits, comme mes jours, sous les rochers ou les sapins à 2,000, 3,000 mètres et plus; car le 17 juillet j'ai passé la nuit au sommet de la Maladetta (3,404 mètres).

« J'ai beaucoup regretté de ne plus vous voir depuis deux ans dans notre chère ville de Bagnères; j'aurais voulu serrer cette main qui tient si bien et si charitablement la plume.

« J'espère enfin vous revoir l'été prochain, car je serai moins sauvage d'une année, et alors je vous dirai, mon cher M. Noulens, ce que je suis condamné à vous écrire, que je vous remercie infiniment, et que vous pouvez toujours compter sur mon affectueux dévouement.

COMTE HENRI RUSSELL.

UN DISTIQUE D'AUSONE.

Ausone, dont M. Léonce Couture a si doctement et si spirituellement parlé dans une série d'articles qui formerait un livre excellent (*Emilius Magnus Arborius et les rhéteurs aquitains au* IVe *siècle*, tomes III, IV et V de la *Revue d'Aquitaine*), Ausone a composé un recueil d'épitaphes parmi lesquelles il en est une, la trentième, qui jouit d'une grande célébrité :

Infelix Dido, nulli bene nupta marito :
Hoc pereunte fugis, hoc fugiente peris.

De nombreuses traductions en vers francais ont été données de ce piquant distique. Ce ne sont point seulement des hommes de talent, ce sont aussi des hommes de génie qui

ont essayé de transporter dans notre langue l'épigramme du poète bordelais. Le grand Corneille n'a pas dédaigné cette humble besogne, et je dois m'empresser d'ajouter que sa prétendue traduction réveille forcément le souvenir du *quandoque bonus dormitat Homerus*. La voici :

Misérable Didon, pauvre amante séduite,
Dedans tes deux maris je plains ton mauvais sort,
Puisque la mort de l'un est cause de ta fuite,
Et la fuite de l'autre est cause de ta mort.

Il était difficile, on en conviendra, de délayer plus malencontreusement un joli mot dans une vulgaire périphrase. Comme s'il avait eu conscience de son péché, le sublime auteur de *Cinna* retraduisit l'épitaphe de l'héroïne du dernier opéra de M. Hector Berlioz, *Les Troyens*, et s'il ne prit pas complétement sa revanche, du moins renferma-t-il en un distique le trait d'esprit qu'il avait noyé dans un quatrain :

Quel malheur en maris, pauvre Didon, te suit.
Tu t'enfuis quand l'un meurt, tu meurs quand l'autre fuit.

Un des plus illustres philosophes de l'Allemagne, Leibnitz, qui aimait tant la langue française et qui savait si bien s'en servir (1), s'est amusé à traduire à son tour les deux vers latins qui résument d'une si vive manière les infortunes conjugales de Didon. Sa tentative prouve que l'éminent auteur

(1) La France a été reconnaissante de l'hommage que Leibnitz lui a rendu. La première édition complète des œuvres si nombreuses et si variées de Leibnitz a paru par les soins d'un Français, L. Dutens (*G. G. Leibnitii Opera omnia, nunc primum collecta*, etc., 6 vol., in-4°, 1768 et années suivantes, Genève). C'est encore un Français, M. le comte Foucher de Careil, qui a entrepris, après une longue exploration des bibliothèques de l'Allemagne, une édition définitive des œuvres inédites et autres du grand philosophe, d'après les manuscrits originaux. Les premiers volumes de cette magnifique édition ont déja paru chez Didot.

de la *Théodicée* n'était pas destiné à réussir dans les bagatelles. On remarquera surtout l'extrême inélégance du premier hémistiche :

Quel mari qu'ait Didon, son malheur la poursuit :
Elle fuit quand l'un meurt, et meurt quand l'autre fuit.

Ici je cède la parole à l'abbé Desfontaines qui dit à la page 11 du *Discours sur la traduction des Poètes*, mis en tête de sa traduction de Virgile, édition de 1770 : « Le P. Bou-
« hours, dans sa *Manière de bien penser*, après avoir proposé
« l'épigramme d'Ausone sur les aventures de Didon, comme
« le modèle d'une pensée parfaitement juste, quoique ce ne
« soit qu'une jolie antithèse, admire la traduction en vers
« français qui en a été faite. Elle a été, dit-il, traduite *si*
« *heureusement* de cette manière :

Pauvre Didon, où t'a réduite
De tes maris le triste sort !
L'un en mourant cause ta fuite :
L'autre en fuyant cause ta mort (1).

« Mais peut-on appeler *traduction heureuse* quatre vers dont
« les deux premiers ne rendent aucunement le premier vers
« latin, et offrent même une pensée contraire et fausse ?
« Est-ce que le sort des deux maris de Didon fut *triste ?* Cela
« ne se peut dire que de Sichée son premier époux, et nul-

(1) M. Corpet, dans sa très-savante traduction des œuvres d'Ausone, tome I, p. 326, constate que le P. Bouhours ne nomme point l'auteur de ce quatrain, et il imite lui-même le silence du jésuite, silence imité déjà par l'abbé Desfontaines. Je suis heureux de pouvoir rappeler que ce quatrain appartient à François Charpentier, de l'Académie française et de l'Académie des inscriptions, celui que Boileau, qui avait l'injure prompte, a eu le tort d'appeler un fat, et qui a laissé, outre les bons mots recueillis dans le *Carpentariana*, 1724, la *défense de l'excellence de la langue françoise*, 1683, livre estimable et intéressant.

« lement d'Enée, qui la quitta pour obéir aux dieux, se « rendre en Italie, y conquérir le Latium, et épouser la fille « unique du Roi. Le sort d'Enée, après avoir abandonné « Didon, ne fut donc point *triste*. Aussi Ausone ne dit point « que le triste sort des deux maris de Didon fut la cause de « ses malheurs La contrainte de la mesure et de la rime a « occasionné sans doute cette absurde infidélité du tra- « ducteur. »

Après avoir si rudement critiqué le quatrain vanté par le P. Bouhours, l'abbé Desfontaines se montra jaloux de joindre l'exemple au précepte, et il s'écria avec une singulière vanité : « L'épigramme d'Ausone pourrait être rendue ainsi « en deux vers comme dans l'original : »

Hélas! que tes époux te causent de malheurs,
Didon! L'un meurt, tu fuis : l'autre fuit et tu meurs.

Sans parler de l'abominable cheville : *hélas*, interjection si chère à bien des poètes auxquels on ne pourra jamais appliquer le vers de Polyeucte :

Grand Dieu! que cet *hélas* a de peine à sortir,

L'abbé Desfontaines n'a pas su reproduire la rapide allure du distique d'Ausone, et son insuccès est d'autant plus frappant qu'il semblait être plus sûr du triomphe.

J'ai retrouvé, un de ces jours, en feuilletant des notes écrites depuis une quinzaine d'années, une traduction de l'épitaphe de Didon faite par moi « dans l'âge heureux qui « méconnaît la crainte » L'avouerais-je? Cette traduction, vue à travers le prisme si trompeur de la tendresse paternelle, m'a paru avoir assez fidèlement conservé le sens, le

mouvement et l'accent du modèle. Je la livre avec un mélange de crainte et d'espoir à la bienveillante appréciation des lecteurs de la *Revue d'Aquitaine*, les suppliant de ne point retourner contre moi ce que je viens de dire de l'imprudent abbé Desfontaines :

Pauvre Didon, tu n'es pas heureuse en maris :
L'un meurt, tu pars; l'autre part, tu péris.

PHILIPPE TAMIZEY DE LARROQUE.

LE CONGRÈS MÉDICAL DE BORDEAUX.

Le congrès médical de France, après avoir tenu ses deux premières sessions à Rouen et Lyon, a ouvert la troisième à Bordeaux le mois dernier. La *Revue d'Aquitaine* ne saurait laisser passer cet événement scientifique sans lui donner un souvenir. Durant une semaine, matin et soir, plus de deux cents docteurs se réunissaient dans une vaste salle du Palais de Justice, sous la présidence d'honneur de M. le profeseur Bouillaud, de la Faculté de Paris. Des questions intéressantes et de graves discussions ont été présentées et soutenues; presque toutes se rapportaient aux points les plus controversés de la science, qui ont été, par de lumineux et profonds débats, éclairés d'un jour nouveau. Le congrès médical a justifié son utilité, puisqu'il a préparé la solution des grands et essentiels problèmes d'hygiène publique et humanitaire.

Le samedi 7 octobre, à minuit, eut lieu la clôture par un discours remarquable de M. le docteur Bouillaud. Avant de se dissoudre, l'assemblée décida que Strasbourg serait le siége du congrès médical de 1866, et que Paris en 1867, à

raison de son exposition universelle, inviterait tous les médecins du monde à se grouper en un immense congrès international, où seraient traitées les plus sérieuses questions de la médecine.

M. Péreire, au nom de la Compagnie des Chemins de fer du Midi, avait invité le congrès de Bordeaux à visiter la station médicale d'Arcachon. Dimanche 8 octobre, à onze heures, un train spécial fut mis à la disposition du corps médical. Un temps magnifique favorisa les promenades sur le bassin et dans la forêt, le *lunch* sur la terrasse du grand établissement, et la visite aux gracieuses villas qui décorent la ville d'hiver.

A sept heures, trois tables de deux cent vingt couverts, dressées dans le grand salon du Casino, éclairé à *giorno*, réunissait tous les membres du congrès, qui n'ont eu qu'à se louer de la large hospitalité de la Compagnie Vers dix heures, on a tiré, dans les jardins, un feu d'artifice dont le bouquet représentait un portique sur le fronton duquel on lisait, en lettres enflammées, ces mots : *Au Congrès médical de Bordeaux*. A minuit, le train spécial rentrait dans cette ville, où, par une dernière et délicate attention de la Compagnie du Midi, chaque membre du congrès a trouvé, pour regagner son hôtel, une voiture à sa disposition.

Arcachon a déjà justifié la devise inscrite sur son blason : *Heri solitudo, hodie vicus, cràs civitas*. Ce n'est plus la solitude, ce n'est déjà plus le bourg ; en réalité, c'est une ville, une cité orientale avec mille enchantements. Sous ses châlets pittoresques, qui constituent un paysage à part, réside une population fixe ou flottante de six ou sept mille habitants. Comme l'a dit très-spirituellement le docteur Gintrac, le Nestor des médecins bordelais : « A Arcachon, l'eau est presque froide en été et l'air presque chaud en hiver. »

A cause de ce précieux privilége, de sa situation, de sa plage et des agréments qui l'animent, Arcachon est appelé à un bel avenir, surtout comme station médicale d'hiver.

Dr X.

ESSAI SUR LA GÉOGRAPHIE ANCIENNE

DU DÉPARTEMENT DES LANDES,

Par M. H. Tartière, archiviste du département;

Mont-de-Marsan. — Brochure in-8° de 27 pages, 1864.

M. Tartière déclare, en commençant, qu'il n'a pas la prétention de fixer exactement la position des anciens peuples qui habitaient le département des Landes à l'époque de la conquête romaine, mais qu'il veut seulement analyser les diverses hypothèses qui ont été proposées, mettre en lumière ce qui paraît bien établi, et préciser la question pour les points douteux ou ignorés. Un problème bien posé, ajoute-t-il, est à demi résolu.

Cet avertissement donné, M. Tartière s'élance au cœur de son sujet. En quelques enjambées il fait le tour de tout le pays des Landes, tel qu'il devait être divisé et subdivisé au temps de Jules César. Moi qui, je ne m'en cache point, aime beaucoup les plantureux détails, je trouve que M. Tartière marche un peu trop vite, et j'ai grande envie de lui dire :

Vous allez d'un tel pas qu'on a peine à vous suivre.

Je me console en pensant qu'abandonnant un jour ses bottes de sept lieues, M. Tartière reviendra sur toutes les questions

qu'il effleure maintenant, et que, ce jour-là, il les traitera de façon à ne mêler aucun regret à la joie des plus exigeants. Je le supplie, quand il voudra transformer son *Essai* en un ouvrage définitif, d'élaguer avec une inflexible rigueur toutes les trop contestables étymologies qui déparent une de ses pages (p. 7). Ici même je me suis élevé déjà, et je compte, en toute occasion, m'élever encore contre la funeste manie de ceux qui, pour me servir d'une expression de M. Tartière lui-même, vont « s'appuyant sur certaines étymologies « de pure fantaisie. »

De même, quand l'archiviste du département des Landes refondra son travail, il fera bien de ne pas se contenter d'être, sur certains points, l'écho de M. Walckenaër. Certes, loin de moi la pensée de méconnaître les grands services rendus à la géographie historique par l'ancien secrétaire perpétuel de l'Académie des inscriptions ! Il y a, dans sa *géographie des Gaules*, d'excellentes recherches dont j'ai trop profité pour ne pas en parler avec un profond sentiment de respect et de gratitude. Mais, tout en rendant hommage au mérite des trois volumes de M. Walckenaër, je suis bien obligé de dire que, depuis 1839, la science a fait des progrès prodigieux, et que s'en tenir encore exclusivement, en l'an de grâce 1864, à cet ouvrage arriéré, c'est vouloir ressembler à ceux qui préféreraient au wagon qui supprime les distances, l'antique *coucou* qui semblait indéfiniment les allonger.

Pour montrer combien il est dangereux de suivre avec trop de confiance le vénérable guide que M. Tartière a choisi, je citerai seulement les indications que ce dernier lui emprunte (p. 10), au sujet des stations de la voie romaine de Bordeaux à Narbonne, dans la partie comprise entre *Elusa* et *Burdigala*. M. Tartière voit avec M. Walckenaër Saint-

Médard d'Ayran dans *Stomatas*, Tretin dans *Tres Arbores*, et le moulin d'Escinjot sur le Ciron dans *Oscinejo*, alors que ces trois identifications sont mathématiquement inadmissibles, et qu'elles sont par conséquent abandonnées de tous les érudits, comme on peut s'en assurer en consultant une brochure qui résume les plus récentes recherches : *Les Voies romaines en Gaule*, par M. Alexandre Bertrand, 1864, p. 33.

Ceci constaté, et quelques autres petites réserves faites, je n'ai plus, Dieu merçi ! que des éloges à décerner à M. Tartière, surtout pour ce qui regarde la géographie des Landes pendant le moyen-âge et la période moderne jusqu'en 1789. Là sont réunis un grand nombre de renseignements, quelques-uns peu connus, quelques autres entièrement nouveaux, et la plupart tout-à-fait exacts sur le Gabardan, le Marsan, le Tursan, la Chalosse, le pays d'Orthe, le pays de Seignanx. le pays de Gosse, le Maremne, le Marensin, ainsi que les divisions politiques, judiciaires et ecclésiastiques des Landes.

Remercions M. Tartière de tout ce qu'il nous a donné, au prix de bien longues et de bien pénibles recherches, dans sa petite brochure, *in tenui labor* ; et remercions-le surtout de tout ce qu'il nous donnera plus tard, quand, tenant compte des observations qui lui ont été adressées par des juges autrement compétents que moi, il fera de son opuscule, déjà si instructif dans sa brièveté, un livre qui sera sans erreurs comme sans omissions, et qui ne lui procurera pas un médiocre honneur, *tenuis non gloria*.

PHILIPPE TAMIZEY DE LARROQUE.

LES RICHESSES DES PYRÉNÉES FRANÇAISES ET ESPAGNOLES,

Par Cénac Moncaut ;

Paris. — Guillaumin; 1 vol. grand in-8°, 1864.

« Les départements pyrénéens, dit M. Cénac Moncaut en tête de son *introduction*, traversent une période d'activité particulière qui semble leur ouvrir une vie de prospérité jusqu'à ce jour inconnue. » Après avoir énuméré les efforts divers et les circonstances favorables qui se produisent en ces régions si longtemps endormies, l'auteur ajoute : « Nous avons cru seconder ce mouvement général en popularisant la connaissance des divers éléments de richesses qui sont répandus sur les deux versants du plateau pyrénéen : connaissance qui est restée jusqu'à ce jour l'apanage de quelques hommes spéciaux... »

M. Cénac Moncaut recherche tour à tour ce que furent, ce que sont, ce que peuvent être les richesses des Pyrénées françaises et espagnoles. Son livre embrasse tout ce qui regarde, à ce triple point de vue, l'agriculture, les irrigations, les routes, les mines, les forges, les forêts, les fabriques, les eaux minérales, etc. Le tableau est aussi exact que complet. En analyser ici les détails infinis, serait une chose impossible. Je me contenterai de résumer en peu de mots chacune des cinq principales études qui constituent l'importante publication de M. Cénac Moncaut.

Les irrigations dans les Pyrénées attirent tout d'abord l'attention de l'auteur. M. Cénac Moncaut, qui a visité les Alpes en observateur auquel rien n'échappe, compare les irrigations du nord de l'Italie avec les irrigations du Languedoc et de la Gascogne, et il constate avec une patriotique

douleur, l'extrême infériorité de notre arrosage. Après avoir signalé le mal, il indique le remède, et tous les amis du progrès agricole applaudiront à sa judicieuse conclusion. Je regrette que M. Cénac Moncaut n'ait pas connu un remarquable travail, publié à peu près en même temps que le sien, par un savant et hardi ingénieur, M. Duponchel *(Avant-projet pour la création d'un sol fertile à la surface des Landes de Gascogne*, Montpellier, 1864). On aurait aimé à trouver dans le livre d'un homme aussi compétent que l'auteur de l'*Histoire des Peuples et des États pyrénéens*, l'impartiale appréciation d'un plan qui, amenant sur toute l'étendue des Landes les eaux chargées de limon venues des Pyrénées, transformerait les plus pauvres terres de France, assure M. Duponchel (le Ciel l'entende !), en des terres aussi prodigieusement fertiles que la magnifique plaine d'Aiguillon (1).

Dans le chapitre suivant, M. Cénac Moncaut nous montre combien nous sommes encore loin de pouvoir dire en toute vérité le mot que l'on a tant cité en de récentes circonstances : « Il n'y a plus de Pyrénées (2). » Infiniment moins favorisées que les Alpes, qui possèdent de si nombreuses et de si belles voies de communication, les Pyrénées attendent

(1) On peut voir dans la *Revue des Deux-Mondes* du 1er septembre 1864 (p. 209-217) un habile compte-rendu de la brochure de M. Duponchel, par M. Elisée Reclus (*Le littoral de la France, IV, Les Landes de Born et du Marensin.*)

(2) Je profite de l'occasion pour rappeler après Mme de Genlis (*Abrégé des Mémoires, ou journal du marquis de Dangeau, 1817*), après M. le comte d'Haussonville (*Histoire de la réunion de la Lorraine à la France*, 2e édition, 1860, tome IV), après M. Edouard Fournier (2e édition de l'*Esprit dans l'Histoire, 1860*), que ce ne fut point Louis XIV, mais bien le duc de Rivas, ambassadeur d'Espagne, qui s'écria (novembre 1700) : « Il n'y a plus de Pyrénées. » On a ainsi prêté beaucoup de mots à Louis XIV. M. Ed. Fournier n'a pas songé à lui retirer celui-ci qui fut dit (novembre 1685) par Mazarin à Guillaume de Lamoignon, le nouveau premier président du Parlement de Paris : « Si le roi avait pu trouver un plus homme de bien que vous dans le royaume, vous n'auriez pas eu cet emploi. »

encore l'achèvement des routes destinées à unir la France à l'Espagne. M. Cénac Moncaut développe tous les motifs qui rendent nécessaire un prompt et multiple percement des Pyrénées, soit au moyen de routes carrossables, soit au moyen de chemins de fer ; il désigne les directions à donner à quelques-unes des voies dont il sollicite la création et sur lesquelles, plus tard, nul ne devra jamais passer sans saluer d'un souvenir reconnaissant l'initiative du zélé publiciste.

Les considérations sur l'agriculture, l'industrie, le commerce et, en particulier, sur les ressources minérales des Pyrénées ; les considérations sur les forêts de ces montagnes et sur le reboisement (il y a là une curieuse notice historique sur les forêts des Pyrénées, depuis le moyen-âge jusqu'à notre temps) ; enfin les considérations sur les richesses des Pyrénées espagnoles, richesses que l'auteur rapproche des produits des départements pyrénéens, offrent d'autant plus d'intérêt que les recherches de l'auteur, on le voit, ont été plus consciencieuses, et garantissent davantage la haute valeur des vérités qu'il met en lumière.

J'avais ouvert, je l'avoue, le livre de M. Cénac Moncaut avac cette crainte respectueuse que m'inspirent toujours les gros volumes dans lesquels la statistique aligne ses innombrables bataillons de chiffres. Mais je n'ai pas tardé à reconnaître que la nouvelle publication de l'infatigable polygraphe n'avait point la désolante aridité de la plupart des ouvrages rédigés par MM. les économistes. Aussi cette lecture, entamée avec quelque appréhension, et dans laquelle, s'il faut tout dire, j'avais hésité à me plonger, comme Curtius dut hésiter à se plonger dans le gouffre énorme dont parle Tite-Live, cette lecture, dis-je, est-elle devenue bientôt facile pour moi, et je n'hésite pas à croire que les personnes qui, à mon exemple, — je ne m'adresse point ici aux esprits fri-

voles, — consacreront une journée entière à lire ces 250 pages où abondent des renseignements si divers et en grande partie si nouveaux, tous avec ordre groupés, et des idées si excellentes et si praticables, toutes nettement exposées, ne se repentiront point de leur détermination, mais, au contraire, répèteront, en fermant le livre, ce refrain de Titus : *Diem non perdidi.*

PHILIPPE TAMIZEY DE LARROQUE.

RELEVÉ GÉNÉRAL

DES CHEVALIERS CROISÉS,

Formant un ensemble de sept mille noms en sus des sept cents inscriptions de Versailles.

BABIN (ANCION). Assises de Jérusalem. 1105.
BABIN (RAYMOND). Recueil des Historiens des Croisades. 1200.
BABIN (JEAN). Charte de Damiette. 1249.
BACHELER (WAUTIER), templier anglais. P. Du Puy. 1307.
BACO (RAYMOND DE), commandeur du temple du Masdeu. Roussillon. Michelet. 1278.
BACO (G. DE), templier. Aragon. Michelet. 1292.
BACON (GUILLAUME), templier. Languedoc. Ménard. 1307.
BACOUEL (GUILLAUME DE). Picardie. Charte d'Acre. 1191.
BADALHAC (ARNAUD DE), templier. Dio. d'Angoulême. Michelet. 1287.
BADALON [HUGUES DE). Assises de Jérusalem. 1132.
BADEN (LE COMTE DE). Allemagne. Domin. Jauna. 1190,
BADEN (Le margrave de). Allemagne. J. Bosio. 1216.
BADOIN (HUGUES DE), chevalier de S.-J.-de-J. Jauna. 1322.
BADON (LAURENT), templier, prêtre. Lang. Doat (vol. 60). 1268.
BAERT (GÉRARD DE), templier. Dio. de Langres. Michelet. 1307.
BAGNÈRES (ARNAUD DE), templier. Bigorre., A. I. (J. 413). 1307.

BAGNOL (Pierre de), commandeur du Temple de *Dempuho*, Diocèse de Saintes. Michelet. 1282.
BAGNIULS ou *BANHULLIS* (Armans de), templier. Roussillon. 1295.
BAHUNO (Hervé). Bretagne. Charte de Limisso. 1249.
BAIGNEUX (Aubert de). Du Cange. 1248.
BAILLEUL (Albert de). Normandie et Maine. Bongars. 1096.
BAILLEUL (Baudouin de). Artois. Bongars. 1096.
BAILLEUL (Guillaume de). Charte d'Acre. 1191.
BAILLEUL (Jean de). Flandre. Rec. des Hist. des Croisades. 1229.
BAILLEUL (Enguerrand de). A. du Chesne. Trésor des Chartes. (Arch. de l'Empire). 1270.
BAILLEUL (Gautier de), templier. Soissonnais. A. I. (Trésor des Chartes). 1283.
BAILLEUL (Jean de), seigneur écossais. Domin. Jauna. 1270.
BAILLEUL (Julien de), templier. Pièce 3574, Joursanvault. 1313.
BAILLY (Garin de). Maine. Ménage. 1158.
BAILLY (Simon de), fils de Garin. Ibid. 1158.
BAINBEVAL (Robert de), templier. Gaignières. 1307.
BAIS (Pierre de). Bretagne. Charte de Damiette. 1250.
BALAGUIER (Guillaume de). Rouergue. Versailles. 1248.
BALAN (Renaud de), templier. Dio. de Laon. Michelet. 1307.
BALATHIER (Simon). Bourgogne. Charte d'Acre. 1191.
BALAZUN (Pons de) Languedoc. Bongars. 1096.
BALBANO (comte Philipo di). Italie. F. Della Marra. 1187.
BALBEN (Auger de). G.-M. de l'ord. de S.-Jean de J. Versailles. 1160.
BALCIO (Raymond de). Assises de Jérusalem. 1106.
BALDERSHEIM (Louis de), chevalier teutonique. Cazin. 1260.
BALDERSHEIM (Wolframe de), chevalier teutonique. Cazin. 1370.
BALÈDE (Pierre de), templier, prêtre. Mém. de la Soc. arch. du Midi. 1307.
BALEN (Jean de), templier. Dio. d'Autun. Michelet. 1307.
BALFRE (Jarenton de), chr de S.-Jean-de-Jérusalem. Languedoc. D. Vaissète. 1180.
BALHAN (Guillaume de), grand prieur de Saint-Gilles. B. I., Coll. Languedoc, Mss. 1347.
BALI (Jean de), templier. Dio. d'Amiens. Michelet. 1307.
BALIANI (Raynard), templier. Dio. de Laon. Michelet. 1307.
BALIBARI (Thomas), chr de S.-J.-de-J. Languedoc. Doat. 1311.
BALINVILLIERS (Michel de), templier. Soissonnais. Michelet. 1293.

BALKE (Herman de), chevalier teutonique. Cazin. 1228.
BALLEUR (Gauvanet de). Froissart. 1396.
BALLE YGLISE (Raoul de), templier. Dio. de Paris. Michelet. 1307.
BALOTEL (Adhémar), templier. Dio. de Poitiers. Michelet. 1307.
BALX (Auger de), chr de S.-J. de J. Languedoc. D. Vaissète. 1157.
BAMBECQUE (Gautier de). Flandre. Mirœus. 1218.
BAMBECQUE (Robert de). Ibid. 1218.
BANCON (Guillaume), templier. Dio. de Paris. Michelet. 1307.
BANDEYO (Raoul de), templier. Dio. de Paris. Michelet. 1307.
BANES (Pierre de), templier prêtre. Michelet. 1307.
BANILIAN (Geoffroi), templier. Dio. de Beauvais. Michelet. 1307.
BANNE (Bernard de). Vivarais. Charte de 1250.
BANS (Raynaud de), templier. Berry. Michelet. 1307.
BAR (Louis, fils de Thierry Ier, comte de). Lorraine. Versailles. 1096.
BAR (Imbert de). Assises de Jérusalem. 1143.
BAR (Renaud Ier, comte de). P. Anselme. 1147.
BAR (Etienne de), év. de Metz, frère de Renaud. G. de Tyr. 1147.
BAR (E[illegible] de), templier. Ménard. 1169.
BAR (Renaud de), évêque de Chartres. P. Anselme 1190.
BAR (Thibaud de). Geoffroi Vinisauf. 1190.
BAR (Henri Ier, comte de), mort à Acre. D. Calmet. 1191.
BAR (Hugues de). Charte de 1218.
BAR (Henri II, comte de), tué à Gaza. R. des Hist. des Crois. 1239.
BAR (Le comte de). Mathieu Pâris. 1248.
BAR (Henri de). Mémoires de Boucicaut. 1396.
BAR (Philippe de), frère du précédent. Ib. 1396.
BARASC (Le seigneur de). Quercy. Versailles. 1096.
BARASC (Déodat de). Charte de Damiette. 1250.
BARASC (Ger. de), templier. Dioc. de Cahors. Michelet. 1307.
BARASCII (Géraud de), templier. Provence. Michelet. 1295.
BARAT (B. de). Charte d'Acre. 1250.
BARATTA (Gio. Angelo), Chr de S.-J.-de-J. Lombardie. Araldi. 1345.
BARBANÇON (Gilles de). Flandre. Bongars. 1096.
BARBANÇON (Nicolas de). Flandre. Mirœus. 1218.
BARBASTRE (Dominique de), templier. Michelet. 1307.
BARBAZAN (Renaud de). Mémoires de Boucicaut. 1396.
BARBONE (Aymon de), templier. Michelet. 1307.
BARBONE (Jean de), templier. Dio. de Troyes. Michelet. 1307.
BARBOT (Guillaume), templier. Dio. de Poitiers. Michelet. 1307.

BARCELONNE (Hugues de), précepteur du Temple en Provence et en Espagne. D. Vaissète. 1161.

BARCILLON (Pierre). Charte de Damiette. 1218.

BARDEL (Nicolas de), chr de Saint-Jean-de-Jérusalem. Mém. de la Soc. des Antiq. de Normandie, 1203.

BARDI (Guillaume), précepteur du temple de Laclau. Doat. 1266.

BARDON (Jean de). Charte d'Acre. 1191.

BARDON (Mathieu de), templier. Maine. Michelet. 1282.

BARDONENCHE (Aynard de). Charte d'Acre. 1191.

BARDT (Herman de). G.-Mr de l'Ordre Teutonique. Hollandais. Giustinian. 1206.

BARENVILLE (Gui de), pr. des Temp. en France. D. Caffiaux. 1252.

BARGES (Ardutius de). Savoie. Guichenon. 1147.

BARINIS (Raymond de), templier. Michelet. 1307.

BARIS (Hugues de), temp. Mém. de la Soc. arch. du Midi. 1307.

BARLAY (Guillaume), chev. Poitevin, gouverneur de Jaffa. Recueil des Historiens de France. 1197.

BARLAY (Renaud), orig. du Poitou. Rec. des Hist. de France. 1197.

BARLAY (Amairen), fils de Guillaume. — Ib. — Ib. 1222.

BARLAS (Guillaume). Assises de Jérusalem. 1233.

BARLAS (Camerin de). Dominique. Jauna. 1240.

BARLETA (Jehan de), templier. Dio. de Liége. Michelet. 1307.

BAR-LE-DUC (Henri, comte de). Bongars. 1190.

BARLOTI (Aymeric), templier. Michelet. 1307.

BARLOTI (Guillaume), templier. Michelet. 1307.

BARNAGE (Pierre de), templier. Pièce n° 3574, Joursanvault. 1313.

BARNEVILLE (Roger de) « *miles Clarissimus et Carissimus omnibus.* » Normandie. Bongars. 1097.

BARNEVILLE (Tancrède de). Ib. — Ib. 1097.

BARNEVILLE (Théodoric de). Ib. — Ib. 1097.

BARNEWALLE (Robert de), templier irlandais. Du Puy. 1307.

BARO et ALTAMURA (Pierre di). Italie. F. Della Marra. 1187.

BARRAL (Guigues de). Dauphiné. Charte de Damiette. 1250.

BARRAS (Barras de), seigneur de Saint-Estèphe. Provence. Le moine Hardouin. 1096.

BARRAS (Guillaume de), templier. Comtat-Venaissin. Pithon Curt. 1255.

BARRAS (Féraud de), gr.-commandr de S.-J.-de-J. Bosio. 1260.

BARRE (Gui de). Charte d'Acre. 1191.

BARRÈRE (François de) com. de l'Hôp. de Perpignan, Doat. 1392.
BARRES (Genton des). Pithon Curt. 1097.
BARRES : Evrard des), grand-maître du Temple. Anjou. 1147.
BARRES (Guillaume des) Champagne. T. du Plessix, Histoire de Meaux. 1177.
BARRES (Guillaume des), comte de Rochefort. Versailles. 1190.
BARRES (Jean des). Champagne. D. Lobineau. 1248.
BARRIAC (Hugues de). Charte de Damiette. 1249.
BARRIÈRE (François de) chevalier de Saint-Jean-de-Jérusalem. Roussillon. Doat (vol 61). 1196.
BARRO (Jean de), templier. Diocèse de Langres. 1307.
BAR-SUR-AUBE (Jean de), templier. Michelet. 1307.
BAR-SUR-SEINE (Milon II, comte de). Hist. de France. 1149.
BAR-SUR-SEINE (Manassès de), frère de Milon II. H. de France 1190.
BAR-SUR-SEINE (Gauthier de), mort à Damiette. Du Bouchet. 1219.
BAR-SUR-SEINE (Milon III, comte de). Versailles. 1219.
BAR-SUR-SEINE (Gauthier de). Champagne. P. Anselme. 1240.
BAR-SUR-SEINE (Gaucher de), fils de Milon III. Hist. de France. 1249.
BART (Herman), chevalier teutonique. Cazin. 1206.
BART (Pierre de), commandeur du Temple de Villedieu. Languedoc. D. Vaissète. 1218.
BARTHELEMY (Pierre), prêtre. Provence. D. Vaissète. 1096.
BARTHOLET (Barthélemy), templier. Xaintonge. Michelet. 1307.
BARTOLI (Guillaume), templier. Dio. de Poitiers. Michelet. 1307.
BARTON (Gérard). Bongars.
BARTON (Raoul de), prêtre, templier anglais. P. Du Puy. 1307.
BASEILLES (Foulques). Maine. Ménage. 1158.
BASEILLES (Hugues), frère de Foulques. Ménage. 1158.
BASEMONT (Jean de), templier. Michelet. 1287.
BASILII (Pietro), chr de S.-J-de-J. Duché de Parme. Araldi. 1347.
BASILIQUES (Gervais des). Soissonais. Bongars. 1144.
BASOCHES (Nevelon de), év. de Soissons. R. des H. des Crois. 1252.
BASQUÉ (Raymond), templier. Languedoc. Michelet. 1307.
BASQUEVILLE Michel de), templier anglais. P. Du Puy. Hist. des Templiers. 1307.
BASSE (Raymond de), templier. Dio. d'Agde. Michelet. 1307.
BASSEVILLE (Robert de). Bongars. 1096.
BASSO (Pierre). Assises de Jérusalem. 1145.

BASTARD (Giraud). Assises de Jérusalem. 1143.
BASTET (Pons). Languedoc. Versailles. 1190.
BASTIDE (Pierre), templier. Dio. de Rodez. Michelet. 1292.
BASTIDE-ROLAND (Gautier de), prieur de Toulouse. Bosio. 1371.
BATAILLE (Arnaud), templier. Pièce n° 3574, Joursanvault. 1313.
BATH (Raymond de). Testament de Raymond de Saint-Gilles. 1105.
BATTAN (Guillaume), templier. Michelet. 1292.
BAUDOUIN Ier (frère de Godefroy de Bouillon), roi de Jérusalem. Versailles. 1100.
BAUDOUIN (Chancelier de France). Lettre du roi Louis VII à Suger. 1147.
BAUDOUIN IV, roi de Jérusalem. Versailles. 1173.
BAUDOUIN (Guillaume). Limousin. Charte d'Acre. 1250.
BAUDOUIN (frère), templier. Picardie. Michelet. 1307
BAUFFREMONT (Hugues de). Lorraine-Bourgogne. Versailles. 1190.
BAUFFREMONT (Liébaut de). Ibid. Ib. 1190.
BAUFFREMONT (Thibaut de), templier. Pièce n° 3574, Joursanvault. 1313.
BAUFFREMONT (Pierre de) était, en 1419, grand prieur de France de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem. A. I. (carton M, 6). 1395.
BAUGÉ (Ulric Ier de). Bresse. Versailles. 1120.
BAUGÉ (Etienne de), fils de Vivien, Ib. 1147.
BAUGÉ (Jean-Pierre de) frère d'Etienne. Ib. 1147.
BAUGÉ (Vivien de), Touraine. Gaignières. 1147.
BAUGÉ (Gui de). Bresse, Guichenon. 1218.
BAUGENCY (Raoul Ier, seigneur de). Orléanais-Maine. Versailles. 1096.
BAUGENCY (Odon de). Bongars. 1147.
BAUGENCY (Simon II de). Joinville. 1248.
BAULAT (Jacques de), chevalier de Saint-Jean-de-Jérusalem. Gascogne. J. Noulens. Hist. généalogique de Baulat. 1251.
BAUMGARTEN (Jacques de), chevalier teutonique. Cazin. 1385.
BAUX (Raymond de). Provence. Test. du comte de S.-Gilles. 1105.
BAUX (Raymond de), chr de S.-J.-de-J. Provence. N. Lalauzière. 1264
BAUX (Bertrand de). Ibid. 1264.
BAUX (Barral de) Ibid. 1264.
BAUX (Guillaume de), chr de St-J.-de-J. Pithon Curt. 1310.
BAUX (Barral de), commandeur de Gap. Ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem. Pithon Curt. 1328.

BAUX (Marie de), femme de Humbert, dauphin Viennois, morte à Rhodes. Hist. du Dauphiné. 1345.

BAVA (Leonardo), chr de S.-J.-de-J. Piémontais. L. Araldi. 1399.

BAVAY (Almand de). Hainaut. Meyer. 1218.

BAVENANT ou *BAVENAS* (Etienne de), templier. Diocèse de Besançon. Michelet. 1307.

BAVERON (Pierre), templier. Michelet. 1307.

BAVIÈRE (Galeran de). Chanson d'Antioche. 1096.

BAVIÈRE (Louis, duc de). Bosio. 1216.

BAVIÈRE (Rainaud de). Domin. Jauna. 1234.

BAYER (Ulric de), chevalier teutonique. Cazin. 1280.

BAYSET ou RIGAT (Robert de), templier angl. Du Puy. 1307.

BAZANVILLE (Gui de), templier. Normandie. Arch. du Calvados. 1258.

BAZIN (Laurent), templier. Dioc. de Poitiers. Michelet. 1307.

BAZOCHES (Gervais de), comte de Tibériade. Bongars.

BAZOCHES (Nicolas de). Soissonais. D. Grenier. 1240.

BEACK ou *BECK* (Antoine de), anglais. Patriarche de Jérusalem. P. Du Puy. Hist. des Templiers. 1305.

BÉARN (Gaston IV, vicomte de). Versailles. 1096.

BEARN (Centule de). Marca. Hist. du Béarn. 1109.

BÉARN (Gaston de). P. Anselme. 1248.

BEAUBOIS (Jean de). Bretagne. Charte de Limisso. 1249.

BEAUBOS (J. de), était, en 1425, commandeur d'Etrepigny, de l'ordre de S.-J.-de-J. A. I. (Son adm. S. 5222). 1395.

BEAUCAIRE (Robert de). Charte d'Acre. 1240.

BEAUCEY (Hugues de), fils de Renaud de Précigny. Guillaume de Nangis. 1270.

BEAUCEY (Gui de), frère de Hugues. Ibid. 1270.

BEAUCOSSÉ (N. de). Maine. Ménage. 1158.

BEAUFORT (Le sire de). Languedoc. Art de vérifier les dates. 1096.

BEAUFORT (Baudouin de), chr de S.-J.-de-J. Artois. Arch. Imp. (M. 10). 1189.

BEAUFORT (Eugène de). Charte d'Ascalon. 1240.

BEAUFORT (Etienne de). Charte d'Acre. 1250.

BEAUFORT (Jean de), fils bâtard du duc de Lancastre. Froissart. 1390.

BEAUFORT (Guillaume de), commandeur de la maison du Temple de Poislar ou Pojolar (Périgord). Charte de 1310.

BEAUFFORT (Jean de). Artois et Pays-Bas. Versailles. 1248.

BEAUFFORT (Baudouin de), tué à la Massoure. Ib. Versailles. 1248.

BEAUFFORT (Geoffroi de), fils de Baudouin, mort à Tunis. Ib. France. 1270.

BEAUFFORT (Gilles de), templier, fils de Jean qui précède. Gaignières. 1285.

BEAUFFORT (Jacques de), tué à Nicopolis. Ib.. Hist. de Hist. de France. 1396.

BEAUJEU (Guichard de). Bresse. Guichenon. 1147.

BEAUJEU (Humbert de), templier. Mâconnais. P. Anselme. 1159.

BEAUJEU (Humbert IV, sire de). Beaujolais. Moréri. 1218.

BEAUJEU (Imbert de), seigneur de Montpensier et d'Aigueperse. Auvergne. Rec. des Hist. des Croisades. 1248.

BEAUJEU (Louis de). Lyonnais. Du Cange. 1270.

BEAUJEU (Héric de), maréchal de France. Lyonnais. Versailles. 1250-1270.

BEAUJEU (Humbert de), connétable de France. Mâconnais. Versailles. 1270.

BEAUJEU (N. de). Berry. D. Caffiaux. 1270.

BEAUJEU (N. de), frère du précédent. Ib. 1270.

BEAUJEU (N. de), frère des précédents. Ib. 1270.

BEAUJEU (Guichard ou Guillaume de). G.-M. du Temple; de la famille de Beaujeu près Gray-sur-Saône. Versailles. 1273.

BEAUMANOIR (Le seigneur de). Bretagne. D. Caffiaux. (Sans date).

BEAUMETZ (Hellin de). Artois. Chr. du Mont S.-Quentin. 1218.

BEAUMEZ (Hugues de). Picardie et Bretagne. Charte d'Acre. 1198.

BEAULIEU (Gilles de). Lyonnais. Charte de Damiette. 1219.

BEAULIEU (Geoffroi de), de l'ordre des prêcheurs, confesseur de Louis IX. Joinville. 1248-1270.

BEAUMONT (Hugues, seigneur de). Languedoc. L. d'Achery. 1096.

BEAUMONT (Le seigneur de). Armagnac. Bajole, Hist. Sacrée d'Aquitaine. 1096.

BEAUMONT (Barthélemy de). Picardie. Bibl. I. Coll. Moreau (vol. 63). 1147.

BEAUMONT (Geoffroy de). Dauphiné. Gui Allard. Versailles. 1147.

BEAUMONT-SUR-VIGENNE (Hugues V, seigneur de). Bourgogne. Versailles. 1147.

BEAUMONT (Mathieu III, comte de), chambrier de Philippe-Auguste. Picardie. Versailles. 1190.

BEAUMONT (Pierre de). Dauphiné. Charte d'Acre. 1191.

BEAUMONT (Giolen, châtelain de). Flandre. Le Carpentier. Charte de 1201.

BEAUMONT (Geofroi de). Maine. Villehardouin. Versailles. 1202.

BEAUMONT (Anselme de). Champagne. Villehardouin. 1205.

BEAUMONT (Guillaume de), seigneur de Pacy-sur-Marne. Rec. des Hist. de France. 1209.

BEAUMONT (Richard, vicomte de), seigneur de Sainte-Suzanne. Rec. des Hist. des Croisades. 1239.

BEAUMONT (Guillaume de). Dauphiné. Gui Allard. 1248.

BEAUMONT (Jean de), chambellan de France. Joinville. 1248.

BEAUMONT (Jean-Guillaume de), maréchal de France. Charte d'Acre. Versailles. 1250

BEAUMONT (Pierre de), templier. Beauvoisis. Michelet. 1307.

BEAUMONT (voyez Belmont.)

BEAUNE (Raoul de). Gâtinais. D. Caffiaux. 1230.

BEAUNE (Pierre de), maréchal de l'hôpital de Saint-Jean-de-Jérusalem. Recueil des Historiens des Croisades. 1253.

BEAUNE (Laurent de), templier, commandeur de Coulours. A. I. Trésor des Chartes. 1282.

BEAUNE (Laurent de), précepteur du temple de Mormant, en Champagne. A. I. Trésor des Chartes. 1303.

BEAUNE (Morel de), précepteur de Coulours, ordre du Temple. A. I. Trésor des Chartes. 1305.

BEAUNE (voyez Belna).

BEAURAIN (Guillaume de). Bongars.

BEAURAIN (Dreux de). Flandre. Villehardouin. 1202.

BEAURAIN (Asson de). Artois. Meyer. 1218.

BEAUREPAIRE (Gui de). Charte d'Acre. 1250.

BEAUPOIL (Hervé). Bretagne. Versailles. 1248.

BEAUPOIL (Geoffroi). — Ib. — Ib. — 1248.

BEAUSSIER (Pierre de). Charte d'Acre. 1240.

BEAUVAIS (Evrard de). Chanson d'Antioche. 1096.

BEAUVAIS (Renaud de). Soissonnais. Versailles. 1096.

BEAUVAIS (Baudouin de), frère de Renaud. Bongars. 1096.

BEAUVAIS (Payen de). Soissonnais. Bongars.

BEAUVAIS (P. de), précepteur du Temple en France. Reg. J J. Archives de l'Empire. 1225.

BEAUVAIS (Gervais de), précepteur de la maison du Temple de Laon. P. Du Puy. 1307.

BEAUVAU (Foulques de). Anjou. Versailles. 1190.

BEAUVILLAIN (Fauvel). Normandie. Du Moulin. 1096.

BEAUVILLIERS (Jodoin de). Orléanais, Maine. Versailles. 1190.

BEAUVOIR (Guillaume de). Charte de Messine. 1190.

BEAUVOIR (Jourdain de). Charte d'Acre. 1191.

BEAUVOIR (Baudouin de). Flandre. Villehardouin. 1202.

BEAUVOIR (Hervé de). Blaisois. Villehardouin. 1202.

BEAUVOIR (Mathieu de). Charte de Damiette. 1249.

BEAUVOIR (Raoul de). Charte de Damiette. 1249.

BEAUVOIR (Pierre de) Me du Temp. en Dauphiné. G. Allard 1288.

BEAUVOIR (Aimar de). Dauphiné. G. Allard. 1346.

BEAUVOIR (Aimar de). Dauphiné. G. Allard. 1346.

BEAUVOIR (Le châtelain de). Froissart. 1396.

BEAUVOISIN (Pierre de), précepteur de la maison de Saint-Gilles, ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem. Trésor des Chartes, Archives de l'Empire. 1270.

BECCARIA (Ippolito). Pavie. Negri, *Prima Crociata*. 1096.

BECCARIA (Achille), fils d'Hippolyte, *Ib*. 1096.

BECCARIA (Sforza), frère d'Achille, *Ib*. 1096.

BECCARIA (Leodrisio), chevalier de S.-J.-de-J. Araldi. 1342.

BECCARIA (Pirro). Ib. Ib. 1381.

BECCARIA (Musso). Ib. Ib. 1390.

BECCUTI (Matteo), chev. de S.-J.-de-J. Ombrie. Araldi. 1381.

BÈCHE (Guillaume de), templier anglais. Du Puy. 1307.

BEDOS (Arnaud de), templier. Languedoc. D. Vaissète. 1136.

BEDUON (Eudes de), Guienne, Che de Jaffa. 1252.

BEFFAT ou BEFFART (Conrad de), Me de l'ordre teutonique. Trèves. Giustinian. 1312.

BEFFROY (W. de). Charte de Damiette. 1249.

BEGREVILLE (Robert de), templier. Dio. de Sens. Michelet. 1307.

BEKARS (Henri). Charte de Messine. 1190.

BEKARS (Jean). Charte d'Acre. 1240.

BELARMER (Jean). Assises de Jérusalem.

BÉLENGER (Léon de). Charte d'Acre 1250.

BELESALE (Guillaume de), templier anglais. Du Puy. 1307.

BÉLESME (Le comte de). Maine. Bongars. 1096.

BÉLESME (Simon de). Maine. Assises de Jérusalem. 1196.
BELGIEU (Guillaume de), chev. de S.-J.-de-J. J. Bosio. 1264.
BELGIOU (Pierre de), maître du Temple. J. Bosio. 1264.
BELIN (Gui de). Collection des Historiens de France. 1147.
BELIN (Boudouin de), connétable de Chypre. Maine. Le Paige. 1248.
BELIN (Gui de), frère de Baudouin. *Ib.* 1248.
BELINES (Hugues de). Flandre. Villehardouin 1202.
BELLAFAIRE (Bernard de), fils de Pierre Cortaurel d'Albussac; templier du Dio. de Cahors. A. J. Trés. des Ches. 1279.
BELLA PERTICA (André de), templier. Michelet. 1307.
BELLECOMBE (Lantelme de). Dauphiné. G. Allard. 1147.
BELLECOMBE (Guillaume de). Charte de Damiette. 1250.
BELLEFAYE (Jean de), templ. Dioc. de Limoges. Michelet. 1307.
BELLEFRÈRE (Le seigneur de). Froissart. 1390.
BELLEMARE (Guillaume de). Picardie. Charte d'Acre. 1252.
BELLENAVE (Hervé de). Charte de Limisso. 1248.
BELLENCOURT (Pierre de), templier. Michelet. 1307.
BELLENGRIEL (Richard), templier. Normandie. A. I. Trés. des Chartes. 1307.
BELLESAUT (Etienne de). templier. Michelet 1307.
BELLEVILLE. (J. de). Charte d'Acre. 1191.

(La suite au prochain n°) Denis DE THEZAN.

M. CARBONNEAU.

Nous jeterons, à la fin de cette année, un coup d'œil rétrospectif sur les vides laissés par la mort dans notre région. Pour ne pas surcharger outre mesure ces tristes tablettes, nous allons, dès aujourd'hui, payer notre tribut de commémoration à un homme qui fut le serviteur unique de son pays et de la liberté. Ce bon citoyen était M. Carbonneau, ancien membre du Conseil général du Gers, ancien représentant du peuple à la Constituante et à la Législative.

C'est au barreau de Lectoure, sa ville natale, qu'il débuta

comme avocat. Sa profession fut relevée par l'intégrité de son caractère, la solidité juridique, la parole aisée et nourrie. Ses clients favoris étaient le pauvre, la veuve et l'orphelin.

Les études philosophiques de l'Allemagne lui étaient familières ; seulement il mettait autant de soin à cacher son savoir que d'autres à l'étaler. Sa pensée se complaisait dans les sphères élevées pour l'unique et intime agrément de son intelligence. Un grain d'égoïsme connu et avoué rendait piquante sa manière d'être au moral et au physique. Ce petit défaut, peut-être inné chez lui, avait cependant toutes les apparences du caprice et rendait sa nature attrayante. On eût été fâché qu'il eût mis à la place de son aimable individualisme des qualités ennuyeuses. Si le hasard le jetait au milieu d'une controverse spéculative, il se tenait prudemment à l'écart. Lorsqu'il intervenait, c'était par quelques mots sobres, mais pleins de profondeur et de justesse, qui revélaient des trésors enfouis au fond de cet esprit ennemi de l'effort et du bruit.

Il recherchait les jouissances intellectuelles sans dédaigner les autres. Si je ne craignais de paraître irrévérencieux sur une tombe, fermée depuis peu, je citerais mille traits charmants de ce fin gourmet.

Je le vois encore arrivant tous les matins au café d'Orsay et combinant avec art le menu de son déjeuner. Disciple de Brillat Savarin il eût été capable de refaire le livre *du Gout*, s'il se fut égaré de son vivant. Théorie et pratique, en matière de gastronomie, lui avaient revélé leurs succulents secrets. Il se rapprochait de l'ascète par sa vie méditative et solitaire, et, du moine d'autrefois, par ses longs et fins dîners. En résumé c'était un homme optimiste pour les autres et pour lui. Cette manière d'être lui évitait le déplaisir d'inquiéter et d'être inquiété. Au 2 décembre 1851,

il eut, comme tous les membres de la Législative, l'envie d'expérimenter pour son compte le régime cellulaire de Mazas. La soudaineté du coup d'État ne surprit pas en défaut son souci du comfort. Une partie de son argenterie, sa chancelière, un édredon le suivirent dans sa géole. Ses collègues du Gers et d'ailleurs, plus imprévoyants, grelottaient dans ces chambres blanches et froides comme la neige.

L'un d'eux, M. Gavarret, reçut de son voisin, compatriote et ami, des suppléments de bien-être qui ne devaient pas être superflus.

Au conseil départemental du Gers, où il siégea longtemps, son œuvre fut importante. Dans cette Assemblée, en 1849, M. de Panat, sous prétexte d'allégement du trésor, demanda la réduction du traitement des représentants. D'après l'ancien député de Lombez, il n'y avait pas de petites économies et l'épargne de deux millions ne devait pas être dédaignée. M. Carbonneau invoqua, contre cette motion, l'origine nationale de l'indemnité qui datait de 89. Il démontra que la position de délégué du peuple nécessitait une certaine dignité extérieure et que l'émargement de 9,000 fr. au budget par les représentants favorisés de la fortune, aussi bien que par ceux qui ne l'étaient pas, témoignait de l'égalité, base de notre organisation sociale.

Il avait vu le jour dans une ville où la bourgeoisie, fière de son passé municipal et politique, a conservé ses traditions de vieille indépendance. Sorti du Tiers État et imbu des principes d'une cité qui vécut plus que toute autre, depuis la domination romaine jusqu'en 1789, d'une vie propre, il fut toujours l'homme de la liberté.

De 1830 à 1848 son opposition au régime de juillet fut très-soutenue et très-accentuée. Après février son passé, le recommandant au pouvoir issu de la Révolution, il fut

appelé au poste de sous-commissaire dans son arrondissement. M. Carbonneau fut plus tard envoyé à la Constituante par 28,636 suffrages. Durant la session il fit partie du comité d'administration départementale et communale. Ses votes étaient acquis à la gauche dans les questions politiques ; dans les questions d'économie sociale il était moins osé. Réélu pour la Législative, il marcha presque toujours d'accord avec la Montagne. Sa perte a été un deuil pour son pays.

J. NOULENS.

POÉSIES POPULAIRES RECUEILLIES EN ARMAGNAC,

PAR M. J.-F. BLADÉ : — *Poésies Religieuses.*

(Suite.)

XII

LA BITO DE SENTO MARGARIDO (1).

La bito de sento Margarido,
La bito qu'apreng, la bito qu'ensegno.

(1) La légende de sainte Marguerite était fort populaire au moyen-âge, et les trois pièces, que j'ai recueillies donnent à croire que le martyre était une sorte de thème sur lequel s'exerçait diversement l'imagination des narrateurs. Je crois devoir mettre le lecteur à même de comparer ces récits avec celui de la *Légende dorée* de Jacques de Voragine :

« Marguerite naquit à Antioche, et elle était fille de Théodose, prêtre des gentils. Elle fut mise en nourrice, et quand elle eut l'âge de raison, elle fut baptisée. Un jour, qu'elle avait atteint sa quinzième année, et qu'elle gardait les brebis de sa nourrice, le gouverneur Olibrius, passant par là, la vit, et il fut frappé de sa beauté ; et il conçut pour elle une grande passion, et il dit à ses esclaves : « Allez, et amenez cette fille, afin que si elle est libre j'en fasse mon épouse, et si elle est esclave, je la prenne pour concubine. » Et lorsque elle lui fut amenée, il lui demanda son pays, son nom et sa religion. Elle lui répondit qu'elle était de race noble et qu'elle était chrétienne. Et le gouverneur lui dit : « Comment une fille noble et belle comme toi peut-elle adorer Jésus crucifié ? » Elle lui répondit : « Où as-tu appris que Jésus ait été crucifié ? »

Sa may beng a mouri :
Soun pay que la malic,

Il lui répondit : « Dans les livres des chrétiens. » Et Marguerite lui dit : « Si tu y vois qu'il a été crucifié, tu y vois aussi sa gloire et sa puissance ; pourquoi crois-tu à une portion de ce que tu y vois, et pourquoi regrettes-tu le reste ? » Et comme elle ajoutait que Jésus-Christ vivait éternellement, le gouverneur, irrité, la fit mettre en prison. Le lendemain il la fit venir et il lui dit : « Malheureuse fille, aie pitié de ta propre beauté, et adore nos dieux, afin d'en retirer avantage. » Et elle répliqua : « J'adore celui que redoute la terre, que craint la mer, et devant lequel toutes les créatures tremblent. » Et le gouverneur répondit : « Si tu persistes dans ton aveuglement, je ferai déchirer ton corps. » Et Marguerite répondit : « Jésus s'est livré à la mort pour moi, et moi je désire mourir pour lui. » Alors le gouverneur donna l'ordre de la suspendre sur le chevalet et de la battre rudement de verges, et ensuite de déchirer son corps avec des ongles de fer, jusqu'à ce que ses os fussent mis à nu. Et le sang coula de son corps comme d'une source très-pure ; les assistants pleuraient, et ils disaient : « Marguerite, nous avons vraiment compassion de toi, en voyant déchirer si cruellement ton corps. O quelle beauté t'a fait perdre ton incrédulité ! Et maintenant, crois, afin que tu vives. » Et elle répondit : O mauvais conseillers, retirez-vous loin de moi ; ces tourments de la chair sont le salut de l'âme ! » Et elle dit au gouverneur : « Chien intolérant, lion insatiable, tu as du pouvoir sur la chair, mais Jésus-Christ se réserve l'âme. » Et le gouverneur se couvrit le visage de son manteau, ne pouvant supporter l'aspect de tant de sang ; il ordonna ensuite de la détacher et de la mettre en prison, et une clarté merveilleuse éclata dans son cachot, et la sainte pria le Seigneur de lui faire voir l'ennemi qu'elle aurait à combattre ; et voici qu'un énorme dragon se montra devant elle. Et lorsqu'il s'élançait pour la dévorer, elle fit le signe de la croix, et il disparut. D'autres disent que le dragon lui saisit la tête dans sa gueule, et comme il allait la dévorer, elle fit le signe de la croix, et le dragon creva, et la sainte resta sans aucun mal. Mais ce récit est regardé comme vain et mal fondé. Le diable, pour tromper Marguerite, se présenta sous l'aspect d'un homme. Elle, le voyant, se mit en oraison ; et lorsque le diable s'approcha, il lui prit les mains et il lui dit : « Qu'il te suffise ce que tu as fait. » Mais elle le prit par la tête et le jeta par terre, et elle mit son pied droit sur la tête du diable, et elle lui dit : « Tremble, ennemi superbe, tu gis sous les pieds d'une femme. » Et le démon criait : « O bienheureuse Marguerite, je suis vaincu. Si c'était un homme qui triomphât de moi, je ne me plaindrais pas ; mais je suis vaincu par une enfant, et j'en suis d'autant plus désolé que son père et sa mère sont mes amis. » Et elle le força de dire pourquoi il était venu. Et il répondit qu'il était venu pour lui persuader d'obéir aux ordres du gouverneur. Elle le força ensuite de dire pourquoi il tentait si fort les chrétiens. Il répondit qu'il avait une haine naturelle contre les gens vertueux, et comme il était souvent repoussé d'eux, il était infecté du désir de les séduire ; et que, comme il ne pouvait rentrer en possession du bonheur céleste qu'il avait perdu, il faisait ce qu'il pouvait pour en priver les hommes. Et il ajouta que Salomon avait renfermé dans un vase une infinité de démons, et après sa mort, les Juifs, croyant y trouver un grand trésor, brisèrent le vase, et les démons s'enfuirent et ils remplirent les airs. Lorsqu'il eut dit cela, la vierge souleva son pied et dit : « Va-t'en, misérable. » Et le démon se sauva aussitôt. Le lendemain, en présence du peuple, elle fut amenée devant le juge qui lui ordonna de sacrifier ; et comme elle s'y refusa, il la fit dépouiller et lui fit brûler le corps avec des torches ardentes, de sorte que tous s'étonnaient qu'une fille si jeune pût soutenir tant de tourments. Puis il la fit jeter dans un grand bassin plein d'eau, afin que ce changement de peine accrût ses douleurs.

Soun pay que la malec (1), —
Horo de su maysoun que la remounsèe.

Quand la hilleto estec grano,
A l'atge de sept ans,
Ero que s'en ba au prat
Las aueillos goarda.
Lou bilain Satanas y ba,
Per la boule tenta.
E sas coulous cambia.
— Adichatz doun, bèro Margarido,
Coumo bous bouletz hè apera ?

— Jou me boli apera Margarideto,
Brabo hilleto,
Crestiano,
Syriano,
Hillo d'un Juziu
Que n'a jamès boulut crese en nat Diu ;
Si fait jou lou creirey.
— Margarideto,
Cresetz pas aquet Diu.
Cresetz me mes,
Seratz mastresso de mous bes,
Seratz may de mous enfantz.

Et soudain la terre trembla, et Marguerite sortit du bassin sans avoir aucun mal. Alors cinq mille hommes crurent, et ils reçurent arrêt de mort pour le nom de Jésus-Christ. Et le gouverneur, craignant que d'autres ne se convertissent, ordonna de décapiter la bienheureuse Marguerite. Et elle demanda le temps de faire son oraison, et elle pria pour elle et pour ses persécuteurs, ajoutant que toute femme en couches qui l'invoquerait enfanterait sans danger. Et l'on entendit du ciel une voix qui disait que ses prières étaient exaucées. Et se relevant, la sainte dit au bourreau : « Frère, prends ton glaive et frappe-moi. » Et lui, abattit d'un seul coup la tête de la sainte, qui reçut ainsi la couronne du martyre. Elle souffrit le treize des calendes d'août, à ce qu'on lit dans son histoire ; ailleurs on trouve que ce fut le trois des ides de juillet. » — *Légende dorée*, trad. française, édit. Charpentier, première série.

(1) *Soun pay que la malic*, *soun pay que la malec*, son père la maudit. *Malic* et *malec* sont deux formes diverses du même temps.

— Bouto, bouto-tu, bilain Satanas.
Tu n'as maynatges :
Soun sourds, soun mutz, soun heritz
De la part dou machant esprit.

Quand biscouc que la poudeuo pas tenta,
Ni sas coulous cambia,
Sus tourtiers (1) s'en ba cerca :

Sous tourtiers
Tant expertz
Tant dibers.
— Anatz bous au prât
Uo bèro hillo y trouberatz.

Sus tourtiers,
Tant expertz
Tant dibers,
S'en soun anatz au prat,
Uo bèro hillo y an troubat,
— Adichatz dounc, bèro Margarido,
Coumo bous bouletz hè apera ?
— Jou me boli apera Margarideto,
Brabo hilleto,
Chrestiano,
Syriano,
Hillo d'un Juziu,
Que n'a jamès boulut crese en nat Diu
Si fait jou lou creirey.
— Margarideto, cresetz pas aquet Diu.
Cresetz me mès,
Seratz mastresso de mous bes,
Seratz mèro de mous enfantz.
— Bouto, bouto-tu, bilain Satanas ;
Maynatges tu n'as,
Soun sourds, soun mutz, soun heritz
De la part dou machant esprit.

(1) *Sous tourtiers*, ses bourreaux.

Quand biscouc que la poudeuo pas tenta,
Ni sas coulous cambia,
Aus pès dou president la han pourta.
— Adichatz dounc, bèro Margarido,
Coumo bous bouletz hè apera ?
— Jou me boli apera Margarideto,
Brabo hilleto,
Crestiano,
Syriano,
Hillo d'un Juziu,
Que n'a jamès boulut crese en nat Diu,
Si fait jou lou creirey.
— Margarideto, cresetz pas aquet Diu.
Cresetz me mes,
Seratz mastresso de mous bes,
Seratz mèro de mous enfantz.
— Bouto, bouto-tu, bilain Satanas ;
Maynatges tu n'as,
Soun sourds, soun mutz, soun heritz
De la part dou machant esprit.

Quand biscouc que la podeuo pas tenta,
Ni sas coulous cambia,
La caudèro d'oli bouto à garbouta.
Margarideto,
Se biscouc tan suspreso,
.....
.....
Coumo l'oli traues d'ero,
De cap au boun Diu se ba rebira.
Moun Diu, benasissetz aquesto peyro,
Tant fredo
.....
.....
Uno paloulmeto (1) blanco

(1) *Uno paloulmeto blanco*, une *palombe* blanche. La *palombe* est une espèce de ramier d'un gris bleuâtre, qui arrive par bandes en Gascogne dans le courant du mois de septembre.

Toumbo dessus lou co de sento Margarido.
.....
.....
.....

— Arrèsto, arrèsto, chibaliè,
Lècho lo fini sa pregario,
Per que soun amno sie saubado.

— Margarideto, auetz bous bien souffert ?
— Nanni, moun Diu.
Se bouletz ana dab jou.
Disetz uo messeto cado se,
Que lou hoec s'aluque pas,
E lou *Pater* e l'*Ave Maria*.

AUTO.

La bito de sento Margarido,
La bito la preng, la bito la mio (1).

S'en ba la-bas au prat guarda las aoeillos,
Lou demoun Satanas y ba.
L'en a dit : Boun jour, hilleto,
Margarideto,
De qui es tu hillo
Bèro hillo ?
— Souy la hillo d'un crestian e d'uo joeno crestiano ;
A la houn dou beroy Diu jou souy baptisado.
— Cresetz pas aquet Diu,
Qu'à l'ayre d'un fat Juziu.
Cresetz me jou, cresetz lous mes,
Seratz mastresso
E seignouresso
De toutz mous bes.

(1) *La bito la prene, la bito la mio*, la vie la prend, la vie la mène. — Ce vers, qui ne présente, à cette place, aucun sens satisfaisant, a dû être nécessairement altéré par la tradition. Je le donne tel que je l'ai recueilli.

— Retiro-te tu, bilain Satanas,
Tous enfantz soun sourds e soun mutz,
N'an pas ni mino ni bertut.

Quand lou demoun a bist que se poudeuo pas hè crese,
S'en ba ; au cap d'un pauc y tourno.
L'en a dit : Boun jour, hilleto,
Margarideto,
De qui es tu la hillo
Bèro hillo ?
— Souy la hillo d'un crestian e d'uo joeno crestiano ;
A la houn dou beroy Diu jou souy baptisado.
— Cresetz pas aquet Diu,
Qu'a l'ayre d'un fat Juziu.
Cresetz me jou, cresetz lous mes,
Seratz mastresso
E seignouresso
De toutz mous bes.
— Retiro-te tu, bilain Satanas,
Tous enfantz soun sourds e soun mutz,
N'an pas ni mino ni bertut.

Quand lou demoun a bist que se poudeuo pas hè crese,
D'un cop d'espaso y ba
Lou cot lou hè sauta.
So que prumè ero hascouc,
Bachec lou cap de cap a terro
E leuec lous oeils au céu.
Digouc : Seignou, m'auetz tant assistado,
M'assisteretz pas bous aro ?

Tres paloumetos dou céu que debaren,
Sou cap de sento Margarideto se repausen.

Arresto, arresto, chibaliè,
Escouto ma pregario :
Per la bertut de ma pregario
Moun amno sera saubado.

Qui aquero oresoun, tres cops lou jour dira,
Jamès au hoec de l'inher nou burlera.

AUTO.

La bito de sento Margarido,
Bien eleuado e bien nourido.
Bergerouneto l'an boutado,
Bergerouneto dens un *bois* (1),

Bergerouneto dens uo forest.
Sent Pierre e sent Joan soun passatz,
An la hillo bisitat
A la houn l'an chremado,
A la sento taulo l'an batiado.

Batiado n'es estado,
Margarideto l'an aperado.
.....
.....
.....
.....
L'an tant batudo, l'an tant tustado (2),
Jamès sa coulou n'es cambiado.
.....
.....
.....
Au payro (3) d'oli bourent,
Em lou payro bourisseuo,
Mès la sento se rejouisseuo.
.....
.....
N'a bist bengue lou faus jude.

— Faus jude que bouletz ?
— Margarideto, mau nou te harey.
— En tourno-te biste, faus jude,

(1) Le mot *bois* n'est pas gascon.

(2) La lacune qui existe entre ce vers et le précédent doit être assez considérable, puisque du baptême nous sommes transportés brusquement au martyre.

(3) *Payro*, chaudière, chaudron.

Cerca tas obros oun pouyras,
Que dab jou tu nou lou haras.
Ey proumes moun amno a Diu,
L'ac tenguerey, se platz a Diu.
.....
.....

Un anjoulet es descendut dou céu,
Tant poulidet,
Tant rousselet,
L'y a dit : Margarideto,
Boste pay,
Bosto may,
Bous embion a dise (1).....

— En tourno-te, anjou dou céu,
Tu diras a moun pèro
E a ma mèro
Que nou y a pas hillo sur terro,
.....
.....
Pertout oun l'anjou passerè
Hillo renoumado serey.
.....
.....
Nou y a pas bouè de la laurado,
Ni mès hillo perillado (2)
.....
Qui ma passioun sabera
E tres cops per jour la dira
Ni hoec ni flamo nou beyra.

---

(1) Il n'y a pas ici de lacune. Sainte Marguerite interrompt l'ange avant qu'il ait fini son discours.

(2) *Hillo perillado*, fille en péril.

XIII

LA PASSIOUN.

Coumo l'anjou biscouc Jesus au sent suairo (1),
Qui bouille bese la bèro estelo la beyra,
Dessus la punto dou jour,
Dessus la terro d'Orient,
.....
.....
Tiratz, tiratz auant, hilletos,
Que trouberatz lous houetayrous (2),
Lou blanc couquet (3),
Lou martinet,
Lou haure blanc (4)
Dab sas estiaillos (5) d'argent.
.....
.....

XIV

SENT PIERRE.

.....
— Pierre, Pierre, say te sète,
— Souy pas aci per me sète
Ni per me repausa
Soun que tristos noubèlos pourta.

(1) Je n'ai pu, malgré toutes mes recherches, retrouver que trois fragments de cette curieuse oraison. Un vieux carrier de Tané, près Lectoure, la savait, dit-on, tout entière ; mais il est mort depuis trois ou quatre ans.

(2) Lous *houetayrous*, les fouetteurs, les bourreaux qui flagellèrent Notre Seigneur.

(3) On croit encore, en Gascogne, que le coq qui chanta avant le reniement de saint Pierre était blanc.

(4) Jésus-Christ fut, dit-on parmi le peuple de nos campagnes, cloué à la croix par un forgeron vêtu de blanc. J'ai vu plusieurs fois ce forgeron ainsi habillé, non seulement sur les théâtres des marionnettes où l'on représente la Passion, mais aussi dans des églises, le jour du Jeudi-Saint.

(5) *Estiaillos*, tenailles.

Jou èy bist las portos dou paradis fermados
E las de l'inher alandados (1).
Tant d'amnetos èy bist entra,
E pas uo nou s'en tourna.

— Sent Pierre, pren te moun mantèt,
Pas lou plus praube, mès lou plus bèt.
Tant de peus tireras, dou mantèt,
Tant d'amnos sourtiras d'inher.
.....
.....

XV

SALVE REGINA.

Salve Regina.

Diu nous goarde d'aquesto causo,
Dou hoec e de l'ayguo
E de mort subito.

Mario e tres dounzelos
Cercauon Jésus-Christ.
Nou lou trouben ni l'augiscoun.
Lou ban trouba a Jérusalem,
Se bateuo dab lous Juzius.
Cops de sabres, cops de lanços
Lou den un pic sur la poupo :
Soun sang que cay en goutos,

(1) Le vers et le subséquent offrent une certaine ressemblance avec les vers 28 et 29 de l'oraison III :

N'auem bist las portos de l'inher oubertos,
Dempus miey jour dinqu'a brespos.

Sur lous pès, sur lous ditz,
Sur la croutz de Jesus-Christ.
.....
.....
.....
Mario de toutos flous,
Per la bouco de l'anjou recebouc.
Oustio sacrado
Dou céu qu'es debarado
Dab uo cinturo daurado.
Tenguetz me aquesto maynado,
Nou sio preso ni ligado,
Ni dou machant esprit toucado.

XVI

LOU SALVE.

Lou *Salve* qu'es plasent,
Aujatz lou finoment.
Quand l'amno part dou cos,
Dabun gran pensoment,
Sent Pierre que debaro
Las alos estendent.

— Digo tu, miserable,
Qu'as hèyt a toun pays?
As hèyt l'aumoyno aus praubes?
As rebestit lus nuds?
As besitat malaus?
Lous as rendut salut?

— O nani, lou men pèro.
Nou m'a pas soubengut.
Se jou jamès tournaui
Au loc oun souy basut,
Bisiteri lous praubes,
Rebestiri lous nuds,

.....
.....
.....
.....
Bisiteri malaus,
Lous renderi salut.

— Que hès-tu miserable?
Tu n'y tourneras plus.
Y a uo caudero d'oli
E l'auto qu'es de ploum
Douman sur lou miey jour,
La caro (1) la prumèro,
Tu toqueras au houn.

Qui lou *Salve* sabera,
Tres cops lou jour lou dira.
Qui lou sab e nou 'lou ditz
Aquet es lou malasit.

(1) *Caro*, visage, et tête par extension.

J.-F. BLADE.

(La fin au prochain numéro.)

LETTRE

A Monsieur Philippe Tamizey de Larroque

sur

L'EMPLACEMENT D'UXELLODUNUM.

(Suite et fin.)

Deuxième observation.

La presqu'île de Luzech est entourée d'eau de tous côtés, sauf un intervalle de 300 pas. C'est là que, d'après le texte adopté, doit se trouver la fontaine.

On l'a placée effectivement en un point où se montrent, dit-on, quelques légères filtrations d'eau, vis-à-vis de l'isthme.

Or, nous voyons au § XL la fontaine qualifiée d'abondante (*magnus fons.*) Examinons si la constitution géologique du sol permet de croire qu'une fontaine abondante ait pu couler en cet endroit.

Les délégués de la commission nous disent (vol. précité, p. 208) :

« Fait remarquable, ce monticule semble être le résultat d'un soulèvement particulier propre à la péninsule, car il est parfaitement isolé et ne se rattache pas aux hauteurs environnantes. » *La preuve de cette assertion, c'est que l'isthme a pu être coupé par un canal à ciel ouvert, et non par un tunnel, comme il a fallu le faire pour la presqu'île de Vic où le monticule de Capdenac vient expirer.*

Cette opinion me semble erronée.

En quoi la hauteur de l'isthme prouverait-elle un soulèvement partiel de la péninsule?

Etudions, d'ailleurs, la formation géologique du bassin.

Dans toute la traversée du département du Lot, la vallée dans laquelle coule la rivière de ce nom est profondément creusée dans les massifs très-puissants du terrain jurassique.

Ces massifs se composent de bancs parallèles, soit de calcaire oolithique, soit de calcaire du lias, souvent fort épais, séparés parfois par de petits lits de marne ou d'argile. Cette masse a une épaisseur qui dépasse presque toujours 100 mètres au-dessus du fleuve. La stratification en est généralement horizontale.

Parfois, le fleuve s'est creusé son lit dans cette énorme masse; d'autres fois, d'immenses failles s'étant produites au moment des convulsions terrestres, des effondrements ont eu lieu, une partie de la masse rompue s'est affaissée en glissant le long de la faille, l'autre partie est restée immobile.

C'est ainsi que le phénomène a eu lieu à Capdenac, par exemple, où une dépression profonde de plus de 120 mètres s'est produite, offrant aux eaux un passage où elles se sont précipitées en roulant au pied de la muraille imposante et presque verticale que présente la partie restée immobile.

Le même fait ne se serait-il pas produit par hasard à Luzech?

La masse de la péninsule barre presque totalement la direction générale de la vallée et se rattache par l'isthme au massif du nord, ainsi que je le prouverai plus loin. Si nous l'examinons, nous nous apercevons qu'elle est composée, comme tout le bassin, d'une série de couches sédimentaires parallèles entre elles.

Si le monticule était dû à un soulèvement partiel, le parallélisme des bancs eût été détruit.

De plus, ces couches sont de même nature, de même formation que celles du massif du nord (terrain jurassique supérieur); elles se succèdent dans le même ordre, avec la même épaisseur. On doit donc les considérer comme en ayant fait partie intégrante. Toutefois, on peut remarquer une différence de position; horizontales dans la partie septentrionale, elles sont au contraire inclinées dans le mamelon de Luzech et s'abaissent vers le sud, c'est-à-dire du côté opposé à l'isthme.

Cette identité de constitution et cette disposition des couches ne semblent-elles pas indiquer qu'à l'époque de la révolution géologique qui a fait émerger tout le bassin, ou postérieurement, une faille, une rupture s'est produite, un effondrement a eu lieu au sud de la péninsule, et le terrain s'affaissant en ce point le rameau a dû se briser à son point de jonction avec les hauteurs du nord, laissant ainsi une ouverture béante.

Dans cet état et lors du passage du grand courant d'érosion, les eaux arrivant sur le massif qui leur barrait le passage se sont partagées. Une partie conservant toute la vitesse qu'elle avait acquise par sa course antérieure, s'est précipitée dans la cassure béante, la dégradant, la rongeant, s'évasant de façon à lui donner la forme d'un V très-ouvert qu'elle conserve encore aujourd'hui. L'autre partie, refoulée par le barrage qui lui enlevait une partie de sa force s'est portée au sud, où le terrain s'était affaissé et a contourné le rameau en arrondissant plus mollement les talus.

Cette explication paraît être confirmée par ce fait que, le versant oriental du mamelon, qui recevait directement le choc des eaux, est plus escarpé que le versant occiden-

tal, et que l'isthme est rongé, aiguisé et, au lieu d'avoir conservé une certaine épaisseur, ne se présente plus que sous la forme d'un Λ renversé, d'une arête angulaire qui se prolonge jusqu'au sommet du monticule.

Quoiqu'on pense de cette explication, qui n'est qu'une hypothèse, et de la convulsion géologique qui a pu donner naissance à la péninsule, trois faits sont positifs :

1° La partie du monticule faisant face à l'isthme ne présente pas un talus d'une certaine largeur, mais simplement une arête inclinée et anguleuse comme le tranchant d'un soc de charrue.

2° Toutes les couches, qui composent la masse, sont inclinées du nord au sud, dans le sens opposé à l'isthme.

3° Il y a solution de continuité entre ces couches et celles qui leur correspondent dans le massif voisin.

Malgré ces faits, il fallait absolument trouver l'emplacement de la fontaine, vis-à-vis de l'isthme, et cela ne pouvait se faire qu'en la plaçant sur ou contre l'arête anguleuse dont nous venons de parler. C'est effectivement là qu'on a cru la retrouver; c'est-à-dire : non-seulement en un point presque isolé dans l'espace, n'ayant aucune couche de terre soit au-dessus, soit à côté de lui, mais encore se trouvant situé au point le plus élevé du banc calcaire incliné auquel il appartient, lequel banc ne communique à aucun autre du terrain circonvoisin.

D'où l'eau a-t-elle jamais pu venir pour alimenter là une fontaine, une *fontaine abondante ?*

Peut-être, objectera-t-on, qu'il a pu exister là une source artésienne naturelle tirant ses eaux du massif du nord.

C'est une objection à laquelle la stratification du sol répond victorieusement.

Ce phénomène ne pourrait exister que dans le cas où les couches sédimentaires du nord, s'inclinant vers l'isthme, se redresseraient ensuite pour former le monticule. On concevrait alors que les eaux pluviales filtrent au travers du terrain, et rencontrant une couche imperméable, glisseraient à sa surface et, traversant sous l'isthme, remonteraient vers le monticule pour s'épancher en un point de la ligne d'affleurement de cette couche.

Mais, nous l'avons dit, les bancs constitutifs du sol sont horizontaux dans le massif du nord et inclinés vers le sud dans celui de Luzech, ce qui rend la supposition impossible.

D'ailleurs, dans le cas même où cette stratification en cuvette existerait, comme le revers du monticule du côté de l'isthme ne présente qu'une crête aiguë, la couche imperméable, s'il en existait une, viendrait couper ce revers suivant une ligne brisée sous forme de Λ renversé, et les eaux, au lieu de remonter jusqu'au sommet, s'écouleraient tout simplement à la base.

En conséquence, je crois qu'il est impossible qu'une fontaine ait jamais pu couler au point désigné, ni même en un point quelconque du monticule en face de l'isthme, et qu'au temps de César comme au nôtre on n'a jamais pu y rencontrer que quelques suintements qui n'ont jamais désaltéré personne.

Cette argumentation, reposant tout entière sur des faits visibles à l'œil nu, peut être facilement vérifiée, et à moins que l'on ne prouve que j'ai mal vu, je me crois autorisé à dire une fois de plus :

Luzech n'est pas Uxellodunum.

Troisième Observation.

Malgré l'évidence, raisonnons comme si la fontaine avait existé au point désigné.

Nous pouvons remarquer qu'elle se serait trouvée à 500 mètres environ de distance et à plus de 50 mètres au-dessous du sommet du monticule.

Le texte nous dit cependant :

§ XL..... Sub ipsius oppidi murum.... . prorumpebat.

Elle coulait sous le mur de l'oppidum. Il me semble qu'elle en eût été bien loin de toutes façons et que la phrase latine eût été tellement vague et peu explicite, qu'on eût mieux fait de la négliger.

Quoi qu'il en soit, abandonnons ce point et continuons la lecture. Nous lisons :

§ XLI «..... On désirait priver de cette eau les assiégés. César seul en vit le moyen. Il dressa des mantelets et éleva une terrasse en face de la fontaine contre la montagne..... ... .. .
La terrasse avait 9 pieds de hauteur; on y plaça une tour de dix étages, non pour égaler la hauteur des murs, ce qui était impossible, mais de manière à dominer la fontaine. »

(J'adopte la traduction admise, tout en faisant mes réserves sur la hauteur de la terrasse.)

Or, rappelons-nous que la place est investie, la ligne de contrevallation terminée, Luzech est entouré par l'assaillant, et l'isthme tout naturellement occupé par les Ro-

mains. En cet endroit, ceux-ci sont à 700 mètres environ du sommet du monticule et à 200 mètres au plus de la fontaine, tandis que les Gaulois en sont à 500 mètres; ces derniers ont l'avantage de la position, mais ils ne peuvent guère arriver en masse vers la source, n'ayant pour chemin qu'une arête étroite et anguleuse.

Les Romains, au contraire, sont à portée des traits, rien ne les empêche d'approcher à 100, à 50 mètres, jusqu'à la fontaine même. Ils ont construit une terrasse de 9 pieds, une tour de dix étages; cet échafaudage a une vingtaine de mètres de hauteur et effectivement, c'est à peu près l'élévation de la fontaine présumée au-dessus de la plaine.

Mais pourquoi les assiégeants placent-ils dans la plaine l'ouvrage qu'ils ont eu tant de peine à construire (§ XLI), quand l'*isthme*, dont ils sont maîtres, *est presque de niveau avec la fontaine?*

Cette affirmation va peut-être faire hausser quelques épaules, mais j'en ai des preuves irréfutables.

J'avais déduit de l'observation des lieux la hauteur probable de l'isthme avant la construction du canal actuel; j'ai voulu cependant avoir un document certain qui confirmât mes prévisions, et je possède le profil exact, *à un millimètre près*, du terrain enlevé de 1836 à 1840, pour cette construction. Ce profil, relevé dans l'axe même, pour servir à l'établissement des comptes, a été établi dans le cours des travaux par le conducteur des Ponts-et-Chaussées qui les a dirigés. Exécuté il y a 25 ans, on ne peut l'accuser d'avoir été fait pour les besoins de notre cause.

La partie de l'isthme qui n'a pu être formée par les atterrissements du fleuve, celle qui n'a pas augmenté depuis César et a dû plutôt diminuer, si des travaux ont été exé-

cutés dans le bourg et sur ses approches depuis 19 siècles, le noyau rocheux enfin présentait, avant 1836, une plateforme de 33m 10 de largeur, ayant du côté amont 18m 266 de hauteur, au centre 18m 35 et en aval 16m 456 au-dessus des basses eaux.

Ces chiffres exacts pouvaient être prévus, en remarquant que le rocher coupé à pic de côté et d'autre du canal dépasse même le toit des maisons qui y sont adossées.

Ainsi donc, le sommet de l'isthme, à l'endroit coupé par le canal, était à 18m au-dessus du fleuve, et comme, pour diminuer la dépense de construction, on a dû choisir le point de la plus grande dépression, il en résulte qu'on peut affirmer que l'isthme s'élevait à plus de 18m et, par conséquent, se serait trouvé à *3 ou 4m seulement au-dessous de la fontaine.*

Ce fait authentique, dont les preuves doivent exister dans les bureaux de la navigation du département, vient rendre à Champollion-Figeac, qui avait vu les lieux à leur état naturel, la justice que lui avait refusée la commission, qui, en 1861, plus de 20 ans après la disparition du roc, écrivait: (*Ouvrage cité, p. 211.*)

« .... Cet isthme ne forme pas talus, la différence entre la base et le sommet est peu sensible, et la preuve que cet isthme n'est pas montueux, se trouve, nous le répétons, dans ce fait qu'il a été coupé par un canal à ciel ouvert, depuis le temps où M. Champollion écrivait son mémoire. Lors donc que ce savant dit « à Luzech, de la sommité de l'isthme on descend rapidement vers la ville, » nous ne pouvons mieux faire, entre son allégation et la nôtre, qui se trouvent en pleine contradiction, que de renvoyer le lecteur au plan, simple calque de la minute de

la carte de l'état-major que nous joignons à cette discussion. »

Il n'y a qu'à jeter un coup d'œil sur le profil authentique annexé à cette lettre, pour reconnaître que Champollion avait raison.

Ici je m'arrête. Qu'on me permette une digression.

La carte de l'état-major est donc fausse? Voici qui me touche encore bien davantage que la réputation de Champollion.

Je me suis donc empressé de vérifier si effectivement une erreur s'y était glissée, et je me suis aperçu, sans aucun étonnement d'ailleurs, qu'elle était exacte et donnait tort aux auteurs qui voulaient y trouver une preuve à l'appui de leur assertion.

Les courbes de niveau étant espacées de 10^{m}, il était impossible qu'il en passât deux au travers de l'isthme qui n'atteint pas tout à fait 20^{m} de hauteur, et effectivement, il n'y en a qu'une : c'est la courbe cotée 100.

Cette courbe 100 aboutit à la rive à la pointe située près du château de Cayx; la courbe 90 ne rencontre le fleuve qu'en aval de Luzech et à une distance de huit kilomètres de la première.

Comme la sortie du canal n'est qu'à 800^{m} environ du point 90 , elle en est donc dix fois moins éloignée que le point 100 qui est à huit kilomètres. Donc son élévation n'est que d'un dixième de l'intervalle entre les deux courbes, c'est-à-dire 1 mètre.

Le canal est donc coté 91, à quelques centimètres près.

Ainsi, d'après la carte, l'isthme est coté à la base 91, la courbe 100 le traverse à droite et à gauche; il a, par

conséquent, au centre, plus de neuf mètres de hauteur; la courbe 110 ne le traverse pas; donc il a moins de dix-neuf mètres.

La carte d'État-Major, exécutée à une très-petite échelle, indique donc néanmoins que la hauteur de l'isthme au-dessus du fleuve est comprise entre neuf et dix-neuf mètres.

Ce résultat vient à l'appui de nos chiffres, s'il en était besoin, et témoigne de l'exactitude de la carte.

Revenons à la question, en constatant que l'isthme étant à dix-huit mètres de hauteur, se trouvait *presque de niveau* avec l'emplacement attribué à la fontaine.

La Commission reconnaît (page 192) que le lieu devait présenter « une fontaine abondante..... beaucoup au-dessous des murs de la ville et *beaucoup au-dessus du terrain d'attaque.* »

Il est évident maintenant qu'à Luzech cette dernière condition n'est pas remplie.

Pour conclure, j'emprunterai au même ouvrage une de ses conclusions contre Capdenac (page 198) :

« ..... Mais comme cette fontaine était à cent mètres de la place, à quarante-quatre mètres seulement de la tranchée soi-disant romaine, on se demande comment les habitants pouvaient s'y rendre sans être exposés aux coups des archers, des frondeurs romains et *à quoi bon cette tour, ces terrassements et les autres travaux gigantesques* que César a entrepris.. .. . »

Je n'ai qu'à remplacer les nombres 100 par 500, 44 par 100 ou 150, et de même que la Commission a dit : Capdenac n'est pas Uxellodunum, nous pouvons répéter :

Luzech n'est point Uxellodunum.

Quatrième Observation.

Enfin, je ne ferai plus qu'une objection.

Le § XLII des Commentaires nous apprend que :

« . . . . Les habitants effrayés remplissent des tonneaux, de poix, de suif, et les roulent tout enflammés sur nos ouvrages ....
....
les tonneaux qui roulaient sur la pente, arrêtés par les mantelets et la terrasse, embrasaient les matières mêmes qui les retenaient. »

Si nous nous rappelons la configuration du monticule, nous savons qu'il n'existe du sommet vers l'isthme aucun talus, aucun revers, mais une simple arête anguleuse; que la pente, c'est-à-dire le talus, ne se trouve que sur les faces à l'est et à l'ouest.

Rien ne pouvait donc rouler du nord au sud sur cette lame anguleuse, sur ce tranchant de charrue qui s'y trouve. Un tonneau lancé d'un point quelconque du monticule se fût précipité le long des flancs pour aller se jeter droit dans le fleuve à plusieurs centaines de mètres des ouvrages élevés en face de la fontaine; nous comprendrons donc encore moins pourquoi les Romains n'avaient pas établi leurs ouvrages sur l'isthme où ils eussent été complétement à l'abri de ces projectiles redoutables.

En supposant même un ouvrage dans la plaine vis-à-vis de la fontaine, ils n'eussent pu être atteints par un tonneau abandonné à son propre poids, que si celui-ci eût été lancé de la fontaine même Il eût suffi de se rapprocher de l'isthme de quelques mètres pour éviter l'incendie.

L'épisode des tonneaux ne trouve donc pas son application à Luzech.

Nous pouvons donc finir en disant une dernière fois :

Luzech n'est point Uxellodunum.

En résumé :

Sans tenir compte de la discussion que j'ai faite sur la traduction du texte latin, et n'examinant que les faits topographiques et géologiques, nous pouvons dire :

1° Le sommet du monticule de Luzech ne peut servir à l'établissement d'un poste fortifié; sa surface est trop peu étendue, ses flancs trop rapides, rien n'y révèle la main de l'homme, et d'ailleurs les Commentaires ne parlent pas de citadelle.

Le plateau de la Pistoule est facilement accessible à peu près de tous côtés et non point environné de toutes parts de roches abruptes, de talus escarpés.

L'accès du fleuve ne présente aucune difficulté sur plusieurs kilomètres de longueur.

2° La fontaine n'a jamais existé du côté de l'isthme, car la constitution géologique du sol s'y oppose.

3° Avant 1836 l'isthme était presque de niveau avec la prétendue fontaine. Il n'eut point été nécessaire pour en battre les approches de faire la moindre construction.

4° Il y a impossibilité de faire rouler quelque objet que ce soit d'un point quelconque du monticule sur un ouvrage placé vis-à-vis de l'emplacement attribué à la fontaine.

J'ajouterai, sans y attacher d'importance, qu'il n'existe aucune tradition dans le pays, autre que celle qui est née depuis qu'on a soulevé la question; et que les travaux considérables de canalisation et d'endiguement exécutés dans des lieux où se seraient livrés des combats acharnés, n'ont amené aucune découverte, si ce n'est un éperon, une épée du moyen-âge et une corne de cerf. Cependant, avant 1836, Luzech n'était qu'un petit hameau presque totalement dépourvu de communications, où la curiosité artistique ou archéologique n'a jamais été fouiller pour découvrir quelque souvenir historique, et il est peu probable qu'il ne fût pas resté là, comme partout ailleurs en semblable cas, quelques débris d'armes, témoins fidèles d'une lutte désespérée.

Je terminerai ici, Monsieur, cette lettre, trop longue peut-être.

Plusieurs plans de Luzech ont paru, sur lesquels vous pourrez suivre mes raisonnements, quoiqu'il soit à regretter qu'on les ai faits à une échelle si petite que les détails disparaissent.

Je joins à mon envoi un croquis panoramique de la presqu'île, suffisant pour les constatations géologiques, et qui complétera, sous le rapport du relief, les plans que vous pourrez consulter, et enfin la copie très-scrupuleusement exacte du profil de l'isthme avant la construction du canal.

Agréez, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués,

LÉON GALLOTTI, *Capitaine d'État-Major,*

Professeur adjoint à l'Ecole d'application de l'État-Major.

MISCELLANÉES.

Envoi d'un madrigal de dix pages. — Nous avons reçu, naguère, un madrigal d'une étendue peu assortie au genre. La lettre qui l'accompagnait nous ayant paru plus digne d'insertion que la poésie, nous lui donnons la préférence, bien que son ton ne soit pas en parfait accord avec l'esprit sérieux de la *Revue*.

« Monsieur le Directeur de la *Revue d'Aquitaine*,

« Vous me connaissez et vous savez que, dans notre famille, « nous sommes beaucoup sujets à la poésie; mon petit, qui n'a « pas plus de onze ans, figurez-vous qu'il fait déjà des vers de toute « espèce; vous concevez combien cela est satisfaisant pour un père. « Quant à moi, tout le monde le sait, je puis dire, sans me vanter, « que les vers me fluent quasi de la bouche. Aussi bien vous pou- « vez m'en croire, à la campagne, il nous faut ça, car autrement « nous deviendrions sauvages comme des ronces. D'ailleurs, de « bons exemples nous prouvent que les beaux-arts et l'agriculture « se plaisent ensemble. L'autre jour donc, ayant vidé mon étang, « je donnai un petit repas à quelques personnes notables. Quand je « me mis, sur le dessert, à réciter le madrigal ci-inclus, tout le « monde fut enchanté; et, certes, il y avait des connaisseurs : « par exemple le greffier du juge-de-paix, qui fut décoré, le 15 « août, de la médaille militaire pour une action d'éclat dans une « mare où un enfant était tombé. Il y avait aussi l'artiste vétéri- « naire, le frater, son rival, et le clerc de M. P.... Tous sont de « mes amis et véritablement fort entendus dans leur partie. Il faut « vous dire que je n'invite plus l'huissier : depuis que ce drôle m'a « fait une saisie, je ne puis plus le sentir. Enfin, une chose qui a « bien son prix, et que vous ignorez peut-être, c'est que mon ma- « drigal a circulé dans votre ville, et mêmement y a obtenu de « notables suffrages, particulièrement au barreau. Un avoué qui « s'est formé le jugement en lisant, à ses heures perdues, le *Cours* « *de la Harpe*, a trouvé mon œuvre gracieuse et salée. Deux « autres, au rebours, l'ont trouvée fade, mais, somme toute, assez « bonne pour amuser un moment. Moi, là dessus, je me suis tiré « d'embarras en consultant notre curé, qui a trouvé le morceau

« agréable et qui a souri aux passages les plus vifs. Finalement, il « a déclaré qu'il n'y avait rien contre la religion et bien peu contre « la morale ; voilà pourquoi je viens vous prier, Monsieur le Direc- « teur, de me mettre en un petit coin de votre *Revue* marquante.

« On m'a fait savoir qu'il allait se fonder, dans notre chef-lieu « de canton, une société fort nombreuse de littérateurs. Tout en « me surprenant, cette nouvelle m'a fait plaisir. Si je puis me « rendre, pour suivre les prédications du carême, dans cette chère « ville qui va bientôt avoir la gloire d'une académie, je veux m'y « faire présenter. Mon madrigal sera pour moi un titre suffisant, « j'ose le croire ; il y en aura probablement plus d'un qui aura été « reçu à meilleur marché. »

Henri IV et le vin de Suresne. — C'est à Suresne qu'Henri IV décida un des actes les plus importants de sa vie et prononça un mot devenu célèbre dans l'histoire. Des conférences ayant été ouvertes en ce lieu, au mois de mai 1593, les catholiques, qui tenaient pour le roi de Navarre, le pressèrent par des arguments si concluants qu'il se détermina à abjurer la religion réformée, en disant : *La couronne de France vaut bien une messe.*

A cette époque, le vin de Suresne jouissait d'une grande renommée, qu'il a fort mal conservée depuis. Durant les négociations, une énorme quantité fut consommée, et Henri IV prit sans doute une part royale à ces libations. Dans le triple talent que lui attribue une vieille chanson, celui de bien boire tenait le premier rang, et c'est avec le vin de Suresne qu'il se désaltérait le plus volontiers. Tous les grands hommes ont eu des vins préférés : pour Napoléon, c'était le Chambertin ; pour Pierre-le-Grand, le Madère ; pour le maréchal de Richelieu, le Médoc ; pour Rubens, le Marsala ; pour Rabelais, le Châblis ; pour le maréchal de Saxe, le Champagne ; pour Cromwell, le Malvoisie ; pour Jean Bart, le Beaune ; pour Talleyrand, le Château-Margaux ; pour Humbold, le Sauterne ; pour lord Byron, le Porto ; pour Charles-Quint, l'Alicante ; pour François Ier, le Xérès ; pour Balzac, le Vouvray ; pour Goëthe, le Johanisberg, et pour Henri IV, comme nous l'avons dit, le Suresne.

Zaraus. — Les entrevues de Saint-Sébastien et de Biarritz sont loin d'avoir le caractère banal des visites que se font les souverains

d'Europe. 57 ans se sont écoulés depuis la dernière rencontre du roi d'Espagne et de l'empereur Napoléon dans cette même forteresse dont le canon saluait naguère la reine Isabelle. Tous les faits d'hier sont du ressort de l'histoire, nous pouvons donc les toucher sans empiéter sur la juridiction politique. Depuis 1808, la défiance de l'Espagne à l'égard de la France a été constante : elle s'est manifestée dans les différentes constitutions que s'est données l'Espagne. Celle de 1837 interdit à la reine de franchir la frontière, et celle de 1843 de passer la nuit à l'étranger. Les conséquences de l'entrevue de Bayonne, en 1808, avaient motivé ces deux lois, qui rappelaient la captivité du roi d'Espagne. Aujourd'hui, les préventions sont tombées, et le souvenir seul de l'Ile des Faisans a été renouvelé.

Il n'est peut-être pas hors de propos de donner ici quelques détails sur le petit village de Zaraus, résidence de la reine d'Espagne durant son séjour en Biscaye. Il est situé à 25 kilomètres de Saint-Sébastien et à un kilomètre du joli petit port de Guétaria, sur le versant septentrional d'une verdoyante colline baignée des flots attiédis par le *Gulf-Stream*. Sa plage, unie et sablonneuse, fait de ce village une charmante station de bains de mer qu'on pourrait considérer comme le Biarritz de l'Espagne, si les habitants voulaient bien se donner la peine de faire quelque chose pour le public. Mais l'Espagnol n'est point spéculateur, et Zaraus, comme toute l'Espagne, porte un cachet essentiellement aristocratique. Si l'on trouvait une hospitalité large et cordiale dans les somptueux châteaux et les élégantes villas des grands seigneurs, le public payant n'avait pour lui que des *fondas* (auberges), où une population de baigneurs, avide de comfort et de plaisir, ne jouissait ni de l'un ni de l'autre.

Mariages. — Voilà bien longtemps que nous laissons chômer la chronique des mariages. Depuis notre dernière ont eu lieu bien des alliances distinguées : M. le vicomte Guy de Dampierre a épousé Mlle Jeanne Desbassayns de Richemont, sœur de M. le comte Desbassayns de Richemont, très-connu dans la société parisienne; M. Sébastien Laurentie, fils du vénérable rédacteur en chef de l'*Union*, s'est marié à Mlle Magdeleine Genty de Bussy; M. Ernest Guibourg, docteur en droit, avocat, qui s'est affirmé d'une manière précoce et brillante au barreau de Paris, a obtenu la

main de Mlle Adèle Mosneron-Dupin, d'une ancienne et riche famille d'armateurs de Nantes. M. Ernest de Bernard de Saint-Lary, homme d'esprit et de talent, ami pratiquant des lettres, s'est allié à une riche héritière dont nous regrettons de n'avoir pas le nom dans la mémoire.

Le mardi, 12 septembre 1865, une touchante cérémonie réunissait dans la chapelle de la Nonciature, rue de l'Université, n° 69, une société toute d'élite. C'était le mariage de M. le *baron Marc de Lassus*, avec *Mlle Caroline Pillet-Will*, fille de M. le comte Pillet-Will, régent de la Banque de France, encore plus connu par ses attachantes et rares qualités et par son amour des arts que par son immense fortune. Mme la comtesse Pillet-Will, retenue au lit par un accident, fâcheusement survenu quelques jours auparavant, était représentée par sa fille aînée, Mme la vicomtesse Lanjuinais.

Tout s'est passé en famille, quelques amis seulement s'étaient empressés de venir joindre leurs vœux à ceux de la famille. Indépendamment des parents et des témoins qui étaient : pour M. le baron de Lassus, M. Justin Durand, ancien député, et M. Adolphe Durand, régent de la Banque de France, ses oncles; et pour Mlle Pillet-Will, M. de Waru, régent de la Banque, et M. Emile Pascal, on remarquait parmi l'assistance, MM. les curés de La Trinité et de Notre-Dame-de-Lorette; M. l'abbé Ozanam, MM. les gouverneurs et régents de la Banque de France; M. le comte et Mme la comtesse de Lauriston; M. Darricau, intendant général, directeur au ministère de la Guerre; *le divin maëstro Rossini* qu'une vieille et profonde amitié unit à la famille Pillet-Will; M. Charles de Parseval, M. de Waru, aide-de-camp de Son Exc. M. le ministre de la marine; M. de Lansac, dont les tableaux ont été admirés à la dernière exposition, etc... La bénédiction nuptiale a été donnée par Son Em. Mgr le Prince Chigi, nonce du Saint-Siége, à Paris, qui a dit la messe et qui, dans une allocution pleine de noblesse et de piété, a su exprimer avec un égal bonheur de graves et précieux enseignements en même temps que de douces espérances. Après la cérémonie, l'assistance s'est rendue au palais que M. le comte Pillet-Will a fait construire récemment et qu'il habite, rue Moncey, 12, où un splendide *lunch* a été servi. Rien ne peut être comparé à la richesse et à l'élégance de cette demeure princière, si ce n'est l'affabilité et l'aimable cordialité de ses habi-

tants. Vers trois heures chacun s'est retiré, emportant de cette journée, avec les plus douces émotions, le regret de la privation imposée à Mme la comtesse Pillet-Will et faisant des souhaits pour le bonheur de cette union. M. le baron de Lassus est un érudit désintéressé, qui possède le goût élevé de la science historique et de l'art. Il l'applique dans nos archives publiques et dans son atelier.

Préservation de l'asphyxie dans les cuves a vin. — Naguère, où la vendange en fermentation ramenait ces accidents si fréquents auxquels sont exposés les vignerons, qui s'asphyxient en descendant imprudemment dans les cuves ; il nous paraît à propos de citer le procédé suivant, que publie le *Salut public*, de Lyon, et par lequel on peut éviter tout danger. Il est dû à M. Gonon, de Crézieux-la-Varenne (Rhône).

Pour comprendre la mise en pratique de ce moyen, il faut se rappeler que l'asphyxie, dans les cuves à vin, est due à la présence d'un gaz, l'acide carbonique, corps impropre à la respiration et plus lourd que l'air, et qui se dégage de la masse en fermentation. Par son poids, ce gaz, mortel à l'homme, reste dans la cuve, dont il chasse l'air ; on reconnaît sa présence en y plongeant une bougie enflammée qui s'éteint aussitôt. Quand on veut en débarrasser la cuve, on procède, comme lorsqu'on veut vider, au moyen d'une pelle, un vase plein d'eau. A cet effet, on se sert de feuilles de carton, les plus grandes qu'on puisse trouver, et au moyen desquelles on jette le gaz non respirable par-dessus le bord de la cuve.

Deux minutes suffisent pour vider la cuve la plus grande. On s'assure que l'opération est bien faite en replongeant la bougie allumée. Si elle conserve sa flamme, on peut sans danger entrer dans la cuve et procéder au foulage des raisins. Le gaz se reproduisant vite, il faut de temps en temps recommencer l'opération, en la faisant toujours précéder de l'épreuve à la bougie.

Un autre moyen conseillé consiste à percer, sur les parois de la cuve, une série de trous à différentes hauteurs, et à fermer chacun d'eux exactement au moyen d'un bouchon. En débouchant le trou le plus rapproché au-dessus de la masse en fermentation, on ouvre, au gaz acide carbonique, une issue par laquelle il s'échappe en entier, en vertu de sa pesanteur, en laissant pénétrer l'air pur dans la cuve et rendant ainsi impossible toute asphyxie.

Nécrologie. — Parmi les hommes qui étaient naguère et qui maintenant ne sont plus, quelques uns ont droit au souvenir de la *Revue d'Aquitaine* qu'ils ont encouragée dans ses pénibles débuts., parmi eux nous pouvons ranger MM. les comtes de Bezolles et de Cadignan. Nous reviendrons prochainement sur le premier qui est le dernier en date fatale.

M. Charles-Frédéric-Louis du Pleix, comte de Cadignan, qui comptait parmi ses aïeux Scipion du Pleix, l'historiographe, descendit dans la tombe, il y a déjà quelques mois. Il débuta par le grade de lieutenant dans le 2e régiment des gardes-d'honneur de Napoléon Ier, le 11 septembre 1813, et participa aux campagnes d'Allemagne et de France qui précédèrent la chute de l'Empire. Le 11 septembre 1817 il fut breveté capitaine de lanciers de la garde royale, d'où il passa, avec la même épaulette, dans les dragons-Garonne ; il servit en cette qualité dans l'expédition d'Espagne, commandée par le duc d'Angoulême (1823). Le 24 octobre de la même année, il recevait la croix de l'ordre militaire de Saint-Louis. Il était depuis 1815 chevalier de la Légion-d'Honneur. En 1830, il remit son épée au fourreau et fut tenu en disponibilité jusqu'à sa retraite, advenue en 1845. A l'instar de son père, marié à demoiselle Marie de Hunter, il épousa une anglaise, demoiselle Ketty-Sophie Trelawny, dont la famille est très-populaire et très-influente en son pays. Le grand-père et le père de la comtesse de Cadignan étaient : le premier, général, et le second, colonel du 2e régiment britannique de la garde royale ; le frère et le neveu ont été tour-à-tour membres de la chambre des communes.

Aux inscriptions funèbres qui précèdent nous devons ajouter des noms aimés et vénérés dans notre pays comme celui de M. Gustave de Ruble, décédé le 4 juillet 1865 au château de ses pères. Il était l'oncle de M. Alphonse de Ruble, le judicieux commentateur des *Commentaires de Monluc*.

Livres nouveaux. — La *Banque de France et les Banques départementales*, par M. L. de Lavergne ; br. in-8°, Guillaumin, 1865. — *Simple questionnaire sur le taux de l'intérêt et la liberté des Banques*, par Ed. Vignes ; br. in-18, Guillaumin. — *Velasquez et ses œuvres*, par Willam Stirling, traduit de l'Anglais, par M. G. Brunet, avec des notes et un catalogue des tableaux de Velasquez, par

W. Burger. Cet ouvrage paraîtra prochainement à la librairie Renouard.—*Traité de la Culture maraichère*, par A. Dumas, jardinier chef de la Ferme-Ecole de Bazin (Gers).—*Guide du Sportman, traité de l'entraînement et des courses de chevaux*, par M. Guyot. — *Le Nouveau Guide du Voyageur aux Pyrénées*, par M. Lacroix; Paris, Garnier, frères. — *Recherches historiques sur les établissements et régime hospitaliers à Bordeaux*, depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours, par le docteur Ch. Dubreuilh. — *Mémoire sur le gisement des sources minérales du département du Gers et sur les relations qui les rattachent au système des Pyrénées*, par M. Jacquot, ingénieur des mines.

Dans le catalogue n° 13, de M. Schlesinger frères, nous avons remarqué quelques livres intéressants pour nous, entre autres : — *Vie de Marie de Médicis, princesse de Toscane, reine de France et de Navarre*, par Mme Gen.-Ch. Theroux d'Arconville; Paris, Ruault, 1774; 3 vol. in-8°.—*Panégyrique d'Henri-le-Grand*; Londres et Paris, 1769 ; fort in-8°.—*Dissertation sur les biens nobles*, par Le Franc de Pompignan. Ce volume in-18, édité en 1758, renferme plusieurs pièces relatives à Toulouse et à Montauban.

Errata du dernier numéro.

LETTRES GAULOISES : page 87, ligne 1 : QUELQUE et non *quelques*.

Id. page 89, ligne 18 : COMTE et non *ermite*.

UN CHAPITRE

DE BIBLIOGRAPHIE BORDELAISE

J'ai depuis quelques jours entre les mains un curieux volume in-12, formé de vingt pièces diverses, imprimées à Bordeaux, deux en 1628; toutes les autres en 1629 et en 1630. Je voudrais faire connaître aux lecteurs de la *Revue d'Aquitaine* le petit bouquin qui appartenait autrefois à un amateur du nom de Billy, comme nous l'apprennent ces mots tracés sur la première page : *Ex libris de Billy catalogo inscriptis*. Puissent ces lecteurs retrouver dans mon analyse quelque chose du vif intérêt que m'a offert un recueil de documents qui, pour la plupart, ne sont pas suffisamment caractérisés par l'épithète *rares*, et méritent qu'on leur applique le superlatif *rarissimes!* En retour, je prie ceux surtout de ces lecteurs qui, en qualité de bibliophiles, ont été en proie quelquefois aux ardentes convoitises de Tantale, je les prie, dis-je, de vouloir bien faire des vœux pour que le précieux volume de mélanges historiques qui m'a été prêté, reste toujours en ma possession, et pour que, du libre consentement de celui qui en est aujourd'hui l'heureux propriétaire, je puisse avec une orgueilleuse joie l'installer sur ce rayon de ma bibliothèque où sont réunis en trop petit nombre les vieux livres que l'on ne trouve plus!

1. *Relation de la prinse faicte par les Holandois sur les Espagnols, revenant des Indes Occidentales*, traduicte de Flaman en François. A Bourdeaus, par Pierre de La Court, 1628. Jouxte la coppie imprimée à Amsterdam, 16 pages.

Ce fut auprès de l'île de Cuba que les Hollandais s'emparèrent de la flotte espagnole « laquelle s'en revenoit des » Indes Occidentales chargée de thrésors et richesses ines- » timables. » Cette flotte était composée de treize navires et de quatre galions. Les Hollandais, au moyen d'une fausse attaque contre la ville que la *Relation* appelle Matanca et que les géographes appellent aujourd'hui Matanzas, détournèrent l'attention des Espagnols, et pendant que ces derniers cherchaient à préserver le port d'un danger imaginaire, ils attaquèrent la flotte « avec tant d'ef- » fort et de violence, qu'ils mirent à fonds deux navires, » et contraignirent le reste de leurs ennemis de se rendre » à leur mercy, et leur demander la vie, laquelle leur fut » octroyée avec condition de délaisser en la disposition des » vainqueurs tant leurs navires, galions et équipage, que » toutes les marchandises et richesses qu'ils amenoyent » des Indes Occidentales. » Après l'exposé de l'affaire, vient la liste très détaillée des « denrées et marchandises qui ont » esté conquises par Pierre Heyn [1] general de la compa- » gnie privilégiée par les Estats du Pays-Bas pour le voyage » des Indes Occidentales, etc. » Cette liste seule remplit dix grandes pages. Mille objets y sont énumérés, notamment des lingots d'argent, des coquilles *(sic)* de tortue, de la cochenille, de la soie, du benjoin, du tabac, de l'amidon, des clous de girofle, des cornes de rhinocéros, des peaux de vaches de Roussi, du bois de campêche que l'on appelle là bois de campet, etc.

[1] Pierre Heyn fut un des plus célèbres amiraux de la Hollande. Né en 1570, il fut tué, le 20 août 1629, sur les côtes de Flandres, en combattant victorieusement une escadre espagnole. La *Nouvelle Biographie générale* prétend que ce fut le 9 septembre que l'amiral Heyn rencontra dans le golfe du Mexique la flotte dite d'*Argent*, sur laquelle les Espagnols amenaient chaque année en Europe les matières précieuses qu'ils extorquaient de leurs colonies. La *Relation* dit que ce fut au mois d'octobre. La *Nouvelle Biographie générale* donne vingt voiles à la flotte espagnole, et la *Relation* lui en donne seulement *dix-sept*. La prise des Hollandais fut estimée à plus de seize millions, et porta un coup terrible à l'Espagne, ajoute le biographe de Heyn, M. Alfred de Lacaze.

2. *Arrest de la cour de Parlement de Bourdeaux sur le restablissement du commerce.* A Bourdeaux, par Guillaume Millanges, imprimeur du Roy, 1628, 10 pages.

Le 27 novembre 1628, la cour, les chambres assemblées, « y opinant le seigneur duc d'Espernon, gouverneur pour » le Roy en Guyenne; après la lecture faicte de la lettre » escripte à la cour par Sa Majesté, du diseptiesme du pre- » sent mois, portant commission du commerce par mer: » ouy et ce requerant le procureur general suivant et con- » formement à la volonté de Sa dicte Majesté, a permis et » permet la liberté du trafficq, et commerce, par mer, de » port en port, ès provinces de Guyenne, Xainctonge, » Poytou, Bretaigne, Normandie, et Picardie seule- » ment, etc. » Cet arrêt fut lu et publié le jour même « par les cantons et lieux accoustumés de la present ville, » et sur le quay des Chartreux » par le « premier huissier » en ladicte cour de Parlement estant assisté de quatre » huissiers en icelle, du lieutenant criminel en Guyenne, » du procureur du Roy en icelle, et de deux jurats, du » chevalier du guet, archers, et trompettes d'argent. »

3. *La conversion du s^r de Remereville, ministre de la Religion pretendue Reformée, au lieu de Gontaut en Agennois,* avec la forme observée en l'abjuration de son heresie, dans l'Église des RR. PP. Capucins de la present ville de Bourdeaux, le 4 de ce mois de février. A Bourdeaux, par Pierre La Court, MDCXXIX, 14 pages.

Après un exorde très pompeux, l'auteur du discours sur la conversion du sieur de Remereville nous dit : « Je vous » represente en ces lignes la conqueste recente d'un He- » resiarche ministre, sçavoir du sieur de Remereville na- » tif de la ville d'Apte [1] en Provence, lequel ayant lon-

[1] Un érudit de la même famille naquit à Apt, vers 1650 et y mourut en 1730. Ce fut Joseph-François de Remerville, dont la réputation est loin d'égaler le mérite.

» gues années, suyvant la fonction et charge de son mi-
» nistere, presché l'heresie au païs de Touraine en Agen-
» nois (sic) [1], et notamment au lieu de Gontaut; comme il
» eust advis que le R. Père Victor de Bourdeaux, predica-
» teur de l'Ordre Seraphique des Peres Capucins residoit
» au couvent de la ville de Marmande, qui n'est pas beau-
» coup esloignée du lieu de Gontaut, et que mesmes il es-
» toit entré en conferance de parole et par escrit avec le
» ministre de Caumont en Condommois, il desira le voir,
» pour conferer avec luy touchant la religion, cuidant luy
» mieux que l'autre Ministre par ses paradoxes heresiques
» le convaincre, et faire proye de la vraye et canonique
» doctrine : Mais comme le poisson affammé se jette avi-
» demment sur la pasture que le pescheur luy propose au
» bout de sa ligne, et apres se trouve prins et enferré par
» l'hameçon qui y est attaché et caché soubs l'appast; de
» mesme le sieur de Remereville ayant faict tous ses ef-
» forts contre la doctrine de ce bon Religieux, il a enfin
» servi de prinse à l'hameçon de la vérité qu'il luy propo-
» soit, de maniere que le Père Victor s'estant rendu à
» Gontaut apres une conference privee, ce bon Religieux
» surnommé Victor, a sur luy obtenu les effects de son
» surnom, et en a demeuré le vainqueur, de mesme que
» quelque temps auparavant de cet autre Ministre, qui
» apres avoir presché l'Heresie l'espace de vingt-deux ans,
» feut par luy converty à Saincte-Frique. » Je passe quel-
ques petites phrases où figurent les *sanglots d'un repentir amer*, lesquels sanglots poussent au dehors du cœur *le venin que l'herésie y avoit infus*, et sont accompagnés d'*une abondance de larmes* destinée à *purger la berlue* des yeux, et je transcris *in extenso* le récit de l'abjuration de l'ancien fils de Calvin : « Le dimanche quatriesme du pre-

[1] Faut-il lire au pays de Touraine *et* d'Agennois? ou bien faut-il admettre que l'auteur a voulu dire : au pais de *Tonneins* en Agennois?

» sent mois de fevrier dans le couvent des Peres Capucins
» de la present ville, en presence de Monseigneur le duc
» Despernon, de plusieurs de Messieurs les Presidents et
» conseillers de la cour de Parlement, de Messieurs les ju-
» rats, et du reste de l'Assemblée aussi grande que le pour-
» pris de l'Église le peut permettre, vespres ayant esté
» prealablement dictes par les Peres Capucins, il fit la pro-
» fession en cette maniere, sçavoir, le Pere Victor vestu
» de l'Aube Sacerdotale avec l'Estole, et le sieur de Re-
» mereville vestu d'une robe noire vindrent au devant du
» grand autel, là estant tous deux à genoux, ensemble les
» autres capucins estans à l'environ, le Pere Victor pour
» invoquer l'assistance du Sainct-Esprit, entama le *Veni*
» *creator*, lequel ayant esté chanté par tous les Peres Ca-
» pucins, il dict les Oraisons qui ont accoustumé d'estre
» dictes apres le *Veni creator*, puis après, conformément
» à ce qui est porté par le Concile de Trente, fit lire au
» sieur de Remereville qui estoit à genoux vers l'autel, le
» Symbole des Apostres en langage françois, en outre luy
» fit declarer qu'il abjuroit son Heresie, et professoit la
» Religion Catholique, Apostolique et Romaine, puis s'as-
» sit sur une chese, et discoureut sur le subject de la con-
» version... et ayant finy son discours, le sieur de Reme-
» reville qui s'estoit tourné vers l'Assemblée dès le com-
» mencement du discours du Pere Victor, estant comme
» auparavant à genoux, et la teste nüe, discoureut aussi
» sur le subject de sa conversion, traicta les principaux
» poincts de l'Heresie, et apres avoir sur chacun poinct
» exposé l'opinion des Heretiques, et monstré par quelles
» raisons il la recognoissoit estre tout à faict erronnée,
» declaira qu'il l'abjuroit, et professoit la créance de l'É-
» glise Catholique, Apostolique et Romaine, promit d'es-
» crire un livre, et prouver par iceluy les erreurs de la
» secte par luy abjurée, pour désabuser ceux qu'il en avoit
» cy-devant abusé, tant au lieu de Gontaut, que thesmes

» au lieu de Begle pres la present ville, et avec un remer-
» ciement à Dieu de ce que par l'organe du R. Pere Victor,
» il luy avoit pleu luy faire entendre et recognoistre son
» erreur, il finit son discours, lequel fut suyvi d'un ap-
» plaudissement universel de toute l'assemblée... »

4. *Lettre du Roy, escrite à Messieurs du Parlement de Bourdeaux sur la prinse de Privas : où est au long narré tout ce qui s'y est faict et passé pendant le siege, tant d'une part que d'autre.* A Bourdeaux. Par Guillaume Millanges, imprimeur ordinaire du Roy, 1629. 14 pages.

Cette lettre est écrite du camp de Privas, le 31 mai 1629. C'est un récit complet, minutieux, du siége par lequel Louis XIII avait voulu « commencer le chastiment des » rebelles de son royaume. » Le roi célèbre ainsi son triomphe : « Cette place, dont l'assiette est fort adventa-
» geuse, et les dehors bien fortifiez de bastions, armes et
» demi-lunes, outre les forts qui estoient à l'entour, dont
» celui de Tholon sembloit inaccessible, a esté emportée
» en dix jours, et ce succez se peut dire, comme l'est vé-
» ritablement, d'autant plus important et considerable
» que cette prise asseure le repos du pays de Vivarest, et
» la liberté de la rivière du Rhosne, qui avoit esté depuis
» plusieurs années incessamment troublée par ceux qui
» estoient dans ceste ville, en laquelle ont pris naissance
» les troubles et factions excitées en divers temps en ce
» Royaume..... »[1]. Louis XIII ajoute qu'il a eu soin de faire sauver les femmes, mais qu'il n'a pu refuser le pillage de la ville à des soldats qui l'avaient si courageusement servi. Il déclare que c'est contre sa volonté que la

[1] De la *Lettre du Roy*, il faut rapprocher un intéressant récit du siége de Privas, que l'on trouvera dans les *Mémoires* du cardinal de Richelieu, lequel eut une part importante au succès de l'attaque. Le jaloux Louis XIII ne le nomme même pas, pas plus, du reste, qu'il ne nomme deux autres illustres auxiliaires, le maréchal de Schomberg et le duc de Montmorency.

ville a été brûlée; qu'il a ordonné d'éteindre le feu par diverses fois, et que si cette ville a été enfin toute consumée, c'est que « Dieu a voulu qu'elle portast des marques » perpetuelles de sa longue rebellion. » Le roi termine sa lettre en exprimant tous les regrets que lui cause la perte de plusieurs officiers de son armée, notamment des maréchaux de camp marquis d'Uxelles et marquis de Portes, et en donnant de grands éloges à cette Noblesse qu'il ne peut retenir « et qui se porte dans les perils avec tant de » hardiesse et de valeur, qu'il ne se peut qu'il n'en demeure » tousiours quelques-uns, lesquels sont estimés des autres » heureux de mourir glorieusement en la presence de leur » Roy et pour le bien de l'Estat. »

5. *Arrest de la Cour de Parlement de Bourdeaux, contre les rebelles à Sa Majesté de la Religion pretendue reformee que suivent le duc de Rohan, ou qui se sont retirez dans la ville de Montauban et autres places rebelles.* A Bourdeaux. Par Guillaume Millanges, imprimeur ordinaire du Roy, 1629. 7 pages.

Le 1er juin 1629, la Cour « a declairé et declaire tous » seigneurs justiciers, gentils-hommes et autres subjets » du Roy de la Religion pretendue reformée qui suivent » la rebellion du duc de Rohan, ou qui se sont absantés » de leurs maisons et retirez dans les villes de Montauban » et autres rebelles à Sa Majesté, ensemble les peres de » ceux qui sont dans la rebellion, qui n'auront effectué » ce qui est contenu dans l'edict et declaration de Sa Ma- » jesté du sixiesme d'aoust mil six cens vingt sept, crimi- » nels de lèze-Majesté, perturbateurs du repos public, » descheus de tous privileges de Noblesse et autres quel- » conques, leurs seigneuries, justices et autres biens, » meubles immeubles acquis et confisqués au Roy et unis » à son domaine : ordonne que les maisons et chasteaux

» desdits rebelles seront rasez et demolis, et leurs boys » coupez et desgradez, etc. »

6. *Lettre du Roy, escrite à Messieurs du Parlement de Bourdeaux sur la reduction de toutes les villes et places rebelles à Sa Majesté, tant des Sevenes, haut et Bas Languedoc, que de Roüergue.* — A Bourdeaux, par Guillaume Millanges, imprimeur ordinaire du Roy, 1629. 15 pages.

Cette lettre, donnée au camp de Lodignan le 21 juin 1629, contient le récit de la campagne entreprise par Louis XIII, et dont la réduction de la ville de Privas marqua la première étape. Le roi signale la soummission des habitants de La Gorce, Valon, Barjac, Saint-Ambroise, Alletz (aujourd'hui Alais, cette dernière ville malgré ses grandes fortifications et le secours fort proche qu'elle pouvait recevoir d'Anduze), etc.

7. *Lettres patentes du Roy sur le restablissement du commerce entre ses subjects et les Anglois, avec l'arrest de verification du Parlement.* — A Bourdeaux, par Guillaume Millanges, imprimeur ordinaire du Roy. MDCXXIX.

Les lettres sont datées du camp d'Allez le 23 juin 1629, et la vérification est du 9 juillet suivant. La paix entre la France et l'Angleterre avait été solennellement publiée le 20 mai précédent.

8. *Edict du Roy, d'Abolition en faveur de ses subjects de la Religion pretendue reformée, qui s'estoient souslevez en armes contre son service, avec l'arrest de verification de la Cour du Parlement de Bourdeaux.* — A Bourdeaux, par Guillaume Millanges, imprimeur ordinaire du Roy. MDCXXIX. 14 pages.

Cet édit fut donné à Nîmes au mois de juillet 1629, et vérifié au Parlement de Bordeaux, le 15 novembre de la même année [1]. On l'a imprimé sous un titre différent dans

[1] Il fut aussi vérifié par la Chambre de l'édict de Bazas.

es *Edicts, ordonnances, declarations*, etc., *concernans ceux de la Religion pretendue reformee*, p. 459. Voici la variante : *Edict du Roy, sur la grace et pardon qu'il a pleu à Sa Majesté donner, tant au duc de Rohan et sieur de Soubize, qu'à tous ses autres subjects rebelles des villes, Plats-Païs, Chasteaux et Places des Provinces du haut et du bas Languedoc, Sevennes, Gevaudan, Guyenne, Foix et autres : avec les articles*. Je n'analyserai point cet édit, qui est bien connu. *Cogniti nulla cupido*.

9. *Declaration du Roy, sur la Presidence des officiers catholiques en la Cour du Parlement de Navarre seant à Pau*. — A Bourdeaux, par Guillaume Millanges, imprimeur ordinaire du Roy. MDCXXX. 16 pages.

La déclaration est du 24 décembre 1629, et la vérification de la Cour du Parlement de Navarre est du 23 avril 1630. Un règlement de 1623 voulait que, dans le Parlement de Navarre, au commencement de chaque année, le second Président choisirait le lieu où il désirerait servir, soit la grand'chambre, soit celle de la Tournelle, « avec » cet avantage qu'en l'absence du premier President hors » du pays, il pourrait prendre sa place, quitter son ser- » vice de la Chambre criminelle pour venir presider en la » Chambre civile. » A ce sujet, une contestation s'éleva (1629) entre deux présidents, Jean d'Esquilles [1] et Jacques de Gassion [2], le premier catholique, le second protestant. La décision du Roy ne pouvait être douteuse. Ayant remarqué, dit-il, qu'il « arrivoit en une Cour de Parlement » ce que nous n'avions voulu tolerer ez chambres de » l'Edict de Languedoc et de Guienne, sçavoir qu'un Pre-

[1] Jean d'Esquilles avait été procureur général au Parlement de Navarre avant de devenir, en 1624, président à mortier du même Parlement.

[2] Jacques de Gassion, fils de Jean de Gassion, second président au Parlement de Navarre. Ce fut ce Jacques de Gassion qui fut excommunié par les Protestants en 1616. Voir là-dessus une lettre du marquis de La Force à la marquise de La Force (26 septembre 1616), à la page 450 du tome II des *Mémoires*.

» sident catholique sera precedé par un faisant profession
» de ladite R. P. R., et considerant qu'il y va de la dignité
» de nostre Estat qui ne peut souffrir que la Religion dans
» laquelle la Monarchie a esté eslevee et accreüe se trouve
» abaissee iusques à ce poinct, que par un officier faisant
» profession de une autre seullement tolleree, une compa-
» gnie souveraine soit dirigee, et nous voulons et nous
» plaist, que doresnavant le President catholique receu
» postérieurement au dit President faisant profession de
» la Religion P. R. le precede et preside; et en l'absence
» desdits Presidens, le conseiller catholique qui se treu-
» vera le plus ancien dans la Chambre. Ce que nous vou-
» lons pour conserver à nostre S. Religion les marques
» de superiorité qui lui sont deües en un Royaume Catho-
» lique, et possedé par les Roys tres chrestiens fils aisnez
» de l'Eglise. »

10. *Arrest de la Cour de Parlement de Bourdeaux portant deffences aux Marchans et autres, de ne prester aux Mineurs, et Enfans de famille, à peine de perdre leur debte, et de deux mil livres d'amende. Et Reiglement pour les habits que chascun doibt porter selon sa qualité, tant de l'un que de l'autre sexe.* — A Bourdeaux, par Guil. Millanges, imprimeur ordinaire du Roy, 1630. 12 p.

Le 22 mars 1630, les Grand'Chambre et Tournelle assemblées, le Procureur général du Roy (c'était alors Romain de Mulet) représente « que les Arrests cy devant
» donnés par la Cour, mesmes celuy du XXVI aoust
» M D C XI, n'ont peu arrester ny le luxe et prodigalité
» des jeunes gens, ny l'avidité des marchans, et autres
» qui leur prestent pour s'enrichir et profiter de leur
» ruine, » et « il estime qu'il est necessaire de renouveller
» cest ancien reglement, et reprimer la sumptuosité des
» habits, qui cause la ruine des meilleures familles. » La Cour, après avoir défendu de nouveau aux marchands

« de faire aucun prest de deniers, marchandises, meulles, » pierreries, et autres choses aux enfans de Famille, et » aux Mineurs sans le consentement de leurs Peres et » Meres, Tuteurs ou Curateurs, faict en outre inhibi- » tions et deffenses à tous enfans de Famille de quel- » que qualité et condition qu'ils soient, et aux chefs de » maisons, autres qu'Officiers du Roi, et nobles, de porter » de manteaux de satin sur panne, de satin sur satin, de » velours sur panne, de velours sur velours, ny panne sur » panne : Et à tous clercs, solliciteurs et facteurs, de por- » ter chapeaux de castor, ny de habits et bas de soye, le » tout à peine de perte desdicts manteaux, habits et cha- » peaux, qui seront vandus, et l'argent en provenant » aplicqué le tiers à l'Hospital de la Santé, le tiers à » l'Hospital de Sainct-André, et l'autre tiers au denoncia- » teur, et de punition exemplaire contre lesdicts clercs, » solliciteurs et facteurs. Si enioinct la Cour à toutes au- » tres personnes de l'un et l'autre sexe de s'habiller mo- » destement, chacun suyvant son estat et qualité, et sans » aucun luxe ny superfluité : et aux Peres de s'opposer à » ce que leurs enfants ne contreviennent aux susdites » deffences. [1] »

11. *Lettre du Roy, envoyée à Monseigneur le duc de Montbason, Pair et grand veneur de France, gouverneur et lieutenant general pour Sa Majesté à Paris, et isle de France. Ensemble la relation de ce qui s'est passé en Piemont depuis l'arrivee de Monseigneur le cardinal de Richelieu, du 23 mars 1630, à Pignerol. Avec la réduction du fort de la Pérouse.* — A Bourdeaux, par Guillaume Millanges, imprimeur ordinaire du Roy, 1630. 14 pages.

[1] On voit par cet arrêt que le mal signalé de nos jours par M. le procureur général Dupin et par l'auteur de la *Famille Benoiton* sévissait grandement en Guienne dans la première moitié du seizième siècle. Il serait facile de prouver que c'est là un mal de tous les siècles.

Le 30 mars 1630, Louis XIII écrit de Troyes à son cousin le duc de Montbazon que les nouvelles du progrès de ses armes en Italie, sous la conduite du cardinal de Richelieu, sont si avantageuses à ses affaires, qu'il croit en devoir faire part à ses principaux officiers. L'« ample relation » qui accompagne cette lettre maltraite autant le duc de Savoie qu'elle glorifie le cardinal de Richelieu.

12. *Lettre du Roy escripte à Messieurs du Parlement de Bourdeaux, contenant l'heureux succès des armes de Sa Majesté en Savoye, ensemble tout ce qui s'y est passé despuis le 15 may que Sa Majesté y est entrée, jusques au 16 du présent mois de juin; et le bon estat auquel se trouve à présent la ville de Caral.* — A Bourdeaux, par Guillaume Millanges, imprimeur ordinaire du Roy, 1630.

La lettre est datée de Chambéry le 16 juin 1630. Elle est suivie d'une relation de la glorieuse expédition de Savoie, expédition dans laquelle Louis XIII se montra le si digne fils d'Henri IV. Comme on trouve partout des détails sur cette rapide conquête de la Savoie, je ne résumerai point ici le bulletin du vainqueur.

13. *Relation du combat arrivé le dixiesme juillet mil six cent trente, entre parties des troupes que le Roy faisoit passer pour aller joindre son armée en Piedmont : et les troupes du duc de Savoye, joinctes à celles que le marquis de Spinola avoit envoyées audit duc.* — A Bourdeaux, par Jacques du Coq, demeurant en la rue S. Iames, à l'Enseigne du Coq. MDCXXX, avec permission.

Je trouve quelques différences entre certains passages de cette relation et certains passages du récit que fait du même combat M. A. Bazin dans son *Histoire de France sous Louis XIII*. Cet excellent historien prétend que les gens du duc de Savoie furent rejetés dans leurs remparts avec une perte de mille morts. La *Relation* affirme que

les ennemis perdirent 2,000 hommes. — Si M. Bazin diminue de moitié le nombre des morts, il augmente d'un tiers le nombre des prisonniers, qui fut de 300, suivant lui, et qui ne fut que de 200, d'après la *Relation*. Enfin, M. Bazin parle de 12 drapeaux enlevés sur l'ennemi, tandis que le document officiel dit que l'armée du duc de Savoie laissa sur le champ de bataille 19 drapeaux et 3 cornettes. La *Relation* et l'*Histoire de France sous Louis XIII* sont d'accord pour célébrer l'admirable courage des deux généraux, le duc de Montmorency et le marquis d'Effiat, « qui l'un et l'autre se sont meslés plu-» sieurs fois dans l'infanterie et cavallerie ennemie, » et qui contribuèrent avec une chevaleresque émulation à assurer le succès d'un combat au sujet duquel le cardinal de Richelieu a dit, dans ses *Mémoires*, cette enthousiaste parole : « Jamais il ne se fit une plus belle action. »

14. *Arrest de la Cour de Parlement de Bourdeaux.* — A Bourdeaux, par Guillaume Millanges, imprimeur ordinaire du Roy. MDCXXX. 14 pages.

Cet arrêt, du 31 juillet 1630, est dirigé contre la Cour des Aides récemment établie à Agen[1]. « Sur ce qui a esté » représenté par le Procureur general du Roy, avoir eu » advis qu'en la ville d'Agen il a esté estably puis quel-» ques jours certaine nouvelle iurisdiction qui se qualifie » Cour des Aydes, sans que l'Edict de creation et com-» mission pour l'establir ayt esté presenté à la Cour, » comme il fust observé en l'an 1553, que le Roy Henry » second ayant par edict créé une Cour des Aydes à Péri-» gueux composée de deux Presidens, douze Generaux, » un Advocat et un Procureur general, aux gages, sça-» voir le premier douze cens livres, le second mil livres,

[1] D'Agen, la Cour des Aydes fut, un peu plus tard, transférée à Libourne, puis de Libourne à Bordeaux.

» chascun des Generaux cinq cens livres, et aux gens du » Roy six cens livres, avec attribution des generallitez » d'Agen, Lyon, et Poictiers. L'Edict fust presenté à la » Cour du Parlement de Paris, Chambre des Comptes, » Cour des Aydes, Grand Conseil et à ce Parlement, la- » quelle Cour des Aydes fust depuis supprimée par le Roy » Charles neufiesme, en l'an 1560, et incorporée en la » Cour avec les officiers d'icelle, à cause des grandes » oppressions que les subjects en souffroyent, et des con- » tinuelles contentions qui estoient entre le Parlement et » ladite Cour des Aydes. » Le Procureur général rappelant qu'aucune commission ne peut être exécutée dans le ressort avant de lui avoir été présentée, et que « néans- » moins il s'est placardé en divers endroicts mesmes a la » Grand Porte du Palais, des arrests de ceste prettendue » Cour des Aydes, » déclare que cela ne peut être toléré, « puisque l'establissement n'a pas esté faict suivant les » formes practiquées en pareilles occurances, et qu'aussi » le grand nombre d'officiers desquels elle doit estre rem- » plie, le peu de iurisdiction, les grands et excessisves » gages qui leur sont attribués et font juger que Sa Ma- » jesté a esté surprinse d'autant que cela ne peut subsister » qu'à la ruine de son pauvre peuple et diminution de ses » finances. » La Cour, les Chambres assemblées, ordonne que l'édit d'érection de la prétendue Cour des Aydes établie à Agen sera remis aux mains du Procureur général « pour icelluy veu par la Cour y estre deliberé ce qu'il » apartiendra, et cependant a fait et faict inhibitions et » depenses, tant aux officiers des seneschaussées, bail- » liages, eslections, etc., et aux consuls des villes de re- » cognoistre les officiers de ladite prétendue Cour des » Aydes, etc. »

15. *La prise de la ville de Veigliane par Monseigneur le comte de Schomberg.* — A Bourdeaux, par Jacques du

Coq, demeurant en la rue S. James, à l'Enseigne du Coq. MDCXXX avec permission. 14 pages.

La ville de Veillane, ou plutôt d'Avigliana, fut prise dans la nuit du 19 au 20 août. Voici comment le raconte, à la date du 30, la « lettre d'un gentilhomme, sur la prise de Veigliane » : « Monsieur de Roquetaillade, et le sieur » de Moulins, sergent major du Régiment de Maugeron, » qui conduisoient une des attaques, ont si genereusement » reussy, que rencontrant une fausse porte qui avoit esté » mal murée, dont on avoit donné advis à mondit Sei- » gneur le Mareschal, ils l'ont ouverte avec un bellier, et » sont entrez par là dans la ville, si courageusement » qu'avec six vingts hommes, ils ont poussé les ennemis » dans le chasteau, et sont demeurez les maistres absolus » de ladite ville, sans avoir perdu un homme. » M. Bazin s'est donc trompé deux fois quand il a dit que Veillane se *rendit* plus tôt *(20 août)* que n'aurait pu le faire croire l'ancienne réputation de cette place. La ville de Veillane, on le voit, ne se rendit pas le 22 août, mais fut enlevée le 20 du même mois. Le 30 août, il restait encore à prendre le château que défendait une garnison de 500 hommes; mais l'auteur de la lettre ne s'en inquiétait pas, et il disait avec une entière assurance « qu'avec mil six cens hommes » de pied, sans canon, sans pétards, et quasi sans outils, » Monseigneur le Mareschal espère bien tost mettre entre » les mains de Sa Majesté une place qui s'appeloit le Boul- » levart de L'Italie, qui a tant fait parler d'elle depuis » deux ans. »

16. *Articles de paix passez et arrestez entre le Roy de France et l'Empereur de Marocque, par les sieurs de Rassilly*[1], *et Duchalard*[2], *le troisième septembre 1630*,

[1] Voici les titres donnés à Razilly en tête des *Articles de paix* : « Le tres » illustre commandeur de Rassilly, cappitaine de l'Admirauté de France, chef » d'escadre des vaisseaux du Roy en la Province de Bretaigne, et Admiral de la

portans liberté et asseurance du commerce à tous Marchands et autres qui voudront traffiquer audit pays. — A Bourdeaux, par Guillaume Millanges, imprimeur ordinaire du Roy, 1630. 13 pages.

Ce traité, signé « au chasteau et rade de Salé, » a été réimprimé en 1633, dans les *Voyages d'Afrique*, de Jean Armand, Turc de nation (Paris, in-12), et, de nos jours, dans le tome XVI du grand recueil de M. Isambert. M. R. Thomassy s'en est occupé dans son livre : *Des Relations politiques et commerciales de la France avec le Maroc* (1842, in-8°); et aussi M. P. Caillet (*L'Administration en France sous le ministère du cardinal de Richelieu*. 2e éd., tome II, 1861).

17. *Estat general de l'armée du Roy en Italie contenant le nombre de l'infanterie et cavallerie, les noms des chefs, tant des Régiments, Gens-d'armes, chevaux légers et carabins : la quantité des chariots, mulets, et autres particularitez, suivant la monstre qui en a esté faite depuis peu, dont le roolle a esté envoyé à Sa Majesté par Monseigneur le Cardinal de Richelieu, son Lieutenant*

» flotte qui a present est à l'encre a rade de Salé. » M. Caillet (note de la page 71 du tome II de l'*Administration en France sous le ministère du cardinal de Richelieu*) parle ainsi de ce marin oublié dans toutes nos biographies : « Isaac » de Razilly, chevalier de Malte, peut revendiquer une grande part dans la créa- » tion de notre marine sous Richelieu. Le 26 novembre 1626, de Razilly adressa » au Cardinal un Mémoire qui existe à la Bibliothèque Sainte-Geneviève et qui » contient le germe de la plupart des institutions de la marine telles que Richelieu » les a inaugurées et telles que Colbert devait les consacrer dans les grandes » ordonnances de Louis XIV. » M. Caillet cite sur ce Mémoire la *Marine française en 1847*, par M. Girette; *Revue des Deux-Mondes* du 15 avril 1849.

[1] Du Chalard était le vice-amiral de la flotte dont le commandeur de Razilly était l'amiral. En vertu d'une commission en date du 24 octobre 1634, Du Chalard, alors conseiller d'État et gouverneur de la tour de Cordouan, fut chargé de nouveau de traiter avec l'empereur du Maroc, et une convention signée à Safi, le 18 juillet 1635, confirma dans tous ses points le traité précédent. (Caillet, p. 76.) Voir à ce sujet l'*Histoire de la Barbarie et de ses Corsaires*, par le P. Dan, 1637, in-4°.

General en son armée d'Italie. — A Bourdeaux, par I. Du Coq, demeurant en la rue Sainct Iames, à l'enseigne du Coq; 1620.

On voit par cet *état* que la composition des régiments d'alors n'était presque jamais la même. Tel régiment a huit compagnies, tel autre dix, tel autre vingt. Il en est qui en ont onze, quatorze, quinze. Le nombre des soldats de chaque compagnie est tantôt de cent, tantôt de cent cinquante, quelquefois de deux cent cinquante. L'armée d'Italie comptait dans ses rangs 55,300 hommes d'infanterie, 700 gens d'armes, 6,640 chevau-légers, 670 carabins, 1,000 seigneurs et gentilshommes volontaires, et (je demande pardon du rapprochement) 6,000 mulets pour porter les vivres et munitions, dont 400, marqués de la livrée du Roy, sont chargés de pistolles pour souldoyer l'armée. N'oublions pas plus de 12,000 pionniers et 600 chariots garnis de quatre chevaux chacun.

18. *Relation de ce qui s'est passé entre l'armée impériale et celle de Mantoue, depuis leur entrée iusques à leur retraite avec les nouvelles qu'on a eu de Milan depuis la levée du siége.* — A Bourdeaux, par Pierre de La Court, rue S. Iammes, MDCXXX. Iouxte la coppie imprimée à Paris par Jean Martin. 16 pages.

Cette relation ne présentant rien d'intéressant, nous la laisserons de côté.

19. *Articles de la paix entre l'Empereur, le Roy de France et le Roy d'Espagne.* — A Bourdeaux, par Jacques Du Coq, rue S. James, à l'enseigne du Coq, 1630, avec permission. 13 pages.

Même observation que pour la précédente pièce.

20. *Articles et capitulations faictes entre le très chrestien Roy de France et de Navarre, et l'Empereur des*

Turcs, pour le bien et grand profit de toute la chrestienté, ensemble les beaux et grands privileges donnez par toutes les terres de l'Empire Turc à la Nation française par l'entremise des Ambassadeurs de France, residant à la Porte du Grand Seigneur. — Bourdeaux, par Guillaume Millanges, imprimeur ordinaire du Roy, MDCXXX.

Je transcris avec fierté l'article 2 de ce traité, qui avait été conclu sous le règne de Henri IV (1604), et qui fut confirmé sous celui de Louis XIII : « Que les Vénitiens et » Anglois, les Espagnols, Portugais, Cattelans, Ragusois, » Genevois, Anconitains, Florentins, et generalement » toutes autres nations quelles soient puissent librement » venir trafiquer par nos pays, soubs l'aveu et seureté de » la bannière de France, laquelle ils porteront comme » leur sauvegarde, et de ceste façon ils pourront aller et » venir trafiquer par les lieux de nostre empire, comme » ils sont venus d'ancienneté, obéissant aux consuls Fran- » çois, qui résident dans nos havres et eschelles... Vou- » lons et commandons aussi que les subjects dudict empe- » reur de France et ceux des Princes ses amis, alliez et » confederez, puissent soubs son aveu et protection venir » librement visiter les saincts lieux de Ierusalem, sans » qu'il leur soit faict ou donné aucun empeschement, etc. » Quel bel hommage rendu à notre patrie ! Et comme la générosité de la France éclate, plus encore que sa puissance, dans cet article qui l'institue la protectrice de tant de peuples, et qui fait de son noble drapeau une sauvegarde sacrée !

Philippe Tamizey de Larroque.

LES
TROIS FRÈRES DE BORDES

LE CARDINAL, L'ÉVÊQUE, LE CHEVALIER [1].

(Suite et fin.)

L'ÉVÊQUE

GUILLAUME DE BORDES, qui tenait, en 1310, de la confiance de Clément V l'administration du diocèse de Lectoure, était le frère du précédent.

Un titre rapporté par Doat semble impliquer que dans l'épiscopat le souci du ciel n'excluait pas celui de la terre. Le 12 de la sortie de février 1310, Jean-Adhémar, sous-prieur de l'ordre des Frères-Prêcheurs, déclara, dans le couvent de Toulouse, que Vital de Bramacava, chanoine de Saint-Gaudens, avait déposé dans un coffre du dortoir du monastère, pour le compte de Guillaume, évêque de Lectoure, quatre mille livres tournois, sur lesquelles mille vingt-deux étaient en florins d'or. La somme, considérable pour le temps, était distribuée en vingt sacs, dont dix-huit étaient scellés du sceau de Hugo Ricard, trésorier de Bertrand de Bordes, cardinal et camérier du pape, naguère assis sur le siége d'Alby. Ce dépôt monétaire était surchargé de trente-quatre coupes et soucoupes d'argent doré, et de neuf vases du même métal. Cette consignation eut lieu l'an 1310, en présence de Pierre de Bordes, frère des deux prélats. Le bahut qui retenait ces précieux trésors fut soigneusement et solidement fermé par le sous-prieur, qui, pour mieux sauvegarder sa responsabilité, mit les clefs dans ses poches [2].

[1] Voir le numéro précédent, page 111.

[2] Doat; vol. 108, fol. 376. Cabinet des titres.

Guillaume de Bordes apparaît dans le testament de noble Condor de Saubolée, veuve du baron Bertrand de l'Isle, damoiseau, seigneur de Terraube. La pieuse dame, au moment d'énoncer ses dernières intentions, voulut s'inspirer des conseils de l'évêque de Lectoure, que nous trouvons auprès d'elle le 4 des calendes de mars 1315[1]. Quinze ans plus tard, en mars 1330, le pasteur abandonnait son troupeau diocésain, ses richesses personnelles, et rendait son âme à Dieu. Un article de son nécrologe porte que ledit : *Reverendus in christo dominus Guillelmus de Bordis bonæ memoriæ, episcopus lactorensis, legavit capitulo certos reditus per eum acquisitos in villa Sancti Clari*[2]. Ces deux dignitaires de l'Église avaient pour troisième frère le suivant :

—

LE CHEVALIER

PIERRE DE BORDES fut comblé de bienfaits par Philippe le Bel. Ce prince lui céda ses droits sur la seigneurie de Launac, en Lomagne[3], au mois de juin 1311. Il lui délivra, la même année, des lettres de noblesse, datées de Moyenville, avec faculté de revêtir la ceinture militaire[4]. Le bref royal porte : que cette faveur est accordée à Pierre de Bordes, bien qu'il ne soit peut-être noble du chef de père et mère : « ut licet ex utroque parente nobilis forsitan non existat..... a quolibet ad hoc idoneo cingulum recupere valeat militarem et quod ex tunc ipse posteriique sui nobilium gaudeant dignitate »[5].

L'anoblissement et le port de la ceinture militaire

[1] *Gallia Christiana*, tome Ier, page 1079.

[2] *Gallia Christiana*, tome Ier, page 1080.

[3] Reg. J.J., n° 46; fol. 39, Arch. de l'Empire. — Les Jourdain de L'Isle étaient copossesseurs de la terre de Launac.

[4] D. Vaissette : *Hist. du Languedoc*, tome IV, page 143.

[5] Baluze, page 659. — *Gallia Christiana*, tome Ier, page 22.

étaient toujours le prix de services signalés. Dans le testament de Pierre de Bordes, rien ne semble trahir des exploits personnels en faveur de la monarchie. Tout porte à croire que Philippe le Bel, en le gorgeant de biens, voulut reconnaître dans Pierre, aussi bien que dans ses frères religieux, la grandeur du sacrifice d'un de ses devanciers, c'est à dire la fin tragique d'Arnaud de Bordes, horriblement puni de son zèle pour le roi de France.

Pierre de Bordes fit son testament au lieu de Volps, diocèse de Lectoure, le 4, à la sortie de mars 1327. Dans cet acte, que nous reproduisons plus loin en entier, il se qualifie : chevalier, seigneur de Launac. Les exécuteurs de ses ordres sacrés furent son frère Guillaume et son fils Géraud, le premier évêque, et le second archidiacre de Lectoure. Le testateur institua héritiers universels : Bertrand et Bernard de Bordes, l'aîné et le cadet de ses fils, et gratifia les deux autres, Raymond-Arnaud et Pierre[1] de Bordes, de plusieurs legs. Sa fille Géraude, mariée à noble Géraud Hunaud de Lanta, eut aussi sa part dans les souvenirs paternels. Les églises d'Astaffort, d'Agen, de Gimbrède, de Lectoure, de Viane, furent dotées par lui de plusieurs sommes.

Ses libéralités d'outre-tombe récompensèrent tous les dévouements domestiques. Nul ne fut oublié dans son entourage. Sa générosité s'étendit jusqu'à maître Pierre, son apothicaire de Condom, dont il reconnut les services intimes par un don de dix livres tournois. Une telle distribution de largesses fait présumer une fortune considérable, et, ce qui est mieux, un noble emploi. Les possessions territoriales de Pierre de Bordes, en effet, étaient fort étendues. Dans ce document, que nous résumons, on trouve une sorte de dénombrement de ses biens et téne-

[1] Tous ces prénoms rappellent ceux que nous avons vus plus haut, ce qui milite en faveur d'une proche parenté ou descendance.

ments sis à Balignac, Montgaillard, Volps, Popes, Marsac. Astaffort, Barbonville, Roques, Mensac, Launac, Valence, en diverses autres paroisses de Lomagne, de Condomois, d'Agenais, ainsi qu'aux diocèses de Toulouse et Montauban. Parmi les seigneurs appelés à sanctionner de leur présence ces prescriptions solennelles, nous trouvons Guillaume de Bordes, évêque de Lectoure, Gaillard de Revignan, damoiseau, Fort de Roques *(de Rupibus)*[1].

Aucun historien ni biographe n'ont marqué le lieu d'origine de Pierre de Bordes et de ses frères. Duchesne, un des généalogistes les plus érudits de son temps, déclare ne rien savoir sur leur naissance et leur famille. Le *Gallia Christiana,* Ughel, gardent le silence à ce sujet. Ciacconius ne particularise pas davantage en indiquant que le cardinal est de race française *(natione gallus)*. Nous espérons, quoique tard venus, percer la nuit qui couvre le berceau de l'archevêque d'Alby et des siens. A mon avis, un grand service doit avoir provoqué la libéralité de Philippe le Bel envers Pierre de Bordes, qui paraît s'être contenté des titres paternels, et n'avoir rien fait individuellement. A ce point de vue, Arnaud, qui expia sur les fourches patibulaires son grand zèle pour la monarchie, fut surtout digne d'être récompensé dans ses descendants par l'élévation à la noblesse, la prérogative de la ceinture militaire et les dons territoriaux. Si ce fait militait isolément en notre faveur, la question serait loin d'être résolue. Beaucoup d'autres, heureusement, viennent nous porter secours. Pierre de Bordes, on doit s'en souvenir, laissa dix livres tournois à son apothicaire de Condom, ce qui implique que son domicile était dans cette ville. Il entra par la grâce souveraine dans la noblesse, où aucun membre de sa race n'avait été admis avant lui. Dans les

[1] Extrait collationné d'une copie en parchemin, trouvée aux archives du chapitre de la cathédrale d'Alby, signé Doat. — Coll. Doat, vol. 42, pages 313, 327, mss. Bibl. Imp.

autres contrées, jusqu'en 1300, les de Bordes semblent avoir partout une existence seigneuriale. A Condom ou dans les environs, ils ne jouissent que des honneurs consulaires; aussi avaient-ils besoin d'être élevés de caste, ce qui n'était pas nécessaire à leurs homonymes d'ailleurs. Les Bordes pouvaient avoir néanmoins le même principe que les autres. A une époque où la nobilité attachée au fief n'était effective que par lui, les cadets qui s'éloignaient du foyer natal, ne possédant et n'emportant que l'espérance, étaient exposés à perdre leur qualité originelle dans le trajet de translation. La branche condomoise, plus pauvre et plus disgraciée sans doute que ses sœurs, put très bien, si elle émigra, comme nous le croyons, de Limousin ou de Guienne, en Gascogne, perdre sa noblesse en chemin. Quoi qu'il en soit, elle ne l'avait plus depuis longtemps. Le lecteur voudra bien me permettre d'aller un peu en avant ou un peu en arrière, selon les exigences de la vérité, que j'ai mission de défendre et de dégager des nuages qui l'obscurcissent.

Pierre de Bordes, comme on l'a vu, eut un fils du nom de Bertrand, que Baluze paraît avoir confondu avec Bertrand de Bordes, chevalier et sénéchal du comte de Foix en 1333. Fort heureusement que sa conviction est exprimée avec prudence; il dit : « Bertrandus de Bordis, miles, » seneschallus Gastonis comitis fuxensis et vice comitis » Bearnensis ac locum tenens ejus in comitatu fuxi; quem » suspicari licet ejus Petri filium fuisse cui Philippus IV » rex concessit, etc. » Bertrand de Bordes, du pays de Foix, nous est suffisamment connu[1] pour que nous puis-

[1] Gaston, comte de Foix, pria Philippe VI, dit de Valois, de distraire sa comté du ressort de la sénéchaussée de Carcassonne et de l'attribuer avec les villes et les fiefs qu'elle englobait à la sénéchaussée de Toulouse. Robert de Foix, frère du comte, Bertrand de Bordes, son sénéchal, et son lieutenant, Me Guillaume de Castelar, son procureur, se présentèrent le 3 décembre 1334, devant Savaric de Vivonne, sénéchal de Toulouse, et lui demandèrent de convertir en fait les ordres

sions victorieusement renverser la supposition de Baluze[1]. Cet écrivain avait deux motifs de confusion et plusieurs de distinction : les deux Bertrand existaient dans la première partie du quatorzième siècle. Chacun d'eux eut un père du nom de Pierre, dont l'un fit le testament résumé plus haut. Cet acte n'indique aucune possession du frère des deux prélats dans le comté de Foix, alors que celles d'ailleurs sont soigneusement énumérées. Les villes chères au testateur sont privilégiées d'un don ou d'un souvenir, aucune ville du pays de Foix n'y reçoit pareille faveur. Condom, en revanche, est relaté de manière à ne laisser aucun doute sur la résidence habituelle de Pierre de Bordes, et, partant, sur sa provenance locale. Il est évident que là où demeure l'apothicaire demeure aussi le client. En rapprochant cette circonstance et la mention de Viane des propriétés et du rôle antérieurement tenus par les de Bordes, soit à Condom, soit à Barbaste, soit dans les entours de ces deux localités, on peut admettre, sans se montrer hasardeux, que les trois illustres frères étaient condomois. Cette opinion est corroborée par ce qui a été dit et même par la promotion au cardinalat de Guillaume de Teste et d'Arnaud d'Aux, tous deux concitoyens de l'archevêque d'Alby. Une raison décisive entre toutes, c'est que la postérité de Pierre s'est continuée à Condom ou à proximité, c'est à dire à Pouy, Goualard, Puyffontain, Valence-sur-Baïse, Roquepine, etc.

La possession de Launac, la moins éloignée du comté de Foix, puisqu'elle était sise en Lomagne, n'infirme en rien notre manière de voir. Au moment où cette terre incomba à Pierre de Bordes, sa famille préexistait ailleurs

du roi. C'est précisément ce Bertrand de Bordes que Baluze a pris pour son homonyme, l'aîné des fils de Pierre et des neveux du cardinal.

[1] C'est ce que nous ferons ailleurs, quand nous arriverons au nom de Bertrand, l'aîné des enfants de Pierre et des neveux du cardinal, qui, selon toute probabilité, avait été son parrain.

dès longtemps. La générosité royale s'exerçait rarement sur place; elle offrait les biens disponibles. C'est ainsi que Garsie de Goth, frère de Clément V, né comme lui à Villandraut, en Bazadais, reçut de Philippe le Bel les vicomtés de Lomagne et d'Auvillars. Serait-il raisonnable de conclure en considération de ce fait que Bertrand de Goth était sorti, non de Villandraut, mais du territoire dont il avait été apanagé par lettres de 1305[1]? Le roi fit en petit pour Pierre de Bordes, frère du cardinal, ce qu'il avait fait en grand, dans la même vicomté de Lomagne, pour le frère du pape.

Les domaines concédés à ces deux serviteurs gascons se trouvaient donc en dehors de leur province natale. La Seigneurie de Launac ne paraît pas être demeurée longtemps dans la famille de Bordes. Dès la seconde moitié du quatorzième siècle, cette terre dut sortir de leurs mains, car les actes postérieurs ne la relatent plus. Facilement donnée, peut-être fut-elle facilement reprise. Peut-être aussi ses maîtres primitifs, spoliés en 1346 par le roi d'Angleterre de leurs fiefs de Guienne, furent-ils réintégrés par celui de France dans leur héritage perdu de Lomagne[2].

Des considérations qui précèdent, il ressort clairement que Pierre de Bordes et ses frères étaient de Condom, où se succédèrent et se succéderont leurs aïeux et leurs petits-fils. Déjà, au moment où cette famille rehausse sa notoriété par l'éclat relatif de deux de ses membres, son influence locale était prépondérante. Le roi semble le

[1] Duchesne: *Histoire des Papes*, tome II, preuves, page 256.

[2] Les vicissitudes de la terre de Launac furent singulières, par suite des infidélités politiques de ses Seigneurs. Dans la première partie du XIVe siècle, Bertrand de Launac, s'étant jeté dans le parti des Anglais, ses possessions de Launac furent confisquées, transportées à la couronne et plus tard accordées à Pierre de Bordes. En 1346, le même Bertrand de Launac, s'etant rallié à la bannière de France, le roi d'Angleterre, pour punir sa défection, lui fit saisir les Seigneuries de Marensin et de la Harie, dont il fit présent à Bernard Ezy d'Albret. (Doat, tome II, fol. 190. — De Villevieille, fol. 113.)

témoigner par ses égards dans la procédure de 1300, dont il a été question. Malgré la possession de la terre de Launac, je le redis encore, les de Bordes perpétuèrent leur lignée dans le Condomois. A partir de Pierre de Bordes, la filiation se retrouve éparse, mais certaine, dans les grands dépôts publics. Seulement, pour ressaisir et redresser les générations, il a fallu une patience et des efforts infinis. La descendance aînée entre à Pouy et à Roquepine près de Condom, un rameau cadet continue dans cette ville l'existence séculaire des siens, quelques-uns de ses membres deviennent possesseurs de domaines dans la juridiction de Valence-sur-Baïse; plus tard, vers 1506, ils ont un pied à Beaucaire, tout en conservant leur résidence habituelle à Condom. Les guerres civiles et religieuses de la renaissance, une nombreuse progéniture, à chaque degré, entraîneront les de Bordes dans une condition inférieure à celle de leurs ancêtres pendant deux siècles. Pour démontrer ce que j'avance, je rencontrerai une heureuse difficulté : c'est l'abondance des preuves. Mais ce n'est pas le lieu de les déployer ici, et d'établir que les familles ne sont pas plus stables que les sociétés; que leur illustration, comme la gloire nationale, est sujette aux vicissitudes du temps ou aux sévérités du sort. Aussi voit-on, dans l'étude rétrospective des races, ces alternatives de grandeur et de décadence qui reproduisent, en petit, la destinée des peuples et des royaumes.

J. Noulens.

DOLORÈS

ÉPISODE DES GUERRES DE DON CARLOS

I

« Ohiu suinez eskillac
» Meçutcen du yadan
» Ginçonbat herioc
» Duela eraman.
» Jaincoac diola
» Misèricordia !
» Diote barehala
» Et horra gucia. »

Ene Goguetac.

Les plaintes lugubres de la cloche nous annoncent qu'un homme vient de mourir :
« Que Dieu lui fasse » misèricorde ! » dit-on aussitôt.
Et tout est fini.

Mes Méditations.

Par CAMOUSSARY, de Ciboure.

— Quant à moi, dit à son tour l'avocat Durandeau, j'ai ramassé ma femme sur un chemin, et je ne m'en suis pas plus mal trouvé, Dieu merci !

— Oh ! fit l'un des convives, s'il ne s'agit que de se baisser ! Les prétendus ne demanderaient pas mieux, délivrés par là de toute diplomatie matrimoniale, et surtout des investigations des grands parents, sans compter les lettres anonymes... Ainsi, le fait mérite d'être constaté.

— Le fait, le voici, reprit Durandeau :

C'était en 1836. Je fus chargé de plaider devant le Tribunal civil de Bordeaux une *question d'état,* au sujet de laquelle il me fallut faire à *Hélette,* ainsi que dans la contrée environnante, patrie du brave et loyal Harispe, la recherche d'actes établissant la filiation du plaideur qui m'avait confié sa cause et qui appartenait aussi, par sa naissance, au pays basque. Après m'être transporté de Bordeaux à Bayonne, je pris, dans cette dernière ville, la diligence desservant *Hasparren,* ville éminemment industrieuse, *Bonloc,* site des plus gracieux, *Hélette, Irrissary, Lacarre,* qui, depuis, a reçu la dépouille mortelle du maréchal Harispe, *Saint-Jean-Pied-de-Port*..... Du reste,

il ne s'agit pas entre nous du résultat de mes recherches, pas plus que de celui du procès... Ainsi, passons!

Comme j'avais consacré à ces investigations les premiers jours de nos vacances judiciaires, je formai le projet de faire un pas de clerc, et de m'en retourner par *Saint-Jean-de-Luz*, en visitant les *Aldudes*, ainsi que la superbe vallée de la Nive, qui m'aurait ramené vers l'établissement thermal de *Cambo*, d'où j'aurais gagné *Espalette, Saint-Jean, Biarritz* et Bayonne. Mais l'homme propose, et la police dispose.

A cette époque, au surplus, il ne fallait pas songer à opérer une telle course en voiture, car le Génie militaire n'avait pas permis encore de créer des chemins trop faciles, à travers les *monts et les vaux* qui constituent ce pays-frontière. En conséquence, je pris avec moi un guide, et le cheval le plus pacifique qu'il me fut possible de trouver dans un pays où hommes et chevaux ne pèchent guère par trop de patience; décidé même à ne pas m'astreindre constamment à leur secours, car il me semble qu'un guide a le secret de dépoétiser les plus beaux sites, et, quant au cheval, outre la distraction que m'occasionne le soin de le diriger, le pays basque n'était pas alors accessible, en tous lieux, même à des cavaliers plus habiles et plus hardis que votre serviteur.

Après avoir visité, à *Saint-Jean-Pied-de-Port*, la *bonbonnière* de Vauban (vous devinez, mes amis, que je veux parler de la citadelle de cette ville, laquelle dispute la palme de la virginité à la place de Bayonne, si fière de sa devise : *nunquam polluta*), ce n'est pas sans un vif regret que je m'abstins de pousser jusqu'à Roncevaux, où mourut ce héros si peu historique, et pourtant si fameux, Roland. Mais, depuis quelque temps, la guerre civile grondait par delà, et malgré mon désir de parcourir un pays dont je parle assez bien la langue (c'est à dire l'espagnol, et non le basque), je dus me tenir à distance des scènes de brigandage, dont j'aurai bientôt l'occasion de vous citer quelques traits. D'ailleurs, la surveillance fort rigoureuse des agents du gouvernement français ne m'aurait pas permis de franchir cette frontière.

Un jour, non loin du village de *Bidaray*, j'entendis les sons de la cloche d'une modeste église de campagne, et je

compris qu'il s'agissait d'une sépulture. Sachant combien les Basques professent de respect pour les morts, je voulus juger par moi même de ce trait du caractère d'un peuple peu connu à cette époque, mais qui, depuis, est devenu l'objet des études de nos savants, parmi lesquels figure un prince français, comme des visites des nombreux baigneurs de *Biarritz* et de *Saint-Jean-de-Luz*. J'allais oublier de vous dire que, ce jour-là, me séparant de mon guide et de mon cheval, je venais de les diriger sur *Bidaray*, où je me proposais de les rejoindre, après avoir vu la *grotte sainte;* c'est le nom que l'on donne à une excavation située dans cette commune, et que fréquentent de nombreux pélerins, attirés en ce lieu par une forme humaine incrustée dans le roc. Près de là, coule le Bastan, lequel, au sortir de la vallée espagnole du même nom, vient se marier, en France, avec la Nive, tributaire de l'Adour.

Comme j'entrais dans le cimetière, au sein duquel trône la petite église dont la voix d'airain m'avait convié à la prière, je vis sortir du saint lieu le triste cortége, en marche vers la fosse béante, qui attendait sa proie, et au bord de laquelle se tenait le fossoyeur.

Les cimetières basques ne participent pas de l'abandon et de la négligence qui déparent ceux des autres parties de la Gascogne et affligent le regard. Les Basques se font un devoir de planter les leurs de fleurs et d'arbustes, entretenus ensuite avec un soin pieux, si bien que ces arbustes et ces fleurs servent de cadre à chaque pierre tumulaire. C'est donc en circulant à travers ce jardin de la mort, que, de mon côté, je m'avançai.

Je vous ai parlé du cortége sorti de l'église. Voulez-vous savoir de combien de personnes il se composait? ..... D'un enfant qui portait la croix, d'un vieillard (le prêtre) qui précédait, et d'une paysanne qui suivait la civière où reposait le cercueil. Cette dernière personne s'agenouilla près de la fosse; j'en fis de même, au bord opposé.

Jusque-là, cette femme s'étant tenue la tête inclinée et le visage voilé par un mouchoir dont elle se servait pour étancher ses larmes, je ne lui avais accordé qu'une médiocre attention. Mais dans un moment où mes yeux s'arrêtaient sur elle, je vis

son regard s'élever avec tant de douleur vers le ciel, que je pus croire que son âme allait prendre la même direction. On a trop abusé de la comparaison d'une jeune fille à un ange, pour que je ne m'abstienne pas ici de semblables expressions devenues banales, ou, si vous l'aimez mieux, classiques. D'ailleurs, un ange, fût-il le gardien du plus détestable pécheur, ne se montrerait pas susceptible du désespoir exprimé par toute la physionomie de cette étrangère, que je ne qualifierai plus de paysanne, car tout en elle donnait un démenti formel aux vêtements qu'elle portait, ou plutôt qu'elle rehaussait et anoblissait. Elle était jeune; elle était belle, mais de cette beauté qui n'a rien de villageois, et, bien que l'on vante avec raison, au pays basque, la distinction des femmes de toutes les classes, il y avait quelque chose de plus chez celle-ci, soit dans son maintien plein de dignité, soit dans sa grâce aristocratique. Dès ce moment, je lui fus tout dévoué, et, pressentant qu'il y avait là quelque malheur à conjurer ou à soulager, je me constituai mentalement le protecteur de cette intéressante personne, qui m'apparaissait seule, abandonnée, sans appui, envahie enfin par une immense tristesse; et vous allez voir que je ne tardai guère à entrer en fonctions.

La cérémonie religieuse terminée, et la fosse assouvie, cette dame, à qui je restitue d'ores et déjà cette qualification, se disposait à se retirer comme je m'y disposais moi-même, lorsque j'aperçus, par dessus la muraille servant de clôture au cimetière où nous nous trouvions, les chapeaux galonnés de deux gendarmes, et je ne fus pas peu surpris, bientôt après, de voir ces deux agents de la force publique faire mine d'arrêter cet être si faible, et qui ressemblait si peu à un vagabond ou à un malfaiteur. Me précipiter vers ce groupe et m'offrir pour caution de la prisonnière, fut chez moi l'effet d'un sentiment qui ne me permit aucune réflexion.

— Et qui répondra pour le répondant? me dit l'un de ces gendarmes, que je reconnus pour un brigadier.

Je pris aussitôt dans mon portefeuille le passeport dont je m'étais muni à mon départ de Bordeaux, et que je lui présentai, ne doutant pas qu'en bon gendarme il ne s'inclinât avec respect et soumission à la vue de cette pièce.

— Oh! s'écria-t-il, non sans avoir néanmoins jeté les yeux sur cet écrit, des gens comme vous ne sont jamais à court de papiers... Vous aussi, Monsieur, vous m'êtes signalé comme un carliste, et si vous n'étiez pas venu à moi, je n'aurais pas tardé à vous aborder. Depuis deux jours, l'on vous a vu roder du côté de la frontière, que l'on vous soupçonne de vouloir franchir, pour aller joindre don Carlos. Or, vous ne pouvez ignorer qu'au sujet de semblables entreprises, nous avons reçu les ordres les plus sévères.

Comme vous le pensez bien, mes bons amis, je me récriai contre de pareils soupçons; mais le brigadier ne voulut pas en démordre. « A d'autres! reprit-il. Je suis un trop vieux troupier pour être la dupe de votre intervention en faveur de cette jeune dame. » (Ainsi, pas plus que moi, il ne s'était mépris au déguisement de sa prisonnière.) « Nous savons, ajouta-t-il, qu'elle se présenta hier, dans la matinée, au presbytère de cette paroisse, et qu'après une conférence avec M. le curé, celui-ci courut chez M. le maire, qui ne m'a pas fait l'honneur de m'initier dans ce secret. Mais, encore une fois, je ne suis pas né d'hier, et, ce qu'on me cache, tôt ou tard je le perce à jour. Par exemple, cet homme qu'on vient de mettre en terre, je sais qu'il est mort d'un coup de feu; je sais aussi que cette dame, pour payer d'avance les frais de cette sépulture, a déboursé plusieurs onces d'or. Celui-là était un carliste; donc, celle-ci, c'est une carliste également, j'en mettrais ma main au feu. D'un autre côté, votre rencontre avec cette dernière et votre assistance à son inhumation ne me paraissent pas fortuites. Elle a perdu son compagnon; un autre ne s'est pas fait attendre. *Dis-moi qui tu hantes, je te dirai qui tu es.* C'est ce qui m'autorise à vous intimer l'ordre de me suivre avec cette jeune étrangère à *Bidaray*, d'où nous vous conduirons à *Ossés*, résidence de notre brigade. »

Tout cela me fut adressé d'un ton convenable, je dois l'avouer, et même je ne puis m'empêcher de reconnaître que, tout en se trompant sur mon compte, ce brigadier ne manquait ni de sagacité ni de logique.

Il est de mode aujourd'hui de déverser sur les gendarmes, ainsi que sur les geôliers, *corollaires* des premiers, les accusa-

tions les plus injustes, et contre lesquelles je me fais un devoir de protester. J'eus de nombreuses relations avec la gendarmerie, et je ne crains pas de proclamer que c'est une milice admirable, sous le rapport aussi bien de sa longanimité en face des plus furieuses provocations que de son dévouement et de son courage en face du danger. Quant aux geôliers, laissez-moi vous redire un mot caractéristique de l'un de ces hommes si défigurés, ou plutôt si diffamés! J'avais défendu, sans autre succès que d'obtenir les *circonstances atténuantes*, une jeune femme qui fut condamnée aux travaux forcés à perpétuité pour avoir empoisonné son mari, à la suggestion de son séducteur (vieille histoire, trop souvent renouvelée). Le lendemain de cet arrêt, voulant connaître quelle serait sa détermination au sujet d'un pourvoi en cassation, je me présentai de bonne heure à la prison. Mais le concierge me dit textuellement : « Elle a passé la nuit à pleurer; maintenant, elle dort; » il serait cruel de la réveiller. » Inutile, je pense, d'ajouter que j'ajournai à plus tard ma visite.

Vous peindre l'anxiété de la jeune dame pendant mon colloque avec celui qui venait de la constituer sa prisonnière me serait impossible. Comme elle ne connaissait pas évidemment la langue française, dont nous nous servions, le brigadier et moi, elle nous écoutait des yeux, épiant tous nos mouvements, interrogeant tous nos gestes, et paraissant comprendre néanmoins que j'avais pris sa défense, ce dont, à l'un de ses regards, je vis bien qu'elle était reconnaissante. Aussi je me décidai, de plus fort, à insister en sa faveur auprès des deux gendarmes ; car, s'il n'eût été question que de moi, vous sentez bien, mes amis, que, me trouvant si rapproché de Bayonne, où j'avais de nombreuses relations, je n'éprouvais pas une inquiétude sérieuse.

Je repris donc avec quelque chaleur :

— Voyons, voyons! s'il vous plaît, mon brigadier... Vous ne me prenez pas pour un malfaiteur, mais bien pour un carliste, ce qui, certes, n'est pas la même chose. Et quant à cette jeune étrangère, vous ne la soupçonnez pas assurément d'avoir mis à mort, de cette main si blanche et si mignonne, celui qu'elle vient de faire ensevelir avec un soin si religieux. Eh bien! ne

pouvons-nous pas arranger cette affaire à l'amiable, sans en venir à une véritable arrestation, et tout en conciliant vos devoirs, que je respecte, avec les égards que professa toujours le soldat français pour la faiblesse aussi bien que pour la beauté ? Regardez cette jeune dame, et vous serez touché, j'en suis sûr, de l'affreuse tristesse qui l'accable.

— Il résulterait de votre passeport, me répondit-il, que vous êtes avocat, et, rien qu'à vous entendre, je ne serais pas éloigné de le croire. D'un autre côté, l'opinion n'est pas un crime, et si, comme beaucoup de fils de bonnes maisons qui déjà ont trompé notre vigilance, vous aviez l'intention de vous rendre en Espagne pour y soutenir, le sabre au poing, la légitimité telle quelle de don Carlos, ceci est l'acte d'un brave, et pour les braves, voyez-vous, non moins que pour la *faiblesse et la beauté*, je suis disposé à faire tout ce que mes ordres pourront me permettre, dussé-je même m'en écarter de plus d'un *iota*. Voici donc ma proposition : Vous allez me donner votre parole d'honneur de vous rendre et d'escorter vous-même cette dame à *Bidaray*, où je vous rejoindrai ce soir, et où nous aviserons. Seulement, comme il m'est prescrit de procéder au désarmement de tous les carlistes que nous surprenons en deçà de la frontière, si vous avez des armes, il faut me les remettre. Quant à celles dont la nature a muni cette jeune dame, et qui paraissent vous avoir passablement blessé, ceci n'est pas dans ma consigne.

— Allons, allons ! m'écriai-je en riant, vous n'êtes pas aussi gendarme que semblerait l'indiquer votre uniforme, et puisque je suis en présence d'un homme d'esprit, me voilà complètement rassuré !

Certainement, le gendarme est incorruptible, et je n'entends pas revenir ici sur ce que j'en ai déjà dit. Mais cette espèce n'est pas, plus que la nôtre, à l'épreuve d'un compliment bien ou mal tourné, n'importe. En outre, ainsi que d'autres l'ont dit avant moi, de tous les compliments que peut inventer la flatterie, le plus recherché, comme le mieux accueilli, n'est pas de s'entendre qualifier d'honnête homme, mais bien d'homme d'esprit. Je m'en aperçus bientôt au redoublement de bienveillance manifestée par le brigadier, lorsque je lui remis les pistolets

dont j'étais porteur, tout en lui donnant la parole qu'il m'avait demandée.

Aux premiers mots espagnols que j'adressai ensuite à la jeune étrangère pour lui expliquer ce qui venait d'être arrêté, sa physionomie se rasséréna; un rayon presque de joie brilla quelques secondes dans ses yeux, et, de son propre mouvement, reprenant ainsi sa liberté, elle se suspendit à mon bras pour me suivre à *Bidaray*, non sans m'exprimer sa gratitude de la protection que je lui avais accordée.

Parvenus à *Bidaray*, nous entrâmes dans l'unique auberge que possède ce village, maison de peu d'importance, mais tenue avec une extrême propreté, comme toutes celles du pays basque français. Mais ici nos rôles changèrent. Comme j'éprouvais la plus grande difficulté pour m'y faire comprendre, afin d'obtenir quelques rafraîchissements, ce fut ma belle compagne de route qui prit la parole et me servit d'interprète auprès des gens de l'auberge. Les Basques espagnols, en révolte à cette époque contre la reine Isabelle, et les Basques soumis à la France, ayant la même origine et différant peu les uns des autres quant à l'idiome dont ils se servent, je vis bien par là que le brigadier ne s'était pas trompé au sujet de la jeune carliste. Elle fit peu d'honneur, du reste, au repas qui nous fut servi.

C'est alors qu'elle voulut bien me raconter ses malheurs, et voici le triste récit que j'en obtins, mais à travers tant de larmes et de sanglots, que je vais m'efforcer de vous le traduire, avec plus de suite et de clarté.

J.-F. Samazeuilh.

CANUCHE[1]

Théodore de Banville lui a consacré, l'an passé, dans le *Figaro*, un paragraphe charmant. Il publia alors une série de « camées parisiens, » et Canuche figure dans cette galerie.

M. de Banville, qui veut bien être notre ami, nous pardonnera de porter une main sacrilége sur un sujet déjà traité par lui, mais il est permis aux modeleurs de glaise de copier les statues de marbre; nous n'avons pas d'autre ambition que de compléter, en quelques-uns de ses traits principaux, le médaillon exquis ciselé par un maître. A défaut de la forme merveilleuse dont M. de Banville a le secret, le lecteur trouvera peut-être ici quelques détails ignorés sur une des personnalités les plus curieuses qui grouillent sur l'asphalte du boulevard parisien.

***

Grand, mince, maigre, anguleux, le cuir tanné, la tête en poire, le verbe haut, le geste abondant : — voilà Canuche.

Il parle, — toujours, — et bon gré, mal gré, il faut l'entendre. Il pérore si haut et si fort, avec tant de faconde et un accent si profondément gascon, qu'il faut absolument l'écouter.

Tous les sujets lui sont bons; — s'il ne sait pas, il invente; — écoutez-le : il sait tout, il a tout vu. — Une fois lancé dans le courant de ses hâbleries quotidiennes, rien ne l'arrête; il pérore. — Le *moi* jaillit, à chaque phrase, de sa bouche tourmentée par un rictus de faune; — un sourire indéfinissable, plein de malice narquoise et d'ironie diabolique, retrousse ses lèvres minces et découvre une double rangée de dents longues. Un regard aigu comme un fleuret, flamboyant comme une étoile, fixe et direct comme une flèche, sort de ses petits yeux noirs. Sa voix forte sonne comme un clairon; l'expression lui arrive abondante, facile, colorée, heureuse parfois, bouffonne toujours; — il va, il va, et il n'y a pas à lutter. — Étourdi par ce verbiage sonore, ahuri des énormités qu'il débite, ébloui par cette flamme méridionale, on se tait, on le regarde, on l'écoute... — C'est tout ce qu'il voulait.

***

[1] *Gazette des Étrangers.*

Rigoletto, Don Quichotte, Figaro, Gavroche, Barnum. — Prenez à chacun de ces types quelques traits distinctifs et mêlez-les. — Voilà l'homme.

Debout, la tête enfoncée dans les épaules, l'œil étincelant, la moustache au vent, Canuche est la figure la plus bizarre, la plus curieuse et la plus amusante qui soit.

Il allonge lentement ses grandes jambes sèches, un bras de-ci, un bras de-là, et son corps oscille comme un pendule invraisemblable. Subitement il s'arrête et il interpelle un passant par quelque plaisanterie énorme, — et il revient — puis il repart — et sa vie se passe à cet exercice. A quelque heure que vous passiez sur le boulevard Montmartre, il y est, jasant, gouaillant, pérorant, avec celui-ci, avec celui-là, avec tout le monde, car il connaît tout le monde.

Son âge? qui le sait? — Quarante ans peut-être, ou quarante-cinq, ou cinquante — on ne sait pas.

Sa profession? on ne le sait pas non plus.

Ce qu'on sait, par exemple, c'est qu'au fond, malgré ses hâbleries et ses rodomontades incessantes, il est bon et obligeant.

Il n'est peut-être pas un homme à Paris qui ait rendu plus de services de toutes sortes. Il a partagé sa bourse avec tous ceux qui la lui ont demandée ; — en général, ceux-ci ne lui ont pas rendu son argent, mais ils ont dit du mal de lui : — c'est la règle !

Il connaît tout le monde et il tutoie tout le monde. Il est de fondation l'ami de tous les artistes et de tous les gens de lettres. Demandez-lui pourquoi? Il n'a pourtant guère à s'en louer.

Il a une prédilection marquée pour les gens de théâtre, et parmi ceux-ci pour les chanteurs. Il est Toulousain, et, à ce titre, il est convaincu que personne mieux que lui ne sent, ne juge et n'apprécie la musique. Il a eu autrefois quelques prétentions vocales, et je crois bien me souvenir qu'un soir, il y a bien des années, on le vit apparaître sur la scène du Capitole à Toulouse. Il chanta, si j'ai bonne mémoire, le *Sire de Framboisy*, qui était alors une primeur. Cette tentative dramatique n'eut pas de succès — pas le moindre succès! — Canuche, le grand Canuche, Canuche l'indomptable (comme Rigolo), fut outrageusement *reconduit*. — Il ne s'en souvient plus de cet épisode, — du moins il n'en parle pas — je le crois bien.

***

Du reste, comme tous les hommes forts, la défaite ne l'abat pas ; — je crois, au contraire, qu'elle l'excite encore. Il a des vantardises d'une candeur adorable. L'autre jour, il s'emporta, il voulait se battre :

« — Je ne crains personne, disait-il, — j'ai *inventé* le duel ! »

Il n'y a rien à ajouter à cet *inventé*. C'est un chef-d'œuvre de gasconnade.

***

Il serait beaucoup trop long d'entreprendre l'histoire de sa vie. C'est une *Iliade travestie* aussi amusante que celle de Scarron. Demandez-la aux murailles, — elles l'ont tant entendue de fois qu'elles pourront vous la répéter. — « Les vingt mille femmes de Toulouse, sous le pont de Monte-Christo. » — « Le bœuf rôti tout entier. » — « Les fêtes de Barcelone, organisées par lui, » — et tant d'autres.

Pour peu que ces récits vous amusent, — faites-vous-les faire, — ils en valent la peine, surtout si c'est Canuche lui-même qui les fait, avec cette mine hétéroclite et ces gestes de marionnette dont il a le secret.

***

Terminons ici cette esquisse :

Ce bouffon, ce railleur, cet être étrange toujours sur la marge du ridicule, ce Triboulet volontaire qui promène par tout Paris sa verve satirique et ses fanfaronnades incessantes, — Canuche, — a deux faces : — celle que vous venez de voir, tout le monde la connaît ; — l'autre, il la cache, et il fait bien : on n'y croirait pas.

Il est marié, il a une femme qu'il aime et trois enfants qu'il adore ; — il les élève en hommes, et c'est, je vous assure, une chose surprenante que cette transformation du bouffon en père de famille. Il ne *blague* plus chez lui, le masque tombe (car c'est un masque), le père reste, et il n'en est pas, croyez-le, de plus tendre, de plus aimant et de plus héroïquement dévoué à son œuvre.

Dans la rue, c'est Canuche ; chez lui, c'est M. V...

G. Maillard.

LE

FER A CHEVAL

—

LÉGENDE

—

Vers midi, dans la poussière
Où l'été verse du feu,
Seul à seul avec saint Pierre,
Chemine le Fils de Dieu.

Ils sont partis dès l'aurore.
Courbé sous un ciel de plomb,
Le saint, que la soif dévore,
Trouve le voyage long.

Soudain, il voit sur la route
Quelque chose de luisant.
Qu'était-ce ? Il eût pu, sans doute,
Se baisser ; mais, bah ! pensant

A sa fatigue, à l'espace
Qui reste à franchir encor,
Il lève l'épaule et passe :
Tout ce qui luit n'est pas or.

Jésus, qui venait derrière,
A travers montagne et val,
Vit ce qu'avait vu saint Pierre :
C'était un fer à cheval.

Il le ramasse, et, sans honte,
Le porte, au premier hameau,
Chez un ferreur, qui lui compte
Cinq deniers. Un prix fort beau !

Il achète plein ses poches
Des cerises pour ce prix.
Le disciple, aux âpres roches
Déchirant ses pieds meurtris,

S'en allait morose; et comme
La chaleur, de plus en plus,
Faisait rage, le pauvre homme,
Tout suant, boitant, perclus,

Ralentit le pas. Sans peine,
Le Maître passe devant,
Et saint Pierre, hors d'haleine,
Implorant l'ombre et le vent,

Sur la terre, où l'air bouillonne,
Cherche en vain, d'un œil hagard,
Si quelque peu d'eau rayonne
Dans les fossés, par hasard.

Il n'en vit pas une goutte.
Que fit Jésus? Il laissa
Tomber un fruit sur la route;
Saint Pierre le ramassa.

Tous les fruits, l'un après l'autre,
Tombent ainsi de sa main,
Et, jusqu'au dernier, l'apôtre,
Dans le sable du chemin,

Les ramasse. — « Pierre! Pierre!
Dit le Seigneur, tu le vois,
Si ton dos vers la poussière
S'est ployé plus de cent fois,

A qui la faute? Plus sage,
Tu n'aurais pas hésité
A recueillir au passage
Ce vieux fer. En vérité,

Souviens-toi de dire au monde,
Attentif à tes leçons,
Que toute peine est féconde.
Sans labours, pas de moissons!

Le plus humble soin profite.
Pour rien n'ayons de mépris.
Il n'est chose si petite
Qui ne vaille un jour son prix. »

LE BORDEAUX

Quel vin ! Le reseda, l'iris et la vanille
N'ont rien de comparable à son parfum divin,
Et l'œil se réjouit à voir comme il scintille
A travers les blancheurs du verre en cristal fin.

Une gaîté nouvelle, autour de cette nappe,
Épanouit les cœurs dès qu'il a rayonné.
Quel vin ! Dans notre sainte et fraternelle agape,
Il faut le boire tel que Dieu nous l'a donné.

Savourons, recueillis, sa limpidité pure ;
Buvons peu. Mon voisin boit comme un Templier ;
Il extravague. En tout ayons de la mesure.
Ménager le plaisir, c'est le multiplier.

D'autres ont la fortune, et d'autres la jeunesse ;
Nous avons des bonheurs à notre âge permis.
Le plus grand qu'ici bas, à mon gré, je connaisse,
C'est de boire un tel vin dans un banquet d'amis.

J.-B. Geux.

DE LA FÉODALITÉ

DANS LES PYRÉNÉES

PAR M. BASCLE DE LAGRÈZE

Conseiller à la Cour impériale de Pau. 1 vol. in-8° de 138 p. Paris. Durand ; 1864.

—

Le mémoire dont je vais m'occuper a été lu devant l'Académie des sciences morales et politiques, et inséré dans le compte-rendu des séances de cette illustre Compagnie, double honneur qui m'étonne d'autant moins, que jamais peut-être M. de Lagrèze n'a écrit de meilleures pages.

Le savant magistrat était préparé par les études de toute sa vie à traiter l'intéressant sujet de la féodalité dans les Pyrénées (plus spécialement dans le comté de Bigorre). Sa dissertation n'est si substantielle et si achevée que parce qu'elle résume beaucoup de lectures et beaucoup de réflexions. Bien différent de ces auteurs qui délaient un très petit nombre de bonnes choses dans d'innombrables pages, lesquelles rappellent le potage infiniment trop léger qui a rendu célèbre une des plus jolies historiettes de Tallemant des Réaux [1], M. de Lagrèze a resserré en un tout mince volume une foule de précieuses observations.

Après avoir très équitablement apprécié la féodalité, après avoir distingué ce qu'il y a eu en elle tantôt de salutaire et tantôt de mauvais, M. de Lagrèze se hâte de quitter les hauteurs des considérations générales pour descendre dans l'examen minutieux de toutes les questions relatives au régime

[1] On sait que, d'après Tallemant, on servit un jour à Vady, comme à la cigogne de La Fontaine, un brouet clair, et qu'après avoir vainement essayé de prendre quelques-unes des imperceptibles miettes qui flottaient à la surface de cet océan, *rari nantes in gurgite vasto*, il s'écria, avec le désespoir d'un homme affamé, qu'il voulait être débotté et qu'il allait se jeter à la nage pour voir s'il pouvait enfin attraper un peu de cette fuyante et maudite soupe.

féodal en Bigorre. Le docte feudiste n'oublie rien de ce qui concerne l'état des terres, l'état des personnes, les droits et redevances au pied des Pyrénées à partir du dixième siècle, époque où parut le for de Bigorre, cette charte si souvent commentée, et qui avait encore besoin, même après les livres de MM. Laferrière et Giraud, d'être commentée de nouveau [1].

Chemin faisant, M. de Lagrèze emprunte à des documents peu connus, ou entièrement inédits, d'intéressantes particularités. C'est ainsi qu'il nous apprend « qu'une jeune fille mar- » chant au devant de la procession d'Argelès, allait à la » rencontre de l'abbé de Saint-Savin et de son chapitre, et lui » rendait hommage en lui offrant un baiser [2] et une corbeille » de fleurs » (p. 14 [3]). Voilà un abbé bien plus heureux que l'abbé de Saint-Procule, à Bologne, auquel, d'après Muratori, on payait, chaque année, à titre de redevance, la fumée d'une volaille bouillie : le tenancier mettait le plat, découvert au moment même, sous le nez du vénérable bénédictin, et, quand la fumée était partie, il partait aussi, emportant bien vite son chapon. M. de Lagrèze, qui n'a pas dédaigné de citer (p. 96) le grotesque *bombulus* que Baudoin devait au roi d'Angleterre — je demande instamment que nul ne traduise ce mot aux dames

[1] M. de Lagrèze démontre parfaitement, contre l'opinion de M. Laferrière, qu'il existait des alleux en Bigorre. A propos d'alleux, il a bien raison de repousser l'étymologie préférée par M. Guizot (*lood*, sort), et de dire (p. 25) : « Je serai plus » porté à adopter l'étymologie qui fait dériver *allod* de *all od*, toute terre. » Les plus habiles représentants de la critique philologique sont unanimes aujourd'hui pour déclarer que le mot *alleu* vient des mots germaniques *all*, tout, et *od*, bien, propriété, c'est à dire propriété entière, complète.

[2] A Dijon, les chanoines de la Sainte-Chapelle devaient, chaque année, baiser l'un après l'autre, la joue de la duchesse de Bourgogne.

[3] Ne pouvant adresser aucun sérieux reproche à M. de Lagrèze, je vais lui en adresser un tout petit. A la page 19, je lis que le comte de Bigorre recevait « sous » l'*ormeau* de Lourdes la redevance d'un épervier et l'hommage du vicomte » d'Asté. » Puisque le lieu était consacré par l'usage, l'arbre devait être bien vieux; dans ce cas, ce n'était pas un *ormeau*, mais bien un *orme*. On oublie trop souvent que l'ormeau est un jeune orme, et que donner à un grand arbre le nom d'ormeau, c'est imiter ceux qui appelleraient un vieillard jouvenceau. Un critique qui a eu souvent du goût, Marmontel, fatigué de voir que Florian faisait dans tous ses livres toujours danser des bergères à l'ombre des ormeaux, lui disait un jour : « Quand est-ce donc que vos ormeaux seront devenus grands comme des ormes? »

qui lisent la *Revue d'Aquitaine* — M. de Lagrèze, dis-je, n'a point signalé le dérisoire tribut que l'on apportait à l'abbé de Saint-Procule. Mais les rapprochements de ce genre l'auraient entraîné trop loin, et il n'a pas même eu assez de place pour énumérer dans son livre tous les droits et usages féodaux qui étaient répandus en Bigorre, et dont il a retrouvé la mention en déchiffrant des chartes qui n'avaient encore été interrogées par aucun érudit. Parmi les plus bizarres usages qu'il nous révèle, je noterai celui-ci, qui était en vigueur en 1330 : « Si le » seigneur de Sadirac vient à se marier, le seigneur de Bordeu » est tenu d'aller à la rencontre de sa femme, et de convoquer » le peuple ; et quand la dame sera à l'entrée de sa terre, ledit » seigneur de Bordeu doit descendre de son roncin, faire la » révérence, mettre pied à terre la dame, la baiser et lui » prendre tous les vêtements qu'elle portera ce jour-là jusqu'à » sa chemise. — *Item,* si le seigneur de Bordeu tient à lui faire » le plaisir de lui prêter ses vêtements, il la replacera sur son » cheval, la conduira au manoir de Monseigneur ; là il la déshabillera et prendra ses droits. Le roncin sera donné aux jurats » du lieu de Sadirac »[1] (p. 97).

Le mémoire sur *la féodalité dans les Pyrénées* devant être lu par le public tout entier auquel s'adresse la *Revue d'Aquitaine,* je n'en transcrirai pas d'autres passages bien instructifs et bien curieux. Si le livre de M. de Lagrèze avait moins de chances d'être connu de tous ceux qui me font l'honneur de parcourir ce compte-rendu, je citerais les observations du savant magistrat sur le servage[2], sur les cagots[3], sur les rede-

[1] Les choses se faisaient plus convenablement à l'égard de la dame de Biron, en Périgord. La première fois qu'elle entrait dans le château de Biron, le seigneur de Saint-Germain prenait la bride de la haquenée, menait, tête découverte, la dame dans la première cour, la descendait de cheval, la conduisait dans la principale salle du château, se mettait à genoux devant elle en joignant les mains, et lui rendait hommage de vassalité ; il devait avoir, outre le cheval et le harnais, la robe que la dame de Biron portait pendant la cérémonie. (Tome XV de la collection Leydet et Prunis, à la Bibliothèque impériale.)

[2] M. de Lagrèze rappelle (p. 56) l'immense action du Christianisme sur l'abolition de l'esclavage, au moment même où M. Armand Rivière n'a pas craint de soutenir la thèse contraire (*L'Église et l'Esclavage*, 1 vol. in-8°, 1864).

[3] On n'a pas assez remarqué que si les cagots étaient, à bien des égards, les

vances de dévotion (beurre dû par les habitants de la vallée d'Azun à l'évêque de Comminge, représentant de saint Bertrand de Comminge, en expiation de l'outrage fait au saint missionnaire dans la personne de sa mule, laquelle avait eu la queue coupée; dîners dus, deux fois par an, à perpétuité, par les héritiers de Clariane de Riòlis à tous les cordeliers du couvent de Tarbes), sur le droit de chasse, enfin sur le fameux droit du seigneur[1]. Mais, encore une fois, le livre est destiné à avoir trop de succès, pour que je veuille m'exposer, par mes inutiles citations, à m'entendre dire que je porte *des poules en Bigorre*[2].

Philippe Tamizey de Larroque.

parias des Pyrénées, ils ne payaient du moins rien à personne, tandis que le noble lui-même était assujéti à toutes sortes d'hommages et de redevances, et que, s'ils étaient repoussés par quelques artisans, ils avaient, en compensation, le monopole de certaines professions. Par exemple, ils ont seuls construit ou réparé, sous Gaston Phébus, les plus beaux châteaux de la contrée, le château de Pau, la tour de Montanès, etc. (p. 65-66).

[1] M. de Lagrèze nous apprend (p. 131) que M. Nougués y Secall a traduit en espagnol son *Essai sur le Droit des Seigneurs*, et l'a fait précéder de curieuses recherches qui mériteraient bien les honneurs d'une traduction française. M. de Lagrèze ne devrait-il pas lui-même, en nous donnant une nouvelle édition de son *Essai*, l'enrichir de la traduction des notes de l'Académicien de Madrid? M. Nougués y Secall est arrivé aux mêmes conclusions que M. de Lagrèze : il a constaté que le droit du seigneur a existé : il l'a retrouvé en Catalogne tel que M. de Lagrèze l'avait trouvé dans le Béarn. Seulement, au delà comme en deçà des Pyrénées, ce droit odieux n'a point été consacré par une loi; c'était un ignoble abus dont la magistrature et l'église ne furent jamais les complices. M. Louis Veuillot, en son livre sur ce triste sujet, a beaucoup trop nié, et M. Jules Delpit, en sa réponse, a un peu trop affirmé : *In medio stat Veritas*. C'est ce juste milieu qui a eu les préférences de M. de Lagrèze.

[2] M. de Lagrèze dit (p. 16) : « La Bigorre est un des pays du monde où l'on » mange le plus de volaille. » Il ajoute avec esprit : « Le vœu du bon Henri, que » le paysan eût chaque dimanche la poule au pot, ne fut pas exaucé. Le roi de » France, devenu comte de Bigorre, au lieu de donner des poules à nos monta- » gnards, s'en fit donner par eux... »

JUGEMENT

RENDU PAR LA PREMIÈRE CHAMBRE DU TRIBUNAL CIVIL DE LA SEINE

EN FAVEUR DE

M. LE COMTE JULES DE PARDAILLAN

CONTRE

M. LOUIS-JACQUES-AUGUSTE D'ARBLADE

Etude de Me Benoist, avoué, rue Saint-Antoine, 110.

D'un jugement contradictoire rendu par la première Chambre du Tribunal civil de première instance de la Seine, le 10 novembre 1865, enregistré et signifié,

Entre M. Pierre-Joseph-Théodore-Jules, comte de Pardaillan, propriétaire, demeurant au château de Gignan, commune de Lupiac, arrondissement de Mirande, département du Gers, demandeur,

Et M. Louis-Jacques-Auguste d'Arblade, propriétaire, demeurant à Paris, rue des Lavandières-Sainte-Opportune, n° 10, défendeur,

Il appert avoir été extrait ce qui suit :

Le Tribunal, ouï en leurs conclusions et plaidoiries respectives : Andral, avocat, assisté de Benoist, avoué de Pierre-Joseph-Théodore-Jules, comte de Pardaillan;

Victor Lefranc, avocat, assisté de Pothier, avoué de Louis-Jacques-Auguste d'Arblade de Séailles;

Ensemble, en ses conclusions, M. Aubépin, substitut de M. le Procureur impérial, après en avoir délibéré conformément à la loi, jugeant en premier ressort;

Attendu qu'il résulte des documents produits aux débats que d'Arblade n'a aucun droit à prendre les noms, titres

et armes, soit de comte de Pardaillan-Gondrin, soit de duc d'Autin;

Que, d'ailleurs, il le reconnaît lui-même formellement;

Qu'il y a lieu de lui donner acte de ladite reconnaissance;

Attendu que le fait, par d'Arblade, d'avoir pris les noms, titres et armes sus-énoncés, a occasionné à de Pardaillan un préjudice dont il lui est dû réparation;

Que le Tribunal a les éléments nécessaires pour déterminer ladite réparation;

Mais qu'il y a lieu de tenir compte de la satisfaction immédiate qui a été donnée par d'Arblade, dès le début de l'instance, aux réclamations de Pardaillan;

Par ces motifs :

Donne acte à d'Arblade de ce qu'il est prêt et fait offre de renoncer à faire suivre son nom de ceux de comte de Pardaillan-Gondrin et de duc d'Autin, comme aussi de faire disparaître partout où sera besoin les titres ci-dessus;

Et pour les cas où d'Arblade n'exécuterait pas volontairement lesdites offres,

Autorise, en tant que de besoin, de Pardaillan à faire disparaître les titres de comte de Pardaillan-Gondrin partout où ils ont été ajoutés au nom de d'Arblade, et ce notamment dans l'inscription placée sur la tombe de la dame d'Arblade;

Ordonne la destruction de tout exemplaire du Nobiliaire rédigé par le sieur de Magny, qui pourra être saisi, et dans lequel les titres sus-énoncés seront attribués à d'Arblade;

Ordonne l'insertion des motifs et du dispositif du présent jugement dans deux journaux du département du Gers, au choix de Pardaillan, et, dans le cas où il n'exis-

terait qu'un seul journal dans ledit département, dit que les deux insertions auront lieu successivement dans ce journal;

Condamne d'Arblade aux frais desdites insertions pour tous dommages-intérêts;

Le condamne, en outre, en tous les dépens, dont distraction est faite au profit de Benoist, avoué, qui l'a requis aux offres de droit.

Fait et jugé par MM. Benoît-Champy, commandeur impérial de la Légion-d'Honneur, président; Bedel, vice-président; Delesvaux, Leriot de Rouvray, Jolly Huguier, Millet, juges;

En présence de MM. Thureau et Simon, juges suppléants, et Aubépin, substitut de M. le procureur impérial;

Le vendredi 10 novembre 1865.

Mandons et ordonnons à tous huissiers, sur ce requis, de mettre ledit jugement à exécution;

A nos procureurs généraux et à nos procureurs près les Tribunaux de première instance, d'y tenir la main;

A tous commandants et officiers de la force publique, d'y prêter main forte, lorsqu'ils en seront légalement requis.

En foi de quoi, le jugement a été signé par M. le Président et par le greffier.

Enregistré à Paris, le 20 novembre 1865, f° 193, case 8; reçu 10 francs 35 centimes, D. C. C.

Signé : LEBLOND.

Par le Tribunal,

Signé : SMITH.

NÉCROLOGIE

M. GEORGES

La *Revue d'Aquitaine* ne pourrait, sans être infidèle à son programme, passer sous silence la mort de M. Georges, ancien commissaire expert des musées du Louvre, l'un des hommes les plus pénétrants de France pour fixer l'identité des œuvres d'art. Il a fini, le 8 octobre dernier, à Toulouse, patrie adoptive de sa vieillesse, une existence cosmopolite, et nécessairement fort accidentée. Sa nature précoce, comme toutes celles des gamins de ce Paris où il avait vu le jour, avait franchi les humanités à quatorze ans. Obéissant à son penchant pour la peinture, il fit ses premiers pinceaux dans l'atelier de Regnault, alors réputé. La palette, son unique ressource, le voua au genre immédiatement productif, c'est à dire au portrait. Quelque temps après, sans quitter le chevalet, M. Georges fréquenta l'École de Médecine et devint interne à l'hôpital Saint-Louis. Vers les dernières années de l'Empire, son patriotisme l'entraîna à la défense de nos frontières menacées, et il enleva rapidement le grade de lieutenant dans un régiment de hussards. Au retour des Bourbons, il revint à son premier métier. Ses œuvres ne furent pas des chefs-d'œuvre, mais son esprit sagace avait retiré de ces préliminaires techniques une notion entière des procédés; il compléta par des études comparatives une érudition admirablement spéciale. Sa notoriété dans le monde des arts prit un grand relief, et lui valut la rédaction des catalogues destinés à favoriser les ventes de tableaux. L'expertise des musées du Louvre, pour les achats, lui fut confiée en 1836 et retirée en 1848. Son discernement, dans la distinction des écoles et la reconnaissance des maîtres, était des plus rares. C'est lui qui fit restituer à Raphaël le *Saint-Jean du Désert,* dont une sacrilége restauration avait si bien faussé la provenance, qu'un curé de village refusa de le recevoir, à titre de don, pour la décoration de sa chapelle. Ce fut M. Georges qui présida aux ventes des galeries du comte Per-

régaux, du maréchal Soult, de Mme de Chavagnac, ainsi que du cardinal Fesch, dont la collection éclipsait toutes celles d'Europe.

En 1855, M. Georges fut mandé à Toulouse par l'administration de cette ville pour remédier à l'état fâcheux de son Musée. Son rapport, qui a été publié, il y a un ou deux ans, peut servir de type à tous ceux du genre dans l'avenir.

Le catalogue du Musée de Toulouse était une œuvre purement approximative quand elle n'était pas erronée. La tâche de remplacer l'ancien livret par un nouveau, revu, corrigé et augmenté, fut confiée à M. Georges, qui la remplit avec une pertinence infinie. Il l'avait acquise en sacrifiant toutes les occasions de fortune, comme les enchères publiques, à son amour des belles choses. Quand le hasard l'avait pourvu de quelque argent, il allait en pélerinage artistique à Munich, Rome, Florence, etc. Là, tant que durait son épargne, il vivait dans l'intimité des créateurs du génie allemand et italien.

Ce désintéressement, qui implique un caractère insoucieux de tout, excepté du beau, sa puissance de pénétration et d'intuition, sont des mérites qu'il est toujours consolant de pouvoir inscrire sur une tombe.

J Noulens.

MISCELLANÉES

—

Conférences et cours de M. Batbie. — M. Batbie a donné récemment une conférence à Lyon, la ville de France après Paris la plus apte à recevoir la semence des doctrines économiques. Sa population intelligente et industrielle les a déjà en partie mises en pratique. D'après le *Progrès de Lyon*, notre savant compatriote « a fait écouter des choses sérieuses sans rien » donner à l'utopie qui frappe l'imagination, ni à la rhétorique » qui étonne l'esprit, ni au sentimentalisme qui parle au cœur. »

Le sujet du sympathique professeur était la question qui inquiète les sociétés modernes, c'est à dire l'émancipation des classes laborieuses. Nous regrettons que cet intéressant problème soit exclu de notre domaine, uniquement littéraire ; car nous aurions saisi cette heureuse occasion d'exposer les idées particulières de M. Batbie sur une science ardue dont la culture est réservée aux intelligences fortes.

Son cours à l'École de Droit a été inauguré au milieu d'une foule compacte que ne put entièrement recevoir le nouvel amphithéâtre. Le programme nous promet, cette année, une histoire générale des peuples, considérée sous le rapport économique. Le point de départ sera la plus haute antiquité. Jamais pareil enseignement n'était tombé du haut d'une chaire. Le plan est large et élevé; mais M. Batbie est de taille, non seulement à le concevoir, mais à l'exécuter.

Numismatique. — La construction du chemin de fer d'Agen à Auch a nécessité des travaux de terrassement fructueux pour la numismatique, qui s'y est enrichie de vingt-trois deniers impériaux en bon état. Cette exhumation a été opérée à proximité du village de Pradoulin, lequel avoisine Lectoure. Le vase qui contenait ces monnaies antiques était de la poterie vulgaire, à forme lagène. « Les vingt-trois pièces d'argent — dit » la *Revue de Toulouse*, à laquelle nous empruntons ces dé- » tails, — limitent par leur date une période de quarante-deux » ans, comprise entre Élagabale et Valérien (218-260). Elles

» offrent dix effigies impériales, qui se répartissent ainsi : Ela-
» gabale, une pièce; Alexandre Sévère, trois; Gordien III, six;
» Philippe III, trois; Octacila Severa, une; Trajan Dèce, trois;
» Estrucilla, une; Volusien, trois; Trebonien Galle, une; Valé-
» rien, une. » Ces médailles ont été offertes au Musée de Toulouse par la libéralité du docteur Filhol.

Livres anciens. — Dans les derniers numéros du *Bulletin du Bibliophile,* publié sous l'intelligente direction de M. Aubry, nous avons remarqué plusieurs livres intéressants pour nous, et entre autres : — *Le Gascon extravagant, histoire comique.* Paris; Besogne, 1639; in-8°. V. Fau; fil. aux armes de la comtesse de Verrue. 10 fr.; — Chaudon & Delandine : *Dictionnaire universel* (portraits nombreux). Cette neuvième édition est enrichie de notes et additions de Brottier et Mercier de Saint-Léger. 15 fr.; — *Précis historique de la vie de M. Bonnard,* par Garat. 1785; in-18. 5 fr.; — *Mémoires de la reyne Marguerite.* Bruxelles, 1658; petit in-12. 17 fr. Très rare; — *Marguerite, histoire du temps de saint Louis,* par Cénac-Moncaut. — *Lettres inédites de la marquise de Créqui à Sénac de Meilhan* (1782-1789), mises en ordre et annotées par Ed. Fournier. 1856; in-12. 4 fr.; — *Études biographiques sur les Chanteurs contemporains,* par Escudier frères. Tessier, 1840. 2 fr. 25 c.; — *Heptaméron, ou Histoire des Amants fortunés;* nouvelle de la Reine de Navarre. Ancien texte publié par Claude Gruget, dans l'édition originale de 1559. Gosselin, 1841. 4 fr.; — *Souvenirs d'un Voyage dans la Tartarie et le Thibet,* par Huc; édit. de 1857, avec carte. 3 fr. 50 c. On sait que le P. Huc est de Toulouse; — *Des Troubadours aux Felibre; études sur la Poésie provençale,* par L. de Laincel. Aix, 1862. 3 fr. 50 c.; — *Les Mauvais Instincts,* par Scholl. Hetzel, 1861. 1 fr. 25 c.; — *Catalogue de la Bibliothèque Solar.* Paris, 1860; in-8°. 4 fr.

Livres nouveaux. — Voici la nomenclature de ceux qui nous regardent, au point de vue régional : — *Notice historique et archéologique sur Sainte-Foy-de-Morlaas,* par M. l'abbé Laplace, curé de Bassillon; in-12, de 85 p. Pau, imp. Vignoncourt, 1865; — *Études sur les Évangiles apocryphes,* par M. Michel-Nicolas, professeur à la Faculté des lettres de Mon-

tauban. Paris, Michel Lévy; — *Armorial des Landes,* par M. le baron de Cauna; tome II, in-8°. Paris, Dumoulin; — *Monographie du Paysan du département du Gers, suivie d'une Étude sur le régime des successions;* grand in-18. Paris, librairie de la *Maison-Rustique;* — *Bibliothèque communale de Lomné (Hautes-Pyrénées): Procès-verbal de la séance d'inauguration;* discours de M. Charles Du Poney; in-4°. Tarbes, imp. Telmon; — *Étude comparative des alluvions quaternaires anciennes et des cavernes à ossements des Pyrénées et de l'ouest de l'Europe, etc.*, par Félix Garrgoui; brochure in-8°. Toulouse, Delboy; — *Poésies,* par Mme de Navailles-Banos, née du Bosc-Peyran; in-8°. Paris; — *Un Pélerin de Garaison,* brochure in-16. Tarbes, imp. Telmon; — *A Bayonne, sur les courses de taureaux,* par Barandeguy. Dupont. Paris, imp. Ledoyen; — *Les Inondations en France depuis le sixième siècle jusqu'à nos jours,* par Maurice Champion. 6 fr. Vol. in-8°; — *Histoire de la conquête de la Guienne par les Français,* par M. Henri Ribadieu. Bordeaux, P. Chaumas; — *Cours d'Économie politique complété par un Traité sur le prêt à intérêt et l'impôt,* par Anselme Batbie, professeur d'économie politique à la Faculté de droit de Paris. 2 vol. in-8°. Paris, Cotillon; — *La Dévote,* nouveau roman de Benjamin Gastineau. 1 volume in-18. Paris, librairie internationale; — *Émile Ollivier ex-commissaire de la République à Marseille, député de la Seine,* par L. Marcas. (Le style caractéristique de cette œuvre laisse transparaître, sous le pseudonyme, un écrivain gascon.)

Sous ce titre : *L'Angleterre au dix-huitième siècle,* M. de Rémusat a groupé des études fort remarquées, et qui sont vraiment des travaux définitifs. Bolingbroke, par exemple, qui occupe tout un volume, a trouvé en l'illustre académicien son véritable historien; Walpole, Junius, Burke, Fox, sont aussi des types caractéristiques heureusement choisis et rendus avec ce sentiment de moralité élevée, cette finesse d'expression, ces qualités de style, enfin, qui sont reconnus chez M. de Rémusat. La librairie académique Didier & Cie a donc raison de publier une nouvelle édition de cet ouvrage.

Conférence de M. Labbé sur Marguerite, reine de

NAVARRE. — Dans la salle de la rue Scribe, au commencement de décembre, M. Labbé, un raffiné de lettres, une des plumes les plus alertes du journalisme parisien, nous a donné, sur le Moyen-Age, la Renaissance, la Réforme, le seizième siècle enfin, une savante et curieuse étude, du centre de laquelle se détachait la douce et un peu triste figure de Marguerite d'Angoulême, la sœur de François Ier, comme une de ces esquisses enlevées en trois coups de crayon, par la main d'un maître, sur le fond neutre d'un grossier papier.

En Marguerite, M. Labbé voit la femme plus encore que l'écrivain. C'est surtout Marguerite, « le port et le refuge des protestants persécutés alors, » qu'il nous a montrée, arrachant au bûcher ou sauvant de la corde Étienne Dolet, Bonaventure Desperriers et tant d'autres. Nous trouvons que M. Labbé a fait la part trop petite à l'auteur des *Contes de la reine de Navarre*. L'*Heptaméron*, il en convient lui-même, est pourtant le premier livre de ce temps écrit en vrai français et qui se puisse lire sans l'aide d'un glossaire. Toute la partie de la leçon qui a traité de la Renaissance a été pleine d'aperçus excellents : renaissance de l'idée du droit par les lettres latines, de l'expansion de la vie par les lettres grecques, tout cela nous a été indiqué avec une sagacité parfaite. Pourquoi, puisqu'il en était sur ce sujet, M. Labbé ne nous a-t-il pas dit un mot du livre de *l'Allemagne* de Henri Heine, ce livre où le réveil des âmes après le Moyen-Age est si admirablement peint ? C'eût été pour nous une bonne fortune. Bien entendu, c'est un regret et non pas un reproche que nous exprimons. — *E. Bouchery*.

LE PROTESTANTISME A TOULOUSE ET A MONTAUBAN. — Cent vingt pasteurs ou anciens de l'Église Réformée se sont trouvés réunis, le 8 novembre dernier, aux conférences protestantes de Toulouse. On y a traité la question du surnaturel dans ses rapports avec la religion. La mission de développer cet important et difficile sujet avait été confiée à M. le professeur Bois, de Montauban, qui s'est prononcé pour l'affirmative, dans une dissertation robuste par l'argumentation et nourrie de grandes pensées.

Le discours d'ouverture, à la Faculté protestante de Montauban, a été également un vrai morceau d'éloquence. M. Jean Monod, nommé à la chaire de dogmatique, en remplacement de M. Jalaquier, a parlé de l'esprit qui doit caractériser l'enseignement de notre époque. Quoique acceptant la controverse et le libre examen, en toute sincérité, il a soutenu que le christianisme n'était pas moins pour lui un fait révélé, dont la personne de Jésus-Christ est le centre divin.

CHRONIQUE

La séance de l'Académie des sciences tenue le 13 novembre a été très variée sous le rapport des travaux. M. Becquerel père a pris la parole le premier pour entretenir ses collègues d'une étude météorologique qui intéresse infiniment notre contrée du Sud-Ouest. Le savant susnommé s'est occupé des orages et des nuages qui donnent la grêle. Après avoir expliqué leur présence et leur retour périodiques dans certaines régions, il a tenté de déterminer les influences que produisent ces accidents atmosphériques. La question posée est loin d'être résolue; mais elle peut, à la longue, fournir le moyen d'établir une théorie sur la marche des orages.

M. Bussy a présenté, de la part de M. Baudrimont, professeur à la Faculté de Bordeaux, une note relative à la cause de la couche blanche qui se forme sur le phosphore plongé dans l'eau.

Un mémoire sur les eaux minérales des Pyrénées et leur principe a été également communiqué à l'assemblée.

—o—

M. Pinel-Dumanoir, l'un de nos vaudevillistes en vogue, et dont le talent a touché quelquefois au grand art comique, est mort à Pau dans le mois de novembre. On lui doit, entre autres œuvres : la *Semaine des Amours*, les *Femmes terribles*, le *Camp des Bourgeoises*, les *Toilettes tapageuses*, etc.

—o—

M. Amouroux, organiste de la cathédrale de Bordeaux, vient de présenter au théâtre de cette ville un opéra comique en

deux actes, intitulé : *Reine d'Ellore,* qu'on se dispose à mettre en répétition. Le poëme est l'œuvre de M. Saugeon.

—o—

L'Exposition artistique de Bordeaux sera ouverte le 1er mars 1866. Les œuvres destinées à cette solennité seront reçues jusqu'au 6 février au secrétariat de la *Société des Amis des Arts.*

—o—

Le dépouillement des archives départementales ordonné par le gouvernement se poursuit avec une très grande activité. L'inventaire de Bordeaux, dressé par M. Gros; ceux de Toulouse et de Pau, le premier exécuté par M. Baudouin, et le second par M. Raymond, sont infiniment intéressants pour nous. Commencée en 1862, cette vaste publication représente déjà 35 volumes in-4o, relatifs à trente-deux départements.

—o—

M. Dupin aîné, qui vient de mourir, n'était certes pas un homme de sport; mais il aimait les réunions agricoles. Une fois, cependant, — c'était au mois de juin dernier, — il fit une apparition sur le turf. *Gladiateur,* revenu victorieux d'Angleterre, devait courir le grand prix de Paris et l'enlever aussi vaillamment que celui d'Epsom. Après la course, M. Dupin s'approcha de l'animal triomphant.

— Que pensez-vous de ce noble quadrupède? lui demanda son voisin, un de ses collègues du Sénat.

— C'est — répondit le spirituel légiste — un très habile avocat qui, sans faire de phrases, a gagné la cause du *pur sang* en première instance et en appel; reste la cassation.

—o—

A propos de *Gladiateur,* on doit, cet hiver, dans les grands salons de Paris, danser des quadrilles qui porteront son nom.

—o—

La *Liberté,* en parlant de la corbeille de mariage de la princesse Anna Murat, nous apprend que la merveille, le bijou — historique — de cette corbeille sera, dit-on, un petit coffret aux fines ciselures, comme le seizième siècle savait si bien les fouiller dans l'or ou dans l'ébène, et renfermant (avec un certificat authentique) les langes de Henri IV.

—o—

M. de Grammont-Caderousse avait dépensé trois millions, c'est à dire les deux tiers de sa fortune ; mais il ne les avait pas consacrés à meubler sa cave et ses buffets ; on n'a trouvé, à sa mort, que douze bouteilles de Léoville et huit de Saint-Julien. Sans craindre de rompre la tradition de ses ancêtres, qui, comme tous les grands seigneurs d'autrefois, devaient être bien pourvus d'argenterie et de sèvres, il mangeait dans le ruolz et la porcelaine commerciale de Vierzon. La vaisselle plate de la maison de Noailles, qui fut fondue au temps de Law, valait cent mille francs. Celle du marquis d'Aligre était encore plus considérable : il fallut trois voitures de déménagement pour la transporter à la Monnaie.

—o—

Les marchands de vins français veulent donner à l'Angleterre non seulement le goût de nos vins, mais celui de nos vers. Voici le texte d'un toast porté au banquet Poole par un négociant en liquides, poète anonyme :

Gentlemen, gardez l'assurance
Des bons sentiments de Cherbourg ;
Avec nous toute la France
Vous tend la main en ce jour.
Pour toujours proscrivons la guerre ;
Au lieu de sang versons nos vins !...
Nos vignes sont à nos voisins :
Hurrah ! hurrah ! pour l'Angleterre.

VOIES ROMAINES

DANS LES LANDES DE GASCOGNE

—

Après avoir soumis les peuples, les Romains avaient besoin, pour conserver leurs vastes conquêtes, de briser l'esprit et les traditions nationales, de fusionner les provinces et de faire disparaître tous les vestiges qui pouvaient rappeler l'idée d'indépendance. Cette politique se traduisait par le changement du nom des villes qui avaient opposé la plus glorieuse résistance, par l'institution de divisions administratives destinées à mélanger les races, et par l'établissement de routes militaires. Rien ne donne une idée de la grandeur et de l'activité de la puissance romaine, comme cet immense réseau de grands chemins, créé dans toute l'étendue de l'empire, avec une célérité qui nous étonne et une solidité qui a bravé les siècles. A la faveur de ces voies de communication, Rome pouvait recevoir, en peu de temps, des nouvelles de tous les coins de la terre, et les armées atteignaient rapidement les rebelles, alors qu'une révolte éclatait dans une province éloignée.

Le pays des Landes ne se composait, à l'époque de la conquête romaine, que de quelques peuplades isolées et sauvages. Une des premières préoccupations des vainqueurs fut de relier ces tribus entre elles, et de tracer des routes à travers le désert. On ne connaît pas l'époque précise où furent entrepris ces travaux; mais un voyage fait à Dax, par Auguste, doit faire supposer que ce prince en aura ordonné lui-même l'exécution, s'il ne les a pas trouvés commencés. Auguste est, en effet, le principal auteur des voies romaines dans les provinces. Lurita nous le fait assez entendre, quand il dit que cet empereur voulut em-

bellir, par des chemins pavés, les provinces, comme l'était déjà l'Italie, afin que les présidents et les proconsuls eussent plus de facilité pour visiter les villes, et pour assister aux assemblées qui s'y tenaient (1).

L'*Itinéraire* d'Antonin mentionne deux voies romaines qui traversaient les Landes : la première allait directement de Dax à Bordeaux ; la seconde, venant d'Espagne, joignait également ces deux villes. Les voici avec le nom des stations qu'on rencontrait sur leur parcours :

Iter ab Aquis Tarbellicis Burdigalam.		*Iter ab Asturica Burdigalam.*	
M. P. LXIV		Aquas Tarbellicas	
		Mosconnum	M. P. XVI
Cœquosam	M. P. XVI	Segosam	XII
Tellonum	XVIII	Losam	XII
Salomacum	XII	Bolos	VII
Burdigalam	XVIII	Burdigalam	XVI

Comment faut-il interpréter les lettres M. P., placées devant chaque nombre, indiquant les distances d'une ville à l'autre ? Les auteurs sont en désaccord sur ce point : les uns les traduisent par *mille passus* ou *millia passuum* (mille pas) ; les autres, par *millia plus minus* (mille pas plus ou moins). Si cette dernière opinion était fondée, les évaluations de l'*Itinéraire* n'auraient plus qu'une valeur approximative. Plutarque, cependant, affirme que la mesure des grands chemins de l'empire était précise et déterminée, et que des pierres servaient à désigner le nombre des *milles* et les extrémités de la route. Mais, dans les Landes, ce n'était point par *milles* qu'on mesurait les distances ; on comptait par *lieues gauloises*, et l'auteur de l'*Itinéraire* commet une erreur en ne faisant pas cette distinction. En effet, tandis que, dans la Gaule narbonnaise, les milles romains étaient employés, comme en Italie, dans toute la Gaule aquitanique, celtique et belgique, l'usage

(1) Notes sur l'*Itinéraire* d'Antonin.

des lieues gauloises prévalut toujours. Cette différence, dit Bergier [1], provenait de ce que Rome, ayant conquis de bonne heure le pays, qui formait autrefois la Provence et le Languedoc, lui donna le nom de *provincia romana* et l'administra en cette qualité. L'auteur de l'*Itinéraire de Bordeaux à Jérusalem* fournit une preuve péremptoire en faveur de l'opinion que nous défendons. Il commence son itinéraire à Bordeaux, le conduit de ville en ville en remontant le cours de la Garonne; tant qu'il reste sur la rive gauche de ce fleuve, il mesure les distances par lieues; mais, dès qu'il quitte le sol d'Aquitaine pour passer dans la Gaule narbonnaise, il ne se sert plus que des milles romains.

Ammien Marcellin atteste également ce fait. En parlant de Lyon, cet historien dit que c'est le point où commencent les Gaules, et il ajoute : *Ex indè non mille passibus sed leucis itinera metiuntur;* à partir de là, les routes se mesurent par lieues et non par milles.

Il suffit, d'ailleurs, d'une légère attention pour reconnaître l'erreur de l'*Itinéraire* d'Antonin. D'après lui, une distance de 64 milles séparerait Dax de Bordeaux. Or, le mille romain équivaut à 756 toises ou 1,480 mètres environ; les 64 milles peuvent donc être évalués, tout au plus, à 94 ou 95 kilomètres, tandis qu'une ligne droite, qui joindrait directement les deux villes, en mesurerait au moins 118 ou 120. Ceux qui traduisent les deux lettres par *millia plus minus*, ne se laissent pas arrêter par cette difficulté. A la faveur de la latitude, que leur donne cette interprétation, ils n'hésitent pas à qualifier d'inexacts les nombres de l'*Itinéraire* et à les changer par d'autres qui concordent avec leur manière de voir. Ainsi, le colonel Lapie, qu'un noble zèle scientifique a poussé à vérifier, par lui-même, les distances, remplace les 18 milles qui s'étendaient de

[1] *Histoire des grands Chemins de l'Empire romain;* 1728, in-4°.

Cocosa à Tellonum par 28 milles, et par 38 les 18 autres, qui sont encore indiqués pour la ligne de Salomacum à Bordeaux [1].

En admettant, au contraire, que les nombres expriment des lieues gauloises, tout embarras disparaît. En effet, comme le fait observer d'Anville, différents témoignages concourent à donner à la lieue gauloise une longueur de 1,500 pas romains. Jornandès, dans son *Histoire des Goths*, dit : *Leuca gallica mille et quingentorum passuum quantitate metitur;* Ammien Marcellin répète la même chose, et, dans un traité publié par Rigault, on lit également : *Milliarius et dimidius apud Gallos Leucam facit, habentem passus mille quingentos*. Le pas italique valant 1 mètre 48 centimètres, la lieue gauloise équivaut à 2,220 mètres. On trouve ainsi qu'il faut évaluer, d'après l'*Itinéraire* lui-même, la longueur totale de la première voie à 142 kilomètres, et celle de la seconde, à 139.

Nous allons maintenant suivre, pas à pas, ces grands chemins, et essayer de reconnaître les villages ou les hameaux qui paraissent remplacer les anciennes stations. Il reste malheureusement bien peu de traces de ces voies romaines, et on se rendra facilement compte de ce fait, si l'on considère que l'immense plateau des Landes n'a exigé, pour leur établissement, aucune espèce de travaux d'art, et que les bouleversements si communs de ce sol sablonneux ont dû porter rapidement atteinte à l'œuvre des Romains.

VOIE DIRECTE DE DAX A BORDEAUX.

La position de Caquosa, ou Cocosa, est inconnue. Plusieurs auteurs ont cherché à élucider la question, mais leurs affirmations, toutes contradictoires, sont une preuve

[1] *Recueil des Itinéraires anciens*, par le marquis de Fortia d'Urban et le colonel Lapie; 1845.

de l'incertitude qui règne sur ce point. Un historien du siècle dernier a considéré Capbreton comme Cocosa ; il suffit, pour repousser formellement cette opinion, de jeter un coup d'œil sur la carte du pays. Au lieu de marcher dans la direction de Bordeaux, en allant de Dax à Capbreton, on en serait d'autant moins rapproché qu'on avancerait davantage vers ce bourg.

Le colonel Lapie place Cocosa à Tartas (1). Il n'indique pas les motifs qui lui ont inspiré ce choix; mais la distance qui sépare cette ville de Dax ne s'accorde point avec celle de l'*Itinéraire*, et je dois ajouter que, d'après quelques savants, la fondation de Tartas est postérieure au cinquième siècle.

D'Anville semble avoir voulu fixer la position de Cocosa non loin de la mer, entre les districts du Marensin et du Born; Desbiey (2) et Walckenaer (3) ont cherché à être plus précis que lui, et, se laissant surtout guider par l'analogie des mots, ils ont cru reconnaître l'ancienne Cocosa, l'un dans le nom d'Uza et l'autre dans celui de Caussèque (deux hameaux du canton de Castets). Quoique les mesures de l'*Itinéraire* n'infirment point les opinions de ces auteurs, on peut cependant leur faire une objection bien sérieuse. Les deux voies qui conduisaient de Dax à Bordeaux ne suivaient certainement pas la même direction. On doit supposer que l'une traversait les grandes Landes, et que l'autre longeait le littoral, pour permettre aux Romains, qui ne faisaient qu'une navigation côtière, d'alimenter et de protéger leurs flottes. Nous pensons que la route qui passait à Cocosa est celle des grandes Landes, et nous croyons nous rapprocher beaucoup de la vérité en fixant l'emplacement de cette station au voisinage de Mor-

(1) *Recueil des Itinéraires anciens.*
(2) *Mémoire sur la manière de tirer parti des Landes de Bordeaux.*
(3) *Géographie ancienne des Gaules.*

ceux ou de Rion. On trouve encore des traces de tumulus dans ce dernier village.

La situation de Tellonum est aussi incertaine que celle de la capitale des Cocosates. Le colonel Lapie désigne Trensac, et Walckenaer indique le bourg de Liposthey; mais ils n'apportent aucune raison à l'appui de leur manière de voir. Cependant, la route n'a pas complètement disparu : Desbiey en a trouvé différents vestiges, à la fin du siècle dernier, à peu de distance de Labouheyre, et l'eau des pluies qui, pendant les hivers, couvre cette partie des Landes, laisse toujours à découvert une chaussée bien alignée, qui passe aux environs de Belloc.

Au delà de Tellonum, on voit une levée antique qui a conservé jusqu'à Belin le nom de *Camin-Rouman* (chemin romain). Là, dit M. Jouannet, elle aboutissait à un pont appelé également le Pont-Romain, et dont les ruines, à demi ensevelies au milieu d'un bois très épais, annoncent un ouvrage solide et régulier. Les arches étaient à plein cintre, et le ciment employé à leur construction est aussi dur que les pierres qu'il unit. Tous ces vestiges antiques sont sur la rive droite de la Leyre, parce que cette rivière, qui va se jeter dans le bassin d'Arcachon, s'est portée un peu vers le sud; on aperçoit au milieu des eaux un reste de culée du pont.

Pour Desbiey, ces débris seraient ceux d'une troisième voie romaine, joignant encore Dax à Bordeaux. Mais on ne peut pas admettre que les Romains aient multiplié à ce point les routes pavées à travers un pays désert. M. Jouannet prétend que c'est un embranchement qui conduisait à Belin et probablement au delà. Nous nous rangerions volontiers à son avis, si l'on avait découvert, au nord de Belin, quelque vestige de l'embranchement, et s'il n'était pas plus rationnel de croire que les Romains auront fait décrire un circuit à la route, entre Tellonum et Salomacum, en faveur des *Belendi*, rappelés aujourd'hui par Be-

lin. L'importance de ce peuple rend la chose très vraisemblable.

Salles, dans la Gironde, remplace aujourd'hui Salomacum. D'Anville, Walckenaer et M. Jouannet sont, sur ce point, d'un commun accord; le colonel Lapie, seul, s'écarte de la vérité, en considérant *Sore* (Landes) comme l'antique station romaine. L'ancienneté de Salles avait paru suspecte à quelques archéologues, parce que les fouilles n'avaient fait découvrir aucun vestige qui autorisât cette opinion. M. Jouannet a été plus heureux : il a trouvé des marbres de placage, des ciments, des pierres de revêtement et de jolies mosaïques, qui se prolongent sous l'église, sous le cimetière et sous plusieurs habitations.

Il est facile de reconnaître la direction que suivait la voie romaine de Salles à Bordeaux. Une partie considérable de la chaussée est encore visible, et le village de Cestas, que l'on devrait écrire *Sestas*, suivant d'Anville, comme tirant son origine de l'inscription latine *Ad sextum* (*lapidem*), est un point de repère important. La route porte encore les noms de *Levade, Lebade, Camin-Rouman*. La distance qui sépare Salles de Bordeaux, en passant par le Barp, la Lebade, Cestas et le vieux château d'Ornon, autour duquel M. Jouannet a reconnu plusieurs tumulus, est à peu près équivalente aux 18 lieues de l'*Itinéraire*.

VOIE VENANT D'ESPAGNE ET JOIGNANT DAX A BORDEAUX.

Cette route suivait le littoral du département des Landes dans une grande partie de son étendue. La mobilité du sol, l'envahissement des sables de la mer et la formation de nombreux étangs en ont fait disparaître presque toutes les traces. Espérons que le desséchement des marais de la côte, entrepris naguère avec ardeur par quelques communes, arrachera quelque secret à la terre et permettra de mieux préciser le parcours de la voie.

Où faut-il placer la première station, Mosconnum?

Thore (¹), trompé par l'*Itinéraire* qui compte par milles, au lieu de compter par lieues gauloises, la fixe à *Magescq*. Le colonel Lapie désigne *Saint-Julien-en-Born*, et Walckenaer, *Mixe*, dans le canton de Castets. Saint-Julien ne peut pas représenter Mosconnum : cette commune est, en effet, à 37 kilomètres de Dax, *en ligne droite*, tandis que la station romaine n'en était distante que de 35. Mixe, au contraire, n'est séparée de l'ancienne capitale des Tarbelliens que par 31,000 mètres, et la différence que ce nombre présente avec celui de l'*Itinéraire* s'explique aisément par les légers circuits que la route devait décrire.

Il est un autre motif qui milite en faveur de l'opinion de Walckenaer. Sous la période romaine, la fureur des vents du golfe de Gascogne respectait encore la petite anse de *Contis*, et les chaloupes pouvaient venir s'y abriter pendant les tempêtes. Cette circonstance aura décidé les Romains à établir une station de la route à Mixe, qui n'est séparée de Contis que par les dunes.

Segosa est figurée par *Escource*, d'après d'Anville et Walckenaer, et par *Parentis-en-Born*, selon le colonel Lapie. Il y a erreur de part et d'autre. Une ligne directe, qui joindrait Mixe ou Saint-Julien à Parentis, mesurerait, la première, 38 kilomètres; la seconde, 31, et l'*Itinéraire* n'indique entre les deux stations que 26,000 mètres; il est donc impossible de s'arrêter à Parentis. D'Anville, de son côté, est obligé de supposer gratuitement des erreurs, dans les évaluations de l'*Itinéraire*, pour justifier son opinion, qui ne repose que sur une similitude de mots. Pour nous, c'est *Mimizan* qui représente Segosa, et, pour le prouver, nous n'avons besoin de torturer ni l'ancien texte, ni le nom des localités. Il est certain que la voie passait dans ce bourg antique, perdu aujourd'hui au milieu des

(¹) *Promenade sur la côte du golfe de Gascogne.*

sables ; on en trouve encore des vestiges, que les habitants du pays appellent tantôt *Camin-Roumiou* ou route romaine, tantôt *Camin-Harriou* ou route frayée. Mimizan, que des titres du moyen-âge écrivent *Monisan*, *Menysan*, jouissait, dans les premiers siècles de notre ère, d'une importance maritime considérable, et les Romains n'auront pas négligé de mettre ce centre commercial en relation avec les contrées voisines. D'ailleurs, la distance qui sépare Mimizan de Mixe, en ligne droite, n'est inférieure que de 5 kilomètres à celle qu'indique l'*Itinéraire* entre Mosconnum et Segosa, et les accidents du pays, couvert de dunes et de flaques d'eau, rendent compte de cette divergence.

D'Anville est encore tombé dans une erreur manifeste, en plaçant *Losa* au quartier de *Lech*, dans la paroisse de Saint-Paul-en-Born. Une distance de 7 kilomètres, à peine, sépare Saint-Paul de Mimizan, tandis que l'*Itinéraire* porte près de 27 kilomètres entre Segosa et Losa. D'autre part, si le quartier de Lech représentait Losa, l'*Itinéraire* serait d'une inexactitude étonnante, en n'indiquant que 7 lieues gauloises entre cette station et la suivante ; car la distance directe est d'au moins 38 kilomètres. Cette circonstance n'avait pas échappé à d'Anville, et, pour se tirer facilement d'affaire, il admettait que, par une méprise dans le chiffre romain, on avait écrit VII au lieu de XII.

Le colonel Lapie pense que Losa doit être placée à *Sanguinet*. Le calcul porte, en effet, à fixer la station romaine dans cette commune. Mais, ce qui manque à l'assertion du colonel Lapie, c'est la précision. Ce n'est point au bourg de Sanguinet que se trouvait Losa, mais dans un quartier de la paroisse, connu sous le nom de *Louze*. La ressemblance des mots et la distance qui existe entre ce quartier et Mimizan, concordent parfaitement avec l'*Itinéraire* (1).

(1) Beaurin, *Mémoire à l'Académie des Sciences de Bordeaux ;* Desbiey, ouvrage cité.

Boios était la dernière station avant d'arriver à Bordeaux. D'Anville, Walckenaer, le colonel Lapie et d'autres auteurs modernes croient que *La Teste de Buch* est bâtie sur l'emplacement de la capitale des Boiens. Mais, comme le fait remarquer avec juste raison M. Jouannet, il suffit, pour rejeter cette opinion, de savoir que La Teste est à près de 50 kilomètres de Bordeaux, en ligne droite, tandis que 36,000 mètres seulement séparaient Boios de cette dernière ville. Ce fait détruit encore l'opinion de ceux qui prétendent que l'antique cité a depuis longtemps été engloutie par les flots de l'Océan, avec la pointe de Curian et les terres qui en dépendaient du côté de l'ouest. Il est infiniment probable que Boios était située à la partie orientale du bassin d'Arcachon, entre *Lamothe* et *les Argentères*. Le voisinage des forêts et la proximité du bassin, qui pouvaient fournir des ressources abondantes, rendaient ce point éminemment favorable à l'emplacement d'une ville. D'ailleurs, les mesures mentionnées par l'*Itinéraire* et quelques vestiges subsistant encore, fortifient nos conjectures. On trouve, en effet, entre les Argentères et Lamothe, plusieurs tumulus antiques, qui attestent qu'une peuplade nombreuse a dû séjourner autrefois en cet endroit. De Boios, la voie se dirigeait directement sur Bordeaux, et M. Jouannet en a reconnu des traces à Biganos, à Blins et à Pessac.

A cette route romaine, de Dax à Bordeaux, par Boios, se rattachait un embranchement qui longeait la côte et venait de l'ancien port de Lapurdum. Il traversait le pays occupé aujourd'hui par l'étang de Léon et était encore visible, dit-on, pendant les basses eaux, à la fin du siècle dernier. Dans la commune de *Soustons*, il passait près d'un monticule ayant la forme d'un cône tronqué, et appelé tuc de la Mothe. La tradition attribue aux Romains cette espèce de mamelon, qui paraît avoir été entouré de larges fossés. Il est possible, en effet, que ces derniers aient for-

tifié cette éminence pour maintenir les vaincus dans la docilité, et pour protéger les voyageurs qui conduisaient leurs marchandises de Bayonne à Bordeaux.

Les itinéraires romains ne mentionnent que les voies importantes, celles qui établissaient des communications entre des centres commerciaux considérables. Elles étaient toutes pavées, les unes avec des cailloux, les autres avec du gravier. Mais, à part ces grands chemins, il en existait d'autres appelés par Ulpian *viæ terrenæ* (1). Ces routes non pavées étaient nombreuses dans les Landes, où la pierre est rare, et consistaient simplement en des chaussées de terre, suffisamment élevées pour ne pas être recouvertes par les eaux, pendant les hivers pluvieux. Sur plusieurs points, il est encore possible de reconnaître quelques-uns de ces alignements.

Ces grands travaux, exécutés avec tant de peine par les Romains, sur un sol mouvant, dans un but à la fois stratégique et commercial, furent abandonnés à la destruction du temps, après l'invasion des barbares. Le négoce, que le peuple-roi chercha à développer dans les Landes, cessa tout à coup; chaque peuplade resta confinée dans ses limites, et cet isolement fut une des causes de la misère qui s'est appesantie sur ces malheureuses contrées pendant une longue série de siècles. La guerre et le pillage, dont le sud-ouest de la France fut la victime pendant presque tout le moyen-âge, augmentèrent encore la détresse. A plusieurs reprises, les Anglais essayèrent de faire disparaître ces déserts, en les concédant aux particuliers, à la seule condition de les défricher (2). Mais les mœurs de l'époque et les mutations du pouvoir rendirent tous ces efforts inutiles. Avant tout, il fallait, à l'exemple des Romains,

(1) Il n'était pas permis, dit cet auteur, « in viam terrenam glaream mittere; aut sternere iram lapide quæ terrena fit; vel e contrario de strata terrenam facere. »

(2) Manuscrits de la Bibliothèque impériale, collection Brequigny, t. V.

créer des voies de communication, et favoriser ainsi les relations commerciales en ouvrant des débouchés à l'industrie. C'était le seul moyen de faire entrer en même temps, dans le pays, la civilisation et la richesse. Quelques essais de ce genre furent tentés à la fin du siècle dernier. Napoléon Ier jeta, à son tour, les yeux sur ce département, dont il voulait faire un des premiers de son empire. C'est à Napoléon III qu'il était réservé de convertir cette promesse en réalité. Aujourd'hui, cette contrée, naguère pauvre, stérile, déserte, dédaignée, se couvre de majestueuses forêts de pins, dont les produits sont une source abondante de revenus; les landes disparaissent; les maisons, les villages même se multiplient, et les étrangers viennent s'y établir pour y trouver l'aisance. La civilisation a franchi les barrières du désert; les chemins de fer, les routes, le sillonnent dans tous les sens; les transactions y sont actives, et les habitants, jusque dans les villages les plus retirés, apprécient l'importance de ce grand mouvement commercial et le secondent. Cette transformation radicale d'un pays, qui semblait condamné à une désolante stérilité, s'est accomplie, en quelques années, au moyen des routes agricoles, qui viennent toutes aboutir à la ligne ferrée. Les difficultés d'une telle entreprise étaient grandes : les efforts individuels étaient toujours venus s'y heurter et s'y briser, et il fallait, pour déraciner tous les préjugés et vaincre toutes les résistances, l'intervention énergique et souveraine du pouvoir.

Aug. Vielle.

HISTOIRE

DE LA VILLE DE PERPIGNAN

II

La fin du siècle fut entièrement absorbée par les tentatives de l'Infant de Mayorque, et du comte d'Armagnac après lui, qui mirent à feu et à sang la partie du Roussillon voisine de l'Empourdan et du pays de Foix, sans toutefois que Perpignan ait eu à en souffrir directement. A cette époque, le diocèse reconnaissait la souveraineté de l'anti-pape Benoît XIII (Pierre de Luna), qui fut solennellement reconnu dans un synode tenu en 1395 à Perpignan, sous la présidence du roi Jean Ier, et qui consacra cinq des évêques d'Elne. Quand Benoît fut obligé de quitter Avignon pour céder la place au pape Grégoire XII, soutenu par la France, il se retira en Roussillon, où le roi Martin lui assigna comme résidence le château de Perpignan (juillet 1408); il convoqua, dans l'église de la Réale, un concile qui s'ouvrit le 22 novembre et où assistaient cent vingt évêques espagnols, français et savoisiens, tandis que Grégoire tenait celui de Pise. Le concile n'eut aucun résultat, et, le 7 mars 1409, Benoît réunit de nouveau vingt-deux prélats dans la chapelle du château, qui demandèrent le choix d'un lieu où l'on pourrait s'entendre avec les députés du pape de Rome, comme on appelait le pontife régulièrement élu, et où

(1) Voir tome IX, page 374

les deux compétiteurs seraient déclarés déchus, pour procéder à l'élection d'un troisième.

Grégoire acceptait ces conditions, mais Benoît persista dans sa résolution et le schisme continua jusqu'en 1416. A ce moment quelques personnages illustres vinrent à Perpignan, où se trouvait Fernand, nouveau roi d'Aragon. Ce fut d'abord l'empereur Sigismond (septembre 1415), puis le comte de Foix; la même année, Benoît XIII quitta la ville en voyant que Fernand, entraîné par l'empereur, se ralliait à la cause de l'Église et allait faire proclamer l'acte d'obédience, promulgué en effet à Perpignan, le 6 janvier 1416, et qui éteignit ainsi le schisme en Roussillon.

D'autres événements, bien autrement grands, allaient s'accomplir en Roussillon. La Catalogne avait obtenu la liberté du prince de Viane, fils du roi d'Aragon, avec le titre de lieutenant-général perpétuel. Ce prince mourut presque aussitôt (20 septembre 1461) : les Catalans prirent aussitôt une attitude des plus hostiles et le roi Jean d'Aragon, manquant de soldats, demanda le secours de Louis XI au prix de l'engagement du Roussillon comme garantie des avances faites par la France en hommes et en matériel de guerre. Louis XI accueillit cette proposition avec empressement, heureux de saisir une province qui l'arrondissait et de posséder à la fois dans une contrée lointaine une place comme Perpignan et un port comme Collioure (1462); Gaston de Foix, lieutenant-général *du secours* envoyé par la France, entra aussitôt en Roussillon et en Catalogne avec des forces assez nombreuses, commandées par l'élite de la noblesse, le duc de Nemours, le maréchal d'Albret, le maréchal d'Armagnac, MM. de Crussol, de Vignoles, etc. Les Roussillonnais, qui jusqu'ici étaient demeurés étrangers au mouvement insurrection-

nel, furent exaspérés par la légèreté avec laquelle leur souverain disposait d'eux et se soulevèrent à leur tour; les Perpignanais refusèrent dès les premiers jours de fournir vivres et munitions, et des détachements de la milice massacrèrent les partis français qu'ils pouvaient rencontrer. Seul, le château avait ouvert ses portes aux alliés de l'Aragon; les bourgeois ne pouvant supporter la présence de ceux qu'ils considéraient comme leurs oppresseurs, construisirent des retranchements autour des fossés de la citadelle et creusèrent des mines; la lutte ne tarda pas à s'engager, et les canons furent tirés. Le duc de Nemours se sépara rapidement de l'armée, alors en Catalogne, et vint avec une division essayer de mettre ces rebelles à la raison; il détruisit les retranchements nouveaux, fit tuer tous leurs défenseurs, mais ne voulut pas entrer dans la ville pour la préserver d'un pillage qu'il n'aurait pu empêcher. Les consuls et les gens du conseil vinrent implorer aux genoux du duc leur pardon et jurer une entière fidélité. Mais Louis XI, qui exerçait complètement l'autorité royale dans le comté, saisit cette occasion de diminuer les prérogatives de la municipalité, malgré les humbles supplications des députés qui vinrent le trouver, conduits par le second consul [1]; il accorda néanmoins des lettres de grâces contenant amnistie générale et donnant à ceux des habitants qui avaient cru devoir émigrer un délai de trois mois pour rentrer dans la cité, « ne voulant » pas la destruction de ladite ville et des bourgeois et des » habitants en icelle, mais désirant leur bien et entretien » en notre obéyssance, voulant miséricorde préférer à ri- » gueur de justice et inclinant aux humbles supplications

[1] Parmi ces députés figurent Pierre Serraguet, consul, et Jean Estève, bourgeois.

» et requestes qui sur ce nous ont esté faites par lesdits » bourgeois et habitants et afin que dorénavant ils se » conduisent et gouvernent envers nous comme nos bons » et loyaux doivent faire. » Peu après il créait à Perpignan un parlement pour juger des affaires du pays, mais suivant les us, coutumes et priviléges (1). Malgré ces sages mesures, malgré tous les efforts que Louis XI fit pour s'attirer l'affection de ses nouveaux sujets, ils lui demeurèrent toujours profondément hostiles; et quand, après une longue lutte mêlée de succès divers, Jean d'Aragon se présenta tout à coup à la porte Canet (1er février 1473), au milieu de la nuit, ses soldats n'eurent qu'à se faire reconnaître, pour que Jean Blanca, premier consul, se hâtât de venir vers le roi et de guider ses bandes qui surprirent aisément les Français endormis et les massacrèrent sans résistance. Le château seul ne put être surpris.

Louis XI était alors engagé dans une guerre avec le comte d'Armagnac; assiégé dans Lectoure quand il apprit la défection de Perpignan, il se débarrassa promptement de son ennemi par la plus déloyale trahison et envoya Jouffroy, cardinal-archevêque d'Alby, avec son armée, vers la cité rebelle, pour essayer de la ramener; tout fut inutile, et le blocus fut immédiatement établi (avril 1473).

Le vieux roi d'Aragon commandait en personne dans la place. Je vais essayer de donner quelques détails sur ce siége, l'un des plus mémorables du moyen-âge, et dans lequel les Perpignanais ont fait preuve d'un rare courage.

(3) M. Henry se trompe en disant que Louis XI changea les priviléges de Perpignan au point de les rendre méconnaissables (*Histoire du Roussillon*, tome II, page 89). Ce prince, au contraire, les maintint presque intégralement; il était trop habile pour songer à indisposer gratuitement contre lui une population déjà suffisamment hostile.

M. Henry en a parlé longuement d'après les récits de Zurita et Duclos; j'espère cependant donner encore quelques renseignements nouveaux et surtout dégager la narration de tous les détails inutiles.

L'élite de la noblesse aragonnaise était venue se grouper autour de son souverain, tandis que son fils Ferdinand prenait position à Ampurias : c'étaient Alonzo d'Aragon, bâtard du roi, le comte de Cardone, Pierre de Rocaberti, Louis de Luçana, Pierre de Péralta. Du côté de la France, Philippe, frère du duc de Savoie, commandait l'armée, avec Jean de Daillon du Lude pour lieutenant-général. Dans le commencement, le siége fut poursuivi sans trop de vigueur, et le blocus n'était pas si complet que les Perpignanais ne pussent faire de fréquentes sorties pour aller se ravitailler à Elne, première place que les Français auraient dû enlever, s'ils avaient voulu que la lutte ne traînât pas en longueur ; leurs forces d'ailleurs n'étaient pas suffisantes: aussi, vers la fin de juin, résolut-on de tenter un coup de main hardi. Tandis qu'une colonne commandée par Du Lau, gouverneur du Roussillon, faisait une vive démonstration, deux ou trois cents volontaires escaladèrent les remparts du côté de la porte Notre-Dame, mais, n'ayant pas été soutenus, furent pris ou tués; le lendemain, dans une sortie, Du Lau et le sénéchal de Beaucaire furent battus et faits prisonniers. Sur ces entrefaites, la nouvelle arriva que Louis XI venait de signer une trêve avec l'Aragon, et Philippe de Savoie l'accueillit avec empressement, car les maladies et la disette commençaient à se faire sentir dans le camp; il se retira à la hâte en faisant brûler les tentes et une grande partie du matériel du siége ([1]). Aux termes de la trêve

([1]) M. Henry, dans son travail, suit presque constamment le récit donné par

définitive signée à Canet, le 14 juillet, les hostilités étaient suspendues purement et simplement, chacun gardant ses positions. Louis XI revint promptement sur sa détermination, et, quinze jours après, pendant lesquels le commandement des troupes fut enlevé au prince de Savoie et donné à M. de Daillon, le blocus fut reformé, puis presque aussitôt abandonné. Le 17 septembre, le roi de France faisait proposer à Jean d'Aragon un traité de paix dont le résumé était que le Roussillon demeurerait en quelque sorte commun aux deux royaumes et serait administré par des officiers assermentés aux deux souverains. Jean ne comprit pas le piége et accepta; son rival signa également le 10 novembre; Pierre de Rocaberti devint gouverneur général, et Dufou, Français, commandant de Perpignan, avec le droit de conserver les retranchements élevés autour du château et d'y laisser des canons. Jean, croyant les choses réellement terminées, retourna avec empressement en Catalogne, ne songeant plus en apparence qu'à faire accomplir le mariage projeté entre le Dauphin et la fille de Ferdinand. Mais pendant que les deux gouvernements échangeaient des ambassades et semblaient absorbés par des négociations politiques, les hostilités recommençaient avec une rare violence en Roussillon (juin 1474); Perpignan subissait, en fait, un étroit blocus; les Aragonnais prenaient Céret. Enfin, la guerre s'ouvrit franchement, au milieu de juillet, avec l'entrée en Roussillon d'une armée de 700 lances et de 10,000 archers, l'armement d'une escadre à Aigues-Mor-

Duclos dans son *Histoire de Louis XI*, et présente généralement les actes de nos généraux et de nos soldats sous un point de vue odieux, au moins exagéré. On sait cependant que Duclos n'est pas un historien à qui l'on doive se fier aveuglément, et l'on peut certifier que si les Français commirent de grandes violences, les Aragonnais ne restèrent pas en arrière.

tes et la prise d'Elne et de Figuères. Bernard d'Oms, qui commandait dans la première de ces villes, et qui, après avoir prêté serment à Louis XI, l'avait trahi, fut décapité, et sa tête, plantée au bout d'une pique, fut placée à la porte du château royal. Perpignan n'avait aucune provision de vivres, et la prise d'Elne lui enlevait toute espérance de secours; le roi Jean, pris au dépourvu au milieu de ses intrigues, n'avait rien préparé et manquait d'argent; les compagnies, du reste, qu'il essaya d'envoyer dans la place, furent arrêtées et défaites en chemin. Les consuls reconnurent donc bientôt l'impossibilité de prolonger une résistance inutile qui traîna pourtant jusqu'au mois de mars 1475, et pendant laquelle les habitants furent réduits aux dernières extrémités de la famine. Un historien contemporain en trace un effrayant tableau : « On » peut à peine croire quelle fut la violence de la faim qu'ils » endurèrent. Durant plusieurs jours ils ne vécurent que » de chats, de chiens, de rats, que les femmes attrapaient » le long des rues de la ville au moyen de longs et larges » voiles de toile. Cette ressource venant encore à manquer, » et pressés par le plus extrême besoin, non seulement ils » portèrent la dent sur la chair des Français qu'ils avaient » tués, mais ils dévorèrent encore les cadavres de leurs » propres concitoyens. Plusieurs femmes, agitées par la » rage de la faim, dévorèrent, en les arrosant de leurs » larmes, leurs enfants, filles et garçons, qui mouraient » par la faim et le feu de l'ennemi (1). » Ces cruelles épreuves n'abattaient pas le courage des bourgeois, que commandait avec une rare énergie leur premier consul, Jean Blanca; le fils de cet intrépide magistrat fut pris par les Français, qui firent savoir à son père que, s'il rendait

(1) *Marinæus de Sicile*, livre XVIII, cité par M. Henry.

la ville, ils lui laisseraient la vie. Blanca répondit héroïquement que rien ne pourrait le décider à commettre une action aussi honteuse que celle de trahir son souverain, et le malheureux jeune homme fut massacré. Mais ces efforts devaient être inutiles, et le 10 mars 1475, Perpignan capitula aux conditions suivantes :

1° Amnistie complète pour les habitants et officiers municipaux ;

2° Confirmation et conservation des priviléges et coutumes de la cité ;

3° Confirmation du droit de la ville de percevoir seule les octrois, rentes, etc. ;

4° Permission accordée pour quatre ans aux habitants de Perpignan d'aller s'établir, si bon leur semblait, dans les terres du roi d'Aragon avec leurs familles et leurs biens, de revenir après ce délai et de vendre leurs biens ;

5° Que le roi de France ne pourrait expulser quelqu'un de la ville qu'en lui payant la valeur de ses biens estimés contradictoirement par deux experts ;

6° Que les propriétaires dépossédés, de quelque ordre qu'ils soient, rentreraient dans leurs domaines ;

7° Que les commissaires que le roi pourrait envoyer en Roussillon, n'exerceraient leurs fonctions que selon les ordres du gouverneur général ;

8° Que tous les actes relatifs au domaine royal accomplis depuis le jour où les troupes françaises ont occupé le château, seraient nuls et révoqués ;

9° Que le roi déciderait seul des actes susdits accomplis depuis ce moment ;

10° et 13° Que, vu la dévastation du pays, les dettes des gens de Perpignan envers la France et l'Aragon étaient

déclarées annulées, ainsi que les lettres de change, etc.;

11° Que le roi n'établirait jamais aucune taxe nouvelle;

12° Que les habitants ne pourraient être tenus de contribuer à nuls autres travaux que ceux concernant la communauté;

14° Qu'il n'y aurait pas de Cour de Parlement à Perpignan;

15° Que jusqu'au jour du présent traité les gens du comté et de la ville seraient libérés de toutes rentes, pensions ou arrérages dus à quelconque;

16° Que, vu la pauvreté du pays par suite des guerres, tous les cens et censaux seraient réduits à raison de 12 deniers par livre;

17° Que le Conseil de ville prêterait serment au roi de France, à moins que du jour du traité au lundi suivant, à midi, le roi d'Aragon ne fasse secourir la place ou lever le camp français établi entre le pont Saint-Pierre et Notre-Dame;

18° Que le roi s'engagerait à ne jamais faire ou laisser démolir les fortifications de Perpignan;

19° Que les étrangers et officiers aragonnais auraient trois jours pour sortir de Perpignan et du Roussillon; qu'ils pourraient emmener leurs biens, prisonniers et cartels; que les malades et blessés pourraient rester tant que besoin sera;

20° Qu'on n'enlèverait ni à la ville ni à aucun de ses habitants ses armes ou artillerie;

21° Que dans le délai de trois mois de l'occupation de la ville, les gens de l'ambassade aragonnaise seraient mis en liberté;

22° Que les canonniers, bombardiers et autres artil-

leurs seraient considérés comme habitants de la ville et compris dans la capitulation ;

23° Que le roi et ses officiers jureraient d'observer lesdits articles « par notre Seigneur Dieu et la damnation » de leurs âmes, sans en pouvoir obtenir l'absolution, y » renonçant absolument et donnant leurs âmes au diable » en cas de non observation. » Que tous les passages obscurs desdits articles seraient interprétés en faveur de la ville, et que le roi donnerait tel cartel que jugera utile la communauté.

Lesdits articles furent jurés par Jean de Daillon, seigneur du Lude, gouverneur du Dauphiné, et Yvon Dufou, gouverneur d'Angoumois, chevalier, conseiller et chambellan du roi, ses lieutenants-généraux en Roussillon et Cerdagne, entre les mains de Guillaume Vincent, notaire rayal, en la bastille du Pont-Notre-Dame, le 10 de mars 1475 ; lesdits lieutenants-généraux recevant et acceptant pour otages Laurent de Villanova, consul, Thomas de Vivers, damoiseau, Georges Pinya, bourgeois, Jean Borro, bourgeois, Georges Ciurara, surposé des notaires, François ....., surposé des tisserands (1).

Comme on le voit, la capitulation était très honorable, et les habitants de Perpignan avaient pu obtenir, non seulement pour eux, mais encore pour les adhérents de l'Aragon toutes les clauses de sûreté ; le roi Jean, d'ailleurs, ayant compris l'impossibilité d'une résistance plus prolongée, avait, dès le 21 janvier 1475, voulu témoigner son admiration pour l'énergie de la ville en lui donnant le titre de *très fidèle* à perpétuité (2). Depuis ce

(1) *Livre vert majeur et mineur.*

(2) *Livre vert mineur.* « ..... Deixant per avant los altres beneficis qu'eus » entenem proseguir, vos donam que ajau e degudament, aquesta excellencia e » dignitat entre les altres ecutats et viles nostres, que la villa sita intitulada per-

jour, les Perpignanais attachèrent un grand prix à cette flatteuse distinction, que nous verrons confirmée bien des fois par des rois d'Espagne, et, plus tard, par Louis XIV.

Mais ce traité avait été conclu sans l'assentiment de Louis XI par des généraux qui, reconnaissant l'importance d'occuper Perpignan, appréciant la perte que causerait un assaut et rendant peut-être hommage à la valeur des bourgeois, voulaient en finir tout en sauvegardant les intérêts des deux partis. Louis XI n'envisagea pas les choses de la même manière : il destitua tout d'abord MM. du Lude et du Fou, pour envoyer à leur place M. du Bouchage avec les ordres les plus sévères et les plus opposés au traité (1); ces instructions portaient, dit-on, en substance, de chasser de Perpignan assez de monde pour que

» petuament fidelissima et lo poble fidelissim en memoria eternal de la gran fe e » constencia vostra. » Donné à Girone.

(1) M. Henry (tome II, page 138) n'indique pas d'où il tira ce document; ce n'est pas de Duclos, qui ne dit que quelques mots du siége de Perpignan.

Je ne reproduis, pour ma part, ces renseignements que sous toutes réserves, n'ayant aucun motif de les croire authentiques. Je ferai les mêmes réserves pour la lettre publiée à la suite dans l'*Histoire du Roussillon*. On ne peut trop regretter que les archives de la ville de Perpignan n'aient conservé aucune des délibérations du Conseil de cette époque : c'était le seul moyen d'apporter du jour dans cette question, où l'on est obligé de s'en confier au seul Duclos. Dom Vaissette ne fournit aucun éclaircissement. La critique historique, basée sur un seul auteur, ami ou ennemi, est nulle : cette absence de documents condamne l'histoire de Perpignan à une obscurité complète pendant cette lutte mémorable. Je ne voudrais pas que l'on conclût de mes observations que je veux me faire l'apologiste ou même le justificateur des actes de Louis XI, un des plus grands rois que la France ait eus pour sa politique, mais un des plus cruels et des plus fourbes : je veux seulement dire qu'on a encore beaucoup exagéré ses actes, et que d'ailleurs, en ce qui regarde la capitulation de Perpignan, il avait parfaitement raison d'être mécontent de ce qu'avaient fait ses lieutenants. Au point de vue politique, entendons-nous bien, non pas au point de vue de la générosité morale, ce traité était une faute; car, au degré de pénurie où était réduite la ville, il était au moins maadroit d'accorder une série de conditions qui n'auraient pas été autres, si la place eût été bien fournie en hommes et en approvisionnements permettant une plus longue défense.

cent lances puissent en être maîtres; de ne laisser d'armes à aucun bourgeois; de faire une citadelle; d'expulser tous les nobles convaincus de tenir pour le roi d'Aragon et de distribuer leurs biens aux amis de la France; de supprimer les officiers municipaux; de saisir toutes les abbayes du Roussillon et d'y mettre des abbés et des moines français.

Ed. de Barthélemy.

(La suite au prochain numéro.)

DE L'UNITÉ RELIGIEUSE

PAR I. DAVID

Toulouse, librairie centrale A. Armaing. Un volume in-18 de 87 pages. 1865.

—

M. Irénée David, dont la Gascogne n'a oublié ni le beau talent, ni le beau caractère, a laissé, quand une mort prématurée nous l'a ravi, un *Traité de Droit naturel* qui sera bientôt publié par les soins pieux d'un fils digne de lui (1). En attendant que cette œuvre considérable vienne augmenter encore, s'il est possible, l'estime et les regrets dont nous entourons la mémoire d'un compatriote qui a été si chaleureusement loué ici même par la voix amie de M. Noulens, M. Jean David a voulu nous faire apprécier la haute valeur de ce « résultat des études et des méditations d'un homme » dont toute la vie fut une vie d'étude et de méditation; » il a détaché de l'ouvrage paternel un important chapitre, et c'est ce chapitre que je viens examiner.

Ce qui frappe tout d'abord dans l'excellent opuscule de M. David, c'est une admirable netteté d'exposition. Là, rien de nébuleux, rien d'indécis. Point de vagues contours, point de fuyants horizons. La phrase, vive et agile, vole au but comme une flèche lancée par une main sûre. Tout s'enchaîne et se déroule sans effort, sans difficulté. L'auteur, même quand il aborde les plus arides matières, les questions les plus abstraites, garde toujours sa lumineuse diction. Verveux logicien, il nous prouve, une fois de plus, d'un bout à l'autre de son livre, que la clarté est la sœur du bon sens.

Je songeais, en lisant les considérations de M. David sur l'infini (p. 6, 7, etc.), à certains philosophes contemporains (ils ne sont pas tous Allemands!) qui ont traité le même redoutable sujet, et je me disais que la différence entre le simple et transparent langage du modeste publiciste et l'impénétrable logomachie de quelques-

(1) M. Jean David nous apprend (p. 1) que l'auteur, « dont la modestie seule » égalait l'ardeur au travail, » avait composé ce livre, « sans souci de la publi- » cité, » et qu' « aussi faut-il mettre dans ses nombreux manuscrits un ordre » qui n'existe pas. »

uns de nos superbes métaphysiciens, était presque celle qui existe entre le jour et la nuit. Si j'étais plus malin, je m'amuserais à citer ici quelques phrases de nos penseurs à la mode, et je les donnerais à deviner aux plus sagaces lecteurs, comme dans d'autres recueils périodiques on donne à deviner énigmes et rébus. J'aime mieux signaler, entre tant d'autres remarquables passages du livre, ce que M. David nous dit du péché originel (p. 12), des civilisations antiques (p. 17, 18), du protestantisme (p. 36), des religions asiatiques (p. 51), du dogme de la fatalité (p. 70, 71). Je tiens surtout à transcrire ici cette phrase (p. 35) si pleine d'une sereine confiance dans les grandioses destinées du catholicisme : « ..... Il est des profondeurs qu'il ne m'appartient pas de sonder; » mais je le dis sur la foi d'un passé glorieux. Je dis, instinctive- » ment peut-être, que l'unité doit encore se faire, et se fera plus » prochainement qu'il ne semble par l'Église catholique. Voyez à » combien de tempêtes cette ancre a déjà résisté... »

Je ne saurais trop louer, à côté des qualités littéraires du livre de M. David, les qualités morales qui le distinguent, c'est à dire la sincérité, l'élévation, la noblesse des sentiments et des idées. On sent, en lisant ces pages, qu'à force d'aimer et d'admirer Blaise Pascal, l'auteur lui a emprunté quelque chose de son âme et de son esprit. Ce n'est point en vain, disaient les anciens, que l'on se nourrit de la moelle du lion.

M. Jean David, à la fin d'une rapide préface écrite au milieu des arbres et des fleurs que son père avait tant aimés, et dont, en zélé disciple de Jussieu, il avait orné avec autant de science que de goût ce domaine de la Hourre, qui est comme un immense jardin plein d'enchantements, M. Jean David, dis-je, s'exprime ainsi : « Ces quelques lignes vont être, je le sais, un grain de sable » dans la mer, mais peut-être que celui qui les a pensées en sera » content. C'est mon principal désir. » Touchante parole à laquelle je répondrai : Oui, sans doute, celui qui les a pensées en sera content; mais, pour beaucoup d'esprits, ces quelques lignes, dans lesquelles sont condensées tant de graves observations, ne seront point perdues, et il me semble que je puis assurer qu'un grand bien sortira de cet enseignement d'outre-tombe!

Philippe Tamizey de Larroque.

DOLORÈS

ÉPISODE DES GUERRES DE DON CARLOS [1]

II

LA GUERRE CIVILE

« Aimbeste odol ichurtze,
» Ez da doloria ?
» Il da provinci autan
» Gastien loria.
» Patria defenditzean
» Litzake honoria ;
» Anaya anayen contra,
» Chit gauça tristia. »

Tant de sang répandu, n'est-ce pas bien douloureux ? Morte se trouve, dans notre province, la fleur de la jeunesse. — Il y a grand honneur à défendre la patrie. Mais frère contre frère, que c'est triste !

(Chant de MUNIAGORRI, de Tolosa.)

Elle se nommait Dolorès de Arraçola, comptait dix-huit ans à peine, et appartenait, par son père, don Rodrigo de Arraçola, à une famille honorable du Guipuscoa, comme par sa mère, dona Esperança de Saavedra, à une maison noble de Séville, cette *merveille* qui donna le jour à tant de merveilleuses beautés. Bien que don Rodrigo de Arraçola ne fût revêtu d'aucun titre aristocratique, il lui avait suffi, pour obtenir la main d'une noble Andalouse, de prouver, par enquête juridique, son origine du Guipuscoa, en invoquant les édits de Ferdinand le Catholique, de Charles-Quint et de Philippe II, lesquels le déclaraient, par cela seul, bon gentilhomme. Mais six ans après lui avoir donné un fils, que l'on nomma don Esteban, dona Esperança de Saavedra mourut en mettant au monde une fille que, par allusion au malheur qui signala sa naissance, l'on baptisa du prénom de Dolorès. Celle-ci, belle comme une Andalouse, gracieuse et distinguée comme une fille du pays Basque, ne tarda pas à devenir, et certes à juste titre, l'idole de

[1] Voir le numéro de novembre, page 223.

son père, non moins que de son frère, ayant dignement remplacé sa mère dans leur affection.

Elle avait atteint sa seizième année sans que sa vie eût éprouvé le moindre trouble, le moindre chagrin, du moins sérieux. Après avoir reçu, dans un pensionnat de Madrid, une éducation d'autant plus brillante que cette jeune personne se trouvait douée d'une vive intelligence, au sein du luxe et des richesses, entourée de soins, protégée surtout par l'affection d'un frère et d'un père, tous les deux, bien qu'à des âges si différents, hommes énergiques et résolus, que de motifs pour qu'elle se crût à l'abri des coups du sort! Et quand vous songerez, mes amis, que c'est là cette paysanne que vous m'avez vu rencontrer dans un cimetière, pleurant sur le bord d'une fosse, et que je retirai des mains de deux gendarmes qui venaient de l'arrêter, à l'instar d'une vagabonde, vous vous humilierez avec moi devant les décrets de la Providence, aussi rigoureux parfois, en apparence, que pleins de mystères.

Antérieurement même à la sortie de Dolorès du pensionnat de Madrid, dont j'ai parlé, avaient éclaté avec une violence extrême les troubles de la Navarre, du Guipuscoa et de l'Alava. Bientôt apparut à la tête des Basques espagnols révoltés contre la régente Christine, le Basque Zumalacarréguy. Néanmoins, jusque-là don Rodrigo de Arraçola s'était tenu à l'écart, avec son fils, don Esteban de Arraçola y Saavedra, sans se prononcer, soit pour don Carlos, soit pour la reine Isabelle. Mais, en juillet 1834, le Prétendant, s'esquivant d'Angleterre et traversant la France, put gagner les Basses-Pyrénées et y franchir notre frontière, suivi, vers la fin de 1835, par la princesse de Beïra, sa fiancée, que le contrebandier Ganis, du village basque-français Macaye, réussit à déposer sur la rive espagnole, en la transportant dans ses bras, à travers les flots d'un torrent, comme il eût fait d'un ballot de soieries ou de dentelles soustrait aux agents de la douane.

Dès lors cette guerre prit plus d'extension, et Zumalacarréguy, devenu généralissime de don Carlos, obtint successivement la supériorité sur Roudil et sur Mina, généraux de Christine. Mais, dans le cours de cette même année 1835, Zumalacarréguy fut blessé mortellement devant Bilbao, et l'on

peut dire, à sa louange, que c'est seulement depuis sa mort que cette malheureuse guerre prit le caractère d'atrocité dont l'Europe s'est justement indignée.

Un jour, don Rodrigo de Arraçola et don Esteban, son fils, reçurent un pli contenant à peu près ces quelques lignes :

« Vous êtes Basques et sujets de ma couronne. A ce double » titre, je vous appelle aux armes. Il s'agit de la défense de vos » franchises, autant que de la cause de votre prince. Ces deux » légitimités, les laisserez-vous périr?

» Moi, le Roi,
» Don Carlos de Bourbon. »

A la lecture de cet écrit, toute la tiédeur de don Rodrigo et de don Esteban ayant cédé, ils partirent, sans différer, pour *Onate,* ville de Biscaye, où siégeait le Prétendant. — Manuel Hortiz les y accompagna.

Comme il sera longuement question de ce dernier, dans la suite du récit de Dolorès, souffrez, mes amis, que je vous le fasse connaître.

C'était le frère de lait du jeune Arraçola. Au sortir de la maison de don Rodrigo, où il avait passé son enfance, il exerça pendant deux ou trois ans le métier de marchand colporteur, et, comme je crois vous l'avoir fait observer dans d'autres occasions, il y a du contrebandier dans tout marchand espagnol, de même qu'on a dit que d'un philosophe castillan on pourrait confectionner trois dévots français. Aussi, je ne crains pas de faire une grande injure à Manuel Hortiz, que d'attribuer à ses spéculations interlopes les connaissances que nous lui verrons bientôt dévoiler, au sujet des vallées et des montagnes qui touchent à notre frontière méridionale.

Au surplus, on produirait un livre curieux, si l'on écrivait la vie des contrebandiers pyrénéens les plus célèbres. Par exemple, l'on pourrait mettre en regard Ganis, du Labourd, et Brice, du Bigorre. Le premier, après avoir reçu à bout portant un coup de pistolet et s'être emparé de la personne du préposé de la régie qui l'avait ainsi blessé et que les autres fraudeurs couchaient déjà en joue, arracha la balle de sa blessure à l'aide de son couteau, et la montrant à son ennemi qu'il fit relâcher : « Apprends de moi, lui dit-il, à respecter la

vie de ton semblable! Je te pardonne; mais n'y reviens pas! »
Le second, ayant tué un douanier dans une rencontre, contemplait du haut d'un rocher, et caché derrière sa maîtresse, un juge d'instruction qui procédait à une information contre lui, au fond de la vallée d'Aure, et sous l'escorte de deux gendarmes..... Tout à coup Brice a saisi sa carabine... C'est qu'il venait de discerner, dans ce groupe, un soldat de la douane déposant contre lui, et ce dernier serait tombé sous la balle infaillible du contrebandier, si la jeune montagnarde qu'aimait celui-ci ne l'eût désarmé de sa main, de son doux regard et de sa voix suppliante. Tel n'était pas Manuel Hortiz, qui tenait, au contraire, du premier, c'est à dire de Ganis, ayant reçu de la nature un cœur généreux, et, dans la maison de don Rodrigo de Arraçola, une éducation chrétienne. Rappelé par don Rodrigo, pour seconder don Esteban dans ses chasses, il venait de retremper son dévouement au même foyer où il avait sucé, en quelque sorte, l'affection pour ses maîtres, avec le lait de sa mère. Ces mêmes sentiments le portèrent à suivre ces derniers au service de don Carlos.

Vous vous expliqueriez difficilement, mes amis, l'abandon où ce départ de don Rodrigo et de don Esteban semblait laisser Dolorès, leur fille et sœur, si je ne vous disais qu'à cette époque, les carlistes, repoussant au loin les christinos, avaient porté la guerre sur l'Èbre, et que tout le pays compris entre ce fleuve et la France jouissait d'une paix véritable. Aucun danger ne menaçait donc, pour le moment, cette jeune personne, qu'entouraient d'ailleurs de nombreux domestiques.

Arraçola (je parle ici de la retraite où vivait paisiblement Dolorès, car, au pays Basque, la famille et le manoir qu'elle habite portent le même nom), Arraçola se trouve heureusement situé. Bâti sur le penchant méridional d'une Pyrénée, il domine d'une grande hauteur un frais et riant vallon, au fond duquel bondit l'un de ces mille torrents aux eaux si limpides, qui s'épanchent de ces montagnes. Pour monter des bords de ce torrent au seuil de la demeure d'Arraçola, il faut suivre, dans tous ses détours, un chemin qui contourne deux ou trois précipices, et offre ainsi un parcours de près de quatre kilomètres, tandis qu'une tourterelle privée et chérie de la jeune

Dolorès n'avait pas le quart de cet espace à franchir, à tire d'aile, pour parvenir de l'une des fenêtres de ce manoir à ce même cours d'eau. Toutefois, pour ceux qui possèdent un pied montagnard et une tête à l'épreuve du vertige, il est possible de gagner aussi un ou deux kilomètres, en prenant, à travers les rochers, comme sur le bord d'un abîme fascinateur, un sentier non moins rude que dangereux, et dont la naissance se dérobe au regard d'un étranger, sous des buissons de buis, de houx et de réglisses. Il convient de dire également que le chemin lui-même, malgré ses nombreux détours, ne reste pas non plus sans difficultés, faute d'entretien, car les Basques du Guipuscoa n'ont pas l'instinct de la restauration : ce qui a fait que cette province s'est hérissée de ruines. J'ajoute que les sites de la beauté de celui d'Arraçola ne se procurent pas sans fatigue, et que, dans nos Pyrénées, par exemple, ce plaisir des yeux coûte quelque peu aux poumons.

Du côté opposé, la même montagne domine, à son tour, Arraçola, qu'une forêt de hêtres, mêlée, dans la partie supérieure, de quelques sapins, protége contre les lavanges (ou avalanches), soit de neiges, soit de rochers, trop fréquentes dans les Pyrénées dénudées de bois. Parfumée, pendant presque tout l'été, par une grande profusion de fraises, puis de framboises, cette forêt recevait journellement la visite de Dolorès, qui ne craignait même pas, douée d'autant de force que de résolution, malgré son sexe, de se hasarder bien plus haut, c'est à dire jusqu'à cette partie de la montagne où cesse toute trace de végétation, et d'où son regard planait sur un paysage d'une extrême magnificence.

Sur ces entrefaites, les jours s'étaient écoulés paisiblement, dans Arraçola, sans autre inquiétude que celle résultant, de fois à autre, des retards éprouvés, quant aux nouvelles que don Rodrigo ou don Esteban prenaient le soin de transmettre à Dolorès, autant que la guerre et ses péripéties pouvaient le leur permettre.

Mais, un soir du mois de septembre 1836, que cette jeune personne venait de rentrer dans sa demeure et qu'elle y terminait son dernier repas de la journée, un jeune homme, tout

couvert de poussière, les cheveux, les habits en désordre, se précipita, sans se faire annoncer, dans le salon où elle se tenait.

Au premier aspect, Dolorès l'a reconnu :

— Manuel Hortiz! vous, ici! s'écrie-t-elle; et mon père?... que s'est-il passé, grand Dieu?

— Oh! senorita, lui répond le jeune carliste, fuyez, fuyez sans délai!... C'est l'ordre de votre père; c'est la prière de don Esteban!... Nous n'avons pas un instant à perdre, et je ne devance les christinos, je ne devance la mort que de quelques instants.....

— Mais pourquoi mon père lui-même...?

— Je vous l'ai déjà dit, senorita, c'est don Rodrigo qui m'envoie vers vous; c'est sa volonté que je vous transmets. De grâce! et par pitié pour vous, suivez-moi, hâtons-nous!

Et voyant que la jeune fille, dans son premier trouble, ne savait que résoudre :

— Mais vous n'avez donc pas compris, ajouta-t-il, qu'il y va pour vous de la vie!..... Vous ignorez donc que notre brave Cabrera, ayant battu en maintes rencontres les soldats de Christine, Mina vient de faire mettre à mort la mère de cet illustre général; que celui-ci, usant de représailles, a fait fusiller trente-quatre femmes de toutes conditions tombées entre ses mains, et que les christinos se sont promis d'immoler à leur tour de semblables victimes? C'est pour vous soustraire à ces fureurs que je vous fus envoyé, avec l'ordre formel de vous conduire en France. J'ai répondu de vous sauver, senorita, mais c'est à la condition de ne pas perdre un instant. Sachez aussi que je viens de rencontrer à quelques pas d'Arraçola un parti ennemi, et que ce n'est pas sans peine que je suis parvenu à me dérober à leur vue.....

En disant ces mots, le jeune Basque venait d'ouvrir l'une des fenêtres du salon pour jeter un regard dans la vallée, qu'allaient quitter les dernières lueurs du jour.....

— Et tenez! senorita, s'écria-t-il aussitôt, les voilà, ces démons! je les entrevois au pied même de cette montagne, et c'est bien à vous qu'ils en veulent... Pourvu encore qu'ils ne s'avisent pas du sentier que j'ai suivi!... Mais non, grâce au ciel!

Voilà qu'ils le dépassent, ce qui nous vaut une demi-heure environ pour vous soustraire à leurs infâmes outrages.....

— Oh! dit alors Dolorès, dans ce cas, vous me tueriez, Manuel!...

— Eh! sans doute! mais fuir vaut mieux, et c'est possible!... Prenez avec vous le plus d'or que vous pourrez; n'oubliez pas non plus les diamants de votre mère... Toi, Manolita, hâte-toi de faire un paquet de tes meilleures hardes, que je vais emporter... — Il adressait cet ordre à l'une des servantes de la maison, car tous les domestiques étaient accourus sur les pas de Manuel Hortiz.

Dolorès et ce dernier s'enfuirent donc d'Arraçola, au moment où les christinos se trouvaient déjà bien rapprochés de cette demeure. Mais le jeune carliste n'oublia pas, en partant, de recommander aux domestiques d'éluder aussi longtemps que possible l'ouverture des portes. Quant aux femmes, elles reçurent le conseil de s'esquiver par le sentier abrupte et dérobé dont j'ai parlé déjà, et de gagner ainsi quelqu'une de ces retraites que fournissent les pays de montagnes.

J.-F. Samazeuilh.

(La suite au prochain numéro.)

LES

GASCONS CÉLÈBRES

HOMMES DE GUERRE

LE BARON PIERRE LÉGLISE

MARÉCHAL DE CAMP

Léglise fut un des types les plus intéressants et les plus complets de ces enfants de la Révolution de 89, qui, nés dans les classes inférieures de la société, trouvèrent dans leur courage et leur intelligence une popularité, une illustration, dont leur naissance semblait devoir les priver sans retour. Parti comme simple volontaire, il devint maréchal de camp; issu d'une famille à peine aisée, il devint comte de l'Empire; compatriote de Lannes, il acquit la réputation d'un des plus braves militaires de l'armée, à côté du célèbre maréchal dont Lectoure se montre si fière. Sa vie, enfin, fut un grand enseignement : elle montra quelles sont les hautes destinées auxquelles sont appelés les plus simples artisans, lorsqu'ils réunissent la bravoure au patriotisme, l'abnégation à la probité.

Pierre Léglise, fils de Pierre Léglise, petit propriétaire à Miélan (Gers), et de Bernarde Dufar, naquit dans cette commune le 11 octobre 1771. Son parrain, Pierre Dufar, et sa marraine, Marie Cazaux, simples et honnêtes cultivateurs, ne surent signer ni l'un ni l'autre aux registres de baptême, lorsqu'ils le tinrent sur les fonts.

Si l'on tient compte de cette circonstance et du peu de fortune du père de Léglise, on ne peut être surpris d'apprendre que l'éducation de l'enfant ait été fort négligée et réduite aux premiers éléments de la lecture, de l'écriture

et du calcul. Loin de rougir de cette circonstance, Léglise prenait plaisir à la rappeler durant le cours de sa brillante carrière; son avancement eût été bien plus rapide, disait-il lui-même. Sa réputation aurait égalé celle des plus grands maréchaux de l'Empire, ajouterons-nous, si son courage et son intelligence avaient été secondés par une instruction plus développée.

Au sortir de l'école primaire, Léglise s'était destiné d'abord à l'exercice de la médecine. Il étudiait cet art chez M. Dumestre, médecin à Laas, lorsque le premier cri de guerre retentit dans la France républicaine de 1792. Aussitôt Léglise prend le mousquet, ses deux frères cadets se groupent autour de lui; tous les trois sont incorporés comme volontaires, le 6 juin 1792, dans le dix-septième bataillon du Gers. Pierre Léglise avait alors vingt-un ans, ses frères le suivaient à une année d'intervalle.

A cette époque, l'ennemi attaquait toutes nos frontières, et chaque soldat était envoyé à l'armée la plus voisine de son département, afin d'être mis en ligne sans retard. Les trois Léglise rejoignirent celle des Pyrénées-Occidentales.

Le baptême du sang ne se fit pas attendre; Pierre fut blessé, dès la première affaire, d'un coup de sabre à la tête, le 23 juillet de la même année.

Le 7 octobre, il passe adjudant sous-officier, et, le 7 janvier 1793, il est nommé capitaine des canonniers du bataillon..... Chose remarquable, et dont le souvenir provoque une douce émotion, les trois frères marchaient de pair; chaque promotion était commune à tous les trois. — Ils se montrèrent dignes de cet avancement rapide. Pierre Léglise, notamment, se distingua dans le combat du 17 pluviôse an II, devant la redoute de la Liberté.

Le 18 floréal an III, son régiment subit, en vertu de la loi de cette époque, des modifications qui furent d'abord préjudiciables à celui dont nous écrivons la biographie.

Son bataillon fut confondu dans la demi-brigade de *Gers*

et Gironde, et son grade se trouva supprimé; laissé momentanément sans emploi, il rentra dans ses foyers avec sa femme, Dominiquette Pavies, fille d'un capitaine de navire marchand, du pays Basque, qu'il avait épousée pendant sa campagne des Pyrénées-Occidentales, et resta à Miélan comme surnuméraire jusqu'au 29 septembre 1796; il fut alors incorporé dans l'armée de l'Ouest, et eut le malheur d'être pris par les Anglais; mais sa captivité dura peu : un échange de prisonniers le rendit à son pays; il rentra dans sa famille le 8 vendémiaire an V.

Après quelques mois de non-activité, il put de nouveau quitter sa famille; il reprit du service, le 22 thermidor an VII, comme capitaine du premier bataillon auxiliaire des Basses-Pyrénées, et fut incorporé avec sa compagnie, le 19 germinal an VIII, dans la vingt-sixième demi-brigade légère, qui devint le vingt-sixième régiment de la même arme.

Bonaparte venait de porter la guerre en Italie. Les trois Léglise firent partie de l'armée expéditionnaire, tous les trois avec le grade de capitaine. Pierre, l'aîné, servait dans la vingt-quatrième division. En passant à Nice, son troisième frère, qui portait le nom tout collégien de *Minus*, fut saisi d'une maladie violente et mourut dans cette ville. Nous manquons de détails sur les faits de guerre auxquels Pierre Léglise prit part dans cette expédition; mais sa bravoure dut être remarquée, car Bonaparte lui accorda plus tard un majorat sur le *monte Napoleone*, de mille francs de rentes, reversible sur ses enfants. A la suite de cette campagne d'Italie, il passa dans l'armée du Rhin.

En l'an IX, Léglise se donna quelque repos en servant à l'intérieur dans la quinzième division militaire, et fit partie des camps de Saint-Omer et d'Ambleteuse.

Bien qu'il n'eût pris jusqu'alors aucune part exceptionnelle à de grands faits d'armes, sa bravoure, son intelli-

gence, ses excellents services l'avaient fait particulièrement remarquer; aussi fut-il nommé chevalier de la Légion d'Honneur, le 25 prairial an XII. A dater de cette époque, peu d'hommes eurent au même degré la chance d'assister aux grandes batailles de l'Empire; on pourrait faire l'histoire de toutes les campagnes de cette époque, avec sa seule biographie. Au mois de vendémiaire an XIV, il est présent à la prise d'Ulm; à la bataille d'Austerlitz, il est blessé d'un coup de boulet à l'épaule.

Cette blessure ne lui fut pas funeste; elle attira de nouveau l'attention sur lui, et l'Empereur le fit entrer dans la garde impériale avec le grade de capitaine des grenadiers à pied (1er mars 1806); le 24 juin suivant, il devient chef de bataillon et ne quitte presque plus désormais l'Empereur, car il prend part aux batailles d'Iéna, d'Eylau et de Friedland.

La campagne de Prusse étant terminée, il fut envoyé en Espagne, où la guerre civile prenait des proportions inquiétantes; il y passa une partie de l'année 1808 et revint en Allemagne en 1809, si bien, qu'il combattit à la bataille d'Essling, le 21 mai de cette année. Pendant que l'illustre Lannes trouvait la mort sur ce champ de bataille, il recevait un éclat d'obus à la cuisse et méritait, par sa belle conduite, d'obtenir, le 17 juin suivant, le titre d'officier de la Légion-d'Honneur.

Léglise eut encore le temps de revenir en Espagne avant la fin de 1809; le 2 août, il se distingua à l'affaire de la Venta, où il reçut une blessure à la tête. Il continua la rude campagne de la Péninsule pendant les années 1810 et 1811, et obtint le grade de chef de bataillon aux fusiliers-grenadiers, le 23 juin de cette même année.

Léglise était un de ces braves à toute épreuve, un de ces hommes d'élite, exclusivement militaires, complètement étrangers à la politique, sur lesquels l'Empereur fondait l'exécution de ses gigantesques desseins. Quand

il eut résolu la campagne de Russie, il retira Léglise des plaines brûlantes de Valladolid, pour le diriger, avec ses grenadiers de la garde, vers les glaces du Nord. Présent à la plupart des grandes affaires du début de la campagne, il combattit aussi à la Moscowa, et assista à l'incendie de Moscou.

Son frère Jean, avec lequel il n'avait jamais interrompu sa glorieuse fraternité, ne le quitta pas un instant pendant la funeste retraite; ses forces physiques le trahissaient quelquefois : dans son accablement, il priait Pierre de le laisser mourir dans les neiges, à côté de ses soldats; mais ce dernier le saisissait vivement par le bras et le contraignait à continuer sa marche; un cheval, tombé au pouvoir de Jean, lui permit de reprendre des forces et de franchir de longues distances; mais la faim obligea les deux frères à le tuer et à s'en partager la viande; ce fut leur seule nourriture pendant plusieurs jours. Ils atteignirent enfin la Saxe; mais Jean n'avait pas conservé un seul soldat de sa compagnie : il ne lui restait qu'un tambour (1).

Pierre Léglise prit part à la campagne si difficile et si glorieuse de 1813, dans les plaines de la Saxe; il se trouvait à Lutzen, à Bautzen; il fut nommé colonel-major des fusiliers-grenadiers le 14 septembre, et se couvrit de gloire à Leipsick pendant les terribles journées des 17, 18 et 19 octobre. Il se distingua peut-être encore davantage à Montmirail : nous verrons plus loin le général comte Roguet attribuer le succès de cette bataille aux habiles disposi-

(1) Voici les états de service de Jean Léglise. Nommé sous-lieutenant au 5me bataillon du Gers, le 1er décembre 1792, il devint lieutenant le 5 fructidor an III, et passa dans la demi-brigade de *Gers et Gironde*, puis dans le 38me léger, le 1er fructidor an V; il rentra dans la 101e demi-brigade le 11 fructidor an VII, fut capitaine au même régiment le 25 pluviôse an IX, et passa dans le 5me tirailleurs le 7 septembre 1811. Devenu chef de bataillon, il reçut la décoration de la Légion-d'Honneur le 20 mars 1813; quand il prit sa retraite, il comptait 20 ans de services 26 campagnes, ce qui formait un total de 49 années. Il mourut à Miélan vers 1847.

tions de ce colonel. Son régiment s'empara d'un parc d'artillerie russe, et cette action décida du sort de la bataille. L'Empereur, dans l'enthousiasme, prodigua les plus grands éloges au colonel Léglise; il le chargea de distribuer une soixantaine de décorations aux officiers et aux soldats de son régiment [1], et lui accorda à lui-même le titre de baron de l'Empire, le 25 novembre 1813. Peu de temps après, Léglise, attaché à la deuxième division de la vieille garde, qui faisait partie du corps du maréchal duc de Trévise, fut nommé commandeur de la Légion-d'Honneur (25 février 1814).

Cénac-Moncaut.

(La fin au prochain numéro.)

[1] Le capitaine Roland d'Auriabat, compatriote de Léglise, obtint une de ces décorations.

JEAN DURANSO

GASCON

MEURTRIER DE PIERRE ARBUÈS

Inquisiteur d'Aragon, le 14 septembre 1485.

Le régime de l'Inquisition était appliqué en Espagne depuis la guerre des Albigeois, mais il ne devint une institution régulière qu'en 1485, par ordre de Ferdinand le Catholique. Frère Torquemada, de l'ordre de Saint-Dominique, après avoir immolé sur ses bûchers des milliers de personnes, avait vu son titre d'inquisiteur général de Castille s'étendre à l'Aragon (17 octobre 1483). Au souvenir de ses libertés politiques, ce dernier pays s'insurgea contre le représentant officiel de la torture, du meurtre et de la confiscation. Torquemada députa alors en Aragon frère Gaspard-Juglar de Benavarre et Pierre d'Arbuès, chanoine de la métropolitaine de Saragosse, connu dans l'histoire par le surnom de docteur d'Epila; il ne faut pas le prendre pour son homonyme et contemporain Pierre d'Epila, autre moine du même ordre, qui alla remplir à Valence la même mission. Tous les hauts dignitaires aragonais, la noblesse, les juifs qui avaient récemment abjuré, résistèrent à l'établissement d'un ordre de choses sanguinaire et spoliateur. Alors les délégués de Torquemada firent jeter au brasier quelques chrétiens nouvellement convertis, comme hérétiques hébraïsants. Ces scènes tragiques soulevèrent les esprits, et une conspiration fut formée dans le dessein de tuer Pierre Arbuès et ses principaux séides. L'instigateur de ce coup de main était Pierre-Jean Sanchez, qui avait six complices: Jean d'Esperainedo, Mathieu Ram, Tristan de Leonis, Antoine Grace, Bernard Leofante, et enfin le gascon Jean Duranso.

Informé de ce qui se tramait contre lui, Pierre Arbuès prit toutes les précautions possibles pour se dérober au châtiment qui l'attendait. Il mit une cotte de mailles sous son froc et une calotte de fer sous son bonnet. Ces moyens préservatifs ne l'empêchèrent pas d'être frappé. Le mercredi 14 septembre 1485, les conspirateurs vinrent s'embusquer dans les chapelles de l'église métropolitaine; vers minuit, l'inquisiteur descendit pour assister à l'office de matines. Ayant posé son bâton, qui servait de manche à sa lanterne, contre une colonne, il vint se mettre à genoux au pied du maître-autel. Au moment où le chœur monacal entonnait le verset : *Quadraginta annis proximis fui generationi et dixi, semper hi errant corde,* les assaillants, rangés en deux troupes, se précipitèrent sur lui, ayant à leur tête Jean Duranso. Celui-ci lui porta le premier coup de dague; comme il savait Arbuès invulnérable par la tête et les reins, il abattit son tranchant sur le cou; Pierre Arbuès tomba en murmurant ces paroles : *Loado sea Jesu Cristo, que yo muero per sa santa fe!* Il n'expira que le lendemain, selon Mariana, et le surlendemain, selon Llorente. La mort de l'inquisiteur, loin de calmer les esprits, fit ameuter les vieux chrétiens contre les nouveaux : le trouble fut apaisé par le bâtard royal don Ferdinand d'Aragon. La victime fut glorifiée et assimilée aux martyrs; des lampes, entretenues aux frais de la ville, devaient éternellement illuminer le tombeau, élevé à sa bienheureuse mémoire par la piété de la reine Isabelle.

Les meurtriers ne purent se dérober à la fureur du Saint-Office, et tous tombèrent dans ses cachots. Le Tribunal de l'Inquisition arracha des aveux à Duranso. Une instruction judiciaire fut dressée sur ces révélations, et deux cents suspects de participation succombèrent dans les supplices avant la fin de la procédure. Ceux qui avaient donné asile ou favorisé l'évasion des coupables, furent traités avec la

même rigueur. Nul ne fut épargné, pas même le prince de Viane, neveu du roi Ferdinand, qui fut condamné et réduit à la pénitence publique.

Le promoteur de la conjuration, Jean de Pedro Sanchez, ayant passé les Pyrénées, fut brûlé en effigie; mais cinq de ses amis ou de ses proches expièrent leurs relations avec lui dans une humiliante exposition.

Gaspard de Santa-Cruz avait gagné la frontière, d'où il était venu chercher un refuge à Toulouse. Une sentence des terribles juges obligea son fils à porter une expédition du jugement rendu contre son père aux dominicains de Toulouse. On le contraignit, en outre, à dresser procès-verbal de l'exhumation du cadavre de celui qui lui avait donné la vie et à le ramener au Saint-Office d'Aragon. Ce mandataire dénaturé eut le courage de remplir sa mission avec zèle.

Jean Esperainedo et quelques autres furent écartelés, et les tronçons de leur corps suspendus aux arbres pour la pâture des corbeaux.

Jean Duranso, le Gascon, qui avait dévoilé les secrets de la conspiration, fut, en retour de sa trahison, dispensé d'avoir les poignets tranchés, étant vivant; on ne les lui coupa qu'après une mort violente. Telles étaient les aménités de cette Inquisition que quelques esprits fanatiques osent regretter encore aujourd'hui.

Pierre Ramel

LA
TOMBOLA DES POLONAIS

—

I

Quand je vous aperçus dans l'église du Roule,
Tantôt vous abaissant sur la dalle à genou,
Tantôt le front levé sur celui de la foule,
Mon être tressaillit. Mon sang, comme une houle,
Affluait à mon cœur, affluait à mon cou !
Conduit par le hasard, bon aveugle qui m'aime,
Un soir, dans un concert de l'hôtel Rougemont,
Je vous revis encor, créature suprême !
De beaux messieurs dorés disaient : « Quel diadème
» Peut jamais égaler la grâce de son front ! »
Vous avez pris en main l'instrument du psalmiste,
Et puis, de votre voix, que Dieu semble inspirer,
Vous avez attendri votre auditoire artiste,
Car vos chants polonais nous portaient à pleurer.

II

Votre beauté sans seconde
Fut l'événement du concert ;
Votre œil bleu, qu'un fluide inonde,
Semble aussi profond que la mer ;
L'âme imprudente qui le sonde,
Y tombe, se noie et se perd.
Sur votre grand front découvert,
Splendide chevelure blonde
S'ouvre, en forme de coupe ronde,
Qu'ambre un ton de Johannisberg.
Il me semble vous voir encore,
Vos mains relevant vos cheveux,
Et vos deux bras formant amphore.
Jadis les vierges d'Épidaure
Ainsi portaient parfums et vœux.
Ce sujet de camée antique
Était là vivant sous mes yeux,
Moins la forme de la tunique ;
Le costume mythologique
N'eût pas laissé deviner mieux.

III

Vous égreniez douce parole
Devant chaque auditeur épris ;
Vous ne recevîez qu'une obole,
Et vous nous donniez un souris.
Quand vous fûtes en ma présence,
Vous me dîtes : « La bienfaisance
» Pour les poètes est sans prix.
» Dans la généreuse Gascogne,
» On doit aimer la Pologne,
» Et la secourir de grand cœur :
» C'est la tombola du malheur.
» Le gros lot est cette médaille
» Que vous voyez pendre à mon cou ;
» Que votre bonté se démaille,
» Que votre gousset s'entre-bâille,
» Ou je vais fléchir le genou ! »

IV

Après ce discours angélique,
Les louis plurent à grands flots
Dans un vase de bronze antique,
Avec un rhythme métallique,
Avec de consolants échos.

Chacun guette l'objet mystique.
Vous agitez les cœurs dispos
En agitant les numéros...
Le billet cent soixante-douze
Est celui que chacun jalouse :
Je laisse voir par mon émoi
Que le billet était à moi.

V

Vous vîntes m'offrir la médaille ;
Mais je n'osai que la baiser ;
Il me fallut livrer bataille
A mon cœur pour la refuser.
A côté d'une croix d'écaille
Je la revis le lendemain,
Se balançant à votre taille :
Comme l'ambre attire la paille,
La médaille attirait ma main.

VI

Ah! si j'avais là, sur mon âme,
Ce bijou d'or, objet divin,
Je conjurerais Notre-Dame
D'éteindre en mon cœur, son voisin,
Le regard, le rayon de flamme
Dardé par votre œil sans dessein.

VII

O Reine des Cieux, si je t'aime,
Je te demande bien pardon,
C'est que le jour de son baptême,
Tu l'honoras d'un double don :

Tu lui donnas toute ta grâce,
Et de vertus tu la comblas ;
Elle a donc la beauté qui passe
Et celle qui ne passe pas.

Si tu rafraîchis, Sainte Vierge,
Le sang qui dans mes veines bout,
Je viendrai te brûler un cierge
A Verdelay, le quinze août.

J. Noulens.

CORRESPONDANCE

DE LA *REVUE D'AQUITAINE*

—

Monsieur le Directeur,

J'ai rencontré une chanson patoise gasconne, en six couplets, dans un livre allemand où je ne m'attendais guère à découvrir rien de semblable : c'est le *Journal de l'Histoire de l'Art et de la Littérature*, publié par C.-G. de Murr (*Journal zur Kunstgeschicte und zur Allgemeinen Litteratur*. Nuremberg, 1780; t. VIII, p. 353).

Je ne puis vérifier en ce moment si ce morceau a déjà été imprimé ; mais, en attendant que vous, Monsieur, ou quelqu'un de vos amis, éclaircissiez le fait, je transcris le texte tel que le donne le savant nurembergeois :

G. B.

Al leba de l'auror,
Dens un pradel de flous,
Zephir caressant Flor,
Chimeno, tout en plous,

Couchado sur l'erbetto,
A l'oumbro d'un cypres,
Disio, touto souletto,
As echos sous regrets :

« Tircis es mort ! Peccaire !
» Aouselets, plourats lou ;
» Flourettos, per me plaire,
» Chanjats vostro coulou.

» Plentibos tourtourellos,
» Roussignols amourous,
» Et vous, echos fidelos,
» Repetas mas doulous.

» Paissez à l'abenturo
» A la merci dous lous ;
» Cherchaz vostro pasturo
» Dens un desert affrous ;

» Troupel, vous abandouni !
» Tircis es au toumbeou !...
» Qu'aco nou vous estouni,
» Jou lou seguirai leou ! »

RELEVÉ GÉNÉRAL

DES CHEVALIERS CROISÉS

Formant un ensemble de sept mille noms en sus des inscriptions de Versailles

—

BELLEVILLE (Gui de), templier. Dioc. de Meaux. Michelet. 1307.

BELLEVILLE (Simon de), templier. Champagne. Michelet. 1307.

BELLE YGLISSE (Raoul de), templier. P. du Puy, *Histoire des Templiers*. 1307.

BELLI PILI (Raynaud), templier. Dioc. de Châlons. Michelet. 1307.

BELLINGANT (Hervé de). Ch. de Limisso. Bretagne. 1249.

BELLO CAMINO (Odon de), templier. Michelet. 1307.

BELLŒIL (le sire de). D. Grenier. 1218.

BELLOUAN (Olivier de). Ch. de Limisso. Bretagne. 1249.

BELLOY (Pierre de), Ch. de Damiette. 1240.

BELLUS (Alelmacs). Ch. d'Acre. 1190.

BELMONT (Richard de). Assises de Jérusalem. 1140.

BELMONT (Joffroy de). Savoie. Guichenon. 1147.

BELMONT (Asturque de), templier. J. Bosio. 1240.

BELNA ou *BEAUNE* (Laurent de), *dit* de Bretanay, templier. Dioc. de Besançon. Michelet. 1298.

BELNA (Morel de), templier. *Id. Ib.* 1300.

BELNA (Daniel de), templier. Dioc. de Langres. Michelet. 1307.

BELNA (Gautier de), templier. Dioc. d'Autun. *Id.* 1307.

BELNA (Gérard de), templier. *Id. Ib.* 1307.

BELNA (Guillaume de), templier. *Id. Ib.* 1307.

BELNA (Jean de), templier. Dioc. d'Autun. *Id.* 1307.

BELNA (Odon de), templier. *Id. Ib.* 1307.

BELVO (Jean de), précepteur de Fontenay. Dioc. de Langres. Michelet. 1307.

BELRAIN (Jehan de). Assises de Jérusalem. 1123.

BELRAM (Acluns de). Assises de Jérusalem. 1123.

BELVAC (Albert de), prêtre-templier. Michelet. 1287.

BELVAC (Gervais de), templier. Dioc. de Laon. Michelet. 1387.

BELVAC (Guillaume de), templier. Dioc. de Laon. Michelet. 1307.

BELVAC (Robert de), *dit* de Saint-Pantaléon ou de Saint-Just, templier. Dioc. de Laon. Michelet. 1307.

BELVAZ (P. de), templier. Dioc. de Beauvais. Michelet. 1307.

BELVÈZE ou BEAUVOIR (Pierre de), templier. Languedoc. Ménard. 1307.

BELVIS (Barthélemy de), templier espagnol. P. du Puy, *Hist. des Templiers*. 1310.

BEMENT (W. de), templier anglais. Grand prieur de l'Ordre en Chypre. P. du Puy, *Hist. des Templiers*. 1277.

BENAIES (Étienne de), templier. Languedoc. Ménard. 1285.

BENAIES (Guillaume de), commandeur du Mas-Deu. Roussillon. Michelet. 1285.

BENAIES (Raimond de), templier. Roussillon. Michelet. 1307.

BENAY (Guillaume de), prêtre, templier du dioc. de Beauvais. Michelet. 1307.

BENCI (Alexandre), chev. de Saint-Jean de Jérusalem. Florence. Bosio. 1242.

BENEDETTO (Nicolas), chev. de Saint-Jean de Jérusalem. Bosio. 1356.

BENEL (Raymond-Guillaume de), templier. Michelet. 1307.

BENEVANT (Jean de), templier. Champagne. Michelet. 1307.

BENINO (Bartolomeo del), prieur de Rome. Bosio. 1366.

BENOIT (Jean). Ch. d'Acre. 1191.

BENOIST (Pons). Languedoc. *Généal. de Benoist.* Courcelles. 1198.

BENOVAL (Adam de), templier. Michelet. 1307.

BENQUE (Raymond-Guillaume de), templier. Dioc. de Comminges. Michelet. 1307.

BENTIVOGLIO (Zambone de). Bologne. P. Litta. 1096.

BENTIVOGLIO (Nicolas), fils de Zambone. Bologne. P. Litta. 1147.

BÉON (Philippe de). Gascogne. Aubais. 1204.

BÉOST (Gautier de). Bresse. Guichenon. 1120.

BÉRARD (Frère N.), chev. de Saint-Jean de Jérusalem. *Hist. du Languedoc.* Ed. du Mège. 1118.

BÉRARD (Guillaume), templier. Languedoc. Doat. 1266.

BÉRAL, BÉRARD, BÉRAUD, BÉRAULT, ou BÉRAUT (Guillaume). Assises de Jérusalem. 1161.

BÉRAUD (Raoul de). Ch. de Jaffa. 1191.

BERAUD (Ferrand de), chev. de Saint-Jean de Jérusalem. *Rec. des hist. des Croisades.* 1215.

BÉRAUD (Hervé). Ch. de Limisso. 1249.

BÉRAUD (Imbert). Ch. de Damiette. 1249.

BERAUD (Amaury), précepteur du Temple en France. *Rec. des hist. des Croisades.* 1250.

BERAUD (Galhard de). Ch. d'Acre. 1250.

BÉRAUD (Thomas), G.-M. du Temple. Versailles. 1256.

BÉRAUD (Girard), chev. de Saint-Jean de Jérusalem. Aquitaine. Charte de 1334.

BERENCOURT (Jean de), templier, pièce n° 3574. Joursanvault. 1313.

BÉRENGER (Raymond). Ch. d'Acre. 1191.

BÉRENGER (Arnaud de). Languedoc. Ch. de Damiette. 1249.

BÉRENGER (Raymond), G.-M. de Rhodes. Dauphiné. Versailles. 1365.

BERENGER (Jean), commandeur de Pézénas. Coll. Languedoc. *Mss.* 1372.

BERG (Henri de), chev. teuton. Cazin. 1228.

BERG (Otton de), chev. teuton. Cazin. 1290.

BERGAME (Guillaume de), chev. de Saint-Jean de Jérusalem. Languedoc. *Reg. JJ., Arch. de l'Emp.* 1350.

BERGER (Pierre), templier. Dioc. de Noyon. Michelet. 1295.

BERGER (Guillaume), templier. Dioc. de Saintes. Michelet. 1307.

BERGER (Jean), templier. Dioc. de Troyes. Michelet. 1307.

BERGERON (Raynaud), templier. Dioc. de Langres. Michelet. 1307.

BERGHES ou BERGUES (Folcrand, châtelain de). Versailles. 1096.

BERGHES (Gautier), avocat de Flandre. Bongars. 1096.

BERGHES (le chevalier de). *Rec. de Canisius.* 1187.

BERGHES (Baudouin de), chev. de Constantinople. Flandre. 1205.

BERGHES (Placel de). Ch. de Damiette. 1218.

BERGHES (Gislibert IV, châtelain de). *Lettre du légat O. de Châteauroux au pape Innocent IV.* 1248.

BERGO (Garnier de). Assises de Jérusalem. 1140.

BERI (André), templier du dioc. de Saint-Brieuc. Michelet. 1307.

BERIAJAS (Étienne), templier. Languedoc. Ménard. 1307.

BERIANT (Guillaume de), templier. Dioc. de Clermont. Michelet. 1282.

BERINES ou BERNIES (G. de), templier. Dioc. de Chartres. Michelet. 1307.

BERITI (Gui). Assises de Jérusalem. 1140.

BERITO (Gautier de), templier. Assises de Jérusalem. 1155.

BERKETON (Jean de), templier. Dioc. d'Yorck. P. du Puy, *Hist. des Templiers*. 1296.

BERLAY (Gosselin de). Maine. *Hist. de Sablé*. 1158.

BERLAYMONT (Isambard de). Flandre. Meyer. 1218.

BERLENGUE (Richard), templier. Dioc. de Rouen. Michelet. 1307.

BERLIOZ (Jean). Dauphiné. Gui Allard. 1346.

BERMOND (Pierre de), baron d'Anduze. Languedoc. Versailles. 1202.

BERMOND (Frère N.), précepteur du Temple de Pézénas. Languedoc. Doat. 1203.

BERMOND (Raymond), templier. Dioc. de Lodève. Michelet. 1307.

BERNANGER (Richard), templier. Dioc. de Rouen. Michelet. 1307.

BERNARD (Pierre). Assises de Jérusalem. 1143.

BERNARD (Pierre), chev. de Saint-Jean de Jérusalem. *Hist. du Languedoc*. Ed. du Mège. 1180.

BERNARD (Raymond), templier. Dioc. de Comminges. Michelet. 1307.

BERGNICOURT (Jacques de), templier. Michelet. 1295.

BERNHEIM (Dietrich de), chev. teuton. Cazin. 1228.

BERNII (André), templier. Dioc. de Saint-Malo. Michelet. 1294.

BERNINET (G. de), Me du Temple, mort à Acre. Michelet. 1191.

BERNON (Robert de). Bourgogne et Poitou. *Charte d'Acre*. 1191.

BERNOYS (Robert de), templier. Dioc. de Limoges. Michelet. 1307.

BERNY (Nicolas de), templier. Dioc. de Meaux. Michelet. 1277.

BERRE (Bernard de). *Charte de 1218*.

BERRELLIS (Arnaud de), prêtre de l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem. Languedoc. Doat. 1262.

BERROIS (Messire LE). *Mém. de Boucicaut.* 1396.

BERSE (J.), templier. Dioc. de Tournay. Michelet. 1307.

BERSÉES (Jean de), templier. Brie. Michelet. 1307.

BERSU (Jean), templier. Dioc. de Sens. Michelet. 1307.

BERSY ou BIERSY (Jean de), templier. Dioc. de Tournay. Michelet. 1307.

BERTAUD ou BERTOULT (Gautier). Bongars. 1219.

BERTAUD (Thierry), fils de Gautier. *Rec. des hist. des Croisades.* 1219.

BERTAUD (Giles), frère de Gautier. *Rec. des hist. des Croisades.* 1219.

BERTAUD (Guillaume), sire de Grimberghe et d'Asche, chev. teuton. *Généal. de Berthaud.* Courcelles. 1253.

BERTAUD (Jean), templier. Dioc. de Poitiers. Michelet. 1307.

BERTENCOURT (Raoul de), templier. P. du Puy. *Hist. des Templiers.* 1307.

BERTHENCOURT (le sire de). Froissart. 1390.

BERTLAN (Pierre), chev. de Saint-Jean de Jérusalem. Languedoc. Doat. 1213.

BERTON (Humbert). Piémont et Comtat. *Essai généal. sur la noblesse du Comtat.* 1096.

BERTON (Miélan). Piémont et Comtat. *Essai généal. sur la noblesse du Comtat.* 1147.

BERTON (Thomas). Versailles. 1202.

RERTON (Jean de), chev. de Rhodes. 1350.

BERTOULT ou BERTOUT. (*Voyez* Bertaud.)

BERTRAND (Guillaume). Languedoc. D'Aigrefeuille. 1096.

BERTRAND (Guillaume). Languedoc. D. Vaissette; Doat et Ch. d'Acre. 1250-1252.

Denis de Thezan.

(La suite au prochain numéro.)

NÉCROLOGIE

M. BOUBÉE

Nous avons naguère rendu un triste hommage à la mémoire de M. Carbonneau, ancien membre de la Constituante.

Nous venons aujourd'hui remplir le même devoir sur la tombe fraîchement close de M. Boubée, aussi représentant du Gers en 1848. Le rôle politique de cet homme honorable fut éclipsé avant et après la révolution de Février par sa notoriété spécialement scientifique. Sa naissance remonte à 1794; son entrée dans un régiment de cavalerie s'effectua vers la fin du premier empire. Préférant le privilége de guérir les hommes à la gloire de les tuer, il laissa les armes, embrassa la carrière médicale et se fit breveter pharmacien. Son art lui doit l'invention d'un *sirop anti-goutteux* auquel le nom de M. Boubée restera toujours attaché. Son établissement d'Auch était, pour le soulagement spécial de la goutte, le plus réputé de France. Les rares loisirs dérobés à sa profession étaient donnés à la politique. M. Boubée était dans sa ville natale un des chefs de l'opposition; il participa, de ses deniers et de sa plume, à la fondation du *Pays*, journal contraire au gouvernement d'alors; M. Alem-Rousseau était l'âme de cette publication et du groupe local dont elle représentait les idées.

« M. Boubée » — dit M. Vapereau — « fut élu représentant du » Gers par 28,825 voix. Membre du comité du commerce et de » l'industrie, il vota ordinairement avec la gauche. Après l'élection » du 10 décembre, le constituant auscitain signa la mise en accu- » sation de Louis-Napoléon et de ses ministres à l'occasion des » affaires de Rome. »

M. Boubée a publié, entre autres brochures se rattachant à l'application du remède trouvé par lui : 1° *Mémoire sur le traitement de la Goutte et des Rhumatismes*, 1834; — *Considérations générales sur la Goutte*, 1842.

M. Boubée a été accompagné à son dernier asile par une population recueillie et par les regrets de tous ceux qui avaient pu apprécier les qualités de son caractère professionnel et civique.

J. N.

MISCELLANÉES

—

Lettre du cardinal d'Armagnac. — Le document intéressant que nous allons reproduire a été trouvé dans les archives de Bonnelles, chez M. le duc d'Uzès, par son gendre, M. le vicomte de Galard, qui utilise noblement ses loisirs en recherches historiques sur le passé du Sud-Ouest.

J. N.

3 aoust 1580.

Monseigneur, j'ai reçu cejourd'hui votre lettre par laquelle vous me faites entendre qu'il a esté fait quelques prisonniers près de Villeneuve par les soldats du capitaine Noguiès, gouverneur de Saint-André, qui sont vos sujets. Je vous ay bien voulu dire pour réponse que j'ay tout aussitôt comuniqué votre lettre au dit capitaine Noguiès, qui s'est trouvé près de moy, lequel s'en est allé incontinent audit Saint-André pour s'informer exactement de ladite prise, avec assurance, Monseigneur, qu'il tiendra si exactement la main que s'il se trouve qu'ils soient non seulement de votre ville d'Uzès ou de son diocèse, mais aussi de celluy de Nismes, qu'il vous les fera relaxer sans payer un sol et vous en faire recevoir tout le contentement que vous en seauriez désirer, combien que ces jours passés il lui ait esté pris un sien cousin aux portes d'Uzès auquel l'on a fait payer cinq cents écus de rançon, car yl vous est si affectionné serviteur qu'il ne désire rien tant que de vous obéir et plairre, et il ne faudra de vous ecrire bien particulièrement de tout. Par quoy je ferai fin à cette-cy par mes bien affectionnées recommandations à votre bonne grâce, et prières à Dieu vous donner, Monseigneur, en parfaite santé, heureuse et longue vie.

D'Avignon, le 3e jour d'aoust 1580, votre tres affectionné à vous servir, honorer et plairre comme bon compère.

G., card. d'Armagnac.

Et à la suscription :

A Monseigneur le duc d'Uzès, pair de France.

Publication nouvelle de M. Batbie. — On n'a pas oublié que, grâce à l'initiative de M. Duruy, l'enseignement de la Faculté de droit de Paris a été enrichi d'une chaire d'économie politique. Ce cours, confié à M. Batbie, après avoir commencé au milieu d'un orage, s'est continué dans le plus grand calme devant un auditoire nombreux et sympathique. A voir l'empressement que la jeunesse

a mis à suivre ce cours, tout le monde a regretté que les autres Facultés n'eussent pas été dotées du même enseignement.

Cette lacune vient d'être comblée. Les leçons de M. Batbie ayant été sténographiées, M. Cotillon, éditeur, a eu l'heureuse idée de les publier, en leur couservant la physionomie de l'enseignement oral. Le cours forme deux volumes; il est complété par un volume de *Mélanges* où l'auteur traite d'une manière approfondie deux questions à l'ordre du jour. Le premier mémoire est destiné à la question du prêt à intérêt; il se compose de cinq chapitres : I. *Notions préliminaires;* — II. *Histoire du prêt à intérêt;* — III. *Cours de l'intérêt;* — IV. *Le taux de l'intérêt doit-il être limité?* — V. *Conclusions.* — Le second mémoire traite de l'*impôt avant et après* 1789; il est divisé en trois parties : la première traite de l'impôt avant 1789; la seconde est consacrée à l'exposé de notre système actuel de finances, et la troisième s'occupe de l'examen des projets présentés par les publicistes, économistes et financiers.

Cette publication est destinée à vulgariser une science utile entre toutes.

RESTAURATION DES CHARGES DE GRAND ÉCUYER ET DE GRAND VENEUR. — Les deux charges de grand écuyer et de grand veneur viennent d'être restaurées, après dix ans de suspension, en faveur de M. le prince de la Moskowa et du général Fleury. Celui-ci est le quarante-unième titulaire de cette fonction, qui fut l'une des plus hautes de la couronne, sous l'ancienne monarchie, avec celles de connétable, de chancelier, de grand-maître de France et de l'artillerie, d'amiral. Cette dignité fut occupée, depuis le quinzième siècle, par de Genouillac, le duc de Bellegarde, le duc de Termes et deux comtes d'Armagnac. Le grand écuyer disposait de toutes les nominations de l'écurie grande et petite, c'est à dire de l'écurie de guerre, de celle des fêtes et promenades. Il avait la surintendance des haras, se tenait à côté du souverain quand ce dernier était à cheval. L'entrée dans les carrosses du roi, un siége au lit de justice sur les bas degrés du trône étaient dans ses prérogatives. Au sacre, il portait l'épée royale dans un fourreau de velours bleu semé de fleurs de lis d'or; aux cérémonies, son cheval était caparaçonné.

La grande vénerie n'était qu'une charge de la maison, comme celles de grand aumônier, grand échanson, grand boutillier, grand fauconnier, grand louvetier, etc.

Joseph de Torrebren. — Un jeune et vaillant officier, Joseph de Torrebren, notre compatriote, qui s'était brillamment conduit à Magenta, à Solférino, et signalé dans presque toutes les grandes rencontres au Mexique, est tombé avec gloire sur cette terre lointaine, le 23 mai 1865. La fatale nouvelle ne parvint à sa famille qu'au mois de septembre dernier. — Il s'était engagé à dix-huit ans, le 24 décembre 1849, au 2me chasseurs, en garnison à Auch. Peu de temps après il passait maréchal des logis dans le même corps. Pendant toute la campagne d'Italie, il eut l'honneur de suivre pas à pas le maréchal Niel, en qualité de porte-fanon. Le courage et d'autres qualités militaires déployées par lui à la journée de Solférino lui valurent le grade de sous-lieutenant, qui lui fut conféré sur le champ de bataille. Au Mexique, il avait gagné la croix de la Légion-d'Honneur. La carrière se déroulait devant lui pleine d'espérances et de promesses, lorsqu'il fut mortellement frappé au combat de Guyamas.

Le jour des Rois a la cour de France. — Jadis, à la cour de France, la veille de l'Épiphanie, le sort désignait une reine, et, le lendemain, le roi la menait à la messe.

Cet usage existait encore en 1684. Il fut dressé, dans le grand appartement, à Versailles, quatre tables pour les dames et une cinquième pour les princes et les seigneurs de la cour. Louis XIV, le Dauphin, Monsieur et Madame présidaient chacun une table de onze dames.

Le gâteau fut tiré à chaque table : Mlle de Rambure (de la maison de la Roche-Fontenilles), fut reine de la première; Mlle de Gontaut, de la seconde; Mlle de Nantes, de la troisième, et Mlle de Chanseray, de la quatrième.

Le Père Hyacinthe. — Nous empruntons à la livraison du 5 janvier du *Monde judiciaire*, de M. Norbert Billiart, le portrait oratoire du prédicateur qui est le lion apostolique du jour :

« Dans la vaste chaire de l'église métropolitaine est debout le carme blanc.

» Sa tête lourdement accentuée, aux joues pleines, aux méplats solides, se poétise par l'étroite couronne de cheveux bruns, sous laquelle saillissent ses muscles vigoureux; ses yeux, un peu durs sous leurs sourcils chargés de méditation, errent un instant comme éblouis sur son immense auditoire, et ses deux mains appuyées sur le velours de la tribune sacrée semblent fixer fortement l'aplomb de sa taille trapue.

» Il fait un geste, il parle.

» Sa voix virile a quelque peu, dans son timbre, le grasseyement parisien; elle ne vibre pas avec une sonorité éclatante comme celle du R. P. Lacordaire, de splendide mémoire, mais elle parvient suffisamment aux oreilles les plus lointaines.

» Son geste bien réglé accompagne harmonieusement sa parole; mais il manque d'élan, sinon d'ampleur.

» Sa parole est courtoise, ferme et colorée; mais on y sent plus la contention d'une conviction laborieuse que le souffle ardent de l'inspiration; elle disserte noblement plutôt qu'elle ne bataille, elle est d'un professeur plutôt que d'un archange.

» Du reste, tout dans l'orateur révèle l'étude fervente, dont le zèle ne néglige rien, pas même les procédés de l'art scénique.

» Ainsi, lorsque, dans sa première conférence, tirant argument de l'orgueil de la force animale, il s'est écrié magnifiquement :

» Est-ce que le lion, quand il sort de son antre et secoue sa » crinière d'or au soleil et au vent du Midi; quand il pose sa lourde » tête sur ses pattes allongées, et d'un regard majestueux et som- » bre embrasse le désert sombre et majestueux aussi, est-ce que le » lion n'a pas le sentiment de sa puissance, de son indépendance » individuelle?

» Est-ce que l'aigle, lorsque, de son roc escarpé, noirci par le » carnage, il s'élance malgré la tempête, bat de son aile immense » les nuages et les éclairs, jette son cri terrible et fond sur sa » proie, est-ce que l'aigle n'a pas, lui aussi, le sentiment de sa » puissance individuelle?

» Et quand le léviathan, dans les profondeurs de l'Océan, se- » coue ses puissantes nageoires, et creuse au fond des eaux des » sillons qui sont des abîmes, est-ce qu'il n'a pas, lui aussi, le sen- » timent de sa force individuelle?... »

» L'éloquent acteur de la chaire a cru devoir alors imiter de la

tête et des bras les mouvements de ces monstres, s'accroupir comme le lion, voler comme l'aigle et nager comme le léviathan.

» Je me rappelle, entre autres, un mouvement inquiet de ses mains qui m'intrigua fort pendant quelques instants.

» Son long manteau blanc rejeté sur ses épaules laissait à découvert sa tunique brune, qui, à moitié boutonnée sur sa poitrine, montrait volontiers un christ d'argent palpitant sur son cœur.

» Tout à coup ses bras, abandonnant leur gesticulation oratoire, se détendent et retombent le long de son corps; ses mains cherchent et caressent, avec un soin nerveux, les longs plis qui pendent derrière lui, et brusquement il ramène sur sa poitrine, comme deux grandes ailes, les pans de son manteau en s'écriant avec une fierté extatique :

« Et moi aussi je me drape dans ma liberté! »

» Involontairement j'ai pensé à la Ristori... et je m'en repens, puisque je m'en confesse.

» Certes, ces effets de mise en scène trop préparés n'empêchent pas le savant théologien d'être un prédicateur très remarquable; mais ne nuisent-ils pas quelque peu à la puissance communicative de son argumentation religieuse? »

COURRIER DES ARTS

La commission de l'Exposition de Toulouse avait 10,000 fr. à dépenser. Elle a consacré 1,000 fr. à l'acquisition de l'*Abreuvoir*, par Luminais, 600 fr. à celle des *Danses de la campagne*, par Baron, 1,500 fr. à l'achat d'un portrait, par Ricard, et 3,300 fr. à deux groupes de la maison Durenne, qui seront placés sur une des promenades publiques de Toulouse. 2,488 fr. ont été en outre employés à l'achat d'objets divers destinés aux cours de physique et de chimie professés spécialement pour l'école des beaux-arts.

La ville de Bordeaux, une des trois plus belles du monde, doit s'enrichir, l'année prochaine, de quatre fontaines monumentales,

dont la dépense s'élèverait à 120,000 fr. Deux seront exécutées en marbre et bronze, d'après les plans qu'avait présentés, il y a plusieurs années, M. Visconti. Les deux autres seront faites d'après les projets de M. Garros, architecte de Bordeaux.

Le Grand-Théâtre de la même ville, depuis si longtemps en réparation, va enfin être complété. On restaure le foyer; la salle des Grands-Hommes va bientôt recevoir les médaillons commandés à M. Antoine Gibert, et la municipalité a confié à M. William Bouguereau la décoration de la salle des Concerts, au prix de 36,000 fr.

La collection de M. le comte Pierre de Corneillan, ancien chambellan du roi de Prusse, se composant d'estampes, et provenant des meilleurs maîtres, de portraits (école française), de pièces en couleur, etc., a été vendue, salle Drouot, les 11, 12 et 13 décembre 1865.

L'Exposition des Champs-Élysées est fermée. Elle a révélé plus d'un artiste d'un vrai talent dans l'art industriel. Elle n'a pas fait connaître M. Pull, depuis longtemps apprécié, mais elle l'a consacré à titre de successeur direct de Bernard Palissy.

Puisque nous sommes sur ce chapitre, mentionnons encore M. Édouard Olivier, dont nous avons admiré à Bordeaux les beaux parquets mosaïques où les tons et les lignes sont heureusement combinés. Aussi, a-t-il légitimement reçu la médaille d'honneur de première classe. On ne saurait trop recommander aux architectes l'emploi des productions artistiques et industrielles de M. Édouard Olivier.

La Société artistique et littéraire de Bordeaux organise une exposition d'objets d'art dus à des artistes girondins; elle compte déjà une cinquantaine de toiles.

NOUVELLES DES PYRÉNÉES

—

Le 26 décembre, une nombreuse société de dames et de sportmen s'était donné rendez-vous à l'Hippodrome pour assister aux courses organisées par la Société des fêtes de Pau. Les voitures affluaient dans l'enceinte réservée; elles étaient encore plus nombreuses au départ, et si l'Hippodrome n'avait pas cet aspect brillant des courses du printemps, néanmoins il y avait une grande animation, de beaux équipages et de belles toilettes. Les péripéties émouvantes de chaque steeple-chase étaient suivies avec d'autant plus d'intérêt, que la plupart des jeunes gens qui couraient sont parfaitement connus de tous, et qu'alors chacun s'intéressait aussi bien à leurs succès qu'à leurs revers.

Le prix de 1,000 fr., offert par la Société des fêtes, a été gagné par un cheval du pays.

Le départ a été donné, après la banquette irlandaise : *Guido* et *The Ranstoone* ont pris la tête, suivis de *Geralda*, *Roland* et des autres.

Cette course a été vaillamment disputée par *Guido*, ayant pour cavalier M. Prunet; c'est *Billeras*, monté par le baron Le Cordier, qui a remporté la palme.

Enfin, dans la course plate, *Gaîté* a été victorieuse, et les chevaux indigènes ont affirmé les ressources exceptionnelles qui sont en eux.

On vient de créer à Bagnères-de-Bigorre une Société pour centraliser et diriger les excursions et explorations dans les Pyrénées en leur donnant autant que possible un but scientifique. Elle a pris le nom de *Société Ramond*, pour consacrer le nom de celui qui fit le premier l'ascension du Mont-Perdu et écrivit sur les Pyrénées des livres qui sont encore, chaque jour, consultés avec fruit. Cette Société publie un Bulletin trimestriel. Elle a pour secrétaire M. le comte Henri Russell.

La colonie d'étrangers, résidant en ce moment à Pau, se com-

pose déjà de plus de 500 familles, entre lesquelles dominent les Anglais. Ce public, outre le théâtre, les bals et les concerts, jouit deux fois par semaine de conférences littéraires dans les salons de la Mairie.

Ces conférences sont très suivies. L'une d'elles a été consacrée, par M. Dauzon, à la glorification de Jasmin, dont Alexandre Dumas, naguère, à Bordeaux, avait un peu trop méconnu le talent. Le romancier s'était exprimé en ces termes sur le troubadour gascon : « Jasmin est un grand poète, je dirai même » que c'est le plus grand poète des temps modernes, car il avait » tellement conscience de sa valeur et de la grandeur de son gé» nie, qu'il a choisi exprès pour exprimer ses idées une langue » que personne ne comprend. » M. Dauzon s'est acquitté de sa tâche avec une parole souple et élégante ; aussi a-t-il recueilli de légitimes applaudissements.

Le cheik Bou-Achaz, interné à Pau depuis plus d'un an, vient, dit-on, d'obtenir du gouvernement l'autorisation de retourner en Algérie.

Une des plus grandes dames de Russie, Mme Demidoff, a quitté Paris, où elle était depuis quelques jours, pour se rendre à Pau, où elle va passer l'hiver.

CHRONIQUE

—

Par arrêté du 4 décembre dernier, M. le ministre de l'instruction publique a autorisé M. Em. Deschanel à faire à Bordeaux, pendant l'année scolaire 1865-1866, une conférence publique sur un sujet de littérature.

—o—

Richard Wagner fut naguère invité à quitter la Bavière. Il paraît que son intimité avec le jeune roi portait ombrage à certain

parti politique. Le roi lui a dit : « Je suis contraint de vous éloigner. » L'auteur du *Tannhauser* aurait pu répondre comme Bernard Palissy à Henri III : « Je vous plains, Sire, d'être contraint ! Moi, je ne saurais l'être, quoique sujet. *Cogi nescit qui mori scit.* On ne contraint pas celui qui sait mourir. »

—o—

Dans une note présentée à l'Académie des sciences, M. Maumané a donné sur l'origine des eaux sulfureuses des Pyrénées une opinion bien distincte de toutes celles émises ou connues jusqu'à ce jour. D'après lui, dans les terrains d'où émanent les eaux sulfhydriques, existerait un sulfure double de fer et de sodium dont les éléments ont été constatés aux environs de Cauterets et de Luchon.

—o—

M. Hippolyte Minier vient d'obtenir un nouveau et brillant succès sur le théâtre de Bordeaux. La *Gironde* du 29 décembre nous apprend que le *Boucher Durcteste,* drame en cinq actes et sept tableaux, joué la veille sur la scène du Théâtre-Français, a été accueilli par d'unanimes applaudissements, et que l'auteur, après la proclamation de son nom, a dû se rendre aux désirs du public, en paraissant sur la scène.

—o—

La réception des ambassadeurs marocains aux Tuileries nous remet en mémoire un petit fait historique :

Les puissances ottomanes n'envoyaient jadis des ambassadeurs aux rois de France que lors de leur avènement. La plus importante ambassade de la Sublime-Porte fut celle de 1721; elle fut reçue avec un cérémonial extraordinaire.

Comme la peste décimait Marseille à cette époque, Bey-Effendi, le représentant du Grand-Turc, vint avec sa suite débarquer à Bordeaux. Il fut escorté jusqu'à Paris par des régiments de cavalerie.

—o—

Un nouveau journal de province : *Le Vin de Bordeaux, journal des gourmets,* vient de paraître. Il devait fatalement voir le jour dans la patrie de M. Charles Monselet, à Bordeaux, et le Médoc, après tout, ne fait, en créant ce véritable organe du *crû,* que

de la centralisation, lorsque peut-être il espère décentraliser. Bref, Bordeaux a sa feuille destinée à l'estomac, comme Paris a sa *Salle à manger*, moniteur des repas, bulletin des halles et gazette de la victuaille. Le *Vin de Bordeaux*, qui traitera, dirait Rabelais, de la nécessité des *harnois de gueule* et de la question des *royans tout vifs*, est un journal bi-mensuel qui prend pour devise : *In vino veritas*. J'aimerais autant voir la vérité sortir d'un puits d'eau pure que du fond d'une bouteille; mais, d'où qu'elle vienne — après tout — n'est-elle pas la vérité ? Et ce n'est pas elle qu'il faut repousser par le temps qui court.

—o—

Enregistrons deux naissances auxquelles le Sud-Ouest ne saurait être indifférent : l'une est celle de Mlle Raymonde de Galard, fille de M. le vicomte de Galard et de Mlle d'Uzès, et, partant, petite-fille du duc de ce nom. Elle a reçu sur les fonts baptismaux le prénom d'un de ses ancêtres de la ligne paternelle, Raymond de Galard, qui fut le dernier abbé et le premier évêque de Condom. L'autre enfant, venu au monde et baptisé ce mois de janvier, est la fille de Maurice Dudevant-Sand et la petite-fille de l'illustre romancier. On lui a donné le nom d'*Aurore*.

—o—

Les ouvriers ont mis à découvert, en démolissant les murailles du cloître Saint-André à Bordeaux, trois tombeaux superposés. Ils contenaient des ossements qui présentaient encore, malgré les ravages du temps, les formes du corps humain. Ces cadavres, que l'on suppose appartenir à des ecclésiastiques attachés au service de l'église, offraient d'intéressantes particularités : le premier portait sur la tête une couronne de laurier, sur la poitrine une croix de Malte, et reposait sur une couche de feuilles de chêne; le second n'avait pas de couronne, mais simplement une croix comme le premier. Trois fioles de verre, à goulot très étroit et à panse très large, étaient placées à l'intérieur des pierres sépulcrales.

—o—

A propos de l'agitation qui s'est produite naguère au sein de la jeunesse du quartier latin, le *Nord* fait les réflexions suivantes :

« Un grand chirurgien comme M. Velpeau ou M. Nélaton, qui

» gagne deux cent mille francs par an, qui est chef d'école et de » doctrine, qui a des passions scientifiques, un patronage immense, » est un grand seigneur avec lequel il est impossible de ne pas » compter. Le professeur de droit enterré dans son digeste, à » moins qu'il ne soit un économiste distingué comme M. Batbie » ou un grand esprit universel comme l'illustre M. Rossi, est voué » à une relative obscurité. »

—o—

Le Conseil municipal de Bordeaux, réuni extraordinairement, en vertu d'une circulaire préfectorale, a voté, sur la proposition du maire, M. Brochon, un crédit de 3,000 fr., pour venir en aide aux victimes de l'ouragan qui a consterné la Guadeloupe au mois de septembre dernier.

—o—

M. Michel Nicolas, l'éminent professeur de la Faculté des lettres de Montauban, vient de publier, chez Michel Lévy, un volume d'études sur les *Évangiles apocryphes*. Le docteur Ellicot avait déjà fait paraître un essai sur le même sujet. M. Nicolas, en analysant ces légendes, fait l'historique des mouvements religieux si variés auxquels donna lieu le christianisme naissant.

—o—

M. Ch. du Bouzet a publié dans la *Revue germanique* du 1er janvier un remarquable article, où il analyse la lettre de l'Empereur sur l'Algérie.

—o—

Le docteur Montanier, notre compatriote, dont on a lu les articles dans l'*Opinion nationale*, fait un cours gratuit de médecine populaire à la Chapelle-Paris.

— Voulez-vous maintenant savoir, disait-il dans sa leçon, le meilleur moyen de rétablir la circulation ?

— Je le connais, interrompit un de ses auditeurs, c'est d'appeler les sergents de ville.

GLANES & REGAINS

RÉCOLTÉS

DANS LES ARCHIVES DE LA MAISON DU PRAT

Recueillis et réunis par le marquis Du Prat, membre correspondant de l'Académie de Clermont-Ferrand, etc. (Versailles, 1865. 1 vol. in-8° de 216 pages.)

—

Chargé de parler ici des *Glanes et Regains*, j'ai voulu lire ou relire tous les ouvrages antérieurement publiés par M. le marquis du Prat, et qui ont donné à son antique nom un éclat nouveau et comme un magique rajeunissement. Tout s'enchaîne, en effet, dans la vie littéraire de cet homme de tant de goût et de tant d'esprit, et il y a là un harmonieux ensemble de travaux, dont tout critique, sous peine d'être injuste, doit grandement tenir compte. Ne pas s'occuper des divers ouvrages qui ont précédé les *Glanes et Regains* et que complète si bien cette intéressante publication, ce serait imiter celui qui négligerait les parties principales d'un vaste et remarquable édifice, pour n'en examiner que le couronnement.

Le culte de la famille et le culte de l'histoire se sont confondus pour M. le marquis du Prat en un seul et même culte. Nul n'a célébré plus pieusement la gloire de ses aïeux. Nul n'a cherché, avec plus de zèle et de sincérité, à mettre dans leur véritable jour les choses du passé. Cet homme du monde a travaillé comme un bénédictin, pour me servir d'une expression trop souvent profanée, mais qui n'est point ici déplacée. Amoureux de la lumière, le marquis du Prat n'a jamais épargné ses efforts pour qu'elle rayonnât dans tous ses récits et dans toutes ses appréciations, et il m'est doux, dès le début de cette étude, de rendre hommage à l'infatigable passion de bien faire dont il a toujours été animé, et qui, après avoir été

l'honneur de sa vie, sera l'impérissable honneur de sa mémoire.

M. le marquis du Prat, avant de nous donner ses *Glanes et Regains*, avait publié, outre la *Généalogie historique, anecdotique*, etc., de sa famille, la *Réfutation des Généalogies du sieur Gaillard*, et une *Notice historique sur la Maison de Gramont* (1), les livres suivants :

Essai sur la vie d'Antoine du Prat, chancelier de France, archevêque de Sens, cardinal, légat a latere, *etc.* Versailles, 1854, 1 vol. in-8°;

Vie d'Antoine du Prat, chevalier, seigneur de Nantouillet, baron de Thiers et de Thoury, comte de la Valteline, chancelier de France, de Bretagne, du duché de Milan, et de l'ordre du Roi; évêque de Valence, de Die, de Meaux et d'Alby; archevêque de Sens, cardinal du titre de Sainte-Anastasie, primat des Gaules et de Germanie, légat a latere. Paris, Téchener, 1857, 1 vol. in-8°;

Fragments et Souvenirs sur la vie et la mort de Mademoiselle Pauline-Cécile du Prat. Versailles, 1858, 1 vol. in-8°;

Histoire d'Élisabeth de Valois, reine d'Espagne. Paris, Téchener, 1859, 1 vol. in-8°;

Notes sur les Tableaux vendus, pillés, saccagés et sauvés de mon pauvre vieux château de la Goupillère, par Mme du Prat, née Brisson (Blois, 1798), recueillies, réunies, etc., par son arrière-petit-fils.

L'*Essai sur la Vie d'Antoine du Prat* produisit parmi les lettrés une vive sensation. Tout le monde, à peu près, avait alors du chancelier l'opinion qui a été ainsi résumée par Bayle, dans son *Dictionnaire :* « On convient que » c'était un fort habile homme, mais non pas que ce fût

(1) On sait que M. le marquis du Prat a épousé une des sœurs de M. le duc de Gramont, ambassadeur à Vienne. J'aurai l'occasion de citer souvent cette *Notice*, qui n'a qu'un défaut, celui d'être trop courte, quand je publierai (assez prochainement) des *Lettres inédites de quelques membres de la famille de Gramont.*

» un homme de bien. » Sans doute, M. le marquis du Prat ne parvint pas à prouver (il n'a jamais eu cette prétention!) que le grand personnage qu'il compte parmi ses aïeux eût toujours été irréprochable; mais il montra si clairement combien, parmi les nombreuses accusations dirigées contre le ministre de François Ier, les unes étaient fausses, les autres exagérées [1], que beaucoup de préventions furent dissipées. La plupart des lecteurs qui avaient tout d'abord crié au paradoxe, durent s'incliner devant l'exactitude du récit et la légitimité des conclusions, et reconnaître que celui qui, au premier moment, avait à leurs yeux passé pour l'*avocat du Diable*, avait en définitive à peu près complètement gagné son procès. J'avoue qu'il était impossible de plaider une cause avec plus de sagesse et plus de talent. Ce n'était point là une de ces apologies à tout prix auxquelles on n'arrive que par un chemin jonché de témoignages faussés, et en foulant aux pieds les droits de la logique, de l'histoire et de la morale. C'était une réhabilitation sérieuse, loyale, accomplie avec cette modération qui est un signe de force, ne se refusant

[1] Ce sont surtout les protestants qui ont maltraité l'archevêque, le cardinal, le légat, par exemple Régnier de La Planche, qui, dans son *Histoire de l'Estat de France*, 1576, in-8°, l'appelle « l'un des plus pernicieux hommes qui furent oncques ; » d'Aubigné, qui, en ses *Tragiques*, se déchaîne contre lui avec la verve la plus fougueuse ; Henri Estienne, qui, en son *Apologie pour Hérodote*, paraît avoir le premier mis en circulation certaines historiettes qui, imaginées par la haine, ont été répétées jusqu'à satiété par la sottise, notamment l'historiette des *Molosses*, pris pour des mulets par le chancelier, lequel, au lieu d'être un aussi ignorant latiniste, était un des plus savants prélats de son temps, comme l'a victorieusement établi Aubéri, dans son *Histoire des Cardinaux*, citée par Gabriel Naudé, dans son *Mascurat ;* notamment, encore, l'historiette d'après laquelle François Ier aurait dit de l'Hôtel-Dieu, augmenté par la munificence de du Prat « qu'il n'estoit pas assez grand pour loger tous les povres que ledit du Prat avoit faits. » N'oublions pas d'ajouter à cette liste de détracteurs le nom de Théodore de Bèze, qui, dans son *Histoire ecclésiastique des Églises réformées du royaume de France*, traîna sur la claie le grand adversaire du calvinisme, et qui, de plus, dans ses *Poemata*, raillant le prodigieux embonpoint du chancelier, lui fit cette mordante épitaphe : *Antonio Prutensi, consiliario Galliarum, inter obesos obesissimo :* Amplissimus vir hic jacet.

d'ailleurs ni les spirituelles saillies, ni les éloquentes paroles, réunissant en un mot tout ce qui pouvait charmer et tout ce qui pouvait convaincre.

Malgré l'éclatant mérite d'un travail où tant d'erreurs étaient rectifiées et tant de choses nouvelles mises en relief, des juges dont nous devons tous, auteur et lecteurs, bénir l'heureuse sévérité, engagèrent M. le marquis du Prat à creuser encore davantage le sujet qu'il venait de traiter. Modeste comme les plus forts le sont toujours, M. le marquis du Prat accueillit avec déférence les conseils qui lui étaient donnés. De plus profondes recherches amenèrent bientôt d'importantes découvertes. C'est ainsi que l'*Essai* de 169 pages devint un magnifique volume de près de 500 pages, auquel il serait bien difficile de rien ajouter d'essentiel, et en tête duquel M. le marquis du Prat a eu le droit d'écrire ces nobles lignes (page IV) : « Puissions-nous avoir achevé, par cette deuxième étude, » la justification que nous avions seulement ébauchée. Si » la joie du succès ne couronne pas notre travail, il sera » récompensé du moins par le sentiment d'un devoir » accompli. Nous n'avons rien voulu déguiser de la vérité » sur le compte du chancelier du Prat. Notre prétention » unique et sincère a été de la séparer des erreurs qui la » défigurent, de combattre avec impartialité la passion et » l'inimitié, de demeurer modéré en présence de l'injure, » de rendre aux faits et aux actes leur signification réelle, » en les dégageant des interprétations gratuites que leur » a données la malveillance, d'assurer enfin, par le calme » autant que par la raison, le triomphe de la cause que » nous avons prise en main. »

Non seulement l'histoire de la vie du chancelier est complète, non seulement elle est entourée des pièces justificatives les plus précieuses [1], mais encore on retrouve,

[1] M. le marquis du Prat aurait pu ajouter encore à ces pièces deux lettres du chancelier au secrétaire d'État Robertet, qui se trouvent pages 42 et 65 du

dans le volume qui le fait devant nous revivre tout entier, les brillants et fidèles portraits de plusieurs de ses contemporains, tels que Louis XII, Anne de Bretagne, Louise de Savoie, François Ier, le connétable de Bourbon, Jacques de Sadolet, évêque de Carpentras; Jean de Pins, évêque de Rieux; François de Tournon, archevêque d'Embrun, puis de Bourges; Gabriel de Gramont, archevêque de Bordeaux, puis de Toulouse (1), etc. On ne pourra désormais s'occuper de la première moitié du seizième siècle sans beaucoup puiser à cette source d'informations aussi pure qu'abondante. Servi par un style des plus élégants et des plus animés, le biographe d'Antoine du Prat a su faire d'un livre d'érudition un livre qui ne cesse jamais d'être des plus attrayants, et qui rappelle ces belles et riches étoffes d'autrefois dont la trame était si solide et dont les broderies étaient si délicates.

Un point seulement, dans son volume, me paraît contestable. Quand (pages 275 et suivantes), M. le marquis du Prat raconte l'ambassade de Rabelais auprès du chancelier et la scène bouffonne à la faveur de laquelle il fut introduit dans son cabinet, il a, je le crains, accueilli trop facilement une tradition mensongère. Le plus récent et le plus consciencieux biographe du curé de Meudon, M. J.-B. Rathery, reproduit et adopte, à ce sujet, l'opinion exprimée par le docteur Desgenettes, qui, dit-il, a consacré dans la *Biographie médicale* un excellent article à notre auteur (2). Desgenettes démontre le peu de vraisemblance

volume 3060 du Fonds français (autrefois portant le n° 8585 dans la collection Béthune).

(1) Le volume 495-496 de la collection Dupuy nous a conservé une intéressante lettre écrite par M. G. de Gramont, alors ambassadeur auprès de l'Empereur, à Mgr le révérendissime cardinal de Gens, chancelier de France, je la crois inédite, ainsi qu'une autre lettre adressée au même personnage par un autre ambassadeur du roi de France auprès de l'Empereur, le bordelais Jehan de Calvimont. Cette dernière lettre appartient au volume 486 du fonds Dupuy.

(2) P. XXXVII de la *Notice biographique sur Rabelais*, en tête des *Œuvres*

suivant laquelle Rabelais aurait été député à Paris auprès du chancelier du Prat, avant 1535 et à une époque où il n'était que simple bachelier, pour faire rétablir les priviléges de l'Université de Montpellier, lesquels, suivant le témoignage d'Astruc, n'ont jamais été abolis. « Nous ne » rappellerons plus, ajoute ce judicieux écrivain, le moyen » bizarre dont on dit que Rabelais se servit pour obtenir » une audience du premier magistrat du royaume... L'ab- » surdité est ici trop manifeste. » M. le marquis du Prat m'objectera peut-être que si deux biographes de Rabelais regardent comme un misérable conte l'envoi de maître François vers le chancelier et le procédé de saltimbanque dont il aurait usé pour parvenir jusqu'à ce grand personnage, d'autres biographes, en revanche, racontent l'aventure avec une si ferme et si sereine confiance, que des témoins oculaires eux-mêmes ne prendraient pas un ton plus affirmatif.

Sæpe, premente deo, fert deus alter opem.

Mais l'autorité des biographes qui nient est autrement considérable que celle des biographes qui croient (1), et comme, d'ailleurs, la crédulité des uns n'a aucune raison d'être, tandis qu'au contraire le scepticisme des autres est

de Rabelais collationnées pour la première fois sur les éditions originales, accompagnées de notes nouvelles, etc., par MM. Burgaud des Marets et Rathery. — 1857.

(1) Parmi les biographes qui croient, il faut mettre au premier rang le bibliophile Jacob. Mais on sait combien de fantaisie se mêle à l'érudition du spirituel écrivain, et combien vite, dans les innombrables volumes que nous lui devons (et il est loin d'avoir dit son dernier mot !), pour peu qu'on gratte l'historien, on trouve le romancier. M. le marquis du Prat ne me contrariera pas trop sur ce dernier point, lui qui a si justement reproché à M. P.-L. Lacroix d'avoir répété, en la grossissant, la fable propagée par l'abbé Faydit (*Remarques sur Homère, sur Virgile, etc.*), et qui fait jouer un rôle si ridicule au fils du chancelier, l'évêque de Clermont, Guillaume du Prat, le prélat *à la longue barbe*. C'est ce même Faydit, le plus dénigrant des pamphlétaires, l'insulteur de Malebranche, de Fénelon, de Bossuet, qui a, le premier (même ouvrage), mis dans la bouche de François Ier cette malicieuse réponse à une avide demande du chancelier : *Sat* Prata *biberunt*.

des mieux justifié, je n'hésite pas à déclarer que l'anecdote a aussi peu d'authenticité que la fameuse robe de Rabelais, si longtemps vénérée par la Faculté de médecine de Montpellier : et j'en appelle de l'auteur de la *Vie d'Antoine du Prat* à l'auteur de la même vie, quand il nous en donnera une nouvelle édition ([1]).

L'ordre chronologique nous amène aux *Fragments et Souvenirs sur la mort de Mademoiselle Pauline-Cécile du Prat*. C'est la biographie d'une sainte. M. du Prat a trouvé pour louer cette sainte les plus touchantes paroles. C'est avec une éloquence venue du cœur qu'il nous raconte cette vie qui fut si pure, et cette mort qui fut si digne d'une telle vie. Un pareil ouvrage ne s'analyse pas. Tout ce que je puis en dire, c'est qu'il en est peu dont la lecture soit plus douce et plus salutaire. De toutes ces vertus si bien décrites par le pieux enthousiasme d'un frère, de toutes ces fleurs délicieuses de l'âme, il s'exhale, ce semble, un parfum aussi exquis que fortifiant. M. le marquis du Prat a cité çà et là quelques pages tracées par Mlle du Prat, pages intimes et charmantes, qui prouvent que, dans cette incomparable jeune fille, l'esprit le plus distingué s'unissait à toutes les autres perfections.

Il faut remercier M. le marquis du Prat d'avoir offert à notre admiration un modèle aussi accompli. Je ne crois

[1] M. le marquis du Prat ne consulterait peut-être pas inutilement, pour cette définitive édition, les observations dont Laurent Josse Leclerc a enrichi le Bayle de Trevoux, 1734. Leclerc prend chaleureusement la défense d'Antoine du Prat : « De tous les écrivains cités par Bayle, dit-il, y a t-il un seul témoin qui ne soit « très recusable ? et combien de témoins ne peut-on pas leur opposer, qui ont « rendu témoignage à la probité du chancelier ?.... » J'ose appeler aussi l'attention de M. le marquis du Prat sur l'affaire de Semblançay. Il me semble qu'il y a quelque chose de plus à en dire. Je voudrais qu'il discutât toutes les assertions des contemporains principalement celles de Martin du Bellay et celles de Beautaire de Beguillon, l'évêque de Metz, sur la conduite du chancelier à l'égard du malheureux surintendant des finances, et aussi celles de M. Clément (de l'Institut), le savant auteur de *Trois Drames historiques*, 1857, in-8°.

pas aller trop loin en assurant que le souvenir de cet ange auquel il ne manquait que les ailes, sera toujours entouré d'une respectueuse sympathie par tous ceux qui auront lu le livre qui lui est consacré.

Une autre image de femme dessinée encore par M. le marquis du Prat de façon à ne s'effacer d'aucune mémoire, c'est l'image d'Élisabeth de Valois, reine d'Espagne (1545-1568). Cette monographie ne laisse rien à désirer. De même que la vie d'Antoine du Prat était en même temps l'histoire du règne de François Ier, de même la vie d'Élisabeth de Valois est aussi l'histoire du règne de Philippe II. Ce vaste tableau se recommande à la fois par la plus minutieuse exactitude et par le plus vif coloris. M. le marquis du Prat nous fait assister à la naissance, à l'éducation du fils de Charles-Quint, comme à la naissance et à l'éducation de la fille de Catherine de Médicis (1); il suit pas à pas la princesse dans son voyage triomphal au delà des Pyrénées; il décrit les fêtes pompeuses qui l'accueillirent sur cette terre étrangère qui la garda si peu de temps (huit années à peine); il signale la vive tendresse de Philippe II pour la jeune reine, l'ascendant qu'elle ne tarda pas à prendre sur son esprit, ses dévoués efforts pour rapprocher l'une de l'autre sa patrie réelle et sa patrie adoptive, qu'elle confondait dans une même affection; il s'étend sur cette mémorable entrevue de Bayonne dont tant d'historiens ont parlé à tort et à travers (2); enfin, il nous

(1) A propos de l'éducation d'Élisabeth de Valois, M. du Prat cite quelques-uns des soixante-quatre thèmes latins composés par Marie Stuart et adressés pour la plupart, sous forme de lettres, à sa belle-sœur. « M. de Montaiglon, dit-il (page 35), » a *le premier* publié et commenté le manuscrit de ces thèmes, qu'il appelle une » véritable perle pour la curiosité. » Il aurait été juste de modifier un peu cette phrase, car ce manuscrit avait été déjà publié en partie par M. Ludovic Lalanne, dans l'*Athenæum français* du 13 août 1854.

(2) On a rattaché, par exemple, et on s'obstine encore trop souvent à rattacher la Saint-Barthélemy à l'entrevue de Bayonne. Rien n'est plus faux. Non seulement le massacre du 24 août 1572 ne fut point décidé, sept ans auparavant, par Catherine de Médicis et le duc d'Albe, mais même quelques jours avant que ce forfait

raconte la mort prématurée de la gracieuse héroïne de son livre, cette mort qui excita d'universels regrets en Espagne comme en France, et dans laquelle on a osé voir un crime de ce sombre Philippe II dont Élisabeth était la seule joie et la seule espérance.

L'historien d'Élisabeth de Valois a consulté tous les meilleurs livres espagnols ou français, anciens ou nouveaux. Cela n'a pas suffi à son zèle. Il a voulu demander encore aux manuscrits toutes les révélations qu'il était possible d'en obtenir, et il a tiré un très grand parti de lettres, pour la plupart inédites, échangées entre la France et l'Espagne pendant le règne de la fille de Henri II, et conservées dans diverses collections de la Bibliothèque impériale. Ces lettres ont été écrites par Élisabeth de Valois, par Charles IX, par Catherine de Médicis et par M. de Fourquevaulx, ambassadeur de France à Madrid. Après avoir habilement fait entrer la substance de tous ces documents dans son récit, M. le marquis du Prat reproduit *in extenso* les plus importants dans un considérable appendice (p. 377-501). On trouvera là des renseignements que l'on chercherait vainement ailleurs, et qui sont à la fois très étendus et parfaitement certains, sur Marie Stuart, sur don Carlos [1], sur le duc d'Albe, sur l'amiral de Coli-

vint effrayer et indigner le monde, nul n'en avait eu encore l'horrible pensée. Les plus savants historiens s'accordent aujourd'hui à enlever aux sanglantes scènes de la Saint-Barthélemy le caractère de préméditation que lui conservent seulement quelques hommes attardés sur les pas de Sismondi, tels que MM. Haag et Dargaud. Contre la préméditation s'élèvent les voix de Châteaubriand, de Mignet, de Michelet, de Ranke, de Soldan, de Polenz, et de bien d'autres éminents érudits qui se trouvent ainsi d'accord avec les plus sûrs témoignages du temps.

[1] M. le marquis du Prat, déchirant le roman de Saint-Réal, a démontré que la reine Élisabeth n'aima don Carlos que comme on aime un enfant malade, et que Philippe II ne fit point périr son fils par jalousie, mais que le désespoir et les excès furent seuls cause de la fin de ce malheureux prince. M. le marquis du Prat doit s'enorgueillir d'avoir mérité, à ce sujet, l'honneur d'être cité sur la même ligne que des critiques tels que Ranke, William Prescott, Prosper Mérimée et Gachard. J'indiquerai ici, sur don Carlos, un bien intéressant chapitre du livre du docteur Guardia : *La Médecine à travers les siècles* (p. 231-274, 1865).

guy, enfin (ce qui nous touche particulièrement) sur l'expédition du capitaine Pierre de Monluc, à Madère (1). A tous les points de vue, l'auteur de *l'Histoire d'Élisabeth de Valois* a droit à des éloges sans réserve, et son livre ressemble à celle qui le lui a inspiré : comme elle, il est sans tache.

Maintenant, c'est comme éditeur que M. le marquis du Prat se présente à nous. Les *Notes sur les Tableaux vendus, pillés, saccagés, etc.*, sont, à proprement parler, les mémoires de sa bisaïeule, mémoires écrits avec infiniment d'esprit, qui contiennent beaucoup de curieuses particularités, et qui d'un bout à l'autre justifient la devise choisie par elle : *Originalitez*. La verve de Mme du Prat est étincelante, et quelques-unes de ses anecdotes doivent être mises au nombre des plus aimables récits dans lesquels se soit jamais épanouie la gaîté française. Parfois même, dois-je le dire? cette gaîté devient quelque peu gauloise; mais l'esprit fait tout passer, et que l'on me donne le plus rigoriste de tous les jansénistes, je me charge de lui faire dire, devant ces récits saupoudrés d'un sel toujours si piquant : *J'ai ri, me voilà désarmé* (2). Hâtons-nous d'ajouter que

(1) Voir pages 433-441) une lettre de Fourquevaulx à Charles IX (2 novembre 1566), touchant la descente de Monluc à l'île de Madère, où il a mis tout à feu et à sang; une lettre de Charles IX à Fourquevaulx (19 novembre 1566 où il témoigne son mécontentement à cet égard, désavoue l'expédition, et assure qu'il a donné des ordres pour le châtiment du coupable; une lettre de Catherine de Medicis au même, de la même date, contenant le même desaveu et les mêmes menaces; une nouvelle lettre de Charles IX à son ambassadeur (27 novembre 1566), où il revient sur la même affaire, avec la même indignation; enfin, une lettre de Fourquevaulx (14 janvier 1567), où il annonce que tout s'apaise et s'assoupit. M. de Ruble nous promet (p. 388 du 1er volume de son édition des *Commentaires et Lettres de Blaise de Monluc*) des détails nouveaux sur l'expédition de Madère, dus à la communication de M. le comte de Lur-Saluces. Il y a bien des choses aussi sur les massacres de la Floride, dans le beau livre de M. le marquis du Prat, et je me servirai du texte et de l'appendice avec autant de profit que de reconnaissance, quand je publierai bientôt la relation du voyage vengeur du capitaine de Gourgues, relation dont nous n'avons que d'infidèles éditions.

(2) A propos d'une anecdote, dans laquelle Marie de Clèves tient un langage étrange, et qui a fourni à Mme du Prat l'occasion de relever deux inadvertances

toutes les pages de ces mémoires ne sont point des pages frivoles. A côté des souvenirs du monde et de la famille, il y a aussi là des souvenirs historiques bons à recueillir, et, après avoir mentionné le récit excessivement amusant que fait Mme du Prat de son orageuse entrevue avec Voltaire (p. 25), je mentionnerai ce qu'elle nous dit de M. de Moges à Fontenoy (p. 22) (1), d'Anne de Beaujeu et des Bourbon-Busset (p. 92-96), et du régent et de son entourage (p. 105). M. le marquis du Prat a joint aux mémoires de sa bisaïeule d'utiles éclaircissements. Une de ses notes (p. 216) a une importance extrême. « D'après » des données historiques trop accréditées pour être soup- » çonnées d'erreur, » dit-il, « j'ai avancé, en écrivant la » vie du chancelier du Prat, que les sommes enlevées à sa » succession, à titre de prêt, n'avaient jamais été resti- » tuées à ses fils; les contemporains l'avaient dit, leurs » successeurs l'avaient répété, la postérité l'avait cru. » Eh bien! on s'était trompé. « Six et sept ans après l'em- » prunt forcé fait à la succession d'Antoine du Prat, les » sommes qui le composaient furent intégralement ren- » dues à ses fils. La valeur de sa vaisselle d'or et d'argent » y fut ajoutée. » C'est ce dont ne permettent pas de douter deux pièces qui proviennent de la section des manuscrits de la Bibliothèque impériale, des lettres-patentes de François Ier datées du 14 juin 1541 et du 11 mai 1542. Il faut donc rayer le vilain mot de confiscation de sa double

de Brantôme, cette honnête femme, à laquelle Duclos aurait si bien eu le droit de conter ses plus anacréontiques historiettes, s'excuse ainsi : « A mon âge, on » se permet impunément bien des discours. Tous les souvenirs sont de mise, sur- » tout lorsque pas un d'entre eux ne tombe comme un remords sur la conscience » et ne prend la forme d'un reproche pour le passé du narrateur.

(1) Mme du Prat nous a conservé là un joli mot de Louis XV à M. de Moges : « Ce brave officier, dit-elle, se tenait debout devant une batterie de six canons » qu'il avait commandée et que le feu de l'ennemi avait démontée. Au passage de » Sa Majesté, il levait avec enthousiasme son chapeau criblé de balles. Ce que » voyant le roi, il lui dit ces paroles : « Restez couvert, comte de Moges, un tel » chapeau est une couronne de lauriers. »

biographie du roi et de son ministre, et reconnaître que M. le marquis du Prat a pu dire avec une filiale et joyeuse fierté que c'est là « un dernier hommage rendu par Fran-
» çois Ier à la mémoire de son ministre, une solennelle
» réparation accordée à sa renommée. »

Nous arrivons enfin aux *Glanes et Regains*. « Les pièces
» qui forment ce volume, » nous dit la préface, « distan-
» tes entre elles par les dates, diverses par le style, op-
» posées souvent par les sujets, n'ont d'autre lien qui les
» unisse que le nom de du Prat. Il se présente en chacune
» comme destination, signature, rencontre, motif ou ha-
» sard. Malgré la curiosité, soit historique, soit littéraire
» qu'elles éveillent, je n'ai point trouvé que le nœud qui
» les assemble et qui fait un tout de ces richesses éparses,
» fût une cause suffisante pour les offrir au public... Je
» soumets le recueil à sa famille, qui trouvera quelque
» intérêt direct dans ses pages, et je l'offre à l'amitié, qui
» voudra bien lui réserver quelque indulgence. »

Le recueil formé par M. le marquis du Prat se compose d'une cinquantaine de documents qui appartiennent aux deux siècles compris entre les années 1535 et 1714, et qui sont accompagnés d'un savant commentaire. Au bas de ces documents se lisent les noms de François Ier, de Charles-Quint, de Louise de Savoie, de Marguerite d'Angoulême, de Rabelais, du chancelier du Prat, de son fils, Guillaume du Prat, le fondateur du collége de Clermont, devenu depuis le collége Louis le Grand, et de son autre fils, Antoine du Prat, prévôt de Paris; de Montmorency, de Saint-André, de Catherine de Médicis, d'Anne du Prat, de Gabriel Siméoni, de Brantôme (1), de Montaigne (2), du

(1) La lettre de Pierre de Bourdeilles, adressée à M. de l'Étoile, le 8 novembre 1604, roule sur un épisode de la vie du chancelier du Prat. D'après cette lettre, le chancelier aurait, à la mort de Mme de Bourbon, vivement engagé Louise de Savoie à épouser le connétable.

(2) Il y a deux lettres de Montaigne, déjà deux fois publiées par M. Feuillet

président de Thou [1], de Henri IV, de Bussy-Rabutin, etc. Certes voilà un rare assemblage d'illustres correspondants. Mais tous ces correspondants ont-ils réellement écrit les lettres que je viens de lire? Dans les *Glanes* de M. le marquis du Prat, la triste ivraie, *infelix solium*, ne s'est-elle point mêlée aux blonds épis? Pour moi, si j'osais ici dire toute ma pensée, je tremble que ces lettres, si soigneusement annotées, ne soient comparables à ces toiles richement encadrées qui ornent de splendides galeries, et où, parmi les tableaux des maîtres, se glissent des tableaux trompeurs. Une des lettres que je n'hésite pas à déclarer apocryphes, c'est celle que Rabelais est censé écrire à Mgr de Chastillon. Ce document porte en lui sa propre condamnation, car Rabelais y raconte, dans un style qui ne ressemble guère à celui du *Gargantua*, le bon tour au moyen duquel il a obtenu une audience du chancelier du Prat. La mensongère anecdote dénonce le pastiche. Pourtant, l'original, me dira-t-on, est dans les archives de la famille. A cela je répondrai par cette citation de quelques lignes d'un de nos paléographes les plus compétents, M. Ludovic Lalanne : « Les faussaires ont fourni » abondamment et de tout temps les archives de famille et » les cabinets des curieux. Il y a eu à ce sujet, dernière- » ment, quelques procès instructifs, et entre autres celui » de l'homme qui avait inondé l'Allemagne d'autographes

de Conches, une fois dans un volume spécial de *Lettres de Montaigne*, une autre fois dans le troisième volume de ses *Causeries d'un Curieux*. Dans le premier de ces documents, Montaigne entretient le prévôt de Paris, Antoine du Prat, des massacres et exécutions des religionnaires à Casteljaloux, à Montségur, et Monluc est accusé d'avoir violé la fille du ministre de cette dernière ville. Dans le massacre fut enveloppée la femme de Gaspard du Prat. La seconde lettre est toute politique : c'est une consultation donnée, en 1582, sur les trois freins par lesquels la puissance absolue est réglée. M. Jules Delpit, dans le *Courrier de la Gironde* du 7 janvier 1866, a regardé comme très douteuse l'attribution faite à Montaigne de ces deux lettres. Le consciencieux érudit expose ses doutes de façon à les faire partager à tous ses lecteurs.

[1] Deux lettres du grand historien sont suivies d'une relation, écrite par lui, des crimes de la Saint-Barthélemy.

» de Schiller assez habilement contrefaits pour tromper » la famille même de l'illustre poète [1]. » J'éprouve un vif regret d'être obligé de terminer mon compte-rendu par ces observations; mais M. le marquis du Prat, qui est la loyauté même, ne me les reprochera pas. Ce qu'il me reprocherait, au contraire, j'en suis bien sûr, ce serait d'avoir, par une complaisance aussi indigne de lui que de moi, trahi la vérité!

Philippe Tamizey de Larroque.

[1] *Nouvelles de la République des lettres*, dans le *Temps* du 25 avril 1865.

LES GASCONS CÉLÈBRES

HOMMES DE GUERRE

M. LE BARON PIERRE LÉGLISE

MARÉCHAL DE CAMP

(Fin)

Nous arrivons à l'époque la plus difficile qu'eut à traverser un officier de l'empire : la rentrée des Bourbons. Léglise n'avait jamais été, nous l'avons déjà dit, un homme politique : il ne connaissait qu'un devoir, celui de combattre pour son pays. La coalition venait de renverser l'Empereur; il éprouvait certaine hésitation, certain embarras à passer au service du gouvernement qui le remplaçait; il voulut se donner le temps de réfléchir... Le 14 juin 1814, il demande un congé d'un mois, par l'entremise du baron Christian, pour se rendre à Paris, où il avait, disait-il, des affaires à régler.

Mais Léglise était un de ces militaires précieux que tout gouvernement cherche à attirer à lui. Le comte de Salles, son compatriote, et franchement rattaché, quant à lui, à la fortune des Bourbons, le désigna au nouveau ministre de la guerre, M. le comte Dupont. « Cet officier, lui écrivait-il, chevalier de Saint-Louis et colonel à la suite du corps royal des grenadiers de France, se trouvant sans commandement, s'estimerait heureux de prendre rang dans l'armée, avec le grade de maréchal de camp, ou d'être employé à Paris [1]. » — Il complétait sa recomman-

[1] Nous verrons plus loin que le grade de maréchal de camp lui avait été offert après la bataille de Montmirail, mais qu'il le refusa afin de ne pas se séparer de son beau régiment de *Grenadiers de la Garde*. On sait d'ailleurs que le grade de colonel de la garde répondait à celui de général.

dation en faisant l'éloge « des sentiments d'honneur, de la loyauté et de la droiture du général. »

La protection de de Salles ne put empêcher la Restauration de le mettre en non-activité, le 1er septembre 1814 : il est vrai que c'était à la suite du licenciement de la garde impériale et de la réorganisation des *Grenadiers de France*.

L'opinion du comte Roguet sur Léglise était encore plus favorable, et nous sommes heureux de pouvoir rapporter la lettre suivante :

« Mon général, écrivait-il au ministre de la guerre, je sais combien vous portez de l'intérêt au colonel Léglise ; ce motif me détermine à vous faire connaître la position actuelle de ce brave officier. Lors de l'organisation des grenadiers de France, le colonel Léglise commandait le régiment des fusiliers de la garde ; ce régiment a été incorporé dans les grenadiers, et le colonel a été conservé provisoirement, à la suite du dépôt du corps royal. Les divers colonels des corps de la garde ont concouru dans l'organisation des régiments de l'armée ; généralement, ils ont obtenu des régiments ; mais le colonel Léglise n'a concouru que dans la formation des *Grenadiers de France*, où le colonel est un lieutenant-général : de sorte que, parce que cet officier, par ses bons services, avait mérité la faveur de commander un régiment de fusiliers, il s'est trouvé privé de l'avantage de pouvoir concourir, avec ses camarades de la ligne, pour obtenir un régiment. L'on a eu l'air de vouloir le dédommager ; mais, dans le fait, rien n'annonce qu'il puisse être mis à la place que lui indiquaient ses services et la conduite distinguée qu'il a tenue à la guerre. C'est sur le champ de bataille que M. Léglise a obtenu tous les grades dont il a été pourvu depuis vingt-cinq ans..... Dans la dernière campagne, surtout, cet officier supérieur a fait connaître tout ce qu'il était capable de faire. Il s'est particulièrement distingué à l'affaire de

Montmirail, dont le succès est dû à la bravoure et aux bonnes dispositions de cet officier : il en a reçu, sur le champ de bataille, des félicitations *infiniment honorables*. Le grade de maréchal de camp lui fut offert, et l'on assure que cette récompense flatteuse lui eût été décernée, s'il n'avait pas témoigné le désir de rester à la tête de son régiment.

» Mais ce régiment, par l'organisation de l'armée, n'existe plus, et M. Léglise se trouve dans le cas de la réforme.

» S. E. M. le duc de Reggio, convaincu de tous les droits qu'avait M. Léglise aux bontés du roi, le proposa, lors de l'organisation des *Grenadiers de France*, pour le grade de maréchal de camp. Depuis cette époque, l'on a donné au colonel Léglise tout l'espoir de pouvoir obtenir ce grade; mais il paraît qu'on est parvenu à éloigner la demande de M. le Maréchal : l'on assure qu'un colonel de la garde (M. R...) a été substitué à sa place. Je n'entrerai dans aucun détail sur cette affaire, mais je crois devoir dire que, s'il s'agit de services rendus, M. Léglise doit marcher avant; si l'on parle de services à rendre, il n'est aucun doute que M. Léglise ne doive être préféré... Au reste, mon général, fidèle serviteur du roi, mon devoir m'oblige à vous tenir ce langage. Le colonel Léglise est du nombre des officiers qui, dans toutes les circonstances, sont susceptibles de remplir leur devoir avec distinction, et je m'estimerais très heureux de pouvoir contribuer à donner au roi un brave, parce que j'ai la certitude que mon opinion ne sera jamais démentie.

» J'ai l'honneur d'être, etc.

« Comte Roguet. »

» Clichy-la-Garenne, 21 octobre 1814. »

Ces généraux appréciaient sainement le caractère de Léglise. Servir la France était à ses yeux un devoir supérieur à tous les souvenirs, à toutes les préférences person-

nelles; il passa donc d'un gouvernement sous un autre, sans faire l'éclat d'une démission, d'une protestation quelconque, mais aussi sans se permettre d'injure ou d'acte d'ingratitude envers le pouvoir déchu..... La Restauration lui donna des témoignages d'estime auxquels le volontaire de 1791, l'officier de la grande armée, le héros de Montmirail, dut être sensible : après l'avoir nommé chevalier de Saint-Louis (25 juillet 1814), elle l'éleva au grade de maréchal de camp le 1er octobre. La Restauration avait le bon goût de ne voir en lui que l'homme de mérite, le soldat dévoué qui avait versé son sang pour la gloire et l'indépendance de son pays (1). Après quelques mois de non-activité, il fut employé, en qualité de maréchal de camp, à l'organisation des gardes nationales de la 5me division (14 avril 1815); il se trouvait en Alsace avec cette troupe, à l'époque du licenciement du 13 août, et rentra en non-activité le 1er septembre suivant.

Léglise avait perdu sa femme, Dominiquette Pavies. Se trouvant seul, sans famille, sans emploi, et nous pouvons ajouter sans fortune, il voulut se donner une compagne, un appui : il épousa, le 2 avril 1817, Anne-Désirée Gautier, née à Paris le 10 juin 1780. Sa non-activité ne fut pas de longue durée, il reprit le service actif le 1er avril 1820, et commanda la 2me subdivision de la 8me division (Basses-Alpes) jusqu'au 12 février 1828; il venait de rentrer dans les cadres de la disponibilité (1er janvier 1829), quand la révolution de Juillet vint le replacer dans le cadre d'activité de l'état-major général, le 22 mars 1831 : quelques mois plus tard, il allait commander le département de l'Aude (26 mai 1832).

(1) Des fonctionnaires subalternes ne surent pas imiter l'esprit de justice du ministre de la guerre. Le général Léglise, revenu à Miélan, subit une visite domiciliaire; ses effets d'équipement furent saisis et brûlés sur la place publique par des hommes implacables, qui voulaient détruire tous les souvenirs de l'Empire, dont ses habits d'uniforme portaient l'empreinte.

Ce fut une des époques, sinon les plus brillantes, du moins les plus honorées de sa carrière. C'était en 1832 : il reçut dans ce commandement des témoignages publics de la plus haute estime. Les esprits sont exaltés dans le département de l'Aude. La révolution de Juillet y avait provoqué de profondes agitations. Le général Léglise eut le rare mérite de joindre la modération du sage administrateur à la fermeté du soldat : il sut, dans ces circonstances délicates, apaiser les troubles, maintenir le bon ordre, sans avoir recours à la force et par la seule action de son influence morale et de ses conseils.

Cependant, une décision ministérielle, dont on a peine à se rendre compte, retira brusquement le commandement de l'Aude à ce général, pour lui donner celui, bien moins important, de la Corrèze. Cette espèce de disgrâce produisit une sensation extraordinaire à Carcassonne, et provoqua la manifestation la plus générale et la plus honorable en faveur de cet officier supérieur.

« Monsieur le lieutenant-général, — écrivait le préfet, le 10 octobre 1832, au commandant de la 10me division militaire,— une ordonnance royale vient d'appeler au commandement du département de la Corrèze le général Léglise. Ce changement de résidence a produit ici une impression fâcheuse, et cause d'unanimes regrets à une population dont il a su se faire aimer, par la franchise de son caractère et la loyauté de sa conduite dans les circonstances difficiles où il s'est trouvé ici; les habitants de cette ville espéraient le conserver plus longtemps parmi eux, et si leur suffrage pouvait avoir quelque poids dans cette circonstance, peut-être cette ordonnance pourrait-elle être rapportée... Pour moi, je verrais avec plaisir se renouer les relations que j'ai eues avec le général Léglise depuis mon arrivée à Carcassonne.

» Aujourd'hui, je viens vous demander, Monsieur le lieutenant-général, de l'autoriser à ne pas se rendre à son

nouveau poste avant le départ du général qu'il doit remplacer, c'est à dire avant le 25 du courant. Cette ville jouit d'une tranquillité parfaite; mais les têtes y sont ardentes, et les esprits faciles à émouvoir; tant que ce général sera ici, j'ai la conviction que le calme ne sera pas troublé. Je désire, Monsieur le baron, que vous puissiez prendre cette demande en considération.

» De Forget. »

Un rapport officiel du même préfet, à M. le ministre de l'intérieur, du même jour (10 octobre 1832), nous donne des explications sur la lettre précédente :

« Depuis mon dernier rapport, disait M. le préfet, la tranquillité la plus parfaite a continué de régner à Carcassonne. Hier, cependant, j'ai craint un instant qu'elle ne fût troublée. Car vous savez qu'il faut peu de chose pour occasionner du tumulte et du désordre dans ce pays, où les têtes sont ardentes et les esprits faciles à exalter. La nouvelle du changement de résidence du général baron Léglise, appelé au commandement de la Corrèze, a donné lieu à des projets de trouble, qui n'ont pas eu, toutefois, de commencement d'exécution. La conduite de ce général ne mérite que des éloges; on a été surpris de le voir nommer à un commandement inférieur à celui de l'Aude, et la manifestation de l'opinion publique n'a pas tardé à se faire connaître d'une manière non équivoque.

« J'avoue que, pour mon compte particulier, j'éprouve beaucoup de regret de voir le général Léglise enlevé à ce département, où il a rendu des services, en contribuant, d'une manière active, au rétablissement de l'ordre, dès les premiers instants de son arrivée à Carcassonne. Dans un moment difficile, j'aurais compté sur la fermeté de son caractère et la sagesse de ses vues, et il m'aurait prêté son concours pour diriger avec succès l'administration de ce département.

» Une députation des plus notables habitants de Carcassonne, ayant à sa tête le maire par intérim, avait formé le projet de venir me présenter une pétition, avec prière de vous la transmettre; mais ayant été informé à temps de cette démarche, j'ai su la prévenir, parce qu'il ne me paraît pas convenable qu'un préfet se fasse l'intermédiaire de semblables demandes. Son devoir est de connaître la disposition des esprits et d'en instruire l'autorité supérieure.

» On parlait de donner un charivari devant la maison de M. Mahul, député, qu'on supposait avoir pris part à la disgrâce du général Léglise; mais j'en ai été informé, et ce projet a été déjoué. »

M. Godar, maire par intérim, adressa la pétition du Conseil municipal et des notables à M. le ministre de l'intérieur; il attribuait catégoriquement le changement du général Léglise « à l'influence machiavélique qui naguère avait distillé son poison calomnieux pour faire destituer M. Lacau, receveur général, » et qui, sans doute, « répandait encore son venin, puisque le brave général Léglise allait leur être enlevé; puisque un homme d'honneur, un militaire distingué par ses longs services, par ses blessures honorables, son caractère franc, loyal, intègre et généreux, était arraché à une population qui lui avait voué toute son estime et son respect, population sur laquelle il avait exercé plusieurs fois son influence salutaire. »

M. le maire craignait « que quelque personne en crédit, jalouse du calme dont jouissait Carcassonne, n'agît dans l'ombre pour l'agiter de nouveau, et chercher à tromper le gouvernement sur la véritable situation du pays. »

C'était un devoir pour lui « de faire connaître au ministre de la guerre combien il avait été trompé sur le compte du général Léglise, combien sa religion avait été surprise; » car on ne doutait pas, dans la ville, que « sa dis-

grâce ne fût l'effet de quelque rapport défavorable..... La population en était profondément affligée; lui-même en avait été si vivement affecté, qu'il en était malade; il souffrait de se voir, au déclin de sa longue carrière d'honneur, privé d'un poste qu'il affectionnait, d'un poste où il trouvait harmonie, confiance, considération..... »

(Pétition du 10 octobre 1832.)

M. Thiers, alors ministre de l'intérieur, renvoya au ministre de la guerre la pétition du maire et la lettre du préfet, ainsi qu'un extrait d'une lettre de M. de Forget, ajoutant :

« Qu'il lui appartenait, à lui, maréchal, et son cher collègue, d'apprécier les considérations exposées par les autorités locales. »

(19 octobre 1832.)

Ce n'est pas tout : le 14 octobre, un général inspecteur de la cavalerie et de l'infanterie, se trouvant en tournée dans l'Aude, fut tellement frappé de la manifestation qui se faisait en faveur du général Léglise, qu'il crut devoir écrire à ce sujet au ministre de la guerre, en obéissant, disait-il, « au seul intérêt de la tranquillité publique et par le sentiment de son devoir. »

Il rappelait à Son Excellence que, « depuis dix-huit mois, le département de l'Aude, souvent troublé par des commotions populaires, avait eu successivement pour commandants militaires : M. le général Vénot; le colonel Mathis, du 8me dragons; le colonel Thurot, chef de la 14me légion de gendarmerie; le général Armand, et le général Léglise; — ces divers changements fixaient peu l'opinion publique, qui s'inquiétait et se remuait lorsqu'elle était froissée; ils ôtaient au commandement militaire l'influence morale que l'habitude et de longues affections commandent toujours. »

Il confirmait l'excellente conduite du général à Carcassonne, ses bonnes relations dans le pays, l'estime et la

considération dont il était l'objet, et appelait enfin toute l'attention du maréchal sur ces considérations.

Mais Son Excellence n'aimait pas les observations; elle prit assez mal ce concert d'éloges adressé au général Léglise, et répondit fort sèchement à M. l'Inspecteur de cavalerie « qu'en ce qui concernait le général Léglise, il ne pouvait douter que des raisons basées sur l'intérêt du service n'eussent donné lieu à son déplacement. »

La sécheresse de cette réponse n'admettait pas de réplique. — Léglise dut se rendre à Tulle, emportant les regrets les plus profonds des habitants de Carcassonne.

Un an après son installation dans la Corrèze, Léglise tomba sous le coup de l'ordonnance du 5 avril 1833, d'après laquelle « les officiers généraux ayant atteint l'âge de soixante-deux ans devaient être mis à la retraite. »

Il quitta Tulle le 17 novembre 1833, se retira à Miélan, avec sa femme, et auprès de son frère Jean, qui avait déjà pris sa retraite. Quant à celle du général, elle fut liquidée sur la base de trente-huit ans de services actifs, et fixée à 4,800 fr.

Un grand malheur ne tarda pas à le frapper. Sa première femme, Dominiquette Pavies, lui avait donné un fils; ce jeune homme suivait naturellement la carrière où son père avait conquis l'estime publique et la gloire. Il était capitaine dans un régiment d'infanterie légère; il mourut à la suite d'un accident de diligence.

Le général lui survécut peu; il rendit le dernier soupir à Miélan, avec la consolation d'avoir près de lui, à ses derniers moments, ce frère admirable de dévouement, type de la double fraternité naturelle et militaire, qui, engagé volontaire, comme lui, en 1792, ne l'avait pas quitté un seul instant jusqu'à la catastrophe de 1814.

Cénac-Moncaut.

REQUESTE
DE MONSIEUR DE BERNÉ

Premier président du Parlement de Bordeaux

MONSIEUR LE DUC D'ESPERNON

En l'année 1650.

Voici une petite pièce assez curieuse que nous extrayons d'un manuscrit de la Bibliothèque impériale, coté 4725, supplément français :

E. de Barthélemy.

Seigneur, ie suis icy venu,
Un piéd chaussé et l'autre nu,
Vous demander miséricorde,
Mais surtout, tresve de la corde.
Je n'entends point d'estre pendu,
Ny ne l'ay jamais entendu.
Mais si vous estes honneste homme,
Sans m'obliger d'aller à Romme,
Vous donnerés finalement,
Pardon au pauvre Parlement.

Pauvret, certes, et misérable,
Si ne lui estes pitoyable.
En revanche nous promettons,
Que si iamais nous nous battons,
Et que nous ayons l'advantage,
De vous rendre vostre équipage ;
Ainsi, rendés nos prisonniers,
Tant mousquetaires que piquiers ;
Rendés nous nostre artillerie,
Nous avons peur que l'on en rie.

On dira que nostre canon,
Est pris par le Duc d'Espernon.
Rendés nous nos capitaines,
Et tous nos pauvres traisnes gueines ;
Rendés nous le vaillant D'Andraut,

On l'attend à la rue Bouhaut ;
Rendés nous Prague dit Moyse,
Que vous avez mis en chemise :
Hélas ! il n'est point factieux,
Il est seulement curieux ;
Cependant, ostant sa perruque,
Vous luy fistes monstrer la nuque :
Il y perdit son embonpoint,
Son nez, ses chausses et son pourpoint.
Rendés nous aussi nos frégattes,
Ce n'est que pour pescher des gattes,
Non pas pour faire les mauvais.
Pleust à Dieu qu'ils feussent crevés,
Ceux qui ont commencé la guerre ;
Si scavoir leurs noms vous voulés,
Les voicy après revelés,
Sans censure ni monitoire,
Je vous en vais dire l'histoire :

Sabourin la grande sabate ;
Lescure, qui toujiours se gratte ;
Fernoux, dit le porte pacquet,
Et le frère aisné du bidet ;
Soucie, la Salargue, Boucaut,
Et le soufleté Bethoulaut ;
Les Dussaut le père et le fils,
L'inégal président Dafis,
Vère du Duc, le grand Dalesme,
Long et maigre comme un caresme.
Galeteau Du Val et Guessat,
La Croix Maron sieur de la Brassée,
Et le frère de la Parée,
Et le frère président compte.
Voilà des séditieux le compte.
L'un d'eux jure par sainte Barbe,
Qu'il vous faut arracher la barbe.
Et l'autre dit, hélas, comment,
Il n'en a pas au fondement,
Ny en aucune autre partie ;
Il n'est que traistre à sa pastrie ;
Ce vilain ment toutes les fois,
Lorsqu'il signe Bernard de Fois.

LETTRE

A M. TAMIZEY DE LARROQUE

Sur un livre de M. Abel Ducondut (1).

Mon cher Philippe,

On m'a raconté, qu'au temps où Abd-el-Kader était captif au château d'Amboise, une femme (les femmes seules ont de ces délicatesses) envoya au prisonnier une branche de dattier couverte de fruits. — L'émir mit sa main sur son cœur, la baisa pour remercier, et pleura. — Il venait de revoir le désert! — Un instant avait suffi pour lui montrer les grandes dunes de sable, les buissons de lentisques et les plaines d'alfas, et les cavaliers étincelants, et la fantasia dorée tournoyant dans la poussière rouge! Cette pieuse offrande venait de lui ramener tout son passé, et il se sentit envahi par cette tristesse pleine de charmes avec laquelle nous aimons tous à nous retourner vers les jours heureux.

C'est ce sentiment, ce « *Dulces reminiscitur Argos* » que je viens d'éprouver en lisant les vers d'un ami que je n'ai pas vu depuis un temps bien long déjà. — J'ai été reporté d'un seul coup aux jours heureux des illusions jeunes, aux jours d'enthousiasme pour tout ce qui est beau et pour tout ce qui est grand, pour les sentiments et les idées! Les rêveries à deux, les admirations communes, les discussions passionnées, les étincelles de l'esprit et les flammes de la poésie, qui éclairaient de longues promenades sous de vieux arbres menacés aujourd'hui de la hache, hélas! voilà tout un monde que je croyais mort pour moi et qui se réveille! C'est tout entier sous ces impressions que je t'écris. — L'auteur, M. Abel Ducondut, n'est pas un inconnu pour toi : tu as déjà rendu compte dans la *Revue d'Aquitaine* de son dernier ouvrage (*Examen critique de la versification française classique et romantique*, — voir le numéro d'avril 1864, p. 490), et je crois te faire plaisir en t'en-

(1) *Juvenilia, Virilia.* 1 vol. in-8. Paris, Lacroix, 1865.

voyant une rapide analyse du volume de poésies que je viens de recevoir. Ne t'étonne pas de trouver de temps en temps sous l'ami la peau plus rugueuse du critique : *Amicus Plato sed*..... — Cela viendra surtout de ce que je ne partage pas complètement les idées de l'auteur, et nous les avons discutées avec assez de franchise pour que ces lignes mises sous ses yeux ne t'étonnent pas.

L'ouvrage se divise en deux parties, qu'indique suffisamment le titre : *Juvenilia et Virilia*. Disons-le tout d'abord : le poète ne nous eût pas averti, nous eussions reconnu, tant à la maturité des idées qu'à la solidité de la forme, l'expérience acquise et l'habileté gagnée.

Dans les *Juvenilia*, j'appellerai d'abord ton attention sur le rhythme large et puissant du *Chant du Vin* (je reviendrai plus tard sur l'étude particulière que l'auteur a faite du rhythme); tu remarqueras l'allure leste et joyeuse du sonnet intitulé : *Vieil Français*, l'harmonie et la poésie de *la Charmeresse, Vérité vraie, Malédiction*. — Dans cette dernière pièce se trouve un passage qui frappera les cerveaux les moins poétiques. L'auteur, s'adressant à une de ces femmes qui préfèrent Turcaret à Gilbert, termine ainsi son imprécation :

Alors, en relisant ta vie,
Dans ton cœur, par l'ennui rongé,
Tu diras : « Un seul m'eût suivie !... »
Ce jour là je serai vengé !

Enfin, et pour épuiser le chapitre des louanges, je te citerai un charmant petit poème intitulé : *La Sœur de charité*. Ce sujet, s'il m'en souvient bien, avait été proposé par l'Académie française en 1859, et je sais que, si l'auteur ne fut pas vainqueur, il ne tomba pas du moins sans gloire.

Mais passons à la critique. — Les *Juvenilia* se terminent par une traduction de quelques odes choisies d'Horace. — Il n'est, je crois, pas un poète qui ne se soit laissé tenter par cette lutte, et j'ajouterai que je n'ai jamais vu, quoi qu'on en ait dit, le succès justifier leur audace.

Nous n'avons eu qu'un seul poète (et c'était un grec) qui eût pu y réussir. — J'ai nommé André Chénier. — C'est que c'était un païen égaré au dix-huitième siècle, un adorateur de la forme et

des voluptés physiques; il avait ce qui manque aux modernes, qui veulent toujours trouver un sentiment là où les anciens ne cherchaient qu'une sensation. Tout ceci n'est pas un détour pour blâmer la traduction qui m'occupe en ce moment : je ne la trouve ni meilleure ni plus mauvaise que les autres, et c'est l'effort lui-même que je blâme. J'excepte pourtant l'ode X du livre III *(In Lycem)*, à laquelle la double césure donne un effet sonore et original. — Je critiquerai aussi l'idée de la pièce intitulée *Madeleine*. C'est une déclamation, et rien de plus : nous savons tous qu'aujourd'hui les filles de bourreau se marient très bien, pourvu que monsieur leur père ait été assez intelligent pour avoir un bon agent de change. Ce qui excuse l'auteur, c'est qu'il a fait cette pièce à l'âge heureux où l'on croit à *la Fille du Bourreau*. — Je ferai à peu près le même reproche au *Vagabond* des *Virilia;* ce sont des thèmes usés et devenus inertes à force d'avoir servi. Le poète a pourtant rajeuni le sien par un seul mot :

> ..... pas un ami, pas même un chien,
> Il faudrait le nourrir !.....

C'est un beau cri de misère, rapide, vrai, et qui fait vibrer chez le lecteur toutes les cordes de la pitié.

Je ne sais plus quel est le moraliste qui a dit : « *La faute de la femme est le crime de l'homme.* » Il est facile de voir que M. Abel Ducondut est de son école. Toute une partie des *Virilia* (*Pandémie* et *la Société*) n'est que le développement de cette vérité. — Et il a raison de la proclamer! Et le danger qu'il signale, il faut être aveugle pour ne point le voir! Et l'orateur et le poète, celui qui se fait lire comme celui qui se fait entendre, doivent lancer le cri d'alarme aux quatre coins du ciel! — Mais, si j'approuve sans restriction le sentiment qui a animé l'auteur, si je reconnais avec lui que la majeure partie des ouvrières des villes n'a le choix qu'entre la misère et la débauche, si je déclare comme lui que le luxe insolent et la honteuse cutrecuidance des courtisanes à la mode sont de terribles représailles d'un état de choses qu'il est nécessaire de modifier, qu'il me soit permis du moins de lui dire que la discussion de ces questions sort du domaine de la poésie, et d'attaquer quelquefois la forme adoptée par lui. Il me semble, par exemple, que le morceau capital : *Mère et Marâtre*, eût gagné

à ne pas être dialogué. Rendons cette justice à M. Ducondut, que sa péroraison est admirable :

LA SOCIÉTÉ.

Que peux-tu contre moi ?

LA JEUNE FILLE.

Ce que je peux ?... Que peut contre le chêne immense
Un misérable ver ?.. .....

Et toute la suite, jusqu'au dernier vers, redoutable dans sa concision !

Je ne suis pas assez réaliste pour admirer la pièce intitulée *Clamart*, et suis d'avis qu'il faut laisser aux génies maladifs de l'école Beaudelaire la description détaillée des putrescences. Mais je te ferai, par contre, remarquer la vigueur et la sonorité du morceau n° 31, et surtout de cette strophe :

Un autre, un autre ! Encore un autre !
. . . . . .
. . . . . .
Jusques au jour où sur la borne,
La mort, libératrice morne,
Me lavera de vos baisers.

Cela dit, passons au reste de l'œuvre. Ici, je me sens plus à mon aise ; car je n'ai plus qu'à louer. Citons d'abord : *La Mort du cœur* : ce sont des sonnets, au nombre de six, et tous remarquables ; le troisième est un chef-d'œuvre de facture et de sentiment :

Allez vite, mes vers, dire à la bien-aimée,
La belle aux blanches mains, que voilà bien longtemps
Que je ne l'ai point vue, et qu'en vain je l'attends ;
Qu'à tout autre bonheur ma pauvre âme est fermée.

Comme la terre morte au souffle des autans,
Quand vient le renouveau, s'épanouit charmée
Sous les premiers baisers de la brise embaumée,
Moi, j'attends le retour de mon tiède printemps.

Allez dire, mes vers, à la déesse blonde,
Que je suis seul, bien seul, que je n'ai qu'elle au monde,
Qu'elle est tout mon présent et tout mon avenir ;

Qu'elle est tout mon bonheur, qu'elle est toute ma joie ;
Que j'écoute, inquiet, si j'entendrai venir
Le frôlement joyeux de sa robe de soie.

Quand je relis ce sonnet, je me sens tressaillir malgré moi ; je prête involontairement l'oreille aux bruits charmants du passé, et je répète tristement ces beaux vers de Musset sur les poètes :

> Leurs déclamations sont comme des épées ;
> Elles tracent dans l'air un cercle éblouissant,
> Mais il y pend toujours quelque goutte de sang.

Oui, le poète met son âme dans son œuvre, et il faut qu'il en soit ainsi ; il faut avoir pleuré, avoir espéré en vain, et avoir crié dans la nuit pour savoir quelle est la note de l'angoisse et quelle est celle de la douleur.

Dans les *Virilia*, la forme est presque toujours irréprochable. Tu remarqueras facilement combien celle du sonnet est favorable à l'auteur. Cette forme nette, concise, sobre et élégante à la fois, met en relief les qualités qui le distinguent à un très haut degré, l'âme et la clarté. — Le rhythme, plus épuré et plus soutenu, atteste un goût de famille pour l'étude de la quantité et de l'accent, goût développé par un sens musical naturel. Je retrouve ces qualités dans les sonnets intitulés : *Sursum Corda*, *la Guerre*, *Fructus belli*, *le Déserteur*, mais surtout, et à un haut degré, dans l'explication des mythes antiques du *Phénix* et d'*Hercule et Omphale*. Je ne peux résister au plaisir de te citer encore le premier sonnet du *Phénix* :

> Sur le bûcher fatal qu'à son heure dernière,
> Volontaire victime, il a dû se bâtir,
> L'héroïque Phénix, l'oiseau de la lumière,
> Ainsi qu'un rédempteur se résigne à mourir.—
>
> Et de son antre obscur, dont il n'ose sortir,
> Le lugubre hibou, l'oiseau du cimetière,
> Regarde triomphant expirer le martyr
> Que torture le feu, sans pitié, sans colère. —
>
> Puis tout est consumé. — Mais alors le hibou,
> Hérissé, chancelant, ébloui d'épouvante,
> Fuit et court se cacher jusqu'au fond de son trou ;
>
> Rénové par la mort, de sa cendre fumante,
> Le Phénix immortel s'élance glorieux,
> Ouvre son aile au vent et monte dans les cieux. —

Et maintenant, un regret et une espérance.

Dans nos longues causeries de jadis, j'ai souvent entendu avec un plaisir sans mélange, l'auteur m'expliquer tous les mythes de l'ancienne sagesse, et je comptais en trouver plus de deux dans le recueil qu'il publie aujourd'hui. J'espère qu'il ne s'en tiendra pas là, et que nous verrons paraître un deuxième volume sur lequel nous avons le droit de compter.

En résumé, s'il m'était donné, en ce moment, de parler à l'auteur lui-même; si je pouvais, ma main dans sa main loyale, lui exprimer tout ce que je pense de son ouvrage, voici ce que je lui dirais : « Vous avez fait là, mon ami, une belle œuvre, et, ce qui » vaut mieux encore, une bonne œuvre; continuez ainsi; nous » attendons de vous un volume de sonnets qui nous expliqueront » ces mythes sublimes de l'antiquité, que les ignorants appellent » des fables, et qui contiennent pour les penseurs toute la sagesse » des temps. — Mais ne mêlez pas la langue sacrée aux disputes » humaines. — N'oubliez pas que la poésie est céleste, que la » muse est immortelle et toujours jeune, et qu'elle affirme sans » discuter, parce qu'elle tient la lyre et la verge d'airain. Laissons » à la forte prose, à l'instrument de labeur, bien beau, lui aussi, » dans sa rectitude et dans sa force, le soin d'un travail auquel il » ne faillira pas. Et, quoi qu'il advienne à ce livre, vous pouvez » marcher la tête haute, en répétant la fière maxime que vous » avez choisie, et que je ne modifierai pour vous qu'en disant :

« Bon souvent, et digne toujours ! »

Henri de Grammont.

RELEVÉ GÉNÉRAL

DES CHEVALIERS CROISÉS

Formant un ensemble de sept mille noms en sus des inscriptions de Versailles.

(Suite.)

—

BERTRAND (Hugues). Languedoc. Doat, vol. XVI. 1252.

BERTRAND (Renaud), commandeur du temple de Montgauger. Dioc. de Poitiers. Michelet. 1266.

BERTRAND (Guillaume), templier. Dioc. de Poitiers. Michelet. 1270.

BERTRAND (Frère), templier. Périgord. Michelet. 1307.

BERTRAND (Raymond), templier. Dioc. de Rodez. Michelet. 1307.

BÉRULLE (Clérembaud de). Ch. de Damiette. 1219.

BERZO (Arnaud), templier. Saintonge. Michelet. 1299.

BESANÇON (Gérard de). Bourgogne. *Hist. de Bourgogne*. 1202.

BESANÇON (Hugues de). Bourgogne. *Hise. de Bourgogne*. 1202.

BESCI (Étienne), templier. Dioc. de Chartres. Michelet. 1286.

BESCOT (Richard), templier. Dioc. de Paris. Michelet. 1307.

BESENCOURT (Jean de), templier. Dioc. de Meaux. Michelet. 1307.

BESLON (Guillaume). Ch. de Damiette. 1249.

BESNES (Jacques de), *dit* l'Estendart, chev. de Saint-Lazare. G. de Sibert. 1357.

BESSAN (Gautier, seigneur de), en Syrie. *Rec. des Hist. des Croisades*. 1192.

BESSAN (Adam de). *Id. Ib.* 1210.

BESSAN (Germon de). Assises de Jérusalem. 1217.

BESSAN (Amaury de). *Rec. des Hist. des Croisades.* 1228.

BESSAN (Almeric de). Assises de Jérusalem. 1233.

BESSO (Gérard), templier. Dioc. de Clermont. Michelet. 1307.

BESSUÉJOULS (Rostaing de). Rouergue. Versailles. 1248.

BESSUS (Etienne), templier. Michelet. 1307.

BESU ou BESSU (Jean de), templier. Dioc. de Sens. Michelet. 1307.

BETENCOURT ou BÉTHENCOURT (Jean de). *Hist. du Cambrésis.* 1096.

BETENCOURT (Wautier de). Cambrésis. *Id.* Ch. de 1201.

BETENCOURT (Helvin de). Mirœus. 1218.

BETENCOURT (Richard de), templier. Michelet. 1295.

BETHISY (Gautier de). Ch. de Mathieu de Montmorency, connétable de France. *Mss.* Bibl. imp. 1210.

BETHSAN (Thomas de). Assises de Jérusalem. 1132.

BETHUNE (Adam de), baron de Bessan en Galilée. Artois. Versailles. 1096.

BETHUNE (Robert de), avoué d'Arras. *Historiens de Flandre.* 1147.

BETHUNE (Robery V de), avoué d'Arras. Bongars. 1177.

BETHUNE (Robert de), *dit* le Jeune, avoué d'Arras, fils de Robert V. A. Duchesne. 1177.

BETHUNE (Guillaume de), frère de Robert. A. Duchesne. 1177.

BETHUNE (Robert de). Meyer. 1190.

BETHUNE (Conon de), seigneur d'Andrinople en Grèce. Villehardouin. 1201.

BETHUNE (Barthélemy de), frère de Conon. Meyer. 1202.

BETHUNE (Daniel de), avoué d'Arras. A. Duchesne. 1214.

BETHUNE (Robert VII, sire de) et de Temremonde, mort

en Sardaigne, en se rendant à Jérusalem. A. Duchesne. 1248.

BEUF (Robert du). Dauphiné. Gui Allard. 1096.

BEUGIN (Le seigneur de). Mathieu Pâris. 1248.

BEUZEVILLE (R. de). Normandie. Ch. d'Acre. 1191.

BEVELLE (Bernard de), templier. Dioc. de Rodez. Michelet. 1307.

BEVILLERS (Aleaume de). Cambrésis. Meyer. 1218.

BEYNAC (Pierre de). Quercy. Versailles. 1147.

BEYNES (Jacques de), chev. de Saint-Lazare. Dorat et Thomassin. 1377.

BEYSE (Pierre de), templier. Michelet. 1307.

BEYVIERS (Gautier de). Bresse. Versailles 1120.

BEZAN (Hugues de). Assises de Jérusalem. 1155.

BEZIERS (Atho de). Languedoc. Bongars. 1096.

BEZIERS (Bernard-Raymond de). Languedoc. D. Vaissette. 1096.

BEZIERS (Guillaume de). Languedoc. Doat.

BEZIERS (Roger) (fils de Trencavel, dernier vicomte de). *Trésor des Ch. de l'Empire.* Versailles. 1269.

BEZIERS (Floyran de), templier, commandeur de Montfaucon. Languedoc. Michelet. 1307.

BEZOLLES (Le seigneur de). Armagnac. Bajole, *Hist. sacrée d'Aquitaine.* 1096.

BEZU (Egret de). Normandie. Du Moulin. 1096.

BIAGE (Gerenton de). Vivarais. D. Vaissette. 1096.

BIAME (Laurent de), templier. Michelet. 1307.

BIANCHETTI (Théodore), chev. de Saint-Jean de Jérusalem. Bologne. Araldi. 1350.

BIANDRA (Jean de), prieur de Lombardie. J. Bosio. 1344.

BIANDRA (Pietro), chev. de Saint-Jean de J. Piémont. Araldi. 1399.

BIANDRA (Tussino), chev. de Saint-Jean de J. *Id. Ib.* 1399.

BICHES (Henri de), templier. Dioc. d'Auxerre. Michelet 1307.

BIDES (Viard de), templier. Dioc. de Langres. Michelet. 1307.

BIDON (Odon de). Languedoc, Ch. de Joppé. Doat. 1252.

BIENCOURT (Hugues de). Picardie. Versailles. 1190.

BIENCOURT (Gautier de), templier. Dioc. de Langres. Michelet. 1295.

BIERRE (Centorion de). Bourgogne. Bongars.....

BIESSOCK (Denis de), chev. teuton. Cazin. 1364.

BIGORRE (Mathieu de), templier. Languedoc. Ménard. 1307.

BIGOT (Guillaume), chev. de Damiette. 1249.

BILLEMONT (Manassès de). Flandre. Le Carpentier. Ch. de 1201.

BILLY (R. de). Ch. d'Acre. 1191.

BINETHO (Vital de). Gascogne. Doat, vol. 16. 1252.

BINTIN (Bertrand). Bretagne. Ch. de Limisso. 1249.

BINTIN (Guillaume). *Id. Ib.* 1249.

BIRON (Guillaume de). Périgord. Versailles. 1124.

BISE (Gautier de), templier. Michelet. 1307.

BISOL ou BREJOL (Geoffroy), templier. P. du Puy. 1118.

BISONIO (J. de), templier. Dioc. de Langres. Michelet. 1307.

BISORS (Pierre de), templier. Dioc. de Comminges. Michelet. 1294.

BISSAC (Guillaume de), templier. Dioc. de Tours. Michelet. 1297.

BISSY LA COSTE (Constant de), templier. Brie. Michelet. 1294.

BISSY (Guillaume de), templier. Champagne. Michelet. 1295.

BISSY (Étienne de), prêtre templier. Champagne. Michelet. 1295.

BISSY (Bernard de), templier. Champagne. Michelet. 1307.

BISSY (Bertrand de), templier. Champagne. Michelet. 1307.

BISSY (Christian de), templier. Champagne. Michelet. 1307.

BISSY (Constant de), templier. Champagne. Michelet. 1307.

BISSY (Étienne de), templier. Champagne. Michelet. 1307.

BISSY (Milet de), templier. Champagne. Michelet. 1307.

BISSY (Robert de), templier. Champagne. Michelet. 1307.

BISSY (Renaud de), templier. Champagne. Joursanvault. 1310.

BISTELESHAM (Richard de), templier anglais. P. du Puy, *Histoire des Templiers*. 1307.

BISUNCIO (Besançon de), templier. Michelet. 1277.

BIUDOS ou BIAUDOS (Gui de). Landes. Ch. de Damiette. 1249.

BIURE (Gaucerand de), templier. Roussillon. Michelet. 1292.

BIZIEN (François). Bretagne. Ch. de Limisso. 1249.

BLACAS (Pierre de). Provence. Bongars. 1096.

BLACAS (N. de), fils de Pierre. *Généal.*, par Courcelles. 1120.

BLACAS (Albert de), commandeur du Temple d'Aix. Ménard. 1295.

BLAISY (Jean de). Froissart. 1396.

BLAIVES (Galeran de). *Chanson d'Antioche*. 1096.

BLANC (Jean), prêtre-templier. Dioc. de Clermont. Michelet. 1275.

Denis de Thezan.

(La suite au prochain numéro.)

LE DÉGAGEMENT
DES
RUINES DU PALAIS-GALLIEN

Le Conseil municipal de Bordeaux, dans sa séance du 20 novembre dernier, a pris une décision qui l'honore. Les ruines du Palais-Gallien ne périrent pas! — Il était temps d'aviser, car chaque jour ajoutait son outrage à tous les outrages subis par le vieux monument, et bientôt il ne serait plus rien resté de « ce beau et insigne amphithéâtre, » comme Gabriel de Lurbe, dès les premières pages de la *Chronique Bordeloise*, l'appelait avec un légitime enthousiasme. Remercions le Conseil municipal de Bordeaux d'avoir si bien compris que, quand il s'agit de semblables ruines, le mot du poète doit devenir la devise de chacun :

> Comme une gloire dérobée,
> Comptons chaque pierre tombée !

Sans doute, le tardif projet qui vient d'être adopté ne satisfera pas complètement les archéologues, et il aurait été bien désirable que, de toutes parts, les antiques arènes de Bordeaux fussent débarrassées des constructions qui les étreignent et qui les rapetissent. Mais, tout en regrettant que la décision du Conseil municipal ne soit pas plus largement *réparatrice*, n'oublions pas qu'elle est essentiellement *conservatrice*, et qu'à ce titre elle doit être accueillie de tous avec reconnaissance. En détournant la rue du Colysée, en débarrassant une partie de l'enceinte du voisinage ignoble d'un magasin de charbonnier, en plaçant ensuite les précieux débris de l'architecture du troisième siècle sous la protection d'une grille en fer, on semble dire à la destruction : « Nous ne pouvons t'enlever

» ta proie tout entière, mais désormais tu n'iras pas plus » loin. » Pour moi, qui ai si souvent maudit l'abandon dans lequel les Bordelais laissaient ces arènes, qui avaient autrefois rivalisé d'étendue et de beauté avec les arènes d'Arles [1], je devais plus qu'un autre applaudir à la délibération du 22 novembre 1865, dont je tiens à rapprocher ici ces lignes remarquables d'un archéologue qui nous a donné la meilleure description que je connaisse du Palais-Gallien [2] : « Ces ruines, malgré leur état de dégradation » si avancée, conservent encore un caractère imposant. » La pierre a pris cette belle couleur de bronze doré que » le soleil et le temps donnent aux monuments du Midi ; » et lorsque, placé à quelques pas en avant du portique, » on suit de l'œil, à travers l'arc de la porte, les séries » d'arcades inclinées qui se dirigent vers l'intérieur de » l'enceinte et le groupe de constructions plus éloignées » qui s'élèvent à l'autre extrémité de l'arène, l'effet pro- » duit par l'ensemble est plein de grandeur et de majesté. »

Philippe Tamizey de Larroque.

(1) L'arène seule avait près de 400 pieds de longueur sur plus de 200 de largeur. M. W. Manès, dans une intéressante lettre publiée par la *Gironde* du 25 novembre dernier, nous apprend, d'après un document inédit trouvé par lui dans les archives de l'ingénieur en chef du département, qu'en 1773, M. Le Ragois de Saint-André, ingénieur en chef des ponts-et-chaussées de la province de Guienne, avait demandé qu'on lui accordât la superficie du terrain compris entre les différentes enceintes du Palais-Gallien, afin d'y établir des échoppes. Ce qui vaut mieux que ce bizarre projet de M. de Saint-André, c'est le plan qui accompagne son mémoire, et dont M. Manès a tiré de curieuses indications sur l'état du Palais-Gallien au dix-huitième siècle. Ce même Saint-André voulut à la même époque, construire un pont en pierre sur la Garonne, devant Bordeaux ; ses études à ce sujet n'ont pas été inutiles à M. Deschamps.

(2) M. Jules Marion : *Notes d'un Voyage archéologique dans le Sud-Ouest de la France ;* 1852, in-8°.

HISTOIRE

DE LA VILLE DE PERPIGNAN [1]

—

Ce traité imposait encore l'obligation de démanteler toutes les places, à l'exception de Perpignan, Salce, Elne, Bellegarde et La Roque ; de destituer l'évêque pour mettre à sa place celui d'Alby ; enfin, de repeupler Perpignan à *neuf*, si faire se pouvait (29 mars 1475).

Quoi qu'il en soit, pendant l'intervalle de temps écoulé entre les conclusions de la capitulation et l'arrivée des ordres de Louis XI, la plupart des conditions jurées avaient été fidèlement exécutées, et bon nombre des personnes les plus compromises avaient pu se mettre en sûreté. Du Bouchage chercha d'abord à se conformer au pied de la lettre aux instructions qu'il avait reçues ; mais M. de Boffile, nouveau gouverneur du Roussillon, s'y refusa en déclarant que si le roi avait voulu faire un désert de la province, il aurait pu se dispenser de lui en donner le gouvernement ; il fit observer aussi que les Perpignanais avaient déjà bien assez souffert et que d'ailleurs tous les coupables avaient gagné la Catalogne. Cette noble résistance eut un plein succès, et le roi céda devant les réclamations de Boffile dont il avait besoin à cause des bandes italiennes qu'il commandait. Je ne rapporterai ici qu'à titre de renseignements vagues l'ordre donné, dit-on, en secret, par Louis XI à Du Bouchage de faire piller la ville ou au moins les maisons des principaux habitants,

[1] Voir tome IX, page 374, et le numéro de décembre 1863, page 265.

tandis qu'un autre courrier portait des lettres toutes différentes. Tous ces détails odieux ne sont affirmés par aucun contemporain, et je suis presque porté à voir une preuve de leur fausseté même dans la précédente amnistie accordée par le roi en 1462.

A cette époque, il avait trop bien compris la nécessité de soigner les Perpignanais et de les attirer à lui, pour agir quelques années après d'une manière tout opposée. Louis XI était trop politique, et envisageait trop froidement les choses pour se laisser ainsi emporter et pour abandonner la sage modération dont il avait précédemment fait preuve, non par générosité, mais par intérêt.

Quelques temps se passèrent sans qu'aucun événement important vînt s'accomplir à Perpignan ; le 2 avril seulement, Boffile reçut du roi d'Aragon un trompette pour signifier une nouvelle trève. La mort presque simultanée des deux rois, Louis XI et Jean II, vint compliquer gravement la situation. Charles VIII ne tenait nullement à conserver la conquête de son père; mais Guillaume de Carmaing, seigneur de Venez, gouverneur des comtés pour le comte de Montpensier, qui avait succédé à Boffile, comme vice-roi du Roussillon, tenant essentiellement à garder sa situation, qui lui attribuait les seigneuries de Ceret et de Millas, ne négligeait rien pour empêcher la restitution à laquelle Charles était disposé. Dans ce but, M. de Venez, voulant avoir à sa complète dévotion les consuls de Perpignan, empêcha les élections de la Saint-Jean en 1482, et nomma ces fonctionnaires de sa pleine autorité : ce furent les sieurs André Manra, Valls, Vilar et Agonet. Le roi reçut la plainte des habitants, malgré les efforts de Venez, et chargea les évêques d'Alby et de Lectoure, plénipotentiaires français nommés précédem-

ment pour préparer la restitution, d'examiner les choses. Ces deux prélats se rendirent de suite à Perpignan, où ils furent reçus comme des libérateurs; ils publièrent les lettres royales d'annulation et firent procéder, le 6 septembre, dans le palais épiscopal, à de nouvelles élections par lesquelles furent nommés les sieurs André, — il avait refusé sa nomination par Venez, — Giganta, Garau, Jacques Rochat et Honorat Réus, qu'ils installèrent le jour même dans la grande salle du consulat (1).

Une semaine après, il y eut une nouvelle réunion pour élire les autres fonctionnaires municipaux. Cette fois, M. de Venez avait pris ses mesures, et, avec des gens d'armes, il dispersa l'assemblée, chassa les consuls et réinstalla de vive force les siens. Impuissants à rétablir l'ordre, les deux évêques retournèrent à Narbonne, en chargeant un juge de Carcassonne, à ce délégué, de faire mieux : ce dernier se présenta en effet le 28 septembre, avec des soldats, et fit afficher les nouvelles lettres du roi condamnant la conduite du gouverneur, confirmant les nouveaux consuls et ordonnant aux capitaines de la milice de les réinstaller sous peine de mort. Cette menace produisit immédiatement son effet ; le 30 du même mois tout était rentré dans l'ordre ; le 4 octobre, jour de la Saint-François-Xavier, les élections étaient régulièrement complétées. Quant à M. de Venez, il fut mandé à la cour, et, après une sévère admonition qui dut lui enlever toute nouvelle velléité d'opposition, il vint

(1) Dom Vaissette dit que le lendemain 7, M. de Venez fut condamné par les deux commissaires royaux à payer à la ville une amende de 50 marcs d'or, et M. Henry en conclut que probablement il avait voulu faire résistance à leurs actes. Pas le moins du monde : il est très naturel que, sans nouvelle opposition de sa part, les deux évêques aient voulu, improuvant sa conduite, en donner une preuve directe et publique.

reprendre son poste [1]. Cependant Fernand continuait ses démarches pour obtenir la restitution du Roussillon, qui fut définitivement faite après quelques années de négociations.

Le 7 juillet 1493, Charles VIII envoyait au duc de Bourbon l'ordre de faire la délivrance aux Espagnols « de la place et châtel de Perpignan » commis à sa garde. On put craindre un instant que le roi de France serait impuissant à faire exécuter un traité taxé par le Parlement de Paris d'ignominieux pour l'honneur de la nation ; il n'en fut rien cependant, mais les Perpignanais s'y opposèrent avec une persistance rare. Les consuls écrivirent, au mois de juin 1492, à la femme de leur gouverneur, la duchesse de Bourbon, pour lui exposer « que ce seroit » un très grand dommage, préjudice et déshonneur du » roy et de sa couronne et de royaume et en spécial de » son pays de Languedoc de rendre ce pays (le Roussil- » lon) au roy d'Espagne » et la supplier de s'opposer de tout son pouvoir à une mesure « en laquelle, du reste, elle » avoit si grand intérêt. » M. de Venez, de son côté, fit une dernière tentative. Prétextant un mouvement insurrectionnel dans Perpignan, il vint occuper, avec trois compagnies, le Castillet, et fit braquer les canons de la citadelle. Les bourgeois s'émurent vivement, comme on pense ; ils élevèrent à la hâte des retranchements autour du Consulat, occupèrent les points les plus menacés et échangèrent quelques coups de fusil avec les Français [2]. Mais cet effort était inutile ; peu de jours après l'évêque d'Alby, commissaire chargé de la restitution, venait à

[1] Ce récit est extrait presque textuellement de notes latines, rédigées par Étienne Crivaler, recteur de l'Université de Perpignan à cette époque, et annexées au registre des statuts de cette Université. (Bibliothèque de Perpignan).

[2] Xurita.

Perpignan, précisément à l'époque où une vaste conspiration, dans laquelle figuraient les Espagnols de la plus haute noblesse, s'ourdissait pour enlever le Roussillon, que Charles VIII semblait ne pas vouloir rendre et que cependant il ne conservait que malgré lui. Bien plus, quand Monseigneur d'Alby voulut enfin exécuter la mission dont il était chargé, Venez fit encore prendre les armes à quelques compagnies de la milice pour s'emparer du prélat ; une lutte assez violente s'engagea dans les rues, lutte qui se termina par la défaite des partisans de M. de Venez (15 août 1493).

Ce dernier fut destitué et remplacé par le premier consul en charge, et la restitution fut définitivement opérée, le 10 septembre, au grand château, entre les mains du plénipotentiaire Coloma ; depuis le 2, les troupes espagnoles occupaient les fortifications. Le 13 de ce mois, Ferdinand et sa femme Isabelle, surnommée depuis la Catholique, entrèrent à Perpignan, venant de Barcelone par Collioure : c'était un vendredi, à deux heures après midi par une pluie battante (32). Le roi se hâta de témoigner sa reconnaissance aux Perpignanais en confirmant leurs priviléges anciens et en leur renouvelant leur titre de très fidèles, mais en même temps il signa une ordonnance qui causa un sérieux dommage aux comtés qu'il venait de replacer sous son sceptre : le 21 septembre, il ordonna à tous les juifs du Roussillon de quitter le pays dans un délai de trente jours. Le roi et la reine passèrent trois semaines à Perpignan, nommèrent Louis d'Oms, fils de celui qui avait été décapité après la prise

(1) « Imbribus copiosis de cælo cadentibus. » Note de l'Université, *loco citato*. Cette date se trouve également dans les lettres royales du 28 février 1495, portant amnistie pour tous les habitants du Roussillon. *Livre vert majeur*, folio 537.

d'Elne, gouverneur général de la province, et rentrèrent le 9 octobre à Barcelone.

Je ne veux pas poursuivre mon récit sans m'arrêter à cette époque, qui est la dernière limite entre le Moyen-Age et la Renaissance, et sans jeter un moment les yeux en arrière pour dire en quelques mots les progrès physiques de Perpignan depuis la chute du royaume de Mayorque.

Ces deux siècles furent des époques signalées, malgré les guerres, par un grand nombre de constructions. Au quatorzième siècle, nous voyons s'élever les églises Saint-Mathieu, Saint-Jacques, de la Réal et Notre-Dame-du-Pont, la chapelle du Puy-de-Malloles; Saint-Jean devint insuffisant; continué lentement, l'édifice ne fut complètement terminé qu'en 1509, année où l'on consacra la nef; le chœur fut terminé sous Louis XI, en l'honneur duquel l'écusson de France figure comme clef de voûte. La Loge ou maison de la Banque et du Consulat de Mer s'éleva en 1397, l'Université en 1380, puis aussi la Commanderie et l'église de Saint-Antoine, qui servent aujourd'hui de dépendances à la caserne Saint-Martin. Au quinzième siècle paraissent l'hôtel des Monnaies, la maison du Consulat ou Palais de la députation civile (1440); le Palais épiscopal se termine, les diverses maisons religieuses s'agrandissent, les hôpitaux aussi prennent des proportions plus en rapport avec la population; enfin, un grand nombre de maisons particulières se bâtissent, et nous en reconnaissons encore plusieurs de nos jours avec les galeries soutenues par des colonnettes à chapiteaux qui entourent la cour au premier étage. Mais les constructions les plus importantes de cette période furent celles des fortifications : nous avons d'abord le Castillet, sur l'origine duquel on est encore très incertain, quoi-

qu'on s'accorde à la faire remonter à l'année 1319; il ne se composait alors que du donjon qui occupait le flanc de la porte Notre-Dame. Louis XI fit ajouter la courtine et l'ouvrage dans lequel a été pratiquée la porte; en même temps il transforma *le Petit Château* en prison d'État. Louis XI s'occupa également beaucoup du château. De son temps il était demeuré tel que l'avaient laissé les rois de Mayorque : on y remarquait seulement en plus certains aménagements pour le logement des lions que les souverains aragonais se plaisaient à avoir sous les yeux et dont ils donnaient le gouvernement à des seigneurs de la cour (1453), et une faible enceinte qu'avait fait élever Pierre IV. Louis XI fit renforcer cette première chemise et en fit construire une qui enveloppait toute la place d'armes actuelle. Plus tard, Charles-Quint décida la construction des deux redans qui s'appuient aux remparts de la ville et qui augmentent singulièrement la force de la place. Mais ces travaux ne suffirent pas à l'inquiet roi de France, qui ordonna encore l'édification *du Grand Château*, autre citadelle qui fut installée au bastion Saint-Jacques et qui paraît avoir peu duré. De ce jour, Perpignan prit une grande importance militaire; car, avec son enceinte appuyée par des travaux aussi considérables, elle pouvait défier une armée.

Edouard de Barthélemy.

(La suite au prochain numéro.)

DOLORÈS

ÉPISODE DES GUERRES DE DON CARLOS [1]

III

LE DÉVOUEMENT

« Gaïza hunqui ator, » bacar bahator. »

Malheur, sois le bienvenu, pourvu que tu sois seul !

(Proverbe.)

Vous devez avoir pressenti, mes bons amis, que c'est à travers la forêt qui domine le manoir d'*Arraçola* que nos deux fugitifs s'éloignèrent, avec toute la rapidité dont ils étaient susceptibles, et secondés par la lune, qui venait de s'élever à l'horizon. C'était d'ailleurs l'une de ces nuits si douces, si transparentes du midi de la France et du nord de l'Espagne, lesquelles terminent, ou plutôt séparent de belles journées d'été.

Ils étaient parvenus aux derniers arbres du bord supérieur de cette forêt, lorsqu'ils les virent se teindre, ainsi que les rochers voisins, d'une lueur sinistre. *Arraçola* brûlait au dessous d'eux !... « — Oui ! oui ! fit, à cet aspect, Manuel Hortiz, après le pillage, l'incendie ! c'est logique. Mais, grâce à ces habitudes de brigands, nous les avons, Dieu merci ! distancés, et si nous ne sommes pas trahis, ce que je ne redoute guère de vos gens, qui ne manqueront pas, au contraire, de donner le change à nos ennemis, ayez bon espoir, *senorita*. Seulement, et c'est là ce qui m'inquiète, serez-vous assez forte pour me suivre, durant toute cette nuit ?... Nous diriger sur *Béhobie* ou sur *Béra*, il ne faut pas y songer. De ce côté, tous les points, tous les passages se trouvent trop surveillés ; en outre, le pays

[1] Voir les numéros de novembre et décembre, pages 223 et 278.

qui nous en sépare n'est pas libre non plus. Il nous faut, en conséquence, laisser sur notre gauche *le Haya*, ainsi que les montagnes qui s'y relient, pour gagner le *merindad* de Pampelune. C'est la contrée que j'ai le plus pratiquée, et, pour le moment, la plus paisible. Dans cette dernière direction, d'ailleurs, et à une petite journée de la France, l'ermitage de *Lissarson* nous offre une halte sûre. J'en connais le religieux habitant, et celui-là également ne nous trahira pas, ou il serait bien changé depuis quatre ans ! »

Ils se mirent alors à contourner la montagne, sur leur droite ; plus loin, ils descendirent aux bords de la *Bidassoa*, qu'ils passèrent, sur le pont de *San Esteban*, puis, aux bords de la *Niselle*, simple filet d'eau, qu'ils franchirent sans difficulté, à quelque distance d'*Erratsou*. — Tout porte à croire, du reste, qu'ils ne furent point poursuivis, la fureur des christinos de n'avoir pu saisir Dolorès s'étant sans doute assouvie au moyen du pillage et de l'incendie de sa demeure.

Comme le jour se faisait, Dolorès et Manuel parvinrent au seuil de l'ermitage où ils s'étaient promis de prendre un peu de repos. Cette partie montueuse de l'Espagne renferme un grand nombre de ces saintes retraites, premier degré pour ces anachorètes, au départ de la terre vers le ciel. Dans ces hautes solitudes, l'esprit d'indépendance se mêle au sentiment religieux, de même qu'au sentiment du beau, car la main de Dieu s'y manifeste par ses œuvres les plus splendides ; et lorsque le solitaire voit planer au dessus de lui l'aigle des Pyrénées, sa pensée s'élève bien au delà, pour aller se perdre dans l'immensité. Toutefois, les ermites du Guipuscoa et de la Navarre ne se dépouillent pas totalement de leurs affections terrestres. Il leur resta, de tout temps, ce fonds de patriotisme qui distingue leurs concitoyens, et c'est, par exemple, à la voix, ou, du moins, sur la tombe de l'ermite d'Orruel, près de Jacca, que les Basques de la Navarre se donnèrent un chef, au neuvième siècle, pour se sauver de l'anarchie.

L'ermitage de Lissarson, grotte spacieuse, s'ouvre au sud et sur le penchant de la montagne de même nom. On y a pratiqué une chapelle et plusieurs cellules, dont une seule était pour lors habitée par un religieux du nom de Josephen.

Celui-ci se trouvait déjà en oraison, et il accourut au premier bruit des pas de Dolorès et du jeune carliste.

— « Mon frère, lui dit Dolorès, nous venons vous demander l'hospitalité pour quelques heures. »

— « Pour tout le temps, ma sœur, qu'il vous plaira d'honorer ces lieux de votre présence, » répondit l'ermite Josephen, en pressant la main de Manuel, qu'il accueillit comme une vieille connaissance. Et il ajouta cette formule hospitalière, en usage dans toute l'Espagne : « Désormais, cette demeure est à vous ! »

— « Mais nous sommes des proscrits, reprit la jeune dame ; des proscrits carlistes, entendez-vous, mon frère ? et le bon accueil que vous nous faites peut occasionner votre ruine... »

— « Ma ruine, ma sœur, n'enrichirait guère vos ennemis. Jetez les yeux autour de vous, et voyez si rien y pourrait tenter leur convoitise !... C'est tout au plus s'il m'est donné de vous offrir du pain et quelques fruits... »

Dolorès avait plus besoin de repos que de nourriture. Aussi, Josephen, à sa prière, s'empressa-t-il de la conduire dans une des cellules de son ermitage, en même temps que Manuel remettait à la jeune dame les hardes de Manolita, et lui recommandait de s'en vêtir, avant même de se livrer au sommeil, qu'un danger toujours imminent pouvait inopinément troubler.

— « A cet égard, leur dit Josephen, soyez sans crainte ! Jusqu'ici, cet ermitage et la robe que je porte m'ont valu non moins d'égards de la part des christinos que de celle des carlistes. D'ailleurs, s'il prenait fantaisie aux premiers de vous poursuivre jusqu'ici, je les défierais de vous retrouver dans la retraite où je puis vous cacher. Néanmoins, nous allons, Manuel et moi, nous tenir en dehors de cette grotte ; et tel est ce poste, que rien de ce qui se passera dans notre vallée ne pourra nous échapper. »

Pour tuer le temps, et tout en faisant le guet, l'ermite, dérogeant à ses habitudes d'abstinence, servit sur un rocher voisin, et consentit même à vider, de compagnie avec Hortiz, quelques écuelles d'un vin de Pampelune, dont il conservait une outre, à la disposition de ses visiteurs.

Il va sans dire que Manuel ne négligea pas cette occasion de prendre langue, sur la route qu'il se proposait de suivre, au départ de l'ermitage de Lissarson. Lors de ses courses aventureuses en Navarre, il s'était arrêté souvent, sur les bords du Bastan, et près de la frontière française, dans une auberge dont l'hôtesse lui avait donné des preuves d'un dévouement sincère et payé, de son côté, par ces légers présents qui ne peuvent compromettre les bénéfices d'un colporteur. Rien ne m'autorise, au surplus, à rattacher ce dévouement à d'autres relations. Seulement, je dois dire que Marina (ainsi se nomme cette hôtesse) était jeune, veuve et jolie, ce qui vous portera peut-être, mes bons et médisants amis, à supposer ici ce que l'ignorance et l'innocence de Dolorès n'ont pu m'expliquer. Quoi qu'il en soit, Manuel Hortiz n'apprit pas sans une grande satisfaction que l'auberge du val du Bastan n'avait pas changé de maîtresse, et c'est dans cette maison qu'il résolut de passer la prochaine nuit, afin de franchir, dès le lendemain matin, la ligne qui sépare la haute de la basse Navarre, restée française.

Au bout de cinq à six heures, Dolorès reparut vêtue des habits de Manolita, c'est à dire d'un jupon de calmande rayé de couleurs diverses et d'un justaucorps sur lequel retombait la longue tresse de ses beaux et blonds cheveux. Elle prêtait sans doute à ce costume une telle distinction (comme je le trouvai moi-même, deux jours après), que Manuel jugea prudent de lui donner quelques leçons de gaucherie villageoise, et pourtant, nous ne tarderons pas à voir que, pour leur malheur, de tous les soins qu'ils s'étaient donnés pour assurer le succès de ce déguisement, ils avaient négligé l'un des plus importants. Quant à Manuel, je dois faire observer que les soldats de don Carlos n'avaient pas d'uniforme. J'ai conservé un portrait de Zumalacarréguy, et c'est le costume basque dont il s'y trouve revêtu, y compris le béret national, et bien qu'armé de ce sabre et de ces pistolets dont il savait si bravement se servir. Ainsi, les habits que portait Hortiz appartenant au commun des habitants du pays qu'ils allaient traverser, il n'eut aucune modification à leur faire subir.

Les quelques heures de sommeil que Dolorès venait de con-

quérir sur ses angoisses, lui ayant rendu de l'appétit, elle l'eut bientôt calmé, en acceptant les fruits qui lui furent immédiatement servis par Josephen.

Ils allaient, pour partir, reprendre, jusqu'au fond du vallon, le sentier qui les avait conduits à cet ermitage. Mais l'ermite les retint : « Vous voyez d'ici, leur fit-il observer, les escarpe-
» ments, les précipices et les blocs énormes qui encombrent le
» chemin autour de cette montagne. Sans l'issue secrète que je
» vais vous dévoiler, force vous serait de faire un trop long dé-
» tour, avant de parvenir au Bastan; veuillez donc me suivre. »

Comme je l'ai déjà rappelé, l'ermitage de Lissarson fut créé dans une grotte où, dès l'entrée, se présentent la chapelle et quelques cellules. Mais, par derrière ces premiers compartiments, s'ouvre une galerie souterraine et coupée de puits naturels, ou, pour mieux dire, d'abîmes, dont Josephen avait seul connaissance : si bien que ceux qui se seraient engagés sans lui dans ce dangereux labyrinthe, n'auraient jamais revu le soleil [1]. Muni d'une torche, dont au besoin il affirmait même pouvoir se passer, l'ermite mena sûrement les deux fugitifs à travers la montagne, et c'est dans l'un de ces abîmes que les riches habits de Dolorès disparurent pour toujours. Au bout d'une attente, dont celle-ci ne pouvait préciser la durée, une lueur lointaine finit par leur apparaître; puis un air plus frais ne tarda pas à soulager leurs poumons, et ils atteignirent l'issue promise. Mais, après qu'ils se furent glissés à travers les rochers et les buissons qui la masquaient en dehors, quel spectacle magique s'offrit à leurs yeux !.... Inondée de lumière et d'autant plus resplendissante pour eux, qu'ils sortaient des entrailles d'une montagne, c'était la superbe, la noble vallée du Bastan, d'où provinrent les Basques indomptables qui, réunis à leurs valeureux compatriotes de la vallée de la Soule et de la basse Navarre, détruisirent, à Roncevaux, l'arrière-garde de l'armée de Charlemagne ! C'était le torrent ou gave du Bastan,

[1] Il n'est pas rare de trouver, dans les Pyrénées, soit françaises, soit espagnoles, de ces grottes, qui servirent maintes fois d'asile à des proscrits. Le célèbre Antonio Perez, notamment, s'y déroba pendant plusieurs jours, aux agents de Philippe II, avant de se réfugier, en Béarn, à la cour de la sœur de Henri IV.

qui s'écoulait vers la France, comme pour y guider ces deux proscrits à travers mille beautés étalées sous leurs pieds! A cet aspect ravissant : « Nous sommes sauvés! » s'écrièrent-ils; hélas! non, pas encore, ni tous les deux!

Je passe leurs adieux et leurs chaleureux remerciments au bon ermite, qui refusa tout autre témoignage de leur gratitude... L'heure de la sieste avait sonné pour les provinces plus méridionales de l'Espagne; mais, dans le pays où nous allons suivre Dolorès et Manuel Hortiz, la brise des montagnes et les eaux bondissantes tempéraient les dernières chaleurs de l'été et rendaient leur marche moins pénible. Grâce au déguisement de la jeune Arraçola, leur apparition, dans cette vallée populeuse, ne souleva aucun soupçon. Ils étaient Basques tous les deux; c'étaient des Basques dont ils faisaient la rencontre, qu'ils saluaient en basque, et qui leur rendaient le salut, dans cette langue si difficile : il est bien peu ordinaire de voir un étranger la parler. Les Espagnols de la Castille et des autres provinces voisines ne la connaissent pas mieux que les Français des bords de la Loire, et même les Gascons des bords de la Garonne ou de l'Adour, ces *sangs mêlés* du Basque et de l'Aquitain (1). On comprend dès lors pourquoi les habitants de la vallée du Bastan ne se préoccupèrent pas du passage chez eux de Manuel Hortiz et de Dolorès de Arraçola.

Tout allait donc au mieux, et l'espoir qu'ils avaient conçu dès leur départ de l'ermitage de Josephen les soutint durant cette demi-journée. Néanmoins, la fatigue alourdissant de nouveau les pas de la fugitive, la nuit survint avant qu'ils eussent atteint l'auberge où Manuel s'était promis de recevoir une hospitalité, sinon plus cordiale, du moins plus substantielle que sur la montagne de Lissarson.

(1) Pour justifier, le 11 janvier 1790, devant la Constituante, son opposition à la réunion de ses compatriotes avec les Béarnais, dans un même département (celui des Basses-Pyrénées), Garat jeune fit valoir un proverbe disant que *le Diable vint chez les Basques pour y apprendre leur langue, et ne put en venir à bout.*

Cette réunion eut lieu, mais non pas la fusion; car la différence de caractère, de mœurs et d'idées comme de langage, entre ces deux peuples, est encore bien tranchée.

Enfin, les voilà parvenus à cette maison si désirée ! Aux premiers coups de marteau par lesquels ils ont annoncé leur arrivée, l'hôtesse Marina se présente, un flambeau à la main, reconnaît Manuel et jette sur Dolorès un regard surpris. Mais au bruit de la porte qu'il a fallu leur ouvrir, une voix impérieuse fait entendre, dans l'intérieur, ces mots foudroyants, en langue castillane : « Qui vive ! avancez à l'ordre ! » O terreur ! un parti de christinos occupait le village voisin, et c'était leur capitaine, à table avec son lieutenant dans cette même auberge, qui venait d'interpeller ainsi les nouveaux venus. Manuel eut à peine le temps de glisser ce peu de mots à l'oreille de Marina : « C'est » la fille de mon maître, don Rodrigo de Arraçola ! veillez sur » elle ! » Puis, sentant que toute hésitation pourrait leur devenir funeste, ils comparurent devant le chef ennemi.

Pourtant, ce capitaine redoutable se montra bon prince à leur égard et, tout en dardant néanmoins sur la belle Dolorès des regards qui la troublèrent, il parut écouter, sans défiance, le récit qu'à tout événement avait préparé d'avance Manuel Hortiz. Nés, tous les deux, dit-il, dans le village de *Saldias*, par delà *San Esteban*, ils allaient, sa sœur et lui, joindre, aux palomières d'*Isparla*, un oncle occupé à dresser cette chasse, pour la saison qui venait de s'ouvrir, et, fatigués d'une longue course, ils se voyaient dans la nécessité de demander le souper avec la couchée à une hôtesse, qui, du reste, les connaissait et ne refuserait pas de se porter leur caution. Aussitôt cette excellente femme, devinant tout, rien qu'aux quelques mots proférés à voix basse par le jeune carliste, sur le seuil de la porte de la maison, s'empressa de confirmer ce que celui-ci venait de dire ; sur quoi, l'officier les congédia. L'hôtesse les conduisit aussitôt dans une chambre du rez-de-chaussée, la plus éloignée du salon, où se tenaient les deux christinos. Les volets de la fenêtre n'en étant pas fermés, la lune leur permit d'apercevoir à travers les vitres un jardin que Manuel savait dépendre de cette auberge. Marina se retira ensuite, non sans leur adresser un regard d'intelligence, et après leur avoir promis, sur la demande de Manuel, de leur apporter sans retard quelques provisions.

J.-F. Samazeuilh.

(La suite au prochain numéro.)

MÉLANGES

Il vient de paraître, à la librairie Firmin Didot, une nouvelle édition des œuvres d'un poète qui a manié avec succès l'idiome limousin. Ce volume, contenant les fables et les autres compositions de J. Foucaut (mort en 1819), est exécuté avec un soin tout particulier; on y trouve une notice biographique sur l'auteur, une étude approfondie sur le patois du Haut-Limousin, un essai sur les fabulistes patois, d'amples notes philologiques et un glossaire. Le texte est accompagné d'une traduction française. Ce long travail est dû au zèle intelligent et éclairé de M. Emile Ruben, conservateur de la bibliothèque de Limoges; il offre un excellent modèle de la manière dont il serait à propos que de bons poètes provinciaux, trop délaissés, fussent remis en lumière.

Le dialecte limousin n'appartient point à notre domaine; mais dans le travail de M. Ruben nous rencontrons des recherches sur les écrivains du midi de la France qui, à l'exemple de Foucaut, se sont attachés à traduire, et souvent à paraphraser diverses fables de La Fontaine, et nous nous trouvons alors sur un terrain qui nous appartient.

M. Ruben s'occupe d'abord du volume publié à Bayonne en 1776, sans nom d'auteur, sous le titre de *Fablos causidos de La Fontaine en bers gascouns*. On y rencontre des traductions ou imitations de cent six fables; M. Vignancour, de Pau, attribue les deux premières *(la Cigale et la Fourmi; le Corbeau et le Renard)* à Houcastremé. A Bayonne, une ancienne tradition signale M. Batbedat, de Vic (Lourdes), et un petit-fils de ce M. Batbedat, portant son nom et médecin à Bayonne, possède encore la planche de cuivre du frontispice où se trouve un médaillon portant les mots : *Sumptibus F. B.*

L'auteur de ce volume, imprimé en 1776, a une passion malheureuse pour les développements et les hors-d'œuvre; il veut toujours faire plus et surtout mieux que son modèle. Il délaie des images énergiques dans leur concision. Parfois aussi il se laisse aller à des expressions triviales et désagréables.

M. Bergeret neveu *(Bergeyret lou nébout)*, qui, en 1816, mit au

jour, à Paris, un autre recueil de *Fablos causidos de La Fontaine*, montre plus de retenue. Sa muse se borne à suivre pas à pas son modèle. Elle est toujours obéissante et bien élevée; elle n'a garde de dire de gros mots et surtout de faire l'école buissonnière. Bergeret n'a d'ailleurs traduit que vingt-sept fables. Le dialecte dont il s'est servi n'est pas précisément celui de Bordeaux; c'est celui d'Agen et des environs.

On peut rattacher aux fabulistes gascons M. Limousin-Lamothe, né en 1782, à Verdun (petite ville de l'ancienne Gascogne, située à la limite du Languedoc), et mort en 1848. Ses poésies n'ont point été réunies; elles sont disséminées dans divers recueils. La fable *Lou Loup et l'Agnel* a été imprimée dans la *Revue de l'Aveyron et du Lot* (26 juin 1837), et reproduite par M. J. Duval, dans son *Mémoire sur les Proverbes patois (Mémoires de la Société de l'Aveyron*, tome V, p. 674), avec celle des *Animaux malades de la peste*. M. Moquin-Tandon, membre de l'Institut, possédait divers manuscrits de Limousin-Lamothe; il s'y trouvait dix-sept fables d'après La Fontaine. M. Ruben en fait connaître deux, et nous lui demandons la permission d'en reproduire une :

LOU RAYNARD & LOUS RASINS

Certain Raynard gascou, d'aoutrès disou nourman.
Aganit dè talén, vésquét, sur uno treillo,
De rasins dount éro gourman,
D'uno aparènço sans pareillo.
Lou pendart, sans fayçous, n'aourio fayt dous bentrats.
Dins la difficultat dè lous pouder aténgé :
« Soun pas maduns, ça dits; soun bous per dé goujats;
» Tournarey un aoutré diménge. »

Comme Bergeret, Limousin-Lamothe se bornait à traduire assez fidèlement La Fontaine. M. Moquin-Tandon le juge d'une façon favorable : « ses poésies sont écrites avec verve; elles ne manquent ni d'originalité ni de sel, mais elles paraissent négligées : ce qui tient à ce que l'auteur écrivait à bâtons rompus, sans prétention, uniquement pour son plaisir, et ne songeant nullement à la publicité. »

G. B.

MISCELLANÉES

—

Nouvelles des Pyrénées. — La *Petite Gazette de Bagnères-de-Bigorre* nous apprend que les huit colonnes en marbre de Campan, destinées au devant de la loge impériale, sont parties, le 31 janvier, des ateliers de M. Cautet.

Ces colonnes, chacune d'un seul bloc, sont des colosses ; elles ont près de deux mètres de diamètre sur quatre de hauteur, et leurs nuances sont charmantes. La moitié appartient à la dénomination dite *marbre rouge ou rosé*, l'autre à celle qui constitue le *vert campan*. Ce sont les restes ou les suites de carrières exploitées sous Louis XIV, pour la construction de Versailles ou de Trianon. On les a retirées intactes, non en employant la mine, comme on fait partout aujourd'hui (la mine ne donne en résultat que des morceaux), mais en employant la méthode égyptienne, c'est à dire en sciant la montagne par tranches, après l'avoir décapitée de la forêt dont elle était couverte et l'avoir éventrée.

Je vis, il y a six mois, ces huit colonnes, les unes allongées sur le tour qui les arrondissait, sous l'impulsion irrésistible de l'Adour, les autres couchées sur le flanc, à peine équarries, au sein de la carrière, comme des mammouths étendus depuis le Déluge au fond de leur caverne, et j'en ressentis alors une vive impression. Que sera-ce quand je les contemplerai, dressées au soleil de mille lumières, sous le regard de tout ce Paris vers lequel elles roulent en ce moment?

Quelques vestiges du moyen-âge, abrités par les montagnes, ont pu résister au souffle destructeur et unitaire de l'esprit moderne. Notre collaborateur, M. Deville, de Tarbes, a constaté tout récemment, dans un curieux article publié par le *Bulletin trimestriel de la Société Ramond*, l'existence et la pratique d'une singulière coutume aux environs de Barèges. Voici, d'après l'historien de Tarbes, en quoi consiste cette ancienne loi municipale, qui s'est perpétuée jusqu'à nous et qui semble vouloir durer encore longtemps :

« Cette loi accorde à une fille qui se trouve l'aînée de tous les

enfants, depuis le premier mariage contracté, le droit d'être héritière-née et de succéder à tous les biens, au préjudice de sept à huit mâles qui peuvent venir ensuite. Ceux-ci, réduits à une disgrâce légitime, sont encore heureux de rester dans la maison paternelle et d'y travailler sous les ordres de leur sœur. L'un lui sert de berger, l'autre a soin des vaches, un troisième travaille à la charrue, et ainsi du reste. Il est vrai que la loi est également favorable à l'aîné des mâles et que presque tout lui appartient ; mais elle contient, de plus, un article dont on trouvera fort peu d'exemples ailleurs. Quand cette fille aînée est parvenue à l'âge de se marier, ses parents lui choisissent un époux entre les cadets d'une autre famille, et il est obligé de servir tous les jours sa femme à table, la tête découverte et debout, sauf à elle de lui permettre de s'asseoir et de manger à son côté lorsqu'elle le juge à propos, mais toujours sans tirer à conséquence. Après qu'elle s'est levée de table, le mari dessert tout, et va prendre humblement son repas avec le reste de la famille, en la compagnie du maître-valet. Et s'il arrive qu'il manque de respect à sa femme, ou qu'entraîné par la nature et la raison, il veuille secouer ce joug et reprendre la supériorité de son sexe, les parents de l'héritière s'assemblent, donnent les étrivières au délinquant, le chassent de la maison, et l'obligent à passer en Espagne, sous peine d'être tué à coups de fusil, s'il vient à reparaître. »

Nous avons négligé, dans notre dernier courrier, de mentionner la mort de M. J. Davezac, qui, sans initiation scientifique, et avec l'unique secours d'une puissante volonté, était parvenu à organiser sa belle collection de géologie pyrénéenne ; il s'est éteint dans la pauvreté, comme tous les chercheurs, à l'âge de soixante-six ans.

Lettre au directeur de la Revue d'Aquitaine. — « *Monsieur le directeur*, pour satisfaire mon penchant à la critique, je me permets de vous dire que le petit article intitulé *Henri IV et le vin de Suresnes* propage une *erreur historique*. Le vin de Suresnes est très mauvais ; j'en ai goûté ; il ne peut être bu sans eau et n'a jamais eu d'autre réputation que celle que vous lui prêtez. J'espère que Henri IV n'en a jamais bu, et qu'il ne l'a jamais vanté. Mais

Antoine de Bourbon et ensuite Henri IV, son fils, ont été ducs de Vendôme ; ils possédaient dans ce duché de grandes terres, notamment *la Bonaventure au gué du Loir*, manoir et rendez-vous de chasse, d'où vient la chanson de la *Bonne aventure au gué*, qui est d'Antoine de Bourbon, près le manoir de Prépadour (actuellement dans la commune de Naveil), d'où dépendait un clos de vigne dit le clos de *Surin* ou *Surein*, célèbre dans tout le pays par la bonté de ses produits, qui se vendaient très cher, et qui aujourd'hui jouissent encore d'une renommée plus méritée qu'étendue. Henri IV vantait son vin de Surin, c'est à dire le vin provenant du domaine de son clos de Surin. La tradition le veut, j'y souscris ; mais ne faisons pas à ce monarque spirituel l'impolitesse de lui attribuer un penchant paradoxal pour un liquide qui n'est pas potable.

« Tout devrait avoir l'humeur gasconne en un auteur gascon. Vous n'auriez donc pas dû, ne fût-ce que par esprit de ce patriotisme qui est notre honneur par excellence, laisser imprimer dans la *Revue d'Aquitaine* un conte aussi injurieux pour le seul roi que la Gascogne ait donné à la France. Je vous soupçonne d'avoir recueilli l'historiette dans quelque journal de Paris aux *faits divers*. Méfiez-vous des Parisiens, qui sont nos détracteurs et nos ennemis naturels. »

P. L. B.

Livres anciens. — Nous détachons la série ci-après des *Archives du Bibliophile*, publiées par la librairie Claudin : — *Recherches historiques sur la ville de Dax et sur les antiquités de ses environs*, par Grateloup. Cahier in-fol. ; — *Gabrielle de Rochechouart, sœur de Mme de Montespan :* certificat signé comme abbesse de Fontevrault. 1694 ; — *De la Sagesse*, par P. Charron. Leyde. Jean Elsevier ; sans date ; ancienne reliure. 15 fr. Édit. rare ; — *Œuvres de l'inconnu sur les mouvements de Guyenne, dédiées à Monseigneur l'Éminentissime cardinal Jules de Mazarin*. Paris ; P. Targa, 1653 ; 9 parties en 1 vol. in-4° : très bel exemplaire, aux armes du chancelier Séguier ; — *Le Persée françois, avec les Mariages et entrée royale à Bourdeaus*, par le sieur de Morilhon. A Bourdeaus, par Gilbert Vernoy (1). 1616 ; in-12, rel. de Hollande ; — *Histoire des Comptes* (sic) *de Foix, Béarn et Navarre*, par P. Olhagaray. Paris, 1629 ; in-4° ; — *Discours véritable de ce qui est advenu à trois blas-*

phémateurs ordinaires du nom de Dieu, jouant aux cartes dans un cabaret, distant de quatre lieues de Perrigueux, sur le grand chemin de Bourdeaus à Engoulesme, par Olivier de Minières. 1600; petit in-8° très rare, que Brunet n'a pas signalé; il a cité une autre pièce du même genre, dont la scène se passe à Montauban, mais non à Périgueux; — *Les Rivières de France, ou Description géographique et historique du cours et débordement des fleuves, rivières, fontaines, lacs et étangs qui arrosent les provinces du royaume de France, avec un dénombrement des villes, ponts, passages, batailles qui ont été données sur leurs rivages*, par le sieur Coulon. Paris; 1664. 2 vol. in-8°; ouvrage très rare et très curieux; — *Discours de M. Dupaty, avocat général au Parlement de Bordeaux, dans la cause d'une veuve, accusée d'avoir forfait après l'an du deuil.* 1769; in-8°; — *Henri IV peint par lui-même, dans deux discours de ce prince: l'un à l'Assemblée de Rouen, en* 1596; *l'autre aux députés de la ville de Beauvais, en* 1594. Paris, imp. de Monsieur. 1787; in-8°; — *Mémoires de M. D. L. R.* (de La Rochefoucault) *sur les brigues à la mort de Louis XIII, les guerres de Paris et de Guyenne et la prison des princes.* Cologne; Elzevir, 1664; petit in-12.

Livres nouveaux. — *Etude historique et archéologique sur la citadelle de Perpignan et sur le Castillet*, par M. le vicomte de Juillac-Vignolles; grand in-4°. Toulouse, imp. Chauvin; — *Recherches sur les armoiries*, par le même; — *Hermann*, par M. le comte d'Adhemar; 1 vol. in-12. A Toulouse, chez Delboy; — *Le Roman de Flamenca, publié d'après le manuscrit unique de Carcassonne*, par Paul Meyer. Paris, librairie A. Franck; 1 vol. grand in-8°; 1865. — *Le Luxe*, par Alfred Montbrun; broch. in-32. Bordeaux, chez tous les libraires; — *Le Billard*, par A. Lalanne, greffier à la Cour impériale de Bordeaux. Paris, Aug. Aubry; pet. in-8°, avec eaux-fortes, par Max Lalanne; — *Le Jeu de Paume, son histoire et sa description;* notice, par Ed. Fournier. Paris, Aug. Aubry; in-4°.

COURRIER DES ARTS

ET DES VENTES

—

Rosa Bonheur, est de Bordeaux, ainsi que nous l'avons constaté plusieurs fois. A la nouvelle de son admission exceptionnelle dans l'ordre de la Légion d'Honneur, M. Brochon, adressa à l'illustre artiste une lettre de légitimes congratulations. M. Delpit, l'habile directeur des *Archives historiques de la Gironde*, correspondant de la *Revue des Beaux-Arts*, homme d'érudition et de goût qui fait marcher simultanément l'étude du vrai et du beau, eut la délicatesse d'introduire Rosa Bonheur dans l'Académie de Bordeaux. Cette pensée n'avait rien d'anormal, puisque la presse de Paris avait jugé la grande paysagiste digne de l'Institut. L'honorable compagnie Girondine repoussa néanmoins la proposition à la majorité de onze voix contre neuf. M. Delpit, en présence de ce vote, envoya sa démission, et son concours si efficace fera désormais défaut à l'Académie.

M. Boubée, dont la mort a été enregistrée dans le dernier numéro de la *Revue d'Aquitaine*, avait le noble amour des arts. Sa fortune et son goût lui avaient permis d'acquérir quelques toiles de maîtres italiens, espagnols et français. Une partie de la petite collection fut exposée, soit à Auch, soit à Condom, dans ces exhibitions artistiques qui relèvent et complètent presque partout les concours agricoles.

D'après mes souvenirs, que je présume exacts, M. Boubée produisit en ces occasions un Louis Moralès, peintre espagnol, surnommé *le Divin*, qui fut une des gloires du règne de Philippe II. Le tableau de M. Boubée révélait cette hardiesse de touche qui caractérise l'auteur de *Sainte Véronique*. L'ancien constituant auscitain avait aussi une *Joconde* de Léonard de Vinci, dont j'ai oublié le rapport avec celle du Louvre. L'école française était représentée, dans le petit groupe dont nous parlons, par le *Verrou* de Fragonard, que ce peintre galant refit plusieurs fois.

Cette composition, bien connue par la gravure, n'a pas besoin d'être décrite. La variante de M. Boubée est peut-être une des meilleures des six qui existent. L'incorrection et la mollesse du dessin sont rachetées par la grâce du mouvement, la séduction de la palette, la liberté du faire. Tous ces tableaux ont été livrés aux clients de l'hôtel Drouot sans publicité préalable. Le nom du collectionneur, inconnu à Paris, n'a fait qu'augmenter les inconvénients du silence ; et l'on a vu des toiles, comme celle de Fragonard, d'une valeur supérieure à 15,000 fr., si elle eût appartenu à M. de Pourtalès, de Luynes ou de Morny, adjugées à 1,500 fr., parce qu'elles émanaient d'un amateur obscur de province. Si M. Boubée fils, que j'ai rencontré à Paris, m'eût informé de cette mise en vente, peut-être mes indications eussent-elles amené un résultat plus fructueux.

Il existe dans la gorge d'Urcos, entre la France et l'Aragon, un vieux manoir du nom de Cerbastro, dont les ruines surplombent sous le poids des siècles. La véhémence d'un ouragan a naguère renversé une partie de la tour méridionale. Cette chute a mis à découvert des monuments tumulaires qui datent de la domination gothique. Des fouilles, dirigées avec intelligence et succès, ont livré des trésors archéologiques infiniment précieux. Ces traces d'une demi-civilisation disparue, consistent en bijoux tels que : diadèmes, bracelets, épingles et anneaux. Ces bijoux complètent ceux qui furent déposés, il y a une douzaine d'années, au musée de Cluny. On se souvient que c'étaient des couronnes avec enchâssement de joyaux. L'ensemble de ces trouvailles nous permet d'apprécier d'une manière assez exacte les manifestations de l'art sous les Visigoths.

CHRONIQUE

—

L'œuvre biographique de W. Stirling sur Velasquez a été transportée dans notre langue par M. G. Brunet, collaborateur de la *Revue d'Aquitaine*. L'*Indépendance belge* a apprécié cette traduction en ces termes :

« En traduisant en français l'excellente biographie de Velasquez, écrite par M. W. Stirling, M. G. Brunet a bien mérité des personnes auxquelles la langue anglaise n'est pas familière. La fidèle interprétation qu'il a donnée de ce livre sera d'autant mieux accueillie, qu'elle est accompagnée de notes de M. W. Burger, ainsi que d'un catalogue des œuvres du peintre de Philippe IV, dressé par ce judicieux critique. M. W. Stirling a passé plusieurs années en Espagne, pour faire une étude approfondie de l'école dont Murillo, Velasquez et Zurbaran sont les plus illustres représentants. Velasquez, dont les œuvres n'existent qu'à Madrid, a été surtout l'objet de ses investigations et de son examen. Il a recueilli des particularités nouvelles et pleines d'intérêt sur la vie et sur les travaux dans lesquels s'est illustré son pinceau magique. Le livre où M. Stirling a déposé le fruit de ses recherches est d'une lecture attachante. A la liste des estampes gravées d'après Velazquez, donnée par l'auteur anglais, M. G. Brunet a joint un chapitre sur les Velasquez des collections anglaises d'après M. Waagen, des extraits des critiques français sur le maître espagnol, enfin un catalogue des peintures de Velasquez existant aujourd'hui dans les musées et dans les collections de l'Europe. Ces additions rendent la traduction française supérieure à l'original, pour les amis de l'histoire de l'art. »

—o—

Nous empruntons à la *Revue de Paris* deux bons mots, que l'affaire Montmorency a sans doute remis en mémoire :

C'était du temps de Louis XVIII. M. de L... venait d'obtenir un titre de baron, désiré depuis longtemps et d'ailleurs mérité. Il se rendait chez le roi. Le hasard le fit se rencontrer dans l'an-

tichambre avec Mathieu de Montmorency, ministre des affaires étrangères.

Les barons de L... et de Montmorency furent annoncés par l'huissier de service.

M. L... était un homme d'esprit.

— « Sire, dit-il, c'est le premier et le dernier baron chrétien. »

— « Oui, répondit le roi, c'est ce qui me prouve une fois de plus, messieurs, que les extrêmes se touchent. »

—o—

La *Gironde* a remarqué avec faveur le chapitre de *Bibliographie bordelaise*, publié dans la *Revue d'Aquitaine* de novembre, par M. Ph. Tamizey de Larroque. Nous citons quelques lignes de cette sommaire appréciation :

« Nous avons signalé, il y a quelque temps, un travail très in-
» téressant dû à un travailleur fort zélé et au courant de l'histoire
» de notre province, M. Tamizey de Larroque. Le dernier numéro
» de la *Revue d'Aquitaine et des Pyrénées* contient une notice du
» même savant; elle concerne un volume formé de vingt opuscu-
» les imprimés à Bordeaux, de 1628 à 1630. »

Suit une énonciation sommaire des documents relatifs à Bordeaux, et, entre autres, d'un arrêt du Parlement de cette ville sur le luxe, auquel l'auteur de l'entrefilet ajoute ces réflexions finales :

« On voit par cet arrêt que le mal signalé, de nos jours, par
» M. le procureur général Dupin et par l'auteur de la *Famille Be-*
» *noîton*, sévissait grandement en Guienne dans la première moi-
» tié du seizième siècle. Il serait facile de prouver que c'est là un
» mal de tous les siècles. Les efforts tentés, il y a deux cent cin-
» quante ans, pour le réprimer, sont demeurés complètement in-
» fructueux. Ceux qu'on ferait aujourd'hui auraient tout aussi peu
» de succès. Les législateurs ont quitté la partie. La sotte vanité,
» la rage de briller subsisteront tant qu'il existera des créatures
» humaines.

» Ces divers extraits montrent quel intérêt peut s'attacher aux
» investigations faites en de vieux volumes tombés dans l'oubli le
» plus complet, et il faut espérer que M. Tamizey de Larroque

» continuera à nous instruire de ses découvertes dans le domaine » du passé. »

—o—

Au dernier bal travesti des Tuileries, Mme Lacave Laplagne était en *ange des ténèbres*, costume dessiné par Gustave Doré qui était là. Mme Saux, en peinture; Henriette Brown portait une ravissante toilette de Chinoise, cadeau du vieux roi de Canton à son mari, officier de marine. M. Dolfus, député du Lot-et-Garonne, dit la *Gazette des Étrangers*, était en garde-suisse d'Henri IV, d'une exactitude historique exemplaire et de la plus grande mine, avec des armes qui sont de vrais trésors de collectionneur. M Belmontet fils avait adopté la tenue de *Polichinelle*. Dans la catégorie des *manteaux vénitiens* se trouvait le comte de Grossolles-Flamarens.

—o—

Le duc de Blacas est mort naguère à Venise, où il se consacrait, depuis trente-six ans, au service de son prince exilé. Aucune opinion ne peut refuser hommage à cette fidélité antique. M. de Montbel disait de lui : *C'est un homme monumental et qu'on ne saurait par où entamer*. Le père du duc de Blacas avait la prédilection de Louis XVIII. Cette prédilection lui attira cette parole verte et fameuse de l'abbé de Montesquiou : *Apprenez que la France peut supporter dix favorites, mais pas un favori*.

—o—

La devise du marquis de Boissy est tout à fait assortie à son caractère et à son éloquence. La voici : MODERATUR ET URGET *(il retient et il excite)*.

—o—

Le septième feuilleton des *Nouveaux Mémoires d'un Bourgeois de Paris*, publié par le *Constitutionnel*, a remis en souvenir les bons mots de M. de Salvandy. Le docteur Véron donne également sur l'auteur d'*Alonzo* des détails biographiques intéressants, mais non inédits.

—o—

Deux communications faites à l'Académie des sciences par M. Pasteur, le célèbre chimiste, et M. de Vergnette-Lamotte inté-

ressent nos contrées vinicoles. D'après ces messieurs, la conservation et l'amélioration des vins exigent qu'ils soient chauffés et élevés à une température de 40 à 100 degrés. Ce procédé diffère un peu d'un autre déjà trouvé et appliqué par le même M. de Vergnette-Lamotte. Celui-ci consistait à bonifier les vins en les gelant. Lorsqu'une barrique se gâte, il est vrai, le mal vient des *mycodermes;* on peut donc admettre que les germes de fermentation sont détruits tout aussi bien par la glace que par le feu.

—o—

M. Victor Meunier, dans un article *Survies,* publié par l'*Opinion Nationale*, a passé dernièrement en revue les centenaires célèbres :

Les journaux, dit-il, ont cité avec admiration un ancien soldat de Frédéric II qui vient de mourir, à l'âge de cent vingt-un ans. Le fait, pour être remarquable, n'est pas sans de nombreux précédents.

Ce vieux brave n'avait qu'un an de plus que Moïse; — que le roi de Pologne Piast, élu en 842, mort en 861 ; — que le médecin arabe Rhases, qui exerça la médecine pendant quatre-vingts ans ; — que le philosophe Averrhoës; — que cet Italien inhumé dans l'église des Jacobins, à Toulouse, et sur le tombeau duquel on lit ou lisait : « Arrêtez-vous un instant, passant, et lisez ce qui suit : « Ci-gît Mandinelli, qui a vécu cent vingt ans; il en avait passé soixante-dix avec sa femme, dont il avait eu vingt-quatre enfants. Il est mort l'an 1565. Voilà ce que je voulais vous apprendre, crainte que vous ne l'ignoriez. Continuez votre route et priez. »

Le 31 juillet 1554, le cardinal d'Armagnac, passant dans une rue, vit un vieillard âgé de quatre-vingt-un ans qui pleurait; il lui en demanda la raison :

— C'est que mon père m'a battu parce que j'ai passé devant mon grand-père sans le saluer, répondit le vieillard.

Le cardinal apprit alors que le père avait cent trois ans et le grand-père cent vingt-trois.

—o—

Errata du dernier numéro. — Page 277, au lieu de : *cerveux logicien*, l'auteur avait écrit et le lecteur a dû lire : *nerveux logicien.*

NOTICE

SUR L'ANCIENNE BARONNIE DE BENQUE

AU COMTÉ DE COMMINGES

—

Plus nous nous séparons par nos idées, par nos mœurs, de l'ancienne société française, et plus semble se développer en nous le goût des études et des recherches de tout ce qui peut en rappeler le souvenir.

Les travaux se multiplient pour sauver de l'oubli des détails, des faits particuliers d'autant plus intéressants, qu'ils jettent plus de jour sur l'organisation et le fonctionnement de cette société où la liberté locale jouait un très grand rôle. C'est sur la Commune, généralement appelée alors *Communauté*, sur la *Province*, qu'il faut fixer ses regards pour y surprendre les secrets de la vie sociale ; chacune d'elles avait son existence personnelle, ses lois, et par conséquent son histoire. C'est, a-t-on dit, en coordonnant ces éléments divers que l'on peut arriver à avoir une histoire nationale bien complète.

Je n'ai nullement la prétention, en commençant cette humble notice, de concourir à une œuvre aussi importante. Le talent et le sujet feraient également défaut; mon ambition est beaucoup plus modeste, je veux seulement retracer tout ce que j'ai pu savoir sur une localité qui a joué au moyen-âge, dans le comté de Comminges, un rôle assez considérable, et qui m'est chère à plus d'un titre : chère par tous les souvenirs de ma plus tendre enfance, chère par la mémoire vénérée qu'y a laissée mon père, chère par cette propriété sacrée du nom que je partage avec elle.

Benque, aujourd'hui simple commune du canton d'Au-

rignac [1], arrondissement de Saint-Gaudens, département de la Haute-Garonne, était autrefois un des fiefs de dignité les plus importants du comté de Comminges; ses anciens

[1] *Aurignac*, châtellenie du comté de Comminges, situé sur un monticule, dans un site sauvage, possédait un château dont il reste encore de belles ruines. Son nom, d'après Castillon d'Aspet (*Histoire des Populations pyrénéennes*, tome I, page 399), dériverait de *auri gnatus*, mines d'or que son terroir devait receler, et serait, par conséquent, d'origine romaine. Comme place forte, il était exempt de redevances seigneuriales, son tribut consistant à défendre le pays (*Id.*, tome I, page 293). Son château passa successivement à divers membres de la maison de Comminges. Il est mentionné dans le testament de Pierre-Raymond II, comte de Comminges, seigneur de Serrières, comme faisant partie de la dot de Jeanne de Comminges, sa cousine, qu'il avait épousée en 1350 (Père Anselme). En 1389, il appartenait à Roger d'Espagne, qui le comprit dans l'hommage qu'il rendit au roi pour ses terres (Dom Vaissette). En 1443, on voit Aurignac au nombre des *terres, receptes et chastellenies* dont la jouissance fut laissée à Marguerite de Comminges, femme de Mathieu de Foix, par l'accord passé à Toulouse, le 9 mars 1443, entre Charles VII et Mathieu de Foix. A la mort de ce dernier, en 1454, la châtellenie d'Aurignac fut réunie à la couronne avec tout le comté de Comminges. En 1660, elle comprenait cinquante-cinq villages et un fief de dignité, *la baronnie de Benque*. Aurignac dépendait du diocèse de Comminges. Les États de Comminges s'y tenaient quelquefois. Les procès-verbaux de ces États nous ont conservé le souvenir d'une attaque dirigée, en 1583, par le sénéchal de Toulouse contre le château et la ville d'Aurignac, dont une bande de malfaiteurs s'était emparée sous les ordres d'un capitaine Magret, et d'où elle exerçait sur tout le pays des exactions épouvantables (Voir l'excellent *Mémoire* de M. V. Fons *sur les États de Comminges*). Aurignac possédait un couvent de la Merci, fondé en 1292 par un comte de Comminges. (L'ordre de la Merci fut fondé en 1223 par saint Pierre Nolasque, pour la rédemption des captifs.) Ce couvent, d'abord très important, était réduit, en 1771, à trois religieux prêtres et à un frère. Il possédait encore alors trois métairies de trois charrues chacune et quelques terres séparées, une, entre autres, à Benque, au quartier de Bernadon. Salies possédait aussi un couvent du même ordre, qui, à la même époque (1771), n'avait qu'un seul religieux prêtre. Cette situation précaire des deux couvents avait déterminé les supérieurs à les réunir aux Trinitaires de Saint-Gaudens, dont le but était également la rédemption des captifs; mais en 1782, le couvent d'Aurignac fut, sur les instances réitérées de la population, rendu de nouveau aux pères de la Merci. Ce ne devait pas être pour longtemps : la révolution de 1789 le fit disparaître sans retour (Archives d'Aurignac). Aurignac possède une confrérie de pénitents bleus dont l'établissement, qui remonte à 1617, fut l'œuvre de M. l'abbé Filhoulet, docteur en Sorbonne, curé de la paroisse. Cette confrérie fut affiliée, en 1699, à celle de Toulouse, qui avait une grande célébrité, et à laquelle Louis XIII avait accordé le titre de Confrérie royale, en se faisant inscrire au nombre des confrères. Son exemple eut d'illustres imitateurs, entre autres Anne d'Autriche, Louis XIV, Richelieu, etc.

Les armes d'Aurignac étaient, d'après l'*Armorial national de France*, de

seigneurs ont formé une famille puissante et ont joué un rôle considérable dans nos contrées méridionales.

Dans son *Dictionnaire géographique, historique et politique des Gaules et de la France*, édition de 1763, l'abbé Expilly signale ainsi la situation géographique et l'importance de Benque :

« *Benque, dans le comté de Comminges en Gascogne,* » *Diocèse et Élection de Comminges, Parlement de Tou-* » *louse, Intendance d'Auch, Châtellenie d'Aurignac. On y* » *compte trois feux* (1), *huit bellugues, et un quart de bel-* » *lugue de feu.* »

M. Castillon d'Aspet lui donne, dans son *Histoire des Populations pyrénéennes* (tome II, page 373), le nom de *Benque-Dessus*. C'est une erreur : Benque-Dessus était situé dans la châtellenie de Fronsac, comté de Comminges; on n'y comptait, d'après l'abbé Expilly, qu'un feu et une bellugue et demie. D'après les dénombrements de ses derniers seigneurs, la baronnie de Benque avait pour limites : au nord, Peyrissas et la seigneurie de Lussan; à l'est, la seigneurie de Samouilhan; au midi, Alan et les seigneuries de Bachas et de Montoulieu; à l'ouest, celles de Boussan et d'Eoux (2). Elle comprenait Benque et Gélat; — le nom de ce dernier lieu a une origine

Traversier, IVe série, page 71, *de sinople à trois tours d'or en pal*, et d'après l'*Armorial général de la Haute-Garonne* de 1860, page 73, reproduit par le *Nobiliaire toulousain*, page 45, *d'azur à un mont d'or sommé des otelles de Comminges.*

(1) On entendait par *feu* une certaine étendue de terre ou un certain nombre de maisons dont la valeur était déterminée et estimée capable de supporter en proportion telle ou telle partie d'une imposition générale établie sur la généralité et répartie également en proportion sur les élections et sur les communautés qui composaient cette généralité. La *bellugue* était la centième partie d'un feu, et se subdivisait elle-même en *quarts de bellugue*. Ainsi, une communauté ou un particulier qui aurait été imposé à trente bellugues aurait payé 30 livres, si l'imposition, répartie sur chaque feu, se fût trouvée sur le pied de 100 livres. (*Dictionnaire* de l'abbé Expilly.)

(2) Ce sont encore les limites de la commune actuelle.

romaine : il vient d'*Edelati*, une divinité païenne locale que l'on y adorait et que les Romains, maîtres de toutes ces contrées, avaient respectée et même adoptée [1].

A quelle époque Benque a-t-il été érigé en baronnie? Rien ne l'indique. Toutefois, ce titre lui appartenait fort anciennement. Il est mentionné dans l'acte de donation de la justice d'Escanecrabe, faite à Raymond-Guilhaume de Benque, seigneur d'Esparron, le 15 septembre 1351, par Pierre-Raymond II, comte de Comminges, seigneur de Serrières :

« . . . . . .

» Et voluit quod in auleâ judex dicti Raymondi-Guilhermi
» et suorum successorum in stitutus seu instituendus in
» *baronia de Benqua*, audiat et examinet in sine dubito
» terminet omnes et singulas causas civiles et criminales
» in dicto loco d'Escanecrabe et ejus pertinenciis emer-
» gentes et emergendas pro ut in *baronia de Benqua*,
» audire et examinare, inquirere, convenire, deffinire et
» judicare, consuevit [2]..... »

Le droit et les priviléges attachés à cette baronnie s'étaient insensiblement affaiblis dans le cours des âges. Toutefois, ce qui restait encore avant 89 donne la mesure du pouvoir qu'avaient les anciens seigneurs. Le baron de Benque avait le droit de justice haute, moyenne et basse, droit presque redoutable, puisque celui qui l'exerçait pouvait disposer de la vie de ses justiciables. Il nommait les officiers nécessaires à l'exercice de ce droit : juge, procureur fiscal, greffier, geôlier, bayle *(bajulus, bailly)*, et les révoquait à son gré. Il choisissait les consuls du lieu sur une liste double que lui présentaient les habitants, et il en recevait le serment de bien remplir leur charge.

(1) *Vie et Miracles de saint Bertrand*, par M. d'Agos, page 44.
(2) Acte du 15 septembre 1351, par devant Me Angiade, notaire d'Alan.

Il avait aussi le droit de *lods et ventes* (1), le droit de *sang* (2), et celui de *prélation* (3).

La baronnie de Benque possédait dans son territoire quatre arrière-fiefs ou maisons nobles dont les propriétaires relevaient du baron de Benque et lui devaient hommage et serment de fidélité (4) ; — c'étaient les fiefs de Vic, de Maucabanne, du Verger et de Mirepech. Dans les derniers temps de l'ancienne monarchie, ces fiefs étaient possédés, Vic et Maucabanne, par M. de Vic, seigneur de Bachas; le Verger, par M. de Barèges, seigneur de Lutilhous, et Mirepech, par M. de Preissac, qui en était seigneur par indivis avec M. de Villemur de Rieutort. Le premier devait au baron de Benque l'hommage lige, et aussi l'hommage noble et honoraire d'une paire de gants blancs; M. du Verger, l'hommage lige d'un baiser à la joue et la redevance honoraire d'un goûter dans sa maison du Verger, ou quatre sols deux deniers toulzas, bonne et forte monnaie ; M. de Mirepech, l'hommage lige d'un baiser à la joue.

Un document qui est entre mes mains, et que je repro-

1. Droit de *lods et ventes :* impôt que l'on payait au seigneur pour toutes mutations ou ventes de biens non nobles.

2. Droit de *sang :* amende que devait payer au seigneur quiconque faisait couler le sang dans une querelle ou par voie de fait. Cette amende était, à Benque, de soixante sols tournois.

3. Droit de *prélation :* par lequel le seigneur avait, dans le cas d'achat d'un immeuble, la priorité sur son vassal acquéreur.

4. *L'hommage* était un serment de fidélité que devait faire tout vassal qui possédait un fief, au seigneur dominant. *L'hommage lige* était plus étendu que l'*hommage honoraire;* il liait la personne même du vassal, en sorte que le seigneur pouvait l'employer envers et contre tous, au dehors et au dedans du territoire, excepté contre le roi. Dans l'hommage honoraire, le vassal était à genoux, tête nue, les mains jointes dans celles de son seigneur, auquel il promettait fidélité. Il donnait acte par écrit de ce serment. L'hommage lige se prêtait nu-tête, les mains jointes sur les Évangiles, un genou à terre, sans épée, sans ceinture, sans éperons. Il y avait un degré de plus de soumission. Le vassal ne pouvait jamais être dispensé de l'hommage lige; il pouvait l'être de l'hommage honoraire. (Voir : *Dictionnaire de Trévoux; Traité de la Noblesse,* par La Roque; *Code de la Noblesse,* par Semainville, art. *Hommage.*)

duis ci-après, semblerait indiquer que les barons de Benque avaient le droit de siéger aux États de Comminges, immédiatement après les évêques et les abbés qui y avaient entrée et avant tous autres gentilshommes, sans aucune préférence. Aux États de 1569, tenus à Muret au mois de juin, par ordre de Montluc, lieutenant-général du roi dans le duché de Guyenne, M. de Lamezan, syndic de la noblesse, ayant occupé la première place *après l'église;* Odet de Benque, *baron dudit lieu, baron du pays et comté de Comminges*, représenté par Adrien de Benque, son fils, protesta par acte notarié contre cette usurpation, qu'avait autorisée Me Jean de Borderia, président des États, en qualité de juge royal de la judicature de Comminges. Ce dernier répondit qu'il avait obéi à la délibération faite sur ce point par les États, et Odet de Benque répliqua qu'ayant été averti qu'aucune délibération de cette nature n'avait été prise, il persistait dans sa protestation. Cet acte était-il fondé sur des précédents sérieux, ou bien ne faisait-il que continuer une prétention du seigneur de Benque, dont les États de 1569 auraient fait justice? C'est ce que je n'ai pu parvenir à établir. Les procès-verbaux des États antérieurs à 1569 manquent presque tous. Il ne m'a donc pas été possible de constater quelle était la place que les prédécesseurs de Odet de Benque avaient occupée à ces États. Toutefois, j'exprimerai un doute sur le droit qui fait l'objet de la protestation en question. Les seigneurs de la maison de Comminges, de la branche de Péguilhan, avaient, en qualité de barons de Montfaucon, le titre de premiers barons du comté, et ils assistaient en cette qualité aux États [1]. Il peut paraître étrange qu'ils n'y occupassent pas la première place parmi la noblesse, et que cette première place fût réservée au baron de Benque; du reste,

[1] Père Anselme, art. *Comminges; Mémoire* de M. V. Fons *sur les États de Comminges.*

ces derniers ont peu figuré aux séances des États tenus dans les dernières années du seizième siècle et pendant le dix-septième, car leur nom n'est pas même mentionné dans l'excellent *Mémoire sur les États de Comminges*, qu'a publié M. Victor Fons, dans le tome VIII, pages 161 à 206 du *Recueil de la Société Archéologique de Toulouse*.

Voici le texte de la protestation dont je viens de parler :

« Ce vingt cinquiesme jour du moys de juing mil cinq cent soixante neuf en la ville de Muret, avec moy notaire royal soubz signé présent et les tesmoingtz bas nommés noble Adrien de Benque, filz de noble Odet de Benque, chevallier seigneur Baron du dict lieu, Baron du pays et Comté de Comminges se seroist présenté à monsieur maistre Jehan de Bourderia, docteur ès droitz royaux en la judicature du dict Comminges, auquel sieur de Bourderia, par le dict Benque luy auraict esté dict et remonstré que suyvant la missive envoyée à son dict père de son mandement, et pour tenir son lieu et plasse seraict venu expressement et par expresse, en la présente ville et assemblée faicte ce jour, présentée par le dict pays du dict Comminges et par mandement de monseigneur de Monluc, chevallier de l'ordre du roy, son lieutenant général en la duché de Guyenne et de tant que à la dicte assemblée faicte dans la maison commune du dict Muret, le dict de Bourderia présidant à icelle comme chefz, ne auraict baillé au dict de Benque, à la dicte assemblée, le lieu et plasse et siège que son dict père de toute ancienneté à toutz estats, comme Baron en la dicte Comté, tient et luy apartient qu'est avoir préférance devant toutz aultres gentilhommes et ordre de siège après la glize, ayns toléré et permitz qu'un monsieur de Lamazan, soy disant scindic de la noblesse, ce que n'est poinct, serait alé devant luy au dict siège, par quoy ledict a protesté contre le dict sieur de Bourderia de la dicte preffe-rance et injure, actendu que cest ung tiltre de honeur préjudiciable à son dict père et ancestres et de en avoir

recours, despens, dommages et interetz ou il apartiendra. Lequel seigneur de Bourderia a respondu à la présente acte quil emploie à la délibération faicte sur ce par les dicts Estatz, declairant ne entend point avoir greve aulcunement le dict Benque, et ne a point consenti à la présente protestation. Le dict de Benque dict que la dicte assemblée ne y a poinct faicte aulcune délibération comme il a esté adverty, mays de ce que ledict seigneur de Bourderia a permis et tolléré le dict de Lamezan aye esté prefféré devant luy comme représantant, son dict père a persisté en ses protestations requerant de ce acte luy en estre retenu. Ce que a esté faict présans maistre Ramond Trenque, recteur de la bastidette du Sabca, M. Jehan Carnejac de Thls[e] et moy Anthoyne Detebrery, notaire royal du dict Muret qui de sus requis ay retenu la présente acte et me suis soubz signé.

» A. Deteberry. »

La communauté avait aussi ses prérogatives. Elles étaient garanties par les coutumes de 1470, dont je parlerai plus bas. Les principales étaient la présentation des consuls, la possession franche et libre de tout droit féodal, d'une certaine étendue de terrain par maison ; la liberté du pâturage pour les bestiaux, et enfin le droit de feuillage et de forestage, moyennant une certaine redevance annuelle. Ce droit consistait à pouvoir prendre du bois sec et mort bois pour le chauffage, et du bois vert pour la construction des maisons et des instruments aratoires. De tous ces avantages, les habitants de Benque paraissent avoir particulièrement tenu au dernier. L'exercice du droit de forestage a été pour eux l'origine de démêlés continuels avec leurs seigneurs qui, n'habitant plus la localité depuis longtemps, n'avaient pas noué avec leurs vassaux ces liens de mutuelle affection que l'on trouve fréquemment dans l'ancien régime, et qui puisaient leur force dans une réciprocité de rapports aussi avantageuse pour le paysan

que pour le seigneur. Dans notre pays de montagnes, les populations sont très jalouses de la jouissance des forêts. A Benque, les deux forêts principales, celle de l'Embargade, encore aujourd'hui bois de haute futaie, et celle de la Barthète de Gélat, qui a disparu pour faire place à des pâturages, appartenaient au seigneur. Mais les habitants tendaient à élargir l'usage des droits accordés par les coutumes de 1470. Ils en étaient venus, de prétentions en prétentions, jusqu'à contester au seigneur la propriété de ces bois : toutefois, cette propriété était si bien établie, que la Révolution elle-même la respecta. Les prétentions d'un côté, la résistance de l'autre, se continuèrent encore quelques années après 89; mais les temps étaient trop changés pour que la question pût être longtemps débattue : une transaction du 5 janvier 1809, entre les héritiers du dernier seigneur et la commune, fut approuvée par le gouvernement. Elle mit fin à cette longue suite de contestations et de procès, en attribuant aux héritiers une portion des terrains disputés et l'autre portion à la commune.

Cyrille de Mont de Benque.

(La suite au prochain numéro.)

UNE LETTRE INÉDITE

DE CLAUDE SARRAU

Le premier Sarrau connu (et encore l'est-il bien peu !) est maître Gérard Sarrau, notaire royal et avocat dans la petite ville de Monflanquin, lequel testa le 12 octobre 1582, après s'être marié deux fois, et avoir eu, de chaque lit, un enfant mâle.

Jean, l'aîné de ces enfants, était premier consul de Monflanquin en 1610. J'ai trouvé aux Archives de l'Empire (carton K, 1170) un document qui le concerne, et que personne jusqu'à ce jour n'avait mentionné. C'est un Arrêt du Conseil, rendu à Bordeaux en juin 1613, et signé de La Neufville, par lequel « Jehan Sarrau, bourgeois » de la ville de Monflanquin, appelant de certain juge- » ment contre luy et à son préjudice donné par les genz » tenentz les requestes de nostre pallais à Bourdeaux, au » profict de Jehan de Lauvergnac, escuyer, sieur de Co- » lom, » est renvoyé devant la chambre de l'Édit, à Nérac, « estant, ledict exposant, de la relligion prétendue refor- » mée. »

Jehan Sarrau fut anobli, en avril 1614, par lettres-patentes du roi Louis XIII, lettres qui n'ont point été conservées, mais dont l'existence est attestée par un arrêt d'enregistrement de la Chambre des Comptes, du 22 septembre 1614, et par un autre arrêt d'enregistrement du Parlement de Bordeaux, du 27 janvier 1617. Une copie de ces deux arrêts fait partie des archives de Mme la marquise de Saint-Exupéry, au château d'Arasse (1).

(1) Cette copie et divers documents originaux m'ont été transmis par Mme la comtesse Marie de Raymond, à laquelle j'offre ici l'hommage d'une gratitude que je la prie de partager avec sa noble amie.

Là ne sont point indiqués les motifs pour lesquels le roi « décore du titre de noblesse Jean Sarrau, sieur de Boynet » et de Vézis au pays d'Agenois, ensemble ses enfants et » postérité, » mais, suivant un mémoire présenté, en 1666, par un descendant du premier consul de Monflanquin, à l'appui d'une demande de maintenue de noblesse, Jean aurait été récompensé ainsi des services rendus à Henri IV, pendant les troubles du royaume, tant à la guerre, auprès de sa personne, que dans son pays natal, conservé par lui dans l'obéissance du roi.

M. O'Gilvy, qui, dans le tome II de son *Nobiliaire de Guienne et Gascogne*, a consacré à la famille Sarrau une très insuffisante notice, prétend que Jean avait épousé, le 21 février 1570, *Marie* de Béchon. Les papiers de famille que j'ai sous les yeux donnent à Mlle de Béchon le prénom d'*Isabeau*. Jean mourut avant le 14 novembre 1628, date du procès-verbal de l'ouverture de son testament. Le testament même est du 15 décembre 1627, et, rapprochant de cette date celle du mariage du testateur, on voit qu'il dut mourir plein de jours.

De Jean Sarrau et d'Isabeau de Béchon naquirent, entre autres enfants, Jean et Jacob (1).

Jean, II du nom, fut secrétaire du roi, maison et couronne de France ; il épousa Élisabeth Bazin. Deux de ses enfants furent diversement célèbres, sa fille, Louise-Anne, et son fils Claude.

Louise-Anne, mariée en secondes noces au marquis de Villars, prit part à la conspiration du chevalier de Rohan, et fut décapitée, le 27 novembre 1674, à trois heures du

(1) Jacob, écuyer, sieur de La Cassaigne, conseiller du roi, greffier en chef au présidial d'Agen, épousa, par contrat du 8 décembre 1616, Éléonore de Timbrune de Valence, et ne mourut pas en 1629, comme l'avance M. O'Gilvy, car son testament est daté du 13 mai 1632. Au sujet des enfants et des petits enfants de ce Jacob, il y aurait bien des observations à faire à M. O'Gilvy ; mais cela m'entraînerait trop loin.

soir, sur la place de la Bastille, en vertu d'un arrêt rendu la veille de ce jour, par la Chambre de l'Arsenal. Il faut lire dans le remarquable livre de M. P. Clément (de l'Institut) : *Trois Drames historiques*, 1857, in-8°, l'émouvant récit de la mort de Mme de Villars (page 293) (1). Comme la plupart des femmes qui furent victimes des fureurs de 1793, Mme de Villars eut en face du supplice la plus ferme et la plus noble attitude. Rohan, décapité avant elle, ne sut pas aussi bien mourir. Au moment de son arrestation, Mme de Villars allait épouser le chevalier de Préaux, de qui elle était tendrement aimée, et qui, complice de Rohan, monta sur l'échafaud après lui. De Préaux et la marquise de Villars avaient, dit M. Clément, rêvé l'union dans le mariage, ils furent unis dans la mort.

Claude fut un des plus vertueux magistrats et un des érudits les plus distingués du dix-septième siècle, *inter bonos optimus*, *inter doctos doctissimus*, comme s'exprime son ami Jacques Le Paulmier de Grentemesnil, dans *Cl. Sarravii Epitaphium*, en tête du recueil des lettres de ce dernier. Il naquit on ne sait en quelle année (2), dans l'Aquitaine, et très probablement dans l'Agenais (3), d'après

(1) M. P. Clément ne paraît pas avoir connu le nom de jeune fille de la marquise de Villars. Il parle d'elle (page 258) en ces termes : « Une capture plus » importante fut celle d'une dame de Villars, de qui l'on trouva aussi trois lettres » qui jouèrent un grand rôle dans le procès, et déterminèrent, de la part d'un des » principaux accusés, les aveux les plus compromettants. » D'après M. Clement, le président Pellot écrivait à Louvois qu'elle s'était faite catholique depuis peu, et il écrivait à Colbert qu'elle avait eu deux maris, et que le dernier, qui était de la religion réformée, « n'était pas mort sans soupçon de poison qui pesait sur » elle. »

(2) Ni Le Paulmier, ni Moréri, ni M. Weiss (*Biographie universelle*), ni les auteurs de la *France protestante*, ni enfin M. O'Gilvy, n'ont indiqué la date de la naissance de Claude Sarrau. La *Nouvelle Biographie générale* n'a pas accordé d'article à notre érudit. Ah ! le beau supplément que l'on pourra donner à ce recueil !

(3) *In Aquitania natus*, dit Le Paulmier. Claude dut venir au monde soit à Monflanquin, soit aux environs de cette ville, à Boynet, lieu qui est situé dans la commune de Laussou, et dont était seigneur, dans la seconde moitié du dix-huitième siècle, M. Dudon, procureur général au Parlement de Bordeaux.

Jacques Le Paulmier, auquel tous les autres biographes ont emprunté ces renseignements, l'enfant reçut de son père, qui avait le goût des lettres, tous les soins qui pouvaient favoriser le plus le développement de ses heureuses dispositions. Comme ces terrains généreux et habilement cultivés, qui livrent presque en même temps plusieurs riches récoltes, l'intelligence du jeune Claude s'appliqua avec un égal succès à la grave étude des lois et à la douce étude des belles-lettres.

D'abord avocat au barreau de Rouen, il devint bientôt conseiller au Parlement de cette ville, où, d'après le *Dictionnaire* de Moréri, il brilla autant par son éloquence que par sa sagacité. Nommé, en 1639, conseiller au Parlement de Paris, « pendant seize ans qu'il exerça cette » charge, il fut un des plus beaux ornements de ce Par- » lement par sa prudence, l'intégrité de ses mœurs et » l'étendue de ses connaissances. Ennemi des procès, il » cherchait toujours à accommoder les parties, et il y en » avait peu qui ne se rendissent à ses avis. »

L'érudit n'eut pas une moins éclatante et moins légitime réputation que le magistrat. Rien ne donne une plus haute idée de l'estime professée, dans toute l'Europe, pour le grand savoir de Claude Sarrau, que la lecture du recueil intitulé : *Claudii Sarravii, senatoris Parisiensis epistolæ* (1). On y voit les plus illustres représentants de l'érudition française et étrangère prodiguer à Sarrau les suffrages les plus flatteurs. Ce sont les Grotius, les Gronovius, les Samuel Petit, les Vossius, les Blondel, les

(1) Voici le titre complet : *Marquardi Gudii et doctorum virorum ad eum epistolæ quibus accedunt ex Bibliotheca Gudiana clarissimorum et doctissimorum virorum, qui superiore et nostro sæculo floruerunt; et Claudii Sarravii senatoris Parisiensis epistolæ ex eadem Bibliotheca auctiores curante Petro Burmanno.* Utrecht, 1697, in-4°. L'édition précédente, donnée par Isaac Sarrau, fils de Claude, peu de temps après la mort de ce dernier (1654), était surtout incomplète, à cause des suppressions faites par l'éditeur, de certains passages relatifs à des personnes encore vivantes.

Bochart, les Saumaise, etc., qui tous lui écrivent comme à un digne émule. Les lettres de Sarrau, mêlées à celles de tant d'hommes éminents, ne souffrent aucunement d'un aussi dangereux voisinage, et j'y trouve, de plus, une finesse de trait, une grâce de diction, dont je ne saurais assez vanter l'agrément. Claude Sarrau ne nous a guère laissé que ces pages (1), mais elles suffisent pour recommander à jamais sa mémoire à tous les hommes de goût.

Claude Sarrau mourut, sans avoir atteint la vieillesse, le 30 mai 1651 (2). Toute la république des lettres ressentit vivement une aussi grande perte. En vers français, comme en vers latins, on célébra partout les louanges du défunt (3). La fameuse reine de Suède, Christine, écrivit de Stockholm, le 1er juillet 1651, à la veuve (4) de son

(1) On a de Sarrau de piquantes notes sur le *Perroniana*. On sait que ce fut lui qui, en 1642, transcrivit le second *Scaligerana* d'après le manuscrit confié à MM. Dupuy par Jean et Nicolas de Vassan. Desmaiseaux appelle, à cette occasion, Sarrau « un homme d'un rare mérite. » (*Histoire des Scaligerana*, Amsterdam, 1740.) Je constate que Bayle, qui mentionne souvent Sarrau dans le *Dictionnaire critique*, ne parle pas moins avantageusement de l'érud itAquitain, en qui il salue un « habile homme. » (Tome XI de l'édition Beuchot, page 358.) La lettre de Sarrau, signalée par Bayle, et relative à la papesse Jeanne, est des plus curieuses. Plusieurs des lettres de Sarrau sont, comme celle-là, de petites dissertations achevées, et peuvent être citées comme des modèles soit de critique historique, soit de critique littéraire.

(2) S'il fallait en croire Gui Patin, la mort de Sarrau devrait être attribuée à l'antimoine. Voici ce que je lis dans une lettre du mordant médecin (21 novembre 1654, page 213 du tome Ier de l'édition de M. Réveillé-Parisse : « Il y a ici un livre » nouveau, in-8°, en latin, imprimé à Orange, intitulé : *Claudii Sarravii, senat.* » *Paris, epistolæ*. C'était feu M. de Sarrau, conseiller à la cour, huguenot, que » l'antimoine tua, il y a trois ans passés. Il y a là-dedans de fort bonnes choses, et, » entre autres, le père Petau y est rudement traité. » Pour Gui Patin, le terrible ennemi de l'antimoine et des jésuites, quelle bonne fortune ce dut être que de pouvoir, du même coup de plume, satisfaire sa double haine !

(3) Voir dans le *Recueil* de Burmann, pages 282 et *seq.*, des vers de Mosant de Brieux, d'Alexandre Morus, de Tanneguy Lefebvre, etc.; un sonnet se termine ainsi :

Celuy-là n'est pas mort qui règne dans les cieux !

(4) Claude avait épousé, le 17 avril 1630, Françoise du Candal, fille d'Isaac du Candal, sieur de Fontenailles, et de Catherine de Launay. Il en eut, dit M. O'Gilvy,

docte et spirituel correspondant (1) une lettre ainsi conçue :

« Madame,

» Je suis touchée si sensiblement de la perte que vous » avez faite de M. Sarrau, que je ne me sens pas capable » de faire à présent autre chose pour vostre consolation, » que de joindre ma douleur à la vostre, et de plaindre » avec vous et tous les gens de bien, un personnage d'un » si rare mérite (2). »

De ces lignes, entre toutes honorables, je tiens à rapprocher ce fragment d'une lettre adressée à Sarrau, le 20 octobre 1644, par le *grand* Balzac, et dans laquelle un bel hommage lui est aussi rendu :

« Vous êtes, Monsieur, un de ces illustres que je con- » nais sur le rapport de la voix publique, et par un tes- » moignage qui ne flatte point..... Estre prestre de la » sévère Thémis, et ne laisser pas de sacrifier aux Grâces, » qui sont des déesses moins austères ; recevoir d'esgales » bénédictions du peuple catholique et de la nation hugue- » note, n'estre pas moins Grec ni Romain que François, » et pouvoir opiner dans l'aréopage et parmi les pères » conscripts, avec la même facilité qu'en la Chambre de » l'Edit, tout cela, Monsieur, est-ce peu de chose dans » la barbarie des derniers siècles (3) ? »

J'ai été assez heureux pour retrouver, à la Bibliothèque impériale, dans cette collection Dupuy, dont la richesse

auquel je laisse la responsabilité de son assertion, dix-sept enfants. L'aîné, Isaac, né en 1634, fut ministre de l'église de Bordeaux, et abjura le protestantisme après la révocation de l'édit de Nantes. Outre l'édition des lettres de son père, nous avons de lui quelques livres tellement oubliés, qu'ils n'ont pas même été cités par MM. Haag. Toute cette famille, du reste, aima les lettres. Deux petits-fils de Claude, Isaac, sieur de Boynet, et Jean, sieur de Vézis, sont au nombre des fondateurs de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Bordeaux (1713).

(1) Il y a dans le *Recueil* de Burmann plusieurs lettres latines de Sarrau à Christine et plusieurs reponses de cette reine, tantôt en français, et tantôt en latin.

(2) Page 277 du *Recueil* de Burmann, lettre CCLXXV.

(3) Page 641 du tome II de l'édition in-folio, 1665.

est en quelque sorte inépuisable, une lettre inédite de Claude Sarrau (t. DCCCIII, p. 321). On la lira, je l'espère, avec d'autant plus de plaisir, que ses lettres françaises sont beaucoup plus rares que ses lettres latines. Un autre motif la rend encore particulièrement intéressante. Elle contient le récit d'un voyage de Sarrau dans sa province natale, et ajoute ainsi quelque chose aux maigres renseignements que nous fournissent sur lui les biographies.

Philippe Tamizey de Larroque.

« A Monsieur Dupuy, conseiller et Bibliothécaire du Roi.

» Monsieur,

« J'apprends le soing que vous prenez de sçavoir l'estat » de ma santé et de mon voyage dont je vous suis obligé » et vous en remercie très humblement. Je vous diray » que je suis au bout de la première partie que j'avois » entrepris de faire, et après y avoir séjourné quelque » quinzaine, il m'en reste encores autant pour le retour. » L'équippage duquel je me sers par vostre advis m'a » assés bien réussi, Dieu mercy, et quelque petit esbranle- » ment que je sente de fois de autre à mon costé je n'en » ay point esté incommodé soit pour m'allicter, soit pour » séjourner. J'espère que je paracheveray ce fascheux » voyage avec la mesme assistance du ciel. Vous n'atten- » dez pas que je vous dise des nouvelles d'un pays où on » ne songe qu'à semer et où on ne faict que se plaindre de » la pluye qui a esté si continuelle depuis trois semaines » qu'à pene y a on peu achever les vendanges qui se fai- » soient à Paris le quinziesme de septembre que j'en partis. » J'ay passé par Saumeur, où j'ay trouvé quelques lettres » de l'excellenticisme Grotius [1], qu'il faudra mettre avec

[1] Grotius était mort depuis un peu plus d'un an, le 28 août 1645. Claude Sarrau préparait alors un recueil des lettres latines de l'auteur du *De Jure Belli et Pacis*, recueil qui parut en 1648, in-12. Cette édition, forcément incomplète, a

» autres. M. de Rians (1) vous a-t-il apporté celles de son
» oncle? Je seray ravy de sçavoir qu'elles soient entre vos
» mains. Une persone de condition m'a promis des pierres
» d'un champ qui est de son voisinage en Albret qui sont
» toutes comme des langues de serpent et ont vertu
» contre les venins. C'est pour enrichir le traicté *De Lapi-*
» *dibus* de M. de Laët (2). On tient icy M. de Bouillon duc
» d'Albret (3), et M. d'Espernon avec lequel je dinay ven-
» dredy à Agen me dit en avoir advis asseuré de la Cour.
» Le traicté du docteur Salmasius (4) *De Cruce* est-il achevé?

été écrasée par l'edition d'Amsterdam (en 1 vol. in-f°, 1687). Ajoutons que l'immense correspondance de Grotius est bien loin d'être là tout entière. Depuis 1687, un grand nombre de lettres inédites du grand érudit Hollandais ont vu le jour à Harlem, en 1806; à Leyde, en 1809; etc. Assez récemment (1857), M. Auguste Geffroy en publiait encore quelques-unes dans sa *Relation d'un Voyage en Suède.*

(1) Le baron de Rians était le neveu de Nicolas-Claude Fabri, seigneur de Peiresc (voir Gabriel Naudé, *Dialogue de Mascurat*, p. 139). Le tome DCCCIII de la *Collection Dupuy* renferme (pages 262 et 264) deux lettres écrites, en 1646 et en 1648, par M. de Rians à Dupuy, qui avait été un des meilleurs amis de l'illustre antiquaire. Qui nous donnera jamais un choix bien fait des débris de la correspondance si vaste et si précieuse de Peiresc? Ces débris remplissent plus de cent volumes disséminés partout. Quel livre que celui qui nous rendrait, soit en textes, soit en analyses, la substance de tant de manuscrits restés à peu près inconnus!

(2) Le livre de Jean de Laët parut à Leyde, en 1647, in-8°, sous ce titre : *De Gemmis et Lapidibus libri duo.*

(3) Ce fut le 20 mars 1651 seulement que fut signé le contrat par lequel Frédéric-Maurice de La Tour-d'Auvergne, duc de Bouillon, frère aîné de Turenne, céda à la France Sédan et Raucourt en échange du duché-pairie d'Albret, avec la baronnie de Durance, du duché-pairie de Château-Thierry, du comté d'Auvergne.

(4) Saumaise fut pour Claude Sarrau un intime ami. C'est à lui que sont adressées la plupart de ses lettres. Dans une d'elles, il lui décerne ce magnifique éloge : *Vir doctior nescio an melior* (page 180 du *Recueil* de Burmann). Balzac, dans une lettre déjà citée, appelle Sarrau « le grand confident de M. de Saumaise. » Gui Patin écrivait, le 8 octobre 1649 : « J'ai fait réponse audit M. Saumaise, et » comme j'ai porté ma lettre chez M. de Sarrau, conseiller de la Cour, son ami et » le mien, pour le prier de mettre la mienne dans son paquet, il m'a appris deux » choses dont je veux vous faire part. Pour la première, ce sont deux vers qu'il » a fait mettre sur le tableau dudit Saumaise, que voici :

Quantum scire hominem divina potentia vellet,
Ostendit terris, Salmasium que dedit.

» L'autre est que les Elzevirs s'en vont réimprimer en Hollande les épîtres latines

» Avez-vous receu celui de *De Transubstantiatione*, les » *Epistres* de Longuetue (1), le livre de M. Blondel *De* » *Episcopis* (2), celui de M. Bochard de la *Géographie* » *sacrée ou Peuplade du monde* (3). J'assemblerais touts les » estats et touts les ordres de ces provinces que personne » ne m'en diroit ni apprendroit rien. Mais surtout je vous » prie que je sache l'estat de vostre santé et de M. de » Saint-Sauveur (4) que je salue très humblement comme » aussi l'incomparable cercle de vostre Chambre duquel » je considère comme pierres angulaires Menagius, Guye- » tus, Motta Vayerus (5) etc., et vous comme la clef de la

» de M. Grotius, en un gros volume in-4°, en ayant grande quantité qu'ils ont » recouvrées çà et là. » (Tome I, page 186.)

(1) Il y a eu tant de traités latins sur la transsubstantiation, que je ne sais trop duquel il est question en ce passage. En ce qui est des épîtres de Longuetue, j'avoue que je ne suis pas moins embarrassé : ni les biographes, ni les bibliographes ne viennent à mon secours.

(2) Le livre de David Blondel parut à Amsterdam (1646, in-4°), sous ce titre: *Apologia pro sententiâ Hieronymi de episcopis et presbyteris*. Blondel était très lié avec Sarrau. Loyaux non moins qu'éclairés, ils étaient si bien faits pour s'entendre !

(3) *Geographia sacra;* Caen, 1646, in-f°. Ce fut Claude Sarrau, alors conseiller au Parlement de Rouen, qui appela l'attention de Samuel Bochart sur les onze vers puniques du *Pœnulus*. Bochart crut avoir deviné là signification de ces onze vers, mais il se flattait. Ce qui doit consoler son ombre, c'est que, de tous les orientalistes qui ont essayé, depuis Samuel Petit jusqu'à Bellermann, de traduire ce diabolique passage, aucun n'a été plus heureux que lui. Les savants regardent aujourd'hui comme chimérique toute entreprise à ce sujet : voir une excellente note de M. Naudet, de l'Académie des Inscriptions, tome IV, page 151, de la deuxième édition de la traduction du *Théâtre de Plaute*, 1845). Sarrau composa des vers latins en l'honneur du livre de son ami Bochart : *In eximium opus summi viri Samuelis Bocharti de Geographia sacra* (page 224 du *Recueil* de Burmann.)

(4) Jacques Dupuy, abbé de Saint-Sauveur, était le plus jeune des trois célèbres frères Dupuy. Pour les Dupuy comme pour « l'incomparable cercle » dont parle Sarrau, qu'il me soit permis de renvoyer à mes notes de *Douze Lettres inédites de Jean-Louis Guez de Balzac*. (Bordeaux, 1863).

(5) Je ne dirai rien de Gilles Ménage et de La Mothe Le Vayer, trop connus tous deux pour que je puisse en parler sans mériter que l'on me cite le mot d'Horace : *Lignum in sylva*. Mais je rappellerai que Guyet fut un des meilleurs critiques de tout le dix-septième siècle. Ce n'est point sans de bons motifs que Portner, dans l'éloge qu'il en a publié, l'a appelé *vir aculissimi ingenii*. Balzac et

» voûte. Je vous demande la continuation de vos bonnes » grâces et suis de tout mon cœur, Monsieur, vostre très » humble et très obéissant serviteur. »

» SARRAU,

» A Boynet, à l'extrémité d'Agenois, vers le Perigort, ce 26 octobre 1646. »

APPENDICE.

Le volume de la collection Saint-Germain français marqué 709[33] nous offre (n° 43) une lettre écrite au chancelier Séguier, par un parent de Claude Sarrau (1). On sera peut-être bien aise de la retrouver ici :

Monseigneur,

« Puisque je n'auray l'avantage d'estre connu de vous » que par le nom de feu mònsieur Sarrau, conseiller au » Parlement, de qui j'avois l'honneur d'estre proche pa- » rent, j'avoue que ma témérité est grande d'oser prendre » la liberté de vous supplier de m'accorder les lettres de » relief de noblesse que madame Sarrau, sa veuve, et » monsieur Masclary, secrétaire du Roy, vous présenteront » pour moy : mais, Monseigneur, comme vostre bonté est » extrême, j'ai creu que vostre justice, que toute la France » loue sy hautement, fera plutost considération des ser- » vices par lesquels mon ayeul fut annobly, et de quel- » ques-uns que j'ay aussi rendus, que de blasmer la har- » diesse que j'ay prise de vous demander cette grace. Sy » j'ay le bonheur de recevoir ce bienfait de vostre bonté, » je seray obligé, Monseigneur, toute ma vie à faire des » vœux pour vostre prospérité et me dire tousjours avec » autant de dévotion que de respect, Monseigneur, vostre » très humble et très obéissant serviteur.

» SARRAU. »

Bayle l'ont, eux aussi, fort vanté. Guyet dirigea, dans la maison du duc d'Épernon, les études de l'abbé de Granselve, qui devint plus tard le cardinal de La Vallette. Ce prince de l'Église fit obtenir à son ancien précepteur le prieuré de Saint-Andrade, près de Bordeaux.

(1) La lettre n'est point datée, mais on a écrit sur le dos : *Février* 1662.

INVENTAIRE
DES RELIQUES ET JOYAUX
TANT D'ARGENT QUE AUTREMENT
DE L'ABBAYE DE SAINT-PIERRE DE MOYSSAC
fait en l'an 1568, et le 28 du mois d'octobre [1].

Premierement, l'image de Nostre-Dame, avec l'image de Jésus-Christ, avec une coudée de hauteur, le tout d'argent surdoré, en laquelle l'y a une croix du saint Bois.

Item, une croix d'argent surdorée, dans laquelle l'y a du saint Bois, laquelle est d'une coudée de hauteur, avec la graveure des figures des quatre évangelistes.

Item, la relique de la machoire de saint Anthoine, contenue dans un reliquaire à façon, de demi-ronde, d'environ une coudée de hauteur ; le tout d'argent surdoré.

Item, une capse contenant les reliques de teste de saint Ferréol en face et forme d'espaule, avec un fermoir couvert de perles, marqué d'une armoirie en forme d'échiquier et autres armoiries contenant deux clefs et une crosse ; le tout d'argent surdoré.

Item, un évangelistié en parchemin, escrit à la main, couvert de graveures, l'effigie de Dieu et quatre évangelistes d'une part, et de l'autre l'effigie de Jésus-Christ, crucifié, avec des stigmates aux pieds et, à la tête, deux anges tenant la lune et le soleil ; le tout couvert d'argent.

Item, les reliques de la teste de saint Julien et une capse en forme ronde sur un pied à six cayres, d'une coudée de hauteur, le tout d'argent, partie surdorée.

Item, plus la machoire de saint Pierre dans un reliquaire demi-rond, soustenu d'un pied carré à quatre pattes ; et la plus part argent.

Item, une croix, le pied d'argent surdoré, le tout d'une coudée de hauteur.

[1] *Fragmenta historica*, f. latin. Coll. Étiennot, vol. XI, p. 52, Mss. Bibl. imp.

Item, les reliques et bras de saint Fabien et saint Sébastien en un reliquaire de bois, revestu d'argent, en forme de bras et main.

Item, les reliques et bras de saint Valentin en la forme que dessus, de bois, couvert d'argent.

Item, deux buretes de demi-pied longueur, d'argent doré.

Item, la crosse pontificale, dans laquelle est l'image Nostre-Dame, d'un costé, et de l'austre l'image saint Pierre, ensemble trois bastons entrans l'un dans l'autre, le tout d'argent surdoré avec la pierrerie dans deux estuis.

Item, un calice d'hauteur d'un pan, au dedans du pied duquel y a image de l'*agnus* avec la patène; le tout d'argent surdoré.

Plus, autre calice sur le pied duquel y a des armoiries à trois cloches, une estoile avec la patène, le tout d'argent.

Item, une ceinture pontificale, avec la boucle en fermoir à *quatre doits* de largeur, à façon de bastons rompus avec quatre bouilloires, le tout d'argent doré.

Item, un reliquaire de saint Jean-Baptiste, ou saint Désiré, saint Blasi et saint Martial, à demi-coudée d'hauteur, sur un pied de bois à quatre pattes; le tout couvert d'argent.

Plus, une noix de notable grandeur a servi de reliquaire avec un pied de cercle d'argent avec son couvercle.

Item, un parement frangé pour le devant d'un autel.

Item, une croix de jaspe de dix pieds.

Item, un reliquaire de saint Ménard et sainte Appollonie, dessus lequel y a une croix avec un pied, sur lequel sont les armoiries de la maison de Rocquemorel, à trois roches et un levrier en front, le pied de cuivre, le reste d'argent.

Item, une mittre pontificale, toute semée et couverte de perles perpétuelles et contiguës en forme de tissure, avec les orles et enrichissemens en platine d'argent surdoré, avec quatre figures de saints, l'une de saint Benoist, l'autre de saint Antoine, saint Jean-Baptiste, et ce, avec les pendents et la mittre de mesme estoffe avec dix fluttes sounantes.

Item, austre mittre couverte de perles contiguës en forme de tissure enrichie de plusieurs pierreries couvertes de lames d'argent surdoré avec un pendent de la mesme estoffe, et parure à cinq clochettes pendentes.

Item, austre mittre couverte de perles en mesme façon, enrichie

de pierreries avec les deux pendents de mesme estoffe et avec les orles et bords et lames d'argent surdoré.

Item, deux anneaux pontificals enrichis de certaine pierrerie, le tout d'argent surdoré, et une petite croix pastorale d'argent surdoré et deux petites bagues qu'on passe sur les yeux. *Item*, trois petites bagues d'argent. *Item*, deux austres mittres enrichies de certaines pierreries d'argent. *Item*, auxtres dix mittres communes de petite estoffe.

Item, les reliques de saint Espropi, pliées dans la soie, sont dans la capse de saint Cyprien. *Item*, une capse de saint Cyprien, couverte de certaine pierrerie. *Item*, les reliques d'une espaule de saint Paul, en un coffre en forme de pinacle. *Item*, une pièce de corne d'alicorne. *Item*, deux chandeliers à pied rond, d'une coudée et demie d'hauteur chacun, le tout d'argent. *Item*, les reliques du corps de saint Cyprien, tirées d'un grand coffre de bois, lesquelles reliques sont dans un sac fermé et celé antiquement de deux seaux, ledit sac enveloppé dans un grand drap d'estoffe de divers ouvrages de couleur.

Ainsi signé : Antoine de Villeneufve, prieur claustral dudit Moissac ; Pierre, frère de Fazembac ; du Sero, premier abbé ; J. de Piac ; F. Dodo, soubsacristain ; S. de Colard ; de Cacare ; de Anglars.

COURRIER DES ARTS ET DES VENTES

Nous devons à M. l'abbé Lavielle une *Notice descriptive des peintures murales* datant de la période gallo-romaine. Elles ont été récemment mises à découvert dans l'église de La Sauve. Les fresques du sanctuaire, divisées en sept tableaux, seraient cependant une œuvre bien postérieure, puisqu'elles présentent tous les caractères de l'art décoratif au treizième siècle. Les sujets hiératiques traités dans ces sept compositions sont : l'*Adoration des Mages*, où la Vierge donne le sein à l'enfant Jésus, chose insolite dans les traditions de l'art chrétien ; la *Figure de saint Martin ;* un *Pèlerinage à Saint-Jacques de Compostelle accompli par un grand seigneur aquitain* ; *le Retour* de ce dernier, qui vient rendre grâce à Sainte-Marie de La Sauve, pour la protection accordée à son pieux voyage d'outre-monts; dans un autre panneau, l'*Orgueil* (qu'un paon symbolise) *est vaincu par saint Michel*. Le *Pèsement des âmes* est une page toujours bizarre, quoique fréquente : saint Michel tient en main les balances, un démon, pour le faire incliner de son côté, se suspend à l'un des bassins ; un diablotin vient lui prêter assistance. L'archange, présent à cette tentative, est calme et sans crainte de l'effort des personnages infernaux, car l'âme est juste et le plateau reste inflexible. N'ayant pas vu ces peintures de nos propres yeux, nous nous abstenons d'apprécier leur valeur.

On sait que le comte Walewski n'a pas voulu laisser inoccupée la salle consacrée à la belle collection de M. de Morny. A la demande de son successeur, M. le surintendant des beaux-arts a créé à l'hôtel de la présidence du Corps législatif une succursale du Musée du Luxembourg. Pour que la galerie du Sénat et la nouvelle ne puissent être confondues, il a été décidé que celle-ci formerait un groupe particulier, celui des artistes étrangers contemporains. Leur nombre étant insuffisant pour remplir la salle, on a fait un choix parmi les œuvres des maîtres du jour les plus en vogue. Ceux du sud-ouest y figurent avec honneur : Rosa Bonheur s'y trouve avec la *Fenaison en Auvergne;* Dauzats, autre artiste bordelais, avec une *Vue intérieure de Saint-Jean-des-Rois de Tolède;* Deverger (encore un Girondin), avec le *Cache-Cache,* acheté par l'État au salon de 1864. Ingres est représenté par sa *Jeanne d'Arc, assistant au sacre de Charles VII*. Les quarante-quatre autres toiles ne nous regardent pas, les auteurs n'appartenant pas à notre région.

J. N.

HISTOIRE

DE LA VILLE DE PERPIGNAN [1]

—

III

Il était écrit que Perpignan ne demeurerait pas tranquille : à peine Ferdinand a-t-il recouvré le Roussillon, qu'oublieux de ses engagements, et cependant Charles VIII n'avait pas été exigeant, il ne tint aucune de ses promesses ; il avait juré de rester neutre dans la guerre du Milanais, et il entrait dans une ligue contre Charles ; il avait juré que ses filles n'épouseraient ni le roi des Romains ni le roi d'Angleterre, et ces deux mariages furent promptement célébrés ; enfin, sa première pensée, quand Charles VIII eut heureusement échappé au désastre de son armée en Italie, fut de garnir de la manière la plus habile le Roussillon et de faire envahir le Languedoc, sans avertissement, par Henriquez, duc de Médina de Sidonia, capitaine général des comtés récemment institués. Une lutte très vive s'ensuivit ; les campagnes et les petites places eurent cruellement à souffrir, mais Perpignan demeura à l'abri de tout danger, jusqu'à la trêve qui fut conclue pour deux mois, le 17 novembre 1496. Une émeute qui eut lieu au mois de décembre suivant, faillit attirer de grands malheurs dans la ville : après plusieurs querelles entre les soldats de la garnison et les bourgeois, une scène assez violente s'engagea, le sang coula ; la population entière se souleva, et le duc de Médina, accourant pour calmer les esprits, fut blessé mortellement

(1) Voir tome IX, page 374, et année courante, pages 265 et 355.

par une pierre à la tête : les chefs parvinrent cependant à arrêter la fureur des soldats en promettant une enquête ; ces recherches prouvèrent que la pierre avait été lancée fortuitement, et les choses en restèrent là ; don Sanche de Castille remplaça le duc. La mort subite de Charles VIII vint un instant arrêter les hostilités ; mais elles recommencèrent plus vivement quand Louis XII, offrant de bonne foi la paix, eut été indignement joué par le roi d'Espagne (1503).

Cette fois, une armée commandée par les maréchaux de Rieux et de Gié parut sur la frontière, et assiégea Salces, où s'était enfermé Sanche de Castille ; le duc d'Albe commandait alors une assez forte garnison à Perpignan ; le 19 octobre 1503, Ferdinand y entrait lui-même, et nos troupes furent forcées de battre en retraite ; une trève fut conclue, et quelques mois après la paix fut définitivement signée (novembre 1504).

La paix entre la France et l'Espagne ne pouvait subsister ; ces deux nations puissantes et voisines, avaient trop de motifs de collision entre elles ; quelques années de calme apparent se succédèrent cependant, mais elles disparurent bientôt quand François Ier et Charles-Quint se trouvèrent en présence (1520). Lors de la seconde lutte entre les deux souverains, le Roussillon fut désigné comme point d'attaque, et, tandis qu'une armée, commandée nominativement par le jeune Dauphin et en réalité par le maréchal d'Annebaut, s'acheminait pour surprendre Perpignan, le duc d'Albe, avec dix mille des plus vieux soldats espagnols, entrait dans la place et la mettait rapidement en état (août 1542) ; il s'occupa peu des observations des consuls, des plaintes des bourgeois, et, ne songeant qu'à conserver à tout prix ce boulevard trans-

pyrénéen, il fit sauter le faubourg Notre-Dame, avec ses deux églises, Notre-Dame-du-Pont, Notre-Dame-des-Graces, et le pont de la Tet; les jardins furent rasés; une armée, en outre, se réunissait à Girone.

Le 12 août 1533, les troupes françaises franchirent les frontières, saccagèrent les campagnes et incendièrent les villages, puis les batteries furent dressées contre la porte Canet, et le quartier général établi à Castel-Roussillon. L'artillerie de la ville répondait avec avantage au feu des assiégeants, au point que « la place semblait un porc-épic » qui de tous côtés, étant courroucé, montre ses pointes, » dit G. du Bellay, auteur contemporain, dans ses *Mémoires*. Le même historien attribue la non-réussite du siége au terrain sablonneux des abords de la place qui ne permettait de faire aucuns bons travaux (1534); mais Blaise de Montluc donne la véritable raison de cette malencontreuse affaire. Montluc s'était rendu à l'armée comme volontaire, pour étudier la statique et l'artillerie sous l'habile ingénieur Marin; cette fois, ce dernier ne fit pas honneur à sa réputation : « Dans deux nuits, écrit Montluc, je cognus » qu'il ne fesoit rien qui vallut, car il commença la tran- » chée si loin que de huit jours il ne pouvoit estre en bat- » terie; » il communiqua toutes ses observations au maréchal d'Annebaut, s'efforçant de lui faire voir les points faibles de la ville. Montluc avait une parfaite connaissance de Perpignan, car quelques années auparavant, étant à Narbonne avec le négociateur du traité de Leucate, il y avait été en compagnie du président Poyot et du contrôleur général Bayart, « pour s'esbattre », et, déguisé en cuisinier, comme il le raconte avec beaucoup de gaîté, il avait pu étudier et examiner à fond le système des fortifications [1].

[1] *Mémoires de Blaise de Montluc*, livre Ier.

Il ne réussit pas cependant dans ses tentatives; seulement, deux jours avant de lever le camp, se promenant en vue des remparts, malgré un feu violent, avec le maréchal, celui-ci ne put s'empêcher de s'écrier, en remarquant le point que lui indiquait son compagnon : « O mon Dieu, quelle erreur nous avons faite ! » Mais il était trop tard ; la mauvaise saison approchait, et le roi, mécontent, ordonnait la retraite, qui s'effectua en bon ordre, le 28 septembre, malgré les vigoureuses sorties de la garnison. Du reste, pendant ce siége, il n'y eut qu'une affaire sérieuse : « Un jour, dit du Bellay, » ceux de la ville ayant de dessus le rempart cognois- » sance que nostre artillerie estoit mal gardée, firent une » saillie à la garde de leur artillerie, telle, qu'ils firent » abandonner la nostre à ceux qui l'avoient en garde, » et se mettoient en effet à la tirer en leurs fossés, ce » qui estoit apparent qu'ils eussent fait; mais le sieur de » Brissac, colonel des gens françois, auquel ne touchoit » la garde, y arriva à l'improviste, suivy de peu de gens, » et estoit sans armes (hormy un haussard), lequel fit » une charge si fournie, qu'il leur fit abandonner et la » retira ; aussy fut-il blessé à la gorge et au col [1]. »

La guerre s'éloigna ensuite; mais le Roussillon ne devait pas demeurer tranquille, et les bourgeois de Perpignan furent presque aussi malheureux que si des bandes armées avaient encore occupé le pays ; des troupes de brigands infestaient la campagne et pillaient impunément jusque sous les murs de la ville; la peste vint ensuite accabler les esprits, puis la famine. On commençait à peine à respirer quand les luttes religieuses embrasèrent le Midi : les protestants penétrèrent dans le

[1] *Mémoires de du Bellay.*

comté ; mais il n'en résulta aucune émotion à Perpignan, où la réforme n'avait aucun partisan.

La guerre étrangère enfin se ralluma entre Henri IV et Philippe II (15 janvier 1595); à la nouvelle que le duc de Ventadour rassemblait une armée sur les bords du Rhône, l'alarme se répandit. Fernand de Tolède, capitaine général de Catalogne, vint aussitôt se renfermer dans Perpignan, en forçant tous les habitants à prendre les armes sous peine de mort. Le 18 août au soir, en effet, on aperçut quelques compagnies françaises, mais le lendemain tout symptôme hostile avait disparu ; dans cette circonstance, la porte d'Elne, point menacé, fut gardée par quarante prêtres sous les ordres d'un chanoine de Saint-Jean, et cependant, en 1549, l'évêque d'Elne avait défendu aux ecclésiastiques de son diocèse de porter des armes. On sait que la paix de Vervins arrêta promptement cette guerre.

Il faut ensuite, dans les annales de Perpignan, signaler l'expulsion des Maures, qui nuisit assez gravement à son industrie; la translation du siége épiscopal; la prise d'armes contre la ville de Villefranche, que je raconterai plus loin. En 1628, un événement assez grave faillit compromettre sérieusement la tranquillité des bourgeois de Perpignan. Ces derniers avaient demandé au roi de séparer le Roussillon et la Cerdagne de la juridiction du vice-roi de Catalogne, à cause du tort que des relations aussi étroites avec Barcelone causaient au commerce des deux comtés; les Barcelonais s'émurent vivement de cette prétention et maltraitèrent plusieurs marchands perpignanais : les consuls s'en plaignirent hautement et arborèrent, le 2 janvier 1629, l'étendard de la *Ma-armada*, en priant le gouverneur de nommer de suite un bailli, cet

office étant vacant en ce moment. Des députés barcelonais vinrent, sur ces entrefaites, faire des propositions d'accommodement, et on décida l'enlèvement du drapeau; mais le peuple s'y refusa, prétendant qu'on voulait commettre une lâcheté. L'émeute grandit rapidement, et on ne parla pas bientôt de moins que de brûler la maison commune. Le 7 février au soir, il y eut une prise d'armes générale, et l'on aurait pu avoir les plus grands malheurs à déplorer si l'évêque, Lopez de Mendoza, suivi de quelques prêtres courageux et le Très-Saint-Sacrement à la main, n'avait hardiment traversé la foule pour entrer au Consulat, et haranguer la foule du haut du balcon, en lui promettant qu'on accéderait à ses vœux.

Les conseillers éperdus, en effet, faiblirent devant l'orage et proclamèrent de nouveau la *Ma-armada;* le 10, une forte division composée des compagnies de la bourgeoisie, des arts et métiers et de la noble confrérie Saint-Georges, qui venait d'être créée en Roussillon (1562), dirigée par le viguier, qui portait lui-même l'étendard, se mit en marche pour aller attaquer Barcelone; mais elle s'arrêta à Elne et à Saint-Cyprien.

Le 2 mars, arrivèrent en secret deux juges de l'Audience de Barcelone, qui n'osèrent d'un mois sortir de la citadelle; enfin, le Roi intervint en ordonnant aux consuls de se désister de toutes leurs prétentions, « que si vous » ne le faisiez, je serois très mécontent de vous et vous » me délieriez à l'instant des grâces que je veux vous » faire et qu'ont méritées votre fidélité et votre loyauté » (19 mars). Tout en resta là, et l'Audience reçut également l'ordre d'interrompre ses poursuites; mais, l'année suivante, les habitants de cette ville se vengèrent de leurs ennemis en les accusant de vouloir se donner à la France :

le vice-roi de Catalogne vint à Perpignan : il n'eut à y recevoir naturellement que de chaudes protestations de dévouement.

En 1621, une peste des plus violentes désola Perpignan, où elle enleva six mille personnes en huit mois.

Le moment approchait où le sort de Perpignan allait changer pour toujours : en effet, avec l'avènement du cardinal de Richelieu, la guerre devait recommencer avec une persistance qui ne pouvait finir que par l'abaissement d'une des deux nations rivales ; et, en outre, personne n'ignorait alors que l'une des pensées dominantes du grand ministre de Louis XIII était de conquérir le Roussillon, pour donner enfin à la France ses limites naturelles et rationnelles. La guerre fut déclarée en 1634 : je n'entrerai pas dans des détails sur l'une des expéditions les plus intéressantes de la première partie de cette lutte, épisode, du reste, que j'ai traité ailleurs : le siége et la bataille de Leucate [1] ; de ce moment, les Français ne quittèrent plus guère le Roussillon, et il y eut, presque chaque jour, des escarmouches, des surprises et des attaques de châteaux, qui, alors, étaient encore assez nombreuses dans la plaine.

E. de Barthélemy.

(La suite au prochain numéro.)

[1] *Étude historique sur la guerre maritime entre la France et l'Espagne*, dans la *Revue de Marseille*, années 1860 et 1861.

LA RACE BOVINE

GARONNAISE

Par J.-B. Goux, vétérinaire du département de Lot-et-Garonne, secrétaire du Comice agricole d'Agen.

2e édition. Paris, librairie agricole de la *Maison Rustique*, 1865. 1 vol. in-8° de 98 pages.

—

La Société impériale et centrale d'Agriculture de France décerna une médaille d'or, en 1856, à M. Goux, pour son *Traité de la Race bovine garonnaïse*, et inséra ce Traité, la même année, dans le Recueil de ses *Mémoires*. C'est assez dire combien un tel travail était excellent. Dix ans de nouvelles recherches ont permis à l'auteur de le rendre encore meilleur. L'ouvrage, remanié d'un bout à l'autre avec un soin extrême, est maintenant digne d'être rangé parmi ceux qui ne laissent rien à désirer.

La race bovine garonnaise méritait, du reste, d'être le sujet d'études non moins bien faites que celles de Grognier, sur la race de Salers; de M. Delafond, sur la race charolaise; de M. Lefour, sur la race flamande. Des juges, dont la compétence n'est pas plus douteuse que l'impartialité, ont affirmé que c'est la plus belle race du Midi, et un agronome dont les écrits garderont une immortelle autorité, M. de Gasparin, a déclaré que les bœufs des bords de la Garonne font l'envie des étrangers, et ont souvent été, de la part des Anglais, l'objet d'une importation destinée à améliorer leurs propres races.

M. Goux, jaloux de rendre sa monographie aussi complète que possible, cite d'abord les documents bibliographiques relatifs à la race garonnaise ; il examine ensuite, au triple point de vue topographique, agricole et météorologique, la contrée habitée par cette race, et, après avoir réuni dans ce chapitre préliminaire beaucoup d'intéressan-

tes observations, il consacre sept autres chapitres à approfondir le sujet spécial de sa thèse. Je ne signalerai point les nombreuses questions que tour à tour l'auteur traite si magistralement (1). Qu'il me suffise de dire qu'on sent bien, en lisant ces substantielles pages, qu'elles ont été tracées par un homme qui joint à une grande science une longue expérience. Comme son compatriote Palissy, M. Goux a surtout interrogé les faits eux-mêmes, et toutes ses théories ont eu la sanction de la pratique. Aussi le livre tout entier ne contient-il pas une seule assertion contestable, et, pour ainsi dire, rayonne-t-il de vérité !

Ce qui n'ajoute pas une médiocre valeur au *Traité sur la race bovine garonnaise*, c'est que la forme en est très littéraire (2). On est tout surpris et tout charmé de trouver dans un livre de ce genre un style aussi pur. MM. les agronomes ne jettent pas en général beaucoup de fleurs sur le fumier ! Mais comme M. Goux a composé de très jolis vers (3), on ne s'étonne plus de voir en lui un aussi aimable prosateur. La poésie est une enchanteresse dont on ne peut avec amour s'être approché, sans qu'il reste à jamais quelque chose d'elle en nous.

Philippe Tamizey de Larroque.

(1) On trouvera un clair et net résumé général du livre aux pages 94, 95, 96. Ce résumé montre mieux que tous les éloges combien il y a de choses précieuses dans ce *Manuel*, que je voudrais voir sans cesse feuilleté, non seulement par nos riches éleveurs, mais encore par tous nos jeunes bouviers.

(2) M. Goux, d'ailleurs, ne cite pas seulement des livres de zootechnie, mais aussi des livres comme celui du regrettable cardinal Wiseman sur les *Rapports entre la Science et la Religion*, et celui de M. Maxime Du Camp sur *le Nil*, sans compter les *Géorgiques*.

(3) Nous avons tous relu ses gracieuses légendes, et tous nous avons admiré notamment ce poème du *Sorcier*, où le bon sens s'exprime en vers si heureux.

ESSAI GÉOGRAPHIQUE

SUR LA CITÉ ET LE DIOCÈSE DE TARBES

—

CATALOGUE DES ÉVÊQUES DE TARBES [1]

En s'appuyant sur un monument historique, le concile d'Agde (506), on peut faire remonter l'origine du diocèse de Tarbes au commencement du sixième siècle. Le siége de cette ville se trouvait alors rempli par Aper ou *Aprus*. Mais les successeurs de ce prélat restent inconnus; ou du moins ceux qu'on lui prête ont-ils une existence douteuse. Ce n'est guère qu'à partir de 990 qu'il est permis de suivre la suite peu interrompue et historique de ces évêques :

506 Aper [2].
541 *Julien?*
580 *Amélius* [3] ?
843 *Gérald* [4] ?
877 *Sarstonus* [5] ?
990 Amélius de Lavedan.
1009 Bernard I.
1036 Richard.
1056 Héraclius I.
1073 Ponce I.
1080 Hugues I.
1081 Othon ou Dodon.
1095 Bernard II d'Azereix.
1097 Héraclius II.
1103 Ponce II.
1112 Guillaume I.
1142 Bernard III de Montesquiou
1175 Arnauld Guillaume d'Ozon
1181 Raymond I Arnauld.
1197 Arnauld-Guillaume de Biran.
1223 Bernard IV.
1224 Amanieu de Grésignac.
1227 Hugues II de Pardaillan.

(1) *Catalogue des Évêques de Tarbes :* bibliothèque de Tarbes, Mss. M° 90.— *Glan.* de Larcher. — Archives de l'évêché. — *Gall. christ.*, I. — *Cat.* de Claude Robert. — *Brév. Ausc.* — *Hist. de l'Égl. gal*, par le père Longueral.

(2) Certains catalogues nomment, antérieurement à l'an 506 : Syagrius, Antonomarius, saint Justin; après Aper : Sanagius, Nébridius.

(3) Il aurait eu pour successeurs, dit-on : saint Fauste, saint Lézer, Erard.

(4) Un évêque du nom de Séralpius aurait succédé à Gérald. N'y a-t-il pas là une confusion de noms ?

(5) Quelques listes admettent, après Sarstonus, un saint Landéol (880), puis un Bernard.

1245 Arnauld-Raymond de Coarrase.
1260 Arnauld de Miossens.
1268 Raymond II de Coarrase.
1302 Gérald de Doucet.
1314 *Vacat sedes.*
1316 Guillaume II de Lantal.
1340 Pierre-Raymond de Montbrun.
1353 Guillaume III.
1361 *Vacat sedes.*
1362 Raymond III.
1363 Bernard V.
1374 Gaillard de Coarrase.
Renauld de Foix-Castelbon, *anti-évêque*, 1392.
1398 *Vacat sedes.*
1399 Bernard VI Adelbert.
1400 *Vacat sedes.*
1405 Chrétien (1).
1408 Bernard VII.
1416 *Vacat sedes.*
1417 Bonhomme d'Armagnac.
1428 Raymond IV Bernard.
1432 Jean I.
1438 *Vacat sedes.*
1444 Roger de Foix-Castelbon.
1461 *Vacat sedes.*
1463 Pierre II de Foix-Grailly, *cardinal.*
1465 *Vacat sedes.*
1467 Arnauld-Raymond de Palatz.
1474 *Vacat sedes.*
1477 Menauld d'Aure.
1485 *Vacat sedes.*
1489 Menauld d'Aure?
1505 Thomas de Foix-Lescun (2)
1514 { Roger de Montaut-Bénac, 1514-1517.
Menauld de Martorie (3), 1514-1524.
1524 Gabriel de Gramont, *cardinal.*
1534 Antoine de Castelnau de Tursan.
1541 Louis de Castelnau de Tursan.
1549 *Vacat sedes* (4).
1556 Gentien d'Amboise de Belin.
1576 Jean II de Harismendy.
1577 Salvat I d'Iharse.
Théophile de Gramont, *anti-évêque*, 1577-1594.
1602 Salvat II d'Iharse.
1649 Claude Mallier de Houssay
1668 Marc Mallier de Houssay.
1675 Anne-Tristan de La Baume de Suze.

(1) De 1406-1407, on place Pierre Langlade, qui eut le titre d'administrateur du diocèse.

(2) Thomas de Foix-Lescun était le père du maréchal de Lautrec; il abdiqua en 1514 et mourut en 1525, des blessures qu'il avait reçues à la bataille de Pavie; il était devenu lui-même maréchal (voir l'intéressant article publié par M. Devillé dans la *Revue d'Aquitaine*, tome VII, page 561, et tome VIII, page 31).

(3) Ou Menauld de Martres (*Voyage de la Haute-Garonne*).

(4) Certaines listes mentionnent, en 1554, un évêque du nom de Roger de Castelbon.

1677 François de Poudenx.
1716 *Vacat sedes.*
1718 Anne-François-Guillaume de Cambout.
1729 *Vacat sedes.*
1730 Charles-Antoine de la Roche-Aymont.
1740 Pierre III Beaupoil de St-Aulaire.
1751 Pierre IV La Romagère de Ronssécy.
1769 Michel-Franç. Couët Duvivier de Lorry.
1782-1801 François de Gain de Montagnac.
Guillaume Molinier, *évêque constitutionnel* (1791-1793.)
1801-1823 *Suppression de l'évêché* (1).

NOUVEAU DIOCÈSE DE TARBES.

1823 Antoine-François de Nérac.
1833 Pierre-Michel-Marie Double
1844 Bertrand-Sévère Laurence, *prélat actuel.*

QUALIFICATION DES ANCIENS ÉVÊQUES DE TARBES

Les évêques de ce diocèse ont été pendant longtemps désignés sous le nom d'évêques de la cité de Bigorre, désignation qui précisait, en effet, le ressort de leur autorité spirituelle, s'étendant sur le territoire de l'ancienne cité romaine de Bigorre ; en cela, ils ne faisaient que suivre l'exemple de leurs voisins, des prélats des Convènes (2).

Certains auteurs ont déduit de là cette singulière conclusion : que les évêques de Bigorre avaient primitivement résidé à Vic-de-Bigorre. C'est une supposition toute gratuite, que rien ne justifie, ni l'histoire, ni le moindre rapprochement de nom. On rappellerait à ces écrivains que les siéges des évêchés ont toujours, dans l'origine, été placés au chef-lieu même de la cité romaine ; que ce chef-lieu avait été Tarbes pour la cité de Bigorre : *civitas Turba, ubi castrum Bigorrense* (*Not. prov.*); enfin, que l'on ne peut produire dans l'histoire des églises de la Gaule aucun exemple qui contredirait cette assertion absolue.

(1) L'ancien évêché de Tarbes fut supprimé par le Concordat en 1801, et renfermé dans l'évêché de Bayonne. Le nouveau diocèse a été créé en 1823 ; il ne correspond nullement à l'ancien.

(2) Les évêques des Convènes résidaient à *Lugdunum Convenarum* (Saint-Bertrand de Comminges).

Voici les qualifications qui ont été prises par ces évêques à différentes dates :

En 506 Concile d'Agde : *episcopus Bigorritanæ civitatis.*
541 Concile d'Orléans : *episcopus civitites Bigerricæ.*
580 Saint Grégoire de Tours (*Glor. conf.*) : *urbis Beorretanæ episcopus.*
879 Epist. Joh. VIII ad Ansios : *Bigorrensis episcopus.*
1056 Concile de Toulouse : *episcopus Vasconensis.*
1175 Charte de Madiran : *episcopus Tarviæ.*
1179 Concile de Saint-Jean de Latran : *episcopus Bigorritanus.*
1362 Charte de La Reule : *episcopus Tarviensis.*
1376 Charte de Barèges : *Tarbiensis episcopus.*

—

DES ABBAYES DE BIGORRE

Il ne faut pas oublier dans l'étude de l'histoire ecclésiastique de la Gaule que les provinces méridionales renfermaient un plus grand nombre d'évêchés et de monastères que les provinces septentrionales. — Le Nord avait plus de châteaux, de manoirs, l'élément féodal y dominait plus fortement; le Midi, plus d'abbayes, de fondations pieuses; il demeurait davantage le dépositaire de la civilisation romaine.

Au nombre des raisons de ce fait, il y en a deux que les écrivains mettent en avant : la première, c'est le voisinage géographique du Midi avec l'Italie; la deuxième, c'est que les peuples de l'invasion, Francs, Bourguignons, Allemands, Normands, se sont établis principalement dans le Nord, se contentant de lever des tributs ou de faire du butin sur les peuples des vallées de la Garonne et du Rhône.

Il y a cependant une autre cause, plus cachée il est vrai, mais non moins plausible; c'est que les *sept provinces viennoises* (Gaule méridionale) de l'édit d'Honorius, beaucoup plus petites en étendue que les dix autres provinces de la Gaule, contenaient pourtant un nombre égal de cités [1]. Or, comme par la suite les cités de-

[1] Les sept provinces étaient : Aquitaine I, Aquitaine II, Novempopulanie, Narbonnaise I, Narbonnaise II, Viennoise, Alpes-Maritimes.

vinrent des diocèses, il s'ensuivit que les *sept provinces* possédèrent la moitié des évêchés de la Gaule entière. Aussi les monastères s'y multiplièrent-ils en plus grand nombre : en 817, trois ans après la mort de Charlemagne, sur soixante abbayes qui existaient alors dans la Gaule, il s'en trouvait trente-six dans la seule Aquitaine.

La grande difficulté qui surgit toutes les fois que l'on veut aborder l'origine des monastères du Bigorre, c'est de ne rencontrer aucune date précise de leur fondation. On se trouve le plus souvent jeté sur une route mal éclairée, sans qu'il soit possible d'y porter la lumière, car les documents font faute : aucune pièce d'une authenticité incontestable n'apparaît sur cette matière antérieurement au douzième siècle. On est bien obligé, à défaut d'originaux, de recourir le plus ordinairement à des monuments de seconde main.

—

DES ABBAYES LAIQUES

Avant de parler de la fondation des monastères et des maisons pieuses du Bigorre, nous allons nous occuper d'un sujet peu connu, des *Abbayes laïques*, sortes de fiefs ecclésiastiques, dont les commencements se rattachent aux temps les plus anciens.

On donnait encore, avant la Révolution de 1789, le nom d'*abbés* à des gens du monde qui jouissaient de certains bénéfices d'église, sans avoir jamais mis les pieds dans les ordres. Tels étaient les abbés dits *séculiers*, désignés aussi sous le nom d'*abbés laïques*. — « *Abbas secularis idem omnimò qui abbas laïcus.* » (Ducange, *Gloss.*) — Dans les chartes de la province de Gascogne, ces abbés laïques sont appelés indifféremment *abbates milites, abbatiarii, abbatiolæ, abbadiados* (1).

Les prérogatives des abbés laïques se réduisaient à deux principales, savoir : 1° la perception de la dîme sur le village ; 2° la présentation à la cure (2). « On appelle *abbés laïques* en Bigorre, dit

(1) « *Abbates milites* eosdem esse qui *abbatiarii* dicti posterioribus sæculis apud *Benecharnenses, Bigorritanis, et in vicinis provinciis*, qui primitus *abbates laici*, abbats laic in consuetudine Benecharnensi. » (Ducange, *Gloss.*, 1 fol. 27.).

(2) *Fors du Béarn* (art. 1., cap. 30); Cart. de S. Sav.; Cart. de S. Pé (arch. des H.-Pyr.).

Larcher, ceux qui possèdent la dîme du village et la présentation à la cure » (1). — Ces abbés payaient néanmoins au curé un droit ou arceut *(receptum)*, droit qui affirmait, sans aucun doute, l'ancienne suzeraineté de l'église sur l'abbé laïque,

Beaucoup de ces abbés jouissaient en outre de priviléges politiques et siégeaient aux assemblées de leur province. — « Les abbés laïcs possèdent en Béarn des dixmes, nomment aux cures et entrent aux Etats de la province » (2). Même chose dans le Bigorre, où nous voyons, par les rôles de 1635, 1647, 1651, 1669, les abbés laïques de *Sazos*, *Antalos*, *Vidalos*, *Clarac*, *Angosse*, *Sère*, figurer aux Etats.

Ces différentes prérogatives se trouvaient attachées à la possession de certaines maisons, voisines de l'église, réputées nobles et exemptes de la taille; ces maisons se nommaient *abbatia*, *abbadia*, *abadie*, et les champs qui en dépendaient étaient appelés souvent *terra dix maria* (3).

Il n'est point difficile d'apercevoir dans ces abbayes le résultat d'un empiétement de la puissance temporelle. Rien de surprenant que la révolution qui plaça sous la main des séculiers un grand nombre de fiefs d'église, ne soit contemporaine de ce huitième siècle, époque où les seigneurs envahissaient avec une si grande impunité le domaine royal et s'arrogeaient l'autorité régalienne (4).

Quoi qu'il en soit, l'abbé laïque n'était dans l'origine que le *patron* d'une église; c'était un homme redoutable par ses armes, considéré par ses domaines, que les églises, en proie aux terreurs du brigandage, prenaient pour défenseur. Mais il arriva avec le

(1) Les séculiers qui avaient de ces sortes de fiefs d'église, paraissent avoir usurpé quelquefois le titre de *comte*, et avoir été désignés par le mot d'*abba-comites*.

Seire cupit, an Hugo, quem vestra linguâ
Abba comitem dicitis, uxorem duxerit?
(Gerbert. *Epist. VIII.*)

(2) *Glanage*.

(3) Expilly, *Dict. géog*.

(4) *Abbates laïci* scilicet qui decimas ecclesiarum possident, et jure patronatus in iis gaudent. — *Horum ædes* a quibus hæc jura pendent, ut plurimùm ecclesiis adnexæ sunt, censentur *mobiles*, atque adeo a *tallïis* et *tributis* sunt *immunes*, perinde ac agri iis attributi, ut qui quondam bonorum ecclesiæ pars fuerunt. (*Gloss*. de Ducange A.)

temps, et comme toujours, que le protecteur devint un oppresseur, un maître, qui s'appropria les biens et les priviléges de sa protégée.

Cette révolution se trouve décrite dans le passage d'un vieil auteur, auquel l'empruntait le savant Ducange : « Il y a en Irlande et dans le pays de Galles, auprès des églises, des *abbayes laïques*. L'usage, la coutume détestable s'est introduite dans les paroisses, d'établir des hommes puissants, en qualité d'*économes* ou plutôt de *patrons* et *défenseurs* de l'église. Mais, dans la suite des siècles, ces hommes ont grandi en cupidité, ont usurpé tous les droits, et se sont approprié toutes les terres, avec les avantages qui s'y trouvaient attachés, ne laissant aux clercs que l'autel avec les décimes et les offrandes (1).

Ces envahissements des biens de l'église par les séculiers étaient donc un fait commun à une partie de l'Europe. Saint Boniface se plaint hautement à *Cuthbert*, archevêque de Kenterbury, des hommes du siècle qui dépouillent les évêques de toute autorité sur les monastères : « *Per violentiam rapiat monasterium de potestate episcopi* (2).

Les rois semblent s'être prêtés eux-mêmes à ces empiétements dont ils n'entrevoyaient pas le danger. Les capitulaires de Charlemagne et de ses successeurs signalent nombre de monastères et d'abbayes qui étaient donnés à des laïques soit par nécessité, soit par raison d'état, afin d'avoir un défenseur (3). C'est ainsi qu'un certain Isaac, comte de Cambrai, tenait l'*abbaye de Saint-Gauderic* d'une concession royale : « *Abbatiam S. Gangerici beneficiatam regio » jure tenebat* » (4), — qu'un certain comte Matfrid avait obtenu

(1) « Hinc etiam patet, *milites* comitum et ducum exemplo, bona ecclesiastica invasisse, eâ scilicet tempestate, quâ bellis intestinis ac Normannorum irruptionibustota conflagrabat Gallia, vel certe ecclesias ipsas ac monasteria bonorum suorum protectores illos delegisse. » (*Gloss.* A.)

(2) Hæc ecclesia, sicut et aliæ plures per Hiberniam et Walliam plures, *abbatem laicum* habet. Usus enim inolevit et prava consuetudo, ut viri in parochiâ potentes tanquam *œconomi*, seu potiùs ecclesiam *patroni* et *defensores* a clero constituti ; posteà processu temporis auctâ cupidine totum jus sibi usurparent et terras omnes eum exteriori possessione sibi appropriarent, solùm altaria eum decimis et obventionibus clero relinquentes. » (Silvester Giraldus, lib. 2. *Itin. Comb.*, apud Duc.)

(3) *Capitulaire* III, lib. XI. — *Capit.* CLXXXI, lib. V.

(4) *Capit.* de l'an 823.

l'*abbaye de S. Denis : « qui abbatiam S. Dionysii regio retinebat jure beneficiario »* (1).

Mais les abus inévitables qu'entraînèrent cette immixtion du monde séculier dans l'église nécessitèrent des réformes. Tel fut le motif qui décida le *Concile de Soissons* (853), assemblé sur l'ordre de Charles le Chauve. Ce prince envoya les *missi dominici* visiter chaque paroisse en compagnie de l'évêque diocésain pour s'enquérir des *chapelles*, *abbatioles*, *cases-Dieu* qui avaient été données en *bénéfices*. Ces légats devaient également rechercher quel était le cens dû par ces bénéfices aux églises, afin que celles-ci pussent trouver, par là, le moyen de s'entretenir convenablement (2).

Bien qu'un rapport ait été réclamé par le monarque sur cet objet, il ne paraît pas que ni ce prince ni le Concile eurent assez d'action pour apporter une barrière au mal. Ce n'est guère qu'à partir du onzième siècle, vers l'époque du pontificat de Grégoire VII (1073-1085), que l'on voit diminuer le nombre des fiefs dont nous parlons.

En effet, c'est dans ce temps que nous pouvons signaler en Bigorre une tendance des laïques à abandonner, soit par vente, soit volontairement, aux églises, des biens anciennement usurpés. — Nous allons rappeler quelques-uns de ces actes de concession :

En 1089, Cornelia, fille d'Arnauld de Barbazan, cède à l'abbé de Saint-Savin la moitié de l'*Abbaye d'Agos : « Dedit medietatem abbatiæ de Goz monasterio S. Sevini* (3). »

(1) Diplôme de Loth.

(2) L'*abbatiole* était un bénéfice d'église, une *abbaye laïque*. — « Abbatiola est capella, sacellum, ecclesiola, ecclesia minor seu minus, et vulgò loquimur beneficium. » (*Gloss.* de Duc.). La *case-Dieu* désigne l'église. « Casa Dei est ecclesia. » (*Gloss.*). Parfois, ce terme embrasse les biens mêmes de cette église : « Bona ipsa ecclesiæ *casæ* dicuntur » (*ib.*), parce que sans doute, sur ce territoire, vivaient quelques serfs qui y avaient leurs cases *(cæsarii* vel *coloni)*; de là sont venus les noms des lieux de *Cazères*, *Lascazerès*, *Cazal*, *Cazaux*, *Chazelle*, etc.

(3) Ut missi nostri per singulas parochias unâ cum episcopo parochiæ ipsius requirant de *capellis* et *abbatiolis* et *casis Dei* in beneficia datis ; qualis census indè exeat, ut ecclesia de quâ sunt exinde vestituram habere possit ; et nobis renuntient, ut hoc autoritate nostrâ commendetur et confirmetur, et secundum qualitatem et quantitatem clericos et luminaria ibi ordinent, et loca restaurari facient. (*Cap.* de Charles le Chauve.)

En 1090, vente faite par un certain *Guillaume, abbé de Saint-Laurent*, au prieur de Madiran, de l'église de Saint-Laurent en Bigorre : *Willelmus abbas S. Laurentii vendit priori de Madirano ecclesiam S. Laurentii in Bigorra* (1).

En 1103, un certain Garcias abandonne à l'abbé de la Reule, la moitié de l'*église de Saint-Martin d'Artigal : Dedit medietatem S. Martini de Artigals* (2).

En 1180, don fait à l'église de Madiran de cinq sous annuels à prendre sur les *trois abbayes* du village de Tarasteix : *Dantur ecclesiæ Madiranensi quinque solidi annuales sumendi in tribus abbatiis villæ de Tarasteis* (3). — Il s'agit évidemment d'*abbayes laïques*, le lieu cité n'ayant jamais eu d'abbaye.

De 1080 à 1210, ventes faites au prieuré de Madiran des *abbayes* (laïques) de *Bolas*, de *Gerderest*, de *Sentoche*, de *Casafeyte*, de *Porsaner*, de *Terralbe*, de *Lennecaube* (4).

Le *Livre du chapitre de Tarbes* et les *Registres* de ce même chapitre relatent une foule de contrats de vente passés par les *abbaïslais* en faveur du chapitre cathédral. — En 1280, vente par l'*abbé du lieu* d'une dîme à *Lassère*. — 1286, vente d'une dîme à *Trébons*. — 1393, vente d'une dîme à *Poueyferré*. — 1440, vente d'une dîme à *Ouzon (ab abbatiario dicti loci de Ossonio)*. — 1436, vente d'une dîme à *Chelle-Dessus*. — 1437, vente d'une dîme à *Avezac (ab abbatiario dicti locide Avezaco)*. — 1459, vente d'une dîme à *Ossen*. — 1462, vente d'une dîme à *Pontacq*. — 1524, vente d'une dîme à *Luby*. — 1530, vente d'une dîme à *Tieste*. — 1531, vente d'une dîme à *Bazillac*, etc. (5).

Ces exemples, que facilement on pourrait multiplier, conduisent à admettre en fait, qu'à une époque fort reculée, les biens du diocèse de Tarbes se trouvèrent envahis littéralement par une foule de séculiers. — Au reste, le savant Ducange avait déjà

(1) *Gal. Christ.*, I. Instrumenta.

(2) *Cart. de la Reule* (collection Doat). — Arch. des H.-Pyr.

(3) *Gal. Christ.* I.

(4) 1180, Venditio de abbatiâ de *Sentoche ;* 1150, de abbatiâ de *Bolas ;* 1180, de abbatiâ de *Gerderesto ;* 1190, Venditiones de abbatiis de *casâ Freytâ* et de *Porsener*, et de *S. Justino de Erralbâ ;* 1210, Venditio de abbatiâ de *Lanacaubâ*. — (*Cart.* de Madiran, arch. des H.-Pyr. — *Glan.* de Larch.)

(5) Arch. des H.-Pyr. G.

signalé ce fait, lorsqu'en parlant des abbayes laïques il dit que leur nombre était très considérable dans le Béarn et le Bigorre : *ejus modi abbatium numerus propemodum infinitus est apud Beneharnenses et Bigorritanos* (1).

Malgré leur diminution progressive, les abbayes laïques du diocèse étaient encore, en 1756, au nombre de quarante-trois, au rapport d'un contemporain, de ce laborieux paléographe Larcher, qui vécut dans le Bigorre plus de trente ans, occupé à transcrire des titres anciens, dont les originaux sont perdus.

Ces quarante-trois abbayes laïques étaient : « Angosse, Arrodetz-ez-Angles, Arcizans-Avant, Berberust, Clarac, Cazaux, Desbarats, Esterre, Fourseret, Gardères, Gez, Gazost, Geu, Juncalas, Lezignan, Lahitte-ez-Angles, Lamarque-Pontacq, Luquet, Lanespède, Luby, Ladevèze, Lanetan, Lias, Lugagnan, Montus, Marsous, Ossun-ez-Angles, Ompré, Ourdis, Ousté, Poueyferré, Préchac-en-Rivière, Sazos, Soublecause, Saint-Aunis-en-Rivière, Sers, Sireix, Saint-Pastous, Saint-Germé, Saint-Barthélemy, Viellenave-près-Béarn, Viger, Vieuzac (2). »

Et telle est la persistance des choses à travers les siècles, qu'aujourd'hui même, bien que nous soyons très éloignés, par nos révolutions et nos mœurs politiques, des temps féodaux, nous trouvons encore dans plusieurs communes du département, à *Orincles, Layrisse, Loucrup, Averan, Lanne, Lahitte-ez-Angles,* etc., — contiguës à l'église, des *maisons* — que la coutume s'obstine à nommer *abadies* — non point, comme on pourrait le croire de prime abord, parce que ces maisons ont appartenu à une *abbaye* ou bien à un homme appelé *abbé*, mais parce que très anciennement elles constituaient un fief d'église, *une abbaye laïque.*

L. Lejosne,
Professeur au lycée impérial de Bourg.

(1) *Gloss.* I.
(2) *Glanage.*

DE LA BATARDISE

—

Le vice de naissance était au moyen-âge moins en butte aux préjugés et aux disgrâces qu'aujourd'hui. Le fils naturel, loin d'être exclu de la famille, partageait la table et l'éducation du foyer. Sa condition était inférieure à celle de ses frères légitimes, mais elle retenait les prérogatives inhérentes à toute origine noble. Si les bâtards étaient désavantagés dans la distribution du patrimoine et incapables de transmettre leurs biens, ils gardaient, nous le répétons, une partie des priviléges attachés à la situation sociale du père, dont ils portaient le nom et les armes avec une simple modification distinctive.

Jusqu'au onzième siècle, la bâtardise ne constitua pas une irrégularité. Ceux qui se trouvaient procréés avec cette marque, étaient admissibles dans les ordres sans nulle dispense. Postérieurement, celle de l'évêque fut appliquée à l'occupation des bénéfices, et celle du pape aux hautes fonctions ecclésiastiques.

François Ier permit aux bâtards, hommes d'armes ou archers, de disposer de leurs possessions. Certaines coutumes leur laissaient accès à l'héritage maternel. Ils avaient la faculté de se marier *proprio motu*, c'est à dire en dehors de l'autorisation de leurs auteurs. Les lettres de légitimation, émanant du roi, réparaient plusieurs de leurs inaptitudes, entre autres celle de succéder.

Le fils naturel avait le droit de demander l'assistance viagère à ses frères plus heureux.

Le bâtard d'Orléans fut élevé dans la maison du prince, son père, sous la tendre sollicitude de Valentine de Milan, sa marâtre. Celle-ci exprima souvent le regret de n'être point sa mère, bien qu'elle le fût par ses senti-

ments. A son lit de mort, le 5 décembre 1408, l'enveloppant d'un regard affectueux, elle lui présagea sa destinée en ces termes : « Tu m'as été dérobé, et aucun de mes en-
» fants n'est si *bien taillé* que toi pour venger la mort
» d'un père comme celui-là. »

Jean, bâtard d'Armagnac, surnommé de Lescun, fut investi par Louis XI de la charge de chambellan et reçut plus tard la dignité de maréchal de France, ainsi que le gouvernement du Dauphiné, — 1473.

Georges d'Armagnac, le célèbre cardinal, était fils de Pierre, comte de l'Isle-en-Jourdain, autre bâtard d'Armagnac.

La plupart des familles nobles du sud-ouest eurent des enfants nés d'une conjonction illégitime, qui s'illustrèrent dans les armes; les de Baulat avaient, à la fin du quinzième siècle : Jehan de Baulat, dit le *Bastard de Préneron;* les du Bouzet, Olivier de Roquepine, l'un des vainqueurs au combat de Montcrabeau, en 1587. Nous pourrions multiplier, si nous le voulions, les exemples à l'infini.

J. N.

RÉSUMÉ GÉNÉALOGIQUE

DE FERBAUX OU DE FERBEAUX

Armes : *de gueules, à trois faulx d'argent.*

Cette maison tint, au sein de la noblesse de la vicomté de Marsan et même de Béarn, un rang des plus élevés. Son rôle néanmoins a été soigneusement oublié dans l'*Armorial des Landes*, publié par M. le baron de Cauna. Deux de Farbos ou Farbost s'y cachent sous les générations des familles de Laborde et de Lamolie sans qu'aucun signalement, en dehors de la similitude du nom, les rattache aux de Ferbeaux, dont nous allons essayer un abrégé généalogique. Si je me permets de marquer cette omission de M. de Cauna, c'est dans l'espoir qu'il me rendra la pareille à la première occasion. Rien n'était plus facile pourtant que d'atteindre les documents relatifs au passé des Ferbeaux.

Le *Trésor des Chartes de Pau* nous offre d'abord un cahier d'actes affirmant les droits de Constance, vicomtesse de Béarn, sur la vicomté de Marsan. Le passage qui nous intéresse le plus roule sur l'état de la cour *dels Sers* où, vers 1200, figure un PETRUS ARNALDI DE HARBAUST, c'est à dire *Pierre, fils d'Arnault de Ferbeaux*, le génitif *Arnaldi* indiquant la paternité : ainsi deux personnages se trouvent particularisés par deux prénoms.

Constance, à la suite d'une série de malheurs, consentit, le 10 avril 1310, au profit de sa sœur Marguerite, mère du comte de Foix et vicomtesse de Béarn, la cession de ses terres, qui englobaient le Marsan, Roquefort, Villeneuve, Saint-Justin et quelques enclaves en Navarre et dans la vicomté de Montaner.

Les seigneurs appelés pour consacrer de leur présence cette renonciation solennelle furent : Arnaud de Besaudan et PIERRE DE FERBEAUX (*Petrus de Ferbaus*). Celui-ci se rendit à quelque temps de là (1312) à la cour de Sers et prêta serment à Marguerite, sa suzeraine, ce qui résulte encore d'une pièce originale du *Trésor des Chartes de Pau* :

« . . . . . Omnes et singuli nobiles et ignobiles ibi præsentes

» qui de prædictâ curiâ erant videlicet, vitalis Amanœi de Beyros-
» sano, Bernadus dominus de Toyosa, Geralda de Gontaldo, tutrix
» hæredum, ut dicebatur, Joannis de Sancto Germano, Bernardus
» de Caracet, *Petrus de Farbaus*, Guillelmus de Podio, Arnaldus
» dominus d'Ognoas, Bernardus de Besle, Bernardus de Brux,
» Otho dominus de Clarac, Fortanerius de Garderon, Raymundus
» de Mediacarreria et Bertrandus de Mont, comparuerunt et ad
» Sancta Dei evangelia et crucem per quemlibet eorum manu tacta
» corporaliter ipsi dominæ ut comitissæ et vigueriæ Martiani vice
» versa juraverunt quòd ipsi erunt fideles et legales ac obedientes. »

Un nouvel acte féodal fut rempli envers le comte de Foix, en 1323, par Pierre de Ferbaux (*Pes de Ferbaux*), N'Auger et Bernard Ramon et Johan de Lassus, Gassion de Lart, Bernard de Gontaud, Pes de Nais, etc.

Un autre hommage est attesté par les mêmes sources que ci-dessus à la date de 1343. Pierre de Ferbeaux, (*P. de Farbaust*) s'y retrouve en compagnie des seigneurs de Mont, de Campet, de Lacassaigne, de Castets, de Garderon, etc.

En 1346, il est encore au nombre de ceux qui vinrent s'incliner devant monseigneur Gaston, comte de Foix vicomte de Marsan, en sa cour des Sers. Ce titre a été transcrit *in extenso* par Monlezun : tome VI, pages 467, 468, 469 et 470.

Noble GUILLAUME-RAMOND DE FERBEAUX, seigneur de Magnos, reçut les actes de foi des emphytéotes, ses tenanciers, en présence du sénéchal de Marsan, l'an 1420, comme il appert de l'extrait ci-dessous :

« In nomine Domini, amen. Coneguda cause sie à tots, que lo
» vingt cinq jorn de Julh, l'an mil quouate cens vingt, en la paro-
» qui de Saint-Caune de Bogue, au terratory comun aperat lo
» Mothar de Menhos, et auprès discert constituit personnallement
» perdabant et en la presenci del mot et podens senhor Moss. Johan
» Bernard de Benquet et de Sainte Crots, cavalher, senechal de
» Marsan et de Gabardan, per Moss. lo prince de Navarre, comte
» de Foyx, de Béarn, comte de Bigorre, viscomte de Marsan et
» de Gabardan, lo noble Guilhem Ramond de Farbaux, senhor de
» Menhos, dixo et verbaremente expausa per davant lo avand.
» Moss. lo senechal, que cum ed no agessa agut lesé et fosse estat
» à tot jorn occupat per la besogno deud. Moss. de Foyx, deffar

» present segrement assous fivaters destar fidele et leyau... » etc. (*Hist. de Gascogne, par l'abbé Monlezun, tome VI, page* 473.)

PIERRE DE FERBEAUX, seigneur de Magnos et de Gontaud, rendit hommage, le 18 août 1506, au roy et à la reine de Navarre. Ce serment de fidélité et plusieurs autres sont rapportés dans le sixième volume de l'*Histoire de Gascogne* par l'abbé Monlezun, pages 475, 476 et 477. Nous renvoyons à cet ouvrage les lecteurs auxquels ne suffirait pas cet extrait :

« Noverint universi et singuli præsentes atque futuri, que cons-
» tituit personalement dans la ville de Gabarret, par devant et en
» la présence deu Moss. noble et potent senhor Moss. Francés de
» Béarn, cavalher, senhor de Montés, conseiller de très illustres
» princes, Moss. Johan rey de Navarra, comte de Foix, senhor de
» Béarn, comte de Bigorre, viscomte de Marsan et de Gavardan
» et la serrissime dame, madame Cathaline, regine et princesse
» deudit Reaume, comtessa, senhoressa et viscomtessa deus d.
» comtats, senhories et viscomtats et lors senechal de Marsan,
» Tursan et Gabardan. Ju noble *Pierre de Farbeaux*, senhor de
» Manhos, et de son bon grat, reconege thenir des d. serenissimes
» senhors cum viscomtes de Marsan et de Gabardan et susdites
» senhories, le gentilessa, senhorie et mayson de Menhos et de
» la Baicher ab tots las apartenences, drets, preminences et pre-
» rogatives de que et de tots los cens, rendes et revenus et autres
» causes nobles que a theu et procedeys en lod. viscomtat de Mar-
» san et Gabardan et se presenta par devant que dessus cum a
» senechal de la procuration la présente à lui donade... »

La fin de ce document indique parmi les témoins : « noble home JOANNES DE FERBAUX, senhor de Boudinhan », sans préciser son degré de parenté avec Pierre de Ferbeaux. Ce dernier, le 20 février 1538, en présence d'Arnauton de Labat et de Jean du Cos, renouvela le devoir seigneurial qui fut accueilli, en la ville de Mont-de-Marsan, par monseigneur Jacques de Foix, évêque de Lescar, chancelier de Béarn, grand aumônier, lieutenant général des Etats de très puissant prince Henry, par la grâce de Dieu, roi de Navarre, vicomte de Marsan, Tursan et Gabardan. Devant le prélat, commissaire député par son souverain pour recevoir l'aveu des terres nobles « compari et se presenta noble » *Pierre de Ferbaust*, seigneur de Menhos et Gontault, loqual balh.

» lo denombrement deus bees et causes de lasdites senhories et » appartenences, qui tien et possédaix en lodit viscomtat de Mar- » san, signat de sa man, reconego et confessa tenir en fé et » homage deudit senhor, viscomte de Marsan, lasdites terres » senhorios fuiscentes en lodit denombrement declarades et tenent » sas maas juntes enter las maas deudit senhor evesque sus lo libe » missau..., etc.» (*Trésor des Chartes de Pau.*)

Pierre réitéra les promesses usuelles d'être bon et fidèle vassal, de ne tremper dans aucune conspiration contre son souverain, de ne point divulguer les secrets d'État qui pourraient lui être confiés.

I

PIERRE DE FERBEAUX épousa, avant 1540, MARGUERITE DE FAURE, née de Raymond de Faure, seigneur de Saint-Loup et de Mazeret, dont le fils, HENRY DE FAURE, s'était uni à JEANNE DE FERBEAUX, sœur de Guillaume. Ces deux familles étaient donc doublement apparentées (*Quittance dotale, du 8 janvier* 1540. *Arch. de M. le baron de Baulat*). La maintenue de noblesse, faite le 22 mai 1700, par Odet de Ferbeaux, mentionne « le testament de noble homme Pierre de Ferbaux, escuyer, sei- » gneur de Magnos, par lequel il paroit que noble Guilhaume de » Ferbaux était un de ses fils; du 24 mars 1545. » (*Nobiliaire de Montauban et d'Auch, tome* III, *fol.* 728.)

De la conjonction de Pierre de Ferbeaux et de Marguerite de Faure vinrent quatre enfants dont l'existence nous est révélée par une reconnaissance légitimaire du 2 mai 1547. Ce document porte : « .. .. Le second jour du mois de mai 1547, noble George » d'Argelos, seigneur dudit lieu, Raymond Faure, seigneur de » Saint-Loup, Bertrand de Larroquainh, seigneur de Réjaumont, » comme tuteurs et curateurs de nobles Guilhaume, Raymond, » George, Blaise Ferbaux, fils et héritiers de feu Pierre Ferbaux, » en son vivant seigneur de Magnos, eussent vendu et transporté » à Sarransot Paraige, marchand de St-Justin, toutes icelles » maysons, appelées du Tastet. » La postérité de Pierre de Ferbeaux se composa par conséquent de :

1. — Guillaume de Ferbeaux, seigneur de Magnos et de Gontaud, qui perpétua la descendance :

2. — Raymond de Ferbeaux, dont le nom revient fréquemment dans l'acte ci-dessus et plusieurs autres;

3. — George de Ferbeaux, dont la succession, le 14 avril 1593, échut en grande partie à Antoine, son neveu, après une série de procès et de compromis;

4. — Blaise de Ferbeaux.

Guillaume, Raymond, George et Blaise de Ferbeaux, à la mort prématurée de leur père, furent donc placés sous la tutelle de George d'Argelos, seigneur de ce lieu, Raymond Faure, seigneur de Saint-Loup, de Bertrand de Larroquain, seigneur de Réjaumont. Ceux-ci, en leur qualité de curateurs, cédèrent à Sarransot de Paraige, marchand de Saint-Justin, plusieurs domaines avec cens et devoirs féodaux. Il fut stipulé, dans le contrat, que les enfants de Pierre de Ferbeaux conserveraient la faculté de rachat au prix d'aliénation, qui était de mille livres tournois. Ces terres furent, plus tard, reprises par les tuteurs en échange des seigneuries de Gontaud, Loubédat et Painsas avec leurs appartenances; ils reçurent pour un excédant de valeur territoriale, toujours conditionnellement et au nom des pupilles, une somme de quatre cent-cinquante livres. Parvenu à sa majorité, Guillaume de Ferbeaux (successeur de son père dans la plupart des possessions de la famille), usant de la faculté inscrite dans les actes sus-énoncés, ressaisit la terre de Gontaud, dont le transport aux époux Paraige n'avait pas été définitif. *(Reconnaissance de la dot d'Honorette de Mélignan; Arch. de M. le baron de Baulat.)*

II

GUILLAUME DE FERBEAUX, seigneur de Magnos et de Gontaud, s'allia en premier lieu à FLORETTE DE LAVARDAC, par pactes datés du 11 janvier 1557 et retenus par Labeyrie, notaire royal *(Nobiliaire de Montauban)*. Noble François de Lavardac, seigneur d'Ayzieu, promit de bailler à sa sœur deux mille livres tournois ainsi qu'un *accoutrement;* mais la légitime n'ayant pas été fournie de son vivant, il fallut recourir à des poursuites contre les héritiers de François de Lavardac. Du premier lit de Guillaume et de Florette derivèrent :

1. — François de Ferbeaux, mort adulte, dont nous connais-

connaissons l'existence par une clause testamentaire de George de Ferbeaux ainsi conçue : « Le susdit George institue son héri- » tier François de Ferbeaux, fils audit Guillaume, et, en défaut » dudit François, substitue les masles qui sortirent du mariage » dudit Guillaume et Honorette de Mélignan, mariés, ledit An- » toine a recueilli la substitution, etc. » — François avait pour contemporain IMBERTON DE FERBEAUX qui servait dans la compagnie de Fabien de Monluc, seigneur de Montesquiou, en 1572. (*Histoire de Gascogne,* par Monlezun, tome VI, pages 162 et 163.)

2. — Jeanne de Ferbeaux, qui fut mariée le 2 octobre 1578 à Antoine de Mélignan, vicomte de Treignan, les noces furent célébrées dans la salle noble du Tastet, appartenant au père de la demoiselle. Les accords furent rédigés par Bernard Lamarca, notaire de Gabarret, et signés par d'Ayzieu, Louis et Bernard de Barbotan. Le 8 mai 1606, Jeanne, étant veuve, voulut faire dresser un état régulier des meubles et immeubles laissés par son époux. Dans le préambule de cet inventaire, en fâcheux état, qui comprend plusieurs feuillets, quelques articles méritent d'être retenus, car ils témoignent que les maisons, à cette époque, étaient encore de petits arsenaux et que les vestiaires d'hommes et de femmes, quoi qu'on dise, étaient moins variés que ceux d'aujourd'hui.

« *Item*. La dite damoyselle, veuve sus ditte, nous a aussi » montré et exhibé une harquebuze à rouet ayant sis pans et demy » de canon avec la clef de rouet, montée sur le bois, fort uzée.

» *Item*. Nous a aussi montré deus podrinats à rouet, avec leur » clef et montés avec leurs bois, l'un desquels a un fourrau fort » uzé.

» Plus un pistolet à rouet avec un bois, tout mervent de pe- » tites pierres, et avec un fourrau du dit pistolet, doublé de bel- » lours bleu.

» Plus nous a aussi montré et exibé une espée, ayant les gardes » argentées, garnie de son fourrau.

» Plus autre espée, pour apporter tous les jours, aussi garnie » de son fourrau.

» Plus une lance, avec le fer et bandolière de tafetas, que la dite » damoyselle a dit estre dans la mayson du Tastet.

» Plus la ditte damoyselle a dit aussi appartenir au dit feu une » cuirasse que le dit feu a prêté en son vivant à M. Dulauron, son » neueu.

» *Item*. A dit aussi le dit feu avoir presté une sallade à noble » Anthoine de Ferbeaux, son nepveu.

» Plus et aussi et nous a exhibé une hallebarde fort uzée et » rompue.

» Plus une arbalestre lance, laquelle est rompue, avec aussi l'ar- » matur et bandaige de laditte arbalestre.

» Plus deus cazaques de drap de Paris, l'une colleur de feuille » morte, tirant sur le bert, garnie en bordure de bellours cra- » moysi et de soye blanche, et l'autre de drap viollet aussi garnie » de bellours incarnat et soye blanche, doublées de boucassin » rouge.

» Plus unes chausses de bellours cramoysin rouge plissées avec » les canons de mesme.

» Plus encores autre pere de chausses de haut camélot uzées.

» Plus un bas de chausses d'estang blanc aussi uzées.

» Plus un cazaquin de serge, gris brun, avec un galon alentour, » et tout uzé.

» Plus une merlotte de paux en quir d'Espaigne blanc était pour » servir à la chambre et pour les malades.

» Plus un tablay de satin, façonnée incarnat blanc.

» Plus une toillette de toille d'Hollande avec une frange de » soye, etc.

» Plus la ditte damoyselle nous a dit avoir un habillement de » satin noir, au temps de son décès, et qu'il luy fut baillé au jour » de sa sépulture et ensevelly avec iceluy.

» Plus la ditte damoyselle nous a dit aussi qu'il y avait un man- » tau de serge noire lequel a été défait pour en faire un abillement » aus Jehan et Antoine, son dit fils, et pour luy en faire aussi un » mantau affin de pourter le dheuil de son dit père.

» *Item*. La ditte de Ferbeaux, damoyselle, veuve sus dite, nous » a aussi déclaré apourter au dit feu son mary une jument poi l » bay obscur, ayant une poline, ensuite que le dit feu avait acquix » avec un cheval, qu'il avait peu avoir une an ou deus ou envi- » ron. »

Les enfants de Jeanne de Ferbeaux et d'Antoine de Mélignan

sont désignés comme suit : — I. *Jean-Antoine de Mélignan.* — II. *Françoise.* — III. *Marguerite.* — IV. *Louise.*

De la seconde union de Guillaume de Ferbeaux avec HONORETTE DE MÉLIGNAN, sœur de François de Mélignan, vicomte de Treignan, dont l'apport légitimaire fut assigné sur la terre de Gontaud, naquirent :

1. — Antoine de Ferbeaux qui, durant sa minorité, eut pour curateur, ainsi que ses frères, Henri de Noailhan, dont la gestion paraît avoir amené un litige.

2. — Bernard de Ferbeaux toucha pour son compte la dot de sa belle-sœur, Anne de Castelbajac, et se désista en retour de cette indemnité pécuniaire, consentie par son aîné, de tous ses droits à l'héritage paternel. « Le dit de Castelbajac paye, à l'acquit » et décharge du dit de Ferbeaux, à noble Bernard de Ferbeaux, » son frère, illec présent, qui s'est tenu pour content, satisfait et » moyennant ce renonce et quitte au dit Antoine de Ferbeaux, son » dit frère, tant le droit de légitime que tous autres droits, voies » et successions de feu Guillaume de Ferbeaux, leur père, sauf la » redition de comptes de l'administration des biens d'y celuy, feu » de Ferbeaux, en ce qui concerne ou peut concerner le droit de » légitime à poursuivre contre Henry de Noailhan, sieur d'Espey- » roux, son curateur. »

3. — Louis de Ferbeaux, seigneur de Magnos, fut admis dans l'ordre de Malte, le 16 janvier 1592, ainsi qu'il résulte du titre ci-après :

« L'an mille cinq cent nonante deus et le saizièsme de janvier, » par congé et licence de illustrissime et reverendissime monsei- » gneur fraire Hugues de Loubens Verdalle, cardinal digne et » grand maistre de la Sacrée Religion de Saint-Jan de Jérusalem, » sest tenüe la vénérable langue de Provence, prézident en icelle » Reverand Monsieur le grand commandeur frair Jan de Soubayran » dit Auriffart, commandeur de la Tronquière en laquelle sest levé » fraire Bernard de Mérignan dit Trignan, lequel a prézenté noble » Louis de Ferbaux pour etre resseu en rang de fraire chevalier, » ce que étant entendu par touts les seigneurs, dicelle l'ont resseu. » FF. de Villeneuve. (Extrait collationné de la dite langue par » moi écrivain d'icelle. Frère J. J. Privat, *signé.*) »

La réception de Louis de Ferbeaux fut confirmée quinze jours après par ce bref du grand maître :

« Frater Hugo de Louben Verdala, dei gratia S. R. E. tituly » sante Marie in Pontieu, diaconnus cardinalis et sacre domus » hospitalis sancte Johannis Hierosolimititany, magister humilis » pauperumque Jesus-Christi, custos, nobily Ludovico de Ferbeaux » Magnos, nostra domus dicta sub gradu fratrum militum venera- » bilis lingua provincie recepto, in christo nobis dilecto, salutem : » in domino sempiternam, expozuist nobis, etc. »

« Fr. Jo Otho Bozius, *vice-cancll*. »

Ce bref fut expédié par Othon Bosio, vice-chancelier, probablement le même qui écrivit en langue italienne une *Histoire des Chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem*.

Le 7 septembre 1603, Louis de Ferbeaux, retiré dans sa famille après une existence des plus aventureuses sur les mers d'Orient, arrêta ses prescriptions posthumes : il voulut « qu'après son âme » serait séparée de son corps, estre ensepvely dans l'église de » Maignos en Marsan » et que cent cinquante livres fussent employées en œuvres pies. Ses legs furent répartis entre Jeanne et Marie de Ferbeaux, la première sa demi-sœur, et l'autre sa sœur. Antoine de Ferbeaux, son aîné, reçut un souvenir et Bernard de Ferbeaux fut élu son légataire. Louis désigna, pour ses exécuteurs testamentaires, Arnauld Paulin et Raymond Laffargue de Cazaubon. Il résidait à Eauze dans la maison d'Arnaud Paulmé, son beau-frère, où il expira. *(Testament de noble Louis de Ferbeaux, chevalier de Malte; Arch. de M. le baron de Baulat.)*

4. — Marie de Ferbeaux, femme d'Arnaud Paulmé, sieur de Perriquet, inscrite sur le testament de Louis de Ferbeaux : « *Item*, » a légué et laissé à demoyselle Marie de Ferbeaux, sa sœur et » femme du sieur de Perriquet, la somme de trois cents livres » tournoyses, tant pour tout droit de institution que héréditaire » portion, qu'elle pourrait prétendre sur les biens, que pour les » agréables services qu'elle luy a fait et espère qu'elle luy fera par » cy après. »

Marie s'associa à ses frères dans une action judiciaire contre Antoine au sujet de la succession de George et de celle des deux femmes de Guillaume. Les droits enchevêtrés des parties exigèrent

l'intervention du Parlement de Bordeaux, du présidial de Condom et de plusieurs arbitrages, dont le dernier fût formé de parents et d'amis : noble Guy de Goulard, seigneur de Marsan, Jehan de Mesmes, seigneur de Patience, Johan et Auger d'Ayzieu, seigneur de Blancastel.

III

ANTOINE DE FERBEAUX, seigneur de Magnos et de Gontaud, épousa, le 5 novembre 1600, au château de Vivès en Lomagne, ANNE DE CASTELBAJAC. (*Nobiliaire de Montauban et d'Auch*, tome III, folio 128.) Elle était fille de Bernard de Castelbajac et de Marguerite de Sérilhac. La constitution dotale de la fiancée, fixée par ses parents à mille trois cent trente écus un tiers, fut assortie de deux robes, l'une en taffetas à gros grain, l'autre en satin incarnat du prix de quarante-deux sols. La légitime de la mariée fut reconnue par Antoine de Ferbeaux sur les terres et maisons du Tastet.

Ces noces réunirent les meilleurs gentilshommes de la contrée : nobles Alexandre de Preissac, seigneur d'Esclignac, Alexandre de Serillac, seigneur de Saint-Léonard, Raymond de Luppé, seigneur de Castillon, François de Lartigue, seigneur d'Eauzan, Antoine-Arnaud de Faudoas, seigneur d'Avensac, Balthazar de Serilhac, Balthazar de Mesme, sieur de Labartère, Jean de Seviac, sieur de Miran. (*Archives de M. le baron Edmond de Baulat, loc. cit.*)

Le 7 avril 1625, Anne de Castelbajac, « considérant n'y avoir » chose plus certaine que la mort ny plus incertaine que l'heure » d'icelle, et afin d'éviter qu'il n'y ait procès ny question après » son décès pour raison des biens que Dieu luy a donnés, a vou- » leu faire son testament et ordonnance de dernière volonté, » comme s'en suit : » Elle recommanda de faire sa sépulture dans la paroisse de Sarrau, au marquisat de la Lacaze, sénéchaussée de Marsan. Son corps devait être déposé au caveau qui avait reçu les ancêtres de son mari. Ses libéralités s'étendirent jusqu'à Notre-Dame de Garaison. Elle laissa à « damoyselle Elisabeth de » Ferbeaux, sa fille aînée, et du sieur de Magnos, la somme de » mille livres, payables lorsqu'elle trouverait party de mariage. »

et six cent cinquante livres à chacun de ses puînés : Charles, Louis et Jeanne de Ferbeaux.

Son mari la suivit de près dans la tombe. Il ordonna de prélever sur « les biens les plus liquides que Dieu lui a accordés » diverses sommes destinées à la réparation de l'église de Sarrau ou à l'achat d'ornements sacrés. Dans cet acte figurent un fils naturel du nom de François et cinq autres légitimes. En exécution de son contrat de mariage avec demoiselle Anne de Castelbajac, le testateur avantagea Antoine, son fils aîné, de la moitié de ses possessions; sa fille Élisabeth eut mille livres, une robe d'étamine « garnie de passements et cotillon de damas »; les cadets se partagèrent deux mille cent livres. L'héritier principal était chargé de les nourrir et de les loger. Dans l'éventualité de la mort d'Antoine, Charles devait lui être substitué; à son défaut, la succession incombait à Louis, survivant.

(La suite au prochain numéro.)

BIBLIOGRAPHIE NOBILIAIRE

DE L'AN DE GRACE 1865

—

Et d'abord, si nous disons *l'an de grâce*, ce n'est pas sans intention. En effet, pour l'observateur attentif, il est évident qu'il y a décomposition rapide de ce corps illustre formé de tous les genres de grandeur : puissance, gloire, fortune, qui se résument dans ce mot, jadis si splendide : la *Noblesse!* Il est manifeste que chaque jour emporte une pierre de ce majestueux et vénérable édifice tout à la fois battu en brèche par les siècles, les faits et les idées. La Noblesse n'est plus à peine en France qu'une appellation nominale dans le présent; elle n'en grandit que davantage dans l'ordre historique. En présence des élévations mesquines, sans cachet et sans caractère, que nous voyons, il se fait dans les esprits un sérieux retour vers ce passé si calomnié, si dénaturé, si outragé durant cinquante ans (1790-1840). En même temps qu'on s'efforce d'étançonner, de raccorder, de reconstruire çà et là, on se prend à étudier l'œuvre séculaire de nos aïeux. Il en résulte une appréciation profondément respectueuse non moins que sympathique ; et ces gigantesques ruines dont s'effraya longtemps une ignorance haineuse, commencent enfin à nous apparaître dans leur incontestable solennité.

Voilà pourquoi, comme nous l'avons déjà dit dans cette *Revue*, chacune de nos anciennes provinces compte aujourd'hui un certain nombre d'explorateurs intelligents, la plupart dévoués à leur œuvre, et non seulement détachés de toute idée de spéculation, mais encore ajoutant à leur temps l'argent de leur épargne, quelques-uns même leur fortune. Le classement de nos archives départemen-

tales — en tant que fait avec conscience et soin — sera une précieuse ressource pour les études rétrospectives, outre qu'il arrêtera les dilapidations et les pertes qu'une déplorable incurie a amenées.

Nous n'avons pas encore à parler à cette place du second volume des *Maisons historiques de Gascogne ;* mais nous avons la ferme espérance qu'il ne fera que hâter la publication du troisième volume ; ce qui ne saurait suffire, à notre sens, à l'énumération de cette héroïque gentilhommerie si nombreuse dans les provinces du Sud-Ouest. Mais nous remarquons avec joie que ce n'est plus trois volumes, mais cinq, que nous promet M. Noulens. Ce travail, bien mené, suffirait à toute une vie.

Nous venons de dire que chaque province avait ses explorateurs; et Paris, donc ! Mais ici, il faut distinguer : il y a les savants, qui produisent peu ; les collectionneurs, qui cachent sans profit ; les *publicateurs* sans crédit, et, brochant, les charlatans effrontés, impudents, ignares et sans vergogne. Ces derniers, il va sans dire, sont tous des machines à spéculation.

Un écrivain de la petite presse avançait naguère cette désolante vérité : « On trouve à cette heure, dans notre littérature, des hommes qui travaillent la langue française comme les cordonniers travaillent le cuir. On fait un roman comme on fait une paire de bottes, à prix fixe. Il y a commerce, rien autre chose : tant de lignes, tant d'argent. »

Eh bien ! c'est surtout en ce qui touche les travaux dits nobiliaires que le commerce est éhonté. Sous Louis XIV, plusieurs fabricants « de faux titres à l'usage de la fausse noblesse » furent mis à la Bastille, et la Bastille aurait dû, pour ce seul service très méritoire, être épargnée par les fureurs populaires. Au siècle dernier, on tourna la question. On entreprit des publications nobiliaires sur..... *mémoires envoyés*. D'où et de qui ? Ah ! voilà ! Lacher-

naye-Desbois, dont le *Dictionnaire* trouve, paraît-il, des souscripteurs à une nouvelle édition, a laissé une correspondance privée singulièrement édifiante sur le prix à débattre pour l'insertion dans son ouvrage de certains mémoires susdits. Les curieux peuvent la lire dans la *Revue Nobiliaire*, publiée à la librairie de M. Dumoulin. Pour ce qui est du temps présent, la quatrième page des journaux ne cesse d'abonder en annonces héraldiques. Les prospectus pleuvent; et c'est toujours exactement comme dit M. Emile Zola : « tant de lignes, tant d'argent. » Avouons que, du moment où chacun peut, à ce compte, mettre au jour les ancêtres qu'il lui plaît, il y aurait trop grande modestie à se priver de cet avantage. D'autres vont plus loin : ils font entrer dans leurs Nobiliaires « toutes les personnes » *(sic)* qui ont obtenu de changer ou d'allonger leur nom.

Ainsi, voilà où en est la Noblesse.

Il nous semble donc juste de séparer autant que possible le bon grain de l'ivraie. C'est à ce titre que nous signalons ici l'*Annuaire de la Noblesse*, dont nous venons de lire le vingt-troisième volume, c'est à dire celui de 1866 (1).

L'*Annuaire de la Noblesse* ne se borne pas seulement à nous donner l'état des maisons souveraines de l'Europe et celui des maisons ducales de France, il nous offre tous les ans une série de généalogies non encore publiées. Dans le volume de 1866, on trouve, entre autres matières, la nomenclature des familles maintenues dans leur noblesse par le Conseil supérieur de la Guadeloupe. M. Borel d'Hauterive nous tient aussi au courant des faits et gestes d'une jurisprudence qui a bien de la peine à se mettre d'accord et, autant que faire se peut, des décisions du Conseil du sceau. Enfin, il nous transcrit certaines an-

(1) In-8° petit texte, de 456 pages, avec blasons coloriés. Paris, Dentu, Palais-Royal.

nonces de la quatrième page du *Moniteur universel*, où bien peu de gens vont les chercher; ce sont les noms des personnes qui sollicitent des changements ou des additions dans leur état civil. Cette partie n'est pas la moins curieuse du livre. Pour 1865, ce relevé ne comprend pas moins de cent treize demandeurs, en dehors du chapitre des concessions par décrets. Dans la liste de ces demandeurs, on est tenté d'admirer la persistante ténacité de quelques familles dans la poursuite de leur vœu. Le sceau a rejeté les requêtes successives du père : voici maintenant que les enfants, s'autorisant de l'illégalité quand même de leur auteur, reviennent à la charge avec une nouvelle ardeur.

Qu'on nous permette une simple remarque. Ne faut-il pas s'étonner que des annonces du genre de celles qui précèdent soient reléguées dans la partie la plus obscure du journal officiel, perdues au milieu des affiches purement mercantiles? De deux choses l'une : ou elles ne sont qu'une affaire de forme, ou elles ont leur importance, comme nous le croyons, puisqu'on en fait une obligation préalable. Pourquoi, dès lors, ne pas les placer, par exemple, en tête des *faits divers*, c'est à dire en suffisante évidence, pour que personne n'en ignore et que les opposants — particuliers ou communes — s'il y a lieu, puissent au moins être avertis en temps opportun ?

Sous l'ancien régime (style consacré), il s'est rencontré un certain nombre de familles illustres qui, s'éteignant faute de mâles, ont été relevées par les enfants des filles de l'estoc. D'un autre côté, par suite de clauses testamentaires expresses, des substitutions de noms et d'armes ont eu lieu quelquefois. Mais croit-on que ces modifications se fissent à la légère ? Croit-on que la grâce du souverain s'octroyât sans mûr examen ? Non pas. En fait de substitution, il fallait, avant l'octroi de la grâce souveraine, produire le testament original ; de plus, tous les membres

des branches collatérales étaient appelés à donner leur consentement formel. C'était donc bien différent de ce qui se passe aujourd'hui ; car, bien qu'une famille ne soit pas éteinte, on voit des descendants par les femmes (qui perdent leur nom par le mariage) solliciter l'addition de certains surnoms; c'est en ce sens, surtout, qu'il y a urgence, répéterons-nous, à changer la place des insertions au *Moniteur*.

Nous ne croyons pas, au surplus, nous tromper : les concessions que consacre la législation actuelle ne comportent en rien l'idée de noblesse. Bien plus : l'addition du nom d'une famille noble n'anoblit nullement celui qui obtient ce droit d'addition. Bien plus encore : l'addition du nom d'une famille d'ancêtres maternels *titrés* ne saurait constituer le moindre droit à reprendre le titre. Le titre est une affaire essentiellement à part; il faut qu'on le sache bien. La masse du public attache à toutes ces petites satisfactions intimes peu d'attention; sa louable indifférence en accroît l'outrecuidance de la vanité, et à l'addition d'un nom vient bientôt s'ajouter un titre. Voilà ce qu'on ne saurait trop dévoiler.

La singulière manie, au demeurant! Et on croit que la Noblesse, l'ancienne, la vraie, pourra longtemps subsister avec ces abus, ces mélanges, ces intrusions ? Non, en vérité, non ! Qui a porté le premier coup à la Noblesse militaire, la seule, en principe, acceptable ? La création des titres de cour. Qui lui a aliéné le respect séculaire du peuple ? L'infusion des anoblissements par charge. Le peuple ne se trompait pas quand il applaudissait à l'abolition des titres, proclamée par les Noailles et les Montmorency. Il connaissait l'insolence et la vanité de ces tard-venus, sans gloire, enrichis dans la boutique ou la basoche, reniant leur berceau, et prenant à foison des particules et des titres, le lendemain de l'achat d'un office de secrétaire du roi, de conseiller, etc., et cela même

souvent avant d'avoir rempli les conditions légales, c'est à dire le temps d'exercice exigé.

Nous n'insisterons pas sur le sot usage de la particule accolée aux noms les plus vulgaires. En dépit des efforts de la vanité, le bon sens public en fera tôt ou tard justice. Question de temps.

Il nous reste à dire deux mots d'un livre publié il y a quelques mois, et qui a pour titre : *Les Officiers des États de la province de Languedoc* (1).

Cet ouvrage composé par M. le vicomte de Carrière, ancien préfet, a été édité par les soins de M. le vicomte Albert de Carrière, son fils. « Il m'a paru utile, dit ce dernier, de publier une œuvre qui avait été considérée par mon père comme un appendice et un complément à l'existence et aux actes d'une province qui n'est plus, et sur le passé de laquelle tout le monde peut prendre maintenant les notions les plus exactes. »

Le Languedoc, proprement dit, est une des provinces les plus riches en documents du passé ; l'*Histoire* de dom Vaissette est justement estimée ; la Bibliothèque impériale conserve les grandes collections manuscrites du président de Doat et de dom Bourotte, le successeur de dom Vaissette ; enfin, les Archives de l'Empire possèdent les procès-verbaux des délibérations des États, depuis 1501 jusqu'à 1789. Toutefois, une lacune restait à combler. Il nous manquait la nomenclature historique des officiers de l'administration provinciale du Languedoc. M. de Carrière nous apprend que cette administration était composée de trois syndics généraux, de deux secrétaires-greffiers et d'un trésorier. Anciennement appelés *procureurs du pays*, les syndics généraux représentaient les trois sénéchaussées, celle de Toulouse, celle de Carcassonne et celle de Beaucaire et Nîmes. Les actes de ces hauts fonctionnaires

(1) In-8°. Paris, Aubry, libraire-éditeur.

étaient donc utiles à connaître : les temps difficiles qu'ils eurent à traverser durent rendre leur position parfois délicate, leur tâche bien difficile; et nous voyons qu'ils surent se maintenir dans leur office avec énergie souvent, toujours avec intégrité.

Personne n'était plus à même de nous donner cet intéressant travail que M. de Carrière le père, fils et petit-fils de deux secrétaires des États. L'un d'eux eut la douleur d'assister à l'abolition des droits et franchises de la plus belle province de France. « Aussi peut-on dire, ajoute M. Albert de Carrière, que l'antique administration du Languedoc périt en lui ; comme il en avait été le dernier défenseur, il en fut aussi le dernier survivant. »

C'est, du reste, par les notes qui le terminent, que cet ouvrage se rattache au titre de cet article. Ce sont des notes généalogiques et biographiques sur beaucoup de familles, parmi lesquelles plusieurs appartiennent au Sud-Ouest, telles que celles de d'Urdes, Dufaur, de Boyer, Marcassus, d'Espagne, etc. Toutes ces notes sont claires, précises, simplement et loyalement écrites. On y sent, pour ainsi dire, un parfum d'honnêteté, comme dans tout le livre on retrouve l'homme aimable et bienveillant que nous avons connu, qui voulait bien encourager nos goûts et s'associer à nos recherches. C'est que M. le vicomte de Carrière était un vrai gentilhomme de nom et d'armes, et non un chevalier du turf et du lansquenet.

Paris, février 1865.

DENIS DE THEZAN.

DOLORÈS

ÉPISODE DES GUERRES DE DON CARLOS [1]

III (suite)

— « Ce capitaine m'inquiète, fit alors le jeune Hortiz. Sa confiance dans le conte que je viens de lui faire, m'a paru jouée, et, d'un autre côté, si je n'avais craint d'attirer sur vous, senorita, toute la bande qu'il a sous sa main, il aurait payé cher l'insolence de son regard.... Dès que vous aurez pris un peu de nourriture, il sera prudent de vous jeter tout habillée sur le lit qui se trouve dans le cabinet voisin, afin d'être prête à partir avant le jour. Quant à moi, je vais me placer contre la porte de cette chambre, pour y tenir lieu des verrous et de la serrure, dont je vois qu'elle n'est point garnie. »

Au même instant, un coup fut frappé d'une manière presque imperceptible pour l'oreille, à l'une des vitres de la croisée qui donnait sur le jardin. Mais rien, comme le sentiment du danger, ne tient en éveil ceux qui l'éprouvent. Les deux proscrits pressentirent aussitôt qu'un incident grave venait de se produire, surtout lorsqu'ils eurent reconnu à travers les vitres la personne de leur hôtesse, laquelle, se penchant vers eux, dès qu'ils eurent ouvert sans bruit cette fenêtre, leur dit à voix basse :

— « Vous n'avez pas un instant à perdre, pour quitter cette maison. Écoutez ce que je viens d'entendre sortir de la bouche de ce capitaine de christinos : « Lieutenant, disait-il à l'autre » officier, que vous semble de cette belle étrangère, que je n'ai » pas voulu effaroucher de prime abord? — De cette paysanne? » a répondu celui-ci. — Une paysanne! allons donc! Un Fran- » çais vous traiterait de conscrit, mon cher, pour n'avoir pas » aperçu le beau diamant qui brillait à l'un de ses doigts..... »

[1] Voir les numéros de novembre, décembre 1865 et janvier 1866, pages 223, 278 et 362.

— « Ah! malheureuse, s'écria ici Dolorès, quelle faute j'ai commise! De grâce, Madame, prenez cette bague fatale et sauvez-nous! »

— « Je la garde à titre de dépôt, reprit Marina; mais du silence surtout, *senorita!*... Manuel, les moments sont précieux, et chaque minute perdue, c'est peut-être pour elle un pas vers le déshonneur, et pour vous vers la mort! car, je l'ai deviné, vous tenez pour don Carlos. Je viens de livrer à ces christinos maudits deux flacons de mon meilleur Xérès, et je vais le leur prodiguer, pour l'amour de vous. Pendant qu'ils sont à fêter ce vin, mettez ce temps à profit. Vous savez qu'au fond de ce jardin, il existe un chemin qui fait le tour de notre village... Je ne vous en dis pas davantage, vous ayant à tout hasard ménagé cette évasion, en laissant les volets ouverts. Mais cette pauvre dame doit être à demi morte d'inanition. Munissez-vous donc de cette livre de chocolat, et partez!... Partez, vous dis-je, et que le bon Dieu vous protége! »

Manuel et Dolorès se dérobèrent, en conséquence, au danger terrible qui les menaçait, en traversant le jardin de l'auberge, et bientôt ils eurent, au delà du village voisin, repris la direction de la France... On a su, depuis, que la rusée et dévouée Marina, après être rentrée dans sa maison, et avant de reparaître au salon, pour y renouveler la provision de vin des deux officiers, eut la présence d'esprit de crier, en espagnol, de façon a être entendue de ces derniers : « *Juanita* (c'était le nom d'une cuisinière venue de la vieille Castille), préparez donc le souper pour les deux nouveaux arrivés. » Plus tard, nous apprîmes aussi qu'elle avait payé cher cette participation à la fuite de la jeune Arraçola.

Les rives des torrents pyrénéens, sauvages, abruptes, et souvent même inabordables, n'ont rien par conséquent de l'aménité de celles d'une rivière que les plaines ont domptée, que la main de l'homme s'est assujétie. Le Bastan, par exemple, ou bondit en cascades, ou s'endort ailleurs sur son lit de galets roulés, à quelques pas seulement des lieux où le sol venant à lui manquer de nouveau, il s'élance dans l'espace, éparpillant en l'air des flocons d'écume et surmonté d'une poussière humide, où les rayons du soleil reproduisent toutes les couleurs

de l'arc-en-ciel. Le chemin de France longe, comme ce torrent, cette même vallée, se tenant ici au niveau des eaux du Bastan, là se cramponnant aux rochers voisins, pour gagner les flancs de la montagne, bordé parfois d'arbustes odorants, de roses alpines, ou d'œillets, qui forment les franges de ce sinueux ruban, mais trop souvent aussi pavé de rocs aigus, où Dolorès, de plus en plus alourdie, laissait de temps en temps des lambeaux de ses chaussures et même des gouttes de sang. Les haltes se multipliaient, malgré leur danger, et cela fit que les quelques kilomètres qui les séparaient de la France, ils mirent jusqu'au lendemain matin à les parcourir.

De chaque plateau qui leur permettait de voir au loin, ils n'avaient pas manqué, d'un autre côté, de reporter leur regard en arrière, avec une extrême anxiété, s'attendant, chaque fois, à apercevoir sur leurs traces la troupe des christinos ameutée à leur poursuite. Hélas! ce dernier et terrible malheur ne leur fut pas épargné!... Vers le point du jour, les christinos apparurent menés par leur capitaine qui voulait ressaisir sa belle proie, en même temps que celle-ci en était arrivée à cette lassitude de corps et de courage, sous l'oppression de laquelle le fugitif se couche sur son chemin, dût-il en faire son tombeau.

— Senorita! senorita! lui disait Manuel, encore quelques pas, ou nous périrons au port! Si l'ennemi s'approche, devant nous, plus près de nous, c'est la France, c'est le salut! Le Bastan seul nous en sépare. Rester ici, ce serait commettre un suicide réprouvé par le ciel.

A ces derniers mots. Dolorès parut se ranimer, et d'elle-même elle se disposait à descendre vers le Bastan.

— Arrêtez! s'écria son guide. Après la marche pénible que vous venez de faire, ces eaux presque glacées vous donneraient la mort! souffrez donc que je suive l'exemple de Ganis et qu'à travers le même torrent, je vous transporte en France, comme il transporta naguère en Espagne la noble fiancée de don Carlos, aujourd'hui notre reine.

En disant ces paroles, il prit dans ses bras la fille de son maître, et malgré ce précieux fardeau, il entreprit avec résolution le passage à gué du Bastan rendu difficile et même dangereux, en cet endroit, par la rapidité des flots, ainsi que par

les rochers qui les irritaient. Dolorès, de qui la tête dépassait l'épaule du jeune carliste, voyait avec terreur les christines précipiter leur course vers elle, et menacer de les atteindre, d'un moment à l'autre. Il s'arrêtèrent cependant, comme les deux fugitifs allaient atteindre l'autre rive, et n'osant violer le territoire français, ils firent feu, ce qui n'en était pas moins une insulte pour la France. La jeune dame entendit siffler quelques balles au dessus de sa tête, la seule partie de sa personne que ne protégeait pas le corps de Manuel. Quant à celui-ci, Dolorès comprit qu'il chancelait, et pour le soulager, elle voulût s'arracher de ses bras. Mais il eut la force de la transporter même à quelques pas au delà de la rive française, derrière un rocher qui leur servit d'abri contre une fusillade nouvelle... Et ce fut tout! Atteint d'une balle qui venait de lui briser les reins, le pauvre carliste s'affaissa, et puis... tomba!.....

Que l'on juge du désespoir de la jeune Arraçola!... A genoux, et la main posée sur le cœur de Manuel Hortiz, elle en sentait les pulsations se ralentir de seconde en seconde; elle voyait s'éteindre cette vie qui lui fut si dévouée, et au moment de perdre ce généreux défenseur, sa pensée se reportant sur ceux qu'elle croyait lui rester.

— Mon père! mon frère! s'écria-t-elle, à l'aide! au secours!

— Votre père! votre frère! murmura le mourant, en faisant un effort pour lui montrer le ciel de sa main défaillante; ces deux martyrs sont où je vais!

Ce furent ses dernières paroles, et c'est ainsi que Dolorès apprit qu'elle était orpheline, seule et abandonnée sur la terre étrangère!

Voici, en effet, ce qui s'était passé et que jusque-là Manuel Hortiz avait éludé de révéler à la jeune fille de son maître, de peur que le désespoir qu'elle en aurait éprouvé ne lui enlevât la force de le suivre. Les détails où je vais entrer ne nous parvinrent que bien plus tard.

Lorsque don Rodrigo et don Esteban de Arraçola se décidèrent à prendre les armes pour don Carlos, ce prétendant avait réussi à porter la guerre sur l'Èbre, comme je crois en avoir déjà fait l'observation. Et même, depuis, deux de ses partisans (c'étaient Gomez et Basilio) réussirent, passant ce fleuve,

à parcourir une grande partie de l'Espagne, et à rançonner nombre de villes qui s'étaient crues à l'abri de ces importunes visites. Gomez notamment entra dans Cordoue. On sent que durant cette période de succès, qui garantissaient le repos des provinces basques, don Rodrigo de Arraçola resta sans inquiétudes sur la sûreté de sa fille. Mais la régente Christine trouva dans ses alliées, la France et l'Angleterre, des secours puissants bien qu'indirects. La France autorisa la formation de la légion d'Alger, laquelle vint renforcer l'armée espagnole, sous la conduite d'officiers français. Pareillement, le général Évans, sorti des rangs de l'armée britannique, mena un corps d'Anglais au secours de Christine et d'Isabelle. Dès lors, les succès et les revers se balancèrent, durant cette guerre de partisans, plutôt que méthodique. Aussi, en 1836, il arriva que des partis de christinos pénétrèrent au cœur du pays Basque, et se montrèrent même dans le voisinage de notre frontière.

C'était l'époque, d'un autre côté, des horribles représailles que le supplice de la mère de Cabrera avait provoquées. Le Prétendant en était même venu à ordonner de passer par les armes tous les soldats étrangers qui tomberaient dans les mains de ses partisans, et l'on sait que les christinos n'étaient pas en reste de cruautés.

Dans de telles circonstances, le père et le frère de Dolorès reconnurent qu'il était urgent de la soustraire aux dangers d'une telle guerre. Après en avoir obtenu la permission de leur prince, ils partirent avec un gros de soldats pour Arraçola. Mais à la vue presque de cette demeure, ils firent la rencontre d'une bande de christinos, et, dans le combat qui s'ensuivit, ils furent blessés mortellement à côté l'un de l'autre. C'est alors que don Rodrigo, avant de rendre le dernier soupir, sur ce champ de bataille, donna l'ordre à Manuel Hortiz d'exécuter ce que la mort ne lui permettait pas d'exécuter lui-même. Manuel ne put dérober sa fuite vers Arraçola, comme il l'avait d'abord espéré, et les christinos l'y ayant suivi, vous avez vu, mes amis, avec quelle sollicitude il réussit néanmoins à conduire jusqu'en France le précieux dépôt qu'un père mourant venait de lui confier, et pour lequel il mourut également.

(La fin au prochain numéro.) L.-F. Samazeuilh.

RELEVÉ GÉNÉRAL

DES CHEVALIERS CROISÉS

Formant un ensemble de sept mille noms en sus des inscriptions de Versailles.

(Suite.)

BLANCHEFORT ou BLANQUEFORT (Bertrand de), G.-M. du Temple. Versailles. 1153.

BLANCHEFORT ou BLANQUEFORT (Gui de), G.-M. de Rhodes. Versailles. 1512.

BLANCHE-GARDE (Ernoul de). *Histoire du Languedoc*, éd. du Mège. 1173.

BLANCHE-GARDE (Gilles de). *Rec. des Hist. des Croisades*. 1210.

BLANCHI ou BLANK (Imbert de), précepteur du Temple en Auvergne. Michelet. 1299.

BLANCK ou BLANC (Humbert), grand-prieur du Temple en Auvergne. P. du Puy. *Hist. des Templiers*. 1307.

BLANDRAZ (Albert, comte de), chev. lombard. Bongars. 1100.

BLANDRAZ (Gui de), frère d'Albert, Bongars. 1100.

BLANDRAZ (Othon de), fils de la sœur dudit Albert. Bongars. 1100.

BLANGY (Laurent de), templier. Picardie. Michelet. 1296.

BLAU (Pierre), templier. Dioc. de Clermont. Michelet. 1307.

BLAVAT (Rigaud). Ch. de Damiette. 1218.

BLAYS (Pierre de), prêtre-templier. Dioc. de Chartres. Michelet. 1307.

BLECOURT (Pierre de). Ch. d'Acre. 1191.

BLEDA (Pierre), templier. Roussillon. Michelet. 1307.

BLEMENS (Guillaume). Bongars. 1096.

BLEMUS (Pierre de). Versailles. 1270.

BLENDUEL (Guillaume de). *Henri de Valenciennes*. 1218.

BLÉRÉ (Guillaume de), templier. Dioc. de Poitiers. Michelet. 1293.

BLÉRÉ (Pierre de), templier. Pièce 3574. Joursanvault. 1313.

BLERS (Pierre de). Ch. d'Acre. 1191.

BLESSY (Jacques de). *Charte du roi Thibaud*. 1240.

BLIAUT (Mathieu). Villehardouin. 1205.

BLISON ou BLISSON (Jean de), templier. Berry. Michelet. 1307.

BLOET (Ogier). Froissart. 1396.

BLOFFIERS (Henry de), templier. Dioc. d'Amiens. Michelet. 1307.

BLOIS (Etienne, comte de —) et de Chartres. Orléanais. Bongars. Versailles. 1096-1102.

BLOIS (Eustache de). *Chanson d'Antioche*. 1096.

BLOIS (Guillaume de). Bongars. 1101.

BLOIS (Thibaut IV, comte de —), de Champagne et de Brie. J. Bernier. 1145.

BLOIS (Thibaut V, comte de —) et de Chartres. J. Bernier. 1190.

BLOIS (Louis, comte de —) et de Chartres, mort à Andrinople. *Rec. des Hist. des Croisades*. 1202.

BLOIS (Henri de). *H. de Valenciennes*. 1218.

BLOIS (le comte de). P. Anselme. 1248.

BLOIS (Pierre de), prêtre-templier, demeurant à Savigny-le-Temple. Michelet. 1299.

BLONDEL (Baudouin de). Artois. D. Grenier. 1248.

BLONEY ou BLONNAY (Guillaume de). Bresse. Guichenon. 1147.

BLOSSAC (N. de). Bretagne. Ch. de Limisso. 1249.

BLUE (R. de). *Charte de Jaffa*. 1191.

BLUOYS (Robert de), templier. Dioc. de Clermont. Michelet. 1289.

BOCANDI (Arnaud), templier. Dioc. de Saintes. Michelet. 1282.

BOCART (Pierre), templier. Pièce n° 3574. Joursanvault. 1313.

BOCE (Étienne de), templier. Auvergne. Michelet. 1284.

BOCEL (Nazaire), précepteur du Temple de Vencelle. Languedoc. Ménard. 1307.

BOCELLE ou BOCELLI (Gui), templier. Dioc. d'Évreux. Michelet. 1307.

BOCELLE ou BOCELLI (Guillaume), templier. *Id. Ib.* 1307.

BOCELLE ou BOCELLI (Jean), prêtre-templier. *Id.* Michelet. 1307.

BOCHANCOURT (Thomas de), templier. Picardie. Michelet. 1307.

BOCHARII (Pierre), templier. Dioc. de Laon. Michelet. 1281.

BOCHART (Renaud), commandeur du Temple en Chypre. *Rec. des Hist. des Croisades.* 1192.

BOCHAUD (J.), templier. Dioc. de Poitiers. Michelet. 1307.

BOCHER (Barthélemy), templier. Dioc. de Rodez. Michelet. 1307.

BOCHER (Jean), templier. Dioc. de Rodez. Michelet. 1307.

BOCHIER (Jean), templier. Dioc. d'Amiens. Michelet. 1307.

BOCHY (Pierre), templier. Dioc. de Soissons. Michelet. 1307.

BOCSOZEL (Aimon de). Dauphiné. G. Allard. 1147.

BOCSOZEL (Gui de). Dauphiné. Gui Allard. 1190.

BOCSOZEL (Hugues de). Dauphiné. Ch. d'Acre. 1191.

BOCSOZEL (Hugues de), templier. Dioc. de Vienne, Michelet. 1300.

BOCSOZEL (Marquet de). Dauphiné. Gui Allard. 1340.

BOCSOZEL (François de). Dauphiné. Gui Allard. 1365.

BOCON (Guillaume), templier. Dioc. de Clermont. Michelet. 1307.

BOCULIS (Guillaume de), prêtre-templier. Dioc. de Rodez. Michelet. 1289.

BOCUN (Guillaume de), templier. Dioc. de Poitiers. Michelet. 1272.

BODÉGAT (Eudes de). Bretagne. Ch. de Limisso. 1249.

BOELI ou *BONELI* (Pierre de), templier. Dioc. de Soissons. Michelet. 1307.

BOESSÉ (Juhel de). Maine. Le Paige. *Dict. topog., hist. et généal. du Maine.* 1158.

BOEXSTEL (Etienne de). Flandre. Le Carpentier. Charte de 1201.

BOFIN (Laurent), templier. Michelet. 1307.

BOFLES (Jean de). Artois. *Lettre* de Barthélemy, doyen d'Arras. 1117.

BOFLES (Jean de). Artois. D. Grenier. 1240.

BOFLEYS (Henri de), templier. Michelet. 1299.

BOIENC (Jean de). Dauphiné. Gui Allard. 1346.

BOILHENCOURT ou POLLENCOURT (Jean de), templier. Dioc. de Soissons. Michelet. 1307.

BOIN (Foulques de). Assises de Jérusalem. 1140.

BOIN (Frère), templier. Dioc. de Châlons. Michelet. 1308.

BOIS (Pierre du). Ch. d'Acre. 1191.

BOIS (Geoffroi du). Bretagne. Versailles. 1248.

BOIS-AVESNES (Gilles de). Versailles. 1270.

BOISBAUDRY (Alain du). Bretagne. Maine. Versailles. 1248.

BOISBÉRENGER (Henri du). Maine. Ménage. 1158.

BOISBERTHELOT (Hervé du). Bretagne. Versailles. 1248.

BOISBILLY (Geoffroi du). Bretagne. Versailles. 1248.

BOISBIN (Anselme). *Hist. du Languedoc*, éd. du Mège. 1179.

BOISGAUTIER (Robert de). Champagne. Joinville. 1270.

BOISGELIN (Thomas du). Bretagne-Provence. Versailles. 1248.

BOIS-JAGU (Payen du). Bretagne. Ch. de Limisso. 1249.

BOISLÈVE ou BOYLÈVE (Girard), templier. Dioc. d'Orléans. Michelet. 1307.

BOISLÈVE ou BOYLÈVE (Gunard), templier. Michelet. 1307.

BOISMENARD (Geoffroi de). Champagne. Gaignières. 1147.

BOISPÉAN (Pierre du). Bretagne. Versailles. 1248.

BOIRIA (Sans di), commandeur de Salces. Navarre. Bosio. 1376.

BOISSANI (Pietro), commandeur de Mediano. Bosio. 1373.

BOISSE (Juhel de). Maine. Ménage. 1158.

BOISSE (André de). Limousin. Versailles. 1248.

BOLAND (Philippe de), chev. teuton. Cazin. 1305.

BOLART (Henri), templier. Michelet. 1299.

BOLEIRA (Hugues de). Ass. de Jérusalem. 1140.

BOLENTHIN (Jean de), chev. teuton. Cazin. 1349.

BOLERBY de PENEL (Thomas de), templier. Province d'York. P. du Puy. *Hist. des Templiers*. 1285.

BOLIENS (Robert de), templier. Dioc. de Clermont. Michelet. 1307.

BOLLÈNE (Jean de), templier. Dioc. de Sens. Michelet. 1307.

BOLLEVILLE (Gui de), templier. Michelet. 1307.

BOLONE ou (Antoine de). Froissart. 1396.

BOON ou BRON (Guillaume de). Joinville. 1249.

BON (Guillaume). Arles. Bongars. 1096.

BONACOURS de GLOIVE (Fr.), archevêque de Tyr. *Bec. des Hist. des Croisades*. 1272.

BONADONA (N. de). Piémont et Comtat. Della Chieza. *Hist. du Piémont*. 1147.

BONAFOS de TESSIEU (Hugues). Versailles. 1248.

BONAFOS (Déodat). Charte d'Acre. 1250.

BONALD (A.). Charte de Tyr. 1191.

BONAMOUR (G.), templier. Dioc. de Cahors. Michelet. 1307.

BONANCOURT (Jean de), templier. Dioc. de Beauvais. Michelet. 1307.

BONARDI (Antoine). Piémont-Provence. Ch. de Jaffa. 1252.

BONART (Gérard de), templier. Dioc. d'Autun. Michelet. 1297.

BONART (Hugues de), templier. Dioc. d'Autun. Michelet. 1297.

BONAYE (G. de), templier. Dioc. de Beauvais. Michelet. 1307.

BONCEL (Guillaume), templier. Dioc. d'Évreux. Michelet. 1307.

BONCEL (Nicolas de), templier. Dioc. de Beauvais. Michelet. 1307.

BONCHERRE (Pierre de), templier. Dioc. d'Amiens. Michelet. 1307.

BONCIN (Guillaume de), templier. Auvergne. Michelet. 1307.

BONCOLI (P. de), templier. Michelet. 1307.

BONCOURT ou BONENCOURT (Thomas de), templier. Dioc. d'Amiens. Michelet. 1307.

BONDES ou BONDIES (Jean de), prêtre-templier. Gatinais. Michelet. 1307.

BONDES ou BONDIES (Raymond de), templier. *Id. Ib.* 1307.

BONDUES (Jacques de). Flandre. Villehardouin. 1218.

BONE (Guigues). Ch. d'Acre. 1191.

BONE (Ponce de), templier. Pièce 3574. Toulsanvault. 1313.

BONECOURT (Raoul de), templier. Dioc. de Chartres. Michelet. 1275.

BONEFONT (Pierre), templier. Dioc. de Clermont. Michelet. 1307.

BONEFORT (Frère), templier. Auvergne. Michelet. 1290.

BONELLO (Unfrido). Italie. F. Della Marra. 1187.

BONET (Gobertin). Assises de Jérusalem. 1140.

BONETON (Marc), templier. Languedoc. Ménard. 1307.

BONGARDES (Simon de). Flandre. Le Carpentier. Charte de 1201.

BONHOMME (Bernard), précepteur de la maison du Temple d'Albignac. Dioc. de Rodez. Michelet. 1286.

BONHOMME (Bertrand), templier. Dioc. de Cahors. Michelet. 1307.

BONIFACE (Guillaume), templier. Dioc. de Limoges. Michelet. 1293.

BONIN (Hugues). Touraine. Ch. d'Acre. 1191.

BONITUS (Frère), prêtre-templier. Auvergne. Michelet. 1307.

BONKILL (Jean de). Anglais. Rymer. 1312.

BONNECHOSE (Jean). Normandie. *Généal.*, par Courcelles 1190.

BONNET (Jean), templier. France. Charte de 1288.

BONNET (Le seigneur de). Froissart. 1390.

BONNEU (N.). Froissart. 1396.

BONNEVAL (Guillaume de). Limousin. Versailles. 1248.

BONNEVIE (Guillaume de). Ch. d'Acre. 1250.

BONNEVILLE (Geoffroi de), commandeur du Temple de Poitiers. Michelet. 1295.

BONNEY (Albéric de). Ch. d'Acre. 1191.

BONO OPERE (Pons de), templier. Dioc. de Langres. Michelet. 1303.

BONS (Raynaud de), templier. Dioc. de Bourges. Michelet. 1307.

BONS (Pierre de), templier. Dioc. de Bourges. Michelet. 1307.

BONS (Bernard de), templier. Dioc. de Tours. Michelet. 1307.

BONTER ou BORNEL (Nicolas), templier. Dioc. de Beauvais. Michelet. 1307.

BONVOISIN (Baudouin de). *Rec. des Hist. des Croisades.* 1232.

BOR (Francon de), templier. Auvergne. Gaignières. 1288.

BORD (Bernard de), templier. Dioc. de Limoges. Michelet. 1307.

BORD (Bertrand de), templier. *Id. Ib.* 1307.

BORD (Raymond de), templier. *Id. Ib.* 1307.

BORDEAUX (Gaston de). Guienne. Bongars.

BORDENAY (Le sire de). Froissart. 1390.

BORDES (Raymond de), commandeur du Temple de Jussy au Dioc. de Bourges. Michelet. 1297.

BORDIC (Pons), templier. Languedoc. Ménard. 1307.

BOREN (Arnaud de), chev. de St-J. de J. *Mém. de la Soc. des Arch. du Midi.* 1315.

BORIVENT (Jean), templier. Dioc. de Poitiers. Michelet. 1307.

BORLANDE (Garnier de). Allemagne. Villehardouin. 1201.

BORLANDE, BORLANDIA ou BORLANDEN (Garnier de). Allemagne. *Rec. des Hist. des Croisades.* 1221.

BORLETA (Gérard), templier. Dioc. d'Orléans. Michelet. 1307.

BORLETA (Jean), templier. *Id. Ib.* 1307.

BORMANT (Jean), templier. Dioc. de Saintes. Michelet. 1277.

BORNARELLI (Raymond), templier. Dioc. de Cahors. Michelet. 1307.

BORNE (Heldin de), chev. de St-J. de Jérusalem. Vivarais. (*Généal. de Borne*, Courcelles.) 1193.

BORNE (Gérard, sire de), fils du duc de Limbourg. Flandre. Butkens. 1217.

BORNE (Guillaume de), templier. Vivarais. (*Généal.* par Courcelles.) 1279.

BORNE (Guillaume de), templier, neveu du précédent. *Id. Ib.* 1301.

BORNE (Nicolas de), templier. Gaignières. 1307.

BORNEL ou BOURNEL (Colart ou Nicolas), templier. Gaignières. 1307.

BORNHEIM (Simon de). Flandre. Le Carpentier. Ch. de 1201.

BORNET (Hugues de), templier. Auvergne. Michelet. 1297.

BORREL (Odon), templier. Dioc. de Saintes. Michelet. 1277.

BORREL (Jean), templier. *Id. Ib.* 1292.

BORRELLI (Barthélemy). Napolitain. Pithon Curt. 1187.

BORRELLÒ (Aerisio). Italie, F. Della Marra. 1187.

BORT (Francon de), commandeur du Temple *de Lemozacinio*. Michelet. 1247.

BORT (Roger de). templier. Limousin. Michelet. 1272.

BORT (Bernard de), templier. Dioc. de Rodez. Michelet. 1307.

BORT (Renaud de), templier Limousin. Michelet. 1279.

BOS (Guillaume), templier. P. du Puy. *Hist. des Templiers*. 1307.

BOSCEL (Guillaume), templier. Michelet. 1307.

BOSCHACELI (Geraud de), templier. Dioc. de Clermont. Michelet. 1307.

BOSCIS (Thierry de), templier, précepteur du bailliage de Melun. Michelet. 1295.

BOSCO (Mathieu de), templier. Michelet. 1307.

BOSCO AUDEMARI (Mathieu de), templier. Ile-de-France. Michelet. 1307.

BOSCO FERRICI (Guillaume de), templier. Bretagne. Michelet. 1301.

BOSIO (Jean-Othon), bailli de Pavie, ordre de St-Jean de J. Bosio. 1356.

Denis de Thezan.

(La suite au prochain numéro.)

CONFÉRENCES DE PAU

—

Notre collaborateur M. Lespy est, dans le Midi, comme M. Deschanel, à Paris, un conférencier que l'on aime. Dernièrement, il a traité un sujet à la fois nouveau et piquant : *Les Femmes d'après les proverbes*. Son succès a été l'un des plus brillants du genre. La grâce de sa forme, la finesse et l'originalité de son esprit, l'agrément et l'à-propos de son savoir, sont servis et secondés par une diction pénétrante et habilement nuancée. Le lecteur sera heureux de pouvoir assister à cette séance littéraire, sans quitter son fauteuil ; c'est pour cela que nous mettons sous ses yeux quelques extraits de la Conférence de M. Lespy, il ne lui manquera que le charme de l'ouïe.

J. N.

—

LES FEMMES D'APRÈS LES PROVERBES

MESDAMES, MESSIEURS,

C'est pour nous un devoir et un honneur de venir reprendre le cours de nos Conférences.

L'an dernier, le public qui suivit ces entretiens de chaque semaine, se montra si bienveillant ; il fit, par son assiduité, un tel succès à l'œuvre commencée, que nous n'hésitâmes pas à prendre l'engagement de la continuer.

Dès ce jour, l'engagement sera tenu... C'est là notre devoir.

Notre honneur, dans cette circonstance, c'est d'avoir été jugés dignes par l'Administration municipale de lui être associés pour travailler avec elle — dans la mesure de nos forces — à l'une des choses qui doivent contribuer à maintenir la prospérité de Pau, et peut-être — vous me pardonnerez de le dire — à ne pas laisser,

décroître le renom qu'ont fait à cette charmante cité les qualités intellectuelles de ses habitants.

Mais pour justifier tant de confiance, nous comptons moins sur nous-même que sur votre faveur. Vous nous l'accorderez, Messieurs, si vous ne faites attention qu'à notre bon vouloir.

Bonne volonté
Supplée à la faculté,

dit le proverbe : c'est notre cas, nous espérons qu'il vous plaira de ne pas l'oublier.

Cette citation me mène droit au sujet que je me suis proposé de traiter aujourd'hui devant vous : je vais parler des proverbes, mais seulement de quelques proverbes qui se rapportent aux femmes.

Pour peu qu'on lise l'histoire, si peu que l'on observe le monde, on est bien vite frappé d'une chose, vous le savez, c'est que l'envie s'attache au mérite, et s'acharne contre lui. Que de personnes, avant et depuis Aristide, pour des motifs différents, mais tous dignes d'éloges, ont été maltraitées comme ce héros d'Athènes, qui fut exilé uniquement par ce qu'il était *juste*. L'envie, ou, ce qui est ici la même chose, l'inimitié, ne va pas toujours jusqu'à exiler ceux qu'elle poursuit, — cela n'est possible qu'en certains lieux et dans certaines circonstances; — mais elle fait des efforts, qui malheureusement ne sont pas toujours vains, pour les accabler sous les mille traits de la médisance et de la calomnie, de l'injure et de l'outrage. C'est triste à constater pour l'humanité en général!..... Par une heureuse compensation, cela est très consolant pour les femmes en particulier! Elles ont eu beaucoup d'ennemis, sans en avoir, je crois, jamais voulu.....; il faut en conclure, d'après ce que je viens de dire, qu'elles doivent avoir en de grands et de nombreux mérites. Ces mérites datent de loin, car les inimitiés dont elles ont été l'objet remontent très haut.

Il n'entre point dans mon sujet de rapporter, en le résumant, tout le *mal qu'on a dit des femmes;* il y a là-dessus un livre complet, fait de main de maître; je n'ai pas non plus à montrer à quel point la femme était avilie dans l'antiquité. Ce sont là des

choses qui ont été très éloquemment exposées l'an dernier, devant notre Cour impériale, par un de nos savants magistrats.

Il me suffit de rappeler que dans les vieilles sociétés, dans les lois anciennes, dans la littérature sacrée comme dans la littérature profane, l'homme a médit de la femme et qu'il l'a injuriée; on a fait à la femme un état d'abaissement et de dégradation.

Pourquoi tant d'injustice, pourquoi tous ces déchaînements contre la femme?

Un ancien disait : — « Nous autres Romains, nous gouvernons tous les hommes de l'univers; mais en même temps nous sommes tous gouvernés par nos femmes; donc ce sont les femmes qui gouvernent l'univers, qui sont les maîtresses. »

Vous l'entendez, Messieurs, *les femmes sont les maîtresses*..... Dépaysez ce mot, si je puis m'exprimer ainsi; assignez-lui des dates diverses, généralisez ce mot du vieux Romain, il signifie : — les femmes exercent, ont exercé partout la domination; les lois et la dureté des hommes n'y ont rien fait, n'y font rien; une domination si persistante se fonde évidemment sur des mérites; et le mérite, je l'ai dit en commençant, excite l'envie, provoque l'inimitié..... Ainsi s'expliquerait tout ce dont les femmes ont été les victimes dans les faits et dans les écrits.

Sous l'influence du christianisme, la condition des femmes s'est améliorée; mais les mauvais propos contre elles ont continué leur train. La chanson, le fabliau, le conte, la comédie, les ont propagés chez nous. C'est de là que nous viennent en grande partie, sous forme de *proverbes*, ceux que les hommes se donnent encore le malin plaisir de faire entendre trop souvent.

D'après les proverbes, les femmes seraient..... — je suis forcé de le dire, mon sujet m'en fait une nécessité..... — d'après les proverbes, les femmes seraient *méchantes, bavardes, volages, frivoles, capricieuses, opiniâtres*..... Et cet impertinent chapelet d'imperfections et de défauts, nous pourrions, avec les proverbes, l'égrainer encore pendant longtemps sans arriver au bout; je n'en toucherai que les plus petits grains, par respect pour cet auditoire :

— Cœur de femme trompe le monde, car en lui malice abonde;

— Les femmes sont toujours meilleures..... l'an qui vient;

— Si la femme était aussi petite qu'elle est bonne, on lui ferait une couronne avec une feuille de persil;

— Il n'y a que deux bonnes femmes au monde; l'une est perdue, et l'autre on ne peut la trouver.

De telles exagérations sont extravagantes. Je ne sais rien de plus absurde, de plus odieux. Ici, Messieurs, il me serait facile d'élever la voix et de dramatiser mon sujet..... Une grande infortunée, tombée d'un trône sur le banc d'un implacable tribunal, fut accusée de je ne sais quelle monstruosité : — Il y a ici des mères! s'écria-t-elle, qu'elles répondent pour moi!... — Ce cri de l'âme, ce cri de la nature, l'a complètement vengée, devant l'histoire, de cette horrible accusation. — Je me borne à dire : — que les fils qui m'entendent répondent pour leurs mères, à qui les proverbes dénient d'une manière si absolue le plus beau, le plus incontestable de leurs attributs..... *la bonté.*

Les mots de cette espèce méconnaissent, offensent la nature... Vous le savez! « C'est à l'amour d'une jeune mère, c'est à ses caresses que la nature nous confie; elle appelle autour de notre berceau les formes les plus gracieuses, les sons les plus harmonieux; car la voix si douce de la femme s'adoucit encore pour l'enfance; enfin, tout ce qu'il y a de charmant sur la terre, la nature, dans sa sollicitude, le prodigue à notre premier âge : pour nous reposer, le sein d'une mère; son doux regard pour nous guider, et sa tendresse pour nous instruire..... » — « C'est de nos mères que nous viennent nos premiers, nos meilleurs sentiments. » Et si, bien souvent, nous sommes malheureux, c'est que nous les avons oubliés ..... Voilà la vérité..... Que peuvent contre elle les proverbes détestables que je viens de rappeler?

. . . . . .

De tous les reproches adressés aux femmes par les proverbes, il en est un que l'on répète plus souvent que les autres, sans doute parce qu'il est quelquefois, il faut en convenir, très facile de trouver les femmes coupables sur ce point :

— Où femme il y a, silence n'y a;

— Trois femmes font un grand caquet,
Quatre un plein marché.

Les femmes parleraient beaucoup, jaseraient trop; leur langue, douée d'une infatigable volubilité, ne pourrait s'arrêter; c'est pour elles qu'aurait été fait le mot de La Fontaine : « Caquet bon-bec, s'en donnant au plus dru, sur ceci, sur cela, sur tout... » Et puisque je viens de citer La Fontaine, laissez-moi rappeler en passant qu'il a pris la défense des femmes contre un proverbe qui prétend qu'elles ne savent point garder un secret : — Le fabuliste répond pour elles avec beaucoup de raison :

Je connais même sur ce point
Bon nombre d'hommes qui sont femmes....

Revenons au reproche qui leur est fait de ne pouvoir garder le silence. Sommes-nous bien venus à nous en plaindre, et ce défaut n'est-il pas le nôtre aussi bien que celui des femmes?...

Tous, Messieurs, nous assistons à des réunions d'hommes.... N'est-il pas vrai qu'on y pérore à outrance, qu'on y discute avec bruit; on y parle longuement et avec des éclats de voix, des gens qu'on ne connaît pas et des choses que l'on ignore; on contredit, on interrompt, on déborde, on divague; et pourquoi tant d'animation et de verbiage, pourquoi tant de gestes et de loquacité?... Le jarret d'un cheval, l'importance d'une meute, l'essieu d'une voiture, et tout ensemble le feuilleton malsain, le roman sans vergogne et le vaudeville décolleté.

Voulez-vous, contre cette réserve en fait de paroles dont les hommes s'attribuent tout le mérite à l'exclusion des femmes, un témoignage que nul ne peut suspecter? — Montesquieu disait : « Les Français parlent beaucoup; on en trouve un très grand nombre qui parlent sans rien dire pendant des heures entières... Il y en a même qui (dans le désir qu'ils ont de parler, et dans l'impuissance où ils sont de tenir la conversation), y introduisent les choses inanimées... Ils font parler leur habit brodé, leur perruque blonde, leur tabatière, leur canne et leurs gants... »

Les femmes n'en seront jamais réduites à ce genre singulier de muette conversation, dont il ne faudrait pas que l'homme tirât

la moindre vanité... Elles ont trop de ressources dans l'esprit.

Elles aperçoivent si vite les rapports des choses entre elles, savent en juger avec tant de finesse, de tact et de goût, elles y mettent souvent une si exquise délicatesse, qu'il vaudrait mieux les entendre trop parler, que de ne pas les entendre du tout, — si cela pouvait arriver.

N'oublions jamais, Messieurs, que c'est aux femmes que nous devons un titre de gloire nationale, la *Conversation*... C'est dans les cercles où présidaient les marquises de Rambouillet et de Sévigné, Mme Scarron, Mme Geoffrin, Mme de Genlis, et, dans un temps déjà très loin de nous, bien que nous l'ayons vu, Mme de Récamier, c'est à l'école de ces femmes aimables, spirituelles et intelligentes, qui avaient et pratiquaient toutes les délicatesses du savoir-vivre le plus exquis, que se sont form stous ceux qui ont fait de l'art de causer, de parler et de raconter un art français par excellence.

. . . . . .

— Il est aussi facile de fixer une femme que le vent :

— Souvent femme varie,
Bien fol est qui s'y fie.

Quand on a entendu, Messieurs, les hommes lancer avec ces mots contre les femmes ces accusations de *légèreté*, de *mobilité*, d'*inconstance*, on dirait qu'il n'appartient qu'à eux de savoir *se fixer* et *ne changer jamais*. Rien n'est plus faux : en fait de variations, soudaines, imprévues, intéressées, suspectes ou folles, l'homme tombe en faute aussi souvent que la femme. Les hommes, tout aussi souvent que les femmes, adorent ce qu'ils ont brûlé, et brûlent ce qu'ils ont adoré. Ouvrez l'histoire, lisez les prosateurs et les poètes, partout vous trouverez chez les hommes des changements aussi brusques qu'ils sont nombreux.

Dans cette ville d'Athènes, dont nous parlions il y a quelques instants, « plus d'une fois le grand homme couronné la veille y fut berné le lendemain. »

Le poète Horace (qui n'a pas toujours dit du bien des femmes) s'était enrôlé sous les drapeaux de Brutus, et quand la liberté ro-

maine eut achevé d'expirer dans les plaines de Philippes, Horace revint à Rome et vécut dans l'intimité d'Auguste.

Sans aller chercher des exemples si loin..., est-ce à propos de la *mobilité* des femmes, ou des *variations* des hommes, qu'on a parlé de gens criant, selon les circonstances, et quelquefois le même jour : *Vive le Roi! Vive la Ligue!*

Nous sommes ici dans la patrie d'un grand roi... Il ne peut être cité comme un modèle de constance.

Vous savez tous ce que Boileau a dit de l'homme :

> ..... Il va du blanc au noir,
> Il condamne au matin les sentiments du soir,
> Importun à tout autre, à soi-même incommode,
> Il change à tout moment d'esprit comme de mode,
> Il tourne au moindre vent, il tombe au moindre choc,
> Aujourd'hui dans un casque, et demain dans un froc.

Il existe, Messieurs, un livre fort curieux... c'est un volume de 500 pages, où se trouvent, depuis les premières lignes jusqu'aux dernières, les preuves les plus accablantes de la *mobilité* des hommes qui, d'après les proverbes, ne veulent apercevoir ce défaut que chez les femmes.

On lit dans ce livre, composé avec des pièces authentiques, les opinions qu'ont eues en France, et les adorations qu'ont pratiquées publiquement, de 1789 à 1815, un très grand nombre de personnages (il y en a plus de 1200 dont les noms ont eu de la notoriété, de l'éclat, du retentissement, dans la politique, dans l'administration, sur les champs de bataille, dans les sciences, dans les lettres, dans les arts..... et tous, politiques, savants, artistes, prêtres, soldats, tous ont *changé, varié, tourné*..... comme des *girouettes*... c'est le titre que porte le livre.

Voilà les hommes... Les défauts qu'ils reprochent aux femmes, ils les ont au même degré qu'elles.

V. Lespy.

MISCELLANÉES

—

Un trait inconnu de la vie de Monseigneur Donnet. — Dans les *Indiscrétions parisiennes*, M. Adrien Marx, rédacteur de l'*Événement*, a révélé des particularités piquantes sur Mgr Donnet, le populaire cardinal et archevêque de Bordeaux ; nous ne résistons pas au désir de rapporter l'une de ces historiettes :

Une demoiselle, aussi belle que distinguée, appartenant à une ancienne famille du Bordelais, avait été admise, en compagnie d'une dot fort ronde, dans une congrégation. Les vœux étaient prononcés depuis dix-huit mois, lorsque le cardinal vint visiter la communauté. L'expression physionomique de la jeune cloîtrée frappa le prélat et lui fit pressentir qu'elle n'était point prédestinée au service continu des autels ; aussi la dégagea-t-il de ses serments. La religieuse ayant protesté, Son Éminence lui affirma que le monde la réclamait et qu'elle était née pour jouir du bonheur domestique et le répandre autour d'elle. La prophétie de Mgr Donnet ne tarda pas à se vérifier : Mlle de B... aimait déjà celui qu'elle devait épouser quelque temps après sa sortie du couvent. Appelé à bénir cette union dans la cathédrale Saint-André, le cardinal demanda à la jeune fille, qu'il avait enlevée à son ordre, si elle ne préférait pas le voile blanc de l'hyménée au voile noir du monastère. Pour toute réponse, elle se prit à lui sourire et à baiser son anneau pastoral.

Les inhumations précipitées. — Puisque nous venons de raconter un trait de la vie de Mgr Donnet, nous pouvons bien aussi relater, d'après lui-même, un terrible accident de sa jeunesse qui faillit le faire ensevelir vivant. Aussi a-t-il demandé au Sénat des mesures pour empêcher les inhumations hâtives dont les victimes, selon le vénérable archevêque de Bordeaux, sont plus nombreuses qu'on ne le soupçonne. Le prélat est entré dans des détails très démonstratifs et très émouvants, qui ont produit une grande sensation sur l'Assemblée. Citons les paroles mêmes du cardinal, bien préférables à notre analyse :

« J'ai moi-même, dans un village que j'ai desservi aux débuts de ma carrière pastorale, empêché deux inhumations de personnes vivantes. L'une d'elles vécut encore douze heures, et l'autre revint complètement à la vie; toutes les deux étaient dans un état léthargique.

» Plus tard, à Bordeaux, une jeune fille passait pour morte; on avait éloigné son père et sa mère, et quand j'arrivai, la garde-malade s'apprêtait à couvrir son visage.

» La mort cependant ne me parut pas certaine; je fis entendre des paroles d'espérance sous l'influence desquelles une révolution s'opéra chez la malade. Elle est devenue depuis épouse et mère, et elle fait le bonheur de deux familles.

» Un de nos honorables collègues me disait, tout à l'heure, qu'en Hongrie, en 1831, à l'époque où le choléra y sévissait, il avait vu emporter comme mort un des plus grands personnages de la Transylvanie. La femme de ce grand personnage obtint cependant de passer encore une nuit auprès de son mari. Quelques heures après, celui-ci s'agitait sur sa couche et ouvrait les yeux; il n'était qu'en léthargie.

» J'ajoute que, dans ma conviction, les hôtels garnis sont fréquemment le théâtre d'erreurs de ce genre, et que la vie des voyageurs est ainsi sacrifiée au désir de se débarrasser au plus vite d'une présence incommode et effrayante.

» Enfin, permettez-moi de vous citer un dernier fait. C'était en 1826 : un jeune prêtre, au milieu d'une cathédrale pleine d'auditeurs, s'affaissa subitement dans la chaire d'où il faisait entendre sa parole.

» Bientôt le glas funèbre tinta; un médecin déclara que la mort était constante et fit donner le permis d'inhumer pour le lendemain. L'évêque de la cathédrale où l'événement était arrivé récitait déjà le *De Profundis* auprès du lit funèbre, et on avait pris les dimensions du cercueil.

» La nuit approchait cependant, et on comprend les angoisses du jeune prêtre dont l'oreille saisissait le bruit de tous ces préparatifs. Il n'avait que vingt-huit ans, et sa santé, jusque-là, avait toujours été florissante.

» Enfin, il distingue la voix d'un de ses amis d'enfance, et

cette voix provoquant chez lui un effort surhumain, amena un résultat merveilleux.

» Le lendemain, le jeune prêtre pouvait reparaître dans sa chaire. Il est aujourd'hui au milieu de vous (sensation), vous priant de demander aux dépositaires du pouvoir non seulement de veiller à ce que les prescriptions légales soient observées, mais encore d'en formuler de nouvelles pour prévenir des malheurs trop fréquents et d'une nature irréparable. »

Le prince Louis-Lucien Bonaparte en Biscaye. — Tout le monde connaît la passion studieuse du prince que nous venons de nommer pour l'étude des langues en général et du basque en particulier. L'éminent philologue a fait une excursion dans la Biscaye espagnole, en compagnie de MM. Etchenique et Otaeguy. A son retour, après une halte à Saint-Jean-Pied-de-Port, le prince est allé voir les parties de la Biscaye française qu'il ne connaissait pas encore.

L'*Irurac-Bat*, journal de Bilbao, a parlé d'une réunion de bascophiles accourus des deux versants des Pyrénées dans le château d'Artéon, résidence actuelle du prince Lucien. L'idiome euscarien était représenté, dans ses subdivisions, par l'abbé Inchauspe, chanoine de la cathédrale de Bayonne, par le capitaine du Voisin, dont on connaît les remarquables travaux linguistiques, et le P. Uriarte, qui résumait en lui le biscayen et le guipuscoan Le prince Lucien, qui a déjà donné une carte dialectique du pays basque, complétait naguère ses études directes par une visite dans les vallées de Roncal, d'Aescoa, de Salayan et des environs.

Bertrand de Boucheporn, intendant du Béarn. — A l'ouverture de la Cour impériale de Metz, le 4 décembre 1865, M. Anatole Durand, bâtonnier de l'ordre des avocats, a prononcé l'éloge de M. Boucheporn, ancien intendant de la généralité d'Auch, dont le nom a été fautivement écrit *Bouchepoin* par M. Lafforgue. M. Raymond, archiviste des Hautes-Pyrénées, en ses savantes et consciencieuses notices sur l'*intendance en Béarn et sur les États de cette province*, a reproduit le discours prononcé par Boucheporn, en séance du Parlement de Navarre, le 30 août 1786. On sent passer à travers cette harangue éloquente comme un souffle

anticipé de 89. M. de Boucheporn (dit M. Raymond) était originaire de la Lorraine; il fut nommé maître des requêtes en 1772, et en 1775 intendant de la Corse. Sa vie privée fut des plus honorables; protecteur éclairé des arts, il se chargea de l'éducation de Baillot, célèbre violoniste, l'envoya à Berne et plus tard se l'attacha comme secrétaire. En 1785, il fut appelé à l'intendance de Pau et de Bayonne. On retrouve dans une circulaire de M. de Boucheporn, destinée aux jurats des communes de sa province, un grand nombre de dispositions que nous avons gardées en matière de contentieux : « gratuité de la justice de l'intendant, nullité de toute libération passée devant notaire ou seulement dans l'étude d'un notaire, dans un cabaret ou dans tout autre lieu que les hôtels-de-ville ou maisons communes; interdiction de mêler plusieurs objets sans rapport l'un à l'autre dans une délibération; défense de faire signifier aucun acte administratif par voie d'huissier. Si une commune sollicite l'autorisation de plaider, sa demande ne sera admise qu'après une délibération préalable à laquelle auront assisté les deux tiers des habitants, et, autant que possible, les plus hauts imposés et une consulte d'avocats faite au vu des pièces. Les frais de poursuite d'une affaire devront être réglés à l'avance et approuvés par l'intendant. »

Nos vins en Angleterre. — On a publié récemment divers documents qui établissent que l'exportation des vins français en Angleterre fait de rapides progrès, et que la consommation de ces vins sur les tables les mieux servies de Londres, se substitue peu à peu à celle des vins de Porto, du Portugal et d'Espagne. Les journaux anglais publient des articles pour stimuler cette conversion de leur pays aux vins de France. Ils démontrent que les vins d'Espagne et de Portugal sont, pour la plupart, frelatés et dénaturés par des manipulations justement suspectes; que la plupart des vins livrés aux consommateurs, sous le couvert de ces provenances, sont préparés ou sinon fabriqués de toutes pièces à Hambourg; qu'enfin, même bus à l'état naturel, ils sont trop alcooliques pour constituer une boisson de table hygiénique et pour supporter la comparaison avec nos bons vins ordinaires de France.

Cette propagande de vins français en Angleterre peut amener,

si elle continue, une sérieuse extension des débouchés pour nos producteurs des grandes contrées viticoles. Si l'opinion générale des Anglais devient sympathique à nos vins, comme autrefois, il faut espérer qu'elle amènera un abaissement des droits d'entrée actuels, qui, malgré la réduction opérée il y a quatre ans, ont encore un caractère prohibitif en Angleterre et dans tous les États du Nord.

En Angleterre, nos vins paient ou 27 fr. 50, ou 48 fr. 15, ou 66 fr. 49 par hectolitre, suivant leur richesse en alcool; en Belgique, 21 fr. 50; en Suisse, 7 fr. en bouteilles; ils payaient 30 fr. avant le dernier traité. En Allemagne (Zollverein), 30 centimes le litre, antérieurement 45 et 60 fr. l'hectol. En Suède et en Norwége, deux droits, l'un de 23, l'autre de 29, suivant la teneur en alcool; ils étaient de 35 et 47 fr. avant le traité.

Ces améliorations ne sont pas, il faut l'espérer, le dernier mot des abaissements de tarif, et, en attendant, les producteurs doivent s'attacher à préparer des vins solidement constitués et propres à l'exportation.

L'institution des concours viticoles finira par édifier tout le commerce français et étranger sur leur valeur relative et par faire classer chaque crû, aujourd'hui inconnu, au rang qui lui est dû dans l'estime de l'Europe.

Livres nouveaux. — *Bulletin de la Société impériale de médecine, chirurgie et pharmacie de Toulouse* (65e année). — *Poésies*, par Gaston de Chaumont; 1 vol. in-12; Toulouse, imp. Chauvin. — *De la valeur religieuse du Surnaturel*, par Ch. Bois, professeur à la Faculté de théologie protestante de Montauban; in-8°. — *Inscription romaine* trouvée à Auch; 11 pages in-8°, avec *fac-simile*, par Ed. Bischoff; Auch, imp. Félix Foix (extrait de la *Revue de Gascogne*). — *Le Colporteur des Pyrénées*, ou *les Aventures de Pierre Ardisan*, par Cénac-Moncaut; grand in-18; Paris, Maillet. — *Des Herborisations aux environs de Barèges*, par S. Debeaux; in-8°, 26 pages; Paris, 1864, lib. Savy. — *Question d'histoire : Henri IV, Napoléon Ier; réfutation des Études historiques de M. de Nervo*, par M. Hennet de Vigneux; in-8°, 16 pages; Paris, 1864, lib. Amyot. — *Notice sur la fabrication en grand de l'alcool avec le marc de raisin*, par Wemberger (Clément), ingénieur civil, et Laffourcade

(Louis); 35 pages in-8°, avec une planche; Auch, typ. Cocharaux. — *Pensées et Réflexions morales*, par Sorbier, premier président de la Cour impériale d'Agen; 29 pages in-8°; Caen, typ. Leblanc-Hardel. — *The health resort of the south of France, notices general and medical of Hyères, Cannes, Pau, Biarritz, Arcachon, etc.*; Edwin Lee, m.-d.; London, U. T. Adams, 1865, in-12. Les chapitres IV et V sont consacrés à Pau et à Biarritz. — *Mémoires de la belle Gabrielle sur la ville, la cour et les salons sous Henri IV*, illustrés par Janet-Lange et Gustave Janet; in-4°; 2 vol. 164 pages; Paris, 1864, imp. Walder, lib. Barba. — *Études sur les mines des Pyrénées françaises et espagnoles*, par P. Hébert, ingénieur civil; in-8°, 66 pages; Bordeaux, 1865, imp. Gounouilhou. — *Lettre d'un Paysan de Saint-Araille aux Paysans électeurs de son canton*, par J. Brun; 12 pages in-12; Auch, typ. Loubet. — *L'Étoile de la France*, par Louis Caprais; in-12 de 177 pages; Auch, imp. Foix. — *La Justice révolutionnaire à Bordeaux*, par Fabre de la Bénodière, substitut du procureur général; 35 pages in-8°; Bordeaux, imp Gounouilhou. — *Révision du Code Napoléon*, mémoire lu à l'Académie des sciences morales et politiques, les 23 et 30 décembre 1865, par A. Batbie, professeur d'économie politique à la Faculté de droit de Paris; 54 pages in-8°; Paris, Cotillon. — *Cæsari Torneo, épisode des guerres du quatorzième siècle*, par Bertrandy; in-12 de 428 pages; Cahors, imp. Loytou. — *La ville d'Agen sous le sénéchalat de Pierre de Peyronenc, seigneur de Saint-Charaman* (*novembre* 1588, *janvier* 1591), par Adolphe Magen, de la Société impériale des Antiquaires de France, etc.; imp Impériale. — *Du danger des Actes sous seing privé*, ou *les Bons Conseils pour conserver sa fortune*, par Larrieu, notaire à Saint-Clar; in-12 de 112 pages; Auch, imp. Foix. — *Les Maquignons*, comédie en trois actes, par Libaros; petit in-8° de 68 pages; Auch, imp. Foix. — *La véritable Histoire du duc de Roquelaure*, suivie de *l'Art de ne point s'ennuyer*, et de *Quelques Anecdotes du temps*, par S.-Henri Berthoud; in-18 de 144 pages; Paris, Renault. — *Opinions, Observations et Écrits de maître Bernard Palissy, ouvrier de terre*; discours d'ouverture pour l'exercice de 1865-1866, du cours d'enseignement agricole, par Petit-Lafitte; 37 pages in-18; Bordeaux, imp. Coderc, Degréteau et Poujol. — *Une Courtisane au dix-neuvième siècle*, par Bernard (Henri); grand in-18 de 310

pages; Tarbes, imp. Lescamela. — *Almanach catholique du diocèse de Tarbes* pour l'an de grâce 1866; 16 pages in-16; Bagnères-de-Bigorre, imp. Dossun. — *Annuaire du département des Landes* pour 1866; in-18 de 331 pages; Mont-de-Marsan, imp. veuve Leclerc.

La librairie centrale de Paris vient d'éditer un ouvrage qui se recommande à l'attention des penseurs par l'importance doctrinale du sujet : c'est une explication et une interprétation nouvelles des Évangiles. L'auteur est M. J.-B. Roustaing, avocat à la Cour impériale de Bordeaux, ancien bâtonnier. — *Spiritisme chrétien, ou Révélation de la Révélation : les Quatre Évangiles, suivis des Commandements, expliqués en esprit et en vérité par les Évangélistes, assistés des Apôtres, et par Moïse*, tel est le titre de l'œuvre mise en vente, il y a déjà quelques jours, à Paris, boulevard des Italiens, 24; à Bordeaux, chez M. Féret, libraire, cours de l'Intendance, 15, et chez les principaux libraires.

Congrès des Sociétés savantes. — Le Congrès des Sociétés savantes a, pendant huit séances consécutives, examiné avec soin la question agricole. Le remarquable rapport de M. le marquis d'Andelarre a fixé la discussion et indiqué d'une manière précise les points sur lesquels l'enquête devait porter. Des économistes et les praticiens les plus exercés ont pris part aux débats; nous pouvons citer parmi eux : MM. Darblay, de Lavergne, Wolowski, Bathie, Jules Duval. Une proposition tendant à établir un droit fixe de 1 fr. 25 c. sur l'importation des céréales a été votée. L'assemblée a également accueilli avec faveur un amendement de M. Dehaut, dont le but est de mettre l'agriculture sur un pied d'égalité avec les autres industries de l'Empire.

Le Congrès était présidé par l'infatigable directeur de la Société française d'archéologie, M. le comte de Caumont, à qui l'on doit tant de fondations utiles, et, entre autres, celle des assises scientifiques et ambulatoires qui se tiennent tous les ans dans les principales villes de France.

Portrait de M. Arman, député de la Gironde, d'après le journal *la France*. — « Quant à M. Arman, il appartient à la majorité et garde le silence dans les questions purement politiques. Mais

les questions d'affaires, soit dans les bureaux, soit dans la Chambre, gagnent beaucoup à être présentées, expliquées, élucidées par lui. M. Arman est un des grands constructeurs de navires de France, et, de plus, un ami du comte de Bismark, qui lui a donné des commandes considérables. Les chantiers que l'honorable député de la Gironde possède à Bordeaux travaillent encore en ce moment pour le roi de Prusse, — mais pour le vrai et non pour celui du proverbe.

» Petit, l'œil malin, le visage reposant sur une cravate blanche et ressemblant beaucoup, dit-on, à celui de Louis-Philippe jeune, M. Arman, par l'air de satisfaction et d'apaisement qui se dégage de sa personne, fait involontairement songer à ces négociants hollandais qui traitent les affaires à table et le sourire aux lèvres. Les lèvres, chez l'honnête M. Arman, comme chez beaucoup de Bordelais, sont tout un poème, et on se demande si elles n'ont pas été faites ainsi pour la dégustation de ces vins dignes des dieux, qui tiennent les nerfs dans un état de calme parfait, et que, seuls, les Bordelais savent boire à propos et comme il convient. La cave de l'honorable M. Arman est aussi renommée à Bordeaux que son esprit et son bon sens le sont à la Chambre. »

À PROPOS DE QUELQUES DOCUMENTS APOCRYPHES. — M. Philippe Tamizey de Larroque, dans ses comptes-rendus bibliographiques, a le double don de condenser l'esprit général d'une œuvre et de mettre en relief toutes les particularités essentielles sous une forme agréable et lumineuse. Les interprétations personnelles du pénétrant critique complètent toujours la pensée de l'auteur ou la présentent sous un aspect nouveau. M. Léo Drouyn me disait naguère, à ce propos, un mot charmant et ennobli d'humilité: « M. Tamizey de Larroque, par sa profonde et belle étude sur ma » *Guienne militaire,* m'a révélé de bonnes choses que j'avais à » peine entrevues en les écrivant. » Il semble, en parcourant les analyses littéraires de notre collaborateur, que le sujet du livre dont il s'occupe lui est aussi familier qu'à l'auteur lui-même, et même un peu plus. J'ose parler ainsi, au risque de m'attirer la colère du sympathique et modeste écrivain qui applique la vérité à tout, si ce n'est à la mesure de son talent. On a dû remarquer qu'il a toujours en réserve des idées et des pensées nouvelles sur

toutes les données et sur tous les secrets historiques. Sa conscience égale son savoir et sa courtoisie. Quand son rare discernement lui a fait soupçonner l'authenticité d'un acte, son doute se témoigne aussitôt.

Son dernier article (sur *Glanes et Regains,* par M. le marquis du Prat) est un vrai chef-d'œuvre de goût, de tact et de science; malheureusement, il est criblé par une grêle de coquilles. A la fin de ce recommandable travail, M. Tamizey de Larroque n'a point dissimulé que les lettres attribuées à Rabelais, à Montaigne, et publiées par M. le marquis du Prat dans son recueil, lui paraissaient d'une provenance tout à fait équivoque; ce qui n'a rien d'étonnant.

Les contrefaçons en archéologie, paléographie, etc., ont été et sont beaucoup plus fréquentes qu'on ne pense. Nos abonnés n'ont point oublié sans doute le médaillon des deux Tetricus, la charte d'Alaon, celles de Mont-de-Marsan, la fabrication récente de parchemins nobiliaires à Bruxelles, certaine correspondance de Louis XVI, sans compter celle de Marie-Antoinette, sur laquelle le monde savant n'est pas encore édifié. Plusieurs pièces, signées de noms illustres, ont été hasardeusement introduites par M. le marquis du Prat dans les *Glanes et Regains*. Or, comme nul homme n'est plus soucieux que lui d'authenticité, notre insistance sur ce point sera accueillie avec gratitude. M. Tamizey de Larroque, en marquant à l'encre rouge des documents considérés par lui comme apocryphes, a démontré une fois de plus sa sagacité. M. Louis Paris, l'honorable directeur du *Cabinet historique,* m'a confessé qu'un examen scrupuleux des titres en question lui avait inspiré même défiance qu'à notre collaborateur. Ces deux jugements conformes sont, en ce qui concerne les deux lettres de Montaigne, corroborés par l'opinion de M. Jules Delpit, dont la pertinence, en ces matières et beaucoup d'autres, est irrécusable.

J. Noulens.

CHRONIQUE

—

Voici venir un journal joyeux, *la Vigne,* un titre sain et fier. Rédacteur en chef, M. Auguste Luchet. Oui, M. Luchet lui-même, le romancier d'autrefois, l'auteur de *Frère et Sœur* et de *Thadéus le Ressuscité.* Il se fait journaliste du raisin, dont Pierre Dupont et Gustave Mathieu se sont improvisés, de nos jours, les poètes! La *Vigne* paraît toutes les semaines sur papier blanc (pourquoi pas lie de vin?) Donc, *humons le piot,* dirait Rabelais, et souvenons-nous qu'un tel journal serait impossible en Angleterre.

C'est une consolation, quand on songe que tant de journaux anglais sont impossibles en France.

—o—

M. Souèges vient de fonder un *Recueil de Jurisprudence,* spécialement consacré à reproduire les jugements notables de la Cour impériale d'Agen et des tribunaux du ressort rendus principalement en matière possessoire, ainsi que les décisions les plus importantes du Conseil de Préfecture de Lot-et-Garonne en matière administrative. Nous souhaitons bienvenue et durée à cette publication, notre voisine, qui comble une lacune dans le mouvement intellectuel et scientifique de notre région.

—o—

Une dame étrangère d'un grand nom et d'une colossale fortune offrit naguère à Isabelle, la bouquetière du Jockey-Club, une image en diamants de *Gladiateur*, le célèbre cheval de M. le comte de Lagrange. Ce don est destiné à servir d'agrafe au fichu de la gracieuse marchande de fleurs. Le vainqueur du Derby a conservé toute sa vogue : aux premières courses de la Marche, on a inauguré un nouveau champagne qui porte son nom; on le boit sans recourir à la pince ou au couteau pour le déboucher.

—o—

Pau ne fait que croître et embellir. En parcourant ses rues et ses promenades animées par une population riche, élégante et

active, on croit être dans un Paris en réduction. La colonie étrangère qui cet hiver a stationné dans le charmant et hygiénique chef-lieu des Basses-Pyrénées, ne le cède en rien à celles qui l'ont précédée en fortune et distinction, comme on peut le voir par le tableau très incomplet que voici :

Allemands. — La baronne de Lyncher; le docteur F. Schaer, médecin-inspecteur des bains de Kehbourg (Bremen); le comte de Schoenbornn-Wiesentheid; le baron de Wimpffen.

Américains. — Le baron de Longueuil; le général Randolph; Filmore, ex-président des États-Unis.

Anglais. — Le général sir S. Auchmuty G. C. B.; le docteur Bagnell; révérend George Brown; le capitaine Campbell; le docteur Campbell; la comtesse de Carnwath; sir Edwin Dashwood, baronnet, honorable; lady Duncan; sir Adam Hay, baronnet; le lieutenant-colonel the honorable W White Hedges; général Klapka; honorable Newton Lane; le comte Léopold; lady Login; le baron Alonzo Lopez de Fonseca; Mackenzie; lord Massy; la baronne de Milanges; lady Charlotte-Maria Pepys; de Musgrave Clay, vice-consul des États-Unis; major Ridley; lord Rossmore; le comte Russell Killough; lieutenant-colonel Thompson; les colonels Verner, Whittingham R. E., Woodfall, Hogg, Hudson, Rothe, Shaw.

Autrichiens. — Les comtesses Wratislaw, Zichy Ferraris.

Belges. — Le marquis d'Auvers; le baron d'Oldenel.

Danois. — Le comte Knuth Lilliendal.

Espagnols. — Le duc d'Alcudia; les comtesses d'Anover, de Termes, de Castanida et de Campo-Réal; les marquis de Miraflores et de Montealegre; vicomtesse d'Almeira; Solernou Fernandez, consul général; les comtes de Villapaterna, chambellan et député; de Castella, de Cartagène.

Français. — La marquise de Béranger; le duc de Bisaccia La Rochefoucault; la comtesse de Blacas; les marquis de Castelbajac et de Chérisey; le vicomte de Castex, chambellan de l'Empereur; le comte de Castillon; les barons de Castillon, de Carayon-Latour, d'Auriol, de Curel, Dutour, de Cordier, de Renty; les comtesses Casy, de Puységur, de Rayneval, Estève, d'Évry; la vicomtesse de Gontaut; la maréchale marquise de Grouchy; le marquis de Nieuil; la marquise de Parcieu; le vicomte de Saint-Roman;

de Richemont; de La Roche; les comtesses de Vigneral, de Lestrade, de Tozé, de Montcabrier, de Cumont, Estève, d'Évry.

Hollandais. — La baronne Brienen; les barons du Tour de Bellin-Chave, chambellan de S. M. le roi des Pays-Bas; Lynden, d'Yvoy, chambellan de S. M. le roi des Pays-Bas.

Polonais. — Le prince Auguste Chateaureski; les comtesses de Potocka, de Borch, de Waleska; les comtes Stanislas Zamoyski, de Plater-Syberg.

Russes. — La marquise de Botticheff; les comtesses de Canerine, de Filatieff; la princesse de Goudacheff; les comtes Koraski, Krasichi; Mme Élise de Miassoyédoff; le baron Pilar; Mme de Syvers; l'aide de camp général Timacheff.

—o—

A l'occasion du mariage de Mlle Marie-Suzanne-Jacqueline de Montesquieu, petite-fille de l'auteur de l'*Esprit des Lois*, le *Pays* donne des détails « curieux, vrais et inédits, » sur l'illustre écrivain et sur sa famille.

Ce journal parle d'abord du château de la Brède, qui est classé parmi les monuments historiques.

Cela se peut lire dans les livres de géographie; mais ce qu'on ignore, et le fait est assez rare pour être signalé, c'est que la terre de ce nom, si la succession des temps l'a fait passer d'une branche à une autre de la même famille, n'a pas un moment cessé de lui appartenir depuis le douzième siècle jusqu'à l'heure présente!

Autre singularité plus notable encore : les fermes qui entourent le manoir sont *depuis six cents ans* cultivées pour les mêmes maîtres, par la même race de serviteurs. Depuis six cents ans, la famille des Danthos, par exemple, fut sans interruption et demeure attachée à l'exploitation du domaine. Les années, les intérêts, les passions, les changements politiques et sociaux, rien n'a rompu cette union touchante, cette intime alliance, cette solidarité et, en quelque sorte, ce mariage d'inclination et de raison entre les rejetons de la lignée féodale et leurs fidèles tenanciers, entre cette noblesse populaire et cette noble roture.

Suit une anecdote sur le baptême de Montesquieu.

Le 18 janvier 1689, un gentilhomme pris au dépourvu et bien empêché, c'était Jacques de Secondat, baron de la Brède. Un fils

venait de lui naître, et soit par négligence, soit par oubli ou toute autre cause, il n'avait encore choisi ni parrain ni marraine.

Il se promenait de long en large devant la porte de son castel; en son impatience, il piétinait la neige durcie et (cette fois l'expression sera d'une rigoureuse justesse) ne savait à quel saint se vouer. Alors passa près de lui un pauvre vieillard, déguenillé, transi de froid, qui demandait l'aumône. Une inspiration lui vint, soudaine, charmante, et il y céda sans hésiter.

— Mon ami, dit-il au vagabond, veux-tu servir de parrain à mon fils?

On se représente aisément la figure ahurie que dut faire le malingreux. Rassuré, pressé, prié, il se rendit. On lui trouva, dans la maison même ou dans le voisinage, une humble femme, servante ou villageoise, qui consentit à devenir sa commère. A l'église, devant les fonts baptismaux, il fit connaître son prénom : *Charles*. Ce fut celui de son noble filleul, qui lui fit quelque honneur.

—o—

Les Chanteurs des Rues sont une des œuvres les plus piètres du théâtre moderne. Le talent de Mme Ugalde, l'artiste inimitable, a dissimulé, autant qu'il était dans la puissance humaine, les défauts, les incohérences et les monstruosités de cette pièce lyrique. Mme Ugalde a été vaillamment secondée par une bagnéraise, Mlle Périga, qui a dit les tirades à pleine voix et traduit la passion avec éloquence.

—o—

Jules Claretie voit çà et là en province, dans sa chronique de l'*Avenir national,* plusieurs faits curieux, entre autres celui-ci : Et, tout d'abord, la ville de Toulouse ne vient-elle pas de donner le nom de Baour-Lormian à la rue Gamion, où naquit, le 24 mars 1790, cet académicien? Toulouse est reconnaissante et, de cette façon, le nom de Baour-Lormian durera un peu plus que ses œuvres, qui me paraissent moins solides que l'airain.

—o—

L'Académie des Jeux-Floraux vient de terminer l'examen définitif des nombreux ouvrages présentés au concours de 1866. Dix

pièces de vers, appartenant à divers genres, ont été jugées dignes de recevoir un prix.

L'amarante d'or, fleur du genre et prix de l'année, est décernée par l'unanimité des suffrages à deux odes, montées *ex-æquo* à la première classe. Elles ont pour titre : *A l'Ombre de Dante Alighieri; les Deux Filles du Rhin*. L'une et l'autre ont pour auteur M. Stephen Liégeard, de Dijon (Côte-d'Or), plusieurs fois lauréat de l'Académie dans ses précédents concours. Cette nouvelle couronne, la plus brillante de celles qu'il a obtenues, donne à M. Liégeard le droit de demander des lettres de maître ès-jeux et de faire désormais partie du corps des Jeux-Floraux en cette qualité.

—o—

Le *Bulletin monumental* de Caen a rendu justice à la savante notice de notre collaborateur M. Vielle, sur les *Voies romaines dans les Landes*, en ces termes :

« Sous le titre de *Voies romaines dans les Landes de Gascogne*, la *Revue d'Aquitaine* (décembre 1865), dirigée par M. Noulens, publie un remarquable article qui discute les opinions émises par MM. Lapie et de Walckenaer, sur les positions des localités romaines indiquées dans les itinéraires, et rectifie ces opinions sur plusieurs points par des observations qui paraissent péremptoires. L'auteur de cet article est M. Aug. Vielle, il mérite d'être lu par ceux qui étudient la géographie ancienne du sud-ouest de la France. »

—o—

Une société de bibliophiles bordelais vient de se constituer dans le chef-lieu de la Gironde; elle compte parmi ses fondateurs MM. R. Dezeimeris, qui nous a donné une excellente édition des *Œuvres de Pierre de Brach;* M. Jules Delpit, l'infatigable directeur des *Archives historiques*, M. Gustave Brunet, le fécond et précieux collaborateur de tant de recueils, etc. Le but de cette société est le même que toutes celles du genre qui fonctionnent en France et à l'étranger; elle se propose de publier, à tirage restreint et avec un soin jaloux, des écrits rares ou inédits.

—o—

M. le vice-amiral Dupouy a été nommé préfet du deuxième arrondissement maritime, à Brest.

—o—

M. Belmontet, député et poète, avait fait claquer le fouet de la satire aux oreilles de certains personnages de noblesse récente.

M. Monier de la Sizeranne, en ce qui le concerne, prit très bien la chose et s'empressa d'envoyer à l'irascible poète une barrique de son vin de l'Ermitage, quelques exemplaires de ses vers de jeunesse et le petit billet suivant :

« Pour vous récompenser, et en même temps pour vous punir de votre philippique rimée contre les nouveaux nobles, je vous condamne, Monsieur, à faire boire à vos critiques de mon vin et à faire lire à vos admirateurs de mes vers. »

—o—

Un mot au *Moniteur vinicole* : Décidément le cri de détresse jeté récemment par le *Moniteur vinicole* n'avait rien de fondé. Le Bordelais n'est point envahi par les Anglais : si ces insulaires se sont rendus acquéreurs des domaines de Lafitte et de Cos-Destournel, ils ne tiennent pas, du moins, ceux du château d'Issan et de Branne-Cantenac, achetés depuis peu par des Parisiens, comme le domaine Ducru, tombé également aux mains d'une Parisienne, et Montrose, devenu la propriété d'un Alsacien.

Les Anglais n'emporteront pas plus chez eux les grands vins médocains qu'ils n'y ont transporté les vignes de Marsala, que la Sicile avait jadis aliénées à leur profit. Leurs guinées fructifieront sur les bords de notre Garonne et feront prospérer les ceps dont ils sont devenus les propriétaires.

Malgré ce petit trafic qui a tant ému le *Moniteur vinicole*, la patrie n'est point en danger; nous ne voyons qu'un avantage à ce que les Anglais, si bons connaisseurs des produits de nos meilleurs clos, s'intéressent d'une manière plus particulière à leur propagation : quoi de mieux, pour cela, que de posséder un peu de sol?

SPORT

—

Aux courses du Bois de Boulogne, première réunion du printemps, le 2 avril, *Équivoque* et *La Fortune*, à M. le comte de Lagrange, ont remporté, la première, le prix de Guiche, et la seconde celui de Lutèce (10,000 fr.). *La Fortune* était montée par Grimshaw, le guide célèbre de *Gladiateur* à travers ses victoires.

Gladiateur est, depuis deux ans, le héros de Paris. Toutes les voix du monde élégant et toutes les plumes des chroniqueurs continuent à le glorifier. Son portrait décore la salle à manger du Prince Impérial. Il y a quelques jours, en Angleterre, le cheval de M. de Lagrange courait seul un prix important, tous ses concurrents s'étaient retirés en le voyant sur la piste. Sa présence sur un hippodrome rend les spectateurs indifférents à toutes les courses où il ne figure pas. A la deuxième journée du Bois de Boulogne, avec une incomparable aisance de mouvement, il a atteint le but après quelques-uns de ces bonds prodigieux qui couvrent jusqu'à vingt-huit pieds de terrain Sa récompense a été le Grand Prix de l'Impératrice (15,000 fr.). Il était parti donnant quarante mètres, et il a battu *Fumée* et *Vertugadin* avec une avance de pareille longueur. *Fleurette,* des écuries de notre honorable député, est arrivée première dans le Prix des Acacias. A la deuxième journée, les deux vainqueurs susdits ont renouvelé leur triomphe *Gladiateur* a enlevé le Prix de la Coupe, et *Fleurette* celui du Neuvième.

La renommée de *Gladiateur* rejaillit naturellement sur son jockey, dont les journaux de France et d'Angleterre consignent avec scrupule les faits et gestes.

Le Jockey-Club britannique tient un peu plus à ses prérogatives que celui de France. Au lieu de se borner à décider en souverain sur le turf, il s'immisce dans les affaires particulières des jockeys. C'est ainsi que Grimshaw vient d'être privé pour un mois du droit de courir pour avoir refusé de monter le cheval de lord Hasting à Warwick. A cette occasion, interrogé par l'amiral

qui présidait la séance et lui demandait ce qu'il avait fait du cheval en quittant la selle, il dit :

— Je l'ai remis à mon valet.

— Vous voulez dire au valet de lord Hasting.

— Du tout, je veux dire à mon valet.

En effet, le petit jockey a un valet nommé Barker, qui a cent livres (2,500 fr.) par an et ses frais de voyage payés pour veiller sur la garde robe de son maître, dont il a trois fois la taille.

Aux courses de Pau, journées des 4 et 6 avril, le PRIX D'OUVERTURE (1,000 fr.) a été remporté par *Bayard*, à M. Prunet. La POULE D'ESSAI (6,000 fr.) a été méritée par *Marcella*, à M. Fould. *Quand-je-pourrai*, à M. le comte de Monts, s'est tenu vaillamment à un bon rang. Le PRIX PRINCIPAL (2,500 fr.) est resté à *Marie-Stuart*, à M. de Lonjeon, et le PRIX A RÉCLAMER, à *Dalila*, à M. Fould. Cette dernière écurie, représentée par *Lavinia*, a eu encore la palme dans le PRIX DE LA SOCIÉTÉ D'ENCOURAGEMENT. *Porera*, à M. Power, a gagné le PRIX DES DAMES. *Bagatelle*, à M. Paul, le PRIX DU CHEMIN DE FER. *Arabia* a été victorieuse dans le STEEPLE-CHASE.

La ville de Pau a eu aussi des courses de taureaux très brillantes et une cavalcade de charité. La troupe équestre se composait d'une mêlée indescriptible de singes, d'ours, de charlatans, de mandarins, de sauvages, de Turcs; les chars qui complétaient le cortége étaient aussi splendides que ceux qui accompagnent la marche du bœuf gras dans la capitale. La retraite aux flambeaux, qui a couronné cette fête divertissante, a été, d'après le correspondant de la *Revue illustrée des Eaux*, « un spectacle capable de rendre guerrier, et même chauvin, le plus paisible des traîneurs de plume. »

Raoul d'Ortigues.

L'ESPRIT CRITIQUE

AU DÉBUT DU QUATORZIÈME SIÈCLE

—

Le meurtre de l'évêque d'Aire, en 1329, est un fait particulier de nos annales qui n'a été expliqué par aucun historien et qui était explicable cependant par le mouvement des esprits à cette époque. Quelques considérations générales feront mieux comprendre, j'espère, les causes de ce drame et les luttes d'une phase du monde féodal mal définie et partialement jugée. La scène tragique que nous déroulerons tout à l'heure, comme tant d'autres contemporaines, eut un caractère purement politique. La question de droit y était tout, celle de personnes rien. Cette vérité a été cependant intervertie, car plusieurs écrivains n'ont vu que sacrilége et homicide dans l'énergie terrible d'une société menacée de ne pas être si elle ne recourait à la force brutale. Cette force fut seule souveraine au début et à la fin du moyen-âge. La plupart des violences qui eurent lieu un peu avant et un peu après 1300, furent inspirées par le besoin de disjonction entre l'ordre ecclésiastique, dominant, et l'ordre civil, qui voulait dominer : celui qui n'exerçait pas la suprématie tenta de l'arracher à l'autre. Le quatorzième siècle s'ouvre dès lors par une réaction contre les envahissements du clergé. Les croisades, les donations successives d'immeubles, les grandes et les petites guerres, avaient ruiné en partie le monde féodal. Seule, l'Église, toujours insatiable, restait prospère. Les chefs de famille étaient réduits à implorer pour leurs cadets des bénéfices provenant des prodigalités saintes de leurs *antécessours* (1). Le mal est profond : tous

(1) Dupuy, *Histoire du Diff.*, p. 12.

sont d'accord pour arrêter son extension en résistant à l'accroissement des abbayes. Quelques seigneurs même essaient de reprendre les biens dérobés à la ferveur d'un âge naïf. Ce qui les irrite encore, c'est que l'autorité des évêques et des abbés rivalise et éclipse le plus souvent la leur. L'esprit critique commence à poindre. La foi étant moins aveugle, la loi va devenir plus évidente et plus nécessaire. Les signes précurseurs de ce mouvement apparaissent au dehors comme au dedans du royaume. Vers le déclin du treizième siècle, Jayme, roi d'Aragon, refuse de continuer au pape le tribut promis par ses pères (1). Charles d'Anjou, frère de saint Louis, élève sa couronne au dessus de la tiare, et fait un jour ensevelir vivants un évêque et un moine. Le bouillant comte d'Artois arrache au légat une bulle qui lui déplaît et la livre aux flammes (2). Philippe le Bel, oubliant qu'il est fils aîné de l'Église et petit-fils de saint Louis, donne le signal des répressions et des attaques : il interdit à l'ordre ecclésiastique de mettre le pied dans l'ordre civil, c'est à dire dans les conseils et dans les parlements. Ses officiers dépouillent l'évêque de Maguelonne. Par ordre du roi, celui de Pamiers est mis à la torture. Dans une de ses lettres, Philippe qualifie le prélat : *homme de mort qui souille le lieu qu'il habite* et le juge *un excellent sacrifice à faire à Dieu* (3). Le même souverain, dans le but d'avilir la papauté, fait fabriquer en 1301 la bulle *Ausculta, filii* (4), et défend à l'épiscopat français de répondre à l'appel du Saint-Père, qui l'avait convoqué au concile de 1302. Tout fut mis en œuvre par le monarque pour susciter le mépris des hommes d'armes contre le pouvoir monacal. Nogaret,

(1) Ramon Muntaner, trad. de Buchon. — *Histoire de la commune de Montpellier*, par Germain.

(2) Michelet, *Histoire de France*, t. III, p. 61.

(3) *Idem*, p. 65.

(4) Dupuy, *Preuves*, p. 44.

conseiller de Philippe, proclama dans un manifeste que la chaire de saint Pierre était occupée par un maître de mensonges qui, *quoique malfaisant, se fait appeler Boniface*. Ailleurs, reprenant son jeu de mots, il lui applique le nom de *Maleface*. Ce légiste audacieux, armé du droit romain qu'il interprète à sa façon, bat en brèche le pontificat partout où il le rencontre, et va jusqu'à soudoyer des sbires pour appréhender le pape à Anagni. La fin, comme on le voit, valait mieux que les moyens.

Ces rigueurs et ces persécutions du suzerain avaient encouragé les mêmes dispositions chez les vassaux. La prépondérance et l'absorption épiscopale ou abbatiale pesaient à leur dignité autant qu'elles nuisaient à leurs intérêts. Les couvents, après s'être établis par eux et chez eux, et enfin au dessus d'eux, d'obligés étaient devenus maîtres de la meilleure partie de leur patrimoine. Ces appropriations lentes, mais désastreuses, il fallait les confirmer sous peine d'interdit. Ceux qui avaient osé ressaisir des terrains, cédés temporairement ou irrégulièrement acquis, étaient sommés de les restituer. Le concile de Marciac, en 1326, vint mettre le comble à l'irritation des seigneurs, car une série de canons y fut dirigée contre les prétendus détenteurs de biens ecclésiastiques ou rédigée pour exempter les clercs et les religieux de la taille et des impôts [1]. Tout transgressement à ces prescriptions entraînait l'anathème. Un prélat s'acharna surtout à faire réintégrer le clergé dans les domaines contestés ou repris.

Ce fut Anesans de Toujouze, successeur de Guillaume de Corneillan sur le siége d'Aire. Les barons et les damoiseaux, lésés par les réclamations de l'évêque, résolurent sa mort. Sachant qu'il était en tournée pastorale, ils se portèrent à une lieue de Nogaro, l'assaillirent et attentè-

[1] *Histoire de Gascogne*, par l'abbé Monlezun, t. III, p. 204.

rent à ses jours (1), *ex insidiis irruentes eum occiderunt prope Nogarolium*. Le *Gallia christiana*, qui fait ce récit, nomme parmi les conjurés Tercellus de Baulat (qu'il écrit fautivement de Brulato), Bernard de Canet, Raymond-Guillaume de Ribaute et ses frères Jean et Arnaud, Pierre de Sanguinède, dit d'Arbocave, Pierre de Sérignac, les bâtards d'Anet, de Ju, Manaud et Jean de Capdevieille (2).

Les abus antérieurs avaient été si criants et les menaces de l'évêque si violentes, si agressives, que l'opinion publique ne fut ni émue, ni étonnée par cet événement. Bien mieux, elle prit sous sa protection ceux qui avaient versé le sang pour la séparation de l'autorité civile et de l'autorité ecclésiastique, jusque-là trop confondues. Ainsi, une cause juste fut servie ou plutôt desservie par les procédés barbares d'une époque où le fer était l'arbitre suprême. Tersole de Baulat et ses compagnons se glorifièrent d'un tel acte, et les plus hauts personnages s'honorèrent de leur offrir l'hospitalité. Parmi ceux qui leur donnèrent asile, le *Gallia christiana* cite : Théobald et Manaud de Barbazan, Guillem de Moncade, Arnaud de Morlaas, Théobald de Tusaguet (3).

Les historiens religieux qui ont apprécié ce fait n'ont pas tenu compte des idées et des mœurs de l'époque ; ils l'ont envisagé à un point de vue étroit et condamné sans l'expliquer. Nous différons d'eux en ce que nous l'expliquons en le condamnant. Si nous approuvons la cause qui ouvre véritablement notre ère nationale, nous désapprouvons ses sanglants effets. D. Sainte-Marthe et l'abbé Monlezun sont toutefois obligés de reconnaître que ceux

(1) Le *Gallia christiana* déclare Anesans issu de l'illustre race des Joyeuse, *illustri de Joyosa gente ortus ;* ce qui est une grave erreur, attribuable sans doute à une fausse transcription du titre. D. Sainte-Marthe aura vu *Joyosa* là où il y avait *Tojosa*. La famille de l'évêque, qui était une des plus notoires de l'Armagnac, avait concouru à la fondation de Montguillem.

(2) *Gallia christiana*, t. I, p. 1159.

(3) *Histoire de Gascogne*, par l'abbé Monlezun, t. III, p. 216.

qui firent d'Anesans un martyr, ne trouvèrent autour d'eux qu'appui et impunité. Le bon chanoine d'Auch dit : « Tels étaient les malheurs du temps et le haut rang des » coupables, que la justice fut contrainte de gémir quel- » que temps en silence et de s'avouer impuissante. » Le métropolitain, absorbé par sa querelle avec le comte d'Astarac, qui lui refusait des concessions temporelles, négligea, durant deux années, de venger la fin tragique de son suffragant. Le comte d'Armagnac lui-même fut soupçonné de connivence dans cette affaire, pour n'avoir pas autorisé les poursuites de son sénéchal ou de son bailli. Au synode de Marciac, assemblé enfin en 1330 par Guillaume de Flavacourt et composé de Guillaume de Lectoure, de Guillaume de Tarbes, d'Arnaud d'Oleron et du successeur de la victime, on prononça contre les meurtriers les peines édictées dans une constitution du concile de Nogaro en 1290 (1). Nous ignorons le dénouement de ce procès. Nous savons cependant que le juge d'Armagnac, requis de mettre la sentence à exécution, ne dut pas déployer un grand zèle, puisqu'il fut question de recourir au roi de France pour forcer le comte et ses officiers à faire leur devoir.

D'après Monlezun, Tersole et tous ceux qui trempèrent dans le meurtre de l'évêque d'Aire furent, par un juste châtiment du ciel, privés de postérité. En effet, après Tersole les seigneuries de Baulat, de Montus, durent retourner à la ligne puînée des Baulat, seigneurs de Preneron; car son chef, Manaud de Baulat, les possédait en 1391 et les reconnaissait mouvantes de la comté d'Armagnac (2).

J. Noulens.

(1) *Chronique du diocèse d'Auch*, par D. Brugelles, preuves, p. 47.
(2) D. Villevielle, Mss. Bibl. imp.

NOTICES

SUR L'INTENDANCE EN BÉARN ET SUR LES ÉTATS DE CETTE PROVINCE

AVEC LE CATALOGUE DES MAISONS NOBLES

Rédigées par M. P. Raymond, archiviste des Basses-Pyrénées.
Paris, 1863, 1 volume in-4°.

J'ai déjà rendu compte des *Notices* de M. Paul Raymond, dans le numéro du 7 avril de la *Revue critique d'Histoire et de Littérature*, revue dont je dirais beaucoup de bien si je n'étais un peu de la maison (1). Mais, là, je n'ai pu, faute de place, m'étendre autant que je l'aurais voulu sur un travail qui est des plus remarquables. Ici, où j'ai mes coudées franches, je donnerai à mon appréciation tout le développement que me semblent mériter l'importance du sujet et l'habileté avec laquelle ce sujet a été traité.

Je n'apprendrai rien aux lecteurs de la *Revue d'Aquitaine*, en leur disant que M. Paul Raymond est un des plus zélés, comme des plus savants, de tous les paléographes que nous devons à l'École des Chartes. Par une bonne fortune dont on ne peut assez se réjouir, ce sont les plus riches de nos archives départementales qui ont été confiées à l'infatigable travailleur. M. Raymond n'a pas tardé à prouver combien il était digne d'occuper le poste d'honneur où l'avaient suivi les espérances de tous ceux qui le connaissaient : quand un ministre dont l'initiative a droit à d'unanimes applaudissements, prescrivit la publication des inventaires de nos archives, le gardien du *Trésor de Pau* fut prêt un des premiers, et l'on n'a pas moins admiré

(1) Cette Revue hebdomadaire paraît depuis le 1er janvier 1866, sous la direction de MM. Paul Meyer, Charles Morel, Gaston Paris et Hermann Zotenberg. Les fondateurs de ce recueil, destiné à combler une lacune que déplorait l'érudition française, n'ont pas eu tort d'avoir confiance dans leur œuvre et de compter sur l'appui du public lettré.

le soin que l'activité apportés par lui dans l'accomplissement d'une tâche bien difficile. C'est de la préface du tome III de l'*Inventaire des Archives du département des Basses-Pyrénées* que sont extraites les *Notices* que je viens examiner. Par la préface on jugera l'œuvre entière, comme par le portique on juge le monument.

Après de rapides considérations sur le rôle des intendants en général, M. Paul Raymond dresse la liste complète et chronologique des intendants de Béarn et Navarre (plus tard d'Auch et de Pau), de 1631 à 1790.

Le premier de ces magistrats fut Pierre de Marca, président au Parlement de Navarre, qui devint plus tard archevêque de Toulouse, et qui mourut archevêque de Paris. Le second fut Jean de Gassion, aussi président au Parlement de Navarre. L'administration de Marca dut être bien paisible, bien paternelle, si l'on en croit le silence des documents, et si l'on applique aux intendances ce que l'on a dit des femmes : *Heureuses celles qui n'ont pas d'histoire!* En revanche, l'administration de Jean de Gassion fut des plus orageuses, et M. Paul Raymond, qui ne se contente pas de connaître à fond les archives dont il a la garde, mais qui a fouillé aussi tous les registres secrets du Parlement conservés au greffe de la Cour impériale de Pau, nous raconte avec force détails le conflit qui s'éleva, en 1640, entre le frère trop belliqueux du maréchal de Gassion et le premier président Bernard de Lavie, soutenu par tous ses collègues. La Cour alla jusqu'à défendre à son adversaire d'exercer plus longtemps sa commission d'intendant, et M. de Gassion, ripostant à cet insolent arrêt avec une singulière énergie, menaça les récalcitrants de loger dans la maison de chacun d'eux des gendarmes qui y resteraient jusqu'à complète soumission. Il s'en fallut de bien peu que ces garnisaires bottés ne vinssent s'installer au foyer des membres du Parlement, et ce fut seulement quand les magistrats se disposèrent à

partir pour Navarrenx, que, grâce à la tardive intervention du gouverneur de la province, le comte de Gramont, on renonça à leur infliger des hôtes aussi incommodes.

M. de Gassion ne fut pas non plus toujours d'accord avec les États de Béarn : l'imposition extraordinaire pour la subsistance des gens de guerre, dont il frappa la province, produisit au sein de ces États une formidable tempête. L'assemblée adressa à Louis XIII de véhémentes remontrances, reproduites *in extenso* en ces *Notices* (pages 14-18), et auxquelles le roi répondit par une apostille mise à la marge qui contenait une de ces promesses vagues et jamais réalisées que M. Raymond appelle « véritable eau bénite de cour. »

Pendant les troubles de la Fronde (de 1648 à 1653), il n'y eut pas d'intendants de province [1], et, jusqu'en 1682, il n'en fut pas nommé de spéciaux aux pays de Béarn et de Navarre; cette région fut administrée par les intendants de Guienne : Hotman, Legeay, Pellot, Henri d'Aguesseau, Guillaume de Sève et Faucon de Ris. Le Béarn ne doit garder aucun reconnaissant souvenir de Pellot, qui, en 1665, frappa d'une amende énorme (49,000 livres) certains bourgs et paroisses qui avaient résisté à un ordre de Colbert relatif à la vérification des dettes communales, et qui, d'après un document publié par M. Depping dans le tome II de la *Correspondance administrative sous Louis XIV*, proposa au ministre de ruiner la fontaine de Salies, qui fournissait du sel à toute la province et aux provinces voisines, pour établir en toute sûreté la gabelle, et forcer, par ce sauvage expédient, les

[1] M. Raymond cite sur le rappel des intendants un passage des *Mémoires* du cardinal de Retz. Au sujet de la création des intendants, il n'avait pas manqué de citer un passage du *Testament politique* du cardinal de Richelieu. Ailleurs, il invoque le témoignage de Dangeau (*Journal* publié par MM. Soulié et Dussieux), du marquis de Sourches (*Mémoires* publiés par M. Bernier), d'Olivier d'Ormesson (*Journal* publié par M. Chéruel), etc. Le docte archiviste est aussi familiarisé avec les livres qu'avec les manuscrits.

habitants à s'approvisionner exclusivement du sel du roi.

En 1669, dit M. Raymond (page 19), d'Aguesseau, père de l'illustre chancelier [1], vint toucher une plaie bien sensible à la province; il dut faire la recherche des usurpateurs de noblesse. Toutefois, ce ne fut qu'une panique pour le Béarn : moyennant finance, tout s'arrangeait; le roi ne désirait autre chose. En effet, trente ans plus tard, en 1698, il donnait, pour vingt-trois livres, des armoiries, non seulement aux nobles qui avaient égaré les leurs, « mais, pour ne pas priver de cette marque d'honneur ses autres sujets qui possèdent des terres nobles, les personnes de lettres et autres qui, par la noblesse de leur profession et art ou par leur mérite personnel, tiennent un rang d'honneur et de distinction dans le royaume, il veut que les officiers de la grande maîtrise de Paris leur puissent accorder des armoiries lorsqu'ils en demanderont, eu égard à leurs états, qualités et professions. » Il fallait, ajoute malicieusement M. Raymond, être vraiment bien opposé aux intentions gracieuses du monarque, ou bien pauvre, pour se priver d'un tel honneur.

Nicolas du Bois, seigneur de Baillet, fut le premier des nouveaux intendants de Béarn. L'auteur des *Notices* nous dépeint ce protégé du chancelier Le Tellier comme un personnage qui « aimait à faire sentir grossièrement son autorité. » Il ne justifie que trop cette appréciation, en retraçant, d'après un des *Registres secrets du Parlement*, une scène scandaleuse qui se passa à Pau, en pleine Cour, le 4 mai 1683. Le potentat au petit pied osa, ce jour-là, jeter à la face de l'avocat général, M. de Mesplès, les plus violentes invectives. Louis XIV fut obligé d'envoyer ce malencontreux administrateur à Montauban, où il ne

[1] On sait que ce fut Henri d'Aguesseau qui inspira à Louis XIV l'idée de la création de l'ordre de Saint-Louis. La collection Baluze, à la Bibliothèque impériale, renferme de curieuses lettres de ce d'Aguesseau, alors (1676) intendant en Languedoc, relatives à des recherches littéraires dans la province.

sut pas mieux se concilier les sympathies des habitants, et d'où il fut bientôt rappelé pour n'être plus replacé.

J'ai trouvé, à la Bibliothèque impériale *(Fonds français 8248,* olim *Supplément français 4117)* un intéressant rapport de Du Bois de Baillet (pages 3 à 27) sur les contraventions faites par les protestants aux édits de 1668 et autres. Jaloux d'ajouter quelque chose à ce que M. Raymond nous apprend à la fois sur ce personnage et sur le Béarn, je vais insérer ici des extraits de ce document, daté du 12 janvier 1683 :

« Nicolas Du Bois, chevalier, seigneur de Baillet, conseiller du Roi en ses conseils, maistre des requestes ordinaires de son hostel, ayant reçu l'arrest du Conseil du trentième juin 1682, qui nous commet pour prendre cognoissance des plaintes faites au Roi par les agents généraux du clergé de France contre ceux de la R. P. R. de la province de Béarn qui nous a esté mis en main par M. Colbert de Croissy, ministre et secrétaire d'Estat, nous serions parti de Paris le 20e juillet dernier, accompagné de nostre train ordinaire, et serions arrivé en la ville de Pau le 15e aoust, où nous aurions esté incontinent visité par les jurats de la dicte ville, par les syndicqs du clergé, par les ministres et antiens de la R. P. R. et, le lendemain, seiziesme, nous aurions esté prendre notre place au Parlement de Navarre auquel nous avons fait cognoistre le sujet de nostre transport et le contenu dans notre commission, en suite de quoy, après plusieurs conférences tant avec MM. les evesques de Lescar et d'Oleron, grands-vicaires des diocèses de Dax et de Tarbe qu'avec les ministres et antiens du Consistoire de Pau, nous aurions reçeu la requeste des sydincqs du clergé des dicts diocèses de Lescar et d'Oleron, de Dax et de Tarbe dans lesquels sont situés les parroisses dépendantes du pays de Béarn... le 25e d'aoust, nous aurions commencé à faire la visite des lieux d'exercice par le temple de Pau, que nous

aurions finie le 2e d'octobre par celuy de Pontac, en faisant laquelle visite nous aurions reconneu que Bearn peut avoir de 12 à 13 lieues de Gascogne de long, 8 à 9 de large en y comprenant les montagnes qui font la séparation de ce royaume d'avec l'Espagne, qu'il est composé de 448 parroisses parmi lesquelles il y a 18 villes tant petites que grandes, qu'il n'y a qu'une seneschaussée divisée en 5 sièges royaux, Pau, Morlaas, Oloron, Sauveterre et Orthez, dans lesquels il n'y a qu'un seul juge qu'on appelle juge du sénéchal. Nous avons aussi trouvé que, conformément à l'Edit de 1668, il n'y a 20 lieux dans ladite province dans lesquels ceux de la R. P. R. font l'exercice public de leur religion, savoir 4 dans le siège de Pau : Pau, Nay, Pontac et Pardies; 3 dans celui de Morlaas : Morlaas, Lambeye et Garlin ; 2 dans celui d'Oloron : Oloron et Osse dans la vallée d'Aspe ; 6 dans celui de Sauveterre : Sauveterre, Salies, Labastide, Saint-Gladie, Castelnau et Augnein ; 5 dans celui d'Orthez : Orthez, Belloc [1], Baighs, Mastac et Arthez ; dans lesquels lieux il y a 34 ministres qui nous ont remis en main, lors de nostre transport, le dénombrement des familles et des particuliers faisant profession de la R. P. R. Nous avons trouvé qu'il

[1] Du Bois de Baillet s'était trompé ; car, dans une lettre au secrétaire d'État Châteauneuf (même volume, p. 30), il dit, le 8 avril 1683 : « Je me donne l'honneur d'escrire à M. de Croissy que je croy qu'il y a lieu de réformer dans mon procès-verbal le lieu de Belloc pour le lieu d'exercice de la senechaussée d'Orthez, et de mettre celuy de Baich en sa place. Je luy en mande les raisons dont je ne croy pas qu'il soit à propos de vous ennuyer. » En cette même lettre, Du Bois annonce au secretaire d'État qu'il lui envoie la déclaration d'un ministre nouveau converti, par laquelle il verra qu'un des chefs de plaintes des agents généraux du clergé, qui est la continuation d'exercice et l'entretien des ministres dans les lieux où cet exercice a été déclaré supprimé, est parfaitement justifié. Le même volume contient encore (p. 31, 33) deux documents utiles à consulter pour l'histoire du protestantisme en Béarn, pendant que Du Bois de Baillet était commissaire pour l'exécution des ordres de Sa Majesté en Navarre, Béarn et pays adjacents : ce sont des suppliques, l'une imprimée, l'autre manuscrite, adressées, la première audit commissaire, la seconde au roi, par les ministres et anciens de la R. P. R. de Béarn, au sujet de la réduction à deux des temples, réclamée par les agents du clergé.

y a dans l'estendue du siège de Pau 626 familles faisant profession de la R. P. R., composées de 2984 personnes, et qu'ainsi depuis le procès-verbal de M. Pelot (1), il y a 74 familles de moins qu'il n'y en avait dans ce temps; que dans le siège de Morlaas, il y a 80 familles composées de 379 personnes, et que par conséquent dans ledit siège le nombre des familles de la R. P. R. est diminué, depuis ledit procès-verbal, de 135, et le nombre des personnes de 1082; que dans celui de Sauveterre, il y a 1512 familles et 7200 personnes, et qu'ainsi il y a diminution de 161 familles et de 900 personnes depuis ledit procès-verbal; qu'à l'égard de celui d'Oloron, les familles de ladite R. P. R. sont diminuées de 76 et les personnes de 861 d'autant que, lors dudit transport de M. Pelot, il y avait 404 familles; et 1400 personnes faisant profession de ladite religion qui sont présentement réduites à 619 dans 235 familles; que, pour ce qui est du siège d'Orthez, il y a 1849 familles et 8273 personnes faisant profession de ladite R. P. R. dans son estendue, et par consequent diminution de 144 familles et 1045 personnes depuis ledit procès-verbal, outre plus de 500 personnes qui se sont converties depuis que les dits dénombremens nous ont esté mis entre les mains. Et faisant ensuite le calcul général de toutes les familles et personnes faisant profession de ladite R. P. R., nous avons trouvé que, depuis ledit procès-verbal, lesdites familles sont diminuées de 567, et les personnes de 4511, ce qui va à près du quart de tous ceux qui faisaient profession de ladite religion, lors du procès-verbal de M. Pelot (2). »

(1) C'est à dire depuis 1664.

(2) Je suis obligé de laisser de côté une foule d'autres chiffres. Je ferai pourtant exception en faveur de la statistique suivante: Familles catholiques, à Pau, 6,199, composées de 31,707 personnes; à Orthez, 2,507 familles et 13,039 personnes; à Oloron, 7,533 familles et 43,150 personnes; à Sauveterre, 2,337 familles et 9,930 personnes; à Morlaas, 8,150 familles et 51,112 personnes. Total : 26,700 familles et 148,738 personnes, ce qui fait voir que le nombre, tant des familles catholiques que des personnes, est augmenté, depuis le procès-verbal de M. Pelot

Le successeur de Du Bois de Baillet fut Nicolas-Joseph Foucault, dont les *Mémoires* ont récemment été si bien publiés par M. F. Baudry [1]. M. Raymond tire de ces *Mémoires* bon nombre de renseignements, qu'il rapproche des révélations des documents des archives des Basses-Pyrénées. Tantôt il observe que Louis XIV, si toutefois il l'apprit jamais, dut être médiocrement flatté de savoir que, le 20 juin 1684, Mlle Henriette Foucault était venue au monde dans le même lit que le fils de Jeanne d'Albret, et que, pour achever le tableau, on avait emprunté le berceau de Henri le Grand, la légendaire écaille de tortue. Tantôt il rappelle que Colbert ayant écrit à Foucault que ses administrés se plaignaient d'être malmenés par lui, l'intendant répondit : « Si j'avais manqué de civilité envers eux, ils ne viendraient pas manger comme ils font très souvent chez moi ; » par où l'on peut juger du caractère des esprits du pays. M. Raymond ajoute (p. 22) : « Malgré tous les mépris de Foucault pour le pays qu'il administra de 1684 à 1685, cela ne l'empêcha pas d'y trouver un mari pour sa nièce, et, de plus, nous soupçonnons fort son gendre d'avoir été de la R. P. R. ; du moins l'intendant avoue lui-même qu'on ne trouva pas de preuve qu'il eût été baptisé. » Aux assertions de Foucault, relatives à la conversion à peu près universelle des religionnaires du

et l'Édit de 1668, de 4,026 familles et de 41,085 personnes. Le rapport de Du Bois de Baillet contient des détails infinis sur les griefs des curés contre les protestants.

[1] Les *Mémoires* de Foucault (1832, in-4°) nous ont été d'une grande utilité, dit M. Raymond (p. 20) ; cela ne doit pas nous empêcher de signaler quelques inexactitudes relatives aux pays de Béarn et de Navarre. La paroisse de *Seize*, indiquée p. LIV de la Préface, n'existe pas ; on lit constamment, dans les notes, *Grammont* pour *Gramont ; Morlanne* se rencontre au lieu de *Morlaas*, etc. Voilà de bien petits reproches, et l'on peut dire que ce sont là des reproches qui louent ! M. Raymond ajoute (p. 22) : « Nous avons été surpris de rencontrer dans l'Introduction aux *Mémoires* de Foucault (p. CLV) la mention d'une médaille qui aurait été frappée par les États de Béarn en l'honneur de Foucault, restaurateur de la religion catholique. Nulle trace de ce fait n'existe dans les délibérations de cette assemblée.

Béarn, M. Raymond donne un écrasant démenti ; il oppose aux vantardises du triomphateur ce fait incontestable : c'est qu'en 1787, après un siècle et plus de persécutions, on comptait encore en Béarn 4,742 protestants. « En résumé, dit-il (p. 22), nous croyons que, pendant le séjour de dix-huit mois qu'il fit en Béarn, N.-F. Foucault troubla singulièrement la quiétude de la province, mais n'en extirpa ni les abus ni l'hérésie. »

L'auteur des *Notices* caractérise d'une manière toujours judicieuse, et souvent très piquante, chacun des autres intendants, Desmaretz de Vaubourg, neveu de Colbert, et dont les frères devinrent, l'un contrôleur général des finances, l'autre archevêque d'Auch ; Feydeau du Plessis ; Samson, qui, sans doute parce qu'il avait épousé une cousine de Mme de Pontchartrain, tenta de prendre le pas sur le premier président et força les jurats de Pau à chatouiller son oreille d'une salve de mousqueterie ; Pinon, dont il reproduit en partie (p. 24), d'après le volume XCVIII de la *Collection Mortemart*, un *Mémoire historique et statistique sur le Béarn ;* Guyet, qui avait marié sa fille au frère de Chamillart, et dont le rude pinceau de Saint-Simon a tracé un si amusant portrait ; Lebret, fils du premier président du Parlement de Provence, et qui, après la mort de son père, devint chef de cette compagnie (1) ; Méliand, beau-frère de Lebret et beau-père de René-Louis, marquis d'Argenson, le ministre des affaires étrangères ; Le Camus, neveu du cardinal de ce nom ; Deschiens de Laneuville, qui se brouilla avec le Parlement à cause d'un mulet (2) ;

(1) M. Raymond offre à ses lecteurs (p. 25 et 26) des fragments d'un mémoire satirique de l'intendant Lebret sur le Béarn et la Navarre, mémoire dont il existe de nombreuses copies ; celle dont M. Raymond s'est servi appartient, dit-il, à la belle bibliothèque de M. Manescau, ancien maire de Pau, dont l'obligeance est connue de tous.

(2) Ni l'intendant, ni le Parlement ne se montrèrent moins entêtés que l'animal objet de la dispute. Un officier qui se rendait en Espagne, en passant par le bourg de Gan, s'était emparé d'autorité du mulet d'un conseiller au Parlement ; le

de Barrillon, dont le père, ambassadeur en Angleterre, avait été l'ami intime de Mme de Sévigné et un des protecteurs de La Fontaine, qui lui dédia le *Pouvoir des Fables;* Harlay de Cély, fils du premier plénipotentiaire français au congrès de Riswick, et le dernier titulaire de l'intendance de Béarn et de Navarre.

En avril 1716 fut créée l'intendance d'Auch et Pau, occupée tour à tour par Le Gendre, Le Clerc de Lesseville (1), de Pomereu, de Balosre, de Saint-Contest, de Sérilly, le beau-frère des Pâris, Case de la Bove, si drôlement dépeint, en son aspect moral comme en son aspect physique, dans le *Journal* du marquis d'Argenson (2); d'Aligre, qui eut en Picardie avec le duc de Chaulnes une querelle dont le *Journal* de Barbier nous a conservé le souvenir; Mégret d'Étigny, auquel M. Raymond rend ce digne hommage (p. 38) : « La reconnaissance de la postérité devait être la seule récompense d'une administration laborieuse, intègre et toute dévouée au bien public; car il perdit tout, fortune, faveurs de la cour, et mourut à la

laquais de ce dernier, assisté d'un jurat, avait voulu empêcher l'officier de porter une main profane sur la monture du magistrat. M. de Lancuville avait mis en prison le jurat, protecteur du mulet. Le Parlement protesta. L'intendant résista. L'affaire fut portée devant trois ministres à la fois. L'intendant ne fut pas désavoué, mais on ne tarda pas à le déplacer.

(1) M. Raymond nous rappelle (note 4 de la p. 32) que la clef des *Caractères* de La Bruyère attribue à la famille de cet intendant l'allusion faite au chapitre de *la ville :* « ... J'entends dire des Saunions, etc. » La clef a raison : Mme Du Prat (*Notes sur les Tableaux vendus, pillés, saccagés et sauvés de mon pauvre vieux château de La Goupillère*, p. 83), dit d'un Lesseville, conseiller au Parlement de Paris : « Ce M. de Lesseville, du nom de Le Clerc, était fils et petit-fils de ceux que La Bruyère a si joliment peints et si malignement traités dans son chapitre de la ville, et qu'il a surnommés les Saunions. » Mme Du Prat ajoute à ceci de très spirituelles réflexions.

(2) M. Raymond, citant l'excellente *Histoire de la ville d'Auch*, par M. Lafforgue, constate que M. de La Bove était très friand de cuisses d'oie, et que le gastronome pria les consuls d'Auch de convertir en cette victuaille les présents qu'il était d'usage de faire à l'intendant. Plus loin (p. 101), nous voyons qu'en 1749, on envoya de Pau, à un conseiller d'État que le Béarn voulait se rendre favorable, 12 jambons et 2 barils de cuisses d'oies. Décidément, les cuisses d'oies du Sud-Ouest ont joué un grand rôle sous l'ancienne monarchie.

peine[1]. » Feydeau de Marville, d'Aine, Journet, Dupré de Saint-Maur, de Clugny, de la Porte de Meslay, Douet de la Boullaye, Gravier de Vergennes, Fournier de la Chapelle, Le Camus de Néville et Bertrand de Boucheporn, qui, le 20 février 1794, convaincu d'avoir des correspondances avec les émigrés, fut guillotiné à Toulouse.

Les *Notices* que nous venons de parcourir sont d'autant plus dignes d'éloges, qu'elles sont en quelque sorte toutes nouvelles. M. Raymond est loin d'être trop sévère, en effet, pour les travaux antérieurs, en cette note de la page 11 : « Il existe deux ouvrages, publiés à Pau, qui traitent de l'intendance en Béarn. Indiquons sommairement la valeur des renseignements qu'on y trouve. Le premier en date est l'*Histoire du Béarn et du pays Basque*, par M. Mazure, 1839, in-8°. L'auteur nous apprend (p. 329), qu'après le règne de Louis XIII les gouverneurs de province prirent le nom d'intendants; (p. 331), il met au rang des intendants M. de Lons, qui ne l'a jamais été, et termine le paragraphe en disant que l'administration dirigeait son travail sur les vœux exprimés par les États. La lecture des pièces que nous donnerons montrera de quelle façon il faut entendre cette direction et ces vœux. Le second ouvrage est la *Statistique générale des Basses-Pyrénées*, par M. de Picamilh, 1858, deux volumes, in-8°., Dans le tome Ier (page 200), on lit, au sujet de l'ancienne intendance : « On ignore la date précise de sa création, et » le nom d'un seul (!!!) des magistrats qui la dirigèrent » est parvenu jusqu'à nous. » La liste des intendants ne commence qu'à M. Lebret; on a de la peine à reconnaître

[1] Comme on n'est jamais parfait, d'Étigny montra, à la fin de l'année 1760, une bien mesquine susceptibilité à l'occasion d'une visite qui lui avait été rendue, à Pau, par les jurats, sans chaperons. Cet intendant, qui fut presque un grand homme, eut la petitesse de se plaindre de l'irrévérence d'un tel procédé à M. de Saint-Florentin. On souffre de voir, dans les lettres qui furent échangées à ce sujet (p. 39 et 40), l'illustre bienfaiteur de la Gascogne se préoccuper de pareilles bagatelles.

M. de Saint-Contest dans M. de Saint-Courson, on cherche sans les trouver MM. Méliand, Le Camus, Deschiens de Laneuville, de Barrillon, de Harlay et d'Aine; quant aux dates, il est difficile de mieux les brouiller. »

M. Raymond ne nous fait pas moins bien connaître l'histoire des États de Béarn que celle des intendants de cette province. Dans la seconde partie de ses *Notices*, on remarquera, surtout, la liste des fiefs de Béarn, qui se déroule de la page 59 à la page 90, et qui, comme je l'ai dit ailleurs, remplace avantageusement les catalogues peu sûrs et fort incomplets des *Mémoires sur le Béarn et la Navarre*, de l'intendant Lebret, et de l'*Almanach provincial de Béarn*. M. Raymond énumère là, par ordre alphabétique, près de mille noms de maisons nobles, en ayant soin de faire suivre chacun de ces noms d'une indication géographique très précise, et, toutes les fois qu'il ne s'agit pas des seigneuries de paroisse ni des abbayes laïques, d'une date qui, à défaut de celle de la création du fief, détermine la plus ancienne mention qui en existe. Cette liste a été exclusivement formée à l'aide des registres des hommages rendus aux vicomtes de Béarn, et des dénombrements des biens nobles faits au seizième et au dix-septième siècle. Il n'a pas fallu moins de patience que de sagacité à l'archiviste des Basses-Pyrénées pour rendre irréprochable cette partie de son travail, et l'on ne saurait trop le remercier d'avoir, au prix de toutes les fatigues du corps et de l'esprit, préparé une base à la fois si large et si solide aux futures recherches des érudits. Une liste chronologique des syndics de Béarn (p. 92), n'est pas moins exacte que le catalogue des maisons nobles. De nombreux documents inédits, tantôt analysés avec une grande netteté, tantôt reproduits intégralement (1), enrichissent l'histoire des États de Béarn, histoire dont nous

(1) Par exemple, la délibération par laquelle, le 8 août 1391, les États offrirent la régence de la souveraineté de Béarn à Ivan, fils bâtard de Gaston Phœbus,

détacherons ce curieux épisode (p. 98) : « Chaque province voulait alors élever sa statue en l'honneur du grand roi. Foucault en avait fait ériger une à Poitiers, le Béarn ne voulut pas rester en arrière : en 1687, des Béarnais demandèrent à cet ancien intendant de leur pays le modèle de celle de Poitiers. On était bien d'accord aux États pour ériger la statue, mais la question était de savoir dans quelle ville elle serait placée. Une grande discussion s'éleva au sein du Tiers-État : les jurats de Morlaas demandèrent qu'elle fût élevée dans cette ville, comme étant l'ancienne capitale de la province; ceux d'Orthez la réclamaient, parce que le château de leur ville avait servi de demeure aux anciens souverains, et que les *Histoires* étaient remplies des preuves de la fidélité des habitants; les députés d'Oloron dirent que leur cité étant le rempart du Béarn et du royaume de France, c'était chez eux qu'il fallait placer la statue pour exciter l'admiration des Espagnols; les députés de Sauveterre déclarèrent que nulle ville ne pouvait leur disputer la préférence, à cause de la valeur dont ses habitants avaient fait preuve pour repousser les Aragonais; les députés de la vallée d'Ossau, invoquant l'ancienneté de la population, la mise en fuite des Sarrasins et l'opinion de Jules César, qui, pour récompenser la valeur des habitants, avait *feyt gravar sus une peyre de marbre son nom et ses armoiries*, prétendirent

après la mort de son père (p. 94); le récit de la séance d'ouverture des États en la grande salle basse du château de Pau, à laquelle assista Louis XIII, le 19 octobre 1620 (p. 96); un arrêt du Conseil, du 19 juin 1698, qui montre combien étaient peu libres les assemblées des États sous Louis XIV (p. 97); un billet du régent, du 25 août 1718, par lequel il est ordonné au trésorier des États de payer le traitement de deux intendants à la fois (p. 99); une lettre du comte de Saint-Florentin, du 8 mai 1763, défendant au président du Tiers-État de regaler ses collègues aux frais de la province (p. 100); un rapport de l'intendant d'Aine (janvier 1771), sur une nouvelle organisation des États (p. 102-108); les règlements domestiques des États redigés par les syndics, en 1773 (p. 108-119); enfin, le cahier des griefs présenté au roi, lors de la convocation des États généraux, cahier qui clot les délibérations des États de Bearn (p. 119-136).

que personne ne pouvait leur disputer l'honneur de posséder la statue; la vallée d'Aspe prétexta que Jules César regardait ses habitants comme si braves, qu'il l'avait choisie pour y faire tailler dans le roc le passage en Espagne (allusion à la voie romaine de Saragosse); les députés de la vallée de Barétous demandèrent la statue, sous prétexte que les habitants avaient toujours repoussé les invasions ennemies : le nom de leur pays, *Barretout*, selon eux, justifiait leurs motifs; les jurats de Pau s'étonnèrent que les autres villes de Béarn eussent pu espérer de posséder la statue : Pau, qui est la capitale de la province, possède le berceau d'Henri IV : c'est, dirent-ils, la résidence du Parlement, de la Chambre des comptes, des gouverneurs, des intendants, etc.; les députés de Navarrenx soutinrent que la statue ne pouvait être placée ailleurs que dans leur ville, seule forteresse du pays qui se trouvât sur le passage des ambassadeurs qui entrent en Espagne ou en sortent. Les autres députés du Tiers-État décidèrent qu'on s'en remettrait au choix du roi; c'est l'avis qui prévalut définitivement! — Triste sort que celui de la statue de Louis XIV! Elle n'était encore qu'en projet, que les marbres des Pyrénées destinés à son exécution se brisaient en route. On la coule en bronze; à peine est-elle exposée aux regards des Béarnais, que le sculpteur envoie des garnisaires au trésorier de la province, et menace de faire saisir ses biens s'il ne le paie. Élevée en 1692, un siècle après elle était renversée. La destruction de cette œuvre d'art est d'autant plus regrettable, qu'elle avait été exécutée sur des dessins fournis par Girardon. »

Je n'ajouterai plus qu'un mot à ce compte-rendu : Si tous nos archivistes ressemblaient à M. Paul Raymond, combien il serait facile d'avoir enfin une bonne et complète histoire de France!

Philippe Tamizey de Larroque.

NOTICE

SUR L'ANCIENNE BARONNIE DE BENQUE

AU COMTÉ DE COMMINGES

(SUITE) [1]

Parmi les pièces composant les anciennes archives de Benque, les plus intéressantes sont les procès-verbaux des délibérations de la communauté. En les lisant, on assiste, pour ainsi dire, à ces assemblées dans lesquelles régnait une certaine animation. Elles étaient composées des notables habitants ayant à leur tête les consuls en charge. Quand l'objet de la délibération avait de l'importance, le juge de la baronnie y assistait et prenait la présidence. Si l'intérêt à débattre était commun entre le seigneur et la communauté, et si cette dernière supposait que la cause du seigneur pût trouver dans le juge de la baronnie un défenseur partial, elle choisissait, pour présider, un homme de loi d'une localité voisine, ayant sa confiance, et alors le procès-verbal de la délibération renfermait cette franche et naïve mention, ou toute autre semblable : « *Président, M.....*, BACHELIER EN DROIT, *ou* AVOCAT AU PARLEMENT, *résidant à.....*, *à cause que les points de la présente délibération intéressent le seigneur du lieu, ce qui rend son juge suspect.* »

La convocation se faisait *au son de la cloche*, et l'assemblée se tenait *devant le porche de l'église, lieu ordinaire des séances de la justice de Benque.* — Les questions à traiter étaient-elles graves et pouvaient-elles donner lieu

[1] Voir le numéro de février et mars 1866, page 381.

à contestation, le notaire royal du lieu de Benque, ou tout autre notaire des environs, rédigeait le procès-verbal sous forme d'acte public, certifié par le témoignage de deux ou plusieurs habitants de villages voisins, convoqués spécialement à cet effet.

Ces délibérations étaient très variées, aucun intérêt local ne leur était étranger. Toutes les questions étaient étudiées, discutées, résolues avec une liberté qui étonnerait beaucoup ceux qui vont puiser leurs impressions historiques sur l'état de la France avant 1789; dans les écrivains et les journalistes qui répètent à satiété, sans y avoir regardé de près, qu'il n'y avait qu'asservissement et oppression dans l'ancienne France, et que la liberté ne date vraiment que de trois quarts de siècle. Il suffit d'avoir secoué la poussière des anciennes archives d'une seule localité pour s'assurer du contraire et pour se convaincre que l'organisation politique et sociale antérieure à 89 donnait à la commune une force et une indépendance qu'elle pourrait regretter de nos jours. Le progrès moderne qui se développe en dehors du principe chrétien tend à la concentration de la force politique, contrairement à la société chrétienne, qui tendait à la force locale. Ce développement de la liberté datait de loin dans le Midi. Il y a laissé des traces profondes et des témoignages nombreux de son action bienfaisante. Les *coutumes* sont l'expression la plus frappante de ce mouvement prodigieux, dans lequel, à part l'Italie, la Gascogne devança le reste de l'Europe. Tandis que les provinces du Nord portaient encore les chaînes pesantes que leur avaient imposées les barbares, les peuples du Midi cherchaient le fondement de leur liberté dans ces *coutumes* écrites, qui, par leur nom de franchises, de *priviléges*, ou, comme on le disait en Béarn, de *saubetats* (sauvegardes) indiquaient si bien leur but. Elles renfermaient les dispositions relatives aux droits politiques et civils, aux propriétés, à l'état des familles, au

gouvernement intérieur de la communauté des habitants, aux prérogatives du seigneur; c'était un code complet. Dès le onzième siècle, avant Louis le Gros, Centulle, vicomte de Béarn, accordait des franchises à la ville d'Oloron; Gaston, à la ville de Morlaas; Bernard III, au comté de Bigorre; etc. Ce mouvement tout chrétien, comme on peut en juger en lisant les préambules et les motifs de ces différentes chartes, et dû en grande partie à l'initiative des seigneurs, se développa rapidement sous l'influence des croisades, pendant tout le douzième siècle; mais c'est surtout au treizième siècle qu'il devint si général, que saint Louis crut devoir prescrire la rédaction des *coutumes*. — Un mandement du saint roi à ses baillis leur ordonnait de faire une enquête sur les diverses *coutumes* de leurs ressorts et d'envoyer le tout au Parlement. C'est de cette enquête que sortirent, en 1270, les fameux *Etablissements* de saint Louis [1]. Plus tard, Charles VII, par son ordonnance du mois d'avril 1453 pour la réformation de la justice, réformation que les désastres et les malheurs du temps avaient rendue nécessaire, prescrivit la rédaction des *coutumes*, afin de réprimer les abus et d'abréger les formalités judiciaires auxquels donnait lieu la producduction des preuves quand les *coutumes* n'étaient pas écrites [2].

Les *coutumes* de Benque furent données ou plutôt renouvelées en 1470.

Pendant près de deux siècles, la France avait été livrée à tous les fléaux que le ciel réserve pour châtier les nations. Peste, guerres, famine, invasions ennemies, pillages, aucun malheur ne lui avait été épargné. Le Midi avait eu

[1] Les *Établissements* de saint Louis forment un code de 210 articles, de la longueur à peu près de notre Code de commerce. Il est écrit en français. (Discours de rentrée prononcé par M. Fabre, avocat général à la Cour de cassation, le 3 novembre 1864.)

[2] *Recueil général des anciennes Lois françaises*, par Isambert, tome IX, de 1437 à 1461.

sa large part de ces calamités publiques. Après une cruelle famine, la peste, partie du Levant, exerça de tels ravages en 1347 et 1348, que dans certaines provinces elle ne laissa que la dixième partie des habitants, et même la sixième partie, suivant la chronique de Saint-Denis. Après quelques années de répit, elle visita de nouveau, en 1361, le Midi, où elle reparut à divers intervalles jusqu'à la fin du quinzième siècle. En 1480, elle sévissait à Toulouse et dans les environs. La dépopulation fut telle, dans la Guienne et dans le Languedoc, qu'en dix ans seulement, de 1450 à 1460, le nombre des habitants avait diminué de plus du tiers (¹). Benque n'échappa point aux malheurs communs. Le préambule des *coutumes* de 1470 prouve qu'il souffrit considérablement. On peut juger de l'étendue des désastres en comparant avec sa situation florissante d'autrefois celle dans laquelle il était tombé déjà en 1470. A cette époque, les habitations, qui jadis y étaient nombreuses et bien construites et la population agglomérée, avaient été tellement ruinées, qu'il ne restait plus que quelques habitants formant une communauté livrée à la désorganisation par la perte de ses anciens titres, qui tous avaient été brûlés ou perdus. Une ancienne tradition populaire, encore vivante dans la contrée, exprime d'une façon assez originale l'état prospère des domaines du seigneur de Benque au moyen-âge. « *Un chat aurait pu*, est-il dit, *se* » *rendre de Benque à Cassagnabère* (les seigneurs de » Benque possédaient aussi Cassagnabère à cette époque) » *en marchant toujours sur les toits.* »

Les principaux notables, sentant le besoin de réparer les maux passés, demandèrent à leur seigneur, noble honoré Jean de Benque de « *nouvelles coutumes, franchises* » *et libertés, tout ainsi que les manants et habitants des*

(¹) Dom Vaissette, tome V, page 21, et *Histoire de la Gascogne*, tome IV, page 329.

» *lieux circonvoisins en possèdent et en observent au pré-* » *sent pays.* » Honoré-Jean de Benque trouva ladite supplique conforme à la justice et au droit, et, pensant « *qu'il* » *ne faut jamais repousser ceux qui demandent des choses* » *justes, mais bien plutôt les satisfaire,* » il accéda aux désirs de la communauté, représentée par Jean Sols, Dominique Bonnet, Bertrand de Laburgade, Raimond Lequé, Vital de Laburgade, Domenge de Maumus, Domenge de Sarraute, Domenge de Castel, Pey Delom, Sans de Alian. L'acte fut passé le 7 février 1470, dans le logis et habitation appelé de Vic, juridiction de Benque, Louis étant roi de France (Louis XI), Geoffroy étant évêque de Rieux, par Me Guillaume Anoty, notaire de Benque, en présence de nobles Sicart de Mirepech, Gaillard de Mirepech, Bernard de Bernet, et de Pierre Guarez, du lieu de Benque, et Jean Dupuy, du lieu de Saintignan, témoins à ce requis.

L'original de cet acte, écrit en latin comme tous les actes publics de ce temps, a été perdu. A quelle époque? Je l'ignore; mais il existait encore en 1588, date de la traduction qui en fut faite en français, à la réquisition des consuls de Benque, par Me Pierre Saint-Plancart, docteur et avocat au Parlement, et grossoyé par Jean Dauzat, notaire royal d'Aurignac. Une expédition authentique de cette traduction, collationnée sur le *Cahier des Coutumes* de Benque, fut faite, le 5 juin 1739, par Me Claverie, notaire à Terrebasse. C'est cette dernière expédition que je possède et que je publie à la fin de cette notice : j'en puis garantir l'exactitude, l'ayant comparée à deux autres expéditions différentes et aussi au texte latin des *coutumes* du lieu d'Eoux, rédigées en 1480, et en tout absolument conformes, sauf quelques détails locaux, à celles de Benque.

M. Castillon d'Aspet a mis les *coutumes* de Benque au nombre des pièces justificatives placées à la fin du deuxième volume de son *Histoire des Populations pyré-*

néennes. Il suffira de rapprocher son texte de celui que je donne, pour reconnaître les nombreuses erreurs qu'a commises le copiste qu'il a dû charger de cette reproduction.

Un rapide examen de ces *coutumes* permettra de juger du progrès qu'elles constatent au point de vue de la liberté et de l'adoucissement des mœurs. Sous le régime féodal, qui se résumait dans la personne du seigneur, les habitants des villes et des communes étaient privés de la plupart des droits naturels à l'homme. Ils ne pouvaient pas, sans l'autorisation du seigneur, vendre ni aliéner leurs biens, marier leurs enfants, les faire admettre aux ordres sacrés. La levée des tailles et des impôts, l'administration de la justice donnaient lieu à des abus d'autant plus faciles, qu'elles n'étaient pas réglementées. Les *coutumes* apportèrent un grand adoucissement à cet état de choses. Honoré-Jean de Benque voulut qu'aucun impôt, taille, albergue (1), quête ou prêt (2), n'eût lieu contre le gré des habitants. Il autorisa ces derniers à vendre, aliéner, engager et donner leurs biens meubles et immeubles, à marier librement leurs filles et à promouvoir leurs fils aux ordres sacrés. La caution prévint l'emprisonnement, sauf pour le cas de meurtre. Les testaments acquirent, par la présence de deux témoins, la même valeur authentique que s'ils avaient été faits dans les formes légales, pourvu que les enfants ne fussent pas lésés. L'épreuve du duel et du combat fut interdite; le plaignant fut tenu de prouver le crime par témoins ou par toute autre preuve légale (3). Après ces dispositions réglant

(1) *Albergue :* obligation de défrayer et de loger le seigneur avec un certain nombre de gens de sa suite.

(2) Souvent les seigneurs exigeaient par la force que leurs censitaires leur fournissent de l'argent à titre de prêt.

(3) Il y avait, au Moyen-Age, plusieurs épreuves : celle du duel; celle de la croix, interdite par Louis le Débonnaire; celle de l'eau froide; celle de l'eau chaude; du fer chaud; du serment; et, enfin, l'épreuve de l'eucharistie, réservée aux évêques et aux prêtres.

La plupart de ces épreuves avaient été condamnées et réprouvées par les canons

le droit civil, viennent celles qui concernent le gouvernement intérieur de la communauté et particulièrement les consuls. Leur nomination avait lieu tous les ans à la Toussaint. Les consuls sortant d'exercice choisissaient quatre hommes de la localité ayant leur confiance, et dont ils écrivaient les noms dans une lettre qu'ils remettaient cachetée au bailli. Celui-ci la portait à l'assemblée de la communauté, qui désignait deux des plus capables parmi les quatre candidats. Plus tard, cette désignation se fit par le seigneur lui-même. Les consuls connaissaient de toutes les causes, tant civiles que criminelles, *ils imposaient les tailles, avec le conseil du peuple*, pour les dépenses locales.

Cyrille de Mont de Benque.

(La suite au prochain numéro.)

de l'Église. (Voir, pour plus de détails, l'*Histoire de la Gascogne*, par M. J. Montlezun, tome II, page 461, note 4.

RELEVÉ GÉNÉRAL

DES CHEVALIERS CROISÉS

Formant un ensemble de sept mille noms en sus des inscriptions de Versailles.

(Suite.)

BONFIGLI DA OSIMO (BONFIGLIO), évêque de Foligno. Bologne. Negri. 1096.

BOSON (HUGUES DE), chev. de St-Jean de J. Languedoc. D. Vaissette. 1157.

BOSON (JEAN), templier. Dioc. de Poitiers. Michelet. 1307.

BOSREDON (GÉRARD DE). Auvergne. Versailles. 1248.

BOSSA (HUGUES DE), templier. Dioc. d'Autun. Michelet. 1307.

BOSSA (PIERRE DE), prêtre-templier. Dioc. d'Autun. Michelet. 1307.

BOSSO (GÉRARD), templier. Dioc. de Clermont. Michelet. 1307.

BOSSON (RAYMOND DE), commandeur du Temple de Massac. Languedoc. Doat. 1262.

BOT (FERRAR), templier. Roussillon. Michelet. 1307.

BOTDERU (HERVÉ DU). Bretagne. Ch. de Limisso. 1249.

BOTELLA (JEAN), prêtre-templier. Dioc. de Paris. Michelet. 1307.

BOTELLI (GUI), templier. P. du Puy. *Hist. des Templiers* 1307.

BOTENCOURT (JACQUES DE), templier. Dioc. de Langres. Michelet. 1298.

BOTENCOURT (RICHARD DE), templier. *Id. Ib.* 1298.

BOTENCOURT (JACQUES DE), templier. Dioc. de Langres. Michelet. 1300.

BOTENGNY (GILLES), templier. Dioc. de Paris. Michelet. 1307.

BOTET (Jean), chev. de St-Jean de J. *Gall. Christ*, 1206.
BOTET (Nazaire), templier. Languedoc. Ménard. 1296.
BOTHEREL (Conan), comte de Lamballe. D. Morice. 1096.
BOTHEREL (Conan). Bretagne. D. Lobineau. 1190.
BOTHEREL de QUINTIN (Geoffroi). Bretagne. D. Morice. 1248.
BOTHEREL (Guillaume de). Ramage des comtes de Rennes. Bretagne. Ch. de Limisso. 1249.
BOTON ou BOTTON (Guillaume), templier. Michelet. 1307.
BOTUNS (Hugues de). Flandre. Bongars.
BOUCHARD (F.). Charte d'Acre. 1191.
BOUCHARD (Bouchard de). Limousin. Ch. de Damiette. 1249.
BOUCHER ou LE BOUCHIER (Jean), templier. Gaignières. 1307.
BOUCHET (Robert II du). Normandie. Le Paige. 1207.
BOUCHEURES (Pierre de), templier. Dioc. d'Amiens. Michelet. 1299.
BOUCICAUT (Jean le Meingre, *dit*), maréchal de France. 1396.
BOUCLI (Pierre de), templier de Nicosie, en Chypre. Michelet. 1303.
BOUFFLERS (Henri, seigneur de). Picardie. Versailles. 1248.
BOUFFLERS (Henri de), templier. Ponthieu. P. du Puy. *Hist. des Templiers*. 1283.
BOUGRENET (Olivier). Bretagne. Ch. de Limisso. 1249.
BOUILLÉ (Dalmas de). Maine-Auvergne. Versailles. 1249.
BOUILLON (Godefroi de), duc de la Basse-Lorraine, puis roi de Jérusalem. Versailles. 1099.
BOUILLON (Hérebrand de). Normandie. Bongars.
BOULARD (Adam), grand prieur de l'ordre de St-Jean de Jérusalem. Gaignières. 1360.

BOULCHER (N... DE). Maine. Ménage. 1158.

BOULERS (RAOUL DE). Flandre. Le Carpentier. Ch. de 1201.

BOULLAINCOURT (JEAN DE), templier. Gaignières. 1307.

BOULOGNE (EUSTACHE, comte DE), frère de Godefroi de Bouillon. Picardie. Versailles. 1096.

BOULOGNE (BAUDOUIN DE). Versailles. 1096.

BOULOGNE (RENAUD, comte DE). Boulonnais. P. Anselme. 1190.

BOULOGNE (RENAUD DE). Boulonnais. D. Grenier. 1218.

BOULOGNE OU DE *BONONIA* (PIERRE DE), prêtre-templier. P. du Puy. *Hist. des Templiers*. 1307.

BOULOGNE (BERTRAND DE), templier. Pièce 3574. Joursanvault. 1313.

BOURBON (ARCHAMBAUD VI, sire DE), oncle de Louis VII. Du Chesne. *Gesta Lud*, VII. 1147.

BOURBON (GUI II, sire DE). Bourbonnais. P. Anselme. 1190.

BOURBON (JACQUES II DE), comte de la Marche. Versailles. 1396.

BOURBONNE (PIERRE DE). Joinville. 1270.

BOURBOURG (THÉMAR DE). Flandre. Meyer. 1096.

BOURDEILLE (BOSON DE). Guienne. Moréri. 1248.

BOURDEILLE (HÉLIES V DE). Guienne. Versailles. 1249.

BOURDEILLE (HÉLIES DE), templier. Dioc. de Périgueux. Michelet. 1307.

BOURDRE (MANASSÈS DE). Maine. Ménage. 1158.

BOURG (BAUDOUIN DU), fils aîné du comte de Rethel. Bongars. Versailles. 1096.

BOURG (HUGUES DU). Dauphiné. Bongars. 1096.

BOURG (NARGENOT DU). Bongars. 1190.

BOURG (JORDÈS DU). Ch. d'Acre. 1191.

BOURG (le seigneur DE). Artois. Froissart. 1390.

BOURGES (EUDES-HERPIN, vicomte DE). Berry. Versailles. 1102.

BOURGES (BERNARD-RAYMOND DE). Berry. Bongars.

BOURGOGNE (Oton ou Eudes I, duc de). *Chanson d'Antioche.* Versailles. 1096.

BOURGOGNE (Renaud II, comte de). Haute-Bourgogne. Versailles. 1096.

BOURGOGNE (Étienne, *dit* Tête-Hardie, comte de). Haute-Bourgogne. Versailles. 1095-1101.

BOURGOGNE (Hugues III, duc de). Versailles. 1171-1190.

BOURGOGNE (Hugues IV, duc de). Versailles. 1248.

BOURGOGNE (Eudes de), sire de Bourbon, comte de Nevers, d'Auxerre et de Tonnerre. Versailles. 1269.

BOURGOGNE (le duc de). A. du Chesne. 1270.

BOURGOGNE (Jean, comte de Nevers, surnommé *Jean-sans-Peur*, duc de). Versailles. 1396.

BOURGOGNE (Florine, fille du duc de). *Hist. de France.*

BOURGUIGNON, seigneur de Sablé (Robert LE). Maine. Ménage. 1096.

BOURGUIGNON (Hugues), templier. Michelet. 1281.

BOURGUIGNON (Jean), templier. Michelet. 1299.

BOURGUIGNON (Jacques), templier. Michelet. 1301.

BOURGUIGNON (Antoine), templier. Michelet. 1307.

BOURGUIGNON (Bernard), templier. Michelet. 1307.

BOURGUIGNON (Gérard), templier. Michelet. 1307.

BOURGUIGNON (Henri, *dit*), templier. Michelet. 1307.

BOURGUIGNON (Milon), prêtre-templier. Michelet. 1307.

BOURGUIGNON (Robert), templier. Bourges. Michelet. 1307.

BOURGUIGNON (Robert LE). *Voyez* Craon.

BOURNE (Pierre de). Ch. d'Acre. 1191.

BOURNEL (Enguerrand). Bourgogne-Picardie. Versailles. 1248.

BOURNONVILLE (Gérard, sire de). Boulonnais. Bongars. Versailles. 1096.

BOURNONVILLE (Roger de), tué à Antioche. *Id. Ib.* 1098.

BOURNONVILLE (Enguerrand de), fils de Gérard. 1096.

BOURNONVILLE (Valeran de). *Id. Ib.* 1096.

BOURNONVILLE (Lionel de). *Id. Ib.* 1096.

BOURNONVILLE (Antoine de). *Id. Ib.* 1096.

BOURNONVILLE (Gorcéal de). *Id. Ib.* 1096.

BOURNONVILLE (Arnold de). *Id. Ib.* 1096.

BOURNONVILLE (Enguerrand de), neveu du précédent. Butkens. 1125.

BOURNONVILLE (Roger de), frère d'Enguerrand. Butkens. 1147.

BOURNONVILLE (Robert de). Le P. Anselme. 1245.

BOUSCATIER (P. Guillaume de). Languedoc. Ch. de Jaffa. 1252.

BOUSIES (Gautier, seigneur de), près Douay. Versailles. 1202.

BOUSIES (Gautier de). *Annales du Hainaut*, par Jacques de Guise. 1270.

BOUSQUET (Raymond, seigneur du), pélerin languedocien. D. Vaissette. 1010.

BOUSSAY (Guillaume de). Touraine. Ch. d'Acre. 1191.

BOUTHILIER (Raoul). Assises de Jérusalem.

BOUTILLIER (Geoffroi). Du Chesne. *Gesta Lud.*, VII. 1147.

BOUTIN (N...), commandeur de Roussillon, Ordre de Saint-Jean de Jérusalem. Pithon Curt. 1215.

BOUTON (Hugues). Poitou. J. Besly. 1096.

BOUVIGNIES (Jean de), templier. Pièce n° 3574. Joursanvault. 1313.

BOUVILLE (Guillaume de). Ch. d'Acre. 1191.

BOVE (Enguerrand de). Assises de Jérusalem. 1138.

BOVES (Enguerrand de), fils du comte d'Amiens. Villehardouin. 1202.

BOVES (Robert de), frère d'Enguerrand. *Rec. des Hist. des Croisades.* 1202.

Denis de Thezan.

(La suite au prochain numéro.)

RÉSUMÉ GÉNÉALOGIQUE

DE FERBAUX OU DE FERBEAUX

(Fin)

Armes : *De gueules, à trois faulx d'argent* (1).

—

Antoine de Ferbeaux et Anne de Castelbajac eurent les enfants suivants :

1. — Antoine de Ferbeaux, seigneur de Magnos, héritier universel de son père et chef du prochain degré.

2. — Charles de Ferbeaux, le 14 janvier 1645, était gouverneur de la ville de Cazères. A cette date, le chevalier d'Aubeterre lui adressa de Villeneuve-de-Marsan la lettre ci-après :

« Monsieur,

» Je suis bien ayse davoir cogneu par Messieurs les députés de » la ville de Cazères le zelle que les habitants ont pour le service » qu'ils doivent au roy ; ils peuvent s'assurer aussi que je ne les » abandonneray pas s'il ont bezoin de moy ; mais les ennemis sont » si peu en état de leur faire du mal, que puisqu'ils ont de la fidé- » lité, ils ne doivent rien craindre ; je ne doutte point que vostre » exemple n'ait beaucoup contribué à les maintenir. C'est pour- » quoy je vous laisse la dispozition entière de la garde de la ville, » puisque vous vous en chargés, m'assurant bien que les choses » ne peuvent que bien réussir. Je vous prie me donner le plus » souvant que vous le pourrés des nouvelles des ennemis et de me » croire, Monsieur, vostre très humble et obéissant serviteur.

» *Le chevalier* d'Aubeterre. »

Le 5 novembre 1672, dans la maison noble du Tourblanc, paroisse d'Espeyroux, au marquisat de La Gaze, eut lieu la solennité nuptiale qui consacra l'alliance de noble Charles de Ferbeaux avec demoiselle Françoise de Garros de Sainte-Christie, veuve de noble Joseph de Ferbeaux, sieur du Tastet : le défaut de consan-

(1) Voir le numéro de février-mars 1865, page 425.

guinité au quatrième degré fut relevé par un rescrit pontifical, fulminé en bonne et due forme. Les deux conjoints se firent une donation mutuelle, au profit du survivant, de tout ce qu'ils avaient; la femme possédait cinq mille livres qui lui étaient dues par son futur; celui-ci, au cas de prédécès de sa femme, rentrait dans la pleine propriété de ce capital; mille cinq cents livres étaient pourtant distraites en faveur des parents ou de fondations bienfaisantes de Françoise de Garros.

3. — Louis de Ferbeaux, coseigneur de Magnos, auquel sa mère, Anne de Castelbajac, légua, le 17 avril 1625, la somme de six cent cinquante livres tournois.

4. — Élisabeth de Ferbeaux, } nommées toutes deux dans le
5. — Jeanne de Ferbeaux, } testament de leurs père et mère.

IV

ANTOINE DE FERBEAUX est porté sur les registres ecclésiastiques de l'église de Sarrau, annexe de Mura, comme ayant reçu la bénédiction nuptiale le 9 juin 1657. Nous citons :

« Le dernier may mille sis cens trente sept et jour de la Pen» tecotte premier et second de juin ay fait trois annonces, d'entre » nobles, Anthoine de Ferbaux, seigneur de Magnos, de la paroisse » de Sarrau, et demoyselle PAULE DE MORET, de la paroisse » d'Eauze, et les ay conjoints en mariage, le 9 juin, en l'église de » Saint-Pierre de Magnan... Présents : nobles Jean-François de » Moret, père; d'Ayzieu, beau-frère de ladite Moret, et fils de » M. de Cocabane, et moi n'y ayant trouvé aucun empêchement. » — *Saint-Roman*, prestre curé sus-dit. »

François de Moret était seigneur de Doat.

Marc-Antoine de La Devèze, écuyer, seigneur de Charrin, contracta union, le 21 octobre 1650, à Gabarret, devant Me de Feuillet, notaire du lieu. Au contrat apparaissent messire Bernard, comte de Bezolles; Arnauld de La Roquan, seigneur de Torrebren et de Réjaumont; Renaud de Pardaillan, marquis de La Mothe-Gondrin; Renaud de Luppé, sieur de Castillon; Charles et Simon, frères de ce dernier; enfin, noble Antoine de Ferbeaux, sieur de Magnos et de Doat. (*Nobiliaire de Guienne*, tome III, page 48.)

Dame Paule de Moret, veuve de noble Antoine de Ferbeaux, représentée par son beau-frère Charles de Ferbeaux, sieur de Magnos, retira quittance, le 9 octobre 1657, d'une somme de mille livres tournois. Ces arrérages résultaient d'un compte de tutelle réglé au bénéfice du sieur de Bonvallet, dont les biens, durant sa minorité, avaient été administrés par le sieur de Doat, père de Paule de Moret. Celle-ci, le 29 avril 1694, éprouvée par une grave maladie, résolut de se mettre en garde contre la mort; elle appela au château de Doat, sa résidence, Fermat, notaire royal, pour lui dicter ses intentions finales. Elle choisit pour dernier asile l'église de Magnan, qu'elle dota, ainsi que le couvent des capucins d'Eauze. Une clause relatait le mariage de sa fille Marie avec Charles de Ferrabouc, seigneur de Camarade. Sa fille puinée, Yelle de Ferbeaux, fut favorisée de mille livres; Odet de Ferbeaux, son fils, fut son héritier universel. *(Archives de M. le baron de Baulat.)*

Paule de Moret donna, par conséquent, le jour à :

1. — Odet de Ferbeaux, seigneur de Magnos, né le 16 octobre 1644, ce qui appert d'un extrait baptistaire délivré par François Labeyrie, conseiller du roi et procureur au parquet d'Eauze. Odet de Ferbeaux eut pour parrain noble Odet de Lavardac, seigneur d'Ayzieu, et pour marraine noble Thérèse Du Puy, dame de Bourrouillan.

2. — Marie de Ferbeaux donna sa main, le 22 mai 1662, à Charles de Ferrabouc, seigneur de Camarade, fils de noble Raphaël de Ferrabouc et de Jeanne de Langelier. Le futur avait pour témoin Raphaël de Jaulin, seigneur de Gajan et du Lac. Demoiselle de Ferbeaux était conseillée par Charles de Ferbeaux et Odet de Lavardac, ses oncles, et aussi par sa mère, qui s'obligea à nourrir les époux dans le château de Doat et à leur fournir deux chevaux et un valet. Au bas de l'accord matrimonial, on lit les signatures que voici : P. de Mont, Ch. Maignos, Gajan, Ayzieu, Bourrouillan, J. de Maignos, Torrebren, Réjaumont, Sailhas, *le chevalier* de Pouy-Petit, Ferragut, Jaulin, *le chevalier* de Lavardac. *(Contrat de mariage de Marie de Ferbeaux et de Charles de Ferrabouc, loc. cit.)*

3. — Yelle de Ferbeaux, honorée d'un legs et d'un souvenir dans les dispositions posthumes de sa mère.

V

Noble ODET DE FERBEAUX, seigneur de Magnos, assisté de Jean d'Espalais, sieur de Labale, s'allia à demoiselle CATHERINE D'AUX DE LESCOUT, qui avait pour auteurs : Jean-Jacques d'Aux, seigneur de Lescout, et Marie de Monneins. Le père de la fiancée, dixième patron lai de l'église collégiale de la Romieu, tenait, outre le fief susdit, ceux de Berrac, de Meilhan, de Vensac, de Begadan, de Notre-Dame de Lesparre et de Poiriguès. Ces dernières terres, situées dans le Médoc, lui avaient été apportées par Marie de Monneins, fille d'un conseiller au Parlement de Bordeaux. *(Mémoire généalogique de la maison d'Aux de Lescout, etc.)*

Le mariage d'Odet de Ferbeaux et de Catherine d'Aux fut solennisé dans le château de Maniban. Ce manoir, qui existe encore sous le nom de Busca, appartenait à messire Jean Guy, marquis de Maniban, président à mortier du Parlement de Toulouse. Celui-ci fut un des assistants à la cérémonie, ainsi que Marguerite de Fieubet, sa femme.

Les parents constituèrent à Marie d'Aux quatorze mille livres à prendre sur la communauté de Jégun. Paule de Moret abandonna tous ses biens à son fils, moyennant l'entretien d'une suivante et le paiement des droits d'Yelle, sa fille cadette. *(Contrat de mariage entre noble Odet de Ferbeaux et Catherine d'Aux. Archives de M. le baron de Baulat.)*

Odet passa une transaction avec Marguerite de Barbotan, veuve de Jean Bernard de Gourgues, le 18 septembre 1665. Il fit ses preuves de noblesse devant M. Legendre, intendant de Guienne, le 22 mai 1700, et fut déchargé de l'assignation lancée contre lui à la requête du sieur de Beauval. (*Nobiliaire de Montauban et d'Auch*, tome III, p. 728.)

Odet de Ferbeaux eut de Catherine d'Aux :

1. — JEAN-JACQUES DE FERBEAUX, qui suit;

2. — JEAN-GUY-FRANÇOIS-MARIE DE FERBEAUX;

3. — ANTOINE-DOMINIQUE-LÉON DE FERBEAUX assista, le 13 mars 1731, au mariage de son frère messire Jean-Jacques de Ferbeaux,

seigneur de Magnos. Antoine-Dominique-Léon était un des deux cents chevau-légers de la garde royale, le 19 mai 1731, ce qui résulte de cette commission :

« Louis-Auguste d'Albert d'Ailly, duc de Chaulnes, pair de » France, vidame d'Amiens, commandant et ci-devant capitaine- » lieutenant de la compagnie de deux cents chevau-légers de la » garde ordinaire du roi, lieutenant-général des armées de » Sa Majesté et chevalier des trois ordres, gouverneur des villes » et citadelle d'Amiens et de Corbie, à nostre cher compaignon » Anthoine-Dominique-Léon de Ferbeaux, escuyer, sieur de Ma- » gnos, salut. Sur ce qui nous est apparu de vostre noblesse, et » sur le désir que vous nous avés témoigné d'estre resceu en qua- » lité de l'un des deux cens chevau-légers de ladite compaignie, » dans laquelle vous avez servi depuids le deus d'avril 1728 en » qualité de surnuméraire. N'entandant emplir ledit employ que » des sujets qui ayent toutes les qualités requizes pour s'en acqui- » ter dignement, nous avons estimé que nous ne pouvions faire » pour cette fin un meilleur choix que de vous, en considération » des services que vous avés déjà rendus en laditte qualité de » chevau-léger surnuméraire : à ces causes, en vertu du pouvoir » que nous avons de Sa Majesté, nous vous avons retenu, ordonné » et étably, retenons, ordonnons et établissons, par ces présentes » signées de nostre main, l'un des deux cens chevau-légers de la » garde ordinaire du roy, à la place du sieur Leteneur, fait sous- » brigadier, le 29 may de la présente année 1731, pour en consé- » quence garder la personne sacrée de Sa Majesté, ledit employ » exercer sous nostre authorité et celle des grands officiers et » maréchaux-de-logis de laditte compaignie et tels autres qu'il » appartiendra, la part et ainsi qu'il vous sera par nous, ou eus, » commandé et ordonné pour la seureté de la garde de Sa Majesté » et pour le bien du service, aux honneurs, prérogatives, préemi- » nances, priviléges, esmoluments, solde, état, appointements, » pensions, y appartenants ou afférants, et qui y seront cy apprès » attachés et annexés, tant et sy longuement que vous exercerez » ledit employ. Mandons aux grands officiers, maréchaux-de- » logis, autres officiers des chevau-légers de laditte compaignie » ou de tels autres qu'il appartiendra, de vous recevoir en ladite » qualité.

» *Donné à Versailles, le vingt-neufviesme jour du mois de may,*
» *l'an de grâce mille sept cens trente-un.*

« LOUIS-AUGUSTE D'ALBERT D'ALLI. »

VI

JEAN-JACQUES DE FERBEAUX, écuyer, s'allia, le 13 mars 1731, à demoiselle CATHERINE DE MONTESQUIOU, qui avait pour père Jean de Montesquiou, écuyer, seigneur du Mayne, et pour mère, Catherine de Berque d'Escalup; à la suite de l'époux se trouvaient Jean-Guy-François-Marie et Antoine-Dominique-Léon de Ferbeaux, ses frères, messire François d'Aux, écuyer, son oncle maternel. La future était accompagnée de messire Pierre de Montesquiou, son frère; Hérard de Lartigue, premier président au présidial de Condom; Joseph de Salles, écuyer, seigneur de La Mauragne; Jacques de Bonneau, sieur de Saint-Maurice, Jean-Baptiste de Peyrelongue, sieur de Courot; Joseph Delas, seigneur de Brimont; Daniel Baragnes, sieur du Pradas. Catherine de Montesquiou eut une légitime de vingt mille livres assortie d'une valeur de deux mille en bijoux et habits nuptiaux. (*Contrat de mariage de Jean-Jacques de Ferbeaux avec Catherine de Montesquiou.*)

Jean-Jacques de Ferbeaux fit, le 19 novembre 1750, son testament, dont nous donnons un extrait : « J'élis ma sépulture dans » l'église de Maignan, et, pour les honneurs funèbres, je m'en » remets à la discrétion de dame Catherine de Montesquiou, ma » femme; je déclare que de mon mariage avec ladite dame Cathe- » rine de Montesquiou, il y a un garçon en vie nommé noble » Pierre de Ferbeaux, mon fils légitime et de ladite dame. » Il laissa à sa femme l'usufruit de toutes ses possessions jusqu'à la majorité de son fils; ensuite, si par malheur ils ne pouvaient vivre avec entente, Catherine de Montesquiou, dans sa vie isolée, emporterait les jouissances de la Salle, de la métairie de Magnos, des terres du Tastet et de Cap de Bosc.

Le 11 septembre 1752, noble dame Catherine de Montesquiou, demeurant au château de Doat, procéda à son testament, en vertu duquel ses restes devaient être inhumés dans le cimetière de

l'hôpital d'Eauze avec grande simplicité. Un legs était réservé à des services religieux; les pauvres se trouvèrent inscrits pour neuf cent cinquante livres, dont la distribution d'un tiers était obligatoire le dimanche après son décès; le reste pouvait être affecté à nantir de dots les filles indigentes. Catherine de Montesquiou rappela son mari, Jean-Jacques de Ferbeaux, et son fils, Pierre de Ferbeaux, qu'elle fit son héritier général.

De Jean-Jacques de Ferbeaux et de Catherine de Montesquiou provint :

Pierre de Ferbeaux, héritier de son oncle messire Pierre, comte de Montesquiou-Saint-Araille, lieutenant-colonel de cavalerie, seigneur d'Escalup par testament du 6 août 1756.

VII

Messire PIERRE DE FERBEAUX DE MAGNOS, seigneur d'Escalup, épousa, le 12 février 1768, dame MARIANNE DU BOUZET DE MARIN. La fête nuptiale fut célébrée au château noble d'Escalup, juridiction de Lamontjoie, devant Chapoullie, notaire royal à Berrac. La future était fille de haut et puissant seigneur messire Charles Du Bouzet, marquis de Marin, seigneur de Manleiche, du Pergain, de Lamontjoie, et de Marianne Du Puy de Cazeaux. Elle était assistée de ses parents, de messire Louis Du Bouzet de Marin, marquis de Sainte-Colombe, son frère aîné, et demoiselle Jeanne-Marie Du Bouzet de Marin, sa sœur.

On lui constitua le domaine et le château de Caussens, la métairie du Bosc avec ses appartenances, etc Le frère ne réserva pour lui, sur cette donation, que le pouvoir judiciaire. La dot de Marianne de Marin représentait une valeur de soixante mille livres. Le marquis de Sainte-Colombe, en qualité de procureur fondé de messire Michel Du Bouzet de Marin, chevalier de l'ordre royal et militaire de l'ordre de Saint-Louis, ancien lieutenant-colonel du régiment de Bourgogne, gratifia sa sœur, future épouse, de quatre mille livres.

Messire Louis Du Bouzet, marquis de Marin, vendit à son beau-frère, Pierre de Ferbeaux de Magnos, la terre de Lamontjoie, de laquelle relevait la communauté de ce nom (15 mars 1784). La

municipalité, informée de cette acquisition, se déclara prête à reconnaître le nouveau possesseur, pourvu que la preuve de son droit féodal fût établie. Les titres furent produits ; les commissaires délégués pour leur examen décidèrent que Pierre de Ferbeaux n'était pas recevable dans sa demande. Cette résistance fut suivie d'un procès : la cour sénéchale d'Agen ordonna aux consuls d'accepter Pierre de Ferbeaux en qualité de seigneur paréager et de haut justicier. L'affaire fut portée devant le Parlement de Bordeaux, qui confirma la première sentence. *(Arch. domestiques de M. le baron de Baulat. — Archives de Lot-et-Garonne, série GG.)*

De l'alliance de messire Pierre de Ferbeaux de Magnos et de noble Marianne Du Bouzet de Marin sortirent :

1. — Louis de Ferbeaux, seigneur de Magnos et d'Escalup, qui poursuit la filiation ;

2. — Joseph-Alexandre de Ferbeaux, dont M. de Gabrielli, en sa *France chevaleresque et chapitrale*, mentionne la réception dans l'ordre de Malte. Il cumulait sa qualité de chevalier de Saint-Jean de Jérusalem avec l'emploi de premier page de Monsieur, frère du roi ; pour faire bonne figure à la cour, un titre était alors nécessaire ; il porta celui de comte.

3. — Jeanne de Ferbeaux, demoiselle de Magnos ;

4. —
5. — } Deux enfants morts en bas âge.

VIII

LOUIS DE FERBEAUX, seigneur de Magnos et d'Escalup, sous-lieutenant au régiment Colonel-Dragons, épousa (1790), en premières noces, demoiselle CLAIRE DE GODET, des marais de la Guadeloupe, et en secondes, VICTORINE DE LUSSAN D'ESPARBÈS.

De ces deux lits, le premier donna naissance à :

Éloi-François-Louis de Ferbeaux ;

Et le deuxième, à :

Clémence de Ferbeaux, mariée à M. Du Cos de Gelas.

IX

ÉLOI-FRANÇOIS-LOUIS, comte DE FERBEAUX, était officier

au 2me cuirassiers de la garde royale, lorsqu'il contracta union, en 1818, avec MARIE-FRANÇOISE LE VASSOR DE BONNETERRE, fille de M. Roland Le Vassor de Bonneterre et de Marie-Aimée Le Vassor. Cette famille Le Vassor était une des plus anciennes et des plus honorées de la Martinique. En 1663, deux de ses membres firent partie du conseil souverain de la susdite colonie. Deux ans plus tard (1665), un Le Vassor fut un des fondateurs de l'hôpital de Saint-Pierre-Martinique, plus connu sous le titre de Saint-Jean-Baptiste. L'administration de cet établissement lui fut confiée peu de temps après. N. Le Vassor, doyen du conseil, fut, l'année 1685, élevé aux fonctions d'intendant. Le 7 février 1761, la confiance de Sa Majesté appela M. Le Vassor, capitaine de ses vaisseaux, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, à la haute charge de gouverneur et lieutenant-général des îles françaises sous le vent de l'Amérique.

Louise-Marie-Françoise Le Vassor de Bonneterre a donné le jour à :

1. — Claire-Louise-Héloïse de Ferbeaux, qui épousa, en 1842, M. le baron Henri de Cassand;

2. — Odet de Ferbeaux, décédé prématurément en 1852;

3. — Claire-Marie-Jeanne de Ferbeaux, mariée, en 1849, à Louis-Jacques-Edmond, baron de Baulat.

Il existait en Bourgogne une famille du nom de Ferbaut ou Ferbaux au treizième siècle. L'un de ses membres, Humbert de Ferbaut, chevalier, possédait, en 1282, une vigne qui confrontait à l'une de celles vendues par Jean Boyons, damoiseau, à l'abbaye de Saint-Bénigne de Dijon. (D. Villevielle, *Trésor généalogique*, *vol.* xxxviii, *Cabinet des Titres*, 128.)

J. N.

HISTOIRE

DE LA VILLE DE PERPIGNAN [1]

III (SUITE)

Des événements bien plus graves allaient changer l'aspect des affaires et faciliter la politique, qui tendait à doter la monarchie de Louis XIV d'une de ses plus riches provinces.

Je n'ai pas besoin d'expliquer l'origine de l'insurrection de Catalogne : le peuple entier se soulevait pour se venger des violences du comte duc Olivarès, autant que pour défendre ses libertés compromises, quoique consacrées par une possession immémoriale. Le mouvement commença à Collioure, sous le futile prétexte d'une rixe entre les soldats et la populace (1639); peu de jours après, la lutte recommença entre des soldats espagnols et des soldats catalans, dans les rues mêmes de Perpignan : la fusillade retentit pendant une heure, et ne cessa qu'à l'apparition d'un prêtre qui s'élança entre les combattants en élevant au dessus d'eux le saint-sacrement (29 juillet). Six semaines plus tard, l'émeute se renouvela avec plus de violence, et, après une véritable bataille, ne finit que par l'arrivée de la nuit : de nombreux morts restèrent sur le carreau (13 septembre). Le gouvernement espagnol ne voulut pas comprendre que la présence des troupes castillanes donnerait toujours lieu à ces fâcheuses rencontres; il en renvoya un renfort en Roussillon dans les

[1] Voir tome IX, page 374, et année courante, pages 265, 355 et 404.

premiers mois de 1640, et Perpignan fut encore le témoin d'une lutte terrible (juin) : les consuls voulant prévenir les suites de l'arrivée des compagnies, déjà considérées comme ennemies, leur refusèrent l'entrée de la ville, exigeant qu'elles montassent directement à la citadelle : les officiers répondirent qu'ils ne voulaient rien entendre et qu'ils sauraient très bien se procurer de vive force les logements qui leur seraient nécessaires, à eux et à leurs hommes (13 juin). Xavier de la Rena, capitaine général, les approuva, et, sur le refus des consuls, fit tirer les canons du château.

Les bourgeois se rassemblèrent en armes et élevèrent à la hâte des barricades; l'évêque, François Perez, se précipita intrépidement sous le feu de la citadelle pour tâcher d'apaiser tour à tour La Rena et la population ; il y eut un moment d'armistice, et l'on proposa aux consuls une série de conditions qui parurent inadmissibles au conseil : le feu recommença au bout de deux heures, et le courageux prélat se rendit encore près du capitaine général, qui répéta son ultimatum, en ajoutant « qu'il attendrait » encore deux heures, avertissant qu'après, si raison n'est » accordée aux troupes castillanes, elles se logeront de » force, brûleront et saccageront tout. »

La nuit se passa en pourparlers; les notables cherchèrent à persuader au peuple que la résistance était impossible et ne servirait qu'à attirer d'effroyables malheurs sur la ville; on consentit donc, le lendemain au matin, aux dures prescriptions de M. de La Rena, et les logements furent promptement préparés; mais, soit que le capitaine général eût été désireux de saisir cette occasion de remplir les Perpignanais d'effroi, soit qu'il ait eu la main forcée par les exigences d'une soldatesque exaspé-

rée, soit enfin qu'il ait cru réellement à un nouveau soulèvement, il fit ouvrir un feu violent sur la ville dans la soirée du 14, et en quelques heures cinq cent soixante-quatre maisons furent détruites; les troupes, ensuite, voulurent escalader les remparts; mais les bourgeois résistèrent, et tuèrent et blessèrent un millier d'hommes à leurs ennemis. L'évêque, de grand matin, le 15, s'achemina pour la troisième fois vers la citadelle et obtint à grand'peine la cessation du feu; mais Perpignan dut se rendre à discrétion et fut pendant huit jours livré à toutes les horreurs du pillage (1).

A la fin du mois, le duc de Cardone, vice-roi de Catalogne, arriva à Perpignan et fitsortir aussitôt les soldats castillans et arrêter le marquis de La Rena avec ses principaux officiers, qui furent bientôt tous acquittés par la Junte chargée de les juger.

Cependant, l'insurrection catalane grandissait, et le jour arriva où les Cortès, ne sachant plus comment défendre leur indépendance contre ceux qu'ils considéraient comme leurs oppresseurs, préférèrent se donner aux étrangers; le 18 septembre 1641, le roi accepta la donation de la principauté, décidée le 23 janvier précédent, et prit dans cet acte officiel le titre de comte de Barcelone. Le Roussillon seul, malgré les souffrances qu'il avait eu à supporter, subissait plutôt qu'il n'acceptait cet entraînement. Perpignan, d'ailleurs, n'était pas libre, ayant dans ses murs l'armée royale, voyant les Français s'approcher avec M. de La Mothe-Haudancourt, et sentant déjà toutes les horreurs d'une nouvelle famine, puisque, dès le mois de mars, le notaire Pasquale nous apprend que

(1) Reg. de la com. de S. Jean. *Archives* de cette église.

les habitants en étaient réduits aux herbes sauvages, les soldats leur prenant leur pain de vive force : malgré les convois que le gouvernement de l'Escurial parvint à faire entrer dans la place, malgré l'étroite surveillance que la flotte de Mgr de Sourdis exerçait sur la côte, la famine s'accrut démesurément ; il faut laisser parler ici le notaire que j'ai déjà cité, et dont le simple et naïf récit sera plus éloquent que tout ce qu'on pourrait écrire :

« Mes enfants et descendants, je vous en prie avec ins-
» tance, si jamais vous entendez parler de la guerre,
» éloignez-vous à ce seul mot, car les soldats nous trai-
» tent plus mal que des esclaves : tous les ecclésiastiques,
» à l'exception de ceux rigoureusement nécessaires au
» service des églises, avaient fui dans la campagne le
» jour de Noël ; n'ayant pu trouver dans toute la ville le
» moindre morceau de viande pour nous régaler, nous
» l'avons fait avec une sardine salée, dont nous avons
» fait trois parts : pour ma femme, pour ma fille et pour
» moi ; et encore, c'a été une grande joie pour nous que
» de l'avoir. Les autres fêtes, nous n'avons mangé que
» de la soupe, et en petite quantité. » Ailleurs : « Main-
» tenant, on ne peut plus trouver ni chiens, ni chats, ni
» rats ; nous en sommes venus à manger les semelles de
» nos souliers, les parchemins ramollis avec toutes les
» herbes possibles, telles que pariétaire, chardon, douce-
» amère, mauve, gentiane, orties et toutes autres qu'on
» pourrait nommer. C'est une vérité que, dans ce moment,
» le fils refuse au père, le père au fils, l'ami à l'ami, ce
» qu'il a pour soutenir son existence. » Ailleurs encore :
« Aujourd'hui, 22 janvier 1642, me trouvant sous le por-
» che du glorieux saint Jacques à prendre le soleil, j'ai
» vu arriver au cimetière deux soldats qui se sont mis à

» brouter les herbes qui y croissent, comme auraient fait
» des animaux. C'était chose qui atterrait que de les voir
» manger ces herbes avec délices, tant ils mouraient de
» faim. »

Cependant, le blocus n'existait pas encore, et, après avoir battu les Français près d'Argelès, les Espagnols firent entrer en ville un nouveau convoi, qu'ils gaspillèrent presque aussitôt, d'après ce que dit notre chroniqueur.

Les maréchaux de La Meilleraye et de Schomberg, commandants de l'armée en Roussillon, comprirent la nécessité de pousser plus vivement les choses et de rendre impossible le ravitaillement de Perpignan; excités d'ailleurs par la présence de la cour, alors établie à Narbonne, ils voulurent se distinguer et investirent Collioure; et La Meilleraye s'en empara après une longue résistance et une lutte désespérée. Louis XIII lui ordonna de bloquer immédiatement Perpignan, préférant l'affamer plutôt que de tenter de l'enlever de force (15 avril) : en même temps, il venait à Saint-Estève, à quatre kilomètres de la ville; les régiments d'Enghien, de La Meilleraye, de Condé, de Polignac, de Brissac, de Léran et de Mazarin occupèrent Pia, Bonpas et Saint-Estève, où était aussi la maison du roi; cinq autres régiments d'infanterie, avec six cents chevaux, se placèrent le long de l'aqueduc, devant les portes Canet et de Saint-Martin. Le roi fit lui-même la reconnaissance des fortifications et délimita en personne la ligne de circonvallation.

Dans le Perpignanais, la détresse était à son comble, et la garnison, forte seulement de 3,000 hommes, commandée par d'Avila et Cavallero, ne promettait pas grande chance de résistance; le reste de l'armée avait été rappelé au delà des Pyrénées. Le blocus continua cependant plu-

sieurs mois sans que la contenance des habitants se démentît; mais, à la fin d'août, le gouverneur ayant expulsé toutes les bouches inutiles, et les assiégeants les ayant contraints à rentrer pour hâter le dénouement, les consuls firent aisément comprendre aux deux généraux espagnols qu'une mesure cruelle envers ces malheureux serait inutile, et l'on se décida à entrer en pourparlers : on convint aussitôt d'une suspension des hostilités, le 29 août; le soir même, le traité fut signé avec cette clause : que les assiégeants n'entreraient dans la place que si le 9 septembre aucun secours n'était venu d'Espagne. La reddition s'opéra dans les délais, et le marquis de Nettancourt-Vaubecourt fut installé comme gouverneur.

Le roi était depuis quelque temps retourné à Paris, et c'est là que le cardinal de Richelieu lui adressa la fameuse lettre : « Sire, vos ennemis sont morts, et vos armes sont dans Perpignan. » C'était, en effet, une immense conquête, qui devait désormais mettre la France à l'abri des entreprises de l'Espagne, en lui donnant des frontières naturelles et faciles à défendre. Les voûtes de Notre-Dame de Paris retentirent des chants d'un solennel *Te Deum;* la monnaie frappa une médaille commémorative, et les poëtes gagistes de la cour rimèrent à l'envi sur ce glorieux événement : en première ligne, il faut citer le père Chamet, auteur du poëme : *Perpinianem captum.* Richelieu était, en effet, parvenu à effectuer l'œuvre entreprise depuis près de cinq cents ans, et que Louis XI aurait eu l'honneur d'avoir accomplie, si le faible Charles VIII n'avait, par son indifférence, abandonné cette importante province.

E. de Barthélemy.

(La suite au prochain numéro.)

DOLORÈS

ÉPISODE DES GUERRES DE DON CARLOS [1]

IV

DE BRIGADE EN BRIGADE

« Amodiozco phena cer cen,
» Oreno ez nakien;
» Orai ez nuzu bicico
» Baizic zu maitatceco
» Norat den ichurkia,
» Harat joaten da ura :
» Orobat ni, maitenena,
» Iten niz zuregana. »

« Ce qu'est chagrin d'amour, je l'ignorais encore. Désormais je ne vivrai plus que pour vous aimer. Là où se trouve la pente, c'est là où l'eau s'écoule. De même, ma bien-aimée, je viens à vous.

(*Gabasco Cantua*, sérénade, par M. le vicomte de Belzunce.)

Les deux gendarmes rentrèrent à l'auberge de *Bidaray* un peu tard, et alors que la triste Dolorès de Arraçola s'était déjà retirée dans sa chambre. Toutefois, à la lueur qui s'échappait à travers les ais mal joints de la porte fermée sur elle, on voyait bien qu'elle ne reposait pas encore. Sans doute elle pleurait plus en liberté, sur son père, sur son frère et sur Manuel Hortiz, cette victime de son dévouement pour leur maison, ou elle priait pour eux, ou plutôt elle faisait l'un et l'autre.

Pendant ce temps, nous prenions conseil, le brigadier et moi, d'une bouteille de Garris, vin généreux de la basse Navarre, et rival du Jurançon, mais dont les Basques, qui l'ont vu naître, ne se défient pas assez, car c'est surtout grâce à ses incitations qu'ils ont recours, dans des querelles trop fréquentes, au *makila*, véritable casse-tête dans leurs mains.

— Voici, me dit mon interlocuteur, ce que nous allons faire,

[1] Voir les numéros de novembre, décembre 1865, janvier, février et mars 1866, pages 223, 278, 362 et 443.

afin de satisfaire votre désir de regagner Bayonne au plus vite, pour vous débarrasser de notre compagnie. Au lieu de vous conduire à *Ossés*, où je n'ai pu me rendre ce soir, je profiterai, demain, de notre correspondance avec la gendarmerie d'*Espelette*, pour vous remettre tous les deux entre ses mains. Mon camarade d'*Espelette* vous livrera, de son côté, au brigadier d'*Ustaritz*, lequel vous fera escorter jusqu'à *Bayonne*.

Je me récriai vivement contre ce programme :

— De brigade en brigade, comme des malfaiteurs, lui dis-je, y songez-vous?

— Mon Dieu! n'êtes-vous pas mes prisonniers, et à moins de vous mettre la bride sur le cou... Mais rassurez-vous, monsieur l'avocat; nous y apporterons un tempérament. Ce sera de vous recommander à mon camarade, demain matin, et, parvenus à *Espelette*, il vous procurera une voiture dans laquelle un gendarme ne montera que pour la forme.

— Et de *Bidaray* à *Espelette*, est-ce à pied, est-ce entre deux gendarmes que ma jeune compagne de captivité se verra traînée comme moi?

— Oh! Monsieur, vous ai-je donné le droit de me soupçonner d'une telle indignité? Rien ne vous empêche de prendre tous les deux un cacolet.

C'est le parti auquel je m'arrêtai et que je fis agréer à Dolorès.

J'ai regret à ce véhicule inventé ou par deux amis, ou par deux amants, ou par deux époux, durant la lune de miel, bien entendu, et je ne puis résister au plaisir de vous redire ces vers que la désuétude du cacolet vient d'inspirer à M. Barandeguy-Dupont :

Pourtant c'était si bon quand, tous deux, bien à l'aise,
On allait cheminant le long de la falaise;
C'était si bon d'aimer, en se sentant bercer,
Tandis que maints cahots qui troublaient l'équilibre,
Rendant l'amant plus tendre et l'amante plus libre,
Les rapprochaient sous un baiser!

Puis, les aveux charmants! puis, les longs tête-à-tête!
Puis, la Basquaise à pied, qui chante un air de fête,
Pour avertir l'écho de Biarritz et d'Anglet!

Puis, l'heure qui s'enfuit par l'heure poursuivie,
Et pourchassant gaîment tous les soins de la vie,
Au trot joyeux du cacolet.

Aussi, que n'eût point fait la vive Bayonnaise,
Quand l'été, de retour, rallumait sa fournaise,
Pour fuir, doux contre-poids, sur ce trône mouvant,
Pour voir son court jupon, qui par les airs chemine,
Disputer au zèphir sa jambe ronde et fine,
Et son tout petit pied d'enfant?

Oh! pour son cacolet, qui la proclamait reine,
Qui portait au grand trot sa folle souveraine
Vers Biarritz, son royaume, et la mer, son grand lac,
Elle eût donné cent fois, donné, sur ma parole,
Son bal au Saint-Esprit, sa fête à Mousserole,
Et tous les plaisirs de Marracq!

Assurément, je n'en étais pas encore avec Dolorès de Arraçola dans des termes tels, qu'il me fût permis de profiter d'un mode de voyage si favorable à l'intimité. Il y aurait eu de ma part aussi une haute inconvenance à laisser échapper, auprès d'une jeune personne restée sans autre protection que la mienne, et qui venait d'éprouver des malheurs irréparables, l'expression la plus discrète du sentiment qu'elle m'avait inspiré. Mais ce sentiment n'en existait pas moins. Le récit que je tenais d'elle en avait doublé l'intensité, car, dans mon cœur ému, l'amour s'était empreint d'une pitié généreuse. Oui! le brigadier avait raison, j'étais grièvement blessé, et, dans ces conditions, les cahots de notre véhicule, sans que je m'y prêtasse, ne manquaient pas de faire enfoncer de plus en plus le trait dans la blessure.

Parvenus à *Espelette*, où passe la route de *Bayonne* à *Pampelune*, nous prîmes une voiture, comme il avait été convenu, et, sous l'escorte d'un gendarme qui s'assit à la gauche du cocher, nous voilà, Dieu merci! en marche directe *pour notre destination*, c'est à dire pour *Bayonne*.

Je ne connais pas de plus gracieuse vallée que celle de la *Nive*, où nous descendîmes, en aval de *Cambo*, et c'est avec une joie secrète que je vis ses magnificences obtenir de fois à autre un regard de Dolorès. Heureux de reconnaître à ces

symptômes qu'elle finirait sans doute par se réconcilier avec les lieux de son exil, je lui en faisais les honneurs de mon mieux, en attendant d'oser lui proposer d'accepter cette belle France pour sa patrie. Des hauteurs du séminaire de *Larressore*, j'avais fait arrêter la voiture, pour lui donner le temps de saisir quelques détails de l'un des sites les plus vantés des Basses-Pyrénées. En traversant *Ustarritz*, je lui racontai l'histoire de cette ville, autrefois capitale du pays de Labourd, et ne possédant de nos jours qu'un juge de paix et une brigade de gendarmerie, mais jouissant du bien-être matériel et gracieusement couchée sur la rive gauche de la *Nive*, où elle fait la sieste toute la journée. En face du château d'*Urdains*, je dis à ma compagne de voyage :

— C'est ce vieux manoir qu'habitèrent les Garat. L'un d'eux fut le maître de chant de la reine Marie-Antoinette (1). Un autre (c'était l'oncle du premier), devint ministre de la justice et fut obligé, à ce titre, de notifier au roi Louis XVI son arrêt de mort. Quant au frère de ce ministre et père du chanteur, plus sage que ces derniers et plus heureux que vous, senorita, il ne quitta que pour peu de temps son pays.

A la vue des murs calcinés de *Marracq*, j'appris à Dolorès que c'est dans cette demeure, bâtie par une reine d'Espagne, restaurée par l'empereur des Français, et brûlée par quelque Érostrate anonyme, que se dénoua l'un des plus tristes drames de l'histoire moderne.

Durant cet entretien, approprié à la tristesse de la jeune Arraçola, nous entrâmes dans Bayonne.

Une heure plus tard, nous étions libres l'un et l'autre, et dès le lendemain, Dolorès, revêtue du gracieux costume que les dames espagnoles ont le grand tort, pour ne pas dire la maladresse, d'abandonner pour suivre les modes françaises, obtint

(1) Nous ignorons pour quelle beauté volage de Paris le rossignol euskarien fit entendre pour la première fois, dans un concert, l'air basque, auquel on a accordé une petite place dans le *Recueil des Vaudevilles français* :

« Mendian zoinen eder
» Epher zango gurri!
» Ene maitea ere,
» Bertzeac iduré.

Combien est jolie sur la montagne la perdrix aux pieds rouges ! Ma bien-aimée (hélas !) ressemble à toutes les autres.

CHAHO, *Biarritz*.

un asile dans une maison religieuse, où elle fut reçue en payant une pension.

Un grand diplomate a dit, je crois : « Défiez-vous d'un premier mouvement, car c'est le bon ! » Je me trouvais trop jeune pour suivre ce conseil. D'ailleurs, j'en étais au troisième jour de ma rencontre avec la jeune carliste; j'avais pris fort au sérieux mon rôle de protecteur auprès d'elle, et, l'amour aidant, je me décidai, avant de repartir pour Bordeaux, où me rappelaient quelques affaires, je me décidai, dis-je, à offrir ma fortune à cette orpheline, en lui demandant sa main, bien sûr d'avance que mon excellente mère (car j'avais déjà perdu mon père à cette époque), s'empresserait de m'accorder son consentement.

Dolorès se montra fort touchée de *ma générosité;* c'est l'expression dont elle se servit dans sa réponse. Elle avait tout perdu, ajouta-t-elle; Arraçola avait été pillé et brûlé sous ses yeux, et tous les biens de sa famille confisqués sans doute par suite de sa rébellion. C'est tout au plus si le peu d'or et de bijoux qu'elle avait sauvés dans son malheur, suffiraient pour la faire vivre modestement pendant un exil dont elle ne prévoyait pas le terme. Jamais, dit-elle en finissant, une Arraçola ou une Saavedra ne s'exposerait à devenir, tôt ou tard, une cause de gêne et de regrets.

Sans être des avocats, mes bons amis, vous devinez quel dut être mon plaidoyer, et avec quelle chaleur, permettez-moi de dire même avec quelle éloquence, je défendis ma propre cause. On a tort de prétendre que les moins amoureux sont ceux qui parlent le mieux amour. Je ne suis pas de cet avis. De même que Boileau a dit :

Ce que l'on conçoit bien s'énonce clairement,

de même le sentiment qui nous anime se manifeste, se reproduit dans nos discours... Pourtant je ne gagnai qu'en partie mon procès; car cette aimable personne, tout en me laissant pressentir que je ne lui étais pas indifférent, me demanda le délai d'un mois, au bout duquel Dolorès voulut bien promettre qu'elle me ferait une réponse définitive, en ajoutant qu'elle

prenait ce temps aussi bien dans mon intérêt que dans le sien, et qu'elle me laissait entièrement libre de me désister d'une proposition trop promptement conçue.

Le mois expiré, je me présentai de nouveau chez Dolorès, accompagné de ma mère, que j'avais décidée facilement à venir joindre ses sollicitations aux miennes. Mais il n'en fut pas besoin. Aux premières paroles de celle-ci, la jeune carliste se jeta dans ses bras, en se félicitant, la pauvre enfant, de retrouver une famille... Vous souriez!..... Tout beau, mes amis! ne vous pressez pas de médire de ce mouvement peu désintéressé, ce vous semble....

Dolorès avait déjà pris conseil d'un notaire de Bayonne, ville où l'on connaît presque aussi bien la langue espagnole que la langue française. Celui-ci énonça dans notre contrat de mariage, que *les deux époux se prenaient avec leurs biens et droits,* et, pour ne pas blesser la susceptibilité de ma fiancée, j'acceptai volontiers cette rédaction. Mais, à notre sortie de la cathédrale de Saint-Léon, où nous fûmes unis, après avoir comparu devant le maire de Bayonne, il me fut remis des titres et des papiers constatant que je venais de faire un opulent mariage. Une tante qui restait à Dolorès, en Andalousie, lui avait écrit, répondant à une lettre de détresse de sa nièce, que les biens de sa mère, conservés intacts, s'élevaient à un chiffre important, et qu'à la sollicitation des Saavedra, fort bien en cour, la régente Christine, prenant en considération les malheurs de l'orpheline, s'était abstenue de toute poursuite sur les biens de son père. Comme ma femme mesurait ma délicatesse à la sienne, elle n'avait pas voulu me faire connaître plus tôt ce retour de fortune, pour me laisser tout le mérite de mon désintéressement.

La reine d'Espagne étant parvenue à pacifier les provinces basques, nous y fîmes, Dolorès et moi, un premier voyage durant lequel furent relevés les murs d'Arraçola. Comme la bande de christinos, après avoir tué Manuel Hortiz, s'était repliée sur l'auberge du Bastan, et l'avait brûlée, ne pouvant se venger sur la personne même de Marina, car celle-ci s'était dérobée

à leur fureur, nous fournîmes à cette généreuse femme de quoi faire rebâtir cette maison, et Dolorès racheta, de plus, la bague dont Marina n'avait que faire, en beaux et bons réaux, dont cette jeune veuve retira plus de profit. Nous érigeâmes un mausolée dans le cimetière où des Basques pieux s'étaient fait un devoir d'ensevelir la dépouille mortelle de don Rodrigo et de don Esteban, le soir même du combat où ils perdirent la vie. Une tombe recouvre également la fosse où j'avais vu descendre le corps de Manuel Hortiz. Nous n'oubliâmes pas non plus de visiter l'Ermitage de *Lissarson*. Mais Josephen venait d'en partir pour le ciel...

J.-F. Samazeuilh.

DE LA CORRUPTION DE LA VIANDE DE PORC

DANS LE SUD-OUEST

La presse du Sud-Ouest nous a fait connaître la maladie de la viande de porc qui avait atteint le département des Landes et particulièrement l'arrondissement de Dax. Le *Courrier du Gers* nous apprenait, le 8 avril dernier, que le mal avait fait son apparition dans le Gers, où il tendait à se propager. Le fléau s'est montré tout d'abord au Houga, sur la limite des Landes. A cette nouvelle, plusieurs personnes ont examiné leurs jambons, dont un grand nombre ont été trouvés en putréfaction. Cette putréfaction, qui s'est manifestée à Marciac et ailleurs, semble avoir attaqué tout d'abord l'os articulaire. Ce symptôme pourtant n'est pas infaillible, car le confit, délivré des parties osseuses, n'a pas été exempt de décomposition. Il serait prudent, dans nos campagnes, de ne mettre au pot-au-feu les morceaux de porc déposés dans la graisse qu'après avoir éprouvé l'intérieur.

L'*Ère impériale* de Tarbes nous informe d'une corruption analogue qui s'est produite dans les Hautes-Pyrénées, sans qu'on puisse y apporter remède. Ici, les symptômes sont une odeur fétide qui ne laisse aucun doute sur l'insalubrité de l'aliment.

Dans le Lot-et-Garonne, mêmes symptômes : le préfet s'étant assuré que le porc salé se gâtait presque partout, a nommé une commission dont le mandat est de rechercher les causes et les dangers de cette altération, ainsi que les moyens préservatifs.

D'après la *Revue agricole du Midi*, l'influence d'un hiver chaud et pluvieux aurait déterminé en partie cette calamité qui est venue frapper les provisions ordinaires de nos campagnes. Le même journal présume, en outre, que « l'influence ou l'imperfection des moyens de salaison mis en usage ont peut-être contribué aussi à en favoriser l'apparition ; on peut signaler ainsi, parmi les causes du mal, la mauvaise habitude qu'ont généralement les paysans de faire durer beaucoup trop longtemps la préparation de leurs porcs. La viande commence alors à s'altérer au contact de l'air, et, pour peu que les circonstances atmosphériques soient ensuite favora-

bles, ainsi que cela s'est vu cette année, elle ne tarde pas à se décomposer entièrement. Les gens du métier, qui ont fait leur salé en vingt-quatre heures, n'ont pas cet inconvénient à redouter. Les autres, au contraire, sont presque tous frappés de cette altération qui attaque toutes les viandes de porc, les jambons notamment, en détermine la putréfaction, et oblige de jeter à la voirie des quantités considérables de ces viandes.

» Dans tous les cas, le meilleur remède préventif à mettre en usage, pour conserver les produits non encore altérés, serait, après en avoir extrait les portions altérées, de les soumettre de nouveau à l'action du sel. Mais il ne faut pas attendre, pour cela, que le mal soit sans remède; c'est pourquoi il importe que quiconque possède des jambons ou des pots de salaison, en fasse immédiatement l'examen, sans s'arrêter à l'apparence extérieure, qui peut faire croire à une parfaite conservation, alors que l'intérieur se trouve complètement altéré. »

Il est inutile de noter que la détérioration de ces comestibles ne doit pas être confondue avec la trichinose, produite par l'existence sur le porc vivant d'un petit ver provenant des substances alimentaires : aucun cas de ce genre n'a été observé dans nos contrées méridionales; c'est bien assez que cette épizootie ait sévi en Allemagne et dans les pays du Nord.

P. Larose.

COURRIER DES ARTS

Une exposition rétrospective de beaux-arts concurrence celle de cette année au Palais de Cristal. Elle a été ouverte sous l'influence d'une idée philanthropique. Les galeries de Paris, qui ont le plus contribué à cette exhibition supplémentaire, sont celles de MM. le comte de la Ferronays, Fould, de Laborde, Pereire et comte Duchâtel, tous hommes de goût, chers au Midi. Un correspondant du *Phare de la Loire* s'était laissé dire que « l'ancien ministre de l'intérieur se consolait, comme M. de Falloux, non pas dans les lettres, qui, au dire de Cicéron, nous dédommagent des déceptions de la politique, mais dans l'agriculture M. Duchâtel est viticulteur, il possède les plus beaux vignobles de la Gironde. Je me souviens de l'avoir vu, lors de la vente du mobilier princier du maréchal Soult, négliger la *Vierge de Murillo* et toutes ces belles toiles que Jean de Dieu avait apportées à la suite de sa retraite de Toulouse, pour jeter son dévolu sur les vins d'Alicante, de Porto et Xérès. Je m'étais imaginé que le musée de M. Duchâtel était une cave. Depuis, j'ai vu ses Greuze, ses Fragonard, ses Van der Heyden, et je me suis assuré que l'ex-serviteur de Louis-Philippe ne mettait pas tous ses plaisirs en bouteilles. » Son contingent est rehaussé par *deux Poter*, genre Watteau; un Hemling *(Adoration de la Vierge)*, digne de figurer parmi les plus belles toiles de ce maître dans les galeries de Bruges; un petit Antonello de Messine, vrai bijou de peinture primitive; un Holbein jeune. Beaucoup d'autres chefs-d'œuvre ont été envoyés au Palais des Champs-Élysées par M. Duchâtel, qui, de cette façon, a noblement pratiqué le bien et enseigné le beau.

M. Fould a prêté, pour la circonstance, les *Girondins à la Conciergerie*, de Delaroche, qui sont d'une expression éloquente.

Tous ceux qui ont le goût des belles choses artistiques iront admirer l'intéressante collection de dessins au fusain que M. Maxime Lalanne (un Bordelais, je crois), a exposée chez

M. Birville, rue de la Chaussée-d'Antin. Les initiés, connaissant les eaux-fortes de ce jeune maître, retrouveront dans ces dessins des mérites particuliers, tels que l'intensité du ton et l'originalité de l'idée.

Le grand dessin qui représente le nouveau projet de Musée et de Bibliothèque de Bordeaux est exposé, depuis quelque temps, de midi à cinq heures, dans le vestibule central du rez-de-chaussée de l'Hôtel-de-Ville.

Les *Heures de Paris*, d'Alfred Delvau, ont été illustrées par un autre artiste girondin, M. Benassit, dont les eaux-fortes et les aquarelles séduisent par la grâce, l'esprit et l'humour. L'éditeur du livre a donné en communication à l'*Artiste* l'une de ces gravures, qui est certes la moins bonne. Toutes, heureusement pour M. Benassit, peuvent affronter sans crainte le jugement public.

Notre *Courrier des arts* d'aujourd'hui serait des plus nourris si le manque d'espace ne nous enfermait dans une page, quand nous aurions besoin de plusieurs. J. N.

MISCELLANÉES

Société des Archives de la Gironde. — M. de Marquessac annonce l'achèvement de la partie du *Glossaire gascon*, confiée à ses soins. Le secrétaire général invite ceux qui sont chargés des autres sections du même travail à faire toutes les diligences possibles pour qu'elles soient livrées en temps opportun, c'est à dire pour le concours institué par M. le ministre de l'instruction publique.

M. Léo Drouyn a exhumé des archives du château de Taillan un document de l'an 1601, contenant un échange fait entre plusieurs paroisses de la châtellenie de Blanquefort.

M. Ernest Gaulieur, en dépouillant des minutes de notaire, a mis la main sur plusieurs actes relatifs au premier imprimeur, établi à Bordeaux, et sur un rouleau de parchemin mesurant

trois mètres, constatant une fondation pieuse, datée de 1460, accomplie par Jean Vilaton, dit Poton de Xaintrailles, et sa femme, Catherine Brachet de Vendôme.

Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse : *séance du 25 janvier* 1866. — M. Cartailhac, par l'entremise de M. Joly, présente des *détails antéhistoriques sur l'arrondissement de Sainte-Affrique* (Aveyron) et quelques *considérations sur le peuple constructeur de dolmens.*

M. Leymerie a ensuite donné lecture d'un mémoire ayant pour titre : *Esquisse géognostique de la vallée d'Aspe* (Basses-Pyrénées).

Séance du 1er février. — M. Astre continue la communication de son travail sur les *intendants de Languedoc.* La partie de l'étude entendue et écoutée ce jour-là par l'Académie, était consacrée à Claude Bazin de Bezons, créature de Michel Le Tellier et du chancelier Séguier. Ce haut patronage lui valut, au sortir de l'adolescence, une charge d'avocat général au grand conseil, et plus tard (1653), l'intendance de Languedoc, dans laquelle il succéda à M. de Breteuil.

La royauté, aux prises avec de grands besoins et de piètres ressources, recourait aux expédients fiscaux. M. de Bezons pressura sa province, ce qui ressort de ses discours, de ses actes et de ses menaces. En 1657, il faillit être victime d'une émeute qui éclata à Nîmes. Deux ans après, à l'occasion du mariage de Louis XIV avec Marie-Thérèse d'Autriche, il amena une transaction entre son souverain, réclamant de l'argent, et les populations qui le refusaient. C'est sous lui que fut faite la production des titres de noblesse, lors de la recherche de 1666.

Séance du 8 février 1866. — M. Garrigou soumet à la docte Assemblée une note sur deux espèces d'hyènes et sur trois espèces de grands chats trouvés dans les cavernes de l'Ariége. M. Lartet, en 1861, dans les *Annales des Sciences naturelles,* assurait qu'il serait intéressant de découvrir dans nos grottes du Midi une autre hyène que l'*hyena spelæa.* Jaloux de répondre au désir de M. Lartet, M. Garrigou, en 1862, signalait deux hyènes distinctes dans la caverne de Bouicheta. Ensuite, après examen de M. Falconer, il donna la description de la mâchoire de l'*hyena*

spelæa dont les mollaires intérieures, plantées d'une manière oblique, diffèrent, par leur disposition, des molaires posées perpendiculairement dans la deuxième espèce d'hyène. M. Garrigou pense, à la suite de comparaisons faites au Jardin des Plantes, que cet animal est le même que l'hyène tachetée d'Afrique (*hyena crocuta*).

Le même savant appelle aussi l'attention de ses collègues sur trois espèces de grands chats : l'une est le *felis spelæa* (grand chat des cavernes); l'autre, plus petite de deux tiers, est supérieure au *felis servaloïdes* de M. Gervais; enfin, une troisième espèce semble se rapporter au *felis gustata* (tigre chasseur de l'Inde).

Falsifications. — La Chambre civile de la Cour d'Agen a condamné deux frères, de Castelmoron, chacun à un an de prison et à 500 fr. d'amende, pour la vente de vins falsifiés. Les prévenus, dont le commerce avait pris, depuis quelques années, une grande extension, voulant utiliser une certaine quantité de vins piqués, crurent pouvoir, afin de neutraliser la piqûre, y mêler de la litharge. Ce vin ainsi mélangé fut vendu à plusieurs personnes, et produisit sur elles des effets terribles. Trois d'entre elles moururent au milieu de convulsions affreuses; d'autres ont eu leurs membres paralysés; d'autres, enfin, ont éprouvé de violentes coliques.

On doit penser que cet exemple fera cesser l'emploi d'une méthode qui peut donner lieu à des accidents graves, et même entraîner la mort de ceux qui feraient usage de semblables mixtions.

Un petit mot dans la question des huîtres. — La grande presse, à la suite d'un article de mon ami Henri de la Madeleine, qui dénonçait dans le *Temps* la cherté des huîtres, vient de controverser sur cette question. Notre rôle, à nous, doit se borner à une histoire en raccourci de ces intéressants mollusques :

L'usage des huîtres remonte à une haute antiquité; mais après les Romains, qui tenaient ce mollusque en grande estime, il n'en est plus guère question. Par exemple, Henri IV écrit à Sully : « J'ai mangé de vos petites huîtres de chasse tout à fait fraiches et bu de votre vin d'Arbois. » Néanmoins, jusqu'à la Révolution,

l'huître resta une friandise; avant 1711, le monopole de la vente des huîtres était affermé à raison de 20,000 fr. en temps de guerre, 25,000 fr. en temps de paix. Plus tard, on préposa à la vente des factrices commissionnées. Toutefois, la consommation restait peu importante; en 1804, on ne vendait à Paris que dix-huit millions de ces bivalves; en 1864, soixante ans plus tard, la capitale en absorbe deux cent vingt-huit millions.

Un monstre. — A l'une des séances de la fin de 1863, M. Joly, appelé par l'ordre du travail, donna lecture d'un mémoire intitulé : *Études sur un monstre exencéphalien, né à Toulouse et affecté tout à la fois de polydactylie, de pied bot, d'hermaphrodisme et d'inversion splanchnique générale.*

L'auteur du mémoire s'occupa d'abord d'indiquer le rang que devait prendre ce phénomène dans l'ordre tératologique. Il fut conduit à créer un genre nouveau appelé *métencéphale*, défini de la manière suivante :

Encéphale faisant une hernie peu considérable hors de la boîte cérébrale, derrière le crâne ouvert dans la région supérieure de l'occiput; pas de fissure spinale. Dans sa description des formes extérieures, M. Joly fait surtout ressortir certaines anomalies telles que le renversement des viscères thoraciques et abdominaux, l'hypertrophie maladive des reins, le développement anormal des organes sexuels. Nonobstant ces difformités, l'honorable professeur toulousain a démontré, en concluant, que la nature, même dans ses œuvres les plus bizarres, s'écartait, bien moins qu'on ne pourrait le supposer, de la grande loi qui préside à la formation des êtres réguliers. Le docteur Broquère a offert le curieux sujet, dont M. Joly a entretenu l'Académie, à la collection de la Faculté des sciences.

L'Histoire des pays de Guienne et de Gascogne, à laquelle travaillait depuis plusieurs années M. Henri Ribadieu, vient de paraître. Cet ouvrage, dont M. Paul Chaumas est l'éditeur, porte le titre d'*Histoire de la Conquête de la Guyenne par les Français*. Il comprend l'histoire entière de notre province sous les Romains, les Franks, la domination anglaise et la domination de la France. L'organisation municipale de la ville de Bordeaux, les anciennes

franchises gasconnes, les faits de guerre si remarquables qui se sont accomplis à Bordeaux et dans la province sous les deux règnes de Charles VI et de Charles VII, les insurrections de 1548 et de 1635, la Fronde, le soulèvement de 1675, etc., sont racontés avec de particuliers développements. De nombreux épisodes qui, tout en reposant l'esprit du lecteur, caractérisent les mœurs et font connaître les usages des anciens Bordelais, augmentent encore l'intérêt du livre. Voici comment la *Guienne militaire* de M. Léo Drouyn, qui annonçait naguère la publication de ce travail, s'exprime dans une note annexée à la dernière livraison :

« ..... La substance de cet ouvrage, qui prend l'histoire de la » Guienne à son berceau, c'est à dire à l'invasion des Romains, » et la conduit jusqu'à son terme, au mouvement fédéraliste des » Girondins en 93 et au régime éphémère de la *Commission popu-* » *laire* à Bordeaux, a été puisée en entier aux sources originales, » les seules que la critique moderne accepte. Les collections de » dom Bouquet, de Rymer, de Bréquigny, de Champollion-Figeac » et de M. J. Delpit, le *Catalogue des Rôles gascons*, les archives » municipales et départementales de Bordeaux, le recueil des » *Archives historiques de la Gironde*, enfin les chroniques contem- » poraines, ont fourni à l'auteur ses matériaux. Ce travail, où est » raconté avec détails l'un des plus grands drames de l'ancienne » France, se recommande à l'attention du public par les faits en- » tièrement nouveaux qu'il met au jour et les éclaircissements » qu'il donne sur d'autres faits dont le caractère avait été com- » plètement méconnu. »

Le livre de M. Ribadieu est imprimé avec luxe; il est accompagné d'une estampe très curieuse et forme un très beau volume d'environ 560 pages. On trouve l'ouvrage chez M. Paul Chaumas, libraire-éditeur, fossés du Chapeau-Rouge, 34, à Bordeaux.

SPORT

La grande course de Chantilly a été disputée avec acharnement sous les yeux d'une foule immense.

C'est *Florentin*, le cheval de M. Henri Delamarre, qui a gagné LE DERBY FRANÇAIS. Ce poulain alezan a des formes presque ingrates : ses épaules sont courtes et ses côtes plates ; aucune de ces lignes allongées qui caractérisent les grands vainqueurs du turf, ne le distingue. *Florentin*, fils de *Florin* et de la *Reine-Blanche*, est né chez M. de Castelbajac dans les Hautes-Pyrénées. Le PRIX DU JOCKEY-CLUB (25,000 fr.) lui est également resté. Le HANDICAP, d'une valeur de 20,000 fr., fut obtenu par *Bruneau*, à M. Fould, défatigué, comme on le voit, de ses prouesses glorieuses dans le Sud-Ouest.

La *Coupe*, gagnée par *Gladiateur*, à la troisième journée des courses du Bois de Boulogne, n'est pas un vase, comme on pourrait le présumer, mais bien une statuette exécutée par la maison Christofle d'après un modèle de M. Maillet. Elle figure une Victoire levant la palme au dessus de la tête. Bien qu'il ne soit pas absolument irréprochable, au point de vue de l'art, ce travail d'orfévrerie moderne possède des qualités précieuses. Il est heureux d'expression et de balancement.

Le 20 avril, l'hippodrome du Bouscat était envahi par une foule considérable. Tout le beau monde du Sud-Ouest était accouru et s'étalait, ainsi que la population bordelaise, dans de splendides équipages.

LE PRIX D'EYZINES, pour chevaux de 3 ans, a été gagné par *Balancelle*, à M. de Vanteaux ; la pouliche a filé avec une aisance sans pareille, distançant de deux longueurs *Lutin*, à M. de Nexon, et la *Midouze*, à M. de Lorgère.

Mademoiselle Thérèse, à M. Guestier, a battu *Sylvie*, à M. de Couf, et *Bagatelle*, à M. Smith, dans le PRIX DU BOUSCAT.

Colombo, à M. Fould, a triomphé dans le PRIX SPÉCIAL, et *Petit-Trésor*, à M. Guestier, dans celui DU DÉPARTEMENT.

La palme de l'OMNIUM a été vaillamment disputée par huit chevaux, mais finalement elle est restée à *Bruneau*, appartenant à M. Fould. Ses rivaux étaient : *Bagdad*, à M. Seguineau de Lognac ; *Fritz-Australien*, à M. Fontet ; *Trente-et-Quarante*, à M. de Béhague ; *la Fourmi* et *Collecteur*, à M. le baron de Nexon ; *Rosa-Malheur*, à M. du Garreau, et *Sinaï*, à M. Lupin.

La deuxième journée des courses de Bordeaux a, par sa splendeur, éclipsé la précédente ; les dames y ont exhibé ces petits

chapeaux en forme de pot à bouture qui étaient en vogue à Paris l'an dernier et qui le sont maintenant dans la province retardataire.

Le prix principal, convoité par *Baccarat*, à M. du Garreau, et *Tabardier*, à M. de Behazen, a été enlevé par *Bruneau*, déjà vainqueur dans l'omnium.

Le prix de l'Ouest et du Midi a exigé deux tours de l'Hippodrome. *Lavinia*, à M. Fould, jument brune de quatre ans, dont il a été déjà question dans une autre chronique, a dépassé les concurrents de trois longueurs.

Le prix de l'Empereur, 6,000 fr., a été signalé par quelques péripéties : d'abord les chevaux ont montré indocilité pour se mettre en ligne, après trois faux départs. Des ruades ont été lancées, et l'une d'elles a atteint Jordan fils, jockey de *Colombo*. Malgré la contusion, qui était grave, il a voulu rester en selle; mais ses forces n'ont pas été à la hauteur de son courage, et le blessé a perdu connaissance. *Marcella*, à M. le baron de Nexon, a d'abord pris les devants, serrée de très près par *Balancelle* et *Cantinière*. Presque ensemble, elles ont touché le but; le jugement, quoique un peu indécis, a été en faveur de *Marcella*, à M. Fould, dont les écuries ont ensuite conquis le prix des pavillons, grâce à la célérité de *Fritz-Australien*, un magnifique alezan de quatre années. Sa foulée est étonnante.

A la monotonie des courses plates a succédé le prix des haies, qui d'habitude est fort émouvant, et, à ce titre, celui dont les dames sont le plus avides. *Tandem*, à M. de Nexon, était favori. *Lansquenet*, à M. Forcinal (d'un beau noir), a un saut très développé, une croupe et un poitrail modèles, mais il est trop pesant pour l'exercice qu'on lui imposait. *Astrolabe* (1), la fameuse jument alezane, tristement connue pour avoir tué M. de Saint-Germain, a bientôt tenu le premier rang et l'a gardé; mais elle était talonnée puissamment par *Perle-Fine*, qui avait pour cavalier son maître, M. le comte de Bigne.

A la troisième journée, les vainqueurs ont été *Fritz-Australien*, à M. Ach. Fould; *Lutin*, à M. le baron Nexon; *Gontran*, à M. le major Fridelin; *Fourmi*, à M. le baron Nexon; *Bruneau*, à M. Ach. Fould.

(1) A M. le baron Finot.

Le concours organisé par la Société hippique française a duré du 12 au 22 avril. Les bas côtés du Palais de l'Industrie avaient été convertis en boxes. Le manége, pour les examens, a été exécuté sous la grande nef. Les prix décernés par le jury se sont élevés à 51,000 fr. La Société hippique française compte, on le sait, au nombre de ses fondateurs, plusieurs de nos compatriotes, entre autres : M. A. de Baylen, le marquis de Castelbajac, le duc de Lesparre, le vicomte de La Roque-Ordan, etc.

Nous allons donner les noms des dresseurs de nos contrées qui ont obtenu des récompenses au concours hippique dont nous venons de parler. Un diplôme de 1,500 fr. a été accordé à M. Borda, directeur de l'École de dressage de Pau, pour *Senora*, jument de selle. M. Labeyle, demeurant à Lambeye (Basses-Pyrénées), a reçu un brevet de 1,000 fr. pour *Dégourdi*, présenté à l'attelage. *Chercheur* et *Tarquin*, au même propriétaire, ont mérité le premier prix des chevaux de parc attelés par paire, sous la forme d'une médaille de vermeil et de 650 fr. espèces.

Le Ministre de la maison de l'Empereur a subventionné de 500 fr. le concours de poulinières qui doit avoir lieu dans le département des Landes.

La distribution de cette somme s'effectuera en même temps que celle de 3,000 fr. votée par le Conseil général.

Par une autre décision, M. le maréchal Vaillant a maintenu à l'hippodrome de Dax, cette année encore, la gratification de 500 fr. destinée à un prix de steeple-chase.

Bayonnette est arrivée seconde à Epsom dans la course de mille guinées. Cette jument appartient à M. le comte de Lagrange. Sur deux courses fournies en France par *Bayonnette*, l'une, celle de Marseille, lui valut un prix. Raoul d'Ortigues.

Une dizaine d'erreurs ou de coquilles ont fait tache en notre dernier numéro sur le brillant article consacré par M. Ph. Tamizey de Larroque au livre de M. le marquis du Prat, ayant pour titre *Glanes et regains*. Nous avions adressé à l'imprimerie un scrupuleux relevé de ces altérations de la lettre qui atteignaient l'esprit. Le texte de ces *errata* fut malheureusement égaré à l'imprimerie. Aujourd'hui, il serait inopportun de faire les rectifications à la suite d'une livraison où elles seraient perdues. Nous croyons mieux faire en les réservant pour la fin du volume.

RECHERCHES SUR UNE VOIE ANTIQUE

DES PYRÉNÉES A BORDEAUX

Tracée en partie sur la crête qui sépare les deux bassins de l'Adour et de la Garonne, et connue sous les noms de

VOIE DE CÉSAR, CÉSARÉE, TÉNARÈSE

—

Les études sur la géographie des Gaules obtiennent de nos jours une grande faveur. Partout l'esprit de recherche, sondant et parfois pénétrant l'obscurité des siècles, s'efforce de ressaisir les indices qui peuvent servir à en opérer la reconstitution; mais ces efforts si studieux, si habiles qu'ils soient, s'adressent à un passé qui, n'ayant point laissé d'histoire, ne peut s'atteindre que par des conjectures et des vraisemblances.

Personne n'ignore, en effet, que nous ne connaissons rien des Gaulois par des éléments d'information émanant d'eux. Pour remonter au temps où ils vécurent libres, il faut accepter les notions que nous ont transmises ceux qui leur imposèrent le joug de la conquête. César, durant les neuf années qu'il consacra à cette rude tâche, en consigna dans ses *Commentaires* quelques-unes qui auraient pu être moins incomplètes, moins vagues; car, ces mémoires, rédigés en partie sur les rapports de ses lieutenants, suscitent des interprétations contradictoires et abondent en assertions erronées.

Ainsi, la contrée que les Romains nommèrent *Aquitaine*, par traduction du nom autochthone qu'ils y avaient trouvé : *Armorica* (pays des eaux ou voisin de la mer), cette contrée, comprise dans le triangle que décrivent la Garonne, les Pyrénées et l'Océan, aurait formé, d'après cet illustre auteur, la troisième partie des Gaules, tant par son étendue que par sa population *(regionum latitudine et*

multitudine hominum); et néanmoins les régions qu'embrassait le nom générique de *Gaules*, se prolongeant alors bien au delà des Alpes et du Rhin, il est évident que l'Aquitaine correspondait à peine à la neuvième partie de ce vaste ensemble. Quant au nom d'*Armorique*, reproduit par celui d'*Aquitaine*, il ne tarda point d'être changé par les vainqueurs en celui de *Novempopulanie*, qui implique l'idée de l'établissement et de l'organisation. Mais est-ce à dire qu'ils n'auraient rencontré dans ce pays que neuf peuples ou groupes distincts, quand leurs divers écrivains y en signalent un nombre bien plus considérable ? César en cite douze (1) ; Strabon en énumère plus de vingt.

Les renseignements fournis par ces sources, malheureusement uniques, sont extrêmement bornés; ils ne vont guère au delà de quelques noms de villes ou de peuplades; encore ces noms sont-ils presque toujours défigurés, les positions indiquées sans exactitude (2). Il faut donc renoncer à savoir d'une manière certaine tout ce qui nous intéresserait au plus haut point sur les conditions d'existence de nos vieux pères, sur leur régime politique, leurs institutions civiles, leur degré de civilisation; et dès lors, quand nous ignorons, de l'ancien état des Gaules, tout, jusqu'à la langue même que parlaient ses habitants, n'y a-t-il point témérité à vouloir traiter des questions qui se rattachent à ces insolubles problèmes (3) ?

(1) La *Notice de l'Empire*, composée au cinquième siècle, compte également douze *civitates* dans la *provincia Novempopulana*.

(2) La reconnaissance des lieux qui les représentent est une des matières d'où surgissent le plus de controverses. Tout le monde connaît celles qu'ont soulevées les emplacements des villes d'*Alesia* et d'*Uxellodunum*.

(3) Ce n'est pourtant pas qu'il nous manque des histoires des Gaules et des histoires des Gaulois, construites sur des lambeaux des auteurs grecs ou romains, avec la prétention de rétablir, sur de pareilles bases, non seulement l'ensemble des mœurs, des usages, des lois de ces peuples, mais même leurs dérivations, source de tant de systèmes, et leur généalogie, remontant à Noé. Nos premiers chroniqueurs n'étaient guère plus loin de la vérité dans leurs fables naïves qui faisaient sortir les Gaulois des ruines de Troie ou de l'union d'Hercule avec la princesse Celtine.

Ces réflexions nous ont paru nécessaires au début d'une étude qui, bien qu'elle ne se propose que de reconnaître un monument dont les vestiges subsistent encore et attestent avec certitude l'antique existence, aurait eu l'ambition d'en découvrir l'origine, de rechercher s'il fut réellement l'œuvre des conquérants, comme on l'a toujours cru, ou s'il avait été établi antérieurement à leur arrivée par les indigènes eux-mêmes. Mais il ne reste aucune possibilité de remonter aussi haut; sachons donc contenir nos investigations dans les limites où elles peuvent s'appuyer sur quelque chose de mieux que des hypothèses.

Il s'agit d'une voie de communication qui, d'après la commune renommée, aurait traversé l'Aquitaine par le centre et dans toute sa longueur, depuis les Pyrénées jusqu'à l'embouchure de la Gironde, en se développant sur la ligne de faîte qui sépare les deux bassins de l'Adour et de la Garonne, et qui offrait ainsi l'avantage de ne rencontrer jamais de cours d'eau sur ce long trajet. L'existence de cette voie est démontrée par la constante tradition, comme par les dénominations qu'elle a conservées sur les points où persistent ses derniers débris; mais ce serait en vain qu'on espérerait en trouver quelque indice, soit dans les auteurs contemporains, soit dans le document spécial connu sous le nom d'*Itinéraire d'Antonin*. Ce premier état des chemins de l'Empire, auquel est attaché le nom de l'empereur sous le règne duquel il fut composé, ne fait connaître que cinq routes pour toute l'Aquitaine; encore ces routes doivent rationnellement se réduire à quatre, celles de Dax à Bordeaux et de Dax à Toulouse n'étant, en réalité, que la même.

A ce petit nombre il faut ajouter :

1° la route plus directe de Bordeaux à Toulouse, qu'on trouve dans l'*Itinéraire de Bordeaux à Jérusalem*, document du quatrième siècle, que P. Pithou tenait pour l'œuvre d'un Aquitain; 2° les deux routes inscrites sous les

nos 50 et 60 de la table de Peutinger (1), lesquelles reliaient, bien que par des tracés différents, les mêmes cités de Bordeaux et de Toulouse. Nous aurons à parler plus tard de ces routes pour quelques détails accessoires.

Certes, personne n'oserait penser qu'il n'existait pas en Aquitaine d'autres voies de communication, dès les temps qui précédèrent la conquête. Telles devaient être celles dont on découvre çà et là des tronçons, qu'on a toujours le tort de vouloir rattacher aux quatre grandes lignes exprimées dans ces *Itinéraires;* ces tronçons appartenaient à des voies restées inconnues, du genre de celle que nous entreprenons de décrire.

Celle-ci, on le voit, était secondaire à la conformation physique de l'Aquitaine avec ses deux bassins déterminés par cette longue et même colline qui en constitue, pour ainsi dire, la colonne dorsale. Il convient donc de définir avant tout la disposition de ce rein sur lequel vint se poser cette voie remarquable.

Vu dans son ensemble, le système topographique de l'Aquitaine est d'une simplicité saisissante. Il présente au sud la grande zone des Pyrénées; au nord, des contre-forts symétriques qui s'en débranchent dans la direction de l'Océan, et qui forment des vallées parallèles d'où les cours d'eau s'épanchent, à l'est vers la Garonne, à l'ouest, vers l'Adour; ces deux rivières principales constituant ainsi deux bassins de chaque côté du contre-fort par excellence qui sépare leurs affluents plus ou moins immédiats. « Ce » grand rameau, » dit M. l'ingénieur Colomès de Juillan,

(1) *Tabula Peutingeriana;* c'est un autre état descriptif des routes de l'Empire, que l'on croit avoir été écrit vers la fin du quatrième siècle ou le commencement du cinquième, sous les empereurs Théodose ou Honorius. On lui a donné le nom du savant allemand Conrad Peutinger, qui, au seizième siècle, fit connaître le premier exemplaire de cet antique manuscrit. On le désigne aussi quelquefois par les noms de *Table théodosienne.* Ces trois précieux documents ont été imprimés ensemble, avec le plus grand soin, à l'imprimerie Royale, en 1845, sous ce titre : *Recueil des Itinéraires anciens,* par M. le marquis de Fortia d'Urban.

dans une brochure publiée à Paris en 1842, sur les chemins de fer, » a sa tête aux Pyrénées et le pied dans la » mer, près de Bordeaux, gigantesque et toujours dominant » les contrées voisines. » M. Arbanère, dans son *Tableau des Pyrénées françaises*, tome Ier, page 279, en fixe de la sorte le point de naissance sur le noyau central des Pyrénées : « Au couchant d'Arreau est une haute chaîne qui » partage sur ses deux flancs les eaux entre l'Adour et la » Garonne. Le versant oriental, vers Aure, fait affluer tous » ses torrents dans la Neste. Le revers opposé voit les siens » couler dans la vallée de Campan... C'est ce rein, accessible à pied et à cheval, que l'on franchit pour aller » d'Aure à Campan, et de là à Barèges ou à Bagnères-de-» Bigorre. Le point le plus élevé du passage se nomme la » *Fourche* ou la *Hourquette*... » Et plus bas, page 336 : « Ce col de Neouvielle est un des points les plus importants de la belle chaîne des Pyrénées. Je touche à la » fois, pour ainsi dire, en étendant mes mains, les eaux de » la Garonne et de l'Adour, et ma pensée les devance à la » tour de Cordouan et au Bouscau. Ce rein, qui partage » entre ces deux fleuves les produits de tant de glaciers, » commence vers la crête à Troumouse, passe au pic des » Aiguillons, et, suivant toujours la ligne du sud au nord, » est ensuite dominé par le Pic-Long, par l'imposante masse » de Neouvielle ; puis il penche vers le nord-ouest, et le pic » d'Arbizon devient le point de partage. »

Poursuivant la direction de ce môle divisoire sur la carte de Cassini la plus détaillée et la plus sûre que nous possédions encore, nous trouvons qu'au delà de ces hautes régions, il tend vers l'est de la montagne d'Espar.os, dans la forêt de Rueille, à l'ouest de La Bastide, et au levant d'Avezac, après quoi il se confond un instant avec le plateau dit *de Lannemezan*. Parvenu sur ce vaste atterrissement, il se rapproche du village de Capbern, entre le petit ruisseau Lène et le double vallon de Rieupeyroux,

source la plus occidentale de la Baïse; de là il se continue, par Lutilhous, Caharet, Bégole, Burg, Bernadets-Dessus, entre les deux affluents opposés du Lizon et du Boués; Bugard, Villembits, Vidou, Lalanne, Lapeyre, Bernadets-Debat, où l'Osse prend naissance. Le môle divisoire traverse ensuite le département du Gers sur les points suivants : Castets, Miélan, Gouts, Laas, Bars, Saint-Christau, Mascaras, Sieurac, Baccarisse, Peyrusse-Grande, Lupiac, à l'ouest de Demu et Eauze; de ce dernier lieu, qui fut dans les premiers siècles la cité métropolitaine de la province, le contre-fort se développe vers Gabaret, près du lieu de Sos, qu'on s'accorde à reconnaître pour l'oppidum non moins célèbre des Sotiates, et enfin il va s'affaisser à travers les landes et le Médoc, près de l'embouchure de la Gironde.

Cette ligne avait été décrite de la sorte en 1790, dans une adresse à l'Assemblée constituante, publiée par les administrateurs du département des Hautes-Pyrénées : « La nature a divisé l'Aquitaine en deux grands bassins, » celui de la Garonne et celui de l'Adour; ces deux bassins » sont séparés du sud au nord par une chaîne non inter- » rompue de collines qui commence au pied des Pyrénées, » à un atterrissement élevé où se trouvent les landes de » Lannemezan, Avezac et Capbern, et finit aux landes de » Bordeaux en s'oblitérant jusqu'à la pointe du Médoc. Pres- » que toutes les eaux qui arrosent l'immense pays qui se » trouve entre la Garonne et l'Adour, prennent leur source » là où commence cette chaîne de collines, et sur les colli- » nes qui forment la chaîne; les unes coulent à l'ouest » de cette chaîne, les autres à l'orient. Toutes celles qui » coulent à l'ouest vont se jeter dans l'Adour; toutes cel- » les qui coulent à l'est vont se jeter à la Garonne. » Cette chaîne de collines, formant un grand demi-cercle » du sud à l'ouest, part des landes de Capbern, passe à » Bernadets, Miélan, Laas, Peyrusse, Lupiac, Gabaret, et » se termine aux landes de Bordeaux. »

Sur ce tracé fourni par la structure naturelle, appliquons maintenant, pas à pas, tous les vestiges ou indices matériels de la voie qui y avait été établie dans l'antiquité. Mais, d'abord, démontrons que l'existence de cette voie attribuée aux Romains est une croyance aussi ancienne qu'universelle. Sur les points du parcours où les traces matérielles ont disparu, on trouve quelquefois des énonciations dans les documents du moyen-âge, dans les vieux livres terriers, qui lui ont conservé les noms de *voie de César, Césarée, Ténarèse*. Les auteurs de l'adresse que nous venons de citer furent les premiers à constater, dans un écrit répandu par la presse, cette lointaine tradition : « Les » Romains avaient trouvé commode sans doute d'aller de » Bordeaux aux Pyrénées et en Espagne, sans traverser » aucune rivière (1), et ils avaient formé une route par » dessus cette chaîne de côtes, en la suivant toujours; » il existe encore des traces de ce chemin, que le peuple » appelle par tradition le *chemin de César*. »

Sans entrer dans l'énumération de tous les passages des écrivains qui ont reproduit, mais sans examen, cette opinion traditionnelle, nous citerons néanmoins, M. Loubens, qui, dans son *Histoire de Gascogne*, page 60, ramenant notre *iter* de Bordeaux aux Pyrénées, s'exprime en ces termes : « L'autre route, appelée *Césarée*, partait de Bor- » deaux, passait à Bazas, Eauze, Sos, couronnait les co- » teaux situés entre la Garonne et l'Adour, et se prolon- » geait, sans aucun pont, jusqu'à la vallée de Campan, » sur une longueur de plus de soixante lieues (2). »

(1) Ceci n'est rigoureusement vrai que des Pyrénées à Eauze. On va voir qu'à partir de cette vieille métropole, la voie, au lieu de suivre le faîte à travers les landes, se détournait vraisemblablement vers Sos, Bazas et Bordeaux; et sur cette dernière fraction du parcours, elle avait à traverser quelques rivières.

(2) Deux inexactitudes à relever. Bazas est située à l'orient du Ciron, l'un des affluents de la Garonne, et la vallée de Campan est baignée par l'Adour; conséquemment, ni l'une ni l'autre ne peuvent se trouver sur la ligne de faîte; il eût fallu expliquer que, pour se diriger sur Bazas et sur Bordeaux, la voie devait abandonner cette ligne après Eauze.

Nous citerons encore un article publié par le journal *le Pays* et reproduit dans la *Revue d'Aquitaine*, tome IV, page 256 :

« On leur doit (aux Romains) la magnifique voie qui part » des Hautes-Pyrénées, traverse le Gers et aboutit à Bor- » deaux, en suivant la crête des coteaux. Ce qui rend sur- » tout admirable ce chemin, c'est que, long de 400 kilomè- » tres, il a été établi de manière à ne pas nécessiter la » construction d'un seul pont (1). »

Les vestiges les plus rapprochés des Pyrénées ne dépassent point le plateau de Lannemezan. On les découvre entre les villages d'Avezac et de Capbern. A l'Orient de ce dernier, l'antique *iter* est resté en parfait état de viabilité, car il se retrouve dans la route dite de Capbern à Marciac, laquelle occupe la crête sur toute l'étendue de ce plateau. C'était là que le chemin de César rencontrait et coupait la grande voie de Dax à Toulouse, par Saint-Bertrand de Comminges.

M. d'Avezac-Macaya avait eu connaissance de ces antiques débris ; il les mentionne en ces termes dans ses *Essais historiques sur le Bigorre*, tome II, page 287 : « On trouve » de pareilles chaussées dans les landes de Capbern, sur » une route encore appelée de nos jours *Césarée*. » Mais cet auteur, qui n'avait point sans doute connaissance de notre *iter*, attribue ces restes à la grande voie dont nous venons de parler, celle décrite dans l'*Itinéraire d'Antonin*, sous le n° CXXI, C, de Dax à Toulouse, par Saint-Bertrand de Comminges, dont nous avons essayé de relever le parcours dans une de nos précédentes études (*Revue d'Aquitaine*, tome VIII, page 405). Capbern était bien le point d'intersection des deux voies, et nous doutons que les fragments signalés au quartier de Prat-Joude, dépendant

(1) La distance exprimée ici excède de beaucoup celle qui sépare Bordeaux des Pyrénées, et il n'y avait certes rien d'admirable à éviter les ponts sur cette longue chaîne montueuse qui dominait tous les cours d'eau.

de ce village, qui fut peut-être autrefois la ville du rhéteur bigorrais Paulus Axius, dont le nom, *Crébennus* ou *Crében*, semble s'être conservé dans celui de *Capbern*, doivent être rapportés à la route qui se dirigeait vers Toulouse transversalement à notre *voie de César*.

Au village de Burg, on trouve également des traces de la vieille chaussée. Picqué, dans son *Voyage aux Pyrénées*, page 26, constatait ce fait dès 1789 : « On s'em- » bourbe aujourd'hui en plein été dans les restes d'un » grand chemin construit par les Romains; il a retenu le » nom de *Césarée* et passe près de Burg, dans la direction » de Comminges à Bordeaux. » L'existence de ces fragments est encore affirmée par M. d'Avezac-Macaya *(loc. cit)* : « Un semblable chemin passait sans doute à Burg, » où l'on en rencontre des vestiges. »

Sur les cinq derniers villages du département des Hautes-Pyrénées, la voie subsiste encore à l'état de chemin public desservant ces villages du midi au nord, si ce n'est sur les hauteurs boisées qui séparent Lapeyre de Bernadets-Debat, où elle n'est plus qu'un sentier d'exploitation; mais là, précisément, le nom de *voie de César* s'est maintenu avec plus de persistance, et ce fait est certainement très digne de remarque. A Vidou et à Lalanne, le sol du vieux chemin présente un fort empierrement formé par les apports séculaires qui dénotent sa grande vétusté. A Vidou, anciennement Bidou, il se rencontre une indication philologique qui a son importance. Le nom de ce village, que la voie traverse en entier, paraît être un composé des mots basques *bide-os*, qui signifient *bon chemin, chemin sûr* [1]. Si cette étymologie est véritable, il en ressort un sérieux argument pour la haute antiquité de cette route, qui n'aurait pris que beaucoup plus tard le nom

[1] Voyez la liste des noms géographiques empruntés à la langue basque (Fauriel, *Gaule mérid.*, tome II, page 519), d'après Guillaume de Humboldt.

de *voie de César*, sous lequel elle est désignée depuis dix-neuf siècles. A Lapeyre, des reconnaissances féodales renferment des confrontations *au chemin appelé la voye de César;* le cadastre de 1786 change ce nom pour celui de *chemin de Césarée*. Sur le territoire de Bernadets, au quartier de Saint-Christ, qu'une altération a transformé en *Saint-Cric*, on observe un curieux resserrement de la crête qui n'offre que quelques mètres de largeur. Des maisons construites sur l'étroite surface, et orientées de l'est à l'ouest, déversent les eaux pluviales, d'un côté, dans le bassin de la Garonne par l'Osse, et de l'autre, dans celui de l'Adour par le Bouès. Le même phénomène se reproduit à Miélan et sur beaucoup d'autres points sans doute où le *Culmen* subit un extrême rétrécissement. Une voie d'embranchement tenant toujours la hauteur, car elle passait au dessus des sources de l'Osse, partait de Bernadets-Debat, dans la direction de Sarraguzan, Sainte-Dode, Saint-Maur, Montesquiou, etc... La route départementale de Trie à Miélan efface et absorbe la voie antique entre Bernadets-Debat, Castets et cette dernière ville. A la sortie de Miélan, la voie qui y conserve encore le nom de *chemin de César* vient d'être restaurée et forme une route qui abandonne la crête, près de Bassoues, pour plonger dans le petit vallon de la Guiroue et aboutir à Vic-Fezensac.

A Saint-Christau, la voie de César passait près de l'église. Un propriétaire de ce village ayant dû en fouiller le sol, mit à jour des grès de forme cubique enfouis dans une sorte de matière que son agrégation et son excessive consistance faisaient ressembler à du béton.

A. Curie-Seimbres.

(La suite au prochain numéro.)

NOTICE

SUR L'ANCIENNE BARONNIE DE BENQUE

AU COMTÉ DE COMMINGES

(SUITE) [1]

—

Viennent ensuite les dispositions pénales : un homme qui en frappait un autre du poing, du pied ou d'un soufflet, était condamné, s'il n'y avait pas effusion de sang, à cinq sols tournois, et à vingt sols tournois, s'il s'était servi d'un couteau, d'un bâton, d'une pierre ou d'une tuile. — S'il y avait eu effusion de sang, il était condamné à soixante sols tournois, pour la justice, et à faire amende honorable au blessé. — Le meurtre était puni de la peine de mort et de la confiscation des biens du meurtrier au profit du seigneur, toutefois après paiement des dettes. La rupture de la bannière du seigneur donnait lieu à une amende de trente sols tournois. — Les adultères étaient condamnés à payer cent sols tournois ou à courir la ville tout nus. Cette dernière disposition était généralement observée dans le Languedoc et la Gascogne [2]. La seule menace du couteau ou de la dague était punie d'une amende de dix sols tournois. Les voleurs étaient obligés de courir la ville avec l'objet volé attaché à leur cou, si cet objet n'avait pas une valeur de plus de deux sols. Les larcins plus importants étaient punis de la marque et même de la pendaison, selon la gravité.

Plusieurs articles fixent la procédure qu'on devait suivre dans les cas de litige.

Enfin, les droits du seigneur et quelques libertés spéciales font l'objet des dernières dispositions : liberté pour chaque habitant de bâtir un four ou de faire cuire son pain dans

[1] Voir les numéros de février, mars et avril 1866, pages 381 et 500.
[2] *Histoire du Languedoc*, tome VIII, page 83.

le four qui lui conviendra; liberté de faire confectionner et réparer les outils aratoires dans quelque forge que ce soit, au gré de chacun; liberté de la chasse pour tous les animaux sans rétribution, excepté pour l'*ours*, dont la tête était réservée au seigneur (1). En somme, les *coutumes* de Benque étaient à peu près semblables à celles que Jean de Trie, sénéchal de Toulouse, avait données, le 28 janvier 1323, à la ville de Trie, qu'il avait fondée dans la judicature de Rivière, et qui ont servi de type au plus grand nombre de celles qui furent données depuis, dans nos contrées (2).

Tous les auteurs qui ont écrit sur le Comminges ont mentionné le château que les comtes de ce pays ont possédé à Benque et en ont indiqué l'origine. Une charte de l'ancienne abbaye de Lézat, de l'an 1075, qui fait connaître la fondation du monastère de Peyrissas, rapporte qu'avant cette date de 1075, Bernard-Odon, comte de

(1) L'ours a complètement disparu de ce pays.

(2) Voici les dates des *coutumes* de quelques localités voisines de Benque :

Saint-Gaudens — 1203 — données par Bernard, comte de Comminges, confirmées et accrues en 1398, par Archambaud, captal de Buch; en 1514, par Catherine de Navarre, et, dans la suite, par ses successeurs.

Peyrissas — 1300 — (entre les mains de M. le baron Marc de Lassus).

Saint-Marcet — 15 janvier 1332 — accordées par Pierre-Raymond II, comte de Comminges, seigneur de Serrières.

Montréjeau — accordées par Arnaud, d'Espagne, fondateur de cette ville, en 1272, et rédigées en 228 articles en 1435. (Voir *Oraison funèbre de M. de Lassus*, page 71.)

Larcan — 1447 — (mêmes *coutumes* que celles de Saint-Marcet), — accordées par Mathieu de Foix, dernier comte de Comminges. Après la mort de Mathieu de Foix et la réunion, en 1454, du comté de Comminges à la couronne, de nouvelles *coutumes* furent données à Larcan, le 25 mars 1459. Larcan appartenait alors, en indivis et par moitié, au Roi et à nobles Vital et Bertrand d'Espalissac, seigneurs d'Esclignac.

Eoux — 5 juin 1480 — accordées par Pierre de Logorsan, seigneur du lieu.

Alan — 1272 — accordées par l'évêque de Comminges et Philippe III, roi de France.

Montmaurin — 1317 — accordées par Raymond de Bertrand.

Blajan — 1347 — données par l'abbé de Nizors et le comte de Comminges.

Boulogne-sur-Gesse — même année — données également par l'abbé de Nizors et le comte de Comminges.

Comminges, voulant venger la mort de son père, tué par le comte d'Astarac, avait bâti près dudit monastère un château appelé *Benque*, pour lui servir de moyen d'attaque et de défense. « *Bernardus Oddo filius ejus, insequens* » *jura patris sui mortem que ejus cupiens vindicare propè* » *dictum ejus monasterium castrum nomine Benca loca-* » *vit, salvo jure Patriciani cenobii* (1). »

Les comtes de Comminges conservèrent quelque temps ce château, où les attirait souvent le voisinage de l'abbaye de Peyrissas. Il dut passer ensuite entre les mains de la maison de Benque. Larcher dit qu'il fut donné à un cadet de la maison de Comminges, qui prit le nom du château. — Cette opinion ne me paraît pas fondée, comme j'espère le démontrer plus bas. — Quoi qu'il en soit, ce château, détruit sans doute par les guerres qui désolèrent nos contrées au moyen-âge, disparut sans laisser de vestiges, à une époque qu'il ne m'a pas été possible de constater; car, en dehors de la charte qui rappelle sa fondation, je ne connais aucun titre, ni aucun auteur qui en fasse mention. Il est probable que déjà, en 1459, il n'existait plus; car Jean de Benque n'en parle pas dans l'hommage qu'il rendit au roi à cette époque pour ses terres. J'ai dit plus haut, au sujet du renouvellement des *coutumes* de Benque, en 1470, que l'acte en fut passé dans l'*habitation de Vic;* si le château de Benque eût été debout, c'est là certainement que l'acte aurait été fait. L'emplacement qu'avait occupé ce château était même assez difficile à déterminer en l'absence de toutes ruines... Le territoire de Benque, situé en grande partie sur une des chaînes de coteaux qui précèdent les Pyrénées, se développant de l'ouest à l'est, le long de la petite rivière de la *Nère*, occupe la crête, ainsi que les versants nord et sud des coteaux et aussi une portion de la vallée où coule la rivière, laquelle le sépare de Peyrissas. Quelques dénominations locales, entre

(1) *Hist. du Languedoc*, tome III, page 566, *preuve* 220.

autres celle de *Tourrette*, donnée à un très faible monticule isolé, situé dans la vallée assez près de la rivière, et que dépriment chaque jour l'action du temps et les travaux de l'agriculture pouvait donner lieu de croire que l'ancien château comtal avait occupé cette place ou les environs, d'autant plus que le soc d'une charrue y avait mis à découvert, il y a quelques années, des fragments de fer à cheval, d'éperons, et un vase de grès renfermant un assez grand nombre de pièces morlanes (1).

J'hésitais à adopter cette opinion, que la situation topographique me rendait suspecte; d'ailleurs, l'habitation seigneuriale portant encore aujourd'hui le nom de *château* était située sur la hauteur, également vis-à-vis de Peyrissas, mais plus à l'est. Cette habitation n'occupait-elle pas plutôt l'emplacement du château bâti par Bernard-Odon? Les indications fournies par les anciens livres terriers de la commune ont dissipé tous mes doutes et m'ont donné la certitude que ce dernier château était situé dans la vallée, au bas du versant nord des coteaux, alors très boisés, au point où se trouve aujourd'hui la *Tourette*, et qui est, comme le dit la charte de 1075, très rapproché de Peyrissas, *propè monasterium*.

En effet, la situation de ce point y est désignée par les mots *au castel* (au château), et certaines pièces de terre sont indiquées comme placées *derrière le castel* ou *devant le castel*. On trouve dans les environs et jusqu'à une cer-

(1) La monnaie *morlane* tire son nom de la ville de Morlaas, en Béarn, où elle était fabriquée. Elle est très ancienne, et, avant le milieu du quinzième siècle, elle était généralement en usage dans toute l'ancienne Novempopulanie. Toutes les pièces morlanes portent au droit une croix grecque pattée, entourée d'un cercle perlé et couronnée de deux besants isolés au dessus de la traverse horizontale. Un second cercle perlé circonscrit la légende : *Centullo come;* au revers, la lettre M domine, dans le milieu, la lettre P, suivie d'une petite croix grecque pattée, et une zone comprise entre deux cercles perlés porte la légende : *Onor Forcas*, précédée d'une autre petite croix grecque pattée. Ces deux derniers mots indiquent le privilège seigneurial de la *Fourquie*, nom de l'ancienne demeure des comtes d Béarn, à Morlaas. (*Histoire de Gascogne*, tome II, page 480)

taine distance, en remontant le coteau, le nom de *carrère du castel* (rue du château), *hount du castel* (fontaine du château), *capère du castel* (chapelle du château) ; et plus bas, *prats du castel* (prés du château, etc., etc.). Ces désignations transmises par les différentes générations qui se sont succédé jusqu'à nous, rapprochées des termes de la charte de 1075, et fortifiées par les découvertes faites à la *Tourrette*, fixent évidemment l'emplacement de l'ancien château comtal dans cette partie du territoire de Benque, les mêmes désignations ne se trouvant pas ailleurs. Quant à la maison seigneuriale désignée encore aujourd'hui sous le nom de *château de Benque*, elle ne date pas de très loin. Depuis très longtemps, les seigneurs de Benque n'habitaient plus cette terre : ils faisaient, ainsi que l'indiquent les différents titres en ma possession, leurs résidences dans d'autres seigneuries leur appartenant, à Montagut de Bourjac, à Saint-André, à Fustignac, à Buissan, etc. Aussi le siége de la seigneurie était-il, depuis la destruction de l'ancien château, fort modeste à Benque. D'après un acte de 1650, ce siége était à cette époque *la borde dite de Madame*. C'est cette *borde* (métairie), flanquée plus tard de deux tours en briques et bois, qu'on décora du nom de château, qu'elle ne portait pas auparavant et qu'elle a conservé depuis [1]. — Il n'est donc pas possible, malgré l'avantage du site et celui du nom, de confondre cette demeure avec l'ancien château comtal. Du reste, l'ancien château de Benque n'était pas le seul, dans nos contrées, qui fût bâti dans ces conditions topographiques. Le château d'*Ausson*, à deux kilomètres de Montréjeau, ancienne résidence des barons d'Espagne-Montespan, construit au quatorzième siècle, avait été placé en plaine au bord de la Garonne. Le château de *Bizous*, dans la vallée de la Neste, construit par les comtes d'Armagnac, et aujourd'hui entièrement

[1] Le château de Benque actuel est la propriété de M. Auguste de Mont-d'Eoux.

détruit, avait la même position sur les bords de la Neste. Le château de *Labarthe de Nestes*, un des plus anciens vestiges du moyen-âge, puisqu'il date des premières années du onzième siècle, bâti par les rois d'Aragon, lors de l'expulsion définitive des Sarrazins, en 1003, est sur le même plan que le village. Le château de *Valcabrère*, qui remonte au même temps, est complètement en plaine (1).

A ces preuves, déjà si convaincantes, on peut en ajouter d'autres. Ordinairement, au moyen-âge, les habitations venaient se grouper autour du château, où elles trouvaient secours et protection contre les atteintes de toute sorte auxquelles elles étaient exposées. Les anciens titres placent *la ville de Benque* dans le voisinage de la Tourrette : « *Au quartier de la fount du castel où soulait estre la* » *ville;* » et ce témoignage est corroboré par la présence, dans ce même quartier, de l'ancienne forge et de l'église. Encore aujourd'hui, le versant nord des coteaux au bas desquels était le château est le seul portant les habitations assez éparses de la commune. Le versant sud n'a que les métairies de Mirepech, du Vergé, de Bieussas, de Vic et de Maucabanne, représentant les anciens fiefs de ce nom.

La forge a disparu depuis longtemps, mais le nom reste à la place qu'elle a occupée; l'ancienne église vient d'être abandonnée pour un plus bel édifice bâti récemment sur la crête du coteau, d'où il domine toute la contrée de son élégant clocher (2). Elle n'avait, du reste, aucun mérite architectural; mais, à la place qu'elle occupait, elle formait comme le dernier anneau de la chaîne qui reliait le passé au présent. — Toutefois, grâce à une disposition testamentaire de mon père (3), à laquelle l'administration

(1) Je dois les renseignements relatifs à la situation de ces différents châteaux à l'obligeance de M. le baron Marc de Lassus.

(2) Église en style gothique simple du quatorzième siècle, construite par M. Reynaud, architecte à Toulouse.

(3) Louis-Auguste-Joseph de Mont de Benque, mort à Aurignac, le 4 mars 1854, à l'âge de soixante-sept ans.

municipale a eu le bon esprit de s'associer, ce souvenir ne sera pas complètement effacé. Une rente annuelle a permis de sauver de la destruction une partie du vieux temple. La chapelle de la Sainte Vierge sera conservée et transformée en oratoire où, de temps en temps, la prière viendra consoler les âmes de ceux qui nous ont précédés, et dont les corps reposent à l'ombre de ces vénérables murs (1).

L'église de Benque était et est encore sous l'invocation de saint Jean-Baptiste, qui est le patron du village. On y célèbre, tous les ans, avec pompe la fête de la Décollation du glorieux Précurseur, fixée au 30 août. Dans notre France chrétienne, qui doit tant au catholicisme, la fête du village, ou *fête locale*, se confond avec la fête religieuse de la paroisse.

Benque, profondément attaché à la foi de ses pères, est resté sur ce point fidèle aux anciennes traditions. Toutefois, il est à regretter que les révolutions et le temps aient fait disparaître de cette fête un des plus pieux souvenirs. Avant 1789, elle était embellie par les actes de dévotion *de la Confrérie de la Décollation de saint Jean-Baptiste*, érigée fort anciennement dans la paroisse. Cette Confrérie, dont le but était la sanctification de ses membres par l'imitation des vertus de son saint patron, était régie par des Statuts en dix-huit articles qui avaient été rédigés en 1402. Le 21 juin 1627, le digne prélat Mgr Donadieu de Griet (2), évêque de Saint-Bertrand de Comminges, les approuva solennellement. Ils furent égarés pendant près d'un siècle, et la Confrérie tomba en désuétude. Retrouvés providentiellement, la Confrérie fut rétablie le 28 avril

(1) Je dois rendre ici un témoignage de reconnaissance à M. Saint-Blancat, maire de la commune de Benque, qui a bien voulu me prêter, dans mes recherches sur la position de l'ancien château, un concours aussi intelligent que dévoué.

(2) Barthelemy de Donadieu de Griet, soixantième évêque de Comminges, né à Montesquieu-Volvestre, le 24 août 1592, mort à Alan, le 12 novembre 1637, laissant une grande réputation de sainteté.

1719, sous l'épiscopat de Mgr du Bouchet [1], par un bref de Sa Sainteté Clément XI. La tourmente de 93 la fit disparaître de nouveau. L'esprit dans lequel les statuts étaient rédigés était très propre à produire le bien. Les articles 15 et 16 invitaient à l'apaisement des rivalités, des haines et des discordes; l'art. 17 engageait les confrères à faire plus spécialement profession de vertus, *à instruire les ignorants des rudiments de la foi; à ouïr assidûment la parole divine; à bien régler et policer leurs maisons et familles; à faire la prière en commun soir et matin.* Ces citations suffisent pour justifier le vœu que je me permets de former ici que cette Confrérie puisse être rétablie de nouveau.

L'église paroissiale n'était pas le seul sanctuaire situé sur le territoire de Benque. Il existait dans le quartier dit *du Menjon*, sur le versant nord du coteau, au dessus de l'ancien château, une chapelle connue avant 1789, sous le nom de *chapelle de Notre-Dame*, bâtie à très peu de distance de celle qu'on avait désignée, à une époque plus reculée, sous le nom de *chapelle du Château*, et qui avait été détruite depuis longtemps. Cette chapelle de Notre-Dame était un lieu de pélerinage où les paroisses voisines allaient en procession à certaines époques de l'année. Sur l'autre versant, dans le voisinage de Vic, se trouvait fort anciennement aussi la chapelle de *Saint-Pé* ou de Saint-Pierre, dont il ne reste plus de vestiges. La présence de cette chapelle et l'origine toute romaine du mot *Vic* (*vicus*, bourg) autorisent l'opinion qu'un village a dû occuper cette portion de territoire, même du temps de la domination romaine.

Cyrille de Mont de Benque.

[1] Gabriel Olivier de Lubière du Bouchet, soixante-cinquième évêque de Comminges, né à Saint-Pourçain, en Auvergne, mort à Alan, le 9 septembre 1740. *Vie et miracles de Saint-Bertrand*, par M. d'Agos, pages 166 et 174.

(La suite au prochain numéro.)

DE L'ÉGALITÉ

DANS LA MONARCHIE ET DANS L'ÉGLISE

SOUS PHILIPPE LE BEL ET CLÉMENT V

—

Clément V paraît avoir eu une prédilection marquée pour les ecclésiastiques sortis du Sud-Ouest et d'une extraction modeste. Nous trouvons en effet, dans la deuxième création de cardinaux, Bertrand de Bordes, et dans la troisième, Arnaud d'Aux et Guillaume de Teste, natifs de Condom ou d'une, petite ville du voisinage. Le premier (Bertrand) appartenait à la bourgeoisie, et le dernier à une famille de pauvres gens. Depuis quelque temps, le Tiers-État avait été admis dans les priviléges territoriaux et dans les conseils de la couronne. Philippe le Hardi avait rendu les fiefs accessibles aux vilains et les hommes de justice eurent ordre de ne pas molester les non-nobles qui acquéraient des choses féodales. Le chambellan du roi précité était le barbier Pierre de Brosse, dont le frère s'assit sur le siége de l'évêché de Bayeux. Saint Louis eut pour ministre Pierre Fontaine, petit bailli de Vermandois en 1252. Malgré sa robe, il prit le grade et le titre de chevalier. Les deux Marigny, omnipotents sous Philippe le Bel, laissèrent leur nom de Le Portier pour s'approprier celui d'une terre récemment achetée. Tous les grands et tristes actes du souverain qui vient d'être nommé furent inspirés ou accomplis par Pierre Flotte, Plasian ou Nogaret. Celui-ci, roturier du côté paternel et maternel, fut le fondateur de l'orgueilleuse race des ducs d'Épernon, originaire de Caraman, dans le Lauragais. Il avait d'abord professé le droit à Montpellier. Ses interprétations abusives du droit romain, un soufflet et des sévices exercés sur le pape Boni-

face VIII à Agnani lui valurent les fonctions de chancelier de France et de garde des sceaux. Ces légistes, par des moyens violents, jetèrent les bases de l'ordre civil et posèrent les premières assises de l'égalité par leur arrivée et leur présence au pouvoir. La papauté, œuvre de Philippe le Bel, devint non seulement la vassale, mais encore la servante du souverain français. Elle fut, dès lors, réduite à subir ses tendances. Elle ne voyait, du reste, dans l'exaltation des humbles rien de contradictoire avec l'esprit de l'Évangile. Alors s'offrit au monde le spectacle inaccoutumé du peuple venant s'asseoir près du trône et prendre place sur les siéges les plus hauts de la catholicité. Jacques d'Euza, fils d'un marchand de Cahors [1], après Clément V, gouverna le navire de Saint-Pierre sous le nom de Jean XXII. Jacques Fournier qui, dans la chronologie des papes, fut Benoît XII, avait pour père un meunier, et pour mère la fille d'un boutiquier, sœur du pontife précédent. Jacques du Moulin, cardinal de Saint-Sabine, était plébéien. Pierre de La Forest, archevêque de Rouen, cardinal du titre des Douze Apôtres, n'était pas d'une naissance plus relevée. Bernard d'Alby, évêque de Rodez, légat en Aragon, conseiller d'État de France, eut à racheter le démérite de son obscure origine par le mérite du savoir et de la vertu.

L'aurore de l'égalité commence à poindre dans le pouvoir civil et ecclésiastique, comme la liberté l'avait déjà fait dans les communes. Ces deux principes constitutifs des sociétés modernes auront des points d'arrêt, mais ils aboutiront, quoique lentement et sinueusement, à travers mille obstacles, au triomphe définitif de 89.

J. N.

(1) Et non d'un savetier, comme l'ont prétendu la plupart des historiens.

NOTES

EXTRAITES DES COMPTES DE JEANNE D'ALBRET

ET DE SES ENFANTS, 1556-1608

L'intérêt qui s'attache aux comptes anciens en général n'a pas besoin d'être démontré : nul n'ignore que c'est l'une des sources les plus sûres de l'histoire. Cet intérêt s'augmente lorsqu'il s'agit de personnages comme Jeanne d'Albret, Henri IV et sa sœur.

Il est nécessaire de dire quelques mots sur la manière de publier ces comptes. S'il s'agissait de documents du même genre remontant au treizième ou au quatorzième siècle, nous regretterions de ne pas les donner *in extenso;* mais à la fin du seizième siècle la question n'est plus la même. Bien des faits sont connus par des moyens plus agréables que les comptes (les *journaux*, les *mémoires*, les *chroniques*, les *histoires*), il y a donc lieu de faire un choix. Nous avons pris pour règle principale d'éviter autant que possible la répétition des mêmes choses.

Nous avons rangé les comptes dans l'ordre chronologique; cette méthode a l'avantage de rompre la monotonie inséparable d'une publication dont la lecture est souvent fatigante, et, de plus, elle permet de mieux suivre la marche des événements.

Nous avons été sobres de notes, sans quoi les gloses auraient bientôt envahi le texte. Enfin, nous avons laissé souvent au lecteur le soin d'établir la concordance des noms propres anciens et actuels.

Paul Raymond, archiviste des Basses-Pyrénées.

Compte de Gaillard Gallant, argentier et maître de la chambre aux deniers de Jeanne d'Albret, reine de Navarre, en l'année 1556.

Gages payés aux gentilshommes, dames, demoiselles et officiers de la reine (1).

MAÎTRE DES REQUÊTES

M. l'évêque d'Oloron (2) . . . . . 100 liv. tourn.

(1) Ce compte est le premier qui ait été dressé pour la maison de Jeanne d'Albret; son père, le roi Henri II de Navarre, était mort le 29 mai 1555. Tous les comptes que nous passerons en revue sont conservés aux archives départementales des Basses-Pyrénées; par suite, nous nous contenterons d'indiquer les numéros d'ordre qu'ils occupent dans les collections. Celui-ci porte la cote B. 6.

(2) Claude Régin.

MAÎTRES D'HÔTELS

M. de Lestang . . . . . 300 l. t. (rayé).
M. de Longpont. . . . . 300 l. t. (rayé).
M. de Thononville . . . . . 300 l. t. (rayé).
M. de Villiers. . . . . 300 l. t.
M. de Rocques. . . . . 300 l. t.
M. de Vaulxjorns . . . . . 300 l. t. (rayé).

ÉCUYERS D'ÉCURIE

M. de Mergat. . . . . 100 l. t.
M. de Beauvois. . . . . 200 l. t.
M. de Vaux. . . . . 200 l. t.
M. de Charbanville. . . . . 200 l. t.

ÉCUYERS PANETIERS

M. d'Avères. . . . . 200 l. t.
M. d'Ossau . . . . . 200 l. t.
M. de Suus. . . . . 200 l. t.

ÉCUYERS ÉCHANSONS

M. de Ligneris . . . . . 200 l. t.
M. de Bauzay . . . . . 100 l. t.
M. de Montmerel. . . . . 200 l. t.
M. de Borderie . . . . . 200 l. t. (rayé).

ÉCUYERS TRANCHANS

M. de Forges . . . . . 200 l. t. (rayé
M. de La Rouzière . . . . . 200 l. t.
M. de Chauderne . . . . . 200 l. t.

DAMES ET DEMOISELLES

Mme la baillive de Caen, dame d'hon. 500 l. t. (rayé).
Mme la vicomtesse de Lavedan. . . . 100 l. t.
Mlle de Miusans . . . . . 300 l. t.
Mme de Thignonville . . . . . 300 l. t.
Mlle de Vaux-la-Royne . . . . . 200 l. t.
Mlle de Lavedan l'aînée . . . . . 25 l. t.
Mlle de Lavedan la jeune . . . . . 25 l. t.

Mlle de Clermont	50 l. t.
Mme de Piennes.	50 l. t.
Mlle de Gerderest	50 l. t.
Mlle de Bénac	50 l. t. (rayé).
Mlle de Miosens aînée	50 l. t.
Mlle de Miosens jeune.	50 l. t.
Mlle de Montguyon	50 l. t.
Mlle d'Arsac	50 l. t.
Mlle de Monnains	50 l. t.
La fille de Mlle de Vaux-la-Royne . .	50 l. t.

FEMMES DE CHAMBRE

Louise Perier.	120 l. t.
Catherine Simon	120 l. t.
Françoise Robinaude	80 l. t.
Françoise Rousseau.	80 l. t.
Marguerite Challopin	80 l. t.
Miné Herveline	24 l. t.
Jeanne de Launay.	50 l. t.
Madeleine Bonnel, lavandière. . . .	45 l. t.
Jeanne, femme de chambre de Mgr le Prince	50 l. t.
Monelle, femme de chambre des filles	40 l. t.
Roussicourt.	50 l. t.
La sage-femme	50 l. t. (rayé).
Sicary.	80 l. t. (rayé).

GENS DE CONSEIL ET FINANCES

M. de Boiguye, Me Magdelon Jarry.	100 l. t.
Me Mathurin Javels, trésorier. . . .	200 l. t.
Me Gaillard Gallant, argentier . . .	200 l. t.

CONTRÔLEURS ET CLERCS D'OFFICE

Me Guillaume Le Broug.	120 l. t.
Me Gilbert Rousseau	120 l. t.
Me Gacien Marbaut	120 l. t.
Me Ramondet Monac, contrôleur en la maison de Messeigneurs	120 l. t.

Me Jacques Fremin, contrôleur en la maison de mesdits seign., secrét. 120 l. t.
M. le secrétaire Me Jean Alespée . . 300 l. t.
Me Jean-Jacques Bonissant . . . . . 200 l. t.
M. de la Chasseterye, Me V. Brodeau 200 l. t.
Me Arnaud Genssane . . . . . 200 l. t.
Me Charles Bellot, dit Préaux . . . . 100 l. t.
Me Claude de Launay . . . . . 100 l. t.

MÉDECINS

Me Guy Cormer. . . . . 400 l. t. (rayé).
Me Jean Sterpin. . . . . 400 l. t.
Me Jean Chappelain. . . . . 400 l. t.
Me Raphaël de Taillevis . . . . . 200 l. t.

AUMÔNIERS

Me Antoine Pregue . . . . . 50 l. t.
Me Pierre Menard. . . . . 14 l. t.
Me Jullien Coussin, dit la Brosse . . 23 l. t.

CLERCS DE CHAPELLE

Me Michel Guérin. . . . . 60 l. t.
Me Jean Maubert . . . . . 60 l. t.
Me Louis Quesnet. . . . . 60 l. t.

MARÉCHAUX DES LOGIS

Le sieur de Bergare. . . . . 200 l. t.
Le sieur de Bastanès . . . . . 200 l. t.
Le sieur de Saint-Yon. . . , ... 200 l. t. (rayé).

FOURRIERS

Nicolas Perrichot. . . . . 90 l. t.
Philippe Moustel . . . . . 90 l. t.
Sirade. . . . . 90 l. t.
Burgaronne. . . . . 90 l. t.
Tout-Gris . . . . . 90 l. t.
Étienne Le Juste . . . . . 80 l. t. (rayé).
Le Chasble . . . . . 50 l. t.

VALETS DE CHAMBRE

Torcy, valet de chambre de la Reine	50 l. t.
Laurent Pallu	50 l. t.
Pons Jacob	100 l. t. (rayé).
Pierre Graignon, dit Chapitous	100 l. t.
André de Sert	100 l. t.
Henry de Launay	80 l. t.
Vincent Blandeau	100 l. t. (rayé).
Jacques le Guay	100 l. t.
Pericque	80 l. t.
Me Mathieu Carbonnel	100 l. t.
Pierre Mahé	100 l. t.
Jean Daulphin	100 l. t. (rayé).
Antoine Tiron, tailleur	125 l. t.
Jean Jocquet, autre tailleur	250 l. t.
Me Adam de Longuemor, apothicaire de la Reine	100 l. t.
Me Jean Crunnyn, brodeur	100 l. t.
Me Claude de Villeroys	100 l. t.
Robert Cordier, tapissier	40 l. t.
Étienne Le Paige, tapissier	80 l. t.
Étienne Morel, tapissier	80 l. t.
Pierre Du Val, chirurgien	50 l. t. (rayé).
Me Arnaud, chirurgien	240 l. t.
Me Simon Hemeste, peintre	100 l. t.
Guillaume Desportes, tailleur de Messeigneurs	80 l. t. (rayé).
Michel Burget, autre tailleur	80 l. t.
Adrien de Fendis	80 l. t.
Pierre Labousseau, brodeur	80 l. t.
Le tambourin de la Reine	100 l. t.

HUISSIERS DE CHAMBRE

Claude de Peyceval	80 l. t.
Urban de Préaux	80 l. t.
Lussac	80 l. t.
Peroton Droguet	80 l. t.

HUISSIERS DE SALLE

Bertran le Brodeur . . . . . 60 l. t.
Me Isaac du Cymitière. . . . . 60 l. t.
Jean Perrichot. . . . . 60 l. t.
Guilhem d'Arpayen . . . . . 60 l. t.

MAÎTRES DE SALLE, FOURRIERS

Michel Bonnier . . . . . 50 l. t.
Jean Caillard . . . . . 100 l. t.
Guillaume Duval . . . . . 100 l. t

AIDES EN FOURRIÈRE

Simon Boullart . . . . . 30 l. t. (rayé).
Étienne Hubert. . . . . 25 l. t.
Nicolas de La Toille. . . . . 20 l. t.

SOMMELIERS DE PANETERIE

Jean de Lestang . . . . . 100 l. t. (rayé).
Guillaume Boulleau. . . . . 100 l. t.
Jean le Bourrelier. . . . . 100 l. t.
Laussade. . . . . 80 l. t.
Péricque . . . . . 80 l. t.

AIDES A CHEVAL

Jean du Chemin. . . . . 56 l. t.
Jullien Rougère. . . . . 80 l. t.
François de Launay. . . . . 80 l. t.
Étienne Bestier. . . . . 80 l. t.
René Jourdan. . . . . 40 l. t.
Pierre Gavard, dit Chapitois. . . . . 80 l. t.

AIDES A PIED

Martin Vincquin et Gilles Boulleau . 40 l. t.
Michel Aubry, garde-linge . . . . . 36 l. t.

SOMMELIERS D'ÉCHANSONNERIE

Jean de Préaux. . . . . 100 l. t.
Jullien Le Dou . . . . . 100 l. t.
Lagor. . . . . 100 l. t.
Charles Biscaye. . . . . 100 l. t.

AIDES A CHEVAL

Jean Gondouin	80 l. t.
Pierre Oudin	80 l. t.
Étienne Horry	44 l. t.
Bastien Caston	80 l. t.
Arnaud Celler.	60 l. t.
Montmereau.	60 l. t.

AIDES A PIED

Pierre Racyne.	25 l. t.
Bouillon Portebavraint	20 l. t.
Raoul Langlois	25 l. t.

ÉCUYERS DE CUISINE

François Hérard	100 l. t.

MAÎTRES-QUEUX

Marin Robichon.	100 l. t.
Jean Dorment.	100 l. t.
Thomas Heguon	50 l. t.
Jean de Pau.	100 l. t.

AIDES A CHEVAL

Jean Langlois.	80 l. t.
Vincent Mormelin.	80 l. t.
François Rondineau.	80 l. t.
Nérac	80 l. t.
Jacques François	80 l. t.
Macé	50 l. t.
François Beauchesne	40 l. t.
Jean Foucaient	30 l. t.
Sauppicquet.	12 l. t.
Guillaume de Lorme	25 l. t.

PATISSIER

Simon Bougret	30 l. t.

HUISSIERS DE CUISINE

Jullien Texier, dit Courtant.	25 l. t.

GARDES-VAISSELLE

Jacques le Danois	75 l. t.
Pierre Quesnet	100 l. t.

LAQUAIS

François Beauchesne	12 l. t.
Le Picard	25 l. t.
Le Béart	12 l. t.
Le Basque vieux	25 l. t.
Le Basque jeune.	12 l. t.

VALET DES PAGES

Pierre Robin	20 l. t.

VALET DES FILLES

Blaise Gallois	37 l. t.

CONTRÔLEURS D'ÉCURIE

Me Jean Charles.	50 l. t.
Me Jean Houdayer.	50 l. t.

GENS D'ÉCURIE ET MULETIERS

Jean Doulcet, dit le Devin.	35 l. t.
Gilles Tournier	7 l. t.
Jacques d'Aire, dit de Montmiliers .	11 l. t.

MAÎTRES PALEFRENIERS

Pierre Girardon.	35 l. t.
Sonnard Foullye	30 l. t.

AIDES

Ramon Faure	20 l. t.
Jean Durant.	10 l. t.
Jacques Bourneuf.	10 l. t.

MARÉCHAL D'ÉCURIE

Gilles Rocher	12 l. t.

POTTIER

Thomas Garson et Serops.	25 l. t.

PENSIONNAIRES

Jean du Temple, écuyer de cuisine de la défunte reine (Marguerite) .	40 l. t. (rayé).
François Le Gros	30 l. t. (rayé).
Jorron.	30 l. t. (rayé).
Jean Dargent	30 l. t. (rayé).
Guilhem Robichon	10 l. t.
Margot Odine.	25 l. t.
Vauxquelin	40 l. t. (rayé).
Guiot Foulleau	25 l. t.
Les Enfants Rouges.	200 l. t. (rayé).
La veuve de feu Jacques Chesneau .	11 l. t.
La petite folle et sa garde.	60 l. t. (rayé).
Mme de Nantes.	35 l. t. (rayé).
Le fils de feu Pierre Gaultier	40 l. t.
Le fils de Chablesse.	100 l. t.
Me Guillem Pallu	60 l. t.
Me Pierre Javelle	60 l. t.
Jean Pissot, dit Dessay	12 l. t. (rayé).
Nicolau Garnereau	12 l. t.
Marin Guiton	12 l. t.
François Rabinet	20 l. t.
Greffin, palefrenier	17 l. t. (rayé).
Jean Vigier, dit le Ventre.	30 l. t.

Dépenses payées sur ordonnance de la Reine.

A Arnaudine d'Asson, Madeleine de Lafargue et à deux autres femmes nourrices de feue Mademoiselle, première fille de la Reine, 92 livres tournois.

A Pierre Labossière, brodeur de la Reine, 69 l. t.

A deux nourrices de M. le Prince, 28 l. t.

A Jeanne Gilbert, sage-femme de la Reine, et Thomasse, sa chambrière, 253 l. t.

A Simon Boullay, ayde en l'office de fourrière, 12 l. t.

A Jean Commyn, brodeur et valet de chambre de la Reine, 92 l. t.

A M. de Fallesche, maître d'hôtel ordinaire, pour ses gages, 300 l. t.

A Mlle de Mentendre, l'une des filles d'honneur de la Reine, 25 l. t.

A Mlles de Clermont, Laferien (?) la jeune, Nonelle Chautte, femme de chambre des filles de la Reine, 115 l. t.

A Jean Nattes, marchand d'argenterie des Roi et Reine, 138 l. t.

A Jean des Jairibins, valet de chambre de la Reine, 100 l. t.

A Mlles de Montluc, Saulmon, Artiguelouve et Nozilbac mère et fille, 160 l. t.

A Me Jean Comyn, brodeur de la Reine; Me Pierre Gervais, orfèvre; au sieur de Margat, Antoine Pregue, aumônier de la Reine, 352 l. t.

A Madeleine Bonnier, lavandière du corps de la Reine, 105 l. t.

A Bernard Fourgues, marchand, de Pau, 33 l. t.

A Jacques Gareau, valet d'écurie de la reine, 10 l. t.

Recette totale : 65,952 l. t.
Dépense totale : 64,879 l. t.

Dépense extraordinaire d'Antoine de Bourbon pendant le mois de juin 1537 (1).

A Bernard Blanchet, marchand vivandier suivant la cour, 7 l. 4 s. t. pour le louage des tentes qu'il a fournies et accoutrées à la cuisine et garde-manger, le Roy faisant le festin à Reims.

A Bastien Ruet, marchand, demeurant à Trolly, 4. l. 12 s. 6 d. t. pour aller, partant de La Fère à Compiègne, porter trois daims à M. le Connétable, Mme de Valentinois (2) et M. le maréchal Saint-André.

A trois joueurs de flûte de Paris pour avoir joué devant le Roy, étant aux faubourgs de Paris, 23 s. t.

A un marchand d'oiseaux, grec, 4 l. 16 s. t. que le Roy lui a donnés à Paris.

A M. de Fontenay, secrétaire du Roy, 24 s. t. pour avoir fait raccoutrer la montre.

Au Roy, 4 l. 16 s. t. pour jouer aux quilles avec M. le cardinal.

(1) B. 7. — Bien que ce compte et le suivant ne fassent pas partie de ceux que nous avons annoncés, nous n'avons pas cru devoir les écarter.

(2) Diane de Poitiers.

(La suite au prochain numéro.)

LES CAMPAGNES

DU COMTE DE DERBY EN GUYENNE

par Henri Ribadieu, membre de l'Institut de Genève [1].

—

L'ouvrage de M. Ribadieu a été couronné, en 1863, par l'Académie impériale des sciences, belles-lettres et arts de Bordeaux. Rarement d'aussi honorables suffrages ont été aussi bien mérités. Mais l'auteur aurait droit à une autre récompense encore. La Société de Géographie accorde, tous les ans, un prix aux explorateurs qui ont fait quelque importante découverte : en voyageant dans le passé, M. Ribadieu a trouvé une ville dont la célébrité fut grande, au moyen-âge, et qui pourtant a été jusqu'à ce jour inconnue de tous les géographes et de tous les historiens. Cette ville n'est point située en de lointaines contrées : c'est une ville française, c'est une ville gasconne. Assise au bord de la Garonne, elle nous voyait passer indifférents devant ses humbles maisons, et nul jamais n'avait soupçonné que cette localité sans souvenirs avait été, au quatorzième siècle, le théâtre de mémorables combats, et que la guerre de cent ans avait été, pour ainsi dire, inaugurée autour de ses remparts.

Les lecteurs de Froissart se rappellent-ils un passage dans lequel l'aimable chroniqueur parle d'un « beau chastelet fort » qu'il appelle Auberoche? Se rappellent-ils un autre passage dans lequel il ajoute que c'est « une bonne » ville fermée, qui sied entre Saint-Macaire et La Réole »? — Entre Saint-Macaire et La Réole, c'était bien clair, ce me semble, et il aurait été difficile de donner une indica-

[1] Un volume in-8° de 96 pages. Paris, F. Dentu, 1865. L'ouvrage, extrait des *Actes de l'Académie de Bordeaux*, a été imprimé par Gounouilhou. Dire que cette impression a été très soignée, ce serait commettre un pléonasme.

tion plus précise. Toutefois, Buchon, ne voyant sur les cartes aucun lieu qui retînt le nom d'Auberoche dans le voisinage de Saint-Macaire et de La Réole, pensa que Froissart s'était trompé, et, abusant du pouvoir discrétionnaire qui est conféré aux éditeurs, il transporta « la » bonne ville fermée » en plein Périgord, entre Montignac et Périgueux. Il y avait bien, il est vrai, non loin de Périgueux, un lieu du nom d'Auberoche; mais, comme l'a parfaitement démontré M. Ribadieu, le texte de Froissart est aussi défavorable que possible au système de M. Buchon. Malgré l'invraisemblance de la leçon proposée par cet éditeur, qui avait beaucoup plus de zèle que de critique (1), cette fatale et subversive leçon a été généralement adoptée, et M. Henri Martin, par exemple, a franchi avec une rare *légèreté*, sur les traces de Buchon, la considérable distance qui sépare les environs de La Réole des environs de Périgueux.

Pourquoi donc, s'est demandé M. Ribadieu, aller chercher si loin, en foulant aux pieds le texte des chroniques, ce que l'on peut aisément trouver bien près, tout en respectant ce même texte? Et le sagace érudit, rapprochant du récit de la bataille du 10 août 1345 l'énumération des villes et des châteaux rangés, le long de la Garonne, de Bordeaux jusqu'à Toulouse, observe que, dans l'énumération, ce n'est plus *Auberoche,* mais *Caudroch,* qui figure entre Saint-Macaire et La Réole. Il est évident que c'est là un seul et même mot, mal lu une première fois, bien lu une seconde fois. Tout concourt à justifier l'heureuse correction accomplie par M. Ribadieu (2). Le triom-

(1) M. Ribadieu, dans l'Appendice, a prouvé que Buchon avait été souvent aussi mal inspiré en retouchant la *Chronologie* de Froissart qu'en refaisant sa *Géographie*.

(2) On complimentait, un jour, un organiste sur le talent qu'il venait de déployer dans l'exécution d'un grand morceau. Un pauvre diable, qui voulait avoir sa part d'éloges, s'écria : « C'est moi qui ai soufflé ce morceau ! » Je me trouve mêlé d'une façon encore plus modeste à l'affaire de Caudrot : j'ai seulement fourni aux

phe est égal pour la logique comme pour l'histoire, et chacun s'étonnera de n'avoir pas découvert soi-même une vérité aussi simple et aussi frappante, comme, dit-on, chacun des convives de Christophe Colomb s'étonna de n'avoir pas deviné le facile secret de faire tenir un œuf debout sur la table (1).

Il y a dans le curieux mémoire de M. Ribadieu bien d'autres rectifications. En les adoptant, on n'est point obligé d'attribuer au comte de Derby ce don d'ubiquité dont il jouit dans les notes de Buchon, qui nous le montre presque simultanément à Bergerac, à Langon, près de Narbonne, non loin de Condom, et enfin aux environs de Toulouse. Au lieu du capricieux et fantasque général, allant, venant, revenant sans cesse et sans savoir pourquoi, et qu'on croirait chaussé des bottes de sept lieues, nous avons devant nous un habile homme de guerre s'avançant, successivement et à coup sûr, à travers le Périgord, le Bordelais et l'Agenais, fidèle à un plan qui aurait pu résumer ce mot vulgaire : « Il faut manger l'artichaut feuille à feuille. » M. Ribadieu a eu ainsi la double bonne fortune de réhabiliter dans les mêmes pages un grand historien tel que Froissart, et un grand capitaine tel que Derby (2).

Archives historiques de la Gironde un document du 18 mai 1316, lequel document a servi à M. Ribadieu pour établir l'existence, à cette époque, du château de Caudrot, et pour confirmer, par conséquent, le témoignage de Froissart.

(1) L'anecdote a été démentie un assez grand nombre de fois, et récemment encore par M. Roselly de Lorgues (*Christophe Colomb : Histoire de sa Vie et de ses Voyages*, 2me édition, 1859, tome Ier, in-12, pages 406-408). M. Roselly de Lorgues reproche à Washington Irving et à Lamartine d'avoir répété « cette inepte historiette. » (Le mot me paraît un peu dur!) Il rappelle que, seul, autrefois, le milanais Girolamo Benzoni a rapporté « ce piètre conte, » et qu'il a prêté à Colomb ce qui doit être rendu au célèbre architecte Brunellesco, « par qui Sainte-Marie del Fiore éleva sa coupole dans le ciel de Florence. » M. Michelet, dans le volume de son *Histoire de France* relatif à la Renaissance, et Voltaire, dans son *Essai sur les mœurs*, avaient déjà restitué à Brunellesco ce qui lui appartient.

(2) Je signalerai l'étrange erreur de l'abbé Monlezun, qui, dans son *Histoire de la Gascogne*, a placé le Maurou ou le Mauron de Froissart à Mauléon, au

Il serait injuste de ne pas ajouter qu'à côté de cette ingénieuse discussion, le récit proprement dit des campagnes de 1344 et de 1346 est des plus intéressants. Il y a là quelque chose de la charmante et pittoresque naïveté des narrations de Froissart. Dans un style clair, facile, agréable, M. Ribadieu décrit la situation de la Guyenne à l'ouverture de la guerre de cent ans; il raconte vivement la prise de toutes ces villes du Périgord et de l'Agenais qui tombent, à tour de rôle, comme des châteaux de cartes, devant les Anglo-Gascons : Lanquais, Villeréal, Madauran, La Mongie, Paunat, La Linde, La Force, Ponteiraud, Beaumont, Montagrier, L'Isle, Bonneval, Sainte-Bazeille, Meilhan, Castel-Sagrat, Montpezat, Monheurt, Villefranche, Miramont, Tonneins, Damazan; il insiste sur le siége d'Aiguillon, et il donne pour couronnement à son travail un brillant tableau de la prospérité de Bordeaux au quatorzième siècle ([1]). En somme, la manière dont M. Ribadieu a retracé un épisode des luttes de la France et de l'Angleterre garantit ce que sera l'histoire complète qu'il prépare de la conquête de la Guyenne par les Français, et, pour ma part, j'admire déjà en toute sécurité, à travers les attrayantes pages de l'opuscule d'aujourd'hui, les souveraines qualités qui distingueront le livre de demain.

Philippe Tamizey de Larroque.

pied des Pyrénées. Or, Maurou ou Mauron n'est autre chose que Monheurt, sur la Garonne, entre Tonneins et Aiguillon.

([1]) M. Ribadieu suit le comte Derby jusqu'en Saintonge et en Poitou, pages 66 et 68, et il donne sur ce cousin d'Édouard III une excellente notice biographique, pages 71-75.

NOTES GÉNÉALOGIQUES

DE VERDUZAN

—

La maison de Verduzan était l'une des plus notoires de Gascogne par ses possessions étendues, ses services signalés, ses alliances illustres. Sa descendance à travers les siècles exigerait des développements considérables, ce qui ne peut entrer dans notre cadre. Nous passerons cependant une revue sommaire de ses générations, dont la marche belliqueuse à travers les siècles remplirait un volume d'intérêt dramatique. Après avoir descendu héroïquement l'escalier des âges, on la voit monter, en 1793, sur l'échafaud de la révolution. Quelques détails rapides suffiront pour donner une idée de son éclat.

— *Gautier de Verduzan* figure parmi les donateurs de l'abbaye de Condom, au milieu du douzième siècle [1].

— *Géraud de Verduzan*, chevalier, fut nommé, en 1231, tuteur de Manaut et Bertrand de Roquelaure, ses neveux, fils de Pierre, seigneur de Roquelaure, et d'Audemens de Verduzan [2].

— *Pierre de Verduzan*, damoiseau, fut présent au testament fait par messire Odon de Malartic, seigneur de Castillon-Massas, le jeudi après la Madeleine 1267 [3].

— *Géraud et Amanieu de Verduzan* sont compris au nombre des nobles du comté de Fazensac, en 1286.

— *Géraud de Verduzan*, qualifié damoiseau, seigneur du château d'Aiguetinte, *de Acqua Tincta*, rendit hom-

(1) Luc d'Achery : *Spicilegium*.
(2) Archives du département du Gers. Mss. Montgaillard.
(3) D. Villevieille, vol. 55, fol. 80.

mage au comte d'Armagnac pour la terre de Miran, en 1319 (1).

— *Bernard de Verduzan*, avec cinq écuyers montés, appartenait, en 1339, à la compagnie d'Odet de Verduzan, dans la bataille de monseigneur le comte d'Armagnac (2).

En 1377, les Anglais s'emparèrent de Valence-sur-Baïse. Les consuls, pour éviter sa destruction, subirent une rançon considérable. La somme n'ayant pu être versée immédiatement, *Géraud*, seigneur *de Verduzan*, et quelques autres gentilshommes du voisinage, furent remis en otage et conduits au château de Lourdes.

Un autre membre de la famille, *Géraud de Verduzan*, se porta caution de la dette contractée envers les Anglais, et fit délivrer le captif (3).

— « *Lo siour de Berduzan* » fut choisi pour être l'un des gentilshommes du Conseil du duc d'Alençon, gendre du comte d'Armagnac, en 1437 ; parmi les autres officiers de la maison du prince, on rencontre les sieurs de Thezan, de Baulat-Préneron, de Bonas, de Saint-Lary, etc. (4).

— *Odet de Verduzan*, homme d'armes, assista à la revue faite à Condom, le 16 juin 1492, sous la charge de Mgr d'Albret. Il est qualifié : chevalier, seigneur de Verduzan et capitaine du château de Dax, en Guienne, en l'année 1520.

— *Gaussan de Verduzan* comparut en archer à la montre faite à Mauvezin, le 7 décembre 1522, et commandée par M. Thomas de Foix, seigneur de Lescun (5).

— *Jean de Verduzan*, seigneur de Gaussan et de Sion, dénombra pour la dernière de ses terres en 1518. Il ven-

(1) De Villevieille,; vol. 55.
(2) Page 313, verso, vol. 7878. Mss. Bibl. Imp.
(3) Doat, vol. 200, fol. 62.
(4) *Titres des maisons de Foix et d'Armagnac*. Mss. Colbert, tome XXXIII.
(5) Portef. Gaignières, vol. 18.

dit, le 15 décembre 1529, à Jean de Bezolles, seigneur de Beaumont, la salle noble de Gaussan, *Bordam nobilem vocatam de Gaussan*, laquelle passa, au commencement du dix-huitième siècle, à Jean de Thezan, sieur de Lapeyrie (1).

— *Odet, baron de Verduzan*, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi (1565), après avoir été enseigne d'une compagnie, conduite par M. de Montluc, fut créé chevalier de Saint-Michel (1568), sénéchal du Bazadais (1569). Sa Majesté lui témoigna son affection par lettres du 5 juin 1576.

— *Charles de Verduzan*, seigneur de Saint-Cricq, en Lomagne, chevalier de l'Ordre du Roi, bailli d'épée pour la ville de Langres, fut remplacé, dans cette charge, par Claude Armynot.

— *Blaize de Verduzan*, sénéchal du Bazadais, baron de Verduzan, vivait en 1586.

— *Jean-Joseph de Verduzan*, sieur du Brana, premier capitaine au régiment de Cambrésis, et son frère, sieur de Séviac, curé de Panjas, furent confirmés dans leur noblesse par jugement du 27 mars 1700 (2).

— *Blaize de Verduzan*, seigneur et baron dudit lieu, fut père de *Henri de Verduzan*, reçu chevalier de Saint-Lazare en 1686.

— Messire *François de Verduzan*, comte de Miran, seigneur de Pechsec, rendit hommage au roi, le 23 avril 1693 (3).

— Messire *Roger de Verduzan de Miran*, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem, habitant en son château de Pechsec, rendit hommage au roi pour la terre et seigneu-

(1) Acte en parchemin, communiqué par M. D. de Thezan.
(2) *Nobiliaire de Montauban et d'Auch.*
(3) Registre P., 544. *Archives de l'Empire.*

rie de Saint-Maurice de Brassac, au comté de Quercy, par acte du 9 août 1724, signé : *le chevalier de Miran*[1].

— *Joseph-Anne-Roger de Verduzan*, marquis de Miran, maréchal des camps et armées du roi, obtint, par arrêt du 29 octobre 1771, la concession des eaux minérales du Castéra.

Les Verduzan ont donné un grand nombre de chevaliers de Malte et se sont alliés aux de Baynart, de Benquet, de Calonne, de Cours, de Lafite-Pelleport, de Jacomel, de Luppé, de Lusignan, de Maignant, du Mayne, de Montault, de Baulat, de Montlezun, de Piis, de Roques, de Saint-Aubin, d'Usson-d'Argelès, etc. Ils portent : D'AZUR, A DEUX BESANS D'ARGENT, *alias* : DE GUEULES, A DEUX BESANS D'ARGENT EN PAL. Supports et cimier : TROIS LIONS.

J. N.

[1] Registre P., *Archives de l'Empire*.

NÉCROLOGIE TRIMESTRIELLE

—

La mort fauche sans répit autour de nous : la saison, l'âge, le sexe n'y font rien. C'est ainsi que nous avons à enregistrer ici la perte de plusieurs personnes éminentes ou recommandables à titres divers : Mme de Peyrecave (Lamarque); Mlle de Thezan (Gaussan); M. le marquis de Pins (Aulagnère), et l'amiral Lugeol.

Mme de Peyrecave, née Henriette-Jeanne-Marie-Cécile de Brétinault, a donné le signal du départ suprême; comme dit le poète :

« Elle vit le ciel et partit la première,
» Et son œil en mourant fut plein d'une lumière
» Qu'on n'a point vue ailleurs ! »

A sa dernière heure, en effet, ayant perdu l'usage de la parole, mais conservant la plénitude de sa pensée, Mme de Peyrecave entr'ouvrit les yeux et les portant tour à tour sur chacun de ses enfants, elle remit à l'un sa médaille, à l'autre son scapulaire; à chacun enfin un objet bénit. Cela fait, elle leur présenta à baiser la croix pastorale de Monseigneur Dupuch, son oncle, qui fut, comme on sait, premier évêque d'Alger. Quelques instants après elle n'existait plus.

A la tête du triste cortége marchait, appuyé sur le bras de son fils, M. le baron de Saint-Sûrin père, dont la douleur était avec effort contenue par cette courageuse résignation que seule donne la foi chrétienne. Toute la population condomoise s'était portée à la rencontre du convoi ; cela n'était, d'ailleurs, qu'un juste tribut de reconnaissance pour la bienfaisance traditionnelle de la famille de Peyrecave. On n'a pas encore oublié dans le pays que sous la Restauration et sous le règne de Louis-Philippe, cette famille, reprenant à son compte l'antique coutume de la mense épiscopale, faisait distribuer, deux fois la semaine, aux indigents du pain et de l'argent.

La famille de Bretinault, originaire de Saintonge, porte : *de sable, à trois hures de sanglier d'argent*, 2 *et* 1. Henry de Bretinault, baron de Saint-Sûrin d'Uzet, seigneur de Chenac, officier

de marine, avait épousé en 1774, Marie-Thérèse-Armande Froger de l'Éguille, qui le rendit père de Henri de Bretinault, baron de Saint-Sûrin, marié en 1796 à Marie-Antoinette-Henriette-Amédée de Maïbotin de Conteneuil, mère de Henri de Bretinault de Saint-Sûrin, veuf de Céleste-Eugénie Dupuch. De cette dernière union sont nés : 1° Amédée-Jean-Henri-Marie de Saint-Sûrin, qui a pris alliance avec demoiselle Marie-Alix de Verthamon; 2° la regrettable et regrettée Mᵉ de Peyrecave-Lamarque. La famille de Bretinault compte encore des alliances récentes avec celles d'Achard-Joumard de Balanzac; de Cumont; de Folin.

Au mois d'avril s'est aussi éteinte, après une longue et douloureuse maladie, à sa terre de Gaussan en Armagnac, Mᵐᵉ Benoît de Thezan, née Marie-Anne Clavel, de Nérac.

Veuve depuis 1856, elle montra un des plus beaux dévouements domestiques qui se puissent admirer : de la mémoire vénérée de son mari elle fit un culte de tous les jours et ne voulut jamais quitter le deuil, ni sortir de Gaussan que pour aller aux offices de sa paroisse.

Mᵐᵉ de Thezan joignait à un esprit fin, à une haute appréciation des hommes et des choses, et à une surprenante mémoire, une aménité de caractère et une bonté d'âme exquises.

La famille Clavel est connue dans nos contrées depuis le douzième siècle : parmi les bienfaiteurs de nos grandes abbayes on trouve plusieurs personnages de ce nom, ès-années 1149, 1150, 1220 : Raymond, Pierre et Raymond Clavel. (Doat). — Un autre Raymond Clavel était commandeur de l'hôpital d'Orfons, ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem, au diocèse de Castres, en 1237 (*Mém. de la Soc. Arch. du Midi*). — Arnaud et Jean Clavel furent élus capitouls, le premier en 1299, le second en 1311 (La Faille, *Annales de Toulouse*). — Pierre et Arnaud Clavel servaient sous la bannière du comte de Foix, en 1339 (Doat). — Jean Clavel, vivant en 1352, fut père de Pierre Clavel duquel naquit Claude Clavel, dit de Toulouse (G. Allard et Chorier, *Nobil.*). — Jean Clavel fit un accord avec les hoirs de feu messire Bertrand de Calignac, curé de Nérac, le 29 décembre 1393, et autre Jean Clavel fit plusieurs legs aux hôpitaux de ladite ville par son testament du 25 juin 1400 (*Arch. du château de Nérac*, D. Villevieille).

— Barthélemy Clavel, chevalier de Rhodes, fut tué à la prise d'Alger, en 1543 (Baudouin), et Marc-Antoine Clavel, était chevalier du même ordre, en 1531 (Bosio). — On rencontre encore de ce nom un chevalier de l'ordre du roi, capitaine de cinquante hommes d'armes de ses ordonnances (1570); deux dignitaires des églises cathédrales de Nimes et de Mirepoix (1618-1755); enfin un capitaine de vaisseau et un brigadier des armées navales au dernier siècle.

M. le marquis de Pins (Paulin-Jean-Rodolphe), mort le 20 mai au château d'Aulagnère, et dont la belle figure rappelait celle de son glorieux compatriote Henri IV, se montra le type du vrai gentilhomme et fut justement entouré de l'estime dont jouit le nom de Pins dans tout le pays.

Le rameau des seigneurs d'Aulagnère (près Valence-sur-Bayse), a été formé par la branche des Pins, seigneurs du Bourg, près le Saint-Puy, détachée elle-même de celle de Montbrun. Hector de Pins, écuyer, seigneur de Montbrun, épousa en 1525 l'héritière du Bourg. Jean de Pins, seigneur de Montbrun, syndic de la noblesse du Fezensaguet et capitoul de Toulouse, périt victime de son dévouement durant la peste qui décima cette ville, en 1547. Hérard de Pins, qualifié monsieur maître, seigneur du Bourg, devint conseiller au parlement de Toulouse. Sa sœur, Quittière de Pins, fut mariée en 1561 à noble Bernard de Saint-Gresse de Séridos. Hérard, époux d'Yolande de Malras, en 1558, en eut Philippe de Pins, seigneur d'Aulagnère, vivant en 1649. MM. de Pins d'Aulagnère ont aussi possédé les terres de Lavardens et de Biran et ont des alliances directes avec les familles de Caulet, Dupleix de Cadignan, de Frétard d'Ecoyeux, de Marignac, Mengaud de Lahage, etc.

Si nous ne nous trompons pas, on voit encore au château d'Aulagnère une pièce de canon prise sur l'ennemi et donnée par le roi Charles VIII au capitaine de Pins, commandant les bandes de l'artillerie de France dans les guerres d'Italie. Les barons de Pins avaient pour cri de guerre : *Du plus hault les Pins !*

Le vice-amiral Lugeol, grand officier de la Légion-d'Honneur, a succombé à Montpellier, le 24 mai. Transporté à Langon, son

corps y a été inhumé au milieu d'une foule immense accourue pour rendre le dernier devoir à l'un des plus nobles enfants de la contrée.

L'amiral Lugeol était entré dans la marine en 1813; il fut nommé successivement aspirant en 1815, enseigne de vaisseau en 1821, lieutenant en 1828, capitaine de corvette en 1837 et capitaine de vaisseau en 1843. Le grade de contre-amiral lui fut conféré en 1852 et celui de vice-amiral en 1858.

Marin distingué en même temps qu'homme du monde, affectueux à quelques-uns, affable à tous, M. Lugeol était d'un commerce aimable autant que bienveillant. Avec quelle pénible émotion celui qui écrit ces lignes, se rappelle les charmantes soirées intimes auxquelles l'amiral, alors encore simple officier de vaisseau, apportait ces récits accentués, particuliers à l'homme de mer, cette causerie, toujours relevée, entremêlée de ce rire franc et loyal qui est l'apanage des grands et bons cœurs!... Pauvre et cher Lugeol, adieu!

Denis de Thezan.

UNE RÉMINISCENCE

DU POÈME DE MISTRAL

—

Les vers qui suivent rappellent d'une manière charmante la ravissante chanson de *Magali*, que l'on trouve au chant III de *Mirèio* (Merveille), le chef-d'œuvre de la littérature provençale de notre temps :

Dors-tu, Magali? L'aurore va naître....
Dieu dit ce matin des mots enivrants;
Le rossignol chante; ouvre ta fenêtre,
Écoute l'aubade et les chiens courants.

— Pierre, laisse-moi dans mon rêve sombre.
Que me font l'aubade et le cor cuivré?
Seule, dans les bois je veux chercher l'ombre.
— Et moi, dans les bois je te poursuivrai.

— Alors, pour te fuir, dans la mer profonde,
Si tu me poursuis, je m'engloutirai,
Et je me ferai le poisson de l'onde.
— Je serai pêcheur, je te pêcherai.

— Adieu donc la mer, mais je m'en console;
Dans l'air du bon Dieu je m'envolerai,
Car je me ferai l'oiseau bleu qui vole.
— Je serai chasseur, et je t'atteindrai.

— Ah, si tu te fais chasseur, sur la crête
D'un pic ténébreux je m'exilerai,
Et je me ferai pauvre anachorète.
— Je serai la grotte, et t'abriterai.

— Je me ferai donc l'herbette fleurie ;
Tu m'auras perdue, et je verdirai
Le long des coteaux ou dans la prairie.
— Je serai ruisseau, je t'arroserai.

— Et si tu deviens ruisseau... dans la plaine,
Pour mieux t'échapper, bien haut j'étendrai
Mes rameaux géants : je me ferai chêne.
— Je serai le lierre, et t'enlacerai.

— Si tu te fais lierre, alors, dans l'espace
Encore plus haut je m'élèverai,
Car je me ferai la brume qui passe.
— Je serai le vent, je t'emporterai.

— Et si tu te fais vent qui brume emporte,
En poussière alors je me réduirai ;
Tu ne trouveras qu'une pauvre morte.
— Je serai la tombe... Enfin, je t'aurai.

— Eh bien ! près de toi je resterai femme.
— Eh bien ! attachons des fleurs à nos fronts.
Puisqu'à tout prix Dieu veut unir notre âme,
Donnons-nous la main ; nous nous aimerons !

Adolphe Pelleport.

MISCELLANÉES

—

L'ENSEIGNEMENT MÉDICAL A BORDEAUX DANS LE PASSÉ. — Au moment où l'on discute la question de savoir si le nombre des Facultés provinciales sera augmenté, et si l'École de Bordeaux doit être transformée en Faculté de médecine, M le docteur Jeannel, dans le *Journal de Médecine de Bordeaux*, a jeté un coup d'œil rétrospectif sur les institutions de l'enseignement médical de l'ancienne capitale de la Guienne.

La transformation dont on s'occupe, dit-il, ne serait qu'un rétablissement. La Chronique de de Lurbe nous apprend, en effet, qu'en 1441 l'Université de Bordeaux fut instituée par un rescrit du pape Eugène, à la requête des maire et jurats. En 1472, Louis XI octroya à l'Université de Bordeaux mêmes priviléges qu'à celle de Toulouse. Cette Université était composée des quatre Facultés de théologie, de droit, de médecine et des arts.

« Dès l'année 1141, si célèbre dans les annales de notre cité par le double fléau de la guerre et de la peste, et aussi par les actes importants qui signalèrent l'administration de nos magistrats, il était ordonné, dit l'auteur de l'article déjà cité, que « celui qui voudrait faire profession de médecine en ladicte » ville, après avoir proposé des thèses médicinales, serait tenu de » répondre en public, et estant trouvé capable par le jugement » des docteurs, prester serment par devant les maire et jurats. »

Ainsi fut créée chez nous cette institution qui, pendant plus de trois siècles, a régi l'exercice de la médecine dans les grandes cités de France, et qui était connue sous le nom d'*Agrégation*.

Cette Faculté, qui réunissait les médecins les plus éminents de la ville, était le but suprême auquel tendait l'ambition de tous les docteurs agrégés.

En voici la preuve authentique :

Nous possédons la collection des thèses qui furent soutenues pour disputer une chaire de professeur devenue vacante en 1757. Les concurrents sont neuf docteurs agrégés praticiens très répandus à cette époque, et dont les noms, restés longtemps populaires,

ne sont pas oubliés de nos jours; ce sont : Grégoire, Belbeder Lamontagne, Barbequière, Caze, Mothereau, O'Suslivan, Doazan et Castet.

Ainsi, le titre de professeur de la Faculté de médecine de Bordeaux était parmi nos pères l'objet de la plus honorable émulation, et on le disputait par des concours solennels, où brillaient le talent et le savoir de nos devanciers.

En même temps que florissait notre Faculté de médecine, il y avait à Bordeaux un collége de chirurgie, formé dans le sein de la corporation des chirurgiens. Nous avons sous les yeux un règlement et un arrêt du 8 mars 1571 qui organisent cette corporation, et qui décident qu'à l'avenir les chirurgiens seront « examinés et éprouvés par quatre maistres bayles jurez. »

Les institutions de ce temps-là consacrent les deux ordres. A Bordeaux, les chirurgiens étaient reçus par le « grand chef d'œuvre; » pour les bourgs et villages, ils étaient reçus par « légère expérience. »

Les deux corporations de maîtres chirurgiens, celle de la ville et celle des faubourgs, s'associèrent, vers le milieu du dix-huitième siècle, pour fonder un *Amphithéâtre* ou *École de chirurgie*.

Dès que l'association fut constituée, elle acheta un terrain rue Lalande et y construisit un vaste bâtiment qui fut appelé *École de Saint-Côme*. Ces dispositions et cette fondation furent sanctionnées par arrêt du conseil et lettres patentes, en date du 8 septembre 1752.

La nouvelle communauté des chirurgiens obtint la révision et l'approbation de ses statuts par lettres patentes du 4 juin 1754.

Plus tard, Louis XV ordonna l'établissement de cinq professeurs royaux, désignés par la communauté elle-même. (Lettres patentes du 6 avril 1756.)

Le mouvement révolutionnaire de 1792 ayant emporté les corporations médicales avec toutes les autres, la Faculté de médecine fut abolie. Quant à l'École de Saint-Côme, elle ne fut pas aliénée. Le 25 avril 1808, un décret impérial (art. 23) la concéda à la ville de Bordeaux pour être irrévocablement affectée à l'enseignement de la chirurgie.

Telle est l'origine de la propriété municipale où fut instituée l'*École*, successivement appelée *élémentaire, royale, secondaire* et

préparatoire, et qui a subi en 1852, 1853, 1857 et 1858 des changements matériels et des extensions qui l'ont de mieux en mieux préparée à une destination plus élevée.

Pour compléter cet historique, il nous faut rapporter le rôle que les législateurs de 1789 réservaient à la ville de Bordeaux dans l'enseignement de la médecine.

Consultée par l'Assemblée constituante, la Société royale de Paris, dans un mémoire profondément étudié, qui embrassait dans toute leur étendue les questions de l'enseignement et de l'exercice de l'art de guérir, s'exprimait en ces termes quant aux écoles supérieures :

« Il y aura dans le royaume cinq colléges de médecine, dont un sera établi à Paris, un à Montpellier, un à Bordeaux, un quatrième à Nantes ou à Rennes, et un cinquième à Strasbourg ou à Nancy, ou à Dijon ou à Besançon. »

L'avis de la Société royale de Médecine avait été adopté par les commissaires de l'instruction publique à la Constituante. Voici le texte de l'une de leurs conclusions :

« Il sera établi en France quatre grandes écoles nationales de l'art de guérir, sous le nom de *Colléges de médecine*, dont l'un sera placé à Paris, un à Montpellier, un à Bordeaux et un à Strasbourg. »

Continuera-t-on de réprimer par des moyens indirects, dit en terminant M. Jeannel, l'expansion scientifique des grands centres de population? Nous ne pouvons le croire. On a compris les dangers d'une excessive centralisation de l'enseignement; on a compris que l'enseignement technique et professionnel complet peut et doit être donné dans les villes du premier ordre, où tous les moyens matériels d'instruction sont réunis, et qu'il fallait réserver à la capitale de l'Empire le privilége d'une consécration suprême qu'elle seule peut donner (1). »

Éloge de Gratiolet. — Dans une des dernières séances de l'Académie des sciences, M. Cloez a lu l'éloge de Gratiolet (2).

Gratiolet, lui aussi fut une victime de la science, une nature

(1) *Gironde*.

(2) Cet éloge est de M. Paul Bert, professeur à la Faculté de Bordeaux, qui, retenu dans cette ville par ses fonctions, ne put le lire lui-même.

noble et élevée, une intelligence vaste, un cœur excellent, que la mort a foudroyé, dit M. le docteur Bert, au moment où il venait d'obtenir d'une tardive justice la récompense de ses travaux.

Il ne fut pas, ajoute le savant professeur, un de ces enfants de génie dont la complaisance des biographes recueille les traits merveilleux; il ne fut pas non plus un de ces héros de concours qui brillent un jour de distribution de prix pour disparaître à jamais. Mais il se fit de bonne heure remarquer par son intelligence ouverte, la droiture et la finesse de son esprit, la tournure gracieuse et souvent poétique de ses pensées.

Gratiolet n'avait pas encore vingt-neuf ans qu'il succédait à Cuvier et à Blainville dans la chaire d'anatomie comparée au Muséum. Mais Gratiolet n'était que suppléant. Quelques années plus tard, Blainville meurt, et Gratiolet ne lui succède point, bien qu'il eût pourtant déjà jeté un grand éclat sur la chaire de ses maîtres.

C'est là encore un exemple du déplorable abus des suppléances. Pourquoi laisser s'éterniser de pareilles situations? Un professeur célèbre est appelé à de hautes fonctions; il n'abandonne rien tout en changeant de situation; il choisit un suppléant qui est, qui doit être nécessairement un homme distingué et qui cependant reste à la merci du titulaire, sans espoir certain de devenir professeur à son tour dans la chaire qu'on l'a jugé digne d'occuper. Cela n'est pas juste. Si la suppléance est un simple remplacement, elle doit être temporaire; si c'est un stage, si l'on veut ménager graduellement l'accès et la possession d'une chaire ambitionnée, que la chaire appartienne de droit à celui qui l'a occupée pendant un certain nombre d'années fixées par la loi.

Gratiolet subit une double épreuve; à deux reprises il se vit ravir une succession à laquelle il avait tous les droits. Il continue néanmoins ses travaux, poursuit ses recherches, fait des découvertes et arrive enfin aux emplois et aux honneurs, mais trop tard et après des luttes trop douloureuses. Il mourait à quarante-neuf ans, laissant une veuve et trois enfants dont il était l'unique soutien.

M. Bert a raconté, dans un langage touchant et élevé, la vie de cet homme dont la bonté égalait l'intelligence. L'élève s'est mon-

tré digne du maître : le talent ne suffit pas pour parler avec un accent si vrai et si émouvant; il faut encore le cœur.

Société des Archives historiques de la Gironde. — M. Léo Drouyn a trouvé dans les archives de la famille de Solminihac des lettres de rémission, accordées, en 1615, à un membre de cette famille qui avait été témoin dans le duel de M. de Barrault avec M. Babou de la Bourdassière.

M. Ernest Gaulieur communique un acte notarié constatant la réception, en 1544, d'un pauvre compagnon de guerre en qualité de frère lai, par ordre du roi, dans le monastère de la Sauve.

M. le baron de Montesquieu soumet à la Société plusieurs actes tirés des archives du château d'Arasse à Mme de Saint-Exupéry, parmi lesquels la Société ordonne l'impression d'un acte d'hommage, rendu au comte d'Armagnac, et le récit du décès du seigneur de Moncaut, fait par un notaire en 1580.

M. Jules de Gères fait part de plusieurs pièces relatives à la maison de Vacquey, parmi lesquelles la Société ordonne l'impression de lettres royales prescrivant au seigneur de Noaillan, en 1554, de ne pas *dépopuler* un de ses bois.

Laurette de Malboissière. — Mme la marquise de Lagrange, femme du sénateur, ex-président du Conseil général de la Gironde, par suite d'une circonstance imprévue, se trouva, l'an dernier, en possession d'une liasse de lettres écrites il y a un siècle. Ces manuscrits étaient l'œuvre de Mlle Laurette de Malboissière, la plus intime amie de sa belle-mère. Cette correspondance, séduisante par la sensibilité et l'esprit, appétissante par les historiettes sur les hommes et les événements, parut à la marquise digne d'être mise au jour.

La publication faite le mois dernier porte ce titre : *Laurette de Malboissière, lettres d'une jeune fille du temps de Louis XVI.* — 1761, 1766.

L'introduction, due à la plume connue et facile de Mme la marquise de Lagrange, roule sur la vie trop courte de Mlle de Malboissière, qui mourut à vingt-un ans. A l'instar des étoiles filantes, elle brilla et s'éteignit.

Dans son livre, miroir pur, se reflète en partie un règne qui ne le fut pas assez.

LIVRES NOUVEAUX. — *Impressions sur les transformations récentes de Paris et sur les tendances de l'architecture moderne*, par M. Auguste d'Aldéguier; in-4°, 31 p. Toulouse, imp. Chauvin; — *Émailleurs limousins : Couly-Noylier*, par Maurice Ardant, archiviste de la Haute-Vienne; in-8°, 20 p. Angoulême, imp. Nadaud et Cie; — *Actualités : Statistique; l'Exposition industrielle de Bordeaux; le Royaume de Tunis; l'Espagne actuelle; la Belgique en 1865*; par M. P. Aymar-Bression; gr. in-18, 195 p. Paris, imp. Claye; bureau de l'Académie nationale, 21, rue Louis-le-Grand; — *La Bergère de Pibrac, ou Vie de la bienheureuse Germaine Cousin*, par E. Benezet; édition ornée de 69 gravures; in-12, VIII, 109 p. Toulouse, imp. et lib. Hébrail, Durand et Cie; 1 fr.; — *Histoire des Chanteurs et des Artistes ambulants*, par M. Cénac-Moncaut; in-8°, 30 p. Saint-Germain, imp. Toinon et Cie; — *Le Père Félix et les Jésuites*, par Antonin Contrasty; in-8°, 16 p. Toulouse, imp. Caillol et Baylac; — *Poésies*, par Édouard Ledeuil; n° 2, *l'Hermite de Betharam; La Petite Gitane; Tendresse, Amour et Volupté;* in-16, 15 p. Paris, imp. Alcan-Lévy; lib. Lœillot, 20 cent.; — *Histoire d'une Impéria peu connue*, par Henri Martin; in-18, 32 p. Toulouse, imp. Caillol et Baylac; — *Des Conditions de l'histoire critique des lettres*, par M. Carl Mayer, docteur ès lettres; in-8°, 51 p. Toulouse, imp. Bonnal et Gibrac; — *Lou Supplice d'un Paysan; anecdote comico-dramatique, en vers patois et français, racontée par un habitant du Médoc* (Théodore Blanc); in-8°, 8 p. Bordeaux, imp. Gounouilhou; 30 cent.; — *Les Mariages d'aujourd'hui* (vers), par M. F. Boissonneau; 2me édition, in-8°, 8 p. Bordeaux, imp. Coderc, Degréteau et Poujol; — *État et Progrès des Sciences historiques au dix-neuvième siècle*, par J. Belin de Launay, agrégé d'histoire; in-8°, 325 p. Bordeaux, imp. Gounouilhou; les principaux lib. Paris, lib. L. Hachette et Cie; — *Notice sur M. le comte d'Hautefeuille*, par Ernest Bersot; in-8°, 15 p. Bordeaux, imp. Gounouilhou; — *Le Procès du Luxembourg*, par F. Dubarreau, avec un plan dressé conformément au décret du 25 novembre 1865, par M. J. Olive, architecte; in-8°, 64 pages; Paris, imp. Goupy, lib. du *Petit Journal;* — *Sur un moyen d'analyser les sons composés et des applications qu'on en peut faire*, par M. P.-A. Daguin; in-8°, 6 pages; Toulouse, imp. Rouget frères et Delahaut; — *Traité de la Gravure à l'eau-forte*, texte et plan-

ches, par Maxime Lalanne; in-8°, VIII, 110 pages et 8 planches; Paris, imp. Claye; Cadart et Luguet. 5 fr.; — *Évangiles des Dimanches* (annexe du *Catéchisme de Toulouse*); in-18, 71 pages; Toulouse, imp. Rives et Faget; — *Voyage en Navarre pendant l'insurrection des Basques* (1830-1835), par J.-Augustin Chaho. 2me édition; in-8°, VIII, 451 pages; Bayonne, imp. et lib. Lespès; — *Catéchisme ou Abrégé de la Doctrine chrétienne,* désigné pour être seul enseigné dans le diocèse de Bordeaux; in-8°, 166 pages; Bordeaux, in-18, 166 pages; Bordeaux, imp. Coderc, Degréteau et Poujol; — *Rapport sur les Travaux de la Faculté des lettres de Bordeaux, pour l'année scolaire* 1864-65, lu à la séance annuelle de rentrée des Facultés, le 16 octobre 1865, par M. Dabas, doyen; in-8°, 15 pages; Bordeaux, imp. Gounouilhou; — *Leçon d'ouverture des Cours d'astronomie,* prononcée à la séance annuelle de rentrée des Facultés, le 15 novembre 1865, par M. Lespiault, professeur; in-8°, 13 pages; Bordeaux, imp. Gounouilhou; — *Discours sur la Question agricole,* prononcé dans la séance du Corps législatif du 9 mars 1866, par M. Forcade de La Roquette, vice-président du Conseil d'État; in-8°, 70 pages; imp. Pankoucke et Cie; — *Essai philosophique sur les Principes constitutifs de la Tonalité moderne; 4e partie : des Intervalles,* par Anatole Loquin; in-8°, 83-134 pages; Bordeaux, imp. Gounouilhou; lib. Saurat, Féret. 1 fr. 25; — *Guide général Bordelais,* contenant la nomenclature des voies de Bordeaux, les monuments à visiter, l'indicateur des chemins de fer et des postes, les voitures publiques et bateaux à vapeur, par A. Magenc; 1re édit.; in-12, 72 pages; Bordeaux, imp. Bord; 25 c.; — *Histoire de la bienheureuse Germaine de Pibrac,* par M. l'abbé Salvan, chanoine honoraire; 4e édit., augmentée de la *Relation du Triduo solennel de Pibrac,* de plusieurs pièces inédites et de deux gravures; in-18, 324 pages; Toulouse, imp. Hébrail, Durand et Cie; lib. Delboy. 1 fr 50 c.; — *De l'uniformité des Droits de consommation à établir sur les Eaux-de-vie en fûts et en bouteilles,* par un négociant de Cognac; in-8°, 15 pages; Paris, imp. Goupy. — *Lettre à ceux de Vic qui veulent fonder une Bibliothèque,* par Lissagaray; Auch, imp. Loubet. — *Les Officiers des États de la province du Languedoc,* par M. le vicomte de Carrière; Paris, lib. Aubry, 1865; in-8°; cet ouvrage a obtenu une médaille d'argent à l'Académie des sciences de Toulouse; — *Rapin Thoyras,*

sa famille, sa vie et ses mœurs; étude historique, suivie de généalogies, par Raoul de Cazanove; in-4°; Paris, Aug. Aubry.

Parmi les livres anciens qui intéressent l'histoire de notre région, nous pouvons citer les suivants, qui se trouvent à la librairie A. Aubry, rue Dauphine, 16 : *De l'amour d'Henri IV pour les lettres,* par l'abbé Buzard; Paris, 1785; in-18. 2 fr.; — *Mémoires posthumes, lettres, pièces authentiques touchant la vie et la mort de François, duc de Bavière;* Paris, 1829; in-8°, avec de nombreux *fac-simile;* 4 fr. 40; — *Histoire politique et statistique de l'Aquitaine et des pays compris entre la Loire et la Pyrénées,* par Verneilh-Puiraveau; Paris, 1827; 3 vol. in-8°. 12 fr.

M. Édouard de Barthélemy vient de faire paraître à la librairie Didier un très curieux volume intitulé : *Journal d'un Curé ligueur de Paris, sous les trois derniers Valois,* suivi du *Journal du Secrétaire de Philippe du Bec, archevêque de Reims,* et comprenant les événements accomplis de 1558 à 1605. Ce curé, très ardent ligueur, raconte jour par jour les incidents importants survenus dans Paris, et mentionne ceux qui ont eu le reste du royaume pour théâtre; son journal présente des détails fort curieux et souvent nouveaux; nous citerons notamment la mort du connétable de Montmorency, la bataille de Jarnac, la scène entre le roi et M. de Thou, qui refusait de détruire la page du registre du Parlement où était transcrit l'arrêt contre Coligny; la Saint-Barthélemy, racontée le jour même; la mort de Mongommery, l'état de Paris sous la tyrannie des Seize, la journée des barricades, l'assassinat de Henri III. L'auteur enregistre avec soin le prix des denrées, les cours des monnaies, etc. M. de Barthélemy a joint à ce journal des notes nombreuses, mais non abusives, et l'a enrichi d'une étude sur la Ligue, qui mérite d'être signalée.

CHRONIQUE

—

Quelques personnes obtinrent naguère l'autorisation de visiter dans les caveaux de Notre-Dame un cercueil de plomb exhumé des démolitions de la Cité.

Ce cercueil renfermait un squelette en assez bon état, qu'on suppose être celui de François Miron, qui était né dans le Condomois.

François Miron est le plus illustre représentant d'une famille célèbre dans la médecine et la magistrature. Plusieurs Miron ont été médecins des rois de France, depuis Charles VIII. François Miron, petit-fils d'un médecin de Charles IX, était lieutenant civil et prévôt des marchands sous Henri IV. C'est à lui que le Paris de ce temps doit la plupart de ses embellissements, et, entre autres, la façade de l'Hôtel-de-Ville; de plus (ce détail est la gloire de François Miron), il consacra à cette œuvre patriotique les émoluments de sa place de prévôt. Il mourut en 1609.

Mais assez d'histoire; — revenons au cercueil.

Un des visiteurs, contemplant ce squelette illustre, demanda au sacristain qui l'accompagnait si on avait fait quelques recherches pour s'assurer que ces restes sont bien réellement ceux du célèbre François Miron :

« Oh! certainement, monsieur, répondit le sacristain, il n'y a pas de doute sur l'authenticité de ce squelette. C'est bien Miron! On a envoyé chercher le portrait .. *pour comparer.* »

—o—

On ignore généralement que l'Empereur des Français porte le titre de chanoine honoraire de Saint-Jean-de-Latran et qu'il fait à cette basilique une rente annuelle de 24,000 francs. — Cette somme compense la perte de l'abbaye de Clairac (dans l'Agenais), donnée autrefois par Henri IV à la célèbre église de Latran.

—o—

M. Gudin, l'hiver dernier, a laissé son magnifique hôtel de Paris pour venir se fixer à Pau, le plus attrayant des séjours en l'âpre saison.

—o—

M. le curé d'Assat, édifié sur la générosité du peintre, sollicita de lui un don contributif pour la reconstruction de son église. L'artiste lui a tout récemment expédié une aquarelle dont le sujet est tiré des drames de la mer. C'est un naufragé, dont l'esquif a été rompu par la tempête, et qui a dû son salut au mât de son embarcation et au patronage du ciel. Prosterné sur la plage, il remercie la Providence en tendant les bras vers la nue, où se montre un ange qui semble l'encourager.

—o—

Petit, qui a doté la ville de Toulouse d'un observatoire déjà célèbre, Petit, professeur à la Faculté et correspondant de l'Institut, enlevé à ses travaux par une mort prématurée, a laissé sa veuve dans le dénûment le plus complet.

—o—

Encore une maison historique qui s'écroule.

C'est celle où Henri IV rendit le dernier soupir, le 14 mai 1610. Elle porte le n° 3 de la rue Saint-Honoré. Le propriétaire est exproprié par suite du prolongement de la rue des Halles. Sur la façade de cette maison est placé un buste de Henri IV, surmonté d'une plaque de marbre sur laquelle est gravé ce distique latin :

Henrici magni recreat præsentia cives
Quos illi æterno fœdere junxit amor.

On trouve dans l'*Histoire de Paris,* par Dulaure, d'intéressants détails sur cette maison, qui va disparaître.

—o—

Nous commençons aujourd'hui la publication *des recherches sur une voie antique des Pyrénées à Bordeaux connue sous les noms de* Voie de César, Césarée, Ténarèse. Cette étude, faite sur les données les plus positives de l'histoire et l'archéologie, a été justement honorée d'un rappel de médaille d'argent par l'Académie des inscriptions et belles-lettres de Toulouse, en sa séance du 27 mai 1866.

—o—

J'emprunte à M. Alphonse Duchesne, un chroniqueur qui sait instruire en amusant, une historiette dont le héros est un de nos compatriotes. La voici :

B..... est un littérateur gascon gasconnant de Gascogne; il rendrait des points à M. de Crac lui-même en son petit castel. Il a fait depuis quelque temps de tels progrès dans l'art subtil de falsifier la vérité, qu'un de ses amis, V. de C..., disait hier au soir, en parlant de lui :

— Ce diable de B..... il est devenu si menteur qu'on ne peut plus même croire le contraire de ce qu'il dit.

—o—

Au nombre des derniers membres admis au Jockey-Club, nous avons noté le nom de M. le baron Gaston de Montesquieu de Secondat, arrière-petit-fils de l'auteur de l'*Esprit des Lois*, et, par conséquent, fils du très vénéré châtelain de la Brède.

—o—

Les jeunes ducs de Mecklembourg, après avoir passé deux hivers successifs à Bagnères-de-Bigorre, sont repartis pour l'Allemagne dans un état parfait de rétablissement.

—o—

On nous écrit de Biarritz que, depuis plus d'un mois, la jolie conche du Port-Vieux ne désemplit pas de baigneurs. Les Anglais émigrés de Pau, où ils ont clos la saison d'hiver; les Espagnols qui n'ont pas encore et qui n'auront de longtemps l'établissement de bains de Saint-Sébastien, constituent déjà une réunion nombreuse qui fait salon sur la petite plage du Port-Vieux. Jamais la saison n'avait été plus précoce.

—o—

Victor Hugo, dans les *Travailleurs de la mer*, dit : « Le hardi » pilote Gueripel jeta à Montgomery, réfugié à Jersey après » son malencontreux coup de lance à Henri II, cette apostrophe : » *Tête folle a cassé tête vide.* »

—o—

Un incendie, dit le *Pays*, venait d'éclater à Auch; l'archevêque, dont le nom n'est pas cité, accourt sur le lieu du sinistre et offre deux mille livres, puis mille écus, et enfin douze cents livres de rente à celui qui ira délivrer une femme captive avec son enfant dans une maison en flammes.

Comme personne ne bouge, il met bas sa soutane, s'élance

dans le feu, et quand il reparaît, il tient entre ses bras ce fils que la mère, affolée par la terreur, ne songeant plus qu'à sa propre sûreté, abandonnait à une mort certaine.

Et ce fut sur la tête de l'enfant par lui sauvé que le libérateur plaça cette rente de douze cents livres, qu'il avait offerte en prime au courage d'autrui.

—o—

Le jour ou le lendemain de Pâques, à Saint-Roch, où prêchait le R. P. Minjard, l'éloquent supérieur des dominicains de Bordeaux, plus de deux mille personnes ne purent pénétrer dans l'église. Qu'on vienne donc, après cela, parler de l'affaiblissement de la foi en France. Il est vrai que bien des motifs profanes doivent concourir à ces élans de ferveur générale, mais cela ne nous regarde point.

Puisque nous avons dit un mot du P. Minjard, donnons un souvenir au P. Ravignan, autre célébrité du Sud-Ouest, en reproduisant un dessin de sa figure enlevé en quelques traits par la *Revue française :*

« Celui-ci (Ravignan), c'était la suavité évangélique dans ce qu'elle a de plus exquis, de plus intime et de plus tendre ; un Fénelon qui aurait parlé au lieu d'écrire. Rien qu'à voir ce noble et beau visage, ce grand front pur, couronné d'une auréole immense, on se sentait déjà plus d'à moitié converti, les femmes surtout. »

—o—

Les deux fils d'Abd-el-Kader, que j'ai vus naguère, étaient conduits par M. de Lesseps, l'ancien consul général à Tunis. Les jeunes Arabes sont très bien et ressemblent beaucoup à l'émir, avec moins de taille ; tous deux portent au cou le Medjidié et parlent un peu français. Ils sont allés visiter la galerie de peinture de la présidence législative ; ils ont saisi les tableaux de bataille et quelques paysages, mais nullement les sujets allégoriques. Lorsqu'ils furent arrivés devant le château de Pau, peint par Justin Ouvrié, tous deux éprouvèrent une émotion visible, qui se traduisit par des larmes, sans doute au souvenir de la captivité paternelle. L'un de ces jeunes musulmans est, je crois, venu au monde dans l'ancien château et berceau d'Henri IV.

RECHERCHES SUR UNE VOIE ANTIQUE

DES PYRÉNÉES A BORDEAUX

Tracée en partie sur la crête qui sépare les deux bassins de l'Adour et de la Garonne, et connue sous les noms de

VOIE DE CÉSAR, CÉSARÉE, TÉNARÈSE

(SUITE ET FIN)

—

Ici vient à sa place une observation qui ne manque pas d'à-propos. Les journaux nous entretiennent fréquemment de découvertes de fragments de voies romaines qu'on croit reconnaître à la présence de pierres du même genre que celles dont nous venons de parler, placées dans ce qu'ils nomment un bain de ciment. Or, il n'est nullement démontré, il est même fort douteux que les Romains aient fait usage de la chaux pour l'établissement de leurs routes. « Ils les construisaient, dit Dulaure (*Histoire de Paris*, t. I, p. 80), à pierres sèches, c'est à dire sans mortier » ni ciment, ce qu'ils nommaient *maceria*. » Ce procédé, par la simple cohésion du cailloutis, constitue de nos jours un procédé qui, pour avoir pris le nom de *macadam*, n'est pas plus une invention moderne que beaucoup d'autres qu'on représente comme telles. Ce qui fait supposer la présence du ciment ou du mortier, c'est cette matière compacte, à l'état de stratification, qui s'est formée, siècle par siècle, des graviers et débris rocheux, broyés et tassés, puis coagulés par l'action des divers agents atmosphériques. On trouve sur ce sujet des détails fort précis dans un *Mémoire sur l'histoire de Pontarlier*, par Droz (ch. II, p. 16) : « Elle (la voie romaine) n'est point pavée; mais, » par dessus un lit de gros cailloux ronds, rangés sur » terre comme du pavé, il y a un pied et demi ou deux

» pieds de bonne groise recouverte d'une sorte de gros » sable. La blancheur de la groise ferait croire qu'il y est » entré de la chaux, si l'on ne commençait à reconnaître » qu'elle serait plus nuisible qu'utile dans un ouvrage de » cette nature, et que le ciment blanchâtre n'est point de » la chaux employée par les Romains, mais de la pierre » moulue par les voitures, filtrée par les pluies et durcie » par le temps. » Ces amoncellements avaient dû faire donner aux routes le nom d'*Agger*, et c'est la même cause, probablement, qui les fait nommer *chaussées* aujourd'hui. On les trouve souvent désignées par les expressions patoises de *peyrès, peyrade, ferrade,* qui se rapportent, sans aucun doute, à la même idée.

A Lupiac, l'*iter* se divisait en deux; ce qu'on y appelle indistinctement *la grande voie* ou *la césarienne*, passait au couchant du bourg, entre la rivière *le Lousour* et la source occidentale de *la Gelise;* une petite voie s'en détachant, absolument comme à Bernadets-Debat, au dessus des sources de *l'Osse*, prenait la direction de Lannepax et de Condom. Nous tenons d'un propriétaire de Lupiac une magnifique médaille impériale trouvée sous le sol de la chaussée; c'est un *Vespasien*, grand bronze, *judæa capta.* A l'ouest du village de Demu, la crête et l'*iter* sont coupés par la route d'Auch à Aire.

Enfin, la *voie de César* arrivait à Eauze toujours sur la même hauteur; mais, à partir de la cité, continuait-elle son parcours sur le développement de la ligne de faîte qui se poursuit, par les lieux de la Balle et de Saint-Cric, vers Gabaret et le plateau des Landes? Bien qu'une ancienne route tenant cette direction existe encore d'Eauze à Gabaret, nous avons de fortes raisons de douter que cette route représente réellement notre *iter;* nous croyons, au contraire, que celui-ci se détachait de la crête à Eauze et qu'il inclinait à l'est pour se diriger sur Sos. Tout fait présumer qu'il subissait cette déviation après la métro-

pole, pour ne point laisser de côté cet *oppidum* qui avait alors tant d'importance et pour relier cette forteresse aux autres cités de Bazas et de Bordeaux, cette dernière métropole, elle aussi, de la province voisine, bien qu'elle eût sa principale assiette sur la rive gauche de la Garonne et, conséquemment, dans l'Aquitaine. Une conjecture justifiable à tant de points de vue nous paraît réunir tous les caractères de la certitude. Comment supposer que la *voie de César* se fût, pour ainsi dire, identifiée avec un tracé qui l'aurait éloignée de ces grands centres, afin de poursuivre un parcours sans utilité à travers des landes? D'ailleurs, il faut remarquer que, sur ces dunes, la configuration topographique n'est plus la même; les contreforts se sont affaissés; les collines montueuses, les profondes vallées ont fait place à des steppes planes et uniformes; et quant aux cours d'eau, la voie, en se rapprochant de ces villes, n'en rencontrait que d'insignifiants, tels que la Gelise près de Sos, le Ciron près de Bazas, etc. Si elle s'était maintenue quand même sur le point de partage jusqu'à l'Océan, elle aurait dû laisser Bordeaux à l'écart et à une assez grande distance, conséquence irrationnelle, car ce qu'on s'était évidemment proposé, c'était de relier par une communication facile et directe l'Espagne et les Pyrénées avec ce grand centre.

On peut d'autant moins se dispenser d'admettre cette opinion, fondée sur la nature des choses, qu'elle est confirmée par l'existence de vestiges d'une voie romaine entre Eauze et Sos [1]. D'autre part, l'*Itinéraire de Bordeaux à Jérusalem* et la *Table de Peutinger* constatent l'un et l'autre qu'une voie romaine tendait d'Eauze à Bor-

[1] D'Anville, *Notice de la Gaule*, p. 613 : « J'ai des indices de la trace d'une » voie romaine très directe entre Sos et la *ciutat* d'Eause ou *Elusa*. »

Larcher, dans son *Glanage*, déposé à la Bibliothèque publique de Tarbes, t. XI, p. 130 : « On voit encore un reste de ces chemins (romains), appelé *la Tanarèe*, » entre La Barrère et Sos. »

deaux par Sos et Bazas. Or, nous pensons que ces précieux documents fournissent ainsi le complément le plus parfait de notre *voie de César;* la corrélation est saisissante, et, bien que plusieurs routes vinssent converger sur cette fraction, qu'elles utilisaient toutes indistinctement, elle avait pu originairement appartenir à notre voie elle-même.

L'*Itinéraire de Bordeaux à Jérusalem* y énumère les relais suivants *(mutationes) : Civitas Elusa*, Eauze; — *mutatio Scittio*, pour *Sottio* (alias *Sociatum*, erreur probable de copiste), Sos; — *mutatio Oscineio*, que d'Anville avait cru reconnaître dans *Esquies* ou *Esquiey*, et que le *Recueil* de M. Fortia d'Urban place à Houeilles; — *mutatio Tres Arbores*, Lerm; — *Civitas Vasatas* (alias *Vasata*), Bazas; — *mutatio Sirione*, que dom Bouquet, après Adrien Valois, plaçait à Barsac; que M. Alexandre Bertrand, après Walkenaër et d'Anville, fixe au pont de Ciron ou Cerons, et que le *Recueil* indiqué croit retrouver dans le lieu de Preignac; — *mutatio Stomatas*, Castres; — enfin, *Civitas Burdigala*.

La *Table de Peutinger* ou *Théodosienne*, dans sa description d'une autre route n° 60 de Toulouse à Bordeaux, signale exactement entre cette dernière ville et Eauze les mêmes positions, moins celles de *Sirione* et *Tres Arbores*, qui y sont omises, parce que cet itinéraire, ne tenant point compte des relais *(mutationes)*, ne marquait que les stations ou étapes militaires *(mansiones)*. La différence entre les distances exprimées dans ces deux documents ne rentre point dans notre sujet. Il nous suffit d'avoir pu établir sur ces données authentiques la fin du trajet de la *voie de César*, qui se trouve ainsi reconnue des Pyrénées jusqu'à Bordeaux.

Et maintenant il resterait, pour compléter cette étude, à retrouver dans des récits historiques quelques traces de la fréquentation de notre voie pendant la période gallo-

romaine. Quelque infructueuses que doivent être les recherches sur des faits de cette nature, nous avons recueilli dans l'*Histoire sacrée* de Sulpice-Sévère (ce Salluste aquitain dont la patrie et la tombe sont revendiquées par tant de lieux différents) une donnée purement énonciative, mais que nous croyons devoir consigner ici; elle se réfère à l'auteur d'une hérésie célèbre, Priscillien. Après que cet hérésiarque eut été condamné par le concile de Saragosse en l'an 380, il se dirigea vers Bordeaux, accompagné des évêques Instantius et Salvien, ses sectaires. Voici en quels termes Sulpice-Sévère, qui vivait alors, peut-être sur les lieux mêmes, relate ce voyage : « *Iter eis præter interiorem Aquitaniam fuit.* » Et il constate leur présence à Eauze en disant qu'ils y égarèrent le peuple par leur doctrine (*Elusanam plebem*). Or, il nous a paru que ces précisions pouvaient, sans trop forcer les conséquences, se rapporter à notre voie, nulle autre route connue ne tendant de Saragosse ou des Pyrénées centrales vers Bordeaux par l'intérieur de l'Aquitaine, en rencontrant Eauze sur son passage[1].

[1] Une méprise incroyable a porté les commentateurs de Sulpice-Sévère à confondre ce nom métropolitain d'*Elusa* avec celui d'*Eluso*, résidence de cet auteur, que Scaliger, et d'autres après lui, ont cru reconnaître dans la petite ville de Lauzun (Lot-et-Garonne), tandis que beaucoup la placent en Languedoc, au delà de Toulouse. Indépendamment de la différence qui subsiste entre les deux noms, il devait suffire de remarquer que les voyageurs se rendant des Pyrénées à Bordeaux, Eauze se trouvait exactement sur leur route, tandis que Lauzun en était fort éloigné.

Nous ne pouvons taire notre surprise de voir M. Tamizey de Larroque (*Revue d'Aquitaine*, t. IX, p. 399) accepter cette erreur. Ajoutons que, dans le même passage, cet écrivain reproche à l'auteur de l'*Histoire religieuse de la Bigorre* d'avoir « cherché à enlever à l'Agenais le lieu *que choisit Sulpice-Sévère quand* » *il voulut vivre loin du monde.* » Mais l'Agenais est loin d'être paisible possesseur de cette gloire historique. Le Languedoc, le Perigord et le Bordelais la lui ont toujours disputée. Quant à la pretention du Bigorre à peine indiquée dans le livre de M. de Lagrèze, non seulement elle repose sur la grave autorite de Grégoire de Tours, affirmée par des savants tels que Roswcide, Tillemont, Adrien Baillet, Lebrun, Larcher, mais elle réunit beaucoup de similitudes fort concluantes, et nous esperons le demontrer prochainement.

Enfin, il est deux points qui nécessitent encore quelques explications.

Nul embarras ne saurait naître de cette circonstance que d'autres tracés itinéraires, existant dès l'époque gallo-romaine, ont porté les mêmes noms de *voie de César*, *Césarée*, *Césarienne;* car personne n'ignore que c'étaient là des dénominations officielles extrêmement répandues (1); d'un autre côté, la voie que nous venons d'analyser empruntait à sa structure exceptionnelle un caractère particulier qui devait la rendre nécessairement reconnaissable et la mettre à l'abri de toute confusion. Mais il se produit sur son parcours, à l'entour d'Eauze, un fait digne d'examen; le nom usité dans cette contrée pour désigner la *voie de César*, y prend sous diverses variantes cette forme étrange : *Tanaresse*, *Tenarrèse* ou *Ténarèze*, qu'on rencontre dans les chartes du moyen-âge, qu'une tradition également fort ancienne persiste à considérer comme représentant les mots *iter Cæsuris*, ou bien *Cæsarea;* et l'impression est si énergique, que d'Eauze à Sos la contrée elle-même s'appelle *la Ténarèse* (2). Or, si ce nom, si

(1) De ce nombre sont certainement les restes des voies romaines de Barbaste et de Lavardac, vers le Port-Sainte-Marie et d'Aiguillon à Villeneuve-d'Agen, dont la mention dans le *Mercure de France* de 1765 a été rappelée tout récemment par M. Tamizey de Larroque. Ces fragments, selon toute probabilité, devaient appartenir à la voie de Bordeaux à Argenton par Agen (*Itinéraire d'Antonin*, n° CXXII), passant par Fines, qu'on croit être Aiguillon. Une voie de Narbonne à Bordeaux (*Tab. Peuting.* n° 59) touchait encore à Fines en venant de Lectoure. Mais on doit se tenir en garde contre les noms de *Romieu*, *Roumieu*, portés par diverses localités ou chemins; ces noms seuls, en l'absence de documents ou de vestiges matériels, sont loin de suffire pour y établir l'existence d'une voie romaine. Au moyen-âge, plusieurs chemins furent ainsi nommés parce qu'ils étaient fréquentés par les pèlerins qu'on appelait *romieus*. Tel, par exemple, celui qui, venant de Maubourguet et Sauveterre, rencontrait la *voie de César* à Saint-Christau : *Iter Romeum antiquum... caminum Romeum Sancti Jacobi...* (Treizième siècle.)

(2) Dans un des nombreux manuscrits de Larcher, qu'on trouve au séminaire d'Auch, et qui porte le titre d'*Histoire de la cité de Bigorre*, ce laborieux chercheur de l'autre siècle avait écrit ces mots : « Je crois que *Sotia* était la ville de » Sos. Les Romains y avaient construit un chemin dont il reste des vestiges et » qu'on nomme *la Tanaresse.* »

la signification qui l'accompagne depuis des siècles, reproduisent véritablement l'idée de la *voie de César*, on comprend quel intérêt en rejaillit sur elle, puisque telle a dû être son importance, que son nom est resté au pays métropolitain.

Nous ne nous engagerons point à ce sujet dans une question philologique. La tentative en a été faite dans la *Revue d'Aquitaine;* elle a été vivement controversée. Il n'est guère possible, en effet, de soumettre à une analyse rigoureuse, à des procédés de décomposition grammaticale, les altérations parfois si bizarres que le temps et les abus du langage ont fait subir aux noms propres. Qui dira en vertu de quelles règles le nom d'*Angoulême* est sorti d'*Icolisma;* celui d'*Orange*, d'*Arausio;* celui de *Saragosse*, de *Cæsaris*, ou plutôt de *Caisaris Augusta;* car, dans les premiers temps de l'Empire, on écrivait quelquefois *Caisar*, et cette prononciation se rapproche un peu plus du composé qui s'en est formé. A nos yeux, il n'y a rien d'invraisemblable à retrouver les traces de *iter Cæsaris*, ou bien des noms *Cæsarea* ou *Cæsaressa*, dans le mot *Tanaressa* ou *Ténarèse;* l'amalgame serait encore plus saisissable dans *Itineris Cæsaris*, de même, par exemple, qu'il n'est douteux pour personne que le mot *Vénérane* ne procède des mots *Veneris almæ*. Après tout, et quelle que puisse être son origine étymologique, il demeure incontestable que ce nom caractérisait notre voie, ainsi qu'une partie du pays traversé par elle; ce souvenir profond et vivace constitue à lui seul tout l'intérêt de la question.

Mais cette dénomination de *voie de César* doit elle avoir pour conséquence de faire considérer ce tracé si remarquable comme une œuvre due à la conception des Romains? Bien que la croyance en soit générale, nous pensons que le doute subsiste; car il y a impossibilité d'établir solidement le pour ou le contre. Rien ne prouve que cette

voie n'existait pas avant l'invasion. Il se peut bien que les Romains l'aient trouvée établie, et il n'y a rien à préjuger contre sa préexistence de ces qualifications césariennes, qui n'étaient qu'une sorte de cachet officiel appliqué aux monuments comme aux villes par une politique profondément assimilatrice; ainsi *Climberris*, Auch, devenait *Augusta;* Dax, *Aquæ Augustæ;* Aire, *Vicus Julii;* etc. Si l'opinion d'une origine romaine a été accréditée de tous les temps, ce peut n'être que le résultat du prestige exercé par ces noms qu'imposa la conquête. Les esprits, séduits par de brillantes images, se représentent volontiers le génie de Rome personnifié en Jules César, poussant ses légions, d'un bout à l'autre de l'Aquitaine, sur ce tracé éminemment stratégique qui commandait à ses deux bassins, évitant sur cette longue crête la rencontre, toujours périlleuse, des rivières, et pénétrant en sûreté ses forêts redoutables (1). Mais tout cela est fort loin de la vérité historique. De graves inductions, puisées dans le récit par lequel César a immortalisé la lutte dont le lieu de Sos fut le théâtre, démontrent qu'un chemin qu'on peut, sans outrer les conjectures, reconnaître pour celui qui nous occupe, existait avant l'arrivée des Romains. Ainsi, c'est sur ce chemin que les *Sotiates* se portent au devant des troupes de Crassus : *In itinere agmen nostrum adorti;*

(1) Nous n'avons pas cru devoir réfuter cette tradition populaire qui en attribue l'établissement à Jules Cesar lui-même. Elle a été formulée en ces termes dans la *Revue d'Aquitaine :* « Quand même les *Commentaires* de ce heros romain ne » feraient pas foi qu'il porta les armes dans notre pays, la *voie de César*, connue » vulgairement sous le nom de *Ténarèze*, l'attesterait assez. Ce chemin, dont » nous admirons la solidité, s'étendait *depuis Rome* jusqu'en Espagne. » C'est le cas de dire que tout chemin mène à Rome... Cesar ne fit que visiter l'Aquitaine. Il y vint, à la tête de deux légions, faire une sorte de promenade militaire après que Crassus eut anéanti les dernières résistances dans une deuxième bataille, où les Aquitains perdirent 38,000 combattants. Il est bien regrettable que les *Commentaires* ne nous aient transmis aucun renseignement sur le pays où s'accomplit ce fait considerable, sur ces *apertissimis campis*, situés, à ce qu'il semble, chez les *Vocates* ou chez les *Tarusates* (le Tursan, la Chalosse, Aire, Tartus).

Crassus les refoule dans leur forteresse, et le texte exprime que c'est encore du chemin qu'il entreprend d'attaquer la place : *Crassus ex itinere oppidum Sotiatium oppugnare cœpit.*

Les questions qui se présenteraient ici sur la position, peu contestée d'ailleurs, des Sotiates, sur leur résistance héroïque, sur leur chef Adcantuan et ses *soldurii*, seraient sans doute de nature à fournir de riches développements. En rencontrant, à l'extrémité de notre ligne-itinéraire, des cités telles qu'Eauze, métropole de l'Aquitaine; Bordeaux, métropole de la province limitrophe; Bazas, et cette bourgade de Sos, où s'exhala l'un des derniers soupirs de la liberté de nos pères, on sent s'éveiller de grands souvenirs! Nous pourrions les évoquer et colorer de leur reflet un sujet naturellement froid et aride; mais telle n'était point notre tâche. Elle n'avait d'autre objet que de rassembler quelques notions sur un des plus curieux monuments des antiquités nationales de l'Aquitaine.

A. Curie-Seimbres.

LES GASCONS CÉLÈBRES

HOMMES DE GUERRE

FRANÇOIS BAGNERIS

MARÉCHAL DE CAMP

François Bagneris naquit à Auch, le 4 juillet 1769. Son père, issu d'une famille d'Auvergne, exerçait avec distinction la médecine dans cette ville, où il avait épousé Mlle Fontaine, fille d'un honorable négociant. Dieu bénit leur mariage; ils eurent quatre filles et quatre garçons, dont deux jumeaux : François, qui devait parcourir la brillante carrière qui fait l'objet de cet opuscule, et un frère qui le suivit dans les armées comme médecin militaire; leur ressemblance physique et morale était extrême et contribua avec la similitude de leurs goûts à leur assurer une sorte de célébrité dans la ville. Leur espièglerie, les petites malices qu'ils se plaisaient à commettre, toujours de compte à demi, leur avaient mérité le surnom *des deux belettes*.

Les jumeaux firent leurs études au collége d'Auch, ainsi qu'un autre de leurs frères, qui se destinait à la médecine; tous les trois avaient à peine terminé leurs classes, lorsque la Révolution éclata et vint éveiller dans les esprits ces aspirations politiques, ces élans de patriotisme qui devaient donner au monde un des plus grands spectacles dont l'histoire ait gardé le souvenir.

François Bagueris se fit remarquer de bonne heure par son ardent enthousiasme : Auch organisait sa garde nationale; il fut nommé sous-lieutenant des grenadiers le 15 octobre 1759. Bientôt les premiers coups de canon tirés

à la frontière appellent sous les armes les hommes de bonne volonté : François Bagneris se présente; il est incorporé, le 12 mars 1793, dans le 3e bataillon du Gers.

Mais il ne fut pas le seul Bagneris qui prit les armes. Les souvenirs de la République romaine vivaient alors dans toute leur puissance; les familles des patriotes avaient la noble ambition d'imiter le dévouement des *Horaces*. Il n'était guère de canton qui n'eût trois frères partant le même jour, s'incorporant dans le même bataillon. Nous avons vu la famille Léglise, de Miélan, fournir trois soldats aux armées de la République. La famille Harispe, dans le pays Basque, avait donné le même exemple, celle de Bagneris voulut imiter cette noble émulation: François fut accompagné dans le 3e bataillon du Gers par les deux frères dont nous avons déjà parlé, et qui se livraient alors à l'étude de la médecine.

A peine arrivé à l'armée des Pyrénées occidentales, avec le 3e bataillon du Gers, François Bagneris est nommé secrétaire du général en chef Muller, qui ne tarda pas à le faire passer adjoint aux adjudants généraux (8 frimaire an II), et à l'attacher à l'adjudant général Maximilien Lamarque (8 fructidor an III).

Nos armées reprenaient alors l'offensive en Espagne. Bagneris se distingua, le 26 vendémiaire an III, à la prise de Victoria et à celle de Bilbao; et, sans quitter ses fonctions d'adjoint, il entra comme capitaine dans le 16e bataillon de la Gironde (qui devint le 38e régiment d'infanterie légère le 22 germinal de la même année). Son bataillon faisait partie de l'armée de Vendée, division Dessein, lorsqu'il reçut l'ordre de se rendre dans la 11e division militaire, où, le 20 vendémiaire an IV, le général Moncey l'attacha à son état-major comme aide de camp provisoire. Cet emploi ne devait pas être définitif; en effet, Bagneris rentra bientôt après dans le corps de Lamarque, reprit sa première position d'adjudant général adjoint et servit en

cette qualité dans les armées des côtes de l'Ouest et d'Angleterre.

L'avancement était rapide alors: l'officier que la mitraille épargnait s'arrêtait à peine quelques mois dans le même grade. Tout concourait à favoriser sa carrière : les troubles intérieurs, comme la guerre extérieure. Une insurrection assez inexplicable avait lieu dans la Haute-Garonne. Le parti royaliste, encouragé par la faiblesse et les tiraillements du Directoire, avait relevé le drapeau de Quiberon dans les environs de Toulouse. Quelques ambitieux du département. désappointés dans les dernières élections de cette ville, spécialement M. Roger, l'un des fauteurs d'une assemblée électorale scissionnaire, se réunirent aux meneurs royalistes du pays, parmi lesquels figuraient en première ligne le comte de Paulo et le chevalier d'Erse. La noblesse souleva facilement les paysans des arrondissements de Muret, de Saverdun et de l'Ile-en-Dodon; quatre mille environ répondirent à l'appel. Mais la bourgeoisie, comprenant l'inutilité de cette tentative, se tint sur une prudente réserve, et ne fournit que bien peu de volontaires.

La petite armée royaliste n'osa pas marcher sur Toulouse; elle se rapprocha des Pyrénées, afin de propager l'insurrection dans ces montagnes. Le commandement en chef avait été pris par M. Roger, improvisé général pour la circonstance; M. Dufaur, habitant de Muret, lui servait d'adjudant-major. On voit que l'insurrection se ressentait du voisinage de l'Espagne, et qu'elle avait tous les caractères de celles qui se formaient encore, il n'y a pas longtemps, en Aragon, en Catalogne ou dans la Navarre; on y improvisait tout, même la science et les commandements militaires.

Le général Roger, puisque général il se nommait, avait le teint brun, l'œil vif, le visage plein, et ressemblait, dit-on, au général Donadieu. Sa modération et son calme

formaient contraste avec l'exaltation bruyante et toute méridionale de son adjudant Dufaur. Le gros de l'armée et son petit état-major arrivèrent à Saint-Gaudens le 18 thermidor. Le général Roger, M. Dufaur, le chevalier d'Erse, un des chefs les plus résolus et les plus dévoués de l'expédition, se logèrent militairement dans la maison Lapène.

Saint-Gaudens fut pendant trois jours une petite place de guerre, d'où partaient dans tous les sens des émissaires et des proclamations, appelant les populations aux armes; mais ces efforts eurent peu de résultat : l'armée ne fut rejointe par aucun volontaire.

Les chefs commencèrent à craindre un insuccès. Le 21, le comte de Paulo, qui était resté du côté de Muret, à la tête d'une espèce d'arrière-garde, arrive au milieu de la nuit et vient augmenter l'inquiétude des royalistes. Un détachement, envoyé de Toulouse à la poursuite des insurgés, l'avait atteint à Saint-Élix-la-Terrasse, et l'avait mis en déroute. Le cheval du comte portait les traces d'un rude combat. Un coup de sabre lui avait ouvert la croupe, et les chairs pantelantes laissaient encore couler le sang mal étanché. Le comte était un homme superbe, un véritable François Ier, par la taille et la beauté du visage; il portait une simple veste grise avec deux épaulettes de général; il était coiffé du chapeau vendéen, relevé par devant avec de grandes plumes blanches. Cet éclat physique, ce costume un peu théâtral, son amour pour la belle Mlle de Fontanges, qu'il devait épouser, lorsque l'insurrection éclata, tout contribuait à lui donner un rôle particulièrement dramatique et chevaleresque dans cette entreprise aventureuse; aussi son nom a-t-il conservé une certaine illustration dans le pays, alors que ceux des autres chefs sont tombés dans l'oubli.

Cénac-Moncaut.

(La suite au prochain numéro.)

ESSAI GÉOGRAPHIQUE

SUR LA CITÉ ET LE DIOCÈSE DE TARBES

(SUITE)

§ I. — MONASTÈRE DE L'ESCALEDIEU [1]

Monasterium B. Mariæ de Scalâ Dei, ordinis cisterciensis. O. C.

L'*abbaye de l'Escaledieu* s'élevait encore, au dernier siècle, sur le bord de l'Arros [2], dans le territoire de la commune de Bonnemazon; le voyageur en aperçoit aujourd'hui quelques ruines.

L'histoire de cette maison pieuse n'est pas dépourvue d'un certain lustre. Le monastère de l'Escaledieu a donné naissance à plusieurs autres. Je citerai pour mémoire les abbayes de Flarambel (*Flaranum*) et de Notre-Dame de Bouillas de Portaglon (*Boillanum vel Portaglonium*), toutes deux au diocèse d'Auch; et en Espagne, celles de *Burgetum* (Vieille-Castille); *Mons Salutis* (Mont du Salut), province de Cuença [3]; *Verola*, province de Tarraconaise; *Oliva*, province de Navarre; *Nianzebas*, province de Castille; *Sagramenia*, province de Ségovie; *Fiterra* [4], diocèse de Tolède.

Le premier emplacement de l'Escaledieu fut dans la vallée de Campan, en un endroit dit la Grange de Cabadour (*Grangia de Capite Aduris*), nommé ainsi de son voisinage de la source de l'Adour. Cette grange appartenait à un seigneur appelé Forton de Vic (*Fortonius de Vico*), qui l'avait reçue de la générosité du comte de Bigorre Centulle II (1113-1128). A son tour, Forton concéda bientôt lui-même le fief de Cabadour à Vaucher, abbé de Morimond (*Valcherius abbas de Morimonte*), sous la condition qu'il y établirait des moines de l'ordre de Cîteaux.

(1) *Gall. Christ.*, I; *Cart. de l'Escaledieu*, arch. des Hautes-Pyrénées; *Glan.*. de Larcher (*passim*).

(2) Petit affluent de l'Adour, rive droite.

(3) *Conchensis.*

(4) De l'abbaye de Fiterra est sorti saint Raymond, auquel on attribue la fondation des ordres militaires de Calatrava, d'Alcantara, de Montesa, d'Avis et du Christ.

La donation fut acceptée, et les Bernardins prirent possession de Cabadour l'an 1136. Le premier abbé du nouveau monastère fut Bernard, qui envoya plusieurs de ses religieux bâtir, dans le diocèse de Comminges, l'abbaye de Bonnefont (*monasterium de Bono Fonte*).

Mais les moines de Cabadour ne tardèrent pas à reconnaître que l'âpreté du pays où ils s'étaient fixés s'opposerait toujours au progrès de leur établissement; aussi réclamèrent-ils de la munificence du comte de Bigorre un terrain moins ingrat. L'an 1142, le comte Pierre de Marsan et sa femme, Béatrix II, firent droit à leur requête. Ils leur concédèrent l'alleu de Lustared (*allodium de Lustared*), où les moines se transférèrent cette même année. La charte relative à cette translation se trouve tout entière dans les preuves du *Gallia Christiana* (1).

L'alleu de Lustared (commune actuelle de Bonnemazon) (2), situé sur les bords de l'Arros, au milieu d'un terrain fertile, aux confins du Bigorre et du Nébousan, près de la voie romaine allant d'*Oppidum Novum* (Lourdes) *ad aquas Convenarum* (Capvern), présentait les conditions les plus favorables pour la prospérité d'un monastère, maison de prières et ferme agricole tout à la fois.

En 1160, l'église de Notre-Dame de l'Escaledieu fut consacrée en présence de Béatrix, qui donna à l'abbé Garcias-Sanche la montagne de Durban (commune de Castillon).

Le lecteur n'oubliera pas que le caractère de notre publication sur le Bigorre étant essentiellement géographique, nous devons nous abstenir de faire l'histoire des monastères. Il ne trouvera donc ici que la *liste des abbés* (3), et, en même temps, le *dénombrement des possessions des abbayes;* ce dernier renseignement sera puisé par nous aux meilleures sources (4).

(1) *Charta translationis Scalâ Dei*, 1142. — *Gall. Christ.* Inst., t. I.

(2) Bonnemazon, *Castrum seu villa de Bonâ Mansio* (Charte de l'Escaledieu), village qui paraît avoir pris son nom d'une hôtellerie ou d'un relais.

(3) Les listes des abbés sont peu complètes, malgré nos efforts pour combler les lacunes. Nous nous sommes servis, sur cette matière, du *Glanage* de Larcher (Bibl. de Tarbes), du *Gall. Christ.*, des pièces diverses de l'Évêché; enfin, des titres que possèdent les archives des Hautes-Pyrénées.

(4) Arch. des Hautes-Pyrénées; Sém. d'Auch; *Trésor* de Pau.

ABBÉS DE L'ESCALEDIEU.

1136 Bernard I, abbé de Cabadour.
1142 Bernard II de La Barthe, ab. de l'Escaledieu.
1158 Garcias Sanche.
1175 Guillaume Car.
1223 Bernard III de Panassac.
1237 Roger I de Mauléon (*de Malo Leone*).
1252 Roger II de Mauléon.
1263 Brunette d'Auzians ou de Pories.
1292 Auger I de Bénac.
1302 Auger II de Bénac.
1322 Roger III de Mauléon.
1336 Auger III de Bénac.
1338 Roger IV de Mauléon.
1339 Arnauld de Foissan (*de Foissano*).
1353 Arnauld de Marrast.
1373 Arnauld de Lorda.
1380 Raymond de la Ferria.
. . . . . .
1456 Raymond de Foix.
1477 Pierre I.
1478 Jean I de Marestang (*de Marestagno*).
1499 Thomas de Foix.
1516 Gaspard de Montpézat.
1525 Jean II d'Ozon.
1539 Jean III de Bazillac.
1544 Louis d'Anjou.
1551 Jean IV de Montiers (év. de Bayonne, 1561).
1560 Melin de Saint-Gelais.
1567 Raymond de Courtade.
1574 Pierre II Sibert (archid. de Châlons).
1585 Bertrand de La Coste.
1588 Bernard IV de Batailhe.
1616 Bernard V de Sariac (év. d'Aire).
1680 N..... du Fresnoy.
1684 N..... Castan.
1690 Étienne Bidal d'Asfeld.
1746 Michel.
1752 Alexandre de Genesto de Malromé.

POSSESSIONS DE L'ESCALEDIEU [1].

Les domaines de la nouvelle abbaye prirent une extension rapide pendant les deux siècles qui suivirent sa fondation; on en pourra juger par le tableau ci-dessous :

Dates.	Acquisitions territoriales faites déjà aux dates indiquées.
1136	*Grangia de Cabadur.*
1142	*Allodium de Lustared.*
1160	*Mons qui vocatur Durban.*

[1] Pièces du monastère de l'Escaledieu; Arch. des Hautes-Pyrénées, E. 26; Sémin. d'Auch, Z³ 24; Larcher, *Glan.*, t. X et XVIII.

1156 *Abbatia B. Mariæ de Artigâ sicâ* (abbaye et bois d'Artigue-Sec [1]); *Sancta Maria de Vausuest* (Sainte-Marie de Bazet); *casale in Borderiis* (maison dans Bordères); *in Prusinhaâ* (dans Prusignan) [2]; *in Barbazâ* (dans Barbazan); *in Angulis* (dans les Angles); *in Ozo* (dans Ozon); *in Fagonez* (dans Faye) [3]; *in Serâ* (dans Sère) [4]; *Balestar* (Labastide).

1186 *Allodium de Quintilhaco* (Cantillac) [5]; *San Petrus de Bortio* (Saint-Pierre de Bours); *terra de Morelho* (Mérilheu); *de Casalho* (Castillon); *de Romer* (Romez) [6]; *in Sapedâ* (Lanespède); *in Ramassane* (Massa) [7]; *de Luqued* (Luquet) [8].

1177 *Terra de Gabardozâ* (Gavardose) [9]; *Prædium de Flamiaco* (Flamiac) [10].

1178 *Terra in villâ de Gurgâ* (Gourgue).

1195 *Grangia de Conquis* (Conques) [11].

1232 *Casale de Boüet Marquerii* (Marquerie) [12]; *de Mattâ, de Ardonnâ* (Matardonne) [13].

1262 *Villa de Benquer* (Benqué); *cieutat de Neuresto* (Noudrest) [14].

1263 *Casalis de Lacassi* (Lacassin) [15].

1265 *Domenjadura et abbatia de Thilhosâ* (Tilhouse); *Posnaria de Sancto Urso* (Sentous).

1268 *Villa de Artigamino* (Artiguémy).

1269 *Ecclesia San Martini de Barelhâ* (Saint-Martin de Barèges) [16].

1270 *Casale de la Begueria de Espeyssâ* (Espèche).

1275 *Castrum et villa de Bonâ Mansione* (Bonnemazon).

1277 *Ecclesia et grangia de Palude* (La Pale) [17]; *de Molériis* (Molère); *de Bordis* (Bordes); *feudum de Saramea* (Sarraméa) [18]; *ecclesia sancti Germesii de Tuzos* (Tuzos) [19]; *eccle-*

(1) Commune de Bordes.
(2) Commune de Bordères.
(3) Commune de Gayan.
(4) Commune de Capvern.
(5) Commune de Bazet.
(6) Commune de Cieutat.
(7) Commune de Bourg.
(8) Commune d'Orignac.
(9) Commune d'Uzer.
(10) Commune d'Uzer.
(11) Commune de Poumarous.
(12) Commune de Poumarous.
(13) Commune de Poumarous.
(14) Dét. commune de Hiis.
(15) Commune de Bourg.
(16) Commune de Chèze.
(17) Commune de Lagrange.
(18) Commune de Lanespède.
(19) Dét. commune de Sinzos.

sia San Johannis de Bordis Veteribus (Bordes-Vieilles) (1); *ecclesia de Morsins* (Morsins) (2); *Peyrer* Péré).

1279 *Molendina de Luso, de Noselh de Bankeriis seu Mol de las Agulhas* (moulins de Luz (3), de l'Agalé) (4).

1280 *Casale de Layis in Usaco* (Layes) (5).

1282 *Casalis de Bulano* (Bulan).

1291 *Casale de Lastradâ* (Lastrade) (6).

1305 *Molendinum de Carsano* (Carsan) (7); *territorium de Abeas* (Labit) (8); *de Navalhano* (Navailh) (9); de *Usaco* (Avezac).

1318 *Villa de Burgo in Silvis* (Bourg), concession faite par Bernard, seigneur de Mont en Pardiac (*de Monte in Pardiaco*).

1327 *Bordæ de Castares et de Capite villâ* (Casteret et Capdeville) (10).

Il faut aussi y comprendre, mais sans date fixée, des biens situés à Aurensan, à Maubourguet, Aureillan et le moulin de Masseube ou de Lasseube (11).

Ainsi, au quatorzième siècle, l'abbaye do l'Escaledieu possédait dix-sept villages ou hameaux, cinq églises particulières, deux abbayes laïques, trente métairies ou maisons éparses sur différents points, quatre moulins et plusieurs forêts ou bois.

L'abbé de l'Escaledieu présentait aux cures de Bordes, de Bours, d'Artiguémy, de Bonnemazon, de Mérilheu, de Lutilhous. Il avait entrée aux États de Bigorre et jouissait de la préséance sur les barons; aux États de 1635, il siégeait le quatrième parmi les abbés.

Mais les guerres religieuses portèrent un coup irrémédiable à l'abbaye : en 1567, une bande de calvinistes s'y fortifia sous un certain Guillem, et la convertit en place de guerre.

Au siècle suivant, la plus grande partie du temporel du monastère était passée entre les mains du chapitre de Tarbes. Quand la

(1) Dét. commune de Lanespède.
(2) Dét. commune de Sinzos.
(3) Le Luz est un affluent de l'Arros.
(4) Le moulin de *Las Agulhas* prenait son nom de l'Agalé, dérivation de l'Adour sur le territoire de Bagnères; ce *Noselh de Bagnères* est sans doute le meunier de l'abbé.
(5) Commune d'Avezac.
(6) Commune d'Avezac.
(7) Commune de Bonnemazon.
(8) Commune d'Avezac.
(9) Commune d'Avezac.
(10) Commune de Tilhouse.
(11) Commune d'Angos.

Révolution dispersa les derniers Bernardins, rien ne rappelait plus la grandeur séculaire de leur maison.

§ II — MONASTÈRE DE SAINT-LÉZER (1)

Monasterium B. Felicis martyrii, post B. Licerii confessoris et episcopi. O. B.

Si l'origine de l'abbaye de l'Escaledieu se dessine assez clairement dans le passé, il n'en est pas de même de celle de *Saint-Lézer*. Ici, les obstacles naissent sous chaque pas, et, pour peu que l'on veuille examiner de près la question, on se trouve arrêté par les objections les plus diverses. Que l'on me permette de dire aussi mon avis sur ce sujet, l'un des plus controversés de l'histoire du Bigorre.

J'établirai d'abord, pour l'instruction du lecteur, que le nœud du problème repose sur l'opinion, longtemps défendue, qui admettait dans le diocèse l'existence de deux villes de *Bigorra* et de deux monastères de Saint-Lézer, opinion, du reste, qui semblait s'autoriser de la charte de Marfin, d'une vieille chronique et de plusieurs ouvrages sortis de plumes ecclésiastiques.

Charte de Marfin (2), *vers* 1151. — Marfin, chapelain de Henri II, roi d'Angleterre, nous apprend, dans la charte qui porte son nom, que Charlemagne, marchant contre les Arabes (778), traversa le Bigorre, où il rencontra une ville appelée *Hora* ou *Horra*, près de laquelle s'élevait le monastère de *Sainte-Eulalie de Tara*. — Anciennement, ajoute-t-il, les chanoines de Horra avaient fait échange de lieu (*cambium fecerunt*) avec les moines de Sainte-Eulalie; et, depuis ce moment, le siège de l'évêché fut établi à Tarbes.

Déjà, il y a deux siècles, des doutes sur l'authenticité de cette charte existaient, et le savant Marca les laissait percer dans son *Histoire du Béarn*. Aujourd'hui, la critique est d'accord sur ce point : elle reconnaît que c'est l'œuvre du chapelain de Henri II, travaillant à établir une prétendue donation du comté de Bigorre faite par Charlemagne au chapitre de l'église du Puy, donation que le chapitre, bien entendu, rétrocédait au prince anglais.

(1) *Cart.* de Saint-Lézer; Arch. des Hautes-Pyrénées; Sém. d'Auch, A⁴ XXI; *Gall. Christ*, t. I.

(2) *Fors* de Bigorre; *Trésor* de Pau.

La part faite à la critique, nous ne voudrons pas admettre que *les noms de lieux* signalés par cette charte soient de l'invention du chapelain royal, qui eût, par là, compromis singulièrement, aux yeux des contemporains, le pieux mensonge qu'il désirait accréditer.

Chronique tirée du Cartulaire de Bigorre (1). — Nous devons aussi faire usage, pour le débat dont il s'agit, d'un passage fort curieux que Nicolas Bertrandi a pu copier, de son temps, dans un vieux *Cartulaire* du Bigorre. Ce passage roule sur les invasions des Normands (*gens Daphnica*) à travers les vallées de l'Adour, en 844. Après avoir ruiné les cités de Dax, Lescar, Oloron, les pirates pénètrent dans le Bigorre, suivant évidemment la route de l'Ouest, en passant sans doute par Nay, Pontacq, Ossun. « Ils s'emparent du château de Tarbes (*Tarbiense castrum*) (2), pillent un grand nombre de métairies et de villages, puis viennent mettre le siége devant la ville d'*Orrhe*, que l'on appelle vulgairement *Bigorre* (3). Gérald, qui était alors évêque de cette ville, s'enfuit vers le fort *château de Foronilius;* et comme le monastère du B. Léger (*aula Beatissimi Licerii confessoris*) n'était pas éloigné des murailles d'Orrhe de plus d'un jet de pierre (*uno lapidis jactu*), les moines prirent la fuite de peur d'être compris dans les ruines de la ville. »

Voilà les deux pièces principales sur lesquelles tourne la question. Faut-il, comme plusieurs l'ont fait, rejeter ces récits du terrain historique? Faut-il les considérer comme les productions de la fantaisie de quelque compositeur? Je ne le pense pas; un tel jugement me semblerait outré. L'expédition de Charlemagne contre les Arabes d'Espagne, les courses des Normands dans la vallée de l'Adour, sont des faits trop bien établis par l'histoire et par les chartes de la Novempopulanie. Seulement, acceptons-les sous bénéfice d'inventaire.

(1) Ce *Cartulaire* paraît être l'original de la copie incomplète qui est au *Trésor* de Pau; cette copie est du quatorzième siècle (N° 1, E.), sém. d'Auch, T^s. 32. Une copie faite le 18 mai 1587 (1,886 pages) existait aux archives des Hautes-Pyrénées avant l'incendie de 1809. — N. Bertrandi, *de Tholos. gestis.*

(2) Ce *castrum* est la forteresse que la *Notice des Provinces* appelle *Castrum Bi rrense.* L'église de la Sède en occupe l'emplacement.

(3) *Usque ad Orrehensem urbem quæ nunc vulgariter Bigorris dicitur.*

1° Il est évident que, sous les noms de *Horra, Bigorra, Orrha,* la *Charte* de Marfin et le *Cartulaire* de Bigorre rappellent le même lieu.

2° Que ce lieu ne peut être Tarbes, par cette raison péremptoire qu'aucun titre, pièce, charte, etc., n'a jamais désigné sous ce nom la ville de Tarbes (1). Et, d'ailleurs, que deviendraient les détails du siége, trop facilement éconduits par la critique?

3° Que si l'on veut bien admettre avec Marfin que Saint-Lézer était placé auprès de *Horra,* assertion corroborée, du reste, par le *Cartulaire* précité, qui ne met qu'*un trait de pierre entre le monastère et cette ville*, toutes les positions géographiques se trouveront clairement fixées. *Horra, Bigorra, Orrha*, sera cette place assiégée et détruite par les Normands en 844, et dans le voisinage de laquelle se forma *Vic-de-Bigorre* (2), au dixième siècle.

Quant au couvent de Sainte-Eulalie de Tara, il n'a laissé aucun souvenir dans l'histoire de notre province. Faudrait-il chercher son emplacement près de Tarbes? C'est ce que je ne voudrais même pas avancer. J'aimerais mieux le voir au *hameau de Sainte-Eulalie de Talazac* (commune de Talazac), dont le territoire confine à celui de Saint-Lézer.

Maintenant, je ferais bon marché des étymologies données par la *Charte* de Marfin, voire même de sa petite fraude. J'accorderais également que le *Cartulaire* est tombé dans une grave erreur en disant que le siége épiscopal se trouvait dans la ville de *Bigorra* (3) (*Heraldus qui tunc urbis ipsius tenebat pontificatum*). Mais cette erreur, non entièrement effacée aujourd'hui, pouvait être bien permise dans ces temps reculés, où l'écrivain était facilement égaré par la confusion et l'altération des termes géographiques, et par la diversité des titres que prenaient les évêques de ce diocèse.

(1) On lit *Turba, Tarba* et ses variantes; ou bien le nom de Tarbes est rendu en deux mots : *Castrum Bigorrense*, qui s'appliquent alors moins à la ville propre qu'à sa forteresse.

(2) On écrivait autrefois *Vic-Bigorre*. Exemple : *Big-Begorre*, 1274 (*Act.* de La Case-Dieu.

(3) Plusieurs auteurs, en s'appuyant du récit de N. Bertrandi, ont soutenu que le siége épiscopal du Bigorre avait d'abord été à Vic. On ne saurait trop redire qu'il n'a jamais cessé d'être à Tarbes.

Toutes les difficultés, cependant, ne sont pas franchies. Ces confusions historiques en firent naître d'autres chez les écrivains postérieurs. Les auteurs du *Gallia Christiana* ayant trouvé dans la *Vie de saint Savin*, recueillie par le savant Philippe Labbe, la mention d'un monastère de Bigorre, que dirigeait, au septième siècle, l'abbé *Froninius* ou *Frontinius*, en conclurent que ce monastère se trouvait à Tarbes et sous l'invocation de saint Lézer (1). Plus tard, l'abbé Ducos (2) affirma qu'il existait encore, au onzième siècle, des vestiges de cette maison près de la cathédrale de cette ville. Enfin, des auteurs plus modernes, acceptant cette affirmation, admirent dans leurs écrits l'existence d'une abbaye de Saint-Lézer de Tarbes.

Mais, d'un autre côté, comme les mêmes auteurs du *Gallia Christiana* constataient sur des preuves solides l'existence très ancienne de l'abbaye de Saint-Lézer, au village de ce nom, abbaye encore subsistante de leur temps, il se trouva que le diocèse avait possédé deux monastères sous le même vocable.

L. Lejosne.

(La suite au prochain numéro.)

(1) *Gall. Christ.*, I, 1715.
(2) *Histoire du comté de Bigorre*, 1730. Mss. (G. des Hautes-Pyrénées).

NOTES GÉNÉALOGIQUES
DE JUSSAN

PARDIAC ET BIGORRE

Deux familles ou deux branches du nom de Jussan coexistaient jadis : l'une tenait ses possessions en Pardiac, l'autre avait, en Bigorre, la baronnie de Luc, assortie de plusieurs autres fiefs.

A cette dernière appartenait messire Arnaud de Jussan, chevalier, qui épousa Navarre d'Antin, dame des Affites, de Castets, d'Auriebat, de Sedeilhan. Leur fille, *Mascarose de Jussan*, fut mariée, en 1360, à *Comte Bon d'Antin IV*, baron du lieu du même nom, seigneur des Affites, Bonnefonds, Sarreguzan, Bernadet, etc.

Bernard de Jussan, qualifié *messire*, qui tenait le parti des Anglais, promit au roi de France de remettre entre les mains de l'évêque de Tarbes les forteresses de La Sède et de Bordères. En retour, Charles V devait lui faire compter 6,000 livres par le comte d'Armagnac, et lui accorder des lettres de rémission pour ses rébellions passées. Cet accord eut lieu le 11 septembre 1381. (*D. Villevieille*, fol. 152, vol. 49.) Le même Bernard de Jussan, par procuration de sa femme, Cibélie de Cardeillac, rendit hommage au roi d'Angleterre, en l'église des Frères-Prêcheurs d'Agen; le 8 janvier 1363. (*Bureau des finances de Montauban.*) La convention relative aux castels de La Sède et Bordères fut exécutée par les deux parties, le 10 octobre 1370. Le comte de Pardiac, le seigneur de Barbazan et Arnaud de Malartic se portèrent garants de l'engagement financier du souverain français; Bernard de Jussan fut, en outre, autorisé à relever les murs d'enceinte du lieu de Cardeillac. (Doat, tome I, page 54; *Recueil des titres de Foix*, tome XXXIII, n° 197.)

I. — Jean de Jussan rendit hommage, en 1418, pour la seigneurie de Tieste, et, en 1424, pour celle de Laveroët, comme procureur de la dame de ce lieu, qui était noble Bourguine de Saucède. (*Mss.* Larcher, *Arch. des Hautes-Pyrénées.*)

Jean de Jussan testa, en 1443, et rappela ses enfants :

1. — *Bernard de Jussan*, son fils, auquel, en cas de mort, étaient substituées ses sœurs;

2. — *Miramonde de Jussan;*

3. — *N..... de Jussan*, femme de *Jean de Baulat*, seigneur de Gensac, de Montus, etc.

II. — Bernard de Jussan, seigneur de Tieste, assista Odet de Rivière dans un acte qui fixait les droits de ce dernier sur le terroir de Santos, le 13 avril 1454. (D. Villevieille : vol. XLIX, fol. 8.) Toutes les générations qui succédèrent à Bernard de Jussan sont rapportées dans le *Nobiliaire de Montauban et d'Auch.* De lui vinrent :

1. — *Auger de Jussan*, seigneur de Tieste, présent à la quittance, consentie, le 22 novembre 1483, par noble Jean de Luppé, au profit de noble Raimond de Sérillac, seigneur du lieu de ce nom. (*Archiv. de l'abbaye de Tasque, près Tarbes.*)

2. — *Pelegrin,* qui suit :

III.— Pelegrin de Jussan, qui fit, le 18 mars 1840, des dispositions testamentaires rédigées par Guillaume Raynetty, notaire à Marciac, et désigna ses fils qui étaient :

1. — *Bernard de Jussan;*

2.— *Jean de Jussan*, qui dicta ses dernières volontés à Guillaume Samet, notaire de Saint-Claret, le 11 janvier 1495.

IV.—Bernard de Jussan, seigneur de Laveroët, épousa demoiselle Jeanne de La Fitte, dont il eut :

V.—Michel de Jussan, qui contracta union avec Catherine de Preissac. Celle-ci était veuve le 14 janvier 1426, ce qui appert d'une quittance passée par elle, à cette époque, et reçue par Bonnet, notaire à Marciac. Elle fut mère de :

VI. —Gaillard de Jussan, seigneur de Laveroët, marié à Catherine de Sérignac, qui lui donna :

VII. — Nicolas de Jussan, seigneur de Laveroët, lequel conclut, le 20 février 1541, une transaction, retenue par Bosquety, notaire à Montlezun. Nicolas prit pour femme, le 30 janvier 1552, Isabelle de Ponsan; quelque temps après, il mourut assassiné. Les meurtriers, par ordonnance du Parlement de Toulouse, furent poursuivis à la requête du fils de la victime qui fut le suivant :

VIII. — André de Jussan, écuyer, sieur de Salenave, fut conjoint avec demoiselle de Seriac; d'eux vint :

IX. — Bertrand de Jussan, uni à Marguerite de Fourrt, qui lui laissa :

X. — Aymery de Jussan, seigneur de Laveroët : il s'allia, le 3 novembre 1638, à Antoinette d'Avéon, de laquelle naquit :

XI.—Joseph de Jussan, dont les noces avec Bertrande de Gauran furent célébrées le 20 avril 1677 : ce fut lui qui fut maintenu dans ses prérogatives de noblesse vers la fin du dix-septième siècle.

Jeanne de Jussan était veuve de M. de Lacoste en novembre 1694. Les de Jussan portaient : *D'azur, à deux lions d'argent passants l'un sur l'autre, à la bordure d'or.*

J. N.

RELEVÉ GÉNÉRAL

DES CHEVALIERS CROISÉS

Formant un ensemble de sept mille noms en sus des inscriptions de Versailles.

(Suite.)

BOVES (Hugues de). *Rec. des Hist. des Croisades.* 1202.
BOVES (Robert, sire de). *Rec. des Hist. des Croisades.* 1239.
BOVES (Jean de), Froissard. 1396.
BOWENTE (Henri de), chev. teuton. Cazin. 1342.
BOYNEL (Nicolas de), templier. Michelet. 1307.
BOYS (Jacques), templier. Roussillon. Michelet. 1307.
BOYSIMONT (G. de), templier. Dio. de Rouen. Michelet. 1307.
BOYSSEULH (Géraud de). Limousin. Ch. d'Acre. 1191.
BOYSSO (Humbert de), templier. Dio. de Tours. 1282.
BRABANT (Henri Ier, comte de). Versailles. 1191-1197-1217.
BRABANT (Miles de). H. de Valenciennes. 1218.
BRABANT (Geoffroi de). H. de Valenciennes. 1218.
BRABANT (le duc de). A. du Chesne. 1270.
BRABANT (Godefroy, frère du duc de). A. du Chesne. 1270.
BRAC (Pierre de). Ch. d'Acre. 1250.
BRACHEMONT (Jean de). Touraine. Gaignières. 1248.
BRACHET (Guillaume). Marches Versailles. 1248.
BRACHEUX (Pierre de). Beauvoisis. Villehardouin. 1204.
BRADELEYE (Raoul de), templier. Irlande. P. du Puy, *Hist. des Templiers.* 1307.
BRAELLE ou BREELLE (Pierre de), précepteur de Somorens. Auvergne. Michelet. 1307.
BRAIEQUEL (Hugues de). *Id. Ib.* 1202.

BRAIEQUEL (Pierre de). Blaisois. Villehardouin. 1202.

BRAINE (Robert, comte de). Soissonnais. P. Anselme. 1190.

BRAINE (Gilles de). Flandre Le Carpentier. Ch. de 1201.

BRAINE (Jean de), fils de Robert II, comte de Dreux et de Braine. *Rec. des Hist. des Croisades*. 1239.

BRAINE (Erard, sire de). Champagne. Lettre de Pierre Sarrasin. 1249.

BRAGELLE (P. de), templier. Dioc. de Beauvais. Michelet. 1307.

BRAGELLE (Thomas de), prêtre-templier. Michelet. 1307.

BRACKEL (Annekin de). Flandre. Le Carpentier. 1201.

BRANCACCIO (Marino), napolitain. F. Della-Marra. 1187.

BRANCION (Bernard, seigneur de). Macônais. Guichenon. 1096.

BRANCION (Josserand, seigneur de), « qui avait esté, quant il mourut, en trente-six batailles et poingnées. » (Joinville.) Versailles. 1239.

BRANCION (Henri de), fils de Josserand. Versailles. 1248.

BRANCION (Clément de), templier. Dioc. d'Autun. Michelet. 1307.

BRANDEBURG (Albert, margrave de). Cazin. 1190.

BRANDEBURG (le margrave de). *Id.* 1218.

BRANLES ou BRAULES (Jean de), prêtre-templier. Dioc. de Sens. Michelet. 1307.

BRAQUEMONT (Robin de). *Mém. de Boucicaut*. 1396.

BRARES (Fourgerald de), précepteur de la milice du temple en Aquitaine. Gaignières. 1227.

BRAS (Raymond de). Provence. Jauna. 1096.

BRAS DE FER (Guillaume), chevalier normand. Ch. de Damiette. 1218.

BRAS DE FER (Jean), prêtre-templier. Dioc. d'Amiens. Michelet. 1307.

BRAY (Milon de), en Brie. Bongars. 1096-1102.

BRAY (Thomas de), prieur du temple de Londres. P. du Puy. *Hist. des Templiers*. 1279.

BRAYE (Jean de) templier. Michelet. 1275.

BRAYE (Guillaume de), templier. Bailliage de Pruney Michelet. 1291.

BRÉAUTÉ (Guillaume de). Normandie. Moréri. 1152.

BREBANCIONENSIS (Henri). Ch. de Joppé. 1252.

BREBANS (Milon de), seigneur de Provins. Brie. Versailles. 1202.

BREBANS (Gautier de), templier. Dioc. de Meaux. Michelet. 1297.

BREBANS (Henri de), templier. Dioc. de Laon. Michelet 1307.

BREBIÈRES (Gilles de). Artois. H. de Valenciennes. 1218.

BRÉCÉ (Geoffroi de). Maine. Le Paige. 1158.

BRECEL (Jean), templier. Dioc. de Langres. Michelet. 1307.

BRECENAY (Constant de), prêtre-templier. Dioc. de Sens. Michelet. 1307.

BRECEU (Guillaume de), templier. Pièce n° 3574. Joursanvault. 1313.

BRECHAINCOURT (Jean), templier. Pièce n° 3574. Joursanvault. 1313.

BRECINA (P. de), templier. Dioc. de Clermont. Michelet. 1307.

BRÉCLE (Thomas de), templier. Pièce 3574. Joursanvault. 1313.

BREDERODE (Thierry), originaire de Hongrie. Maison de Hollande. D. Calmet. 1190.

BRÉE (Hubert de). Maine. Ménage. 1158.

BREELLE (Thomas de), prêtre-templier. Dioc. d'Arras. Michelet. 1299.

BREHAN (Jean de), *Hist. de Bresagne*. 1248.

BRÉHAN (Étienne de). Bretagne. Ch. de Limisso. 1249.

REIES (Geoffroi de), templier. Aquitaine. Gaignières. 1223.

REILMORIN (Guillaume du). Bretagne. Ch. de Limisso. 1249.

REIO (Hubert de). Maine. Ménage. 1158.

REISAC (Déodat de), maître du temple ès-provinces de Narbonne et d'Arles. *Hist. du Languedoc.* Ed. du Mège. 1199.

REITHAUSEN (Werner de), chev. teuton. Cazin. 1272.

REM (Arnoul), templier. Michelet. 1307.

RENAZ (Guillaume), templier. Dioc. de Limoges. Michelet. 1307.

RÉON (Armand de). Auvergne. Art. de vérifier les dates. 1096.

RÉON (Maurice de). Auvergne. Versailles. 1270.

RÉON (Pierre de), templier. Michelet. 1307.

RÈS (Guillaume), templier. Languedoc. Ménard. 1307.

BRESSE (Gobert de). Guichenon. 1120.

BRESSIEU (Aymar de). Dauphiné. Guichenon. 1147.

BRESSIEU (Aymar de). *Ib.* G. Allard. 1190.

BRESSIEU (Déodat de), maître du temple en Dauphiné. *Ib.* 1206.

BRESSIEU (Aymar de). Dauphiné. G. Allard. 1345.

BRESSIO (Geoffroi de). Maine. Ménage. 1158.

BRETEAU (Guillaume), pannetier du duc de Bourbon. Froissart. 1396.

BRETEAU (Simon), Mᵉ d'hôtel du duc de Bourbon. Froissart. 1396.

BRETENAY (N.), templier. Dioc. de Troyes. Michelet. 1294.

BRETAGNE (Alain IV, *dit* Fergent, duc de). Versailles. 1096.

BRETAGNE (Geoffroi le Roux, fils d'Alain Fergent, duc de). D. Morice. 1113.

BRETAGNE (Pierre de Dreux, *dit* Mauclerc, duc de D. Morice. 1240.

BRETAGNE (le comte Jean, fils de Pierre Mauclerc, duc de). D. Morice. 1248.

BRETAGNE (Jean ii, duc de), frère de Jean I. *Rec. de Hist. des Croisades*. 1270.

BRETAGNE (Alix de), femme de Jean de Châtillon, comte de Blois. J. Bernier. 1170.

BRETAGNE (Jean de), comte de Richemont. D. Morice 1279.

BRETAGNE (Mathieu de), prêtre-templier. Dioc. de Poitiers. Michelet. 1382.

BRETAGNE (Arnou de), prêtre-templier. Dioc. d'Angers Michelet. 1295.

BRETEAUD (N.), templier. Cazin. 1270.

BRETENCOURT (Raoul de), templier. Dioc. de Paris. Michelet. 1302.

BRETEUIL (Gauthier, seigneur de). Beauvoisis. Versailles. 1096.

BRETEUIL (Guillaume de). Beauvoisis. Bongars. 1096.

BRETEUIL (Évrard de). Beauvoisis, mort à Laodicée Bongars, 1147.

BRETEUIL (Thibaut de), templier. Michelet. 1271.

BRETENAY (Pierre de), templier. Dioc. de Laon.

BRETONA (Perre de), templier. Dioc. de Clermont. Michelet. 1307.

BREUIL (Pierre du), templier. Michelet. 1284.

BREUIL (Arnaud du), templier. Dioc. de Poitiers. Michelet. 1291.

BREUIL (Étienne du), templier. Dioc. de Châlons. Michelet. 1307.

BREUIL (Pierre du), templier. Dioc. de Clermont. Michelet. 1307.

BREVANNE (comte Guy de). *Coll. d'Eccard*. 1218.

BREVAZA ou BREVEZA (Geoffroi de), templier. Dioc. de Limoges. Michelet. 1287.

BREVAZA ou BREVEZA (Guillaume de), templier. *Id. Ib.* 1299.

BREVAZA ou BREVEZA (Ithier de), templier. *Id. Ib.* 1307.

BRIANÇON (Aymar de). Savoie. Guichenon. 1147.

BRIANÇON (Aimeric de). Dauphiné. Gui. Allard. 1147.

BRIARD ou BRIART (Jean), templier. Dioc. de Cambrai. Michelet. 1307.

BRIASTE (Thierry de). Artois. Meyer. 1218.

BRIAYS (Robert de), templier. Joursanvault. 1308.

BRICIO (Jean). *Hist. du Languedoc*, éd. du Mège. 1173.

BRIE (Ansel de). Assises de Jérusalem. 1128.

BRIE (le baron de). Jauna. 1240.

BRIE (Raoul de), commandeur du temple de Moissy. Michelet. 1305.

BRIE (Michel de), prêtre-templier. Dioc. de Sens. Michelet. 1307.

BRIENCHON (Frère), Mᵉ du temple en France, (Brequigny, *Table chron.*) 1202.

BRIENNE (Gauthier, comte de). Champagne. P. Anselme. 1147.

BRIENNE (Gauthier III, comte de), puis roi de Sicile et duc de la Pouille. P. Anselme. 1188.

BRIENNE (Jean de), frère du précédent. P. Anselme. 1188.

BRIENNE (Erard de). Moréri. 1190-1215.

BRIENNE (André de), seigneur de Rameru, tué à Acre. Versailles. 1191.

BRIENNE (Jean de), roi de Jérusalem et empereur de Constantinople. Versailles. 1209.

BRIENNE (Jean de). Moréri. 1240.

BRIENNE (Gauthier IV, comte de). Mathieu Paris. 1244.

BRIENNE (Erard II, seigneur de Rameru, fils d'Erard I de). Joinville. 1248.

BRIENNE (Gauthier de), comte de Jaffa. Versailles. 1248.

BRIENNE (Henri de), mort en Égypte. Du Bouchet. P. Anselme. 1248.

BRIENNE (Alfonse de), *dit* d'Acre, mort à Tunis. P. Anselme. 1270.

BRIÈRES (Hugues de). Champagne. Assises de Jérusalem. 1202.

BRIEY (Renaud de). Lorraine. Bongars. Versailles. 1096.

BRIEY (Hugues de). Lorraine. Albert d'Aix. 1096.

BRIEY (Hugues de). Lorraine. D. Calmet. 1096.

BRIEY (N. de), neveu de Renaud. Lorraine. *Cartulaire de Perrepont* 1096.

BRIEY (Bardoul de). Bongars. 1101.

BRIEY (Hugues de). Lorraine. Bongars. 1101.

BRIFEUIL (Herbert de). Flandre. Meyer. 1218.

BRIFFAUT (N.). Froissart. 1396.

BRIGUEIL (Hélies de), templier. Dioc. de Limoges. Michelet. 1277.

BRIMES ou BRIMEZ (Guillaume de), templier. Dioc. de Meaux. Michelet. 1307.

BRIMEU (le seigneur de). Ponthieu. D. Grenier. 1096.

BRINO (Étienne de). Assises de Jérusalem. 1106.

BRIOIS (Jean). Artois. Lettre du connétable de Chypre. 1288.

BRIOIS (Guillaume de), templier. P. du Puy. *Hist. des templiers*. 1307.

BRIONE (Gui de), procureur de la milice du temple, *Reg. J. J.*, n° 31. Arch. de l'Empire. 1202.

BRIORD (Gérard de). Bugey. Versailles. 1112.

BRIOUDE (le comte de). Auvergne. Moréri. 1190.

BRIQUEVILLE (Guillaume de). Normandie. Versailles. 1096.

BRISEBARRE (Gui). Bongars. 1096.

BRISEBARRE (Gautier). Assises de Jérusalem. 1125.

BRISSARTHE (Renaud de). Touraine. Arch. de l'abbaye de Baugerais. 1218.

BRITAUT (Jean). Champagne. Versailles. 1270.

BRITIGNY (P. de), templier. Michelet. 1307.

BRITON (Daniel), templier. Vermandois. Michelet. 1262.

BRITONIS (Raynaud), templier. Poitou. Michelet. 1307.

BRIUDEU (Étienne de), templier. Dioc. de Limoges. Michelet. 1295.

BRIVATZ (Guillaume), templier. Dioc. de Limoges. Michelet. 1301.

BRIVE (Géraud de), précepteur du temple des Monts. Dioc. de Limoges. Michelet. 1288.

BRIXEY (Pierre de), évêque de Toul. Benoît. *Hist. de Toul.* 1189.

BROC (Bertrand de). Ch. de S.-J. de J. Provence. Papon. *Hist. de Provence.* 1178.

BROC (Hervé de). Anjou. Versailles. 1190.

BRORADILH (Raymond), templier, précepteur d'Arles. Ménard, 1307.

BROCARD (Pierre), templier. P. du Puy. *Hist. des Templiers.* 1307.

BROCART (N.). Froissart. 1396.

BROCE (Bernard de), templier. Pièce 3574. Joursanvault. 1313.

BROCHARD ou BURCHARD, religieux de l'Ordre de Saint-Dominique. Allemand. Moréri. 1283.

BROHET (Pons de), maître de la milice du temple en Provence et Languedoc. Doat. 1282.

BROMONS (Pierre). Villehardouin. 1201.

Denis de Thezan.

(La suite au prochain numéro.)

NOTICE

SUR L'ANCIENNE BARONNIE DE BENQUE

AU COMTÉ DE COMMINGES

(SUITE) [1]

L'ordre de Malte possédait à Benque la terre de *Bioussas*, dépendant de la commanderie de Montsaunès [2]. Un dénombrement de 1669, de Judith de Chenel, seigneuresse de Benque, et de son fils, Jean-Denis de Barrau, seigneur, baron dudit lieu, la désigne ainsi : « Disent encore lesdits » seigneur et dame dénombrants qu'il y a dans ladite terre » et baronnie de Benque une commanderie [3] appelée *de* » *Bieusas*, des dépendances de laquelle il y a le labourage » de cinq paires de bœufs et un moulin.—Le tout possédé » noblement par le sieur commandeur. »

Les limites de cette terre étaient fixées par de grandes bornes de pierre carrées de un mètre de haut, dont quelques-unes existent encore. Dans une liasse des *améliorissements* de Montsaunès, comprenant des actes du seizième siècle à 1745, et déposée aux archives de la Haute-Garonne, la terre de *Bioussas* ou *Vieussas* est mentionnée plusieurs fois comme dépendant de la paroisse de Montoulieu [4]. Le même état de choses existe encore aujourd'hui. Bioussas dépend de la commune de Benque pour le temporel, et de la paroisse de Montoulieu pour le spirituel. Tout fait présumer qu'avant d'appartenir aux chevaliers de Malte, cette terre avait été la propriété des Templiers, à qui elle

(1) Voir les numéros de février, mars, avril et mai 1866, pages 381, 500 et 555.

(2) Montsaunès, aujourd'hui commune de 650 habitants, dans le canton de Salies, arrondissement de Saint-Gaudens. Son église, qui est remarquable, a été, dit-on, bâtie par les Templiers.

(3) La commanderie était à Montsaunès. Bioussas en dépendait. (*Archives de la Haute-Garonne.*)

(4) Montoulieu, village au sud de Benque, bâti sur une élévation dont le point culminant porte encore les ruines d'un ancien château féodal.

avait dû être donnée par la maison de Benque, qui avait fourni plusieurs de ses membres à cet ordre célèbre.

Le terroir de Benque avait, en 1780 (1), une contenance de huit cent soixante-treize arpents, dix mesures, un boisseau, y compris les biens nobles, les chemins et les ruisseaux. Elle est aujourd'hui de onze cent vingt-neuf hectares quatre-vingt-onze ares vingt centiares, comprenant une population de quatre cent cinquante habitants, répartie en quatre-vingt-cinq feux. En 1780, l'allièvrement ou impôt, sans y comprendre les biens nobles, était de 401 livres 11 sols 10 deniers et demi. Il était établi, selon la valeur de la terre, dont il y avait six degrés tarifés : le premier, à 1 livre 4 sols l'arpent, et le dernier, à 1 sol l'arpent. La commune de Benque paie actuellement 7,497 fr. 50 c. d'impôt.

Pour faire apprécier les avantages du système métrique et de son application dans les détails de la vie, il suffira de donner un aperçu des différentes mesures en usage seulement à Benque avant 1789.

On y employait, pour les mesures agraires, l'*arpent de Salies*, valant cent treize ares quatre-vingts centiares, et qui était adopté à Aulon, Mengué, Bouzin, Cassagnabère, Ramefort, Cazeneuve, Esparron, Latoue, Gariscan, Montaut, Peyrouzet, Séglan, Saint-Élix, Terrebasse et Tournas ; tandis que les autres communes voisines suivaient l'arpent d'Alan, qui avait d'ailleurs à peu près la même contenance. Cette division devait remonter au moyen-âge à une époque où les seigneurs de Benque possédaient Aulon, Ramefort, Cassagnabère, Esparron, etc.

Pour les grains, on se servait de la mesure de Saint-Gaudens, valant, le *sac*, 9 décalitres.

Pour le vin, on suivait la mesure d'Aurignac : l'*uchau* valant 488 millilitres, quatre uchaux formaient un pot.

(1) Extrait du Livre terrier de Benque de 1780.

Pour le bois, on employait la *canne* du pays, valant 3,983 millimètres cubes.

La mesure de poids était la livre du Languedoc, valant 407 grammes [1].

Le sol de Benque est fertile et produit abondamment du blé, du maïs : la vigne réussit bien sur les coteaux et donne de bon vin. La vallée produit d'abondants fourrages qui facilitent l'élève des bestiaux à cornes dont la population a toujours fait un assez grand commerce.

Dans la partie sud du territoire qui avoisine Bachas, le long de *la Louge* [2], on trouva, il y a quelques années, des ossements fossiles appartenant à de grands quadrupèdes qui pouvaient avoir été voisins du Tapir, selon Cuvier. M. du Mège, dans le tome Ier de sa *Statistique générale des départements pyrénéens*, page 370, mentionne plusieurs découvertes de cette nature faites dans ces contrées.

Au point de vue politique, Benque a éprouvé le contrecoup de tous les événements qui ont affecté le comté de Comminges, dont il faisait partie.

A la dernière réunion des trois États, convoqués à Muret, en 1789, pour l'élection des députés aux États-Généraux, d'où sortit la Révolution qui renversa l'ancienne société et qui est le point de départ de la société moderne, la communauté de Benque envoya, comme députés du Tiers-État, MM. Bonnefont et Savès, cultivateurs.

La baronnie de Benque fut possédée par la famille de ce nom jusqu'à la fin du seizième siècle. A cette époque, N... de Roquette, seigneur de Puygaillard, en fit l'acquisition sous faculté de rachat. De ses mains, elle passa

(1) *Tables de comparaison entre les mesures anciennes et les nouvelles*, publiées par ordre du préfet de la Haute-Garonne (Toulouse, an X), pages 82, 262, 320 et 344.

(2) Cette rivière se jette dans la Garonne à Muret. A son nom se rattache le souvenir de la bataille de Muret, livrée en 1213 entre les Albigeois et les catholiques commandés par Simon de Montfort, et dans laquelle fut tué Pierre, roi d'Aragon. C'est dans son lit que se passa le plus fort de l'action.

d'abord dans celles d'un seigneur de Cardailhac, et puis dans la maison de Barrau de Parron, originaire du Condomois, qui en était en possession le 4 juillet 1612. Un acte de donation fait par une demoiselle de cette maison donne même tout lieu de penser que les Barrau possédaient la seigneurie de Benque en 1595. Quoi qu'il en soit, l'ancienne famille de Benque dut renoncer au titre de *baron de Benque*. Un jugement du Parlement de Toulouse, en date de 1649, fit défense à Jean-Antoine de Benque, seigneur de Casties, de prendre désormais ce titre qui appartenait aux nouveaux possesseurs de la terre (1).

Le 3 septembre 1638, Jean-Paul de Barrau vendit la baronnie de Benque à Pierre-Paul de Martres, seigneur de Hautmont, pour 27,000 livres. Judith de Chenel, veuve de Jean-Paul de Barrau, ayant à exercer sur la succession de son mari des reprises pour plus de 29,000 livres, un arrêt du Parlement de Toulouse, en date du 16 décembre 1649, lui adjugea la terre de Benque et en déposséda Pierre-Paul de Martres. Le 21 avril 1714, Charles de Barrau, petit-fils de Judith de Chenel, vendit la baronnie de Benque à madame Marie-Françoise de Pellissier, veuve de Joseph-François de Sauveterre, ancien capitoul, dont le fils, Antoine Bruno de Sauveterre, s'en défit moyennant 25,000 livres en faveur de M. Guillaume de Guibert de Renery, seigneur de Lanauze, ancien capitaine au régiment de Bourgogne (infanterie). C'est de ce dernier que M. Jean-François de Mont, seigneur d'Eoux (2), en fit l'ac-

(1) Titres en ma possession.

(2) Eoux. La terre d'Eoux appartenait, à la fin du quinzième siècle, à noble Pierre de Logorsan, seigneur de Bellegarde, de Gensac et autres lieux. C'est lui qui, le 5 juin 1480, donna à la communauté d'Eoux des *coutumes* identiquement semblables à celles que possédait la communauté de Benque, sauf quelques détails locaux. Il était encore seigneur d'Eoux en 1494. En 1573, on retrouve cette terre dans les mains de messire Jean d'Orbessan, seigneur et baron de La Bastide-Paumiès, chevalier de l'ordre du roi, dont la fille, Paule d'Orbessan, avait épousé messire Jean-Antoine de Bruyères, baron de Chalabre, capitaine de cinquante hommes d'armes des ordonnances du roi. En 1603, messire Louis de Cayres

quisition le 3 mai 1750, pour le prix de 35,000 livres. La Révolution de 89 trouva son fils, Joseph-Bernard-Élisabeth de Mont, mon grand-père, en possession de la terre et baronnie de Benque (1).

Cette notice serait incomplète si je passais sous silence l'ancienne famille de Benque, qui, par la longue possession de la terre de ce nom autant que par l'importance du rôle qu'elle a longtemps joué dans le comté de Comminges, doit trouver place dans ce travail.

Plusieurs auteurs, parmi lesquels on peut citer Larcher et Castillon d'Aspet, font descendre la maison de Benque des anciens comtes de Comminges. Chez M. Castillon, cette opinion est la conséquence d'un système (2). D'après lui, toutes les grandes maisons du comté seraient descendues de la maison comtale. Mais s'il donne quelques preuves pour la maison d'Espagne et la maison de Spel, ou d'Aspet, il se borne à des suppositions et à des probabilités pour les autres, et en particulier pour la maison de Benque.

d'Entragues, baron d'Auterive, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi et mari d'Antoinette d'Hautpoul, entra en possession de la terre d'Eoux, en paiement d'une somme de 21,000 livres que lui devait Jean d'Orbessan. Le 10 mars 1617, le baron d'Auterive la céda, moyennant une somme de 20,500 livres, à messire Adrien de Montluc, prince de Chabanais, comte de Carmaing, gouverneur du pays de Foix, petit-fils du célèbre Montluc et époux de Jeanne de Foix, fille unique d'Odet de Foix et de Jeanne d'Orbessan, dont il hérita. Le poète gascon Goudelin lui avait dédié ses poésies en langue patoise : sa dédicace commence par ces mots : *A magnific, grand et de tout brabe Seignou Adrien de Mounluc*, etc. — La même année 1617, Antoine de Gives, seigneur de La Pigerie, d'une ancienne famille de l'Orléanais, que son mariage avec demoiselle Catherine de Saman de Maure avait fixé dans le Comminges, acheta la terre d'Eoux au prince de Chabanais. Elle resta dans la famille de Gives jusqu'à ce que, par la mort des petits-fils d'Antoine, elle passa en la possession d'Antoine de Mont, sieur du Blanin, époux de Marguerite de Gives, leur sœur (1685). Depuis cette époque, elle est restée dans la famille de Mont.

(1) Famille de Mont, originaire du comté d'Armagnac, fixée dans le Comminges par le mariage de noble Antoine de Mont, seigneur du Blanin, avec demoiselle Marguerite de Gives d'Eoux. (Voir la généalogie de cette famille dans la *Revue d'Aquitaine*, nos de février, mars et avril 1865.

(2) *Histoire des Populations pyrénéennes*, tome Ier, pages 217 et 263.

Larcher est plus explicite. Voici ce qu'il dit dans son dictionnaire historique manuscrit, déposé dans les archives du département des Hautes-Pyrénées à Tarbes [1] : « Le » château de Benque fut, dit-on, bâti avant 1075 par le » comte de Comminges pour venger la mort de son père, » que le comte d'Astarac avait tué, et qu'il fut ensuite » donné à un cadet de la maison de Comminges, qui con- » serva les anciennes armoiries de la famille, qu'on assure » avoir été *de gueules à la croix d'or*, et prit le surnom » du château de Benque. Cela ne cadre point, quant aux » armoiries de Comminges, avec ce qu'en rapporte Join- » ville. »

Le côté incertain de cette opinion n'échappera à personne. Larcher ne donne pas plus de preuves que Castillon. Et ce qu'il dit de la donation du château de Benque à un cadet de Comminges qui en aurait pris le nom, et des anciennes armoiries des Comminges, ne repose sur aucun document authentique. Larcher, quant aux armoiries, invoque Joinville. Ce témoignage, s'il était vrai, serait à coup sûr des plus respectables. Mais il est hors de doute que Joinville n'a nullement fait mention des armes des Comminges. Il y a bien, dans l'édition de 1545 de la *Vie de saint Louis*, par Joinville, publiée par Antoine-Pierre de Rieux, avec un *avis au lecteur* de Guillaume de Laperrière *(Tholosain)*, trois passages dans lesquels il est question d'un vicomte de Couserans, de la maison d'Espagne, qui aurait raconté à Joinville l'origine de sa famille et de ses armoiries, lesquelles auraient été *d'or à un bord de gueules;* mais cette édition n'est rien moins qu'exacte. Certains passages, dont quelques-uns publiés par Estienne Paquier, ont été reconnus faux et n'ont plus été reproduits. Il faut mettre de ce nombre ceux qui sont relatifs au

[1] Je dois la communication de ces documents à l'obligeance de M. Magenties, archiviste des Hautes-Pyrénées.

vicomte de Couserans et à ses armoiries. En effet, ils ne figurent pas dans les différentes éditions qui ont été faites de la *Vie de saint Louis*, par Joinville, à plusieurs époques et sur des documents divers par différents auteurs. Bien plus, de Rieux ne s'est pas borné à des intercalations. Dans la narration des faits rapportés à la page 68 de son édition, il a tout simplement substitué le vicomte de Couserans à Érart De Siverey, ou Xiverey. Ces variantes erronées ont été relevées dans presque toutes les éditions subséquentes, que je me permets d'indiquer ici au lecteur, savoir : l'édition publiée en 1617 par Claude Ménard, qui flétrit avec sévérité les inexactitudes de De Rieux ; celle de Ducange, publiée en 1668 ; celle de Capperonnier, publiée en 1761, avec une préface où sont également signalées les erreurs volontaires de l'éditeur gascon (1) ; celle qui a été publiée, en 1840, dans le vingtième volume du *Recueil des Historiens de France*, par MM. Daunou et Naudet, avec des notes où sont indiqués les changements et additions dont Pierre de Rieux s'est rendu coupable, *notamment ceux relatifs au vicomte de Couserans* (2). Je pourrais encore ajouter l'édition de M. Francisque Michel (1859) et celle de M. Natalis de Wailly (1865) (3), qui sont également muettes sur les passages en question. On ne peut s'expliquer les interpolations de De Rieux et de Laperrière que par le désir qu'ils ont dû avoir d'être agréables à une puissante maison de leur province. Du reste, De Rieux avoue lui-même, dans sa Dédicace au roi François Ier, qu'il n'a pas respecté la narration de l'auteur et « *qu'il a dressé* » *cette histoire en meilleur ordre qu'elle n'était aupa-* » *ravant.* »

Cyrille de Mont de Benque.

(La suite au prochain numéro.)

(1) Page VI de la Préface.

(2) Page 223, note 5, et p. 233, note 7.

(3) Je ne saurais trop recommander l'édition avec texte rapproché du français moderne, qu'a récemment publiée M. Natalis de Wailly chez Hachette (1865).

HISTOIRE

DE LA VILLE DE PERPIGNAN [1]

—

III (SUITE)

Le cardinal mourut trop tôt pour l'affermissement de sa conquête; il avait bien compris la nécessité de flatter les Catalans et d'observer les priviléges, gênants peut-être, mais tout au moins respectables, du Roussillon. Mazarin n'eut pas la même pensée; il crut, en ayant l'air de mettre toute violence de côté, et en se fiant pour le reste entièrement à sa finesse, avoir bon marché des nouveaux sujets du royaume de France; par cette mesure maladroite, il compromit irrémédiablement la position, et, en peu de temps, rendit la domination française impopulaire : il y avait bien près de là à la faire haïr. C'est ce qui arriva, et les armées ne purent prévaloir contre ce virement de l'opinion. Le Roussillon lui-même s'émut, quoique il dût bien comprendre l'impossibilité de secouer le joug qui le menaçait depuis si longtemps; un complot même fut ourdi à Perpignan pour y renouveler la scène fameuse des *Vêpres Siciliennes*, le jour de la Fête-Dieu de l'année 1653, mais il fut découvert à temps par le duc de Noailles, gouverneur général, et la guerre continua seulement en Catalogne. C'est sur ces entrefaites que les Perpignanais usèrent pour la dernière fois de la *Ma-Armada* contre Villefranche-de-Conflent. Tout cessa enfin par le traité des Pyrénées, qui reconnut définitivement à la France la possession du Roussillon et de la Cerdagne (7 novembre 1659).

[1] Voir tome IX, page 374, et les numéros de décembre 1865, janvier, février, mars et avril 1866, pages 265, 404 et 521.

IV

DEPUIS LA CESSION A LA FRANCE JUSQU'A LA RÉVOLUTION. 1659 A 1759

En 1660, après les conférences qui avaient eu lieu à la fin de l'année précédente sur la Bidassoa, la cour s'était transportée à Toulouse, où Louis XIV reçut la députation perpignanaise et accorda à son chef, le premier consuldom François de Blanes, la confirmation des priviléges et coutumes de la cité (6 janvier). Le 2 avril, il entrait lui-même à Perpignan, et en recevait les clefs présentées par les consuls dans un bassin d'argent : il y séjourna jusqu'au 14.

Perpignan se soumit assez facilement aux nouvelles lois qui lui étaient imposées : l'organisation municipale n'y reçut aucune atteinte apparente, quoique, en réalité, son importance eût singulièrement diminué. C'est, du reste, un des traits caractéristiques de la politique de Louis XIV, d'avoir annihilé l'existence morale des villes qui, jusque là, avaient joué un rôle quasi-indépendant, pour les envelopper dans le mouvement provincial, qui fut le commencement du grand système centralisateur. Une intendance fut établie à Perpignan après la conquête, et ces trois grands pouvoirs, le gouverneur général, le conseil souverain et l'intendant, acquirent facilement un complet ascendant de fait, sinon de droit, sur la communauté [1].

[1] A ce moment, un personnage dont le nom a joué un rôle important dans l'histoire du grand siècle, tenait garnison à Perpignan avec une compagnie de cavalerie; c'était le marquis de Montespan (1669-1670).

Je crois devoir donner ici les noms des premiers présidents et des présidents du Conseil souverain.

Premiers : de Trobat (1691); comte d'Albaret (1698); son fils (1718); de Collares (1750); Bon (1753); Peyronet de Tressan (1773); de Malartic (1776). Présidents à mortier : Sagarra, de Pratz, de Copons, de Collares, de Cayrol, de Madailhan, de Fontanelle, de Trobat, de Sallèles, Fornier, de Vilar-Reynal, de Feuilla, de Boisambert, de Copons, Anglada.

Une dernière conspiration fut cependant ourdie dans le Conflent, et devait éclater également à Perpignan ; mais elle fut découverte à temps et n'eut aucun autre résultat que le supplice des principaux coupables ; puis, après quelques années d'une paix assez douteuse, la guerre reprit avec une nouvelle violence, et le Roussillon fut encore une fois désolé par les dévastations des gens de guerre, en devenant le théâtre de combats continuels. La paix de Riswick y mit momentanément un terme ; mais ces désordres recommencèrent avec la guerre de la succession d'Espagne. Au milieu de ces événements divers, Perpignan demeura tranquille et n'eut plus l'ennemi sous ses murs ; la milice de la ville seule figura dans de glorieux combats, où commandèrent avec éclat les maréchaux de Noailles, de Bellefonds et de Mailly ; ce dernier est l'homme qui a le mieux mérité de la cité et qui a le plus puissamment contribué à son amélioration physique au siècle dernier.

Le dix-huitième siècle, à Perpignan, ne présenta aucun fait saillant : des changements faits, presque aussitôt annulés, dans l'administration municipale, comme je l'ai déjà dit, y jouèrent un grand rôle ; puis ce sont d'heureuses innovations, comme le pavage des rues, l'établissement des réverbères, des pompes, etc. ; d'événements politiques, aucune trace. Le Conseil de ville faisait preuve dès lors d'une entière soumission au nouveau souverain qui avait été imposé au pays, et, comme renseignement curieux, je vais donner le détail d'une des nombreuses fêtes qui eurent lieu à Perpignan pour les avènements, naissances, victoires, etc. : les bourgeois saisissaient toujours avec empressement ces occasions de réjouissance.

Cette solennité fut provoquée par la proclamation de la paix de 1749, et fut célébrée le 25 février de cette année.

Le conseil, composé de MM. Barescut, Bru, Ferriol y Rossell, Jué, Boyador, Banyot, Pagès, Vigo, Fabre, fut réuni par les consuls Besombes, premier, Jaume, Crozat et Gogé, et il fut décidé « de faire éclater la joye publique, » et, en conséquence, de faire les illuminations et réjouys- » sances publiques, ainsi et de même qu'il fut fait en 1739, » et mesme au delà si c'est possible, laissant la direction » de tout à messieurs les très illustres consuls, et que » les dépenses pour le nécessaire seront prises sur le » fonds de la communauté, sur le bon plaisir cependant » de monseigneur l'intendant. » Comme on le voit, les consuls n'étaient plus les seuls maîtres; l'intendant était appelé à intervenir directement en chaque matière.

Un *Te Deum* fut, en conséquence, chanté à la cathédrale, et voici l'état officiel des frais de la cérémonie religieuse :

Pour deux charrettes de laurier.	20 liv.	» sols	» den.
Cordes, ficelles, fils.	4	8	»
136 lampions à l'extérieur de l'église. .	26	14	8
Frais de pose desdits lampions	4	10	6
L'ornementation des portraits du roi, de la reine, du dauphin.	»	8	»
Les fleurs qui garnissaient la grande custode.	6	»	»
Pour saluts tirés à la sortie du Saint-Sacrement	15	»	»
Pour tapisseries.	15	»	»
Frais divers.	29	19	6
	122	»	8
Plus pour 436 cierges.	240 liv.	5 sols	20 den.

De leur côté, les consuls de la *très fidèle ville* acquittèrent directement ce qui suit; on verra, d'après cet énoncé sommaire, que les fêtes sont toujours à peu près les mêmes dans tous les temps et pour tous les souverains :

Frais de publication, musique de ville, tapisserie du consulat.	66 liv.	» sols	» den.
Torches.	103	»	»
Cocardes et gants aux ex-consuls et musiciens	27	»	»
Tambours-majors des deux régiments de garnison (Poitou et Lyonnais)	24	»	»
Fontaine de vin, feu de joie, laurier des portes, armoiries de ville.	56	»	»
Musique.	48	»	»
Feu d'artifice tiré par Simon Érissé. . .	80	»	»
Illumination.	56	»	»
Aux chanoines de Saint-Jean pour port de la grande custode.	50	»	»
	310 liv.	7 sols	6 den.

En 1733, à la grande satisfaction de la population, le roi avait diminué l'effectif de la garnison de Perpignan et rétabli le régiment de milice (10 novembre); les lettres, patentes renferment un passage trop flatteur pour ne point les citer ici : « Sa Majesté, disent-elles, reconnaissant le » zèle et la fidélité des habitants de sa province de Rous- » sillon, Cerdagne et Conflent, et particulièrement de sa » très fidèle ville de Perpignan, par les preuves éclatantes » qu'ils en ont donné en toutes occasions, a résolu d'en » retirer la plus grande partie des troupes qui y sont en » garnison pour en confier la garde auxdits habitants. » Ce régiment fut recomposé de deux bataillons à 20 compagnies de 50 hommes : l'état-major se composa de MM. le premier consul, colonel; de Tord, lieutenant-colonel; Bourgeois, major; Rovera et Tersals, chefs de bataillon; le premier consul, de Tord, de Perrarnau, Jordy, de Parda, Barescut, de Torrens, Cavaller, de Palmarola, Salve y Cabestany, Rovira, de Sagarriga, Barescut cadet, de Pagès de Copons, chevalier d'Oliver, de Campredon, Joubert, de Bou, Lassus, de Ruisbernys,

capitaines. Le reste de la province forma six bataillons; citadelle de Perpignan, 8 compagnies, commandant d'Albert; Collioure, 13, Puig; Bellegarde et Fort des Bains, 10, Comes; Pratz de Mollo, 5, Coste; Villefranche, 5, Bordes; Montlouis, 8, Picart.

J'ai dit tout à l'heure que le maréchal de Mailly, pendant sa longue administration, avait rendu les plus sérieux services à la ville. Il est juste de rapporter ici l'énumération des nombreuses fondations de cet homme de bien : création du théâtre; d'une école militaire pour douze gentilshommes de la province; des promenades; de l'hôpital des repenties, « où ces femmes sont traitées d'esprit » et de corps »; d'une manufacture de draps à l'hospice; d'une maison spéciale pour les enfants trouvés; réinstitution de l'Université et agrandissement de cet établissement; une école gratuite pour les filles pauvres. Je ne veux pas parler avec détail de ce qu'il fit pour le reste de la province et notamment au Port-Vendre, sur lequel, le premier, il appela l'attention du gouvernement.

C'est au milieu de ces diverses préoccupations que s'écoula le dix-huitième siècle. La commotion produite par les premières agitations de la révolution, ne fut que plus violente après un calme aussi long. Le clergé en masse se prononça contre les idées nouvelles et refusa le serment civil au point que l'évêque constitutionnel, ne trouvant pas assez de curés jureurs pour le service des paroissiens, dut en faire venir de tous les diocèses voisins.

En même temps, quelques hommes violents s'élevaient et jetaient la terreur dans le pays. Une rapide émigration, malheureusement trop facile, priva bientôt les provinces, non seulement de la classe la plus élevée de sa population, mais d'une masse considérable d'individus

honnêtes de toutes les conditions, qui, n'ayant que quelques pas à faire, se hâtèrent de quitter la France. La terreur put alors s'installer librement au milieu d'une population effrayée et privée de ses membres les plus intelligents : en même temps, les armées espagnoles envahissaient les frontières. Mais je m'arrête : j'aime mieux clore ici mon récit, que de le poursuivre et d'avoir à retracer de sanglantes et honteuses scènes. J'ai été assez heureux pour étudier l'histoire d'une ville qui a joué un rôle important dans les annales de la France et de l'Espagne; qui a été le théâtre de glorieux combats, et dont les habitants ont toujours fait preuve d'un vaillant courage : j'ai essayé de ressusciter pour un moment ce glorieux passé aux yeux des descendants de ces fiers bourgeois qui soutinrent les siéges de 1475, de 1542 et de 1640; je ne veux pas maintenant les attrister du récit des malheureux souvenirs de 1793.

Je donne, en finissant, les noms des familles qui ont été revêtues de la dignité consulaire de 1635 à 1703, extraits du seul registre de nomination de ces fonctionnaires conservé aux archives municipales; l'astérisque désigne les premiers consuls :

Arles y Carrera, 1636.
Aymerich, 1643.
* De Arros, 1651.
* De Aux, 1659.
Alenya, 1668.
Albafulla, 1674.
Audibert, 1683.
Anglada, 1686.
Angues, 1703.
* Ballaro, 1635.
Batlle, 1637 * 1650.
Bosch, 1629.
Bonet, 1646.
Bons, 1649.
Blanch, 1628 * 1654.
Bret, 1653 * 1660.
De Blanes, 1656 * 1667.
Blemquet, 1658.
Bonat, 1658.
Bouymatas, 1659.
Balasio, 1659.
Bossell, 1662.
Blay, 1675.
Bouttes, 1687.
Barth, 1689.
* Busquels, 1696.

Bonaura, 1701.
* Coutant, 1638
De Cerague, 1628.
De Carrera, 1638.
Carboneill, 1645.
De Campredon, 1648.
Cavasser, 1651.
Cesses, 1631.
* De Cerenat, 1652.
Coll, 1656.
Cahors y Soler, 1664 * 1688.
Costa, 1664.
Coronat, 1665.
Casadevall, 1666.
Carles, 1667 * 1698.
Comptei, 1688.
Corio, 1670.
Coma, 1673.
Castellet, 1684.
* Collaros, 1685.
Clavazia, 1696.
Descamps, 1635 * 1639.
Dalfau, 1644.
Domenya, 1652.
Dams, 1652.
Diego, 1661.
Dalmau, 1664.
Domenech, 1665.
Depena, 1682.
* Delpas y Camparell, 1687.
Dauder, 1690.
Esprer, 1660.
Estève, 1696.
Ferrassolle, 1675.
Fornier, 1678.
Feliù, 1680.
Franch, 1682.
Galand y Terrens, 1636.
Fériol, 1648.
Farniès, 1656.
De Finisterra, 1660 * 1679.
Ferrer, 1666.
De Foix de Béarn, 1670 * 1691
Gandulf, 1638.
Garau d'Oms, 1644.
Genares, 1645.
Gitart, 1649.
Gonzalvo, 1659 * 1680.
Glomer, 1662.
Garrego, 1673.
* Gazaniola, 1674.
Gaubill, 1675.
Galls, 1685.
Iremdlet, 1653.
Irillach, 1659.
Izern, 1697.
* Juallar, 1644.
Juinctamet, 1645.
Jaume, 1680.
Llombart, 1635.
Lassus, 1650.
Loymes, 1660.
Lluch, 1669.
Llemby, 1671.
La Bastide, 1681.
* Lobeyrach, 1694.
* Lafita, 1696.
Laniverdière, 1703.
Maurains, 1637.
Minyana, 1640.
Manalt, 1643.
Mestre, 1664.
Mazart, 1674.
De Milla, 1686.
Mari, 1687.
Mam, 1691.
Nadal, 1635.
Nara, 1672.
D'Orisla, 1637 * 1682.
D'Ortafa, 1647.
* D'Ortega, 1663.
* Palan, 1635.

*Praty, 1640.
Puig, 1641.
Punyet, 1644.
Pi, 1648 * 1656.
*Pages, 1649.
Pontis, 1649.
Pujol, 1651.
Piguer, 1654 * 1672.
Pons, 1654.
De Pérarnau, 1673.
Padern, 1673.
Pinèdes, 1679.
Réador, 1635.
Reda, 1636.
Roger, 1639.
*Rey, 1641.
*Ros, 1645.
Reart, 1649.
Roig, 1652.
Ripoll, 1654.
Riguer, 1658.
Regnes, 1667.
Ribet, 1671.
De Ricart, 1674.
Rodo, 1674.
Rovira, 1676.
Roymir, 1677.
Ribera, 1681.
De Rochebrune, 1684.
Rosy d'Ortafa, 1686.
Ruas, 1688.
Raymond, 1696.
*Sobira, 1636.
Savi, 1637.
Sobias, 1639.
Sellier, 1647.
*Seuder, 1648.
Strada, 1650.
Sagateras, 1657.
Solar, 1661 * 1666.
Sommanaty de Reguiscas 1662
Sunyer, 1667.
Sarra, 1676.
Sabater, 1677.
Scala, 1685.
De Sarraga, 1694.
Serbes, 1694.
*Selva, 1701.
Tarral, 1636.
Taulera, 1643.
Taqui, 1650.
Terrat, 1653.
*Toly, 1662.
Tort, 1678.
Ugo, 1639.
Uguerra, 1679.
Vallespir, 1640.
*Vallaro, 1643.
Vila, 1649.
Veneci, 1649.
Villaroja, 1662.
Vilar, 1664.
Vingals, 1670.
*Valls, 1675.
Vaquer, 1689.
Vermell y Talairach, 1701.

E. de Barthélemy [1].

[1] Nous indiquerons ici les divers travaux publiés déjà par nous sur le Roussillon : *Établissements monastiques du Roussillon;* in-8°, 1856. — *Étude sur les Monuments du Roussillon;* in-8°, 1856. — *Le Cloître d'Elne, Bull. monum.;* 1857. — *Souvenirs du Roussillon,* revue *Le Souvenir;* 1863-1864. — *Histoire des institutions civiles, religieuses et municipales de Perpignan; Revue des Provinces;* 1864-1865.

HISTOIRE ET PHILOSOPHIE MÊLÉES

DES CROISADES

A PROPOS DU MUSÉE DE VERSAILLES

par M. Denis de Thezan.

Nos plus récents abonnés n'ont pas été à même de lire la grande étude sur les croisades que, sous le titre d'*Histoire et Philosophie mêlées*, M. Denis de Thezan a publiée dans les colonnes de cette *Revue*.

Ce travail vient de paraître en un volume in-8°, à la librairie d'Auguste Aubry, 16, rue Dauphine, à Paris [1].

Le livre de M. de Thezan est précédé d'un avant-propos qui est, à lui seul, un exposé si net et si précis, que nous croyons devoir le reproduire. Il engagera, pensons-nous, mieux que toute réclame, nos lecteurs à enrichir leur bibliothèque d'un ouvrage qui, d'ailleurs, n'a été tiré qu'à très peu d'exemplaires, relativement à l'intérêt qu'il comporte et au grand nombre de familles qu'il concerne.

Ce livre donne, de plus, une idée de l'immense travail, presque achevé, dont notre collaborateur s'occupe et que nous avons déjà fait connaître en publiant, en partie, les lettres A et B du *Relevé général des Chevaliers croisés*. Mais laissons la parole à M. de Thezan :

« L'auteur de ce livre est entré dans la vie avec un vif entraînement pour les époques féodales et guerrières. Il eut son berceau entouré des débris de sa famille maternelle, qui jeunes compagnons de l'amiral d'Estaing, en Amérique ; qui criblés de blessures à Aboukir, à Trafalgar, à Dantzick, à Lutzen, en un mot, sur tous ces champs de

[1] Pour recevoir l'ouvrage *franco*, envoyer 3 fr. 40 c. en timbres-poste à l'éditeur susnommé, ou à l'auteur, rue de Richelieu, 64.

bataille dont le dernier fut Waterloo. Du côté paternel, il reçut la tradition d'ancêtres tour à tour violemment déracinés du sol natal, au gré des tempêtes civiles ou religieuses, depuis tantôt sept cents ans. L'âge et l'étude n'ont modifié ce premier amour, s'il ose s'exprimer ainsi, que sur de certains points et par de certains côtés.

» Le Musée de Versailles — et, en particulier, les salles des Croisés — devait, dès lors, attirer son attention, sinon son intérêt. Au surplus, il n'a jamais songé à faire le procès à la façon dont a été exécutée cette création, qui restera une des plus patriotiques pensées du règne de Louis-Philippe. Les critiques partielles qu'il s'est permises sont de bonne foi et peu graves au fond. Il y a des choses qui commandent à la plume un certain ménagement ; la brutalité est, d'ailleurs, toujours une forme ingrate de conviction.

» Écrit au courant de la plume, avec une absence volontairement complète des règles didactiques, ce livre, l'auteur le reconnaît tout le premier, paraîtra, quant à son titre, bien ambitieux pour la substance qu'il renferme Les lecteurs constateront peut-être çà et là des contradictions d'idées qui sont, du reste, plus apparentes que réelles. D'autres reprocheront peut-être à l'écrivain sa mobilité d'opinions : *rétrogade* le matin, *libéral* le soir. Ceux-ci, enfin, trouveront son jugement sur quelques personnages ceints de l'auréole des bienheureux, ou ayant porté la couronne royale, peu orthodoxe et même irrévérencieux.

» Cependant l'écrivain n'a rien mis du sien, tant les faits parlent d'eux-mêmes. Homme des temps nouveaux par les idées, bien que plein de respect pour ce que les temps passés ont eu de grand et de fécond, pour ce que les hommes ont eu de noble et de généreux, rempli d'admiration surtout pour les monuments qu'ils nous ont légués et qui semblent nous écraser de leur grandeur, s'il

a cru devoir parfois être sévère, il déclare être resté foncièrement juste toujours.

» Au demeurant, ce livre n'était d'abord destiné qu'à être, en quelque sorte, la préface d'un travail autrement important, — du Relevé nominal de tous les Croisés que l'auteur est parvenu, au bout de plusieurs années des plus patientes recherches, à recueillir dans la poussière des manuscrits, dans des chartes à peine classées, dans nos anciens chroniqueurs, enfin dans une foule d'ouvrages parfaitement oubliés. Des mines qu'il a exploitées, certaines ont été plus fécondes qu'il ne l'espérait. Il a dû dès lors réserver ce Relevé pour une publication à part. Son nécrologe n'aura pas moins de vingt mille noms, résumant les diverses expéditions armées faites par les chrétiens de l'Occident en Orient, durant une période de trois siècles, c'est à dire depuis environ l'année 1096 jusqu'à la désastreuse journée de Nicopolis, l'an 1396.

» Ce recueil, fait avec le soin le plus minutieux, portant toujours l'indication des sources, permettra aux *intéressés* de recourir, s'ils le veulent, aux titres originaux, et d'ajouter, à leur gré, foi relative aux annalistes, chroniqueurs ou historiens qui ont fourni la mention de quelque Croisé.

» En effet, écrasés par l'accablante condamnation du Concile de Vienne, si ténébreusement préparée par l'astucieuse cupidité de Philippe le Bel, les Templiers ont été écartés de toutes les généalogies; les noms des chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem, puis de Rhodes, ceux de Saint-Lazare et de l'ordre teutonique, antérieurement au quinzième siècle, sont à peu près inconnus; enfin, si chaque province a gardé trace de quelques-uns des siens, toujours est-il que ces noms sont restés épars. Nul, jusqu'ici, n'a tenté de confondre dans une seule et même liste, de mettre sur une seule et même ligne, — n'observant dans le rang que l'alphabet, — les noms de tous les chrétiens français, anglais, espagnols, allemands, belges,

italiens, qui prirent la croix. L'auteur a pensé que l'heure était venue de rassembler tous ces membres, jadis réunis pour la même cause, quoique rangés sous les diverses bannières de cette vieille Europe, infailliblement appelée à ne faire qu'une même famille, au moins qu'une seule et même nation.

» Ce Relevé formera un ouvrage particulier.

» Quant à ce livre, il demeure circonscrit dans son sous-titre. Il en résulte que la plupart des noms inscrits à Versailles s'y trouvent cités. A ce seul compte, un grand nombre de familles pourront encore le parcourir avec fruit; et, si elles n'y trouvent rien à l'adresse de la vanité, elles y verront l'œuvre d'un écrivain scrupuleusement attaché à la vérité, sans faiblesse comme sans complaisance.

» Au point où en est aujourd'hui la société, à voir ses tendances, tout ce qui tient à la famille est plus que jamais sacré. L'auteur a donc regardé comme un devoir de rappeler aux générations présentes ceux qui ont bien mérité dans le passé. Il y a là, à son sens, enseignement pour les uns, émulation pour les autres, avantage pour tous. »

» Paris, mars 1866. »

MISCELLANÉES

—

Cavalcade du 27 mai dernier a Toulouse. — Les grandes fêtes de charité, organisées par le Conseil municipal de Toulouse, ont eu lieu le 27 mai avec un éclat sans pareil. La cavalcade seule, qui a rempli la première journée de ces réjouissances publiques, a été splendide; elle représentait un fait historique des annales du Midi se rattachant à la première croisade. Ce sujet était le départ pour la Terre-Sainte de Raymond IV, comte de Toulouse et de Saint-Gilles, à la tête de 100,000 croisés recrutés uniquement sur ses terres. Le cortége était précédé des massiers, des bannières, des sonneurs de trompe, des ménestrels; ensuite, s'avançait un immense char traîné par huit chevaux et portant la famille du comte. Au premier rang, debout, on remarquait Pierre l'Ermite en costume de pélerin; au milieu, sur un trône, entourée de ses dames d'atour, Elvire de Castille, femme de Raymond IV; puis venaient les douze capitouls, suivis des habitants de Toulouse en costumes divers de cette époque, des seigneurs, des bourgeois, des vassaux, etc.

Les costumes étaient frais, d'une vérité et d'une richesse incomparables; trois musiques à cheval, échelonnées à travers le cortége, tenaient le centre, la tête et la queue des chars, que je ne fais qu'énumérer : celui des troubadours, celui des aumônes, celui de la guerre, représentant un château fortifié, admirablement conçu et exécuté par un capitaine d'artillerie; enfin, Raymond IV, entouré de son état-major, des princes, des évêques, des connétables, tous avec des costumes plus brillants les uns que les autres, tous portant sur la poitrine la croix rouge des croisades, tous montés sur des chevaux harnachés aux armes des divers personnages de l'époque. D'autres chars fermaient la marche : celui de l'agriculture, celui des beaux-arts, celui de la comédie, celui des canotiers, copié sans ridicule sur celui de la mi-carême à Paris, et monté par des jeunes gens de la ville; enfin, une élégante voiture toute fleurie, dans laquelle étaient assis quatre ber-

gers, richement vêtus à la manière de Watteau. De temps à autre, en face d'une riche maison deux d'entre eux descendent, tenant un superbe bouquet et une bourse de quêteur. Ils vont offrir, l'un le bouquet, l'autre la bourse, à la dame de céans, et aux visiteurs.

Imaginez maintenant, servant en quelque sorte de cadre mouvant à ce tableau coloré, un peuple immense, le soleil inondant d'éclairs ces armures polies comme des miroirs, les tuniques chamarrées d'argent et d'or, les bannières flottantes, les chœurs, les fanfares, et vous aurez une petite idée de ce spectacle magnifique. J'ai vu bien des fêtes de ce genre, à Paris et en Allemagne : je n'en ai pas encore vu une plus brillante, ou, pour employer une locution toute parisienne, une mieux *réussie*.

La quête produisit 30,000 francs.

Renaus de Montauban oder die Haimons kinder. — *Altfranzosisches Gedicht, nach den Handscriften zum erstenmal herausgegeben von Dr Heinrick Michelant. Stuttgard; Gedruckt auf Kosten de Litterarischen Vereins;* in-8°. — Une Société allemande (le Cercle littéraire de Stuttgard), depuis sa fondation, qui remonte à vingt-cinq ans environ, a été féconde en œuvres utiles à l'étude de l'histoire, de la poésie et de la linguistique. Le mouvement littéraire du moyen-âge en France a obtenu une large part dans le choix de cette Compagnie savante, qui a publié le poëme de *Gui de Cambrai* et ceux d'*Alexandre* et de *Renaus de Montauban*. Celui-ci nous regarde d'une manière toute spéciale, d'abord parce qu'il est une production de nos contrées, et ensuite parce qu'il prime les autres par l'entrain, le mouvement et l'énergie de la pensée. Le poëme est admirable de simplicité. L'absence d'intrigue et d'action, qui caractérise les compositeurs de cette époque, est remplacée chez ce troubadour par un récit incidenté et dramatique.

Le texte primitif est loin d'être intact. Ce livre, écrit pour le monde féodal, a obtenu de tous les temps une popularité qui dure encore. On sait que l'histoire des quatre fils d'Aymon est tirée de ce poëme. Ses héros, dans les négociations, déploient une habileté infinie; dans le péril, on les trouve aussi calmes qu'au repos. En quittant la place forte de Montauban, ils partent, quoique vaincus, comme d'insouciants voyageurs.

Or chevalchent li conte à joie et à baldor,
Chascun porte en sa main une mult bele flor.
Aalars et Guichars commencèrent un son :
Gasconois fut li dis et Limosins le ton,
Et Richars lor bordone belement par desos.
Ainc rote, ne viele, ne nul psalterion,
Ne vos pleüst si bien comme li trois baron.

Allard est un viveur chevaleresque, qui veut que l'on profite de la vie pour jouir, car un homme mort ne vaut pas un bouton. Cette comparaison, quoique banale, implique que la libre pensée n'est pas tout à fait fille de la Réforme. Nulle part, dans les créations du temps, plus de verve et de désinvolture séduisante ne s'allie à un esprit plus piquant et plus original.

CHRONIQUE

M. Louis Luro, ancien avocat au Conseil d'État et à la Cour de cassation, membre du Conseil général du Gers, vient de publier à la librairie Michel Lévy un volume in-18 sur Marguerite d'Angoulême, reine de Navarre. C'est une étude historique et littéraire pleine d'intérêt, où l'auteur a mis en lumière les traits si sympathiques de l'aimable et spirituelle sœur de François Ier.

—o—

M. Henri Martin, le célèbre historien, a séjourné à Bordeaux dans la dernière semaine de juin. De cette ville, il s'est rendu dans les provinces basques espagnoles.

M. Henri Martin, qui a publié récemment un remarquable travail sur les origines et le rôle de la Russie, étudie en ce moment les types, les mœurs et les caractères du peuple euskarien, sujet de controverses assez peu profitables jusqu'à présent à l'ethnographie.

Espérons que M. Henri Martin parviendra à jeter quelque lumière sur ces intéressantes, mais obscures questions.

—o—

La *Contagion* continue son tour de France, qui est un vrai triomphe. A Bordeaux, l'enthousiasme s'est traduit par 4,000 fr.

de recette et des applaudissements frénétiques. Les deux villes, venues après, sont Agen et Toulouse. A Bordeaux, comme partout, l'élément vertueux a été le plus applaudi. Mme Doche et M. Got n'ont pas à se plaindre de nos départements; aux ovations qu'on leur décerne, ils pourraient se croire encore à Paris. Mme Doche a dû abandonner ses coassociés à Agen, car son intraitable directeur, M. Harmant, ne lui a pas permis de pousser plus loin. Mme Pasca, qui a remplacé la grande artiste, est allée rejoindre la troupe nomade à Toulouse.

—o—

Tout récemment, en descendant la rue de la Chaussée-d'Antin, je me suis arrêté chez M. Béville, pour admirer une remarquable série de dessins au fusain exécutés et composés par un artiste girondin, M. Maxime Lalanne. Originalité, vigueur, tonalité puissante, telles sont les qualités qui recommandent l'œuvre de ce jeune maître.

—o—

Les coquilles naguère relevées dans un article de M. Tamizey de Larroque, nous remirent en mémoire quelques-unes des plus connues. Avant de les enregistrer ici pour l'édification des imprimeurs présents et futurs, constatons que les fautes typographiques sont le résultat de la distraction, de l'ignorance ou de la facétie des compositeurs.

Dans un article nécrologique sur Laffite, le *Journal des Débats* disait que *la France venait de perdre un homme de* RIEN pour *un homme de* BIEN.

Un membre de l'Institut ayant écrit en abréviation : *les Cers romains*, ce qui signifiait : *les chevaliers romains*, on imprima *les canonniers romains*.

Durant la monarchie de Juillet, le *Moniteur* apprit un jour à la France que *le Conseil des monstres s'était réuni sous la présidence du roi;* c'est ainsi qu'était annoncée une délibération du Conseil des ministres.

L'*Indépendance belge*, dans un bulletin télégraphique sur la maladie d'un prince septuagénaire, disait : *Le vieux* se soutient; on a deviné qu'il fallait : *le* MIEUX.

Le vers fameux de Gilbert :

Au banquet de la vie, infortuné convive,

avait été d'abord imprimé ainsi :

Au baquet de la vie, etc.

M. Paulin Limayrac s'étant permis dans un article cette citation latine : *Numero Deus impare Gaudet*, le malin compositeur lut et mit : *Numéro deux, impasse Gaudet.*

SPORT

On ne peut se dissimuler l'infériorité de la France vis-à-vis de l'Allemagne, et surtout de l'Angleterre, sous le rapport de l'habileté des hommes d'écurie. Tout le monde sait qu'à Paris, de même qu'en province, dans les grandes administrations publiques comme chez les simples particuliers, on est amené par la force des choses à confier la conduite des voitures à des cochers inexpérimentés, dont l'apprentissage se résume à quelques journées passées sur un siége à côté d'un camarade plus ancien.

Cette insuffisance d'éducation professionnelle, chez les hommes qui guident le cheval, se reproduit chez les serviteurs ruraux préposés à l'élevage. Pour remédier à cet état de choses fâcheux pour la sécurité publique, autant que pour le développement de notre industrie chevaline, l'administration des haras veut que désormais des diplômes de capacité, émanant des écoles de dressage subventionnées par l'État, soient délivrés aux cochers, piqueurs et grooms qui se recommandent par un savoir spécial.

Cette mesure, proposée par M. le général Fleury, ayant obtenu l'agrément de Son Exc. le ministre de la maison de l'Empereur et des Beaux-Arts, va recevoir son application immédiate.

Les brevets sont de trois degrés : le premier, pour les piqueurs de selle et d'attelage ; le deuxième, pour les palefreniers de suite à l'anglaise et les cochers de première classe ; le troisième, pour les cochers.

L'École de dressage de Bordeaux est autorisée à délivrer des brevets du deuxième et du troisième degré.

La coupe d'or que *Gladiateur* a gagnée aux courses d'Ascot est haute de trois pieds anglais et surmontée d'une victoire antique. Sur les côtés sont représentés l'entrevue de Philippe-Auguste et de Henri III, et le roi d'Angleterre accordant le pardon à Bertrand de Born. La base est ornée de plusieurs statuettes d'un merveilleux travail. C'est un véritable chef-d'œuvre d'orfévrerie que vient de gagner M. le comte de Lagrange.

Aux dernières courses de Toulouse se trouvait une nombreuse et brillante assistance, dans laquelle on remarquait Mmes la comtesse de Suarez, la marquise de Puyver, la vicomtesse d'Almeida, la comtesse de Saint-Maur, la vicomtesse de Brettes-Thunn, la comtesse de Pontevès; S. Exc. le maréchal Niel, MM. de La Rochellerie, de Carbonnel, le comte Al. de Noailles, le baron de Nexon, le comte de Monts, le comte David de Beauregard, etc.

Raoul d'Ortigues.

TABLE GÉNÉRALE

DES MATIÈRES CONTENUES DANS LE DIXIÈME VOLUME

LAUG —

1er ~~JUILLET~~ 1865 — 1er JUILLET 1866

—

Pages

LETTRE A M. TAMIZEY DE LARROQUE SUR L'EMPLACEMENT D'UXELLODUNUM, par M. Léon Gallotti, capitaine d'état-major.. . 5, 177
POÉSIES RELIGIEUSES, par M. J.-F. Bladé 20, 164
MONTLUC, *édition de M. de Ruble,* par M. Philippe Tamizey de Larroque. 35
RELEVÉ GÉNÉRAL DES CHEVALIERS CROISÉS *(suite),* par M. Denis de Thezan.. . . . . 48, 151, 299, 348, 448, 507, 626
LES GASCONS CÉLÈBRES *(hommes de guerre : François de Lassalle Cezeau),* par M. Cénac-Moncaut. 58
SEIZE MILLE LIEUES A TRAVERS L'ASIE ET L'OCÉANIE, par M. le comte H. Russell. *(Examen de M. Philippe Tamizey de Larroque)* 66
RÉSUMÉS GÉNÉALOGIQUES *(de la Fitte, de Bonne, de Carget),* par M. J. Noulens. 77
LETTRES GAULOISES DE M. ULYSSE PIC, par M. Denis de Thezan. 83
COURRIER DES ARTS. 89, 310, 403
MISCELLANÉES. 92, 190, 246, 306, 371, 464, 537, 589, 657
UNE ODE INÉDITE DU POÈTE GASCON LOUIS BARON, par L. Couture. 101
LES TROIS FRÈRES DE BORDES : *le Cardinal, l'Évêque et le Chevalier,* par M. J. Noulens. 111, 215
ALBUM PHOTOGRAPHIQUE DE LA PRESSE ET DES LETTRES, par M. Denis de Thezan. 124
UN ÉCRIVAIN GASCON PEU CONNU *(Voltoire),* par M. G. Brunet.. . 127
UN ÉVÊQUE SUPPLICIÉ *(étude historique de M. Bertrandy),* par M. Philippe Tamizey de Larroque.. 130
LETTRE DE M. LE COMTE HENRI RUSSELL, par M. J. Noulens. . . 137
UN DISTIQUE D'AUSONE, par M. Philippe Tamizey de Larroque. 139
LE CONGRÈS MÉDICAL DE BORDEAUX, par M. le Dr X.. 143
ESSAI DE GÉOGRAPHIE ANCIENNE DU DÉPARTEMENT DES LANDES, par M. H. Tartière. *(Examen de M. Ph. Tamizey de Larroque.).* 145

Pages

LES RICHESSES DES PYRÉNÉES FRANÇAISES ET ESPAGNOLES, par M. Cénac-Moncaut. *(Examen par le même.)*. 148
M. CARBONNEAU, par M. J. Noulens. 161
UN CHAPITRE DE BIBLIOGRAPHIE BORDELAISE, par M. Ph. Tamizey de Larroque. 197
CANUCHE, par M. G. Maillard. 231
LE FER A CHEVAL *(légende)*; LE VIN DE BORDEAUX, *poésies*, par M. J.-B. Goux 234
DE LA FÉODALITÉ DANS LES PYRÉNÉES, par M. Bascle de la Grèze *(Examen de Ph. Tamisey de Larroque)*.. 237
JUGEMENT RENDU PAR LE TRIBUNAL DE LA SEINE EN FAVEUR DE M. LE COMTE JULES DE PARDAILLAN CONTRE LOUIS-JACQUES-AUGUSTE D'ARBLADE. 241
NÉCROLOGIE : M. *Georges*, par M. J. Noulens. 244
CHRONIQUE 250, 313, 377, 473
HISTOIRE DE LA VILLE DE PERPIGNAN *(suite)*, par M. Ed. de Barthélemy. 264, 355, 404, 521
DOLORÈS, *épisode du temps des guerres de don Carlos*, par M. J.-F. Samazeuilh.. . . . . 224, 279, 362, 443, 527, 597
VOIES ROMAINES DANS LES LANDES DE GASCOGNE, par M. A. Vielle. 253
DE L'UNITÉ RELIGIEUSE *(I. David)*, par M. Philippe Tamizey de Larroque. 277
LES GASCONS CÉLÈBRES *(hommes de guerre : le baron Pierre Léglise, maréchal de camp)*, par M. Cénac-Moncaut.. . . . . 268, 331
JEAN DURANSO, GASCON, MEURTRIER DE PIERRE ARBUÈS, INQUISITEUR D'ARAGON, par M. Pierre Romel.. 292
LA TOMBOLA DES POLONAIS, *poésie*, par M. J. Noulens. 295
CORRESPONDANCE DE LA REVUE D'AQUITAINE, par M. G. B. . . . 298
NÉCROLOGIE : *M. Boulée*, par M. J. Noulens 305
NOUVELLES DES PYRÉNÉES. 312
GLANES ET REGAINS RÉCOLTÉS DANS LES ARCHIVES DE LA MAISON DU PRAT, recueillis et réunis par le marquis du Prat. *(Examen de M. Philippe Tamizey de Larroque)*. 317
REQUÊTE DE M. DE BERNÉ, PREMIER PRÉSIDENT DU PARLEMENT DE BORDEAUX, A M. LE DUC D'ESPERNON, EN L'ANNÉE 1650. . . 340
LETTRE A M. PHILIPPE TAMIZEY DE LARROQUE SUR UN LIVRE DE M. ABEL DUCONDUT, par M. Henri de Grammont.. 342
DÉGAGEMENT DES RUINES DU PALAIS-GALLIEN, par M. Philippe Tamizey de Larroque.. 353
NOTICE SUR L'ANCIENNE BARONNIE DE BENQUE, AU COMTÉ DE COMMINGES, par M. Cyrille de Mont de Benque. 381, 500, 555, 634
UNE LETTRE INÉDITE DE CLAUDE SARRAU, par M. Philippe Ta-

Pages

mizey de Larroque. 590

INVENTAIRE DES RELIQUES ET JOYAUX DE L'ABBAYE DE SAINT-PIERRE DE MOYSSAC, *fait en l'an 1568, et le 28 du mois d'octobre.* 400

COURRIER DES ARTS ET DES VENTES, par M. J. Noulens 403

LA RACE BOVINE GARONNAISE, par M. J. Goux. *(Analyse de M. Ph. Tamizey de Larroque.)* 411

ESSAI GÉOGRAPHIQUE SUR LA CITÉ ET LE DIOCÈSE DE TARBES, par M. L. Lejosne, professeur au lycée impérial de Bourg . . 413, 614

DE LA BATARDISE, par M. J. Noulens. 423

RÉSUMÉ GÉNÉALOGIQUE DE FERBAUX OU DE FERBEAUX, par M. J. Noulens. 425, 512

BIBLIOGRAPHIE NOBILIAIRE DE L'AN DE GRACE 1865, par M. Denis de Thezan 436

CONFÉRENCES DE PAU, par M. V. Lespy. 457

SPORT, par M. Raoul d'Ortigues. 479, 511, 662

L'ESPRIT CRITIQUE AU DÉBUT DU QUATORZIÈME SIÈCLE, par M. J. Noulens 481

NOTICES SUR L'INTENDANCE EN BÉARN ET SUR LES ÉTATS DE CETTE PROVINCE, *avec le catalogue des maisons nobles,* par M. P. Raymond. *(Examen de M. Philippe Tamizey de Larroque.)*. . . . 486

DE LA CORRUPTION DE LA VIANDE DE PORC DANS LE SUD-OUEST, par M. Larose. 534

COURRIER DES ARTS. 536

RECHERCHES SUR UNE VOIE ANTIQUE DES PYRÉNÉES A BORDEAUX, *connue sous les noms de Voie de César, Césarée, Ténarèse,* par M. A. Curie-Seimbres 545, 601

DE L'ÉGALITÉ DANS LA MONARCHIE ET DANS L'ÉGLISE SOUS PHILIPPE LE BEL ET CLÉMENT V, par M. J. Noulens. 363

NOTES EXTRAITES DES COMPTES DE JEANNE D'ALBRET ET DE SES ENFANTS (1558-1608) par M. Paul Raymond, archiviste des Basses-Pyrénées. 565

CAMPAGNES DU COMTE DE DERBY EN GUYENNE, par M. Henri Ribadieu. *(Examen de M. Philippe Tamizey de Larroque.)* 575

NOTES GÉNÉALOGIQUES DE VERDUZAN, par M. J. Noulens 579

NÉCROLOGIE TRIMESTRIELLE, par M. Denis de Thezan 585

UNE RÉMINISCENCE DU POÈME DE MISTRAL, par M. Adolphe Pelleport. 587

LES GASCONS CÉLÈBRES *(hommes de guerre : François Bagneris, maréchal de camp),* par M. Cénac-Moncaut 610

NOTES GÉNÉALOGIQUES DE JUSSAN, par M. J. Noulens 623

CHRONIQUE.

Notre prochain numéro sera enrichi de *lettres* de Jeanne d'Albret, reine de Navarre, et d'Antoine de Bourbon, son royal époux, à Bertrand de Bezolles, seigneur de Cauderoue. Ces documents seront précédés de préliminaires généalogiques sur l'ancienne maison de Bezolles.

Les courses de Tarbes ont été cette année magnifiques, et jamais l'hippodrome de Laloubère n'avait été honoré d'une si grande affluence de spectateurs. Dans la première journée, les deux prix départementaux, l'un de 1,000 et l'autre de 1,500 fr., ont été gagnés, le premier par *Merlin*, à M. Smith, et le second par *Pilgrim*, au même propriétaire. La deuxième journée a été signalée par deux épreuves dans lesquelles *Carline*, à M. de Nivière, a été victorieuse. Elle a remporté le prix de 3,000 fr. Merlin, dans la deuxième course, a battu une seconde fois tous ses concurrents; dans la troisième, *Conquéror*, à M. du Garreau, a justifié son nom; dans la quatrième, l'*Omnium* a été enlevé par *Ligth*, à M. de Nivière. La troisième journée a encore favorisé les écuries de MM. Smith et de Nivière : *Fougère*, à ce dernier, a obtenu le prix des haras; son poulain *Ligth* a encore triomphé dans le prix impérial. Le prix de Laloubère, moins important que les deux précédents, est incombé à *Pilgrim*.

La prime de dressage pour les chevaux montés a été décernée à *Camache*, appartenant à M. Borrou de Montgaillard; celle de l'attelage au Break a été donnée à *Archange* et *Ange*, de M. Adoue; la dernière, celle de l'attelage au tilbury, a été accordée à *Nika*, de M. Valladi.

Au nombre des dernières promotions dans l'ordre de la légion-d'honneur, nous avons remarqué : M. *Victor Séjour*, signataire des œuvres dramatiques de M. Mocquard; M. *Mary-Lafon, historien de Rome et du midi de la France*, philologue distingué et breveté par l'Institut; on doit au même écrivain le *maréchal de Montluc* et le *chevalier de Pomponne*. Citons encore M. Bezard, le peintre consciencieux et élevé qui a décoré la coupole de la cathédrale St-Caprais, à Agen.

Depuis quelque temps, le *Sport* consacre une colonne à des articles généalogiques. Le numéro du 1er août s'occupait de la maison de *Broglie*. Le chef actuel épousa, comme on le sait, la fille de Madame de Staël en 1816. Le fils aîné, issu de cette union, s'allia, en 1845, à une illustre famille de notre région par son mariage avec Pauline-Eléonore de Galard, de Béarn, dont le père est aujourd'hui sénateur.

Dans une de ses séances du mois de juillet, l'académie des sciences de Toulouse a écouté les détails anatomiques, fournis par M. Lavocat, sur un *mulet polydactyle*, âgé de 18 mois, qui appartient à la faculté de la ville que nous venons de nommer. Cette disposition anormale ne se produit guère qu'aux membres antérieurs. Elle consiste en ce que l'extrémité inférieure du doigt est divisée en deux phalanges parfaite-

Les demandes d'abonnement doivent être accompagnées d'un mandat sur la poste.

Les lettres et les paquets, *affranchis*.

L'Administration de la *Revue d'Aquitaine* tirera à 20 jours de date un mandat *sans frais* sur les Souscripteurs qui n'enverront pas le montant de l'abonnement en même temps que la demande. Cette déclaration doit nous dispenser de donner des avis particuliers pour chaque émission de traite.

Les manuscrits ne seront pas rendus.

MAISONS HISTORIQUES

DE

GASCOGNE, GUIENNE, BÉARN, LANGUEDOC ET PÉRIGORD

Par J. NOULENS

Cinq volumes in-8°. — Prix de chacun : 20 fr. — Le second vient de paraître.

PARIS

Aug. AUBRY, rue Dauphine, 16. — J.-B. DUMOULIN, quai des Augustins, 13.

Cet ouvrage est imprimé sur papier jésus.

La *Notice de Baulat*, qui constitue une grande partie du tome II, est accompagnée de résumés généalogiques sur les familles de Benque, Bernède, Bonne, Carchet, Courtray de Pradel, Ferbeaux, Ferragut, Forgues, Hébrail, Jussan, La Fitte-Pelleport, Lafontan, La Roque-Bouillac, La Valette, Marcelier de Gaujac, Patau, Paulo, Rivière vicomtes de Labatut, Saint-Jean de Pointis, Saint-Paul, Sanguinède, Savailhan, Solminihac, Thezan, Vacqué, Verduzan.

Bordeaux, typographie Auguste Lavertujon, 7, rue des Treilles.

REVUE
D'AQUITAINE
ET DES PYRÉNÉES

RECUEIL HISTORIQUE

DE GUIENNE, PÉRIGORD, GASCOGNE, BÉARN, LANGUEDOC

Un an, 15 fr.; six mois, 8 fr. 50

J. NOULENS
DIRECTEUR ET RÉDACTEUR EN CHEF

ONZIÈME ANNÉE — TOME XI

ADMINISTRATION ET RÉDACTION A CONDOM (GERS)

1867

Les demandes d'abonnement doivent être accompagnées d'un mandat sur la poste. Les lettres et les paquets, *affranchis*.

L'administration de la *Revue d'Aquitaine* tirera à 20 jours de date un mandat *sans frais* sur les souscripteurs qui n'enverront pas le montant de l'abonnement en même temps que la demande. Cette déclaration doit nous dispenser de donner des avis particuliers pour chaque émission de traite.

Les manuscrits ne seront pas rendus.

On Souscrit :

A Auch, chez Brun, libraire.
A Bagnères-de-Bigorre, chez Dossun, impr.-libraire.
A Tarbes, chez Dufour.
A Nérac, chez Courtois.
A Pau, chez tous les Libraires.
A Bayonne, chez tous les libraires.
A Bordeaux, chez Chaumas.
A Mont-de-Marsan, chez Piron.
A Toulouse, chez Milhès et Cie, librairie centrale.
Id., chez Ferrère, rue des Balances, 20.
A Agen, chez Ach. Chairou.
A Paris, chez Dumoulin, libraire de l'Ecole des Chartes, quai des Augustins, 13.
Id., chez Techener, libraire-éditeur, rue de l'Arbre-Sec, 52.

17131

On trouve aux bureaux de la *Revue d'Aquitaine,* et chez tous les libraires, la collection brochée de notre troisième année et des précédentes; prix : 15 fr.

Sommaire des matières contenues dans le n° de Juillet.

1. M. le vicomte de Panat (biographie), par J. Noulens.
2. Commune de Mauroux, par X....
3. Un Pèlerinage a Saintes, commune de Simorre, par F. Cassassoles.
4. Satire de l'abbé Puyoo sur les nobles de Béarn, par ***.
5. Lettre de Géraud, comte d'Armagnac et de Fezensac, a Edouard Ier, roi d'Angleterre, etc., par ***,
6. Meubles et joyaux de Jean, comte de Foix, et d'Eléonore de Navarre, par V. Lespy.
7. Deux notes de la tour de Cordouan, par J.-F. Samazeuilh.
8. Email trouvé a La Roumieu, par J. Noulens.
9. Chronique du mois.

Auch, impr. et lith. Félix Foix, rue Balguerie.

REVUE D'AQUITAINE

Bordeaux, imprimerie Auguste Lavertujon, 7, rue de Grassi.

REVUE
D'AQUITAINE
ET DES PYRÉNÉES

RECUEIL HISTORIQUE

DE GUIENNE, PÉRIGORD, GASCOGNE, BÉARN, LANGUEDOC

Un an, 15 fr.; six mois, 8 fr. 50

J. NOULENS
DIRECTEUR ET RÉDACTEUR EN CHEF

ONZIÈME ANNÉE — TOME XI

ADMINISTRATION ET RÉDACTION A CONDOM (GERS)

1867

LE COMTE DE MORET

I

Antoine de Bourbon, comte de Moret, fils de Henri IV et de Jacqueline de Beuil, comtesse de Bourbon-Moret, naquit à Fontainebleau vers la fin de 1606, ou, au plus tard, en janvier 1608. S'il y a quelque incertitude sur la date de sa naissance, il y en a une beaucoup plus grande sur celle de son dernier jour.

A-t-il péri à vingt-cinq ans, les armes à la main, sur le champ de bataille, ou bien, à l'âge de près de cent ans, s'est-il endormi dans le sein de Dieu, en odeur de sainteté, dans un pieux ermitage? Telle est la question que je me propose d'examiner encore, quoiqu'elle ait été déjà discutée.

Le comte de Moret a peut-être fait plus parler de lui après sa mort que pendant sa vie. Aujourd'hui, il est le sujet d'un roman dont je n'ai pu lire encore la fin. Si son histoire eût été écrite par une plume comme celle de notre célèbre Alexandre Dumas, et son roman par une plume comme la mienne, à coup sûr l'histoire aurait paru plus intéressante et plus romanesque que le roman.

Afin de ne donner lieu à aucune comparaison entre deux ouvrages portant le même titre (comparaison que j'ai trop d'intérêt à éviter), je m'abstiendrai de ce qui pourrait prêter à l'imagination de l'écrivain pour me borner à résumer et à discuter froidement ce qui est du ressort du narrateur fidèle.

Le bon Henri n'avait oublié ni ses premiers sujets ni son château natal; comme gage de son souvenir, il voulut que le comte de Moret, qu'il avait légitimé en 1608, fût élevé dans le palais abandonné des rois de Navarre. « Sa

Majesté, dit le P. Grandet [1], le fit conduire à Pau, dans la vue de se conserver l'affection des Béarnais en leur confiant un prince de son sang, qu'il espérait qu'ils considéreraient comme un autre lui-même. »

Dupleix, originaire de Condom, s'était fait une réputation de savant et de bel esprit. Il fut choisi pour précepteur du jeune prince. Dans ce temps-là, en Béarn, le français était considéré comme une langue étrangère. Le béarnais était la langue de la noblesse et du peuple, du barreau et de la chaire. L'enfant n'apprenait que celle-là dès le berceau; les autres s'enseignaient plus tard. On commençait par penser en béarnais. Lorsque le jeune Henri parut à la cour de Paris pour la première fois, il ne savait pas un mot de français.

L'idiome du pays dominait exclusivement dans la famille, et si dans les salons on s'avisait parfois de parler français, on ne manquait pas d'orner sa phrase de quelque expression pittoresque empruntée au langage natal. Ce vieil usage avait survécu jusqu'à notre époque. Il a fallu, pour l'abolir, l'invasion des étrangers attirés par notre beau ciel. La mélodie pleine de grâce et de douceur de la langue du Béarn laissait un accent qui n'allait pas avec l'accent français, et qu'il était difficile de corriger ou d'effacer complètement.

Le comte de Moret, qui, dès l'enfance, avait contracté avec ses camarades, et même avec son précepteur, l'habitude de se servir de l'idiome du pays, conserva toujours un accent très prononcé.

Le château de Henri IV, si heureusement situé en face de l'amphithéâtre des Pyrénées, au bord du torrent le plus limpide, dans le site le plus pittoresque, au milieu de parcs et de jardins considérés comme une des merveilles

[1] *La Vie d'un Solitaire inconnu*, mort en Anjou en odeur de sainteté, le 24 octobre 1691. — Paris, in-12, 1699.

de cette époque, plaisait infiniment au jeune Antoine, qui ne cessa jamais d'en rappeler le souvenir, doux et précieux comme un souvenir d'enfance. Il aimait à raconter comment il s'était égaré avec ses camarades dans les épais ombrages du labyrinthe; comment, du haut de la vieille tour, il vit passer les Mores chassés d'Espagne.

Il avait l'esprit de son père; mais, s'il se plaisait aux œuvres de l'imagination, il ne négligea point de cultiver son intelligence par des études sérieuses. Dupleix, enchanté du succès de ses leçons, dédia à son élève son *Corps de Philosophie*, le premier ouvrage de ce genre qui ait paru en France.

Le comte de Moret fut envoyé pour perfectionner son éducation au collége des Jésuites de Clermont. Il avait là pour camarade son frère naturel, le marquis de Verneuil. L'abbé de Marrolles parle dans ses *Mémoires* de ces deux jeunes seigneurs, dont il était le condisciple. « Dans peu de temps, dit-il, ils se rendirent si savants, que sur la fin de leurs études, qui ne fut pas très éloignée de leur commencement, ils soutinrent des thèses en philosophie et en théologie avec un succès merveilleux. »

De fortes études de religion et de morale laissent une empreinte profonde sur une âme jeune et généreuse; sans doute, ces impressions peuvent se ternir dans la poussière du tourbillon du monde, ou paraître effacées par le souffle des passions effervescentes; mais, lorsque arrive la réflexion, à l'heure du malheur ou du désenchantement des choses humaines, les premières impressions sont ravivées avec une force inouïe et reparaissent soudain dans tout leur éclat et dans toute leur puissance. L'écolier laborieux et sérieux était devenu un brillant et beau cavalier. La règle de la maison des Jésuites avait été oubliée dans les fêtes de la cour. Le fils du bon Henri était partout accueilli avec faveur. Il ressemblait à son père par l'esprit et l'entrain autant que par les traits du visage. ..

Louis XIII lui témoignait une affection fraternelle; cependant, au lieu d'utiliser son ardeur et son courage, au lieu de lui confier des soldats, il ne lui conféra que des dignités ecclésiastiques. Il lui donna de riches abbayes, celles de Saint-Étienne, de Caen, de Signy, de Savigny, et de Saint-Victor de Marseille, d'où dépendait celle de Saint-Savin, dans les Pyrénées.

Le noble abbé avait tant de couvents à gouverner qu'il ne s'occupa d'aucun; selon les usages monastiques, en décadence à cette époque, il accepta les avantages temporels de plusieurs abbayes à la fois, et n'en récusa que les charges spirituelles.

Il continua à résider à la cour et s'y mêla à toutes les intrigues. Ce qu'il devait à l'Église était sacrifié aux exigences du monde et des passions de jeunesse. Il eut toujours du goût pour les voyages. L'Italie surtout lui plaisait. Ce ne fut d'abord que le désir de varier ses plaisirs qui l'y attira. Il s'arrêta à Venise pour faire la cour à une femme plus fameuse par sa beauté que par sa vertu. Celle-ci voulut profiter de l'occasion et exploiter l'ardeur du jeune fils du Vert-Galant. Elle tarifa le prix du rendez-vous à trois cents ducats. Antoine s'aperçut qu'on voulait le prendre pour dupe; il trouva plaisant de tromper celle qui en avait trompé bien d'autres, et de payer de faux plaisirs en fausse monnaie. Il donna pour de l'or des pièces d'argent qu'il avait fait dorer. Tallemand des Réaux raconte que cette historiette fut répandue à Venise; les nobles en furent très mécontents. Aujourd'hui, cette plaisanterie de grand seigneur pourrait tourner à mal. Je ne l'ai pas rappelée pour vanter l'esprit du comte de Moret, mais pour blâmer ses mœurs. L'homme le plus loyal et le plus chevaleresque dans tous les actes de sa vie, lorsqu'il descend dans les basses passions, n'y laisse-t-il pas quelquefois, sans s'en douter, un peu de sa délicatesse et de sa dignité?

A Paris, le jeune comte de Moret devint, dit un auteur du temps, *terriblement amoureux* de Mme de Chevreuse. M. de Chevreuse en conçut une vive jalousie, qui effrayait sa femme. Un jour qu'elle allait entendre Mlle Paulet chez Mme de Rambouillet, elle y rencontra Antoine de Moret; elle l'engagea à se retirer; il voulut la fléchir : elle resta inflexible.

Je m'arrête sur le chapitre des amours d'un jeune prince de vingt ans. Ce chapitre peut être allongé par les romanciers; mais il peut être sans inconvénient restreint par l'historien.

Après avoir parlé de son cœur trop sensible, parlons de son esprit. Il en avait trop, ce qui, dans le monde, est un grand malheur. Il y a tant de gens qui n'en ont pas assez! Un bon mot blesse souvent plus qu'une parole pleine du poison de l'envie; il a plus de vogue.

Dans ce temps-là, Gombaud, qui fut un des premiers de l'Académie française, jouissait d'une réputation aussi éclatante qu'elle est aujourd'hui tombée. Il brillait par les sonnets et par les épigrammes, plutôt par la malice que par la grâce.

Il n'épargnait pas surtout les gens du monde.

Il disait :

Le vice est tout leur entretien;
Le luxe est leur souverain bien;
Leur table en délices abonde,
Leurs pieds au mal sont diligents,
Et les plus grands marauds du monde
Se nomment les honnêtes gens!

Le comte de Moret était trop gentilhomme pour approuver ces attaques et avait trop de goût pour ne pas dire que Gombaud en manquait quelquefois.

Le poète, irrité *(genus irritabile vatum)*, lança cette épigramme contre le fils naturel de Henri IV :

Vous choquez la nature et l'art,
Vous qui n'êtes né que d'un crime;
Mais pensez-vous que d'un bâtard
Le jugement soit légitime?

Les princes ont mille moyens de se venger; mais ils ont bien peu d'ennemis qu'ils ne puissent vaincre par leurs prévenances. Combien d'hommes du peuple, fiers et arrogants envers des grands lorsqu'ils les voient de loin, se montrent humbles et caressants lorsque les grands vont au devant d'eux et flattent leur orgueil!

Moret allait *faire un acte*, c'est à dire soutenir une thèse; il fit l'honneur à Gombaud de l'inviter à y assister, et il y fit merveille. C'était mettre Gombaud dans l'impossibilité de mal parler de lui, sous peine de passer pour être injuste et ingrat.

Parmi les appréciations contemporaines du caractère de Moret, on le loue de savoir bien prendre les choses et d'avoir l'esprit agréable. Tous les auteurs de l'époque s'accordent à dire que c'était un jeune prince de beaucoup de mérite et de beaucoup d'espérance [1]. Il approchait de sa vingt-cinquième année, et il éprouvait le besoin de donner plus que des espérances.

La cour était divisée. Louis XIII n'avait donné que des abbayes à un jeune homme qui ne demandait que des combats. Monsieur, prince faible et mobile, servait de drapeau aux ennemis d'un ministre ferme et inflexible. L'intérêt du comte de Moret aurait dû le pousser vers le cardinal de Richelieu; son cœur l'attirait vers le fils de Henri IV, qui lui témoignait une affection toute particulière. Les idées de lutte et de bataille souriaient à un jeune courage brûlant du désir de s'exercer. Le danger qu'on courait à soutenir le frère du roi ne faisait que l'attacher davantage à ce prince. Son dévouement était trop

[1] *Histoire de la Vie du duc d'Épernon*, in-f°, p. 47. — Dupleix, p. 411.

ardent pour ne pas soulever contre lui la colère du ministre. Il fut déclaré atteint et convaincu, ainsi que les ducs d'Elbeuf et de Bellegarde, du crime de lèse-majesté et de perturbateur du repos public, pour avoir emmené hors du royaume le frère du roi, Gaston, égaré par de dangereux conseils. En conséquence, Antoine de Bourbon fut dépouillé de tous ses biens, impitoyablement confisqués, et de son comté de Moret, réuni au domaine de l'État.

Cette condamnation, en dégageant Antoine de toute reconnaissance envers le roi, qui lui retirait plus qu'il ne lui avait donné, ne fit que l'irriter davantage contre le cardinal, sur la tête duquel s'accumulaient chaque jour tous les pouvoirs de l'État et toutes les faveurs du souverain. Les persécutions exercées contre ses amis étaient pour lui des motifs d'attraction de plus. Ce qui lui plaisait aussi dans ce conflit des partis, c'était la pensée de l'initiation au combat, car il pensait qu'il faudrait en venir aux mains. Il suivit Gaston en Lorraine et dans le Pays-Bas. L'honneur et l'amour de la patrie n'étaient pas, il faut en convenir, toujours bien compris par ceux qui, pour renverser la puissance du ministre du roi de France, ne craignaient pas de s'appuyer sur les anciens ennemis du royaume. Le maréchal de Marillac fut victime de ses relations avec l'étranger, et toute la gloire de ce vieux brave ne put le protéger contre l'implacable justice qui le condamnait à mourir sur l'échafaud. Cette exécution aurait dû, comme un pressentiment sinistre, avertir les grands seigneurs que le même sort attendait les mêmes révoltes. Au lieu de les arrêter, elle ne fit que les exaspérer.

Montmorency leva l'étendard de la rébellion armée, et resta sourd à toute tentative de conciliation. Quelle figure intéressante et triste que celle de ce fameux personnage dont la destinée fut si brillante et si déplorable! Quel début magnifique dans la vie! Quelle fin affreuse! Tenu-

sur les fonts baptismaux par Henri le Grand, qui devait sa couronne à son père le connétable, amiral à dix-sept ans, bientôt après chevalier des ordres du roi et maréchal de France, aimé du peuple et de la cour, joignant sa gloire personnelle à celle des plus illustres aïeux, qui aurait pu lui prédire que, par ordre du fils de Henri, il périrait, bien jeune encore, comme un vil criminel, sous la hache du bourreau !

Montmorency, après avoir été l'ami du cardinal, devint son rival. Il résolut de faire crouler sa puissance, et rêva le beau rôle de conciliateur des membres de la famille royale, si divisés entre eux. Le Languedoc, dont il avait le gouvernement, se souleva à sa voix. Il ne craignit pas d'aller chercher des secours hors de la France; six mille Napolitains lui furent promis; ils s'embarquèrent, mais ils n'arrivèrent pas à temps. Gaston prit le titre de lieutenant-général du royaume, et rentra en France à la tête d'une petite armée. Moret voyait arriver avec joie le moment où il pourrait enfin se montrer l'épée à la main sur le champ de bataille. L'évêque d'Alby lui avait ouvert les portes de la ville, qu'il occupait avec six cents Polonais.

Enfin, les ennemis se trouvèrent en présence, et le fameux combat de Castelnaudary fut livré le 1er septembre 1632. Les rebelles avaient l'avantage du nombre; les *cardinalistes*, commandés par le maréchal de Schomberg, avaient celui de la discipline.

Le comte de Moret pouvait à peine contenir son impatience. Il était heureux de montrer, par son courage, qu'il avait dans les veines du sang du vainqueur d'Ivry. Hélas! dans la mêlée, la bravoure et le génie ne suffisent pas pour faire un héros; il faut encore que le hasard des combats le favorise, et que la mort ne l'arrête pas avant que la gloire ne soit venue.

Le comte de Moret commandait l'aile gauche; il s'élance avec une ardeur inouïe : cinq cents mousquetaires des

gardes étaient cachés dans une embuscade. Le jeune guerrier s'y laisse attirer. Tout à coup, une mousquetade se fait entendre de tous les côtés... Le comte de Moret est laissé parmi les morts...

Montmorency, après avoir combattu en soldat téméraire plus qu'en général expérimenté, est fait prisonnier et réservé pour l'échafaud.

II

Laissons l'histoire d'une époque de lutte et d'intrigue pour raconter la paix d'une vie sainte et cachée; laissons la cour la plus brillante pour les déserts les plus sauvages; laissons le prince le plus avide d'amour et de plaisirs, de bruit et de gloire, pour un pauvre ermite errant à la recherche d'une retraite assez profonde pour y vivre oublié des hommes, sous l'unique regard de Dieu.

Le jeune prince dont la vie semblait promise à toutes les joies de la terre, a vu son dévouement mal récompensé, son courage trahi, ses rêves trompés, et n'a trouvé dans le monde que déceptions et malheurs. Le solitaire n'a eu d'autre souci que de se dérober à la renommée qui allait au devant de lui à mesure qu'il la fuyait; il n'a cherché que les privations, et la Providence lui a souvent envoyé des consolations inattendues; il s'est enfin endormi plein de jours et de vertus, au milieu des bénédictions des pauvres et des prières des serviteurs de Dieu, qui l'ont proclamé digne d'un trône parmi les saints.

Quel lien peut unir le jeune comte de Moret, laissé parmi les morts, sur le champ de bataille, et le vieil ermite presque centenaire rendant paisiblement son âme à Dieu dans un ermitage de l'Anjou? C'est ce que nous essaierons plus loin d'expliquer.

Chose étrange! en cherchant l'histoire d'un fils de roi mêlé aux intrigues de la cour, aux affaires de l'État, aux

plaisirs du grand monde, nous n'avons su retrouver que très peu de détails. Au contraire, sur un pauvre anachorète, dont le nom était inconnu, dont l'unique ambition était de vivre caché, les renseignements abondent, et nous pourrions longuement reproduire ses moindres actions, ses moindres paroles.

Un jour (on ne précise pas l'année), un ermite venant d'Italie ou de France, cachant sa naissance et sa patrie, apparut dans un ermitage de Saint-Bodile, en Dauphiné. Il y passa près de vingt années dans l'obscurité et dans la pratique de toutes les vertus chrétiennes. Quel était son nom? C'était un mystère. Quel rang avait-il occupé dans le monde? C'était son secret. Ses amis les plus intimes, ses supérieurs les plus vénérés, Louis XIV, le roi le plus absolu, voulurent lui arracher son secret, il sut le garder même sur son lit de mort : il l'emporta dans sa tombe.

On le nommait d'abord en religion frère Jean Jacques. Puis on le nomma frère Jean-Baptiste, et il attachait si peu d'importance à son nom, qu'il conserva tout le reste de sa vie celui qu'on ne lui avait donné que par erreur.

La double pensée qui le préoccupa sans cesse dans les longs jours qu'il passa sur cette terre, ce fut de se cacher et de faire refleurir dans toute leur ferveur antique les vertus de la vie ermitique primitive.

Si, dans un état de civilisation avancée, il est difficile de se mettre en évidence et de se faire un nom, il est plus difficile encore de vivre complètement inconnu, de se dérober aux regards et à l'attention des hommes, et de se tenir à l'abri de la curiosité qu'excite toujours le mystère.

L'homme, ici-bas, est condamné à n'avoir jamais ce qu'il désire; notre solitaire a eu beau chercher dans presque toute l'Europe une retraite assez pauvre, une forêt assez profonde pour y vivre oublié, sa modestie n'a pu le soustraire aux hommages dus à sa sainteté, et sa sainteté

n'a pu lui faire éviter les persécutions qui s'attachent de préférence à l'homme de bien.

Je n'essaierai pas ici de redire tout ce qu'il y avait de grand et de saint dans la vie des pères du désert, des Paul, des Antoine, des Pacôme, qui, en voulant cacher leurs vertus dans la solitude, ont rendu la Thébaïde à jamais illustre. Les vertus des temps primitifs du christianisme sont trop sublimes pour que notre époque, qui comprend si bien les choses matérielles, puisse comprendre les méditations et les extases de l'âme sans cesse tendue vers Dieu. Hélas! tout ce qui vient de l'homme tombe en décadence comme l'homme lui-même; les institutions les plus belles dans leur origine ne manquent pas de dégénérer avec le temps. Au dix-septième siècle, il y avait encore des ermites en France; il y en avait même beaucoup, et je pourrais dire beaucoup trop. L'esprit du siècle envahissait jusqu'à la cellule de l'anachorète. Les intérêts et les passions du monde ne trouvaient plus inaccessibles à leurs tentations ceux qui faisaient vœu de ne servir que Dieu. Lorsque frère Jean-Baptiste voulut réformer les ermites, dont les quêtes incessantes et la vie vagabonde révoltaient son désintéressement des biens de la terre et sa vertu antique, il fut effrayé des difficultés de sa tâche, et souvent il lui arriva de dire : « Pour trouver un véritable ermite, je ne craindrais pas d'entreprendre un voyage de quatre cents lieues. » Un évêque le pressait d'être général des solitaires de son diocèse, il lui répondait : « J'aime mieux vivre seul que d'être général d'une compagnie de bohêmes. Je préférerais entreprendre la conversion d'un régiment de dragons que celle d'un seul ermite qui a oublié de suivre la règle. »

Pour obéir à ses supérieurs, le frère Jean-Baptiste fut obligé de quitter l'ermitage de Saint-Bodile et d'aller en fonder un nouveau au milieu du désert de Saint-Jean-Baptiste, dans le diocèse du Puy. C'est là qu'il fit la connais-

sance d'Auguste de Sales, évêque de Genève, neveu de saint François. Ces deux nobles cœurs étaient faits pour s'entendre. L'évêque attira l'ermite à sa campagne. Ils y passaient de longues heures à s'entretenir des délices de la vie solitaire, et, après la prière, ils se délassaient en se livrant ensemble aux travaux de l'agriculture. Le bon prélat, pour retenir auprès de lui le pieux anachorète, le chargea, par un mandement du 21 mars 1654, de relever l'institut des ermites de Saint-Jean-Baptiste, de conférer l'habit à ceux qui en étaient dignes et de le retirer à ceux qui le profanaient.

Le frère Jean obéit aux ordres de l'évêque de Genève, et il remplit si bien son devoir, que l'archevêque de Lyon l'attira dans son diocèse pour y établir un institut semblable. C'était un sacrifice pour son cœur de rompre de douces relations avec Auguste de Sales; mais notre solitaire n'hésita pas, et, emportant son trésor, une simple somme de quinze sous, il se rendit dans un ermitage qui lui avait été désigné, au Mont-Cindre, ou Mont-d'Or, près de Lyon. En arrivant, il trouva une cellule abandonnée; il ne put y entrer qu'en s'introduisant par la fenêtre. Là, il passa trois mois dans le recueillement de l'âme et les délices de la prière, jouissant du bonheur d'être oublié des hommes, seul avec Dieu. Ce bonheur ne devait pas durer longtemps sans être troublé. Un jour, un curé du voisinage, averti de l'apparition d'un étranger mystérieux, vint le trouver et lui enjoignit de déguerpir au plus tôt d'un ermitage qui appartenait à son neveu, prieur du lieu. — « *Prieur*, dit le frère Jean-Baptiste en souriant, c'est moi qui suis ici le seul *prieur*; j'y fais tous les jours ma prière, et je n'ai jamais vu votre neveu y prier Dieu. »

Le curé, qui n'entendait pas raillerie, envoya un huissier à l'ermite, qui, sommé de donner une réponse, se borna à dire : « Mettez que j'ai demandé du pain. » Averti que l'affaire était poursuivie, qu'il allait être condamné par

défaut et qu'il ne pouvait se dispenser de prendre un procureur, il ajouta . « Je suis mort; les morts ne plaident pas. » L'archevêque qui l'avait attiré au Mont-d'Or intervint et termina le procès.

Tous les ans, une fête populaire était organisée à la chapelle de l'ermitage, le jour de l'Assomption. La jeunesse des environs élisait un roi et une reine, trois chœurs de musiciens se répondaient : l'un de la chapelle, l'autre du milieu de la montagne, et le troisième de la vallée. Ces chants plus ou moins édifiants plaisaient au peuple, et les offrandes de cierges et d'argent ne déplaisaient pas aux anciens prieurs.

Notre solitaire, qui n'aimait que la retraite, se récria contre cet usage. « Lorsqu'il y a, dans un ermitage, disait-il, tant de dévotions pour le peuple, il n'en reste plus pour les ermites. Je ne suis pas venu ici pour chanter, mais pour pleurer mes fautes. »

Il s'empressa de recueillir tout l'argent des oblations, et, se plaçant sur la porte du sanctuaire, il le distribua immédiatement aux plus pauvres. Nommé en 1657 par l'archevêque de Lyon et par l'évêque du Puy visiteur général des ermites de leurs diocèses, il chercha à faire renaître les vertus primitives des saints du désert. Elles étaient mortes, ces vertus, et leur résurrection eût été un miracle au dessus de la puissance humaine. Que de difficultés rencontra le frère Jean-Baptiste; parlant peu, priant beaucoup, prêchant de l'exemple plus encore que par la parole! sans doute, il rétablit l'ordre dans quelques maisons et réforma de nombreux abus; mais que de résistance invincible il rencontra parmi des ermites qui n'avaient conservé de l'institution que l'habit! Sa douceur infinie, ses conseils pressants n'étaient pas écoutés; il fallut employer la rigueur. C'est ainsi qu'il fit chasser un anachorète qui, ayant l'air d'être voué à la solitude, avait toujours un prétexte pour se trouver dans le monde,

où il ne manquait aucun repas d'enterrement, de noces, ou de baptême.

La présence de frère Jean fut jugée nécessaire à Avignon. Il s'y rendit en continuant sa rude mission de réformateur. Il fit trop de bien pour qu'on ne lui fît pas du mal. Il n'avait que des vertus; mais, dans ce monde, nos vertus nous font plus d'ennemis que nos vices. Sa dignité personnelle et son inflexibilité contre le désordre excitèrent contre lui des animosités: on l'accusa de *faire l'évêque*. L'acharnement de ses persécuteurs finit par triompher de son dévouement, il désespéra de corriger des hommes incorrigibles; il abdiqua sa charge, remit le sceau de la congrégation et quitta le pays.

Où allait-il? Il avait entendu vanter la piété vraie d'un anachorète vivant à Rome, derrière le palais du Vatican. La longueur du voyage n'épouvanta pas le père Jean. Il désirait tant rencontrer enfin un ermite tel qu'ils étaient autrefois, tel qu'ils auraient dû être toujours!

Il eut avec ce saint personnage de longues conférences sur les perfections de la vie ermitique. Rome, avec ses monuments et ses gloires du passé, ne peut séduire son esprit; Rome, avec toutes ses grandeurs religieuses, ne peut séduire son cœur. Quoique, dans la ville éternelle, les passions humaines soient impuissantes à éteindre le foyer le plus ardent de la foi catholique, feu sacré, entretenu sans cesse par la main même des successeurs des apôtres, il quitta Rome. Il avait, dans sa courte jeunesse, commis de grandes erreurs; il lui fallait une grande expiation aussi longue que la vie.

G. B. de Lagrèze.

(La suite au prochain numéro.)

UNE VISIONNAIRE PÉRIGOURDINE

Je viens de lire le *Recueil des Ouvrages de la célèbre* Mlle LABROUSSE, *du bourg de Vauxains, en Périgord, canton de Ribeirac, département de la Dordogne, actuellement prisonnière au château Saint-Ange, à Rome* (1 vol. in-8° de 296 pages; Bordeaux, chez Brossier et Cie, rue de la Liberté, ci-devant Royale). Ce volume, publié en 1797 par M. Pontard, évêque constitutionnel de la Dordogne, ne se rencontre pas facilement, et j'ai pensé que l'on ne serait pas fâché d'en trouver ici une fidèle analyse.

Le livre contient :

Un précis de la vie de Mlle Labrousse, « aussi édifiante qu'extraordinaire, renfermant plusieurs prophéties sur la Révolution française, dont majeure partie a eu son accomplissement; »

Ses énigmes, « avec des notes intéressantes, puisées dans ses ouvrages mêmes, pour en faciliter l'intelligence, sans en altérer la lettre; »

Sa réponse (du 4 février 1790) à son cousin, membre de l'Assemblée Constituante; deux lettres : la première, du 12 septembre 1792, datée de Rome, concernant son emprisonnement au château Saint-Ange; la seconde, du 22 vendémiaire an V, qui annonce qu'elle est encore prisonnière à Rome, et qu'elle ne songe à revenir en France qu'en 1800;

Sa réponse à l'abbé Maury, sur la Constitution civile du clergé;

Son voyage à Rome.

Ces deux derniers ouvrages, remarque l'éditeur, sont remplis de choses curieuses et de vérités frappantes, le tout écrit de sa main (1).

(1) Les autres opuscules de Mlle Labrousse « ont été copiés à Vauxain, chez ladite demoiselle et en sa présence, par un militaire. » Ce devait être un *brave* militaire, car la transcription de ces opuscules exigeait un grand courage.

Clotilde-Suzanne (ou Suzette) Courcelles de Labrousse naquit, d'après sa propre déclaration, dans la paroisse de Vauxain, le 8 mai 1747. Dès sa plus tendre enfance, dit M. Pontard, « elle fut tellement saisie d'amour pour Dieu, que, ne considérant d'autre bonheur que celui de le voir, elle suppléait à l'impossibilité où elle était de l'atteindre, en fixant ses regards constamment vers le ciel. Cette application lui était si indispensable, que, ne pouvant toujours soutenir ses regards en haut, elle allait se perdre, pour ainsi dire, au milieu des prés, et s'étendre dans l'herbe, pour contempler, dans cette position, le ciel. » Un peu plus tard, « ses yeux ne se portaient jamais sur le crucifix qu'en versant un torrent de larmes : souvent même son cœur, à son aspect, exprimait ses transports par des cris qui surprenaient toute sa famille. » Ces cris devaient être bien aigus, car le gosier de la petite fille finissait par ne pouvoir plus rendre aucun son, et M. Pontard déclare « qu'aussi avait-elle une extinction de voix presque perpétuelle. » Les auteurs de la *Biographie nouvelle des Contemporains* (Arnault, Jay, Jouy et Norvins) ont écrit que, pour monter plus vite au ciel, elle tenta, âgée de neuf ans, de s'empoisonner en avalant des araignées. C'est une erreur : Mlle Labrousse ne tenta pas de mettre fin à ses jours ; elle s'était seulement, suivant son panégyriste, « *proposé* d'avaler des araignées [1]; elle s'apprêtait à commencer, quand sa mère, qui faisait le catéchisme à ses enfants, sur les commandements de Dieu, leur dit, au sujet du cinquième, qu'il n'était pas plus permis de se donner la mort que de la donner à un autre. Cette instruction fut un coup de foudre pour elle. »

[1] Les araignées empoisonnent-elles? Je n'en crois rien, et j'ai pour garant l'astronome Lalande, qui les croquait sans danger. Aussi ai-je toujours douté de ce fait, rapporté par le P. Paquot, que l'abbé Daniel Picart, ayant voulu ramener l'ordre dans son abbaye de Sainte-Marie-aux-Bois, près Toul, fut empoisonné par des araignées que mêlèrent à son potage les chanoines ennemis de sa réforme. Paquot a calomnié tout à la fois les araignées et les chanoines.

Vers sa dixième année, elle fut amenée par ses parents à Libourne, lieu de l'origine de sa mère. On voulut « la faire paraître habillée selon le goût reçu dans cette ville. » Ce fut un supplice pour la petite exaltée, qui, ne pouvant se dépouiller de ces vains ornements, les arrosait sans cesse de ses larmes. Elle se dédommagea, en un autre voyage à Libourne, de l'obligation de la parure, en ne couchant que sur le plancher, « revêtue d'une ceinture à pointes fort aiguës. » La *chaste Suzanne* eut à repousser, en cette Babylone nouvelle, non d'infâmes vieillards, mais un jeune amant « auquel la nature avait tout accordé avec une immense fortune. » Son panégyriste nous raconte une des persécutions qu'elle éprouva dans cette ville : A dix-sept ans, « au lieu de ses coëffures gigantesques, elle en plaçait une elle-même, sans apprêt, sur sa tête; mais bientôt la tante crut devoir réprimer sa nièce : elle lui enleva toutes ses coëffes plates. La jeune enfant imagina, pour mettre fin à toutes ces violences, de couper ses cheveux, de sorte que les coëffures à la mode; dont l'échafaudage exigeait des cheveux, ne purent plus s'établir sur sa tête. »

A dix-neuf ans, elle prit l'habit du Tiers-Ordre ou des Tiercelettes, habit à la faveur duquel « ses traits ne ressortaient que mieux, habit qui était pour elle ce que sont, en peintures, les ombres au tableau. » M. Pontard, après avoir rappelé (*incedo per ignes*) que « les ardeurs de la concupiscence se font sentir au sein de la sainteté même, » dit: « Tant de saintes dispositions n'empêchaient pas la chair de se révolter; elle en ressentit, cette année 1766), de si rudes attaques, que, craignant d'être exposée à quelque accident, elle appliqua, la nuit, de la chaux vive sur tout son visage, afin de substituer à la fraîcheur du coloris qui l'animait des rides et des cicatrices; mais le remède n'opéra point d'effet — (je me demande s'il fut consciencieusement *appliqué*) — le teint resta parfaite-

ment le même, et les tentations ne furent ni moindres, ni moins fréquentes, qu'elles l'avaient été. » Le biographe énumère ensuite toutes les bizarres mortifications que pratiqua Mlle Labrousse. Elle ne craignit pas, par exemple, de macadamiser son lit, c'est à dire de le parsemer « de cailloutage, ainsi que ses souliers, de manière qu'il n'était pas d'instant du jour ni de la nuit où elle n'endurât des souffrances énormes. » Il paraît que le diable s'était chez elle retranché dans la cuisine, mais elle sut héroïquement l'en déloger. Laissons parler M. Pontard : « Elle éprouvait un grand plaisir dans les repas; ayant bon estomac et bon tempérament, elle avait toujours très bon appétit; afin donc de balancer ce plaisir avec le besoin, elle imagina d'avoir toujours en poche un cornet de cendres, mêlées avec du fiel et de la suie, pour faire, sans qu'on s'en aperçût, une injection dans tout ce qu'elle trouvait de son goût. Elle se rinçait la bouche, elle avalait même d'une eau où elle laissait détremper du fiel de bœuf; elle en portait dans un flacon, pour la flairer aussi souvent qu'elle était libre. Cette potion lui occasionnait seulement une extinction de voix, parce qu'elle lui écorchait le gosier. Du reste, sa santé allait toujours son train. « Avec plaisir, dit-elle, j'aurais bu la bouteille entière, » à chaque fois, pour la conversion de ces pécheurs obs- » tinés. »

Mlle Labrousse passa quelques jours dans le couvent des Ursulines de Périgueux, où l'on refusa de la garder plus longtemps. Plusieurs communautés cherchèrent à l'attirer; mais, d'autre part, plusieurs personnes lui offrirent des ressources pour la fixer dans la paroisse de Vauxain. « Il se fit des testaments en sa faveur. Un, en particulier, dont la testatrice mourut bientôt après, lui fit le cadeau d'un logis, avec un jardin attenant à l'église, local précieux, ajoute l'enthousiaste biographe, qui doit être, si le projet a lieu, le superbe théâtre des événements les plus

admirables, et Vauxain deviendra un des plus beaux endroits de la terre (1).

Mlle Labrousse, ayant écrit l'histoire de sa vie, la soumit à M. de Flamarens, évêque de Périgueux, qui n'y fit pas grande attention. Sur ces entrefaites (elle avait alors trente-deux ans), elle vit à Vauxain dom Gerle, prieur de la Chartreuse de Vauclaire, ce mystique Auvergnat qui plus tard devait être l'ami (on a dit peu respectueusement le cornac) de la fameuse Catherine Theos, surnommée *la mère de Dieu* (2). Elle lui communiqua son manuscrit. « Ce fut dans ce temps-là (1779) qu'elle prédit à dom Gerle qu'il serait appelé à des assemblées générales, et qu'il y rendrait témoignage d'elle; ce furent ses propres paroles. Tout le monde sait qu'il n'était pas facile, sans le tenir de la première main, de prévoir qu'un Chartreux serait député, dans dix ans, à des assemblées générales; comme aussi personne n'ignore que dom Gerle a été réellement député, et qu'il a rendu, dans la tribune de l'Assemblée constituante, son témoignage touchant Mlle Labrousse (3). »

(1) Nous trouvons (p 9) quelques renseignements sur le plan tracé dans un des cahiers de Mlle Labrousse « des plus superbes monuments qui se seraient élevés, dans la place majestueuse qu'elle y désigne. » Parmi ces monuments, il en est un très vaste, « lequel sera appelé la *Masse publique*, et qui, joint aux autres, fera de cet endroit comme la Jérusalem céleste. » On voit que M. Pontard n'y allait pas de main morte !

(2) L'auteur de l'article *Labrousse*, dans la *Nouvelle Biographie générale*, ne parle point de cette entrevue des deux visionnaires : il dit seulement que le récit de la vie de Suzanne étant parvenu entre les mains de dom Gerle, ce moine s'enthousiasma de Mlle Labrousse, et entra dans une correspondance suivie avec elle. « Si mon projet réussit, avait dit Mlle Labrousse, il enverra les uns dans l'autre monde, les autres aux antipodes, et moi, si donc il réussit, au diantre bouilli. » M. Pontard explique ainsi ces sybillines paroles : « Son projet est le triomphe de la religion et la regénération de tous les hommes. Lorsque le miracle arrivera, il y aura des personnes qui mourront, d'autres qui seront envoyées aux antipodes prêcher l'Évangile; et elle-même reviendra dans son oratoire à Vauxain, après avoir essuyé de nouvelles persécutions du démon, pour la perdre; voilà ce qu'elle appelle le *diantre bouilli*. »

(3) Ce fut le 13 juin 1790 que dom Gerle entretint la grave assemblée des prédictions de Mlle Labrousse au sujet de de la Révolution.

M. Pontard, ayant été nommé député, voulut voir Mlle Labrousse, avant de partir pour Paris. Après avoir conversé avec elle, il en eut une si bonne opinion, qu'il crut devoir, un peu plus tard, l'appeler à Paris. Elle fut logée chez la princesse de Bourbon, qui raffolait de tous les visionnaires (1). Revenue bientôt dans le Périgord, elle « voulut aller faire des représentations au pape et à toute sa cour, sur leurs égarements. Elle partit le 29 février 1792, mais elle a été arrêtée sur la frontière des États du pape, et conduite au château Saint-Ange, à Rome, où elle est encore prisonnière, comme elle l'avait prédit, et d'où elle ne sortira que par un miracle, qui sera connu de toute la terre dans l'espace de vingt-quatre heures (2). »

Le récit de M. Pontard ne va pas plus loin. L'entrée des Français à Rome, en 1798, mit un terme à la captivité Mlle Labrousse (2). Elle revint à Paris, y vécut dans la

(1) Louise-Adélaïde, fille du duc d'Orléans. On a d'elle des *Lettres écrites en 1786 et 1787*, publiées par Balanche en 1834, in-12, et adressées à un M de La Gervaisais, sur lequel M. Dansaert a composé une notice intitulée : *Un Prophète inconnu*, et que je cite ici parce qu'elles ne sont pas signalées par les biographes de la princesse.

(2) J'extrais des deux lettres qui sont à la fin du volume quelques renseignements sur l'emprisonnement de la *citoyenne Labrousse*. D'abord, de la lettre du 12 septembre 1792, insérée dans la *Gazette nationale de France* du 30 du même mois : « Il a paru à Bologne, dans le milieu du dernier mois, une soi-disant prophétesse française, nommée Marie-Suzanne Courcelle Labrousse. Chassée d'abord par ordre du légat, elle s'est retirée à Viterbe; là, on l'a saisie pour l'amener à Rome : jeudi soir, elle est arrivée à Pontemolle, et on en donna sur-le-champ avis au secrétaire d'État, cardinal de Zélada, qui voulut qu'on l'amenât sur-le-champ ici. Elle arriva bientôt à Rome, et fut enfermée dans le donjon Saint-Ange avec une suivante pour toute compagnie. » La seconde lettre (du 22 vendémiaire an V) ajoute : « Des Français qui sont à Rome, instruits qu'on tenait dans le château Saint-Ange une prisonnière française, détenue pour raison d'État, se sont empressés d'aller la voir ; elle occupe deux chambres placées au sommet de la forteresse, et vit avec une vieille femme qui lui sert de domestique. Vers la fin de 1792, elle fut arrêtée sur la frontière des États du pape, comme elle se rendait à Rome pour conférer avec lui, et depuis elle est détenue. On lui a fait subir de longs interrogatoires, dans lesquels elle s'est défendue victorieusement des inculpations intentées contre elle, à cause de ses opinions singulières. Elle assure qu'elle jouit, dans la retraite, d'une félicité angélique, et que rien au monde ne peut la faire changer d'opinion. »

retraite, et y mourut, à l'âge de soixante-quatorze ans, en 1821, sans avoir jamais cessé de se croire inspirée, c'est à dire sans avoir jamais été guérie de cette folie douce qui fit d'elle une digne sœur d'Antoinette Bourignon [1].

Les ouvrages de Mlle Labrousse ne valent pas, — je demande pardon de la familiarité de l'expression, — ce qu'elle appelait le *diantre bouilli*. Les *énigmes, faites pour des raisons que je laisse au temps à développer*, sont d'une obscurité qui dépasse tout ce que l'on peut imaginer. Jamais le *nox incubat atra* du poëte n'a été plus applicable qu'à ce grimoire de l'illuminée. La *Réponse à l'abbé Maury* est écrite de façon à donner la chair de poule aux lecteurs les moins délicats. Que l'on en juge par cette phrase : « Fasse le ciel bénir ma plume, puisqu'elle ne va aller que dans des vues d'exciter le cœur humain à s'élever vers lui, comme étant l'unique et sublime ressource, et où tout homme puisse et doive espérer d'en trouver, pour remédier à toute espèce de maux! [2] » Le *Discours de Mlle Labrousse sur les objections qu'on lui a faites sur divers points de la Constitution, et qu'elle a prononcé, d'une manière très intelligible, dans plus de trente villes et villages, dans les clubs, dans les églises, et partout où l'on a voulu*, discours très long et très ennuyeux, nous offre en sa préface quelques détails autobiographiques que je m'empresse de recueillir :

[1] Mlle Bourignon et Mlle Labrousse se ressemblèrent en un autre point : elles furent toutes les deux d'une grande chasteté. Mais au point de vue physique, il y eut entre elles une prodigieuse différence. Nous avons vu, par le portrait que M. Pontard, en quelques mots, a retracé de Mlle Labrousse, qu'elle devait être charmante, et qu'elle possédait surtout un coloris éblouissant : Mlle Bourignon, au contraire, naquit tellement laide, « que l'on délibéra quelques jours, dans la famille, s'il ne serait pas à propos de l'étouffer comme un monstre. » (Bayle, *Dictionnaire critique*.)

[2] Mlle Labrousse dit tout d'abord de l'abbé Maury : « Son ouvrage me paraît si insipide, que je me sens un grand éloignement de m'en occuper. » Dans le feu de la discussion, elle l'appelle « ce beau monsieur Maury. » La *Réponse* de Mlle Labrousse est du 23 octobre 1791.

« C'est à Montauban que, pour la première fois, j'ai parlé au public. Le curé de Ville-Bourbon, voyant sa maison pleine de monde pour me voir et m'entendre, et qu'elle ne pouvait contenir tous ceux qui venaient, pour donner satisfaction à tous, le croyant nécessaire, dès que, pour ainsi dire, personne n'allait à la messe; il me proposa donc d'entrer dans l'église, comme n'ayant pas d'appartement qui pût contenir tous ceux qui venaient comme en foule; à cela je lui observai *(sic)* qu'il n'était pas d'usage que les femmes parlassent dans l'église, et qu'on ne manquerait pas de l'improuver; à ça il me répliqua qu'il se mettait au dessus de toutes ces considérations. parce que le cas l'exigeait; à ceci je me rendis, en lui observant encore que je ne monterais pas en chaire, et que je ne me permettrais que quelque élévation suffisante pour me faire entendre, ce qui fut fait, et ce que j'ai toujours observé du depuis. Les discours que j'ai donc fait au peuple, sont d'expliquer les points de la Constitution contestés par gens qui ne la veulent pas, ou qui s'attachent à la déprimer par la fausse manière de l'envisager et de l'expliquer... Ce qui a plu à la plupart, et m'a attiré une si grande affluence de monde dans presque tous les endroits où j'ai passé, que n'ayant point d'appartement qui pût contenir tous ceux qui accouraient pour m'entendre, on m'a donc contraint d'aller parler dans les églises, dans les clubs, et dehors, lorsque le temps l'a permis. »

Mlle Labrousse débita son discours : à Montauban, dans trois églises différentes; à Toulouse, au club; à Narbonne, au club; à Béziers, dans les maisons; à Montpellier, dans les maisons et dans la salle des concerts et des spectacles, etc. Devant toutes ces éditions d'un mauvais discours, il est difficile de ne pas songer au mot antique transcrit avec tant d'à-propos par Mme Dacier sur l'album d'un importun : « Le silence est l'ornement des femmes. »

Philippe Tamizey de Larroque.

LES GASCONS CÉLÈBRES

HOMMES DE GUERRE

FRANÇOIS BAGNERIS, MARÉCHAL DE CAMP[1]

SUITE

Son arrivée après l'échec de Saint-Félix-la-Terrasse, les mauvaises nouvelles que l'on recevait de la propagande royaliste dans les cantons pyrénéens, jetèrent le découragement dans l'armée. Les chefs ne songèrent qu'à licencier les paysans et à gagner eux-mêmes l'Espagne par la vallée d'Aran. C'était le seul parti que le bon sens pût leur conseiller; mais, dans l'exécution, ils commirent une grave imprudence : au lieu de renvoyer immédiatement les paysans et de passer eux-mêmes, comme ils le pourraient, la frontière, ils les emmenèrent avec eux vers Montréjeau, probablement pour se former une escorte qui leur permît de renverser les obstacles qui s'opposeraient à leur arrivée à Saint-Béat. Ils partent donc de Saint-Gaudens le 2 thermidor an VII.

Arrivés près du château de Caumont, à trois ou quatre kilomètres de Montréjeau, ils aperçoivent un détachement de cavalerie républicaine; c'était l'avant-garde des troupes que le général Berthier envoyait de Tarbes à la poursuite des insurgés. Bagneris se trouvait là; il saisit, avec une grande rapidité de coup d'œil, la gravité de la situation. Les troupes étaient encore loin; s'il n'attaquait pas les royalistes, il leur donnait le temps de s'enfoncer dans la vallée du Bazert, où il serait difficile de les poursuivre, et ils gagnaient Saint-Béat et la frontière. Bagneris n'hésite pas; il tombe sur les royalistes, malgré l'immense supériorité du nombre; son escadron est aussitôt entouré, et

[1] Voir page 610, tome X.

[illegible] dit
[illegible] de la ba-
[illegible] s'était
[illegible] noyé de
[illegible] de Fou-
[illegible] jaquelein
[illegible] pas sur ce
[illegible] dramatique.
[illegible] mais Mlle de
[illegible] y mourut fidèle.
[illegible]

[illegible] les causes et sur le
[illegible] liste. On prétendit que
[illegible] le sérieux, qu'elle n'était

qu'une combinaison machiavélique du gouvernement lui-même, qui s'était adroitement préparé l'occasion de montrer sa force en écrasant quelques malheureux; on ajoutait que plus d'un chef avait donné sciemment dans le panneau.

Ces accusations, aussi calomnieuses pour les vaincus que pour les vainqueurs, nous semblent devoir être repoussées; il ne faut voir dans ce mouvement qu'un coup de tête d'hommes exaltés, mais sincères; égarés, mais non pas infâmes, et non moins à plaindre qu'à blâmer.

Le courage et la présence d'esprit de Bagneris avaient été justement remarqués; le Directoire ayant succombé malgré sa victoire de Montréjeau, le premier consul s'occupa de récompenser le jeune adjudant: il le nomma chef de bataillon le 7 germinal an VIII, « en considération de la manière distinguée dont il s'était comporté et des blessures honorables qu'il avait reçues, » disait le décret de nomination.

Bagneris se rend à l'armée du Rhin avec ce grade. A peine arrivé, le 15 floréal an VIII, il prend une part glorieuse à la bataille de Moeskir, marche à l'attaque du village de ce nom avec ses troupes, a son cheval tué sous lui d'un coup de mitraille, et n'en continue pas moins d'exécuter les ordres qu'il avait reçus, et parvient à s'emparer du village... Plus tard, il se fit remarquer au passage du Danube, à Kilnanis et à l'affaire d'Osbek. A la suite de ces opérations, le général Moreau l'adjoignit à son état-major, le 9 ventôse an IX. Cependant, Bagneris souffrait de ses blessures, et la perte de l'œil droit lui rendait certaines parties du service difficiles. Ne voulant pas se montrer au dessous des exigences de ses fonctions, il écrivit au ministre de la guerre pour lui demander la place de sous-inspecteur aux revues; le général Dessoles l'appuya en certifiant sa capacité, l'étendue de ses connaissances spéciales, et la gravité de ses blessures, qui lui

rendaient pénible tout service actif (9 pluviôse an IX).

Cependant, sa demande ne fut pas accueillie. Le 11 germinal an IX, au contraire, le général Morand, commandant de la 1re division de l'armée d'Italie, prie le ministre Berthier de le lui donner pour aide de camp, assurant que son activité et son intelligence lui seraient très utiles. Bagneris alla occuper auprès de lui le grade de chef d'état-major, d'abord à Ferrare, puis à Alexandrie. Bientôt après, Morand, nommé commandant de la 2e division, l'emmena en Corse, où il concourut activement à l'organisation militaire de l'île et au déboisement des maquis, dans lesquels les brigands et les gens de *vendetta* trouvaient un refuge assuré.

Ce fut au milieu de ces occupations, moitié administratives, moitié militaires, qu'il obtint la croix de la Légion-d'Honneur, le 25 prairial an XII ; le général Morand ne borna pas là son appui : il le proposa à l'empereur pour le grade d'adjudant-commandant, le 21 thermidor an XIII, en rappelant avec éloge les excellents services qu'il avait rendus. Bagneris obtint ce grade et fut envoyé au camp volant de Pontivy (7 juillet 1807), corps d'armée qui devint successivement le premier corps d'observation de la Gironde et le premier corps de l'armée de Portugal. Bagneris se trouvait sous les ordres du duc d'Abrantès, lorsque ce général dut rendre Lisbonne aux Anglais, le 30 août 1808. La fortune, si fatale aux armes françaises en cette circonstance, se montra plus bienveillante envers Bagneris, car elle lui fournit l'occasion de déployer ses grandes qualités administratives : il fut chargé par le duc d'Abrantès de présider à l'embarquement des troupes avec plusieurs officiers supérieurs. Quelques difficultés ayant été soulevées par les commissaires anglais, qui prétendaient retenir dans le Tage une partie de l'armée, Bagneris fut envoyé à Londres avec le général Kellermann pour lever tous les obstacles. La mission eut d'excellents ré-

sultats : l'empereur en récompensa Bagneris en lui donnant la croix d'officier (3 janvier 1809). Employé, de 1809 à 1813, en Espagne, dans les corps d'armée du Centre et du Midi, Bagneris commanda un *vando* de partisans qui devait maintenir les populations des vallées du Tage et du Tiétar : il devint ensuite chef d'état-major de la division polonaise du général Dessoles, son compatriote et son ami. Il passa successivement avec le même emploi dans la division d'avant-garde, et obtint enfin, le 10 mai 1813, le grade de général de brigade.

La grande armée revenait de Russie. Bagneris quitta l'Espagne pour aller la joindre en Allemagne comme commandant de la 2me brigade de la 23me division d'infanterie... Une grande perte vint le frapper à cette époque. Son frère jumeau, celui qu'il avait tant aimé, mourut d'une maladie contagieuse dans les hôpitaux de Wissembourg, où il était attaché comme médecin. On racontait sur les deux frères des traits de sympathie remarquable. Souvent séparés et retenus à de grandes distances par les chances de la guerre, ils avaient éprouvé simultanément les mêmes indispositions, les mêmes craintes, les mêmes espérances; des rêves révélaient à l'un les dangers que l'autre courait à trois et quatre cents lieues d'éloignement.

Cénac-Moncaut.

(La suite au prochain numéro.)

LES SONNETS DE LA MARIÉE

—

Sur son passage, l'oiseau chante,
L'arbre rit, la fleur dit : Bonjour ;
Le grillon répète à son tour :
La mariée, elle est charmante !
(Vieille chanson.)

AVANT-PROPOS

La mariée, elle est charmante ! — Quand j'entends
Ce refrain du pays, l'haleine du printemps
Me rafraîchit la joue, et je me sens renaître.
O mon pays natal ! — Voulez-vous le connaître ?
Le Midi, c'est la France et l'Italie aussi ;
Nérac, c'est un lézard par le soleil roussi,
Qui, mollement couché le long de la Baïse,
Babille avec ses flots, soupire avec la brise,
Et, loin du bruit aigu des modernes engins,
Ne s'endort qu'au tic-tac de ses joyeux moulins.
Encore, dort-il bien? Non, il rêve, il évoque
Le souvenir lointain de la riante époque
Où son Roi *vert-galant*, d'une paysanne épris,
Charmait Fleurette avec force *Ventre-Saint-Gris*,
Et faisait, sur son sein de vestale romaine,
Mouler les mascarons joufflus d'une fontaine.
Fidèle à son passé, Nérac ne change pas ;
La tour du vieux Calvin, *l'allée aux mille pas*,
Le château, sont debout ; sous ses toits il abrite,
Ainsi qu'au temps jadis, la cour de Marguerite :
Ce sont mêmes beautés, ce sont mêmes amours,
C'est un même soleil brillant sur d'autres jours.
Quel soleil ! d'un baiser il allume la séve
Qui fait que le cœur bat et que le cerveau rêve ;
Il prête aux yeux sa flamme et sa chaleur aux vins.
Nérac est à Cérès comme au dieu des raisins ;
De pampres et d'épis il ceint son front superbe,
Son sceptre est un sarment, son trône est une gerbe.
Heureux pays où tout s'entend pour vous bénir,
Le terre avec le ciel, pays du souvenir !
Là, les âmes encor sont d'amour affamées,
Et les cœurs y verdoient ainsi que des ramées.

C'est pourquoi le mariage est la fête des champs
Sur cette terre émue, et pourquoi de ses chants,
Où dominent les cris : Hyménée! Hyménée!
La nature assourdit l'épouse fascinée,
Quand, passant par les bois emplis de son amour,
Elle entend mille voix moduler tour à tour,
Sur un rhythme attendri, cette phrase enivrante :
La mariée. — elle est charmante!

—

A MADAME LA BARONNE H. D'IDEVILLE

Le jour où je vous vis, Baronne,
La lèvre en feu, l'œil triomphant,
De baisers mettre une couronne
Autour du front de votre enfant,

Je crus voir sainte Catherine
S'unissant à l'enfant Jésus;
Mon cœur sauta dans ma poitrine,
Je sentis, je compris, je sus

Qu'enfant, épouse ou mère, — amante
Fleurissant à tout renouveau, —
La femme, fidèle inconstante,

Ne faisait que changer d'anneau;
Et je dis devant ce tableau :
La mariée, — elle est charmante!

—

LES SONNETS DE LA MARIÉE

I — L'ENFANT

La femme est avant tout l'épouse;
Une fillette à son cousin
Donne à six ans, sur la pelouse,
Son cœur, sa foi, pour un raisin.

A l'heure où l'homme-enfant s'ignore,
La femme-enfant pressent l'amour,
Et dans les lueurs de l'aurore
Voit déjà les clartés du jour.

Elle aime comme l'oiseau chante,
Au matin, dès les premiers feux,
Et déjà, pour cette ignorante,

C'est aimer que manger à deux.
Eh bien! avec son nez morveux,
La mariée, — elle est charmante!

—

II — LA VIERGE

Quand la jeune fille s'éveille
De ce lourd sommeil des enfants,
Et vient se poser, blonde abeille,
Sur le rosier des quatorze ans,

La jeunesse assemble en couronne
Toutes les fleurs de son éden
Pour parer son front; — la mignonne
N'en prend qu'une : la fleur d'hymen,

Et, dans sa ferveur confiante,
Quand elle offre à Dieu cette fleur,
L'épouse et la communiante

Ne font qu'un dans ce jeune cœur.
Eh bien! épouse du Seigneur,
La mariée, — elle est charmante!

—

III — L'ÉPOUSE

Mais dejà, dans la tête folle
De la vierge, un pressentiment
Sur l'aile du désir s'envole
Et la remue étrangement.

Oubliant tout, elle soupire,
Veut errer seule dans les bois;
Dieu lui-même ne peut suffire,
L'âme et le corps sont aux abois.

Elle est timide, elle est vaillante,
Fuit et provoque le danger,
Puis un jour tombe haletante

Entre les bras d'un étranger.
Eh bien ! sous la fleur d'oranger,
La mariée, — elle est charmante !

—

IV — LA FEMME

Quelque temps après, autre fête,
Autre union, et celle-là,
C'est la sainte et pure conquête :
Un enfant est né, le voilà.

Oh ! les augustes épousailles !
La mère se marie alors
A l'enfant né de ses entrailles,
Sang de son sang, corps de son corps.

La fleur a couronné la plante;
Devant ce despote nouveau,
Reculent, frappés d'épouvante,

Tous les fantômes du cerveau.
Eh bien ! là, devant ce berceau,
La mariée, — elle est charmante !

—

V — LA MÈRE

Depuis, l'épouse inassouvie
A subi de nouvelles lois;
Trois fois elle a donné la vie,
Son sein a tressailli trois fois.

A tous ses époux elle livre
Son âme et son corps sans retour,
Et sa maternité s'enivre
De ce débordement d'amour.

Les ans n'y font rien; triomphante
De son rôle prédestiné,
Comme d'une flamme vivante

Son front semble être illuminé.
Eh bien! au bras de son aîné,
La mariée, — elle est charmante !

VI — LA CINQUANTAINE

Le père un jour dit à la mère :
« Sais-tu que, du jour où je plus
A Votre Majesté, ma chère,
Nous avons cinquante de plus.

— Eh donc, vive la cinquantaine !
Pour mieux la fêter, nous boirons
La bouteille contemporaine ;
Et puis, nous nous remarirons. »

Or, le lendemain, chancelante,
La vieille à l'église gaîment
Allait disant : « Deux fois cinquante,

Après tout, ça ne fait que cent. »
Eh bien ! sous ses cheveux d'argent,
La mariée, — elle est charmante !

VII — L'AÏEULE

La pauvre femme aujourd'hui pleure ;
L'époux, l'ingrat, seul est parti ;
Et la veuve dans sa demeure
Rêve d'un suprême parti.

Elle appelle, il ne vient personne ;
Si, la Mort. — « Ah ! tu viens ici
Pour m'épouser ? Prends ma couronne,
Donne-moi la tienne, et merci. »

La Mort aux lèvres de l'amante
Mit un baiser, et sans effort
L'aïeule s'endormit riante,

Ainsi qu'un bel enfant s'endort.
Eh bien ! épouse de la Mort,
La mariée, — elle est charmante !

Fangère-Dubourg.

Juillet 1866.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

Ouvrages de MM. Paul Chareau, Charles des Moulins, L. Combes, Bascle de Lagrèze, Amédée Moullié, Alphonse Pinède, Louis Lacaze, Henry Russell-Killough.

Divers voyages et de nombreuses occupations m'ont empêché de rendre compte de plusieurs livres qui m'ont été envoyés de la fin de 1864 au milieu de 1866. Je demande pardon aux auteurs de ces livres d'un retard que je déplore au moins autant qu'eux. Me voici prêt à payer tous les arrérages (1)! Seulement, comme les volumes et les brochures accumulés sur ma table de travail forment une pyramide d'une singulière hauteur, je serai obligé, pour ne pas donner à ce *Bulletin* des proportions effrayantes, de faire de chaque ouvrage une très rapide appréciation. Ce sera une revue passée au pas de course. Heureusement que presque tous les auteurs dont je vais m'occuper méritent mes éloges, et qu'ils ressemblent à ces excellents soldats qui n'ont jamais besoin d'être soumis à un long examen!

Commençons par un poëte... *A tout seigneur, tout honneur!* — M. Paul Chareau a publié à Bordeaux (1864) un volume in-18 de 250 pages, intitulé : *Apologues et Poésies,* auquel il a donné pour épigraphe ce vers de La Fontaine :

La feinte est un pays plein de terres désertes.

(1) A mon grand regret, je suis obligé de laisser de côté quelques livres dont l'analyse, dans la *Revue d'Aquitaine*, ne serait point justifiée; par exemple : le livre si gracieux de M. Amédée de Ponthieu (*Les Fêtes légendaires*, Paris, 1866); le travail si neuf et si important de M. Léon de Poncins (*Les Cahiers de 89, ou les Vrais Principes libéraux;* Paris, 1866); la très intéressante brochure de M. Henri de l'Épinois (*Note sur les Études historiques en France au dix-neuvième siècle*, Paris, 1866); enfin, le tome Ier de la nouvelle série de la *Revue nobiliaire historique et biographique*, publiée chez Dumoulin par M. L. Sandret (grand in-8°, 1865), tome formé de savants et de curieux articles, et qui donne une haute idée de l'avenir réservé à un recueil aussi habilement et aussi consciencieusement rédigé. J'exprime ici à ceux qui m'ont honoré de l'envoi de ces volumes toutes mes excuses et tous mes remercîments.

M. Chareau, qui avait déjà fait paraître à Bruxelles, en 1842, un recueil de vers *(Inspirations Belges)*, nous apprend, dans son *Avant-Propos*, que le baron de Stassart, auteur de fables charmantes, applaudit à ses premiers essais (1). Ce suffrage si flatteur n'étonnera point ceux qui liront les *Apologues et Poésies*. Soit que M. Chareau traduise des fables allemandes, et particulièrement celles de Lessing; soit qu'il tire de sa propre imagination le sujet de ses apologues — il se montre toujours bien aimable conteur. Sans doute ses récits ne sont point irréprochables, et lui-même en convient avec une bonhomie qui désarmerait le critique le plus chagrin; mais il y a dans ces récits assez de qualités pour racheter amplement quelques faiblesses (2). Je vanterai sans réserve la première fable : *Le Vin rouge et le Vin blanc*. C'est une réfutation fort sensée et fort spirituelle de ceux qui ne regardent point le nègre comme l'égal du blanc. Cette fable toute seule vaut, pour la cause soutenue par les négrophiles, plus que toutes les sensibleries de l'*Oncle Tom*. Voici les quatre derniers vers :

> Qu'on soit ou nègre ou blanc, on est toujours un homme;
> On a le même cœur et le même cerveau;
> Et, comme le raisin, on ne diffère, en somme,
> Que par la couleur de la peau.

Je n'ai que beaucoup de bien à dire d'un opuscule de M. Ch. des Moulins : *La Patine des Silex travaillés de main d'homme et Quelques Recherches sur les Questions diluviale et alluviale* (Extrait des *Actes de la Société Linnéenne de Bordeaux*, 3e série, t. XXV, 2e livraison), brochure grand in-8° de 30 pages, 1864. M. des Moulins, qui est un habile géologue doublé d'un non moins habile archéologue, résume, en ces intéressantes pages, toutes les observations qu'il lui a été donné de recueillir, depuis

(1) M. Paul Chareau a donné à M. de Stassart une immense preuve de sa reconnaissance quand il lui a dit, en une dédicace :

> Toi qui du grand fabuliste
> As découvert le secret.....

(2) Les *Apologues* sont suivis d'*Échos du Cœur* et de *Mélanges*, parmi lesquels je signalerai une *Ode à Berquin* et un *Adieu à Octave Giraud*.

trente-cinq ans qu'il étudie, avec M. le vicomte de Gourgues son beau-frère, les silex ouvrés du Périgord (1). D'après le docte président de la Société Linnéenne de Bordeaux, l'on a attribué bien à tort une grande importance à l'espèce de vernis appelé *patine*, et l'on n'est nullement autorisé à voir dans cette altération des silex ouvrés le signe d'une antiquité antédiluvienne. — M. Ch. des Moulins ne se contente pas de nous exposer ce qu'il a si bien vu : il expose aussi et discute ce qu'ont vu des hommes tels que MM. Boucher de Perthes, Frédéric Troyon, Lartet et Christy (2), Élie de Beaumont, de Vibraye, etc. (3). De curieuses considérations sur le déluge historique couronnent ce remarquable travail.

Je ne parlerai pas moins avantageusement des *Études géologiques sur l'ancienneté de l'Homme ou sur sa coexistence avec divers animaux d'espèces éteintes ou émigrées dans les vallées du Lot et de ses affluents : la Thèze, la Lémance et la Lède*, par Jacques-Ludomir Combes, membre de la Société géologique de France, etc. (Agen, 1865, gr. in-8° de 40 pages). M. Combes, lui aussi, est un chercheur obstiné; et c'est d'une main qui, pendant seize ans, avait vaillamment tenu le marteau du géologue, qu'il a pris la plume pour nous raconter ses découvertes. C'est surtout dans la brèche de Las Pélénos, au dessous de

(1) M. de Gourgues possède, en son château de Lanquais (Dordogne), une riche collection de silex ouvres. M. Ch. des Moulins mentionne souvent, dans sa brochure, un jeune savant bien zélé, M. le comte Alexis de Chasteigner, dont j'ai eu ici même l'occasion de louer beaucoup la *Lettre à M. Sourget* sur l'impression des *Archives de la ville de Bordeaux* (juillet-août 1864, page 92). Au moment où je corrige ce *Bulletin*, je viens de recevoir une savante brochure de M. le vicomte de Gourgues : *Foyers divers de silex taillés en Périgord;* première partie : *Bords de la Vézère* (Bordeaux, 1873; grand in-8° de 38 pages).

(2) Je ne dirai rien des *Antiquités celtiques et antédiluviennes* de M. Boucher de Perthes et des *Habitations lacustres* de M. Frédéric Troyon, mais je tiens à rendre ici un hommage spécial au mérite du livre si considérable de MM. Édouard Lartet et Henry Christy : *Reliquiæ Aquitanicæ*. A en juger par la première livraison (in-4°, 1863), ce livre sera un monument.

(3) M. des Moulins n'a pu citer un travail qui a paru presque en même temps que le sien : *Notice sur les cailloux ouvrés, d'origine dite celtique, des environs d'Agen*, par J.-B. Gassies (Bordeaux, 1864).

Monsenpron, et dans la grotte de la Bronquière, près Saint-Vite [1], que le savant géologue a trouvé des silex taillés et des ossements fossiles. Peut-être M. Combes va-t-il un peu loin quand il déclare (page 39) que « nulle contrée déjà explorée ne paraît, jusqu'ici, avoir vu l'homme à un état aussi primitif, et, conséquemment, à une date aussi ancienne, que la région étudiée dans ce mémoire. » Quoi qu'il en soit, la brochure de M. Combes nous permet d'ajouter un nom à la liste, déjà si considérable, des géologues distingués dont s'enorgueillit l'Aquitaine.

Je regrette de n'avoir pas plus d'espace à ma disposition pour analyser comme ils le mériteraient deux ouvrages de M. de Lagrèze : *Rome et Naples, simples notes* (Pau, 1864, 1 vol. in-18 de 149 pages), et *De Pau à Tolède* (Pau, 1865, 1 vol. in-18 de 137 pages). M. de Lagrèze a eu le bon goût de ne pas faire de pompeuses phrases sur les deux pays du monde qui en ont inspiré le plus. Il nous parle de l'Italie et de l'Espagne en homme qui semble avoir voulu nous consoler des excès de langage de tant d'autres voyageurs. On dirait la familière causerie d'un homme d'esprit. Un court passage de *Rome et Naples* montrera combien est heureux le genre choisi par M. de Lagrèze : « Si la franchise peut nuire dans le monde, elle ne nuit jamais en histoire. Je vais vous dire mes impressions et non celles des autres. En voyage, j'ai pour habitude d'ouvrir les yeux beaucoup plus que les livres. Je ne m'inquiéterai pas de savoir si ce que je vais dire a été déjà dit. A Rome et à Pompéi, en fait d'antiquités, il y a toujours du nouveau. Tout chemin mène à Rome, dit-on : aucun chemin n'y conduit d'une manière facile..... » C'est avec cette bonne humeur et cette verve piquante que M. de Lagrèze nous entretient de Rome, de Naples, d'Herculanum, de Pompéi, du Vésuve, et,

[1] Dans cette dernière exploration, M. Combes a été secondé par son collègue et son ami M. Adolphe Magen, lequel, on le sait, n'est pas moins compétent en ce qui regarde la géologie et la paléontologie qu'en ce qui concerne la chimie et la météorologie. J'aurais bien des terminaisons en *ie* à ajouter encore, si je voulais être complet, et je ne devrais surtout pas oublier l'archéologie.

dans son autre livre, de Burgos, du Cid, de Madrid, d'Aranjuez, de Tolède et de l'Escurial (1). Un des chapitres les plus curieux du volume sur l'Italie est le récit de la visite faite aux Catacombes en compagnie d'un des plus illustres savants de notre siècle, M. le chevalier de Rossi. M. de Lagrèze a eu, du reste, en Italie, une foule de bonnes fortunes : c'est un astronome tel que le P. Secchi qui lui a fait les honneurs de l'Observatoire, et c'est un antiquaire tel que M. Visconti qui lui a fait les honneurs du musée du Vatican. Le conseiller à la Cour impériale de Pau a vu, pendant son séjour à Rome, un grand nombre de célèbres personnages : l'ex-roi de Naples, Mgr Berardi, le cardinal Antonelli, et enfin il a obtenu l'insigne faveur d'offrir à Pie IX son *Histoire religieuse de la Bigorre,* et il nous parle du Souverain Pontife comme en parlent tous ceux qui ont eu le bonheur d'en approcher. Les pages les plus intéressantes du livre *De Pau à Tolède* sont celles qui roulent sur l'Escurial (2). J'ai eu l'occasion de citer avec bien des éloges, dans mon *Étude sur Louis de Foix et la Tour de Cordouan* (Bordeaux, Chaumas, 1864), une description de l'Escurial par un

(1) Je viens de rendre compte, dans la *Revue bibliographique et littéraire*, d'un livre que je ne saurais trop recommander à tous ceux qui aiment les choses exquises : *Lettres d'Espagne* (Paris, V. Palmé, 1866, 1 vol. in-18). Au moment même, je trouve, dans les aimables *Causeries du Docteur*, ces lignes, qui confirment si bien mon appréciation, et que je cite avec d'autant plus de plaisir, que le docteur Joulin est habituellement très sévère : « L'auteur, anonyme, est une dame du meilleur monde, cela se sent à chaque page. Si c'est un début, on ne saurait le désirer plus brillant. Jamais l'Espagne n'a inspiré aux touristes une œuvre plus fraîche, plus gracieuse et plus spirituelle. » (*Événement* du 4 juillet 1866.)

(2) M. de Lagrèze nous rappelle (page 119) que le vrai nom du palais est : « Résidence royale de Saint-Laurent » *(El sitio de San Lorenzo el real)*. L'Escurial est le nom du village qui, assez éloigné du château, est placé dans une véritable solitude. Les Espagnols disent *l'Escorial*, et ils ont raison : ce mot dérive de *scoriæ* (scories), à cause des mines de fer des rochers voisins. Plus loin, M. de Lagrèze prouve, contre quelques sceptiques, que la construction du gigantesque édifice se rattache bien au vœu fait par Philippe II le jour de la bataille de Saint-Quentin, et, si l'on me permet cette plaisanterie, j'ajouterai qu'*il s'étend* avec complaisance (page 122) sur le gril qui rappelle le martyre de saint Laurent. Depuis que ces lignes ont été écrites, M. de Lagrèze a donné, chez Hachette, une deuxième édition de la *Chronique de la ville et du château de Lourdes* (in-8° de 200 pages). En saluant un aussi légitime succès, je me réserve le plaisir de parler du livre quand paraîtra la troisième édition.

enfant de Tarbes, le ravissant auteur du *Voyage en Espagne*, M. Théophile Gautier : Pau nous aura donné, par la main de M. de Lagrèze, une description du même monument qui, surtout au point de vue historique, complète heureusement la première.

M. Amédée Moullié, conseiller à la Cour impériale d'Agen, semble s'être voué à l'étude du droit coutumier. Après avoir publié, en 1850, dans le tome V de la 1re série du *Recueil des Travaux de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts d'Agen*, les *Coutumes, Priviléges et Franchises de la ville d'Agen*, M. Moullié a successivement inséré les *Coutumes de Prayssas* dans la *Revue historique de Droit français et étranger* (1860); les *Coutumes de Layrac*, dans le tome Ier de la 2e série du *Recueil d'Agen* (1863); les *Coutumes de Larroque-Timbaud*, dans la *Revue* déjà citée (1865). Toutes ces publications ont été faites avec le plus grand soin, et M. Moullié s'y montre à nous également habile comme paléographe, comme philologue et comme jurisconsulte (1). Pour ne m'occuper ici que des *Coutumes de Larroque-Timbaud*, qui appartiennent à l'année 1270 (1 vol. in-8° de 103 pages, Paris, Durand), je dirai que le savant magistrat en a d'abord restitué le texte, qui avait été défiguré sans pitié, selon son expression, par un copiste du nom de Grationlet, qui fleurissait à Prayssas au commencement du dix-huitième siècle; puis, qu'il a éclairé ce texte par un commentaire qui n'embrasse pas moins d'une cinquantaine de pages, et dans lequel les *Coutumes de Larroque-Timbaud* sont

(1) Je me permettrai d'adresser un tout petit reproche au philologue, lequel a appelé (page 5) idiome *roman* ce qui n'est que l'idiome *provençal*. Dans un compte-rendu du *Cours d'Histoire de la Littérature provençale*, de M. Paul Meyer (*Revue de Gascogne*, de juillet 1865), j'ai dit sur ce point : « Je ne veux pas laisser passer ce mot sans protester contre l'abus que l'on en fait trop souvent. En philologie, on emploie communément le mot *roman* comme synonyme de *provençal*, de *languedocien*, de *limousin*, de *gascon*. Or, le *roman* comprend toutes les langues dérivées de celle que l'on parlait à Rome, c'est à dire le valaque, l'italien, l'espagnol, le portugais, la langue d'oc et la langue d'oïl. C'est une expression générale qu'il ne faut jamais, sous peine de ne rien dire, vouloir faire descendre au rôle d'expression particulière. »

rapprochées des divers autres statuts locaux de la Guienne, et principalement de l'Agenais, et aussi des *Établissements de Saint-Louis* et du célèbre livre de Beaumanoir. Je ne puis insister sur le mérite du travail de M. Moullié, mais je résume tout ce que j'en pense en déclarant que ce travail mérite de servir de modèle à tous ceux qui, désormais, voudront mettre quelque charte municipale en lumière.

Sous le titre de : *Les Béarnais au temps de Henri IV* (1 vol. in-18, Paris, Amyot, 1865), M. Alphonse Pinède, avocat à la Cour impériale de Paris, offre à ses « chers concitoyens du Béarn » une étude dans laquelle il a voulu honorer la mémoire de leurs ancêtres, et surtout celle de Henri IV, « personnification la plus complète, la plus brillante et la plus pure, dit-il, de notre caractère et de nos vertus locales. » M. Pinède vante tour à tour les d'Arros, les Gramont (surtout Diane d'Andouins, *la belle Corisandre,* qu'il nous représente comme la conseillère intelligente autant que dévouée du roi de Navarre) (1), les Gontaut, et il ne vante pas moins les États de Béarn, dont la sagesse et le patriotisme lui paraissent avoir toujours été à la hauteur des circonstances. Mais le livre devient un dithyrambe dans le chapitre III, exclusivement consacré à Henri de Navarre. Je ne crois pas que l'on ait jamais célébré la gloire du *Béarnais* avec autant d'enthousiasme, et, comparée à ce panégyrique,

(1) M. Pinède a-t-il bien le droit de donner ainsi à Diane d'Andouins la place laissée libre dans notre histoire de France par Agnès Sorel, depuis qu'il a été surabondamment prouvé que la salutaire influence sur Charles VII, si longtemps attribuée à cette dernière, fut, en réalité, exercée par la reine Marie d'Anjou? Je crains que le plaidoyer de M. Pinède ne soit plus chaleureux que concluant. J'aurai, un peu plus tard, l'occasion d'examiner à fond ses conclusions, et de leur opposer les miennes. Pour le moment, je me borne à relever ici deux inexactitudes : les *Amours du grand Alcandre* ne sont pas de la princesse de Conti (page 34), comme M. Paulin Pâris l'a remarqué (page 89 du tome Ier de la troisième édition des *Historiettes* de Tallemant des Réaux); l'évêque de Bayonne, dont Diane fut la protectrice en 1597, ne s'appelait pas *Deschaux,* mais bien *d'Échaud,* comme il écrivait lui-même son nom. — Voir *Lettres inédites de Bertrand d'Échaud, évêque de Bayonne, au secrétaire d'État Villeroy* (1864, Paris, Aubry).

la *Henriade* est plus froide que l'eau même du gave de Pau (¹).

Le sujet que M. Alphonse Pinède n'a fait qu'effleurer, M. Louis Lacaze, membre du Conseil général des Basses-Pyrénées, l'a traité, au contraire, avec de grands développements, dans les *Libertés provinciales en Béarn* (Paris, 1865, in-8°). C'est là une étude sérieuse, et qui, d'un bout à l'autre, on le voit bien, s'appuie sur les documents conservés à Pau. M. Lacaze cite çà et là de curieux détails : « Un particulier a été frappé devant le sénéchal, une femme a été battue dans l'église de Sauveterre, un officier public a saisi les bœufs et les instruments aratoires d'un cultivateur : la partie lésée s'adresse aux États, la commission des requêtes enregistre sa réclamation, et le souverain est mis en demeure de réparer le grief. Il y a là quelque chose du *civis sum romanus*. L'affaire est petite, mais le sentiment du droit la grandit. Sous Catherine, un jurat dont le nom a survécu, Peyroton, réclame trois cents écus que lui a empruntés la souveraine, et les États le font payer. Qu'il s'agisse d'une femme de Sauveterre dont le receveur a saisi les ustensiles de cuisine, ou d'un seigneur de Salles excommunié par Sixte V, à la requête des Dominicains d'Orthez, le grief est le même : c'est la révolte d'un droit privé injustement atteint qui demande réparation. » (Pag. 31, 32. — Voir encore pag. 38, 39, etc.) — Ce qui achève de rendre très attachante la lecture du travail de M. Lacaze, c'est l'élégance du style : je n'en veux pour

(¹) J'ai trouvé de piquantes saillies dans une brochure intitulée : *Pau en 1865; Lettre aux Habitants de la ville de Pau*, signée : Un Indigène (in-8°, 1865). Pau y est mis au dessus de Rome... au point de vue climatologique, il est vrai, et l'on invoque à cet égard l'opinion du docteur Taylor, en son livre : *Des Climats propres aux malades* (3e édition, 1865). L'auteur de la brochure assure que la ville d'Arcachon ne détrônera jamais, comme station d'hiver, la ville de Pau. « Arcachon, dit-il (page 16), c'est la création de l'homme. Il suffit d'un Pereire pour improviser un Arcachon. Pau, c'est l'œuvre de Dieu, et le moule en est brisé depuis que le monde est monde. » De Pau m'arrivent à l'instant une excellente *Notice sur une Mosaïque placée dans la grande abside de la cathédrale de Lescar* (Extrait de la *Revue archéologique*, par M. Paul Raymond, et un volume très bien fait, les *Éphémérides du Béarn et du Pays-Basque*, par M. Joseph Lochard (1 vol. in-8° de 192 pages, Paris et Orthez).

preuve que cette page sur la sœur de François Ier (page 35) : « On les sent (les Béarnais) fiers de ce roi *justicier* dont Charles-Quint disait qu'il était le seul homme qu'il eût rencontré en France ; fiers de cette reine Marguerite, qui fut l'enchantement de la France, dont trois siècles de commentateurs n'ont pas épuisé le charme, et dont la postérité ne peut prononcer le nom sans un sourire d'admiration et de tendresse. Dans ces temps héroïques de la renaissance, certaines âmes semblent absorber à elles seules toute la séve de la terre pour dominer leur temps, comme si la nature avait voulu donner en elles la mesure de sa richesse et de sa force. Telle fut Marguerite : orateur, métaphysicien, poëte... mais femme avant tout, par cette flamme de passion qu'elle porta partout et qui est le secret de la séduction qu'elle exerce encore. On ne peut traverser la vallée d'Aspe et s'arrêter à ce riant paysage de Sarrance, à l'endroit où le gave fait un coude et disparait entre deux versants tapissés de buis, sans songer à ces assises de la poésie et de l'éloquence qu'y tenait Marguerite, au milieu de sa cour de beaux esprits et des graves personnages de la Réforme (1). »

Le plaisir que j'avais éprouvé à lire *Seize mille lieues à travers l'Asie et l'Océanie* (2), je l'ai retrouvé en lisant *Les Pyrénées, les ascensions et la philosophie de l'exercice,* par le comte Henry Russell-Killough (Pau, 1865, gr. in-8° de 62 pag.). C'est qu'il y a dans l'opuscule la même verve, le même esprit, le même charmant style que dans le livre. M. Russell-Killough nous décrit avec tant d'éloquence le bonheur que l'on « respire à pleins poumons » sur les plus hautes cimes des Pyrénées, qu'il donnerait envie aux plus timides et aux plus paresseux d'escalader le Mont-Perdu et la Maladetta. Ce que M. Russell-

(1) J'aurais voulu pouvoir citer encore un remarquable portrait de Jeanne d'Albret (page 45). — M. Victor Luro, ancien avocat au Conseil d'État et à la Cour de cassation, membre du Conseil général du Gers, vient de publier, à la librairie Michel Lévy, un volume in-18, intitulé : *Marguerite d'Angoulême, reine de Navarre, et la Renaissance : étude historique et littéraire, etc.* Tout récemment (*Revue moderne* du 1er août), M. Félix Frank s'est occupé de cette même Marguerite. Décidément, la gracieuse princesse a la vogue !

(2) Voir *Revue d'Aquitaine* de juillet-août 1865, pages 66-77.

Killough nous raconte de la suavité des impressions de celui qui grimpe aussi haut que l'isard, est d'autant plus tentant, qu'il nous indique en même temps toutes les précautions à prendre pour éviter les dangers que présentent certaines ascensions, en homme qui a écrit ces mots mémorables : « Si le courage est une qualité, la prudence est une vertu. » Pourvu que l'on tienne compte des minutieux avis prodigués par M. Russell, on sera à peu près sûr de rentrer sain et sauf au logis. Pour moi, si jamais un favorable destin me ramène vers ces montagnes, que j'ai déjà tant admirées à diverses reprises, je me promets bien d'obéir à toutes les recommandations du fondateur de la Société Ramond ; et cela me sera d'autant plus facile, que je sais son opuscule par cœur. Une des choses que je désire le plus, après celle-là, c'est de rencontrer M. Russell-Killough sur un des sommets de nos chères Pyrénées, et de pouvoir, en lui tendant une main amie, lui adresser ce mot dit sur un grand chemin par un homme d'esprit à je ne sais plus quel infatigable voyageur : « Combien je suis ravi de vous trouver chez vous ! »

Philippe Tamizey de Larroque.

NOTES EXTRAITES DES COMPTES

DE JEANNE D'ALBRET ET DE SES ENFANTS

1556-1608 [1]

—

A Adrien Monthierry de La Fère, 22 s. 8 d. t. pour avoir apporté des cigognes à Reims.

A Me Guion, chantre du Roy, 100 s. t. pour le blanchissage de cinq petits enfants chantres dont il a la charge.

A Me Mathurin, autre chantre, 40 s. t. pour le blanchissage de deux autres petits enfants chantres.

A Fleurant, joueur de flûte du Roy, 4 l. 15 s. t. pour parties fournies durant ledit mois.

A Nicolas de La Crotte, épinette du Roy, 110 s. t. pour même cause.

Compte du Trésorier général de Navarre, 1557 [2].

(Extraits.)

A Me Henry de Guynnes, chirurgien du Roy Antoine de Bourbon, 60 l. t. pour gages.

Au sieur de Turpin, médecin du Roy, 400 l. t. pour gages.

A Me David, prédicateur, 120 l. t. pour gages.

A Jacques Ledoulx, violon, 115 l. t. pour gages.

A Jacques Cueillier, violon, 57 l. 10 s. t. pour partie de gages.

HAUTBOIS ET CORNETS (gages) :

A Jehan Delivet, 200 l. 11 s. 6 d. t.

A Nicolas Boullangier, 111 l. 6 s. t.

A Fleurant Boullangier, 283 l. 4 s. t.

A Michel Boullangier, 258 l. 4 s. t.

A Jehan Lanyer, 316 l. t.

A Adrien Lanyer, 316 l. t.

[1] Voir tome X, page 565.

[2] B. 143.

A Nicolas Delivet, joueur de cornet, 95 l. 5 s. t.

A Jacques Le Vacher, 275 l. t.

CHANTRES :

A Mathurin Auzou, 25 l. t.

A Thierry Bezou, 25 l. t.

A Me Guyon Caillerot, chantre, 25 l. t.

A Clément Fontaine, 25 l. t.

A Me Pierre, basse-contre, 25 l. t.

A Ladvocat, chantre, 25 l. t.

A Vaudebourg, joueur de luth, 43 l. t.

A Thomas Champion, 4 l. t.

A Jacques Le Maire, 8 l. 6 s. 8 d. t.

A Mes Pierre Gervais et Auger de Lagarde, orfèvres du Roy et de la Royne, 362 l. 1 s. 8 d. t., pour gages.

A Me Benedit, lapidaire, 225 l. t.

A Me Chrétien, peintre, 300 l. t.

A Me Bernard Du Mas, horloger, 230 l. t.

A Me Jehan Policeau, brodeur, 170 l. t.

A Me Hervé Boulard, maître architecte, 112 l. 10 s. t.

A Me Odet de Lestang, maître des réparations, 202 l. 10 s. t.

A Julienne de Bougis, nourrice de feu Mgr le comte de Marle, 40 l. t. pour pension.

A Jehan Petit, écolier, 86 l. 5 s. t. de pension.

A Ferrando Ruiz, écolier, 51 l. 15 s. t. de pension.

A Me Étienne de Lafosse, régent de Lescar, 23 l. 8 s. t. de pension.

A Catherine d'Espalungue, femme de chambre de Mgr le Prince, 40 l. t. pour gages.

A Pierre Sconophine, chantre, 28 l. 16 s. t. pour s'acheter un cheval.

Au Roy en plusieurs fois pour le jeu, 613 l. 6 s. 10 d. t.

A Me Pierre de Lafons, argentier de la maison du Roy, 264 l. t. pour une chaîne d'or façon d'Espagne achetée par le Roy.

A Chrétien Lefébure, peintre, 100 l. t. pour plusieurs parties par lui fournies pour le service du Roy.

A la veuve de feu Alart Ploumier, lapidaire de Paris, 13 l. 16 s. t. pour l'achat de certaine pierrerie faite par ordre du Roy.

A Jacques Fraude, horloger, 96 l. t. pour une horloge et deux montres vendues au Roy à Vendôme.

A Pierre Reddon, orfèvre, 206 l. 8 s. t. pour un dizain de cristal fin garni de vases et feuillages d'or, un gros cabuchon de rubis enchassé en or et un gros anneau d'or où il y a une mouche d'Indie, qu'il auroit vendus au Roy.

A Jacques Couppe, enfant sans-souci, 46 l. t. desquelles le Roy lui auroit fait don à Bordeaux.

A Me Pierre Lamothe, marchand, de Bordeaux, 20 l. 8. s. t. pour un cheval qu'il auroit vendu pour porter le petit Italien, valet de chambre du Roy.

A Me Antoine Du Lac, médecin, 60 l. t. desquelles le Roy lui a fait don pour l'avoir visité durant sa maladie à Nérac.

A M. Yssandon, médecin, 72 l. t. pour avoir visité le Roy pendant sa maladie à Nérac.

A M. d'Athos, médecin du Roy, 300 l. t. pour avoir servi près sa personne au lieu de M. Sapporta, en juillet, août et septembre.

A Louis de Rohan, pour ses habillements, sa pension du collège et entretenement, 302 l. 5 s. 2 d. t.

A de Domec, de Jurançon, tendeur de faucons, 4 l. 16 s. t. pour faire prendre en diligence des faucons.

A un Espagnol espion passant par la ville de Morlàas, 14 l. 8 s. t. pour don du Roy.

A des vignerons de Jurançon, 113 l. 6 s. 8 d. t. pour travaux aux vignes de Muscadel et Picardant, assises à Jurançon.

Compte de la maison de Jeanne d'Albret, 1559 (1).

(Extraits.)

RECETTE :

Le trésorier fait recette de 1,100 l. t. qu'il a reçues des coffres de la Royne et provenues de la vente de deux plaques d'or qui avaient été données à la Royne quand elle fit son entrée à Limoges.

(1) B. 144.

De Mme de Prouillan, sœur du Roy, 1,200 l. t. qu'elle a prêtées à la Royne.

DÉPENSE :

Au trésorier, 48 l. 15 s. t. pour une ceinture à la reistre et tablettes d'argent pour la Royne.

Au sieur De Marrel, maître d'hôtel de Mr le Prince, 250 l. t. desquelles la Royne lui a fait don en considération des services qu'il a faits et continue faire à Monseigneur.

A messire Anthoine Pocque, aumônier de la Royne, 108 l. t. pour sa pension et nourriture en une maison de Pau où ladite dame l'a fait mettre par charité à raison de 9 l. t. par mois.

Aux religieuses, abbesse et couvent de Prouillan, 80 l. t. pour la pension de Peyre Sacaze et de la petite Mere pour le temps qu'elles furent audit couvent.

Recette et dépense de la maison de Jeanne d'Albret, 1560.
(Incomplet (1). — Extraits.)

RECETTE :

Le trésorier fait recette de 2,000 l. t. qu'il a reçues des coffres au cabinet du Roy (2), lequel avoit fait prêt de cette somme à la Royne par le récépissé et promesse de M. l'évêque d'Oloron (3) et du comptable qui promettoient lui rendre icelle somme, laquelle a depuis été donnée par le Roy à la Royne.

De la somme de 6,000 l. t. dont messieurs les évêques, abbés et clergé de Béarn ont fait don à la Royne.

De 1,000 l. t. empruntées par la Royne au chapitre de Tarbes.

De 922 l. 9 s. 4 d. t. prêtés par l'évêque d'Oloron.

De 500 l. t. prêtées à la Royne par l'écuyer Carles.

DÉPENSE :

A la nourrice de Mortagne, Louise Périer, femme de chambre de la Royne, 60 l. t. pour gages.

(1) B. S.
(2) Antoine de Bourbon.
(3) Claude Régin.

A la nourrice de Blois, Catherine Simon, femme de chambre de la Royne, 60 l. t. pour gages.

A Dom Pèdre, aumônier, 100 l. t. de gages.

Au comptable, 175 l. t. pour l'intérêt de 4,000 l. t. empruntées pour déloger de Blois au mois de novembre 1559 et qui se devoient rembourser à la fin de février 1560, et pour les frais et peines de celui qui a trouvé ladite somme.

A Me Bertrand Du Mas, horloger des Roy et Royne à Pau, 37 l. 10 s. t. pour le parfait payement de 75 l. t. pour une horloge qu'il avoit baillée par ordre de la Royne à Mme de Rohan.

A Magdelaine de Lafargue, l'une des nourrices de Mgr le Prince, 35 l. t. en déduction de la pension qu'il plaît à la Royne lui donner.

Recette et dépense de la maison de Jeanne d'Albret, 1561.

(Incomplet (1). — Extraits.)

RECETTE :

De la somme de 20,000 l. t. provenue d'un don fait par le feu Roy Henry (2) à la Royne, sur les deniers des plus valeurs des recettes générales de Paris, Rouen, Tours et Poitiers.

De 1,200 l. t. empruntées à Me Mathurin Javelle, trésorier d'Alençon.

De 12,000 l. t. empruntées par la Royne à Paris à M. de Brenian, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roy.

De la somme de 1,200 l. t. qu'il reçut (le comptable) au mois de mars d'un prêt fait à la Royne par certain personnage qui ne veut être nommé ni désigné, lequel a néanmoins voulu que le sieur de Roques (3) lui demeurât répondant de ladite somme et de l'intérêt qui est à raison de dix pour cent depuis le 15 mars.

DÉPENSE :

Au sieur d'Abère, écuyer panetier, ne bougeant de sa maison, 100 l. t. de gages.

(1) B. 9.
(2) Henri II, roi de France, mort en 1559.
(3) Jean Secondat, ancêtre de Montesquieu.

A Me Simon Hemste, peintre et valet de chambre de la Royne, 100 l. t. de gages.

Compte du Trésorier général de Navarre, 1561 (1).

Extraits.

A Gassiot de Serres, parfumeur, 30 l. t. pour sa pension.

A Gaspard de Roboam, ayant charge de faire l'ouverture des mines ès-montagnes de Bigorre et Bagnères, 500 l. t. par forme de prêt, à les rendre du premier profit provenant des mines.

A Robert Cordier, maître tapissier et concierge du château de Pau, 46 l. t. pour parties fournies pour le service de la Royne à l'arrivée de la Royne d'Espagne pour tendre et accoutrer les tapisseries.

A Pierre Chantelle et Jean de Lana, de Pau, 68 l. 5 s. t. pour la dépense d'une chamelle du 1er janvier 1561 jusqu'au 26 janvier 1562 que mourut ladite chamelle.

Pour trois milliers de jetons que le comptable a fournis à la Chambre des Comptes de Pau, 45 l. t.

Recette et dépense de la maison de Jeanne d'Albret, 1562 (2).

(Extraits.)

RECETTE :

Du sieur Jehan Beausse, marchand et bourgeois demeurant à Poitiers, 2,000 l. t. qu'il a prêtées à la Royne passant à Poitiers au mois de juin.

DÉPENSE :

Au sieur de Trizay, Me Jehan Sterpin, médecin ordinaire de la Royne, 400 l. t. pour ses gages de l'année 1560.

A Jehannicot de Suhescun, valet de chambre de la Royne, 50 l. t. pour ses gages.

Aux capitaines Moret et Chevallier, ayant charge de chacun vingt arquebusiers à cheval retenus par la Royne à Caumont, de la compagnie amenée de Béarn par M. d'Audaux pour la garde, sûreté et défense de la Royne, 1,122 l. t.

(1) B. 145.
(2) B. 10.

Au capitaine Gracian, 404 l. 6 s. t. tant pour lui que cinquante soldats, un fifre et un tambourin, pour leurs appointements durant le temps que la Royne a séjourné aux Eaux-Chaudes, au mois de septembre.

A Me Michel Sterpin, médecin de la Royne, 250 l. t. pour final payement de 500 l. t. que Sa Majesté lui avoit données pour certaines eaux qu'il lui a baillées.

Au capitaine Gracian, 31 l. 12 s. t. que Sa Majesté lui a données pour acheter une enseigne de taffetas à la place d'une autre qu'il auroit rompue au service de la Royne étant aux Eaux-Chaudes.

A Pierre Paulmier, 250 l. t. pour un petit cheval d'Espagne que la Royne a pris de lui pour en faire don à Mgr le Prince (qui avait dix ans).

A Anne de La Gaucherie, l'une des filles de la Royne, 40 l. t. pour la nourriture de sa sœur.

Paul Raymond.

(La suite au prochain numéro.)

RELEVÉ GÉNÉRAL DES CHEVALIERS CROISÉS

FORMANT UN ENSEMBLE DE SEPT MILLE NOMS

En vue des inscriptions de Versailles.

(SUITE)

BRONDISIO (Simon de), templier. Michelet. 1307.

BROSLIN (Pierre), templier. Languedoc. Ménard. 1307.

BROSSE (Roger de), seigneur de Boussac. Bretagne-Limousin. Versailles. 1248-1270.

BROTONE (Gui de), templier. Dioc. de Rouen. 1277.

BROUGTON (Guillaume), templier anglais. P. du Puy, *Hist. des Templiers*. 1310.

BROUGTON (Hugues), templier anglais. *Id.* 1310.

BROYANT (Roger), Mᵉ de l'Ordre de Saint-Lazare. Dorat et Thomassin. 1131.

BROYES (Renaud de). Champagne. *Rec. des Hist. des Croisades*. 1096.

BROYES (Hugues, seigneur de, — *dit* Bardoul). Champagne. Versailles. 1101.

BROYES (Hugues III, seigneur de). Du Chesne. *Hist. de la maison de Broyes*. 1147.

BRUART (Jean), précepteur du bailliage de Troyes. Michelet. 1289.

BRUC (Guéthenoc de). Bretagne. Versailles. 1191.

BRUC (Guillaume de). Bretagne. *Hist. de Bretagne*. 1270.

BRUCGEON ou BRUGGEON (Arnaud), templier. Dioc. d'Angoulême. Michelet. 1307.

BRUECO (Quone de), templier. Auvergne. Michelet. 1284.

BRUÈRE (Janson de). Bongars. 1147.

BRUERIA (Jean de), templier. Dioc. de Tournay. Michelet. 1307.

BRUGE (Isaac de). *Ass. de Jérus*. 1123.

BRUGE (Rainaud de), frère d'Isaac. *Id.* 1123.

BRUGES (Themar de). Bongars. 1033.

BRUGES (Lanlin de). Du Chesne. 1177.

BRUGES (Erembaud, châtelain de). Bongars. 1190.

BRUGES (Robert de), chev. de Saint-Jean de J. Vinisauf. 1190.

BRUGES (Gossouin de), précepteur du temple en Flandre. Michelet. 1307.

BRUHANE (Berthold de). chev. teuton. Cazin. 1270.

BRUILLE (Watier de). Flandre. Meyer. 1218.

BRULIS (Hugues de). Bongars.

BRUN (Pierre de), templier, précepteur de Mas-Nau. Languedoc. Ménard. 1307.

BRUNE ou BRUSCH (Rainier). *Ass. de Jérus.* 1135.

BRUNEL (Guillaume), templier. Languedoc. Ménard. 1307.

BRUNESTEIN (Conrad de), chev. teuton. Cazin. 1335.

BRUNET (Bernard), commandeur de Marceillan, ordre de Saint-Jean de J. Languedoc. *Gall. Christ.* 1224.

BRUNIER (Jacques), chancelier du Dauphiné. Versailles. 1345.

BRUNSCHORTO (Alessandro de), chev. de Saint-Jean de Jérusalem. Bosio. 1395.

BRUNSBERG (Conrad de), chev. de S.-J. de J. Allemagne. Vertot. 1382.

BRUNSWICK (Guelphe d'Est, de la maison de). Moréri. 1101.

BRUNSWICK (Louis, duc de), Mᵉ de l'Ordre teutonique. Giustiman. 1330.

BRUNSWICK (Luther, duc de), chev. teuton. Cazin. 1331.

BRUNSWICK (Jean de), frère de Luther; chev. teuton. Cazin. 1331.

BRURATZ (Gui), templier. Dioc. de Limoges. Michelet. 1302.

BRUS (Reinier de), *miles imperterritus*. Bongars. 1147.

BRUXELLES (Gutman de). Bongars. 1147.

BRUYÈRES (Thibaut de). Ile-de-France et Languedoc. *Essai général sur la noblesse du Comtat*. 1096.

BUARD (Jean), templier. Dioc. de Cambray. Michelet. 1307.

BUAT (Hugues de). Normandie et Bretagne. Versailles. 1190.

BUAT (Payen de). *Id. Ib.* 1190.

BUCHAIN (Eberhard de), chev. teuton. Cazin. 1349.

BUCHAND (Jean), templier. Dioc. de Poitiers. Michelet. 1307.

BUCHECK (Berthold de), chev. teuton. Cazin. 1335.

BUCOCLY (P. de), templier. P. du Puy, *Hist. des Templiers*. 1307.

BUCOURT (Arnaud de), templier. Dioc. de Comminges. Michelet. 1294.

BUDUEL (Hugues de). Bongars. 1147.

BUDES (Hervé). Bretagne. Versailles. 1248.

BUEIL (G. de). Touraine. Maine. Versailles. 1190.

BUET (Aymeric), templier. (Poitou-Bretagne). Michelet 1307.

BUGANO (Ammerigo de), commandeur de Saint-Jean de Jérusalem. Bosio. 1346.

BUGNOT (Jehan). Froissart. 1396.

BUFFAVENT (Jean de), templier. Dioc. de Nevers. Michelet. 1307.

BUFFEVANT (Moïse de). Dauphiné. Gui Allard. 1248.

BUFFEVANT (André de, fils de Moïse). *Id. Ib.* 1270.

BUFFOYMONT (Jean de), templier. Dioc. de Paris. Michelet. 1287.

BUIBRULX (Jean de), chev. de Saint-Jean de Jérusalem. Bosio. 1389.

BUIGNUM (Foulgues de). *Ass. de Jérusalem*. 1140.

BUISSERET (le seigneur DE). Flandre. Charte de l'abbaye de Saint-Aubert. 1218.

BUISSIERS (EVRART DE), templier. Dioc. de Paris. Michelet. 1307.

BUISSON (N. DU), grand commandeur de S.-J. de J. Verdot. 1380.

BULBECKE (ALEXANDRE DE), templier anglais. P. du Puy, *Hist. des Templiers*. 1277.

BULLE NONCIA (JEAN DE), templier. Dioc. de Beauvais. Michelet, 1307.

BULLENS (GAUTIER DE), templier. Dioc. d'Amiens. Michelet. 1307.

BULLES (MANASSÈS DE), près Beauvais. Du Chesne. *Gesta Lud. VII.* 1147.

BULLES (RENAUD DE). Lettres de Suger. 1147.

BULLEX (GAUCHER DE), templier. Normandie. Gaignières. Du Puy. 1307.

BULLON (FOULCHER DE). Bongars. 1147.

BULLON (HEREBRAND DE). Bongars. 1190.

BULLON (PHILIPPE DE). Bongars. 1190.

BUONAFEDE (LEONARDO), commandeur d'Arezzo. Pise. Bosio. 1390.

BUONAGUISI (FIORENTINO). Bosio. 1190.

BUOR (GUILLAUME). Poitou. Filleau et Beauchet. 1270.

BUOSEMONT (GUILLAUME DE), templier. Dioc. de Paris. Michelet. 1307.

BUREL D'ESTAMPES (GUFFROY). Bongars. 1096.

BURES (GUILLAUME DE), seigneur de Tibériade. Versailles. 1123.

BURES (GUILLAUME DE). *Ass. de Jérus.* 1132.

BURES (DIDIER DE), templier. Michelet. 1289.

BURES (RAOUL DE), templier. Michelet. 1291.

BURES (PIERRE DE), templier (neveu du précédent). *Id.* 1291.

BURES (GAUTIER DE), prêtre-templier. *Id.* 1299.

BURES (Huguet de), templier. *Ib.* 1304.
BURES (André de), templier. *Dioc. de Lyon. Ib.* 1307.
BURES (Aymeric de), prêtre-templier. *Dioc. de Langres. Id.* 1307.
BURES (Aymon de), templier. *Ib.* 1307.
BURES (Brice de), templier. *Ib.* 1307.
BURES (Étienne de), templier. *Ib.* 1307.
BURES (Guillaume de), prêtre-templier. *Ib.* 1307.
BURES (Henri de), prêtre-templier. *Ib.* 1307.
BURES (Hugues de), templier. *Ib.* 1307.
BURES (Jean de), prêtre-templier. *Ib.* 1307
BURES (Mathieu de), templier. *Ib.* 1307.
BURES (Odon de), templier. *Ib.* 1307.
BURES (Paris de), templier. *Ib.* 1307.
BURES (Pariset de), templier. *Ib.* 1307.
BURES (Pons de), prêtre-templier. *Ib.* 1307.
BURES (Robert de), templier. *Ib.* 1307.
BURIVILLE (Martin de), templier. Michelet. 1291.
BURRENVILLE (Albéric de), templier. Michelet. 1307.
BURS (Godefroy de). Ile-de-France. Bongars. 1147.
BURSI (Godefroy de). *Ass. de Jérus.* 1138
BURTON (Guillaume de), templier. Somerset, Angleterre. P. du Puy, *Hist. des templiers.* 1307.
BURTON (Thomas de), templier anglais. P. du Puy. *Hist. des Templiers.* 1307.
BUS (Robert de), templier. *Dioc. d'Amiens.* Michelet. 1307.
BUSSY (Jean de). Bresse. Guichenon. 1147.
BUSSY (Thomas de), templier. *Dioc. d'Autun.* Michelet. 1294.
BUSSY (Martin de), templier. Michelet. 1300.
BUSERE (Hugues). Flandre. Le Carpentier. Ch. de 1201.
BUSSEUIL (Damas de). Froissart. 1396.
BUSSEUIL (Jacques de). Froissart. 1396.
BUSSEY (Jean de). Joinville. 1270.

BUSSIÈRES (Évrard de), templier. *Dioc. de Langres.* Michelet. 1307.

BUSSONE (Pierre), commandeur *Della Chiesa.* Bosio. 1382.

BUYSSITGRA (Gerard), prêtre-templier. Limousin. Michelet. 1282.

BUZANÇOIS (Robert, seigneur de). Touraine. *Arch. de l'abbaye de Bougerais.* 1218.

BYASSÈRES (Girard de), templier. Dioc. de Paris. Michelet. 1307.

Denis de Thezan.

Les immenses et précieuses découvertes qui ont couronné nos ardues recherches portent ce *Relevé*, non plus à sept mille, mais à *vingt mille noms* au moins, embrassant toutes les nations chrétiennes de l'Occident. — Les lecteurs de la *Revue d'Aquitaine* comprendront que ce n'est plus, dès lors, un travail régional limité, et nous croyons devoir nous arrêter. Notre *Relevé* de tous les *Croisés* et *Chevaliers* des ordres religieux et militaires, compris dans l'espace de 1096 à 1396, formera une publication à part.

D. de T.

CHRONIQUE

Un ami m'écrit de Paris que Charles Monselet, le plus spirituel de nos gourmets, se dispose à voyager dans les Pyrénées.

S'il en est ainsi, qu'il prête l'oreille à ce simple avis.

Est-il vrai que les voyages forment l'esprit et le cœur? Je n'en sais trop rien. Mais ce que je puis affirmer, c'est qu'ils dérangent souvent l'estomac.

J'étais à Lourdes la semaine dernière, et, de confiance, j'entrai avec quelques compagnons de route dans un hôtel que je ne nommerai pas. Le déjeuner fut des plus médiocres, et le vin, tourné en vinaigre, détestable. Nous n'en avions pas bu trois gorgées que nous souffrions tous de la crampe d'estomac. Un voyageur nous assura que, pour bien manger et boire sainement, il faut, à Lourdes, frapper chez Laffitte, hôtel de la Poste.

Monselet, si vous passez par là, n'oubliez pas cette adresse; car la Vierge, qui s'est plu à faire un miracle à Lourdes, n'en fera probablement pas un second en changeant en médoc l'affreuse drogue acide qui nous donna la crampe.

Oscar Comettant.

(Journal de Cauterets.)

LUCTÉRIUS

DERNIERS EFFORTS DE LA GAULE INDÉPENDANTE [1]

—

Nous sommes dans l'hiver de l'an 51 avant Jésus-Christ.

César a vaincu l'une après l'autre toutes les nations de la Gaule. Depuis sept ans, il marche d'un pas lent, mais sûr, vers le but de son ambition et de sa vie, qui est de conquérir la Gaule, et, par la Gaule, Rome et l'empire du monde.

L'ordre et un calme apparent règnent dans ce malheureux pays.

Le vainqueur est en Italie, tenant les assemblées, distribuant les largesses, et travaillant de tous ses efforts à l'œuvre importante de sa popularité.

Tout à coup, le bruit se répand dans la Gaule entière qu'un des plus fougueux partisans du proconsul (Clodius) vient d'être assassiné aux portes de Rome par un ami dévoué de Pompée (Milon); que l'anarchie dévore la république, où la guerre civile est sur le point d'éclater, et que les deux factions et les deux rivaux vont se trouver en présence pour vider par le sang la grande querelle, la querelle éternelle de Rome, celle des petits et des grands.

Vaincue, mais non soumise, la Gaule s'exaltait à ces récits. L'hiver, dit un historien (Florus), ajoutant à la hauteur des Alpes, avait enseveli sous la neige ces routes audacieuses que l'épée de César avait tracées, et par lesquelles il arrivait lui-même avec l'irrésistible impétuosité des torrents et des avalanches.

Occasion plus favorable se présentera-t-elle jamais ?

[1] Cette sérieuse et patriotique étude a été présentée sous forme d'entretien littéraire dans une conférence tenue à Cahors l'hiver dernier.

On se rassemble en secret; une conspiration s'ourdit et se propage. Un serment solennel prêté sur les enseignes sacrées des cités gauloises réunies mystérieusement au fond des forêts, garantit la fidélité de leurs alliés aux Carnutes (aux habitants du pays Chartrain) qui se dévouent, entrent dans Genabum (Orléans), massacrent les riches négociants romains établis dans cette ville et pillent leurs comptoirs.

« Telle fut, dit M. Amédée Thierry, la sanglante déclaration adressée par la Gaule aux légions étrangères. » La nouvelle, criée à travers champs, selon l'antique usage, se transmet avec la rapidité du son. — On compte cinquante lieues à vol d'oiseau d'Orléans à Clermont; — ce qui s'était passé le matin à Genabum fut connu le soir même à Gergovie.

Là veillait, dans l'attente de ces graves événements, et dévoré d'impatience, un jeune chef d'antique et puissante famille, qui devait être le héros et le martyr de la guerre de l'indépendance. On a nommé Vercingétorix.

Il avait admirablement compris que la Gaule avait été vaincue parce qu'elle était divisée; il proclamait qu'étant unie, elle serait invincible.

Bien que son propre père ait payé de sa vie une telle audace, Vercingétorix ne craint pas de se faire lui-même l'âme vivante de cette unité; il reçoit, ou il prend, avec le titre de roi, l'autorité suprême, et il se met en devoir de l'exercer sur toutes les nations conjurées; ses envoyés vont leur rappeler que l'heure est venue, et que le sang romain a coulé.

Son appel est entendu dans tout ce grand cercle formé par l'Océan, la Seine et la Garonne; et dans la liste glorieuse des peuples qui y répondent, parmi les Sénons (ceux de Sens), les Parises (de Paris), les Pictons (de Poitiers), les Turons (de Tours), les Aulerkes (du Mans), les Lémovikes (de Limoges), les Andes (d'Angers), figure la

noble cité des Cadurkes, le peuple indomptable du Quercy, qui ne déposera les armes que lorsqu'il n'aura plus de mains pour les tenir.

Les contingents réunis, Vercingétorix entre en campagne. Son plan, que ne désavouerait aucun grand homme de guerre, est d'attaquer simultanément, au Midi, la province narbonnaise, pour l'arracher à l'autorité romaine; au Nord et dans leurs quartiers d'hiver, les légions, pour les détruire, en leur coupant leur ligne de ravitaillement et de retraite.

Marchant de sa personne contre les légions, il avait besoin, pour envahir le Midi, d'un homme comme lui de résolution et d'énergie. Il trouva cet autre lui-même parmi les Cadurkes, dans Luctérius. — César l'a peint d'un mot. C'était un homme, dit-il, d'une audace incomparable : *Summæ hominem audaciæ.*

Vercingétorix et Luctérius, en se séparant, se dirent sans doute — comme en toute occasion solennelle, deux généreux amis, la main dans la main, se disent encore — à la vie, à la mort! Fidèles l'un à l'autre, fidèles tous les deux à la cause qu'ils avaient embrassée, nous les verrons se retrouver dans la vie; nous les verrons aussi se retrouver dans la mort.

La partie méridionale de la Gaule, organisée depuis soixante-dix ans en province romaine, et fortement constituée, cédant d'ailleurs à l'attrait de la civilisation et s'assimilant d'elle-même à l'Italie, était devenue sous la main de ses vainqueurs un moyen puissant de séduction, un instrument de nouvelles conquêtes. Cette province, divisée en deux par le Rhône, s'étendait du Léman à la Méditerranée, des Alpes aux Pyrénées et du Var à la Garonne; les Cévennes l'isolaient, au Nord, des peuples qui ne voulaient pas encore subir le joug. Plusieurs cependant étaient à moitié soumis, et les Cadurkes se voyaient entourés de voisins dont ils n'étaient pas sûrs.

Luctérius remonta la vallée de la Dordogne et descendit celle de la Garonne. Il pénétra dans le pays montagneux des Gabales (le Gévaudan), dans celui des Ruthènes (de Rodez), dont une partie appartenait à la province, vint à Agen, chez les Nitiobriges, dont le roi, Ollovicon, avait reçu du Sénat le titre d'ami du peuple romain, un de ces titres fallacieux, comme ceux d'alliés ou de frères, qui dissimulaient la conquête et amenaient doucement le despotisme. Recourant, selon le besoin, à la persuasion ou à la force, il détacha tous ces peuples de l'alliance romaine reçut d'eux des otages, des troupes; puis, à la tête d'une nombreuse armée, il marcha sur Narbonne.

Narbonne était la capitale de la province. Cette jeune colonie, rivale déjà de l'antique et puissante Marseille, avec ses temples, son sénat et son capitole, était une image de Rome, un rejeton, comme dit Florus, un rejeton de la mère patrie transplanté sur le sol étranger. Avec les forts et les garnisons qui en défendaient les approches, elle pouvait arrêter longtemps les masses poussées contre elle par Luctérius; elle avait même de quoi les frapper par la surprise et les retenir par l'admiration.

Mais César avait tout appris, tout deviné. Ce voluptueux, qui ne connaissait pas la fatigue, que les fleuves ni les montagnes ne pouvaient arrêter, qui, tête nue, à pied, à cheval, en voiture, faisait cent kilomètres par jour, et devançait sans cesse ses courriers, — pendant qu'on le croyait encore en Italie, parut tout à coup sur les bords du Rhône, seul et inattendu.

A ce coup de théâtre, tout change. Nîmes, Narbonne, Toulouse, Rodez reçoivent des garnisons nouvelles; la province est mise à l'abri de toute atteinte : Luctérius, arrêté dans sa marche, est forcé de rétrograder.

Pendant ce temps, Vercingétorix, après avoir obtenu l'adhésion des Bituriges (ceux de Bourges) à la cause de l'indépendance, poursuivait sa route vers le Nord.

Mais César, pour le forcer à revenir sur ses pas, pour empêcher en même temps les deux armées de se rejoindre, et pour éteindre l'insurrection dans son propre foyer, se met à la tête des troupes réunies par ses soins chez les Helves (dans le Vivarais), franchit la chaîne des Cévennes à travers six pieds de neige, descend sur le territoire des Arvernes et le fait ravager en tous sens par sa cavalerie.

Les Arvernes rappellent naturellement Vercingétorix, qui cède à regret. César profite de ce retour et s'élance vers ses légions; Vercingétorix, pour le forcer à rétrograder aussi, vient assiéger cette autre Gergovie, aujourd'hui Moulins, alors alliée de Rome.

César fait dire de tenir, qu'il revient avec de grandes forces; chemin faisant, il prend et détruit trois villes : Vellodunum des Sénonais, cette Génabum (Orléans) d'où le signal de l'insurrection est parti, et Noviodunum des Bituriges, dont les traces, comme celles de Vellodunum, sont incertaines aujourd'hui.

Vercingétorix, volant au secours de Noviodunum, arrive trop tard pour la sauver. Il propose alors cette résolution héroïque des nations désespérées de réduire les villes en cendres et de faire le désert devant l'ennemi. Le douloureux sacrifice est accepté et accompli. En un seul jour, chez les seuls Bituriges, plus de vingt villes sont brûlées. Les autres peuples suivent cet exemple avec enthousiasme; ils voient dans cette flamme qui dévore la Gaule l'aurore de sa liberté.

Le sort de chaque ville était débattu et décidé dans l'assemblée générale. Quand il s'agit d'Avaricum (aujourd'hui Bourges), les Bituriges, se jetant aux pieds des autres Gaulois : « Ne nous forcez pas, s'écrient-ils, de brûler de nos mains la plus belle ville des Gaules, le soutien et l'ornement du pays; il nous sera facile de la défendre : la rivière et le marais qui l'entourent n'y laissent qu'un accès très étroit. »

Vercingétorix, qui d'abord avait résisté, cède à la pitié générale. — Il fallait bien quelque part un asile à ces femmes et à ces enfants qui ne pouvaient se battre. — La place est confiée à une garnison d'élite.

Le siége d'Avaricum est un des plus mémorables de la longue guerre des Gaules. Les Romains y éprouvèrent de dures privations, par suite de la détermination que les Gaulois avaient prise de dévaster le pays. César leur proposa même de l'abandonner; ils reculèrent une fois devant la fière contenance de Vercingétorix, et ils n'entrèrent dans la place que par surprise.

Le désastre d'Avaricum ne déconcerta pas Vercingétorix et sembla même ajouter à son prestige. N'avait-il pas en quelque sorte prédit ce malheur et voulu l'éviter? Si la Gaule pouvait encore être sauvée, ce n'était évidemment que par lui.

A ce moment, pour réparer ses pertes, des secours lui arrivaient. Entraîné par Luctérius, Teutomar, fils d'Ollovicon, roi des Nitiobriges, amenait une nombreuse cavalerie levée en partie dans ses États, en partie enrôlée en Aquitaine.

Les deux chefs avaient donc fait leur jonction.

César, qui s'en était aperçu, n'osait bouger d'Avaricum, où il aurait pu être enfermé, si les Gaulois avaient connu l'art d'assiéger les villes; il y attendit, grâce aux provisions qu'il y avait trouvées, le retour du printemps.

Alors, faisant passer son armée sur la rive droite de l'Allier, il remonte cette rivière dans la direction de Gergovie des Arvernes, aujourd'hui Clermont, qu'il se propose d'assiéger.

Mais Vercingétorix a remonté la rive gauche et coupé tous les ponts. Les deux armées sont en présence, séparées seulement par la rivière, s'observant mutuellement et cherchant à se surprendre. César ne pouvant rester plus longtemps dans cette position, fait cacher une partie de

son armee et défiler l'autre sous les yeux de Vercingétorix, qui s'avance pareillement de l'autre côté. A peine estime-t-il les Gaulois suffisamment éloignés, que, faisant sortir du bois ses cohortes, et rétablissant un des ponts sur les piles encore debout, il franchit l'Allier avec ses légions revenues en toute hâte pour le suivre, et arrive devant Gergovie.

Vercingétorix l'y avait devancé, et couvrait la place avec son armée.

Suétone met le siége de Gergovie au nombre des trois revers que César essuya dans les Gaules, et César lui-même, dans ses *Mémoires*, a bien de la peine à dissimuler cet échec.

Un jour, après avoir surpris Teutomar, roi des Nitiobriges, qui faisait la sieste dans sa tente et qui eut à peine le temps d'enfourcher un cheval et de se sauver à demi-nu, il espéra un instant s'emparer de la ville elle-même, à l'aide d'une diversion où il avait entraîné Vercingétorix; mais celui-ci, toujours prêt à tout, le ramena si bien du pied des remparts dans son camp, qu'il n'eut plus envie de recommencer, et qu'il leva le siége. La dixième légion, avec laquelle César essaya de ralentir le choc impétueux de Vercingétorix, faillit être écrasée et laissa sur la place quarante-six centurions. Les centurions étaient à peu près ce que sont nos capitaines.

César repasse l'Allier et se trouve enfermé entre cette rivière et la Loire. Les Éduens (ceux d'Autun), ces vieux alliés de Rome, se sont prononcés pour Vercingétorix; Noviodunum (Nevers), leur seconde capitale, l'arsenal de César, est reconquis et brûlé. Encore une victoire, une seule, et la Gaule est à jamais affranchie.

Dans cette extrémité, César ne craint pas d'appeler à son aide ces peuples germains que déjà il a repoussés dans leurs forêts et qui en sortiront un jour pour arracher la Gaule aux Romains et démembrer l'Empire.

La bataille est livrée; elle est sanglante et d'abord incertaine. César court les plus grands dangers; la cavalerie arverne l'enveloppe; il va être pris; il est désarmé.

— Les Arvernes montrent encore aujourd'hui, dit Plutarque, une épée suspendue dans un de leurs temples, qu'ils prétendent être une dépouille ravie à César.

César, passant par là, vit lui-même cette épée; il sourit et défendit qu'on y touchât, regardant ce trophée comme une chose sacrée.

Cependant, la cavalerie germaine décide en sa faveur la victoire, et Vercingétorix n'a que le temps de se réfugier au pied d'Alésia. Luctérius s'y réfugie avec lui.

Le siége d'Alésia est l'agonie de la Gaule.

Matériellement, la position respective des deux armées était à peu près la même qu'à Gergovie; mais quelle différence dans leurs dispositions morales!

L'armée gauloise était aussi anéantie de sa défaite imprévue qu'elle était naguère exaltée par l'espoir d'un succès presque certain.

César ne pouvait hasarder toutefois d'enlever de force et la place et l'armée; il entreprit de les envelopper l'une et l'autre dans un immense blocus.

Vainement Vercingétorix veut arrêter les progrès de cette barrière qui s'élève et s'avance, menaçant de devenir infranchissable. Il rassemble au milieu de la nuit sa cavalerie, lui expose en quelques mots énergiques sa situation, et l'envoie par toute la Gaule à la recherche d'un secours suprême qu'il peut attendre trente jours.

L'indomptable Luctérius était-il au nombre de ces envoyés qui venaient demander à la Gaule ses derniers défenseurs, ou, renfermé dans la ville avec Vercingétorix, attendait-il le terme fatal? Tout ce que nous savons, c'est qu'ayant éprouvé là les horreurs de la famine, il ne l'oublia pas, et que plus tard, voulant épargner à ses compatriotes le même sort, il se sacrifia.

César enferme Alésia dans un triple retranchement; il s'enferme lui-même dans une triple contrevallation de plus de quatorze kilomètres. Il accumule tout ce que l'art infernal de la destruction a pu inventer jusqu'à lui de piéges et de stratagèmes; il ajoute aux engins de ruine déjà connus tous ceux que, dans une crise pareille, son génie exercé par dix ans de luttes peut encore lui suggérer, et il attend avec une effrayante sécurité l'ennemi du dehors et celui du dedans.

A la voix de Vercingétorix, à cet appel de la patrie en détresse, deux cent cinquante mille hommes sont accourus.

Les Cadurkes, les libres Cadurkes, comme ils ont encore le droit de s'appeler, ont envoyé leurs derniers soldats. Enveloppé de toutes parts et cerné dans ses lignes, César doit être anéanti et son nom effacé de la liste des conquérants célèbres; mais la Providence, qui a ses vues supérieures, en décide autrement.

Ces vagues humaines, ces flots de populations irritées viennent se briser avec une écume sanglante contre ces inexpugnables retranchements. Le génie d'un homme dit à cette mer en courroux, comme la puissance de Dieu à celle qui bat follement nos rivages : « Tu n'iras pas plus loin. »

Ce fut la dernière épreuve; ce fut la plus cruelle. César ne pardonna pas la peur qu'il avait eue un moment d'être vaincu.

Quand tout fut bien dispersé et qu'il ne resta plus d'espérance, Vercingétorix, croyant avoir à faire à une âme aussi grande que la sienne, revêtit sa plus riche armure, monta sur son cheval de bataille, et, franchissant au galop l'espace qui séparait la ville du camp de César, il tourna autour du proconsul; puis, sautant de cheval et jetant son épée et son casque, il s'assit en silence, attendant son destin.

Quelle scène fut jamais plus solennelle et plus grande? Seul peut-être de tous les témoins de ce spectacle, César n'en fut pas ému. Il éclata d'abord en reproches contre cet ingrat qui avait méconnu ses bienfaits; puis il le fit garrotter par ses licteurs comme un vil criminel, et l'envoya à Rome attendre six ans, dans un cachot obscur et infect, l'humiliation du triomphe et la délivrance de la mort.

Vaincue en masse, la Gaule doit de nouveau être soumise en détail. Les tronçons de ce grand corps mutilé palpitent encore et s'agitent de toutes parts. Et César, par lui-même ou par ses lieutenants, est obligé de subjuguer un à un ces peuples qu'il a écrasés tous ensemble.

L'âme intrépide de Luctérius n'est pas encore abattue. Que dis-je? elle se relève plus audacieuse que jamais, animée d'un immense désir de vengeance. Cette mission que Vercingétorix lui avait donnée, de soulever la province, et qu'il a eu le regret de ne pouvoir accomplir, lui apparaît aujourd'hui comme l'ordre sacré d'un mourant. Ce qu'il n'a pu exécuter dans la première ardeur de l'insurrection, il osera le tenter encore avec quelques débris d'une armée en déroute.

Un homme de sa trempe, un Sénonais, Drappès, s'est signalé par des coups hardis; il l'associe à sa fortune. Les frontières de la province sont de nouveau menacées, envahies; mais, comme la première fois, Luctérius est forcé de battre en retraite. Il embrasse, pour lui demander des forces, la terre natale, et confiant dans la popularité dont il y jouit, dans l'autorité qu'il y a toujours exercée, il s'arrête au milieu de ce pays des Cadurkes, qui est le sien, et il entre avec son allié dans une place admirablement défendue par son assiette, dans l'oppidum d'Uxellodunum.

Qu'on se figure, dans une des boucles formées par le cours sinueux de la rivière qui traverse ce territoire, une

montagne escarpée, entourée de tous côtés, à l'exception d'un seul, très étroit, par où elle s'abaisse pour se relever encore, d'une vallée que la rivière partage dans tout son développement; on aura l'idée de cette position facile à défendre, difficile, pour ne pas dire impossible, à enlever d'assaut.

C'est là que Luctérius se retranche et que Caninius vient le bloquer.

Pour ne pas mourir de faim, comme à Alésia, sur les conseils de Luctérius dictés par une horrible expérience, les assiégés se divisèrent.

Une garnison assez forte pour la défense resta dans Uxellodunum avec les habitants qui s'y étaient renfermés. Un camp s'établit à quelque distance pour parer aux éventualités du dehors; une colonne mobile fut chargée des transports et des approvisionnements.

Quoi de plus sage que ces précautions? L'habileté des Romains, le malheureux destin de la Gaule devaient les rendre inutiles.

Une nuit que Luctérius, conduisant lui-même un convoi, suivait à travers les bois, à mi-côte, des sentiers rocailleux, les vedettes romaines placées sur les hauteurs qui couronnaient toute la vallée comme un immense cirque, entendirent le bruit des chevaux. Caninius, s'élançant avec les cohortes de garde, surprit la colonne et la dispersa. Luctérius, échappé au carnage avec un petit nombre des siens, ne put regagner ni le camp ni la place.

Enhardi par ce succès, le lieutenant de César, à la tête d'une légion, de toute la cavalerie et de l'infanterie germaine, marcha sur Drappès, imprudemment campé au pied d'une colline au bord de la rivière, et, fondant sur lui des hauteurs, tailla sa troupe en pièces et le fit prisonnier.

Richaud,
Proviseur du Lycée impérial de Cahors, officier de l'instruction publique.

(La suite au prochain numéro.)

LE COMTE DE MORET

(Suite) [1].

—

Nous ferons remarquer que notre solitaire aimait à parcourir de nouveau en mendiant son pain, et un bourdon à la main, les pays qu'il avait jadis visités en étalant le luxe d'un grand seigneur. Était-ce parce qu'il désirait que l'expiation se fît au lieu même où la faute avait été commise?

Accompagné par un frère nommé Élysée, après de longues et pénibles pérégrinations, il arriva dans l'État vénitien. A peu de distance de Venise, les deux pèlerins rencontrèrent une forêt vaste et profonde qui semblait leur promettre un asile impénétrable. Une cavité de rocher leur offrit un refuge dont ils résolurent de profiter. Sans doute ils éprouvèrent là bien des difficultés pour se procurer les choses indispensables à la vie; ils mangèrent souvent des fruits sauvages et des racines, à défaut de pain; mais l'eau du ruisseau était si pure, la solitude si calme, le recueillement si complet, qu'ils éprouvaient un charme infini dans la paix de ces bois sombres où l'œil de l'homme ne pouvait les découvrir. Les distractions varient selon les goûts. Frère Jean se plaisait à grimper sur un arbre pour aller y dîner avec les oiseaux. « Ne vous effarouchez pas, leur disait-il en riant; ici, nous sommes aussi maîtres les uns que les autres, nous pouvons bien manger à la même table et au même plat. » Les oiseaux finissaient par s'apprivoiser et mêlaient leur chant à la prière de l'ermite.

La forêt avait des hôtes moins agréables. Des scorpions

[1] Voir le numéro de juillet 1866, page 1.

nombreux devinrent si incommodes, qu'il fallut faire du feu pour les éloigner. Or, la forêt, consacrée à fournir du bois de construction à la marine de Venise, était protégée contre toute dévastation par les lois les plus sévères : peine des galères contre ceux qui coupaient du bois ; peine de mort contre ceux qui allumaient du feu. Un jour, les gardes aperçurent de la fumée, et s'étonnèrent qu'on eût eu l'audace de commettre ce crime capital. Ils s'armèrent, se réunirent en nombre, cernèrent le bois, et se mirent à la recherche des hardis malfaiteurs. Quelle fut leur surprise, lorsqu'au lieu de fuir, le coupable vint au devant d'eux ; lorsqu'au lieu d'un noir bûcheron, ils aperçurent un vénérable vieillard, les cheveux blancs, le front rayonnant d'une sainte et imposante majesté. A l'aspect de cette figure souriante et douce, les estafiers, saisis d'un profond respect, tombent aux genoux de celui qu'ils venaient arrêter, et demandent la bénédiction de celui qu'ils avaient cru digne de mort. Ils informèrent, de l'apparition de ce saint, des sénateurs qui se rendaient souvent en partie de plaisir dans un château de plaisance bâti près de la forêt. Ces seigneurs furent curieux de voir ce mystérieux personnage dont le langage étranger avait encore excité l'étonnement des gardes. Ils furent frappés des grandes manières et de l'isolement de l'ermite. Ils lui envoyèrent des vins précieux et des rafraîchissements abondants.

Frère Jean reçut ces présents avec un sentiment profond de reconnaissance envers la Providence, qui veille toujours sur ceux qui ont confiance en elle. Cependant les visites des sénateurs devinrent si fréquentes et en attirèrent tant d'autres, que l'ermite, en voulant se cacher, se vit exposé à la curiosité populaire. Son renom de sainteté s'était répandu, et la fable venait encore embellir la vérité. On disait que dans la profondeur de la forêt, la nuit, on avait vu apparaître, tantôt d'un côté, tantôt de l'autre,

un personnage vêtu de blanc et descendu de l'autre monde. On disait que ce bois mystérieux était visité par le prophète Élie et le prophète Élysée. Ceux mêmes qui ne disaient que la vérité racontaient des choses qui semblaient merveilleuses : Comment deux inconnus sans ressources, sans aumônes, avaient-ils pu vivre si longtemps dans cette solitude en échappant à tous les regards ?

Frère Jean, désolé d'occuper ainsi la renommée dans une contrée où il avait espéré vivre dans l'obscurité la plus impénétrable, fut bientôt mis en fuite par les prévenances trop gracieuses des sénateurs et les hommages trop empressés de la foule.

Après un an de séjour, il quitta l'Italie et se mit en route en disant : « Puisque j'ai tant attiré l'attention dans un pays où il n'y avait pas d'ermites, cherchons une contrée où ils soient si communs qu'on ne puisse s'apercevoir s'il y en a un de plus ou de moins. » Il dirigea ses pas vers la Lorraine et s'établit dans l'ermitage de Martemont, qu'il trouva vacant, au diocèse de Toul. Là, tout semblait lui assurer les douceurs tant désirées de la vie cachée : mais la guerre éclata entre la Lorraine et la France. Notre solitaire quittait souvent sa patrie, mais il se sentait toujours ramené vers elle, et il eût été mal à l'aise au milieu de ceux qui combattaient son pays. Il revint au diocèse de Langres et s'installa à Doulevaut. Il avait trouvé un vieil ermitage dans un lieu désert, où il espérait pouvoir rester isolé. Mais voilà qu'au retour de la belle saison, il vit accourir la foule attirée par les vertus curatives attribuées aux eaux minérales de la fontaine de l'ermite.

Il prit le parti de fuir encore, toujours à la recherche d'une retraite ignorée ; il en découvrit une si éloignée de toute habitation humaine, qu'il crut pouvoir se promettre de n'en jamais sortir ; mais rien de plus vrai que ce proverbe si trivial mais si profond : « L'homme propose et Dieu dispose. » Une maladie vint exiger des secours qui

ne pouvaient arriver jusque là et mit ses jours en danger.

on évêque l'obligea à quitter ces lieux et le chargea de former un noviciat d'ermites. Dans le diocèse de Langres, on comptait quatre-vingts ermitages. L'évêque lui laissa le choix de celui qui conviendrait le mieux à son projet d'y élever des novices.

« J'aimerais mieux, répondit le frère Jean, fonder cent nouveaux ermitages que d'en réformer un ancien. Il est plus facile d'enseigner la règle à de jeunes cœurs qu'à de vieux solitaires habitués à vivre dans l'indépendance. »

Il chercha un asile dans une caverne, au milieu d'un bois dépendant du village d'Oisilly, près de Dijon. Sa réputation de sainteté appela bientôt vers lui treize jeunes novices désireux de se former à la vertu sous un si parfait modèle.

Son cœur éprouva de douces consolations dans cette solitude; mais les besoins du corps n'y trouvaient pas leur satisfaction comme les aspirations de l'âme. Parfois la faim s'y faisait sentir. Parfois aussi l'ermite trouvait devant sa roche un peu de lait et un pain déposés par une main inconnue qui se cachait, et il tombait à genoux, remerciant la Providence de ce don, gage précieux de son assistance invisible. Il disait souvent :

« Ceux qui manquent de pain, manquent de foi. Si nous ne manquons pas à Dieu, Dieu ne nous manquera jamais. »

Il fut dénoncé un jour pour avoir coupé quelques branches afin de clore sa grotte. Ceux qui croyaient lui nuire le servirent. Le maître de la forêt, édifié par la parole de frère Jean, voulut lui fournir des matériaux et l'aider pour construire quelques cellules et créer de petits jardins.

Nous le voyons, notre solitaire ne cherchait qu'à faire du bien et à se cacher. Et cependant sa bonté infinie ne pouvait désarmer la haine des méchants, et son amour de

l'obscurité ne pouvait le mettre à l'abri des hommages des personnes pieuses.

Un jour, qu'il avait conduit tous ses novices aux offices de la paroisse, on profita de son absence pour piller les cellules et ravager les jardins. La malveillance des hommes l'effrayait moins que leurs prévenances. Si les uns le tourmentaient, d'autres le considéraient comme un saint; à son aspect, ils s'agenouillaient demandant sa bénédiction, sollicitaient ses prières et lui prodiguaient les offrandes. Plus il cherchait à s'entourer de mystère, plus ce mystère l'exposait aux curiosités de la foule.

Ce n'est pas dans ce monde que frère Jean voulait trouver la récompense de ses privations et de ses vertus. Il renvoya un jour les novices dans leurs ermitages respectifs, détruisit les cellules pour qu'on ne les fît pas servir à de mauvais usages, distribua aux pauvres quelques provisions de blé et son chétif mobilier, puis, rêvant encore des régions lointaines, il s'achemina vers l'Espagne. Il arriva au royaume de Valence; il comptait y finir sa vie, il n'y passa que quelques jours. Les Français, en ce moment, y étaient si mal vus, qu'il fut obligé de quitter bien vite ces bords inhospitaliers.

Il rentra dans le diocèse de Langres. On s'occupait de la réforme des ermites de Bourgogne; l'évêque l'appela à son aide : il obéit et se rendit à l'ermitage de Saint-Pérégrin, qui lui avait été assigné par ce prélat. Le curé du lieu prétendit avoir des droits à cet ermitage et aux offrandes qu'on y portait les jours de fête. Il voulut expulser notre solitaire par la force, et, n'ayant pu y réussir, il lui fit un procès. Frère Jean regardait avec raison les procès comme de véritables fléaux; l'évêque lui ordonnant de résister, il obéit; il dut suivre toutes les évolutions de procédure jusqu'à ce qu'enfin un arrêt fut rendu en sa faveur le 13 août 1671. Dès qu'il eut triomphé, il fit tous ses efforts pour se faire pardonner son triomphe par son

adversaire; à force de douceur et de prévenances, il parvint à dissiper ses préventions et à désarmer sa colère. Lorsqu'il eut réussi enfin à se faire un ami d'un ennemi, et que les relations les plus agréables eurent remplacé les discussions les plus fâcheuses, alors il se décida à quitter le pays, et ceux qui avaient témoigné le plus de fureur à son arrivée versèrent le plus de larmes à son départ.

Il laissait l'ermitage de Saint-Pérégrin bien réglé; on vantait le soin avec lequel il avait dirigé les novices, éclairé leur esprit, sauvegardé leurs mœurs et réglé jusqu'à leur costume. En son absence, il fut élu, par un synode tenu en 1673, visiteur général de tous les ermites du diocèse. C'était imposer une rude tâche à un vieillard octogénaire que de l'obliger à courir sans cesse d'ermitage en ermitage, dans un espace de cent lieues où ils étaient disséminés. La fatigue ne le rebuta pas; mais le bruit se répandit qu'il était le comte de Moret, et aussitôt il disparut.

C'était au mois de mai 1676; son dessein était d'aller demander un refuge au Portugal. Il renonça à ce projet et conçut celui d'aller en Normandie succéder à un saint anachorète qui, enfermé pendant dix-huit ans dans sa cellule, avait si strictement observé la loi du silence, qu'il n'avait communiqué avec les hommes que par écrit.

Il eut occasion de s'arrêter à Angers. L'évêque avait vu tant d'ermites mener une vie peu édifiante, qu'il les avait tous pris en suspicion et ne les accueillait qu'avec répugnance.

Il fit des difficultés pour recevoir frère Jean, et, après l'avoir vu, il fit tous ses efforts pour le garder dans son diocèse. Étonné de son air majestueux et modeste, de sa parole simple et distinguée, il lui offrit le choix de tous les ermitages du pays. Notre solitaire s'établit dans les landes de Gardelles, non loin de l'abbaye d'Asnières, près

de Saumur. Aidé un peu par l'abbé et travaillant beaucoup de ses mains avec ses novices, il jeta les fondements de son ermitage.

Il planta quatre petites fourches qu'il appelait *hourcadets* pour soutenir la toiture couverte de jonc. La chapelle seule reçut une toiture en tuile. Ennemi du luxe, il refusa les étoffes de soie trop belles qu'on lui offrait pour son modeste sanctuaire.

Les bons paysans des environs, obligés d'aller tous au même four banal faire cuire leur pain, s'entendaient pour mettre de côté chacun selon sa fortune, un peu de pâte, dont ils composaient un pain immense destiné à l'anachorète. Cette charité populaire touchait profondément le bon solitaire, mais il ne pouvait se résigner à diminuer la portion de nourriture du pauvre. Lorsque les riches, excités par la contagion de l'exemple, eurent aussi envoyé quelques secours à l'ermitage, notre vénérable solitaire, un dimanche, au sortir de la messe, se place sur la porte de l'église pour remercier les paysans de leur pain hebdomadaire et refuser l'aumône de ceux dont il aurait voulu pouvoir lui-même alléger la misère.

Souvent, lorsqu'il mangeait son frugal repas, les yeux du vieillard se remplissaient de larmes; une vive émotion se peignait sur son noble visage.

« Je ne puis, disait-il, réfléchir aux bontés de la Provi-
» dence sans en être vivement touché. En quelque lieu
» que j'aille, Dieu a soin de moi; il emploie la main du
» pauvre pour m'envoyer du pain et des fruits; je n'ai
» aucun bien, et je ne manque de rien de ce qui est néces-
» saire pour soutenir la vie. »

Une riche dame lui demandait un jour ce qu'il avait à manger dans un lieu si misérable :

« Mieux que des ortolans et des perdrix, répondit-il.

» — Comment donc ?

» — Un petit morceau de pain assaisonné par un grand

appétit a, pour nous, le goût des mets les plus recherchés. »

Lorsqu'il se livrait à toutes sortes de privations, son indulgence pour les autres égalait sa sévérité envers lui-même :

« Nous sommes loin de valoir, disait-il, les anciens solitaires. Mais Dieu n'appelle pas tout le monde à la même perfection. Il y a plusieurs étages dans la maison du Seigneur. De plus, il ne faut pas croire que la vertu ne consiste que dans la rigueur et le nombre des mortifications; mortifions sans doute le corps, mais n'oublions pas de mortifier l'esprit. La mortification de la chair ne sert de rien sans celle de la volonté.

» Plusieurs personnes de piété s'abusent fort en punissant l'innocent, qui est le corps, et en laissant impuni le coupable, qui est le cœur. Au milieu de leurs macérations corporelles, ne sont-elles pas souvent aussi promptes, aussi sensibles aux injures et quelquefois plus que les gens du monde ?

» Ce n'est pas dans l'abstinence que consiste précisément la vertu. Dieu se met peu en peine que nous mangions une poignée de noix ou un morceau de viande. S'il ne voulait pas que nous mangeassions de la viande, il ne donnerait pas la pensée à des gens de bien de nous en envoyer. Je crois qu'il prend plaisir à nous voir aussi contents quand nous avons peu que lorsque nous avons beaucoup. »

La vieillesse avançait, et les vertus de l'ermite semblaient s'accroître à mesure qu'approchait l'heure de comparaître devant Dieu.

« Je n'attends plus, disait-il, que le coup de cloche pour partir. Je suis las de me lever, de me coucher, de boire, de manger, de dormir; il y a bientôt cent ans que je fais ce métier. Le monde devient de plus en plus méchant; si je vis encore, je perdrai tout à fait la foi humaine. On m'a

trompé bien des fois, on me trompera encore et je ne saurai plus à qui me fier. »

Il avait résigné ses fonctions de supérieur afin d'avoir plus de temps pour se préparer à bien mourir. Au commencement de l'avent 1691, le vieillard prit, en revenant de la paroisse par un temps affreux, une fluxion de poitrine. Il demande à son supérieur :

« Croyez-vous que je sois près de mourir? »

» — Oui, » lui répondit une voix émue.

Il se prépara, dès lors, à franchir en véritable saint le terrible passage qui sépare la vie de l'éternité. C'est au milieu des larmes, des prières de ses frères qu'il rendit à Dieu sa belle âme, purifiée par plus d'un demi-siècle de pénitence.

III

Entre le jeune comte de Moret, ardent pour les plaisirs et pour la gloire, et le vieil ermite inconnu, ne recherchant que la pénitence et l'obscurité, existe-t-il quelque relation?

On a prétendu que c'était la même personne; je suis porté à le croire et je vais essayer de le prouver.

Le P. Grandet, contemporain du solitaire, a publié peu de temps après la mort de ce saint personnage, en invoquant des faits qu'on pouvait à l'instant vérifier et des témoins qui vivaient encore, l'histoire édifiante de frère Jean-Baptiste. Il a soutenu que le comte de Moret, après la défaite de Castelnaudary, s'était dérobé au monde et caché sous l'habit monastique.

Cette thèse est-elle prouvée? Le P. Grandet a été réfuté par le P. d'Avrigny, qui, à son tour, a été réfuté par son propre éditeur [1].

[1] *Mémoires pour servir à l'Histoire de l'Europe*, par le P. d'Avrigny, 1757. t. II, page 153 et suivantes.

Un grave historien [1], après avoir examiné les raisons pour et contre, finit par conclure *que ce fait pourrait n'être pas aussi fabuleux qu'on se l'imagine.*

C'est donc une question. Il n'est pas sans intérêt de la discuter.

Il est évident que la première chose à rechercher, c'est de savoir si le comte de Moret a réellement succombé sur le champ de bataille à Castelnaudary. S'il a péri, toute discussion est inutile : les morts ne reviennent pas. S'il n'a pas péri, qu'est-il devenu? Nul ne l'a jamais reconnu que sous l'habit du solitaire.

Pontis raconte dans ses *Mémoires* [2] les détails du combat de Castelnaudary, où il assista. Un gentilhomme du pays leur indiqua un lieu propre à une embuscade. Le maréchal de Schomberg profita de l'avis. Il y envoya cinq cents mousquetaires des gardes et trois cents cavaliers pour attirer l'ennemi. Montmorency chargea les cavaliers; mais, en les poursuivant trop chaudement, il tomba dans l'embuscade, qui fit une si furieuse décharge sur eux, que jamais on ne vit un plus grand carnage en aussi peu de temps. Les comtes de Moret, de Rieux et de la Feuillade y furent tués.

Je ne prétends pas énumérer tous les auteurs qui racontent le même fait de la même manière, depuis les écrivains contemporains jusqu'à notre grand historien Henri Martin, qui s'exprime ainsi : « A peine le comte de Moret vit-il paraître un bataillon cardinaliste, qu'il courut au devant et se fit tuer à la première décharge [3]. »

Ce n'est pas le nombre des historiens qu'il faut compter lorsqu'on recherche une vérité que des circonstances diverses ont pu faire altérer. Les historiens sont forcés d'être les échos les uns des autres. On n'invente pas les faits.

(1) *Histoire de France* du P. Daniel, t. XIV, p. 302.
(2) *Mémoires de Pontis*, t. II, p. 32.
(3) *Hist. de France*, 4e éd., t. XI, p. 384.

Mais il n'y a pas de prescription contre la vérité historique, et, malgré tous les historiens de l'antiquité, je serais encore à temps pour contester que Romulus et Remus furent nourris comme des louveteaux dans un bois.

La première raison de douter du récit tel qu'il est accepté par la majorité des auteurs, c'est qu'ils ne s'accordent pas sur les détails les plus essentiels. Le comte de Moret a été tué par une mousquetade, disent-ils; mais les uns le font mourir sur le champ de bataille, d'autres le font mourir ailleurs. Le continuateur de Serres [1] dit qu'il mourut trois heures après le choc. Dupleix dit aussi qu'il succomba trois heures après « ayant été porté hors de la presse dans le carrosse de Monsieur, qui témoigna un grand regret de sa perte. » Des auteurs prétendent qu'il expira dans le carrosse même; d'autres, en arrivant à l'abbaye de Prouille; d'autres, enfin, plusieurs heures après son arrivée.

Cette incertitude sur les détails a dû naturellement provoquer des doutes. Déjà, dans une relation du combat de Castelnaudary, insérée dans le *Mercure Français* (t. IX, 1632), on lit que le comte de Moret avait été blessé d'une mousquetade *dont on le* CROYAIT *mort*. Le comte de Brienne s'exprime aussi d'une manière dubitative : « ON DISAIT *que le comte de Moret avait été tué* [2]. » Cette hésitation est très remarquable de la part d'un ministre bien placé pour savoir la vérité. Dupleix, qui devait porter un intérêt particulier à son ancien élève, dit qu'il fut tué à Castelnaudary. Cet auteur a survécu près de vingt ans à l'apparition du livre où il avance ce fait. On assure que dans ses *Mémoires* il le rétracte et rapporte que le comte de Moret ne périt pas dans la mêlée, mais qu'il se fit moine. Où sont les Mémoires de Dupleix?

(1) *Hist. de France sous Louis XIII.*

(2) *Mémoires du comte de Brienne, ministre et secrétaire d'État*, 1719, t. II, p. 73.

M. Guillot, grand pénitencier de Boulogne, a déclaré au P. Thomas qu'il les avait lus. J'accepte cette autorité avec le regret de n'avoir pu retrouver moi-même ces *Mémoires*.

Le doute existe évidemment parmi de graves auteurs, qui n'osent pas affirmer et qui emploient des formules dubitatives. J'avoue que j'irai plus loin que le doute, et que je n'hésite pas à croire que le jeune prince a passé pour mort, mais qu'il n'a pas été tué. C'était un personnage considérable. Monsieur et le roi lui-même l'avaient traité en frère. Jeune et brillant cavalier, il avait, comme Henri IV, su se faire des amis. On l'a cherché parmi les morts, nul ne l'y a vu. S'il eût péri, son corps aurait été retrouvé, et un tombeau digne de son rang aurait témoigné de sa fin prématurée sans permettre le moindre doute. On avait dit que sa tombe se trouvait dans l'église des Cordeliers d'Alby; des recherches faites sur les registres du couvent ont prouvé l'inexactitude de ce bruit répandu peut-être à dessein.

Une circonstance fort remarquable est encore celle-ci : L'auteur d'une *Vie de M. de Montmorency* rapporte que l'abbesse de Prouille fut dépossédée de son abbaye pour y avoir reçu le comte de Moret. Cette rigueur ne s'expliquerait pas si elle n'avait reçu qu'un cadavre ou un blessé expirant. Elle est, au contraire, facile à comprendre, si le couvent a recélé un fugitif qui a fait le mort pour échapper à ses ennemis et attendre le moment favorable de quitter le royaume.

Cette raison est trop saisissante pour ne pas avoir frappé d'excellents esprits et pour ne pas séduire l'opinion populaire. Je ne sais d'où vient un vieux couplet que je reproduis ici :

« Le lendemain d'une bataille,
» Non loin de Castelnaudary,
» Il dit : Adieu, Montmorency;

» Battez-vous d'estoc et de taille.
» J'ai fait mon devoir, Dieu merci !
» Il est bien temps que je m'en aille.
» Laissez le comte de Moret
» Et vivre et mourir en secret. »

Si le comte de Moret n'est pas mort à Castelnaudary, il y a tout lieu de croire, a-t-on dit avec raison (1), qu'il devint dans la suite l'ermite connu sous le nom de frère Jean-Baptiste.

Cette métamorphose d'un jeune homme du monde en austère anachorète, est-elle démentie par sa seule invraisemblance?

La mère du comte de Moret a passé souvent d'un excès à un autre, des plaisirs les plus désordonnés à la dévotion la plus rigide. Ces mêmes idées ont pu se retrouver chez son fils. Il avait acquis une science profonde de la religion; s'il avait paru oublier la théologie et son couvent pour la cour et pour des rêves de guerre, pourquoi le désenchantement des choses du monde ne se serait-il pas tout à coup opéré dans son âme ardente et généreuse, lorsqu'il a vu qu'ici-bas, en cherchant le bonheur, l'éclat et la gloire, on ne trouvait souvent que déception, défaite honteuse, mort déplorable. Un Montmorency illustre, tombé tout à coup des plus brillants rêves d'ambition dans une prison qui devait aboutir à l'échafaud, était sans doute un des exemples les plus saisissants de la vanité des grandeurs de la terre et un appel puissant au souvenir des espérances du ciel.

Le jeune comte, qui avait vu la mort de si près, a fait sans doute des réflexions sur l'éternité; il a regretté cette vie monastique pour laquelle on avait préparé son esprit; il s'est souvenu de Dieu au jour du malheur, il a déploré ses fautes, et il s'est promis d'égaler la grandeur de l'ex-

(1) *Mémoires pour servir à l'Histoire de l'Europe*, t. II, p. 161.

piation à la grandeur de ses désordres. Une âme énergique dans le mal, sait, quand elle le veut, se montrer plus énergique encore dans le bien. Les plus grands pécheurs sont quelquefois devenus les plus grands saints.

Qu'après avoir renoncé au monde, qui n'avait pu satisfaire son cœur, il n'ait plus voulu y reparaître; qu'après avoir goûté les tristes joies des passions et les délices sublimes de la vertu, il ait préféré aux intrigues de la cour la solitude avec Dieu, ce fait n'a rien d'invraisemblable, et l'histoire nous fournirait de nombreux exemples de pareils renoncements.

G. B. de Lagrèze.

(La suite au prochain numéro.)

(1) Suadocopus, rex Moritaniæ et Bohemiæ, qui ab Arnulpho imperatore superatus, mutatâ veste, consenuit in solitudine nemorum cum tribus anachoretis. (Jean du Brave, *Hist de Hongrie*, liv. IV).

NOTICE SUR LA BARONNIE DE BENQUE

AU COMTÉ DE COMMINGES

(Suite) [1].

L'opinion émise par Castillon et Larcher, que la maison de Benque descend de celle de Comminges, ne se trouve, du reste, dans aucun des auteurs de premier ordre qui ont écrit sur le Comminges ou sur ses principales familles; ni les savants auteurs de l'*Histoire du Languedoc*, ni le judicieux Père Anselme, ni Ohyenart, ni tant d'autres, ne mentionnent cette origine de la maison de Benque, sans doute parce que les preuves leur ont manqué, car ils ne gardent pas le silence sur l'origine des familles détachées de la maison comtale, lorsque cette source est clairement indiquée dans les chartes du temps.

Ainsi, il n'y a aucune preuve à l'appui de l'opinion que la maison de Benque descend de celle de Comminges Encore quelques mots, et il sera facile d'établir qu'elle n'en descend pas.

Dans le Cartulaire de 1075 de l'abbaye de Lézat, qui rapporte la fondation du château de Benque par Bernard-Odon, il est dit que Roger, le dernier de ses fils, qu'il avait consacré à Dieu dans l'abbaye de Peyrissas, en était devenu abbé après la mort de son père. Craignant que le ressentiment de ses frères contre les ennemis du feu comte n'irritât ces derniers et ne causât la ruine du monastère, Roger le mit sous la protection *de très noble et très puissant homme Guilhaume Enard de Benque*. « Post mortem patris, Rogerius abbas indè factus, videns fratres suos contra inimicorum potentiam ferocissimos timuit ut illorum causâ monasterium in ruinam scilicet ex eorum hos-

[1] Voir les numéros de février, mars, avril, mai et juin 1866, pages 381, 500, 555 et 634.

tibus laberetur. Capto consilio quœsivit serenissimum ac potentissimum virum de Benca nomine Guilhelmi Enardi, cujus opere et auxilio res suas et jura suæ ecclesiæ in pace posset tenere. Igitur villicum suum constituit tali pacto ut esset fidelissimus amicus et monachorum et clericorum totius que juris domûs, etc. (1). »

Suivent ensuite les conditions du pacte fait entre Roger et Guilhaume Enard de Benque, dont les frères de Roger, les comtes Raymond-Bernard, Bernard III, Guilhaume et Fortanier, furent les témoins.

Donc, avant 1075, date de la charte qui rapporte la fondation du château de Benque, la maison de Benque existait, représentée par Guilhaume Enard, et les épithètes de *serenissimum ac potentissimum* données à ce seigneur font supposer qu'elle avait déjà quelque ancienneté à cette époque.

Pour que la version de Larcher fût exacte, il faudrait que Guilhaume Enard fût un cadet de la maison de Comminges et que le château de Benque lui eût été donné dans l'intervalle qui séparait la fondation de l'époque où Roger plaçait son monastère sous sa sauvegarde. Or, cette interprétation est inadmissible : non seulement la charte de 1075 ne dit pas un mot qui puisse faire supposer ce double fait, mais elle le détruit. Roger ne confie la garde de son monastère au seigneur de Benque que dans la crainte que les ressentiments qui animaient sa famille contre les ennemis de son père ne causassent sa ruine. Évidemment, il n'aurait pas choisi Guilhaume Enard, si ce seigneur avait été de la famille de Comminges. Il n'eut recours à lui que parce que, étranger à cette famille, il était aussi étranger à ses démêlés et qu'il pouvait alors défendre le monastère avec plus de sûreté et d'efficacité.

(1) *Hist. du Languedoc*, tome III, page 566, preuve 20. — Voir aussi Doat, Reg. 100, f° 208.

S'il y avait eu parenté, elle aurait été, à coup sûr, mentionnée dans un traité dont les témoins étaient les quatre frères de Roger, qui, après la mort de leur père, exercèrent la puissance souveraine sur tout le comté.

Le doute existerait-il encore, qu'il disparaîtrait devant les énonciations d'une autre charte de l'an 1100 environ. qui nous fait savoir qu'un *Compan de Benque* fit acte de *guerpissement* en faveur de l'abbaye de Peyrissas, gouvernée alors par Vedian, abbé, dans les mains de *Bernard, comte de Benque.* « Ego Compan de Benca facio guarpitionem (1) de Eicio de Carreira et suas sorores Germanas et filios et filias doño Deo et S. M. de Patricianis et abbate Vediani et omnibus monachis et clericis qui ibi sunt et in antea erunt super libro missale in manu *Bernardi comitis de Benca;* et a Bernardo nepote meo similiter faciam facere istam guarpitionem cum talis erit qui armas portare poterit (2). »

Bernard, comte de Benque, n'est autre que le comte Bernard III de Comminges, fils de Bernard Odon (3), et que nous avons vu servir de témoin au traité passé avant l'an 1075 entre Roger, abbé de Peyrissas, et Guilhaume Enard de Benque. En 1100, il possédait le château bâti par son père et prenait le titre de *comte de Benque* (4); *Compan de Benque* était son contemporain, et le même document qui les mentionne tous deux est, de même que la charte de 1075, conçu dans des termes qui éloignent toute idée de parenté entre la maison de Benque et la maison de Comminges. Voilà donc deux seigneurs de la maison de Benque, vivant à une époque où les comtes de Comminges

(1) *Guerpitio* — abdication, abandon d'une chose possédée. (Ducange).

(2) *Hist. du Languedoc*, t. III, p. 613, preuve 286.

(3) *Hist. du Languedoc.*

(4) Dans les cartulaires d'abbayes de ces contrées, on retrouve quelquefois les noms de *Condessa de Benca, Marchesa de Benqua.* Ces mots : *Condessa, Marchesa* n'étaient point des titres, mais des prénoms, fort en usage dans le Midi parmi les femmes de qualité.

possédaient le château de Benque, et n'ayant pu, par conséquent, prendre leur nom de ce château. L'opinion de Larcher manque donc de fondement, et le rapprochement des circonstances que je viens de relater détruit la supposition que la maison de Benque est issue de celle de Comminges.

Encore moins peut-on dire qu'elle descendait de la maison d'Espagne, comme le rapporte, d'après un bref nobiliaire de Saint-Bertrand, dont l'authenticité est manifestement suspecte, l'auteur de *Foix et Comminges*, M. Ernest Roschach, dont le livre, fort intéressant d'ailleurs, paraît avoir été fait avec un peu de précipitation. L'auteur de la maison d'Espagne est *Arnaud de Comminges, vicomte de Couserans*, surnommé *d'Espagne*, fils de Roger IV de Comminges et de Grise, dame d'Espagne et de Montespan, né dans la première moitié du treizième siècle, et qui épousa, en 1255, Philippe de Foix, dont il eut, entre autres enfants, *Arnaud de Comminges*, son troisième fils; celui-ci prit le nom d'*Espagne*, qui passa à la postérité. C'est de ce dernier que sortirent les seigneurs de Montespan (1). Or, nous venons de voir que la maison de Benque était déjà puissante dès le onzième siècle. Elle ne peut donc pas descendre de la maison d'Espagne, qui lui est postérieure de près de deux cents ans (2).

L'opinion que je viens de combattre aurait-elle pris sa source dans la puissance dont la maison de Benque a donné de nombreuses preuves au moyen-âge et dans les actes qu'elle a faits conjointement avec la maison de Comminges, avec laquelle elle avait des rapports fréquents

(1) P. Anselme, *Généalogie de la Maison de Comminges*. — *Hist. du Languedoc*, par dom Vaïssette.

(2) M. Castillon rapporte une légende d'après laquelle le château de Montespan ne daterait que du quinzième siècle. Il suffit de répéter avec M. E. Roschach que cette légende n'est pas admissible. Les noms d'Espagne et de Montespan avaient déjà acquis de la célébrité longtemps avant l'époque où cette fondation légendaire aurait eu lieu. (*Hist. des Popul. pyrén.*, t. II, p. 318.)

et d'une nature généralement amicale? Mais ces considérations ne suffisent pas pour établir cette opinion, car d'autres maisons ont été dans les mêmes conditions de puissance et d'amitié avec la maison comtale, sans que pour cela on ait songé à les y rattacher. N'est-il pas plus probable que la maison de Benque a dû en grande partie son importance et son éclat au patronage qu'elle accorda au monastère de Peyrissas, et, par suite, à la fameuse abbaye de Lézat, dont il dépendait? A ce point de vue, il n'est pas sans intérêt de dire ici quelques mots de ces deux monastères.

Le premier fut fondé à la fin du neuvième siècle par Asnarius, vicomte de Souvigny et de Soule. Ce seigneur, n'ayant pas d'enfant, voulut avoir Dieu pour héritier: « *Asnarius carens propriâ sobole et cupiens Deum hæredem habere.* » Il fut à Rome pour demander conseil au pape, et à son retour il bâtit, en l'honneur de Dieu et de Marie toujours vierge, un monastère auquel il donna le nom de *Patricianum* (Peyrissas). Il choisit ce nom, qui vient de *père (pater, patris)*, non point à cause qu'il n'avait pas d'enfants, ainsi que le dit, par erreur, M. Castillon (1), d'après le chanoine Lastrade (2), qui paraît n'avoir pas été aux sources étymologiques de ce nom, mais afin que ce monastère ne relevât que du *Père céleste:* « *Idcircò nomen patriciani ei imposuit ut nulli personnæ pareret atque serviret nisi cœlesti Patris* (3) »; le monastère de Peyrissas fut soumis à l'abbaye de Lézat, fondée elle-même vers 845 par Antoine, vicomte de Béziers, fils de Wandrille, comte des Marches de Gascogne (4), sous la règle de celle de Cluny. Asnarius, après avoir assuré la fondation de Peyrissas, se retira dans l'abbaye

(1) *Hist. des Popul. pyrén.*, t. Ier, p. 173.
(2) *Hist. de Saint-Bertrand*, page 165.
(3) Cartulaire de Lézat; *Hist. du Languedoc*, t. III, p. 566, preuve 220.
(4) *Hist. du Languedoc*, t. II, p. 252.

de Lézat, dont il devint abbé. M. Castillon se trompe encore quand il dit qu'Asnarius fut moine et puis abbé au monastère de Peyrissas. Les comtes de Comminges furent, dès l'origine, appelés à protéger le nouveau monastère. Bernard Odon, le fondateur du château de Benque, l'aima tout particulièrement. Après lui avoir donné son fils Roger, qui en devint abbé, il le choisit pour le lieu de sa sépulture. Il y fut, en effet, enterré à la fin du onzième siècle. J'ai dit comment les seigneurs de Benque devinrent les protecteurs et les défenseurs de l'abbaye de Peyrissas, qui touchait aux confins de leur seigneurie. Les actes qui constatent cette protection sont nombreux; on en trouve le souvenir dans l'importante Collection Doat et dans les auteurs qui ont écrit sur le Comminges, principalement dans l'*Histoire du Languedoc*, de dom Vaïssette.

En 1760, l'abbaye de Peyrissas avait disparu déjà depuis longtemps. L'église n'était plus qu'un simple prieuré.

Quant aux rapports qui existèrent entre les anciens seigneurs de Benque et l'abbaye de Lézat, on en trouve aussi de fréquents témoignages. Je n'en citerai qu'un seul : il date de 1139.

L'abbaye de Lézat était exposée alors au pillage des grands et des étrangers, que tentaient ses vastes domaines. Guilhaume, abbé, impuissant à protéger ses religieux, convoqua, en 1139, les princes et les nobles du pays, protecteurs de son monastère. C'étaient Roger III, comte de Foix; Bernard (IIme du nom selon les uns, et IVme du nom selon les autres), comte de Comminges; Raymond-Guilhaume, seigneur de Benque; Raymond-Othon, seigneur d'Hauterive; Bernard, seigneur de Beaumont; Arnaud-Bernard, seigneur de Marquefave, et Bernard, seigneur de Montaut. Il leur exposa les dangers que courait son abbaye, et les pria de la défendre. Ces seigneurs entourèrent l'abbaye de murailles et y bâtirent

un château. Ce fut l'origine de la ville actuelle de Lézat. Le comte de Foix renonça à tous ses droits sur cette abbaye, les autres seigneurs en firent autant et se promirent de ne pas se faire la guerre dans les limites de ses domaines et de ses dépendances. Parmi ces dernières, était le prieuré de Saint-Béat, qui alors possédait encore les reliques de ce saint, qu'il a perdues depuis (1).

Cyrille de Mont de Benque.

(La suite au prochain numéro)

(1) *Histoire du Languedoc*, tome IV, p. 105; *Preuves*, même tome, p. 429. — Voir aussi *Collection Doat*, reg. 90, f° 382.

FONDATION

DE L'ORDRE DE SAINT-JACQUES-DE-L'ÉPÉE

ET DE SES PREMIERS HOPITAUX

—

Le pélerinage de Saint-Jacques de Compostelle avait été élevé au rang de majeur par une faveur spéciale des papes, qui l'avaient assimilé à ceux de Rome et de Jérusalem, en lui accordant les mêmes grâces spirituelles. Le prestige sacré de ce sanctuaire, le troisième de la catholicité, exerçait une telle influence sur toute l'Europe, que, selon une expression du P. Salmiento, la Gallicie, où se trouvait le tombeau du bienheureux, était devenue la Judée de l'Occident. Il fallait protéger ces pieuses pérégrinations contre beaucoup de seigneurs qui, à l'instar des routiers, imposaient aux passagers bataille ou péage, et aussi contre les Maures. Ceux-ci, non moins zélés pour le pillage que pour le Coran, assaillaient les caravanes de Compostelle, offraient la vie des chrétiens à Mahomet et gardaient leurs dépouilles. C'est dans ce but que fut fondé l'ordre militaire de Saint-Jacques-de-l'Épée, approuvé, en 1175, par Alexandre III. Ces chevaliers réunissaient donc le caractère religieux et guerrier de ceux de Calatrava et d'Alcantara. Quand des pélerins isolés ou en groupe étaient attardés, malades ou menacés, ils n'avaient qu'à crier : *Deus adjuva! sancte Jacobe!* et les soldats du saint accouraient aussitôt à leur aide. Des rois, des princes de l'Europe, de puissants feudataires de Gascogne firent à la nouvelle institution des dons considérables. Gaston V de Béarn et Amanieu d'Albret érigèrent, le premier l'hôpital de Sonport, sur les confins de l'Aragon, et le second celui de Saint-Jayme de Bordel *(Bordeaux)*. Les grands et les petits seigneurs avaient suivi leur exemple, et, parmi eux, les sires de Baulat, qui établirent sur leur fief une

étape et un lieu de repos pour les voyageurs en marche sur Saint-Jacques de Compostelle. Édouard Ier, qui ne prit point part aux caravanes se rendant au tombeau de Compostelle, le tenait en grande vénération; il avait l'habitude de jurer par le bras de saint Jacques, parce que sa femme, princesse de Léon et de Castille, le lui avait dépeint comme un apôtre matamore ou assommeur de mécréants. Bien mieux, il témoigna sa sollicitude aux maisons des chevaliers jacobins et principalement à celle de Baulat. Le chef de la dynastie normande fit savoir, par lettres datées du 24 août 1290, et expédiées de Northumberland, à son sénéchal de Gascogne, ainsi qu'à tous les baillis et fidèles vassaux du duché d'Aquitaine, qu'il continuait au prieur et aux frères hospitaliers de Saint-Jacques de Baulat le patronage dont son père Henri, d'illustre mémoire, ne s'était jamais départi. Les officiers royaux étaient en conséquence tenus de couvrir de leur protection les personnes et les propriétés de cet établissement militaire et religieux, de réprimer toute insulte ou toute atteinte dont il serait l'objet (1).

J. N.

(1) Pro preceptore et fratribus hospitalis Sancti Jacobi de Baulac. « Rex, » senescallo Vasconie et omnibus ballivis et fidelibus suis in ducatu Aquit. Ad » quos, etc., salutem : Sciatis quod cum celebris memorie Dominus H. Rex, pater » noster, suscepit in protectionem et defensionem suam preceptorem et fratres » hospitalis Sancti Jacobi de Baulac, homines, terras, res, redditus et omnes pos- » sessiones suas in partibus predictis, inhibendo universis et singulis ballivis et » ministris suis parcium illarum, ne quis eis inferret injuriam, molestiam, damp- » num aliquod, seu gravamen. Nos protectionem illam predictis preceptori et fra- » tribus continuare volentes ipsos et homines, terras, redditus et omnes posses- » siones suas in partibus predictis suscepimus in protectionem et defensionem » nostram, et ideo vobis mandamus quod eumdem preceptorem et fratres, homi- » nes, terras, res, redditus et omnes possessiones suas, in partibus predictis, » manuteneatis, protegatis, et cum justicia defendatis, non inferentes eis vel » quantum in vobis est inferri, permittentes injuriam, molestiam, dampnum ali- » quod, seu gravamen, et si quid eis foris factum fuerit, id eis sine dilucione fac » emendari.

» In cujus teste rege apud North. XIII die augusti, etc , etc. » (Brequigny, t. II, fol. 113.)

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

(SUITE ET FIN) [1]

Ouvrages de MM. L. Gardey, A. Durrieux, A. Montbrun, de Vielle, J.-B. Roustaing, Bertrandy, G. Brusset, H. Ribadieu.

—

Un ouvrage important réclame maintenant mon examen : c'est le *Voyage du Sultan Abd-ul-Azis de Stamboul au Caire*, par un de nos compatriotes, M. L. Gardey, professeur au palais impérial et à l'École de génie de Constantinople. (Paris, Dentu, 1865, 1 vol. in-8° de XXIX-388 pages.) M. Gardey retrace d'abord, dans un chaleureux avant-propos, le tableau des progrès de la civilisation en Orient sous Abd-ul-Medjid et sous Abd-ul-Azis, et il signale les généreux efforts faits par ces deux princes pour relever l'immense empire qui était sur le penchant de sa ruine. M. Gardey doit d'autant mieux être écouté, qu'il parle avec l'autorité d'un témoin oculaire, et qu'ayant, en qualité de précepteur, vécu auprès des deux princes

(Nourri dans le sérail, j'en connais les détours),

il a pu mieux que tout autre les connaître et les juger. Je ne puis donc assez appeler l'attention de tous les graves esprits sur les considérations préliminaires présentées par M. Gardey.

Notre compatriote, ayant accompagné le sultan Abd-ul-Azis en Égypte, a écrit sous forme de journal la relation du voyage, et c'est cette relation, où toutes les impressions du voyageur ont été pour ainsi dire photographiées à mesure qu'elles se produisaient, qu'il nous offre aujourd'hui. M. Gardey, j'en avertis le lecteur, mêle à ses récits beaucoup de réminiscences classiques. Peut-être abuse-t-il un peu du droit que l'on a, devant des lieux rendus célèbres par les vers d'Homère ou par les narrations d'Hérodote, d'évoquer des souvenirs d'histoire

[1] Voir le n° de juillet 1866, page 33.

ancienne et de mythologie [1] ! M. Gardey, du reste, évite presque toujours, même en nous entretenant de sujets si rabattus, l'écueil de la banalité, et, soit par un trait piquant, soit par un renseignement nouveau, il ajoute quelque saveur à des citations qui par elles-mêmes seraient monotones et fades. Voici, par exemple, comment il nous présente le cap Crio (p. 19) : « Ce cap protégea jadis les deux ports de Cnide, autre grande ville dorienne, où le monde ancien venait admirer la Vénus de Praxitèle, comme il allait contempler à Halicarnasse le chef-d'œuvre de Scopas. La Vénus de Cos, œuvre aussi de Praxitèle, n'attirait pas autant la foule. Était-ce parce qu'elle était drapée, tandis que celle de Cnide représentait Phryné dans toute sa beauté naturelle ? Cette dernière, en punition, sans doute, du péché d'indécence, périt dans un incendie à Constantinople, au commencement du Bas-Empire. » Sur Alexandrie, le Caire, les Pyramides, les eaux de Rhodes, la mer d'Ionie, Smyrne, Éphèse, M. Gardey a écrit avec animation des pages fort intéressantes, et qui le seraient encore plus si l'on en retranchait quelques exclamations, quelques apostrophes qui ont le tort, pour le goût sévère de la France, d'être un peu trop orientales.

Excellente est la *Monographie du Paysan du département du Gers, suivie d'une Étude sur le régime des successions*, par M. Alcée Durrieux, avocat à la Cour impériale de Paris [2], membre de la Société d'Agriculture du département du Gers. (Paris, Libr. agricole de la Maison Rustique, 1 vol. in-18 de VIII-259 pages.) Cette monographie, qui a pour épigraphe les mots : *Lege et aratro*, et qui a été composée à l'occasion du concours

[1] Il y aurait quelques objections à faire à M. Gardey, notamment au sujet de ce qu'il raconte (p. 13) de Sapho, qui, méprisée de Phaon, dont elle était éprise, alla se tuer au *saut de Leucade*. C'est là une tradition qui est rejetée par tous les critiques, depuis que le docte Welcker en a si bien montré l'invraisemblance. (1816).

[2] Voici, sans reproche, le quatrième avocat que nous rencontrons en ce bulletin bibliographique ! Tant d'avocats qui se servent de leur plume avec autant d'agilité que de leur langue, voilà qui fait songer au vers un peu modifié de Juvénal :

Gallia Causidicos docuit facunda Vascones.

que M. le baron de Damas a chargé la Société d'économie sociale d'ouvrir, touchant l'influence du régime des successions sur le bien-être matériel et le développement moral des paysans, est divisée en trois parties. « La première, nous dit l'auteur, fait connaître le climat, les ressources, les mœurs, les précédents du pays, en un mot le milieu dans lequel vit le groupe observé. La deuxième lui est consacrée tout entière, et se termine par un exposé des réformes qui nous ont semblé dériver de la nature des faits constatés. Nous examinons, dans la troisième, la question du régime des successions au point de vue spécial recommandé par le programme du concours. Nous avons été décidé au choix de cette méthode par sa simplicité. » Écrite d'une façon très pittoresque et très agréable [1], l'étude de M. Durrieux abonde en judicieuses idées. Voici le riant avenir que, dans son filial enthousiasme, l'auteur (p. 9) promet à la Gascogne : « Il n'est pas douteux, pour qui observe, que le jour où la vapeur ouvrira son débouché rapide à la contrée, le jour où les eaux pyrénéennes, cessant de précipiter leurs trésors perdus vers la mer, les répandraient dans les vallées irriguées, le jour où des instituteurs intelligents vulgariseraient les bons procédés de culture, nul pays au monde ne serait ni plus beau, ni plus riche. La France aurait sa Lombardie. » M. Durrieux ne néglige aucune question ; il s'occupe avec sympathie, soit des poules noires du Gers, poules qui ont été, en de récentes et solennelles circonstances, si fort appréciées à Paris chez le savant économiste M. Batbie, soit des oies gasconnes, à la réputation européenne, dont les foies font les délices des disciples de Brillat-Savarin, et qui ont été, je ne sais pourquoi, surnommées *oies de Toulouse* (pourquoi ne pas les surnommer alors *oies du Capitole*)? M. Durrieux anathématise l'assolement favori du Gers, qui généralement est encore celui des Romains, biennal avec jachère. Il déplore que presque partout on ait l'imprudence de laisser perdre ce jus du fumier que Mathieu de Dombasle appelait *de l'or liquide*. Il ne dédaigne même pas de parler de l'engrais humain, mais je ne

[1] Voir surtout la description des environs de Lectoure (page 7), la description de Vendanges (page 18), la description de la Paysanne (page 29).

le suivrai pas si loin, me souvenant du bon mot : « Il est des choses qui se sentent mieux qu'elles ne s'expriment. » Le zélé réformateur regrette que l'outillage soit toujours celui de Columelle. Il est bien bon de ne remonter qu'à Columelle, et quant à moi, je ne vois jamais une de ces primitives charrues, aussi incommodes qu'incomplètes, sans songer à Triptolème.

M. Durrieux indique successivement toutes les améliorations qui peuvent être apportéées dans l'état matériel et moral des paysans, et il repousse avec vigueur tout changement que l'on proposerait d'introduire dans la loi des successions. Tous n'approuveront pas sans réserve les idées développées à cet égard par l'auteur, mais tous certainement rendront hommage à la loyauté et au talent qui brillent dans sa discussion (1).

Le *Luxe Causerie*, par Alfred Monbrun (Bordeaux, 1866), est un opuscule dans lequel on ose contester l'esprit de feu M. le procureur général Dupin.

Je ne m'amuserai pas à combattre ce paradoxe, pas plus qu'on ne réfuterait un homme qui prétendrait que les roses n'ont pas de parfum. Il y a de bonnes intentions dans la brochure de M. Monbrun, et c'est à peu près tout ce que je peux y louer. S'il songeait jamais à faire réimprimer sa bluette, je lui signalerais une petite brochure qu'il a oublié de citer : *Lettre de Madame la marquise de Saint-Céran à M. le procureur général Dupin, sénateur, à l'occasion de son discours au Sénat sur le luxe des femmes* (1865). Je lui dirais aussi qu'il pourrait orner sa plaquette d'une lettre bien curieuse publiée par un Bordelais, M. de Cipierre, dans le *Mercure galant* de 1696.

Cette lettre, d'une vingtaine de pages, roule sur les habits des dames de Jérusalem, du temps de saint Jérôme, et tend à

(1) M. Durrieux cite (p. 34) ce fameux mot du vainqueur d'Ivry : « Paris vaut bien une messe, » comme s'il n'était pas bien prouvé que ce mot a été dit par Sully. L'auteur de la *Monographie du Paysan* aura été trompé sur ce point, comme sur quelques autres, par M. Henri Martin, dont l'histoire est pour lui (p. 52) *vraiment nationale*. Nationale, je l'accorde, à la condition que l'on m'accordera, en retour, qu'elle est encore plus inexacte.

à prouver qu'à toutes les époques les femmes ont aimé le luxe [1].

Dans l'*Essai sur le rôle social de la Médecine* (brochure in-8°, Paris, 1861), M. le docteur Vielle rappelle d'abord que l'on élevait des temples à Esculape; qu'Homère célébrait dans ses immortelles poésies les noms de Machaon et de Podalire; qu'Hippocrate était vénéré dans la Grèce entière; que, d'après Suétone, l'empereur Auguste accorda l'anneau d'or à Antonius Musa, qui l'avait guéri d'une affection grave, et que le peuple s'associa à cette récompense en élevant une statue à ce médecin, etc., etc. Puis, citant tour à tour ses célèbres confrères, MM. Max Simon, Tardieu, Lévy, Linas, Fodéré, Sancerotte, Cruveilhier, etc., M. le docteur Vielle examine rapidement ce qu'étaient chez les anciens, au moyen-âge, et ce que sont, dans les temps modernes, l'hygiène publique, la médecine légale, et il montre très bien « la part glorieuse qui revient à la médecine dans l'amélioration de la santé publique et le développement des principes généreux qui sont l'âme de notre civilisation. » Dans une seconde partie, le docteur Vielle recherche ce que doit être la médecine privée, et il s'approprie ces nobles paroles du vénérable Hufeland : « Celui pour qui la médecine n'est point une religion ne trouve en elle que la plus désolante, la plus pénible et la plus ingrate des professions. » Le docteur Vielle proteste énergiquement contre ceux « qui ne craignent pas de traîner leur robe doctorale dans la fange du charlatanisme, » qui ne reculent pas « devant les gémonies de l'affiche »; et, dans toute sa brochure, on trouve une élévation de style qui correspond à une grande élévation de sentiments.

Que dirai-je du livre intitulé : *Spiritisme chrétien, ou Révelation de la Révélation; les Quatre Évangiles, suivis des Comman-*

[1] Ce M. de Cipierre était un des plus zélés fournisseurs du *Mercure galant*. En février 1696, il y répond à cette question : « Pourquoy les hommes prient Dieu la tête découverte et les femmes au contraire? » En avril, il combat le sentiment d'un certain abbé Harcouet touchant les fleurs de lis, et je dois lui rendre la justice qu'il éreinte parfaitement le pauvre abbé. — Le trop célèbre auteur de *Fanny*, M. Ernest Feydeau, toujours désireux de faire du bruit, vient, on le sait, de prendre, en un volume spécial, le parti du *luxe des femmes*.

dements, expliqués en esprit et en vérité par les Évangélistes assistés des Apôtres, — Moïse, — recueillis et mis en ordre par J.-B. Roustaing, avocat à la Cour impériale de Bordeaux, ancien bâtonnier (3 vol. in-12; Paris, 1866)? Il me semble que ce titre lui seul me dispense de toute critique; je me contenterai d'ajouter que *c'est icy un livre de bonne foy,* et, à ce propos, je citerai de bien bonnes et de bien sages réflexions sur les spirites exprimées, l'année dernière, par M. Chassang, dans un remarquable article de la *Revue contemporaine (la Destinée des Ames après la mort dans les croyances des Grecs et des Romains) :* « Respectons leur illusion, et ne leur jetons pas les mots injurieux de charlatans ou de dupes. La pure supercherie ne serait pas capable de faire vivre si longtemps une croyance; et les hommes sincères ne manquent pas parmi les spirites, non plus que les hommes de cœur, d'esprit et même de savoir. Donnons-leur le seul nom qui leur convienne, celui de visionnaires, d'illuminés (1). »

Me voici maintenant ramené, par les *Trois Lettres* de M. Bertrandy *sur Uxellodunum* (2), à un sujet qui m'est particulièrement cher. Ceux qui ont bien voulu lire ici mon mémoire intitulé : *De la question de l'emplacement d'Uxellodunum* (juillet, septembre et décembre 1864), savent que j'ai repoussé Capdenac et Luzech, et qu'au contraire je me suis montré favorable, autant que je l'ai pu, au Puy-d'Ussolud. M. Bertrandy, d'accord avec M. Lacabane, repousse comme moi Capdenac (3)

(1) On sait que déjà deux spirites femelles ont voulu refaire, l'une, Mlle Dufau, l'histoire de Jeanne d'Arc, l'autre, Mlle Hemmerich, celle de la Passion. A cette dernière tentative, on a appliqué bien heureusement les mots : « Pardonnez-leur, Seigneur, car ils ne savent ce qu'ils font. »

(2) *Première Lettre sur Uxellodunum, adressée à M. Léon Lacabane, directeur de l'École impériale des Chartes,* par M. Bertrandy, inspecteur des Archives; Cahors, 1865; — *Deuxième Lettre,* etc.; Cahors, 1865; — *Troisième lettre,* etc.; Cahors, 1866. En tout, 116 pages in 8°.

(3) Le rapporteur de la commission des fouilles de Capdenac (*Annuaire du Département du Lot,* 1866) m'apprend que nous avons oublié de ranger, parmi les partisans de cette localité, Henri de Rohan (*Le Parfait Capitaine, autrement l'Abrégé des guerres de la Gaule des Commentaires de César*). Il faut noter que le duc de Rohan était gendre de Sully, seigneur de Capdenac, et qu'il ne pouvait guère se dispenser d'épouser une idée si flatteuse pour la seigneurie de son beau-père.

et Luzech (1), et se montre encore plus favorable que moi au Puy-d'Ussolud. J'ai été singulièrement flatté de voir M. Bertrandy me donner ainsi trois fois raison, d'autant mieux que cette habile et savante discussion a parfaitement complété la mienne. Je n'avais guère fait qu'entamer le combat en enfant perdu : M. Bertrandy s'est chargé de gagner la grande et décisive bataille. C'est surtout dans sa troisième lettre qu'il a déployé toutes les qualités qui lui ont valu la victoire. Là, M. Bertrandy a cité, à côté de doctes pages de l'abbé de Foulhiac, deux curieuses lettres inédites écrites à Justel par M. de Lasserre-Devès, qui, dans la première moitié du dix-septième siècle, fut lieutenant de la sénéchaussée de Martel en Quercy (2). Je salue avec joie en M. Lasserre-Devès, non seulement un de mes devanciers, mais encore un homme qui m'a révélé le nom de deux autres personnages considérables, lesquels, comme lui et comme moi, ont cru que le Puy-d'Ussolud représente Uxellodunum : François de Noailles, évêque de Dax (3), et M. de Coquelay, conseiller-clerc au Parlement de Paris et chanoine de Notre-Dame (4). Je ne saurais trop louer M. Bertrandy d'avoir entouré ces témoignages si intéressants de tant de lumineuses observations, et d'être arrivé, à force d'étudier

(1) M. Bertrandy n'a pas eu de peine à désarçonner M. Nadal, qui, dans le *Journal du Lot* (juin et juillet 1865), a cru devoir défendre *in extremis* cette cause de Luzech, de laquelle on pourra dire avec l'auteur des *Commentaires*, parlant de Crassus et des Sotiates : *Pugnatum est diù atque acriter*. Ai-je besoin de rappeler, pour ce qui regarde Luzech, la lettre que M. le capitaine d'état-major Léon Galotti m'a fait l'honneur de m'adresser (*Revue d'Aquitaine* de juillet et de septembre 1865), lettre à laquelle les convenances me défendent de donner les éloges qu'aucun de ses lecteurs n'aura pu lui refuser.

(2) Les originaux sont à la Bibliothèque impériale (*Mélanges du cabinet du Saint-Esprit*, vol. 180, nos 527 et 537). Une de ces lettres est du 4 avril, et l'autre du 9 mai 1635.

(3) Fr. de Noailles, comme je l'ai rappelé d'après Vigenère, avait d'abord penché du côté de Capdenac. Mais M. de Lasserre nous assure que l'illustre prélat changea d'avis. Il m'est doux de penser que celui dont je me suis tant occupé (voir *Lettres inédites de François de Noailles, évêque de Dax*, grand in-8°; Aubry, 1865) a eu finalement la même opinion que moi sur la question de l'emplacement d'Uxellodunum.

(4) C'estoit, dit M. de Lasserre, un personnage fort curieux, fort disert et éloquent, et rempli d'une grande doctrine, de la main duquel je voudrois bien que vous eussiez peu avoir ce que vous avez désiré de la mienne. »

avec sagacité les textes et les lieux, à pouvoir affirmer, avant l'achèvement des fouilles du Puy-d'Ussolud, ce que l'Empereur, ces fouilles achevées, a déclaré, ces jours derniers, dans un livre qui restera une des gloires de la France (1), que l'emplacement d'Uxellodunum est incontestablement sur cette montagne, « située non loin de la rive droite de la Dordogne, entre Vayrac et Martel, » au sommet de laquelle on devrait bien élever un monument aux derniers et héroïques défenseurs de la nationalité gauloise.

J'ai rendu compte dans la *Revue critique d'Histoire et de Littérature*, 23 juin 1866, de la curieuse publication d'un de nos bibliophiles les plus fervents et les plus distingués (2) : *Historia bravissima Caroli quinti imperatoris a Provincialibus Paysanis triumphanter fugati et desbifati. Quæque in Provincia illo existente novissime gesta fuere macaronico carmine recitans per Joan. Germanum in sede Forcalquerii advocatum composite. Anno D. M. quingentesimo tricesimo sexto. Apud Francisum justum.* (Paris, Aubry, 1866, in-8°.) Je redirai ici que le petit poëme macaronique de Jean Germain, dont on connaissait à peine deux exemplaires, est très amusant, que la reproduction qui en a été donnée par M. Gustave Brunet a été faite avec un soin exquis, et que, toutes choses considérées, papier, caractères, tirage restreint, surtout charmant *avant-propos*, l'*Historia bravissima* est digne des amateurs les plus délicats.

En un article sur les *Campagnes du comte Derby en Guyenne*, article dont l'impression a éprouvé de considérables retards, je souhaitais la bienvenue à l'*Histoire de la Conquête de la Guyenne par les Français*, que M. Henry Ribadieu nous an-

(1) Page 343 du t. II de l'*Histoire de Jules César*. L'année dernière, un archéologue renommé, M. Léon Fallne, lauréat de l'Institut, s'était prononcé aussi pour le Puy-d'Ussolud (*Annales de la Gaule avant et pendant la domination romaine*. 1 vol. in-8°, 1865).

(2) Voir ce que j'ai dit de ce bibliophile, qui fait tant d'honneur à notre province, dans la *Revue d'Aquitaine* de juin 1865, page 606 à 609.

nonçait à la fin de son opuscule. Cette histoire vient de paraître en un beau volume in-8° de xv-540 pages (Bordeaux, Paul Chaumas). A défaut d'une appréciation qui ne peut recevoir, en ce *bulletin* déjà si long, une étendue convenable, je veux que l'on y trouve du moins l'expression de toute mon estime pour le travail de M. Ribadieu. Soit pour le fond, soit pour la forme, l'*Histoire de la Conquête de la Guyenne par les Français, de ses antécédents et de ses suites*, histoire d'où se détache de la façon la plus brillante la grande et sainte figure de l'archevêque de Bordeaux Pey-Berland, est un livre remarquable, et qui réalise pleinement toutes les espérances que le zèle, le talent, l'érudition et les succès de son auteur m'avaient naguère donné le droit d'exprimer ici.

Philippe Tamizey de Larroque.

ESSAI GÉOGRAPHIQUE

SUR LA CITÉ ET LE DIOCÈSE DE TARBES

(Suite.)

Laissons les faits jeter eux-mêmes la lumière sur la question : « Saint Savin, Espagnol de naissance, avait, dit son biographe, séjourné déjà trois années en Poitou, lorsqu'il résolut de fonder un monastère dans une vallée des Pyrénées. Il entra dans la *cité de Bigorre*, où il trouva l'abbé *Frontinius*, avec un petit nombre de moines. — *Bigorritanam civitatem ingreditur ubi Frontinium abbatem cum paucis monachis reperit* (1). » — « Ce passage nous porte à conclure, disent les savants Bénédictins, qu'il y avait alors à Tarbes un monastère gouverné par cet abbé, et sous l'invocation de saint Lézer (2).

Que l'on donne à un écolier à traduire cette phrase de Grégoire de Tours : « *Infrà terminum Beorretanæ urbis, in agro Serciacensi, sanctus Justinus presbyter quiescit* (3). » Il pensera avoir rendu fidèlement le texte par cette version : « Au dessous de la limite de la ville de Tarbes, dans le champ de Sers, est inhumé le prêtre saint Justin. » Il sera convaincu que ce champ de Sers est aux portes de la ville précitée. Mais grande serait sa surprise si on lui disait que le lieu où reposait le saint prêtre est situé au fond de la vallée de Barèges, à 44 kilomètres de Tarbes (4). Ainsi tomberait-il dans une grave erreur pour avoir mal traduit *Beorretanæ urbis*, qui désigne, dans le latin de cette période, non la ville de Tarbes, mais la *cité de Bigorre*, c'est à dire l'ensemble du territoire auquel l'administration romaine donnait ce nom. La phrase de l'illustre historien est justifiée littéralement par la géographie : l'*ager* de Sers est, en effet, placé à l'une des extrémités de la limite de l'ancien diocèse de Tarbes.

(1) *Vita Sancti Savini*, apud Ph. Labbe. (*Bibl. nov.*, tome II.)

(2) *Gall. Christ.*

(3) *De Glor. confes.* (Grég. de Tours.)

(4) *Sers* est un village du canton de Luz ; il y avait sur son territoire un prieuré dit *Saint-Justin de Barèges*, dont les ruines existaient encore en 1783. (*Ét. du diocèse.*)

C'est une erreur semblable que commettent les auteurs du *Gallia Christiana;* car la biographie dont nous parlons ne dit pas que saint Savin soit entré dans la ville de Tarbes, mais bien dans la *cité de Bigorre (Bigorritana civitas).*

Je n'entends point, par cette leçon, révoquer en doute l'existence du monastère que dirigeait l'abbé Frontinius ; mais simplement combattre l'assertion erronée qui place un couvent de Saint-Lézer aux portes de Tarbes (1).

Je dirais plus : c'est que je ne serais pas très éloigné de croire que le monastère dont parle la *Vie de Saint Savin* ne soit celui même dont nous recherchons l'origine. J'ajouterais aussi que je suis frappé de la similitude du nom de cet abbé avec celui de *château de Foronilius*, où se retira, en 844, l'évêque Hérald, afin d'échapper aux Normands.

Si toutes ces choses étaient suffisamment établies, il s'ensuivrait que le monastère de Saint-Lézer existait déjà à la fin du septième siècle, en adoptant, avec l'érudit Mabillon, l'année 700 pour la venue de saint Savin dans le diocèse (2).

Quant au personnage de *saint Lézer* (3), il est bien antérieur à cette date. C'était le fils d'un rhéteur espagnol qui abandonna sa patrie pour se fixer à Tarbes, où il devint le disciple du bienheureux Fauste, « docteur éminent, *archiprêtre* du siége de Tarbes. » « *Licerius, egregii doctoris sancti ac beatissimi Fausti Tarbiensis sedes antistitis* (4) *eximii, discipulus.* » D'après N. Bertrandi, saint Fauste (5) vivait au temps du roi goth *Euric* (466-484), qui l'avait relégué à Aire (Landes). En partant, l'exilé aurait confié l'église de Tarbes à son disciple.

Mais, à la mort de saint Fauste, Lézer se retira auprès de

(1) M. Deville, dans un *Mémoire* lu à la Société des Hautes-Pyrénées (7 décembre 1859), a réduit à néant l'opinion qui admettait deux monastères de Saint-Lézer dans le diocèse de Tarbes.

(2) Quelques-uns placent saint Savin un siècle avant.

(3) *Vita Sancti Licerii* (Mss. de Moissac); N. Bertrandi, *De Thol. gestis;* Oihenart, *Not. Vasc.*

(4) Nous traduisons *antistes* (*anté stare*, qui marche le premier) par *archiprêtre*, et non par *évêque*, ainsi que le veulent ceux qui considèrent saint Fauste comme ayant été évêque de Tarbes.

(5) Le *Gallia Christiana* le place en 590.

Quintianus, évêque des Consorrans (*Consorranensis civitas*), diocèse de Saint-Lizier, auquel il succéda en qualité d'évêque. Le nouveau prélat subit le martyre au milieu du sixième siècle. Ainsi se trouvent justifiés les titres de *confessor et episcopus* qui lui sont attribués par les *Chartes*.

Plus tard, lorsque la ville des Consorrans eut été détruite par les invasions des Francs ou des Arabes, une nouvelle cité s'éleva sur ses ruines et prit le nom de *Saint-Lizier* (1), en mémoire du courageux évêque qui était mort pour sa foi.

En fermant cette longue digression, je ne dois pas négliger une remarque qui m'est suggérée par le titre que la *Charte* de 1064 donne à l'abbaye de Saint-Lézer :

« *Monasterium B. Felicis martyrii, post B. Licerii confessoris et episcopi* (2). »

Il me semble lire, sous ce double vocable, deux époques distinctes : l'une, la plus ancienne, où le monastère était sous l'invocation de saint Félix, martyr espagnol ; l'autre (*post*), sous celle de saint Lézer, devenu aussi populaire chez les Bigerrons qu'il l'était chez les Consorrans. Et c'est sans doute dans cette seconde période que notre monastère se soumit à l'*abbaye de Lézat* (3), située dans le diocèse de Saint-Lizier.

SAINT-LÉZER CONVERTI EN PRIEURÉ (4), 1064.

L'obscurité la plus complète enveloppe notre abbaye depuis l'an 844, où les Normands l'avaient saccagée. On cite, en 1026, un abbé de Saint-Lézer, nommé *Richard*, qui assista à un concile tenu à Lezat. Il paraît que les biens de cette maison se trouvaient alors envahis, comme ailleurs, par les laïques. Au milieu du onzième siècle, l'abbaye elle-même eut un pareil sort : elle

(1) *Saint-Lizier* est un chef-lieu de canton du département de l'Ariége ; évêché avant 1789.

(2) *Cart.* de Cluny, XV, f° 36.

(3) Petite ville du département de l'Ariége.

(4) Je lis dans une pièce officielle manuscrite, qui fut présentée au chapitre de Cluny par le prieur de Saint-Lézer, en 1771, « que le monastère fut fondé au » septième siècle par les *comtes de Foix*, dont les armes et un buste sont pen- » dantes à deux clefs de la voûte de l'église. » Les comtes de Foix, en effet, avaient fait réparer cette église ; mais l'erreur si commune de confondre le fondateur et le restaureur d'un monument fait tomber le narrateur dans une grossière méprise.

appartenait, en 1064, à *Bernard I*, comte de Bigorre, et à l'évêque *Héraclius I*, qui l'avaient reçue *par héritage*.

Cependant, ces deux dignitaires, voulant relever le monastère, en firent donation à *Hugues, abbé de Cluny*. L'acte de cette concession est du 11me des calendes de décembre 1064. Les donateurs reconnaissent que, *depuis longtemps*, il y avait eu en ce lieu un couvent de moines : *In quo ex multo tempore fuit congregatio monachorum* (1).

ABBÉS OU PRIEURS DE SAINT-LÉZER.

VIIe siècle, Froninius, *abbé*.
. . . . . .
1026 Richard.
1097 Guillaume, *prieur*.
1154 Bernard Maurel.
. . . . . .
1400 Arnauld-Guillaume d'Aydie.
1482 Manauld d'Anossio.
1480 Pierre de Foix, *cardinal*.
1494 Jean de Pardailhan.
1501 Roger de Meritenx.
1502 Jacques de Betbèze.
1523 Jacques de Foix.
1533 Paul de Portis.
1578 Jean de Sailhères.
1589 Léonard de Portis.
1609 Simon de Portis.
1620 Antoine de Lasseran.
1641 Jean-Philippe de Bertier.
1667 Jean de Cabreroles de Villespassans, *prieur commanditaire*.
1727 Ignace de Laloubère.
1731 Dominique-François de Sers.

Le prieur avait droit d'entrée aux États du Bigorre, et prenait rang immédiatement après les abbés; il nommait aux cures de *Saint-Lézer*, de *Vic*, de *Sarriac*, de *Pujo*, d'*Artagnan*, d'*Aurensan*, de *Montgaillard*.

« Ce monastère fut entièrement détruit, excepté l'église, en 1569, par *Gabriel de Lorge, comte de Montgoméry*, pendant les guerres religieuses. Les religieux prirent la fuite, et tous les titres de la maison furent enlevés, comme le prouvent les informations judiciaires et les procès-verbaux faits peu de temps après, et dont on peut voir les pièces à la Chambre de Pau (1). »

(1) *Heraclius episcopus Bigorrensis et Bernardus comes dant monasterium SS. Felicis et Licerii Clunia censibus. Gall. Christ.*, I, Inst. dioc. Tarbes.

(2) *État général du temporel de Saint-Lézer*, 1771. Mss. Arch. des H.-Pyr.

POSSESSIONS DE SAINT-LÉZER EN 1402.

Je rencontre sous la main un dénombrement exécuté en 1402 des biens du monastère (1). C'est une pièce fort utile à reproduire ; je m'empresse de la mettre sous les yeux du lecteur, en traduisant les noms de lieux qui s'y trouvent dénommés.

Villages :

Locus de Pujolio (Pujo), *de Aurensano* (Aurensan), *territorium Sancti-Gerini* (2) (Saint-Gerin).

Fiefs :

In loco de Vico (3) (Vic), *de Artanhano* (Artagnan), *de Soubanhano* (4) (Soubagnan), *de Sarrinhaco* (Sarriac), *de Camalheriis* (Camalès), *de Balirono* (5) (Baliron), *de Battato* (6) Batat, *de Florencia* (7) (Florance), *de Bazano* (8) (Basan), de *Montelgalhardo* (Montgaillard), *de Julhano* (Juillan), *de Aurelhano* (Aureillan), de *Yvossio* (Ibos), *de Bernaco superiori* (Bernac-Dessus), *de Andresto* (Andrest), *de Trunhano* (9) (Troignan), *de Silhaco*(10) (Silhac), *de Ganossio* (11) (Ganos), *de Rombertas* (12) (Rombertes), *de Sanosio* (Sanous).

Hôpitaux :

Hospicium loci Sancti-Licerii (hôpital de Saint-Lézer), *de Vico* (de Vic), *de Aurensano* (d'Aurensan), *de Pujolio* (de Pujo).

Le prieuré avait aussi des fiefs dans le territoire actuel du département des Basses-Pyrénées, à savoir :

In loco Sancti-Johannis de Eyssan, in Aspâ (Saint-Jean de Eysus) (13), *de Saubolâ* (Saubole), *de Sportino* (Lespourcy) (14), *de Ponsono superiori* (Ponson-Dessus), de *Anhs* (Ainx), *de Castaëda* (Casteïde), *de Bentajono* (Bentajou).

Postérieurement à l'an 1402, il acquit des biens à *Tostat*, le *prieuré de Peyrusse*, 1697 (Gers), la *métairie de Lagor*, la

(1) *Visite de Saint-Lézer. Apud* Larcher, *Glan.* IV, f° 119.

(2) Commune d'Aureillan.

(3) Ces fiefs, à Vic, étaient : *La Serre, Diouseyde, Navarrerie, Marties.*

(4) Village détruit, commune de Vic.

(5) Commune de Camalès.

(6) Commune de Rabastens.

(7) Commune de Sénac.

(8) Commune de Chelle-Debat.

(9) Village détruit, com. d'Andrest.

(10) Village détruit, commune de Vic.

(11) Commune de Vic.

(12) Commune de Vidouze.

(13) Canton d'Oloron.

(14) Canton de Morlàas.

principauté de Palayseau ou *de Palason* (communes de Saubole et de Seron).

Je terminerai cette monographie par un tableau de la situation financière du monastère à la fin du dix-huitième siècle; et je ne pourrais mieux faire que de laisser parler une pièce manuscrite à laquelle je l'emprunte (1).

Depuis le siècle précédent, il y avait deux prieurs : l'un dit *prieur commanditaire*, c'est à dire le bailleur de fonds; l'autre dit *prieur claustral*, qui gérait la maison; beaucoup de monastères se trouvaient dans une position analogue:

« Le partage des revenus fut fait le 4 décembre 1686, par transaction entre *Cabreroles de Villespassans*, prieur commanditaire, et *don Amans Valeille*, prieur claustral. Il fut convenu que les présentations et collations de bénéfices appartiendraient au prieur commanditaire, lequel a droit de nommer à la cure de *Vic-en-Bigorre*, à six prébendes, et aux cures d'*Artaignan*, de *Pujo*, de *Saint-Lézer*, de *Sarriac*, de *Montgaillard*, d'*Aurensan*. Il a aussi droit d'assister aux États du Bigorre. »

Par cette transaction, les biens du prieuré furent répartis en *trois lots :*

« Le premier comprend Saint-Lézer, Aurensan, Ponson, *pour le prieuré commanditaire.*

Le second : Vic, Florance, Camalez, Rombertes, Artaignan, Toustat, Chelle, Saubole, Andrest, *affecté pour les charges réservées audit prieur.*

Le troisième : Pujo, Camalès (Baliron), Sarriac, Montgaillard, Palaiseaux, Ainx, *pour les religieux.*

REVENUS DU MONASTÈRE EN 1771 :

1° Les fruits décimaux et carnaux de *Pujo* et *Hugues*, qui sont affermés pour . . . . . 1,905 liv.

2° Fruits décimaux et carnaux de *Sarriac*, affermés. 1,100

3° Fruits décimaux de *Camalès* et *Baliron*, affermés. 650

(1) *État général du temporel du monastère de Saint-Lézer*, présenté au chapitre général de Cluny, en 1771. Mss. Arch. des H.-Pyr.

4° Fruits décimaux de *Rombertes en Vidouze*, affermés. 358

5° Fruits décimaux de *Montgaillard*, affermés. 220

6° Fruits décimaux de *Toustat*, affermés. . . . 250

7° Fruits décimaux de *Chelles*, affermés. 60

8° Fruits décimaux de *Paleiseau*, affermés . . . 120

9° Droits seigneuriaux de *Saubole en Béarn*, montant à. 30

10° La *communauté de Pujo* paie annuellement pour les fiefs d'un bois. . . . . 13,10 s.

11° Le prieur de *Peyrusse-Grande en Armagnac* paie, pour une manse réunie au monastère par le chapitre général de l'abbaye de Cluny (1697). . . 250 liv.

12° Le prieur commandataire de Saint-Lézer donne pour les réparations annuelles. 150

13° Le monastère jouit d'une *métairie* appelée de *La Gors*, du labourage d'une paire de bœufs, affermée. 100

14° *Idem* d'un *moulin* situé à *Pujo*, affermé. . 684

15° Le monastère possède neuf journaux de vigne qui rapportent communément neuf barriques de vin, estimé 50 livres la barrique. 450

16° Il perçoit des fermiers de *Pujo* et de *Camalès* six barriques de vin. 300

17° Il jouit aussi d'un pré de la contenance de douze journaux à *Pujo*, ce qui donne douze chars de foin ; le char est estimé 12 livres. 144

18° Plus, deux chars de foin que les fermiers de *Pujo* donnent tous les ans. 24

19° Plus, il jouit par indivis d'un bois de cent quarante-quatre arpents qui fournit annuellement quatre-vingts chars de bois; le char est estimé 3 livres 10 sols. 280

REVENUS DU SACRISTAIN :

Le prieur commandataire donne annuellement au *sacristain* douze sacs de grains, trois barriques de vin, lesquelles denrées sont estimées à. 290

Le sacristain jouit d'une vigne de la contenance de trois journaux, qui rapporte annuellement trois barriques, estimées à. 150

Plus, du sixième de la dixme du lin du territoire de Saint-Lézer, évalué à. 12

Total des revenus	1° en argent. .	5,200 liv. 10 s.
	2° en denrées.	2,346 liv. » s.
		7,546 liv. 10 s.

CHARGES DU MONASTÈRE EN 1771 :

On paie au receveur des décimes de Tarbes et de Lescar la somme de. . . . . 560 liv.

On doit payer au procureur général. 300

On paie au prêtre desservant de l'église de *Peyrusse*. 110

Plus, au curé de *Peyrusse*, pour un obit . . . . 27,10 s.

Plus, au curé de *Seron*, pour portion congrue. . 84

Plus, à l'église de *Pujo*. 27

Plus, pour l'honoraire du médecin. 30

Plus, pour une rente constituée. 25

Plus, pour la réparation de l'église et de la maison 200

Plus, pour les réparations de la *métairie de La Gors* et du *moulin de Pujo*. 40

Total des charges. . . . . 1,403,10 s.

Le reste du revenu, ajoute la pièce que nous citons, est employé à des réparations extraordinaires, à l'entretien du mobilier, au paiement des dettes, aux frais de procédure, à l'entretien des églises, etc. »

L. Lejosne,
Prof^r d'hist^re au Lycée impérial de Bourg.

(La suite au prochain numéro.)

RÉSUMÉ GÉNÉALOGIQUE

D'HÉBRAIL

(ALBIGEOIS, VICOMTÉ DE MIREPOIX, ETC.)

—

Les d'Hébrail, barons d'Alon, seigneurs de Canast, de Rivière, de la Courtade, de Tonac, de Cornabruc, de Roquevidal, de Saint-Ramesy, de Moulens, de la Garde, de Rieux, du Crosc, de la Tour, etc., au diocèse d'Alby et dans la vicomté de Mirepoix, remontent par filiation à Izard d'Hébrail, qui vivait au quatorzième siècle. Cette famille a donné un grand nombre de chevaliers et de commandeurs de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem. Vertot cite (tome IV, page 372), PIERRE D'HÉBRAIL, élevé à la dignité de grand commandeur en 1573. JACQUES D'HÉBRAIL fit ses preuves de noblesse pour être admis dans l'ordre de Malte en 1567 et devint commandeur de Morlaas. Le vicomte Gabrielli, dans sa *France chevaleresque et chapitrale*, nomme aussi parmi les chevaliers de la fin du dix-huitième siècle PIERRE-HENRI-DOROTHÉE-MARIE D'HÉBRAIL. Cette famille s'honore, en outre, d'avoir produit, entre autres gentilshommes de la chambre de nos rois, BERTRAND D'HÉBRAIL, époux d'ANNE DE ROQUEFEUIL. (D'AUBAIS : *Pièces fugitives*.) D'elle, sont également sortis des capitaines de cinquante hommes d'armes, des gouverneurs de places militaires et une pléiade de bons officiers. Ses armes sont : *D'azur, à deux lévriers passants l'un sur l'autre.*

I

Noble LUCAS D'HÉBRAIL, fils D'IZARD OU IZARN D'HÉBRAIL, se maria, en 1379, à BÉATRIX DE BAULAT, fille de Baulat de Baulat, seigneur de Prèneron, de Ferragut, en Armagnac, de Loupiac et de Saint-Géry en Albigeois. L'épouse

de celui-ci et la mère de Béatrix fut Lombarde de Saint-Paul. *(Jugements de M. de Bezons sur la noblesse de Languedoc, Mss. coté 98—B, Bibliothèque de Toulouse.)* De Lucas et de sa femme vint le suivant :

II

Luc d'Hébrail, seigneur de Courtade, de Cornebos, s'allia, en 1420, à Comtesse de Goth, née de Bertrand, seigneur de Rouillac, et de Jeanne de Lautrec. *(Jugements de M. de Bezons, loc. cit.)* Comtesse donna à son époux :

1. — *Salin d'Hébrail ;*

2. — *Béatrix d'Hébrail*, qui épousa, le 20 septembre 1478, *messire de Gouvran.*

III

Salin d'Hébrail, qualifié haut et puissant seigneur de Courtade et de Cornebos, contracta union avec Marguerite de Cardaillac de Bioude, le 11 mars 1446. *(Jugements précités.)* Elle lui laissa :

IV

Ponthus d'Hébrail, qui fit hommage pour les fiefs de Courtade et de Rivière en 1463. D'autres dénombrements furent faits, à la même époque, pour cette terre et celle de Tonac, par Henri d'Hébrail, en 1463 ; par Raymond et Othon d'Hébrail, en 1464. *(Mss. coté 27—B, pages 326 et 355, Bibl. de Toulouse.)* Ponthus fut père de :

V

François d'Hébrail fit acte de fidélité, à cause de ses tènements en Izac et Francelles, de celui de Tonac, dont il avait la haute, moyenne et basse justice, enfin, à raison de « la moitié du péage de l'Albergue du four ban-

nier. » 27—*(B, p. 90.)* François avait pour contemporains Saluc d'Hébrail, qui fit aveu de quarante arpents de terre noble, en 1554, et Marquis d'Hébrail, qui apparaît dans des circonstances semblables en 1557. Avant eux, Marc et Guillaume d'Hébrail avaient rendu hommage pour les lieux d'Esquil en Lauragais, dans les années 1540 et 1541. *(27—B. 99, loc. cit.)* Les *Jugements de M. de Bezons* disent François d'Hébrail auteur de :

1. — *Ponthus ;*

2. — *Corbeyran ;*

3. — *Jacques*, commandeur de Morlaas, déjà nommé, qui fit une production de titres pour entrer dans l'ordre des Hospitaliers ;

4. — *Françoise*, qui prit pour époux, en 1512, noble Guillaume de Courcelles.

VI

Ponthus d'Hébrail fut présent aux noces de sa sœur. Il n'eut de sa femme, *Jeanne de Fontaine*, veuve en 1572, qu'un rejeton mâle et une fille qui furent :

1. — *Antoine.*

2. — *Jeanne d'Hébrail*, femme de *Bernard Dinos*, sieur de Montauriol.

VII

Antoine d'Hébrail, seigneur d'Alon, épousa Louise de Rabastens, fille de François de Rabastens et de Jeanne d'Arpajon. (D'Aubais : *Pièces fugitives.*) Il dicta ses dernières volontés, le 22 juillet 1584, et transmit sa succession à son fils :

VIII

Bertrand d'Hébrail, sieur de la Courtade, qui reçut des

provisions de gentilhomme de la chambre du roi. Il s'unit à ANNE DE ROQUEFEUIL, laquelle testa le 16 août 1650 et rappela son fils *Antoine* et ses petits-fils; elle avait eu encore *N. d'Hébrail,* mariée, d'après d'Aubais, à *N. de Miglos.*

IX

ANTOINE D'HÉBRAIL était baron d'Alon, de la Courtade, gouverneur de Beaucaire. Sa femme, JEANNE DE MONLEZUN, procréa :

1. — *Jean d'Hébrail*, baron d'Alon, de la Courtade et Rieux ;

2. — *Louis*, sieur du Cros;

3. — *Antoine-Scipion*, qui avait un oncle commandeur de Malte en 1613, dit d'Aubais;

4. — *Philippe*, chanoine. Lui et ses trois frères furent maintenus dans leurs priviléges de gentilshommes par M. de Bezons.

En sus des mariages qui précèdent, nous voyons celui de CHARLOTTE D'HÉBRAIL avec noble PIERRE DE PIIS, baron de Caucallière, le 11 mai 1612; celui de RAYMOND D'HÉBRAIL, sieur de Tonac. (*Registre des insinuations, Archives de l'ancien Parlement, Palais de justice de Toulouse.*)

Nous nous dispensons de traiter ici trois autres branches de la maison d'Hébrail, qui sont celles de la Roque-Vidal, de Moulens et de Canast.

J. Noulens.

LES GASCONS CÉLÈBRES

HOMMES DE GUERRE

FRANÇOIS BAGNERIS, MARÉCHAL DE CAMP [1]

(FIN)

L'époque des revers était arrivée pour la France. Bagneris commandait en second la place d'Erfurt, sous le gouverneur d'Alton, lorsque les Prussiens bombardèrent la ville; c'était le 9 novembre 1813. Bagneris vit son cheval brûlé près de lui dans les écuries du couvent de Saint-Pierre, qui faisait partie de la citadelle. Sa conduite fut si distinguée pendant le blocus, que le gouverneur d'Alton demanda pour lui la croix de commandeur et le titre de baron de l'Empire, le 18 février 1814, avec l'appui du ministre de la guerre. Il n'y avait d'ailleurs qu'une voix parmi les généraux Moncey, Dessin, Digouet, Muller, Lamarque et Dessoles, pour faire l'éloge de sa bravoure, de son zèle et de son activité. Morand, surtout, louait sa brillante conduite depuis l'an XI jusqu'à l'an XIII, période durant laquelle il avait fait partie de son état-major. Un général lui donnait même, le 15 juin 1814, un certificat politique assez étrangement conçu : « Il est cependant un maréchal de camp de la garnison d'Erfurt, disait-il, le baron Bagneris, qui, dînant chez moi, a exprimé dans une conversation particulière, *sans que je l'entendisse*, des idées et des sentiments tellement opposés au service du roi et conformes à ce que pourrait désirer l'empereur, que je ne puis me dispenser de prier V. E. d'y avoir égard s'il était question de lui confier un commandement. — *(Archives du dépôt de la guerre.)*

Cette lettre n'aurait pas manqué de lui être très préjudiciable sous la Restauration si le général Dessoles, prompt

[1] Voir tome X, page 610, et numéro de juillet 1866, page 23.

à se rattacher à la cause royale, ne l'avait recommandé au nouveau ministre de la guerre « comme son compatriote, son ami, assurant qu'il n'avait eu qu'à se louer de ses services tout le temps qu'il avait été sous ses ordres en qualité de chef d'état-major. » Dessoles réussit; la Restauration eut le bon goût de ne pas tenir trop de rancune au général Bagneris de son dévouement à la République et à l'Empire : une ordonnance royale du 5 septembre 1814 le nomma chevalier de Saint-Louis; une autre du 31 décembre lui accorda le titre de baron. A la même époque, il obtenait du duc de Felte l'autorisation de se rendre à Paris; mais pendant son séjour il fut l'objet d'une surveillance regrettable. Toutefois, bien qu'il ait été mis en non activité le 7 septembre en recevant la croix de Saint-Louis, il reprit du service le 30 décembre comme inspecteur général d'infanterie.

L'empereur revient de l'île d'Elbe. Bagneris, qui restait attaché de cœur à ses premiers sentiments politiques, demande à reprendre du service sous le nouveau gouvernement. L'empereur le charge d'organiser les gardes nationales dans la 5e division militaire. Il était dans l'armée des Pyrénées lorsque Waterloo contraignit l'empereur à une dernière abdication; il s'y trouvait encore, lorsqu'il reçut l'arrêté qui le classait parmi les officiers généraux en demi-solde, le 1er octobre 1815.

Le repos qu'il vint passer dans sa ville natale ne fut pas du temps perdu pour son bonheur. Il épousa en 1817 Mlle Guillon Du Frêne, fille du procureur du roi de Lombez. M. Guillon était originaire de Coutances; il avait suivi à Lombez un de ses oncles, vicaire général de Monseigneur de Cerisi, évêque de cette ville, et avait étudié le droit à Toulouse d'une manière assez brillante pour laisser un livre sur cette matière, à une époque où il était moins à la mode d'écrire qu'aujourd'hui. Le culte des lettres était d'ailleurs héréditaire dans sa famille. Sa mère était cou-

sine de l'historien Auquetil. M. Guillon Du Frêne s'était fixé définitivement dans le pays à la suite de son mariage avec une demoiselle de Gimont.

Le général Bagneris, après avoir vécu quelque temps dans ses foyers, fut remis en activité le 30 novembre 1818 et chargé du commandement de la 1re subdivision de la 20e division. Mais les Bourbons ne lui accordèrent pas longtemps leur confiance : il fut mis en non-activité le 13 janvier 1819, et ne reprit ses fonctions que le 10 août 1830. Cette dernière réparation était une des plus douces qu'il pût obtenir; le ministre de la guerre eut l'attention délicate de le placer dans son propre département, où il s'était retiré pour se livrer avec la plus vive et la plus intelligente ardeur aux améliorations agricoles de ses propriétés. Entouré de sa femme, de ses trois filles, placé au milieu de ses concitoyens, à portée de ses domaines, Bagneris jouissait enfin de la plus grande somme de bonheur qu'un bon militaire puisse goûter : le service actif mêlé à la vie de famille. Une ordonnance du 21 mars 1831 venait de le faire entrer dans le cadre d'activité de l'état-major, lorsqu'un événement bien inattendu le rappela sur le théâtre d'une de ses plus brillantes actions militaires. Les paysans des environs de Montréjeau s'étaient mis en insurrection; non plus contre le gouvernement, mais contre les entrepreneurs d'un pont qui exigeaient un péage : on s'était ameuté, battu; les barrières avaient été brisées. Le péage n'existait plus de fait. Il fallut l'intervention de la troupe pour prouver aux paysans que les concessionnaires n'avaient pu dépenser un million dans l'intérêt public sans retirer l'intérêt de leur argent. Le général Bagneris se transporta sur les lieux avec deux escadrons de la garnison d'Auch, et contribua au rétablissement de l'ordre.

A peine rentré à Auch, une ordonnance du 5 août 1832 prononça son admission à la retraite. Il était loin de s'at-

tendre à la mesure qui le frappait. Se sentant encore capable de remplir avec distinction le commandement qui lui était confié, il écrit au ministre de la guerre pour se plaindre d'une ordonnance qui ne l'atteint pas seul, qui méconnaît des droits acquis et blesse la juste susceptibilité d'une foule de ses compagnons d'armes. Il repousse sa mise à la retraite comme une décision humiliante qui le rayerait des rôles de l'armée, et demande à être mis sur le tableau de réserve.

Le ministre lui répond que cette mesure est la conséquence forcée de la réduction du personnel, arrêtée par l'ordonnance du 5 avril, laquelle admettait à la retraite tous les maréchaux de camp âgés de soixante-deux ans; et il venait d'atteindre cet âge.

Bagneris répond que l'on ne peut mettre un officier à la retraite que lorsqu'il l'a demandée ou qu'il est reconnu incapable de servir; or, il ne se trouve dans aucun de ces deux cas; et quant à l'ordonnance citée, elle ne peut infirmer une loi avant que les Chambres l'aient modifiée.

Nous n'entrerions pas dans les détails de cette petite discussion de bureau si elle ne faisait connaître la position générale des officiers de cette époque, et la jurisprudence qui tendait à s'établir au sujet de leurs droits et de leurs devoirs; c'est donc moins une question personnelle au général Bagneris qu'une question de principe que nous cherchons à éclairer ici à l'aide de cette correspondance.

« Nous n'avons pu qu'être surpris et effrayé, écrivait le général Bagneris au ministre de la guerre, de l'empressement que l'on a apporté à faire régler notre retraite, au détriment d'un grand nombre d'officiers qui, quoique ayant le droit de passer à leur tour, se trouvent, avec de bien faibles ressources, obligés d'attendre dans les départements une liquidation de pension ou de perdre la moitié de leur solde. Ils s'étonnent de cette préférence : ne devaient-ils pas s'apercevoir qu'on a voulu se hâter de nous anéantir !

Hélas! la mort, prompte à nous moissonner, ne se charge que trop d'y pourvoir. »

Le ministre lui répondit qu'il faisait erreur en disant « qu'un militaire ne peut recevoir sa retraite que lorsqu'il la demande, ou qu'elle lui est nécessaire par suite d'incapacité physique ou morale bien constatée. Il n'en est point ainsi : la retraite est la récompense de services rendus à l'État; le droit à cette récompense est acquis après trente ans de services effectifs, et du moment qu'un militaire peut exiger sa retraite, le gouvernement, de son côté, doit avoir la faculté de la lui accorder. »

La correspondance se poursuivit sur le même ton. Le général Bagneris invoquait l'ordonnance du 15 novembre 1830, qui reconnaissait aux officiers généraux le privilége de n'être admissibles à la retraite que sur leur demande; on répliquait qu'une ordonnance pouvait en annuler une autre, comme une loi abroge une autre loi, et que l'ordonnance de 1832 avait reporté celle de 1830. Il fallut céder et accepter une pension, réglée à 4,800 fr.

Ce ne fut pas la seule peine qu'éprouva le général Bagneris. Son frère, ancien médecin de la garde impériale, et alors médecin des Invalides depuis le 11 mars 1830, mourut le 24 janvier 1832, à Paris, laissant le général son exécuteur testamentaire. Ce dernier lui survécut sept ans encore; il mourut le 9 mai 1839, dans son domaine de Lucaute, près d'Auch, où il avait trouvé les dernières joies du militaire en retraite : l'application de son activité et de son intelligence à l'amélioration des terres, au perfectionnement des méthodes agricoles.

Cénac-Moncaut.

NOTES EXTRAITES DES COMPTES

DE JEANNE D'ALBRET ET DE SES ENFANTS

1556-1608 (Suite) [1].

Dépense de la maison de Jeanne d'Albret, 1563.

(Incomplet — Extraits) [2].

A Me Simon Hemeste, valet de chambre de la Royne, 100 l. t. pour gages.

A Arnaud de Vergiers, valet de chambre et tambourin de la Royne, 30 l. t. pour pension.

A Me Mathieu Carbonnel, valet de chambre et organiste de la Royne, 100 l. t. pour gages.

A Johannicot de Soveston, joueur de mandore, aussi valet de chambre, 100 l. t. pour gages.

A Jehanne Bachellier, demeurant au château de Nérac, 25 l. t. pour la nourriture des vers à soie qu'elle garde par ordre de la Royne.

A Marie Bénard, nourrice du feu comte de Marle, 60 l. t. de pension.

A Me Simon de Hemeste, peintre et valet de chambre de la Royne, 403 l. 8. s. t. pour gages arriérés.

A Arnaudine de Lareu, du lieu d'Asson, nourrice de Mgr le Prince, 100 l. t. pour don de la Royne.

A Me Hervé Boullart, architecte, 16 l. t. pour la visite de la peschère de l'Isle-en-Jourdain et Ville-Condault.

A Me Chrestien Féburе, peintre du feu Roy, 67 l. 10 s. t. pour parties qu'il a fournies de son art et faites par ordre de la Royne.

A Me Andryu, écolier étudiant ès saintes lettres à Genève, 75 l. t. que la Royne lui a données pour verser ès dites lettres.

A Me Jehan Le Pelletier, secrétaire de la Royne, commis à

(1) Voir tome X, page 565, et le numéro de juillet 1866, page 45.
(2) B. 11.

recevoir les deniers donnés gratuitement pour les pauvres et autres de semblable nature en la maison de la dite dame, 100 l. t. desquelles la Royne a passé condamnation pour avoir par elle dérogé à l'ordonnance qu'elle auroit faite de prier Dieu avant que de commencer à traiter d'aucunes affaires en son Conseil privé.

A Gassiot de Serres, parfumeur, 50 l. t. pour quelques gants parfumés qu'il auroit fournis au feu Roy.

A Me Jehan Comyn, brodeur et valet de chambre, 100 l. t. dont S. M. lui a fait don en considération des services qu'il a faits et pour lui subvenir à s'accommoder de bœufs aratoires et blés pour labourer les terres de deux petites métairies qui avoient été vendues par ses prédécesseurs, lesquelles naguère la Royne lui avoit donné moyen de les racheter; et moyennant la dite somme, la dite dame demeure quitte des arrérages des gages dus au dit Comyn des années 1555 et 1557.

Recette et dépense de la maison de Jeanne d'Albret, 1564 (1).

(Extraits.)

RECETTE :

Le comptable (Gaillard Gallant) se charge de 1,313 l. t., dont il est tenu de faire recette par un mandement qui sera ci-après rendu en dépense montant 3,903 l. 11 s. 10 d. t., desquels a compté Adam Mahé, nommé par la Royne pour tenir le compte de la recette et dépense qu'il devait faire en l'achat et envitaillement de deux navires que la Royne vouloit envoyer à la Floride, la revente duquel envitaillement revient à profit pour n'être point sorti dudit voyage son effet à la dite somme de 1,313 l. t.

Reçu de Me Jehan de La Fourcade, naguères trésorier d'Armagnac, 2,550 l. que le comptable a employées au fait de sa charge pour voyage de la Floride. (Cette somme avait été prêtée à Jeanne d'Albret sur sa promesse.)

DÉPENSE :

A Me Simon Hemeste, peintre et valet de chambre de la Royne, 100 l. t. pour ses gages.

(1) B. 12.

A Me Mathieu Carbonnel, valet de chambre de la Royne, 100 l. t. pour ses gages.

A Jannicot de Soveston, aussi valet de chambre, 100 l. t. pour ses gages.

Au trésorier, 3,903 l. 11. s. 10 d. t., à quoi monte le rôle des frais et dépenses faite au voyage de mer qui avoit été entrepris en la Floride et lequel ne seroit venu à effet.

Compte du Trésorier général de Navarre, 1565 (1).

(Extraits.)

Au capitaine Flayol (2), ingénieur et maître des fortifications et réparations des terres de la Royne, 400 l. t. pour gages.

A Guy l'Aubigeois, ayant charge du haras de l'écurie du feu Roy sous l'écuyer Jérôme, 125 l. t. pour reste de gages.

Au trésorier, 150 l. t. pour avoir poursuivi le receveur Benezet et le faire constituer prisonnier.

Au même, 382 l. 12 s. t. pour la plomberie et dorure d'icelle appliquée au bâtiment du Castet-Béziat.

A des laboureurs, 9 l. t. pour foin fourni pour la nourriture des biches du petit parc de Pau.

A Chantellon, 60 l. t. pour la dépense d'un petit mulet de Madame.

Compte de la maison de Jeanne d'Albret pour l'année 1565 (3).

DÉPENSE ; GAGES :

A M. l'évêque de Mende, messire Nicolas Dangu — néant.

A M. l'évêque d'Oloron, messire Claude Régin, premier aumônier et maître des requêtes, 200 l. t.

MINISTRES :

A maître Barbaste, 200 l. t.

A maître Expérien, 200 l. t.

MAITRES D'HOTEL :

Au sieur de Longpont, Gallois de Bailleul, 300 l. t.

(1) B. 146.

(2) C'est le nom de guerre de cet ingénieur qui s'appelait Claude Tinard.

(3) B. 13.

Au sieur de Cazaulx, 300 l. t.
Au sieur de Grimencourt, Georges de Villiers, 300 l. t.
Au sieur de Rocques, Jehan Secondat, 300 l. t.
Au sieur de Bergara, 300 l. t.
Au sieur de Selve, 300 l. t.

ÉCUYERS D'ÉCURIE :

Au sieur de Vaulx, Jean de Rivière, 200 l. t.
Au sieur d'Arbouville, 200 l. t.
Au sieur de La Ruzière, 200 l. t.
Au sieur de Chaulderue, 200 l. t.

ÉCUYERS PANETIERS :

Au sieur de Chaux, 200 l. t.
Au sieur de La Roque, 200 l. t.
Au sieur de Péguilhen, 200 l. t.

ÉCUYERS ÉCHANSONS :

Au sieur de Paire, 200 l. t.
Au sieur de Vauzay, 200 l. t.
Au sieur de Monmerel, Paris de Menneville, 200 l. t.

ÉCUYERS TRANCHANTS :

Au sieur Dusseau, 200 l. t.
Au sieur de Belladre, 200 l. t.
Au sieur de Grenat, Julien Régin, 200 l. t.

DAMES ET DAMOISELLES :

A Mme d'Audoz, 500 l. t.
A Mme de Vaulx, 500 l. t.
A Mme de Tignonville, 500 l. t.
A Mlle de Miossens, 300 l. t.
A Mlle de la Bernardière, 300 l. t.
A Mlle de Domezan, 300 l. t.
A Mlle de Longa, 100 l. t.
A la Dlle de Vaulx-la-Royne, 200 l. t.
A la Dlle de La Chassetière, 200 l. t.
A la Dlle de Miossens, 50 l. t.
A la Dlle de Montendre, 50 l. t.
A la Dlle de Bezolles, 50 l. t.

A la Dlle de Saint-Geniez, 50 l. t.
A la Dlle d'Artigaloube, 50 l. t.
A la Dlle de Bénac, 50 l. t.
A la Dlle de La Gaucherie, 50 l. t.
A la Dlle de Longemeau, 50 l. t.
A la Dlle de Herbouville, 50 l. t.
A la Dlle de Brinieux, 50 l. t.
A la Dlle de Nantoulliet, 50 l. t.
A la Dlle de Monmiral, 50 l. t.
A la Dlle de Lange, 50 l. t.
A la Dlle de Lavedan, 50 l. t.
A la Dlle de La Regnauldie, gouvernante des filles de la Royne, 120 l. t.

FEMMES DE CHAMBRE :

A Loyse Périer, l'une des nourrices de la Royne, 120 l. t.
A Catherine Simon, autre nourrice de la Royne, 120 l. t.
A la Dlle Du Verger, 120 l. t.
A la Dlle de Lestang, 80 l. t.
A Marguerite de Cycariis, 80 l. t.
A Catherine Gonde, nourrice de Madame, 80 l. t.
A Marie Nasse, 40 l. t.
A Houssemaine, 45 l. t.
A Marie Dibon, 80 l. t.
A la petite Jehanne, 40 l. t.
A Launay, nièce de la Dlle Du Verger, 80 l. t.
A la Dlle Le Pelletier, 80 l. t.
A la trésorière Gallant, Jehanne Javelle, 50 l. t.

CHANCELIER, GARDES-SCEAUX, MAITRES DES REQUÊTES ET GENS DU CONSEIL PRIVÉ :

A Me Amaury Bouchard, chancelier de Foix et de Béarn, en sa maison, 500 l. t.

Au sieur de Passy, maître Jacques Spifame, président du Conseil privé et garde des sceaux de la Royne, 1,200 l. t.

Au sieur du Fresnoy, maître Nicolas Compaing, aussi président du Conseil privé et garde des sceaux avec le dit sieur de Passy, 1,000 l. t.

Au sieur de Beauvoir, 300 l. t.

Au sieur de Lacaze, Pons de Pons, 300 l. t.
Au sieur de Vivès, 300 l. t.
Au sieur de Vaulx, 300 l. t.
Au sieur de Bonnefont, 200 l. t.
A maître Jehan Prévost, 100 l. t.
Au sieur de Brigny, maître Magdelon Jarry, 100 l. t.
Au sieur de Saint-Geniez, 200 l. t.
Au sieur de La Roze, 200 l. t.

SECRÉTAIRES D'ÉTAT DES COMMANDEMENTS ET FINANCES :

A maître Jehan Alespée, ordinaire, 300 l. t.
Au sieur de La Chassetière, 300 l. t.

SECRÉTAIRES SERVANT PAR QUARTIER :

A Me Fabien Martret, 200 l. t.
A Me Gatien Marbault, 200 l. t.
A Me Pierre Moreau, 200 l. t.
A Me Enecot de Sponde, 200 l. t.
A Me Claude de Launay, 200 l. t.
A Me Jehan Le Pelletier, 200 l. t.
A Me Jehan Le Royer, 100 l. t.
A Me Jehan Langloys, 100 l. t.
A Me Augier de La Rose, 100 l. t.
A Me Jehan Druilhet, 100 l. t.
A Me Jehan de La Mothe, 200 l. t.
A Me Gaspart de Lauzeray, 100 l. t.

CONTRÔLEURS DE LA MAISON :

A Me Gillebert Rousseau, 150 l. t.
A Me Claude Marbault, 150 l. t.
A Me Jehan Houdayer, 150 l. t.
A Me Jacques Fremain, 150 l. t.

MÉDECINS ET CHIRURGIENS :

A Me Raphael de Taillevis, 400 l. t.
A Me Jehan Sterpin, 400 l. t.
A Me Jehan Ysandum, 400 l. t.
A Me Jehan Chevallier, 400 l. t.
A Me Arnault de Cazaulx, médecin et chirurgien, 300 l. t.

A Me Charles Salomon Macrain, dit La Roche, précepteur de Madame, 300 l. t.

AUMÔNIERS :

A Me Jacques Brodeau, 100 l. t.
A Me Gilles, 100 l. t.

MARÉCHAUX DES LOGIS :

Au sieur de Portet, 200 l. t.
Au sieur de Bastanès, 200 l. t.
Au sieur d'Espalungue, 200 l. t.
A Urban de Préaulx, 200 l. t.

Sept fourriers à 90 l. t.

VALETS DE CHAMBRE :

A Adam de Longuemort, apothicaire de la Royne, 100 l. t.
A Richard de Torcy, 100 l. t.
A Pierre de Garallion, 100 l. t.
A Cléophas de Mérard, 100 l. t.
A François Geoffrion, 100 l. t.
A Philippe Bosquet, 100 l. t.
A Laurent Pallu, 100 l. t.
A Guyon Hondou, 100 l. t.
A Jehan Comin, brodeur, 199 l. t.
Au Guay, parfumeur, 100 l. t.
A Me Simon Hemeste, peintre, 100 l. t.
A Me Mathieu Carbonnel, organiste, 100 l. t.
A Jeannicot de Soveston, 100 l. t.
A Jehan Hondou, 100 l. t.
A Guillaume Houdayer, 100 l. t.
A Jehan Voisin, dit le Bourguignon, 100 l. t.
A Michel Burget, 100 l. t.
A Martin de Longuemort, apothicaire de la Royne, 100 l. t.
A Jehan Daulphin, tailleur, tant pour ses gages que façons d'habillements pour la Royne qu'il fera durant son quartier, 200 l. t.
A Jehan Jonquet, autre tailleur, pour même et semblable cause, 200 l. t.
A Étienne Le Paige, tapissier, 80 l. t.

A Robert Cordier, aussi tapissier, 80 l. t.

A Adam Houssemaine, 100 l. t.

A Jehan Faure, tailleur de Madame, pour ses gages et façons d'habillements, 80 l. t.

A Arnault de Cachetey, 100 l. t.

Quatre huissiers de chambre, à 100 l. t.

Quatre huissiers de salle, à 60 l. t.

Cinq maîtres de salle et fourrière, à 100 l. t.

Quatre aides en fourrière, à 30 l. t.

Quatre sommeliers de paneterie, à 100 l. t.

Huit aides à cheval de paneterie, à 90 l. t.

Trois aides à pied de paneterie, à 25 l. t.

Quatre sommeliers d'échansonnerie, à 100 l. t.

Huit aides à cheval d'échansonnerie, à 80 l. t.

Deux aides à pied d'échansonnerie, à 25 l. t.

Six écuyers de cuisine et maîtres queux, à 100 l. t.

Sept aides à cheval de cuisine, à 80 l. t.

Deux aides à pied de cuisine, à 40 l. t.

Un pâtissier, à 30 l. t.

Un huissier de cuisine, à 25 l. t.

Deux garde-vaisselle, à 125 l. t.

Huit valets de pied, à 25 l. t.

Un valet des pages, à 29 l. t.

Deux valets des filles, à 59 l. t.

Huit gens d'écurie et muletiers, à 35, 25 et 12 l. t.

Deux selliers, à 25 l. t. les deux.

Un portier, à 20 l. t.

La garde du corps : un capitaine et douze suisses; gages et habillements : 1,756 l. 19 s. t.

VÉNERIE :

Au sieur La Brosse, ayant en sa charge et à sa dépense deux valets et seize chiens courants, 1,000 l. t.

Deux veneurs, à 200 l. t.

FAUCONNERIE :

A Heverard, pour l'entretien d'un vol pour la pie, 200 l. t.

TRÉSORIER DE LA MAISON :

A Me Gaillard Gallant, 700 l. t.

Aux Dlles Jehanne de Chelles et Philippe de Challart, filles d'honneur de la Royne, 100 l. t.

Compte du Trésorier général de Navarre, 1565 (1).

(Extraits.)

DÉPENSE; GAGES :

Au sieur d'Abbadie, président en la Chambre civile du Conseil ordinaire séant à Pau, 300 l. t.

Au sieur de Barthélemy, président en la Chambre criminelle, 800 l. t.

Au sieur d'Areau, avocat général, 300 l. t.

Au sieur de Salette, président de la Chambre des Comptes, 200 l. t.

Au sieur de Bassillon, capitaine, 100 l. t.

Au sieur d'Esgarrebaque, capitaine, 100 l. t.

Au capitaine Pierre Du Thil, 100 l. t.

Au capitaine Gratian de Lurbe, 200 l. t.

Au capitaine basque Gentil, 200 l. t.

Au capitaine Moret, 200 l. t.

Au sieur don Gabriel de Luxe, capitaine, 100 l. t.

Au sieur de Domezan, capitaine, 100 l. t.

Au sieur d'Armendaritz, capitaine, 100 l. t.

Au sieur d'Uhart, capitaine, 100 l. t.

Au sieur d'Echaulx, capitaine, 100 l. t.

Habillement de trois Allemands, canonniers à Navarrenx, 75 l. t.

A Arnaut de Betsoler et Jehan Leys, officiers en la garnison de Navarrenx, 68 l. t. à chacun.

PENSIONS :

A maitres Pierre Gervais et Augier de Lagarde, orfévres, 50 l. t. à chacun.

A Me Jehan Polliceau, brodeur, 50 l. t.

A Me Hervé Boulart, architecte, 300 l. t.

A Claude Tinart, dit le capitaine Flayol, maître ingénieur et des réparations et fortifications des terres de la Royne, 400 l. t.

(1) B. 14.

A Pierre Hébrard, maître poudrier et salpêtrier, travaillant aux mines du Mas d'Azil, 100 l. t. par forme de prêt pour lui aider à faire continuer à tirer le salpêtre pour S. M.

A Arnaud de Pedarremonet, de Jurançon, 287 l. t. pour travaux des vignes de la Royne à Jurançon.

A Bernard d'Etchars, fermier du péage de la foraine de la basse Navarre, 71 l. 10 sols t. pour le rabais qui lui a été fait de son afferme pour aucuns courtaults, haquenées et oiseaux passés francs pour le Roy d'Espagne.

Compte du Trésorier général de Navarre, 1566 (1).

(Extraits.)

A Monsieur le petit Nemours, 765 l. t.

Au sieur Alzcoua, licencié navarrois, 399 l. t. de pension.

A Jehan Cotin, 50 l. t. de pension.

A Arnault d'Oyhenart, pour Pierre, son fils, 25 l. t. de pension.

A Jacques Vaudebourg, pour la petite fille La Roche-Hérizay, 80 l. t. de pension.

A Micheau Carteron, pour les vers à soie qu'il a en charge à Nérac, 40 l. t.

A Me Laurent Dubeuf, l'un des chirurgiens de la Royne, 190 l. t. pour gages.

Aux incendiés de Sainte-Marie d'Oloron, 175 l. t., moitié du don de la Royne.

Aux incendiés de Gan, 375 l. t., moitié du don que S. M. leur a fait pour aide et support de la perte qu'ils firent à cause du feu dont ils furent visités en 1563.

Dépense de la maison de Jeanne d'Albret, 1569 (2).

(Extraits.)

Au sieur de Bergara, maître d'hôtel de la Royne, 598 l. 18 s. t. pour une chaîne d'or qu'il bailla à S. M. étant à La Rochelle, pour en faire présent à l'amiral d'Angleterre.

Au sieur de Meheri, gentilhomme de la Chambre de Mgr le Prince, 300 l. t. pour ses gages.

(1) B. 147.
(2) B. 15.

A Me Olivier Caillart, médecin de la Royne, 400 l. t. de gages.

A la Dlle de Courteville, fille d'honneur de la Royne, 50 l. t. de gages.

A la Dlle de Fors, pareille somme.

A la Dlle Dangeau, pareille somme.

Au sieur du Ponceau, médecin de la Royne, 400 l. t. de gages.

A Cécille et Jehanne Du Monceau, autrement dites les deux Thignonville, filles d'honneur de Madame Catherine, 100 l. t. de gages à chacune.

A Pierre Gauthier, au nom et comme procureur de Françoise Darde, veuve de feu maître Simon Hemeste, en son nom et comme tutrice naturelle de ses enfants, 75 l. t. qui lui ont été ordonnés par la Royne sur une requête présentée à S. M. à La Rochelle le 1er novembre 1570, pour vingt-cinq portraits faits et refaits par ledit feu maître Simon, du commandement de la Royne, et pour le service de S. M.

Au comptable, 50 l. t. pour 800 jetons d'argent pour lesquels fabriquer a été besoin de faire des coins neufs aux devises anciennes de la Chambre des Comptes.

Dépense de la maison de Jeanne d'Albret, 1570 (1).

(Extraits.)

A Me Pierre Dubois, libraire, 100 l. t., desquelles la Royne lui a fait don pour certaines causes.

Aux sieurs de Cublaise et Julles, gentilshommes de la maison de Mgr le Prince, 150 l. t. à chacun, que la Royne leur donne pour aider à supporter la dépense qu'ils ont faite et continuent près la personne de Monseigneur, l'ayant suivi partout dans ses guerres.

A Magdeleine Deschamps, veuve de feu maître Claude Servin, 280 l. t. pour vendition d'un livre intitulé : *Dioscoride*, duquel le prix a été fait par le sieur Du Fresnoy, chancelier, qui l'a envoyé à S. M. à La Rochelle.

A Noël Bluet, valet de chambre de Mgr le Prince, 325 l.

(1) B. 16.

3 s. t. pour frais de voyages de La Rochelle, à la cour et à Orléans, y quérir le fils de M. de Beauvoir du commandement de la Royne et icelui amené à La Rochelle.

A Jehan Du Jardin, orfévre du Roy, 1,086 l. 6 s. t. pour règlement de compte et garniture de 29 émeraudes et rubis que lui avoit baillés la Royne qui les a, moyennant ce paiement, retirés de lui.

A Simon Duval, chantre et valet de chambre de Madame, 199 l. t. pour ses gages.

A la veuve de feu Me Jacques de Vaudebourg, lui vivant valet de chambre et joueur de luth de la Royne, 149 l. t. pour parfait paiement de la pension de Serisay qui lui fut baillée pour apprendre à jouer du luth, et pour les gages dus à son mari.

Dépense extraordinaire de Jeanne d'Albret pendant le mois de juillet 1571 (1).

(Extraits.)

A Pierre Raboisseau, brodeur et valet de chambre de la Royne, pour avoir fourni de canevas pour faire les portraits des histoires et chiffres pour trois grandes pièces de tapisseries faites en broderie, où il en est entré en chacune pièce 15 aunes, 22 l. 19 s. t.; — pour deux aunes dudit canevas pour le peintre qui a peint lesdites histoires, 29 s. t.; — pour la façon de douze histoires payée audit peintre à raison de 12 s. t. chacune, 8 l. 4 s. t.; — pour la peinture de huit fleurs pour le service de Madame, 49 s. t.; — pour la peinture de six histoires ou emblèmes composés par le sieur Duplessis-Prévost, 199 s. t.; — dépense d'un cheval qui porta les tapisseries de Tours à La Rochelle, 17 l. 8 s. t.

A Me Jacques Brodeau, aumônier de la Royne, 18 l. 8 s. t. pour la dépense que M. Le More, ministre de la parole de Dieu, lui et un homme à cheval ont faite de La Rochelle à Tonneins, où ils sont allés au Synode par ordre de la Royne.

A René Begeault, mercier, 66 l. 12 s. t. pour quelques bagues d'or et d'argent gravées, ceintures, chapeaux et autres

(1) B. 20.

menues besognes que la Royne et Madame ont achetées de lui, arrivant à La Jarrie, pour donner à leurs filles et gentilshommes de leur suite.

A Marin Villepoux, libraire, demeurant à La Rochelle, 35 l. 19 s. t. pour plusieurs livres qu'il a fournis tant pour la Royne que pour Madame.

Au même, 37 l. t. pour autres livres qu'il a baillés pour le service de la Royne, et desquels S. M. a fait don à Mgr le Prince.

A Jehan Du Perray, marchand fournissant l'argenterie de la Royne, pour 2 aunes et demie de velours noir pour faire deux oreillers pour mettre dans le panier de la Royne, 29 l. t.

A l'argentier, 65 s. t. pour deux poupines et autres choses achetées pour Madame; 72 s. t. pour plusieurs petits oiseaux, poupines, hommes, armes et autres petites besognes pour Madame.

A Raymond de Balennère, barbier du commun de la maison de la Royne, 6 l. t. pour avoir pansé Monceau. page de la Royne, d'une postume qu'il avait à la jambe l'espace de cinq semaines; 60 s. t. pour avoir pansé Salignac, page de la Royne, d'une apostume au doigt; — 69 s. t. pour avoir pansé La Fuyi, page de Madame, d'un coup à la main, tiré une dent et saigné; — 49 s. t. pour avoir pansé un page nommé Chire de quelques gales à la jambe; — 4 l. t. pour avoir pansé Mahogière, page, de quelques gales aux jarrets et d'une écorce au pied; — 100 s. t. pour avoir pansé Castillon, page, d'un coup à la cheville du pied.

A l'argentier, 48 s. t. pour deux paires de tarots pour Madame.

A Marin Villepoux, libraire de La Rochelle, 22 l. 10 s. t. pour quatre livres qu'il a fournis à la Royne et Mgr le Prince, savoir: l'*Histoire de Froissart*, l'*Histoire de Pline*, l'*Histoire de Guichardin*, et *Appian Alexandre : Des guerres civiles et romaines*.

A M. Le More, ministre de la parole de Dieu en la maison de Mgr le Prince, 9 l. 12 s. t. pour deux Bibles qu'il a payées pour la Royne et Madame étant à Rouflard.

A l'argentier, 7 l. 10 sols pour une chèvre que les chiens de Mgr le Prince avoient étranglée.

A des hommes qui ont porté un hurq à la Royne de la part de M. l'amiral, 64 s. t.

A l'argentier, 6 l. 14 s. t. pour 67 pintes de vin payées à La Rochelle et Netre pour les malades.

A Marin Villepoux, libraire, 8 l. t. pour augmentation du trop peu compté de trois parties de livres, comptées en son nom ci-devant, et dont il avoit fait plainte à la Royne qui a commandé lui être donnée ladite somme.

Fragments d'un compte de dépense extraordinaire de Jeanne d'Albret, vers 1571 (1).

(Extraits.)

A Pierre Raboisseau, brodeur et valet de chambre de la Royne, 11 l. 8 s. t. pour avoir fait 38 petits carreaux sur canevas auxquels y avoit peint une tige de toutes sortes d'arbres portant fruit et feuille selon leur naturel, tous différents.

A Guillaume Sarlade, pauvre garçon fort malade d'hydropisie, lequel avoit servi ci-devant le sieur de Péguilhem, 8 l. 8 s. t. dont S. M. lui a fait don étant à La Jarrie.

A Jehan Hondou, valet de chambre de la Royne, 40 s. t. pour façon, bougie et jonc qu'il a fournis pour faire une vertugade à la Royne.

Paul Raymond.

(La suite au prochain numéro.)

(1) B. 20.

CONTRADICTIONS

DU PÈRE ANSELME ET DE LA CHESNAYE DES BOÎS

AU SUJET DE GUILLAUME DE BORDES

Porte-oriflamme à Nicopolis.

—

GUILLAUME DE BORDES, chevalier et prisonnier de Thomas Felton, en Angleterre, obtint un sauf-conduit, à la date du 12 mai 1381, pour venir en France chercher les moyens de racheter sa liberté (1). Jusqu'ici ce personnage est parfaitement authentique comme provenance gasconne. La grande question, maintenant, est de savoir s'il fut ou ne fut pas Guillaume de Bordes ou des Bordes, porte-oriflamme de France à la journée de Nicopolis, que le P. Anselme fait champenois sans prouver cette identité originelle (2); La Chesnaye des Bois le déclare gascon et membre de la branche des Bordes, seigneur du Pouy; seulement, il le débaptise en l'appelant *Thibaut* et le dénature en le considérant comme frère de Guillaume, capitaine de Montereau et chambellan du roi. Thibaut nous semble avoir été substitué sous l'influence de quelque nécessité généalogique. Les aventures d'un Guillaume se

(1) CARTE : *Rôles gascons, normands et français.*

(2) Ce qui a pu déterminer le P. Anselme en faveur des de Bordes ou des Bordes de Champagne, c'est l'éclat de la famille de cette province dès le treizième siècle. La comtesse de Champagne, en 1220, avait pour bailli de Vitry *Henry des Bordes;* ce dernier assista, en décembre 1236, à une séance du Parlement du roi, dans laquelle la justice de Brecenay fut adjugée au chapitre de Saint-Étienne, malgré les revendications du grand-maître du Temple (7). *(D. Villevielle,* vol. XVII.) — Messire *Jean des Bordes* reconnut, le samedi avant la Purification de l'an 1270 que les gens des Essarts, étaient tenus de faire porter leur grain au moulin de Mora, sous peine d'amende. *(Cartulaire du Chapitre de Saint-Étienne de Troyes.)* — *Marguerite de Bordes* et son fils consentirent à la vente de leur moulin de Pont-à-Meure, situé sur l'étang de Valdieu, en faveur de Mgr Henri de Saint-Ouen, avant la Madeleine de 1293. *(D. Villevielle,* vol. XVII, fol. 88.)

retrouvent dans les *Rôles Gascons*, dans le D. Caffiaux [1] *(Mss. de la Bibl. Imp.)*, dans l'*Histoire du Poitou*, par Thibeaudeau [2], dans les *Titres scellés* de l'ancien cabinet de M. Clairambaut, tandis que les traces de Thibaut ne sont visibles nulle part. Ce dernier prénom est, en outre, tout à fait exceptionnel dans la famille de Bordes; celui de Guillaume, au contraire, s'y montre avec fréquence. Thibaut étant un personnage n'ayant d'autre garant que La Chesnaye des Bois, je le repousse de la descendance des Bordes du Condomois jusqu'à plus ample informé.

L'opinion de La Chesnaye des Bois [3], malgré notre défiance envers lui, serait peut-être soutenable si, au lieu du faux Thibaut, il eût adopté comme porteur du rouge étendard son prétendu frère Guillaume. Celui-ci pourrait

(1) « *Guillaume des Bordes*, chambellan du roi, avait une compagnie d'hommes d'armes, en 1377, dans laquelle servaient Guillaume de La Ferté et dix-neuf écuyers; ledit Guillaume des Bordes était capitaine général de la basse Normandie en 1378. » (D. Caffiaux, t. Ier, p. 79, *A-B. Mss. Cabinet des titres.*)

(2) « Guillaume des Bordes servait contre les Anglais, en Poitou, l'an 1369, » dit Thibeaudeau en son *Hist. du Poitou*, p. 330.

(3) Voici comment s'exprime La Chesnaye des Bois, en son tome V, article *Des Bordes :*

« De Bordes ou Bordes (de), en latin *Bordis :* famille noble originaire d'Ax et établie en Bugey depuis environ 1390, où elle possède des biens situés à Yse-nave.

» Suivant un mémoire envoyé *(sic)*, on trouve, dans l'état des cardinaux et archevêques d'Alby, un Bertrand de Bordes qui l'était en 1311. Il avait pour neveux *Bernard de Bordes*, damoiseau, et *Adomenon*, son frère, chanoine d'Ax, qui traitèrent avec le chapitre de Dax, en 1330, pour le fief de Lions, ainsi qu'il constate par un titre original qui est dans la famille. On ne sçait pas où Bernard prit alliance; il paraît cependant pour constant qu'il fut père de *Guillaume de Bordes*, chambellan du roi, suivant une quittance originale du 6 avril 1379, et, suivant deux autres du 18 février 1378 et 9 août 1386, il acheta de Jean de Châlons, comte d'Auxerre et de Tonnerre, la terre du Bec-Crespin. Il fut capitaine de Montereau à 700 livres d'appointement, en 1370, et il épousa *Marguerite de Benières*, dont il eut : *Jean de Bordes*, écuyer, seigneur du Pouy, chambellan du roi, capitaine de Montereau, marié avec demoiselle *Catherine de Beauvais*, dont il n'eut qu'une fille mariée à noble *Jean du Bouzet*, seigneur de Poudenas et de Roquepine. Guillaume de Bordes, dont on vient de parler, avait un frère, *Thibaut de Bordes*, mort porte-oriflamme à la fameuse affaire de Nicopolis, etc. »

être accepté aussi bien que tout autre pour le rôle joué en Hongrie contre Bajazet en 1396. Sa captivité chez les Anglais devait être nécessairement, aux yeux du souverain français, un beau titre pour mériter en tête d'une armée le poste d'honneur et de péril. Enfant de la Gascogne ou de la Champagne, Guillaume de Bordes avait épousé, d'après le P. Anselme, MARGUERITE DE BRUYÈRES, dame de Cayeu (1), et selon La Chesnaye des Bois (2), MARGUERITE DE BENIÈRES. Les deux historiographes de la noblesse, en divergence sur le nom de la femme de Guillaume de Bordes, sont d'accord sur celui de leur fils, qui s'appelait Jean de Bordes; il mourut l'an 1400, en Turquie, où il avait été emmené en esclavage après la défaite de l'armée française à Nicopolis. Le P. Anselme assure que ce Jean, écuyer, chambellan du roi, gouverneur de Montereau, n'eut pas de postérité. La Chesnaye des Bois, au contraire, le fait époux de *Jacqueline de Beauvais* et père de Catherine de Bordes, qui s'allia à Jean du Bouzet, seigneur de Poudenas, ce qui constitue un anachronisme, car elle se maria, en 1472, à Jean du Bouzet, seigneur du Cos et de Lagraulet, et non pas à Jean du Bouzet, premier possesseur du fief de Poudenas, qui fonda bien plus tard la branche de ce nom en 1581.

De cette famille de Bordes, originaire de D'Acqs, ajoute La Chesnaye des Bois (toujours avec la conscience qui le distingue), est issue une branche, établie en Bugey, de laquelle sont sortis les sieurs de Chatelet, de la Cour, de Montfalcon, etc. Autant de mots, autant d'erreurs. Les de Bordes du Condomois n'ont rien de commun avec les de Bordes ou de La Borde de Dax, jusqu'à découverte de la jonction non encore faite. Les sieurs du Chatelet sont complètement étrangers aux de Bordes du Sud-Ouest;

(1) P. Anselme, t. VIII.
(2) La Chesnaye des Bois, t. V.

leur origine est très claire, quoique provenant d'une bouteille à l'encre ou d'une écritoire. Le premier connu de leurs ancêtres est Pierre de Bordes, secrétaire du duc de Savoie en 1520. D'Hozier, malgré tout son bon vouloir, et les intéressés, malgré tous leurs efforts, n'ont jamais pu reculer au delà cette date [1]. La faillibilité de La Chesnaye des Bois est la justification de notre rigueur envers lui.

Dans les assertions qui précèdent, la vérité est si bien amalgamée à l'erreur, qu'il est impossible de l'isoler. Nous avons néanmoins soulevé une controverse à ce sujet, dans l'espérance que d'autres seront plus heureux dans la recherche de la solution. Nos efforts n'ont abouti jusqu'à présent qu'à établir une balance de présomptions égales en faveur de la Champagne et de la Gascogne, quant au porte-oriflamme de Nicopolis.

J. Noulens.

[1] Voir leur généalogie manuscrite au cabinet des titres, fonds d'Hozier.

OPINIONS PARTICULIÈRES

SUR LA NOTICE DE BAULAT

par J. Noulens.

A M. NOULENS, *directeur de la* REVUE D'AQUITAINE.

Paris, 24 juillet 1866.

MONSIEUR,

En revenant de la campagne, où je passe les bons jours de la semaine, j'ai trouvé un nouveau volume de vos *Maisons historiques de Gascogne*.

J'ai parcouru un peu vite les trente-une pages d'opinions de la presse; mais tout le reste du volume offre le plus vif intérêt à qui aime l'histoire de la Gascogne. Vous avez l'art de colorer les généalogies; celle de Baulat, comme les précédentes, se fait lire quand même; et je n'y trouve pas moins une foule compacte de documents, de pièces, de noms, qui, en se rattachant à d'autres ou à des faits connus, forment des lumières nouvelles qui éclairent les siècles passés.

Je me plains de ne pas y voir de table détaillée des noms; il faudra bien que vous en veniez là un jour ou l'autre, et qu'enfin votre publication se résume en une trentaine de pages qui permettent au curieux de toucher aisément le sujet auquel il aspire.

Macte animo! Puissiez-vous continuer et vous étendre sur toute notre Gascogne. Le champ est vaste : nous attendons des centaines de *Notices*. . . . . .

Recevez, Monsieur, l'assurance de mes sentiments les plus distingués.

P. LAPLAGNE-BARRIS.

Versailles, 10 août 1866.

MONSIEUR,

Je reçois à l'instant le second volume de vos *Maisons historiques de Gascogne*. Je vous remercie sincèrement de cette nouvelle preuve de votre précieux souvenir. Le mot et la signature que vous avez bien voulu joindre à cet envoi complètent, par la distinction qu'ils lui donnent, le vrai mérite qui lui appartient déjà.

Vous maniez l'histoire et vous donnez la louange légitime, comme vous distribuez l'attaque et la critique. Les noms de Bouzet et de Baulat affirment la première de ces vérités, comme le nom d'A..... atteste la seconde. Vous savez, par vos preuves, donner la meilleure autorité possible à vos affirmations; et ceux-là sont vraiment heureux dont votre plume prend vaillamment la défense.

En outre du sujet principal de vos travaux, vous accordez des détails aux noms que votre érudition rencontre; et il y a en chacun de vos ouvrages bien plus et mieux que ce que votre titre promet. Auch et son chapitre en 1331 ne vous échappent point par l'occasion de Fortané de Baulat; et, plus loin, Manaud de Baulat vous ouvre l'excellente veine, que vous exploitez, de nous énumérer la maison tout entière du duc d'Alençon, dont il faisait partie. Vous avez le talent de ne vous point enfermer dans le cercle étroit que vous semblez vous être tracé; et vous possédez le don de vous arrêter en route et de ne point excéder les justes bornes d'une licence qui, gardant une sage mesure, donne au sujet essentiel un complément parfait et un intérêt nouveau.

Encore une fois, Monsieur, merci de votre travail en ma qualité d'homme humblement occupé d'histoire et de généalogie, et merci de votre don à titre de lecteur et de collectionneur empressé de tout ce qui sort de votre habile plume.

Veuillez agréer l'assurance de ma haute considération et de mon cordial attachement.

Votre très humble serviteur,

Marquis du Prat.

Saint-Sauveur, par Lavaur, 16 août 1866.

Monsieur,

Je ne veux pas laisser passer un jour sans vous remercier de l'envoi que vous avez bien voulu me faire. Votre beau volume sur les *Maisons historiques de la Gascogne* m'a été remis le 15. Je l'ai parcouru en entier, et j'ai pu voir tout ce qu'il renferme de science, de recherches sérieuses. D'autres, plus autorisés que moi, vous ont dit que vous marchez sur la trace des Bénédictins. Je ne saurais mieux faire que de joindre mon modeste suffrage, et dans les mêmes termes, à ceux que vous avez déjà recueillis. Je me ferai un devoir de le publier dans le *Bulletin monumental*, de M. de Caumont, si je n'ai pas été prévenu. Votre livre, l'ensemble de vos travaux, qui plaident si haut et si ferme la cause de la décentralisation intellectuelle, sont au nombre des œuvres que la Société française d'Archéologie entoure de la plus vive sympathie.

Je ne puis finir ces quelques lignes sans vous remercier d'avoir bien voulu me citer au milieu de toutes les autorités imposantes dont vous appuyez le résultat de vos patientes investigations. J'ai été très sensible à cette marque de bienveillance. — Je vous prie, Monsieur, de vouloir bien croire que si, dans l'ordre de vos études, je pouvais vous donner quelque renseignement utile, je m'en estimerais heureux, comme aussi de toute occasion de vous exprimer mes sentiments de sympathie et de parfaite considération.

Comte R. de Toulouse-Lautrec.

LETTRE

DU DUC DE RICHELIEU A LA DUCHESSE D'AIGUILLON

publiée par M. Philippe Tamizey de Larroque.

Une des plus piquantes pages des *Mémoires* de Mme de Motteville est la page qui contient le récit du mariage du jeune duc de Richelieu (1) avec l'habile veuve de François-Alexandre d'Albret, seigneur de Pons (2), Anne du Vigean, sœur aînée de Marthe du Vigean, « cette charmante créature (3) » tant aimée par le prince de Condé, et de nos jours par M. V. Cousin, si souvent infidèle à Mme de Longueville. Le spirituel et sûr crayon de Mme de Motteville a tracé un tableau que tout le monde connaît des ruses qu'employa Mme de Pons pour devenir la femme du petit-neveu du cardinal de Richelieu, malgré la différence des âges, des fortunes et des positions (4), malgré le courroux de la duchesse d'Aiguillon (5) et le mécontentement d'Anne d'Autriche. La lettre que je publie d'après une copie conservée dans le portefeuille 215 de la collection Godefroy, à la Bibliothèque de l'Institut, lettre sans date, mais de la fin de 1649, confirme et complète les ren-

(1) Armand-Jean Du Plessis de Wignerod, duc de Richelieu, lieutenant-général des mers du Levant et gouverneur du Havre-de-Grâce.

(2) Frère aîné de César-Phébus d'Albret, connu d'abord sous le nom de comte de Miossens, et qui devint maréchal de France en février 1654 pour avoir, quatre ans auparavant, arrêté et conduit à Vincennes les princes de Condé et de Conti et le duc de Longueville. On sait que César-Phébus d'Albret mourut à Bordeaux, gouverneur de Guyenne, le 3 septembre 1676.

(3) *La Jeunesse de Madame de Longueville*, chapitre. II, p. 181. — 1859.

(4) M. Bazin dit sans façon : « Cette veuve n'avait jamais eu de biens, et n'avait plus de jeunesse. » (*Histoire de France sous Louis XIII et sous le ministère du cardinal de Mazarin*, t. IV, p. 92, 1846.) La fille de François de Fors, marquis de Fors et du Vigean, avouait, en 1650, être âgée de vingt-neuf ans, ce qui lui en donnait vingt-huit au moment du mariage (26 octobre 1649). Mme de Motteville assure que le duc de Richelieu « auroit pu quasi être son fils. »

(5) Marie-Madeleine de Wignerod, mariée en 1620 à Antoine du Roure de Combalet, faite duchesse d'Aiguillon, en 1638, par son oncle, le cardinal de Richelieu, qui lui donna la terre d'Aiguillon, rachetée de l'héritage de Puylaurens.

seignements qui nous ont été fournis par Mme de Motteville (1), et le jour où l'on fera une nouvelle édition de ses agréables et excellents *Mémoires* (l'édition donnée par M. F. Riaux, à la Bibliothèque Charpentier, est depuis longtemps épuisée), on trouvera dans cette pièce les éléments d'une note intéressante.

Philippe Tamizey de Larroque.

Madame,

Mon malheur est extrême d'avoir esté réduit à vous deplaire dans les deux actions de ma vie qui seront les plus approuvées et qui m'ont esté inspirées par vous mesme. La premiere fut ma sortie de Paris quant après que vous euste jugé necessaire que j'allasse exercer ma charge, vos resolutions furent soudain changées par une tendresse que mon honneur fut forcé de vaincre ; la seconde est mon mariage avec Madame de Pons, laquelle il vous a pleu me proposer vous mesme comme la personne la plus parfaite et à qui je devois le plus me forcer de plaire pour acquerir les perfections que vous m'avez tant souhaittees (2); je ne crois pas, Madame, que vostre dessein fust de me conseiller une galanterie, ny vostre vertue (3), ny la sienne ne peuvent permettre une telle pensée. Aussi vouliez-vous que je demeurasse en suspens entre les desirs dereglés et les legitimes ? C'est ce qui ne se peut pas seulement imagi-

(1) Rapprocher ces renseignements de ceux que l'on trouve dans les *Mémoires* de Montglat (p. 223) et ceux de Lenet (p. 207) dans la collection de MM. Michaud et Poujoulat.

(2) La duchesse d'Aiguillon, amie intime d'Anne de Neufbourg, mère de Mme de Pons, avait eu l'imprudence de confier à cette dernière le soin de faire du duc de Richelieu ce que le dix-septième siècle appelait un honnête homme. Mme de Motteville nous apprend que la duchesse d'Aiguillon, voyant un jour « son neveu rendre de petits services à Mme de Pons, lui dit qu'elle souhaitoit qu'il fût assez honnête homme pour être amoureux d'elle ; et Mme de Pons, qui avait son dessein formé, lui répondit en riant qu'elle l'avertissoit que s'il lui parloit d'amour et qu'il voulût devenir son mari, elle n'auroit point assez de force pour le refuser. Ce discours fut pris par la duchesse d'Aiguillon comme une raillerie dont elle ne fit que se divertir... »

(3) On sait que la vertu de la duchesse d'Aiguillon a été très contestée, mais seulement dans les chansons et dans les pamphlets, en rangeant parmi ces derniers les *Historiettes* de Tallemant des Réaux. Quant à Mme de Pons, « sa réputation était sans tache », assure Mme de Motteville.

ner. Ce n'est donc pas un pardon que je vous vais demander, c'est le prix de ma victoire (1). J'ay faict ce que vous avez desiré puisque j'ay eu le bonheur de ne luy pas deplaire et peut estre que j'ay faict seulement un peu plus que vous n'avez desiré, mais vous ne mi aviez prescrit aucune borne, et par mes devoirs assidus et mes prieres continuelles j'ay vaincu la plus ferme obstination du monde (2) et j'ay conquis une félicité qui me sera enviée de tous les hommes. Il est vray, Madame, que vous avez eu d'autres pensées. Aussi, je les ay suivies assez longtemps, mais lorsque le respect que je vous dois me forçoit d'aller ou l'ambition paraissoit plus haute (3), mon secret attachement m'empeschoit d'y pouvoir prononcer une parolle. Combien de fois, Madame, avez-vous souhaitté que je disse à une autre personne la moindre partie de ce que je disois à Madame et comment un jugement si penetrant que le vostre n'a il point pensé qu'il n'y a de l'esprit qu'où il y a de la passion? Enfin, la fortune m'a détaché d'un lieu où elle m'avoit attaché, et ayant satisfait à mon devoir envers vous, j'ay creu que je devois satisfaire à mon amour. J'ay trouvé dans une seule personne tout ce que je pouvois desirer et naissance et beauté (4) et merite : et j'ay trouvé encore des avantages de

(1) Une telle lettre dut mettre le comble à l'irritation de la duchesse d'Aiguillon. Cette phrase : *Le prix de ma victoire* ressemble étrangement à une bravade. Mme de Motteville nous montre la nièce de Richelieu en proie au désespoir. En 1652, un autre semblable malheur vint la frapper. Jean-Baptiste-Amadis de Wignerod, marquis de Richelieu, frère cadet d'Armand, épousa, le 6 novembre, Jeanne-Baptiste de Beauvais, fille de la première femme de chambre de la Reine. D'après Mlle de Montpensier, ce mariage disproportionné « surprit tout le monde. » La petite-fille de Henri IV nous a conservé un mot qui peint bien l'indignation dans laquelle toutes ces mésalliances jetaient la fière duchesse d'Aiguillon : « Elle disoit dans sa douleur : Mes neveux vont toujours de pis en pis ; j'espère que le troisième épousera la fille du bourreau. » (*Mémoires*, édition Chéruel, tome II, p. 237.)

(2) L'aveuglement du duc de Richelieu prouve que Mlle de Montpensier l'a bien jugé quand elle a dit, dans son vif langage, en parlant des intentions de Mme de Saujon : « Elle croyait surprendre *ce pauvre sot*, comme Madame de Pons a fait depuis... » (Tome II, p. 230.)

(3) D'après Mme de Motteville, la duchesse d'Aiguillon avait formé le projet de faire épouser à son neveu Mlle de Chevreuse, qui, on le sait, avait en partage une illustre naissance, une grande fortune et une admirable beauté.

(4) Mme de Pons avait-elle réellement de la beauté? Un homme qui a une

fortune que nulle autre ne me pouvoit apporter entre lesquels je compte pour le plus grand lestroitte bienveillance du plus considérable Prince du monde, qui pour l'amour d'elle seule m'accorde genereusement sa puissante protection et des biens qu'il me pouvoit éternellement disputer (1).

Rendez, Madame, mon bonheur parfaict. C'est de vostre approbation seule que j'attends le couronnement de ma gloire, je crois que la plus grande faute que j'ay commise, c'est d'avoir douté de vostre consentement après m'avoir vous mesmes conseillé son affection et d'avoir dit encore à quelques uns que vous voudriez que je l'eusse espousée, mais bien que mille raisons me fissent espérer que vous approuveriez mon dessein, une seule contraire eust esté capable de le renverser et je n'ay pu me resoudre à mettre à ce hazard tout le bonheur de ma vie. Accordez moi le pardon de cette crainte, qui est mon seul crime, c'est la grace que vous demande avec respect et qu'attend de vostre bonté,

Madame,

vostre tres humble et tres obligé serviteur,

Duc de Richelieu.

grande autorité en ces questions, M. Cousin, se contente de dire timidement qu'elle était « jolie, douce, insinuante. » (*La Jeunesse de Mme de Longueville*, p. 185.) Mais la véridique Mme de Motteville déclare « qu'elle n'étoit nullement belle. » Elle ajoute pourtant que « elle avoit la taille fort jolie et la gorge belle. » Ailleurs, elle répète qu'elle était sans beauté, avec de bonnes qualités et du mérite. Enfin, elle va jusqu'à dire en un autre endroit que Desmarest « persuada le duc de Richelieu qu'il feroit mieux d'épouser cette *laide Hélène* que cette belle personne que sa tante lui destinoit. » Décidément, M. Cousin a flatté la sœur de la séduisante Marthe du Vigean en nous la dépeignant jolie. Quant au témoignage du duc de Richelieu, on peut le récuser comme le témoignage d'un adolescent momentanément ensorcelé.

(1) Condé fut le témoin du mariage dans la maison de la duchesse de Longueville, à Trie. Il fit en cette délicate occasion, dit Mme de Motteville, ce que les pères et les mères ont accoutumé de faire. La duchesse d'Aiguillon se vengea des bons soins prodigués alors aux nouveaux époux, en conseillant à Mazarin, avec Mme de Chevreuse, de mettre en prison le grand Condé, ce qui arriva quelques jours après (18 janvier 1650). La duchesse de Richelieu ne tarda pas à rentrer en grâce. Toujours « fine et ambitieuse », elle sacrifia Mme de Longueville au désir d'obtenir le tabouret (1650). Plus tard, elle devint dame d'honneur de Marie-Thérèse, puis de la dauphine. Je trouve dans le *Mercure galant* de juin 1684 (p. 208) un grand éloge de la duchesse de Richelieu (morte d'un abcès dans la gorge). On y dit d'elle notamment : « Elle a toujours eu beaucoup de vertu, mais sans ostentation, et beaucoup d'esprit sans se mettre en peine de le faire paroistre... »

ÉPISODE DES GUERRES RELIGIEUSES DU SEIZIÈME SIÈCLE

MONLUC A AIRE

EN GASCOGNE

Jeanne d'Albret, par ses édits rigoureux et ses sévères ordonnances, avait exaspéré les catholiques du Béarn. Les États de Navarre demandèrent protection et secours à Charles IX, roi de France, qui, n'ayant pu vaincre l'obstination de la reine, ordonna aux Parlements de Bordeaux et de Toulouse de saisir les terres et seigneuries de la reine de Navarre (1).

1569. — Les troupes catholiques, divisées en trois corps, entrèrent en campagne. Elles étaient commandées par le maréchal Damville, gouverneur du Languedoc, ayant pour centre de ses opérations Toulouse; Monluc (2), lieutenant du roi, tenait la Guyenne et la Lomagne, tandis que le vicomte de Terride avait l'œil et la main sur le Béarn. Ce général, après avoir réduit quelques villes de ce pays, était allé mettre le siége devant Navarreins.

Jeanne, réfugiée à La Rochelle, avait confié la tâche de reconquérir et défendre ses États au comte de Lorge, Mongonméry (3), qui, sur sa route, incorpora tous les hommes valides du parti huguenot. Cet habile capitaine, après s'être renforcé à Castres et à Gaillac, avait su déro-

(1) Favyn.

(2) La véritable orthographe du nom du lieutenant du Roi, pour la Guyenne, est *Monluc*, et non *Montluc*. Excellente étude sur cette question par M. Philippe Tamizey de Larroque.

(3) Suivant l'orthographe constante des signatures du meurtrier de Henri II, d'après M. Alphonse de Rublè, cité par M. Tamizey de Larroque.

ber sa marche au maréchal Damville et à Monluc lui-même, jusqu'au moment où, après avoir traversé l'Ariège, il arrivait à Saint-Gaudens. De Fontenilles qui tenait une compagnie de gens d'armes à Moissac, reçut de son lieutenant de Noë, un message qui portait (1) :

« Je vous advertis que le comte de Montgommery a passé la Save et La Riége, et aujourd'hui, il disne à la maison du vicomte de Caumon, mon beau-frère : En tout ce pays, il ne se montre personne pour lui empescher le passage de la Garonne; et en advertissez en grande diligence M. de Monluc. »

Cette nouvelle atterra le gouverneur de la Guyenne. Il en fait lui-même l'aveu par cette phrase : « Je ne fus jamais en ma vie si surpris de chose qui me soit venue devant. »

Monluc, qui se trouvait à Agen, fit immédiatement quatre dépêches. Il adressa la première au vicomte de Terride, l'engageant à lever le siége de Navarreins pour se retirer vers Orthez et Saint-Sever, parce qu'il aurait les ennemis sur les bras avant de recevoir des secours du maréchal et de lui-même. Les trois autres ordonnaient à Fontenilles, au baron de Gondrin et à son lieutenant de Madaillan, de faire avancer leurs compagnies. Si les ennemis avaient passé la Garonne, Monluc devait, dit-il dans ses *Commentaires,* prendre le chemin d'Aire. Arrivé à Lectoure, il fit savoir au maréchal Damville (2) que, puisque les huguenots s'acheminaient déjà vers le Béarn, il se portait à Aire, en passant par Eauze et Nogaro.

Dès son entrée à Aire (en Gascogne), Monluc fut rejoint par six-vingts gentilshommes, cinq compagnies de gens de pied, commandées par le capitaine Castella, et d'autres troupes rappelées de Guyenne.

(1) *Commentaires* de Montluc.
(2) Brantôme écrit *d'Amville;* d'autres *Damville.*

Une marche forcée eut bientôt amené dans la même ville le baron de Gondrin et de Fontenilles.

L'intention de Monluc était de secourir Terride, mais à deux conditions. Il voulait, d'abord, que le maréchal Damville quittât le Languedoc pour porter ses troupes en Guyenne; en second lieu, préluder à la lutte contre Mongonméry par une entrevue avec le vicomte de Terride. C'était là le plan de campagne du lieutenant du roi pour la Guyenne. Ce système avait l'avantage de concentrer les troupes, et de faire connaître l'avis des deux autres chefs qui avaient la conduite des corps catholiques du roi.

Voulant mettre à exécution ce plan de campagne, Monluc dépêche d'Aire, à Damville, le capitaine de Mausan, pour lui faire part de sa détermination. Il avait déjà engagé Terride à lever le siége de Navarreins, et à éviter de livrer bataille avant qu'il eût opéré sa jonction avec lui. Il comptait encore sur l'arrivée de Damville et sur l'inaction de Mongonméry, en présence du secours qui allait, grâce à lui; fortifier Terride.

« Le soir de mon arrivée à Aire, dit Monluc dans ses *Commentaires*, arriva le capitaine Montaut, de la part de M. de Terride, qui me mandait qu'il s'était retiré à Orthez, et qui me priait que je marchasse droit à lui. Incontinent, je lui renvoyai ledit capitaine Montaut, et lui mandais que je ne partirais d'Aire ou bien de Saint-Sever que M. le mareschal ne fût arrivé; mais que je le priais de se retirer à Saint-Sever, et qu'il laissât quelques gens d'armes à Orthez, en attendant la venue de M. le mareschal, je m'approcherais de lui.

» Le capitaine Montaut s'en alla toute la nuit droit à Orthez. Terride me fit répondre qu'il ne bougeait pas d'Orthez.

» Toutes les lettres que j'écrivais à M. le mareschal et

à M. de Terride, je les communiquais à M. d'Aire [1], le quel est frère de M. de Candalle, et à tous les chevaliers de l'Ordre, des quels je prenais l'avis, car la chose le valait [2]. »

Ce fut alors que Monluc reçut du maréchal Damville une lettre par laquelle le gouverneur du Languedoc lui apprenait qu'après la prise de Figeac, il marchait incontinent droit à l'Isle-en-Jourdain, où il espérait se trouver en deux jours. C'est là qu'il ramènerait son camp, et qu'il attendrait quelques jours une occasion de combattre Mongonméry.

A cette nouvelle, Monluc quitta la ville d'Aire pour se rendre à Saint-Sever, avec tous les gens dont il pouvait disposer. Il renvoya à Orthez, près de Terride, le capitaine Montaut, avec mission de lui dire de se rendre, le matin, à Hagetmau, afin de pouvoir se concerter sur les meilleurs moyens à prendre pour repousser Mongonméry. Monluc l'engageait une dernière fois à quitter Orthez pour se rendre à Saint-Sever; il lui garantissait en même temps l'appui de quatre compagnies de gens d'armes cantonnées aux environs, vers le Bigorre, et commandées par Bellegarde.

Terride ayant rejeté les sages propositions de Monluc, le généralissime des catholiques, en Béarn, espérant toujours faire avancer le lieutenant du Roi, lui dépêcha Dandau et de Damasan. Ces derniers n'ayant pu faire changer Monluc de résolution, montèrent à cheval à l'entrée de la nuit pour s'en retourner à Orthez. Au delà de Hagetmau, ils rencontrèrent, vers onze heures du soir, un marchand échappé au massacre d'Orthez; celui-ci les informa

(1) Christophe de Foix de Candale, évêque d'Aire (1569), fils de Gaston, comte de Candale, et de Marthe d'Astarac.

(2) Monluc, dans une de ses lettres, parle des belles qualités de l'évêque et de l'excellence de son vin.

du désastre et du sac de cette ville. Monluc apprenait peu de temps après, par le capitaine Fleur-de-Lys, qui s'était sauvé, la sanglante défaite de Terride et de l'armée catholique.

Cet échec terrible, essuyé sous les murs d'Orthez, entraîna les tragiques désastres dont le Béarn fut le théâtre. Les chefs catholiques commirent une faute immense en ne contrariant pas la marche de Mongonméry. L'inaction du maréchal Damville, la trop prudente réserve de Monluc et l'aveugle témérité du vicomte de Terride, peut-être aussi la rivalité jalouse de ces deux derniers capitaines, causèrent tous les malheurs de ces contrées, dévastées par le fer et le feu des bandes protestantes.

Dr Léon Sorbets.

(La suite au prochain numéro.)

MISCELLANÉES

—

La *Revue d'Aquitaine* est tenue, sous peine d'infidélité à sa courtoisie habituelle, d'enregistrer un mariage qui met sous le régime de la communauté, vieille origine, grâce infinie, esprit éblouissant d'une part, et, d'autre, cœur droit, beau talent, et ferme caractère.

Cette vague désignation de qualités laisse deviner qu'il va être question de l'alliance de M. Léonce du Bosc de Pesquidoux et de Mlle Olga de Beuverand de La Loyère. Mes relations confraternelles avec l'époux rendent ma tâche un peu délicate. Je l'accepte néanmoins, car je ne peux sacrifier mon devoir d'historiographe aux scrupules de l'amitié. Aussi bien que la critique rigoureuse, la vérité sympathique est dans les attributions du chroniqueur. Pourquoi me priver volontairement du dernier avantage quand l'exercice du premier ne me répugne point? La bonne foi de l'écrivain n'est-elle pas aussi profondément atteinte par l'omission de l'éloge légitime que par l'exagération du blâme mérité.

L'esprit de justice, combiné avec la bienséance, me commande, par conséquent, de souhaiter la bienvenue au couple assorti que Paris regrette et que l'Armagnac possède en ce moment. La jeune mariée est issue d'une vieille race de Bourgogne, dont l'éclat se reflète dans celui de ses alliances.

Au quatorzième siècle, cette maison noua des unions avec les Boucicaut. Ce nom réveille le souvenir du maréchal de France, du frère d'armes de Duguesclin, dont l'existence guerrière fut presque une odyssée. Il laissa des traces de son sang à Rosebecque, en 1382; à Nicopolis, en 1396; à Gênes, en 1401; à Azincourt, en 1415. Postérieurement, la famille de La Loyère se trouve apparentée avec les Thésut, les Mucye, les Nansouty, les Champolle, les Clermont-Montoyson, les Clermont-Tonnerre, les Talleyrand-Périgord, les La Guiche, les Narbonne-Pelet, les Rougé, les d'Archiac, les de Brosses et une série d'autres.

La robe, à l'instar de l'épée, rechercha l'honneur de s'identifier avec le viel estoc qui nous occupe. Auguste de Beuverand de La Loyère épousa la fille du premier président Bérard, qui se rattachait, par un cousinage ascendant, à Bossuet et à Mme de Chantal.

Le grand-père de Mlle Olga, le lieutenant-général comte de La Loyère, grand'croix de la Légion-d'Honneur, grand cordon de Saint-Louis, inspecteur général de cavalerie, gentilhomme de la chambre des rois Louis XVIII et Charles X, aide de camp de l'empereur Napoléon dans la campagne de Russie, rappela, de 1815 à 1830, par sa somptueuse existence, le faste de quelques gentilshommes de la cour de Louis XIV et de Louis XV.

Aussi, sa libéralité était-elle proverbiale sous la Restauration. Naguère, dans un salon du faubourg Saint-Germain, on s'entretenait, devant moi, des fêtes de jadis, et on signala, comme splendides entre les plus splendides, celles que fit célébrer le grand officier de la couronne, à l'occasion du mariage de son fils aîné (père de Madame de Pesquidoux), avec Mlle de Pas de Beaulieu, sortie de l'une des plus hautes maisons chevaleresques de France. Un dîner de cinq cents couverts avait réuni, au château de Savigny (1), les principaux personnages de la grande société européenne. Deux cent trente dames furent constamment servies en vaisselle d'argent.

Tout en émerveillant par son train inouï de grand seigneur, l'aïeul de Madame de Pesquidoux avait mis à profit toutes les occasions de s'illustrer dans l'ordre militaire. Lieutenant des mousquetaires gris en 1814 (2), il fut promu quelques années plus tard à un haut grade dans la guerre d'Espagne. Les princes, à leur départ, remirent en ses mains le commandement en chef et le soin de représenter la France à Madrid. En 1830, le vieux serviteur de la branche aînée brisa son épée

(1) Le château de Savigny, un des châteaux historiques de France, avait, dans sa masse architecturale, une imposante et fière mine qui convenait à celle de son hôte. Ses appartements avaient jadis abrité, dans sa disgrâce, la duchesse du Maine, petite-fille du grand Condé. Après la conspiration de Cellamare et la captivité qui la suivit, elle se retira au château de Savigny, dont le marquis de Migieu, cousin et compagnon de voyage du président de Brosses, était alors possesseur.

(2) Ce qui équivalait, comme on sait, à un titre de grande noblesse.

qui ne pouvait plus défendre le régime de son cœur; et pendant que les Bourbons allaient en exil, il regagnait sa résidence de Savigny. Sa femme, troisième fille du marquis de Montaugé, lui avait apporté en dot une fortune considérable, et, entre autres terres, celle de Savigny (1).

L'aîné des enfants (2) du général est le père de Mme du Bosc de Pesquidoux, c'est à dire Monsieur le comte Édouard Beuverand de la Loyère, l'un des bienfaiteurs de l'agriculture actuelle. Il tient le premier rang parmi les producteurs vinicoles de la Bourgogne. L'esprit d'initiative, déployé par lui dans la fondation de plusieurs sociétés œnophiles, lui a attiré l'estime et la reconnaissance de sa province. Ses procédés et son expérience font loi dans les départements de l'est. C'est à son intelligence spéciale qu'a été confiée en partie l'organisation de la section des liquides à l'Exposition universelle de 1867. Le comte de La Loyère avait débuté dans la vie par la carrière diplomatique; la nostalgie de ses domaines le ramena de Russie, où il était attaché à l'ambassade de France en qualité de secrétaire. Sa personne représente donc, avec une égale distinction, la culture de l'esprit et celle du sol. Tous ceux qui l'approchent découvrent en lui des facultés supérieures (3) sous une grande modestie.

(1) Antérieurement à la Révolution, la décoration intérieure du château de Savigny était rehaussée par trois millions d'objets d'art qui furent dispersés par la main terrible de 1793.

Nous devons une grande partie des détails ci-dessus et ci-dessous à M. de Laverny, maire de Saint-Orens.

(2) Le second fils, le *vicomte Armand de La Loyère*, grand agriculteur, comme son frère, a mérité la prime d'honneur au concours de Saône-et-Loire. Il s'est allié à Mlle Capelle, fille d'un ancien garde des sceaux dans les derniers jours du règne de Charles X.

Le troisième *(vicomte Albéric de La Loyère)* est chef d'escadron dans les chasseurs de la garde impériale, et continue, de cette manière, les traditions martiales de sa race. Il a épousé Mlle de Bellefond, du vieil estoc de ce nom.

La sœur cadette des précédents a contracté union avec le comte de la Teyssonnière, d'une des plus notoires familles de la Bresse.

La première fille du comte de La Loyère a épousé M. le baron d'Acher de Montgascon, diplomate, fils du secrétaire des commandements et du fidèle ami du duc d'Angoulême.

(3) La presse, dont il a été naguère le très galant amphitryon en son château de Savigny, a aussi, depuis longtemps, affirmé ses mérites.

En ligne maternelle, notre nouvelle et gracieuse compatriote se relie à l'élite de l'aristocratie nationale. La comtesse Édouard de La Loyère est née de Pas de Beaulieu, d'une famille d'ancienne extraction (1) dont quelques membres primitifs figurent aux croisades. En jetant un coup d'œil sur l'échelle filiative, on distingue, se pressant à chaque degré, des dignitaires dans les armes ou le sacerdoce.

Antoine de Pas était attaché au service de Charles VIII avec la charge de panetier ordinaire.

Jacques de Pas et Louis de Pas occupèrent les fonctions analogues de maîtres-d'hôtel du roi.

François de Pas, maréchal de camp et chambellan de Henri IV, fut mortellement frappé à la bataille d'Yvry l'an 1590.

Daniel et Gédéon de Pas succombèrent l'un et l'autre en combattant, le premier sous les murs de Paris, le second devant Dourlens.

Manassès de Pas, marquis de Feuquières, lieutenant-général, gouverneur du pays Messin, des ville et citadelle de Verdun, fut un des hommes les plus éminents sous Louis XIII et les plus comblés par Richelieu. La prise de La Rochelle fut en grande partie son œuvre. Durant la guerre de Trente ans, il fut investi d'une mission politique en Allemagne et commanda en chef une armée. Au siége de Thionville, ouvert par lui en 1639, il trouva une fin glorieuse, car il mourut de la suite de ses blessures. Ses mémoires sur les négociations en Allemagne révèlent à la fois l'habileté du diplomate et le coup d'œil du tacticien (2).

Antoine de Pas, son fils, l'un des guerriers les plus saillants du règne de Louis XIV, servit sous Luxembourg, Turenne, Catinat. A Nerwinde, où il était lieutenant-général, toute l'armée était placée sous ses ordres. Ses belles manœuvres stratégiques et sa vaillance retinrent la victoire dans nos rangs.

Ses mémoires, écrits dans la disgrâce, sont infiniment pré-

(1) Elle eut pour berceau la baronnie de Pas, dans le comté de Saint-Paul, en Artois.

(2) Il avait pour auteur François de Pas, chambellan de Henri IV, et Madeleine de La Fayette, fille de Claude, baron de Saint-Romain.

cieux pour l'histoire du temps. Comme on le voit, les annales de cette maison confinent sur bien des points à celles de la France. Elle compte au nombre de ses alliances les d'Albert, de Poix, de Feuquières (1), de Chatillon, de Mazancourt, d'Orthe, d'Aumale, de Montmorency, de Grammont, de Molé, de Mouchy, de Soyecourt, de La Fayette, etc.

Le père de la comtesse de La Loyère, M. le baron de Pas de Beaulieu, résumait en France le lignage de sa famille (2).

Encore mineur, M. de Pas de Beaulieu assistait à la bataille de Wagram. Sa valeureuse conduite lui valut les congratulations de Napoléon, qui le créa en même temps capitaine. La garde royale, sous Louis XVIII, le proclamait un de ses officiers supérieurs les plus distingués. L'altération de sa santé lui imposa l'abandon du service. De retour au foyer patrimonial, la confiance des électeurs du département du Nord l'envoya à la Chambre des députés, où sa parole ne tarda pas à conquérir un grand crédit. Berryer lui-même faisait grand état de son éloquence. Les événements de juillet l'éloignèrent de la vie publique, et il vint partager avec sa fille (3) et son gendre la résidence de Savigny.

Tel est le passé des deux familles qni ont admis naguère dans leur sein M. Léonce du Bosc de Pesquidoux. Tous ceux qui connaissent, comme moi, cet esprit distingué, cette plume militante dans un camp qui n'est pas tout à fait le nôtre, les pratiques et les théories austères de cet écrivain, l'indépendance et la portée de sa critique, en un mot, sa ferveur en religion, politique et beaux-arts, applaudiront, quoique

(1) Les de Pas-Feuquières se ramifièrent jusqu'en Béarn, où, par suite d'une alliance avec Jeanne d'Esquille, fille du président à mortier de Navarre, ils furent pourvus de la baronnie de Rébénac, qui donna son nom à la branche béarnaise. D'après de Marca, la terre de Rébénac appartenait à la dynastie de la Barthe, dont Arnaud, l'un de ses membres, se qualifiait vicomte de Rébénac. La postérité lui ayant fait défaut, son apanage territorial incomba à sa nièce, Jeanne d'Esquille, épouse de François de Pas-Feuquières, qui donna le jour à Catherine de Pas-Feuquières, héritière de Rébénac et femme de Louis-Nicolas le Tellier, marquis de Souvré, fils cadet du marquis de Louvois, ministre et secrétaire d'État.

(2) Personnifiée en outre à l'île Maurice par un autre rejeton.

(3) M. de Pas de Beaulieu eut deux filles, dont l'une est déjà connue; l'autre est la comtesse de Laistre.

divergents, peut-être, à cette alliance heureusement assortie.

Il fallait, à cette nature éprise du bien et du beau, une âme qui pût s'associer à ses travaux, stimuler son penchant pour l'étude par un goût parallèle, en un mot, une muse du foyer. Si je ne craignais les susceptibilités de la modestie dévoilée, je dirais que Mlle Olga de La Loyère personnifie pleinement cet idéal. Sa causerie est étincelante de grâce, de souplesse et de spontanéité. Sur ses lèvres, la pensée jaillit harmonieuse et colorée. Elle est comme un pur écho de certains salons du dernier siècle où la conversation de quelques grandes dames revêtait le style le plus nuancé et le plus délicat. On aurait pu les appeler les virtuoses du langage. On s'aperçoit avec plaisir, en écoutant Madame de Pesquidoux, que la forme de ce charmant parler d'autrefois n'est point perdue, ainsi qu'on le croyait. Voilà pourquoi, dans le laisser-aller de l'entretien, sa phrase étonne, par la correction de son contour, sa transparence de cristal et la facilité du trait. Voilà pourquoi, encore, l'attention des interlocuteurs éprouve le besoin de souligner chaque période.

Mon indiscrétion est grande, je le confesse! J'ose, néanmoins, espérer une charité égale de la part de celle dont j'ai trahi les rares qualités (1). En les énonçant, mon but n'était pas de rendre un simple hommage, mais bien de prouver que le vrai talent et que l'amour de l'art pour l'art trouvent quelquefois leur récompense. Nul n'était plus digne d'obtenir celle-là que l'auteur de *Flavien* et du *Voyage artistique en France.* Rebelle à l'oisiveté, que la fortune conseille trop souvent, il a voué sa vie à la défense des causes disgraciées (2), au culte

(1) Mlle Olga de La Loyère, si je ne me trompe, est filleule de l'empereur Nicolas, père du Czar actuel.

(2) Ses croyances sont expliquées par ses traditions domestiques. On remarque en effet, dans le groupe de ses ascendants paternels et maternels, un jésuite distingué, des militaires, des marins et des émigrés. M. Léonce du Bosc de Pesquidoux fut élevé au collége d'Aire, qui a été la pépinière de plusieurs illustrations contemporaines, entre autres des prélats de Salinis, Laurence, Hiraboure, Thibaut, Dours : le premier, comme on sait, a tenu le siége d'Auch, et les autres tenaient ou tiennent ceux de Tarbes, d'Aire, de Montpellier et de Soissons. Dans l'ordre laïque, le même collége a donné : Duclerc, ministre des finances en 1848, aujourd'hui directeur du Crédit mobilier et des Chemins de fer espagnols ; Xavier

des lettres et des arts, et conquis une notoriété dont une femme et une famille peuvent, à bon droit, s'enorgueillir.

—

Deux décorations, l'une étrangère, l'autre nationale, ont été accordées à deux hommes qui ont chacun, à leur manière et à des titres différents, contribué au mouvement contemporain des arts ou de la science historique. M. Ingres a été élevé par le roi Léopold II au rang de commandeur dans l'ordre belge, et M. Léon Lacabane, directeur de l'École des chartes, à celui d'officier de la Légion-d'Honneur. C'est ce savant qui a efficacement développé dans la génération actuelle cette tendance studieuse et cette passion de la vérité qui la distinguent entre toutes. C'est lui qui, au lieu de réserver pour des œuvres personnelles les profondes ressources de son érudition, les a prodiguées à tous ceux qui ont recouru à son désintéressement. Nous avons donc applaudi à la distinction dont il a été l'objet.

J. N.

Durrieu, Pascal Duprat, Victor Lefranc, Depaul, célèbre professeur d'accouchement à l'École de médecine de Paris.

C'est encore dans cet établissement que le père de M. Léonce du Bosc de Pesquidoux fit ses humanités, d'où il alla, peu de temps après, occuper une chaire de professeur suppléant à la Faculté de droit de Caen.

GLANURES

I

L'ANAGRAMMATISTE LA FOURCADE

Labenazie, dans son *Histoire de la ville d'Agen et du païs d'Agenois*, manuscrit dont je dois la communication à M. Benjamin Martinelly, donne (t. I, p. 315) ces curieux détails sur La Fourcade : « M. le duc de Mayenne mourut au siége de Montauban. Le corps fut porté dans Agen le 1er octobre 1621. D'Agen, il fut porté dans Aiguillon, dont il estoit le duc, et il y est encore à l'église des Carmes dans un cercueil de plomb sans estre enterré, n'ayant pas laissé de quoy fournir aux frais des honneurs funèbres dignes de sa condition. Le sieur de La Fourcade, natif d'Agen, estoit pour lors lieutenant général d'Aiguillon. C'estoit un des beaux esprits de son temps. Il orna le cercueil de M. de Mayne (*sic*) d'une infinité de pièces d'esprit, et le brillant de ces pensées disputoit à la lumière de la chapelle ardente qui brusloit sur le corps de ce prince. Le livre des anagrammes et des épigrammes qu'il fist imprimer l'an 1641 à l'honneur de tous les grands de la cour, dédié à M. le cardinal de Richelieu, le faisoit passer pour un beau génie (1). Ces sortes de saillies d'esprit estoient du goût de ces temps-là. Le sieur de La Fourcade réussissoit si heureusement dans ces sortes de traits d'esprit, que lorsqu'il fallut graver les éloges de Louis treziesme sur le piédestal du cheval de bronze où la figure du roi Louis XIII est posée dans la place royale à Paris, les pièces d'esprit du sieur La Fourcade furent préférées aux ouvrages de beaucoup d'autres, qui s'estoient espuisés sans approcher du brillant et de l'heureuse rencontre des productions de son esprit. C'estoit d'ailleurs un homme qui, avec

(1) M. de Saint-Amans (*Histoire ancienne et moderne du département de Lot-et-Garonne*, tome II) fait publier, en 1643, par Bernard de La Fourcade, à Paris, *Hortulus retrogradorum carminum et anagrammatum*. Je ne trouve le nom de La Fourcade dans aucun recueil biographique et bibliographique.

un esprit si vif, avoit un corps qui, bien qu'il fut de mediocre taille, estoit un des plus forts et des plus agiles de son siècle. Son esprit et son agilité luy méritèrent la faveur du duc du Maynne pendant sa vie, et, après la mort, il acquit la faveur de Louis XIII. Cet homme, dont l'âme était généreuse, donnait tout à l'honneur et rien à la fortune. Aussi ne s'avança-t-il pas beaucoup ! Il se contenta d'obtenir la charge de grand voyer de Guienne pour Jean de La Fourcade, son fils, qui l'exerça quelque temps; mais les oppositions que les thrésoriers luy firent pour ne perdre pas cette attribution, obligèrent le sieur de La Fourcade à renoncer au monde, dont il print un dégoût, pour prendre le party de l'esglise.

» L'action que fist le susdict sieur de La Fourcade fils pour deffandre l'honneur de sa patrie est trop belle pour estre omise. Ce fut ce Jean de La Fourcade qui, secondé du sieur L'Escalle, petit-fils des Scaligers, fit ce fameux combat à la Porte-Neuve contre le baron de Fontalbe, gentilhomme de Périgord, qui se confioit en son adresse. C'estoit la meilleure épée de son temps, un homme vigoureux, d'une grande taille, et s'appuyant sur les victoires qu'il avoit remportées, il se vantoit dans Agen qu'il n'avoit jamais trouvé personne qui luy fust égal, et par mespris il dit que dans Agen il n'y avoit point d'espée qui ôsât se mesurer avec la sienne. Ce jeune Agenois, qui n'avoit pas moins d'adresse que de cœur, accepta le party sans balancer. Le sieur L'Escalle fut son second; le combat se fit à la Porte-Neuve, derrière Malconte : il fut sanglant et opiniâtre. L'adresse des deux parties leur fit longtemps disputer l'avantage; mais enfin ce jeune Agenois l'emporta, et fit avouer à Fontalbe qu'il avoit trouvé une meilleure épée que la sienne. »

II

COSTABADIE ET SANTEUL

Costabadie n'est guère plus connu que Bernard de La Fourcade. Ni les vieux dictionnaires historiques, ni les récentes biographies ne nous disent de lui le plus petit mot, et le *Manuel du Libraire* n'est pas moins silencieux. Les historiens

de l'Agenais n'ont presque rien pu nous apprendre sur son compte [1]. Enfin, MM. Haag, dans la *France protestante*, n'ont pu lui consacrer que cette maigre notice : « Jean Costabadie ou Costebadie, natif de Tonneins, ministre de Clairac, est auteur de « *deux sermons* » (Charenton, 1641, in-18), ainsi que d'un recueil d'*Epigrammata* (Saumur, 1655, in-4°), où ne sont pas observées parfaitement les règles de la prosodie latine. »

Voici comment en parle M. Le Franc de Pompignan dans une lettre écrite, le 28 mars 1744, à M. de C..., de l'Académie des Belles-Lettres de Montauban (*Œuvres diverses*, 3e édition, 1753, 3 vol. in-12, t. II, p. 282) :

« Je me hâte, Monsieur, de vous communiquer une petite découverte littéraire que j'ai faite aujourd'hui en ouvrant au hasard de vieux volumes ensevelis dans la poussière et rongés des vers : un recueil d'épigrammes latines, dont l'auteur s'appeloit Costabadius; nom fort obscur, mais en *us*, comme vous voyez, et par conséquent en règle pour un versificateur latin. Le livre est intitulé : *Johannis Costabadii Aquitani epigrammatum libri octo* (Salmurii apud Isaacum Desbordes, MDCLV) [2] dédié au Sénat politique, ecclésiastique et académique de Bâle. La patrie de l'écrivain m'a inspiré de la curiosité pour l'ouvrage : car enfin il faut lire ses compatriotes, dût-on s'ennuyer un peu en les lisant. Celui-ci, tout Gascon qu'il étoit, n'avoit pas l'esprit épigrammatique. En général, ses épigrammes m'ont paru communes et d'une latinité médiocre. Trois ou quatre ont cependant fixé mon attention; deux sont à la louange de M. Gar

(1) M. Lafont du Cujula (*Annuaire du département de Lot-et-Garonne*, 1806 l'appelle *Costabaud*. M. de Saint-Amans, à l'année 1658, mentionne seulement son origine (Tonneins) et le titre de son livre. M. L.-F. Lagarde (*Recherches historiques sur la ville et les anciennes baronnies de Tonneins*, 1833) nomme, parmi les consuls de cette ville, en 1581, Jean de Costabadie, et ajoute en note : « La famille de Costabadie, dont le nom s'est perdu à Tonneins, a tenu longtemps dans cette ville un rang distingué. » M. Lagarde regrette de n'avoir pu se procurer les poésies de Costabadie.

(2) C'est là la bonne date, et M. de Saint-Amans s'est trompé en faisant paraître le livre en 1658, à moins qu'il y ait eu une deuxième édition, ce qui est infiniment peu probable.

rissolles, homme célèbre parmi nous [1], et dont vous avez écrit l'éloge historique... Nous devons savoir quelque gré à M. Costabadius des vers dont il a honoré plusieurs Montalbanois, comme Verdier, Martel, Abadie. Mais l'épigramme de Costabadius qui doit le plus nous flatter, c'est celle qu'il a composée en l'honneur de Montauban même. Elle est la trentième du livre VII :

Prona in planitie te montem attolis in altum
Tarnis ubi liquidis littora tangit aquis [2]
Gens tua Martis habet generosa, et Palladis artes, etc.

» Il finit en disant que l'Arabie donne l'encens; le Mexique, l'or, et Montauban, des hommes :

Thus Arabes, aurum Mexica, tu que viros.

» J'allois fermer mon Costabadius sans une épigramme dont les quatre derniers vers ont beaucoup de ressemblance avec les premiers vers de la brillante inscription de la pompe du pont Notre-Dame. Vous en jugerez. Le poëte de Tonneins s'exprime ainsi en parlant de la Garonne :

Burdegalæ sed tantus amor, cum littora tangit
Vivisca, ambigua currit et hœret aqua.
Pœnituit liquisse urbem, similis que dolenti,
In muros refluis ecce recurrit aquis.

» Santeuil dit magnifiquement de la Seine :

Sequana cum primum Reginæ allabitur urbi
Tardat prœcipiter ambitiosus aquas;
Captus amore loci, cursum obliviscitur, anceps
Quo fluat, et dulcis nulit in urbe moras.

(1) « Antoine Garissoles, pasteur et professeur en théologie à Montauban, sa » patrie, a été un très habile homme, dit Bayle *(Dictionnaire critique)*. C'est l'auteur d'un poëme épique en vers latins dont Gustave-Adolphe est le héros.

(2) Ces *eaux liquides* ne remettent-elles pas en mémoire les vers des *Orientales* dans lesquels Sara la Baigneuse bat d'un pied timide l'*onde humide?*

» C'est absolument la même idée et les mêmes images. Je ne doute pas que celui-ci n'ait habilement profité des quatre seuls bons vers de notre obscur épigrammatiste. Virgile s'accommodait bien des vers d'Ennius. Vous ne sauriez croire les vols que l'on fait tous les jours aux mauvais auteurs. Comme ces infortunés ne sont lus que de ceux qui les pillent, ils n'ont pas de vengeur public. »

III

UNE TRADUCTION DES VERS DE SAPHO

par une jeune fille de Guyenne.

J'extrais d'une lettre insérée dans le *Mercure galant* de juillet 1684 (p. 106-109), une traduction, plus curieuse qu'excellente, des admirables odes de Sapho. Je réclame l'indulgence du lecteur pour cet essai d'une jeune fille de dix-huit ans, dont nous ne connaissons malheureusement pas le nom, et je rappellerai que de tous les poëtes qui ont voulu rendre dans notre langue les vers de Sapho, aucun, pas même Boileau [1], n'a complètement réussi :

« ..... Je quitte cette matière pour passer à un article qui est fort à l'avantage de vostre beau sexe. La sçavante Mademoiselle Le Fevre, ayant joint à la traduction qu'elle a faite des œuvres d'Anacréon, celle des deux seules pièces qui sont venues jusqu'à nous de la fameuse Sapho, une fille de qualité de Guyenne, âgée seulement de dix-huit ans, s'est divertie à les mettre en vers sur cette traduction. La manière dont elle écrit est si pure et si aisée, qu'on ne doit pas s'étonner de l'empressement qu'on a de voir tout ce qui part d'elle. Le nom de Sapho, qui a passé pour une dixième muse, est connu de tout le monde ; mais peu de personnes ont lu ce qui est resté de ses ouvrages, et je croy, Madame, que vous lirez avec plaisir les vers qui suivent :

[1] Voir une piquante critique de la tentative de Boileau, par M. Philarète Chasles, dans ses *Études sur l'Antiquité*, 1847.

Hymne de Sapho à Vénus.

Souveraine déesse, immortelle Vénus,
Toy de qui les autels sont partout si connus ;
Fille de Jupiter, qui trouves tant de charmes
A decevoir l'espoir des crédules amans,
N'accable point mon cœur de peines et d'alarmes.
Soulage aujourd'huy mes tourmens,
Et daigne te montrer à mes vœux attentive,
Comme tu fis jadis en ce fortuné jour
Où je te vis quitter le céleste sejour
Pour descendre sur cette rive.

Je m'en souviens encor. Des passereaux légers
Te tiroient dans un char par le milieu des airs.
Ils reprirent leur vol, dès qu'ils t'eurent menée.
Alors, en souriant, tu daignas m'aborder;
Et, pour rendre le calme à mon âme étonnée,
Tu voulus bien me demander
Pourquoy je t'invoquois, et d'où partoient mes peines.
Tu t'informas aussi des désirs de mon cœur,
Et quel estoit celuy qu'avecque tant d'ardeur
Je voulois mettre dans mes chaines.

Quel est donc, me dis-tu, Sapho, quel est celuy
Qui regarde tes feux comme indignes de luy?
Ah! s'il fuit maintenant ton aimable présence,
Un jour qui n'est pas loin, il la recherchera;
S'il refuse tes dons, l'heureux moment s'avance
Où luy-mesme t'en offrira,
Et bien tost à tes lois je soumettray son âme.
Viens donc encor, déesse, écouter mes soupirs;
Termine mes douleurs, accomplis mes désirs,
Et daigne partager ma flamme.

Ode de Sapho à son amie.

Heureux qui près de vous respire,
Et remarque à toute heure avec combien d'appas
Vous sçavez et parler et rire;
Le plaisir qu'il goûte ici-bas
Aux immortels pourroit suffire.

C'est par ce ris et ce parler
Que mon cœur se laisse troubler ;
Car dès que je vous vois, je cherche en vain l'usage
Et de mes pas, et de ma voix ;
Un feu vif et subtil me réduit aux abois ;
Je sens couvrir mes yeux par un épais nuage.

Je n'entens rien distinctement ;
Je sue, je pâlis, je frissonne, je tremble,
Je n'ay ny pouls, ni mouvement ;
Et dans ce désordre il me semble
Que je n'ay plus à vivre qu'un moment (1).

Philippe Tamizey de Larroque.

(1) Voir, au sujet de cette ode, les explications que donne Ottfried Müller, dans son *Histoire de la Littérature grecque*, si bien traduite par M. Hillebrand (p. 109 du tome II, 2me édition, 1866). L'éminent critique semble avoir parlé avec prédilection de la poésie de *Sapho*, sans pareille, dit-il, en grâce et en charme, et toute cette partie de son livre (pages 96-113) est ravissante.

LE COMTE DE MORET

(Suite) (1).

—

Ne citons que des exemples du siècle du comte de Moret.

Un solitaire inconnu, nommé le frère François, vint mourir dans un ermitage du diocèse de Langres dans une grande réputation de sainteté; jamais il n'avait voulu trahir le secret de son origine. Pressé de questions, à sa dernière heure il finit par avouer qu'il était l'aîné de la maison de Praslin, et qu'il avait quitté le monde après avoir tué le comte de Soissons.

Qui ne connaît l'histoire du duc de Joyeuse, cet illustre ami du père du comte de Moret? Après avoir quitté un couvent pour briller dans le monde, il devint fameux par ses exploits et par les services qu'il rendit à Henri IV. Puis, arrivé au faîte des honneurs, les sollicitations de sa pieuse mère, le remords d'avoir déserté le service de Dieu, lui firent un jour abandonner son bâton de maréchal de France et son gouvernement du Languedoc pour l'habit de capucin. Comme notre solitaire, il racheta par les plus grandes austérités les erreurs d'une jeunesse mondaine. Après avoir fait le voyage à Rome, l'hiver, les pieds nus, il mourut près de Turin au commencement du dix-septième siècle (2).

Dans le même siècle, un baron de Bigüezal, nom toujours honoré dans la Navarre, après s'être illustré comme général par sa bravoure, se fit vénérer comme capucin par sa piété (3).

La vie érémitique, de nos jours, est presque oubliée. Du

(1) Voir les numéros de juillet et août-septembre 1866, pages 1 et 68.

(2) *Le Courtisan prédestiné, ou le Duc de Joyeuse capucin*. Paris, 1861, in-8°.

(3) On a écrit sa vie en espagnol.

temps du comte de Moret, il existait encore en France un nombre infini d'ermitages. Les anachorètes, sans doute, étaient en général bien dégénérés; mais dans le nombre il y en avait qui cherchaient à soutenir et à faire revivre dans son éclat primitif une institution qui tombait en ruine.

A la même époque où le *solitaire inconnu* attirait l'attention par les efforts mêmes qu'il faisait pour l'éviter, une *solitaire inconnue*, échappée à sa noble famille, avait quitté la cour pour un désert. Elle avait fui bien loin, dans les Pyrénées, et lorsqu'elle crut qu'on pourrait la troubler dans sa solitude des rochers, elle franchit à pied la frontière et alla s'ensevelir en Espagne dans une espèce de précipice inaccessible qu'elle nomma l'*abîme des ruisseaux*. Seule avec elle-même, elle avait choisi au loin un guide pour son âme. Ses lettres ont été retrouvées, publiées, et les éditions se multiplient de nos jours [1]. Quel regret que notre ermite n'ait rien laissé par écrit des épanchements de son cœur et des méditations de la solitude! La *solitaire inconnue* était, dit-on, Jeanne-Marguerite de Montmorency. Moret, Montmorency, quel rapprochement de deux grands noms qu'on rencontre ensemble dans la révolte et qu'on retrouve dans la pénitence!

Il n'y a pas d'impossibilité morale dans notre opinion, il n'y a pas non plus d'impossibilité physique. L'âge de l'ermite coïncide parfaitement avec celui d'Antoine de Moret. Lorsqu'il parut pour la première fois à l'abbaye d'Asnières, l'abbé lui demanda son âge. Il répondit sans hésiter : « Trois vingt dix ans », tournure béarnaise dont il se servit. Or, le comte de Moret, né en 1606 ou au plus tard en janvier 1607, avait précisément soixante-dix ans en 1676, époque certaine de l'arrivée de frère Jean aux Gardelles.

[1] *Lettres d'une Solitaire inconnue*, publiées à Orange : *La Solitaire des Rochers, ou Correspondance de Jeanne de Montmorency avec le R. P. Luc de Bray, son directeur*, par M. l'abbé Dabert; 2e édit.; 2 vol. in-12. Lyon, Périsse.

Un homme a beau vouloir dissimuler son origine et cacher son nom, il ne peut se défaire tout à coup de sa figure, de ses manières, de son accent; il ne peut se séparer totalement de ses souvenirs, de ses habitudes, de son caractère; enfin, quel que soit son empire sur lui-même, quel est celui qui ne laisse échapper une partie de son secret, dans un moment d'épanchement avec un ami de cœur ?

Cette étude de la personne dont nous cherchons à révéler le mystère nous est rendue facile par les nombreux détails recueillis sur notre solitaire par ceux qui ont vécu avec lui et qui, après sa mort, l'ont regardé comme un saint dont les moindres paroles méritent d'être transmises à la postérité.

Sa figure attestait sa naissance. Le comte de Moret avait fait faire son portrait par Van Dick et par Vallée. Thomassin a fait celui du solitaire, dont la ressemblance avec Henri IV était des plus frappantes. Ce n'est pas le peintre qui l'a exagérée; un jour, M. de La Salle, conseiller à la Cour des Aides de Paris, confronta les traits du visage de l'ermite avec ceux de l'image du roi, et les trouva tellement semblables qu'on disait que le portrait de l'un était le portrait de l'autre. Le bon solitaire dit un jour : « Il y a longtemps que je me serais balafré le visage pour effacer les traits qui me font ressembler à Henri IV, si je n'avais pas eu peur d'offenser Dieu. »

En parlant de cette ressemblance extraordinaire, le P. d'Avrigny en tire cette conséquence étrange : « Peu s'en faut, dit-il, que je ne conclue de cela seul qu'il n'était pas le comte de Moret, car de tant d'historiens qui ont parlé de ce prince, pas un n'a fait mention de cette parfaite conformité de traits. »

J'en sais au moins un qui en fait mention. En parlant du comte de Moret, Tallemant des Réaux s'exprime ainsi: « On dit que de tous les enfants de Henri IV, c'est celui qui lui ressemblait le plus. »

Il est de grandes manières que l'homme du peuple ne peut jamais parvenir à imiter, et que le prince élevé à la cour ne peut jamais complètement abdiquer. Nous avons déjà eu occasion de dire que le solitaire frappait tous ceux qui le voyaient par la majesté simple de ses manières, et que son grand air suffisait seul pour faire soupçonner une grande naissance.

Nous avons dit que le comte de Moret avait été envoyé à Pau, et que celui qui, dès le berceau, s'était habitué à l'accent béarnais en conservait toujours quelque chose. Or, le P. Thomas et ceux qui ont connu le frère Jean-Baptiste s'accordent à remarquer son accent béarnais très caractérisé.

Notre solitaire n'en disconvenait pas. Il aimait, comme tous les vieillards, à remonter par la pensée le cours du temps, à redire les doux souvenirs d'enfance, à raconter qu'il avait été élevé au château de Henri IV à Pau, à rappeler comment il avait vu passer les Mores d'Espagne, à décrire enfin les beaux jardins et le labyrinthe où il jouait avec ses jeunes camarades. Or, ce fait bien établi est pour moi un argument irrésistible. Quel autre que le comte de Moret fut à cette époque élevé princièrement en Béarn? Quel autre personnage disparut du monde sans y laisser une tombe, et peut donner à présumer qu'il a vécu soixante ans caché sous un habit d'anachorète?

Le comte de Moret était bien enfant sans doute lorsqu'il perdit son illustre père, mais la gloire du bon Henri avait grandi dans des proportions énormes; son souvenir devait être infiniment cher à un fils qu'il avait aimé et qui avait été élevé dans l'admiration du grand homme. Le solitaire inconnu avait peine à cacher son émotion quand on lui montrait l'image du bon roi, et souvent alors on vit rouler des larmes dans ses yeux. Un jour, le frère Hilarion, venant de Tours, rapporta à l'ermitage de Saint-Peregrin la nouvelle de la mort de Mme l'abbesse de Fon-

tevraut, Jeanne-Baptiste de Bourbon, fille de Henri IV. Notre ermite, aussitôt, pâlit et changea de visage; il se retira dans sa cellule, et ses frères l'entendirent mêler des pleurs à ses prières. Ils ne purent s'empêcher de se dire : « C'est une sœur qu'il pleure. »

Si l'ermite ressemblait à Henri IV par les traits du visage, il lui ressemblait surtout par son esprit plein de finesse et de bonté, de verve et de gaîté.

Nous ne citerons pas ici ses bons mots. Un solitaire ne cherche pas l'esprit pour l'esprit. Cependant on remarque dans plusieurs phrases que nous citons de lui une tournure vive et originale. L'austérité de sa vie n'avait pas éteint sa gaîté naturelle. Une dame croyait lui faire plaisir en lui léguant deux belles vaches pour approvisionner de lait son ermitage. Frère Jean-Baptiste l'apprend et va la remercier : « Oh ! Madame, de grâce, ne me faites pas vacher, je suis trop vieux pour commencer à garder les vaches. » Dans ses courses et ses fatigues, il s'était blessé au pied; le mal ne fut pas soigné, la gangrène s'y mit; le chirurgien jugeait l'amputation nécessaire. Le malade, toujours souriant au milieu de ses souffrances, lui répondit : « Me couper la jambe ! je ne le souffrirai pas; je ne veux pas aller en l'autre monde avec une jambe. C'est le plus grand voyage que j'aurai jamais fait. J'ai toujours eu besoin de mes deux jambes pour en faire de moins longs. »

G. B. de Lagrèze.

(La suite au prochain numéro.)

NOTICE

SUR L'ANCIENNE BARONNIE DE BENQUE

AU COMTÉ DE COMMINGES

(Fin) [1].

—

Je terminerai cette notice par la liste des membres de la famille de Benque dont j'ai pu constater l'existence avec les principaux faits relatifs à chacun d'eux. Ce ne sera point une généalogie, tant s'en faut; mais ce que je vais rapporter suffira pour faire apprécier l'importance du rôle de cette famille, qui a laissé dans le comté de Comminges d'honorables souvenirs de son illustration. Je commencerai d'abord par l'indication des membres isolés dont je n'ai pu établir la filiation, et je continuerai par des parties de généalogie que j'ai dressées sur des documents certains.

—

FAMILLE DE BENQUE

ARMES : *De gueules à la croix d'or.*

Année 1075. *Guillaume-Enard de Benque,* protecteur du monastère de Peyrissas, dont il prend le gouvernement à *acapte* [2], moyennant certaines conditions [3].

1100. *Compan de Benque* fait acte de guerpissement en faveur de l'abbaye de Peyrissas [4].

(1) Voir tome X, pages 381, 500, 555 et 634, et le numéro d'août-septembre 1866, page 82.

(2) *Acapte,* droit féodal exigé par le nouveau seigneur lors du changement du maître du fief.

(3) *Hist. du Languedoc,* t. III, p. 566, et Collection Doat, reg. 100, f° 208.

(4) *Idem,* t. III, p. 613.

1136. *Raymond-Guilhaume de Benque* fait, conjointement avec le comte de Comminges, aux religieux de l'abbaye de Bonnefont, une donation qu'il confirma par son testament de l'an 1172 (1). En 1139, il assiste à la convocation des protecteurs de l'abbaye de Lezat, qui prirent la défense de cette abbaye contre ses ennemis (2). Il fit donation à Fortanier de Tersac, prieur de Sainte-Marie de Peyrissas, de la vicairerie de cette église (3).

1153. *Bernard de Benque*, témoin dans l'acte confirmatif de la fondation de Saint-Laurent par Arnaud Roger, évêque de Comminges. Il est probable qu'il était neveu de Compan de Benque, qui, dans l'acte de *guerpissement* de 1100 dont il vient d'être parlé, mentionne un de ses neveux du nom de Bernard, alors trop jeune pour porter les armes. *Et a Bernardo nepote mea similiter faciam facere istam guarpitionem cum talis erit qui armas portare poterit* (4).

1175. *Bonnefemme de Benque,* fille de Raymond-Guilhaume, épouse Roger de Montaut, chevalier célèbre par sa bravoure dans la guerre des Albigeois. Ces deux époux confirmèrent la donation faite par Raymond-Guilhaume à Fortanier de Tersac, prieur de Sainte-Marie de Peyrissas, de la vicairerie de cette église, en présence de *Galin de Benque*, de Vital de Case et de Raymond d'Astarac (5).

1232. *Bernard-Odon de Benque* donne à l'abbaye de Lezat des terres à Fustignac, moyennant 5 sols

(1) Documents en ma possession.
(2) Collection Doat, reg. 99, f° 382.
(3) *Idem*, reg. 100, f° 180.
(4) *Hist. du Languedoc*, t. III, p. 613. — *Hist. des Populations pyrénéennes*, t. Ier, p. 428.
(5) *Hist. du Languedoc*, t. V, p. 71, et Collection Doat, t. C, f° 180.

que l'abbé de Lezat doit lui payer. Dans l'énumération des objets cédés sont compris les *hommes* et les *femmes* (*homines, feminas, terras cultas et incultas, etc.*). *Blanche de Benque*, épouse de Arnaud-Raymond de Spel ou d'Aspet, et *Bernard de Benque*, son fils, consentent à cette donation dont *Raymond-Guilhaume de Benque* est témoin, et *Raymond de Benque* caution (1).

1238. *Raymond de Benque* autorise Gentille de Gensac, sa femme, fille de feu Aymar de Gensac et de Sybille d'Hauterive, à abandonner à Raymond VII, comte de Toulouse, tous les domaines qu'elle tenait de la succession de ses proches à Gonac, Bezenac, Montesquieu, et le château de *Rieux* de Volvestre (2), lesquels étaient tombés en commise, pour n'en avoir pas reçu l'investiture dans l'an et le jour après la mise en possession (3).

1244. *Bernard de Benque* figure au nombre des conseillers du comte de Comminges, dans l'acte d'hommage que fit ce dernier au comte de Toulouse (4).

1270. *Marie de Benque*, abbesse de l'abbaye de l'Oraison-Dieu (5).

1271. *Raymond de Benque* signa le *Saisimentum comitatûs Tolosæ* (6).

Gailhard de Benque, chevalier, seigneur de Benque, Montagut de Bourjac, Aulon, Ramefort et Cassagnabère, testa le 8 décembre 1286 par devant Me Arnaud Cottis, notaire de Cassagnabère.

(1) Collection Doat, reg. 100, fo 335.
(2) Cette dernière ville devint plus tard évêché.
(3) *Hist. du Languedoc*, t. VI, p. 15.
(4) *Hist. des Populations pyrénéennes*, t. Ier, p. 455.
(5) *Notice sur l'Abbaye de l'Oraison-Dieu*, par M. V. Fons, juge au Tribunal de Toulouse.
(6) *Nobiliaire toulousain*, p. 89.

Ses enfants étaient :

Raymond de Benque, chevalier, qu'il institue son héritier universel.

Arnaud-Bernard de Benque, chevalier, à qui il laisse le château de Montagut de Bourjac et des terres à Benque et à Escanecrabe.

Raymond-Guilhaume de Benque, chevalier, à qui il laisse la rente annuelle de 50 sols morlaas, assignée sur les revenus de Cassagnabère.

Frère Raymond-Bernard de Benque, chevalier,
Arnaud-Guilhaume de Benque, chevalier,
Arnaud-Raymond de Benque, chevalier, auxquels il laissa la rente annuelle de 50 sols morlaas assignée sur les revenus de Cassagnabère.

Gailhard de Benque, même rente sur les revenus de Lussan.

Guilhaume d'Aure,
Bernard de Marestang, auxquels il donne 50 sols tolzas pour leur légitime.

Brune Martine, sa fille, à qui il donne une rente de 25 sols tolzas sur les revenus de Lussan et de Benque.

Philippine, sa fille, à qui il lègue 2,000 sols.

Au nombre des témoins de ce testament sont :

Raymond-Arnaud de Benque, damoiseau ;
Guilhaume de Benque, damoiseau (1).

13... *Guilhem de Benque*, chevalier du Temple, figure dans les coutumes données par les Templiers à la ville de Montsaunès, qui était le siége d'une commanderie (2).

1307. *Raymond-Guilhem de Benque* (peut-être le même que le précédent), templier, commandeur de Boudrac, est mentionné dans la triste et célèbre

(1) *Manuscrit de Larcher*. Je dois la communication de ce document à l'obligeance de M. Magenties, archiviste des Hautes-Pyrénées.
(2) *Histoire des Populations pyrénéennes*, t. Ier, p. 464.

procédure qui amena la condamnation et la suppression de son ordre en 1313. D'après M. du Mège, le diocèse de Comminges était représenté par sept chevaliers dans cette procédure ([1]).

1337. *Bernard de Benque* figure dans une montre avec son cheval, estimé 40 livres ([2]).

1351. *Raymond-Guilhem de Benque*, seigneur d'Esparron. Le 15 septembre 1351, Pierre-Raymond II, comte de Comminges, lui fit donation de la justice d'Escanecrabe, par acte public devant Me Jean Anglade, notaire d'Alan ([3]).

1361. *Gailhard de Benque*, capitoul de Toulouse en 1361 ([4]).

1372. *Odet de Benque* servit sous le comte d'Armagnac Jean II, dans la guerre que ce dernier soutint contre Gaston-Phœbus, comte de Foix ([5]).

13... *Esclarmonde de Benque* épousa Odet III de Pardailhan, seigneur de Gontran, et fut mère de Odet IV de Pardailhan, qui se signala dans la même guerre ([6]).

1377. *Gailhard de Benque* (peut-être le même qui fut capitoul en 1361), figure comme fondé de pouvoirs de Jeanne, comtesse de Comminges, et de Marguerite, sa fille, avec plusieurs autres seigneurs, dans le traité de paix conclu entre Jean II d'Armagnac et Gaston-Phœbus, par l'entremise du duc d'Anjou, lieutenant pour le Roi en Languedoc. Il est désigné par les mots :

([1]) *Hist. du Languedoc*, t. VII. — *Notes de M. du Mège*, p. 7. — *Revue d'Aquitaine*, mai 1865.

([2]) Doat, reg. 164, f° 148.

([3]) La copie de ce titre est en ma possession.

([4]) *Nobiliaire toulousain*, p. 89.

([5]) *Histoire de la Gascogne*, par l'abbé Montlezun, t. III, p. 500.

([6]) Père Anselme, t. V, p. 176 A.

Nobilis et prudens vir G. de Benqua licentiatus in legibus (1).

14... *Jeanne de Benque*, épouse de Jean de Saint-Lary, IIe du nom, de la famille des ducs de Bellegarde (2).

1413. *Bertrand de Benque* fit, le 2 février 1413, aux habitants dudit lieu, un affièvement des bois de l'Embargade, qui fut l'origine de longs démêlés entre ses successeurs et la communauté (3).

1422. *Arnaud-Bernard de Benque* donne, le 3 septembre 1422, quittance de 200 livres d'or que lui devait noble Gaillard de La Roche, seigneur de Fontenilles (4).

1457. *Pierre de Benque* est mentionné dans la maintenue de noblesse de Jean de Benque, seigneur de Laslouères et de Fustignac en 1698 (5).

1459. *Jean de Benque* rendit hommage au Roi pour ses terres le 5 janvier 1459 (6).

1470. *Honoré-Jean de Benque,* seigneur de Benque, de Montagut, d'Escanecrabe et autres places, donna, le 7 février 1470, à la communauté de Benque, les coutumes dont nous avons parlé plus haut (7).

1489. *Arnaud-Bernard de Benque*, écuyer, rend hommage au Roi pour les terres et seigneuries de Benque, Gélat, Samouilhan, Montagut de Bourjac, Escanecrabe, Le Castera, Esparron, et pour quelques menus cens à Cassagnabère, Mondilhan, Saint-André et Puymaurin (8).

(1) *Hist. des Populations pyrénéennes*, t. Ier, p. 344.
(2) Père Anselme, t. IV, p. 304 A.
(3) Documents entre mes mains.
(4) Collection Villevieille.
(5) *Nobiliaire de Montauban et d'Auch*, p. 1203. Bibl. imp., *Manuscrits*.
(6,7,8) Documents entre mes mains.

1492. *Bertrand de Benque*. Jeanne de Villemur, sa mère, rendit hommage pour lui au Roi comme légitime administratrice de ses biens le 19 janvier 1492 (1).

1512. *Marguerite de Benque*, mentionnée dans le testament de Bertrand de Benque en date du 15 juillet 1514 (2), ainsi que *Jean de Benque* et *Quito de Benque*, son fils, seigneurs de Pujols, au diocèse d'Auch.

Isabeau de Benque, épouse de Raymond-Garcie d'Arcizas, écuyer, seigneur de la Broquère, qui lui laissa l'administration de ses biens, par son testament militaire du 22 novembre 1512, fait à Gadsalat, près Pampelune, où il avait été blessé au service du roi de Navarre (3).

1522. *Anne de Benque*, abbesse de Fabas ou de la *Lumière-Dieu*, abbaye fondée au douzième siècle, et qui ne recevait que des filles nobles (4). Elle résigna ses fonctions en 1539.

1548. *Espérance de Benque* épouse, le 24 novembre 1548, François de Pardailhan, capitaine de cent hommes d'armes (5).

1550. *Anne de Benque*, épouse de Pierre de Goiran, mentionnée dans les *Preuves* pour l'ordre de Malte faites en 1644 par Roger de Mun (6).

1573. *Jeanne de Benque*, abbesse de l'abbaye de Fabas, que le Roi lui accorda par brevet du 4 octobre 1573 ou 1574. Elle vivait encore en 1597 (7).

(1) Documents entre mes mains.

(2) Testament en ma possession.

(3) *Généalogie d'Arcizas* (La Chesnaye des Bois).

(4) Je dois ces renseignements à l'obligeance de M. V. Fons, qui a présenté à la Société d'Archéologie de Toulouse un mémoire sur l'abbaye de Fabas.

(5) Père Anselme, *Grands Officiers de la Couronne*, t. V, p. 191 E.

(6) *Catalogue des Chevaliers de Malte*, t. Ier, Bibl. de l'Arsenal.

(7) Renseignements fournis par M. V. Fons.

1576. *N... de Benque* eut une des deux compagnies dont Henri III augmenta son régiment des Gardes (1).

1583. *Julienne de Benque* épousa, le 18 mars 1533, Jean-Denis de Barrau (2).

1613. *Isabeau de Benque* épousa, le 1er octobre 1613, Jean d'Aure, seigneur de Moncla, fils de Bertrand d'Aure et de Catherine de Saint-Pastou. — Veuve le 14 mars 1618, sans enfants, elle épousa en secondes noces Jacques de Navailles, baron de Banos (3).

1615. *Catherine de Benque,* abbesse de l'abbaye de l'Oraison-Dieu (4).

1622. *Philippe de Benque,* seigneur de Villeneuve, reconnu créancier de François de La Valette, cardinal-archevêque de Toulouse, par arrêt du Parlement de cette ville du mois de février 1622 (5).

1623. *Anne de Benque* épouse, le 18 avril 1623, Louis de La Barthe, seigneur de Giscaro (6).

16... *Jean de Benque*, seigneur de Labatut, épouse Marie du Haget de Vernon ; sa fille unique,

1655. *Isabeau de Benque*, épousa, le 11 avril 1655, Nicolas d'Encausse, colonel au régiment d'Épernon, auquel elle apporta la terre et seigneurie de Labatut (7).

1659. *Léon-Paul de Benque*, chevalier de Malte (8).

1698. *Gabriel de Benque*, seigneur de Picayne, fit enre-

(1) Bibl. imp., *Manuscrits.*

(2) *Nobiliaire de Montauban et d'Auch,* art. *Barrau.*

(3) *Généalogie d'Aure.*

(4) *Notice sur l'Abbaye de l'Oraison-Dieu,* par M. V. Fons, juge au Tribunal de Toulouse.

(5) *Inventaire des Archives de la Haute-Garonne,* B. 415.

(6) Père Anselme, *Grands Officiers de la Couronne,* t. VII, p. 214 D.

(7) *Généalogie d'Encausse de Labatut.* (D'Auriac et Acquier.)

(8) *Hist. de l'Ordre de Malte,* par l'abbé de Vertot, t. VII, p. 10.

gistrer ses armes dans l'*Armorial général de la généralité de Montauban* (1).

FILIATIONS SUIVIES :

I. *N..... de Benque*, seigneur dudit lieu, a pour frère *Bertrand de Benque*, archiprêtre de La Trappe, au diocèse de Rieux, mentionné dans le testament de son neveu Bertrand de Benque, qui suit:

II. *Bertrand de Benque*, seigneur et baron de Benque, seigneur de Samouilhan, de Montagut de Bourjac, de Sainte-Rame, d'Esparron, du Castera en Comminges; de Vieusan, de Chellan, de Mongardin en Astarac; de Villemur en Magnoac, et autres places, fils de N... de Benque qui précède, épousa le 23 avril 1497 (2) Marguerite de Loumagne (de Leomania). Partant pour la guerre, il fit, le 15 juillet 1512, par devant Me ....., notaire à Toulouse, son testament, par lequel il institua pour son héritier Odet de Benque, son fils aîné, qui suit (3).

Bertrand de Benque avait un frère nommé *Bernard*, et deux sœurs : *Isabelle de Benque*, qui épousa N... de Mauléon, et *Braloïde de Benque*, qui épousa N... de Tersac, mentionnés dans le même testament.

III. *Odet de Benque*, seigneur et baron de Benque, seigneur de Samouilhan, de Montagut de Bourjac, de Sainte-Rame, d'Esparron, du Castera en Comminges; de Chellan, de Vieusan, de Mongardin en Astarac; de Villemur en Magnoac, et autres places, épousa, le 11 septembre 1519, Marguerite de Montaut (4). Le 19 octobre 1540, il rendit hommage au Roi pour toutes ses terres,

(1) *Armorial général de la généralité de Montauban*, art. *de Benque*. Bibl. imp., *Manuscrits*.

(2) *Catalogue des Chevaliers de Malte*, déposé à l'Arsenal, art. *Alexandre de Benque*, t. Ier.

(3) Titre en ma possession.

(4) *Nobiliaire de Montauban*, fo 1207. (D'après le baron d'Aubay, t. III, Odet de Benque aurait épousé Marguerite de Montaut le 7 février 1519.)

qu'il tenait, dit-il, « *en bon, humble et obéissant vassal et serviteur, sous la charge d'un homme d'armes, pour servir le Roi au ban et arrière-ban, quand plaira au susdit seigneur me mander* (1). » Le 25 juin 1569, il protesta contre l'atteinte portée à son droit de siéger aux États de Comminges immédiatement après l'Église et avant tous autres gentilshommes (2).

Son frère, *Jean de Benque*, mentionné dans le testament de leur père, fut archiprêtre de La Trappe, recteur de Maussac et chanoine de Lombez. Il testa le 18 septembre 1564, en faveur de Jean de Benque, baron dudit lieu, son neveu (3).

Ils avaient pour sœur *Catherine de Benque* (4).

IV. Les enfants d'Odet de Benque furent :

Jean de Benque, baron dudit lieu, héritier de son oncle, chanoine de Lombez (5), donna, le 26 janvier 1569, comme lieutenant de la compagnie de M. de Massez, quittance de 22 livres 10 sols (6).

Adrien de Benque, mentionné, comme fondé de pouvoirs de son père, dans la protestation de ce dernier, en date du 25 juin 1569, relative au rang qu'il devait occuper aux États de Comminges (7). Ces deux derniers n'ont pas laissé de traces.

Françoise de Benque, qui épousa, le 16 janvier 1541, Roger de Noé, chevalier de l'ordre du Roi (8).

Mative ou *Martine de Benque*, qui épousa Gabriel de Noé, seigneur de Montoussin (9).

Paul de Benque, seigneur et baron de Benque, seigneur de Beaulieu et de Montgras, épousa, le 29 octobre 1570, Louise d'Orbessan de Touges. Il testa le 12 avril 1588 (10). Il est à présumer que c'est lui que Montluc

(1,2,3,4,5,6) Titres en ma possession.
(7) Bibl. imp., *Manuscrits, Quittances.*
(8) Pièces fugitives du baron d'Aubay, t. III.
(9) *Catalogue des Chevaliers de Malte,* Bibl. de l'Arsenal, t. Ier.
(10) *Nobiliaire de Montauban,* f° 1207.

mentionne avec éloge dans ses *Commentaires* sous le nom de *Benque*. Il avait été enseigne de trente hommes d'armes des ordonnances du Roi, commandés par M. de Fontenilles (1).

V. Paul de Benque eut pour enfants :

Jean-Pierre de Benque, seigneur et baron de Casties et de Labraude, qualifié de *messire* dans son testament du 28 septembre 1623, qui avait épousé Gabrielle de Mont ou de Mun (2). Il était écuyer de la grande écurie du Roi et capitaine au régiment de Picardie (3).

François de Benque, seigneur de Labrande, mestre de camp d'un régiment d'infanterie au siége de Montauban, par commission du 25 octobre 1621 (4) ; c'est par erreur que ce grade est attribué, dans le *Nobiliaire de Montauban*, f° 1207, à Paul de Benque, père de François.

Alexandre de Benque, chevalier de Malte en 1597 (5).

VI. Jean-Pierre de Benque eut pour fils :

Jean-Antoine de Benque, seigneur et baron de Casties, seigneur de Bacquiers, qui épousa Jeanne de Barrau. Un jugement du Parlement de Toulouse, en date de 1649, lui défendit de prendre le titre de baron de Benque, qui appartenait aux nouveaux possesseurs de la terre de ce nom (6). Il testa le 7 octobre 1674 (7).

François de Benque eut pour fils :

Alexandre de Benque, seigneur de Picayne ou Pesquaine, qui fut maintenu dans sa noblesse par jugement de M. de Bezons, en date du 30 septembre 1669 (8).

VII. Jean-Antoine de Benque eut pour fils :

Jean-Pierre de Benque, seigneur et baron de Casties,

(1) Bibl. imp., *Manuscrits, Quittances*.
(2,7) *Nobiliaire de Montauban*, f° 1207.
(3) *Inventaire des Archives de la Haute-Garonne*, B. 344, registre.
(4,8) Pièces fugitives du baron d'Aubay, t. III.
(5) *Catalogue des Chevaliers de Malte*, Bibl. de l'Arsenal, t. Ier.
(6) Titres en ma possession.

seigneur de Labrande, qui fut maintenu dans sa noblesse, le 14 octobre 1698, par M. Lepelletier de La Houssaye (1).

EXTRAIT DU NOBILIAIRE DE MONTAUBAN ET D'AUCH

folio 1203 (2).

I. *Bertrand de Benque* épousa, en 1538, *Alianor de Benque*.

Il eut pour enfants :

II. *Jeanne de Benque,* qui épousa, le 23 avril 1571, Jean de Loumagne.

Bernard de Benque, seigneur de Fustignac, qui épousa, le 12 novembre 15.., Rose de Pujolet.

De ce mariage :

1° *Mathieu de Benque,* qui ne laisse pas de traces.

III. 2° *Jean de Benque*, seigneur de Fustignac, qui épousa, le 12 mars 1617, Françoise de Roquemaurel.

De ce mariage :

IV. *Jean-Mathieu de Benque,* seigneur du Tarte, qui épousa, le 2 septembre 1630, Isabeau de Roquemaurel.

De ce mariage :

V. *Jean de Benque*, seigneur de Fustignac et de Lasloueères, qui épousa, le 7 mai 1659, Marie de Soulancé, et qui fut maintenu dans sa noblesse, en 1659, par M. Le Pelletier de La Houssaye.

EXTRAIT DU MÊME NOBILIAIRE

page 1264 (3).

I. *Bernard de Benque,* seigneur de Pujos, a pour fils :

II. *Jean de Benque*, seigneur de Pujos, qui épousa, le 12 août 1547, Isabeau de Rivière, veuve du seigneur de Larboust.

(1) *Nobiliaire de Montauban,* f° 1207.
(2,3) Bibl. imp., section des Manuscrits.

De ce mariage :

III. *Bernard de Benque*, qui épousa Antoinette d'Auxion.

De ce mariage :

1° *Jean de Benque*, qui ne laisse pas de traces.

IV. 2° *Corbeyran de Benque*, seigneur de Peyrelongue, qui épousa Madeleine Adoue.

De ce mariage :

V. *Henri de Benque*, seigneur de Baudéan, qui épousa, le 26 septembre 1646, Catherine de Bordes.

De ce mariage :

Joseph de Benque, qui ne laisse pas de traces.

VI. *Jacques de Benque*, seigneur de Baudéan et de Peyrelongue, maintenu dans sa noblesse, le 11 février 1700, par M. Legendre.

—

Cette année, qui ouvre le dix-huitième siècle, clôt la série des documents que j'ai pu me procurer sur l'ancienne famille de Benque. On n'en trouve plus de traces désormais (1). Comment a-t-elle disparu du comté de Comminges, où elle avait occupé une aussi grande place? Rien n'a pu me le dire. Mais son nom appartient à l'histoire de mon pays, et je suis heureux d'avoir eu l'occasion de lui payer un tribut d'hommages en rappelant le passé d'une terre qui est un trait d'union entre elle et moi.

Cyrille de Mont de Benque.

(1) Mme de Montpezat, née de Lordat, par son testament daté du milieu du dix-huitième siècle, lègue à Mlle de Benque, *sa lectrice*, une rente annuelle de 200 livres. Cette clause testamentaire prouve que la famille de Benque était encore représentée à cette époque, mais qu'elle était bien déchue. (Testament en ma possession.)

NOTES EXTRAITES DES COMPTES

DE JEANNE D'ALBRET ET DE SES ENFANTS

1556-1608 (Suite) [1].

Dépenses de la maison de Jeanne d'Albret, 1571 [2].

(Extraits.)

Au sieur de Soolz, médecin ordinaire de la Royne, 200 l. t. pour ses gages.

A Me Jacques de Vandebourg, joueur de luth, 50 l. t.

A Marie Berthonneau, veuve de feu maître Jacques de Vandebourg, 100 l. t. pour les gages du défunt de l'année 1570.

A Me Pierre Marye, médecin ordinaire de la Royne, 800 l. t. pour ses gages.

A Me Jehan Felot, dit Ponneau, médecin de la Royne, 400 l. t. pour ses gages.

A Michel Mollu, épinette, 80 l. t. pour ses gages.

A Mathurin Auzou, valet de chambre et musicien, 100 l. t. pour ses gages.

A Me Jacques Brodeau, aumônier de la Royne, 200 l. t. qui lui ont été ordonnées par la Royne, outre les frais du voyage par luy fait à Genève l'année présente pour le service de ladite dame, pour le récompenser des pertes par lui souffertes audit voyage.

A Me Michel Baranger, trésorier général de Mgr le Prince, 493 l. t. pour avoir fait amener et conduire depuis la ville de Paris jusques en la ville de La Rochelle certaine quantité de vaisselle d'argent et un chariot qu'il a fait faire audit Paris.

A Me Martin Jouye, contrôleur de la maison de la Royne, 308 l. t. pour une montre d'or garnie de diamants et rubis par lui apportée de Paris pour le service de ladite dame.

A Henry de Vous, orfèvre et valet de chambre de la Royne, 780 l. t. pour final paiement d'ouvrages de son métier et pour

(1) Voir tome X, page 565, et les numéros de juillet et d'août-septembre 1866, page 43 et 117.

(2) B. 17.

certains grands livres et volumes de portraiture qu'il disoit avoir baillés au feu roy Henry, père de la Royne, sans en avoir été payé.

Au sieur de Vincens, 297 l. t. pour un cheval d'Espagne, poil noir, vendu à la Royne, qui en a fait don à Mgr le Prince son fils.

A M. le bastard (1), 560 l. t. pour don que la Royne lui a fait.

A Anthoine Pal et Bernard Roussel, syndics, députés et messagers des habitants du Val d'Andorre, sujets de la Royne, 40 l. t. dont S. M. leur a fait don en la ville de La Rochelle, le 2 mars.

A Guillaume Faustel, canonnier anglais, 48 l. t. pour déloger de La Rochelle et aller au pays de Béarn, où il était envoyé pour servir de son état à Navarrenx.

A Martin Navarre, soldat, 33 l. 12 s. t., en considération de quelques bons services qu'il a faits durant les dernières guerres près de M. le cardinal de Châtillon.

A Guillaume Cabrery, peintre, 27 l. 10 s. t. pour don que la Royne lui a fait.

A Samuel de Saint-Hilaire, fils de feu sieur de La Bougonnière, lui vivant ministre de la parole de Dieu, 43 l. 4 s. 6 d. t. qui lui ont été payés, savoir : ès mains de Minjon d'Arribey, huissier du Conseil, pour l'avoir tenu et defrayé audit lieu jusqu'à ce qu'il ait été rendu au collége et pension, et pour quelques parties de menues nécessités.

Au comptable, 200 l. t. pour la perte qu'il auroit trouvée en deniers clairs lorsque les coffres èsquels il avoit les deniers et papiers de sa charge cheurent et tombèrent dans l'eau, ès années 1562 et 1564, suivant la Royne en l'exercice de sa charge, l'une des fois dans une rivière près Bergerac, et l'autre dans le gave près Navarrenx, èsquels lieux après avoir fait mettre et tirer les coffres hors de la rivière pour en ôter et écouler l'eau, ledit trésorier fut contraint ouvrir les coffres sur le bord des rivières et en tirer papiers et registres, argent et autres choses, en assistance d'infini peuple qui étoit lors là assemblé.

(1) M. de Comminges, fils naturel d'Antoine de Bourbon.

Dépense extraordinaire de Jeanne d'Albret pendant le mois de décembre 1571 (1).

(Extraits.)

A Étienne La Faige, 42 l. 14 s. t. pour dépense faite depuis Miramont en Auvergne, distant de quarante lieues de Nérac, lui, un nain et un cheval, amenant ledit nain à la Royne que Mme de Miramont lui envoyoit, et pour don de la Royne.

A des violons qui avoient joué devant la Royne et Madame étant à Nérac, 4 l. 16 s. t.

A maître Pierre Gervais, orfèvre de la Royne à Pau, pour avoir réparé une cage garnie d'argent, 4 l. 5 s. t.; — pour avoir refait un petit port d'argent, 10 s. t.; — pour avoir fait un étui de lunettes garni d'argent taillé et neslé, 50 s. t.; — pour avoir raccoutré la montre d'argent de la Royne, en laquelle il auroit mis trois rubis et une émeraude avec une perle, » l. t.

A Gilles Popiot, mercier de la Royne, pour deux aunes de Chatellerault pour faire de la toile cirée pour couvrir l'épinette, 45 s. t.

A Nicolas Hurtault, tapissier de la maison de la Royne, pour sangles à faire des bretelles pour porter l'épinette de Madame, 15 s. t.

A Jehan Jousselin, marchand de Nérac, 10 l. 8 s. 6 d. t. pour 139 livres de fer qu'il a fournies pour faire les barres du poële de la Royne qui se mettra dans son chariot pour servir à résister au froid.

A Jacques Feullu, sellier en l'écurie de la Royne, pour avoir rhabillé le chariot branlant de la Royne qui estait rompu, mis deux baches grasses sur la couverture, 20 l. t.

Au sieur de Saint-Laurent, 271 l. 12 s. t. pour un cheval d'Espagne, poil bai, acheté de lui par la Royne et donné par S. M. à Mgr le Prince étant à Nérac.

A Girault Lortal, martinier, 27 l. 13 s. 6 d. t. pour 61 l. 1/2 de cuivre en platte qu'il a livrées à Ferre, ingénieur de la Royne, pour servir à faire un poële dans lequel on mettra du feu pour le mettre dans le chariot de la Royne.

A la Bourbonnette, boulangère de Nérac, 4 l. 16 s. t. pour

(1) B. 21.

quelques petits gâteaux qu'elle a présentés à la Royne et à Madame.

A l'argentier, 20 l. t. pour cinq charretées de charbon qui ont servi au cabinet et librairie de la Royne et à La Coste, sommelier de paneterie, pour faire des confitures, étant à Pau.

A deux hommes venus de Nérac de la part de M. de Biron pour porter un chevreuil et autres choses à la Royne, 10 l. t.

A Berthelémy Moret, conducteur de la litière de la Royne, 7 l. 13 s. t. pour ce qu'il a dépensé lui troisième et trois mulets allant de Nérac à Gabarret pour y mener ladite litière, pour mener dedans le sieur de Tannus, gentilhomme de Mgr le Prince, qui y étoit demeuré malade.

A un homme qui a porté un perroquet de La Jarrie à Rouflac, 56 s. t.

A Simon Duval, valet de chambre de Madame, 4 l. 16 s. t. pour quatre douzaines de bottes de cordes de luth qu'il a achetées pour le service de Madame.

A maître Macé Duperray, argentier de Mgr le Prince, 13 l. 15 s. t. pour un double ducat et un noble rose baillés à maître Pierre, l'orfèvre de Pau, pour dorer l'assiette de Madame.

Compte dernier (1) *que rend Gaillard Galland de la charge qu'il a eue des finances de la feue Royne, de glorieuse mémoire, décédée à Paris le 9 juin année du présent compte (1572), des six premiers mois d'icelle année et deux jours du mois de juillet suivant que le bâton de la maison de la feue Royne fut rompu à Vendôme par le sieur de Roques, Jehan Secondat, son maître d'hôtel ordinaire, le Roy à présent regnant étant alors à Vendôme, qui voulut et ordonna en suivant l'intention de la feue dame que tous ses gentilshommes, dames, damoiselles et officiers domestiques fussent entièrement payés de leurs gages de l'année.*

(Extraits.)

Le comptable se charge de plusieurs assignations par lui baillées sur les deniers de la charge du sieur de Baranger (trésorier général) pour gages dûs à aucuns domestiques, que le comptable estime avoir été acquittées et dont ledit Baranger et lui devoient ensemblement compter, comme il est accoutumé faire entre gens de leur qualité, afin que la recette et dépense

(1). B. 35.

de leurs comptes fût plus nette et certaine ; mais quelque diligence que ce trésorier ait pu faire à l'endroit dudit Baranger, il ne l'a pu tirer à compte ; la faute et coulpe n'en doit être attribuée au comptable, mais au sieur Baranger qui a refusé chose si juste et raisonnable ; outre cela, la journée de la Saint-Barthélemy est depuis survenue, qui a fait égarer au trésorier plusieurs papiers des comptes.

De la demoiselle Du Verger, 2,000 l. t. prêtées à la Royne pour déloger de Tours au mois de mars 1572.

De la demoiselle de Réné, 3,000 l. t. prêtées à la Royne au mois de mai, passant lors par sa maison pour aller de Vendôme à Paris. Il seroit advenu aussitôt que la Royne fut délogée de la maison de la demoiselle de Réné, elle tomba malade d'une grande maladie qui empêcha qu'elle ne put envoyer au comptable le double d'un contrat de constitution de rente, et peu de temps après l'arrivée de la Royne à Paris, elle tomba semblablement malade de la maladie dont elle est décédée.

Du sieur de Juscort, Me Gilbert Rousseau, 2,400 l. t. que ledit Juscort avoit dès le mois de mai empruntées à Tours pour le service de la Royne qui lui avoit, par lettres écrites à Paris, mandé luy trouver quelque bonne somme de deniers à constitution de rentes ou autrement, ce que ledit Rousseau eut bien pu faire s'il eut voulu recevoir les conditions qui lui étoient proposées et pour cette cause ne prit à Tours pour aider et secourir la feue Royne à supporter les grands frais qui lui convenoit faire pour le mariage du Roy que ladite somme de 2,400 livres qu'il porta avec lui à Paris, allant au mois de mai servir son quartier, et trouva ladite feue dame malade de la maladie dont elle est décédée, qui lui fut une occasion grande de vouloir renvoyer ladite somme à Tours, de quoy il fut empêché par feu M. de Francourt, chancelier, et le sieur de Bétut, secrétaire des commandements et finances de la feue Royne, lesquels priant et requérant affectueusement ledit sieur de Juscort que à cause de la grande nécessité de deniers qui étoit lors en la maison de la feue dame qu'il falloit secourir de médecins et autres remèdes nécessaires, vouloir icelle somme mettre ès mains du trésorier. A quoy ledit de Juscort et le trésorier obéirent.

De Me Jehan Viala, conseiller au Parlement de Paris, 6,000 liv. t. pour lesquelles, après le décès de la feue Royne, à la prière de MM. de son Conseil privé, ce trésorier et les sieurs de Pomereu et de Juscort lui ont vendu et constitué sur leurs biens 500 l. t. de rente, afin que de ladite somme de 6,000 l. t. ils pussent faire porter, mener et conduire le corps de la Royne en l'honneur que sa grandeur le requéroit de la ville de Paris à Vendôme, où il a été inhumé.

DÉPENSE :

Une ordonnance de la Royne, donnée à Lectoure le 12 janvier 1572, par laquelle est mandé au trésorier de mettre de quartier en quartier la somme de 300 l. t. ès mains du Roy, son fils, par sa quittance pour ses menus plaisirs.

Une autre ordonnance du même jour pour payer à Madame, de quartier en quartier, 150 l. t. pour ses menus plaisirs.

A la demoiselle de Thurier, gouvernante des filles d'honneur de la Royne, 120 l. t. pour une robe de satin et deux aunes de velours que les gouvernantes ont de toute ancienneté accoutumé d'avoir chacun an.

A Perrine Guyon, lingère de Châtellerault, 20 l. t. pour quelques chemises et autres besognes qu'elle avoit baillées au feu sieur de Chavigny, soi disant bastard du feu roy de Navarre.

Au sieur de Marcous, 376 l. 8 s. t. pour faire un voyage exprès et sur chevaux de poste de la ville de Vendôme à La Charité, Cognac et Montauban et encore ailleurs où S. M. lui avoit commandé pour la reddition desdites villes, baillées en garde par le Roy, lors du traité de la pacification des derniers troubles.

A Thierry Badouère et Jehan Le Constançois, 896 l. t. savoir: au premier 784 l. pour une montre horloge enrichie de pierreries, et au second 112 l. pour une autre petite montre de laquelle la Royne a fait don à Madame, sa fille.

A Me Gilbert Rousseau, contrôleur de la maison de la feue Royne et à présent du Roy, 168 l. t. pour payer la pension, nourriture, accoutrements et tout entretenement de Guillaume et Marc Arraulx, pauvres enfants orphelins de Tours, lesquels la Royne commanda, passant en 1572 par Tours, être mis à métier par charité et aumône.

Rend ce trésorier un rôle de dépense faite par la Royne depuis le 16 mai, qu'elle arriva à Paris, jusques à son décès, tant en achats de besognes d'or que de plusieurs pierreries, joyaux et autres choses pour son plaisir et notamment pour le mariage du Roy, qui a vu et entendu ladite dépense, 26,161 l. 8 s. t.

Un autre cahier de semblable dépense, 5,971 l. 17 s. 6 d. t.

Un autre cahier de la dépense payée depuis la mort de la Royne à plusieurs personnes qui ont besogné à l'inventaire de ses biens meubles, 537 l. 4 s. t.

Au trésorier, la somme de 500 l. t. qu'il perdit des deniers de sa charge et du maniement qu'il avoit en la maison de Madame la Princesse le jour Saint-Barthélemy 1572 à Paris, outre grand nombre de papiers et autrement ses habillements, meubles et chevaux qui lui furent pris et ravis en son logis par les pillards et voleurs, et ladite somme de 500 l. t. par son hôtesse, et un valet qu'il avoit, lequel il n'a pas depuis vu ni d'icelle ouï parler. Et d'autant que le larcin de ladite somme a été fait par ladite hôtesse et ledit valet qui avoit la clef de son coffre, ce trésorier n'en a pu faire informer, d'autant que ceux mêmes desquels il eût pu tirer preuve au cas que le larcin eût été autrement fait s'étoient les mêmes larrons, car au logis n'y étoit pour lors logé que M. le maitre d'hôtel Vaulx et quelqu'un de ses valets qui s'en étoit fui dès le matin, comme avoit semblablement fait ce trésorier et sa femme, lesquels pour pourvoir à leurs affaires avoient laissé le valet en leur logis avec une instante recommandation et à son hôtesse de conserver tout ce qu'ils y laissoient comme le surent bien faire à leur profit et au dommage de ce trésorier, qui eût perdu tous ses papiers sans l'aide et secours qu'il eut du clerc de M. Pomereu, à qui il en est tenu et obligé. (Les 500 l. t. sont rayées par la Chambre des Comptes.)

Au trésorier, 150 l. t. pour avoir fait conduire les papiers des comptes qu'il avoit à rendre des années 1571 et 1572, après la fête de la Saint-Barthélemy, depuis Paris jusques à Tours et depuis iceux faire porter au château de la ville de Vendôme pour y être conservés durant les guerres, de laquelle ville ce trésorier les a fait apporter à Pau passant par Agen.

(La suite au prochain numéro.) **Paul Raymond.**

LE PRÉJUGÉ DE LA RAGE

OU DE L'INNOCUITÉ DU VIRUS RABIQUE SUR L'ESPÈCE HUMAINE

précédé d'une Lettre à M. le Préfet de police

par FAUGÈRE-DUBOURG. — Paris, E. Dentu, 1866, 1 vol. in-18 de 126 pages.

Tous les lecteurs de la *Revue d'Aquitaine*, je ne crains pas de le dire, ont gardé de M. Faugère-Dubourg le meilleur souvenir, et ses piquantes impressions de voyage, sa vive et spirituelle notice, malheureusement inachevée, sur Théophile de Viau, resteront au nombre des plus aimables pages de ce recueil. Aussi, nul ne s'étonnera de la sympathique curiosité avec laquelle j'ai lu le livre que vient de publier ce collaborateur si distingué; nul ne s'étonnera non plus, je l'espère, de l'étendue que je donnerai à l'analyse de ce petit livre. L'importance et la nouveauté du sujet justifieraient suffisamment les développements de mon compte-rendu; mais j'avoue que ce qui les justifie à mes yeux encore davantage, c'est le désir si naturel, si légitime, de s'occuper tout à son aise d'un homme que l'on a beaucoup goûté, dont on a vivement regretté la longue absence, et que l'on est tout joyeux de retrouver enfin.

Dans la lettre à M. le Préfet de police, qui sert de préface à l'ouvrage, M. Faugère-Dubourg raconte que, le 10 mai 1866, un jeune homme mourut à Montreuil, « emporté presque subitement par ce mal inconnu que, faute de définition meilleure, et pour éluder d'embarrassantes difficultés, les médecins appellent *hydrophobie*, ou, plus vulgairement, *rage*, » et que le bruit courait que la police avait empoisonné le malade. M. Faugère-Dubourg s'étant élevé contre l'absurdité d'un pareil bruit, on lui tint partout ce langage : « Que diable voulez-vous qu'on fasse de plus? Puisque l'enragé est condamné d'avance, puisqu'il est impossible qu'il en revienne, c'est bien le moins qu'en mettant les autres à l'abri de sa fureur contagieuse,

on lui rende le service d'abréger ses souffrances. Ici, à Paris, l'usage de la boulette est consacré; mais, en province, on ouvre les quatre veines au malade, ou bien on l'étouffe sous un matelas... » « J'eus beau crier, m'emporter, dit-il, invoquer l'inviolabilité de la vie humaine, parler du Code pénal, assimiler ces façons barbares de procéder à un acte criminel, attester qu'il n'y avait au monde ni Préfet de police, ni médecin qui pût consentir jamais à ce rôle de bourreau, je n'entamai pas la moindre conviction... » L'auteur continue ainsi : « Maintenant, je vous le demande, Monsieur le Préfet, est-il possible que l'administration et le corps médical restent sous le coup de semblables suspicions? Songez-y : si l'on parle ainsi aux portes de Paris, la ville des lumières, en province, ce doit être cent fois pis encore. Vraiment, c'est à faire trembler. Eh quoi ! parce que, mordu ou non par un chien accusé d'être enragé, on présentera les caractères d'une maladie nerveuse devant laquelle les médecins déclinent leur compétence, on sera à la merci de fanatiques qui s'imagineront faire œuvre pie en vous étouffant ! La question touchant aux conditions les plus sérieuses de la sécurité publique, c'est à qui a la charge de cette sécurité qu'il appartient de la résoudre. Seule, l'administration parle avec autorité aux populations, et la première chose à faire serait, d'après mon humble avis : 1° de supprimer radicalement les mesures préventives contre la rage, qui ont atteint jusqu'ici, partout où elles ont été appliquées, en augmentant sensiblement les cas de rage, des résultats absolument contraires à ceux qu'on se proposait; 2° d'apprendre aux populations que les malades présentant les caractères du mal si improprement désigné sous le nom d'*hydrophobie*, ne font courir aux gens qui les approchent le risque d'aucun danger. De l'aveu de tous les médecins, M. Dupuytren en tête, ces malades, en effet, ne cherchent jamais à mordre, et la science n'a pas encore relevé un seul cas sérieux de rage

transmise de l'homme à l'homme. Voilà ce qu'on peut affirmer, en s'appuyant sur des faits acquis à la science; c'en est assez déjà pour ramener auprès de ces victimes d'un fatal préjugé ceux qu'en éloignaient des craintes chimériques, et prévenir le danger des exécutions sommaires. »

M. Faugère-Dubourg voudrait que ces excellents résultats fussent complétés par des mesures plus générales, et il demande qu'une enquête sérieuse nous apprenne ce qu'il faut définitivement penser de la rage. En attendant, il tient à attacher le premier le grelot; et telle est l'origine des observations qui forment l'intéressant volume que nous allons minutieusement examiner.

L'auteur esquisse d'abord, en quelques lignes fort malicieuses, l'histoire de la médecine, et il cite, au sujet de cet art si ondoyant et si divers, l'axiôme : *Errare humanum est.* Il se plaint de la résistance désespérée que la plupart des médecins opposent au progrès. Je trouve ici (page 13) un beau et fier passage que l'on aimera à me voir citer : « ..... Un homme, dix hommes, cent hommes, ne suffisent pas toujours à emporter d'assaut la citadelle de l'erreur, où s'enferment la tradition, la doctrine et l'esprit de parti. Qu'importe! les hommes qui tombent sous les murs comblent les fossés, font aux autres un pont de leurs corps, et ce n'est pas mince gloire, même vaincu, même mort, que de contribuer ainsi à la victoire. C'est ce rôle de fascine que j'ai choisi. En m'attaquant à un préjugé enraciné aussi bien dans l'opinion publique que dans les Académies, à ce préjugé de la rage, que les Facultés, les Conseils d'hygiène, les administrations publiques ont consacré sans l'avoir approfondi jamais, je sais ce qui m'attend et suis d'avance résigné à mon sort; je serai écrasé, foulé aux pieds, mais peut-être aussi aurai-je montré le chemin et signalé le point faible de la place. »

M. Faugère-Dubourg nous apprend que si ses premiers doutes au sujet de la rage canine et de sa transmissibilité

du chien à l'homme sont nés de cas qu'il a eu l'occasion d'observer lui-même, ces doutes ne se sont complètement confirmés que par l'étude des livres de tous ceux qui ont écrit sur l'hydrophobie, depuis Celse jusqu'à M. Bouley, en passant par Vaughan, Chirac, Trolliet, Villermet, Youatt, Boudin, Magendie, Bréchet, Bosquillon, Portal, Vernois, Tardieu, Caffe, Sanson, Renault, etc. Le mordant écrivain qui, tout à l'heure, lançait (page 14) une si plaisante épigramme contre « cette technologie épineuse, où les savants aux abois se pelotonnent comme des hérissons (1), » affirme que « quiconque voudrait avoir une idée de la tour de Babel n'aurait qu'à venir s'instruire à cette école, » et, avec la verve la plus heureuse, il énumère toutes les contradictions des auteurs; et, certes, il ne s'est point vanté quand il a dit (page 18) : « Il n'était qu'un homme tel que moi, initié par raccroc à certains mystères du rite médical, pour casser les vitres du temple et jeter par les fenêtres le bonnet doctoral. » Rien n'est amusant comme le chapitre consacré à la discussion des diverses définitions données jusqu'ici du virus par les maîtres de la science (2). L'auteur proposerait volontiers la formule suivante : « Partout où il n'y a pas identité ou très proche parenté d'espèce, les parasites vivant sur une espèce meurent ou se transforment sur une autre. » Il n'a pas la prétention de donner force de loi à ces explications : « Je n'ai pour cela (dit-il, page 30) ni la science ni l'autorité requises; seulement, comme je pressens une vérité de ce

(1) Il en pleut, des épigrammes, et des plus jolies, de la première à la dernière page du livre. En voici une sur de contestables expériences, présentées pourtant comme décisives : « Ce qui tendrait à prouver que, surtout en médecine, les expériences ne réussissent le plus souvent que grâce à la bonne volonté qu'on apporte à les faire réussir. Aide-toi, Esculape t'aidera. » En voici une autre : « Personne ne le sait, ce qui n'empêche pas un médecin de l'expliquer; au contraire. »

(2) M. Faugère-Dubourg critique avec raison (p. 19) la définition de Nysten. Il est bon de faire observer que cette définition n'a pas été maintenue dans la onzième édition du *Dictionnaire de Médecine* (1858), édition à laquelle ont présidé MM. Littré et Ch. Robin.

côté, je la pose comme un jalon sur ma route et reviens à mon sujet avec l'espoir qu'un jour, peut-être, traçant sur le sol à peine effleuré par moi un sillon plus droit et plus profond, quelque laboureur consciencieux fera lever les germes de cette semence jetée aux vents. »

M. Faugère-Dubourg établit (page 35) que le refus de nourriture et l'horreur de l'eau sont loin d'être des signes caractéristiques de la rage chez le chien. « Cette horreur de l'eau (dit-il), préjugé si désastreusement répandu par ceux qui ont appelé la rage *hydrophobie*, se rencontre même très rarement chez le chien. L'animal enragé recherche l'eau le plus souvent au lieu de la fuir; et quand, aux approches de la mort, les constrictions de sa gorge s'opposent à la déglutition, il plonge désespérément sa tête dans le vase contenant le liquide, et, comme a dit M. Bouley, *mord l'eau qu'il ne peut plus boire.* » Le sagace observateur ajoute (page 36) que « la bave dont on a tant parlé, cette bave où les docteurs Magendie et Bréchet avaient cru trouver le virus rabique, non plus que les boutons sous la langue, les *lysses,* ne constituent pas un diagnostic sérieux. Il est des chiens enragés dont la cavité buccale est aride, sèche; d'autres dont la bouche est à l'état parfaitement normal. » Opposant les effets de la rage canine aux effets de la prétendue rage humaine, M. Faugère-Dubourg constate entre ces effets de nombreuses et frappantes différences. Il attribue l'horreur de l'eau, chez l'homme dit *enragé*, à l'influence de l'imagination, à l'obsession du préjugé. En d'autres termes, le virus du chien n'entre dans tout cela que pour l'effroi qu'il inspire.

M. Faugère-Dubourg n'attribue pas pourtant à l'aberration mentale le tribut de cent quatre-vingt-quinze victimes humaines payé en dix ans, de 1852 à 1862, au *minotaure de la rage,* pour employer sa pittoresque expression, et il fait une certaine part aux morsures considérées en elles-mêmes, et à des maladies telles que les névroses.

L'auteur aborde ensuite le traitement de la rage tel qu'il est pratiqué soit par les médecins, soit par les charlatans, et il se garde bien d'oublier la fameuse omelette, dont il nous donne la recette, et qui agit comme calmant... de la peur, et en vertu du dicton : « C'est la foi qui sauve. » Il discute deux exemples récents de morts dues à la rage, dont un est celui de Montreuil, et il montre combien, dans les récits des journaux, et notamment du vénérable *Constitutionnel*, de nombreuses exagérations sont venues tromper les candides lecteurs. Il étudie les influences climatériques, et nous rappelle qu'en Russie, où il fait si froid, et en Orient, où il fait si chaud, la rage est pour ainsi dire inconnue. Enfin, il énumère les progrès de la science, dus en grande partie à M. Bouley, l'auteur du *Rapport sur la rage* présenté à l'Académie de médecine en 1863, et il finit en citant ces paroles du savant docteur Tardieu, dont il avait déjà décoré, en guise d'épigraphe, le frontispice de son livre : « La rage est un mal qui doit disparaître. »

Je n'oserai pas donner sur tous les points raison à M. Faugère-Dubourg; mais, comme lui, je souhaite de toute mon âme qu'une enquête souveraine confirme ou renverse la thèse si consciencieuse et si habile soutenue par lui. Ses vastes recherches, ses fines observations, son grand bon sens aiguisé d'esprit, comme celui d'Alphonse Karr, lui assurent un nombre immense de lecteurs. Le succès du livre fera celui des propositions de l'auteur; et si, après les plus patientes et les plus sûres investigations, la science déclare que la rage, chez nous, est chose purement imaginaire et doit être traitée en conséquence, M. Faugère-Dubourg deviendra un des bienfaiteurs de l'humanité, et nos enfants seront bien ingrats s'ils ne lui élèvent pas une statue !

Philippe Tamizey de Larroque.

LES DERNIÈRES LETTRES

D'ANTONY DE MENOU

—

J'ai hésité à livrer cette correspondance intime au public; mais elle renfermait pour les jeunes gens, tentés trop souvent par la carrière des lettres, une leçon que je n'ai pas cru devoir laisser inédite. On y voit comment les illusions de la jeunesse aboutissent aux angoisses, et combien cet immense atelier de Paris est insuffisant pour satisfaire à toutes les aspirations et donner du travail à toutes les intelligences. Celui qui a écrit les lettres ci-après était un jeune homme très connu en Gascogne et, en dernier lieu, dans toute la France par ses malheurs. A sa dernière heure, il n'a eu à son chevet, pour le consoler, qu'une ombre de notoriété. On a deviné qu'il va être question du vicomte Antony de Menou. Souriant à l'avenir, il était venu nous rejoindre avec l'espoir de trouver une veine immédiate dans le grand jeu de l'existence parisienne. La misère et la lutte l'ont conduit à la tombe avant que son rêve d'artiste eût pu prendre une forme positive. Son exemple, néanmoins, restera inefficace, comme celui de Malfilâtre, de Gilbert et d'Hégésippe Moreau. Toujours la jeunesse se précipitera vers Paris, la terre de promission, pour y trouver le plus ordinairement épreuves de toutes sortes, douleurs physiques et morales, désenchantement et consomption.

Deux ou trois mois avant sa mort, pour répondre à ses pressants appels, j'allai, en compagnie de mon ami A. Larroche, visiter de Menou en son logis d'Asnières. Il nous accueillit avec une cordialité chaleureuse. Je crois voir encore sa tête desséchée par les souffrances; son visage distingué avait pris les tons et les reflets de l'ivoire jauni. Ses longs cheveux noirs tranchaient sur cette pâleur de

mort et l'augmentaient encore. Je me figurais être en présence de l'une de ces ombres du Dante conservant encore, à l'état fluidique, la forme du corps humain. La force morale galvanisait encore cet être, dont la parole était fiévreuse et palpitante comme son cœur. Son pressentiment d'une fin prochaine doublait son activité. Il s'agitait pour ne pas être surpris par la mort dans une obscurité complète. La foi et le doute dans la vie se succédaient en son âme avec une mobilité inouïe. Tantôt il recouvrait l'espérance, tantôt il faisait l'autopsie morale de son mal et le déclarait incurable. Son appartement se trouvait au dessus d'une guinguette où tout était réjouissance. et vacarme. Ce contraste entre le locataire d'en haut et les consommateurs d'en bas était douloureux; mais la douce philosophie de Menou lui faisait partager leurs plaisirs des oreilles et des yeux. Quelque temps après, cependant, il changeait de demeure; ce fut sa dernière étape dans la vie, car au bout d'une semaine il rendait le dernier soupir, heure fatalement prévue, comme on va le voir, par les lettres qu'il nous adressa durant la période extrême de sa maladie.

J. N.

—

Château de Saint-Lary (Lot-et-Garonne), 29 mars 1865.

Mon cher monsieur Noulens,

J'ai lu la réponse gracieuse que vous avez faite à Branet; la bienveillance est le propre des gens arrivés ou en voie de l'être.

Huit pages ne suffiraient pas pour vous mettre au courant de ma situation littéraire, et puis les messieurs de Saint-Lary, que vous connaissez, ne me laissent pas une minute de repos, et me confisquent les plumes après vingt lignes.

J'arrive à Asnières vendredi soir, 1, rue de Normandie, sur la berge de la Seine, la première rue à gauche en descendant

la gare. J'espère que vous me ferez l'honneur et le plaisir de venir me voir, je ne dis pas au premier beau jour, mais au premier rayon de soleil.

Si une maladie des voies respiratoires ne me rendait pas à peu près incapable de mouvement, je serais allé, comme il sied, rue Gaillon. Vous voudrez bien m'excuser de ne le point faire : monter des étages est pour moi l'asphyxie, et prendre des voitures est pour mon gousset le vide; or, je marche à peine.

Je compte sur votre aimable visite, et vous serre la main, bien cher confrère.

Vte DE MENOU.

—

Mon cher Noulens,

Votre lettre est on ne peut plus chaudement confraternelle. Je m'y attendais, du reste, je dois vous l'avouer.

C'est un malade qui apprend avec peine que vous avez été souffrant, et sait apprécier ce que vous avez dû éprouver d'impatience fiévreuse, d'ennui et de souffrance.

Oui, un petit appel à vos abonnés, mais seulement au nom du courage non récompensé, au nom de la souffrance pour qui le succès de la souscription sera un baume, un agent puissant pour prolonger les jours d'un impressionnable phthisique.

En fait d'extraits, je vous donnerai le moins possible pour ne pas être gênant : une traduction assez réussie des trente-deux vers de *Me cal mouri*, de Jasmin; des vers gais, datés de Condom, où ils ont été faits du reste, et intitulés : *A propos d'une dinde truffée;* deux pages au plus de roman historique, une description colorée de combat, par exemple.

J'ai encore un service à vous demander : j'ai déjà, deux lignes de Lamartine ; je vais en avoir dix ou quinze de Théophile Gautier. Francis Wey, Dalloz *(Moniteur)*, Ganesco, rédacteur en chef de l'*Europe,* Th. de Banville, Jules Janin, Pelletan, m'ont envoyé leurs adhésions.

Eh bien ! je désire, je souhaite, je veux la vôtre.

J'ai des notes toutes prêtes pour vous. Venez donc me voir :

je déjeune de onze heures et demie à midi. Je vous ferai goûter d'un bordeaux jeune (cadeau d'ami), qui a le mérite d'être naturel comme de l'eau.

Nous nous concerterons.

Je vais mieux; je durerai peut-être plus qu'on ne pense et que je ne pense.

Je vous attends demain jeudi, 11 mai, fin de la semaine, selon votre promesse, etc.

Vte DE MENOU.

1, rue de Normandie, Asnières.

—

Mon cher Noulens,

Quatre ou cinq jours après cette lettre, vous recevrez quelques prospectus qui vous apprendront bien des choses.

Bref, je suis sur le point de *remercier mon boulanger*, ou, pour parler moins pittoresquement, je m'en vais mourant. Je viens d'entrer dans le troisième et dernier degré (période des cavernes) de la phthisie dont je souffre depuis six ans.

Je publie un petit volume intime; j'espère que vous allez me récolter quelques souscripteurs parmi vos nombreuses connaissances dans les lettres, parmi les artistes et la littérature du boulevard.

Savez-vous combien l'excellent Branet, en trois jours, sans me prévenir, m'a recueilli de souscriptions dans Condom ?

Cinquante-sept! C'est mythologique!

Répondez-moi par le retour du courrier, ou venez aussitôt, je vous prie. Si vous êtes débordé de travail, comme moi, je vous excuse de n'être pas encore venu; mais, maintenant, je ne vous excuserai plus.

Les souscriptions que je tiens déjà couvriront en partie mes premiers frais; le reste sera à peu près bénéfice.

J'en ai grand besoin, du reste, car je tiens, *mordicus*, à mourir dans ma chambre, dans mon lit, et non dans certains lits blancs numérotés et rangés par mornes files.

Pouah! Et puis cette atmosphère tiède sentant on ne sait quoi... le cataplasme, peut-être; la mort, à coup sûr!

Toutefois, s'il fallait absolument, je serais ferme et intrépide jusqu'au bout...

Dans ces heures tristes, on ne ment pas quand on jure, comme je le fais pour vous, reconnaissance et amitié.

Vte DE MENOU.

—

Mon cher Noulens,

La fin de la semaine se passe, « *mironton,* » et vous ne venez pas ! Elle est passée, et vous n'êtes pas venu !

J'ai cependant la plus extrême, la plus excessive hâte de vous voir.

J'ai besoin de conseils pratiques ; j'ai besoin de m'entendre avec vous pour un tas de choses.

Je suis débordé, inondé de travaux, sans compter cinq à six lettres à écrire par jour.

J'ai déjà des lettres appréciatives élogieuses, toutes après lecture d'extraits de mes treize œuvres : de Lamartine, Hugo, Gautier, Francis Wey, Paulin Limayrac, qui souscrit pour 50 francs !

Que vous dirai-je pour vous faire arriver ? Vous dirai-je que nous irons boire du book excellent ? car je sors, je promène, je *fumote*, allant mieux.

Allons ! la rue Gaillon n'est pas si loin de la gare Saint-Lazare, et Asnières n'est qu'à dix minutes de Paris, le temps de fumer une cigarette.

Recevez d'avance, cher frère, mes remerciements bien affectueux.

Vte DE MENOU.

—

Mon cher Noulens,

Votre tout aimable visite m'a fait beaucoup de plaisir, énormément de bien.

Je mettrai à profit, croyez-le bien, vos sages conseils pratiques ; et si j'en ai besoin encore, je ne me gênerai pas pour vous en demander.

Votre promesse d'avancer de dix jours le lancement de votre *Revue* me touche vivement, me va au fond de l'âme.

J'attends de vous que vous écriviez sur moi ce que tant de gens de lettres, que je ne connais pas et dont, par conséquent, je n'ai pas l'oreille, n'auront pas écrit ou n'auront pu écrire à la lecture d'extraits seulement.

Je compte sur vous, comme je vous l'ai dit, car votre tempérament est ardent et généreux...

Vous voyez que je vais jusqu'à l'importunité; mais à l'occasion je serais heureux de reconnaître par des faits votre excessive obligeance pour moi.

L'adresse du siége de la Société des gens de lettres, je vous prie, car j'ai oublié de la noter.

Je vous serre la main bien affectueusement.

Vte DE MENOU.

—

Voici son dernier billet; il avait reçu une subvention, et, comme tous les poitrinaires, il avait eu l'impatience de jouir vite, certain qu'il n'aurait pas longtemps cette faculté. Son installation nouvelle me fut annoncée en ces termes :

Mon cher Noulens,

Venez donc vous asseoir dans mes canapés et vous faire servir par mon groom. Les ministères m'encourageant pécuniairement, je suis votre collaborateur jusqu'à la mort, ce qui n'est pas promettre beaucoup.

Vte DE MENOU.

Trois jours après, il allait rejoindre et grossir la phalange des disgraciés des lettres et des arts.

J. N.

MISCELLANÉES

—

Un petit vieillard de Bordeaux, âgé de soixante-dix ans, et possesseur de 1,200 francs de rente environ, vivait depuis longtemps éloigné de sa famille. Il croyait que ses parents n'avaient d'yeux que pour son mince héritage, et il n'avait jamais consenti à les recevoir chez lui.

Il habitait seul un appartement dans un des plus beaux quartiers de la ville, fréquentait le café et disait crânement aux amis qu'il y rencontrait :

— J'ai quelque bien, mais je vous jure que personne n'héritera jamais de moi. Ma fortune s'envolera avec mon âme.

Il y a trois mois, ce vieillard égoïste se sentit gravement indisposé.

— Diable, diable ! fit-il à la femme qui faisait son service. Je crois que mes derniers jours sont arrivés. Il est temps que je mette ordre à mes affaires.

Et il se traîna souffrant jusque chez son banquier. Son compte fait, il retira tous ses fonds, à l'exception d'une minime somme destinée à payer ses frais de dernière maladie et ceux de son inhumation.

Puis, nanti de sa fortune, réalisée en bonnes espèces, il courut chez le premier marchand de cristaux et de curiosités. Là il fit d'importantes acquisitions, — vases de Chine et du Japon, verres de Bohême, porcelaines de Saxe et tous objets de la plus grande fragilité.

Le bonhomme, qui avait eu soin de jeter son dévolu sur ce qu'il y avait de plus rare et de plus cher, dépensa jusqu'à son dernier sou, qu'il jeta joyeux sur le comptoir, et regagna, en se frottant les mains, son domicile, où les riches et précieux objets qu'il venait d'acheter ne tardèrent pas à être transportés.

Il rangea avec ordre et symétrie ces merveilles de goût et de richesse sur une large planche à bascule, placée à quelque distance des pieds de son lit, et élevée de deux mètres au dessus du sol.

Une corde, attachée à cette planche, communiquait à la tête du lit. Ces préparatifs terminés, le vieillard, harassé de fatigue et brisé par la fièvre, se jeta sur sa couche.

— Mon heure suprême approche, dit-il tranquillement à la garde-malade, les médecins me sont inutiles. Cependant, pour adoucir mes derniers moments, vous pouvez aller en quérir un.

Le docteur trouva alarmant l'état du vieillard.

Quelques jours se passèrent, et la maladie empirait.

Un matin, la faiblesse du pauvre homme était affreuse. Il râlait.

— C'est l'agonie, pensa-t-il.

Une syncope survint.

— Il est temps de tirer la ficelle, murmura-t-il faiblement.

Et d'une main mourante, il pesa légèrement sur le cordon.

Aussitôt un horrible fracas se fait entendre. Les vases, les porcelaines, les cristaux, les coupes tombèrent, se dispersant en mille pièces.

A ce bruit inusité, les voisins accoururent. Quelques personnes charitables allèrent en hâte chercher des médecins et des prêtres.

Le bonhomme était sans connaissance; mais, grâce aux soins qu'on lui prodigua, il reprit ses sens.

Un mieux sensible ne tarda pas à se manifester, et quinze jours après le vieillard était sur pied..... mais ruiné complètement.

Il ne lui restait plus pour tout bien que le peu d'argent qu'il avait destiné à couvrir ses frais d'inhumation.

Le bonhomme en profita. Mais ces fonds-là n'allèrent pas bien loin, et l'égoïste, qui naguère encore vivait au sein du bien-être, fut réduit à tendre la main et à implorer la charité publique.

Au commencement du mois, on le voyait errer triste et pensif dans les rues de Bordeaux.

Le hasard plaça sur son chemin un de ses neveux.

Le digne jeune homme tendit la main au vieillard.

— Quel chagrin avez-vous, mon oncle?

Le septuagénaire laissa couler ses larmes et raconta à son

neveu le récit que nous venons de faire, sans omettre un seul détail. Il s'accusa nettement de son égoïsme et fit preuve du plus profond désespoir.

— Vous n'avez plus rien, mon cher oncle, dit ce vaillant cœur, ah! tant mieux, nous pourrons vous voir. Je ne suis guère riche, j'ai cinq enfants. Mais il y a une place au foyer pour vous. Puisque vous vous accusez de nous avoir tout refusé jusqu'ici, vous ne me refuserez pas, j'espère, la grâce que je vous demande. Venez avec nous.

Est-il besoin de dire que le malheureux vieillard accepta en pleurant cette offre généreuse et qu'il terminera ses jours, à l'abri du besoin, au milieu de la meilleure de toutes les familles?

—

Le ministère des Beaux-Arts et de la Maison de l'Empereur vient de donner mission à quatre artistes d'exécuter quatre tableaux destinés à la décoration de l'archevêché de Bordeaux. Les sujets adoptés par les peintres sont tous exclusivement militaires. Armand Dumarescq peindra la *Prise de Sébastopol;* M. Durand-Brager, la *Bataille de Solferino;* M. de Neufville, celle de *Magenta*, et M. Janet-Lange, la *Prise de Puebla.*

—

ESTOC ou ÉTOC veut dire ligne d'extraction ou source originelle d'une famille. Les écrivains de l'ancien droit disent que ÉTOC ET LIGNE reviennent à COTÉ ET LIGNE; en preuve de quoi ils remarquent que *côté* et *étoc* sont un seul et même mot, lu en avançant ou en rétrogradant ainsi :

C O T É
É T O C

—

Le mot *gava* ou *gave*, appliqué chez nous aux cours d'eau pyrénéens, signifie en japonais, d'après Pinkerton, *rivière* ou *fleuve.*

—

On vient de récolter à Bordeaux des gousses de vanille dont

la qualité ne laisse rien à désirer. On peut même les considérer comme supérieures à celles du commerce.

Ces échantillons proviennent des serres du Jardin-Public et du jardin auxiliaire de Saint-Bruno. Des fruits très nombreux et parfaitement réussis, arrivant chaque jour à maturité complète, donnent lieu d'espérer que la plante précieuse fournira, l'an prochain, une abondante récolte de vanille bordelaise ne laissant rien à désirer sous le double rapport de la qualité et du parfum le plus exquis.

—

M. de Noé, lieutenant de vaisseau, aide de camp du contre-amiral Fleuriot de Langle, commandant de la station navale des côtes occidentales d'Afrique, est mort le 12 septembre à bord de la *Zénobie*. Ce jeune officier était le fils de M. le marquis de Noé, dont notre département connaît si sympathiquement le nom, et petit-fils de l'ancien pair de France. Cette maison de Noé est, comme on le sait, l'une des plus anciennes et des plus notoires de notre province.

—

Les journaux du Midi, et notamment l'*Ère impériale* (de Tarbes) et le *Journal de Bordeaux*, nous apportent le récit d'une cérémonie officielle qui a eu lieu dans les Hautes-Pyrénées, à l'occasion de l'inauguration d'un portrait de l'Empereur, exécuté d'après l'original de Flandrin par un artiste lyonnais, M. Decœur, et offert par M. Jubinal, député de l'arrondissement de Bagnères-de-Bigorre, au Conseil municipal de la ville de Trie.

Différents discours ont été prononcés par les autorités locales, ainsi que par M. Jubinal. Celui-ci a rappelé, dans son récit, que le prince Louis-Napoléon, au temps de son exil, fut rencontré par M. de Salvandy au moment où il étudiait, dans la bibliothèque de Saint-Gall, la *Chronique latine* du moine de Charlemagne.

LUCTÉRIUS

OU

DERNIERS EFFORTS DE LA GAULE INDÉPENDANTE

(FIN) [1]

—

Ce n'était pas tout : il fallait réduire la place. Caninius reprit sans désemparer les travaux du siége; mais sentant combien la résistance pourrait être longue, il réclama des secours. Fabius lui amena vingt-cinq cohortes, et se réserva l'un des côtés de l'attaque. Une cohorte valait de 5 à 600 hommes : il y en avait dix dans une légion.

César était alors dans le pays des Carnutes; il y réglait ses comptes ; il livrait au supplice des verges le malheureux qui avait conduit les Carnutes à Genabum, et il faisait trancher la tête à son cadavre.

Les rapports de Caninius le mettent en fureur : — on n'aura donc jamais fini avec cette hydre aux cent têtes! — Il part avec sa cavalerie, ordonne à Calénus de le suivre avec deux légions, et, comme toujours, sans laisser pressentir son arrivée, il débouche devant Uxellodunum.

Il y avait donc autour de cette malheureuse ville :

D'un côté, la division de Caninius, forte de deux légions, d'un corps d'auxiliaires et d'un détachement de cavalerie, soit au moins de 13 à 15,000 hommes;

D'un autre côté, les vingt-cinq cohortes de Fabius, qu'on peut bien porter à 12,500 hommes;

En face, la cavalerie amenée par César et les deux légions venues de Chartres sous le commandement de Calénus, soit encore 14 ou 15,000 hommes;

C'est à dire en tout de 40 à 45,000 hommes, toujours

[1] Voir le numéro d'août-septembre 1866, page 57.

en mettant au plus bas les évaluations. C'était plus de la moitié de l'armée qui avait vaincu la Gaule.

Si nous nous rappelons que Drappès et Luctérius avaient laissé dans la place 2,000 de leurs soldats; si nous faisons monter à 2,000, et c'est beaucoup, le nombre des habitants en état de porter les armes, nous obtenons un total de 4,000 hommes. Les Romains étaient donc là plus de dix contre un.

Combien de temps dura cette lutte inégale? Les *Commentaires* ne le disent pas; mais voici ce qu'ils ne peuvent taire :

A l'aspect de cette forteresse imprenable, César ne put dissimuler son premier mouvement; il aurait voulu s'en aller. La honte le retint; comment abandonner un siége dont les travaux étaient terminés? D'un autre côté, comment se tirer honorablement d'une difficulté pareille? La force? Il n'y avait pas de force humaine qui pût triompher de ces lieux. La faim? Luctérius y avait pourvu, en approvisionnant la place pour un temps indéfini. Restait la soif, ce supplice qu'on dit si terrible. César forma l'incroyable dessein de priver d'eau une population qui, du haut de ses remparts, voyait de tous côtés couler une rivière, et qui, au pied même de cette enceinte, dans le seul endroit que le fleuve n'embrassât point, avait à sa portée une source abondante et intarissable. La rivière ne pouvant être détournée, il fallait la rendre inaccessible: ce fut l'affaire des archers, des frondeurs et des machines de guerre. Une terrasse de neuf pieds, surmontée d'une tour de dix étages, permit aux Romains de dominer la source et d'en interdire aussi l'accès. Alors les assiégés, remplissant des tonneaux de copeaux et de résine et les roulant tout enflammés sur les ouvrages des Romains, les allument et respirent; sur cet étroit théâtre, où tant de valeur se déploie, il s'accomplit des prodiges que les deux armées et la postérité contemplent avec admiration.

Les défenseurs d'Uxellodunum ne cédèrent point à César; mais voyant tout à coup tarir sans cause apparente cette unique source où, sous les traits des ennemis, les hommes et les bestiaux pouvaient à peine s'abreuver, ils perdirent leur dernière espérance, et regardant cet événement plutôt comme un décret du ciel que comme une œuvre des hommes, ils cessèrent de combattre et se rendirent à discrétion.

César avait trouvé le moyen de miner le roc et de couper les veines de la source.

César, dit le continuateur de ses *Commentaires*, savait sa réputation de clémence trop bien établie pour craindre qu'un acte de rigueur pût être imputé à la cruauté de son caractère; et comme il sentait bien que la guerre des Gaules n'aurait point de fin si de pareilles résistances venaient à s'organiser sur divers points, il résolut de faire un exemple.

Les défenseurs d'Alésia avaient été réduits en esclavage; ceux d'Uxellodunum eurent les deux mains coupées et la vie sauve; on leur laissa même la liberté, afin qu'ils pussent porter en tous lieux le témoignage de la clémence de César.

Assis sur les ruines fumantes d'Uxellodunum, le proconsul vit d'un œil sec tomber ces mains généreuses sous la hache de ses licteurs. Qui nous dira la place où ces mains sont tombées, où ce sang a été versé? Et pourquoi César n'avait-il pas, comme plus tard Auguste, un ami qui pût, fendant la foule, accourir et lui dire : « Assez, bourreau! » Sans doute, il faut faire la part des temps; mais les hommes ne sont véritablement grands qu'à la condition de devancer leurs siècles, et déjà dans celui de César l'humanité commençait à faire entendre sa voix.

Drappès, prisonnier de Caninius, ne voulut pas survivre à la ruine de sa patrie et se laissa mourir de faim.

Le continuateur des Mémoires traite Drappès d'aventu-

rier; oui, il y a des aventuriers qui meurent de faim; mais ils ne se condamnent pas eux-mêmes à ce supplice.

Quant à Luctérius, traqué par les agents de Rome, obligé de changer à chaque instant de retraite et de se confier à beaucoup de gens, il tomba dans les mains d'un traître. L'Arverne Espanact, digne ami des Romains, s'étant saisi du fugitif, ne fit, disent les *Commentaires* ni une ni deux : il le chargea de chaînes et le mena au proconsul.

Quelle fut la récompense de ce service? L'Arverne Espanact fit-il partie de cette fournée de sénateurs gaulois auxquels les gamins de Rome défendaient, par des avis au public, charbonnés sur les murs, de montrer le chemin du Sénat?

Il y a des choses qu'il faut se résigner à ne jamais savoir.

Tout était bien fini; la Gaule entrait dans la grande unité romaine. Et comme il est dans les destinées de notre patrie d'influer sur celles de l'humanité, sa conquête assurait l'établissement de cette monarchie universelle qui s'appela l'Empire romain.

Faut-il rappeler sommairement à quelles conditions pour nous ce progrès fut obtenu?

César, au dire de Plutarque, prit d'assaut plus de huit cents villes, soumit plus de trois cents peuples, combattit contre trois millions d'hommes dont un million seulement échappa, un million périt sur les champs de bataille, un million fut réduit en captivité.

On le voit, le bien coûte cher.

Cependant la vieille république aristocratique, à laquelle, il faut le reconnaître, César voulait substituer un gouvernement plus large, plus équitable et plus humain, ne se laissa pas renverser sans coup férir.

La guerre civile suivit sans interruption la guerre des

Gaules, et les batailles de Pharsale, de Thapsus et de Munda furent des étapes sanglantes qui retardèrent la dictature et le triomphe de César.

Quand le jour fut arrivé, cet impudique, comme l'appelaient ses soldats, ramené par eux dans Rome, couvrant enfin sa tête chauve d'une couronne de laurier, triompha du monde entier dans une solennité qui fut pour le peuple une orgie de quatre jours.

Le premier jour fut destiné à célébrer la conquête des Gaules.

Vercingétorix et son ami Luctérius, tirés des cachots où ils croupissaient, représentèrent leur patrie à travers les carrefours de Rome.

Or, comme le cortége passait sur la place du Velabrum, l'essieu du char triomphal se rompit; César chancela et faillit être renversé.

La nuit survint avant la fin de la cérémonie; il monta au Capitole entre deux rangées d'éléphants chargés de candélabres et de flambeaux. C'étaient les illuminations de l'époque.

Et pendant qu'il rendait grâces aux Dieux, Vercingétorix et Luctérius, ramenés au Tullianum, tombaient dans le sang, et peut-être, par une suprême consolation, dans les bras l'un de l'autre, sous le fer des bourreaux.

Un an après, César tombait lui-même sous vingt coups de poignard, et parmi les meurtriers qui se pressaient pour l'atteindre, il y en eut un à qui sa tendresse douloureuse adressa ce reproche : « Et toi aussi, mon enfant ! »

Instruments des volontés souveraines, quand ils ont mêlé leurs passions à la mission divine dont ils étaient chargés et dépassé ainsi le but qu'ils devaient atteindre, les grands hommes sont frappés à leur tour, et il reste

des ombres à leur gloire. C'est la loi de la Providence et la leçon de l'humanité.

Rome victorieuse adopta pour la Gaule conquise une politique de pacification. Une organisation nouvelle fut donnée à ce pays. Les anciennes divisions territoriales, fondées sur la distinction des races, furent effacées par des divisions physiques ou purement arbitraires, destinées à les réunir et à les confondre. Des noms romains furent substitués aux noms celtiques des vieilles cités. De nombreuses colonies furent fondées, et l'on eut soin d'abolir jusqu'au souvenir des anciens centres de résistance. C'est alors qu'Uxellodunum fut rasé et ses débris jetés au vent.

C'est alors que Cahors, sous le nom de Divona, avec son aqueduc, ses thermes et son théâtre, devint une ville de repos et de plaisir. Ces riches Romains, pour avoir moins à regretter le ciel de l'Italie, avaient étagé leurs maisons et leurs jardins sur cette pente douce du sud-ouest, exposition qui mûrit si délicieusement la vendange, au dire de leurs poètes. *Mitis in apricis coquitur vindemia saxis.*

De tout cela plus rien ne reste qu'un portique délabré que les vents et la pluie coucheront bientôt par terre, et de belles mosaïques enfouies dont la bêche et la pioche font parfois jaillir les fragments. Les agitations du moyen âge, en balayant le monde romain, ont forcé la ville à se précipiter sur la pente opposée, plus abrupte et plus facile à défendre. Là s'élève la cathédrale, un monument bysantin du temps des croisades avec son cloître XVe siècle et son presbytère renaissance. Le château du pape et la maison du roi se regardent du haut de leurs vieilles tours; mais c'est le pape qui domine encore.

Cette vue de Cahors prise de l'autre côté du Lot, au moment où la brume l'estompe et où la rivière la réfléchit,

est de celles devant lesquelles on se dit : « Je voudrais être peintre. » Tout cela rappelle des splendeurs et une époque dont nous parlerons peut-être quelque jour.

Entre la ville romaine et la ville du moyen âge, un fossé comblé, transformé en boulevard, a reçu la ville moderne et a suffi jusqu'ici à son développement. C'est là que viennent se placer l'un après l'autre nos monuments, moins grandioses, il faut l'avouer, et, je le crains aussi, moins durables que ceux de nos pères.

C'est ainsi qu'une idée emporte une autre idée, que les civilisations se succèdent et que tout descend à son tour dans la nuit des choses qui ne sont plus.

Notre âge, et c'est un de ses caractères, plus soucieux qu'aucun autre des souvenirs du passé, a fait de persévérants et fructueux efforts pour retrouver les traces disparues et remonter aux origines.

Après de longs débats qui ont passionné deux provinces, la position d'Alésia a pu être solennellement reconnue.

Comme autrefois sept villes de la Grèce se disputaient l'honneur d'avoir été le berceau d'Homère, trois points du Quercy revendiquent particulièrement celui de s'être appelés Uxellodunum :

Puy-d'Issolu, Capdenac, Luzech.

La science officielle a successivement résolu la question en faveur de chacun de ces trois points.

Après un examen des plus complets et des plus consciencieux, fait par des hommes compétents, libres de tout préjugé et de toute influence locale, elle se prononce aujourd'hui pour le premier, non toutefois sans de vives réclamations de la part au moins de l'un des deux autres.

Auguste donna pour capitale à la Gaule la ville de Lyon, et Strabon nous apprend que soixante peuples de la Gaule érigèrent à frais communs en l'honneur d'Auguste, à Lyon,

un temple dans lequel chacun d'eux envoyait et entretenait un prêtre. Parmi les noms de ces peuples, tous gravés sur l'autel, se lisait le nom des Cadurkes, et, surprise grande, au nombre des prêtres envoyés par les Cadurkes pour desservir le temple et l'autel d'Auguste à Lyon, figure... devinez qui? Un Luctérius, le fils peut-être ou le petit-fils de celui dont nous venons de retracer l'histoire.

En effet, en réparant, vers 1683, au village de Pern, les marches de l'autel de l'église, on mit à découvert une pierre engagée dans la maçonnerie et faisant partie de ces marches; elle portait une inscription gothique en vers latins, dont le sentiment vaut mieux que le style et qui peuvent se rendre ainsi :

Ce tombeau renferme Grégoire, un exilé
Qu'un autre exilé, Pierre, y déposa de ses mains.
Enfant de l'Espagne,
Il finit tristement ses jours à Cahors.

Impossible de savoir quels furent ces deux personnages. Mais la pierre retournée offrit un intérêt plus grand. Elle présentait, parfaitement conservée, une autre inscription latine en beaux caractères romains des premiers temps de l'Empire et dans le style lapidaire le plus pur :

A Marcus Luctérius, le lion,
Fils de Luctérius Sentianus,
Revêtu dans sa patrie de toutes les dignités,
Prêtre de l'autel d'Auguste,
Au confluent de la Saône et du Rhône,
La cité des Cadurkes,
En récompense de ses services,
A élevé aux frais de l'état
Ce monument.

Les pierres ont aussi leur destinée; celle-ci, dressée sur une base de mauvais goût et couronnée d'un fronton qui n'est pas d'un goût meilleur, attend encore aujourd'hui,

dans un vieux cloître désert, une place enfin digne d'elle. Comme ce vieux presbytérien d'Écosse, qui s'en allait pieusement dans les cimetières arracher de ses mains la mousse et les pierres qui couvraient les tombeaux de ses frères morts à la bataille, avec quel empressement nous regratterions ce nom glorieux qu'elle porte, et nous la remettrions en honneur! Espérons que la ville de Cahors aura un jour un musée pour abriter ces débris, ces trésors du patriotisme et de l'art; et puisqu'il ne coûte rien d'espérer, espérons aussi qu'on verra un jour s'élever sur le sommet incontesté d'Uxellodunum l'image de son héroïque défenseur, que le bronze a conservée, et qu'on lira sur le bloc de granit, base de la statue, cette inscription tracée de la main même de César :

Luctérius de Cahors,
Homme d'une incomparable audace.

Lucterium Cadurcum
Summæ hominem audaciæ.

Richaud,
Proviseur du Lycée impérial de Cahors, officier de l'instruction publique.

ORDONNANCES

RENDUES PAR ALAIN, SIRE D'ALBRET

—

Le 15 novembre 1503, Alain, surnommé *le Grand*, publia, à Nérac, une série d'ordonnances pour rendre plus expéditive l'administration de la justice dans toutes ses terres et seigneuries.

Le juge ordinaire du sire d'Albret était obligé de tenir des assises tous les mois, au siége de chaque juridiction, et d'avoir en même temps auprès de lui le procureur, le greffier et les juges ordinaires de la juridiction.

Il s'informait avec diligence et en secret des crimes qui avaient été commis depuis les dernières assises, et faisait instruire les affaires par le greffier, qui devait s'être acquitté de ses fonctions dans l'espace de deux jours, sous peine de 10 livres d'amende.

Le greffier remettait l'instruction de l'affaire au juge dès qu'elle était terminée; celui-ci en donnait un récépissé avec sa signature, et décrétait, dans les vingt-quatre heures, la contrainte par corps, l'ajournement personnel, ou toute autre mesure déterminée par la nature du délit.

Il devait remettre la sentence du juge au procureur du sire d'Albret, qui la faisait exécuter incontinent ou dans un délai *maximum* de quatre jours; sinon, il était obligé de démontrer au juge toute la diligence qu'il avait déployée, et de justifier entièrement sa conduite. Cela devait être enregistré sur un livre spécial.

Le procureur du sire d'Albret avait aussi un autre livre sur lequel on inscrivait les décisions du juge et les mesures d'exécution qu'on avait prises. Tous les six mois, il rendait compte des poursuites exercées à l'occasion des assises générales, qui étaient tenues, deux fois l'an, par le juge général des appels et les officiers du sire d'Albret.

Le procureur ne transcrivait sur son livre que les causes judiciaires, et les faisait appeler aussitôt que possible devant le juge ordinaire pour les expédier promptement.

Le juge devait, en personne, interroger, dans les vingt-quatre heures, tout prisonnier ou tout autre ajourné; il en envoyait la déposition au procureur, qui déterminait sans retard s'il fallait poursuivre l'affaire ou procéder à la mise en liberté du prisonnier.

Lorsque le juge, ou le procureur, ou le greffier, ou un autre officier, apprenait un délit, il était obligé d'en instruire ses supérieurs ou subordonnés, sous peine d'une amende arbitraire payée par le premier qui avait eu connaissance du crime.

Le juge et les autres officiers du sire d'Albret commençaient, d'abord après l'arrestation, l'instruction de l'affaire, sous peine de payer les dépenses des prisonniers depuis le jour de l'emprisonnement jusqu'au jour où commençait l'instruction, et aussi sous peine d'une amende arbitraire.

Après l'instruction, le greffier devait, dans l'espace de huit jours, apporter les pièces au juge pour qu'il en prît connaissance, et au procureur, afin qu'il préparât son plaidoyer; sinon, il encourait une amende arbitraire. Quand le procès était terminé, le procureur était tenu de rendre les documents au greffier sous peine d'une amende.

Le greffier était obligé d'appeler les causes dès que les délais de rigueur le permettaient, sous peine d'une amende de 20 livres; « lesquelles causes ledit juge ou son lieutenant seront tenus principalement ouïr, et, sur ce, donner son apointement comme ils verront à faire, sans donner nul délai frustatoire, sur peine de payer les dépenses des délinquants qui seront tenus en prison. »

Le juge ordinaire pouvait, en désignant un jour, enjoindre aux baillis et consuls de juger les procès qui étaient de leur ressort; mais, ajoute l'ordonnance, il

serait infiniment préférable qu'il rendît lui-même la sentence.

Pour obvier aux abus commis par les baillis et les consuls, qui rendaient eux-mêmes justice dans les procès criminels *ex eorum proprio officio*, on les empêcha de poursuivre désormais ces procès sans l'assistance du procureur du sire d'Albret, ou bien ils étaient privés, dans la suite, d'intervenir dans les causes criminelles, et ils couraient une amende arbitraire.

Les juges avaient un délai de trois jours pour rendre leur sentence dans les affaires criminelles; dans les procès intentés civilement, le jugement devait être rendu aussitôt que possible,

Après la sentence, les condamnés devaient, avant d'être mis en liberté, payer les amendes et les frais, ou fournir des cautions suffisantes; sinon, on s'en prenait au procureur qui avait mis les coupables en liberté.

Avant de prononcer la sentence, le juge appelait auprès de lui, en conseil, deux ou trois officiers du sire d'Albret et d'autres hommes de lois, pour donner leur avis, qui était signé par eux et enregistré par le greffier. Le procureur et les avocats assistaient aussi au rapport jusqu'au moment des délibérations, afin de rétablir le droit des parties, dans le cas où il aurait été violé.

Si on faisait appel de ce premier jugement, le procureur se rendait dans les cours où ressortissaient les appels par devant les gens du conseil du sire d'Albret; il les consultait, et si le conseil jugeait le procès soutenable, il le poursuivait; sinon, il l'abandonnait. Dans tous les cas, il devait faire enregistrer l'avis du conseil dans les protocoles du greffier.

Ceux qui en appelaient en cour de Parlement ou en cours de sénéchaux étaient obligés de payer les frais du voyage à la partie adverse.

Si leur peu de fortune ne le leur permettait pas, c'était

au sire d'Albret qu'incombait l'obligation de payer les dépenses de l'autre partie.

Le juge ni le bailli, ou son lieutenant, ne pouvaient taxer une amende s'ils n'appelaient, pour la percevoir, le procureur et le receveur de l'endroit.

Les procureurs ordinaires devaient, dans les appels en Parlement et cours de sénéchaux, envoyer au procureur du sire d'Albret le double des procès et des mémoires.

Les juges et autres officiers de police, en passant dans chaque seigneurie pour tenir les assises, examinaient les procès qui avaient été jugés par les baillis et les consuls, et s'informaient des usurpations qui pouvaient avoir été faites sur le domaine du sire d'Albret, pour y pourvoir ou pour en faire le rapport audit sire.

Dans toutes les causes qui faisaient intervenir le procureur, il fallait poursuivre l'affaire jusqu'à jugement, à moins que tous les officiers ensemble ne décidassent le contraire. Le greffier en faisait mention sur un registre, sous peine de 20 livres d'amende.

Tous les ans, les procureurs informaient les auditeurs de comptes des amendes que le receveur avait perçues, et, de même que le greffier, ils devaient, sous peine d'amende, signer leur déclaration.

Pour sauvegarder les droits du sire d'Albret, son procureur et son avocat étaient tenus, sous peine des amendes stipulées par le droit ou la coutume, à assister au rapport des procès criminels, afin d'observer si les faits étaient fidèlement rapportés, et de défendre les prérogatives de Mgr le sire d'Albret.

Il était rigoureusement défendu au juge de toucher un salaire arbitraire. Le greffier avait seulement droit à la taxe fixée par la coutume.

Pour les dépenses et les taxes des prisonniers, les châtelains et gardes des places prenaient, pour l'entrée et la sortie de chaque prisonnier, deux sols tournois.

Le greffier d'un tribunal ne pouvait pas y exercer en même temps les fonctions de procureur ou d'avocat, afin de ne pas donner lieu au moindre soupçon.

Le bailli devait comparaître aux assises générales du juge d'appel, ou se faire représenter par son lieutenant, pour fournir tous les renseignements que l'intérêt de la justice pouvait réclamer.

Le juge d'appel tenait tous les mois ses audiences dans les seigneuries, et les annonçait dix jours à l'avance; tous les six mois avaient lieu les assises générales, dans lesquelles on taxait les amendes des procès qui étaient en pendant devant le juge d'appel et les juges ordinaires.

Tous les ans, le lendemain de Saint-Luc, les officiers du sire d'Albret étaient obligés de jurer, garder et observer les présentes ordonnances, sans les violer en quoi que ce fût.

Dr Aug. Vielle.

GLANURES)

IV

CAGLIOSTRO A BORDEAUX

Je lis dans un *Mémoire pour le comte de Cagliostro, accusé, contre M. le Procureur général, accusateur, en présence de M. le cardinal de Rohan, de la comtesse de La Motte, et autres co-accusés* (Paris, in-4° de 51 pages, 1786) ces détails sur le séjour à Bordeaux du célèbre imposteur (page 23) : « J'arrivai à Bordeaux le 8 novembre 1783. Étant allé au spectacle de cette ville, je fus reconnu par un officier de cavalerie, qui se hâta d'apprendre aux jurats qui j'étais. Le chevalier Roland, l'un d'eux, eut l'honnêteté de venir, au nom de tous ses confrères, m'offrir, à moi et à mon épouse, une place dans leur loge, toutes les fois que nous voudrions venir au spectacle. Les jurats et le public m'ayant fait l'accueil le plus distingué, et m'ayant vivement sollicité de me consacrer, ainsi qu'à Strasbourg, au service des malades, je me laissai persuader, et commençai à donner des audiences et à distribuer aux pauvres des remèdes et des sommes pécuniaires. Le concours devint si grand, que je fus obligé d'avoir recours aux jurats pour avoir des soldats, à l'effet d'entretenir l'ordre dans ma maison. C'est à Bordeaux que j'eus l'honneur de faire connaissance avec M. le maréchal de Mouchi, M. le comte de Fumel, M. le vicomte du Hamel, et autres personnes dignes de foi, qui attesteront, s'il le faut, la manière dont je me suis conduit dans cette ville. Le même genre de persécution qui m'avait éloigné de Strasbourg m'ayant suivi à Bordeaux, je pris le parti, après onze mois de séjour, de m'en aller à Lyon, où j'arrivai dans les derniers jours d'octobre 1784. »

V

UN PROCÈS RELATIF A LA LAGÜE

J'ai entre les mains un *Plaidoyer prononcé en la Grand'-Chambre de la Cour*, le 7 août 1787, pour messire Armand-

(1) Voir le numéro d'octobre 1866, page 153.

Jean-Jacques de Lau, comte de Lau, Tarzac, Canteran, marquis de Lusignan, de Xaintrailles et autres places, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, brigadier des armées du Roi, contre messire François-Louis, comte de Fumel-Montegut, lieutenant des vaisseaux du Roi, et autres accusés (in-4° de 97 pages. Bordeaux, de l'imprimerie des frères Labottière, place du Palais, 1787) (1). J'en tire ces quelques lignes :

« Le marquis de Lusignan a reçu la terre de Xaintrailles de sa mère, qui était le dernier rejeton d'une branche de Montesquiou. Parmi tous les agréments que pouvait offrir au marquis de Lusignan le séjour de Xaintrailles, il comptait principalement celui de la pêche. Jamais seigneur n'avait été plus à portée de jouir de cet amusement. Assez près du château, quoique dans une paroisse voisine, le marquis de Lusignan est propriétaire, au milieu de fonds considérables, d'une pièce d'eau immense, où il entretient du poisson, et qui lui sert à empoissonner l'étang qu'il a dans le parc de Xaintrailles. Cette pièce d'eau est un vrai lac. Nous ne savons pas s'il doit son origine à la main de l'homme ; mais, ce qui est bien certain, c'est que la source d'où viennent les eaux est inconnue. On appelle, dans le pays, ce lac : *Lagüe*. Le marquis de Lusignan possède aussi d'autres petites pièces d'eau qui forment de petits lacs, qu'on appelle vulgairement : *lagüats*. Je n'ai pas besoin, Messieurs, d'arrêter votre attention sur ces *lagüats;* il ne s'agit, ici, que de la *Lagüe*, qu'on appelle dans le pays, à cause de sa grande étendue, *la grande Lagüe de Xaintrailles* (2). Le marquis de Lusignan s'était plu d'orner d'allées d'arbres les bords de cette lagüe si précieuse. Il y tenoit un

(1) L'avocat du marquis de Lusignan était Me Jaubert ; celui du comte de Fumel était Me Martignac.

(2) Voir une description de la *Lagüe* dans l'*Histoire du département de Lot-et-Garonne*, par Alex. Ducourneau (Bordeaux, 1841, in-8°, p. 33). M. Ducourneau prétend que ce lac, auquel il donne onze cent quarante-quatre pas de contour, rappelle à l'imagination troublée ce que les anciens nous ont dit des marais du Styx. La vue de la *Lagüe* a produit sur moi une impression toute différente, et je garde le meilleur souvenir de ce lac, à la surface duquel s'épanouissent de si beaux nénuphars, et autour duquel les grands pins aux senteurs délicieuses produisent ce doux murmure qui a fait dire à Virgile, le peintre le plus habile de l'antiquité latine, ce mot si vrai : « *Pini que loquentes.* »

bateau. De sorte, Messieurs, que la pêche offrait la plus agréable et la plus facile récréation au marquis de Lusignan et aux personnes qui lui faisaient l'honneur de le visiter. Si le comte de Fumel, devenu voisin du château de Xaintrailles par son mariage avec la demoiselle de Monlezun (1), si le comte de Fumel avait témoigné au marquis de Lusignan qu'il désirait prendre le plaisir de la pêche, vous sentez bien, Messieurs, la réponse qu'il auroit reçue d'un seigneur qui se doit à lui-même de mettre beaucoup d'honnêteté dans ses procédés, et qui se fait distinguer par ses mœurs douces et ses manières urbaines. Chevalier de Saint-Louis, brigadier des armées du Roi, le marquis de Lusignan avait été obligé de se retirer d'assez bonne heure du service, par des circonstances étrangères à son courage..... Pourquoi faut-il que le marquis de Lusignan n'ait appris qu'il avait un tel voisin que par le bruit des armes? Le sieur de Fumel était à Saint-Julien, près de Xaintrailles; il imagina de s'emparer, à main armée, de la grande *Lagüe* de Xaintrailles; il veut donner à son entreprise le plus grand éclat, en y appelant plusieurs personnes dont il se forme un cortége, et il veut s'assurer du succès en se faisant suivre de gens armés. Le 26 octobre dernier, le comte de Fumel, accompagné de quinze personnes, se rend à la *Lagüe*... La pêche commence. Cependant la rumeur est grande dans le pays. Le juge de Durance (2) ne voit que la loi et les coupables; il décerne des décrets de prise de corps contre le comte de Fumel et ses principaux com-

(1) Le comte de Fumel soutenait que la *Lagüe* étant située dans la paroisse de Pompiey, et que le fief de Pompiey lui appartenant, il avait, en qualité de seigneur de ce fief, des droits sur la *Lagüe*, et qu'ainsi il n'avait usé que de son droit en venant y pêcher. On répondait à cela que la paroisse de Pompiey était dans la haute justice du duc de Bouillon, mais que le fief de cette paroisse a toujours appartenu à la maison de Xaintrailles, et qu'il n'y avait, en outre, dans ladite paroisse, que deux fiefs particuliers : celui appelé du Granger de Durance, que la maison de Xaintrailles avait acheté des moines de Durance, et le fief de Lassalle, qui appartient au baron de Lisse.

(2) Me Jaubert parle ainsi de ce magistrat : « Le juge de Durance est le sieur Berreté de Laugareil, avocat, qui est connu dans la ville de Nérac, et par beaucoup de personnes à Bordeaux, comme réunissant toutes les qualités d'un excellent juge, avec les vertus du citoyen. »

plices, ayant procédé comme juge gruyer, s'agissant d'un fait des Eaux et Forêts. »

Le marquis de Lusignan gagna son procès.

VI

UN SINGULIER ARRÊTÉ

pris au sujet de la mutilation d'un arbre de la Liberté, à Lamontjoie.

Je crois devoir copier ici, *in extenso,* un document qui doit être devenu bien rare, et qui m'a paru bien curieux (1) :

LIBERTÉ. ÉGALITÉ.

Au nom de la République française, une et indivisible.

Monestier (de la Lozère), Représentant du Peuple dans les départements de Lot-et-Garonne et des Landes (2) ;

Le Représentant du Peuple, instruit, par une lettre de l'agent national du district de Nérac, qu'un crime horrible a été commis dans la commune de Lamontjoie (3) contre l'Arbre de la Liberté, qui a été écorcé à la hauteur de trois ou quatre pieds, et fendu ;

Instruit, par la même lettre, qu'il existe dans cette commune un nommé Druilhet, ci-devant curé, qui, sans avoir abdiqué son état de prêtre, et au mépris des arrêtés du Représentant du Peuple, exerçait les fonctions d'agent national, et dont l'arrestation a été prononcée par nous le 7 de ce mois ;

Que c'est sans doute lui qui est l'auteur de cet attentat, ou au fanatisme, aux insinuations, aux provocations même duquel il faut l'attribuer, et qu'il n'est rien à négliger pour en acquérir la preuve, ainsi que contre tous les coopérateurs ou complices ;

(1) Si jamais l'on réimprime l'*Essai historique et patriotique sur les arbres de la Liberté,* par Grégoire (Paris, an II, in-8°), je demande que ce document figure à l'appendice.

(2) Pierre-Laurent Monestier, né à Manassac, dans le Gévaudan, le 25 septembre 1755, d'abord homme de loi, puis membre de l'Assemblée législative et de la Convention.

(3) Voir, dans le *Recueil des Travaux de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts d'Agen* (tome IX, 2e partie, 1850), une *Notice historique et archéologique sur la commune de Lamontjoie,* par M. Ernest Crozet.

Considérant que ces scélérats sont d'autant plus punissables, qu'ils auraient dû être contenus par l'arrêté du Représentant du Peuple du 4 floréal, rendu au sujet d'un pareil crime, commis dans la commune de Montesquieu, même district (de Nérac), portant les peines les plus sévères contre ceux qui se commettraient à l'avenir ;

Considérant que les recherches que le Représentant du Peuple avait ordonnées par le même arrêté, pour parvenir à la découverte des auteurs de ce crime, ont été sans effets, et que celles qu'il peut exiger pour découvrir les auteurs de celui qui vient d'être commis dans la commune de Lamontjoie pourraient ne pas obtenir un résultat plus heureux sans des mesures extraordinaires ;

Arrête ce qui suit :

Art. 1er. — Le citoyen Jouan le jeune, maire à Tonneins-la-Montagne, et Desfourniels, membre du Bureau de conciliation de cette commune, se rendront dans les communes de Lamontjoie et Montesquieu, district de Nérac, pour rechercher, par tous les moyens qu'ils jugeront convenables, les auteurs et complices de l'attentat commis contre l'Arbre de la Liberté dans ces deux communes.

Art. 2. — Ils sont autorisés à demander compte aux autorités constituées des mesures qu'elles auront dû prendre pour parvenir à cette recherche; et, s'il leur est apparent qu'elles aient négligé de les prendre, ils les destitueront, et les remplaceront, après avoir consulté le vœu du peuple, sur le choix de leurs successeurs.

Art. 3. — Si les mêmes commissaires découvrent que les autorités constituées, ou quelques-uns de ceux qui les composent, aient participé directement ou indirectement aux attentats dont il s'agit, ils les feront arrêter et traduire devant le tribunal criminel du département de Lot-et-Garonne, ainsi que tous autres auteurs et complices, pour y être jugés selon la rigueur des lois.

Art. 4. — L'agent national du district de Nérac assistera les commissaires dans leurs opérations, et tous les agents de la force publique seront à leur disposition sous peine de destitution et de désobéissance.

Art. 5. — Les mêmes commissaires sont autorisés à imposer des taxes sur les individus fanatiques qu'ils découvriront dans les communes de La Montjoie et de Montesquieu, et le montant en sera versé, dans le délai de quinzaine au plus tard, dans la caisse du district de Nérac, après lequel délai expiré, l'administration de ce district y contraindra les individus qui n'auront pas satisfait par la vente, à concurrence, de leurs biens.

Art. 6. — Les commissaires se rendront ensuite dans la commune de Sainte-Bazeille, district de Marmande, pour y rechercher les contre-révolutionnaires, les gens inciviques et suspects dénoncés par Jean Seguin, chapelier de cette commune, détenu dans la maison d'arrêt de Bordeaux.

A cet effet, il sera remis auxdits commissaires quatre pièces certifiées par le Représentant du Peuple, qui peuvent leur servir pour rechercher les individus susnommés.

Art. 7. — Lesdits commissaires feront traduire au tribunal révolutionnaire, à Paris, les contre-révolutionnaires et conspirateurs, et dans la maison de réclusion, à Marmande, les gens inciviques ou suspects.

Art. 8. — Tous les ci-devant prêtres, soit ceux qui ont abdiqué leur état ou qui ne l'ont pas abdiqué, dans les départements de Lot-et-Garonne et des Landes, sont destitués des fonctions publiques, et ils sont déclarés suspects s'ils ne les discontinuent à l'instant de la publication du présent arrêté.

Art. 9. — Il sera pourvu à leur remplacement d'après le mode d'élection indiqué à l'égard de tous fonctionnaires publics, par l'arrêté du Représentant dn Peuple du 25 floréal.

Art. 10. — Lesdits prêtres seront tenus, comme tous ceux qui ont été indiqués par l'arrêté du Représentant du Peuple du 5 prairial, de se rendre et rester dans les chefs-lieux de leurs districts, sous la surveillance des autorités constituées, et, s'ils s'y refusent, ils seront traduits par la force publique dans les maisons de réclusion.

Art. 11. — Les dispositions pénales prononcées par l'arrêté du Représentant du Peuple du 4 floréal, contre tout attentat commis ou à commettre contre l'Arbre de la Liberté, seront rigoureusement exécutées dans les départements de Lot-et-Garonne et des Landes.

ART. 12. — Les districts de Marmande et de Nérac ordonnanceront le paiement des dépenses relatives à la mission des commissaires susnommés, et le leur feront faire par les receveurs de chaque district.

ART. 13. — Le présent arrêté sera adressé sur-le-champ aux directoires des départements de Lot-et-Garonne et des Landes, pour être imprimé et envoyé de suite, à leur diligence, aux administrations de district, et par celles-ci aux municipalités, comités de surveillance et sociétés populaires, pour être lu, publié et affiché partout où besoin sera. Une expédition du même arrêté sera remise à l'instant au citoyen Jouan, l'un des commissaires susnommés, ici présent.

Fait à Montadour, ci-devant Saint-Sever, le 11e prairial, l'an deuxième de la République une et indivisible.

Signé : MONESTIER.

Par le Représentant du Peuple :

N.-L. LARTIGUE,
Secrétaire de la Commission.

Pour expédition :

Le Secrétaire général du département de Lot-et-Garonne,
Signé : DICHÉ.

A Agen, chez la ve NOUBEL et fils aîné, imprimeurs du département.

Philippe Tamizey de Larroque.

LE COMTE DE MORET

(Fin) [1].

—

Dans sa pauvre cellule, sous son habit de bure, on reconnaissait en lui des habitudes du grand monde. Il aimait, comme saint Bernard, pauvreté et propreté. La propreté était pour lui une demi-vertu. Il était aussi d'une exquise politesse. C'était suivre l'exemple de son père, de notre bon Henri, qui disait : « Je ne comprends pas qu'on manque de propreté et de politesse, puisqu'il ne faut qu'un verre d'eau pour être propre et un coup de chapeau pour être poli. »

L'homme peut modifier, mais il ne peut jamais changer son caractère. Il saura vaincre l'orgueil du monde pour l'humilité du cloître; mais l'humble anachorète conservera toujours quelque chose de la noblesse des sentiments dont il reçut les enseignements dès le berceau.

Le comte de Moret était fier et généreux. Il prit l'épée pour défendre ses amis, bien disposé à leur sacrifier sa vie. Le solitaire inconnu, dans son dévouement absolu et volontaire, n'avait pas moins de dignité et de générosité au fond de la solitude où il s'était voué tout entier au service de Dieu.

De son temps, le gentilhomme français était élevé dans de telles idées sur les avantages d'une naissance illustre, qu'il lui était bien difficile de les oublier complètement même dans la pratique la plus pure de la fraternité chrétienne.

Frère Jean secourait tous les pauvres; mais quand il apprenait que quelque noble ruiné souffrait silencieusement plutôt que d'étaler son indigence, il était ingénieux à dissimuler son aumône. Il savait lui faire accepter un

[1] Voir les numéros de juillet, août-septembre et octobre 1866, p. 168 et 160.

bienfait sans blesser sa délicatesse. Il l'attirait la nuit vers son ermitage, et sur la fenêtre de l'anachorète endormi, le visiteur nocturne trouvait une offrande que personne ne lui voyait prendre, si ce n'est Dieu.

Un jour, notre solitaire apprit qu'une noble dame dont la fortune avait été compromise par des malheurs était dans la désolation à cause d'une saisie qu'on venait de lui dénoncer pour une somme de trois cent cinquante livres qu'elle était dans l'impossibilité de payer. Frère Jean se met en campagne; il se procure cette somme et va trouver la dame en lui disant : « Je viens vous offrir une petite somme à titre de prêt; vous la rembourserez aux pauvres, mais uniquement lorsqu'elle ne vous sera plus nécessaire, ce qui, je l'espère, pourra vous arriver. — Je ne puis, répondit la noble dame, contracter cette dette, car je ne puis répondre de pouvoir la rendre à des créanciers aussi intéressants. Mon plus grand chagrin serait de leur faire tort. »

On ne sait si l'on doit admirer le plus l'offre délicate de l'ermite ou le refus généreux de la dame.

Frère Jean disait souvent : « Le moyen de recevoir beaucoup des riches, c'est de donner beaucoup aux pauvres. Les pauvres ont besoin d'intermédiaires; s'ils allaient frapper à la porte des grands, ils ne seraient pas aussi bien accueillis que nous. Or, on ne nous donne que pour que nous puissions donner. »

S'il lui fallait accepter des offrandes, il avait une répulsion native pour tout ce qui ressemblait trop à la mendicité ou à la cupidité.

Il avait fait vœu de pauvreté, et il ne trouvait jamais sa pauvreté assez complète. « Vous manquez de tout, lui dit un jour l'abbé d'Asnières, vous ne demandez rien à personne, comment pouvez-vous dire que vous avez tout ce que vous voulez! — Je ne veux et désire que la pauvreté. Je suis pauvre, j'ai donc tout ce que je désire. »

Il ne regardait pas comme un vrai solitaire celui qui vivait du fruit de ses quêtes au lieu de demander au travail les moyens de subvenir à sa propre existence.

Quand il recevait des novices, il leur disait : « Je vous ai coupé les cheveux, mais je ne vous ai pas coupé les bras. »

Si quelqu'un d'eux quittait le travail avant l'heure pour la salle du réfectoire, il lui disait : « Mon ami, j'ai trouvé tel outil dans le jardin; allez lui tenir compagnie, vous souperez ce soir et vous dînerez demain. »

Dans la plus sauvage solitude, il trouvait le moyen de travailler et de faire travailler ses frères, soit en faisant des ouvrages en laine, soit en fabriquant avec une délicatesse prodigieuse des corbeilles d'osier. « Nous en vendons, disait-il, et le prix est employé à acheter du pain. Mais j'en donne beaucoup, et ce sont celles-là qui me rapportent le plus. »

S'il était forcé de faire des quêtes, fort en usage à cette époque, il les faisait avec dignité. Il recevait, mais ne tendait pas la main. Lorsqu'un pauvre villageois s'excusait de n'avoir rien à donner, il lui répondait : « Puisque vous n'avez rien à donner, vous avez besoin de recevoir. » Et aussitôt il tirait de l'argent de sa poche ou du blé de son sac.

Quand les novices allaient quêter, il leur recommandait de ne pas s'adresser aux gens de la campagne chargés d'enfants et d'impôts, mais aux gens d'église, aux gros bénéficiers qui jouissaient du patrimoine de Jésus-Christ et des pauvres.

Lorsqu'il eut une chapelle à son ermitage, il refusa toujours de mettre un tronc à la porte. « Cela ressemble trop, disait-il, à une espèce de bureau pour recevoir les droits d'entrée. » — « Toutes les messes, dit le P. Grandet, se disaient chez lui gratuitement pour les riches et pour les pauvres. *Cette pratique n'est pas commune.* »

Il refusa de l'argent d'une dame qui lui demandait de

prier pour elle. « Je prierai pour vous, répondit-il; mais je ne vends pas mes prières. »

La cupidité des anachorètes qui, après avoir renoncé aux biens de la terre, semblaient y trop tenir encore, révoltait son noble cœur. Un jour, un ermite vint le trouver tout éploré : « J'avais, à force de peine, économisé une somme assez ronde; on m'a volé mon petit trésor. — Oh! que je regrette, répondit frère Jean, de ne pas connaître le voleur. — Que feriez-vous? — Je lui donnerais de l'argent pour qu'il achetât une bourse, afin d'y mettre ce qu'il vous a pris, et, de plus, je le remercierais du service qu'il vous a rendu en vous débarrassant des biens de ce monde. » Puis, prenant un ton digne et sérieux, il lui reprocha de n'être qu'un faux ermite, qui n'avait pu amasser tant d'argent qu'en volant les vrais pauvres et en s'appropriant des aumônes qu'il aurait dû répandre sur eux.

Sous l'humble habit du plus saint des anachorètes, la fierté du gentilhomme se laissait apercevoir dans l'indignation que lui causait une bassesse.

Un jour, un ermite vagabond trouva commode et lucratif de se faire passer pour le frère Jean-Baptiste. Il affecta si bien ses manières et son air, qu'il fut comblé de prévenances par le marquis de la Fère, qui ne connaissait notre solitaire que de réputation. Ce misérable hypocrite alla se réjouir dans un cabaret de village du succès de sa fourberie. Une jeune fille au service du marquis le rencontra pris de vin et put s'apercevoir qu'elle n'avait pas affaire à un saint. Elle eut peine à lui échapper, et alla raconter à son maître ce que c'était que le frère Jean-Baptiste, qui avait trompé sa charité. M. de la Fère en parla au curé de sa paroisse, qui lui répondit : « Vous me dites que dans votre colère vous avez été au moment de maltraiter cet homme à coups de bâton. Je regrette pour le frère Jean-Baptiste que vous ne l'ayez pas fait. Je suis sûr que lui n'en aurait rien senti. »

Averti de ce fait, qui pouvait compromettre sa délicatesse, le vrai frère Jean, ordinairement si patient pour supporter les injures, ne put maîtriser sa douleur. Il se mit aussitôt en route pour aller trouver le marquis et lui dit : « On m'a dit qu'un bélître (ce fut son expression) a pris mon nom et mon habit pour vous surprendre. Je viens vous montrer mon visage et vous faire connaître que je n'étais jamais venu dans votre paroisse. »

La noblesse de caractère du solitaire inconnu, dans une époque de décadence des mœurs monastiques, rappelle trop la noblesse de caractère d'un fils de Henri IV pour ne pas mériter d'être remarquée.

Les généreux sentiments, la loyauté, la franchise, la piété éclairée et ardente de frère Jean ne peuvent être révoqués en doute. Ceux qui ont vécu avec lui et qui ont connu toute sa vie de sacrifices, ont été si édifiés de ses paroles et de ses exemples, qu'ils n'ont pas manqué de penser et d'écrire qu'il était mort en odeur de sainteté.

S'il est le comte de Moret, je comprends qu'après avoir pour toujours renoncé au monde, il ait refusé d'y reparaître; qu'après s'être voué au service de Dieu, il n'ait pas voulu forfaire à sa promesse; qu'après avoir fait vœu de rechercher la pauvreté et l'obscurité, il n'ait pas voulu révéler sa naissance, qui aurait appelé sur lui l'attention publique et des hommages dont l'éclat eût été inévitable.

Je comprends que lorsque les complices de Monsieur ont obtenu leur grâce, il n'ait pas voulu reparaître à la Cour et dire : « C'est la peur seule qui m'avait poussé vers Dieu et la solitude. Je les abandonne dès qu'il n'y a plus rien à craindre. »

Mais si l'ermite inconnu n'était pas le comte de Moret, n'aurait-il pas manqué aux règles les plus vulgaires de la franchise en laissant croire ce qu'il pouvait si facilement démentir? Lui, si humble, n'aurait-il pas fait preuve d'orgueil en laissant répandre et propager le faux bruit qu'il

était fils d'un grand roi? Lui, si amoureux du silence et de la retraite, n'aurait-il pas conquis son repos en détrompant la curiosité de ses supérieurs et de Louis XIV lui-même, ce qu'il pouvait faire d'un seul mot?

Ce n'est pas un romancier ou un historien hardi qui, plusieurs années après la mort partout annoncée d'un jeune prince, a imaginé des raisons plus ou moins ingénieuses pour faire croire à sa résurrection sous la robe du vieil ermite. C'est pendant la vie de notre solitaire que ses supérieurs ont été désireux de pénétrer le mystère profond dont il entourait son origine. Il résista toujours aux tentatives de la curiosité. « Le péché, disait-il, a fait naître dans le cœur de l'homme le double désir de se cacher devant Dieu : *Adam autem abscondit se*, et de se montrer dans le monde : *Manifesta te ipsum mundo*. Laissez-moi pleurer mes fautes dans l'obscurité. »

Un évêque voulut user de son autorité pour lui arracher son secret. « L'obéissance, dit-il, est un devoir. Si on me l'ordonne, je parlerai; mais aussitôt je quitterai le pays, et on ne m'y reverra plus. »

L'abbesse de Fontevrault, fille naturelle de Henri IV, désira vivement le connaître et ne put jamais y réussir. Ce n'est qu'après sa mort que, cédant aux instances de Mme de Dreux-Brezé, dont la bonté l'assiégeait dans son ermitage, il consentit à visiter l'abbaye de Fontevrault. La nouvelle abbesse et les deux cents religieuses réunies à la grille pour voir le saint et vénérable vieillard furent édifiées de ses paroles, charmées de son grand air et de sa modestie, mais ne purent, malgré toutes les ressources de la curiosité féminine, rien obtenir de son secret.

Une tentative autrement sérieuse vint mettre à une grande épreuve la ferme résolution de l'ermite de garder un absolu silence. Le bruit de l'existence mystérieuse d'un fils de Henri IV arriva jusqu'aux oreilles de Louis XIV. Le roi s'émut de cette nouvelle. D'après ses ordres, le

marquis de Châteauneuf, secrétaire d'État, s'empressa d'écrire, le 30 octobre 1687, à l'abbé d'Asnières pour s'informer de la vérité. Cet abbé aurait bien voulu satisfaire au désir du monarque, désir qui depuis longtemps était le sien. Il lui fut impossible d'arracher un aveu à l'ermite. Un jour qu'on le croyait perdu et que les médecins venaient de déclarer sa maladie mortelle, un de ses frères le conjurait au nom de Dieu de lui confier son secret. « Voilà, lui répondit-il, plus de quarante ans que je travaille à me cacher; pourquoi voulez-vous me faire perdre en un quart d'heure le fruit de tant d'années de travail ? »

L'abbé d'Asnières et le secrétaire d'État se livrèrent à des informations très intéressantes, d'où il résulte les plus grandes probabilités que le solitaire était réellement le comte de Moret; mais frère Jean ne voulut jamais avouer qu'il l'était ni qu'il ne l'était pas. Ces recherches, faites pour satisfaire la curiosité publique autant que la curiosité du grand roi, furent sans résultat. Elles inquiétèrent cependant le vieil ermite. Louis XIV lui-même les fit cesser : après avoir entendu la lecture des dépêches de l'abbé d'Asnières, il dit : « Il suffit que cet ermite soit homme de bien; puisqu'il ne veut pas être connu, il le faut laisser en paix et ne nous point opposer à ses desseins. »

Cette obstination du silence et ce refus de nier un fait qui le mettait en butte à des recherches incessantes me paraît une preuve que si l'humble solitaire n'a jamais voulu dire qu'il n'était pas le comte de Moret, c'est qu'il l'était réellement.

Quelle que soit l'habileté de l'homme pour se cacher, et quelle que soit son énergie pour contenir son secret, il n'est pas facile à un personnage qui a paru à la Cour, à l'armée, dans le monde, de disparaître dans la foule sans qu'un regard inattendu ne vienne par hasard à le rencontrer et à le reconnaître; il n'est pas facile à un homme qui a du cœur de veiller toujours assez attentivement sur lui-

même pour ne pas laisser échapper dans un épanchement intime quelque chose d'un secret dont il aurait énergiquement refusé la révélation à des sollicitations diverses, aux persécutions de la curiosité, aux instances de ses supérieurs et même aux désirs d'un monarque dont le moindre désir était un ordre.

Nous avons dit que souvent frère Jean ayant appris qu'on l'avait reconnu pour le comte de Moret, au lieu de dire : « Regardez-moi, vous vous trompez », avait immédiatement quitté son ermitage pour fuir au loin, même dans les pays étrangers. L'abbé d'Asnières découvrit un officier, M. de Grandval, qui lui affirma, sous la foi du serment, qu'il avait vu souvent le comte de Moret à la Cour et à l'armée, et qu'il l'avait parfaitement reconnu sous l'habit d'ermite.

Cette déclaration décisive et formelle n'a été combattue que par une maxime aujourd'hui mise de côté, *testis unus, testis nullus*. M. de Grandval n'a pas voulu tromper et n'a pas pu se tromper; son témoignage désintéressé serait donc admissible, quoique unique.

Le frère Thomas avait vécu longtemps et intimement avec le frère Jean. Ce solitaire, un jour, lui raconta qu'il avait assisté à la bataille de Castelnaudary, que voyant la défaite de Montmorency, il se sauva, passant une rivière au gué; qu'il résolut alors de renoncer au monde et de se cacher si avant dans la solitude, que personne ne peut venir l'y trouver.

Que ce jeune prince n'ait pas voulu demander grâce ni s'exposer à tomber entre les mains du bourreau, cette conduite n'a rien d'invraisemblable.

Son premier désir d'éviter les regards des hommes s'explique par la honte de la fuite; sa piété, par un retour aux études du premier âge; ses austérités, par le remords de ses folies de jeunesse; son horreur du monde, par l'amertume des déceptions qu'il y avait trouvées; sa per-

sistance énergique à s'entourer de mystère, par sa ferme volonté de fuir un éclat inutile et de n'obtenir que de Dieu le prix de ses longs sacrifices.

Ce qui serait inexplicable, c'est qu'un grand personnage comme le comte de Moret eût été tué, en plein jour, sur un champ de bataille, au milieu de ses amis, sans que son corps eût été recueilli, sans qu'une tombe lui eût été élevée, sans que sa mort eût été constatée d'une manière certaine par l'histoire du temps.

Ce qui serait plus inexplicable encore, c'est qu'un solitaire qui passait pour un saint, dont l'humilité et la franchise ne se sont jamais démenties, dont l'unique ambition était de se cacher, n'eût jamais voulu nier formellement qu'il fût le comte de Moret, lorsque, par une simple explication, il lui était si facile de se soustraire à des recherches qui blessaient sa modestie et qui l'obligeaient d'errer sans cesse dans les diverses provinces de la France et dans les pays étrangers.

G. B. de Lagrèze.

ESSAI GÉOGRAPHIQUE

SUR LA CITÉ ET LE DIOCÈSE DE TARBES

(Suite.)

—

§ III. — MONASTÈRE DE SAINT-ORENS DE LAVEDAN [1]

Sanctus Orientius in pago Levitanensi. O. B.

On voit encore, dans un vallon solitaire qui dépend de la commune de Villelongue [2], quelques ruines informes et noircies par le temps; c'est tout ce qui reste de l'*abbaye de Saint-Orens de Lavedan*.

Qui tenterait d'écrire l'histoire d'un monastère dont tous les papiers ont disparu depuis longtemps? Si l'on veut s'en rapporter au *Livre verd de Bénac*, Saint-Orens de Lavedan aurait été construit vers l'an 819, sous le règne de Louis le Débonnaire, époque où tant de maisons pieuses prirent naissance.

Quoi qu'il en soit, ce monastère, fondé dans un territoire aride, éloigné de toute grande voie publique, se trouva naturellement condamné à une médiocrité constante, dans laquelle le maintenait, du reste, le voisinage de la puissante abbaye de Saint-Savin.

A la fin du onzième siècle, la décadence de Saint-Orens de Lavedan se manifestait si visiblement, que l'évêque de Tarbes, Héraclius Ier, et le comte de Bigorre, Bernard Ier, unirent cette abbaye à celle de Saint-Orens d'Auch, et la placèrent sous l'observance de Cluny [3]. L'acte de cession fut souscrit l'an 1064; il ne nous est point parvenu. Depuis lors, jusqu'à la Révolution française, de simples prieurs ont administré cette maison.

ABBÉS ET PRIEURS DE SAINT-ORENS DE LAVEDAN

819 Anerius de Buzon (*abbé*). . . . . .
829 Sanche d'Aster. 1064 N..... (*prieur*).

(1) Le *Livre verd de Bénac* (beau manuscrit du quatorzième siècle, appartenant à un juge de Tarbes); *Glanage, passim; Censier* de 1429.

(2) Canton d'Argelès de Lavedan.

(3) Arch. des Hautes-Pyrénées, E. 53.

1313 Raymond des Angles.
1379 Raymond de Beaucens.
1443 Thibault de Cohitte.
1473 Aymer de Lavedan.
1494 Arnauld de Pirons.
1532 Pierre d'Ornessan.
1533 Jean d'Ornessan.
1600 Antoine de Sentous.
1663 Jacques de Pujo.
1667 Jean de Pujo.
1680 Jacques d'Incamps de Loubie.
1711 Clément Dupont.
1748 Jean-François de Coture.

Le prieur de Saint-Orens de Lavedan avait entrée aux États de Bigorre ; dans le rôle de 1635, il y est appelé au neuvième rang des membres du clergé. Il jouissait encore, en 1750 (1), du droit de présenter aux cures de Villelongue, d'Artalens et de Sassis.

POSSESSIONS DE SAINT-ORENS DE LAVEDAN (2)

Dès le dixième siècle, l'abbaye paraît avoir été en possession des villages, hameaux, métairies, vallées dont les noms suivent :

Villa de Buncarasso (Carassus) (3).
Villa Sancti Martini de Orteto (Saint-Martin d'Ortet) (4).
Villa de Peyrer (Péré) (5).
Villa de Sacis (Sassis).
Medietas de Villâ Longâ (moitié de Villelongue).
Medietas de Airos (moitié d'Ayros).
Œstiva de Asco (maison d'été d'Ayzac).
Villa Esclaveilera (Clavé) (6).
Vallis de Caprasiâ (vallée de Caprasie) (7).
Vallis de Lisalt (vallée d'Isabi) (8).

Elle avait aussi des fiefs à Souin (*in villâ Soisso*) ; à Préchac (*in Praisago*) ; à Saint-Savin (*in Sancto Savino*).

(1) Arch de l'Évêché.
(2) *Livre verd*, arch. des Hautes-Pyrénées.
(3) Dét. commune de Préchac.
(4) Dét. commune de Viey.
(5) Dét. commune de Beaucens.
(6) Dét. commune de Saint-Savin.
(7) C'est dans cette vallée qu'était bâti le monastère de Saint-Orens de Lavedan.
(8) Prend son nom d'un torrent qui se jette dans le gave de Pau.

§ IV. — MONASTÈRE DE SAINT-ORENS DE LARREULE [1]

Monasterium Sancti Orientii de Regulâ. O. B.

C'est par abus que l'on écrit aujourd'hui *Larreule;* l'orthographe exigerait *La Reule*, ce mot dérivant du latin *Regula*, nom que portaient certains monastères soumis à la règle de saint Benoît. L'abbaye de Larreule était fort considérable; on y voyait un cloître et une fort belle église, dont il demeure encore des restes dignes d'attirer l'attention des archéologues.

Sa fondation remonte à l'an 970; quelques-uns la placent en 1009 ; elle eut donc lieu, soit sous le règne de Louis, comte de Bigorre (960-983), soit sous celui de son successeur, Arnauld (983-1032). Alors vivait un vicomte de Montaner [2] (*vice-comes Montis Anerii*), nommé Ottodat, qui, désireux d'expier les fautes de sa vie, céda à un certain abbé Mansio une terre allodiale qu'il possédait au sud-ouest de Maubourguet, sur la rive droite de l'Échez, à la condition d'y bâtir un monastère. Le pieux donateur pourvut généreusement à l'entretien de la future maison, en lui concédant les villages ou hameaux de Molonguet, de Sainte-Marie de Luc, de Saint-Pierre de Thil, de Momy et de Laurède, avec leurs églises et plusieurs autres biens.

ABBÉS ET PRIEURS DE LARREULE

970 Mansio (*abbé*).
1020 Sanche.
..... Arsius ou Arsinus de Montaner.
1032 Grégoire I.
1083 Garcias.
1103 Guillaume.
1123 Grégoire II.
..... Dodon.
1151 Ezius ou Ezir.
1178 Jean I.
. . . . . .
1230 Arnauld I (*de Genos*).
1290 Jean II (*de Lignaco*).
1315 A.....
1318 Bon.

(1) *Gall. Christ.*, I; *Sém. d'Auch*, N°; *Titres de Saint-Orens* (collection Doat, Bibl. imp.; Arch. des Hautes-Pyrénées; Bibl. de Tarbes, Mss. M° 90.

(2) La vicomté de Montaner était située entre la Rivière-Basse, le Bazillaguez, les Angles, le pays de Morlaas et le Vicbilh.

1329 Bernard.
1344 Arnauld II de Tuzaguet.
1354 Arnauld III (*de Lighaco*).
1362 Azemar (*de Cariaco*).
1453 Jean III (*de Sossio*).
1472 Jean IV de Burg.
1494 Dominique (*de Molianis*).
1509 Garcias de Castelbajac.
1530 Arnauld-Guillaume (*de Orthâ*).
1533 Jacques de Foix.
1558 Pelegrin.
1580 François Chabot.
1635 Henri de Beaudéan.
1638 César de Beaudéan.
1678 Gilbert Flamant (*prieur*).
1693 De La Cassaigne.
1699 Marie-Frédéric Grayn de Châtelaillon.
1743 Marc-Antoine de Beaupoil de Saint-Aulaire.
1751 Charles-Denis-Jacques de Beaupoil.
1769 Valentin de Charite.

POSSESSIONS DE SAINT-ORENS DE LARREULE

Ce n'est pas sans raison que l'abbaye de Larreule passait pour l'une des plus riches du diocèse de Tarbes : ses biens s'étendaient dans le Bigorre et les vicomtés de Montaner et de Rivière-Basse. En voici le dénombrement :

ACQUISITIONS RAPPELÉES DANS LA CHARTE SOUSCRITE EN 1355 PAR GASTON DE FOIX (1)

370 *Ecclesia S. Johannis de Montelongo cum villâ* (Molonguet) (2).
Ecclesia S. Mariæ de Lucho cum villâ (Notre-Dame de Luc ou des Lannes) (3).
Duo homines in Styraco (deux hommes dans Estirac).
Duo homines in Pontaco (deux hommes dans Pontiacq) (4).
1010 *Ecclesia S. Petri de Tilio cum villâ* (Saint-Pierre de Tilh) (5).
Baris cum adjacentiis (Bares avec ses dépendances) (6).
Vinea de Bello Podio (vignoble de Pouey) (7).

(1) Charta fundationis abbatiæ S. Orientii de Regulâ, diocœsis Tarbiensis, et notitia eorum quæ ad ejus primordia pertinent, 1355. — *Gall. Christ.*, t. I; Inst.; *Glanage;* Sém. d'Auch, X46; Arch. des Hautes-Pyrénées.
(2) Commune de Vidouze.
(3) Dét. entre Luc (Basses-Pyrénées) et Vidouze.
(4) Canton de Montaner (Basses-Pyrénées).
(5) Dét. commune de Vic.
(6,7) Commune de Vic.

Ecclesia S. Johannis de Momii (Momy) (1).
Laureda villa (Laurède) (2).
1030 *Ecclesia S. Fructuosi de Peyretto cum villâ* (Lapeyrère) (3).
Unus homo in Heris (un homme dans Hères).
Alter in Bernedâ (un autre dans Bernet) (4).
Ecclesia S. Christophori de Nolhano (Nouilhan).
Duo villani in Samonzeto (deux vilains dans Samonzet) (5).
Vinea in Sira Curto (un vignoble dans Séracourt) (6).
Prædium in Serrâ Curto (une métairie dans Séracourt).
Prædium in Vico (une métairie dans Vic).
1060 *Medietas ecclesiæ S. Germineri* (moitié de l'église de Saint-Germier) (7).
Ecclesiæ S. Andreæ de Lobis (Loubix) (8).
Villa vocata Lande (La Lanne) (9).
Vinea in Rico Cavo (Lascave) (10).
Pars de mercato de Cellâ (partie du marché de Celle) (11).
Ecclesia S. Martini de Arradeto cum villâ) (Reyde) (12).
Ecclesia S. Johannis de Fitâ (Lafitte) (13).
Terra in Luchosparso (terre dans le parsan de Luc) (14).
Ecclesia S. Martini de Hinaco (Lahitau) (15).
Ecclesia S. Petri de Casterario (Castéra) (16).
Unus villanus in Nolhano (un vilain dans Nouilhan).

(1) Département des Basses-Pyrénées.
(2) Commune de Luc (Basses-Pyrénées). De la métairie (podge) de Laurède, située au dessous de l'hôpital de Luc, partait un chemin qui se dirigeait sur la vallée d'Aspe. (*Fors de Morlaas*, V. 1050.)
(3) Commune de Castelnau-Rivière-Basse.
(4) Commune de Hères.
(5) Commune de Lamayou (Basses-Pyrénées).
(6) Commune de Sanous.
(7) Dét. commune de Vic, au lieu de Sillac.
(8) Commune de Castéra (Basses-Pyrénées).
(9,10) Commune de Soublecause).
(11) Ancien village uni à Maubourguet dès le douzième siècle.
(12) Commune de Tarasteix.
(13) Église dét. de la commune de Lahitte-Toupière.
(14) Commune de Luc (Basses-Pyrénées).
(15) Commune de Sombrun.
(16) Département des Basses-Pyrénées.

Unus villanus in Villerâ (un vilain dans Lavielle) (1).
Unus villanus in ipsâ Serrâ (un vilain dans Lasserre même) (2).
Unus villanus in Lauredâ (un vilain dans Laurède).
Ecclesia S. Christophori de Consizas cum villâ (Saint-Christau) (3).
1103 *Ecclesia S. Martini cum totâ villâ* (Saint-Martin avec le village) (4).
Ecclesia B. Mariæ de Stiraco (Notre-Dame des Anges) (5).
Ecclesia S. Mariæ de Castello (Notre-Dame des Castets)(6).
Ecclesia S. Justini de Cucuroz (Cucuron) (7).
Curtis in Ganos (une ferme dans Ganos).
Curtis in valle Caprinâ (une ferme dans Lacrabère) (8).
Unus villanus in Macherâ (un vilain dans Lamarque) (9).
Prædium in Artomalo (une métairie dans Armau) (10).
Prædium in Landâ Majori (une métairie dans Lamayou)(11).
1110 *Ecclesia in Antes* (Ainx) (12).
Ecclesia S. Martini de Artigals (Saint-Martin) (13).
1140 *Villa de Bernedâ propè Eras* (Bernet, près de Hères).
1151 *Villa de Lueri* (métairie de Lys) (14).
Casale de Forto-Ariol (Arrieu) (15).

Au douzième siècle, Larreule était parvenue à son plus haut terme de prospérité ; dix-neuf églises, vingt villages, un grand nombre de métairies, fermes, vignobles, lui appartenaient.

(1,2) Commune de Montaner (Basses-Pyrénées).
(3) Commune de Bentayou (Basses-Pyrénées), hameau de Congires.
(4) Nom de l'église du village de Celle, commune de Maubourguet.
(5) Commune d'Estirac.
(6) Commune de Lafitolle.
(7) Dét. commune de Maubourguet.
(8) Commune de Vidouze.
(9) Commune de Pontiacq (Basses-Pyrénées).
(10) Commune de Luc (Basses-Pyrénées).
(11) Département des Basses-Pyrénées).
(12) Commune de Montaner (Basses-Pyrénées).
(13) Dét. commune d'Auriébat.
(14) Commune de Larreule. La *villa de Lueri* fut cédée par le comte Pierre de Bigorre contre la *villa de Peyrer*.
(15) Commune de Tarasteix.

Mais de cette richesse même naquit la cause de sa décadence dans les siècles postérieurs.

L'abbé jouissait du droit de présentation aux cures de Larreule et de Lahitte-Toupière; il entrait aux États de Bigorre et y siégeait le troisième parmi les abbés en 1635.

Vers 1650, l'abbaye devint prieuré et fut soumise à la congrégation de Saint-Maur; elle avait déjà perdu à cette époque la plus grande partie de son temporel. En 1738, ses revenus se trouvaient si modestes, que la mense monacale fut réunie au séminaire de Tarbes (1).

§ V. — MONASTÈRE DE SAINT-PÉ (2).

Monasterium S. Petri Generensis, olim diocœsis Lascurrensis. O. B.

A la fin du dixième siècle, le diocèse de Lescar se prolongeait sur la rive droite du gave de Pau et le long de la voie romaine *Beneharno Oppidum Novum*, jusqu'au village de Peyrouse. Il y dessinait, sur la frontière du diocèse de Tarbes, une échancrure assez fortement accusée qui dépendait alors d'un quartier rural appelé *Vicus de Lassu* (3).

C'est en cet endroit, dit Générez (*locus Generensis*), que, l'an 1006 ou 1032, Sanche, duc de Gascogne (*Vasconiæ princeps*), établit des moines de l'abbaye de Saint-Sever de Rustan, qui commencèrent à y élever l'abbaye de Saint-Pé. Le duc avait acquis la terre allodiale de Générez du vicomte de Béarn, auquel il cédait, en échange, les villages de Mazeroles et de Garlin. Outre Générez, les religieux de Saint-Pé reçurent la maison seigneuriale de Saint-Castin et les maisons rurales de Lar, de Higuères, de Bernadets et de Salies; ces donations sont rappelées dans la charte souscrite par le duc Sanche de Gascogne (4).

(1) Arch. des Hautes-Pyrénées, G.

(2) *Gall. Christ.* : « Instrumentum de fondatione monasterii S. Petri Generensis, » t. I; Bibl. de Tarbes, Mc 90; Preuves et titres, *apud Marca*, liv. V.

(3) Lassun, *villa Lassunis, S. Hilarius de Lassu*, que la carte de Cassini mentionne sous le nom de *Saint-Hilaire*, est un lieu en ruines au nord de la commune de Montaut (Basses-Pyrénées), de laquelle il dépend aujourd'hui.

(4) *Gall. Christ.* : « Excerpta ex chartulario Generensi seu manuscripto codice dicto *Consuat.* »

Saint-Pé fut distrait en 1080 du diocèse de Lescar et attribué à celui de Tarbes par Centulle, vicomte de Béarn, mari de Béatrix de Bigorre : distraction qui ne s'accomplit point sans une vive et longue opposition de la part du clergé lescarrien (1).

La dédicace de la basilique de Saint-Pé fut faite le 11 octobre 1096 par Guillaume, archevêque d'Auch, et l'abbé Odon II, en présence des seigneurs suivants : *de Castel Bayaco, Julhano, Orbiaco, Bidosâ, Auriabato, Ossu, Serrâ, S° Pastore, Castillone et Espaniol, Spodio, Alborcave, Miussens, Andonhs, Gabasto, Busi, Descot, Castillo, Saltu, Baliere, Laruno, Finiis, Desparro, Ascâ* (2).

ABBÉS DE SAINT-PÉ.

1006 Arsius ou Arsinus.
..... Sanche.
1053 Odon I de Bénac.
1080 Odon II.
1096 Pierre I des Angles.
1108 Grégoire d'Asté.
1131 Pierre II.
1169 Bernard I de Sadirac.
1183 Garcias d'Ort.
1216 Odon III de Lavedan.
1227 Philippe de Bénac.
1233 Guillaume.
1273 Arnauld-Guilme de Bénac.
1309 Bernard II de Mauléon.
1319 Gr.....
1326 Bernard III.
1334 Jean I.
1341 Hugo de Laas.
1358 Raymond-Arnauld de Bazillac.
1407 Raymond-Aymeric de Bazillac.
1483 Anerot de Cohitte.
1505 Jean II de Carrère.
1540 François d'Antin de Montespan.
1558 Jean III de Laporte.
1568 Jean IV d'Estornes d'Angusse.
1611 Arnauld de Maytie (*abbé commanditaire*).
1620 Arnauld-François de Maytie.
1660 Jean V de Barthet.
1689 Romain Dalon.
1725 Jean-Baptiste de Lezons.

POSSESSIONS DE SAINT-PÉ DE GÉNÉREZ (3)

Les biens de l'abbaye de Saint-Pé de Générez dépassaient les limites du département des Hautes-Pyrénées et s'étendaient

(1) Le procès élevé à ce sujet entre les deux diocèses dura jusqu'en 1131.
(2) *Réf.* de Saint-Pé.
(3) *Gall. Christ*, I, Instrum.; Arch. des Hautes-Pyrénées ; *Liv. de la Réf.; Glanage;* P. de Marca, *Hist. du Béarn.*

sur les départements des Basses-Pyrénées, du Gers, et même en Espagne.

En voici l'énumération :

1006-1032 *Locus Generensis, in vico de Lassu* (1) (lieu de Générez, dans le vic de Lassun).
Ingenuitas totius Benacensis (l'ingénuité de Bénac)(2)
Ingenuitas Basi et totius Basensis (l'ingénuité de la Batmale) (3).
Villa Semeiacum (Séméac) (4).
Villa de Merolis (Mazeroles) (5).
Curtis quæ dicitur de S. Castino (la métairie noble de Saint-Castin) (6).
Prædium de Lar (la ferme de Lar) (7).
Prædium de Figueriis (la ferme de Higuères) (8).
Prædium de Bernedetis (Bernadets) (9).
Casale de Salies (Salies) (10).
Tertia pars in mercato Lurdæ (le tiers du marché de Lourdes).
Prædium in Ader (une ferme dans Adé).
Æstiva de Garenderâ (maison d'été de la Garde) (11).
Æstiva de Marentâ (maison d'été de Saint-Marc) (12).
Casale de Susach (maison de Saux) (13).
1080 *Ecclesia de Benaco* (église de Bénac).
Ecclesia de Castello in Bigvilio (église de Castillon en Vicbilh) (14).

(1) Le hameau de Générez prenait son nom d'un ruisseau qui se jette dans le gave de Pau ; il dépendait du *vicus de Lassun* (commune de Montaut).

(2) Commune de Saint-Pé ; *ingenuitas* désigne les *ingénus* ou *colons* d'un quartier rural.

(3) Commune de Saint-Pé.

(4) Séméac, situé aux portes de Tarbes, est qualifié par le texte de *villa opulentissima*, ce qui se rapporte sans doute aux meubles et à la vaisselle du château.

(5) Commune d'Arzacq (Basses-Pyrénées).

(6) Saint-Castin, commune des Basses-Pyrénées.

(7) Dét. commune de Saint-Castin, canton de Morlaas.

(8,9,10) Département des Basses-Pyrénées.

(11,12) Commune de Saint-Pé.

(13) Commune de Lourdes.

(14) Canton de Lembeye (Basses-Pyrénées).

Onzième siècle. *Villa de Lanagrassâ* (Lannegrasse) (1).
Ecclesia S. Martialis Tarviensis (Saint-Martin de Tarbes) (2).
Casale de S. Stephano in Cugniaco (maison de Saint-Étienne dans Cognac) (3).
Villa Battrazum (Barzun) (4).
Villa Algar (Angaïs) (5).
Villa Agus (Agos) (6).
Villa Claracum (Clarac) (7).

1110 *Ecclesia S. Mariæ de Gorduno, in valle Osellæ* (Ste-Marie de Gordun, dans la vallée d'Osselle) (8).

1120 *Villa dicta Lugos* (Lagos) (9).
Dimidia pars villæ de Batcerâ (la moitié du hameau de La Serre) (10).
Ecclesia Rochas (Larroque) (11).

1131 *Allodium de Exesâ* (alleu de Chèze) (12).
Prædium in villâ Ygoy (ferme dans le hameau d'Ygon) (13).
Prædium in Pordinis (ferme dans Pordins) (14).

Douzième siècle. *Ecclesia S. Polycarpi de Castello* (église de Saint-Polycarpe de Castet) (15).

1219 *Prædium de Barlesto* (ferme de Barlest).

1285 *Prædium in civitate Java* (ferme dans la cité de Jaca (16).

(1) Commune de Lespielle (Basses-Pyrénées).
(2) Égl. dét.
(3) Dét.
(4,5) Département des Basses-Pyrénées.
(6) Lieu situé en Armagnac.
(7) Département des Basses-Pyrénées.
(8) Province de Jaca (Espagne) ; église cédée à l'abbé Grégoire d'Asté par Pierre, évêque de Pampelune (*Pampilonensis episc*).
(9) Commune de Bordères (Basses-Pyrénées).
(10,11) Commune de Saint-Pé.
(12) Commune de Lestelle (Basses-Pyrénées).
(13) Canton de Nay (Basses-Pyrénées).
(14) Position qui nous est inconnue. — Serait-ce *Ourdis*, village du canton de Lourdes ? ou bien *Pardies*, canton de Nay ?
(15) Canton d'Arudy (Basses-Pyrénées).
(16) Jaca, ville d'Aragon.

Ecclesia S. Mauri in Astaracensi (Saint-Maur en Astarac [1]).

A ces dix villages, huit églises et quatorze métairies qui appartenaient à l'abbaye, il faut ajouter le droit de présentation à la cure dont jouissait l'abbé sur les lieux de Saint-Pé, de Séméac, de Bénac, de Montaut, de Clarac; les dîmes qu'il levait à Laas, Marceillan, Montsaurin, Pontsaignet, Lapalu, Puydarrieux, Julos, Bourréac, Sère, Sarsan, Jarret, Anclades, Lézignan, Arcizac-ez-Angles, Ouzous, Beaudéan, Azereix, Adé, Juillan, Loubayac, Barlest.

L'abbé de Saint-Pé entrait aux États de Bigorre : dans le rôle de 1635, il est nommé au premier rang.

Ce monastère déclinait au dix-septième siècle, comme la plupart des maisons religieuses dont l'utilité cessait d'être moins présente : en 1611, Arnauld de Maytie en fut nommé *abbé commanditaire*, et, en 1650, Saint-Pé fut soumis à la congrégation de Saint-Maur, qui l'administra jusqu'à la Révolution [2].

L. Lejosne,
Prof^r d'hist^re au Lycée impérial de Bourg.

(1) Département du Gers.
(2) Le monastère de Saint-Pé est en ruines.

NOTES EXTRAITES DES COMPTES

DE JEANNE D'ALBRET ET DE SES ENFANTS

1556-1608 (Suite) [1].

—

Compte du trésorier général de Navarre, 1572 [2]

(Extraits.)

A M. de Comminges, bâtard du feu Roy Antoine, 2,000 l. t. de pension.

A Jacques Villote, peintre, demeurant en l'une des loges des artisans, 75 l. t. pour la pension d'un pauvre homme peintre, nommé Jehan Dennys, de Dijon, qu'il a pris en charge. (En marge est écrit : mort ledit pensionnaire.)

Au comptable, 8,713 l. 8 s. t. prêtés à la Royne et employés pour son service durant le siége de Navarrenx, en 1569.

Au sieur de Salles, gouverneur de Navarrenx, 2,000 l. t. pour lui aider à supporter les pertes qu'il a faites durant le siége.

A Pierre Haultain, libraire résidant à La Rochelle, 336 l. t. pour l'impression de quelques livres en langage basque que la Royne lui avoit commandé d'imprimer. (Une note de la Chambre des Comptes fait connaître que parmi ces livres se trouvait le Nouveau-Testament.)

A Raymond de Champgrant, régent à Lescar, 75 l. t. pour la dépense et chambre d'un petit enfant nommé François Goyon que la Royne lui a baillé en pension.

A Gilibert de Casenave, chirurgien de la Royne, 29 l. 14 s. t. pour remboursement de la dépense de Jehan Fortiat, que S. M. avoit envoyé à Montpellier pour étudier en l'exercice de chirurgien.

[1] Voir tome X, page 565, et les numéros de juillet, août-septembre et octobre 1866, pages 43, 117 et 178.

[2] B. 148.

A Laforest, page du Roy de France, 252 l. t. pour semblable somme que le Roy avait perdue, jouant à la paume au Perin.

Au Roy, par le sieur Miossens, pour jouer avec le Roy de France après souper, 280 l. t.

Pour le rachat du grand sceau à sceller, de certains soldats, 50 l. t.

Au sieur de Miossens, pour porter au Roy pour jouer, 270 l. t.

Au Roy, pour jouer à la paume, 135 l. t.

Au Roy, pour jouer, 105 l. 4 s. t.

Au Roy, 952 l. t. pour jouer à la prime avec les sieurs de Trée, Duras et Caussens.

A l'hôte du logis du sieur de Montgaurin, trésorier général, qui avertit le Roy pour la sûreté des deniers qu'il avoit apportés et qui furent menés au Louvre, 28 l. t.

Au sieur de Duras, maître de la garde-robe du Roy, 810 l. t. prêtées au Roy en plusieurs fois à Paris, jouant à la paume et aux dés.

A Nicolas de Bordenave, ministre de la parole de Dieu à Nay, 140 l. t. dont le Roy lui a fait don pour le récompenser de partie des peines et dépenses par lui souffertes à dresser, faire et rédiger par écrit l'histoire de ce présent pays de Béarn, prête pour être mise à l'impression.

Au capitaine Gratian de Lurbe, 180 l. t., à lui dues pour le 20e denier de 3,600 l. t. de la rançon de Godoffre Vazernas.

A Me Germain Dubu, menuisier du Roy, 92 l. t. pour final paiement de 1,050 l. pour la façon du jeu de paume du château de Pau.

Au trésorier, la somme de 33 testons (19 l. 16 s. t.) qui ont été forgés à la monnoie de Pau à l'effigie et armoiries du Roy régnant et qui ont été envoyés à S. M.

A la damoiselle Du Chastellier, ayant en charge La Bure, 158 l. t. pour la dépense et l'habillement de la dite Bure. (f° 20.)

Compte de la maison de Catherine de Navarre depuis le 9 juin jusqu'au 31 décembre 1572 (1).

(Extraits.)

Le comptable (Gaillard Gallant) fait dépense de la somme de 800 l. t. que Me Louis de Lafons, argentier de Madame et commis de ce comptable en la maison de Madame, a perdue des deniers de sa charge par l'émotion advenue à Paris et massacre fait le 24 août, fête Saint-Barthélemy, où ledit de Lafons perdit non seullement ladite somme, mais plusieurs autres deniers qu'il avoit encore, meubles et vêtements étant en icelui et dehors; de laquelle perte, force, violence et brisement de son coffre ledit Lafons a fait informer l'autorité du Roy de France et de MM. de son Conseil privé, comme appert par la requête à ces fins présentée à S. M. par ledit de Lafons et commission sur ce obtenue à Fontainebleau le 1er mai 1573 adressant au prévôt de Paris, ou son lieutenant et premier des commissaires du Châtelet de Paris, et l'information qui en a été sur ce faite, rendue sur le présent compte afin qu'en y ayant par vous, Messieurs, égard, ladite somme de 800 l. t. lui soit déduite et rabattue en sa recepte.

(En marge est écrit par ordre de la Chambre des Comptes) : Rayé faute de mandement, sans préjudice au comptable de se retirer là où bon lui semblera, combien qu'il ait fait apparoir de la requête, commission et information close en l'article mentionnées, qui le tout lui a été rendu.

(Plus bas) : Au compte de l'année 1578, la somme de 800 l. t, a été allouée par mandement de S. M.

Compte du trésorier général de Navarre, 1573 (2)

(Extraits.)

A Me Guillaume Ranse, sieur de Plaisence, 32 l. 8 s. t. desquels S. M. lui a fait don pour l'achat d'une paire de marlottes.

A Me Hervé Boullart, architecte du Roy, 385 l. t. pour ses journées d'avoir vaqué aux fortifications de Navarrenx.

(1) B. 22.
(2) B. 148.

Au comptable, 143 l. t. pour l'achat d'une douzaine de jambons de Basque envoyés au Roy au camp devant La Rochelle.

A Me Jehan Sancet, médecin, Berthomieu Lanne, apothicaire, et Jehan de Lanne, chirurgien, demeurant à Pau, 7 l. 5 s. t. pour avoir visité La Bure durant sa maladie et pour en avoir fait l'anatomie (1).

A Jacques Villotte, peintre, 5 l. t. pour l'entretenement d'un pauvre peintre pensionnaire nommé Jehan Dennys durant le mois de janvier et partie de février 1573, et qu'il mourut dans ce temps.

A François de Vignau, jardinier, 17 l. 11 s. t. pour avoir fait raccoutrer les lauriers du jardin de Pau, qui étoient gelés.

A Batiste de Millan, demeurant à Navarrenx, pour la garde et l'entretien du harnois qu'avoit fait faire le feu Roy Henry, 20 l. t.

A Me Hans, armurier faisant corps de cuirasse à l'épreuve, 100 l. t. pour gages.

A Jérôme Le Normant, tailleur et graveur des monnoies de Pau et de Morlàas, 400 l. t. pour ses gages.

Compte de la maison de Catherine de Navarre, 1574 (2)

(Extraits.)

GAGES :

A M. le chancelier de Navarre, Béarn et Foix, messire Henry de Mesmes, chef et superintendant des affaires et finances de Madame, — néant.

DAMES :

Mme de Thinonville, gouvernante, 600 l. t.
Mme de Roissy, 300 l. t.

FILLES :

La Dlle de de Thinonville, 100 l. t.
La Dlle de Nancre, 100 l. t.

(1) Voyez le compte de 1572.
(2) B. 24.

La Dlle de Monbas, 100 l. t.
La Dlle de Vaulx, 100 l. t.
La Dlle de Belleville, 100 l. t.
La Dlle Du Verger, leur gouvernante, 200 l. t.
Sept femmes de chambre.

MAITRES D'HOTEL :

Le sieur de La Rouzière, 600 l. t.
Le sieur de Vaulx, 600 l. t.

ÉCUYERS D'ÉCURIE ET GENTILSHOMMES SERVANTS :

Le sieur de Roys, 300 l. t.
Le sieur de Launay, 300 l. t.
Le sieur de Thinonville, 300 l. t.
Me Jehan Lepelletier, secrétaire, 200 l. t.
Me Vincent Marchant, chapelain. 100 l. t.

Compte du trésorier général de Navarre, 1574 (1).

(Extraits.)

Aux incendiés de la ville de Pau, qui sont au nombre de cinquante, 2,500 l. t. dont la feue Royne leur a fait don pour aider à se rebâtir leurs maisons et bordes qui leur furent brûlées par un accident en 1568.

Au sieur de Béthune, l'un des gentilshommes de la chambre du Roy, 580 l. t. desquelles S. M. lui a fait don pour acheter une robe à la Dlle de Béthune, sa femme, pour le jour de ses noces.

Au sieur de La Marche, 60 l. t. pour un singe que le Roy a pris de lui, étant à la chasse près la ville de Lyon.

A Guillaume Cabrery, peintre, demeurant à Pau, 25 l. t. pour le portrait de la ville, château et jardins, qui a été porté au Roy par le comptable en la ville de Lyon.

Au trésorier, 52 l. t., savoir 12 écus pour l'achat d'un casque en fer à l'épreuve d'arquebuse, — 6 écus mis ès mains de S. M. pour jouer au tarot avec les sieurs de Bacqueville et Sommyères.

(1) B. 149.

Compte de la maison de Catherine de Navarre, 1575 (1).

(Extraits.)

A Me Jehan Liébault, médecin ordinaire de Madame, 400 l. t. pour gages.

A Me César Forget, secrétaire ordinaire, 200 l. t. pour gages.

A Louis Gorin, marchand banquier, demeurant à Paris, 100 l. pour l'intérêt de 4,000 l. t. qu'il prêta à Madame pour trois mois sous l'obligation des sieurs de La Rouzière, de Vaulx, de Théroude, Jouye et Louis de Lafons, argentier.

Compte du trésorier général de Navarre, 1575 (2).

(Extraits.)

A Mgr Henri de Savoie, cousin du Roy, 2,295 l. t. pour sa pension.

A Jérôme Le Normant, tailleur et graveur ès monnoies du présent pays de Béarn, 84 l. t. pour son paiement, tant de l'or que façon, de deux pièces d'or aux armoiries de S. M. d'un côté et d'une vache de l'autre, pesant les deux pièces 24 écus, lesquelles ont été délivrées entre les mains de M. de Miossens, lieutenant-général, par ledit Normant.

A Macé Gasnault, écrivain entretenu à Lescar au collége royal, 18 l. t. dont le lieutenant-général lui a fait aumône.

A Jacques Villotte, peintre, demeurant à l'une des loges du château, 32 l. 19 s. t. pour achat à Oloron de verres pour les réparations des vitres du château de Pau.

Paul Raymond.

(La suite au prochain numéro.)

(1) B. 23.
(2) B. 150.

PRODUCTION DES EAUX-DE-VIE

EN FRANCE

EN BONNE ANNÉE MOYENNE

—

I. — Charente et Charente-Inférieure.

Ces départements produisent 60,000 à 70,000 tierçons de 5 hectolitres d'eau-de-vie, soit 300 mille à 350 mille hectolitres de 60 à 65 degrés centésimaux, faisant en alcool pur environ 200 mille hectolitres.

Les eaux-de-vie de ces contrées se classent dans le commerce comme suit : 1° Fine-Champagne ; 2° Champagne; 3° Petite-Champagne; 4° premier bois; 5° deuxième bois; 6° Saintonge; 7° Saint-Jean-d'Angély; 8° Surgères; 9° Rochelles aigre-feuilles; 10° Rochelles.

Ces eaux-de-vie sont comprises sous la dénomination générale de *Cognac*.

II. — Armagnac (partie du Gers, des Landes et du Lot-et-Garonne).

Cette contrée vinicole fournit 30,000 à 35,000 pièces de 4 hectolitres d'eau-de-vie, soit 120 mille à 140 mille hectolitres de 50 à 52 degrés centésimaux, faisant en alcool pur environ 70 mille hectolitres, qui se classent en : 1° Bas-Armagnac; 2° Ténarèze; 3° Haut-Armagnac.

III. — Marmande et pays.

Ces deux contrées, c'est à dire l'espace compris entre la Garonne et la Dordogne, depuis la hauteur de Marmande et de Sainte-Foy, jusqu'au Bec-d'Ambès, produisent environ 8,000 pièces de 4 hectolitres d'eau-de-vie, soit 32,000 hectolitres de 50 à 52 degrés, faisant en alcool pur environ 16,000 hectolitres. Elles sont classées en : 1° Marmande; 2° Pays.

IV. — Languedoc.

Sous cette dénomination, on entend les départements de l'Aude, l'Hérault, le Gard et partie des Pyrénées-Orientales.

Ces diverses contrées produisent de 80,000 à 100,000 pipes de 6 hectolitres de 3/6 à 86 degrés, faisant en alcool pur de 400 à 450 mille hectolitres.

Ils sont connus dans le commerce sous le nom de 3/6 de Languedoc.

V. — Résumé.

L'ensemble de la production est de 736 mille hectolitres en alcool pur.

Voici l'ordre de mérite de ces divers produits :

1° Cognac fine-Champagne; 2° Champagne; 3° Petite-Champagne; 4° premier bois; 5° deuxième bois; 6° Saintonge; 7° Saint-Jean-d'Angély; 8° eau-de-vie Bas-Armagnac; 9° eaux-de-vie de Ténarèze; 10° eaux-de-vie de 12° Rochelles aigre-feuilles; 13° Rochelles; 14° Marmande; Cognac-Surgères; 11° eaux-de-vie Haut-Armagnac; 15° Pays; 16° 3/6 Languedoc.

D'après cette échelle de mérite, les eaux-de-vie Bas-Armagnac valent à peu près celles de Saint-Jean-d'Angély; mais cela ne tient, à mon avis, qu'à des causes inhérentes aux mauvaises coutumes de l'Armagnac, au point de vue des soins donnés au vin, à sa distillation, qui se fait d'un jet, à 52 degrés. Dans les Charentes, la distillation se fait presque partout en deux chauffes.

Si l'Armagnac adoptait les bonnes pratiques des Charentes, notamment des bons crûs de Cognac, ses eaux-de-vie pourraient arriver au niveau des *Saintonges* et même des *bois* dans un temps assez rapproché. Ce serait là une conquête immense qui rehausserait le revenu bien au delà des dépenses, et assurerait dans tous les cas le placement de la denrée, en attirant de plus en plus l'attention des consommateurs.

L. Duran.

MISCELLANÉES

—

Bordeaux, le 21 décembre 1866.

A Monsieur le Directeur et Rédacteur en chef de la *Revue d'Aquitaine*.

Monsieur le Directeur,

Dans l'ouvrage dont j'ai fait hommage à la rédaction de la *Revue d'Aquitaine et des Pyrénées*, et dont vous avez déjà fait connaître l'existence à vos lecteurs, intitulé :

Spiritisme chrétien, ou révélation de la révélation. — Les Quatre Évangiles, suivis des Commandements, expliqués, en esprit et en vérité, par les Évangélistes assistés des apôtres; Moïse; — recueillis et mis en ordre par J.-B. Roustaing, avocat à la Cour impériale de Bordeaux, ancien bâtonnier. — 3 volumes. Paris, Librairie centrale, boulevard des Italiens, 24. — 1866,

il a été omis, dans l'impression, un passage du manuscrit.

Ce passage omis, qui devait se placer à la suite de la dernière ligne, page 111, troisième volume, est ainsi conçu :

Et cette hypothèse, de la part des spirites : — que le corps de Jésus aurait été un corps terrestre, tel que le vôtre, — et que les anges, ou esprits supérieurs, auraient pu le rendre invisible, l'enlever et l'auraient enlevé — au moment même où la pierre fut descellée et renversée serait, A PRIORI, *inadmissible et fausse;* elle doit, en effet, être écartée, comme *telle*, en présence de la révélation faite par l'ange à Marie, puis à Joseph ; révélation qui serait alors mensongère, qui ne peut l'être, émanant d'un envoyé de Dieu, et qui doit être interprétée, expliquée, *selon l'esprit qui vivifie, en esprit et en vérité,* suivant le cours des lois de la nature, et non rejetée (1).

Pour porter, par la publicité dont votre journal dispose, cette omission qui a eu lieu dans l'impression à la connaissance de ceux qui ont lu, qui lisent et qui liront cet ouvrage, je viens solliciter de votre obligeance l'insertion de la présente lettre dans le plus prochain numéro de la *Revue d'Aquitaine et des Pyrénées*.

En vous remerciant d'avance de cette extrême obligeance de

(1) Voir *suprà*, 3me vol., p. 23-24 ; — 1er vol., p. 27 à 44; 67 à 86; 122 à 129; 165 à 193; 225 à 266. — 3me vol., p. 139 à 145; 161 à 163; 168 à 175.

votre part, veuillez agréer, Monsieur le Directeur et Rédacteur en chef, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Roustaing,
Avocat à la Cour impériale de Bordeaux,
ancien bâtonnier.

Le talent littéraire d'Ulysse Pic, affirmé déjà par des adversaires politiques tels que Prévost-Paradol, vient de l'être encore par Alfred Assolant, juge exercé, dans son premier-Paris du *Figaro* (14 décembre dernier). Voici ce parallèle entre M. Louis Veuillot et notre compatriote, tout à l'avantage de ce dernier que M. Assolant fait à tort Marseillais :

« M. Veuillot a trop d'esprit pour ne pas sentir le vice de sa manière; il sait qu'on n'amuse qu'un temps le public avec ces personnalités injurieuses; il a vu la plupart des évêques de France et les chefs les plus illustres du parti catholique s'éloigner de lui; il est averti de garder plus de mesure; mais le tempérament et le besoin d'être applaudi l'emportent. S'il s'occupait à réfuter Proudhon au lieu de l'appeler « un rustre impie et vaniteux », tout le monde se mettrait à bâiller, car ce catholique si habile à distiller l'injure ne se hasarde pas volontiers dans les questions de doctrine; — polémiste redoutable, raisonneur médiocre.

» Dans la polémique même, quelque grande que soit sa réputation, il n'est pas sans rivaux. Un Marseillais, rédacteur du *Pays*, M. Ulysse Pic, est au moins de sa force, et même, si le combat s'engageait sérieusement, je ne parierais pas pour M. Veuillot.

» Il a un peu baissé dans ces derniers temps, comme le défunt archevêque de Grenade. M. Ulysse Pic, au contraire, est dans toute sa vigueur. Il a l'esprit vif, souple, joyeux, varié; il ne craint pas les horions; son bagage de doctrines philosophiques, politiques, religieuses ou sociales est fort mince; son pas n'en est que plus léger et plus assuré.

» Comme M. Veuillot, il se soucie peu de raisonner et de convaincre.

» A quoi bon? Ne suffit-il pas de tourner l'adversaire en ridicule? Le public n'en demande pas davantage. Amuser le public, c'est la grande affaire, et pour cela M. Ulysse Pic est

un homme admirable. Je ne lui reprocherai qu'un défaut, que les lettrés lui pardonnent volontiers : c'est d'avoir horreur des termes trop crus et trop bas.

» M. Veuillot connaît bien mieux le public et ne craint pas de crier trop fort ; aussi est-il tout à fait populaire. Mais avec un peu d'étude, il est aisé de forcer le ton ; et vous verrez quelque jour, si nous avons le malheur de perdre M. Veuillot, et si M. Ulysse Pic est devenu en ce temps-là catholique zélé, vous verrez un second Veuillot qui fera oublier le premier. Ce sera le même talent, avec plus de jeunesse, de politesse et de grâce. »

M. Amédée de Ponthieu, le populaire auteur des *Légendes*, le spirituel collaborateur de l'*International*, de la *Gazette des Eaux* et des *Nouvelles*, a été présenté à la Société des Gens de Lettres par MM. D. de Thezan et J. Noulens. Son admission nous a été communiquée en ces termes :

« Je crois devoir vous faire partager ma satisfaction à l'endroit de notre aimable filleul, M. Amédée de Ponthieu, qui a été reçu enfin membre titulaire de la grande famille des lettres. Il a pu s'asseoir au dîner du 3, lequel a été relativement nombreux, cinquante convives environ, et toujours égayé par l'humoriste Barthélemy Maurice. Le comité était représenté par MM. Gonzalès, Frédéric Thomas, Alby et Champfleury. On nous a servi du chevreuil sauce piémontaise, comme s'il y avait encore un Piémont, et versé de la chartreuse, comme s'il y avait encore d'authentiques Chartreux. Hélas ! tout marche si vite, que les vieux mots survivent aux hommes et aux choses déjà loin ! »

Voici quelle serait l'origine de l'épithète de *parpaillot*, que les catholiques appliquaient aux huguenots au seizième siècle :

« Selon Pasquier, c'est de ce qu'au siége de Clairac, ils firent une sortie étant couverts de chemises blanches, en un temps où l'on voyait beaucoup de papillons, que les Gascons appellent *parpaillots*. Selon Borel, c'est à cause que, comme des papillons qui vont se brûler à la chandelle, ils allaient sans crainte s'exposer aux dangers et chercher la mort. »

LE COMPLOT

D'ARÉNA ET BERNADOTTE

La puissance du premier consul grandissait chaque jour. Les partis vaincus voulurent recourir à leur dernière ressource : l'assassinat. Aréna, Ceracchi, Demerville et Topino Lebrun entrèrent les premiers dans cette horrible voie. Ils conçurent le projet d'employer le poignard pour se défaire de Bonaparte. Ils résolurent de le massacrer avec des armes d'une forme particulière, dans sa loge, à l'Opéra, qui se nommait à cette époque le théâtre des Arts. Ils furent tous d'accord sur le mode de commettre l'attentat, mais tous hésitèrent à se charger de l'exécution. Pour frapper César, il fallait un Brutus. Ils crurent l'avoir trouvé dans un nommé Harrel, qui parut s'associer vivement à leurs idées. Harrel les trahit, et mit la police du complot. Les conspirateurs furent poussés par ceux qu'ils croyaient diriger, et ne surent pas reconnaître que leurs nouveaux complices n'étaient que des agents provocateurs. A l'heure choisie pour le crime, les coupables furent arrêtés. Ceracchi fut trouvé sans armes; mais il fut saisi au moment où il s'approchait de la loge du premier consul.

Cette tentative criminelle, qui avait lieu au mois d'octobre 1800, fut suivie, le 24 décembre, d'une tentative plus épouvantable encore. Je veux parler de cette machine qui fut nommée plus tard la *machine infernale*. Des auteurs (je leur ferai l'honneur de ne pas les citer) ont confondu ces deux crimes si rapprochés. Aréna et ses complices, alors détenus, subirent le contre-coup de l'indignation générale soulevée par un forfait dont ils étaient innocents, mais dont ils avaient donné l'exemple. Ils

furent condamnés le 9 janvier 1801, et exécutés le 31 du même mois.

L'illustre auteur du *Consulat et de l'Empire* fait les réflexions suivantes (t. II, p. 206) :

« Les conspirateurs souhaitaient sans doute la mort du premier consul, mais ils étaient incapables de le frapper de leurs propres mains, et en les encourageant on leur fournissait ce qui était le plus difficile à trouver : de prétendus exécuteurs. On les avait entraînés dans le crime plus qu'ils ne s'y seraient engagés, si on les eût livrés à eux-mêmes. Si tout cela ne devait aboutir qu'à une punition sévère, mais temporaire, comme on doit l'infliger à des fous, soit; mais les envoyer à la mort par une telle voie, c'était plus qu'il n'est permis de faire, même quand il s'agit de protéger une vie précieuse. »

Ces idées de M. Thiers s'accordent peu avec les idées d'une autre époque et avec les principes éternels du droit pénal.

Parmi les condamnés, se trouvaient d'anciens jurés du tribunal révolutionnaire, qui n'y regardaient pas de si près lorsqu'il s'agissait de conspiration politique. La France tout entière était d'ailleurs indignée contre des hommes habitués à verser le sang et qui voulaient lui enlever par l'assassinat le grand homme dont elle espérait tant de gloire après tant de malheurs.

En droit pénal, la lâcheté n'est pas une excuse pour celui qui, n'osant pas frapper son ennemi face à face, le ferait frapper par un complice salarié. Aréna et ses associés avaient conçu, organisé, préparé le meurtre; ils avaient fait fabriquer les poignards et payé le bras qui devait s'en servir; ils avaient commis le crime autant qu'il était en leur pouvoir de le commettre; toute la responsabilité devait en retomber sur eux.

Si la conspiration d'Aréna fut ridicule par la manière

dont elle fut conduite, elle fut éminemment criminelle par le but qu'elle se proposait.

Bernadotte, à qui Bonaparte avait confié le commandement d'un corps d'armée, a-t-il participé à ce complot odieux? S'il n'est pas prouvé qu'il ait pris part à cet homicide projet, est-il possible de supposer qu'il n'y fût pas tout à fait étranger?

Cette question n'est pas sans importance, puisqu'elle intéresse la mémoire d'un de nos plus illustres maréchaux, d'un grand roi pour qui la postérité a déjà commencé. Des circonstances fatales accumulèrent contre lui des préventions injustes que le temps dissipe chaque jour, tandis que la noblesse de son caractère chevaleresque se fait apprécier de plus en plus.

Parmi les biographes de Bernadotte, les uns ont prétendu qu'il avait été mêlé à tort au complot d'Aréna par un concours étrange de présomptions accusatrices; les autres ont admis sa complicité comme réelle, ou, du moins comme très probable.

Je crois apporter ici la preuve inédite que tous se sont trompés.

M. Touchard-Lafosse, dans son *Histoire de Charles XIV* (t. I, p. 265 et suiv.), reconnaît que le général Bernadotte fut véhémentement soupçonné d'avoir été d'accord avec Aréna et Ceracchi. Il leur avait fourni des fonds. Lorsqu'il fut question de se procurer les instruments du crime, Ceracchi prit la parole et dit qu'il attendait de l'argent de Bernadotte et qu'il se chargeait de cette dépense. La police avait découvert que des armes d'une forme particulière avaient été commandées à Paris par Ceracchi, qui s'était chargé de les payer, et on savait avec quel argent.

On disait que Bernadotte devait quitter l'armée de l'Ouest pour se trouver à Paris le jour fixé pour l'attentat. Enfin, il était prouvé par les livres du banquier du

général que celui-ci avait fait compter 1,200 francs à Ceracchi.

Touchard-Lafosse raconte que le premier consul, en apprenant ces faits, se livra à une fureur immodérée contre Bernadotte; il ne douta pas de sa trahison, et il voulait en tirer une vengeance prompte et terrible.

Joseph Bonaparte, beau-frère de Bernadotte, chercha à arrêter ce premier moment de colère et se mit à la recherche de la vérité. Il eut une entrevue avec sa belle-sœur, et Touchard raconte tous les détails de cette conversation comme s'il y eût assisté. Il guillemette les propres paroles de Mme Bernadotte, qui raconta simplement que son mari avait fait faire son buste à Ceracchi et qu'il lui avait fait compter cinquante louis en paiement.

« Ce récit, continue l'auteur, fait à Joseph du ton le plus calme, le plus naturel, et rapporté à Bonaparte avec fidélité, suffit pour dissiper ses préventions... Bonaparte jugea prudent de ne pas divulguer davantage ses soupçons, qui devaient s'évanouir. Il continua de donner à Bernadotte des témoignages d'entière confiance, sans toutefois bannir cette réflexion : qu'il trouvait toujours le nom de ce général mêlé aux entreprises contraires à ses vues ou qui compromettaient sa tranquillité. » L'auteur semble blâmer la violence de caractère du premier consul, et tire de son récit la moralité : qu'*il faut se défendre des préventions, même lorsque les apparences les plus démonstratives semblent les justifier*.

Les ennemis de Bernadotte n'ont pas manqué d'interpréter les faits d'une autre manière. Sarrans, dans son *Histoire de Bernadotte* (t. I, p. 46), s'exprime ainsi : « Bernadotte, *sérieusement* impliqué dans la conspiration d'Aréna et de *Sérachi*, fut obligé de se disculper. Il demeura *prouvé* qu'il avait envoyé à Sérachi une somme de 1,200 francs; mais il expliqua cet envoi par le prix d'un buste que cet artiste avait modelé pour son compte. Cette

fois encore, le premier consul jugea prudent de ne point pousser plus avant l'investigation et de ne pas divulguer une affaire qui, compromettant un membre de sa famille, pouvait affaiblir la confiance du pays dans la stabilité de son pouvoir. »

Tous les historiens admettent comme certain que Bernadotte avait fait compter 1,200 fr. à Ceracchi, et que cet argent avait servi à payer les poignards destinés à l'assassinat. Les uns se récrient sur le danger des préventions; les autres, sur la complicité évidente de Bernadotte.

Un simple soupçon de complicité d'assassinat ne peut s'arrêter sur le grand homme qui a si glorieusement porté la double couronne de Suède et de Norwége.

La seule chose vraie, c'est que Ceracchi, qui avait un beau talent de sculpteur, fut chargé de faire le buste de Bernadotte. Je possède ce buste en plâtre; c'est un don fait à mon père par Charles XIV lui-même. Je crois qu'il n'en fut tiré qu'un ou deux exemplaires, et que l'artiste n'eut pas le temps de le traduire en marbre. C'est une œuvre d'art très remarquable.

Les collections d'autographes peuvent sans doute dégénérer quelquefois en manie; mais souvent aussi l'histoire profite de la minutieuse patience avec laquelle les vrais amateurs ont soin de recueillir les moindres documents écrits par des mains célèbres à divers titres. Que de pièces intéressantes se seraient perdues si les autographes avaient été regardés comme sans valeur au lieu d'être cotés et d'avoir cours dans le commerce!

A la vente d'autographes provenant d'un des plus précieux cabinets de Paris, j'ai fait acheter, par M. Charavay aîné, des pièces rares de Ceracchi et de Demerville, — pièces qui avaient figuré dans le dossier de leur procès. Voici une lettre autographe de Ceracchi que je vais copier textuellement avec les fautes d'orthographe :

De la maison d'arrêt du Temple,
ce 2 brumaire an IX.

Citoyen Préfet,

J'ai écrit deux lettres au citoyen Bernadotte, conseiller d'État, par la voi du concierge de la maison d'arrêt. Ces deux lettres sont restées sans réponce, quoique elles n'ussent d'autre bute que celui de lui demander la somme de 720 livres qu'il me doit pour prix du model de son buste que je lui est fait. Comme je me trouve dans le besoin le plus absolu d'argent pour payer des dettes que j'ai contractées depuis ma détention, et pour mes besoins journaliers, je vous serai bien reconnaissant de vouloir donner des ordres au concierge de cette maison de laisser communiquer avec moi devant lui la personne de confiance qui est chargé de mon acquit. Ma demande est trop juste, citoyen Préfet, pour qu'elle ne puisse mériter votre bienveillance.

Salut et respect,

CERR: CHI.

Cette lettre est enregistrée : 1re division, n° 19,059, 3 brumaire an IX.

Ne jette-t-elle pas un grand jour sur un fait défiguré par l'histoire ? Elle dément évidemment l'envoi de 1,200 fr. et l'achat des poignards avec l'argent provenant du prix du buste, et alors tombent toutes ces belles dissertations sur la fureur immodérée de Bonaparte, sur la complicité apparente de Bernadotte. Dès qu'on reconnaît une erreur qui se glisse dans l'histoire, je crois qu'il est bien fait de la dénoncer. C'est même un devoir d'honneur et de patriotisme lorsque cette erreur peut ternir l'éclat d'une de ces gloires nationales dont la France a raison d'être jalouse et fière.

G. B. de Lagrèze.

TRAVAUX ET DÉCOUVERTES

PALÉONTOLOGIQUES

DANS LE SUD-OUEST DE LA FRANCE

—

Dans notre *Étude sur les Cavernes à ossements fossiles du Sud-Ouest de la France*, insérée dans la *Revue d'Aquitaine*, t. VIII, pages 577-585, nous faisions connaître les principaux résultats obtenus par l'exploration de ces cavernes. Nous nous proposons aujourd'hui, sans sortir de cette région, de constater le résultat obtenu par les fouilles pratiquées dans les *dolmens* qui se trouvent dans nos contrées, monuments primitifs qui ont une intime corrélation avec les cavernes. Ils sont du même âge, ils appartiennent à la même civilisation, et les objets que l'on y a recueillis ont une analogie parfaite avec ceux qui existent dans les cavernes. Il ne peut en être autrement, puisque les cavernes sont les habitations des vivants, et les *dolmens*, la demeure des morts; les uns et les autres appartenant à une seule et même race.

Mais, avant d'entreprendre l'inventaire des *dolmens* de nos contrées, que nous rapprocherons d'autres inventaires pour démontrer l'identité de l'origine, nous croyons devoir élargir l'horizon de ces études en indiquant, ou plutôt en essayant de faire pressentir la race humaine à laquelle on peut attribuer ces divers travaux.

Longtemps avant l'immigration phénicienne, qui a laissé sur plusieurs points de notre littoral des traces irrécusables de son passage, une masse d'Asiatiques, franchissant le Caucase, vient s'établir en Crimée; de là, se divisant en deux courants opposés, une partie se dirige vers la Grèce et la Syrie, tandis que l'autre se porte dans les régions septentrionales; en effet, les *dolmens* se trouvent en très grand nombre dans la Drenthe, la Frise orientale, le Jutland, la Gothie, le Sleswig, le Holstein, etc. Parvenu à ces altitudes, le gros de l'immigration s'arrête : des rameaux s'en détachent, et, se dirigeant vers l'Occident, y laissent des traces nombreuses de leur séjour. En Belgique, dans le Luxembourg, la Normandie, la Bretagne, on

trouve des *dolmens* en quantité. Par l'archipel de Jersey et Guernesey, l'Angleterre, l'Irlande, le Pays-de-Galles et l'île d'Anglesey sont envahis, tandis que le noyau resté sur le continent pénètre dans le cœur de la Gaule et descend jusqu'à la Gironde. Là, une nouvelle bifurcation s'opère : une partie de l'immigration remonte le cours de la Dordogne, traverse obliquement la France, et va heurter les Alpes; l'autre se dirige vers les Pyrénées, s'éparpille dans les contrées subjacentes, franchit enfin la chaîne des montagnes et s'étend dans toute la péninsule hispanique. Le détroit de Gibraltar ne l'arrête pas: elle court sur le rivage septentrional de l'Afrique, gagne la Cyrénaïque, et suspend enfin ses pérégrinations au delà des frontières de l'Égypte ! La preuve que cette gigantesque immigration se dirigea du Nord au Sud, et non du Sud au Nord, se tire de l'étude comparée des *dolmens*. Enfin, d'après M. le baron de Bonstetten, le point de départ de tous ces mouvements serait le Malabar !

On a reproché à M. de Bonstetten de s'être montré un peu trop absolu en assignant un point de départ fixe à ces émigrations. C'est peut-être vrai; mais ce qu'il est impossible de contester, c'est que cette effluve est essentiellement d'origine asiatique. Moïse annonce aux Hébreux qu'ils trouveront établi dans la Palestine un ancien peuple qui se sert de pierres dures à la place du fer; en effet, l'usage en était si bien établi, que les Hébreux contractèrent eux-mêmes cette habitude : « Lors, » Saphora prit une pierre très aiguë et trancha le prépuce de » son fils. » (*Exode*, chap. IV, v. 25.) Les prêtres du culte le plus ancien qui ait existé chez les païens, les prêtres de Cybèle, divinité d'origine incontestablement asiatique, se servaient de couteaux en silex pour opérer sur eux-mêmes la castration.

Mais voici une preuve bien plus concluante que les indications que nous venons de donner en faveur de l'origine asiatique des émigrations de l'âge de pierre.

On sait que le jade est une pierre d'origine asiatique. Eh bien ! dans nos régions occidentales, on a découvert en grand nombre, disséminées çà et là, mais toujours mêlées à des instruments primitifs, des haches en jade vert foncé, appelé *jade antique* ou *oxinien*. Ces haches, ainsi exécutées, ont été trou-

vées à Pauillac, entre Lectoure et Fleurance, dans le Médoc et les pays voisins de l'embouchure de l'Adour, sur les rives de l'Ariége, aux environs de Seïssan, entre Masseube et Auch, à Lombez. Le Musée de Bordeaux possède un grand nombre de haches en jade, dont la plupart ont été recueillies dans les pays environnants.

Pour que ces haches de jade se soient trouvées en assez grand nombre dans nos contrées, qui ne produisent pas cette sorte de pierre, il faut nécessairement que quelqu'un les y ait apportées; et pour qu'après un si long laps de temps, on en retrouve encore des spécimens, il faut qu'elles y aient été apportées en assez grande quantité par des flots d'émigrants venus des contrées où le jade est commun. Ce qui corrobore cette opinion, c'est qu'encore aujourd'hui les sauvages de la Polynésie se servent de haches et de casse-tête en jade.

Nous croyons, par ce qui précède, en avoir assez dit pour faire comprendre l'intérêt qui s'attache aux études qui ont pour objet de relever soigneusement les moindres traces de l'homme dans les temps antéhistoriques. Maintenant, rentrant dans le cadre de notre *Revue*, nous allons indiquer les départements du midi de la France où jusqu'ici l'on a constaté le plus grand nombre de *dolmens;* nous les rangeons d'après leur importance relative :

Lot,	Creuse,	Gironde,
Ardèche,	Lozère,	Hérault,
Aveyron,	Pyrénées-Orientales,	Tarn,
Dordogne,	Puy-de-Dôme,	Basses-Pyrénées,
Gard,	Tarn-et-Garonne,	Aude,
Charente,	Ariége,	Landes.

Les *dolmens* sont des monuments en pierre, tantôt couverts de terre, tantôt découverts, d'une dimension suffisante pour contenir plusieurs tombes; la partie supérieure, la *table*, est formée parfois d'un seul bloc de pierre, très souvent plate ou légèrement convexe; quelquefois, aussi, plusieurs pierres ont été employées pour former cette partie supérieure, *tegumen*. La table est supportée par deux ou plusieurs piliers; tels apparaissent les *dolmens* de Brantôme, dans la Dordogne, et

d'Assiez, dans le Lot. Au reste, voici les dimensions de quelques-unes de ces constructions, telles que les a consignées M. E. Cartaillac dans son intéressante Notice sur les *dolmens* et les cavernes à ossements qui se trouvent dans l'arrondissement de Saint-Affrique (Aveyron), l'un des départements du Midi les plus riches en monuments antéhistoriques :

« La table du grand *dolmen* de Truans, près Saint-Affrique, dit le jeune et savant archéologue, a trois mètres de long sur un mètre quatre-vingt-dix centimètres de large; son épaisseur est de trente-cinq centimètres; les cinq piliers qui la supportent s'élèvent à un mètre environ au dessus du sol. Le dessus de la table est garni de ces cavités et rigoles peu profondes que l'on croyait encore naguère creusées par les prêtres celtes ou gaulois pour recueillir le sang des victimes humaines. Cette assertion, toute gratuite, est démentie par les blocs de pierre voisins du *dolmen*, et qui sont couverts de semblables cavités faites par les pluies et les gelées. » La table du *dolmen* de Boussac a trois mètres soixante-dix-huit centimètres de long sur deux mètres soixante-deux centimètres de large. M. Cartaillac n'a pas indiqué le nombre de piliers qui la supportent. Enfin, le *dolmen* de Laumière, toujours dans le même département, offre les proportions suivantes : longueur de la table, quatre mètres quatre-vingts centimètres; largeur, deux mètres cinquante centimètres; deux pierres latérales, ou banquettes, la supportent.

Ces monuments ne portent aucune trace de caractères, aucun signe qui permette de leur imposer une date; cependant, il est possible de déterminer entre eux leur âge respectif, d'après la nature des objets qu'ils recèlent. Nous avons dit, en commençant, que les *dolmens* sont des monuments funèbres : ainsi, on y trouve, avant tout, des ossements humains plus ou moins conservés, quelquefois calcinés, et, au milieu de ces ossements, pêle-mêle, des débris d'armes, d'instruments, d'outils de toute espèce, en pierre ou en os. Dans les *dolmens* considérés comme les plus anciens, ces objets sont grossièrement exécutés; dans ceux de date plus récente, tous ces objets sont achevés : les couteaux, les bouts de flèche sont minutieusement polis, et le fil des armes tranchantes très uni; les

pioches à main, en pierres très dures, sont polies comme le marbre; ce sont ces pierres que les paysans désignent dans toutes les contrées, au nord comme au midi de la France, sous le nom de *pierres de tonnerre*. Enfin, dans les *dolmens* les plus rapprochés de notre âge, à ces armes, à ces instruments très finis, viennent se joindre d'autres objets, produits d'une industrie relativement très avancée : ce sont des rondelles, de petits corps sphériques arrondis par un long frottement, et percés, qui devaient servir d'ornement, soit comme pendants d'oreille, colliers ou bracelets; car ces objets sont, pour la plupart, exécutés en marbre, en jayet, en gypse cristallin ou avec des fragments de coquilles bivalves. Ce n'est pas tout : on trouve encore dans ces *dolmens* des plaques de cuivre, des lames tranchantes en bronze fondu, et de la poterie, tantôt faite à la main, tantôt exécutée au tour. Voilà les signes caractéristiques des divers âges des *dolmens;* ce sont, il faut le dire, des renseignements chronologiques bien vagues, mais dont il faut se contenter pour le moment, parce que, tôt ou tard, la science persévérante dissipera ces ténèbres. En attendant, voici, au milieu de ces pierres et de ces cailloux, un fait bien caractéristique et des plus curieux :

Dans le territoire du Grand-Pressigny, d'Indre-et-Loire, non loin de Poitiers, le docteur Léveillé a découvert, en 1864, le gisement d'un immense atelier d'armes et d'instruments de toute espèce en pierre. « Ce n'est rien moins, dit un témoin oculaire, que le sous-sol de plusieurs hectares de terrain qui se trouve rempli, ou, pour parler plus justement, composé de casse-tête, de haches, de couteaux, de lances et de flèches en silex; et cela en telle abondance, que l'on en pourrait doter toutes les collections de France. » Certes, une pareille trouvaille est un grand événement pour l'histoire de l'âge de pierre; car il est bien évident que cette fabrication, établie sur une si grande échelle, n'avait pas été faite pour répondre aux seuls besoins de la localité; qu'elle était destinée à approvisionner les divers centres de population éparpillés dans les différentes contrées de la France. Et nous ne tirons pas cette induction *a priori*, car M. Cartailhac, dans l'Aveyron, et M. le docteur Noulet, sur les rives de l'Ariége, ont découvert des lames de silex

provenant de la fabrique du Grand-Pressigny. M. le docteur Noulet a d'abord constaté que le silex de ces lames est étranger à la contrée qu'il habite, et qu'il explore depuis trente ans. Il ne s'est pas arrêté là : il s'est fait envoyer plusieurs échantillons des *nuclei* du Grand-Pressigny, qui fournissaient ces lames, et, en rapprochant celles-ci de leurs matrices, on reconnaît une identité parfaite de grain, de couleur, de taille entre les unes et les autres. Les mêmes faits ont été observés dans les Landes; — et, en Suisse, on vient de constater la présence de haches de pierre dont le grain et la couleur sont conformes aux pierres que l'on trouve sur les bords de l'Ariége, lesquelles, d'ailleurs, n'ont pas de similaires dans l'Helvétie.

Ainsi, d'après ces découvertes, il demeure parfaitement établi pour nous qu'à l'époque si reculée de l'âge de pierre, il existait des relations suivies, des échanges (de *libres échanges*, sans doute), entre les habitants des rives de la Vienne et de l'Indre, et ceux de l'Aveyron, de l'Adour et de l'Ariége; enfin, il est constant que ces derniers s'étaient mis en rapport avec ces infatigables fondateurs de villes lacustres qui, à l'instar des castors, avaient diapré de leurs habitations sur pilotis les lacs de Morat, de Constance, de Neuchâtel, etc., etc. Encore quelques découvertes comme celles-ci, et l'histoire de l'âge de pierre sortira de ses langes !

L'admission à la prochaine Exposition universelle des produits créés par les races antéhistoriques, en initiant le public à leur existence, va encore exciter l'émulation des savants qui se sont voués à la recherche et à l'histoire de ces races, et, sous cette heureuse influence, de nouveaux progrès ne tarderont pas à se réaliser. Les contrées du Midi, par les dépôts précieux qu'elles possèdent, par le grand nombre d'hommes studieux qui lui appartiennent et qui se livrent avec ardeur aux recherches paléontologiques, y prendront nécessairement une large part, et justifieront la haute idée qu'en ont conçue les hommes les plus éminents, étrangers au pays. En 1865, M. le ministre de l'instruction publique n'a-t-il pas donné au docteur Gervais la mission d'explorer, pour la seconde fois, les cavernes ossifères de nos contrées? et, plus récemment encore, le docteur Owen, de Londres, n'est-il pas venu visiter les ca-

vernes du Tarn-et-Garonne, et ne s'est-il pas retiré en emportant plus de quinze cents spécimens divers, recueillis dans la seule grotte de Bruniquel, spécimens destinés à compléter les collections paléontologiques du *Musée Britannique*. Enfin, la *Galerie des cavernes* récemment inaugurée dans le Musée d'histoire naturelle de Toulouse, grâce à l'initiative de M. Filhol, secondé par MM. Trutat, Cartaillac et Garrigou, n'est-elle pas la plus importante de France par la richesse et la variété des collections qui y sont déposées ?

Mais ce qui justifie mieux que ce que nous venons de dire la prééminence paléontologique du Midi sur les autres parties de la France, c'est le choix qui a été fait pour diriger l'exposition spéciale des objets produits par les races antéhistoriques. On sait que c'est à M. Lartet, le digne collaborateur de M. Christy, dont nous avons déjà fait connaître dans cette *Revue* les importants travaux, qu'a été confiée cette haute mission. Nos compatriotes, nous ne saurions en douter, ne manqueront pas, par leurs envois, par leurs communications, de lui rendre sa tâche plus facile.

Et quelle contrée mieux que la nôtre peut se glorifier de posséder autant d'opiniâtres paléontologues, et de mettre en circulation autant d'ouvrages estimés sur cette science ? Qu'il nous soit permis de placer en première ligne, parmi les travaux d'ensemble relatifs à nos contrées, les *Reliquiæ Aquitaniæ*, de MM. Lartet et Christy, magnifique entreprise dont les premières livraisons donnent une si haute idée, et dont, hélas ! il n'a pas été permis à M. Christy, trop prématurément enlevé à la science et à ses amis, de voir la continuation et la fin ! Nous nous garderions bien d'omettre sur les premiers plans le docteur Joly, professeur à la Faculté des sciences de Toulouse, persévérant investigateur, qui tient toujours son auditoire au courant des moindres découvertes réalisées dans le monde antéhistorique, et qui, dans ses conférences à la Sorbonne, en 1865, relatives à cette science, a excité la plus vive émotion parmi les savants de la capitale !

Après ces habiles maîtres, nous avons encore à citer des noms et des ouvrages on ne peut plus recommandables : M. Delpon vient de publier un *Essai sur les Monuments cyclopéens*

de la Gaule, travail intéressant, quoique imparfait dans ses conclusions. — MM. Garrigou et Filhol, par l'étude, minutieusement poursuivie, des os cassés recueillis dans les différentes cavernes du Midi, ont démontré la contemporanéité de l'homme et de *l'ursus spelæus*. Cette question si intéressante de la contemporanéité de l'homme et de certaines espèces d'animaux depuis longtemps éteintes, a été habilement traitée par M. Ludomir Combes, assisté un moment de son savant ami M. Adolphe Magen, dans ses *Études géologiques sur l'ancienneté de l'homme et sur sa co-existence avec divers animaux d'espèces éteintes, dans les vallées du Lot et de ses affluents.* Nous citerons seulement les conclusions de ce judicieux Mémoire, parce qu'elles corroborent l'opinion que nous avons déjà émise sur les richesses géologiques du sud-ouest de la France : « Nulle contrée, dit M. Ludomir Combes, déjà explorée, en » paraît jusqu'ici avoir vu l'homme à un état aussi primitif, » et, conséquemment, à une date aussi ancienne que la région » que nous venons d'étudier. »

Les spécialistes sont nombreux dans l'étude des races antéhistoriques, et c'est aussi grâce à leur persévérant concours que l'on doit les rapides progrès qui ont été réalisés en si peu de temps. Nous serons donc hors d'état de pouvoir, ici, recommander à la reconnaissance publique tous ces savants et consciencieux pionniers qui ont travaillé si généreusement à l'érection du nouvel édifice scientifique. Qu'ils veuillent bien nous excuser ; mais leur phalange est déjà si compacte, qu'il est impossible de la pénétrer complètement et d'énumérer la part qui revient à chacun d'eux.

Voici d'abord M. le vicomte de Gourgues, qui, dans son château de Lanquais (Dordogne), a composé une très curieuse collection de silex ouvrés, trouvés dans le Périgord. M. de Gourgues et M. Ch. Des Moulins, président de la Société Linnéenne de Bordeaux, viennent d'enrichir cette collection de deux Notices du plus grand intérêt, l'une sur les divers gisements où ont été trouvés ces silex ouvrés, l'autre sur leur *patine*, considérée trop exclusivement par certains archéologues comme un signe certain d'antiquité. Déjà, en 1864, M. Gassies avait publié une Notice pleine d'observations judi-

cieuses sur les cailloux ouvrés que l'on trouve aux environs d'Agen.

Dans les Pyrénées, incontestables foyers de cette civilisation primitive qui a laissé si peu de traces après elle, MM. Martin, Filhol, Garrigou, Paul Raymond, creusent, fouillent, comparent, et n'épargnent aucune fatigue pour constater les différentes phases survenues dans l'existence de ces races éteintes, suivant que, dans les cavernes ou les *tumuli,* on trouve les ossements de certains animaux mêlés à des instruments de pierre, de bronze ou de fer, car voilà, jusqu'à présent, la seule chronologie qui existe pour ces âges mystérieux.—Dans l'Aveyron, trois infatigables explorateurs : MM. Ancessy, Cartaillac et Cazalis, exécutent des fouilles souvent heureuses, dont les résultats sont autant de matériaux exhumés pour l'histoire de l'homme en ces périodes reculées. — Dans l'Hérault, M. Boutin poursuit le même but; — et, dans l'Aude, M. Tournal, persévérant comme aux premiers jours, ne laisse rien échapper de ce qu'offrent d'intéressant les anfractuosités des Corbières et les gîtes ossifères des bassins de la Berre et de l'Orbieu.

Dans le Gers, MM. de Gaujac et Bischoff, eux aussi, fouillent, cherchent, exhument, et M. Caneto enregistre et publie leurs découvertes.—Où trouver de plus ardents investigateurs que MM. Rivals, Trutat et Devals, qui se sont exclusivement voués à la recherche et à l'inventaire des habitations troglodytiques qui abondent dans les vallées du Tarn et dans celles du Tarn-et-Garonne? — Presque aux portes de Toulouse, ces trois jeunes savants ont constaté l'existence de plusieurs cavernes qu'ils n'ont pas encore explorées; enfin, à Villemur-sur-le-Tarn, M. Pendaries vient aussi de signaler une station de l'âge de pierre !

Retiré dans sa charmante oasis de Venerque *(Veneris quies)*, le docteur Noulet poursuit depuis vingt ans, sur les rives de l'Ariége, ses études géologiques. L'un des premiers, il a essayé de faire remonter le berceau de l'homme aux plus anciens âges, et d'établir sa contemporanéité avec plusieurs espèces d'animaux aujourd'hui éteintes. Dans l'année qui vient de s'écouler, M. Noulet a publié deux Mémoires du plus grand intérêt, l'un sur les fossiles et cailloux ouvrés des dépôts qua-

ternaires de Clermont et de Venerque; l'autre sur les plantes fossiles de l'âge miocène, découvertes près de Toulouse. Ces deux Mémoires sont suivis d'une Notice des plus curieuses sur des empreintes de pluie retirées du terrain tertiaire moyen ou miocène toulousain; oui, des gouttes de pluie fossiles, ou plutôt les traces que celles-ci ont laissées sur des plaquettes d'argile, dans le gisement de Grépiac, sur la rive gauche de l'Ariége. Ces empreintes ont révélé un fait vraiment précieux à constater : elles présentent une légère obliquité du nord-ouest au sud-est; ainsi, elles constatent qu'aux époques reculées où elles remontent, la direction des pluies d'orage était la même qu'aujourd'hui, car maintenant les orages les plus fréquents qui éclatent dans cette région viennent du nord-ouest. Nous avons parlé plus haut de la lame de silex provenant du Grand-Pressigny, que M. Noulet a découverte sur les rives de l'Ariége.

En présence de recherches si pénibles, d'efforts si assidus et souvent couronnés de succès, n'est-il pas à désirer qu'un homme inspiré, à l'instar de George Cuvier, s'emparant de tous ces détails et les faisant converger vers un but unique, s'en serve pour tracer l'histoire de ces races perdues dans la nuit des temps et indiquer les lois de leur existence? Alors, seulement, les généralisateurs et les spécialistes recevront la récompense de leurs efforts et de leurs recherches! Récompense, il est vrai, bien modeste, mais suffisante à leur caractère désintéressé, car elle ne consistera qu'en quelques mots qu'ils pourront répéter avec orgueil : « Et moi aussi, j'ai apporté une » pierre au monument ! »

Ernest d'Aufries.

DU PROJET D'ISOLEMENT & D'ACHÈVEMENT

DE

LA CATHÉDRALE DE BORDEAUX

—

Son Éminence le cardinal-archevêque de Bordeaux a naguère adressé au clergé et aux fidèles de son diocèse une *Instruction pastorale sur le projet d'isolement et d'achèvement de la Primatiale*. Le prélat qui a contribué avec un si grand zèle et une si grande générosité à la construction de la plupart des édifices religieux qui, dans ces dernières années, ont tant embelli le département de la Gironde, et qui, par leur multiplicité, nous rappellent ces temps d'élan et de foi, où, selon l'expression charmante et jamais trop citée d'un chroniqueur du onzième siècle (Raoul Glaber), le sol semblait presque tout entier se couvrir de la blanche robe des églises, ce prélat ne pouvait pas négliger sa magnifique, mais incomplète cathédrale. Espérons que le chaleureux appel qu'il vient d'adresser à ses diocésains trouvera partout un accueil sympathique ! S'il suffisait à des paroles d'être éloquentes pour être victorieuses, le sort de la tentative du cardinal Donnet ne me paraîtrait pas douteux. J'aime trop Bordeaux et j'admire trop les beaux monuments, pour ne pas tenir beaucoup à exprimer ici tous mes vœux en faveur de l'accomplissement du grandiose projet qui nous est ainsi recommandé par le primat d'Aquitaine :

« La disparition de quelques-unes des maisons qui étreignaient la tour de Pey-Berland, et la démolition complète de l'ancien doyenné, entre la rue des Trois-Conils et la Primatiale, sont un fait consommé. Deux places qui ne manqueront pas d'être agrandies se trouvent ainsi créées près des plus remarquables édifices religieux de notre vieille Aquitaine. Le vaisseau de l'église Saint-André, largement éclairé, et ses deux ravissantes flèches que l'on peut admirer d'une distance convenable, présentent un aspect tout nouveau.

» Il est facile de se figurer dès aujourd'hui l'effet imposant que produira ce monument tout entier lorsqu'il sera dégagé

des constructions qui l'entourent, et dont quelques-unes ne datent que de 1834 et 1835...

» On sait que la cathédrale de Bordeaux était destinée à devenir une des basiliques les plus considérables de la France; mais elle est restée jusqu'à ce jour inachevée. Si l'étranger ne se lasse pas d'admirer ce qu'il y a de majestueux dans son ensemble, à ce premier enthousiasme se mêle bientôt une douloureuse exclamation : « Pourquoi donc laisser incomplet un monument auquel il manque si peu de chose pour en faire une merveille? »

» A la place d'une porte principale qui en rende l'entrée digne des deux façades latérales, nous n'avons sous les yeux qu'un affligeant spectacle (1). Quel contraste avec les travaux entrepris à Saint-Michel, Sainte-Croix, Saint-Seurin, Sainte-Eulalie et dans les plus modestes campagnes, en faveur desquelles un zèle intelligent opère chaque jour des prodiges! La mère des autres églises serait-elle seule condamnée à demeurer dans un état qui la déshonore? »

Plus loin, le savant auteur de la *Monographie de la cathédrale de Saint-André de Bordeaux*, après avoir protesté contre l'excessive rigueur avec laquelle de trop classiques archéologues ont jugé la vieille métropole qui, pour ces esprits étroits, a l'impardonnable tort de manquer d'unité (2), après avoir signalé tout ce que la variété des formes et des ornements ajoute de pittoresque beauté à ces immenses épopées de pierre qu'on appelle cathédrales, nous parle ainsi de l'intérieur de l'édifice :

(1) Le cardinal rappelle (p. 8) que lorsque l'Empereur fut reçu pour la première fois dans la Primatiale, il témoigna sa surprise et sa peine en voyant un je ne sais quoi sans nom dans la langue archeologique lui servir d'entrée principale.

(2) M. Jules Marion, dont j'ai déjà cité deux fois ici avec éloges les *Notes d'un Voyage archéologique dans le sud-ouest de la France* (n° de février 1865, p. 341, *Glanures*, et n° de janvier 1866, p. 364, le *Dégagement des ruines du Palais-Gallien*), range les transepts, le chœur et l'abside de la cathédrale de Bordeaux parmi les plus beaux monuments du quatorzième siècle que nous possédions en France. Cet érudit de tant de goût n'admire pas moins le portail septentrional, œuvre du quinzième siècle. Les sculptures de ce monument ont été fort vantées par M. Th. Gautier (*Voyage en Espagne*).

« Ce qu'on n'a jamais assez admiré, c'est le mélange des styles, la disposition des faisceaux de colonnes avançant dans une nef qui a une largeur qu'aucune autre cathédrale n'a pu atteindre. Amiens a en largeur, de colonne à colonne, 12 mètres 50 centimètres; Beauvais, 13; Metz, 14; Cologne, 16; Notre-Dame de Paris, 14 mètres 70 centimètres; Saint-André de Bordeaux, 18 mètres. Aussi, n'avons-nous vu nulle part les pompes catholiques se développer avec autant de facilité et d'éclat. Six mille fidèles peuvent aisément voir l'autel, le trône pontifical, et s'associer à l'auguste sacrifice. Il n'y a pas d'enceinte qui, comme la nef de Saint-André, puisse contenir quatre mille auditeurs assis, ne perdant rien des paroles qui tombent d'une chaire placée dans d'aussi heureuses conditions. »

A ceux qui demanderaient pourquoi un édifice qui a été la gloire architecturale d'une opulente cité, et qu'un pape lui-même (Urbain II) a voulu consacrer en 1096, est resté si longtemps sans le complément qui lui est indispensable, le cardinal répond qu'il n'y a pas eu de façade principale à Saint-André, « parce que les anciens murs de la cité gallo-romaine construits pour la protéger contre les invasions touchaient aux pieds mêmes de la cathédrale. Le double portail était donc latéral, soit au nord, soit au sud, comme on le voit dans les édifices du moyen-âge où l'on a été gêné par des constructions voisines. — La plus considérable de ces constructions était le palais des archevêques, adossé à la façade du nord; il contournait l'angle contre lequel il s'appuyait. La pensée de l'isolement de l'église métropolitaine fut le motif qui détermina Mgr de Rohan-Mériadeck à renverser en 1771 cet édifice, et à le remplacer, dans ses jardins, par le palais monumental transformé en hôtel-de-ville et musée. »

« Il s'agirait, continue l'habile écrivain, de dégager le vieux pignon de l'ouest des maisons qui l'enserrent, et de rendre à la Porte royale sa destination première. Il est irrationnel qu'un morceau d'architecture aussi brillant, et qui a son utilité évidente pour pénétrer dans la nef, soit obstrué par une sacristie si récente (1820), dont il serait si facile de trouver la place, comme à Notre-Dame de Paris, du côté des cloîtres, qu'on pourrait consacrer à un musée d'antiques dans le genre de

celui de Toulouse. — L'ornementation extérieure de l'abside réclamerait aussi d'intelligents travaux. Les clochetons qui se marient aux arcs-boutants de ses voûtes sont fort remarquables. Quelques-uns sont entiers, d'autres à demi abattus. Leur restauration serait peu dispendieuse. »

Son Éminence fait observer que l'on n'a pas assez apprécié ce qui a été entrepris dans ces derniers temps en faveur de la métropole. « Le rachat, la consolidation, l'ornementation complète de la tour Pey-Berland, enrichie d'une madone et dotée des grandes voix qui sont l'une de ses gloires principales; la reconstruction de la rosace de la porte des flèches; la démolition des murs des anciennes sacristies; l'enlèvement des autels de la nef, ainsi que des colonnes et du baldaquin dont la présence disparaît dans le sanctuaire; le transept repris à neuf, ainsi que les voûtes; toutes les croisées de l'abside rétablies dans leur style primitif; les chapelles de Saint-Joseph, du Carmel, entièrement refaites et pourvues de peintures murales et d'admirables verrières (1), voilà de grandes restaurations. »

« Que n'aurait pas à gagner, ajoute le prélat, l'Hôtel-de-Ville de Bordeaux, qui ne le cède qu'à celui de Paris, s'il avait pour vis-à-vis de son majestueux frontispice, que les ravages de l'incendie de 1862 n'ont que faiblement endommagé, une porte monumentale digne de celles du transept, déjà si admirées! »

Le cardinal termine son *Instruction pastorale* par cette belle page : « Pouvons-nous d'ailleurs oublier que notre cathédrale est aussi un monument national, dont l'histoire se mêle à l'histoire de la cité tout entière! Ces vieux murs ont connu tant de générations! Que de choses n'ont-ils pas vues naître et mourir! — Oui, c'est bien le lieu où tout un peuple s'est réuni dans les principales circonstances de sa vie, ayant à sa tête les grands corps de l'État. Combien de fois Bordeaux, en qui

(1) Le cardinal rend, en une note, ce légitime hommage à M. Villiet et à son œuvre si délicate : « Ces verrières, qui donnent la mesure du talent de l'artiste à qui nous les devons, sont à petits compartiments. La lumière, s'y brisant de mille façons, prend ce ton adouci qui fait le charme des grands ombrages; elle s'y noue, pour ainsi dire, comme à travers le feuillage d'un bois. »

le Midi salue sa capitale, n'a-t-il pas donné l'exemple et le mouvement au monde ! Ce monument, dont les premières fondations remontent, d'après les Martial et les Delphin, à l'origine de l'établissement du christianisme chez les Gaulois, pourrait nous dire les phases les plus importantes de l'histoire de nos aïeux. C'est là qu'ils venaient confier au souverain arbitre leurs espérances, leurs alarmes; chanter les cantiques de leurs joies ou porter l'expression de leurs tristesses. Là, se sont solennisés la naissance ou le mariage des princes, le sacre et les funérailles des pontifes. Des conciles nombreux y ont été célébrés; nous ne rappellerons que les plus récents : 1582, 1624 et 1850. Là, enfin, les gouverneurs et les jurats, avant d'entrer en fonctions, venaient prêter serment entre les mains de leur archevêque d'être bons au pauvre peuple et de conserver les franchises et les libertés de la ville et de la province. Il nous semble encore entendre les échos de tant de prières qui montaient au ciel pour la fortune de nos armes, quand la patrie redoutait quelques-unes de ces journées sanglantes qui remplissent nos fastes militaires. — Prêtons l'oreille; car ces voûtes, ces chapiteaux sont de vieux témoins des drames historiques du moyen-âge; ils retracent surtout les trois siècles de rivalité où l'Angleterre et la France occupent presque à elles seules l'attention de l'Europe. C'est ici qu'on a célébré, par un chant de victoire, la mémorable journée qui arracha la France à l'oppression étrangère, et inaugura l'ère de l'indépendance et de l'unité nationales. Les dynasties, les révolutions, les siècles eux-mêmes ont passé à côté de ce monument; seul, il n'a pas changé. Il est resté immobile comme la religion dont il est l'emblème sacré. »

Au projet d'isolement et d'achèvement de la cathédrale de Bordeaux pourraient se rattacher d'autres projets dont la réalisation serait bien désirable. Déjà une large voie s'ouvre en ligne directe du port à la métropole, offrant, à ses deux extrémités, la merveilleuse perspective, d'un côté, de ce fleuve qui ressemble à une mer, et, de l'autre côté, de cette imposante masse de pierres de laquelle se détachent, sveltes et élégants, ces innombrables clochetons que dépassent avec tant de hardiesse et de grâce deux flèches dont les aériennes dentelles se

perdent dans les nuages, *aerias intrent fastigia nubes*[1]. Il faudrait qu'une autre voie, non moins droite et plus large encore, rapprochât la cathédrale de la rue de l'Intendance, et que le prodigieux édifice qui représente le Bordeaux du moyen-âge fût ainsi mis face à face avec le somptueux Bordeaux qu'a créé le génie de Tourny. Quelle occasion on aurait là d'élever, en regard l'un de l'autre, deux monuments qui sont absolument nécessaires au chef-lieu du département de la Gironde et qui orneraient à la fois la nouvelle place et la nouvelle rue, une bibliothèque et un musée [2]! Établis en quelque sorte au centre de la cité, non loin de l'Hôtel-de-Ville, le palais des livres et le palais des tableaux attireraient vers leurs riches collections les visiteurs en foule. Si, en outre, on peuplait les Quinconces des statues de tous les grands hommes nés dans la Guienne, ou de ceux qui ont gouverné cette province, tels que les maréchaux de Monluc, de Biron, de Matignon, d'Ornano, quelle splendeur ne s'ajouterait pas à la beauté, si éclatante déjà, de la ville de Bordeaux?

Philippe Tamizey de Larroque.

(1) Ausone, *Claræ urbes*, XIV, *Burdigala*.

(2) Il est bien évident que les tableaux, quelques-uns si précieux, de la ville de Bordeaux, ne peuvent rester plus longtemps *exposés*... à tous les dangers qui les menacent dans l'ignoble baraque qui a été construite auprès de l'Hôtel-de-Ville. L'hospitalité donnée sous des planches à des toiles, dont plusieurs sont signées de noms illustres, est déshonorante pour la ville. Quant à la Bibliothèque, il a été surabondamment démontré que le local occupé par elle est trop restreint et trop incommode. Les livres ne sont, du reste, pas plus en sûreté que les tableaux, car le feu est toujours à craindre dans une maison employée à mille usages. S'il m'était permis d'invoquer ici des souvenirs personnels, je dirais que le travailleur n'y trouve point là le recueillement si nécessaire aux difficiles recherches : la dernière fois que je suis allé y consulter un de ces rares et vieux volumes qui valent dix fois leur pesant d'or, la salle de la Bibliothèque, qui devrait être l'asile de la paix, retentissait du bruit des belliqueuses vociférations poussées avec toute la *furia francese* par les conscrits qui comparaissaient au rez-de-chaussée devant le Conseil de révision. J'avoue que ce jour-là je maudis de bon cœur, non seulement les futurs enfants de Mars, mais encore les hommes qui, ayant l'honneur de présider aux destinées d'une ville telle que Bordeaux, n'avaient pas encore su trouver le moyen de mieux loger les livres et les amis des livres.

CHANTS HISTORIQUES

DE LA HAUTE GASCOGNE

M. Cénac-Moncaut consacre les loisirs de son séjour en Gascogne à la recherche et à la découverte des chants populaires qui égayent les veillées et animent les fêtes dans les campagnes qu'englobaient les anciens comtés ou vicomtés d'Astarac, de Pardiac, Béarn et Bigorre. Voici quelques-unes de ces compositions locales, dont les qualités dominantes sont la naïveté, l'entrain, la malice et la fantaisie.

J. N.

Nous devons franchir bien des siècles pour arriver, des temps des Druides, aux premières chansons historiques conservées dans la mémoire du peuple. Toutes celles qui nous sont connues ne remontent pas au delà de Henri IV, siècle de galanterie audacieuse, de valeur pleine d'entrain et de gaieté.

Les *Filles de La Rochelle* peuvent être considérées comme le type de la chanson gasconne du seizième siècle. Avoir le courage de chanter l'amour, de le mettre en rondeau, au souvenir du terrible boulevard du calvinisme, si longtemps ébranlé par le canon des catholiques et teint du sang des deux partis, ne rapporter de ce terrible champ de bataille qu'un air de danse cavalièrement amoureux, n'est-ce pas reproduire dans toute sa vigoureuse naïveté la gaieté belliqueuse, l'amour sans façon des soldats de Henri IV? Voici quel était le souvenir que l'un d'entre eux rapportait du pays d'Aunis en regagnant son village des bords de l'Adour ou des Baïses :

LAS FILLOS DE LA ROUCHELO

Fillos dé la Rouchelo, *bis.*
Las que jou tant aymey,
Que la rire doundaino,
Las que jou tant aymey,
Que la rire doundey.

Jou n'ey tant aymat uo,
Moun co l'aymo despey.
Que la rire.....

Quan la baou bese à caso,
Après soupa, la ney.
Que la rire.....

La trobi en sa crampeto,
A ploura sur soun leyt.
Que la rire.....

— Qu'en plourats-bous, la bèro?
Qu'en plourats-bous aouey!
Que la rire.....

— Rasoun n'ey de tristesso;
Be caou bien que plourey.
Que la rire (1).....

---

(1) LES FILLES DE LA ROCHELLE

Filles de La Rochelle,
Celles que tant j'aimai,
Que la riré dondaine,
Celles que tant j'aimai,
Que la riré dondé.

J'en ai tant aimé une,
Mon cœur l'aime depuis lors.
Que la riré.....

Quand je vais la voir chez elle,
Après souper la nuit.
Que la riré.....

Je la trouve dans sa chambre,
A pleurer sur son lit.
Que la riré.....

— Que pleurez-vous, la belle?
Que pleurez-vous aujourd'hui?
Que la riré.....

— J'ai motif de tristesse;
Il faut bien que je pleure...
Que la riré.....

M'an dit que bou'n anaouots
Aou serbici dou Rey.
Que la rire.....

— Bèro, aouan nou m'en aney,
Bèro, bous fiançarey !...
Que la rire.....

Aou retour de campagno,
Bèro, t'espousarey.
Que la rire.....

— Sur aquero proumesso,
Jou mes nou plourarey.
Que la rire.....

La man se me toucaouots,
Jou m'en arrisarey.
Que la rire doundaino,
Jou m'en arrisarey.
Que la rire doundey (1).

—

De La Rochelle, passons à Bordeaux. Cette ville joua un rôle très important depuis Jeanne d'Albret jusqu'à Richelieu, et c'est assurément du galant roi béarnais qu'il s'agit encore dans la tentative cavalière que raconte la chanson qui suit. Une jeune fille, malgré les conseils de son père, s'est rendue un peu aventureusement à Bordeaux, où se

---

(1) On m'a dit que vous partiez
Pour le service du Roi.
Que la riré.....

— Belle, avant que je parte,
Belle, je vous fiancerai !
Que la riré.....

Au retour de l'expédition,
Belle, je t'épouserai...
Que la riré.....

— Sur cette promesse,
Moi, plus ne pleurerai.
Que la riré.....

La main si vous me touchiez,
Je me mettrais à rire (de joie).
Que la riré dondaine,
Je me mettrais à rire (de joie),
Que la riré dondé.

trouvait alors le roi *diable à quatre;* peu s'en faut qu'elle ne paye cher cette imprudence :

LOU REY ET LA GOUJATO

De boun maytin s'habillo, *bis.*
La hillo de l'oustaou,
Dab soun coutilloun naou.

S'en caousso, s'en habillo,
En ta Bourdeou s'en ba.
Soun pay l'an bo aresta.

— N'y angues pas, ma hillo;
Lou rey que t'en beyrè,
Que te n'embrassere.

— N'aoujets pas poou, moun payre,
Marcherey à gran pas :
Lou rey noum' beyra pas.

Lou rey, lou boun coumpayre,
De chibaou debarat,
Chez et n'ero rentrat .

Se bouto à la finestro,
Ero passo à gran pas,
Nou lou saludec pas (1).

---

(1) LE ROI ET LA JEUNE FILLE.

De bon matin, elle se lève,
La fille de la maison,
Avec sa robe neuve.

Elle se chausse, elle s'habille,
A Bordeaux elle se rend.
Son père veut l'arrêter.

— N'y ailles pas, ma fille;
Le roi te verrait,
Il t'embrasserait.

— Ne craignez rien, mon père,
Je marcherai à grands pas;
Le roi ne me verra pas.

Le roi, le bon compagnon,
De cheval descendu,
Chez lui venait de rentrer.

Il se met à la fenêtre,
Elle passe à grands pas,
Elle ne l'a pas salué.

Lou rey se bouto en testo
De sabe qu'in drounlat
Nou l'a pas saludat.

— Quey aquero gran damo
Que marcho ta gran pas
Que b'a pas saludat.

— Damo, nou souy pas damo,
Souy hillo d'un paysan;
Moussu, bat beset plan.

— Quan serets la d'un prince,
Bous toucarey la man
E lou brasset taplan.

Lou brasset dinqu'aou coudè.
La spanlo, lou mentou.
Jou souy boste seignou.

. . . . . .
. . . . . .
. . . . . (1).

—

Nous ignorons si la chanson qui suit retrace un fait historique ou supposé; mais, comme elle est une traduction de la légende populaire du comte Ory, nous croyons

---

(1) Le roi se met en tête
De savoir quel mauvais drôle
Ne l'a pas salué.

— C'est cette grande dame
Qui marche si grands pas,
Qui ne vous a pas salué.

— Dame, je ne suis point dame,
Je suis fille d'un paysan,
Monsieur, vous le voyez bien.

— Fussiez-vous celle d'un prince,
Je vous toucherai la main
Et ce joli bras également.

Le bras jusques au coude,
L'épaule, le menton.
Je suis votre seigneur.

. . . . . .
. . . . . .
. . . . . .

pouvoir la classer au nombre de celles qui touchent à l'histoire.

LA MOUNJO GOURINAYRO

Un se me bayllen' per abis
De m'habilla en mounge gris,
De la coulou de la biouleto,
En ta troumpa joueno filleto.

— Madamo, bous soueti boun se ;
Me loutjerets aqueste se ?
Souy uo mounjeto esgarado,
La coumpagnio m'a quitado.

Arribo l'oro de soupa,
La mounjo se bout' à ploura.
— Perque plourats-bous, la moungeto ?
— Jou n'ey poou de droumi souleto.

— Souleto bous nous droumirats.
La mio hillo prenguerats.
Que n'ey lahaout dens sa crampeto,
S'aouejo de drome souleto.

Mastresso pren lou candelè,
Amio la mounjo aou soulè.
En tout mounta lous escalous,
L'apercep guètres dab boutous (1).

---

(2) LA RELIGIEUSE VAGABONDE

Un soir on me conseilla
De m'habiller en moine gris
De la couleur de la violette,
Pour tromper jeune fillette.

— Madame, je vous souhaite le bonsoir ;
Me logeriez-vous pour la nuit ?
Je suis une religieuse égarée,
Ma suite m'a abandonnée.

Arrive l'heure de souper,
La religieuse se met à pleurer.
— Pourquoi pleurez-vous, chère religieuse ?
— J'ai peur de dormir seulette.

— Seulette, vous ne dormirez pas,
Vous prendrez ma fille (avec vous) ;
(1) Elle est là-haut dans sa chambrette,
Elle s'ennuie de dormir seulette.

La maîtresse prend le chandelier,
Conduit la religieuse au premier.
En montant les échelons,
Elle aperçoit des guêtres avec des boutons.

— Quino mounjeto n'ets pas bous
Que pourtats guètros dab boutous?
— Labach deguens noste counben,
Ataou toutos ne las aouen.

Quan arribo la mejo neit,
La mounjeto saouto dou leit
E quen desbeillo la hilletto.
En taou ne parla d'amouretto.

— Quino mounjeto n'ets pas bous?
En tam' chapouteja d'amous.
— Nou souy ni mounjeto ni frayre,
Que boy este boste coumpayre

— Bèten d'aquiou, fray Nicolas,
Dab jou james nou coucheras;
Bèten jase dens la grangeto,
Jou demori aci souleto (1).

—

Les couvents ne sont pas entièrement à l'abri de la satire gasconne; les murs du cloître, si brutalement percés à jour par l'*Heptaméron* de Marguerite de Navarre, ne mettaient pas toujours de saintes filles hors d'atteinte.

Toutefois, la verve populaire s'attaque rarement à ce sujet, et l'on remarquera dans les chansons qui suivent l'absence de couplets satiriques dirigés contre les prêtres et contre les religieux. La chanson qui précède ne raconte

---

(1) — Quelle religieuse n'êtes-vous pas?
Vous portez des guêtres avec des boutons.
— Là-bas, dans notre couvent,
Nous les avons toutes ainsi.

Quand arrive minuit,
La religieuse saute du lit;
Elle réveille la fillette
Pour lui parler d'amourette.

— Quelle religieuse n'êtes-vous pas,
Pour me bavarder d'amour?
— Je ne suis ni religieuse, ni moine,
Je veux être votre bon ami.

— Éloigne-toi, frère Nicolas,
Avec moi tu ne coucheras jamais;
Va-t'en t'étendre sous la grange,
Je reste ici seulette.

que la tentative d'un Lovelace de bas étage, qui s'est revêtu d'un costume d'emprunt pour mieux accomplir ses fredaines.

La chanson gasconne est donc bien autrement respectueuse et convenable que la chanson française des dix-septième, dix-huitième et dix-neuvième siècles. Celle-ci manque rarement de consacrer le plus acerbe de ses couplets aux prêtres et aux moines, témoin les chansons de Désaugiers et de Béranger.

Nous n'avons pas découvert six chansons irrévérencieuses envers le clergé, dans la série de chansons gasconnes qui est passée sous nos yeux ; encore la plaisanterie n'a-t-elle rien de grossier et de mordant ; c'est une boutade humoristique qu'un chansonnier peut se permettre sans crime de lèse-religion, comme en donne la preuve la chanson ssuivante.

Nous y trouvons aussi le souvenir des rigueurs extrêmes du cloître, et de la punition qui frappait le coupable, même après sa mort : son corps, rejeté hors de l'enceinte du monastère, était relégué dans le cimetière commun. Cette chanson offre d'ailleurs cette leçon morale, qu'un jeune homme du monde, loin d'encourager la passion d'une religieuse égarée, lui donne des conseils de continence et de résignation :

LA MOUNJO MALAOUSO

La bach dens la prado
Qui gna un counbent,
Ba leougè, leougèro,
Ba leougèromen (1).

---

(1) LA RELIGIEUSE MALADE

Là-bas, dans la prairie,
Il y a un couvent.
Va léger, légère,
Va légèrement.

Qui gna uno mounjo
Malaouso deguens.
Ba leougè.....

Un goujat de bilo
L'an ba bese souen.
Ba leougè.....

— Digats me, mounjeto
De qu'aouets talen ?
Ba leougè..... (1).

— De poumos blanquetos
Et d'un goujat jouen.
Ba leougè.....

— N'oun mingets, mounjeto,
Bous enterraren.
Ba leougè.....

Pas en nado gleyso,
Ni mêmo aou counben,
Ba leougè.....

Mes aou sementeri,
Dab las praoubos gens.
Ba leougè, leougèro.
Ba leougèromen (1).

—

---

(1) Il y a une religieuse
Malade dedans.
Va léger.....

Un jeune homme de ville
Va la voir souvent.
Va léger.....

— Dites-moi, jeune religieuse,
De quoi avez-vous faim ?
Va léger.....

— De pommes blanches
Et d'un garçon jeune.
Va léger.....

N'en mangez pas, jeune religieuse,
On vous enterrerait.
Va léger.....

Non pas dans une église,
Ni même au couvent.
Va léger.....

Mais dans le cimetière,
Avec les pauvres gens.
Va léger, légère,
Va légèrement.

La chanson suivante offre, sous la forme de la satire la plus mordante, un document historique incontestable.

Cette femme, conduite au marché et mise en vente par son mari, rappelle sans aucun doute ces traits dont M. Bascle de Lagrèze a retrouvé les traces dans les archives des tribunaux du Béarn, et qui remontent peut-être à l'occupation de cette province par les Anglais, chez lesquels cet usage étrange n'a pas encore complètement disparu :

UO HENNO A BENE

Lou Basello qu'a uo henno,
Lou bésin n'ey amourous;
Que se la pren, se la lio,
Se la bouto à paquetous;
Que s'en ba en ta la heyro,
A la heyro, à Castillous.
Tousten là, landeridetto,
Tousten là, landerida.

Lou prumè qui lou rencountro
Que baste moussu Larous.
— Que portos aquiou, Basello,
Que portos, à paquetous?
— Que porti? ma henno à bene.
Moussu, la croumparets-bous?
Tousten là.....

---

(1) UNE FEMME A VENDRE

Basile a une femme,
Le voisin en est amoureux;
Il (Bazile) la prend, il l'attache,
Il la met en petits paquets;
Il s'en va à la foire,
A la foire à Castillon.
Toujours là, landeridette,
Toujours là, landerida.

Le premier qui le rencontre
Fut monsieur Larrous.
— Que portes-tu là, Basile,
Que portes-tu en petits paquets?
— Je porte ma femme pour la vendre;
Monsieur, l'achèteriez-vous?
Toujours là.....

Me costo quinze cents liouros,
La bous daou per un escut ;
La bous bailli à l'esprobo,
De cap d'an dinquo à saint Luc ;
E se n'ets pas countent d'ero,
Tournat lom'aou prumè fruc.
Tousten là.....

Se la porto n'ey barrado,
L'estacarats aou bourrouil ;
Se la porto ney aoubreyto,
Hicats-lo deguens lou hour.
Prenguets un brassat de paillo,
Boutats-y lou houec aou tour.
Tousten là.....

Quan lou houec hera tapatge,
Que beyrats de las maisous
Courre homes et mainatges,
Aou brut de bostos cansous ;
Embitats lou besinatge,
A s'y bengue caouha touts.
Tousten là, landeridetto,
Tousten là, landerida (1).

—

La dernière chanson est un souvenir évident des guerres de Louis XIV ou de Louis XV sur le Rhin ; elle raconte dans quelle circonstance la fille d'un barbier des bords de

---

1 Elle me coûte quinze cents livres,
Je vous la donne pour un écu :
Je vous la livre à l'épreuve
Depuis le premier de l'an jusqu'à Saint-Luc ;
Et si vous n'êtes pas content d'elle,
Rendez-la-moi à la première occasion.
Toujours là.....

Si la porte est fermée,
Attachez-la au verrou ;
Si la porte est ouverte,
Jetez-la dans le four ;
Prenez une brassée de paille,
Allumez le feu à l'entour.
Toujours là.....

Quand le feu pétillera,
Vous verrez des maisons (voisines)
Accourir hommes et enfants,
Au bruit de vos chansons.
Engagez les gens du voisinage
A venir s'y chauffer tous.
Toujours là, landeridette,
Toujours là, landerida.

la Moselle devint la femme d'un capitaine gascon originaire de Casteljaloux.

LOU CAPITAINO DE CASTEL-JALOUS

Entre Paris et la Mosello,
Bèro bigouza, bigouza doundaino,
Que gna uo ta bèro maysoun,
Bèro bigouza, bigouza doundoun.

Y gna tan bèro damaysello,
Bèro bigouza, bigouza doundaino,
Que hè la barbo as coumpagnous,
Bèro bigouza, bigouza doundous.

Praquiou passec un capitaino
Bèro bigouza, bigouza doundaino.
— Bèro, se la me harets-bous?
Bèro bigouza, bigouza doundous.

— Obe, moussu lou capitaino,
Bèro bigouza, bigouza doundaino,
Se boulets be la harey bous,
Bèro bigouza, bigouza doundous (1).

Ta pe qu'un cop de rasouer baillo,
Bèro bigouza, bigouza doundaino,
La bèro cambio de coulous,
Bèro bigouza, bigouza doundous.

---

(1) LE CAPITAINE DE CASTELJALOUX

Entre Paris et la Moselle,
Belle bigouza, bigouza dondaine,
Il y a une si belle maison,
Belle bigouza, bigouza dondon.

Il y a une si belle demoiselle,
. . . . . .
Qui fait la barbe aux compagnons.

Par là passait un capitaine,
. . . . . .
— Belle, me la feriez-vous?

— Certainement, monsieur le capitaine,
. . . . . .
Si vous le voulez, je vous la ferai.

Aussitôt qu'elle a donné un coup de rasoir,
. . . . . .
La belle change de couleur.

— Perque cambiats-bous, damaysello?
Bèro bigouza, bigouza doundaino,
S'en cragnerets-bous mous galous?
Bèro bigouza, bigouza doundous.

— Nani, moussu lou capitaino,
Bèro bigouza, bigouza doundaino,
N'ey james cragnut lous galous,
Bèro bigouza, bigouza doundous.

— Sab boulets, qu'ac boy, damaysello,
Bèro bigouza, bigouza doundaino,
Quem boy marida dambe bous,
Bèro bigouza, bigouza doundous.

Serats henno d'un capitaino,
Bèro bigouza, bigouza doundaino.
De jou lou rey sera jalous,
Bèro bigouza, bigouza doundous.

Bous pourtarey darè ma sèro,
Bèro bigouza, bigouza doundaino,
Tout dret en ta Castel-jalous,
Bèro bigouza, bigouza doundous.

— Parlats à moun pay, capitaino,
Bèro bigouza, bigouza doundaino;
Se dits : tio, jou nou direy nou,
Bèro bigouza, bigouza doundou.

Aquiou coumo de la Mosello,
Bèro bigouza, bigouza doundaino,
S'en bengouc à Castel-jalous,
Bèro bigouza, bigouza doundous (1).

Cénac-Moncaut.

---

(1) — Pourquoi changez-vous, demoiselle?
. . . . . .
Craindriez-vous les galons?
— Non, monsieur le capitaine,
. . . . . .
Je n'ai jamais craint les galons.
— Si vous le voulez, je le veux, demoiselle,
. . . . . .
Je veux me marier avec vous.
Vous serez femme d'un capitaine :
. . . . . .
De moi le roi sera jaloux.
Je vous porterai derrière ma selle
. . . . . .
Tout droit à Casteljaloux.
Parlez à mon père, capitaine.
. . . . . .
S'il dit oui, je ne dirai pas non.
Voilà comment de la Moselle,
. . . . . .
Elle s'en vint à Casteljaloux.

ÉPISODE DES GUERRES RELIGIEUSES AU SEIZIÈME SIÈCLE

MONLUC A AIRE

EN GASCOGNE [1]

Si, quittant le Languedoc, le maréchal Damville se fût porté, à la sollicitation de Monluc, dans la Guyenne, pour y constituer un corps de réserve et d'observation, Monluc aurait pu dès lors, comme il en avait manifesté l'intention, abandonner son gouvernement, et réunir ses compagnies à celles de Terride. Alors, au lieu de se tenir sur la défensive, les catholiques auraient pu, avec avantage, offrir la bataille aux huguenots. Mais les événements, les hasards de la guerre, ou plutôt les fautes commises, en décidèrent autrement. Le lieutenant de Jeanne d'Albret remporta une victoire qui fut le signal d'horribles cruautés. Olhagaray, d'Aubigné, Favyn, l'*Histoire des troubles en Béarn* (par Poydavant), l'extrait des *Archives d'Orthez*, l'*Histoire de Notre-Dame de Buglose* (par l'abbé Labarrère), relatent les détails de cette période lugubre.

Malgré la sanglante défaite de l'armée catholique, Monluc ne quitta Saint-Sever qu'après que Terride eût été pris dans le château d'Orthez. Il se retira de nouveau à Aire, où il demeura neuf jours depuis la captivité de Terride.

« Durant les neuf jours que je demeurai à Ayre, dit Monluc dans ses *Commentaires*, que Henri IV appelait *la Bible du soldat*, nous nous assignâmes de nouveau en un village, où nous traitâmes des moyens pour la défense de la Guyenne. Je veux mettre par escrit ici, qu'est-ce que je faisais à Ayre, à cinq lieues des ennemis, et en une ville

[1] Voir le numéro d'août-septembre 1866, page 141.

qui n'était plus fermée, n'ayant que cinq compagnies, que le capitaine Castela commandait, et une du vicomte Labatut, qui était venue à Ayre, et parce que ceci servira par adventure à quelqu'un à l'avenir, je veux l'escrire. »

» 1569. — Les trois compagnies de gens d'armes étaient en un village deça l'Adou, vers la Gascogne. Je découvris mon intention à messieurs les barons Gondrin, Fontenilles et de Madaillan, et leur dis que je voulais tenter la fortune, voir si je pourrais combattre Mongonméry à mon advantage, avec si peu de gens que nous estions, et que je voulais faire retirer tout le bagage de la noblesse qui estait avec nous à Noguarol (1) et qu'il ne nous demeurerait rien que nos armes et nos chevaux, et que je voulais que toutes les nuits ils se rendissent avec toutes les trois compagnies, une heure après minuit, devant Ayre, deça la rivière vers la Gascogne. J'avais outre cela quatre compagnies d'Argoulets. En tout, ils pouvaient être trois cents arquebusiers, les quels pareillement se rendaient à Millas (2), sur le bord de la rivière. Nos six enseignes de gens de pied estaient logées au Mas-d'Ayre, au dessus d'Ayre, tirant vers les ennemis.

» Toutes les nuits à mesme heure, tous s'y rendaient en bataille au long de la rive, hors le rivage, et que quand l'alarme viendrait, sans sonner tambour ni trompette, ils se retireraient par Ayre, et passeraient le pont : et nous qui estions logés au dit Ayre passerions à gué, car la rivière estait gueyable, et que cependant toutes les nuits vingt chevaux iraient sur trois chemins que les ennemis pouvaient prendre pour venir à nous; et qu'ils auraient intelligence les uns avec les autres pour se tenir advertis, et que tous ensemble se retireraient vers Ayre sans donner l'alarme, et qu'ils advertiraient les gens de pied, et nous par conséquent, et que les vingt chevaux iraient à une

(1) Nogaro.

(2) *Millas* est une métairie appartenant à M. Du Moulin de Labarthète.

grande lieue ou à une lieue et demie en avant afin que nous ne fussions contraints de retirer nos gens en désordre, et que nous eussions temps pour faire une demi-lieue sur notre retraite qui estait vers Nogaro, avant que les ennemis arrivâssent à Ayre.

» Je mesurai la longueur de la nuit : car je ne craignais pas qu'ils vinssent le jour, à cause que je tenais un gentilhomme, nommé le capitaine Bahus, en un village fermé, qui est à une lieue et demie d'Ayre tirant à Morlaas, le quel tenait des gens tout le long du jour sur tous les chemins, que les ennemis pourraient venir à nous ; et il avait quatre vingts soldats avec lui, et vingt-cinq argoulets. Je voulais que notre rencontre avec les ennemis fût à une demi-lieue d'Ayre, et comme nous les verrions approcher de nous au soleil levant, nous tiendrions toute notre arquebuserie couverte de nos gens de cheval, et baisserions la teste les chargeant. Je ne faisais doute que nous ne les défissions, car nos chevaux se trouveraient frais, et les leur fatigués, et nos gens de pied qui viendraient demi-lieue au trot après nous, voyant la victoire, et que les ennemis qui seraient entrés dans Ayre dormant ou mangeant, et voyant leur cavalerie défaite et en route, eux se seraient sauvés.

» Ainsi nous demeurâmes neuf jours à Ayre. Toutes les nuits nous estions en bataille de cette sorte, attendant que les ennemis nous vinssent combattre, croyant nous surprendre. Mais je crois que nous y eussions demeuré si nous les eussions voulu attendre jusques à cette heure. »

Puis Monluc se rendit à Marciac, et de là à Auch, avec vingt chevaux et par une grande chaleur, pour se trouver au rendez-vous du maréchal Damville.

Tel était donc le plan de campagne du lieutenant du Roi pour la Guyenne. Les six enseignes de gens de pied occupaient le Mas-d'Aire ; les trois cents arquebusiers et les quatre compagnies d'argoulets tenaient la plaine où

se trouvent aujourd'hui les villages de Barcelonne et de Subéhargues [1], tandis que Monluc, avec les cinq compagnies commandées par le capitaine Castela, était dans la ville d'Aire. En outre, le capitaine Bahus avec cent hommes d'armes, était posté en observation dans le village, appelé Sarron, tirant vers Morlaas; enfin, une vingtaine de cavaliers, ménageant des intelligences avec les divers corps de troupes, occupaient les routes par où pouvait passer l'ennemi.

Ces cavaliers étaient des *argoulets*. Nous allons les faire connaître.

Lorsque le roi de France Charles VIII voulut soutenir ses droits à la couronne de Naples, comme héritier de la maison d'Anjou, il eut à combattre en Italie les *estradiots*, espèce de chasseurs à cheval. Philippe de Commines a tracé leur portrait. Au service de France, ils prirent plus tard le nom de *cavalerie albanaise* [2]. Montgonméry a décrit leur armure, et d'Aubigné parle de leur conduite à la bataille de Coutras.

Les argoulets dont parle Monluc, autre espèce de cavalerie légère, jouèrent un grand rôle sous les guerres religieuses. Brantôme, en parlant de M. de Fontrailles, rapporte que « le Roy Louys, son maistre, » le nomma colonel général des Albanais *(estradiots)*, qui faisaient partie des chevau-légers, dans lesquels rentraient les argoulets [3].

Pendant neuf jours, Monluc attendit les religionnaires, qui ne vinrent pas. Au lieu de s'engager dans la Chalosse et le Tursan, Mongonméry suivit le cours du Gave, pour aller piller les magnifiques abbayes de Sorde et d'Arthous.

(1) Un quartier de Subéhargues porte encore le nom de Monluc.

(2) *Mémoires* du maréchal de Fleuranges.

(3) *Esquisses historiques des différents corps composant l'armée française;* Ambert.

Nous avons visité les imposantes ruines de ces deux monastères, où furent arquebusés les religieux.

Le chef des huguenots marcha bien sur Aire; mais Monluc ne l'avait attendu que neuf jours, et il se vante beaucoup, quand il dit : « Mais je crois que nous y eûssions demeuré, si nous les eûssions voulu attendre jusques à cette heure. »

L'ancien défenseur de Sienne aurait dû ou poursuivre le lieutenant de Jeanne d'Albret, ou l'attendre. En agissant ainsi, il aurait évité ces désastres que commettaient les corps protestants, armés de la torche et du glaive. Car trois siècles sont passés depuis ces déplorables luttes, et nos monuments portent encore la trace de ces sauvages dévastations, consignées dans le fameux procès-verbal de Charles IX.

Telle fut la conduite de Monluc à Aire. Plus tard, après avoir combiné ses forces avec celles du maréchal Damville, il emporta Cazères, Grenade et Mont-de-Marsan, dont il passa la garnison au fil de l'épée. Cet acte cruel a été sévèrement jugé par tous les historiens, et avec raison, puisque Monluc parlementait déjà avec des envoyés protestants. Il est vrai que les huguenots traitaient les catholiques avec autant de rigueur. Car le baron des Adrets, à la tête des religionnaires, surpassa en cruauté Monluc, d'après Brantôme : il assassina dans la tour de Montbrison cent vingt catholiques qui avaient déposé leurs armes, après avoir fait précipiter ces malheureux du haut de cette tour. On le craignait plus, dit le même historien, « *que la tempeste qui passe par de grands champs de bled.* » Cependant la conduite du chef des protestants n'excuse nullement celle de Monluc qui, en sa qualité de commandant des troupes catholiques, aurait dû, ce semble, se montrer humain et généreux.

Enfin, pour terminer cet épisode des tristes guerres religieuses du seizième siècle, nous citerons le portrait que

Sainte-Beuve a tracé avec vérité, et de main de maître, de messire Blaise de Monluc, maréchal de France :

« Monluc, tant qu'il a à combattre les seuls ennemis du dehors, n'est que rude; mais les guerres civiles s'allumant, il devient cruel. Il faudrait, pour son honneur, lui retrancher les douze dernières années de sa vie active. Les guerres civiles, les luttes intestines et religieuses exaspérèrent odieusement le lieutenant du Roi pour la Guyenne. De rigoureux qu'il était, il devint cruel. Il le dit nettement, il ne marchande pas les termes. Avec lui, le couteau et la corde jouèrent désormais autant que l'épée. Aussi, nous ne le suivrons pas dans cette période sanguinaire, escorté de ses deux laquais, ne faisant point de prisonniers, et laissant partout, aux branches des arbres et sur les chemins, les insignes et les odieux trophées de son passage. »

Cependant, au moment où son étrange figure vient de reparaître dans l'histoire (réédition des *Commentaires de Monluc*, par le baron de Ruble), tout prouve que Monluc posséda de belles qualités militaires. Il fut patient, dur à la fatigue et aux privations, toujours le premier à l'attaqne comme le dernier des soldats, témoin les siéges de Mont-de-Marsan et de Rabastens, qui devraient être, toutefois, à jamais bannis du souvenir. A son retour de Pologne (1574), Henri III lui mit en main, à Lyon, le bâton de maréchal, qui ne fut qu'une récompense des services passés.

Dr Léon Sorbets.

NOTES EXTRAITES DES COMPTES

DE JEANNE D'ALBRET ET DE SES ENFANTS

1556-1608 (Suite) [1].

—

Rôle d'argenterie et parties extraordinaires du Roy de Navarre payées comptant par Maitre Michel Barenger, trésorier et receveur général des finances et maison dudit seigneur, durant le quartier d'avril, mai et juin mil cinq cent soixante-seize, aux personnes et pour les causes cy après déclarées [2] :

A François Geoffrion et Raymond Laliure, apothicaires du Roy, 120 l. t. pour la récompense ordinaire des pertes qu'ils peuvent faire au fournissement des marchandises qu'ils font en l'ordinaire dudit seigneur, à raison de 40 l. t. par mois.

A Perroton Lago, Lignette, Saint-Orens, Arnault Lemore, Moret et Germain, grands laquais du Roy, la somme de 48 l. t. pour leur entretenement de souliers et pour aider à payer leurs logis.

A Geoffrion et Laliure, apothicaires, la somme de 220 l. t. pour parties médicinales fournies pour les pages des écuries, comme appert par certificat du sieur Médicis, médecin ordinaire du Roy.

Aux mêmes, la somme de 327 l. t. pour parties médicinales fournies pour les soldats des gardes et plusieurs officiers de la maison du Roy.

Aux mêmes, la somme de 489 l. t. pour parties médicinales fournies à la personne du Roy.

A Geoffroy Ouverard, marchand, demeurant à Saumur, la somme de 136 l. t. pour parties fournies pour la chambre du Roy, savoir : une ceinture de velours noir, passementée de

[1] Voir tome X, page 565, et les numéros de juillet, août-septembre, octobre et novembre 1866, pages 43, 117, 178 et 245.

[2] B. 30. — Ce compte étant le plus ancien de ceux de Henri III de Navarre, nous en avons reproduit tous les articles.

grand passement d'argent, — un chapeau de taffetas noir avec un crêpe de soie pour le Roy, — deux autres chapeaux noirs garnis de taffetas et cordons de crêpe, — une aune de velours noir pour faire pantoufles pour S. M., — deux aunes et demie de toile écrue blanche pour faire deux pourpoints au Roy, — sept aunes de taffetas blanc à six fils pour doubler les pourpoints, — deux aunes de bocassin blanc, — deux onces et demie de passement blanc, — deux onces de soie blanche, — deux onces et demie de taffetas noir huit fils pour faire chausses au Roy, — demie once de passement de soie, — trois quarts de velours rouge pour garnir le fourreau de l'arquebuse du Roy, — une aune revêche pour doubler ledit fourreau, — dix onces et demie de soie cramoisie tant en cordons, houppes, boutons pour servir audit fourreau, — une écharpe de taffetas jaune et blanc dont le Roy a fait don à Lescudé, huissier de salle; les dites parties arrêtées par le sieur de Farvaques, superintendant des affaires et finances du Roy.

Au même, 302 l. 13 s. 10 d. t. pour parties fournies pour les écuries du Roy; selles de velours jaune, etc.

Au même, 94 l. 11 s. 9 d. t. pour parties fournies pour l'aumônier (1) du Roy : trois aunes de serge de Florence pour faire un manteau, — deux aunes de serge de Florence pour faire saye, — deux aunes de même étoffe pour faire chausses, — cinq quartiers de toile pour faire un pourpoint, — sept douzaines de boutons, tant pour le saye que pourpoint, — un chapeau doublé de velours, — un gros bouton pour mettre au manteau, etc.

A Pierre Roullon, tapissier du Roy, 41 l. 13 s. t. pour avoir fait d'écarlate un entour de lit du Roy, chamarré de passement et frange, — pour un homme qui aurait par plusieurs fois aidé audit tapissier à tendre la tapisserie de Turquie en la chambre et garde-robe du Roy, — pour cordes pour emballer une cassette couverte de toile cirée pour mettre les chemises du Roy, quand il alla de Paris à Orléans, — pour avoir fait une paillasse pour les Suisses, — pour avoir par plusieurs fois re-

(1) Il s'agit d'un officier chargé de distribuer les aumônes, et non d'un ecclésiastique.

fait la paillasse du lit du Roy et celle du second lit, — pour avoir refait le lit du Roy, le second et le tapis de la table, etc.

Au sieur de Vallières, 85 l. 16 s. t. pour pareille somme qu'il a payée pour les étoffes et façon d'un cappot de serge de Florence pour le Roy, nervé de même et doublé de fuze avec paremens de velours, garni de gros boutons à la polonoise.

A Mathurin Ranvoysé, fourrier ordinaire du Roy, 15 l. t. pour quinze jours du mois d'avril qu'il auroit vaqué à marquer les logis du Roy et de son train allant par les champs.

Au même, 40 l. 10 s. t. pour 27 journées du mois de mai.

Au même, 21 l. t. pour 14 jours du mois de juin.

A François Dumyrail, l'un des fourriers ordinaires du Roy, 40 l. 10 s. t. pour 27 jours du mois de mai.

Au même, 21 l. t. pour 14 jours du mois de juin.

A Gallian Desportes, dit Bezet, aussi fourrier du Roy, 18 l. t. pour 12 jours des mois d'avril et mai.

A Janot Du Béguer, dit Serraine [1], aussi fourrier du Roy, 39 l. t. pour 26 jours du mois de mai.

A Arnault de Rospide, varlet des pages de la petite écurie, 9 l. 7 s. 6 d. t. pour avoir, durant le mois d'avril, fait rhabiller les chausses, pourpoints et manteaux des pages et laquais de ladite écurie, et pour autres choses nécessaires aux pages par lui à eux fournies.

Au même, 8 l. 7 s. t. pour le mois de mai et pour avoir acheté une aune de toile de Hollande pour faire des collets de chemise aux pages, et autres menues parties.

Au même, 8 l. 11 s. t. pour le mois de juin et pour avoir fourni aux pages des boutons et aiguillettes.

A Jacques Vidaillac, maréchal de forge de la petite écurie, 9 l. t. pour avoir, durant le mois d'avril, pansé et médicamenté les chevaux de ladite écurie.

Au même, 11 l. 5 s. t. pour le mois de mai.

Au même, 6 l. 15 s. t. pour le mois de juin.

A Pierre Pequet, sellier des écuries du Roy, 34 l. 18 s. t. pour un porte-manteau à trois courroies, — pour avoir fait un fourreau de cuir pour l'arquebuse de chasse du Roy, la bourse

[1] Ou Sarrance.

dudit fourreau doublée de velours rouge cramoisi, — pour un coffre couvert de cuir et ferré, — pour avoir garni quatre paires d'éperons pour les pages de la chambre du Roy, — pour quatre chapelets garnis d'étrivières pour les pages, etc.

Au même, 12 l. 4 s. t. pour un porte-manteau à trois courroies pour porter la valise du Roy, — pour deux colliers pour les singes du Roy, etc.

Au même, 67 l. 5 s. 6 d. t. pour une selle blanche, — pour un harnois double pour le grand coursier, — pour une botte (boîte) de cuir pour porter la cornette du Roy.

Au même, 119 l. 7 s. t. pour avoir fait deux selles de velours noir, chamarrées de passements de soie, — pour un harnois double garni de plaques dorées, — pour une selle de velours jaune, etc.

Au même, 10 l. 15 s. 6 d. t. pour diverses parties.

Au même, 38 l. 9 s. t. pour diverses parties.

Au même, 11 l. 15 s. t. pour diverses parties.

Au même, 63 l. 15 s. t. pour un harnois double pour servir à un cheval d'Espagne, etc.

Au même, 7 l. 8 s. t. pour un coussinet garni de deux courroies pour porter la collation du Roy, — pour avoir rhabillé les bouges de la vaisselle d'argent de la cuisine, — pour neuf courroies de cuir servant à pendre les flacons, etc.

Au même, 7 l. 10 s. t., pour avoir rhabillé un coffre de la fruiterie, — pour un sac de cuir double pour mettre le bureau, etc.

A Lazare Mauger, aussi sellier des écuries, 14 l. 2 s. t. pour parties fournies en l'échansonnerie du Roy.

A Janot de Lignette, l'un des varlets de pied du Roy, 22 l. 16 s. t. pour avoir, durant le présent quartier, nourri et entretenu deux grands levriers.

A Bertherand de Meillan, dit Le More, varlet de pied du Roy, 58 l. t. pour avoir, durant le mois d'avril, nourri et entretenu quinze épagneuls, — pour les avoir gressés, etc.

A Jehan Josseran, dit Provensal, 112 l. 10 s. t. pour sa dépense de bouche et celle des chiens couchants du Roy qu'il a eu en charge durant les mois de janvier à mai.

A Jehan Doussin, varlet des grands levriers d'attache, 115 l. t.

pour avoir, durant les mois de janvier à mai, nourri et entretenu deux grands levriers d'attache, et pour sa dépense de bouche.

A Denys Lesieur [1], portefaix de la chambre et garde-robe du Roy, 9 l. t. pour avoir, durant 6 jours du mois d'avril, servi à serrer les coffres, malles et autres meubles du Roy, S. M. allant par les champs.

Au même, 19 l. t. pour le mois de mai.

Au même, 18 l. t. pour le mois de juin.

A Guillaume Mellet et Gervais Crotte, capitaines des charrois du Roy, 765 l. t. pour avoir, durant le mois d'avril, fourni 20 chevaux attelés à six charrettes, lesquelles ont servi à mener tous les meubles et ustensilles, tant des officiers, écuyers et apothicaires du Roy.

Aux mêmes, 785 l. 10 s. t. pour le mois de mai.

Aux mêmes, 765 l. t. pour le mois de juin.

A la dame de La Roze, de Niort, 12 l. t. pour don à elle fait par S. M.

A Jehan et Poncellet Moreau, père et fils, 19 l. 16 s. t. dont le Roy leur a fait don pour se retirer en leur maison.

A Maurice Besnard, dit Ferry, varlet de chambre et ingénieur du Roy, 53 l. 6 s. t. pour plusieurs frais par lui faits en la ville de Saumur à faire monter et équiper des roues et autres choses nécessaires à une artillerie.

A Thomas Moreau, batelier, demeurant à Maille [2], 19 l. 16 s. t. pour avoir amené dans un bateau les chiens courants du Roy depuis Maille jusques à Saumur.

Paul Raymond.

(La suite au prochain numéro.)

(1) Ou Lesueur.

(2) Melle (Deux-Sèvres).

OPINION DES JOURNAUX

SUR LE TOME II DES

MAISONS HISTORIQUES DE GASCOGNE

GUIENNE, BÉARN, LANGUEDOC ET PÉRIGORD

par J. Noulens. — Paris, Aug. Aubry, et J.-B. Dumoulin.

« Le mouvement historique qui distingue notre époque s'est surtout affirmé dans le sud-ouest de la France, grâce à la fondation de la *Revue d'Aquitaine* et à l'initiative de son directeur.

» La décentralisation littéraire, qui est la bonne, a été essayée avec une parfaite réussite, il y a dix années, dans un chef-lieu d'arrondissement, à Condom (Gers). C'est de ce centre ingrat que prospère depuis sa fondation le Recueil dont nous venons de dire un mot.

» Enhardi par cette tentative heureuse, M. J. Noulens a entrepris une tâche tout aussi difficile : celle de réparer l'indifférence des historiens du Nord envers les familles illustres du Midi. Avec un courage bénédictin, il a déjà publié deux volumes des *Mémoires historiques de Guienne, Gascogne et Languedoc.*

» Jaloux d'appliquer la vérité dans le sens le plus scrupuleux, il a fait suivre chaque fait de la source dont il émane. Ses indications bibliographiques ont peut-être même l'excusable défaut d'être précises jusqu'au rigorisme. La presse de Paris et de la province, qui d'habitude laisse passer inaperçus ces sortes de travaux, a donné à ceux-ci une légitime attention en signalant leur conscience historique et leur soin littéraire, ce qui est deux fois rare dans les œuvres analogues.

» La société d'autrefois est envisagée de haut, c'est à dire sans superstition et sans préjugé. L'esprit de justice est partout présent : l'auteur approuve ce qui est bien ou beau et réprouve sans merci ce qui lui semble porter atteinte à la morale immuable de tous les temps.

» Les grands coups d'épée donnés pour le roi et pour le royaume sur le dos de l'étranger sont rudes, fréquents et appliqués avec un grand patriotisme. C'est dans ces livres que l'homme qui est peut surtout apprendre à connaître l'homme qui fut et à profiter des enseignements du passé.

» Nous saluons donc de très bon cœur cette publication, exceptionnellement instructive, où l'esprit critique apporte non moins de clairvoyance que d'impartialité. Ces ouvrages permettent une étude comparative d'autrefois et d'aujourd'hui

en toutes choses. En ce qui concerne l'organisation militaire, par exemple, quel progrès, depuis la formation naissante de ces compagnies qui allaient sur les grandes routes imposer aux passants péage ou bataille !

» Au commencement du quatorzième siècle, un simulacre de discipline est introduit dans ces bandes. Elles mettent le plus souvent les villes en réquisition pour leur entretien et leur subsistance, mais il leur arrive quelquefois de solder ces fournitures.

» Le trésorier des guerres retient les dépenses sur les GAIGES des écuyers bannerets, de leurs gens d'armes ou de leurs arbalétriers. La paie était alors bien modeste, puisque 7 livres 18 deniers par jour suffisaient à la rétribution de quarante sergents et de leur chef, comme le témoigne l'extrait ci-après :

« Arnaud de Baulat, escuier, avec lui qurtorze escuiers, » montés au pris, et quarante sergents du 29e jour d'aoust, l'an » 1339, jusqu'au 10e jour de septembre ensuivant par douze » jours, sept livres dix-huit deniers par jour, 84 livres 18 sous. »

» Cette pièce est intéressante, parce qu'elle fixe les variations des écrivains sur la solde militaire de cette époque. Jusqu'au règne de Philippe de Valois, le service était dû gratuitement au suzerain en retour de sa protection.

» Dans les *Maisons historiques de Gascogne*, la notice sur celle de Baulat est un édifice dont la haute rangée d'étages généalogiques est éclairée par l'authenticité.

» Les portraits et les médaillons de ces ressuscités de l'oubli sont saisissants d'intérêt et de ressemblance historique. L'étude sur Pierre de Baulat, commandeur de Saint-Jean-de-Jérusalem, présente sous des aspects inédits l'épopée de la sainte-milice, de 1520 à 1570. Dans la généalogie des Bordes, nous avons remarqué un savoir étendu et un esprit critique pénétrant, soit à propos du cardinal de Bordes, évêque d'Albi, soit au sujet de Guillaume de Bordes, porte-oriflamme de France à Nicopolis, l'an 1396.

» Le titre de *Maisons historiques* est parfaitement justifié, car les détails domestiques les plus obscurs marchent de front avec le mouvement politique des époques correspondantes, et le lecteur peut assister d'un coup d'œil à la vie intérieure et extérieure du monde féodal.

» J. Aubert. »

(*Le Pays*, 29 novembre 1866.

HISTOIRE

DE LA LANGUE FRANÇAISE

DE SES ORIGINES ET DE SON GÉNIE

—

La langue française a conquis dans le monde un empire qu'aucune autre n'égala jamais.

Le grec fut autrefois, non seulement la langue de l'Hellade, mais encore celle de la moitié de l'Italie, de l'Archipel, de l'Asie-Mineure et des villes commerçantes de la Syrie et de l'Égypte; et le latin, né dans l'étroit espace compris entre le Tibre, les montagnes de la Sabine et la mer Tyrrhénienne, après avoir suivi les armées romaines dans leurs conquêtes, y était devenu, sous l'Empire, la langue de la société cultivée.

Mais la diffusion de la langue française parmi les nations modernes a pris bien plus d'étendue encore, et surtout plus de solidité.

Si le grec envahit la Syrie et l'Égypte, l'orient de l'Italie et l'occident de l'Asie-Mineure, il y pénétra sur les pas des colonies helléniques. Si le latin s'établit parmi les peuples soumis à la domination romaine, c'est qu'il y était surtout la langue imposée dans le prétoire des gouverneurs. La langue française ne doit son empire ni à des émigrations en pays étranger, ni à la conquête; accueillie pour elle-même, elle s'est spontanément établie parmi les peuples les plus libres et dans les capitales des États les plus puissants.

Devenu, dès l'époque du traité de Westphalie, la langue diplomatique de l'Europe, même entre les nations étrangères, le français a pénétré peu à peu, depuis lors, parmi les classes élégantes et lettrées de tous les pays. On parle français à la cour de Russie, à la cour d'Autriche, à la

cour de Prusse, à la cour de Portugal, à la cour d'Espagne, et, à l'exemple de la cour, dans toutes les familles considérables de Saint-Pétersbourg, de Vienne, de Berlin, de Lisbonne et de Madrid.

Il existe à Lisbonne un théâtre français permanent; et l'éducation d'un jeune Russe ou d'une jeune Anglaise ne passerait pas pour complète, s'ils n'étaient en état de parler couramment la langue française.

Nos livres, nos pièces de théâtre, nos mœurs courtoises et hospitalières ont tout d'abord fondé cet empire de la langue française, à la fois si claire, si élégante, et si propre, par sa finesse, à rendre toutes les nuances et toutes les délicatesses de la pensée. Le retentissement de nos révolutions, l'éclat de nos armes, la célébrité de nos arts, l'attrait des moindres futilités inventées par nos modes, n'ont laissé, nulle part dans le monde, un seul esprit indifférent à ce qui s'élabore dans notre rayonnante capitale. A Rio, à la Havane, à New-York, à Rome, à Londres, à Moscou, toutes les jeunes imaginations rêvent de Paris. Pas un artiste ne se croit en possession d'une sérieuse renommée, s'il n'a obtenu la sanction de nos suffrages. La conséquence naturelle de cette préoccupation universelle des choses de la France devait être nécessairement, et a été, la propagation toujours croissante du français.

Nous avons un intérêt trop grand et trop manifeste au maintien et à l'agrandissement du glorieux empire moral exercé à l'aide de notre langue, pour reculer devant aucun des efforts qui auraient pour but de le consolider. Bien évidemment, l'influence directe exercée par une langue est inséparable de l'action indirecte attachée au nom et aux œuvres du peuple qui la parle; cependant, la beauté, la régularité, la richesse de cette langue elle-même, entrent pour une grande part dans le crédit qu'elle obtient au dehors. Le grec ne fut jamais tant parlé à Rome et en

Orient qu'après la chute de la puissance politique de la Grèce; et il dut ce privilége à des formes si correctes et si nobles, que la lecture et la composition en langue grecque étaient, au dire de Quintilien, le seul moyen d'initier les enfants aux règles de la lecture et de la composition en langue latine (1).

Maintenir la langue française dans la voie qui lui a valu un empire si honorable, conserver à la fois sa fermeté et sa souplesse, sa clarté et sa grâce, doit être le vœu le plus ardent de tout lettré français, puisque, seul, il jouit de ce privilége immense, d'écrire pour tous les pays en écrivant pour le sien. Or, les langues, comme toutes les choses de ce monde, vont se modifiant et s'altérant, si un art éclairé ne s'applique incessamment à conserver leurs règles qui s'oublient ou leur éclat qui se ternit.

Varron se préoccupait, de son temps, des moyens de maintenir les éléments constitutifs de ce que les grammairiens de Rome appelaient la *latinité*, mot qui s'entendait du génie et des règles de la langue latine, considérée dans ses sources et dans ses traditions (2). Leibnitz, cet illustre allemand, si affectueusement attaché aux choses de la France, rêvait pour notre Académie française une préoccupation et des soins pareils; et il croyait que, moyennant la recherche assidue des origines et des étymologies de notre langue, on parviendrait à lui conserver ses qualités essentielles, ainsi que la direction logique de son développement (3).

Préserver la langue, la fortifier et la rajeunir sans cesse en la retrempant dans ses sources, telle devait être, et telle a été en effet, la pensée constante de ceux à qui ses destinées étaient chères. C'est pour atteindre ce résultat si

(1) Quintilien : *Institut. orator.*, lib. I., cap. I, IV.

(2) Varro : *De Ling. lat.*, lib. IV.

(3) Leibnitz : *Opera omnia*, t. VI, part. II, *Collectan. etymoligica*, — sur la culture de la langue allemande.

désirable que Ducange a composé son *Glossaire* de la moyenne et basse latinité [1], et que Raynouard a composé son *Lexique roman* [2].

A l'époque où Raynouard se livrait à ses travaux, la question des origines de la langue française se débattait, depuis près d'un siècle, avec une grande vivacité et une plus grande confusion.

Quelle cause avait suscité cette dispute? C'était la publication d'un certain nombre de poëmes, composés en vieux dialectes provinciaux, du nord ou du midi de la France, et remontant au quatorzième, au treizième, et même au douzième siècle.

Des érudits qui s'étaient appliqués à mettre de l'ordre et de la clarté dans nos origines nationales, Claude Fauchet, Étienne Pasquier, Ducange, Montfaucon, avaient trouvé et utilement consulté, dans diverses bibliothèques d'Italie et de France, un très grand nombre de ces poëmes, écrits en vers provençaux, poitevins, normands, picards, champenois, et dont le *Roman de la Rose*, composé par Guillaume de Lorris et par Jean de Meung, à la fin du douzième siècle, était, depuis l'édition de Marot, donnée en 1527, le modèle le plus connu et le plus vanté. Le goût des savants se porta, avec beaucoup de vivacité, vers ces productions, précieuses à plus d'un titre, mais dont la publication, poursuivie encore avec zèle, n'a peut-être pas répondu à ce qu'en attendaient l'histoire et les lettres. Barbazan, Lacurne de Sainte-Palaye, Legrand d'Aussy, Méon, Roquefort et Raynouard livrèrent, à l'envi l'un de l'autre, à la curiosité du public, une masse considérable de poésies du moyen-âge, masse bien grossie depuis lors par les pu-

(1) *Glossarium mediæ et infimæ latinitatis conditum à Carolo Dufresne, domino Du Cange, etc. Præfat.*, cap. XXII, XXIII, LXXIV.

(2) Dans ses recherches philologiques sur la langue romane, placées en tête du *Lexique*, il dit, page 1, qu'élu à l'Académie en 1807, et déterminé à remplir ses devoirs, il s'occupa des origines de la langue française.

blications des paléographes éminents sortis de l'École des Chartes.

Toutes ces compositions, tous ces poëmes, divers de forme et de sujet, étaient écrits en dialectes évidemment différents; quelques-uns, surtout les plus anciens, difficiles à comprendre, mais pouvant néanmoins être ramenés à deux types généraux, savoir : les idiomes ou patois actuels du Nord, et les idiomes ou patois actuels du Midi.

Quelles étaient et d'où venaient les deux familles de dialectes employés dans ces poëmes, et quel rôle jouaient-elles dans l'histoire de la langue française? C'étaient là les deux questions qui sortaient inexorablement de la publication et de l'examen des textes.

La critique fut unanime sur le nom général qu'il convenait de donner aux dialectes dans lesquels ces poëmes étaient écrits; on les appela *langue romane*, ceux du Nord aussi bien que ceux du Midi [1]; c'était le nom que la plupart des auteurs leur avaient donné eux-mêmes; mais la critique se sépara en deux camps sur l'origine et sur la nature de ces dialectes, ainsi que sur le rapport qu'ils avaient avec la langue française.

Pour l'un des deux camps, la langue romane tout entière n'était qu'un parler imparfait, grossier et barbare, né au moyen-âge d'une corruption de la langue latine, qu'on supposait avoir été adoptée par tous les Gaulois, sous la domination romaine; et l'on ajoutait que cette langue romane, polie par le temps et par les mœurs, était, à la longue, devenue la langue française.

Pour l'autre camp, la langue romane, bien loin d'être née au moyen-âge, était l'antique langue gauloise elle-même, parlée par nos pères avant César, restée intacte sous la domination romaine, et dont les divers dialectes,

[1] Il faut reconnaître que le nom de *langue romane* désigna d'abord les dialectes méridionaux; mais, aujourd'hui, on désigne généralement par ce nom tous les dialectes anciens de la France.

propres aux diverses tribus celtiques, étaient déjà constatés par Strabon, par César et par Polybe.

Du sein de ces nombreux dialectes, l'un d'eux, celui de l'Ile-de-France, après avoir lutté longtemps contre ceux du Midi, s'était finalement élevé à un niveau supérieur, et il était parvenu à dominer tous les autres, à titre de langue officielle, grâce à l'autorité qu'il reçut de l'influence de la cour et de l'autorité du gouvernement central.

Tel fut, dès l'origine, le dissentiment qui éclata entre les savants, au sujet des sources de la langue romane et de ses rapports avec la langue française, et ce dissentiment est encore le même aujourd'hui.

Quelles raisons donnaient, en faveur de leur opinion, les savants qui faisaient découler la langue romane d'une corruption du latin adopté, selon eux, par les Gaulois? — Ils ne croyaient pas très nécessaire d'en donner. Le sentiment général des lettrés, au dix-septième et au dix-huitième siècle, était peu favorable aux traditions nationales, dédaignées comme vieilleries gothiques. Les savants Bénédictins, auteurs de l'*Histoire littéraire de la France*, s'associaient eux-mêmes à ce mépris, et vidaient la question en ces termes :

« On ne saurait dire précisément quelle était cette langue primitive des anciens Français, et il importe peu de le savoir [1]. »

Rien n'égale, d'ailleurs, la sérénité avec laquelle ces savants posaient en principe indiscutable que, sous la domination romaine, tous les habitants de la Gaule, nobles, esclaves, laboureurs, pâtres, charbonniers, femmes et enfants, s'étaient, tout à coup, mis à parler latin! — Système d'autant plus étrange, qu'il n'a pas, et que d'ailleurs il ne s'est jamais vanté d'avoir pour fondement l'ombre

[1] *Histoire littéraire de la France*, tome III, page 16.

d'une preuve. Il s'est lui-même déclaré dogme, et beaucoup l'ont cru sur parole.

« Le latin, dit Roquefort, était le langage ordinaire du peuple (1). » Après quoi, il ajoute : « Un jargon composé de mots tudesques et romains remplaça la langue latine, et forma, peu à peu, la langue romane, qui a eu l'honneur d'être la mère de la langue française (2). »

Toute la doctrine de ces savants est enfermée dans ce peu de lignes; et l'on ne trouverait, dans aucun d'eux, rien qui dépasse les limites de cet horizon.

Quant au système contraire, qui attribuait aux traditions gauloises une part au moins très considérable dans les sources de la langue romane, ces savants le repoussaient avec un dédain unanime.

« Si je me suis prononcé ouvertement, disait Roquefort, contre la prétendue langue celtique, c'est que la raison et l'histoire se refusent également à croire que ce soit du *jargon de Quimper-Corentin*, que toutes les langues tirent leur origine..... — Les amateurs de cette chimère disent que cette *prétendue langue* se retrouve dans la Bretagne (3). »

Barbazan, pour être moins vif, n'était pas moins formel ; voici en quels termes il s'exprimait :

« Pasquier, Ménage, n'ont pas manqué de dire, lorsqu'ils ne connaissaient pas la source d'un mot, qu'il nous était resté des Celtes et anciens Gaulois; plusieurs savants de nos jours sont encore dans cette opinion ; mais, je le leur demande : qui leur a dit que ce mot était celtique (4)? »

Tel est l'état dans lequel Raynouard trouva l'étude critique des origines de la langue française, parmi les

(1) Roquefort : Préface du *Glossaire de la Langue romane*, page xv.
(2) *Ibid.*, page xxv.
(3) *Ibid.*, page v.
(4) Barbazan: *Dissertation sur l'origine de la Langue française*, page 11.

savants hostiles aux traditions gauloises, et dans les rangs desquels il alla sans hésiter marquer sa place.

Raynouard adopta d'abord, sans modification, la doctrine de cette école, dans un article inséré au *Journal des Savants*, du mois d'octobre 1816, au sujet du *Roman de la Rose*, publié alors par Méon; il s'exprima ainsi : « La corruption de la langue latine, pendant le moyen-âge, produisit peu à peu un idiome plus facile, moins compliqué, qui fut désigné sous le nom de *langue romane.* »

Cependant, un naturel investigateur et orné, comme celui de Raynouard, ne pouvait pas s'endormir dans une théorie, d'ailleurs fort contestée par de grands esprits, sans essayer de lui donner une base historique et de lui rattacher des conséquences pratiques, au point de vue de la langue française. Il s'enfonça donc dans l'étude des textes. Malheureusement, une fois qu'on est entré dans le faux, on n'y peut pas faire un pas sans s'y embourber davantage.

Il avait d'abord adopté les idées reçues dans son École, d'après lesquelles la langue romane, mère de l'italien, de l'espagnol, du portugais, du provençal, du français, s'était formée vers l'an mille de notre ère. Des lectures poussées plus loin lui firent découvrir un texte grec de Théophylacte, et un autre de Théophane, d'après lesquels les soldats de l'empereur Maurice, qui régna à Constantinople de l'an 582 à l'an 602, auraient littéralement parlé gascon [1].

D'après un autre texte, tiré de la chronique latine d'Aimoin, l'empereur Justinien, parlant à un roi barbare qu'il

(1) Commendiolus, général de l'empereur Maurice, voulant surprendre l'armée des Huns, leva son camp pendant la nuit. Un conducteur des mulets, prenant la tête du convoi, ne vit pas que l'une de ses bêtes, ayant renversé sa charge, barrait le sentier aux soldats.

Ceux-ci lui crièrent de revenir sur ses pas, lui disant, *dans leur langue nationale*, d'après Théophane : *Torna! torna! fratre;* et d'après Théophylacte : *Retorna!* C'est du pur gascon.

Τῇ πατρῴᾳ φωνῇ. Τόρνα, τόρνα, φράθρε. (Theophan. *Chonographia*, f° 218.

Ἐπιχωρίῳ τε γλώττῃ... ἄλλῳ ἄλλος ρετόρνα. Théophylact. *Hist.* l. II, ch. XV.

venait de soumettre, aurait employé un mot qui est du languedocien tout pur [1].

Ces textes étaient bien réellement, bien incontestablement, l'un languedocien, l'autre gascon; mais comme, d'après la doctrine acceptée par l'école à laquelle appartenait Raynouard, tous les dialectes méridionaux dérivaient du roman, et qu'il était de convention que le roman ne pouvait être antérieur à l'an mille, il n'hésita pas un seul instant à méconnaître le caractère gascon et languedocien que présentaient ces textes à tout esprit non prévenu. Seulement, comme l'évidence était là, il imagina, contrairement à la doctrine reçue, une nouvelle classification de la langue romane; on n'avait jusqu'alors que la langue romane *postérieure à l'an mille :* il imagina la langue romane *antérieure à l'an mille* [2], qu'il appela « langue romane *primitive.* »

Quelle différence Raynouard trouva-t-il entre ces deux langues romanes? Il déclara que la langue romane *primitive* était une, partout la même, dans toutes les parties de l'ancien Empire romain; tandis que la langue romane postérieure à l'an mille s'était brisée, émiettée en italien, espagnol, portugais, provençal, picard, français, bourguignon, c'est à dire avait produit ces dialectes que l'école de Raynouard appelle très logiquement *néo-latins.*

La théorie de Raynouard mit-elle en lumière des textes inconnus, des faits nouveaux du sein desquels elle serait

(1) Aimoin raconte en son livre II, chapitre V, que Justinien, ayant été nommé Auguste, leva une armée, marcha contre les barbares, les battit, fit leur roi prisonnier, et demanda à celui-ci de restituer les provinces qu'il avait usurpées sur l'Empire. « Je ne les donnerai pas! » *Non dabo!* répondit, en latin, le barbare. A quoi Justinien répliqua : « Tu les donneras! » *Daras!*

La *nouveauté du mot* (c'était du pur gaulois tectosage) fit donner le nom de *Daras* à la ville bâtie en ce lieu.

(2) Raynouard publia, de 1816 à 1822, six volumes du *Lexique roman*, précédés ou mêlés d'observations philologiques. Le premier contient ce qui se rapporte à ce qu'il appelle *la langue romane avant l'an mille.*

victorieusement émergée? — On est obligé de reconnaître que non. L'école ne l'adopta point; un de ses représentants les plus éclairés, Fauriel, l'attaqua solennellement, dans son cours fait à la Faculté des lettres de Paris, et, il faut bien le reconnaître, il la renversa.

Fauriel appartenait à la même école que Raynouard, et il croyait aussi que le latin se substitua au gaulois sous une forme rustique, populaire, incorrecte. « Ce latin rustique, dit-il, sans avoir encore tous les caractères d'un dialecte fait pour de longues et brillantes destinées, existait indubitablement à l'époque de la grande invasion germaine (1). » Pour Fauriel, comme pour toute l'école, ce latin populaire était devenu la langue romane.

Néanmoins, Fauriel se sépara avec éclat de Raynouard et de l'école sur un point capital: en admettant la substitution du latin à l'antique langue gauloise, il nia que la substitution eût été générale et complète.

« Le latin devint-il, dans les provinces, la langue du gouvernement, de l'administration, de l'autorité civile et judiciaire? la langue de l'élite de la société, celle de la littérature et du christianisme? Tout cela est hors de doute; mais.... parla-t-on latin partout, dans les montagnes, dans les campagnes, dans les lieux écartés, comme dans les villes et dans le voisinage des villes? Non; pour le coup, non.... M. Raynouard procède d'une façon plus expéditive: il parle de l'universalité du latin dans les provinces, d'une manière absolue, sans restriction, sans distinction..... il n'a pas l'air de soupçonner qu'il pût rester nulle part le moindre vestige des anciennes langues nationales, ni même que le latin eût quelque lutte à soutenir avec ces langues (2). »

Une pareille doctrine, logiquement soutenue, eût jeté

(1) Fauriel : *Dante et les origines de la Langue italienne*, tome II, leçon IX, page 269.

(2) *Ibid.*, leçon IX, page 262.

Fauriel, du système qui admet le maintien partiel de la langue gauloise, dans le système de ceux qui affirment son maintien intégral sous la domination romaine. Il se borna à soutenir qu'il y avait environ six mille mots étrangers au latin dans le dialecte provençal (1), sans même songer à se demander s'il n'y en avait pas autant dans le gascon, dans l'auvergnat, dans le picard, dans le bas-breton, dans le bourguignon, dans le français, en un mot dans les dialectes de toutes les anciennes tribus de la Gaule.

Absorbé par les détails, et y apportant un certain bon sens et une certaine science, Fauriel ne s'éleva pas néanmoins jusqu'au sommet de l'idée générale qui avait germé dans son esprit : il s'attaqua aux idées de Raynouard sur la langue romane, et, après les avoir renversées, il passa outre (2) sans sortir de leurs limites.

L'École des Chartes, spécialement fondée (3) en vue de rechercher, d'expliquer et de publier ces vieux textes romans, ne pouvait naturellement se dispenser de prendre part dans la question de leur nature et de leur origine. Entraînée par une tradition qui avait envahi l'Université et conquis l'Académie française, l'École des Chartes ne put que se ranger à la doctrine commode et sommaire qui voit dans une décomposition du latin, non seulement la formation de l'italien, de l'espagnol, du français, du valaque et du grison, mais encore celle de tous les dialectes parlés dans ce qu'elle nomme *l'Europe néo-latine*, et dont le vrai nom devrait être *l'Europe gauloise*.

C'est principalement dans les préfaces ou dans les notes

(1) Fauriel : *Dante et les origines de la Langue italienne*, tome II, leçon XI, pag. 295-6.

(2) On peut voir sa discussion contre la *langue romane postérieure à l'an mille*, et contre la *langue romane primitive*, dans sa XIe leçon, tome II, page 294 à 330.

(3) Elle fut fondée le 2 février 1821, par une ordonnance de Louis XVIII, rendue sur la proposition du comte Siméon. L'idée en avait été proposée à l'Empereur par le duc de Cadore en 1807, et adoptée, en principe, par Napoléon Ier dans une dépêche datée du camp d'Ostérode, le 7 mars de la même année.

de leurs nombreuses et belles publications des poésies ou des grammaires romanes, que les élèves de l'École des Chartes ont consigné leurs doctrines communes. Ces doctrines se résument dans ces deux lignes de l'un des plus distingués d'entre eux, M. F. Guessard : « Le français est né du latin; ce point a maintenant toute la force d'un axiôme (1). »

Seul, M. Francis Wey a secoué, mais sans pouvoir ni vouloir la rompre, la chaîne qui le rattache avec ses confrères à la doctrine traditionnelle de ses maîtres; il admet aussi la substitution à l'antique langue gauloise d'un latin corrompu, source des langues dites néo-latines; mais il l'explique autrement.

Selon M. Francis Wey, le latin avait déjà corrompu, avant les conquêtes de César, tous les dialectes italiens parlés autour de Rome. Les soldats des légions qui parlaient ces dialectes latinisés les apportèrent dans la Gaule, où ils supplantèrent la langue nationale, et devinrent nos patois.

Comment les dialectes italiens latinisés purent-ils chasser la langue gauloise, non seulement des affaires publiques et privées, mais encore du foyer domestique? M. Francis Wey a cru devoir garder le silence sur ce point, qui résume néanmoins toute la question. Nous ne pensons pas qu'il ait voulu donner pour une explication le passage où il dit que « la langue néo-latine, *plantée* par les Romains, *livra son pollen aux vents* qui agitaient cette partie du monde, et qu'elle s'y naturalisa (2). » — Prise au sens figuré ou au sens propre, cette image ne saurait expliquer pourquoi les soldats romains, qui conquirent et gardèrent la Grèce, l'Afrique, l'Égypte, la Syrie, n'y

(1) *Bibliothèque de l'École des Chartes*, tome I, article de M. F. Guessard sur l'*Histoire de la formation de la langue française*, par M. Ampère.

(2) Francis Wey : *Histoire des révolutions du Langage français*, chap. Ier, page 3.

plantèrent aucune langue italienne latinisée, et n'y disséminèrent le *pollen* d'aucun dialecte roman.

Dans ce chapitre, consacré à l'exposition de notre sujet, nous ne discuterons pas les idées de M. Francis Wey; il les caractérise suffisamment lui-même, et il dit assez clairement ce qu'il faut en penser, en les traitant d'*hypothèse qui n'est pas indigne d'attention* (1). Nous en ferons néanmoins l'objet de deux observations sommaires.

Est-il vrai que, du temps de César, le latin avait corrompu les dialectes italiens? Aucun fait, aucun texte n'autorise à le penser. Tous les antiques dialectes de l'Italie, le grec, l'étrusque, l'osque, le gaulois, se parlaient encore en Italie sous Auguste; car cet empereur fit jouer plusieurs fois, dans les carrefours de Rome, des comédies populaires composées dans les dialectes de tous les peuples italiotes (2).

Est-il vrai que les soldats des légions firent prévaloir dans la Gaule l'italien corrompu, et qu'ils le substituèrent au gaulois? Les soldats des légions ne purent pas plus substituer leur langue aux divers dialectes gaulois, que les garnisons françaises n'ont substitué la leur au breton, au limousin, à l'auvergnat, au gascon, au provençal ou au catalan; mais c'est là l'un des côtés importants du sujet, et il sera examiné en son lieu.

En résumé, ce qui frappe dans l'exposé des opinions attribuant à une décomposition du latin la formation de la langue romane et la naissance de la langue française, c'est l'anarchie qui règne dans les rangs de leurs adeptes.

Barbazan, Roquefort, Sainte-Palaye, Méon, Raynouard veulent que les dialectes celtiques aient absolument péri

(1) Francis Wey : *Histoire des révolutions du Langage français*, chap. Ier, page 3.

(2) Suétone : *Oct. August.*, cap. XLIII. Quintilien, Aulu-Gelle et d'autres parlent souvent des dialectes populaires parlés de leur temps par les paysans italiens, et ils les désignent sous le nom de *sermo rusticus* (langue rustique); mais il n'est dit nulle part que cette *langue rustique* fût le latin.

dans la conquête et dans la soumission de la Gaule; mais Fauriel prétend que ces dialectes sont restés vivants, inaccessibles à l'action du latin, parmi les populations rurales; et il ne compte pas moins de six mille mots gaulois dans le seul dialecte provençal.

Raynouard enseigne que les patois modernes se sont formés vers l'an mille, sous l'influence des dynasties et des populations germaines; mais M. Francis Wey assure que ces patois ont été portés tout faits d'Italie, par les légions de César.

Tout le monde sent le vice de la méthode suivie dans la position de la question; car on confondait un fait évident avec une théorie fort contestable et fort contestée.

Qu'il y ait dans le latin et dans les divers dialectes nationaux, parlés en France, des éléments communs assez nombreux, c'est là un fait manifeste; mais ces éléments communs proviennent-ils d'une langue antérieure, ou bien ont-ils été versés, soit par le latin dans les dialectes gaulois, soit par ceux-ci dans le latin, la plus moderne des langues mortes? C'était là une grande et difficile question, touchant aux côtés les plus élevés et les plus délicats des origines européennes.

Néanmoins, avant de passer outre à l'exposition de la doctrine qui reconnaît dans les dialectes actuels de la France les anciens dialectes gaulois, il convient de rechercher brièvement si les travaux des philologues qui, depuis quarante ans, ont eu pour objet, dans les pays voisins, l'origine des langues européennes, n'auraient pas introduit quelque donnée nouvelle dans la question.

Vers le déclin du dernier siècle, en 1767, un savant jésuite français, résidant à Pondichéry, le P. Cœurdoux, signalait à l'abbé Barthélemy la *langue sanscroutane*, dans laquelle, disait-il, se trouvent beaucoup de mots qui sont communs au grec et au latin.

Vers la même époque, mais un peu plus tard, en 1786,

le célèbre William Jones, pénétrant d'un coup d'œil plus profond et plus sûr la nature du sanscrit, disait que son affinité avec le grec et avec le latin, au point de vue grammatical, était évidente; mais il ajoutait que la langue celtique ne lui paraissait pas pouvoir être purement et simplement rattachée aux mêmes origines, et puisée aux mêmes sources (1).

Le mémoire du P. Cœurdoux, imprimé dans les œuvres posthumes d'Anquetil-Duperron, et les travaux de William Jones, appelèrent l'attention de toute l'Europe sur les langues de l'Orient; et quelques savants, un peu prompts à la conclusion, affirmèrent, sur le vu d'une trentaine de mots, communs au sanscrit et au latin, que la langue de l'*Enéide* dérivait de celle de *Védas*.

Ce préjugé, réuni à celui qui considère le français comme un dérivé du latin, fit donner au grec, au latin et au celtique le nom de langues *indo-européennes*. L'Académie française avait sanctionné l'un de ces préjugés, par sa définition de la langue romane; l'Académie des Inscriptions sanctionna l'autre, en couronnant, en 1833, un mémoire de M. Adolphe Pictet, sur l'affinité du sanscrit avec les langues celtiques.

Cependant, le jour devait se faire sur cette question. En effet, elle a été magistralement tranchée par François Bopp, professeur à l'Université de Berlin, dans sa grammaire comparée du sanscrit, du zend, du latin, du lithuanien, du gothique et de l'allemand (2).

Dans ce vaste travail, qui serait mieux intitulé : *Lois*

(1) Voici ses paroles : « Aucun philologue, après avoir examiné ces trois idiomes : le sanscrit, le grec et le latin, ne pourra s'empêcher de reconnaître qu'*ils sont dérivés de quelque source commune*, qui peut-être n'existe plus. Il y a une raison du même genre, *quoique peut-être moins évidente*, pour supposer que le gothique et le *celtique*, bien que mélangés *avec un idiome entièrement différent*, ont la même origine que le sanscrit. » — *Recherches asiatiques*, tome I, page 422.

(2) Publiée de 1833 à 1849, in-4°. — M. Michel Bréal en a fait une traduction sortie des presses de l'Imprimerie Impériale.

et Mécanisme des Langues à flexion, Bopp démontre jusqu'à l'évidence que le sanscrit, le zend, l'arménien, le grec et le latin appartiennent à la même famille, par le génie du substantif et par celui du verbe. Chacune de ces langues décline son substantif à l'aide de désinences casuelles, et conjugue son verbe à l'aide de désinences variables, indiquant les temps et les personnes; mais là, ainsi qu'au système commun des genres et des nombres, se borne l'affinité du latin et du grec avec le sanscrit. Toutes ces langues appartiennent, sans aucun doute, à la même famille et dérivent de la même source; elles sont sœurs par l'organisation; mais rien, absolument rien, n'établit qu'elles proviennent l'une de l'autre. C'est la conclusion formelle de l'éminent grammairien.

Depuis la publication de son mémoire sur les affinités des langues celtiques avec le sanscrit, M. Adolphe Pictet a repris la question sous un autre aspect.

Dans un travail important et développé, sur les origines *indo-européennes*(1), le savant philologue de Genève a considéré les Aryas primitifs comme la nation qui aurait porté en Europe les racines et le génie des langues de l'Orient, et il signale les traces de leur passage en Irlande, dans certains radicaux qui seraient communs à l'Erse et au Zend. Quelque opinion que l'on ait sur ce voyage fort hypothétique, amenant en Irlande des tribus non moins hypothétiques, parties des plateaux de la Perse, l'arrivée, même réelle et prouvée des Aryas, ne fournirait aucun élément nouveau au problème des origines celtiques. En effet, les Aryas n'auraient pu apporter avec eux que leur propre langue, c'est à dire le zend, langue à flexion, comme le sanscrit, son idiome congénère. Or, le caractère fondamental de tous les dialectes celtiques, c'est de repousser absolument le système des flexions, en déclinant

(1) *Les Origines indo-européennes, ou les Aryas primitifs.* Genève, 1859, in-8°.

leur substantif à l'aide de prépositions, et en conjuguant leur verbe à l'aide d'auxiliaires.

En rattachant d'une manière incontestable au zend et au sanscrit le grec et le latin, Bopp a donc rompu entre ces deux dernières langues et les dialectes celtiques toute attache congéniale; et il a fortifié d'autant la doctrine de ceux qui ne reconnaissent d'autre base au français que les pures origines celtiques ou gauloises.

Beaucoup de bon sens, beaucoup de savoir, beaucoup de clarté, beaucoup de charme dans le style, ne sauveront pas la *Science du Langage*, de M. Max Müller, professeur à l'Université d'Oxford, du sort naturel réservé à un livre qui parle de toutes les langues du monde, et qui en parle en neuf leçons. Dieu ne créera jamais un homme capable de caractériser pertinemment toutes les langues; et les caractériser d'une manière si rapide, c'est accepter la chance d'apprécier un bon nombre d'entre elles très superficiellement.

C'est ce qui devait arriver et ce qui est arrivé à M. Max Müller, au sujet du groupe le plus important des langues européennes, comprenant l'italien, l'espagnol, le portugais, le français, le grison et le valaque. En ce qui touche particulièrement notre pays, M. Max Müller ne paraît soupçonner que très vaguement l'existence d'environ cent dialectes qui se partagent la France, dialectes tous vivants, tous parlés dans les villes et dans les campagnes, ayant tous, à l'exception du basque, idiome étranger, le même système grammatical, possédant tous un même fond commun de mots inconnus au latin, et offrant, par conséquent, les caractères fondamentaux d'une langue nationale.

Les idées de M. Max Müller sur le latin reproduisent avec plus de précision encore celles des grands critiques italiens, Maffei et Lanzi. Il le considère comme une langue relativement moderne, formée avec les patois antérieurs

du Latium, au dessus desquels il s'éleva, sans les supprimer, et qui atteignit, à Rome, un éclat dû aux travaux d'un patriciat élégant et lettré. M. Max Müller ne croit donc pas qu'il soit possible et logique d'expliquer le français par le latin classique (1).

Chose singulière, et qui ne s'allie ni avec la netteté d'esprit, ni avec les principes littéralement consignés dans la *Science du Langage*, M. Max Müller, après avoir déclaré que le latin n'était qu'un des dialectes anciens de l'Italie, coexistant avec l'italien (2), n'en présente pas moins les *six langues romanes*, c'est à dire l'italien, l'espagnol, le portugais, le français, le valaque et le grison, comme nées de la décomposition du latin (3). Si le latin n'est qu'un patois italien, devenu littéraire par la culture, et si l'italien *volait de ses propres ailes*, sous le règne du latin, comment donc le latin aurait-il pu produire, *en expirant*, la langue italienne, sa contemporaine (4)? La difficulté, en ce qui touche le français, n'est pas moins frappante et moins insoluble. En effet, M. Max Müller n'hésite pas à déclarer que le français n'est pas explicable par le latin ; mais il ajoute qu'il devient explicable si l'on recourt à l'italien.

Qui dit italien, dit l'italien littéraire, c'est à dire le dialecte toscan perfectionné, et adopté par les classes lettrées, de Turin à Venise et à Naples. C'est d'ailleurs ainsi que l'entend M. Max Müller. Mais il y a, en Italie, sans compter la Toscane, et dans la Ligurie, la Lombardie et l'Émilie seulement, au moins soixante dialectes. Par quelle circonstance, par quel privilége, par quel intermé-

(1) *Science du Langage*, IIe leçon, page 63; Ve leçon, page 206.

(2) « ..... Le latin était une langue vivante quand, *depuis longtemps déjà*, l'italien avait appris à voler de ses propres ailes. » *Science du Langage*, IIe leçon, page 63.

(3) *Ibid.*, page 69.

(4) « Le sanscrit n'expira pas, *comme le latin*, en donnant naissance à de nombreux rejetons. » *Science du Langage*, IVme leçon, page 152.

diaire, à quelle époque, le toscan aurait-il contribué à former le français? Ce n'est pas tout : on verra plus loin que le dialecte français, ou de l'Ile-de-France, a le même système grammatical et le même fond de vocabulaire que l'auvergnat, le lyonnais, le provençal, le catalan du Roussillon, le languedocien, le gascon, le béarnais, le bas-breton, le normand, le picard, le rouchi, le bourguignon. Si donc le toscan avait formé le dialecte de l'Ile-de-France, il aurait dû nécessairement former tous les autres. Nous devrions tout notre système linguistique à la Toscane, plutôt qu'à la Ligurie, à la Lombardie, à l'Émilie, à la Vénétie? Nous serions une colonie de Toscans? — Cela peut-il être sérieux?

M. Max Müller fait observer avec raison que, pendant plusieurs siècles, les études philologiques furent paralysées par ce puissant et absurde préjugé, tiré d'une fausse interprétation de la Bible, et d'après lequel toutes les langues devaient nécessairement venir de l'hébreu (1). Eh bien ! l'étude des langues de l'Europe méridionale n'est pas moins paralysée aujourd'hui par le préjugé, aussi fort et aussi aveugle, qui fait venir du latin le français, le portugais, l'espagnol, le grison et le valaque. Ce livre le démontrera ; mais on est autorisé à le supposer déjà, par le spectacle des choses déraisonnables que ce préjugé funeste arrache à la plume des philologues les plus éminents (2).

(1) *Science du Langage;* IVe leçon, page 137.

(2) M. Max Müller explique ainsi le mot français *payer*. *Payer* vient de l'italien *pagare;* en passant dans l'espagnol, *pagare* devient *pagar;* mais en passant dans le provençal, *pagar* fait *payar*, ce qui rapporte au latin *pacare*, apaiser; car *payer* un créancier, c'était l'*apaiser*.

Il résulte de cela que payer comptant, ce ne serait pas payer, car il n'y a pas de créancier là où il n'y a pas de crédit.

M. Littré, un autre étymologiste latinisant, fait venir *imposer*, pris dans le sens de tromper, d'*imponere*, ainsi analysé : *ponere*, mettre ; *in*, dedans ; *mettre dedans*. Or, *mettre dedans*, pour signifier tromper, est du pur argot de Paris.

On se demande comment un système peut se tenir debout aussi longtemps, sans être écrasé par de pareils ridicules.

L'histoire de la langue française ne saurait donc chercher une base solide, un principe concluant, dans les travaux d'érudits dont les opinions sont juxta-posées, sans être unies, et qui ont formé un groupe, sans être parvenus à former une doctrine.

Combien il en est autrement parmi les savants qui croient à la persistance continue, inviolable, victorieuse, de la nationalité et de la langue gauloises, et qui retrouvent, parmi les générations couvrant aujourd'hui le sol de la Gaule, les races que César combattit et les dialectes qu'il écouta!... Parmi ces savants, les arguments sont différents, mais le but est le même; là, les travaux portent sur des points divers, mais ils procèdent du même principe et ils tendent au même but.

Ces savants, parmi lesquels il convient de citer d'abord Claude Fauchet, Étienne Pasquier, Gilles Ménage, Pierre Borel, Jean-Baptiste Bullet, avaient remarqué des mots offrant ce double caractère : d'appartenir à la langue française depuis un très grand nombre de siècles, et d'être absolument étrangers au latin. Ces mots se trouvent, ou dans les poëmes du moyen-âge, composés depuis le douzième siècle, soit dans les dialectes du nord de la France, soit dans ceux du midi; ou, légèrement défigurés, mais parfaitement reconnaissables, dans les actes rédigés en mauvais latin par les notaires de la période mérovingienne ou de la période capétienne. Quelques exemples feront comprendre notre pensée.

Le mot picard *quesne*, en français *chêne*, se trouve sous la forme *casnus*, dans un titre de l'an 867 (1).

Le mot *haie* se trouve sous la forme *haia*, dans un capitulaire de Charles le Chauve; et une charte de l'an 1034 déclare que ce mot appartient à la langue vulgaire (2).

(1) Voir Ducange, *Glossar. med. et infim. latinit.*, verbo *Casnus*.
(2) *Ibid.*, verbo *Haia*.

Les mots suivants se trouvent tous dans la *loi salique*, dans la *loi ripuaire*, dans la *loi des Allemands*, dans la *loi des Bavarois*, savoir :

Le mot *battre*, sous la forme *battere* (1);
Le mot *coup*, sous la forme *colpus* (2);
Le mot *grange*, sous la forme *granga* (3);
Le mot *parc*, sous la forme *parc* (4);
Le mot *hallier*, sous la forme *halla* (5);
Le mot *trappe*, sous la forme *trappa* (6);
Le mot *troupeau*, sous la forme *troppus* (7);
Le mot *trou*, en languedocien, en gascon, *traük*, sous la forme *traugus* (8);
Le mot *noyer*, en béarnais, en gascon, *néga*, sous la forme *negare* (9);
Le mot *écurie*, sous la forme *scuria* (10);
Le mot *dedans*, sous la forme *de intus* (11);
Le mot *dehors*, en languedocien *deforo*, sous la forme *de foris* (12).

Tous ces mots, dont il serait aisé de porter la liste à plusieurs mille, appartenaient donc à la langue vulgaire, à la langue du peuple des villes, à la langue des paysans, il y a douze ou treize cents ans; et, d'un autre côté, il est manifeste qu'ils n'ont aucune espèce de parenté avec le latin.

Ce sont ces sortes de mots dont Fauchet, Pasquier, Ménage, disaient, d'une manière générale, qu'ils étaient d'origine gauloise ou celtique. N'étant pas latins, n'étant pas germains, et étant parlés par les peuples de la Gaule,

(1) *Leg. salic.*, t. XXXVIII, § 4.
(2) *Ibid.*, t. XX, § 7.
(3) *Leg. alaman.*, t. LXXXII, § 2.
(4) *Leg. Baioar.*, t. I, c. XIII, t. III, § 1.
(5) *Leg. salic.*, t. XLVIII, § 5.
(6) *Ibid.*, t. VII, § 8.
(7) *Leg. alaman.*, l. LXXIII, §. 1.
(8) *Leg. ripuar.*, l. XLV, §. 1.
(9) *Leg. alaman.*, t. LXXXIII, § 3.
(10) *Leg. salic.*, t. XIX, § 8.
(11) *Ibid.*, t. VIII, § 1.
(12) *Ibid.*, t. XII, § 1.

il y a douze ou treize cents ans, qu'auraient donc été ces mots, s'ils n'avaient pas été celtiques ou gaulois ?

Les savants, en leur attribuant cette origine, se basaient donc sur une probabilité touchant presque à la certitude absolue.

Ce fut l'opinion de Ducange, qui recueillit un très grand nombre de ces mots dans ses deux principaux ouvrages, le *Glossaire* de la langue latine et le *Glossaire* de la langue grecque, au moyen-âge.

La conséquence naturelle de cette opinion, c'était de dire que la langue gauloise n'avait cessé d'être parlée, ni sous la domination romaine, ni sous la domination des Francs. Sans faire de cette doctrine une profession catégorique et explicite, Ducange lui apporta, le premier, ses bases historiques. En dressant ainsi, dans deux vastes vocabulaires, la liste des termes qui ne peuvent être raisonnablement considérés que comme des débris de la langue des Celtes, il porta le coup le plus terrible qu'aient reçu les théories de Barbazan, de Roquefort et de Raynouard, sur les dialectes romans; car il établissait, avec une immense probabilité, la preuve que ces dialectes étaient la langue parlée par les Gaulois eux-mêmes, à l'arrivée des conquérants germains (1).

Cependant, il faut bien le reconnaître, en histoire, la probabilité ne suffit pas; et si les choses probables y ont leur poids, c'est surtout lorsqu'elles viennent s'y ranger à la suite des choses certaines. Il fallait donc, pour établir la pérennité de la langue des Celtes, trouver, soit dans le français, soit dans les autres dialectes gaulois, parlés actuellement en France, des mots ayant appartenu, d'une manière incontestable, à la langue gauloise antérieure à César.

C'est à ce point de vue de la question que se plaça dom

(1) Voir la Préface du *Glossar. mediæ et infimæ latinit.*, § 13.

Paul Pezron, oratorien, qui publia, en 1703, un livre sur *l'antiquité de la nation et de la langue des Celtes.*

Tous ceux qui ont sérieusement étudié les origines de la langue gauloise, dont le français est un dialecte, savent que les anciens auteurs grecs et latins ont cité un certain nombre de mots appartenant, dès l'époque la plus reculée, à la langue des Gaulois, et que ces mots existent encore, avec la même forme, soit dans le français, soit dans le breton, soit dans le gascon, soit dans le languedocien, soit enfin dans les autres idiomes du territoire de l'ancienne Gaule.

De ce fait, parfaitement établi, Pezron tira cette première conséquence incontestable, à savoir : que l'ancienne langue gauloise n'avait pas péri tout entière.

La liste de ces antiques mots gaulois, grossie par les recherches des savants, s'élève aujourd'hui à près de quatre cents (1).

Nous allons, pour donner un corps à l'observation, en citer quelques-uns parmi les plus connus :

Pontones est, d'après César, le nom que les Gaulois donnaient à un certain bâtiment de transport (2). Le nom, qui n'a pas changé, est celui de nos *pontons*.

Lankia (λάγκια) est, d'après Diodore de Sicile, le nom d'une arme gauloise (3). C'est notre *lance*.

Braka (βράκα) est, d'après le même auteur, le nom que les Gaulois donnaient à leur vêtement (4). C'est le mot *bragues*, le mot *braguette*, le mot *braie*, restés dans tous nos dialectes.

(1) M. le baron de Belloguet, dans son *Ethnogénie gauloise*, a dressé un catalogue de ces mots ; il en porte le nombre à 321.—Voir 1re partie : *Gloss. gaulois*, pages 52 à 266.

(2) *De Bello civil.*, lib. III, cap. XXIX.

(3) *Bibliothec. histor.*, lib. V, cap. XXX.

(4) *Ibid.*

Padus est, d'après Pline, le nom que les Gaulois de la vallée du Pô donnaient au sapin (1). C'est le mot *pade*, que le sapin porte encore dans le dialecte du Rouergue.

Circius est, d'après Aulu-Gelle, et *Cercius* est, d'après Caton, le nom que portait le vent marin, dans une partie de la province romaine (2). C'est le vent de *Cers*, fléau du Lauragais, qui souffle entre Narbonne et Muret.

Marga, *marla*, est, d'après Pline, le nom gaulois d'une certaine terre, de couleur blanchâtre, qui sert à amender les terres (3). C'est notre *marne*, qui porte le nom de *merlo*, *merlou*, en Gascogne et en Béarn.

Alauda est, d'après Pline et Suétone, le nom gaulois du cochevis (4). C'est notre alouette, nommée *alauza*, en Languedoc; *lauzeto*, en Gascogne. Ce mot est la racine des noms de *Chantelause* et de *Cantalause*.

Arepennis est, d'après Columelle, le nom gaulois d'une mesure agraire (5). C'est notre *arpent*.

Cervisia est, d'après Pline, le nom gaulois d'une boisson de grains fermentée (6). C'est l'ancien mot *cervoise*, employé autrefois à Paris pour désigner la bière.

Saga, *sagum*, est, d'après Nonius, rappelant un fragment de Cicéron, le nom, en gaulois cisalpin, d'un manteau (7). C'est notre vieux mot *saie*, *sayon*.

Cucullus est, d'après Juvénal, le nom gaulois d'un capuchon que l'on fabriquait à Saintes (8). C'est notre *ca-*

(1) Pline : *Histor. natur.*, lib. III, cap. XX.
(2) Aulu-Gelle : *Noct., attic.*, lib. II, cap. XXII.
(3) Pline : *Hist. nat.*, lib. XVII, cap. IV.
(4) *Ibid.*, lib. XI, cap. XXXVII.
(5) Columelle, lib. V, cap. I.
(6) Pline : *Hist. nat.*, lib. XXII, cap. XXV.
(7) Nonius, lib. XIV, cap. X.
(8) Juvénal : *Satir.* VI, v. 118.

goule. Columelle cite un *sagum cucullatum* (1). C'était notre manteau à capuchon.

Manikaï, μάνιχαι, est, d'après Polybe, le nom gaulois des bracelets (2). C'est le mot gascon *manico.*

Canthus est, d'après Quintilien, le nom espagnol des jantes d'une roue (3). C'est le mot *causo*, du dialecte de la Gascogne.

Bagaudæ est, d'après Eutrope, le nom gaulois d'une insurrection de paysans (4). C'est le mot breton *bagad*, signifiant *troupe*, *rassemblement.*

Voilà donc une série de mots donnés par les anciens auteurs grecs et latins, comme appartenant à la langue gauloise parlée de leur temps; et ces mots appartiennent encore soit au français, soit aux divers dialectes parlés en France.

Assurément, puisque la langue à laquelle ces mots appartenaient, du temps de César, était la gauloise, on pourrait affirmer, sans choquer le bon sens, que les dialectes auxquels ces mots appartiennent encore sont les dialectes gaulois; mais une telle conséquence, si elle ne blessait pas la raison, blesserait la logique en l'exagérant.

Cependant, il est bien évident que si les anciens auteurs, grecs ou latins, citèrent plus de trois cents mots appartenant à la langue gauloise, ils ne les citèrent pas tous. Il est donc permis de penser que, dans les dialectes actuels de la France, beaucoup de mots sont réellement gaulois, quoique le témoignage direct des anciens n'atteste pas formellement leur origine.

Quels sont ces mots qu'il serait raisonnable de considérer comme appartenant à l'antique langue des Gaulois ?

(1) Columelle, lib. I, cap. VIII.
(2) Polybe : *Histor.*, lib. II, cap. XXXI.
(3) Quintilien : *Institut. orator.*, lib. I, cap. V.
(4) Eutrope : *Breviar.*, lib. IX, cap. XX.

Une première catégorie semble naturellement indiquée; ce sont ces mots, empruntés aux dialectes vulgaires dès le sixième siècle, à peine défigurés dans les textes mérovingiens ou carlovingiens, et qu'aucun lien ne rattache à la langue latine. Les travaux de Ducange donnent à cette opinion toute la probabilité qui n'est pas la certitude elle-même.

Une deuxième catégorie semble être désignée aussi par sa nature, quoique avec moins de certitude extérieure; ce sont ces mots simples et nécessaires de toute langue : *père*, *mère*, *fils*, *sœur*, *frère*, *champ*, *pré*, *bois*, *fontaine*, *bœuf*, *chien*, *cheval*, *maison*, *jour*, *nuit*, et autres pareils.

Comment supposer que le peuple gaulois, si nombreux, si puissant, ou n'avait pas tous ces mots dans sa langue, à l'époque de la conquête de César, ou qu'il les oublia, pour emprunter tous les mots correspondant à la langue des Romains?

Néanmoins, ici, l'horizon s'étend, et une grave question se pose.

Ces mots élémentaires sont généralement les mêmes, et dans les dialectes actuels de la France, et dans le latin. Le gascon *cam*, et le latin *campus;* le languedocien *fil*, et le latin *filius;* le provençal *fouon*, et le latin *fons;* le breton *pisc*, et le latin *piscis;* le français *cheval*, et le latin *caballus*, — tout cela n'est pas seulement le même sens, c'est le même mot.

Si l'on suppose que le mot est gaulois d'origine, il faudrait oser conclure, non seulement que la langue gauloise est plus ancienne que la langue latine, mais que le gaulois est entré dans la composition du latin.

Ce n'est pas tout encore. Une fois qu'on est engagé dans cette voie, la logique vous entraîne. Un très grand nombre de ces mots simples des dialectes parlés en France ne se trouvent pas seulement dans le latin; ils se trouvent aussi dans le grec. Ainsi :

Le mot français *ennui* est le mot grec ἀνία;

Le mot picard *coffin*, panier, est le mot grec κόφινος;

Le mot normand *courtil*, cour de ferme, est le mot grec κόρτος.

Le mot breton *dour*, eau, est le mot grec ὕδωρ;

Le mot gascon *truka*, battre, assommer, est le mot grec τρύχω.

Comment ces mots se trouvent-ils à la fois dans le grec et dans nos idiomes? L'école de Barbazan, de Roquefort, de Fauriel, qui n'avait vu du grec que dans le provençal, expliquait sa présence par l'influence des Phocéens qui fondèrent Marseille. Les philologues actuels savent qu'il y a du grec dans tous les dialectes de la France, sans exception, et qu'il y en a autant dans le dialecte de l'Ile-de-France, de la Bretagne ou de la Gascogne, que dans celui de la Provence. Il faut donc renoncer à l'explication empirique tirée de l'influence des Phocéens; car, assurément, les Phocéens ne naviguèrent jamais ni à Paris, ni à Quimper, ni à Auch.

Faut-il faire, pour les affinités de nos dialectes avec le grec, comme pour leurs affinités avec le latin : faut-il supposer des origines communes, ou plutôt admettre que la race gauloise, la plus anciennement établie et développée en Occident, fit partie des éléments primitifs de l'*Hellade* et de l'*Italie*, et versa ainsi les mots de sa langue dans le grec et dans le latin?

Ce système, proposé par dom Paul Pezron, appuyé par Leibnitz [1], adopté et développé par dom Jacques Martin, bénédictin de la congrégation de Saint-Maur, nous paraît

[1] Leibnitz partageait les idées de Pezron; il s'exprimait ainsi, dans une lettre à Gérard Meyer : « Quod commune Germanico, latino, vel cambrico, id celtum mihi; latino, inquam, quà græco differt nam italiæ populi qui non à Græcis vel aliis transmarinis, certè à celtis venere. » *Ex respons, G. G. Leibnii. ad Gérard Meieri litteras.* — Les opinions de Leibnitz sur ce sujet sont longuement développées dans ses *Collectanea etymologica*, formant la IIe partie du tome VI de ses *Opera omnia* (Genève, 1768).

être le seul vrai, et il servira de base à cette *Histoire de la Langue française, de ses origines et de son génie.*

Pour atteindre leur but commun, ces deux grands et solides esprits suivirent une route un peu différente.

Dom Paul Pezron s'attacha surtout à suivre les éléments celtes qui, des plateaux de l'Asie, vinrent, d'approche en approche, se mêler, dans l'Hellade, aux plus anciens Eoliens; en Italie, par les Pélasges et les Ausones, aux Ombriens, aux Sabins et aux Osques, c'est à dire aux matériaux mêmes dont se forma la langue latine (1).

Dom Jacques Martin, sans négliger le point de vue de son prédécesseur, s'attacha surtout à suivre, dans ses divers rameaux, la grande émigration gauloise de la fin du septième siècle avant l'ère vulgaire. Il la montre, entraînant la jeunesse de toutes les tribus celtiques, se divisant en deux branches, dont l'une, prenant à gauche par le Rhin et la forêt hercinienne, va peupler le bassin du Danube et le revers oriental des Alpes; et dont l'autre, prenant à droite par les Alpes *Cottiennes*, inonde l'Italie, la peuple, et y apporte ces patois italiens identiques à nos patois français, et qui attestent, depuis deux mille cinq cents ans, la persistance invincible de la langue gauloise (2).

Tels sont les deux guides qui, avec Fauchet, Leibnitz, Ménage, Ducange, et les travaux plus récents de Lanzi et de Momsen, nous dirigeront dans notre patriotique entreprise.

Nous ne serions pas dignes de la société de tels collaborateurs, si, leur devant beaucoup, ils ne nous devaient aussi quelque chose. La tâche personnelle qui nous reste est d'ailleurs bien considérable, et nous aurions payé notre

(1) D. Paul Pezron : *Antiquité de la nation et de la langue des Celtes, autrement appelés Gaulois.* Paris, 1703. 1 vol. in-8°.

(2) D. Jacques Martin : *Histoire des Gaules et des conquêtes des Gaulois.* Paris, 1752. 2 vol. in-4°.

tribut filial à la langue de la patrie, si nous parvenions à l'accomplir.

Ainsi :

Les observations de Claude Fauchet, d'Étienne Pasquier, de Ménagé et de Leibnitz, rendent extrêmement probable la persistance non interrompue de la langue gauloise sous la domination romaine et sous la domination franque :

Il faut la prouver.

Les travaux de Ducange présentent comme extrêmement probable l'identité des dialectes romans avec les dialectes gaulois :

Il faut la prouver.

Si la langue gauloise est toujours restée la même depuis les temps antérieurs à César, il est extrêmement probable qu'elle ne doit ni les mots latins aux légions romaines, ni les mots grecs aux Phocéens :

Il faut le prouver.

Le système historique développé par dom Paul Pezron présente comme extrêmement probable la coopération des éléments celtes à la formation du grec éolien et de la langue latine :

Il faut la prouver.

Enfin, le système et les faits exposés par dom Jacques Martin rendent extrêmement probable la similitude absolue des patois italiens et des patois français, ce qui donnerait une antiquité d'au moins deux mille six cents ans aux formes actuelles du français :

Il faut la prouver.

Toutes ces preuves à fournir, toutes ces probabilités à élever jusqu'à l'évidence, voilà notre tâche et l'objet de ce livre.

L'éducation classique a créé, parmi nous, un esprit grec et romain défavorable aux Gaulois. Cependant, nos pères, grands avant les Romains, arbitres de la Grèce après la

mort d'Alexandre [1], furent les premiers, selon le mot de Salluste, à remplir la terre du bruit de leur nom [2]. Ils prirent tour à tour Rome et Ilion; et, après avoir été loués dans les livres de Platon [3], ils achetèrent, par la mort de soixante mille des leurs, tombés en combattant sous les murs de Babylone, l'impérissable honneur d'être cités dans la Bible [4].

Comment une telle nation, victorieuse de l'Orient et de l'Occident [5], qui n'a jamais perdu sa nationalité, et dont les souverains, même sous la troisième race, étaient appelés, par les chroniqueurs contemporains, *Rois des Gaulois*, aurait-elle totalement perdu sa langue? Comment admettre qu'à l'arrivée de César, la nation gauloise quitta universellement, comme d'un commun accord, la langue de ses Druides, de ses Bardes, la langue de la religion, de la poésie et de la famille, pour adopter uniformément, partout, sans nécessité, sans utilité, sans possibilité, celle des muletiers romains!

Un tel préjugé, si répandu qu'il soit, appelle un examen vengeur. Nous y avons voué vingt années de notre vie.

Nous montrerons, réserve faite des changements que le temps apporte en toutes choses, que les dialectes actuellement parlés en France sont la langue gauloise, parlée il y a deux mille cinq cents ans par nos glorieux ancêtres; la langue dans laquelle Brennus prononça le *væ victis!* en

(1) Après la mort d'Alexandre, les Grecs, poussés par les Athéniens, veulent former une ligue et recouvrer leur liberté. Les Gaulois de l'Illyrie et de la Thrace demandent à entrer dans la ligue. Ils allaient y être reçus, lorsque Cléonyme de Sparte s'y oppose. — Voy. *Pausan.*, liv. IV.

Les Gaulois, repoussés, s'allient avec Antigone, et font prévaloir la monarchie. *Polyæn. Stratagemat*, liv. I, chap. I et XXVII.

(2) Salluste : *Catilin.*, cap.

(3) Platon parle du courage des Celtes avec honneur dans son traité *De Legibus*, cap. I.

(4) *Macchabées*, liv. II, chap. VIII, v. 20.

(5) Ce sont les propres paroles de saint Jérôme, dans sa *Lettre à Agéruchia*, part. III.

pesant l'or du Capitole; la langue dans laquelle les Gaulois de l'Illyrie haranguèrent Alexandre, vainqueur des Thraces, des Triballes et des Gêtes; la langue dans laquelle les armées gauloises traitèrent avec Denys l'Ancien, avec Antigone, avec Cassandre, avec Pyrrhus, avec Agathocle, avec Annibal; la langue dans laquelle Vercingétorix, vaincu, se rendit à César, devant les remparts d'Alise, le jour où, après avoir combattu le dernier combat, il livra aux Romains son épée, sa tête et sa patrie (1)!

25 décembre 1866.

A. Granier de Cassagnac,
député au Corps législatif.

(1) Le travail qui précède est le *premier chapitre* d'un livre auquel nous travaillons depuis plus de vingt ans. Nous espérons qu'à son apparition prochaine, le lecteur s'en apercevra.

Nous combattons, dans ce livre, les idées généralement reçues sur la formation de la langue française; mais nous avons appris, en travaillant, à respecter les travaux d'autrui; et nous détachons de notre manuscrit le chapitre qu'on vient de lire, afin d'appeler sur nos idées l'attention et la critique des érudits; prêt à recevoir leurs conseils et heureux d'en être trouvé digne.

L'auteur.

SAINT-JEAN-DE-BLAGNAC

DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE

ÉTUDE HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE

SUIVIE D'UNE

GÉNÉALOGIE DE LA FAMILLE DE SOLMINIHAC

—

I

La paroisse de Saint-Jean-de-Blagnac, qui fait actuellement partie de l'arrondissement de Libourne et du canton de Pujols, dépendait, avant la Révolution, au temporel, de la juridiction de Rauzan, et, au spirituel, de l'archiprêtre de Jugazan, diocèse de Bazas.

Elle est bornée : au nord, par le fleuve de Dordogne, qui la sépare de la paroisse de Sainte-Terre ; à l'est et au sud-est, par la paroisse de Saint-Vincent-de-Pertignas; au sud-ouest, par celle de Rauzan, dont elle est séparée par un ruisseau qui prend, dans cette partie, le nom de Villesèque, et se jette dans l'Engranne, petite rivière qui se rend dans la Dordogne et passe entre cette paroisse et celle de Saint-Aubin-de-Blagnac, qui la limite à l'occident.

Ces deux ruisseaux coulent dans de profondes vallées: celle du Villesèque, assez étroite; celle de l'Engranne, très large, surtout près de son embouchure. Une portion de la paroisse, celle du nord-est, est occupée par une plaine à peu près unie et basse, couverte de prairies et de terres labourables. La vigne et le blé sont cultivés sur les coteaux qui occupent le centre de la paroisse; des bois ombragent les pentes de ces coteaux, qui sont très rapides, surtout du côté de la Dordogne et du Villesèque; à l'ouest, des ondulations de terrain sont à peu près partout complantées de vignes qui donnent un vin agréable.

Deux ruisseaux innommés, ou portant le nom générique

d'*esteys*, prennent leur source dans la paroisse et arrosent les prairies du nord-est.

Deux grandes voies la traversent. La principale est la route départementale de Sauveterre à Libourne; elle se dirige du sud au nord, descend par une pente fort rapide dans le bourg de Saint-Jean, qu'elle traverse pour se rendre au port : c'est la route ancienne; on l'a rectifiée il y a une dizaine d'années; la pente est moins raide; elle entre dans le bourg du côté opposé à l'ancienne. Enfin, en 1866, trouvant cette dernière trop rapide encore, on l'a rectifiée de nouveau. Après un long et pittoresque détour, elle vient reprendre la seconde devant l'église, pour, de là, rejoindre le pont suspendu qu'on a jeté en 1834 sur la Dordogne. Ce pont remplace l'ancien bac, dont nous aurons plus tard occasion de parler. Au sommet du coteau, une autre route se relie à la première, traverse une partie de la paroisse de l'ouest à l'est, et rejoint près de Pujols la route de Blazimont à Castillon.

La paroisse de Saint-Jean est pauvre en monuments; l'église n'est pas belle, et les..... châteaux (quel nom leur donner?... celui de *maisons* serait trop modeste) n'offrent presque aucun intérêt.

Quand on est pauvre, il faut tâcher de tirer le meilleur parti possible de ce que l'on a : c'est ce que je vais essayer de faire.

II

Dire que l'histoire de Saint-Jean-de-Blagnac se perd dans la nuit des temps, cela paraît naturel; l'histoire du plus petit hameau, comme celle des plus grands États, a évidemment une origine qui remonte aux temps antéhistoriques. Je peux remonter, à coup sûr, à l'âge de pierre (en supposant que cet âge soit plus ancien que les autres), car j'ai trouvé des silex travaillés de main d'homme (cou-

teaux et haches) sur les coteaux de cette commune. Doit-on faire remonter à ces temps déjà passablement reculés la motte très déformée et presque méconnaissable qui occupe la pointe du coteau près du hameau de Daillan? ou bien faut-il la relier aux blockhaus que Charlemagne et surtout ses successeurs firent élever sur les bords des grandes rivières? Est-elle moins ancienne encore? Rien ne peut guider dans cette recherche; on n'y trouve pas une pierre, pas un morceau de bois calciné, pas une brique.

Des briques à rebord, des débris de grossières mosaïques, des pierres de petit appareil, des médailles même, on en trouve, et en grande quantité, sur les plateaux inférieurs, là où sont bâtis le bourg et l'église de Saint-Jean, et à peu près partout où l'on a construit pendant le moyen-âge et dans les temps modernes. Il est donc sûr qu'une ville, ou du moins un village gallo-romain, a précédé le bourg actuel de Saint-Jean, placé dans une des positions les plus agréables des bords de la Dordogne, une des rivières les plus pittoresques de la France. Des documents encore me manquent pour cette époque. Je n'ai rien sur les temps mérovingiens et carlovingiens, rien depuis l'an mil jusqu'au quatorzième siècle, si ce n'est les caractères architectoniques d'une partie de l'église, qui donnent la preuve qu'elle a été construite vers la fin du onzième siècle.

III

La paroisse de Saint-Jean-de-Blagnac faisait, ai-je dit plus haut, partie de la juridiction de Rauzan. Ses seigneurs particuliers, dans le quatorzième siècle, étaient les Laubesc, famille alors illustre, et dont la résidence, appelée La Motte de Laubesc [1], était à côté et au sud-est de

[1] On l'écrit quelquefois *Laubès*, mais dans les temps comparativement modernes.

l'église. Les Temple, ou du Temple, famille très probablement d'origine anglaise, habitaient, pendant le quatorzième siècle, dans la même paroisse, la maison noble de La Motte de Saint-Jean-de-Blagnac, lieu fortifié, au confluent de la Dordogne et de l'Engranne. Cette maison prit plus tard le nom de La Motte de Chaûne, puis enfin celui de château de Chaûne, sous lequel elle est maintenant connue.

D'autres seigneurs avaient aussi des fiefs dans la paroisse, mais ne paraissent pas y avoir résidé pendant le moyen-âge, ou, du moins, avoir joué le rôle des seigneurs de Laubesc et, plus tard, des du Temple.

Vers 1350, vivait un Amanieu de Laubesc (1), qui eut pour fils Guilhem de Laubesc, père de Gaillard de Laubesc, tous damoiseaux; celui-ci, qui avait rendu des services signalés à Guillaume-Amanieu de Madaillan, seigneur de Rauzan, Pujols et Lesparre (2), reçut de lui, le 26 février 1397, les trois quarts du port, passage et péage de la traversée de la Dordogne à Saint-Jean-de-Blagnac : un premier quart, sans aucune condition; le second quart, moyennant trois deniers bordelais d'esporle à muance de seigneur et de vassal, et deux sols sept deniers d'oublies par an; et le troisième quart, qui, depuis 1390, avait été acheté par Gaillard à Hélies Rey, ancien tenancier, il le lui laissa pour dix deniers d'esporle à muance de seigneur et de vassal, et pour dix sols d'oublies par an. Le seigneur de Rauzan donna aussi à Gaillard une habitation avec toutes ses appartenances, appelée l'Estage de Gaillard de Laubesc, située près de l'église de Saint-Jean-de-Blagnac, au

(1) Toute cette notice a été faite avec les papiers de la famille de Solminihac de Chaûne, qui m'ont été obligeamment prêtés par Mme veuve Delpech, née de Solminihac, et dont le grand-père fut le dernier seigneur de Chaûne; et avec ceux trouvés dans les archives de la mairie de Saint-Jean-de-Blagnac, qui ne sont, d'ailleurs, que des titres du château de Chaûne.

(2) Pujols, chef-lieu de canton de l'arrondissement de Libourne. — Lesparre, chef-lieu d'arrondissement du département de la Gironde.

devoir de trois deniers bordelais d'esporle et deux sols sept deniers d'oublies par an. Il lui donna, enfin, à fief nouveau et comme donation entre-vifs (1), tout ce que Gaillard possédait en terres, maisons, rentes esporles, cens, moulins, paduens, passages, péages, etc., dans la seigneurie de Rauzan, au devoir d'une paire de gants blancs d'esporle à muance de seigneur et de vassal.

Cet acte, passé par Bertrand de Casals, notaire royal, eut pour témoins messire Bertrand de Lagau et messire Amanieu de Blanhan (2), chevaliers, Milos de l'Boes (Dubois?), Johan de Bedos, Gilhem de Billababe, Arnauld de Cassanet, damoiseaux, et Arnaud de l'Holme (3).

Amanieu, fils de Gaillard de Laubesc, ne paraît avoir eu qu'une fille, nommée Trenquine (4), qui épousa Robert Temple, écuyer, de la paroisse de Saint-Jean-de-Blagnac, et qui lui apporta en dot les biens possédés par cette branche de la famille de Laubesc (5).

Bernard et Amanieu du Temple, frères, et demoiselle Catherine du Temple, donnèrent, le 1er mai 1416, comme seigneurs de La Motte, une terre à fief nouveau dans la paroisse de Saint-Jean. Le 7 février 1472, Robert du Temple, damoiseau, de la paroisse de Saint-Jean-de-Blagnac, et mari de Trenquine de Laubesc, donna sa fille en mariage à Pierre Parent, damoiseau, demeurant dans la même paroisse. Dix ans plus tard (1482), Robert du Temple et

(1) *Cum donacion entre bius.*

(2) Blanhan, ancienne paroisse près de Lesparre.

(3) J'ai eu entre les mains trois copies collationnées, et faites à différentes époques, de cet acte, et, dans toutes, les noms des témoins sont parfaitement lisibles et sans variantes. Ils diffèrent cependant considérablement de ceux donnés, dans le même acte, par la Société des Archives historiques de la Gironde (sixième volume). J'ai tout lieu de croire que la copie des archives est fautive.

(4) Cette Trenquine est, dans plusieurs actes, appelée aussi Trenquine de Canteloup.

(5) Il y avait une autre branche de la famille de Laubesc établie, depuis le treizième siècle, dans la paroisse de Cessac, canton de Targon, arrondissement de La Réole.

Catherine, sa fille, celle-ci comme fille de Trenquine de Laubesc, héritière d'Amanieu de Laubesc, son père, seigneur, en son vivant, de La Motte, firent hommage à Jacques Augevin, seigneur de Rauzan, des biens qu'ils possédaient dans la paroisse de Saint-Jean, et promirent de fournir leur dénombrement dans quarante jours (1).

Il y avait aussi à la même époque, dans la paroisse de Saint-Jean, une famille noble du nom de La Grange. Le 6 avril 1496, un Amanieu de La Grange et Catherine du Temple, veuve de Pierre Parent, sa belle-sœur (il avait épousé autre Catherine du Temple, dont il était alors veuf), étaient coseigneurs, chacun par moitié, de La Motte de Laubesc (2); ils donnèrent, à fief nouveau, à Me Jean Cassenhe, prêtre, demeurant dans la paroisse de Saint-Jean, et comme personne privée, une pièce de vigne près de l'église, devant le sol appelé le Sol de la Dîme, et une résidence appelée l'Estage de Gaillard de Laubesc, au devoir de cinquante deniers bordelais d'esporle à muance de seigneur et tenancier, et cinquante sols, faisant deux francs de ladite monnaie de cens et de rente annuelle, plus dix-huit francs bordelais d'honneur, entrée et charité. Le sieur Cassenhe s'engagea à célébrer ou faire célébrer, pendant toute sa vie, deux messes basses de *Requiem* par an, une pour chaque seigneur. Il devait en dire une à

(1) Cet hommage, dont les termes sont assez obscurs dans une expédition qui est dans les archives de Mme Delpech, pourrait faire croire qu'il ne s'agit que de La Motte de Laubesc ; mais il est complété par un extrait qui se trouve dans un registre des archives de Saint-Jean-de-Blagnac. Là, il est bien spécifié que l'hommage est fait à cause de La Motte de Saint-Jean-de-Blagnac. Cependant, je suis porté à croire que, depuis l'alliance des deux familles de Laubesc et du Temple, les deux domaines nobles avaient été réunis. Je trouve, en effet, dans des reconnaissances de 1483 et 1487, que Robert du Temple et Catherine du Temple, sa fille, étaient seigneurs de La Motte de Laubesc. La Motte de Saint-Jean-de-Blagnac, au confluent de la Dordogne et de l'Engranne, devait nécessairement faire partie des domaines compris dans la donation de 1397, au devoir d'une paire de gants.

(2) On trouve dans les actes postérieurs que la portion de Catherine était indivise entre elle et ses frères Jean et Bernard du Temple.

l'autel de Notre-Seigneur, devant lequel était la sépulture de la maison noble de La Motte, à l'intention de ceux qui y étaient enterrés, et faire connaître au seigneur le jour où il la célébrerait. A la fin de la messe, il devait jeter de l'eau bénite sur la sépulture. Pour solde de ces messes, les seigneurs s'engagèrent, pendant tout le temps de la vie de Cassenhe, à diminuer sa rente de vingt-quatre ardits. De son côté, le prêtre s'engagea à faire bâtir, dans le fief, une maison de pierre couverte de tuiles, dans les trois ans après la date du contrat, et à y résider.

Dans la suite, cette maison devint la demeure des curés de Saint-Jean-de-Blagnac.

Catherine du Temple, veuve et maîtresse de ses droits, fit, le 11 mai 1497, donation de tous ses biens à ses frères, Jean et Bernard du Temple, à la condition qu'ils lui donneraient par an, pour sa nourriture et son entretien, trois boisseaux de froment, deux boisseaux de seigle, un boisseau de fèves, une barrique de vin clairet, le tout pur, nouveau et marchand; une barrique de première piquette *(deu premey pinpin)*, un porc de la valeur de vingt-cinq sous tournois ou vingt-cinq sous à son choix, et huit sous tournois pour acheter des épingles, des coiffes, du drap et autres choses qui lui seront nécessaires *(per far espingles, cobrecapts et draperes et autras causas ad era necessarias)*; plus, et par an, un *gounet* (1), une paire de chausses, une paire de souliers ou savates *(sabatous)*; plus, et de trois ans en trois ans, une bonne robe et un chaperon de bon drap de couleur, selon son état; plus par an, une poignée de sel et huit livres d'huile. Il fut convenu, en outre, qu'elle pourrait disposer, par testament, d'une partie de ses biens, jusqu'à la somme de huit francs bordelais, appliqués à faire prier pour le salut de son âme; que ses frères s'engageraient à payer toutes ses

(1) Vêtement maintenant inconnu.

dettes jusqu'au jour de la donation; qu'ils lui laisseraient sa chambre garnie telle qu'elle était; qu'ils donneraient à sa filleule, lors de son mariage, un écu d'or; enfin, qu'ils paieraient la pension annuelle qu'elle devait à Trenquine de Canteloup, leur mère (1).

Amanieu de La Grange avait épousé en secondes noces Arnaulde de Gombaud. D'accord avec sa femme, il fit donation, le 22 février 1509, à Bernard du Temple, seigneur de La Motte, de tous les droits qu'il avait sur les biens délaissés par la mort de Robert du Temple et de sa femme et de leur fille *Catherine, sa première femme*, père, mère et sœur de Bernard. Cette donation fit rentrer La Motte de Laubesc dans la famille du Temple.

Pendant les dernières années du quinzième siècle et les premières du seizième, nous voyons Amanieu de La Grange, coseigneur de La Motte de Laubesc, vendre une assez grande quantité de terres dans la paroisse de Saint-Jean, soit à diverses personnes, soit à Jean et Bernard du Temple, dont la fortune augmentait pendant que celle de leur parent et coseigneur paraissait diminuer.

Bernard du Temple rendit, le 6 décembre 1535, hommage à Jacques de Pons, baron de Mirembeau et Rauzan, seigneur de Plassac, Saint-Savin, Lansac et Ambès, au devoir d'une paire de gants blancs d'esporle, à muance de seigneur et de vassal; puis, il fournit son dénombrement le 27 mai de l'année suivante. Il avait épousé, vers le commencement de 1514, Hélène de Sireulh (2), sœur de Jean de Sireulh, conseiller au Parlement de Bordeaux. Il paraît n'en avoir eu qu'une fille, nommée Catherine, qui épousa Arnaud-Guilhem de l'Eyrisson (3).

(1) Parmi les témoins de cet acte, on trouve nobles hommes Jean de Grely (probablement Grailly), seigneur de Lavagnac et de Gelles, et Amanieu de La Grange, écuyer.

(2) Peut-être Breuilh.

(3) L'Eyrisson, petit château à Saint-Aubin-de-Blagnac, canton de Brannes, arrondissement de Libourne.

Jean du Temple, son neveu, fils d'autre Jean du Temple et de demoiselle Jeanne de Mellet, fille de Pierre de Mellet, écuyer, seigneur de Castelvieilh (1), lui succéda dans ses diverses seigneuries. Étant encore jeune, il perdit son père, qui, par son testament, lui donna pour tuteur Pierre de Mellet; celui-ci étant mort, Bernard de Mellet, son fils, seigneur de Laubesc (2), lui succéda, dans cette tutelle, jusqu'au mariage en secondes noces de Jeanne de Mellet avec Martin de Larquey, seigneur de Peychés (3), qui se chargea alors de la tutelle. Par suite des malheurs du temps, les papiers de la gestion avaient été perdus, et il fut impossible à Bernard de Mellet de rendre un compte exact. Un procès allait s'engager, lorsque, de l'avis de Jean de Peychés, écuyer, sieur du Brenard, et de Pierre de Tours, on passa, le 5 septembre 1570, une transaction par laquelle le sieur de Laubesc donna une somme de six cent deux francs bordelais, moitié en terre, moitié en argent, et un cheval bai obscur. Le 17 juillet 1578, Jean, ayant atteint sa majorité, approuva, comme il en était convenu, cette transaction.

Vers cette époque, il rendit hommage, comme seigneur de la maison noble de La Motte de Saint-Jean-de-Blagnac, au devoir d'une paire de gants blancs, de tout ce qu'il tenait dans les paroisses de Saint-Jean-de-Blagnac et de Saint-Vincent-de-Pertignas, à très haut et très puissant seigneur messire Guy Alphonse de Durfort de Duras, comte de Rauzan. Dans le dénombrement qui suivit, il dénombre, en premier lieu, la maison noble de La Motte, avec ses girouettes, guérites et flancs, basse-cour, offices, fossés, grange et fuie, jardin, verger, avec cinquante-trois (4)

(1) Castelvieilh, canton de Sauveterre, arrondissement de La Réole.

(2) Laubesc, paroisse de Cessac.

(3) Peychés, à Saint-Germain-du-Puch, canton et arrondissement de Libourne.

(4) *Alias* vingt-trois. Je crois ce dernier nombre plus exact comme correspondant à celui d'autres dénombrements.

journaux tant terres labourables que vignes, bois, prés et aubarèdes, la moitié des rivières de Dordogne et d'Engranne bordant les domaine et fief; et en second lieu, une maison à Saint-Jean, appelée de Laubesc, avec son jardin et *aysines* (abords non cultivés); enfin, diverses autres propriétés, entre autres les trois quarts du port, passage et péage de la Dordogne, au bourg de Saint-Jean.

Jean du Temple épousa, peu de temps après, Claire Allegret; devenu veuf, il se remaria, le 31 mars 1592, avec Jeanne de Borye, damoiselle, fille de feu Jean de Borye, sieur de Roquenègre (1), et de damoiselle Izabeau du Peyrat (2). Il dut n'avoir que deux filles; l'une d'elles, Françoise, épousa, le 20 avril 1599, Amanieu de Coutures, fils d'Hélies de Coutures, écuyer, habitant de Saint-Pey-d'Armens (3), et de Marie de Feugères; l'autre, nommée Izabeau, épousa, le 15 août 1610, Jean de Sominihac, écuyer, seigneur de Chaûne (4). Peu de temps après son mariage, Jean de Solminihac fit hommage à Guy-Alphonse de Durfort, seigneur de Rauzan; et il fournit son dénombrement à Me Louis de Peyneau, avocat au Parlement de Bordeaux, représentant M. de Durfort.

IV

A partir de cette époque, la paroisse de Saint-Jean-de-Blagnac change de physionomie. Jean de Solminihac y apporta un peu de vie. Il était fort actif; il aimait à

(1) Roquenègre, paroisse de Rauzan, arrondissement de Libourne.

(2) Jeanne de Borye agissait de l'avis de sa mère, de M. Me Jean de Borye, avocat et conseiller référendaire en la chancellerie de Bordeaux; de Pierre de Borye, huissier en ladite Cour, et Jean de Borye, aussi avocat. Ce contrat fut passé dans la maison noble de Roquenègre, en présence de Jacques Marsoulier, écuyer, sieur de La Salle, paroisse de Rauzan, de Gaston de Ros, écuyer, sieur du Pin, et Gabriel du Truch, écuyer, sieur de La Chaux, ces deux derniers habitant la commune de Saint-Vincent-de-Pertignas.

(3) Saint-Pey-d'Armens, arrondissement de Libourne, canton de Castillon.

(4) Voir, à la fin de la notice, la généalogie de la famille de Solminihac.

s'occuper des affaires d'autrui, et se chargeait, en conséquence, des causes bonnes et mauvaises des parents et amis. Un peu querelleur, il attaqua ses voisins, qui souvent se défendirent; il fut attaqué quelquefois par eux, et ils trouvèrent à qui répondre. Son fils Ézéchiel suivit son exemple, et souvent il s'en trouva mal. La plupart des faits auxquels je fais allusion sont relatés dans la généalogie de la famille et dans le chapitre consacré à l'église.

Il existait depuis longtemps, dans la paroisse de Saint-Jean-de-Blagnac, une famille du nom de Rey, qui plus tard francisa son nom et s'appela Roy; puis, étant devenue riche et ayant occupé des emplois, soit dans la magistrature, soit dans l'armée, ayant peut-être été anoblie, s'appela du Roy, de la même manière, probablement, que les Temple étaient devenus du Temple. Elle habitait le village de Courtebotte [1], où plus tard elle fit construire un petit castel.

Léo Drouyn.

(La suite au prochain numéro.)

[1] Courtebotte, sur le bord de la Dordogne, à l'est du bourg de Saint-Jean.

HISTOIRE

—

LE DERNIER PRÉSIDENT
DES ÉTATS GÉNÉRAUX DE LANGUEDOC
(1764-1790)

—

Au moment où la France allait se transformer, la haute administration du Languedoc, sous l'inspiration d'un chef habile, semblait redoubler d'efforts pour tout améliorer, tout perfectionner, comme si elle eût voulu prouver aux autres provinces de la monarchie que si elles étaient restées stationnaires, que si elles avaient besoin d'une forte commotion pour se développer, elle, du moins, avait compris sa mission, et n'avait obéi qu'à son propre mouvement pour s'élancer dans la voie du progrès. — En effet, si l'on examine attentivement tous les travaux d'utilité publique qui ont été entrepris dans le Languedoc, pendant les vingt-six dernières années de la monarchie, on est obligé de convenir que rien de semblable ne se produisait dans les autres parties du royaume, et que, même aujourd'hui, le pouvoir central ne témoigne pas plus de sollicitude pour les intérêts généraux qui lui sont confiés.

Eh bien! pendant ces vingt-six années d'efforts, d'essais, de tentatives, de réalisations de toute espèce, un seul homme, un homme éminent, toujours le même, Mgr Dillon, président des États-Généraux du Languedoc, a pris à tous ces travaux, à tous ces efforts, la plus large part d'initiative et d'activité.

Et, cependant, aucun monument, aucun témoignage public d'amour, de reconnaissance ou de simple équité n'a encore consacré le nom de cet administrateur habile!

Bordeaux, Limoges, ont popularisé la mémoire de leurs intendants Tourny et Turgot, en leur élevant des statues: dans les neuf départements qui tiennent aujourd'hui lieu de l'ancien Languedoc ([1]), on chercherait en vain un signe, une inscription destinés à perpétuer le souvenir de Mgr Dillon. Même dans le palais qu'il a habité et qu'il illustra de sa présence, son nom est aujourd'hui tout à fait inconnu. Ainsi, demandant au premier official diocésain de Toulouse quelques renseignements sur les actes de l'archiépiscopat de Mgr Dillon : « Je ne connais pas » d'archevêque de ce nom, me répondit-il froidement — » Le nom de Mgr Dillon appartient cependant à l'histoire. » — C'est possible; mais j'en ignorais complètement » l'existence. »

C'est cette lacune que nous allons essayer de remplir: c'est cette ingratitude que nous allons nous efforcer de réparer, non en écrivant un panégyrique, mais en nous appliquant à apprécier, avec indépendance et sans parti pris, l'homme, ses actes, et l'époque où il a vécu.

Mgr Arthur-Richard Dillon appartient à cette brillante phalange de prélats politiques qui ont illustré l'église gallicane, et qui à toutes les époques, depuis saint Éloy et Alcuin jusqu'à MM. de Talleyrand et de Frayssinous, rendirent à la monarchie d'éminents services dans l'administration des affaires publiques. Mgr Dillon ne fut jamais ministre; mais, mieux que bien d'autres, il eût été capable de l'être; mais, pendant vingt-six ans, en sa qualité de président des États de Languedoc, il a été le directeur suprême de la plus grande province du royaume, ce qui vaut bien un ministère, et, pendant ces vingt-six ans, tout ce qui s'est fait de grand, de beau, d'utile dans cette

([1]) Ces départements sont : la Haute-Garonne, le Tarn-et-Garonne, le Tarn, l'Aude, l'Hérault, le Gard, l'Ardèche, la Haute-Loire, la Lozère.

province, on le doit à son initiative ou à son concours intelligent et toujours empressé.

Les premiers pas de Mgr Dillon dans la carrière ecclésiastique datent de la bataille de Fontenoy (1746); il n'était alors que simple abbé d'Elan, au diocèse de Reims. Son frère, lord Dillon, eut l'insigne honneur, dans cette mémorable journée, de mourir sous les yeux du roi, en repoussant, avec ses Irlandais, une colonne anglaise qui venait de rompre nos lignes. Comme on s'entretenait, le lendemain, en présence de Louis XV, des pertes que cette victoire avait occasionnées à l'armée française, le nom du colonel Dillon fut un des premiers prononcés. En l'entendant, le roi s'écria : « C'était là un honnête homme que j'aimais et estimais ! Je sais qu'il a un frère ecclésiastique ; qu'on lui donne, dit-il, en s'adressant au gentilhomme de service, le premier bénéfice vacant. » Cette fois, la parole royale ne fut pas une vaine parole, comme il arrive si souvent. L'année suivante, l'abbé Dillon fut investi de la charge de vicaire général et administrateur de l'évêché de Pontoise ; il n'avait alors que vingt-six ans. Sa précoce intelligence fut remarquée dans ces difficiles fonctions ; et à trente-deux ans, le 28 octobre 1753, l'abbé Dillon recevait les bulles d'évêque d'Évreux ; enfin, à trente-sept ans, il fut préconisé au siége archiépiscopal de Toulouse, le 14 mai 1758. En présence de cette rapide élévation, M. d'Aldéguier, dans son *Histoire de Toulouse*, ne peut s'empêcher de s'écrier : « Il n'y a qu'en France où les étrangers fassent *aussi* vite fortune ! » Ces paroles sont à la fois une injustice et un outrage. Mgr Dillon, quoique né en France le 14 septembre 1721, était, il est vrai, issu d'une famille irlandaise ; mais la Normandie avait été le premier berceau de cette famille, et ses chefs, sous les ordres du duc Guillaume, avaient pris part, en 1066, à la bataille d'Hastings et contribué à la conquête de l'Angleterre. En 1688, le père de notre archevêque, lord Dillon,

ne pouvant plus défendre, en son pays natal, ni sa foi, ni son souverain, avait émigré avec Jacques II, et partagé la généreuse hospitalité que Louis XIV accorda à ce prince malheureux.

Cependant, la maison Dillon était trois fois pairesse du Royaume-Uni, sous les titres de : vicomtes Dillon, comtes de Roscommon et lords Clonbrock; lord Dillon comprit que cette haute position l'obligeait à ne pas se borner au rôle passif de simple émigré. N'écoutant que le sentiment de sa dignité et de son dévouement, il réalisa les débris de sa fortune et réunit à Saint-Germain un grand nombre de pauvres émigrés irlandais, noble exemple qu'imitèrent lord Rooth, son cousin, le comte Clare, lord Moncashel, ainsi que le duc de Fitz-James. Ces gentilshommes, mettant en commun leurs dernières ressources, formèrent une légion irlandaise qu'ils offrirent, tout équipée, à Louis XIV. Depuis cette époque, et pendant près d'un siècle, les troupes irlandaises rivalisèrent de courage, de fidélité et de dévouement avec les soldats français. En 1690, lord Dillon prit le commandement d'une division de ces troupes, désignée sous le nom de : *Royal-Dillon*, et ne l'abandonna qu'en 1733, épuisé de fatigues. Il avait fait les campagnes de Flandres, s'était distingué à la bataille de Castiglione (1706), où il fut promu au grade de lieutenant général; il avait battu les troupes de Savoie devant Briançon (1709), s'était emparé de Kayserslautern sur les Autrichiens (1713), et avait pris part à toutes les campagnes qu'occasionna l'établissement de Philippe V sur le trône d'Espagne.

Après la mort du père, le fils aîné prit le commandement de *Royal-Dillon* (1) : nous l'avons vu succomber glorieu-

(1) Le régiment de *Royal-Dillon-Infanterie* fut créé en 1690; il portait le n° 89 de l'arme. En 1764, le comte de Sheldon, cousin germain de Mgr Dillon, était lieutenant colonel de ce régiment. Le brave Mac-Donald, d'origine irlandaise, et maréchal de France sous l'Empire, avait fait ses premières armes dans *Royal-Dillon*.

sement à Fontenoy ; le frère cadet lui succéda, et mourut comme un brave à la bataille de Lawfeldt, gagnée sur les Autrichiens ; puis, vinrent les petits-fils, qui, tous, s'empressèrent de verser leur sang pour la France. Pendant la guerre de l'indépendance d'Amérique, d'Estaing et Rochambeau n'eurent pas de lieutenants plus dévoués que les deux jeunes Dillon ; dans la campagne de 1792, les deux frères Dillon (Arthur et Théobald) furent du nombre de ces généraux de la monarchie qui réparèrent, en quelques semaines, les désastres de la race de Charlemagne, et rendirent à la France, au bout de huit cents ans, l'Austrasie démembrée, c'est à dire l'Escaut, la Moselle, le Rhin, plus les Alpes ; belles conquêtes qui devaient être, hélas ! si tôt reperdues.

Au milieu de ces héroïques faits d'armes, Théobald Dillon fut massacré par ses propres soldats dans une échauffourée avec les Autrichiens ; Arthur fut accusé d'avoir voulu faire évader le jeune Dauphin, et mourut, en 1794, sur l'échafaud (1) ! Telle a été la famille Dillon. N'a-t-elle pas assez bien payé l'hospitalité que lui donna la France ? n'a-t-elle pas assez bien mérité de sa patrie adoptive, pour être affranchie de l'insolente épithète d'*étranger*, qu'essaie de lui infliger un écrivain hargneux et mal informé ?

Dès son arrivée à Toulouse, Mgr Dillon se vit entouré d'amis et d'admirateurs dévoués que lui avaient conquis la grâce de ses manières et l'élégance de sa parole à la fois

(1) Une des filles de ce malheureux général, Fanny Dillon, épousa le général comte Bertrand. Le dévouement des deux époux à Napoléon, durant sa captivité à Sainte-Hélène, est consigné dans les plus belles pages de notre histoire. Une autre fille du général Dillon épousa le prince Croy-Dulmen. A cette même famille Dillon appartiennent encore : un abbé qui a écrit deux *Mémoires* contre le Concordat de 1817 ; — un membre très distingué du corps consulaire de France, qui, en 1854, à San-Francisco de Californie, a lutté avec une admirable énergie contre les autorités locales, en faveur de la nationalité française ; — enfin, l'armée compte encore, dans ses rangs, un digne descendant des généraux Dillon, M. Charles-Henri Dillon, naguère colonel au 9e régiment de cuirassiers.

énergique et sympathique. Aussi, deux ans après son installation, l'Académie *des Jeux-Floraux* l'appela-t-elle dans son sein ; et voici en quels termes l'abbé d'Aufréry, chargé de lui adresser la parole, le conviait à entrer dans cette Compagnie :

« L'Académie *des Jeux-Floraux* vient vous offrir un hommage que les lettres se glorifient de devoir à la religion et qu'elles rendent avec reconnaissance aux prélats qui, comme vous, les aiment et les cultivent..... Vous fites toujours, Monseigneur, vos délices de la culture des lettres, et, tandis qu'elles faisaient couler dans votre âme cette noblesse de sentiment, cette aménité, cette douceur majestueuse, qui vous ont gagné tous les cœurs, elles répandaient dans vos discours une abondance facile, une élévation de pensée qui vous ont attiré l'admiration de la cour la plus polie de l'Europe ! »

Cinquante ans après cette ovation, en 1810, Mgr Dillon était mort dans l'exil ; aucun prestige ne l'entourait ; et voici en quels termes M. l'abbé Jamme confirmait devant les *Jeux-Floraux* le jugement qui avait été porté sur ce prélat par ses prédécesseurs : « Lorsque vous associâtes Mgr Dillon à vos travaux, vous le vîtes avec empressement venir se délasser des fatigues de l'épiscopat, et goûter parmi vous les douceurs que les muses donnent à leurs favoris. Alors, un goût sûr et délicat, une critique juste et solide, avantage précieux qu'il avait retiré de l'étude longue et réfléchie des chefs-d'œuvre de l'antiquité, vous firent admirer en lui le littérateur consommé. »

Mgr Dillon ne se fit pas seulement remarquer à Toulouse par la culture de son esprit et l'élégance de sa parole ; sa tolérance affectueuse lui gagna tous les cœurs. Durant son court passage sur ce siége, plusieurs événements graves agitèrent Toulouse ; aucun n'altéra la juste considération dont ce prélat jouissait dans son diocèse et au dehors.

Le 13 octobre 1761, une rumeur populaire, aveugle, passionnée, accuse sans fondement un vieillard protestant (Calas) d'avoir pendu son propre fils, âgé de vingt-huit ans. Mgr Dillon était absent, et ne put, par conséquent, maîtriser le zèle imprudent que déploya, en cette circonstance, son vicaire général, M. de Cambon, qui, n'écoutant que les passions extérieures, lança, quatre jours après ce fatal événement, un *Monitoire* accablant contre les prévenus; car, d'avance, il affirmait que le crime avait été commis!

Jusqu'à présent, Mgr Dillon avait été tenu en dehors de cette affaire; mais voici que, de nos jours, un écrivain considérable par son caractère, par l'honorabilité de son nom, M. le pasteur Athanase Coquerel fils, affecte d'accuser Mgr Dillon de complicité morale avec le Parlement; car, lorsqu'il arrive à la révision du procès, il assure que, « pour rémunérer le zèle des membres du Parlement et les consoler de leur humiliation présente, le prélat leur accorda le privilége de faire célébrer la messe dans leurs maisons, le dimanche; faveur, ajoute M. Coquerel, qui fut blâmée, quoique avec beaucoup de réserve, par le roi et M. le comte de Saint-Florentin. »

La permission de faire célébrer la messe chez soi était, sous l'ancien régime, une permission banale, sans conséquence, que le moindre hobereau pouvait très facilement obtenir. Pour s'en convaincre, on n'a qu'à lire les *avis et règlements* donnés en 1751 par Mgr de la Roche-Aymon, au sujet des chapelles domestiques dans le diocèse de Toulouse. En accordant ce privilége aux divers membres du Parlement, Mgr Dillon avait l'esprit trop élevé pour y attacher l'importance ou la signification que M. Coquerel croit pouvoir aujourd'hui lui donner. En agissant ainsi, l'archevêque obéissait à une coutume, et rien de plus; car nous avons de fortes présomptions pour croire que plusieurs membres du Parlement possédaient déjà cette faveur. D'ailleurs, aucune trace de blâme ne se trouve

dans la lettre que M. le comte de Saint-Florentin écrivit à Mgr Dillon, à cette occasion. Mais ce qui prouve, mieux que toutes les allégations possibles, que la conduite de Mgr l'archevêque de Toulouse ne déplut pas à la cour, c'est que, durant même la révision du procès Calas, il fut promu à un siége plus élevé qui le plaçait au dessus de tous les prélats du Languedoc, et qui en faisait le premier homme politique de la province. Évidemment, M. Athanase Coquerel s'est trompé dans ses deux appréciations (1) !

Au reste, nous verrons bientôt Mgr Dillon donner des preuves éclatantes de sa tolérance en faveur des protestants, preuves bien suffisantes pour écarter l'accusation que M. Coquerel cherche aujourd'hui à faire peser sur lui. Toutefois, sans rompre l'ordre chronologique de ce récit, nous pouvons affirmer que Mgr Dillon resta étranger à tous

(1) Nous avons regretté, en parcourant le consciencieux ouvrage de M. Athanase Coquerel, de ne pas y trouver une relation précise et officielle du supplice du malheureux Calas, fournie par M. Amblard, subdélégué à Toulouse de l'Intendant de la province, et chargé par ce dernier de lui rendre compte de tous les détails de cette exécution. Cette relation lui aurait évité une erreur et lui aurait fourni l'occasion de consacrer une fois de plus la prodigieuse énergie de l'infortuné Calas. M. Coquerel dit : « *Un seul cri* échappa à Calas *au premier* des onze coups de fer, dont chacun brisa un de ses os. » Voici comment, à cet égard, s'exprime M. Amblard, dans sa *Lettre-Procès-verbal*, adressée, le 20 mars 1762, à M. l'intendant de Saint-Priest, à Montpellier. Nous croyons devoir consigner ici ces renseignements, car aucun des nombreux historiens de ce procès ne les a encore mentionnés : « Calas a souffert son supplice avec une fermeté inconcevable, dit M. Amblard ; il ne jeta qu'un seul cri à *chaque coup* que l'exécuteur lui donna sur l'échafaud. Pendant les deux heures qu'il resta sur la roue, il s'entretint avec le confesseur de choses étrangères à la religion, après lui avoir déclaré que tout ce qu'il pourrait lui dire à ce sujet était inutile, et qu'il voulait mourir *protestant*. Une des jambes, qu'on lui avait cassée, n'ayant pas été repliée sur la roue, il pria le confesseur d'avertir l'exécuteur de la remonter sur l'échafaud, parce qu'il ressentait des tiraillements qui lui causaient de vives douleurs, et le confesseur, qui était le professeur de théologie des Jacobins, lui procura ce soulagement. »

M. de Saint-Priest, fils de l'intendant, remercia M. Amblard, au nom de son père, de tous les détails qu'il lui avait fournis sur l'exécution de Calas, et termine sa *Lettre* par cette réflexion : « La fermeté dans les souffrances devrait être le partage des gens qui n'ont rien à se reprocher ! » — Est-ce un doute ? — Est-ce un blâme? — Est-ce un éloge?

les mouvements politiques et religieux qui se manifestèrent à Toulouse pendant l'année 1762. Son prédécesseur, Mgr de Crussol, s'était vivement intéressé à la conversion de Louis Calas; Mgr Dillon ne voulut prendre aucune part à celle que l'on projetait pour un autre fils de Calas, et, mieux inspiré que Mgr Florian Desprez, archevêque aujourd'hui en exercice, il ne voulut pas consacrer par un mandement à jamais déplorable, tel que celui de 1862, l'odieux anniversaire des fêtes de la *Délivrance* (1). Mgr Dillon se montra antipathique aux procès néfastes qui furent dirigés contre le pasteur Rochette et contre les frères Grenier; enfin, lorsque l'expulsion des Jésuites fut résolue, il resta complètement étranger à cette mesure, sachant de longue main que le Parlement n'avait pas besoin d'auxiliaire.

(1) Sous l'ancien régime, on appelait à Toulouse *la Délivrance* un odieux guet-apens dont les protestants furent victime en mai 1562. — Pendant plusieurs jours, catholiques et protestants s'étaient vigoureusement pourchassés et entre-tués; à la fin, les protestants, inférieurs en nombre, s'étaient réfugiés dans l'enceinte du Capitole et s'y défendirent de leur mieux. Mais, après trois jours de résistance, sans vivres, exténués de faim et de fatigue, ils demandèrent à capituler, promettant de déposer les armes, de vider les lieux et de sortir incontinent de la ville. Ces conditions leur furent accordées; on les vit, en effet, se retirer du Capitole sans armes, leur pasteur en tête; mais, à peine eurent-ils atteint la porte extérieure de la ville, la populace se jeta sur eux, les culbuta, les massacra, et mille ou douze cents protestants furent occis. Après cette épouvantable victoire, le peuple se promena, joyeux, dans la ville, en criant: « Toulouse est délivrée des protestants! » *Déforo, lés parpaillots!* — Le clergé, les divers ordres monastiques, très nombreux alors à Toulouse, s'associèrent au peuple, et pendant plusieurs jours on fit des processions, des illuminations, et l'on décida qu'à l'avenir, tous les ans, à la même époque, on célébrerait l'anniversaire de la *Délivrance*, et que lors de l'anniversaire séculaire, les fêtes seraient plus complètes. Le dix-septième siècle fut fidèle à l'engagement; le dix-huitième ne célébra l'anniversaire séculaire qu'avec froideur. Au dix-neuvième siècle, en 1862, méconnaissant notre époque tolérante et la mansuétude de nos mœurs, M. Florian Desprez voulait que la fête anniversaire séculaire de la *Délivrance* fût célébrée avec le plus grand éclat possible; et, à cet effet, il convoqua tous les corps d'états qui devaient y prendre part, bannières en tête. Instruit de l'origine de ces fêtes et de l'acte atroce dont elles perpétuaient le souvenir, le gouvernement défendit cette odieuse exhibition; l'archevêque et le clergé ne comprirent pas cette leçon de convenance, et célébrèrent avec la plus grande pompe, dans la basilique de Saint-Sernin, la *fête anniversaire de la Délivrance*, mais à huis clos.

Le 15 avril 1763, Mgr Dillon fut appelé au siége primatial de Narbonne, qui emportait avec lui la *présidence des États du Languedoc*. Cette nomination mit le comble aux secrets désirs du prélat ; car il aspirait avant tout à une position qui lui permît de mettre en relief ses talents d'orateur et d'homme politique. Aussi, des deux fonctions que lui conférait son nouveau titre, ce fut celle de président qu'il occupa la première ; il nomma un fondé de pouvoirs pour administrer l'archevêché, et vint en personne présider les États (26 janvier 1764). Mgr Dillon avait alors quarante-deux ans.

Louis Audibert.

(La suite au prochain numéro.)

LÉGENDES DU VIEUX PARIS

Par Amédée de Ponthieu.

—

Au moyen-âge, la lampe des veilleurs de nuit dégageait ses pâles lueurs au fond des ténébreux carrefours. Ainsi, la légende éclaire vaguement les obscurités de l'histoire. Mi-fictive, mi-réelle, elle charme l'imagination et sourit à la vérité. Son domaine est universel, comme celui de la tragi-comédie humaine; elle se complaît à l'ombre des pierres druidiques ou des cathédrales; dans les donjons décrénelés; dans la chambre de ramée du forestier, au faîte de laquelle perche la chouette, dans la maison noire du faubourg, où la sorcière est accroupie sur les cendres; dans le hallier qui verdoie au bord du ravin. Elle affectionne les jeunes filles flottant inanimées sur les ondes, ou défilant dans un cercueil sous le porche gothique. On la surprend songeuse au milieu des démolitions accomplies par la faux du temps, mais contristée par les ravages de la pioche officielle. A l'instar de Jérôme Paturot, la legende préfère la rue Trouillefou à la rue de Rivoli. Bien qu'elle voyage à travers les temps et les mondes, sa prédilection est pour la société féodale, qui montra grosse peur de l'éternité et absolu dédain de la mort; aussi fit-elle tous les sacrifices possibles à la vie d'outre-tombe quand celle d'ici-bas valait à peine un sol. L'imagination populaire de cette époque fut traversée par des rêves étranges et envahie par des superstitions charmantes. On sait que le Diable se logeait volontiers dans les entrailles des femmes et le calice des fleurs. La légende s'inspirant des événements bizarres, heureux ou lugubres, et de l'hallucination des esprits, créait ces récits effrayants ou élégiaques que l'on répète encore à la veillée rustique. On peut se faire une idée de son ancienne expansion dans les campagnes par la vogue des complaintes sur nos foires et sur nos marchés.

L'aspect visionnaire des civilisations, à leur début, se manifeste avec éclat dans les *Légendes du vieux Paris*, livre signé Amédée de Ponthieu, nom qui m'est cher. La presse de Paris

a été unanime pour rendre à cette œuvre un hommage que l'amitié, par un faux scrupule, ne peut à son tour lui refuser.

En coulant dans le moule de l'art des traditions longtemps restées orales, M. de Ponthieu s'est surtout préoccupé de frapper l'âme par les qualités qui la pénètrent infailliblement : la grâce, la sensibilité, l'imprévu. Anecdotes, superstitions, mœurs des hautes et basses classes, singularités de toutes sortes, passent et repassent dans les *Légendes du vieux Paris*.

Leur auteur nous transporte dans ce siècle mystérieux où saint Éloi, élève d'Abbon, limait, en son atelier, les fers à cheval, les crosses d'évêques, les couronnes de rois, les châsses de saints. Dans la légende du bienheureux maréchal-ferrant, dont le style, en repoussé, est tout à fait assorti au sujet, se trouve enchâssée une pensée morale et corrective de l'orgueil, péché originel d'après l'Église, et le plus grand des péchés capitaux d'après l'écrivain qui nous occupe. La vanité, en effet, est la sœur de l'envie, cette plaie intérieure et toujours renaissante qui mord le cœur de tant de petits personnages, convoitant de grandes destinées.

L'étymologie est un des affluents de l'histoire, quand elle est traitée avec précaution et rectitude. Détournée de son cours par l'inexpérience, l'arbitraire et les égarements des amateurs, elle est devenue, plus que jamais, accessible aux charades, aux logogriphes, aux jongleries plaisantes et galantes ; voilà pourquoi et comment elle offre plus de ressources à la gaieté gauloise qu'à la vraie science. M. de Ponthieu a su éviter cet écueil. Sans aucune prétention à la philologie comparée, pour remonter au principe des appellations des rues dans la Cité, il a eu recours au sens vulgaire et s'est contenté d'établir le rapport du nom primitif avec l'objet ou la destination ; aussi ses leçons sont-elles sensées et acceptables. Invoquons un ou deux exemples.

Notre pays privilégié de la vigne s'intéressera, je présume, à l'origine de la rue de *la Barillerie*, exclusivement habitée par une catégorie particulière de tonneliers, industrie tout à fait nationale, puisque la barrique est d'invention gauloise. Les Grecs et les Romains ne connurent et ne firent emploi que des vaisseaux de terre. Ceux qui les fabriquaient en chêne, au

moyen-âge, avaient la faculté de travailler les dimanches et jours de fêtes. Cette tolérance, d'après quelques libres penseurs, fut dictée aux évêques et aux abbés, par la crainte que la quantité des tonneaux ne fût insuffisante pour les produits de leurs clos et de leurs dîmes. « La cuve de Clairvaux tenait » autant de muids qu'il y avait de jours dans l'année, » dit M. de Ponthieu, qui nous explique en outre, d'une façon fort piquante, la naissance d'une locution vulgaire : « Quand les années étaient » bonnes et que le vin jouissait de toutes ses qualités, ils (les » moines) prétendaient, en lippant les pintes, *avaler les culottes* » *de velours du bon Dieu ;* c'est même là l'origine du dicton : *Se* » *fourrer une culotte.* Il n'y a que les gens d'église pour trou- » ver ces expressions-là. »

La corporation des tonneliers était une des plus importantes de Paris, et, à plus forte raison, de Bordeaux et de toutes les villes du sud-ouest. Charles VII leur accorda, en 1438, des statuts qui furent élargis par Charles VIII, confirmés par Charles IX, étendus encore par Henri III. Sous cette dernière forme, ils furent enregistrés, en 1577, au Parlement de Paris. Henri IV (1599), Louis XIII (1637), Louis XIV (1651), les ratifièrent tour à tour. La durée de l'apprentissage était de six années, au bout desquelles l'aspirant était tenu d'exécuter son chef-d'œuvre, pour être admissible dans la maîtrise.

La capacité des pièces devait être conforme à la jauge graduée que prescrivaient les ordonnances spéciales. Le compagnon était punissable si, après s'être embauché chez un maître pour un temps déterminé, son engagement n'était pas strictement rempli. Les tonneliers avaient le monopole de la confection et de la location des baignoires de bois, ainsi que des cuviers destinés à la lessive.

L'organisation professionnelle offre des côtés poétiques et des contrastes frappants. Les hommes du tiers et du peuple forment un faisceau homogène, en se liant par des règlements qui étranglent en tout la liberté individuelle. Ils ne s'occupent pas moins avec ardeur de relever la liberté publique. Ne pouvant tout conquérir à la fois, et l'extension de la vie communale étant la plus pressée, la force des choses les réduit à négliger l'indépendance domestique. L'achat et la vente sont

subordonnés à la pesée de l'officier ; les repas privés sont disciplinés comme ceux des moines : ils se dressent et s'opèrent à un signal extérieur. Le pain est illicite quand il n'a pas été cuit au four épiscopal, seigneurial ou banal. La sonnerie de la cloche impose non seulement le couvre-feu, mais le sommeil. Malgré ces entraves, le progrès poursuit mystérieusement son chemin ; car Dieu lui a dit, comme au Juif-Errant : « Marche ! marche ! » et comme à la femme : « *Paries cum dolore !* » Par étapes successives, il aboutira à la réalité de 89, qui fut une vague aspiration durant cinq ou six cents ans.

Si maintes choses me disconviennent dans un ordre social qui n'est plus, beaucoup me plaisent : par exemple, la jalousie dans les affaires municipales, l'amour du métier exercé comme un sacerdoce, l'affection mutuellement respectueuse du maître et de l'ouvrier. Bourgeois, gens d'état et manants, honneur à vous ! Dans votre époque de discordes, malgré les sectes et les antagonismes du compagnonnage, l'iniquité du monopole, vous m'apparaissez comme un chœur social qui représenta l'harmonie !...

Emporté par mon attrayant sujet, je remarque, un peu tard, que je suis bien loin de la rue de la Barillerie ; mais, par une évolution de plume, je m'empresse d'y rentrer.

Les caves de Charlemagne étaient comprises dans la rue de la Barillerie ; Geoffroy Cocatrix, échanson de Philippe le Bel, demeurait dans le voisinage.

L'enseigne du *Rat-viné* (petit ravin), convertie en celle de *Rat-d'eau* par des écoliers espiègles, et le nom de *Barillerie*, auquel Corrozet substitua *Babillerie,* à cause de la proximité du Parlement, où la parole fluait mieux que la Seine, ont profité à la verve de M. de Ponthieu.

Voici la rue des Marmousets, ou des Marmots, qui reçut son nom d'un groupe d'enfants sculptés sur la façade d'une maison qui sera un jour maudite. Un barbier y décollait ses clients au profit d'un pâtissier qui débitait ensuite leur chair sous forme de pâtés. Un chien, disciple et émule de celui de Montargis, révéla la sinistre industrie dont son maître avait été victime, et la justice fit balayer du sol le dramatique logis.

Si ce terrible manieur de rasoirs soulève notre cœur, un de

ses confrères gascons, également mis en scène par M. de Ponthieu, nous intéresse vivement par son audace sincère et sa lutte victorieuse avec le démon qui terrifiait depuis longtemps une population voisine de Paris; il avait naguère encore glacé d'épouvante et fait déguerpir à toutes jambes Jean de Pontoise, évêque de Winchester. L'enfant de la Garonne, soudoyé par le prélat, armé d'une bouteille d'eau bénite, d'un courage de saint Michel, et pourvu d'une malice plus satanique que celle du Diable lui-même, vint livrer combat à ce dernier dans la *Grange aux Gueux*, aujourd'hui Bicêtre, et alors domicile favori de la bande infernale. Après un long dialogue, où le plus impassible des deux ne fut pas Belzébuth, un combat singulier s'engagea : le barbier fut vainqueur, le cornu battu, et le prélat de Winchester content.

Les savetiers ambulants, continués de nos jours par les enfants de l'Auvergne, qui exercent encore leur état dans la vieille forme, étaient redevables du droit de *siége*. Plus tard, quand ils furent constitués en corporation, le péage prélevé sur eux fut attribué à Pothon de Xaintrailles, grand écuyer, chambellan et maréchal de France, dont nous avons incomplètement célébré les héroïques exploits dans le premier volume de ce Recueil. La bannière de la profession susdite présentait sur une face la figure de Saint-Crépin, et sur l'autre un trio de souliers. La libéralité royale avait sans doute voulu récompenser, de cette manière spéciale, le chef de ces piétons alertes du Midi, dont les jambes nerveuses avaient contribué aussi efficacement que leurs bras à la délivrance nationale.

Dans ses stations à l'intérieur de Notre-Dame de Paris, M. de Ponthieu nous remet en mémoire le Saint-Christophe colossal qui décorait une des chapelles latérales. Cette statue lui ménage une opportune transition pour dérouler la légende d'un des plus robustes athlètes du christianisme. Je vais me permettre de placer ici une réminiscence particulière. Cette énorme sculpture présentait des allongements infinis qui dépassaient toutes les disproportions connues de la statuaire gothique. Les rondeurs anatomiques étaient renflées à l'excès sur une partie du corps et tout à fait déprimées sur une autre. L'absence d'unité était aussi parfaite dans l'ensemble que dans les détails du

géant sacré. Au temps des grandes luttes des romantiques et des classiques,

> Où Prudhomme, ventru comme une calebasse,
> Était jeté vivant dans une contre-basse,
> Pour avoir sifflé les vers d'Hernani ;

où Théophile Gautier et Deveria, en costume pittoresque et en chevelure mérovingienne, essayaient de faire pénétrer la doctrine par le pugilat, M. Andrieux, l'un des champions de la discipline aristotélique, trouva l'ingénieux moyen d'entrer dans l'arène, en montant dans sa chaire du Collége de France ou de la Sorbonne : « Je veux, » dit l'aimable et peu militant auteur de la fable du *Meunier de Sans-Souci*, en s'adressant à son auditoire, « redresser vos penchants au romantisme par » une simple comparaison : cette école est représentée, dans » l'art, Messieurs, par le monstrueux Saint-Christophe de Notre-» Dame, et, dans l'ordre littéraire, par des productions analo-» gues. Gémissons, Messieurs, de voir le goût incomparable » de Racine et de Boileau, renié par une partie de notre géné-» ration. »

A ces mots, la voix du vieillard fut étouffée par son émotion profonde. Trouble admirable et admiré, amour fervent des saintes lettres, vous ne descendez plus dans le cœur des écrivains !

De cette guerre d'idées et de systèmes, il reste à peine quelques souvenirs ; voilà pourquoi j'ai voulu fixer celui qui précède sur cette page, au risque de paraître digressif.

Le chapitre consacré aux enseignes nous ramène à la diversité des commerces, des industries et des métiers. L'auteur y jette un coup d'œil rapide sur la corporation des drapiers, datant de 1183 ; d'épiciers et d'apothicaires, fondée en 1180 ; de pelletiers, instituée sous Philippe-Auguste. Les bonnetiers, les orfèvres, les mitainiers, les marchands de vin y sont également passés en revue. Je prends la liberté de signaler une omission, peut-être essentielle, dans cette nomenclature où sont absents les imagiers, les peintres-verriers et les habiles maçons qui édifièrent Notre-Dame, la Sainte-Chapelle, la Tour Saint-Jacques, et tant d'autres clochers et clochetons ; pour eux, on

le sait, l'art était aussi sacré que leur foi. Même oubli pour les sculpteurs qui peuplèrent ces niches, au cadre merveilleusement fouillé, et qui firent naître, dans la pierre, ces dragons, ces gorgones, ces salamandres et ces ceps de vignes qui se tordent au sommet des piliers.

Notre-Dame était une belle occasion de déployer ce sujet. J'espère que nous n'aurons rien perdu pour attendre, et que le prochain volume nous apportera satisfaction.

L'art, de tous les temps, a été fécond en légendes, comme le prouve celle de Biscornet, le serrurier qui ferra les portes de Notre-Dame de Paris, après avoir vendu son âme au diable, pour une inspiration nécessaire à l'accomplissement de sa tâche. Chez nous, la croyance populaire veut qu'Arnaud de Moles, l'artiste qui exécuta les somptueux vitraux de Sainte-Marie d'Auch, ait eu les yeux crevés. Par cette cruauté, on le mit dans l'impossibilité de recommencer un chef-d'œuvre qui est resté unique.

Les proportions de mon compte-rendu m'interdisent de glisser quelques mots sur les sorcières, à propos de celles qui figurent dans les *Légendes du vieux Paris*. Mon opinion ne serait peut-être que l'écho de Soldan, Grimm, Maury et Michelet. Je fais donc bien de ne pas l'exprimer.

Dans la légende du Pont-Neuf, le cœur de Henri IV s'affirme par une sollicitude paternelle pour son peuple parisien et par sa résistance à l'égoïsme monacal. De peur de trahir l'historiette de M. de Ponthieu en la traduisant, je la découpe à l'emporte-pièce dans son volume. Il s'agit de l'ouverture de la rue Dauphine :

« Le roi Henri IV avait dit au prévôt des marchands, *qu'il » entendait que les deux parties de la ville de Paris que sépare » le fleuve de Seine fussent traitées comme deux bonnes sœurs » jumelles.*

» Le prévôt Myron, chargé de faire exécuter la volonté du » roi, rencontra de la résistance de la part du supérieur des » Augustins, qui ne voulut pas céder son jardin. Myron, dans » cette occurrence, en référa à Henri IV, qui fit mander au » Louvre l'abbé récalcitrant.

» — Mon père, lui dit Henri IV, est-il vrai que vous vous

» opposez au percement d'une rue qui doit être ouverte pour
» le plus grand avantage de la ville de Paris et en l'honneur
» du Dauphin, notre cher fils ?

» — Sire, répondit le religieux, notre communauté s'appau-
» vrira ; notre bien, d'ailleurs, est celui des pauvres, et nous
» avons à cœur de le faire fructifier.

» — Ventre-saint-Gris ! répliqua Henri IV, les maisons que
» vous ferez construire sur la nouvelle rue vaudront mieux
» que le produit de vos choux.

» — Que M. le prévôt ajoute 5,000 livres, continua le supé-
» rieur des Augustins, et c'est marché conclu.

» — Il n'ajoutera rien. Écoutez-moi, mon père : vous êtes nor-
» mand, je suis gascon, ne jouons pas au renard ; je vous donne
» quarante-huit heures. Si votre mur n'est pas abattu, j'irai
» moi-même ouvrir la rue Dauphine, avec du canon, s'il le faut.

» — Sire, comment vous résister ? dit le supérieur, en
» s'inclinant ; vos arguments rentrent dans l'esprit de l'Église,
» puisque Votre Majesté s'appuie sur le *droit canon.* »

Les moines de ce temps, paraît-il, furent les précurseurs du marquis de Bièvre.

Dans la *Cité et ses légendes*, M. de Ponthieu a glorifié la mémoire de François Myron, lieutenant civil de Henri IV et prévôt des marchands de Paris, que nous avons déjà nommé. J'ai ouï dire, par MM. Corne et Benjamin de Moncade, sans avoir vérifié leur assertion, que le célèbre édile était d'origine condomoise. C'est lui qui, avec l'assistance de Gérard de Poissy, fit daller une cinquantaine de rues dans le rayon de la Cité. Avant lui, quelques quartiers aristocratiques avaient, seuls, leurs chaussées empierrées. La stagnation des classes pauvres, dans les rues et ruelles marécageuses, déterminait des épidémies permanentes. Le cœur de Myron, soucieux des souffrances du peuple, répara, autant qu'il était en lui, les désastres de cette inégalité ; et des cubes de grès, analogues à ceux de nos jours, couvrirent et assainirent les voies habitées par les petites gens. Ces mesures bienfaisantes ne préservèrent pas Myron de la verve gauloise : les Parisiens lui témoignèrent leur gratitude par des chansons.

La sollicitude du moyen-âge pour les infirmités du corps et

les disgrâces de la fortune fut immense et profonde. Paris avait un hospice correspondant à chaque maladie ; ces établissements étaient pourvus par la munificence des souverains et les largesses des nobles âmes. Alexis Monteil a bien raison de s'écrier, en parlant du quatorzième siècle : « Aujourd'hui, la » charité couvre de ses rameaux toutes les plaies du monde. »

L'Hôtel-Dieu fut un des mieux dotés; de 1300 à 1500, son personnel de service ne dépassa pas trente frères et vingt-cinq sœurs, assujétis à une discipline rigoureuse. Leurs cheveux étaient tondus ras comme autrefois ceux des chevaliers du Temple. Ces serviteurs de Dieu et de l'humanité devaient boire assis, tenant des deux mains le gobelet. Il leur était défendu, pour dormir, de dépouiller leurs vêtements, qui consistaient dans un habit noir et des chausses blanches.

Henri IV, à l'exemple de Philippe-Auguste, de saint Louis, de Louis XI, gratifia cet asile de la misère d'une partie du droit de gabelle perçu dans la généralité de Paris ; de cette façon, l'odieuse fiscalité, elle-même, concourait aux bonnes œuvres.

Les illustrations de notre pays apparaissent de loin en loin dans le volume que nous examinons sommairement. Tout le monde connaît la manière impromptue de déraciner les forêts, pratiquée par le duc d'Antin, pour être agréable à Louis XIV ; mais on ignore son procédé de plantation, qui n'était pas moins original ; M. de Ponthieu nous le fait connaître :

En 1723, le duc d'Antin, surintendant des finances, ayant fait tomber les arbres du cours la Reine, voulut qu'ils fussent simultanément remplacés. Quatre rangées de fosses, destinées à recevoir les arbres nouveaux, furent creusées dans le sol. Au bord de chaque excavation, fut placé un soldat qui avait pour consigne d'introduire, au premier roulement de tambour, un orme dans chaque trou. Une minute après le signal donné, l'avenue se trouva repeuplée.

Bien je regrette d'avoir mis trop de zèle à relever les noms ou les particularités qui s'ajustaient au passé de la Gascogne ; car mon penchant patriotique m'a fait négliger l'intérêt essentiel au profit des accessoires.

Telle est la cause, je n'ose dire l'excuse de mon défectueux compte-rendu. J'ai donc à me reprocher d'avoir insisté sur les

détails, quand j'aurais dû résumer le caractère général de ce volume agréable et instructif.

L'auteur a le secret de vieillir sa forme à volonté, selon les exigences des situations, par un mot pittoresque ou saisissant, et d'animer son récit par la chaleur de son imagination. Aussi, possède-t-il pleinement ce que M. de Sainte-Beuve appelle *la couleur du sujet et le rayon*. Sa phrase est à la fois mouvementée, élégante, simple et correcte. On devine en lui un goût instinctif, autant que réfléchi, pour les études de son choix. De tels dons et un tel zèle ne pouvaient que faire réussir sa tentative de restauration. La variété des matières, et leur dispersion à travers les divers chapitres, sera une qualité pour quelques-uns et un défaut pour d'autres, qui eussent préféré, à l'éparpillement des faits ou au classement conventionnel, des groupes assortis. Ainsi, tout ce qui se rattache aux corporations eût gagné, peut-être, au rapprochement et à la cohésion.

La ligne des paysages et des descriptions monumentales a la netteté du relief. Le succès du premier-né de M. de Ponthieu, *les Fêtes légendaires*, a prouvé que l'attention du public n'est pas toute retenue par la Bourse, les cafés-concerts et les hippodromes. Ce volume, en obtenant même faveur, et même un peu plus, n'aura que ce qu'il mérite. Sa valeur propre ne pourra être que secondée par l'initiative intelligente de son éditeur, M. Bachelin-Deflorenne.

Une gravure ouvre et résume les *Légendes du vieux Paris*. Cette composition, photographiée par Richebourg, est due au facile crayon de James Walker, artiste né dans l'Inde, d'un père bordelais. Toute la société féodale se trouve réunie dans cette page, avec son costume, ses caractères et ses sentiments. Un chevalier banneret, le heaume sur la tête, la targe sur la poitrine, l'épée aux flancs et campé sur un beau palefroi, déroule les aventures de ses chevauchées héroïques. Un clerc, en toque et sopra-veste, recueille le dramatique récit sur des feuillets de parchemin.

A côté du cheval, un Triboulet difforme et trapu fait ses gorges chaudes d'un incident qui afflige un moine au chef incliné et poli comme l'ivoire. Un échappé et mutilé de la Cour des Miracles exhibe sa misère et ses plaies, provenant peut-

être de la dernière guerre. Tout près, et en face du narrateur, une belle châtelaine, dont une caudataire relève la robe, suit, sur le visage des auditeurs, les impressions produites par l'épopée de son maître et seigneur. Au dernier plan, à chaque repos du conteur, son écuyer fait jaillir du cor, en signe d'approbation, un chant guerrier. Un lévrier, qui rappelle les plus beaux types de l'espèce, s'associe, par son attitude, à l'intérêt collectif. La tête du cheval, traitée avec amour par un peintre qui excelle dans les sujets spéciaux du sport, est admirable d'intelligence et de dessin; elle rappelle la seconde manière de Wouwermans.

Le paysage est profond et aéré. Les groupes sont bien combinés et étagés. Celui de droite est également très heureux ; le principal personnage frappe tout d'abord l'attention, comme il convient dans toute bonne ordonnance. Sur ce petit tableau, passe une haleine printanière, et, de plus, un souffle de crédulité naïve qui s'harmonise avec l'esprit du livre et du temps. La tension seule de la jambe gauche du scribe me paraît un peu anormale. Ce léger défaut s'éclipse, du reste, totalement, devant l'ensemble des qualités, dont la première est d'avoir enfermé un grand sujet dans un petit cadre.

Je tiens, en finissant, à louer l'esprit poétique qui domine dans le livre de M. de Ponthieu ; c'est une protestation efficace contre le réalisme actuel, qui tend à faire supplanter l'art par l'industrie, la lumière par le flambeau, auquel succédera bientôt après la lanterne. Les outres d'Éole contiennent moins de vent que les chausses de ces artistes ou écrivains. Leur souffle passe toujours ras de terre ; on dirait que, ne pouvant agiter les moissons et les arbres fleuris, ils visent uniquement à faire du bruit et à soulever la poussière.

Les *Légendes du vieux Paris* célèbrent pieusement ce qui fut, pendant que des publications d'un autre ordre préparent ce qui sera. Ces divers efforts prouvent que notre époque est tourmentée par deux fièvres différentes : l'une, déterminée par le souci de l'avenir ; l'autre, par la curiosité du passé, que les générations contemporaines fouillent dans toutes les profondeurs. Les archéologues, les linguistes, les paléographes, les conteurs de légendes sont tous des frères de René, l'amant des ruines.

Ceux-ci s'agenouillent sur les débris antiques et s'inclinent sur des parchemins ; ceux-là redonnent la vie aux langues mortes ou aux créations de la muse populaire.

Les intelligences les plus hautes de notre temps, d'autre part, approfondissent les questions futures, les grands problèmes sociaux. La magie du lointain, soit qu'elle se produise en avant ou en arrière, double l'intérêt des faits accomplis ou la force des aspirations, et favorise le développement de la science historique ou économique. Ces deux courants, fort heureusement, n'ont rien de commun avec les aqueducs littéraires qu'alimentent les relâchements maladifs de quelques romanciers et la stylorrhée de certains chroniqueurs.

J. Noulens.

NOTES

POUR SERVIR A L'HISTOIRE DE LA VILLE DE BAZAS

RECUEILLIES PAR BALUZE

et publiées par Philippe Tamizey de Larroque.

J'ai trouvé — à la Bibliothèque impériale — dans le tome CCXI de la collection des manuscrits de Baluze, dites des *Armoires* (pages 1-18), des notes relatives à l'histoire de la ville de Bazas, qui m'ont paru mériter d'être mises en lumière. Ces notes, sans offrir partout un caractère de parfaite exactitude, contiennent bon nombre de particularités intéressantes. A des renseignements topographiques et archéologiques, succède, en ce document, le récit, par ordre chronologique, des principaux événements dont Bazas fut témoin, depuis le commencement de l'ère chrétienne jusqu'à la fin du dix-septième siècle. Je ne voudrais pas exagérer la valeur de ce résumé des annales d'une des plus antiques villes de l'Aquitaine, mais je crois pouvoir affirmer que nul ne le lira sans quelque profit, et c'est en toute confiance que j'appelle surtout l'attention sur les pages qui concernent les évêques de Bazas, depuis le grand érudit Arnaud de Pontac jusqu'à Samuel Martineau.

Philippe Tamizey de Larroque.

La ville de Bazas est très ancienne capitale d'un destroit [1] de la Novempopulanie des Romains, et, par cette raison, elle est de la suffragance d'Auch, qui a succédé à l'ancienne métropole d'Eauze. Sa situation entre la Garonne et le Ciron la favorise d'un air assez tempéré et d'un terroir fertile et commode, meslé de vignes qui la fournissent de bon vin en toute

[1] Partie, district, de *districtus*, resserré. On se souvient des vers de La Fontaine :

Quand des chiens étrangers passent en quelque endroit
Qui n'est pas de leur détroit...

saison et de toute sorte d'arbres fruitiers, qui y réussissent facilement, et dont le provenu ayde considérablement à supporter les charges (1).

Tout son destroit est fourny de sources vives en abondance et de très bonnes eaux; mais il y en a une si grande quantité dans les collines qui environnent la ville presque de toutes parts, qu'il seroit difficile de les compter. Il y en a mesme quelqu'une qui est minérale et qui estoit autrefois célèbre par diverses guarisons qui s'y faisoient. Le rocher sous lequel elle estoit cultivée s'estant affaissé, il ne reste que quelques esgouts que personne ne prend soing de remettre en crédit (2).

La ville a esté beaucoup plus grande qu'elle n'est à présent. On en void des marques considérables, au dehors, d'anciens murs et d'anciens fossez qui retiennent des noms de Pallas et de Pan pour preuve de leur antiquité.

Mais rien ne marque plus son ancien lustre que la prédication de l'Évangile, qu'elle reçut sous l'empire de Tibère Cœsar, au rapport de Grégoire de Tours, chap. XI : *De gloria plurimorum martyrum*, qui prouve cette vérité par la dédicace de l'église cathédrale à l'honneur de saint Jean-Baptiste, du sang précieux duquel elle conserve religieusement une partie de ce temps-là, qui s'y voit par une espèce de prodige en nostre

(1) De cette sobre description des environs de Bazas, je rapprocherai, comme contraste, la description si féconde en épithètes qu'en fait l'abbé O'Reilly (*Essai sur l'Histoire de la ville et de l'arrondissement de Bazas*, 1840) : « Au sud de la ville coule silencieusement le Beuve, petite rivière dont la source se trouve dans les environs, et qui ne donne à son cours que le modeste nom de ruisseau. Il roule des eaux limpides sur un lit de cailloux, et serpente doucement à travers des prairies qu'il arrose, dans un vallon frais et délicieux, entouré de coteaux riants et de sites agréables » (page 8). Plus loin (page 10), nous trouvons, en cette prose infiniment trop poétique, au milieu d'un « océan de verdure, » un tertre que l'auteur appelle « *le belvédère de la nature*, » lequel tertre (je cite textuellement, « décore la sommité du coteau qui domine le joli moulin de la Glaurée. » A la page 19, l'auteur assure qu'un des faubourgs de Bazas était autrefois la *Nouvelle-Arcadie* de la Novempopulanie.

(2) L'abbé O'Reilly célèbre avec enthousiasme (page 20) une fontaine ferrugineuse qui, d'après lui, a autant de droits aux éloges des chimistes que celle de Cours, dans le canton de Grignols. Un peu plus loin (page 31) se place un lyrique éloge des bains Salviat, « où l'on trouve réunies toutes les qualités désirables, la propreté, l'élégance, ainsi que les procédés les plus polis et les plus prévenants. »

temps, nonobstant les ruines que les Huns, les Wandales, les Normans, les evesques voysins et les huguenots y ont causés successivement (1).

On attribue ce gage précieux à la piété d'une dame chrestienne, nommée Vaza, qui fonda l'église l'an 31 de nostre salut et luy donna la seigneurie entière qui luy appartenoit, et de laquelle le clergé a jouy par entier jusques au vendredy devant la feste de sainte Magdelaine de l'an 1283, qu'il associa Édouard, roi d'Angleterre, duc de Guyenne, à la moitié de la justice, par la pancarte dont la copie est ci-jointe, et sur le fondement de laquelle le paréage subsiste avec le Roy.

Le nom de cette dame semble estre celuy de la ville et est une preuve sensible qu'avec le changement de religion elle la fit une nouvelle cité, et ne permit pas qu'après le baptesme elle retint le nom qu'elle avoit auparavant. On en remarque deux: le plus ancien, *Cossio,* dont on ne connoit pas l'origine, si ce n'est qu'on la rapporte au lieu où l'on agitoit les taureaux selon la pensée de quelques-uns, parce qu'en effet la course de ces animaux y estoit célèbre jusques en l'année 1627, que M. de Barraut, lors evesque du lieu, la fit prohiber par arrest du conseil, nonobstant la résistance des habitans, qui soustindrent opiniatrement cet abus comme un privilege des plus chers et des plus utiles (2); ils conservent encore l'hommage

(1) C'est dans le chapitre XI du livre II de la *Gloire des Martyrs* (édition de M. H. Bordier) que Grégoire de Tours raconte qu'une matrone venue des Gaules pour voir Notre-Seigneur, gagna par des présents le bourreau de saint Jean-Baptiste, et, tenant prête une tasse d'argent pendant qu'il frappait, recueillit un flacon de sang, qu'elle vint ensuite déposer sur l'autel de l'église de Saint-Jean, à Bazas. Dans le chapitre suivant, le saint évêque de Tours parle du miracle auquel la ville de Bazas, assiégée par Genséric, roi des Huns, dut son salut, et de la pierre merveilleuse dont l'éclat resplendit quand l'homme qui s'en approche est sans péché, et s'obscurcit lorsque c'est un coupable. Voici comment l'abbé O'Reilly nous décrit (page 9) l'ancienne cathédrale de Bazas : « L'église de Saint-Jean, fière de sa beauté et d'un luxe d'architecture, étale à l'admiration des passants son magnifique vaisseau, ses piliers pyramidaux et son élégante flèche fleuronnée, de plus de cinquante-trois mètres de haut. »

(2) Je rappellerai que l'évêque d'Aire, Jean-Louis de Fromentières, abolit, à la fin du dix-septième siècle, les combats de taureaux en son diocèse. La Société protectrice des animaux devrait bien faire réimprimer le vigoureux et éloquen mandement publié à cette occasion par le célèbre orateur.

d'un taureau qui leur est rendu par les bouchers, la veille de la Saint-Jean, comme un gage de leur ancienne noblesse: *Monclin,* du mot latin *mons clivis,* est pris de sa situation sur une croupe d'un terrein escarpé presque tout à l'entour, qui fait un vallon en forme de fossé fermé d'autres collines, qui ne laissent qu'une advenue assez estroite à plein pied du costé du couchant (1).

Là se voyent les portes de Pallas et de Pan, et, entre les deux, le cemetière ancien qu'on appelloit de Saint-Martial, qui est encore un témoignage de cette antiquité du christianisme dont elle se vante, estant très probable que l'apostre de la Guyenne saint Martial, ayant le premier presché l'Évangile à Bordeaux vers l'année 56, n'a pas manqué de visiter un lieu où la vérité qu'il enseignoit estoit reconnue longtemps auparavant et où le sang du glorieux précurseur de Jésus-Christ faisoit de continuels miracles.

Une autre preuve de cette ancienneté de la religion chrestienne pour Bazas se void pour ainsy dire dans la multitude des églises qu'elle contient dans sa nouvelle enceinte. Elles sont trois dans un très petit espace d'une fort ancienne structure et toutes trois baptismales : la cathédrale, remarquable par sa belle cimétrie, et par les restes de son ancienne architecture; celles de Nostre-Dame et de Saint-Martin, moins spacieuses à la vérité, mais d'une batisse solide.

La maison épiscopale est jointe à la cathédrale ; elle retient encore le nom de château, et c'estoit en effet une espèce de citadelle contre les machines de guerre avant l'invention de la poudre, depuis laquelle elle a esté exposée comme l'église aux injures de ses ennemis.

Ces trois églises ont leurs cimetières, outre celuy de Saint-Martial, remarqué cy-dessus, et celuy de Saint-Vital, au levant de ladicte ville. On ne parle pas des monastères des Cordeliers, des Capucins et des Filles Ursulines, parce qu'ils n'ont pas l'antiquité desdites églises.

(1) L'abbé O'Reilly (page 53, note) applique à Bazas ce que Jules César (*Commentaires*, liv. III, chap. XXIII) dit de la ville de Sos : *Oppidum et natura loci et manu munitum.* L'historien vaut l'écrivain.

Dans la suite de quatre siècles entiers qui se sont escoulez depuis la fondation de l'église de Bazas jusques en l'année 437, il n'est pas étrange que l'histoire de cette ville soit obscure, parce que le christianisme estant son plus grand lustre, il estoit encore sous la tyrannie du paganisme, qui ne luy cedoit pas l'authorité, ou sous la persécution de l'arianisme, qui luy déchiroit les entrailles, si bien qu'elle a perdu le nom de ses evesques et n'a conservé que les noms remarquables de quatre de ses citoyens : les Ausones père et fils (Julius et Decius), et Pontius Paulin père et fils aussy (1), dont le dernier feut evesque, et grand saint après avoir esté consul à Rome par la recommandation d'Ausone, son patron et son maistre en rhétorique depuis l'an 361 jusques en l'an 385, ainsi qu'il est remarqué dans les mémoires manuscrits du sieur Dupuy, archidiacre, qui sont appuyez sur l'histoire et sur la tradition constante (2).

L'incursion des Wandales, en l'an 410, qui détruisirent de fond en comble la ville de Bazas, ainsy que la pluspart des Gaules, a derrobé au public toutes les preuves de la grandeur de cette ville, de la piété et de la noblesse de ses autres citoyens qui aymèrent mieux s'ensevelir sous leurs ruines que d'abandonner leur patrie, ainsy qu'avoient fait Ausone et Paulin, que la providence de Dieu avoit réservé pour les plus grands employs de l'Empire et de l'Église.

Alaric l'assiégea et (la) détruisit encore en 413, et saint

(1) Je constate que l'auteur des *Notes* ne cherche point à attribuer à Bazas, comme l'abbé O'Reilly (page 226), l'abréviateur Eutrope, qui très probablement était d'origine grecque. Je constate encore que l'auteur des *Notes* ne cherche nullement à enlever à Bordeaux, au profit de Bazas, le médecin Marcellus Empiricus. L'abbé O'Reilly n'a peut-être commis ce détournement que pour se ménager l'occasion (page 275) de louer (en termes bien singuliers) l'homonyme de l'auteur de *Medicamentis*, le vénérable comte de Marcellus, le poëte « dont la lyre aime à répéter, en vers harmonieux, les *suaves échos* du roi-prophète. »

(2) Ce Dupuy fut celui qui jeta à la tête de Du Plessis-Mornay plusieurs livres de dialectique, et qui fit du plus savant et du plus illustre de tous les évêques de Bazas, d'Arnaud de Pontac, une oraison funèbre devenue si rare, et dont j'ai naguère vivement réclamé la réimpression (*De la fondation de la Société des Bibliophiles de Guyenne*). J'ignorais alors que M. Henri Ribadieu eût récemment donné une nouvelle édition de ce curieux morceau dans les *Pièces relatives aux dignités, à la vie et aux obsèques de messire Arnaud de Pontac, canseiller ès Conseils d'État et privé du Roi*, etc. Bordeaux, 1854, in-8°.

Paulin s'y trouve enfermé, selon qu'il le tesmoigne luy mesme par ces vers :

Nec postrema tamen tolerati meta laboris
Ista fuit nostri, quem diximus illico numque
Exactos laribus patriis, tectis que crematis
Obsidio hostilis vicina excepit in urbe
Vazatis patria parentum et ipsa meorum.

Les Gots se trouvant possesseurs de la Guyenne par la concession de l'empereur Honorius, ils firent mourir tous les evesques catholiques, et on compte Pierre, evesque de Bazas en l'an 437 seulement, qui se fait remarquer vingt ans après par un miracle que Grégoire de Tours a descrit, et dont la mémoire est chèrement conservée dans la ville, nonobstant la perte de l'effet de ce miracle, qui estoit une pierre précieuse formée de trois gouttes égales d'une liqueur céleste, qui tomba sur l'autel pendant que ce bon evesque disoit la messe en action de graces de la liberté de la ville par la levée du siége de Genséric, arien, qui feut forcé de se retirer par des visions nocturnes et des prodiges qui l'espouvantèrent. Cette perle feut conservée dans l'église jusques à l'inondation des Normans.

La suite des evesques est exacte jusques en l'an 588, et Faustus, poëte, qui feut secrétaire de Théodoric, roy d'Italie, et depuis évesque, qui a fait plusieurs ouvrages, et entr'autres un contre les ariens, reconnoit Bazas pour sa patrie vers l'année 494 (1).

Il y a un grand vuide dans la chronique depuis l'an 588 jusques au règne de Charlemaigne, lequel, dans le partage qu'il fit de la Guyenne en duchez et comtez, créa son fils Seguin duc de Gascogne, et la senechaussée de Bazas y est comprise.

L'an 800, Bazas fut le lieu d'assemblée de l'armée des Pairs que Charlemaigne envoya en Espaigne contre les Sarrasins.

(1) Pour l'évêque Fauste, M. l'abbé O'Reilly renvoie (page 165) à Pierre Crinitus, qui, dit-il, parle très avantageusement des brillants talents de ce savant Bazadois (*De Poetis latinis*, cap. XCIV). — S'il s'agit ici de Fauste, abbé de Lérins, puis évêque de Riez (cinquième siècle), je regrette d'avoir à déclarer, avec les auteurs de l'*Histoire littéraire de la France*, tome II, page 585, que ce personnage naquit dans la Grande-Bretagne.

On remarque encore non guère loing de Bazas le pas de Rollan, qui est le vestige de son pied marqué dans une pierre.

L'an 853 feut la désolation des Normans qui, après avoir pillé la ville, rasèrent les murailles et effacèrent toutes les marques de l'antiquité, en sorte que tout feut réduit en forme de désert affreux, ainsi que dans le reste de la Guyenne.

Les Normans ayant esté chassez par Guillaume, frère de Sanche, duc de Guyenne, dans la plaine de Talerans, en l'année 976, on vid l'année après Gombaud, frère de Guillaume, evesque de Bazas.

Raymond, deuxième evesque de Bazas, commença à restablir l'église cathédralle de Bazas en l'an 1070, qui estoit ruinée par les Normans en 853; car, quoyqu'elle eut eu ses evesques sans intermission, elle avoit resté dans ce mauvais estat. On void à Bazas une espèce de chronique de vielle impression sous le titre de *Baptista Salvatoris,* qu'on attribue à Garsias, qui estoit evesque en 1059.

La relique du sang de saint Jean estant ensevelie sous les ruines de l'église, deux bons chanoines prièrent Dieu avec tant de ferveur pour le recouvrement, qu'ils feurent enfin exaucés en l'an 1096. Ils feirent fouir derrière le grand autel, et la trouvèrent sous une colonne de marbre, dans une quaisse de pierre où estoit enfermée une boëte d'argent qui contenoit ce précieux thrésor.

Cette descouverte réchauffa la dévotion des peuples instruitz par la tradition des avantages qu'ils avoient receus par les intercessions de leur glorieux protecteur saint Jean. Il se fit plusieurs miracles qui excitèrent le zèle des peuples pour le parachèvement de l'église, et le pape Urbain second vouleut bien la venir consacrer luy mesme aprez la tenue du concile de Clermont, où il présida, l'an 1098. Il réserva pour soy la boëte d'argent où la relique s'estoit gardée, et laissa ladite relique, se croyant assez recompensé de sa peine par le vaze d'un dépôt si considérable.

Raymond, troisième du nom, evesque de Bazas, a laissé quelques mémoires de son temps où il rapporte à ladite année 1098 une histoire tragique qui ne laisse pas de persuader qu'il restoit encore dans sa ville des personnes qualifiées, illustres

et désireuses de sa belle gloire. Entre plusieurs nobles, dit-il, qui se croisèrent à Bazas pour la guerre sainte, le seigneur de Tontolom, près Bazas, se fit remarquer par son grand équipage; mais, porté de désespoir après l'avoir perdu, il s'en prenoit à Dieu d'une façon impie dont l'evesque Dunion l'ayant repris, et tasché de le consoler par l'espérance d'un sort plus avantageux, il luy remit l'esprit avec peine, et l'evènement qui feut heureux dans peu de jours par la deffaite entière des Sarrasins, restablit absolument l'armée chrestienne de ses pertes, et nommément ce gentilhomme. Les masures de sa maison se voyent à demy lieue de Bazas.

Bazas feut encore assiégé par le proconsul Gavarretanus, en 1122, mais le siége feut levé honteusement. Depuis quoy, l'evesque d'Agen estant venu à main armée, assisté de Sanches de Caumont et Bertran de Cantiran, il força la ville et la brusla l'an 1136 (1). Les églises mesmes feurent bruslées, et l'autheur du livre intitullé *Baptista Salvatoris*, qui estoit tesmoin oculaire, remarque que le corps de saint Alain, evesque, se trouva entier sous les ruines de Saint-Martin parmy les cendres du débris qui feut consumé par le feu, ce qui excita la dévotion des peuples pour ces saintes reliques qui feurent transportées solennellement dans l'église cathédrale, et y ont esté en grande vénération jusques à la démolition qu'en firent les huguenots en l'année 1578.

Cette violence de l'evesque d'Agen ruina entièrement la ville et donna lieu au voyage que fit l'evesque Forto Garini à Rome en l'an 1140 vers le pape Innocent II, qui commit l'archevesque de Bourdeaux et l'evesque de Chartres pour réprimer l'evesque d'Agen et ses fauteurs, et ces deux prélats reglerent les limites des deux diocezes qui avoient donné lieu au procez et à la guerre. Par ce moyen, la ville de Casteljaloux resta au dioceze de Bazas et diverses autres parroisses qui depuis ont esté cedées à l'evesché de Condom.

(1) Cet évêque si belliqueux était Raymond Bernard du Fossat. Labenazie, en son *Histoire* (manuscrite) *du diocèse d'Agen*, reproduit le récit de l'auteur du livre *Baptista Salvatoris*. L'abbé Barrère, en son *Histoire religieuse et monumentale du diocèse d'Agen* (tome I, pages 323-324), a singulièrement adouci la version adoptée par Labenazie.

Guillaume, premier du nom, fonda le chapitre de la Réolle en l'an 1152 et ordonna une prestation annuelle de ce nouveau collége envers l'église cathédrale de quatre cierges et dix sols en argent qu'un chanoine est obligé de porter la veille de la nativité de saint Jean-Baptiste devant le grand autel, entre le premier et le second de vespres, et ce feut dans ladite église de la Réolle que ce bon evesque feit célébrer la première fois à son esgard la feste de la Conception de la Sainte Vierge en l'an 1154.

Amanieu d'Albret vouleut se rendre maistre de Bazas en 1157. Il le tenta inutilement et feut battu et contraint de demander la paix au clergé, et l'obtint sur promesse de mieux uzer à l'advenir [1].

(La suite au prochain numéro.)

[1] Suit la transcription de l'*Acte*, qui a été déjà imprimé et que je me dispense de rapporter ici.

UN VOYAGE

DE PARIS A BORDEAUX

EN 1566

—

Il n'est pas rare, lorsqu'on fait à certains visiteurs les honneurs des archives de la Gironde, de les entendre se récrier à la vue des innombrables minutes de notaires des quinzième et seizième siècles qui garnissent l'une des salles de ce magnifique dépôt, et demander tout bas, à leurs voisins, à quoi peuvent servir tous ces vieux papiers. Grand est leur étonnement d'apprendre qu'il n'est pas un de ces registres, noircis par le contact de l'air, qui ne cache, sous son enveloppe de parchemin ratatiné et grimaçant, les renseignements les plus précieux pour l'histoire de Bordeaux, pour celle de la province et souvent pour l'histoire générale; que ces contrats qui commencent tous par la même phrase, et qu'on croirait renfermer à peu près les mêmes formules, sont remplis de détails intéressants pour tous ceux qui s'occupent de recherches sur le commerce, l'industrie, les corporations, la noblesse, la bourgeoisie ou les mœurs, dans ces siècles déjà si loin de nous; qu'il y a là, enfin, les anecdotes les plus piquantes du monde, et souvent les dessins les plus bizarres et les plus capricieux.

Je voudrais, puisque la *Revue d'Aquitaine* m'a fait l'honneur de m'ouvrir ses colonnes, essayer de donner à ses lecteurs une idée de ce que peut renfermer un acte par devant notaire. En voici un, qui est extrait des minutes de Me Themer, dont l'étude, ou plutôt la boutique, comme on disait alors, était ouverte à Bordeaux, sous Charles IX : il porte la date du 28 mai 1566 (1).

Il y avait au seizième siècle, en dehors du service des

(1) *Arch. de la Gironde;* E. Notaires. Minutes de Themer, 488, II.

postes organisé depuis Louis XI, des courriers qui portaient le titre de *messagers ordinaires* et qui faisaient, d'une ville à l'autre, la route à franc étrier.

Bottés et éperonnés, et toujours fort bien armés, ce qui ne les empêchait pas d'être fréquemment dévalisés, coiffés d'un *chapeau à chevaucher*, ils traversaient la France, voyageant le jour, se reposant la nuit, et rendant à la bourgeoisie et à la noblesse, pendant cette époque si agitée, de fort utiles services, malheureusement trop restreints, comme on peut le comprendre.

Derrière le cavalier était attaché, par des courroies, un long manteau roulé, destiné à le préserver en cas de pluie; à l'arçon de la selle pendait, d'un côté, un petit tonnelet garni de vin ou de piquette; et de l'autre, une petite malle en cuir ou en fer, appelée *bougette*, qui pouvait renfermer les quelques paquets et objets d'un petit volume dont se chargeait le courrier.

Ces objets devaient être rendus dans un délai fixé d'avance, et il n'est pas rare de rencontrer des sommations faites par devant notaire au « messager ordinaire de Bordeaux à Paris » pour avoir dépassé le délai de vingt-un jours.

Dans l'acte dont il s'agit, il est question d'un « cheval de poil bay, » ou, comme on disait plus souvent, d'un cheval *bayart*. C'est par centaines que, dans les minutes déposées aux archives de la Gironde, on compte les ventes de chevaux. Voici comment y sont désignées leurs robes en langage du temps : *bayart* (bai); *bayart obscur* (bai brun); *moreau* (marron); *rouan; poil de loup; poil de rat; aubyn* (haquenée de poil noir); *grison;* et *grison moucheté* (gris pommelé).

Quant aux prix, ils varient de 5 à 30 écus d'or, pour la première moitié du seizième siècle; la selle et la bride sont généralement comprises dans le marché.

Ces prix sont considérables pour l'époque, et prouvent

que les chevaux étaient alors fort rares et très recherchés.

J'en viens maintenant au récit contenu dans l'acte du 26 mai 1566, récit parsemé de détails de la plus grande naïveté :

Martin Piconnet, messager de Bordeaux à Paris, raconte que, venant de cette dernière ville, et passant par celle d'Amboise, où il arriva le vingtième d'avril, sur les onze heures du matin, « conduysant ung cheval de poil bay ayant crain, aureilhe et queuhe, qui lui avoit esté bailhé en la ville de Paris par Me Guillaume Peyrault, procureur au Parlement, » pour l'amener à Bordèaux, il fut se loger dans les faubourgs, « au logis où pend pour enseigne *la Teste noire.* » S'étant aperçu que le cheval dont on lui avait donné la charge était harassé, malade, et dans l'impossibilité de continuer sa route, il demanda à l'hôte s'il voulait s'en charger pour quelque temps, ce que celui-ci accepta, au prix, convenu entre eux, de 4 sols tournois par jour pour la nourriture et l'entretien de l'animal. Selon l'habitude, il fut arrêté que ces conditions seraient spécifiées dans un contrat, pour lequel on se mit en quête d'un tabellion. Sans doute, l'heure était mal choisie, car tous ceux chez lesquels l'hôte se présenta se trouvaient à table. Tous deux s'en retournèrent donc, et passèrent « par dessus la rivière. »

Arrivés sur le quai, Piconnet, « voyant une haquenée noire que illec on abreuvait, auroit dict à l'hoste que le soir précédent il avoit veu la dicte haquenée à Blois, en ung logis, qu'il estoit si lasse, qu'elle avoit laissé l'avoyne pour soy coucher. »

Sur quoi, l'hôte ayant réfléchi qu'il y avait en face de son logis, et de l'autre côté de la rue, un notaire nommé Huissier, y conduisit Piconnet, « lequel ils trouvèrent qui disnoit et mangeoit d'une alose bouillie. » — « Aussitôt mon dîner terminé, leur dit-il, je me rendrai dans votre logis pour y passer l'acte. »

Dès qu'il fut arrivé, flanqué « d'un sien garson, » tous deux, suivis de l'hôte, de sa femme et de Piconnet, passèrent dans une salle attenante à la cuisine; les conditions convenues furent mises par écrit, et Piconnet s'engagea à venir reprendre son cheval dans le délai de trois semaines.

L'hôtesse s'étant récriée sur le prix fixé pour la nourriture du cheval, et trouvant que 4 sols par jour étaient une somme insuffisante, Piconnet déclara qu'il ne donnerait pas davantage, et qu'il allait seller sa bête.

L'hôte fit observer que le cheval de Piconnet était plus vieux que le sien, qui était attaché auprès de lui. La chose ayant été contestée, la compagnie se rendit à l'écurie pour vérifier le fait.

Enfin, l'hôtesse ayant donné son consentement, le contrat fut signé et fait en double. L'hôte s'engagea à ne remettre son pensionnaire qu'à la personne qui se présenterait au nom de Piconnet, et munie de l'acte notarié revêtu de sa signature.

L'hôtesse, remise en belle humeur, remplit gracieusement la « petite *cuge* (1) de vin » que portait ordinairement Piconnet, qui dit adieu à l'hôtellerie d'Amboise vers une heure de l'après-midi, n'ayant, par conséquent, passé que deux heures dans cette ville.

Tout alla bien jusqu'à Cognac; malheureusement, en partant de là, le samedi 26 mai, il fut attaqué par huit voleurs (2), qui, après l'avoir « baptu et mourtry », lui prirent l'or, l'argent et les papiers dont il était porteur, et lui enlevèrent l'acte passé à Amboise par Me Huissier.

C'est pourquoi, craignant que l'hôte de la Tête noire ne refusât de livrer le cheval sans cette pièce indispensable, Piconnet donne sa procuration à un nommé Micheau Peyranel et le charge de ramener sa monture à Bordeaux.

On comprend maintenant l'utilité de tous les détails,

(1) *Cuge :* tonnelet.

(2) Peut-être y en avait-il quelques-uns de moins ?

puérils, en apparence, dont l'acte passé à Bordeaux est émaillé. Piconnet craignant, à juste titre, que l'hôte de la « Teste noire » ne voulut pas rendre le cheval à Micheau Peyranel, puisque celui-ci ne lui présentait pas l'acte signé par lui, Piconnet, et fatalement enlevé par les voleurs. essayait de le convaincre que la réclamation était faite en son nom, en lui rappelant les moindres détails de son passage à Amboise et jusqu'aux propos insignifiants qu'ils avaient échangés pendant le cours de leurs pérégrinations dans les rues de cette ville.

On a vu ce que coûtait, au seizième siècle, l'entretien d'un cheval : quatre sols tournois représentent à peu près deux francs vingt centimes de notre monnaie.

Voici, du reste, le prix des denrées et des comestibles. extrait des titres de la maison noble de Puypaulin. En l'année 1549 (1), on payait dans une hôtellerie aux environs de Bordeaux :

Un levraut, 5 sols ; une douzaine d'œufs, 1 sol ; une livre d'huile, 3 sols ; un pâté d'anguilles, mets fort à la mode à cette époque, 18 deniers ; un pâté de lièvre, 2 sols ; un jambon, 5 sols ; un chapon, 5 sols ; un chevreau, 12 sols ; un pot de vin, 1 sol ; une paire de souliers coûtait 8 sols ; et un fer de cheval, 1 sol seulement.

Au mois d'août de cette même année 1549, le comte de Foix se rendit à Paris, voyageant avec sa suite à petites journées ; le premier soir, on partit de Cadillac et on alla coucher à Brannes ; dans la note des dépenses qui furent faites dans cette localité, nous voyons figurer cet article : « Pour le couchage de vingt et un chevaux à 4 sols par cheval, 4 livres 4 sols, » prix qui concorde bien avec celui payé par Piconnet.

A son départ de l'hôtellerie, le comte de Foix, l'un des plus grands seigneurs de France, donne généreuse-

(1) *Arch. de la Gironde.* E notaires, minutes 3-8.

ment « deux sols » pour les valets et les servantes de la maison.

Disons, en terminant, que si les messagers étaient de temps à autre dévalisés par les voleurs, ils servaient aussi parfois à les faire arrêter. Par un acte du 14 mai 1639 [1], Marguerite de Jean, damoiselle, femme de Jean de Lalande, écuyer, sieur de Bardis, donne procuration à Jean Lézian, « messager de Bordeaux », pour faire arrêter à Paris Jean du Gay, valet de chambre de son fils, François de Lalande, écuyer, à cause « d'un vol et laracin » commis par lui au préjudice de ladite dame « tant en or, argent et meubles de grand valeur jusques à la concurrence de vingt mille livres. »

Ernest Gaullieur.

[1] *Arch. de la Gironde.* E titres féodaux. Inventaire des titres de la maison de Puypaulin. Reg. nos 1662-1552, fo 101 et 102.

NOTES EXTRAITES DES COMPTES

DE JEANNE D'ALBRET ET DE SES ENFANTS

1556-1608 (Suite) [1].

—

A Claude Tiffon, 66 l. t. pour les frais et dépens d'un voyage par lui fait par ordre du Roy, lui troisième et trois chevaux, depuis Saumur jusques à Niort et de Niort à La Rochelle, pour le recouvrement de certaines finances du Roy.

A Moret, l'un des grands laquais du Roy, 23 l. 2 s. t. pour un voyage qu'il a fait par ordre du Roy, depuis Loudun jusques en Périgord porter lettres.

A Jehan Domayre, dit le Camus, varlet des officiers de la paneterie, 16 l. 10 s. t. pour se faire guérir d'une grande maladie, pour laquelle il lui étoit besoin séjourner entre les mains des médecins et chirurgiens l'espace d'un mois.

Au sieur de Joncquière, maître d'hôtel ordinaire du Roy, 82 l. 10 s. t. pour un voyage fait par ordre du Roy depuis Thouars jusques à Paris.

A Jehan Périchot, sommelier de paneterie du Roy, 9 l. t. pour dépense de bouche par lui faite, allant de Saumur à Ably trouver S. M.

A Guillaume Gobinet, 9 l. t. pour même cause.

A Jehan Grongnet, clerc suivant la chancellerie, 24 l. 10 s. t. pour plusieurs écritures faites pour le service du Roy.

A Jacques Aubert, sommelier de paneterie du Roy, 6 l. 12 s. t. pour pareille somme qu'il a payée à un pauvre homme dont S. M. lui a fait aumône.

A Jehan Duternay, lavandier du Roy, 7 l. 10 s. t. pour dépense de bouche par lui faite, étant demeuré malade à Saumur.

A Bertherand de Lescudé, huissier de salle du Roy, 12 l. t. pour avoir, durant deux mois de ce quartier, nourri et entretenu un levrier et une levrette du Roy.

[1] Voir tome X, page 565, et les numéros de juillet, août-septembre, octobre, novembre et décembre 1866, pages 43, 117, 178, 245 et 294.

A Bernard de Millan, dit le Borgne, 100 s. t. pour don à lui fait pour lui aider à acheter une paire de chausses en récompense d'une paire qu'il avait perdue.

Aux palefreniers de M. de Bremyan (Brenieu), 6 l. 12 s. t. pour leur vin d'un cheval que le sieur de Bremyan a donné au Roy.

A Blaise, suisse de la garde du Roy, 19 l. 16 s. t. dont S. M. lui a fait don pour lui aider à vivre.

A lui, 4 l. 5 s. t. pour débours pour l'achat de huit aunes et demie de toile pour faire paillasse aux Suisses de la garde du Roy.

A Simon de Lespine, serrurier de Niort, 50 s. t. pour avoir nettoyé les pistolets du Roy, etc.

A Estienne Tessier, menuisier, 25 s. t. pour avoir fait un fuz à un des pistolets du Roy.

A Germain Dones, dit Bétouzet, 7 l. 10 s. t. pour avoir, par ordre du Roy, porté lettres à plusieurs gentilshommes du pays de Saintonge et Poitou.

A Mathurin Jolly, 4 l. 10 s. t. pour un saloir acheté de lui pour saler du bœuf en la cuisine.

A Jehan Deshayes, fourbisseur, demeurant à Saumur, 19 l. 16 s. t. pour vente de deux épées et une dague argentée pour le Roy.

A un pauvre homme aveugle de Niort, 66 s. t. dont le Roy lui a fait don et aumône.

A Jehan Gaudin, 33 l. t. pour une arquebuse que le Roy a achetée et donnée à un soldat.

A un petit mercier de Niort, 66 s. t. dont le Roy lui a fait don.

A deux pauvres hommes de Langes, 26 l. 8 s. t. dont le Roy leur a fait don et aumône pour leur aider à se faire guérir d'une grande maladie en laquelle ils sont détenus.

A Raymond de Beaudat, dit Jehan de Pau, tailleur du Roy, 400 l. t. pour avoir durant ce quartier fait de toutes façons d'habillements commandés pour le service du Roy, qui est à raison de 1,600 l. t. par an, suivant le marché qui a été fait avec lui et Berthélemy de Lafemas, dit Beausemblant.

A Jehan Bonenfant, chaussetier du Roy, 250 l. t. pour toutes façons de chausses qu'il a faites pour la personne du Roy du-

rant ce quartier, qui est à raison de 1,000 l. t. par an, suivant le marché fait avec lui et Jacques Bonenfant, son frère, aussi chaussetier du Roy.

A Jullien Servyn, varlet des chiens à lièvre, 81 l. t. pour avoir, durant le mois d'avril, nourri 19 chiens, et pour la dépense tant de lui que de son garçon; parties certifiées par le sieur de Frontenac, lieutenant de la vénerie.

Au même, 49 l. 12 s. t. pour avoir nourri 16 chiens pendant 16 jours du mois de mai.

Au même, 69 l. t. pour avoir nourri 15 chiens pendant le mois de juin.

A Arnault de Monneyns, dit le Béarnais, cordonnier, 61 l. 5 s. t. pour parties fournies pour la personne du Roy pendant le mois d'avril : une paire de mules de velours, — une paire de gros souliers à trois semelles, — une paire de bottes, — une paire de souliers de buffle, — quatre paires de souliers de maroquin blanc et noir, etc.; parties certifiées par Sabaloa, varlet de garde-robe, et arrêtées par le sieur de Duras, maître de la garde-robe.

Au même, 53 l. 10 s. t. pour parties fournies pour la personne du Roy : une paire de bottes de vache, — une paire de gros souliers de vache, etc. (mois de mai).

Au même, 60 l. 10 s. t. (mois de juin).

Au même, 33 l. 15 s. t. pour parties fournies pour les pages de la chambre du Roy durant ce quartier : dix paires de souliers pour chacun des mois d'avril, mai et juin, etc.; parties certifiées par Christofle Legret, varlet des pages.

A Berthélemy Lyon, barbier du commun du Roy, 12 l. t. pour avoir, durant ce quartier, tondu, pansé et médicamenté les pages de la chambre.

Au même, 25 l. t. pour même service pour les pages de la grande écurie.

Au même, 65 l. t. pour même service pour les pages et laquais de la petite écurie.

A Lazare Beaugrand, varlet des pages de la grande écurie, pour avoir fait réparer les habillements des pages de ladite écurie; parties arrêtées par le sieur de Fontlebon, écuyer de la grande écurie.

A Jehan de Châteaufort, huissier de cuisine du Roy, 16 l. t. pour don à lui fait en récompense d'un manteau qui lui a été dérobé, étant au service du Roy.

A l'argentier, 730 l. 10 s. t. pour remboursement de pareille somme qu'il a payée durant le mois de mai : pour deux aunes et demie de velours noir à deux poils pour faire chausses et pourpoint au Roy, — trois aunes et demie d'écarlate rouge pour faire un grand restre au Roy, — trois aunes de brocatelle d'or et soie verte pour faire une paire de provençales au Roy, — pour trois bas de chausses de soie blanche, cramoisie et noire, etc.

Au même, 13 l. 4 s. t. pour remboursement de pareille somme payée à Anthoine Mouillouer, porte-barreau en l'échansonnerie du Roy, dont S. M. lui a fait don pour se retirer, étant malade.

Au même, 13 l. t. pour remboursement à M. Gilbert Rousseau, contrôleur ordinaire de la maison du Roy, qui les avait prêtées au Roy pour jouer.

Au même, 22 l. 10 s. t. pour la dépense de bouche des trois palefreniers de la grande écurie pendant ce quartier.

Au même, 10 l. 11 s. t. pour six aunes et demie de toile de Hollande livrées à Bonenfant pour doubler les chausses du Roy.

Au même, 17 l. 4 s. t. payées pour esteufs que le Roy a perdus au jeu de paume de Saumur.

Au même, 24 l. 17 s. t. payées au maître du jeu de paume de Thouars pour esteufs que le Roy y a perdus.

Au même, 13 l. 10 s. t. pour esteufs payés au maître du jeu de paume de Loudun que le Roy a perdus.

Au même, 4 l. t. pour esteufs que le Roy a perdus, jouant à la longue paume en la ville de Monthoire.

Au même, 29 l. 10 s. t. pour esteufs perdus par le Roy au jeu de paume de Niort, pendant que S. M. a séjourné dans cette ville.

A Jehan Du Ternay, lavandier du Roy, 4 l. t. pour être allé par ordre du Roy jusques à Saint-Jean-d'Angely pour faire venir les fourriers de S. M. qui étaient audit lieu.

Au même, 15 l. 12 s. t. pour avoir durant ce quartier blanchi et savonné 24 paires de bas de chausses pour le Roy.

A Pierre Sénat, marchand, demeurant à La Rochelle, 75 l. 18 s. t. pour trois bas de soie achetés pour le service du Roy. — Vérifié par ordonnance du sieur de Rocques et de La Fons, maître d'hôtel et contrôleur.

Au manchot, huissier de cuisine du Roy, 10 l. t. que S. M. lui a données pour s'acheter un accoutrement. — Vérifié par ordonnance du sieur de Falaische, premier maître d'hôtel du Roy.

A l'argentier, 25 l. t. payées par ordre du Roy au maître du jeu de paume de La Rochelle pour esteufs perdus au jeu.

Au même, 66 s. t. dont S. M. a fait don et aumône à un pauvre homme qui avoit été volé par des soldats.

Au même, 15 l. 4 s. t. payés à un éperonnier.

Au même, 16 s. t. donnés par ordre du Roy à un pauvre.

Au même, 66 l. t. payées par ordre du Roy au sieur Des Ageaulx, maréchal de camp, qui les avait prêtées à S. M. pour jouer.

Au même, 48 s. t. payés à un menuisier pour une potence pour servir à courre la bague.

Au même, 12 s. t. payés à un mercier pour un cordon de soie jaune et noire pour pendre la clef des pistolles (pistolets) du Roy.

Au même, 40 s. t. pour louage d'un cheval à Basin, qui a servi à porter deux barraulz de vin de Prépatour, depuis Vendôme jusques à Château-Regnault.

Au même, 32 s. t. que S. M. a fait donner à un homme de Tours qui lui a apporté du fruit de Tours à Château-Regnault.

Au même, 14 l. 17 s. t. payés à un homme qui a apporté des verres pour le Roy depuis Vendôme jusques à Saumur.

Au même, 4 l. 2 s. t. pour les rembourser à M. le maître Falaische, qui les avait donnés, par ordre du Roy, à deux pauvres.

Au même, 16 s. t. payés à un homme qui a apporté des fromages au Roy.

Au même, 4 l. 18 s. t. payés par ordre du Roy à un homme qui a amené un limier à S. M. de la part du sieur de Fouillou.

Au même, 30 l. t. payées au sieur de La Brosse par ordre du Roy, dont S. M. lui a fait don.

Au même, 66 l. t. payées à Guillem de Sainte-Marie, varlet de chambre du Roy, pour prêt fait à S. M. étant à la chasse à La Ferière, pour payer la dépense que S. M. avait faite en la maison du sieur de La Bretonnière.

Au même, 40 s. t. payés à une femme pour deux connils que le Roy avait achetés.

Au même, 16 s. t. payés à un homme qui amena sur une charrette un cerf que le Roy prit, étant à l'assemblée à Rimbault, depuis la forêt jusques au bois d'Illiers.

Au même, 16 s. t. qu'il a payés à une pauvre femme de Rimbault, à laquelle le Roy en a fait aumône.

Au même, 30 s. t. payés à un serrurier qui a raccoutré une des pistolles du Roy.

Au même, 13 l. 4 s. t. payés, par ordre du Roy, à un homme et trois pauvres femmes de Villiers-en-Bois pour récompense de leurs blés qui leur ont été gâtés en courant le cerf.

Au même, 9 l. 18 s. t. pour rembourser le sieur de Fontlebon, qui les auroit prêtés à S. M.

Au même, 66 l. t. payées par ordre du Roy à un Allemand, dont S. M. lui a fait don.

Au même, 16 s. t. payés à un pauvre homme dont S. M. lui a fait aumône.

Au même, 6 l. 10 s. t. remboursés au sieur de La Marcillière qui les avait prêtés au Roy pour jouer.

A René Le Tellier, fourrier ordinaire du Roy, 15 l. t. pour avoir durant 12 jours du mois d'avril vaqué à faire les logis du Roy et de son train, S. M. allant par les champs.

Au même, 40 l. 10 s. t. pour 27 jours du mois de mai.

Au même, 21 l. t. pour 14 jours du mois de juin.

A Bertherand de Meillan, dit Le More, qui a les chiens épagneuls en garde, 58 l. t. pour avoir, pendant le mois d'avril, nourri 15 chiens, et pour la dépense de bouche d'un garçon.

Au même, 58 l. t. pour le mois de mai.

Au même, 59 l. 16 s. t. pour le mois de juin.

Au sieur Du Sable, gentilhomme de la vénerie du Roy, 16 l. t. pour dépense de bouche par lui faite en deux assemblées faites par ordre du Roy, étant à Niort.

Au sieur de Gaillardbois, aussi gentilhomme de la vénerie,

64 l. t. pour dépense faite par lui en plusieurs assemblées qu'il a faites par ordre du Roy durant le mois de juin, S. M. étant à Niort.

A Loys, porteur en cuisine, 4 l. t. pour dépense de bouche qu'il a faite pour être allé par plusieurs fois devant le train du Roy, pour faire apprêt de plusieurs choses servant en la cuisine.

A James Lhuillier et Anthoine Joubert, merciers suivant la cour, 148 l. 15 s. t. pour parties fournies pour la personne du Roy, savoir : — un chapeau doublé de velours et de taffetas, bordé d'argent fin, — une natte d'or et d'argent pesant deux onces et demie pour servir au chapeau, — un panache de plumes, — un feutre doublé de taffetas fort et un crêpe de soie, — deux grandes sombrières, l'une à tête ronde et l'autre à tête carrée, doublées de taffetas, garnies chacune d'un crêpe de soie, — deux feutres gris, l'un doublé de velours et l'autre de taffetas, — deux grandes plumes blanches, — deux grandes nattes d'or et d'argent fin, larges de trois doigts, — deux aunes trois quarts de velours noir pour faire des chausses au Roy, — demye aune de velours noir pour faire un sac à mettre les livres du Roy, etc.

Aux mêmes, 46 l. 10 s. t. pour parties fournies pour les pages de la chambre du Roy, savoir : 5 douzaines d'aiguillettes, — cinq ceintures de cuir, — cinq paires de jarretières, — cinq paires de gants, — cinq feutres doublés de taffetas avec chacun un cordon en broderie, etc.

Aux mêmes, 24 l. t. pour parties fournies aux pages de la grande écurie du Roy, savoir : six chapeaux doublés de taffetas avec un crêpe à chacun, — six paires de jarretières.

Aux mêmes, 88 l. t. pour parties fournies aux pages de la petite écurie du Roy, savoir : 20 chapeaux doublés de taffetas, garnis d'un crêpe, — 20 paires de jarretières, — plus deux feutres, deux paires de jarretières pour deux pages de la fauconnerie.

A Raymond de Beaudat et Berthélemy de Lafemas, tailleurs du Roy, 27 l. t. pour six pourpoints destinés à six pages de la grande écurie du Roy.

Aux mêmes, 130 l. t. pour quatorze pourpoints destinés à quatorze pages de la petite écurie du Roy, — pour quinze pourpoints destinés à quinze laquais du Roy.

A Jehan Bonenfant, chaussetier du Roy, 126 l. t. pour six paires de chausses d'estamet jaune, chamarrées de bandes de velours, pour six pages de la grande écurie du Roy, — six paires de bas de chausses de toile à botter.

Au même, 671 l. 10 s. t. pour quatorze paires de chausses d'estamet jaune chamarrées de bandes de velours pour quatorze pages de la petite écurie du Roy, etc.

A James Lhuillier et Anthoine Joubert, merciers, 49 l. 6 s. t. pour deux paires de chausses de toile de Hollande, chamarrées de huit passemens chacune, avec une frange d'un demi pied autour pour servir au Roy à botter, etc.

A Jehan Doulcin, varlet des grands levriers du Roy, 27 l. 15 s. t. pour avoir, durant le mois de juin, nourri trois levriers du Roy et pour sa dépense de bouche.

A Pierre Pequet, sellier des écuries du Roy, 16 l. t. pour un coffre servant à porter le bureau de la dépense ordinaire du Roy.

A Arnault de Monneins, dit le Béarnais, cordonnier, 58 l. 18 s. t. pour trente-trois paires de souliers pour servir à onze pages de la petite écurie du Roy, — quarante et une paires de souliers pour sept petits laquais du Roy.

A Jehan Josseran, dit Provensal, qui a les chiens couchans du Roy, 22 l. 10 s. t. pour sa dépense de bouche et nourriture des chiens.

A Archambault de Nollivos, contrôleur ès écuries du Roy, 13 l. 5 s. t. pour parties fournies pour les chevaux des écuries du Roy, savoir : un mors de bride tout neuf garni de bossettes dorées, etc.

Au sieur de Gaillardbois, gentilhomme de la vénerie, 16 l. t. pour dépense faite en deux assemblées ordonnées par le Roy.

A Anthoine Mareschal, dit Sordriac, chevaucheur d'écurie du Roy, 15 l. t. pour dépense d'un voyage fait par ordre du Roy depuis Niort jusques à Châtellerault, où il auroit vaqué six journées.

A Gervais Rigot, écuyer de cuisine du Roy, 70 s. t. pour deux chemises, un pourpoint et un haut de chausses de toile qu'il a achetés pour le petit Gargouilleau, tournebroche de la cuisine.

A Charles, aumônier, 15 l. t. pour lui aider à s'entretenir au service du Roy.

A Étienne Coarin, capitaine des mulets du Roy, 3 l. 6. s. t. qu'il a payés aux bateliers du port de Brouaiges qui auroient passé en bateau tous les coffres, malles et autres meubles et hardes du Roy.

A Robert de Lanoue, brodeur et varlet de chambre du Roy, 100 l. 13 s. 6 d. t. pour cinq écharpes faites par ordre du Roy : une pour M. le maître de Falaische, une pour le contrôleur Rousseau, une pour le contrôleur Lafons, une pour l'argentier Duperray et une pour ledit de Lanoue, dans lesquelles écharpes est entré en chacune quatre aunes de taffetas blanc, jaune et noir, — pour franges d'or, d'argent et de soie noire pour garnir l'écharpe de M. le maître, etc.

Au même, 193 l. t. pour six écharpes qu'il a faites par ordre du Roy, l'une pour S. M., une autre pour le sieur de Farvacques, une autre pour le sieur d'Armaignac, premier varlet de chambre, une autre pour Claude Cottin, une pour le sieur de La Marcillière et une autre pour le sieur Joye ; dans lesquelles il est entré en chacune de celles du Roy, et du sieur de Farvacques dix aunes de taffetas jaune et blanc, — pour franges d'or et d'argent, etc.

Au même, 1,243 l. 19 s. t. pour quatre aunes de velours pour servir à faire un bas de soie en broderie pour le Roy, la broderie d'argent, — pour avoir fait six hoquetons aux fourriers et portier du Roy, et 10 marcs 2 onces d'argent pour mettre sur les hoquetons, — pour avoir fait porter le tout de Monthoire à Cognac, etc.

A Laulnay, huissier de chambre du Roy, 175 l. t. pour dépense de plusieurs voyages faits par ordre du Roy.

A Bertherand de Lescudé, huissier de salle du Roy, 54 l. t. pour avoir nourri douze petits chiens d'Artois que le Roy lui a donnés en garde.

A Loys Robin, garçon de la paneterie du Roy, 10 l. t. pour lui aider à s'entretenir audit office, attendu qu'il n'a aucuns gages.

A Pierre Le Jeuneulx, garçon de l'échansonnerie du Roy, 10 l. t. pour l'aider à payer la dépense qu'il a faite étant malade.

A Guillaume de Bellefort, sommier de cuisine, 12 l. 10 s. t. pour don.

A l'argentier, 93 l. t. payées au sieur de Falaische, conseiller et premier maître d'hôtel du Roy, et à Pierre de Lafons, contrôleur ordinaire de la maison de S. M., pour leurs droits de jetons d'argent, tapis et bourses de velours vert.

Au même, 13 l. 4 s. t. payés en deux fois à un homme envoyé exprès de Saumur à Châtellerault par ordre du Roy et pour son service.

Au même, 15 l. t. pour trois aunes de drap vert pour faire un tapis pour le service du Roy.

A Claude Tiffon, 12 l. 10 s. t. pour avoir, durant le présent quartier et le précédent, écrit et copié plusieurs registres et autres papiers concernant le service du Roy.

A l'argentier, 82 l. 10 s. t. payés par ordre du Roy à deux nourrices et femmes de chambre de Madame de Montguyon, le Roy étant alors audit lieu pour le baptême de deux enfants du sieur de Montguyon ; — 15 écus sol et 10 écus à deux hommes qui ont apporté des oiseaux à S. M. dont elle leur auroit fait don.

Au même, 307 l. 10 s. t. payés à un charretier de Paris, qui a fourni une charrette attelée de cinq chevaux, lesquels ont servi depuis le 28 mai, qu'ils sont partis de Paris, jusqu'au 14 juin, pour conduire de Paris à Bourgueil, où était le Roy, les meubles de la grande écurie qui étoient demeurés à Paris.

Au trésorier général, 46 l. 10 s. t. pour son droit de tapis et de jetons d'argent.

A l'argentier, 50 s. t. pour un cent de jetons de cuivre achetés pour servir au bureau.

Au même, 19 l. 16 s. t., remboursés au sieur de La Porte, exempt des gardes du Roy, qui auroit prêté cette somme à S. M. pour jouer.

A Janot Du Béguer, dit Serraine, fourrier ordinaire du Roy, 18 l. t. pour avoir, durant douze jours du mois de juin, fait les logis du Roy et de son train, allant par les champs.

A Beaufort, garçon en l'échansonnerie du Roy, 50 s. t. pour l'aider à avoir un habillement, attendu qu'il fait service sans gages.

A l'argentier, 13 l. 4 s. t. pour l'aumône ordinaire du Roy, à raison de 13 l. 4 s. t. par mois.

Au même, 43 l. 13 s. t. pour dépenses de la grande écurie : mors, filets, etc.

Au même, 66 s. t. pour papier, encre et plumes achetés pour mettre dans les coffres de la chambre et garde-robe du Roy.

Au même, 12 l. 10 s. t. pour un coffre de bahut qui sert à porter le fruit du Roy.

Au même, 16 l. 15 s. t. pour encre, papier et écriture du présent rôle.

A François Aleaulme, aide en l'échansonnerie, 10 l. t. pour dépense faite allant par les champs pour le service du Roy.

Somme totale de la dépense extraordinaire du Roy de Navarre durant le présent quartier : 12,585 l. 12 s. 4 d. t. — Fait et arrêté par nous, conseiller et premier maître d'hôtel du Roy et contrôleur ordinaire de sa maison, au bureau tenu à Agen, les officiers du Roy présens, le 9 août 1576.

FALAISCHE. DE LAFONS.

Rôle d'argenterie et parties extraordinaires du Roy de Navarre payées par Michel Barenger, trésorier général, durant le quartier de juillet, août et septembre 1576 (1).

(Extraits.)

A Maurice Bernard, dit Ferry, ingénieur et varlet de chambre du Roy, 60 l. t. ; pour avoir fait le plan de la citadelle et la montre de la ville de Périgueux, 20 l. t., — pour avoir fait le plan et la montre de la ville d'Agen, 20 l. t., — pour avoir fait le plan de Lectoure, 20 l. t.

Au sieur de Frontenac, lieutenant de la vénerie du Roy, 218 l. 11 s. t. pour avoir, durant le quartier de janvier, février et mars, entretenu et nourri deux pages et deux chevaux suivant la vénerie.

Au même, pour même dépense pendant le précédent quartier, 186 l. 16 s. t.

A Anthoine Lagrange, fauconnier du Roy, 31 l. 1 s. t. pour

(1) B. 30.

avoir nourri et entretenu deux oiseaux et pour sa dépense de bouche.

A Pierre de Lacoste, maréchal des logis du Roy, 36 l. t. pour avoir, durant neuf jours, vaqué lui deuxième, étant à cheval, tant à porter les 2,000 livres envoyées par le Roy à Périgueux pour le payement de la garnison, qu'à recevoir les obligations des sieurs de Turant, maire, et échevins de ladite ville.

A Denis Nerrot, marchand drapier, demeurant en la ville de Paris, 158 l. 15 s. t.

A Arnault de Laporte, 10 l. t. par lui déboursées amenant un cheval d'Espagne au Roy, depuis Pau jusques à Lisle-en-Jourdain.

A Archambault de Nollivos, contrôleur ès écuries du Roy, 36 l. 5 s. 6 d. t. pour la dépense d'un des pages du Roy, qui seroit demeuré malade en la ville de Lectoure durant 17 jours, — pour la dépense d'un autre page nommé Boisandeau, qui étoit demeuré malade à Lisle-Jourdain durant 8 jours.

A Blaise, suisse, 25 s. t. payés par lui aux bateliers qui menèrent les Suisses du Roy depuis Brouaiges jusques à Saint-Aignan.

A Pierre de Martes, serviteur de M. le vicomte de Labatut, 6 l. 12 s. t. à lui donnés par le Roy à cause d'un cheval que S. M. avait acheté dudit vicomte.

A Me Pierre de Bordenave, 40 l. t. pour avoir écrit plusieurs lettres, commissions, mémoires et généralement toutes les dépêches qui ont été nécessaires pour la tenue des États du pays de Foix.

A Bertherande Dufreixe, pauvre femme, 10 l. t. pour don et aumône à elle faits par le Roy.

A Charles Marchant, aumônier du Roy, 10 l. t. pour avoir fourni de cruches et porte-pains pour serrer les aumônes, et aussi attendu qu'il n'a aucuns gages.

A Pierre Roquette, jardinier du château de Nérac, 20 s. t. pour trois voyages qu'il a faits depuis Nérac jusques à Agen porter des melons au Roy.

A Marin, aide en la fourrière du Roy, 40 s. t. pour avoir fourni de feuillée aux chambres et salles du Roy, durant le mois de juillet.

A M. de Glateus, chancelier du Roy, 13 l. 4 s. t. pour dépense faite par lui durant quatre jours, allant par ordre du Roy de Saint-Aulaire à Périgueux.

A Guillem Dirouart, maître serrurier de Nérac, 4 l. 6 s. t. pour avoir fait une lampe au château de Nérac, etc.

A Guillaume Mellet, capitaine des charrois, 14 l. t. pour le louage d'un cheval qu'il auroit fourni au ministre qui a suivi le Roy durant les mois d'août et septembre.

A Lago, grand laquais du Roy, 24 l. t. pour la dépense d'un voyage fait par ordre du Roy au pays de Foix, pour amener huit chiens pour le Roy et pour la dépense d'un chien qui auroit aidé à amener lesdits chiens.

Au sieur de Labrosse, lieutenant de la vénerie du Roy, 269 l. 18 s. t. pour la dépense de dix assemblées de chasse qu'il auroit faites en plusieurs endroits par ordre du Roy, etc.

A Lignette, valet de pied du Roy, 46 l. 4 s. t. pour avoir nourri seize levrettes du Roy, etc.

A Raymond de Beaudat et Berthélemy de Lafemas, tailleurs du Roy, 229 l. 10 s. t. pour avoir fourni quatre manteaux de drap incarnat à quatre pages de la chambre du Roy.

A Arnault Dubaysle, tapissier du Roy, 8 l. 6 s. 6 d. t. pour avoir réparé le lit du Roy, — pour un bourlet pour servir à la chaire des affaires du Roy et pour une livre de laine, etc.

A l'argentier, 9 l. t. payées par ordre du Roy à un messager qui auroit apporté un paquet de lettres venant de la cour du Roy de France pour le service du Roy.

Au même, 32 l. 16 s. t. payés au sieur de Massonnet, secrétaire du Roy, pour la dépense d'un voyage qu'il a fait, accompagné d'un homme à cheval, à la conduite de 2,000 l. t. depuis Pau jusques à Lectoure, où était le Roy.

Au même, 20 l. 8. s. t. payés à plusieurs bateliers qui ont mené par mer le Roy, son train et officiers, depuis la ville de La Rochelle jusques en Brouaige.

Au même, 6 l. t. payées aux bateliers qui menèrent les chiens du Roy par mer de La Rochelle au Brouaige.

Au même, 8 l. 7 s. t. payés par ordre du Roy à quelques habitants du village de Chantereau, où le Roy fit une assemblée de chasse, pour blés qui furent gâtés en courant le cerf.

Au même, 33 l. t. payées par ordre du Roy aux serviteurs du château de Montguyon, où le Roy séjourna quelques jours, pour don à eux fait par S. M.

Au même, 15 l. t. payées à une pauvre femme de la ville de Périgueux, desquelles S. M. lui a fait don et aumône pour récompense de certaine dépense qui auroit été faite en sa maison et à ses dépens.

Au même, 18 l. t. données en aumône par le Roy aux pauvres de Périgueux.

Au même, 4 l. 16 s. t. payés par ordre du Roy à un notaire qui a passé un contrat de transaction entre le Roy et le sieur de Nouailles.

Au même, 60 l. 12 s. t. payés par ordre du Roy à une pauvre femme d'Agen, pour aumône que lui a faite S. M.

Au même, 9 l. 8 s. t. payés à un postillon de Paris qui auroit apporté un paquet de lettres au Roy.

Au même, 70 s. t. pour un pourpoint et des chausses au petit Gargouilleau de la cuisine.

Au même, 32 s. t. payés à un fourbisseur qui a fourbi l'épée du Roy et mis un fourreau.

Au même, 93 l. 15 s. t. payés par exprès commandement du Roy à un marchand de Lectoure pour marchandises fournies au sieur de Fontlebon pour faire quelques mascarades pour aller en masque.

Au même, 45 s. t. pour des lances pour courre la bague (1).

Au même, 47 s. t. payés à un peintre qui a peint lesdites lances.

Au même, 32 s. t. pour deux bagues d'acier pour courre.

Au même, 89 l. 11 s. t. payés par ordre du Roy à M. de Roquelaure, maître de sa garde-robe, qui auroit prêté cette somme auparavant à S. M.

Au même, 40 s. t. donnés en aumône par ordre du Roy à des pauvres impotens de leurs membres.

Au même, 12 l. t. données à un pauvre homme comme aumône du Roy.

(1) Article rayé par les gens des Comptes, avec la note : *alibi*.

Au même, 32 s. t. remboursés à Lago, qui, par ordre du Roy, les avait donnés à des pauvres.

Au même, 8 l. 5 s. t. payés par ordre de M. de Farvacques à un vielleur de Montguyon.

Au même, 25 l. t. payées pour esteufs que le Roy a perdus en la ville de La Rochelle.

Au même, 66 s. t. remboursés à Sainte-Marie, varlet de chambre du Roy, qui les avait donnés à un pauvre par ordre de S. M.

Au même, 33 l. t. payées à des violons de la ville d'Agen qui ont donné plaisir à S. M. et dont elle leur a fait don [1].

Au même, 32 s. t. payés à un homme que le Roy envoyoit tout exprès porter lettres à son trésorier d'Albret.

A Barthélemy de Lafemas, tailleur du Roy, 834 l. 7 s. 6 d. t. pour l'habillement des Suisses du Roy, — quatorze chausses et quatorze pourpoints d'estamet, jaune, blanc et noir, — un vêtement de velours noir pour Blaise Werna, leur capitaine, — chapeau et bonnet de velours noir, etc.

A l'argentier, 66 s. t. payés à un homme qui a amené dans une charrette un cerf que le Roy prit à Durance, et ce depuis Durance jusques dans le château de Nérac.

Au même, 32 s. t. payés à un homme qui a amené dans une charrette un poc sangle (*sic*) que le Roy avoit pris, étant à la chasse à Durance, et ce depuis Durance jusques au château de Nérac.

A Pierre Bonestion et Claude Tiffon, 25 l. t. pour avoir, durant ce quartier, écrit plusieurs dépêches et fait registre pour le service du Roy.

Paul Raymond.

(La suite au prochain numéro.)

[1] Article rayé par les gens des Comptes, avec la note : *alibi.*

NÉCROLOGIE

La *Revue d'Aquitaine* a le pénible devoir d'ajouter à la liste funèbre le nom de M. Antoine-Théodore, marquis Du Prat, qui personnifiait l'ancienne courtoisie, l'érudition désintéressée, l'amour profond de l'histoire. Son goût passionné pour cette dernière science se témoigna par la formation d'une superbe bibliothèque, la publication de la *Vie d'Élisabeth, reine d'Espagne;* de plusieurs œuvres nobiliaires, dont M. Tamizey de Larroque a fait ici une analyse substantielle avec son tact, sa pénétration et son savoir habituels. Celui dont nous déplorons la perte était le descendant direct du chancelier Du Prat, ministre de François Ier, dont les historiens ont dit plus de mal que de bien. M. le marquis Du Prat avait rétabli, avec un grand esprit de justice, des parties méconnues de la figure de son ancêtre, et confirmé, avec une bonne foi infinie, les opinions qui lui avaient semblé équitables, quoique sévères. M. le marquis Du Prat était le beau-frère de M. le marquis de Grammont, ambassadeur de France à Vienne, et comptait dans sa parenté immédiate et vivante les de Nonant, dont sa mère était issue; MM. le marquis de Chabannes, le duc de Lesparre, le vicomte de l'Aigle, le marquis de Nonant de Raray, le comte de Dreuille, le comte de Saint-Phalle, M. le comte Héraclius de Polignac, le vicomte Dupetit-Thouars, M. Dawidoff, Mme la marquise de Gabriac, le comte de Tankerville, le comte de Malmesbury.

M. le marquis Du Prat était commandeur de l'ordre pontifical de Saint-Grégoire le Grand; chevalier des ordres de Saint-Jean de Jérusalem, de Saint-Étienne de Toscane, de Saint-Michel de Bavière, du Saint-Sépulcre. Une branche de sa famille avait fait souche en Gascogne durant les guerres de religion.

M. le comte de Belcastel est également descendu dans la tombe. La *Revue de Toulouse*, toujours si attentive aux événements intéressants ou douloureux du Midi, a consacré à ce diplomate quelques lignes que nous prenons la liberté de lui emprunter :

« M. le baron de Belcastel, ministre de France à Weimar, qui vient de mourir dans cette ville, le 18 février, appartenait à Toulouse par sa naissance et ses liens de famille. Il était entré dans le corps diplomatique, il y a plus de trente ans, sous les auspices de son oncle, M. le comte d'Argout, ministre du roi Louis-Philippe, et y avait rempli successivement plusieurs postes importants. La nouvelle de sa mort a été vivement ressentie par LL. AA. le grand-duc et la grande-duchesse, qui se sont empressées de faire témoigner à la famille de Belcastel et au secrétaire de la légation de France la part toute particulière qu'elles prenaient à cette perte. Le baron de Stein, qui représentait aux obsèques le duc de Saxe, a dit que son auguste maître, en le chargeant de cette mission, « n'avait pas voulu seulement donner une preuve des sentiments qu'il professait pour le ministre de France, mais qu'il avait aussi saisi avec empressement l'occasion de rendre à l'Empereur un témoignage particulier de respect et de sympathie. » Le corps de M. de Belcastel a été transporté à Toulouse pour y être déposé dans le tombeau de sa famille. Le char funèbre, précédé d'un nombreux clergé, était escorté d'une double rangée de chasseurs à pied, et suivi des représentants de la famille du défunt, des autorités civiles et militaires, et d'un grand nombre d'amis. »

MISCELLANÉES

Le procès-verbal suivant a été lu dans la séance du 7 mars 1867 de l'Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse :

« M. Despeyrous annonce qu'on a constaté d'une manière irrécusable la maison où est né Fermat, dans la ville de Beaumont-de-Lomagne, et que le Conseil municipal a délibéré de faire apposer une plaque sur cette maison, en attendant l'érection d'une statue votée depuis longtemps. M. Bressins dit, à cette occasion, que M. le président Niel lui a assuré connaître un document dans lequel Fermat n'est pas jugé d'une manière avantageuse comme jurisconsulte.

» M. Astre lit, au nom de M. Jouglar, avoué, correspondant de Bouillac (Tarn-et-Garonne), une notice généalogique sur les princes qui ont gouverné Toulouse, depuis Raymond Pons jusqu'à Raymond de Saint-Gilles.

» Dans le mémoire, et au moyen d'un acte daté de 950, découvert aux archives du village de Mas-Grenier, M. Jouglar rectifie la filiation comtale. Après avoir discuté l'ordre des comtes tel qu'il a été proposé jusqu'ici par les historiens, M. Jouglar donne celui qu'il croit devoir adopter d'après le document par lui exhumé et produit. »

Puisque nous venons de dire un mot de l'Académie des inscriptions et belles-lettres de Toulouse, ne soyons pas oublieux envers la Société archéologique du Midi, siégeant dans la même ville. M. le Dr Desbarreaux-Bernard a plaidé victorieusement la cause d'une vieille gloire de la Cité Palladienne, attaquée par des critiques diverses. A la naissance de l'imprimerie, Toulouse s'était honorée en appelant dans son sein des artistes d'élite qui y fondèrent plusieurs établissements prospères. Les premiers ouvrages sortis de leurs presses étaient des travaux de goût que les bibliophiles recherchent aujourd'hui avec amour. Ces éditions ont été attribuées par quelques savants à Tolosa, de Guipuzcoa; mais M. le Dr Desbarreaux-Bernard n'a pas eu de peine à prouver le contraire. Ses premières investigations furent dirigées vers ce but de réparation et de réfutation. L'évidence des matériaux justificatifs, aujourd'hui mis en en ordre, a rendu sa thèse irrécusable. Il communiquait naguère à la Société archéologique du Midi son étude, qui a pour titre : *Catalogue raisonné des livres imprimés à Toulouse au quinzième siècle*. Sa méthode est assise sur des bases certaines. La bibliographie y est traitée, comme les sciences naturelles, par classifications qui simplifient la tâche du lecteur et s'imposent à sa croyance. En les appliquant aux incunables toulousains, M. Desbarreaux-Bernard a pu nous révéler les noms des imprimeurs qui, de 1476 à 1500, se sont substitués à la tâche pénible des écrivains ou copistes. La marque particulière de chacun d'eux est dans le papier et les caractères, qui sont distincts pour chaque individualité. La restauration de

M. Desbarreaux-Bernard est si complète, que l'auteur a pu fixer la place occupée par les anciens ateliers dans les vieux quartiers de Toulouse. Jean Paris, en 1479, demeurait *juxta pontem veterem*. Henri Mayer, de 1480 à 1490, composait des livres dans une maison située en face du couvent des Dames chanoinesses de Saint-Germain, édifice plus tard converti en prison.

L'activité fructueuse de la Société archéologique fait briguer ses siéges par tous les hommes distingués du Midi. Naguère, elle admettait dans son sein MM. Antoine du Bourg, Eugène Trutat, E. Cardaillac, le comte Victor Adhémar, Fernand Pagès et Louis de Montesquiou.

—

L'Imprimerie Impériale réédite, dans le format in-octavo, l'*Histoire du Droit dans les Pyrénées*, par M. Bascle de Lagrèze. C'est un honneur qui affirme les mérites de ce livre, dont la première édition est devenue rare.

—

Il est question de fonder à Arcachon un *aquarium* du genre de celui du boulevard Montmartre. L'emplacement est déjà désigné, et rien ne sera épargné pour doter ce nouvel établissement de toutes les splendeurs désirables. Puisse-t-il mieux réussir que celui ouvert sur le susdit boulevard par M. Duval, et ne pas offrir à ses nombreux visiteurs d'aussi nombreuses déceptions. Une chose nous rassure en ce qui concerne le projet d'Arcachon : c'est, que là, l'eau de mer, si nécessaire à l'existence de ses hôtes, ne fera pas défaut, et que le public n'aura point, sur le littoral de Gascogne, le triste spectacle d'animaux se débattant sous l'étreinte d'une lente asphyxie. Nos plus grands statisticiens ne parviendront jamais à fixer le nombre de sujets consommés depuis six mois par l'*aquarium* Duval. C'est effrayant : on compterait plutôt les grains de sable de la plage d'Arcachon ou les œufs de harengs absorbés en Europe depuis la mort de l'amiral Ruyter. Chaque jour, les agents de M. Duval, disséminés sur la côte, depuis Biarritz jusqu'à Calais, dévalisent nos pêcheurs avec une dextérité remarquable. Tout poisson pris dans l'eau et vivant leur

appartient. Tous doivent aller mourir dans les bassins de la maison Millaud, à la lueur du gaz, et sous les yeux de ces Parisiens sceptiques qui crurent si longtemps n'avoir à faire qu'à des aquatiques de carton-pâte. On ne fut désabusé de cette erreur que du jour où demoiselle Pieuvre fit éclater sa vitrine aux yeux des fanatiques de la pisciculture. Elle est morte depuis. Ne récriminons pas; ne cherchons pas non plus à savoir où passent les cadavres de tant de victimes. Contentons-nous d'affirmer que la terrible mortalité faite par l'*aquarium* Duval n'empêche pas les bouillons de celui-ci d'être très satisfaisants sous le rapport de la marée. D'ailleurs, tout cela ne regarde point le nouvel établissement que la Compagnie du Midi se propose de fonder. Son succès est certain; les constructions sont déjà commencées.

—

On annonce le mariage du duc Emmanuel de Crussol-d'Uzès, beau-frère de M. le vicomte Hector de Galard et du prince de Hunolstein, avec Mlle Anne de Mortemart.

—

La liberté de commerce de la boulangerie, contre laquelle on s'est tant récrié, commence à produire ses avantages. Une Société coopérative pour la fabrication du pain s'est formée à Auch; elle fournit du pain excellent à 5 c. par kilogramme au dessous du prix des boulangers. Il y a quelques jours à peine que cette Société fonctionne, et déjà plusieurs boulangers ont fait annoncer à son de trompe qu'ils fourniraient du pain même au dessous du prix de la Société.

—

Dans cette même ville d'Auch, le Conseil municipal vient de décider, à l'unanimité moins une voix, la suppression des octrois de la ville. Une commission est nommée dans le but d'aviser aux moyens de les remplacer par d'autres taxes.

—

Notre vieil ami Adolphe d'Assier, qui a publié dans la REVUE DES DEUX MONDES des *Études* si remarquables *sur la Société Brésilienne,* et dans la REVUE CONTEMPORAINE des travaux scientifiques sur les Pyrénées, a écrit spécialement pour la

Revue d'Aquitaine une série d'articles que nous commencerons prochainement.

Le numéro de mars de cette *Revue*, déjà composé, paraîtra dans le courant du présent mois.

MAISONS HISTORIQUES

DE GASCOGNE, GUIENNE, BÉARN, LANGUEDOC, PÉRIGORD

Par J. Noulens. — Deux vol. in-8° : 40 francs.

Entre les rares publications nobiliaires qui méritent pleine confiance, je crois devoir signaler celle qui a pour auteur M. J. Noulens, et pour titre : *Maisons historiques de Gascogne, Guienne, Béarn, Languedoc et Périgord.*

Cette œuvre diffère de toutes celles du genre par une étude approfondie de la société féodale et une notion intime des personnes qui la constituaient dans le Midi. Jusqu'ici, M. J. Noulens n'a traité que des races pour ainsi dire inédites dans les annales de la noblesse, telles que les du Bouzet, les du Cours, les de Saint-Gresse, les de Baulat. Ces généalogies, toutes dressées sur des documents tirés des fonds publics, peuvent, sur leur base d'authencité, braver toute critique. Les preuves, marquées avec une scrupuleuse précision, se pressent au bas des pages. Le style, presque toujours absent dans cet ordre de travaux, donne plus d'éclat à la vérité. Dans sa méthode, M. Noulens complète l'étude de la famille principale par des aperçus généalogiques sur les alliances. Le second volume des *Maisons historiques de Gascogne* contient des notices développées ou des résumés concernant les de Baulat, de Bordes, de Benque, de Bernède, de Bonne, de Carchet, de Courtray de Pradel, de Ferbeaux, de Ferragut, de Forgues, d'Hébrail, de Jussan, de La Fitte-Pelleport, de Lafontan, de La Roque-Bouillac, de La Valette, de Marcelier, de Gaujac, de Patau, de Paulo, de Rivière de Labatut, de Saint-Jean-de-Pointis, de Saint-Paul, de Sanguinède, de Savailhan, de Solminihac, de Thesan, de Vacqué, de Verduzan.

(*Bibliophile français* du 15 mars 1867.)

UN MARIAGE A AULUS-LES-BAINS

—

Parmi les distractions réservées aux touristes et aux malades qui visitent les thermes pyrénéens, il n'en est pas de plus piquantes, à mon avis, que celles qui ont trait aux mœurs et aux coutumes des habitants de ces hautes vallées. Malheureusement, ces rencontres deviennent de jour en jour plus rares, presque introuvables à l'heure qu'il est, autour des grandes stations de l'ouest; on ne peut guère les observer que dans les parties de la chaîne fermées, jusqu'ici, au contact des étrangers. Telles sont les hautes gorges du Couserans qui séparent les divers contre-forts du mont Vallier. Les vallons de Biros, de Bémale, d'Ustou, conservent encore, à différents degrés, quelques restes de ces populations antiques qui semblent rappeler l'ibère des anciens jours. C'est surtout à Aulus, ou plutôt à Aulus-les-Bains, comme on commence à dire aujourd'hui, qu'on peut étudier la physionomie du montagnard dans sa crudité primitive. On peut dire, sans exagération, que ce site est privilégié; car, outre le spectacle de ses mœurs pastorales et un paysage des plus pittoresques, on y rencontre des sources qui, méconnues naguère, sont, à l'heure qu'il est, les plus fréquentées des Pyrénées centrales. Nulle part, en effet, dans toute l'étendue de sa chaîne, on ne trouve des eaux aux propriétés aussi merveilleuses; nulle part on ne compte de guérisons aussi nombreuses de cas désespérés. Malgré l'affluence toujours croissante des malades, la génération actuelle n'a pas encore eu le temps de mettre ses habitudes à l'unisson de celles des gens de la plaine, et, pour peu qu'un étranger y prolonge son séjour, il ne peut manquer d'être témoin de quelque scène de la vie intime, empreinte de cette couleur locale si chère au véritable touriste. Les mariages, par exemple, rappellent au plus haut degré la solennité des temps antiques.

J'eus, l'an dernier, la bonne fortune d'assister à une de ces cérémonies. La fête dura trois jours, et, comme dans les trilogies æschyliennes, présenta trois phases distinctes. qu'on pouvait classer ainsi : la découverte, l'enlèvement. les réjouissances. La veille du jour fixé pour les noces, le fiancé (*le nobi*) réunit une demi-douzaine de jeunes gars à l'entrée de la nuit, et, après avoir vidé quelques verres pour se mettre en gaieté, s'achemina, avec ses camarades, vers la maison de *la nobio*, disposé à en faire l'assaut. Pour tout bon montagnard, l'épouse est une conquête qu'il doit enlever de vive force. Des cris de joie sauvage, des détonations d'armes à feu, des coups redoublés frappés à la porte de la future, annoncèrent au village que le premier acte du drame allait commencer. Aussitôt, touristes et malades d'accourir pêle-mêle avec les habitants du bourg, pour être témoins d'un spectacle si inattendu. Mais des bras non moins vigoureux que ceux du dehors, retranchés à l'intérieur, soutenaient le siége et faisaient pressentir que la place, je veux dire la jeune fille, n'était pas disposée à se rendre sans combat. L'huis, solidement verrouillé. résistait aux efforts des assaillants. En même temps, un dialogue des plus comiques, débité sur le rhythme pyrénéen, s'échangeait entre *le nobi* et les gens de l'intérieur.

Voici quelques échantillons de cette littérature pastorale :

« Qui frappe ainsi à ma porte? Réponds-moi, ô mon fidèle verrou !

— C'est ton fiancé qui t'apporte une bague en argent et une autre en fin velours.

— Tu es trop laid pour être mon amoureux; j'en ai refusé de plus beaux que toi.

— Pourquoi ne pas les prendre? Verrou d'enfer, ouvre-toi, ou je t'enfonce à coups de pied ! »

Ce chant, long et monotone comme une ballade du Romancero, reçoit cependant une certaine animation de la

joie bruyante des exécutants, des détonations de la mousqueterie et des coups redoublés qui ébranlent la porte. Le chœur envahissant fait le dénombrement des cadeaux que l'époux apporte à *la nobio* et des félicités conjugales qui l'attendent. Ceux du dedans font les dédaigneux, et on s'envoie des injures comme à la façon des héros de l'*Iliade*.

Chaque interpellation se termine par une apostrophe des plus touchantes, adressée au *bourrouilh* (verrou). Le *bourrouilh* se laisse enfin fléchir, la porte s'ouvre, et toute cette cohue de jeunes gens se précipite en avalanche dans la maison, comme pour la saccager. Il s'agit, en effet, de mettre la main sur *la nobio*, cachée dans quelque recoin. Tous les appartements, c'est à dire l'étable du rez-de-chaussée, la chambre au dessus de l'étable, et le grenier au dessus de la chambre, sont fouillés dans tous les sens. On cherche dans la litière des chèvres, dans la paillasse des lits, jusque sous les poutres de la toiture. Tout à coup des cris de joie retentissent; on a découvert une malade enfouie dans un lit : nul doute que ce ne soit la mariée. Tout le monde accourt; on fait descendre la prétendue malade de ses couvertures, on arrache les linges qui recouvrent sa figure, et on reconnaît une vieille du voisinage. Aussitôt les trépignements de joie de redoubler, et le sac de la maison de recommencer de plus belle. Plusieurs autres rencontres semblables à celle-ci égayèrent encore les assistants. Enfin, un jeune gars, avisant un sac de charbon dans le recoin le plus obscur du galetas, eut l'idée de le sonder, et, sentant une forme humaine, le chargea sur ses épaules et vint le déposer au milieu de la salle, pendant qu'un autre apportait une énorme botte de paille, tirée de la crèche des vaches. La botte ne recélait également qu'une vieille; mais *la nobio* se trouva dans le sac à charbon, et fut adjugée aussitôt à son ravisseur. Une décharge de mousqueterie annonça l'heureuse trouvaille aux gens du dehors, tandis que les invités se disposèrent à faire hon-

neur à un *media-noche* qui devait clore les fatigues de la journée et les émotions de la lutte.

Nous avons dit que pour le montagnard d'Aulus, le mariage est un drame aux proportions antiques, dont le prologue était la recherche de la jeune fille, et le second acte, l'enlèvement. *La nobio* retrouvée, il s'agissait de l'arracher à la maison paternelle, en prenant toutefois, chemin faisant, le laisser-passer du maire et du curé, de l'écharpe municipale et de l'étole sacerdotale. Si vous demandez au pâtre ce qu'il pense de cette double cérémonie, il vous répondra sans hésiter qu'il n'en voit qu'une de sérieuse : celle qui a pour accompagnement les cierges, les cloches et les autres pompes du culte ; l'autre n'est, à ses yeux, qu'une formalité vexatoire dont il se passerait volontiers, qui n'a qu'une seule chose de bon, c'est de ne pas l'obliger à ouvrir son escarcelle. Qu'on ne s'étonne pas trop de la naïveté de ces pauvres montagnards : la plupart de leurs conscrits ne savent pas encore lire !

Le lendemain, des détonations vinrent nous prévenir, comme la veille, que les acteurs étaient à leur poste. Les invités, reconnaissables à leurs habits de fête, allaient et venaient d'un époux chez l'autre, en attendant l'heure de la cérémonie. La toilette des femmes n'offrait rien de remarquable ; depuis quelques années, elles ont renoncé à leur costume national pour échapper sans doute aux regards curieux des étrangers qui visitent leur vallon. Mais les hommes, du moins les vieillards, moins accessibles aux exigences de la coquetterie, conservaient encore l'accoutrement du vieux pâtre pyrénéen, dans sa forme et sa raideur primitives : bonnet phrygien teint en violet, chapeau de feutre à larges bords par dessus le bonnet phrygien, veste et gilet de gros drap brun, ceinture rouge largement étalée, culottes courtes de même drap et de même nuance que la veste et le gilet, guêtres immenses fixées au dessous des genoux, à l'aide de jarretières bariolées et surplombant

d'énormes sabots taillés comme la proue d'un navire. Nous contemplions ces costumes étranges, ces hautes statures, l'air grave de ces personnages, lorsque, tout à coup, deux femmes sortant de chez la mariée viennent déposer, au milieu de la rue, deux chaises qu'elles recouvrent de serviettes blanches. Quelques instants après, nous voyons descendre le cortége de *la nobio*. Celle-ci, habillée comme ses compagnes, restait inaperçue pour nous, lorsqu'une cérémonie des plus bizarres vint nous la faire connaître. Se détachant du groupe, elle vint s'agenouiller devant l'autel qu'on venait d'improviser dans la rue. Aussitôt, tous les assistants se mirent en devoir de l'embrasser. Chaque invité défilait devant elle, se baissait pour lui donner l'accolade, et déposait un ou deux sous dans une assiette placée à côté de la mariée. Celle-ci se laissait faire tout en sanglotant de son mieux, car il faut que les pleurs soient réels et les larmes visibles, si l'on veut échapper aux réflexions des mauvaises langues, qui ne manquent pas de faire entendre des apostrophes de ce genre : *Oh la mandro! y tardo de disha l'oustal! a l'oueilh aouta sec qu'un caliou!* « Voyez donc cette coquine! comme il lui tarde de quitter la maison! elle a l'œil aussi sec qu'un charbon ardent! » Une femme qui, au moment de franchir le seuil de la maison paternelle, ne verserait pas de larmes au souvenir de ceux qu'elle va quitter, serait un monstre aux yeux de tout le village. Cette coutume, quelque bizarre qu'elle puisse paraître au premier abord, ne laisse pas que d'être touchante par le sentiment qui lui a donné naissance. Ces parents qui embrassent leur fille au moment de la séparation, ces voisins qui versent dans la sébile un petit pécule pour l'aider à commencer son ménage [1], ont comme un dernier reflet de la vie patriarcale

[1] Un de ces encouragements donnés aux jeunes filles, dans certaines localités de ces montagnes, est celui-ci : *Te daré un soou quan te maridés.* « Je te donnerai un sou le jour de tes noces. »

lorsque, la nation n'existant pas encore, la tribu étant à peine ébauchée, la société entière était, pour ainsi dire, concentrée dans la famille. Il va sans dire que les salves de mousqueterie n'avaient pas été oubliées dans ce moment solennel.

Les cérémonies de la rue, de la mairie et de l'église avaient pris toute la matinée ; le reste du jour fut consacré au festin. Quelles victuailles! Quels estomacs! On pourrait définir le paysan français un homme prêt à faire les honneurs d'un repas quelconque à toute heure du jour et de la nuit. Le montagnard pyrénéen semble la démonstration vivante de cette loi. Sobre comme un Bédouin, il passera une année entière avec du laitage, des pommes de terre et de la bouillie de seigle ou de maïs. L'eau est sa seule boisson. Il ne se donne le luxe du vin et de la boucherie qu'une fois l'an, le jour de la fête locale. *Pa, vi e car* (pain, vin et viande), tel est le menu de ce moment suprême, et le *nec plus ultrà* de ses joies gastronomiques. D'ordinaire, deux ou trois familles se réunissent la veille pour partager un veau. Pendant que les uns immolent la victime, et que les femmes préparent leurs marmites, les autres vont à la ville chercher quelques pintes de vin qu'ils emportent dans une peau de bouc. Le soir, on se met en appétit à l'aide des bas morceaux de la bête; les pièces substantielles, mises de côté pour le lendemain, sont cuites au four et servies par quartiers énormes. Chacun tire son couteau de sa poche, et en détache sa tranche. Un bidon muni d'un goulot étroit remplace les verres. Un convive éprouve-t-il le besoin de se désaltérer? il porte le liquide à la hauteur de sa bouche, incline la tête en arrière, savoure quelques instants le jet parabolique qui s'échappe du goulot, et passe le broc à son voisin, pendant que du revers de la main il essuie ses lèvres.

C'est donc une bonne fortune pour le montagnard que d'assister à une noce. Il sent qu'il a à se refaire de longs

mois d'abstinence, et il se traite en conséquence. Ce n'est plus un estomac mangeant à sa faim, c'est une outre qui approvisionne, c'est à dire qui engloutit. Aussi, tout vacarme avait cessé au dehors; la joie était silencieuse et contenue à l'intérieur; on ne voyait, dans la rue, que deux ou trois vieilles mendiantes qui, accroupies à côté de la porte des mariés, profitaient de la circonstance pour demander l'aumône aux passants. De petits bambins, l'œil fixé sur la fenêtre d'où s'échappait un vague bourdonnement, semblaient attendre impatiemment quelque chose. En effet, un des invités venait par intervalles décharger un vieux pistolet à silex, et la bande enfantine de disparaître aussitôt comme une couvée de poussins effarouchés Ces armes, qu'on croirait tirées de quelque musée du moyen-âge, ne sont pas sans danger, et trop souvent le canon, dévoré par la rouille, éclate entre les mains de l'imprudent.

Inutile d'ajouter que les danses succédèrent aux libations, mais les têtes alourdies ne pouvaient donner aux jambes le rhythme convenable. Il fallait une nuit de repos pour permettre à l'estomac de rentrer dans ses limites naturelles et aux membres de reprendre leur souplesse. On songea donc à se retirer et à remettre au lendemain ce qu'on n'avait pu exécuter la veille. Toutefois, une journée si bien commencée ne pouvait se terminer sans quelque cérémonie aussi bizarre que celle de la matinée. En effet, comme les époux venaient d'entrer dans le lit nuptial, un loustic vint leur apporter, dans une énorme terrine, une soupe confectionnée à leur intention. C'était une espèce de breuvage dont l'ail et le poivre formaient, à la fois, le fond et l'assaisonnement. Quelques couplets appropriés à la circonstance et sortant, comme par soubresauts, de voix avinées, servaient d'épithalame et devaient, par leurs crudités joyeuses, mettre les esprits du jeune couple à l'unisson de la potion héroïque qu'on leur présentait. La nature

et la dose du condiment laissaient assez deviner tout ce qu'il y a de sauvagerie réaliste dans cette coutume.

Le jour suivant, les fumées de la veille s'étant dissipées, les esprits étaient plus alertes; la joie devint plus expansive. Ce fut, à proprement parler, le jour des réjouissances, c'est à dire, de cette joie folle qui, à de certains moments, s'empare du montagnard. La chambre des mariés se trouvant trop petite, ou trop embarrassée, pour qu'on pût s'ébattre à l'aise, on vint danser dans la salle d'une auberge. C'est là que nous pûmes nous rendre compte de la façon dont les pâtres d'Aulus comprennent les ébats chorégraphiques. Trois polissons, dont le plus âgé n'avait pas plus d'une quinzaine d'années, s'étaient chargés de la musique. Le chef d'orchestre, orné d'une houlette, marquait la mesure sur les planches du parquet avec un entrain qui enlevait les jambes des danseurs. En même temps, les trois exécutants se livraient à un assaut de *larira* des plus extravagants. Les danses, qui avaient débuté par une bourrée circulaire, dans laquelle chaque couple tournoyait sans cesse en pirouettant sur lui-même, offraient par intervalles des effets de gigue impossibles à dépeindre. Les chaussures donnaient au spectacle une physionomie toute particulière. Bien que nous fussions en pleine canicule, beaucoup d'invités, conservant le costume traditionnel, étaient en sabots. Ne se trouvant pas assez dégagés pour donner à leurs mouvements l'ampleur nécessaire, quelques-uns les quittèrent et se trouvèrent nu-pieds. Les plus élégants portaient, en guise d'escarpins, de gros souliers ferrés, comme on en voit encore parmi les rouliers du Limousin. Les clous qui se détachaient des semelles, à la suite des entrechats homériques de nos danseurs, ne gênaient nullement les évolutions de ceux qui n'avaient plus que leur épiderme pour chaussure. Leurs pieds étaient trop façonnés aux chemins caillouteux de la montagne pour s'étonner de si peu. Il y avait cependant de quoi

faire réfléchir tout autre qu'un pâtre pyrénéen. Le lendemain, on s'aperçut, en effet, que le parquet était couvert de ferraille. L'aubergiste la ramassait par pelletées.

Ce bal permit à la plupart des curieux de contempler à leur aise les traits de *la nobio*. Je dis la plupart des curieux, car j'en vis plusieurs obligés de quitter la salle, ne pouvant résister plus longtemps à l'atmosphère de poussière que soulevaient les danseurs, au tintamarre de l'orchestre, des sabots et des souliers ferrés, et surtout à certaines émanations de petit-lait aigre, qui s'exhalaient des habits de tous ces montagnards. La *nobio* était une grande paysanne, aux allures un peu gauches. Ses traits, fortement accentués, accusaient l'âge mûr; elle touchait, en effet, à la trentaine. Comme je témoignais mon étonnement, j'appris que les filles de la montagne ne se mariaient guère qu'aux dernières limites de la jeunesse. Les difficultés de la vie dans ces contrées où l'hiver est si long et le vallon si étroit expliquent suffisamment ces retards, probablement involontaires. En revanche, cette maternité tardive contribue, autant que l'air pur de ces gorges, à entretenir une population saine et robuste. Ici, point de ces enfants à mine chétive et souffreteuse qu'on rencontre si fréquemment dans les villes, où les parents marient souvent leurs filles avant qu'elles aient atteint l'âge nubile. Les familles sont, en outre, très nombreuses, comme chez toutes les fortes races; il n'est pas rare de rencontrer sept ou huit enfants dans une maison.

L'attachement que ces femmes portent à leur mari rappelle les traditions patriarcales des temps antiques. Il suffit, pour s'en convaincre, d'être témoin du deuil d'une veuve. Le deuil dure des années; on peut dire, sans exagération, qu'il est interminable. Chaque dimanche, à la sortie des offices, visite au cimetière, non pour y déposer froidement une fleur, ou marmotter une prière, mais pour y renouveler chaque fois les scènes de lamentation qui se

produisent aux funérailles. Les larmes coulent aussi sincères, aussi abondantes que le premier jour. L'idée seule de convoler à de secondes noces leur semble un sacrilége à la mémoire du mort. Je me promenais un jour sous les grands ormes qui bordent le cimetière d'Aulus, lorsque je fus distrait par la voix d'une femme qui se lamentait. Au milieu de ses exclamations et de ses sanglots, je recueillis les phrases suivantes : « Mon pauvre Pierre! *O l'meou Pierrou!* on t'a dit sans doute que j'allais me remarier : ne crois pas un mot de tout cela. Ce sont les mauvaises langues qui veulent me brouiller avec toi. Moi! me remarier et oublier mon pauvre *Pierrou!* Comment as-tu pu croire à ces mensonges! » Et ainsi de suite, jusqu'à ce qu'elle tombât épuisée de fatigue. J'appris plus tard que cette pauvre folle était veuve depuis plusieurs années. Les drames indiens, si riches en exemples de fidélité conjugale, n'offrent pas de scène plus pathétique que celle-là.

Ces mœurs primitives, dont on trouve encore des traces dans quelques autres vallées du haut Couserans, ne seront bientôt plus qu'un souvenir pour les habitants d'Aulus. Déjà le costume a subi de notables modifications ; on ne le rencontre intact que chez quelques vieux patriarches du haut du bourg. Les habitations, jadis de simples granges recouvertes de chaume, dans lesquelles la fumée n'avait d'autre échappatoire que la porte et les lézardes de la toiture, commencent à se recouvrir d'ardoises et à montrer des cheminées. Quelque arriéré que soit un village, il ne se laisse pas coudoyer chaque année par des milliers de visiteurs, sans rougir à la longue de ses vieilles défroques. Que les touristes se hâtent donc s'ils veulent contempler à leur déclin ces curieuses physionomies de pâtres. Encore une génération, et Aulus-les-Bains ne sera plus, comme Bigorre, Luchon et Cauterets, qu'une succursale de Toulouse et de Bordeaux.

Adolphe d'Assier.

Château de Bouges (Indre), mars 1867.

UN AVOCAT BÉARNAIS

—

EXTRAIT D'UNE CONFÉRENCE FAITE A LA MAIRIE DE PAU

LE 14 FÉVRIER 1867

par M. V. Lespy, Professeur au Lycée impérial, Officier de l'instruction publique.

—

Mesdames, Messieurs,

Il y a cinquante-trois ans, la ville de Pau avait pour maire M. de Bordenave.

Dans un de ces moments difficiles, où malheureusement un trop grand nombre d'hommes, par faiblesse ou par calcul, se laissent aller à de coupables défaillances, M. de Bordenave sut rester fidèle, et se distingua par son courage civil (1).

On a dit que, pour l'enseignement de tous, il ne fallait jamais, quand elle se présentait, laisser échapper l'occasion de rappeler un bon exemple.

J'ai donc considéré comme un devoir de ne pas oublier ce maire plein de fermeté, qui portait le nom et qui était de la famille de l'avocat béarnais dont je viens vous entretenir.

Je me suis proposé de dire aujourd'hui comment plaidait, au commencement du dix-septième siècle, Me Arnaud de Bordenave.

Après avoir exercé pendant quelques années la profession d'avocat au Parlement de Navarre, Arnaud de Bordenave y devint conseiller du Roy, maître ordinaire en la Chambre des Comptes.

On voudrait pouvoir affirmer qu'il dut cette magistrature à son mérite seul. Mais il vient quelques doutes à ce

(1) *Documents sur le département des Basses-Pyrénées.* — Pau, Vignancour, 1850.

sujet, quand on lit dans les *Remarques* (1) sur les registres de la Chambre des Comptes :

« Le 12 juillet 1628, le sieur de Bordenave, avocat, fut reçu en un office de Maître des Comptes, sur la résignation à lui faite par le sieur de Bellefleur, qui avait promis de le lui résigner lors du mariage contracté entre le résignataire — Me Arnaud de Bordenave — et la nièce dudit de Bellefleur; de quoi mention expresse est faite en l'acte de résignation. »

La nièce de M. le conseiller de Bellefleur avait un nom moins frais que celui de son oncle : elle s'appelait Mlle de La Rossie, nom vulgaire, que relevait, sans le rafraîchir, l'antique et majestueux prénom d'Olympe.

Qu'il me soit aussi permis de le dire en passant : — Cet office résigné à l'occasion, et peut-être pour la conclusion de ce mariage, fait penser à ce qui se passe de nos jours..... Et ce n'est pas ici le cas de s'écrier : — « Que les temps sont changés! » — Aujourd'hui, comme alors, on substitue un office, ou, ce qui est à peu près la même chose, une place à une dot..... Et de nos jours, comme sans doute alors, le calcul parfait, sinon le plus grand bonheur, c'est d'avoir et la dot et la place.

Lorsqu'il était conseiller du Roy, Arnaud de Bordenave fit imprimer quelques-uns de ses plaidoyers, dont le premier porte la date de 1625. Dans une épître dédicatoire à Mgr Seguier, chancelier de France, il nous apprend que ses discours sont les premiers qui aient été prononcés en français, devant le Parlement de Navarre, récemment établi par Louis XIII à la place de la Compagnie politique et judiciaire qui s'appelait « le Conseil souverain du pays de Béarn. » A ce titre, ils nous seraient précieux, si nous voulions en faire une étude au point de vue de la langue; mais ce n'est point là ce qui nous a occupé.

(1) Biblioth. de M. le baron de Laussat.

En érigeant notre Conseil en Parlement, Louis XIII avait ordonné que la justice y serait demandée et rendue en français.

Par cet édit, ce prince, s'inspirant des sentiments de son père, continuait, dans une certaine mesure, l'œuvre éminemment nationale de Henri IV. C'était un acte qui s'ajoutait à beaucoup d'autres actes d'une excellente politique intérieure, par lesquels le *Béarnais* s'était efforcé, non de réaliser — ceci devait être l'ouvrage du temps, — mais de préparer l'unité de la France, cette puissante unité qui a fait notre force et notre gloire. L'édit de Louis XIII signifiait : « Soyons tous de même lèvre, pour être tous de même cœur. »

Plus légiste que politique, Arnaud de Bordenave ne le comprit pas ainsi. Ne voyant en cela qu'un moyen de rendre plus facile l'administration de la justice, il s'attache peu à faire ressortir les autres avantages qui devaient résulter de l'édit de Louis XIII. Il vante le français, uniquement parce que ce langage est celui du Roi; notre avocat se montre ainsi parfait courtisan, et c'est ce qui l'empêche de trouver quelques mots d'éloge pour cette langue dont s'étaient naguère servis, avec gloire pour eux et profit pour tous, Amyot, Montaigne, et les auteurs de la Satire Ménippée. Au lieu de nous parler des mérites déjà bien établis du français, de la nécessité de le propager, de l'heureuse influence qu'il ne peut manquer d'exercer, Arnaud de Bordenave aime mieux, prenant les choses de plus haut, nous rappeler ce qui amena « la confusion des langues; » il remonte jusqu'à la « tour de Babel, » où personne ne s'entendait, à propos d'un édit qui devait mettre le Béarn à même de s'entendre avec le reste de la France.

Le français dont notre avocat se servait depuis peu, n'avait pu lui faire complètement oublier le béarnais. Expliquons nous : je ne veux pas dire qu'en voyant com-

ment il écrit en français, on remarque qu'il devait être très fort en patois..... non ; et ce n'est pas à lui qu'il faudrait appliquer le dernier mot de l'anecdote suivante :

« Un avocat s'identifiant avec son client, comme on le » fait d'ordinaire au Barreau, avait répété plus d'une fois : » — Nous sommes innocents, nous sommes innocents! » Son contradicteur était impatienté. Blessé déjà de quel- » ques uns de ces traits que l'on se décoche..... entre con- » frères, et d'autant plus mordant qu'il était moins pourvu » peut-être de bonnes raisons, il s'écria dans la réplique : » — Vous êtes innocents, vous êtes innocents! C'est ce » que nous allons examiner pour votre client ; quant à » vous, je suis forcé de vous dire que vous ne l'êtes guère : » on vous surprend toujours en flagrant délit contre le » bon usage de la langue. »

Ce n'est pas ce que nous voyons dans les plaidoiries de Me Arnaud de Bordenave, eu égard au temps où il les écrivait. A propos de béarnais, on ne rencontre dans son livre — et c'est ce que je voulais signaler, — on n'y rencontre, au milieu de l'épître dédicatoire, qu'une appréciation sans doute exagérée de sa langue du berceau, comme il l'appelle.

Avant l'établissement de notre Cour Souveraine, « le Béarn, dit-il, ne connaissait d'autre langue que celle du pays; c'était en cette langue que tous actes étaient conçus dans notre Conseil, c'était en cette langue que l'on demandait et rendait justice. L'usage, au reste, qui en était si universel, l'avait tellement polie et cultivée, surtout dans le Palais, que j'ose dire avec liberté qu'après la langue purement française, il n'y a aucun d'entre tous les autres idiomes du royaume qui lui fût comparable en la propriété des termes très significatifs, en la brièveté de la phrase, en la bonté de l'accent, et en plusieurs autres agréments qui peuvent donner de l'estime à un langage. »

Ici, par l'un des procédés qui lui sont familiers dans ses développements, notre avocat nous déplace d'une brusque façon. Nous étions tout à l'heure avec lui dans la tour de Babel; nous en sommes descendus pour rentrer en Béarn. Un mot lui suffit pour nous transporter du pays de Béarn dans celui des Étrusques..... Il exprime en ces termes l'attachement qu'il avait pour le langage béarnais : — « Nous étions si fort attachés par affection à notre langue, que la seule pensée de l'abolir ou changer en était odieuse. Elle l'était à ce point, qu'assurément toute proposition tendante au changement nous eût, avant l'ordre du Roi, trouvés autant ou plus inflexibles que ce dernier roi des peuples d'Étrurie subjugué par les Romains, lequel se soumit d'un franc courage à toutes les autres dures conditions qu'il plut à ses victorieux de lui imposer, sans avoir pu cependant être jamais persuadé de recevoir leur langue, tant est naturelle et tenace cette grande inclination et jalousie des hommes pour la langue de leur pays. »

Quand on examine les plaidoyers de Me Arnaud de Bordenave, ce qui frappe d'abord, Messieurs, c'est que l'éloquence, la véritable éloquence, lui manquait; on doit reconnaître qu'il avait beaucoup de savoir, des connaissances très variées; mais il faut constater qu'il n'en faisait pas toujours un bon usage, et surtout qu'il était..... maître dans l'art de s'exprimer longuement.

J'ignore si l'avocat béarnais se faisait remarquer par la prestance du corps et la grâce du maintien, par l'élégance séduisante, ou, selon les circonstances, par l'irrésistible impétuosité des mouvements.

Aimait-on à l'entendre pour le charme de sa voix, qu'aurait toujours accompagnée fort à propos un geste plein de distinction?

Lorsqu'il plaidait, sa robe avait-elle ce désordre qui serait un effet de l'art, ou cet heureux arrangement qu'il

faudrait appeler coquetterie, s'il ne s'agissait d'un homme exerçant la profession où Patru s'est fait un nom?

En un mot, notre avocat se distinguait-il par ces quali- extérieures qui, jointes à la mémoire, constituent dans l'orateur ce que l'on nomme l'action..... l'action qui, sans être toute l'éloquence, comme on l'a prétendu, y contribue cependant pour une si grande part, que l'on a vu beaucoup d'orateurs, à la tribune, dans la chaire et au barreau, ne devoir qu'à elle le plus net de leurs succès?

Je le répète : je ne sais si, par ces avantages que je viens d'énumérer, l'avocat béarnais s'était acquis une réputation; j'ignore si par eux il se faisait écouter avec plaisir. De tout cela, je ne puis rien dire : sa parole écrite, la seule chose qui nous reste de lui [1], n'a pu rien m'apprendre à ce sujet.

Quoi qu'il en soit, il est permis d'affirmer qu'il ne déplaisait point en étalant les longueurs, plus savantes que judicieuses, dont nous trouvons ses plaidoiries surchargées. Ces longueurs nous offusquent aujourd'hui; mais elles n'étaient point choquantes pour ceux devant qui elles se produisaient : elles étaient dans le goût général du temps, à Paris tout comme au Parlement de Navarre. Sans formuler la moindre critique, mais uniquement pour constater un fait, je le veux croire, on donnait alors aux avocats le nom d'*orateurs de sept heures.*

En vain Montaigne avait écrit, quelques années auparavant :

« Ceux qui se meslent de vacations lettrées, ou de char-
» ges qui despendent des lettres, souvent mettent en
» avant des choses qui d'elles-mêmes, et en leur lieu, se-
» raient bonnes; mais ils s'en servent *sans discrétion*,
» faisants honneur à leur mémoire aux despens de leur en-
» tendement, et faisants honneur à Cicéron, à Galien, à

[1] *Plaidoyers de Me Arnaud de Bordenave.* — Paris, François Targa, 1641.

» Ulpien, à Saint-Jérosme, pour se rendre eulx *ridicules.* »

Tout ce qu'il y avait de sensé, de très juste, dans ce passage des *Essais*, on ne l'aperçut, pour se corriger, que bien longtemps après Montaigne. L'abus du *savantisme*, permettez-moi ce terme, cet abus qui était fort à la mode au Barreau, ne cessa que lorsque Racine s'étant fait un jour, dans les *Plaideurs*, l'émule de Molière, l'eut livré aux risées du public, sur cette scène où le grand comique s'était joué des *Précieuses ridicules*, et devait se moquer des *Femmes savantes.*

Me Arnaud de Bordenave au Parlement de Navarre, et ses confrères partout, plaidaient en grand, selon la manière que nous indiquent en raccourci *Petit-Jean* et l'*Intimé.* Ces avocats voyaient « les étoiles fixes, les astres errants, la fortunes des Césars, le soleil, la lune, etc., etc., » et quand ils avaient tout vu..... il leur restait encore beaucoup de choses à voir.

Ainsi, dans les premières années du dix-septième siècle, il était d'usage de « mettre en avant, » à tout propos, dans les plaidoiries, des choses qui, par l'emploi qu'on en faisait « sans aucune discrétion, » perdaient toute leur bonté. Il semble qu'en ce temps-là, le meilleur avocat devait être celui qui avait le plus d'intempérance de savoir. Cette intempérance provenait de l'érudition qu'une culture excessive du grec et du latin au seizième siècle avait entassée dans les esprits. On savait, mais on ne discernait pas... Et, chose digne de remarque... les avocats, pour s'étendre outre mesure dans leurs plaidoyers, empruntaient beaucoup moins au *Droit* qu'aux *Lettres.* Les Pandectes et le Digeste étaient mis à contribution moins souvent que les poëmes d'Homère et les discours de Cicéron; on prenait dans Hérodote et dans Virgile plus de textes que dans Barthole et dans Cujas.

L'étalage de l'érudition déplacée, la manie des citations accumulées hors de propos, le charlatanisme des autori-

tés alléguées au hasard, l'affectation d'agrandir les petites choses, la recherche puérile de tous les détails qu'on veut également faire valoir, et de toutes les circonstances qu'on veut également aggraver, et surtout et partout l'incroyable profusion de mots inutiles, qui n'avaient pas toujours un sens précis, telle était, d'autres l'ont déjà dit, la rhétorique du Palais au commencement du dix-septième siècle.

Me Arnaud de Bordenave en avait fait une étude approfondie, et il la pratiquait avec une exactitude aussi rigoureuse que démesurée. C'est ce que nous allons montrer dans l'analyse suivante d'un de ses plaidoyers.

V. Lespy.

(La fin au prochain numéro.)

SAINT-JEAN-DE-BLAGNAC

DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE

ÉTUDE HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE

SUIVIE D'UNE

GÉNÉALOGIE DE LA FAMILLE DE SOLMINIHAC

—

Une ancienne inimitié existait entre ces deux familles du Temple et Roy; mais elle ne s'était manifestée qu'en de simples querelles entre propriétaires et voisins. Ainsi, le 28 mai 1612, Blaise Roy et sa femme avaient lâché un troupeau de dindes dans les blés de Jean du Temple et de son gendre, Jean de Solminihac; un des serviteurs de ces derniers voulut aller les chasser; il fut rossé. Le beau-père et le gendre volèrent à son secours; mais Roy, sa femme et ses domestiques, les injurièrent et leur donnèrent des coups. Plainte fut portée; la haine s'envenima et passa d'une génération à l'autre.

En 1662, la fausse monnaie circulait à Saint-Jean-de-Blagnac; on se disait, à l'oreille, que le domaine retiré de Courtebotte était le lieu de fabrication; mais personne n'osait en accuser ouvertement les habitants, dont on connaissait le courage et la résolution. Enfin, Jean-François de Solminihac, seigneur de Fargues, fils de Jean de Solminihac, gendre de Jean du Temple, les dénonça. A la requête du procureur du roi, Sébastien Déserret, prévôt et vice-sénéchal de Libourne, donna l'ordre d'arrêter Pierre Roy, dit Roques, Bertrand Roy, écolier, son fils, de les conduire dans les prisons les plus rapprochées du lieu de la capture, et d'assigner Pierre Roy père et Françoise Meynard, sa femme, à comparaître devant lui. Jean Roy,

(1) Voir le numéro de janvier-février 1867, page 332.

Pierre Roy, son fils, Hélies Brun, son gendre, et un nommé Jean Gassies, étaient aussi accusés.

Quelques-uns d'entre eux furent pris, d'autres parvinrent à se soustraire à la recherche des agents chargés de les arrêter. Roy père fut mis à la question ordinaire et extraordinaire; Pierre Roy, Brun et Gassies furent condamnés à mort par défaut. Peu après, Roy père s'était évadé, et l'on n'avait pas essayé de le reprendre. Il se vantait d'avoir des intelligences dans la prison; son fils, Gassies et Brun, se prétendaient justifiés du crime dont on les accusait, et se vantaient, de leur côté, d'avoir tant de facilités, qu'ils s'étaient fait écrouer sur le registre de la prison, sans y être enfermés. Ézéchiel de Solminihac, seigneur de Chaune et frère de Jean, voyant que personne ne se portait pour partie instigante, et que, cependant, « le crime de » fausse monnaie est un crime de lèse-majesté qui touche » directement à la sacrée personne du roi, » se crut obligé, surtout à cause de la jactance des accusés, peut-être aussi parce qu'il conservait une dent contre eux, d'intervenir. Il envoya une sommation à Gabriel Aubieu, geôlier des prisons, lui enjoignant de dire si les choses s'étaient passées ainsi que le prétendaient les membres de la famille Roy. Le geôlier répondit que, depuis l'évasion, il n'avait pas revu les Roy et qu'ils ne s'étaient pas représentés.

L'affaire dut en rester là; mais les Roy résolurent d'en tirer une vengeance éclatante.

Le 13 avril 1664, à une heure après-midi, Bertrand de Gombaud, écuyer, sieur du Brezilh, conseiller du roi, prévôt des maréchaux de France, chevalier du guet et lieutenant criminel de robe courte de la maréchaussée de Libourne, vit entrer chez lui Jean Guitard, valet d'Antoine de Solminihac, sieur de Borie. Cet homme lui raconta qu'un assassinat venait d'être commis, dans la paroisse de Saint-Jean-de-Blagnac, sur le sieur de Chaune et sur

quelques-uns de ses parents et amis, qui étaient venus lui faire visite dans sa maison de La Motte.

Sur le rapport de ce valet, qui lui remit en même temps une lettre d'Antoinette du Mirat, femme d'Ézéchiel de Solminihac, Gombaud se rendit à Saint-Jean, traversa la Dordogne en face de La Motte, et fut conduit par Jean de Solminihac près des lits où gisaient Ézéchiel et Antoine de Solminihac, ses frères, et Pierre de Ligardes, écuyer, sieur de Montlezun. Il lui raconta que, vers dix heures du matin, il s'était rendu au bourg de Saint-Jean, pour entendre la messe, en compagnie d'André de La Plasse, sieur de Borderie, de Pierre de La Combe de Ros, sieur du Pin, de Jean de La Combe de Ros, sieur du Sailhan, de Pierre de Ligardes, sieur de Montlezun, et de ses deux frères, Antoine de Solminihac, sieur de La Borie, et Ézéchiel de Solminihac, sieur de La Motte de Chaune. En attendant le commencement de l'office, ils étaient montés dans une galerie, au sommet d'une maison appartenant au sieur Destrilles, chirurgien [1]; à peine arrivés, ils virent apparaître Roques, fils de Cadet Roy; Pouliot, fils de Roy de Courtebotte, et deux inconnus, tous armés d'épées et de pistolets. Ceux-ci, parvenus près de la maison de Destrilles, commencèrent par injurier M. de Solminihac et ceux qui étaient avec lui; puis, mettant le pistolet à la main, ils lâchèrent leur coup sur eux, ce qui força ceux qui n'étaient pas blessés à descendre au plus vite : quand ils furent dans la rue, ils rencontrèrent Cadet Roy, qui sortait de chez lui, accompagné de Hugues Roy, son fils, de Jean Roy et de deux autres hommes, tous armés de fusils. Ces hommes tirèrent également sur la société du sieur de Chaune; en outre, trois fusiliers qui étaient aux fenêtres de la veuve de Champeau, et parmi lesquels se trouvait Pierre Roy, gendre de cette femme,

(1) Cette galerie, ou du moins une galerie, existe encore à la même place.

se mirent aussi de la partie. En tout, douze hommes.

Dans ce guet-apens [1], le sieur de Chaune fut grièvement blessé à une main et au visage; le sieur de Montlezun, au visage; le sieur de La Borie, au bras droit et à la tête. Cette dernière blessure était mortelle, au dire des médecins.

Un peu avant l'action, les sieurs de Fargues, du Pin et du Sailhan étaient descendus; de sorte qu'il y eut une mêlée, et que, là, un des personnages qui accompagnaient Roques et Poudiot fut tué d'un coup de fusil.

Après avoir reçu de la bouche de Jean de Solminihac tous ces renseignements, le sieur de Gombaud se transporta sur le lieu de l'action, ordonna la levée du corps de l'homme mort, que personne ne reconnut, et procéda à une enquête contre les sieurs Roy et les cinq inconnus qui étaient avec eux. En fin de compte, il ordonna de s'emparer des assassins et de faire enterrer le mort.

Le procès qui suivit cette affaire traîna en longueur; on peut en attribuer la cause, soit à la négligence de la justice, soit à la puissance ou à l'audace de la famille et des amis des assassins. Les Solminihac tenaient peut-être aussi à se la rendre eux-mêmes. Ils étaient nombreux, avaient beaucoup d'amis; cette petite guerre ne déplaisait, sans doute, ni aux uns ni aux autres. Peut-être aussi l'affaire ne s'était pas passée exactement comme l'avait racontée Jean de Solminihac au lieutenant criminel de Libourne. Il pouvait y avoir eu provocation de la part de ceux qui avaient été battus, et la justice, impuissante à mettre la paix entre les parties, espérait qu'elle se ferait par lassitude de la guerre. Peu de temps après l'affaire du bourg de Saint-Jean, peut-être même avant, les familles

(1) La position de la galerie, bien en face du chemin de Courtebotte, la nombreuse société armée du sieur de Chaune, et la réunion de toute la famille Roy, assistée de gens qu'on disait inconnus, me portent à croire que c'était plutôt un rendez-vous.

ennemies avaient fait une razzia réciproque des mules et des chevaux qui se trouvaient sur leurs propriétés. Ces petites excursions ne s'étaient probablement pas passées sans horions donnés et reçus; cependant les deux parties s'entendirent à ce sujet, et passèrent, à l'amiable, le 5 juillet 1664, une transaction qui eut pour témoins Antoine de Cazenove, sieur de l'Eyrisson, et Jacques de Coiffard, sieur de Mazerolles.

Ce qui porterait à croire qu'il y avait des torts des deux côtés, c'est la cession que firent les Roy à Symphorien de Mellet, sieur de Laubesc, habitant alors dans la paroisse de Ruch, des droits qu'ils avaient sur les Solminihac et les personnes qui étaient avec lui chez Destrilles, le jour de la bataille, en conséquence du procès civil et criminel élevés entre eux à l'ordinaire de Rauzan, par autorité du vice-sénéchal de Libourne.

Le sieur de Mellet se chargeait de faire les poursuites qu'il jugerait convenables. Des plaintes avaient donc été portées par les deux parties.

Dix ans après, le procès n'était pas encore terminé, et Ézéchiel de Solminihac, qui était détenu prisonnier à la Conciergerie (1), obtint, au mois d'août 1674, des lettres de chancellerie, pour pouvoir recommencer les poursuites contre les Roy. On ne dit pas pourquoi ces poursuites avaient cessé.

Le résultat du procès reste encore inconnu. A la longue, les haines se calmèrent, et, au dix-huitième siècle, trois frères de la famille du Roy épousèrent trois sœurs de la famille de Solminihac (2). Ces unions ne paraissent pas avoir été heureuses; mais on n'était plus au temps des escarmouches à main armée.

(1) Les pièces que j'ai eues entre les mains ne disent pas quel était le motif de l'emprisonnement d'Ézéchiel; mais la nature de quelques-unes d'entre elles fait supposer que c'était pour dettes.

(2) Voir la *Généalogie de Solminihac*.

V

Comme il m'arrivera souvent de parler, dans la suite, de l'église de Saint-Jean-de-Blagnac, je crois qu'il est bon d'en donner maintenant la description.

Elle occupe, sur la rive droite de la Dordogne, l'extrémité d'un plateau qui domine la rivière et qui est lui-même dominé, à l'est, par des coteaux assez élevés. Une partie du bourg monte en amphithéâtre entre la Dordogne et l'église, qui est bâtie au sommet d'une motte, à côté de l'emplacement de l'ancienne maison noble de Laubesc, et sur le point culminant du bourg.

L'église se compose d'une seule nef fort large à chevet droit, et lambrissée (1). Elle a été bâtie au onzième siècle; mais elle a éprouvé tant de réparations et de remaniements, qu'il reste fort peu de chose de cette époque. Alors, les façades latérales étaient soutenues par des contre-forts très peu saillants; ils ont été presque tous remplacés par de très gros contre-forts, surtout au nord, et percés par des fenêtres étroites, dont le cintre est taillé dans une seule pierre; ces ouvertures répandaient dans l'édifice un jour avare, malgré leur fort évasement intérieur.

Les pierres, provenant des ruines des monuments gallo-romains, qui couvraient le plateau où est bâti le bourg de Saint-Jean, ont servi à élever le mur de cette primitive église; on y a employé, fort probablement sans les tailler, les pierres du petit appareil carré, du petit appareil allongé, de l'appareil moyen, et des pierres longues et plates comme des briques. Tous ces modes de construction, mélangés sans soin, sont, je crois, du même temps.

(1) Il existe, dans le département de la Gironde, plusieurs églises dont les nefs sont d'une largeur exceptionnelle, et qui pourraient sans inconvénient être divisées en trois nefs; ce sont, entre autres, l'église qui nous occupe et celles de Quinsac et de Saint-Caprais-de-Haux. Elles ne peuvent pas avoir été voûtées.

Au quinzième siècle, voulant éclairer l'autel, on ouvrit sur chacun des flancs nord et sud, et près du chevet, une grande fenêtre flamboyante ; on pratiqua la semblable au milieu du chevet, qui fut alors entièrement reconstruit. Plus tard, on mura cette dernière fenêtre pour établir un retable qui tient tout le fond de l'église. Les angles du chevet sont empâtés par de gros contre-forts, surmontés d'échauguettes percées d'embrasures pour armes à feu.

La façade occidentale a été entièrement refaite et fortifiée, au commencement du dix-septième siècle. Elle est divisée en trois zones verticales par deux contre-forts très saillants, réunis à leur sommet par un arc presque en plein cintre. Des dalles qui s'appuient, par un bout, sur cet arc, et s'enfoncent, par l'autre bout, dans le mur de façade, servent de sol à un réduit où l'on avait ménagé un orifice inférieur, pour servir d'assommoir et protéger la porte. Des consoles, établies au dessus de cette espèce de porche, avaient permis d'agrandir la chambre et servaient, en même temps, de moucharabys. Cet arc et la chambre qu'il supporte sont plus modernes que les contre-forts et remplacent une bretèche plus ancienne; on voit, en effet, sur le mur de façade, juste à la hauteur de la retombée de l'arc, des corbeaux qui servaient à soutenir le plancher de cet ancien système de défense, établi plus bas que le dallage. On remarque en outre, aux angles de la façade, des reprises qui prouvent que cette fortification en pierre et les échauguettes des angles sont d'une époque plus récente que la construction de la façade.

La porte s'ouvre entre les deux contre-forts, sous une suite d'archivoltes ogivales.

L'église, ou plutôt le prieuré de Saint-Jean-de-Blagnac, avait été cédé en 1114, par Bertrand de Bellade, évêque de Bazas, à l'abbaye de La Sauve [1]. Aussi, devait-il à ce

[1] *Gallia Christ.*, tome I, Inst., p. 188.

couvent une rente qui, en 1607, était de dix sous, six deniers tournois. L'abbé prélevait, en outre, des rentes sur des fiefs qu'il avait dans la paroisse.

De son côté, la fabrique se faisait un certain revenu, en favorisant les droits de banc et de sépulture. Les seigneurs de La-Motte-Laubesc et ceux de La Motte de Saint-Jean-de-Blagnac ou de Chaune, comme principaux seigneurs de la paroisse, devaient jouir de ce droit sans conteste ; mais il était rare qu'il ne s'introduisît pas, à ce sujet, quelques abus, ou que des intrus ne l'usurpassent pas, soit avec l'autorisation seule des curés, soit même avec celle de l'évêque dont la religion avait été trompée. Au commencement du dix-septième siècle, un nommé Pierre Richard, dit le Meunier, marchand du bourg de Saint-Jean, avait usurpé un petit banc dans le chœur. Les précédents seigneurs de La Motte, par négligence ou par tout autre motif, avaient fermé les yeux sur cette usurpation ; mais Jean du Temple et son gendre, Jean de Solminihac, s'en plaignirent à l'évêque de Bazas ; celui-ci chargea deux chanoines de se rendre sur les lieux. Une enquête ayant été faite, il fut reconnu que, comme seigneurs de La Motte de Saint-Jean, les plaignants avaient, seuls, droit de sépulture et de banc dans l'église, sur le côté droit du chœur. Cependant, à sa prière, les chanoines autorisèrent le sieur Richard à occuper son banc, sa vie durant. Pour en faciliter la place, « il fut arresté que la porte du balustre, par laquelle on va » au grand autel, sera placée en face dudit autel, aux dé- » pens de la fabrique. »

Léo Drouyn.

(La suite au prochain numéro.)

LE TYPHUS CONTAGIEUX DES BÊTES A CORNES

DANS LE LABOURD ET DANS LES LANDES

pendant les années 1773, 1774 et 1775.

Au moment où le typhus contagieux des bêtes à cornes sévit en Angleterre et en Hollande, il n'est pas sans intérêt de rappeler les ravages formidables que cette maladie exerça, à la fin du siècle dernier, dans notre contrée, et principalement dans le Labourd et dans les Landes. La rigueur des mesures prises à cette époque préserva la France de l'invasion de ce redoutable fléau, et démontre que les autorités locales connaissaient la nature éminemment contagieuse de cette affection. L'Angleterre expie cruellement aujourd'hui les doutes élevés par la science vétérinaire d'Outre-Manche sur l'origine de cette maladie, et regrette l'inertie du pouvoir central, qui, par ignorance systématique, scrupule constitutionnel ou trop grand respect des transactions commerciales, s'est refusé à appliquer, dès le début, le remède énergique qui pouvait arrêter le mal à sa source. La liberté individuelle, les franchises commerciales sont assurément un des biens les plus précieux; mais il faut aussi qu'un gouvernement ne soit pas exposé, dans des circonstances graves, à voir ses ordres sur la police sanitaire méconnus par ses agents, et même, comme cela s'est vu dernièrement en Hollande, par de simples citoyens.

Le typhus contagieux éclata en 1773 aux environs de Bayonne. Quelque troupeau débarqué dans cette ville et provenant d'un pays infecté aura, sans nul doute, apporté le germe de la terrible épidémie. On ne constata d'abord que quelques cas isolés qui attirèrent peu l'attention. Mais, en juin, le fléau se déclara avec intensité dans les paroisses de Mouguerre et d'Ustaritz; les progrès du mal étaient si rapides, que les animaux atteints tombaient comme foudroyés et que la science ne pouvait presque jamais en conjurer le fatal dénouement. Moins d'un mois après, les magistrats de Bayonne annonçaient à l'intendant qu'il ne restait plus un seul bœuf dans le voisinage de la ville. Cette calamité amena une affreuse misère dans tout le pays

basque; les terres ne furent plus cultivées, la viande devint excessivement rare, et les classes riches seules purent continuer à en faire leur nourriture. Le lait, le beurre, ces aliments de première nécessité dans les campagnes, se vendaient à un prix très élevé et hors de proportion avec les ressources pécuniaires des pauvres laboureurs. Le 15 octobre 1774, l'intendant défendit d'abattre pour la boucherie des bœufs, vaches, génisses et veaux, et édicta des peines très sévères contre ceux qui auraient été tentés d'enfreindre ses ordres. Pendant plusieurs mois, les bouchers furent seulement autorisés à livrer à la consommation de la viande de mouton.

Grâce à la sévérité des moyens mis en vigueur, le mal resta longtemps confiné dans le Labourd. Mais, en 1775, quelques vaches malades échappèrent à la vigilance des gardiens et portèrent le typhus au sein des nombreux troupeaux qui pacageaient dans les dunes du littoral du Marensin et du Born. Le désastre fut immense; quelques propriétaires ne perdirent pas moins de 1,000 vaches chacun. Lit, Mezos, Lévignac, Saint-Julien, Mimizan, Bias, Aureilhan, Saint-Paul, furent les communes les plus éprouvées par l'épidémie épizootique. Une surveillance scrupuleuse s'exerçait sur tous les animaux atteints du typhus. Le chevalier Dejean, qui avait été nommé par l'intendant pour inspecter les paroisses infestées, fit abattre plus de 800 vaches malades ou soupçonnées d'avoir été exposées à la contagion dans les paroisses de Saint-Julien, Lit et Bias. Un mémoire conservé dans les cartons de l'intendant, à Bordeaux, nous fait parfaitement connaître la mesure que l'on mettait en usage pour arrêter l'épizootie. Ce document, en date du 17 juin 1775, raconte qu'à Mimizan, le chevalier Dejean avait divisé la commune en cinq quartiers composés d'un nombre presque égal de maisons et placés sous l'autorité d'un visiteur et d'un garde; le premier de ces commissaires s'assurait tous les jours de l'état des animaux, et le second avait pour mission d'empêcher l'importation et l'exportation de toutes les bêtes à cornes. L'un et l'autre allaient, matin et soir, faire au curé et aux jurats le rapport de ce qu'il y avait de nouveau dans leur quartier respectif et arrêter les mesures à prendre. La maladie s'était montrée à Mimizan, à la fin de

mai 1775; il y avait alors, dans cette paroisse, 59 bœufs, 340 vaches, et, au 10 juin, 14 bêtes avaient succombé. Au quartier de Sart, à Saint-Julien, il en périssait jusqu'à 40 et 50 par jour.

Cette situation grave décida le comte de Fumel, intendant à Bordeaux, à envoyer sur les lieux un détachement de la légion corse. « Il fut réparti, dit M. l'abbé Léger, entre les paroisses de Mimizan, Bias, Aureilhan, Saint-Paul, Sainte-Eulalie, Mezos, Escourse et Bouricos. Il arriva le 13 juin 1775 et repartit le 27 du même mois. Le 30, trente soldats et un capitaine entrèrent en garnison à Mimizan, Bias, Mezos, Poutenx, Saint-Paul, Sainte-Eulalie et Aureilhan, ayant pour mission de parfumer les parcs, de les blanchir à la chaux vive, d'empêcher toutes communications que les habitants ne favorisaient que trop, et de transporter sur chaque fosse environ trois pieds de terre, qu'on recouvrit de bûches et qu'on entoura de piquets, pour empêcher le bétail d'en approcher [1]. »

Si nous devions nous en rapporter à une requête adressée à de Cluny, intendant de la généralité de Bordeaux, des inimitiés locales auraient encore contribué à augmenter les ravages de l'épidémie. Voici un extrait de cette requête :

« Nous soussignés, principaux habitants du Marensin et pays » de Born, propriétaires de troupeaux morts dans les sables, » depuis Lit jusqu'à Bias et Mimizan inclusivement, de la » maladie épizootique, déclarons que leur perte a été préparée » par les emplacements que le sieur D..., préposé de M. Emau- » gard, leur assigna dans le temps, au mépris de toutes les » représentations que nous lui fîmes sur le danger de leur » proximité, tenant par leur gauche et par une très petite dis- » tance à celui du sieur Dupuy, pour lors attaqué de l'épizootie; » de manière qu'ayant tous communiqué successivement, les- » dits troupeaux, au nombre de cinq, formant plus de 1,500 » têtes attaquées, dans l'espace d'un mois, de la contagion, y » ont tous succombé. Nous certifions que lors de leur sortie de » l'intérieur des terres et de leur entrée dans les sables par » l'ordre du sieur D..., ils étaient tous sains et bien portants, et

[1] Notes historiques sur le Marensin.

» que ce ne furent que des motifs particuliers de haine de sa
» part contre la plupart de nous qui le déterminèrent à les jeter
» dans les dangereux emplacements où il les entassa, en ayant
» toutefois excepté à la même époque plusieurs autres, à raison
» des égards et de la considération qu'il portait aux propriétaires, la plupart ses parents, amis, associés, ou seigneurs
» haut justiciers. . . . . .

» Nous supplions Monseigneur de Clugny, après s'être éclairé
» sur la vérité de nos rapports, d'imposer au sieur D... une
» somme quelconque en indemnité des pertes dont il est
» devenu l'auteur, et qu'il eût prévenues s'il eût écouté nos
» justes représentations.

» *Ont signé :* Dupuy, ancien curé de Sainte-Eulalie; Fauron;
» Caussèque; Berny, curé de Mimizan; J.-B. Dupuy, Lafitte,
» Dumoulin, Dufau, Darnère, Lartigau. »

L'intendant aima mieux sans doute attribuer la conduite du sieur D... à l'imprudence qu'à la haine et ne le condamna point à des dommages et intérêts.

Le typhus contagieux, qui sévit dans le sud-ouest de la France, pendant les années 1773, 1774 et 1775, emporta 35,000 bêtes à cornes. Pour réparer une si énorme perte et pour pouvoir continuer à travailler les terres, les habitants de plusieurs communes sollicitèrent des secours de Turgot. Ce ministre fit part de cette juste demande au contrôleur général des finances, qui s'empressa de faire arriver de la Bretagne de nombreux troupeaux de vaches. En outre, toutes les journées qui furent faites pour combattre le fléau, tombèrent à la charge du Trésor, et elles furent payées, celles des hommes, à 15 sols, et celles des chevaux, à 20 sols. Nous allons donner l'état de ces journées tel qu'il fut remis à l'intendance de Bordeaux :

PAROISSE DE LIT

Aux visiteurs, syndics, gardes et jurats.	648	1436
Aux fossoyeurs.	788	
Journées de chevaux	169	

PAROISSE DE MEZOS

Aux syndics, jurats, gardes et visiteurs.	576	1101
Aux fossoyeurs.	525	
Journées de chevaux	35	

PAROISSE DU VIGNAC

Aux visiteurs, jurats, syndics et gardes	576	1040
Aux fossoyeurs	464	
Journées de chevaux	114	

PAROISSE DE SAINT-JULIEN

Aux syndics, jurats, gardes et visiteurs	1080	2349
Aux fossoyeurs	1269	
Journées de chevaux	127	

PAROISSE DE MIMIZAN

Aux syndics, jurats, gardes et visiteurs	720	1309
Aux fossoyeurs	589	
Journées de chevaux	127	

PAROISSE DE BIAS

Aux syndics, jurats, gardes et visiteurs	288	702
Aux fossoyeurs	414	
Journées de chevaux	80	

Dr Vielle.

NOTES

POUR SERVIR A L'HISTOIRE DE LA VILLE DE BAZAS

RECUEILLIES PAR BALUZE

et publiées par Philippe Tamizey de Larroque [1].

(SUITE ET FIN)

—

Bazas a toujours esté exposé à beaucoup d'insultes, dont le traitté cy-dessus et l'histoire des diverses ruines qu'elle a souffertes sont des marques sensibles. Elle s'est trouvée, à proprement parler, semblable à ces corps cachochismes qui ne possèdent jamais une santé robuste et qu'une infinité de recheutes accablent enfin. Sa situation au milieu des terres des ducs, comtes et autres grands seigneurs laïques, ne luy a pas permis de s'accroistre et de se fortifier après de si fréquentes évacuations. Les Anglois, possesseurs de quantité de terres dans la Guyenne, en l'année 1198, irrités de l'excommunication fulminée peu auparavant par Garsias, évesque, contre les officiers du duc qui entreprenoient sur les droits de l'Église, et l'interdit lancé contre les terres et lieux qu'ils possédoient dans le diocèze, l'assiégèrent, la prirent et la ruinèrent, sous le commandement de Richard, et l'église cathédrale, au fondement de laquelle la seigneurie estoit attachée, fut incessament l'objet de l'aversion de ses ennemis. Elle fut donc abbatue encore ce coup-là, et ne recommença à se rebastir qu'en 1223, et se trouvant toujours, depuis, en question par les entreprises des Anglois sur ses droits, elle fut enfin contrainte de consentir à la pancarte du mois de juillet 1283, aux conditions qui y sont exprimées au long cy-après [2] :

L'association du duc de Guyenne à la justice de Bazas, et

[1] Voir le numéro de janvier-février 1867, page 385.

[2] Suit la teneur de la pancarte : « Franciscus, Dei gratia, Francorum rex, etc. » Dans ce document, on rappelle le paréage qui fut fait entre les ducs de Guyenne et l'évêque et les chanoines de Bazas. Ce document est du mois de novembre 1516, de la seconde année du règne de François Ier. Après, viennent les confirmations des priviléges de l'église de Bazas, par Henri II (janvier 1555); par Henri IV (mai 1607); par Louis XIII (Bordeaux, novembre 1615); par Louis XIV (mars 1667).

l'observation des conditions du traitté, donna quelque repos à l'Église. Édouard confirma le traitté et s'obligea étroitement à l'entretenir par la soubscription, et Dieu, qui tempère tout par sa sagesse infinie, les afflictions par le meslange des consolations, feit naistre, dans le treizième siècle, cette grande lumière de l'Église, Clément V, de la famille de Gout, du village d'Uzeste, au diocèze de Bazas, et permit que dans ce mesme temps, Raymond de La Mothe, nepveu de ce grand pape, se trouvast chanoine de Bazas pour estre ensuite élevé à la dignité épiscopale dans la mesme église, et, après, au cardinalat. C'est de luy qu'on tient l'original de la lettre du concile de Pérouse, qui l'advertit de sa promotion au souverain pontificat (1).

Puisque la mort a tousjours beaucoup de rapport à la naissance des grands hommes, il est juste d'insérer après cette lettre, qui advertit Clément V de son exaltation au pontificat, l'inscription qui se lit sur les restes de son sépulchre à Uzeste : *Hic jacet fœlicis recordationis dominus Clemens papa quintus, fundator ecclesiarum collegiatarum de Uzesta et de Vinghendraut qui obiit apud Rupem mauram, Nemauzencis diœcesis, die vicesima aprilis, Pontificatus sui anno nono, portatus vero ad dictam ecclesiam B. Mariæ de Uzesta anno domini* 1314, 27ª (*sic*) *die Augusti tunc proxima et sepultus die...* (en blanc)... *anni domini 1359.*

La sépulture feut différée sur les contestations des chapitres d'Avignon et d'Uzeste. Son sépulchre feut basty superbement par le cardinal de La Mothe, son nepveu, et il a esté ruiné en partie par les Huguenots. La préférence qu'il donna à Uzeste sur Villandraut, pour sa sépulture, persuade que le premier estoit le lieu de sa naissance, quoisqu'il eut basty son domicile à Villandraut, à quoy il se détermina par la situation du lieu sur le bord du Ciron qui rendoit l'habitation commode et agréable, n'estant pas d'ailleurs beaucoup éloigné d'Uzeste, qui est du diocèze de Bazas.

Raymond de La Mothe, nepveu de Clément V, remarque dans ses *Mémoires* que, luy estant chanoine de Bazas, après avoir esté neuf années entières expectant, la maison que les Tem-

(1) Suit la transcription de cette lettre.

pliers avoient à Bazas fut donnée aux Cordeliers. C'est le couvent d'aujourd'huy, dont la maison de Castelnau de Mesme s'attribue la fondation, et, sous prétexte des réparations que le seigneur dudit Castelnau y a faites despuis les guerres de la religion qui l'avoient ruiné.

Le cathalogue des evesques est exact depuis le temps dudit sieur Raymond de La Mothe, qui feut esleu en 1343, et sans interruption jusques à présent, entre lesquels Symphorien, qui succéda à Amanieu d'Albret, en 1520, fut transféré, peu de temps après, à l'archevesché de Lyon, où il est mort en odeur de sainteté (1).

Amanieu de Foix tint le siége épiscopal depuis l'an 1560, jusques en 1562, sans estre confirmé par le Pape, d'où il arriva qu'un carme, nommé Solon, fut employé deux années de suite à prescher l'advent ou caresme dans Bazas, où il enseigna publiquement le calvinisme, sous l'authorité des vicaires généraux. Amanieu les destitua, estant adverty, et tascha d'empêcher le progrès de ce mal, mais inutilement, car les calvinistes se trouvèrent les plus forts en 1561, qu'ils s'attroupèrent, la veille de Noël, entrèrent à main armée dans l'église cathédrale pendant l'office, à minuit, la pillèrent, brisèrent les images, et despouillèrent les autelz. Les autheurs de cette violence furent punis par le secours d'une garnison espaignole, qui y fut establie par le Roy, mais ils revindrent les plus fortz en 1565, et feirent encore de plus grands ravages (2).

(1) Symphorien Bullioud, qui passa de Bazas à Soissons en 1528, avait été transféré, en 1520, de Glandèves à Bazas. Je dois relever, à ce sujet, une erreur commise par M. Ch. L. Grandmaison, archiviste d'Indre-et-Loire, vice-président de la Société archéologique de Touraine, dans une curieuse dissertation intitulée : *La Grille d'argent de Saint-Martin de Tours, donnée par Louis XI, enlevée par François Ier, d'après des documents inédits* (Tours, 1863). Le savant paléographe, citant le procès-verbal de l'enlèvement, à main armée, de la précieuse grille, rédigé le jour même de l'attentat (8 août 1522) par deux notaires, sur la réquisition du chanoine Jean Trippet, et par lequel on voit que ce furent les évêques de Tournay et de Bazas qui présidèrent à cet enlèvement, appelle l'évêque de Bazas (p. 22) Pierre de Glandèves, confondant le nom du prélat avec le nom de sa ville épiscopale. On sait que Symphorien Bullioud fut un des habiles négociateurs de son temps.

(2) Voir, sur les iconoclastes de Bazas en 1561, la page 806 de l'*Histoire ecclésiastique*, de Th. de Bèze ; 1580, in-8°.

Jean et François de Balaguier, frères, succédèrent l'un après l'autre à Amanieu de Foix. François alliéna la baronie de Lerm (1), qui estoit le principal membre de son evesché, pour acquiter sa taxe des subventions accordées au roy en l'année 1570, pour favoriser François de La Mothe, seigneur de Castelnau, qui avoit espousé Marie de Balaguier, sa niepce. Cette baronnie a esté réunie à l'evesché en l'année 1660, par arrest du grand Conseil.

Arnaud de Pontac, un des plus savants et des plus zélés prélats de son siècle, fut esleu à la place de François de Balaguier, en l'année 1572. Il eut le desplaisir de voir, durant son épiscopat, les plus grands efforts du calvinisme dans sa ville épiscopale, dans son diocèse et partout ailleurs; mais ce furent des occasions de faire esclater sa science, son zèle et sa vertu. Il opposa courageusement la vérité à l'erreur, et le diocèze luy doibt ce qu'il conserve de catholicité. N'ayant pas de forces temporelles pour empêcher la désolation des églises, il la veid avec douleur et pensa sérieusement à la réparer. Il y travailla pendant sa vie, et c'est par ses bienfaicts que son église cathédrale, qui avait été entièrement démolie en l'année 1578, a esté rebastie, et M. le premier président de Pontac la feit achever en 1633 en exécution de son testament, et cette belle église, tant de fois ruinée, se void encore aujourd'huy sur ses anciens fondements, par la munificence de ce grand évesque dont la mémoire sera œternellement en bénédiction par les soings, la piété et le zèle de son illustre héritier; il mourut en 1605, au mois de février, après trente-trois ans d'épiscopat pendant lesquels il a rendu des services très considérables à l'Église et à l'Estat, dans son diocèze, par une résidence et une vie exemplaire, et par la force de son esprit et l'esclat de ses lumières aux estatz de Blois, par ses remontrances au Roy et ses autres escritz qui portent le caractère de la vigueur épiscopale et de la science des saintz.

Jean Jaubert de Barrault, successeur de ce grand évesque,

(1) Hugues du Tems *(le Clergé de France)* nous apprend que la seigneurie de l'Erme *(sic)*, aliénée par Fr. de Balaguier, fut recouvrée par l'évêque Samuel Martineau.

marcha avec fermeté sur ses traces. Il soustint vigoureusement les intérêts de la religion par ses livres et par ses exemples. Il feit supprimer, en 1628, la course des taureaux dans Bazas, où elle estoit fameuse et causoit beaucoup de maux. Le grand ouvrage de controverse qu'il a composé contre le ministre Dumoulin, luy fait tenir ung rang honorable dans les plus scavantes bibliothèques. Il est mort archevesque d'Arles (1).

Nicolas de Grillier, personne de mérite et de talent extraordinaire pour la prédication, prit sa plasse par sa translation à l'archevesché d'Arles, et luy-mesme feut, peu de temps après, transféré à Uzès, où il est mort.

Henry Lytolphy Maroni tomba dans les temps des nouvelles questions de la grâce. Son zèle pour la perfection évangélique le feit entrer dans la conduite de quelques docteurs trop sévères, mais Dieu ne permit pas que la rectitude de ses intentions fut altérée.

Il décéda à Tolose dans des sentiments soumis et orthodoxes (2), après avoir donné à son église une saincte espine de la couronne de Notre Seigneur, et une chapelle d'argent doré vermeil d'un prix considérable.

Il s'estoit introduit dans la ville et dans le diocèse de Bazas, pendant l'administration de ce prélat, quelques gens fascinés de diverses opinions éronnées et dangereuses, sous le voile des questions de la grâce et de la prédestination. Il falloit des lumières, de l'adresse et de la force pour les réduire et les ramener au bon chemin. Dieu y pourveut par les soins de son suc-

(1) Le 30 juillet 1643. C'était le fils du vice-amiral Emeri de Barrault, qui fut ambassadeur de Louis XIII en Espagne. Jean Jaubert de Barrault harangua, en 1620, ce prince dans la cathedrale de Bazas, et présida, en 1635, l'assemblée du clergé. Il fut inhumé à Bordeaux, dans l'église de la maison professe des Jesuites, à qui il avait légué sa bibliothèque. L'ouvrage cité plus haut est intitulé : *Le Bouclier de la Foi contre les Hérétiques*. Ce prélat avait été nommé grand aumônier de Henriette-Marie de France, reine d'Angleterre ; mais l'intolérance anglicane ne lui permit pas de garder ces fonctions. Parmi les jurats de Bordeaux, en 1566, je trouve Jean Jaubert, sieur de Barrault, l'un des cent gentilshommes de la maison du Roi. (*Chronique bourdeloise*, de Darnalt, page 78.)

(2) Mai 1645. Antoine Godeau prononça son oraison funèbre dans l'église des Augustins de Paris. Ce discours fut publié en 1646, in-4°. La *Bibliothèque historique de la France* renvoie, pour Mgr H. Litolphi n° 8107, à l'*Histoire ecclésiastique*, de l'abbé Racine, tome VIII, in-12, pages 87-92.

cesseur, qui fut Samuel Martineau (1). Ce prélat ayant trouvé cette mauvaise semence dans son champ, s'appliqua uniquement à la desraciner. Les ecclésiastiques et les laïques qui avoient donné dans ces nouveautez par trop de facilité et de créance à leurs directeurs, furent pleinement desabusés par les conférences, les exhortations et les reiglemenz de leurs évesques. Le seul Jean Labadie, prestre originaire de Bourg, près Bordeaux (2), esprit superbe et ambitieux, s'il en fut jamais, tendant toujours à quelque supériorité dans l'Église, sous divers noms et divers habits, donna quelque exercice à la vertu de ce prélat jusques en l'année 1651, entretenant toujours quelque commerce dans le diocèze par ses escritz, jusques à ce qu'enfin, s'estant estably clandestinement dans une solitude, avec deux carmes hermites de la primitive reigle de Saint-Albert, il prit un habit de moine, le donna à vingt personnes qu'il avoit attirées de divers endroits, de Bazas, de Tolose, d'Amiens et d'ailleurs, et feit dans ce désert une espèce de patriarchat qui ne reconnaissoit point de supérieur dans sa nouvelle église (3).

Ce désordre ayant esté descouvert, le véritable pasteur se mit en devoir de chasser le loup ou de le despouiller de la peau du berger dont il s'estoit revêtu. Il se porta sur les lieux, il reconnut le mal et il travailla au remède, et ne pouvant pas saisir l'autheur qui s'estoit esvadé, il emmena chez luy ses disciples, et les catéchisa avec tant de succès qu'il les ramena, avec la grâce de Dieu, à la profession de la vérité dont ils estoient esgarés absolument, et ces gens, qui pendant trois mois de catéchisme n'avoient peu estre désabusés des maximes de ce malheureux, pour lesquelles ils eussent volontiers donné leur

(1) J'ai publié et je publierai, dans les *Archives historiques du département de la Gironde*, diverses lettres de ce prélat, écrites pendant la Fronde, et qui ont une grande importance.

(2) Voir l'excellent article du Moréri, de 1759, sur Jean Labadie, article qui rectifie et complète la notice que l'on trouve dans les *Mémoires* de Niceron, tomes VIII et XX.

(3) La Graville, ermitage à deux ou trois lieues de Bazas, où quelques carmes s'étaient retirés pour pratiquer plus à la lettre la règle de Saint-Albert, qui a été faite principalement pour des solitaires.

vie, reconnurent enfin qu'il estoit un séducteur et feirent penitence de leur esgarement, après avoir abjuré leurs erreurs. Labadie n'ayant peu réussir à troubler la paix de l'Église par les dogmes travestis dont il se vouloit faire l'autheur, prit le party de se déclarer pour le calvinisme, pour se mettre à couvert des décretz donnés contre luy ; et cette déclaration, qu'il rendit publique par un livre exprès, justifia pleinement la conduite de ce bon evesque qui avoit préveu ce penchant par les responses des disciples et par les escritz du maistre dont il s'estoit saysy. Ce misérable, despuis sa déclaration du 16 novembre 1650, dans le temple de Montauban, a passé à Orange, à Genève, à Dordrecht et Hambourg, et est mort dans l'impénitence (1).

Le mesme évesque a fait réunir à l'évesché la baronie de Lerm. Il a veu, avant de mourir, consumer par le feu sa maison épiscopale, ce qu'il avoit de meubles et d'ornemens, avec toute la patience et la soumission imaginable, et avec un esprit esgal dans cette perte, comme dans la plus grande prospérité. Il mourut le 23 de may 1667, au moment qu'il alloit finir l'establissement d'un séminaire. Sa réputation est illustre parmy les savants de son temps.

(1) Le *Dictionnaire* de Moréri nous apprend qu'il mourut à Altona, dans le Holstein, « d'une colique violente, l'an 1674, âgé de soixante-quatre ans, entre les bras de Mlle Schurmann. » « On ne sait pas, dit l'auteur de l'article sur Labadie, où le père Catrou a pris qu'il fut jeté dans l'eau par un mari de la femme duquel il était directeur, et qu'il s'y noya. » Je suppose que le bon pere a tout simplement pris cela... sous son bonnet.

A PROPOS DE L'HISTOIRE
DU COMMERCE & DE LA NAVIGATION A BORDEAUX

Par Francisque-Michel.

Le savant le plus familier avec les archives de la Grande-Bretagne est, sans contredit, M. Francisque-Michel. Ses incessantes et fructueuses investigations nous ont valu les *Écossais en France et les Français en Écosse,* et vont nous valoir l'*Histoire du Commerce de Bordeaux.* Le tome Ier est complètement imprimé, et le tome II est sous presse.

Avant de pénétrer dans ce livre pour y recueillir les éléments d'un compte-rendu, je veux picorer dans quelques-unes de mes notes sur ce même sujet, et dire sous quels heureux auspices le savant correspondant de l'Institut va livrer au public son volume deuxième et dernier.

La seconde alliance d'Aliénor avec Henri Plantagenet et l'activité navale des Croisades donnèrent à la marine bordelaise une impulsion sérieuse vers le Nord et l'Orient. Les chargements du chef-lieu de la Guienne étaient expédiés, par terre, sur Aigues-Mortes ou le port de Lattes, qui, par une voie directe, aboutissait à Montpellier, comptoir des soieries et des épices du Levant. C'est dans cet entrepôt que Henri III, au rapport de Depping, faisait acheter de l'écarlate, des étoffes précieuses et du gingembre confit. Les vaisseaux qui avaient débarqué les chrétiens en Terre-Sainte rembarquaient les tissus de Constantinople, les broderies de la Grèce et les tapis de Perse. L'esprit industriel fut réveillé par ce besoin de luxe contracté en Palestine, en Égypte et dans l'empire grec. Ce progrès imposa l'agrandissement des navires et la conversion des anciennes et faibles mâtures en de plus puissantes. La Guienne commerçait déjà beaucoup avec la Normandie et un peu avec les Flandres, lorsqu'elle passa sous le joug britannique. A partir de ce jour, elle échangea, avec l'Angleterre, les bons vins de Gascogne (l'épithète n'est jamais oubliée) contre des cuirs et des laines. Jean-Sans-Terre étant monté sur le trône, voulut favoriser ces rapports réciproques entre la métropole et la colonie privilégiée de la vigne et du soleil. Dans ce but, il fit

faire, pour sa consommation personnelle, un achat de deux cent vingt-deux tonneaux, et exempta de tribut certains ports de la Gironde. Son bon vouloir ne l'empêcha pas d'établir, à son profit, le droit de *prise*, qui lui attribuait deux barriques par chargement. En 1302, furent élus six dégustateurs commis à la vérification des arrivages de vins dans la Tamise.

Au milieu de ce mouvement relatif, Bordeaux, si j'accepte l'opinion de Cliquot de Blervache et de de Lurbe, n'était pas encore une ville prospère. Les expéditions de liquides et de marchandises étaient souvent la proie des pirates ; ces captures continuelles déterminèrent la fondation de la Hanse Teutonique, dans laquelle furent incorporées les villes de Marseille et de Bordeaux. La sécurité sur terre n'était pas plus grande : des barons, tels que le vicomte d'Orthe, embusqué dans le château de Peyrehorade, couraient sus aux marchands et les dépouillaient de tout, même de la vie. Les routiers disséminés dans le sud-ouest n'étaient pas moins rapaces. Plus tard, les taxes fiscales et le fouage mirent sur les dents le malheureux pays d'Outre-Garonne. La moindre défection des possesseurs du sol était punie par l'extirpation de leurs vignes. Ceux qui tenaient des terres en friche n'osaient aller couper des pampres chez le voisin, et les planter chez eux, par crainte de certaines mesures prohibitives remontant au roi Richard : « Quiconque entrera » dans la vigne d'autrui, et y prendra une grappe de raisin, » payera cinq sols ou perdra une oreille. » Sur la place de Bordeaux, la mise en vente des vins provenant des fiefs non mouvants du souverain britannique était interdite.

Ce qui constitue aujourd'hui les ressources vitales du commerce bordelais était alors dans l'inconnu. Arnaud de Villeneuve n'avait point trouvé le secret qui devait enrichir les pays d'Angoumois et d'Armagnac. Le sucre et le café n'étaient pas encore d'un usage général. La délivrance du royaume, sous Charles VII, amena le retour en Angleterre de toutes les puissantes maisons fixées en Guienne ; la fortune du Médoc et des contrées voisines en fut profondément éprouvée. Le monarque anglais ordonna que les vins de Gascogne ne pourraient être transportés en son royaume qu'au mois de décembre, l'époque des naufrages.

En réponse à cette mesure désastreuse, un édit de la couronne de France interdisait les arrivages de morue et de poisson salé, de provenance britannique, avant Pâques. Les laines de même origine ne pouvaient être reçues qu'après la Saint-Jean. La pêche de la baleine, inaugurée, dans le golfe de Gascogne, par les hardis navigateurs de Capbreton, du Boucau et de Biarrits, fut une compensation. Nous touchons maintenant à la découverte de l'Amérique, qui va révolutionner en bien le commerce universel.

Que les idées ou les faits sommairement énoncés ci-dessus concordent ou non avec les vues et les documents de M. Francisque-Michel, toujours est-il que l'histoire spéciale du commerce et de la navigation à Bordeaux, sous la plume d'un tel maître et avec les matériaux inédits puisés dans les dépôts publics de Paris ou de la province, de Londres, d'Édimbourg, de La Haye et d'autres capitales, ne peut être qu'infiniment curieuse, instructive. Tout y sera remis en activité : fabriques de drap, d'armes, de bijoux; constructions navales; manipulation des vins; exploitation des prunes, des épices, de la résine, du poisson salé, du pastel ; institution des courtiers jurés, etc. Ce vaste tableau, en un mot, embrassera l'ensemble des transactions commerciales et industrielles de Bordeaux, de même que les principales entreprises maritimes accomplies à travers les siècles. Le chef-lieu de la Guienne, disgracié jusqu'à présent sous le rapport historique, sera désormais au dessus, tout au moins au niveau de Marseille, Montpellier, Nantes, Rouen, qui possèdent des annales semblables.

Cette histoire du commerce implique nécessairement celle d'une partie du Tiers-État girondin. Je pressens, dans les volumes à paraître, bien des révélations piquantes au point de vue des personnes et des familles. Dans une cité où l'esprit mercantile a toujours dominé, les dérogeances devaient être fréquentes. En Bretagne, en Provence et ailleurs, l'exercice du négoce et les spéculations lointaines n'altéraient en rien la qualité de gentilhomme. J'ignore si, en Guienne, coexistait le même état de choses ; ce que je sais, c'est que les Foix-Candale n'étaient point dédaigneux du lucre résultant des expéditions de quincaillerie et autres objets manufacturés ; ce que je sais

encore, c'est que le titre de bourgeois était fort attirant par les immunités qui en dérivaient; plus d'un noble personnage le brigua à raison de ses avantages matériels.

La municipalité de Bordeaux accorda à Pierre-Raymond de Cours, écuyer, seigneur de Thomaseau et de Saint-Vivien, en Blayais, des lettres de bourgeoisie, « pour en jouir avec tous ses droits. » Les de La Roche-Fosseries, cadets des de La Roche-Fontenilles, étaient bourgeois de Condom, et les comtes d'Asté, de Bagnères-de-Bigorre. Les contrats emphytéotiques, embrassant une période de quatre-vingt-dix-neuf ans, n'entraînaient aucune déchéance. Les de Binos étaient héréditairement fermiers des dîmes de Saint-Bertrand-de-Comminges. En Guienne, où le négoce était en honneur, les maximes qui précèdent devaient être forcément en crédit.

L'Angleterre et la Gironde, l'une à raison de son passé, l'autre en vertu de son patriotisme, sont les premières intéressées dans l'œuvre que nous annonçons. La France ne peut être indifférente au passé de l'une de ses filles les plus laborieuses et les plus prospères. Les villes commerciales ou maritimes chercheront et trouveront leur propre histoire dans celle de Bordeaux, dont la popularité était assurée dès l'apparition du tome Ier, qui a mérité les plus hautes souscriptions. Sur la liste se pressent les plus beaux noms de France et de l'étranger. Ici, comme à Fontenoy, les Anglais vont avoir l'honneur d'être les premiers. Voici donc le contingent d'outre-Manche : l'archevêque d'York, l'évêque de Peterborough, le duc de Sutherland; les lords Houghton et Lindsay, M. Milner Gibson, président du *Board of Trade;* Cosmo Innes, James Parker, le docteur David Laing, Thomas Duffus Hardy, directeur des archives royales d'Angleterre, Bertrand Payne, dont le nom trahit un Anglais enté sur un Gascon, et qui, si j'en crois une indiscrétion, personnifierait l'un et l'autre; enfin, les plus notables négociants en vins de la cité de Londres. N'oublions pas le prince Louis-Lucien Bonaparte, l'éminent bascophile, qui réside à Londres; la Chambre de commerce de Glasgow; les bibliothèques de Londres, d'Oxford, d'Édimbourg; celles d'Anvers et de Vienne (en Autriche) ont également retenu des exemplaires d'un ouvrage intéressant à tant d'égards.

En France, la publication de M. Francisque-Michel compte parmi ses adhérents : le cardinal Donnet; Nosseigneurs de Beauvais, de Belley, de Nantes; MM. le général Daumas, de Forcade de La Roquette, ministre des travaux publics; le marquis de Lagrange, le comte de Laborde, de La Saussaye, membres de l'Institut; Hubert-Delisle, sénateur; Arman et Jérôme David, députés de la Gironde; les marquis de Lur-Saluces et de Rolland; les comtes de Luppé, de Kercado, de Chasteigner, de Pontac, le vicomte de Seguin, Alphonse Millaud, Édouard Mirès. « J'en passe, et des meilleurs. »

La valeur et l'utilité de l'*Histoire du Commerce et de la Navigation à Bordeaux* sont affirmées non-seulement par cette clientèle d'élite, mais par les témoignages les plus pertinents, comme celui de M. Léopold Delisle, dont l'autorité, en matière historique, est irrécusable. Sa science profonde, son esprit équitable autant qu'avare de complaisances, doublent la portée de ses jugements. Au risque de violer le secret d'une lettre adressée à M. Francisque-Michel, et tombée par hasard en nos mains, nous transcrivons la pensée du jeune académicien.

Paris, 22 mars 1867.

Mon cher Confrère,

Assurément, je vous ai lu; et j'aurais bien mauvais goût si je n'étais pas satisfait de la manière dont vous avez traité votre sujet. Vous avez eu la main heureuse pour recueillir les matériaux de votre nouvel ouvrage; mais vous avez encore moins de mérite pour la patience et la sagacité dont vous avez fait preuve en rassemblant les documents, que pour la science avec laquelle vous en avez dégagé l'histoire du commerce de Bordeaux. Il n'y aura qu'une opinion sur la valeur de votre livre, et l'accueil qui lui est et lui sera fait par les juges compétents vous dédommagera des peines qu'il vous a causées, si le mot *peines* peut s'appliquer à des recherches qui ont abouti à des résultats si neufs et si complets. »

Une telle opinion sanctionne dignement la faveur publique prodiguée à l'œuvre de M. Francisque-Michel, en France et à l'étranger, avant même qu'elle eût vu le jour. Nous l'attendons avec impatience pour lui consacrer un examen approfondi.

J. Noulens.

NOTES EXTRAITES DES COMPTES

DE JEANNE D'ALBRET ET DE SES ENFANTS

1553-1608 Suite [1].

—

Compte du Trésorier général de Navarre, 1576 [2].

(Extraits.)

Au trésorier, 102 l. 10 s. t. pour remboursement de pareille somme qu'il a mise ès mains du Roy, en huit doubles ducats à deux têtes et sept simples, forgés au coin et armes de S. M.

Au capitaine Espalungue, 65 l. t. pour un voyage de Pau à Toulouse, vers le sieur de Joyeuse, pour la délivrance des capitaines Denguin et Godoffre, et de Pierre de Serres, commis à la recette générale du comté de Foix, prisonniers détenus en la ville de Pamiers par le capitaine Clérac.

Rôle d'argenterie, parties extraordinaires de la chambre, garde-robe et des écuries du Roy de Navarre, payées comptant par Me Gaillard Gallant, trésorier général, pour les mois d'octobre, novembre et décembre 1577 [3].

A l'argentier, 77 l. 16 s. t. pour diverses sommes payées pour le service du Roy, savoir : à Stingues, laquais, allant d'Agen à Mezin porter lettres au capitaine Parron, — à un des Italiens de l'évêché d'Agen qui avoit nourri les pigeons de S. M., — à un des gens de M. de Mouy, pour don à lui fait après que le sieur de Mouy a fait présent de deux chevaux à S. M., étant à Agen, — aux sieurs Danglars et de Lacombe, pour faire boire quelques paysans des champs près d'Agen, lesquels S. M. avoient menés à la chasse, le dimanche 6 octobre, — pour dépense faite à La Fotz par quelques chasseurs, — à Rousseau, laquais, allant d'Agen à Pau porter lettres du Roy à madame la princesse (Catherine).

(1) Voir tome X, page 565, et les numéros de juillet, août-septembre, octobre, novembre, décembre 1866 et janvier-février 1867, pages, 13, 117, 178, 245, 291 et 380.

(2) B. 151.

(3) B. 36.

A Jacques Bonenfant, chaussetier, 27 l. 10 s. t. pour une peau de bufletin, pour faire une paire de chausses à escarcelle à S. M.

A l'argentier, 78 l. 6 s. t. pour diverses sommes remboursées à Bellegarde, page, pour achêter de la viande à des émerillons qu'il a en charge, — à M. de Lons, deux doubles ducats donnés à un pauvre soldat, pour aumône que S. M. lui en auroit fait étant à Nérac, — pour faire esmoudre les couteaux de la chasse, — aux valets de limiers de la vénerie qui se sont trouvés par trois fois à la mort du cerf, — pour deux chemises pour le fou du Roy.

Au même, 38 l. 10 s. t. payés pour la dépense de deux hommes et quatre chevaux qui ont conduit le sieur Dubourg depuis Béarn en la ville d'Agen, où il est venu trouver S. M. au mois d'octobre.

Au même, 4. l. 7 s. t. pour quatre paires de souliers achetées pour quatre galopins de cuisine.

Au même, 40 s. t. pour la dépense que le Roy a faite en la maison d'un pauvre où il alla dîner, étant à la chasse près de Lectoure.

A Berthelemy de Lafemas, tailleur, 4,027 l. 3 s. t. pour l'habillement du Roy, — mitaines écarlates fourrées de peau de renard, — pour un manteau donné par le Roy à Ferry, ingénieur.

Au même, 5,118 l. 14 s. t. pour un long manteau donné par le Roy à M. Joubert, médecin, — une robe noire fourrée pour le même, — trois manteaux pour trois gentilshommes sortis hors de page, nommés : Useau, Monteclerc et Vieuville, — un manteau noir à Sainte-Colombe, sorti hors de page, — un coussinet de poste en velours noir pour M. de Miossens, — quatre coussinets en maroquin du Levant pour quatre gentilshommes de la suite de M. de Miossens, — velours noir pour faire des chausses aux sept gentilshommes qui doivent accompagner M. de Miossens à la cour : le sieur de Sainte-Colombe, le vicomte de Sédirac, le capitaine Hus, le capitaine Incamps, le sieur de Frontenac, le sieur d'Espalungue et le capitaine Danguin, — drap brun rouge pour faire des jupes aux sept gentilshommes, — velours noir pour leurs pourpoints, — man-

teau de serge pour Thomie, fou du Roy, — bonnet et chausses de plusieurs couleurs pour le même.

A Jamme Lhuillier et Anthôine Joubert, merciers, 10 l. t. pour un chapeau donné par le Roy à un gentilhomme nommé Boucheron.

A Arnault de Rospide, contrôleur d'écurie, 16 l. 13 s. t. pour menues dépenses et verges pour fouetter les pages.

A Jacques Bonenfant, chaussetier, 824 l. 3 s. 8 d. t. pour chausses de serge cramoisie, ornées de velours blanc pour trois pages de la chambre de S. M., nommés Chaumont, Anglais et Casteljaloux, — trois paires de chausses pour Lescudé, la trompette et Thomye, fou du Roy, — une paire de chausses d'estamet jaune, ornées de velours blanc, pour un page de la vénerie nommé Gaillardbois, — chausses pour M. de Roquelaure.

A Pierre Duportal, tailleur, 520 l. 11 s. t. pour pourpoints fournis à Sélignac, Brezolles et La Bergerie, pages de la grande écurie.

A l'argentier, 154 l. t. payées pour le débris du logis du Roy à Lectoure, où S. M. a logé du 20 octobre 1577 au 11 janvier 1578, que S. M. en partit pour aller à Mont-de-Marsan, — aux serviteurs et chambrières du logis.

A Léonard Mauger, dit La Gauche, mercier, 9 l. 10 s. t. pour deux chemises, une ceinture jaune et une douzaine d'aiguillettes pour Thomye, fou du Roy.

A Pierre Pequet, sellier, 27 l. t. pour parties fournies pour la chambre du Roy, savoir : une selle blanche pour voltiger, — pour avoir garni un cheval de bois, étant en ladite chambre, — quatre colliers de velours pour les lévriers.

A Maurice Bénard, dit Ferry, valet de chambre et ingénieur, 23 écus sol valant 80 l. 10 s. t., savoir : pour avoir rhabillé la grande montre du Roy, y avoir fait des goupilles neuves et mis une corde, 70 s. t., — pour avoir rhabillé une autre petite montre, 70 s. t., — pour avoir fait le portrait de la ville de Lectoure, avec la carte de la sénéchaussée de Bordelais, 54 l. t., — pour sa dépense à Agen, 31 l. 12 s. t.

A Tout-Rond, clerc du guet des gardes vieilles, 10 l. t. pour le pain des gardes.

A Blaise Werna, suisse de la garde, 7. l. 6 s. t. pour une pail-

lasse pour les suisses, pour servir à coucher, la nuit, en faisant la garde dans la salle de S. M.

A Marin Chala, aide en fourrière, 67 s. 6 d. t. pour pain qu'il a fourni tant pour lui que pour Thomye, fou du Roy, pendant quinze jours du mois de décembre.

A Julien Girault, clerc du guet des nouvelles gardes, 11 l. 3 s. 4 d. t. pour le pain des gardes, du 17 au 31 décembre.

Compte du Trésorier général de Navarre, 1577 (1).

(Extraits.)

A Guillaume Lamy, orfèvre du Roy, 702 l. t. pour dix bagues d'or garnies de diamants, rubis et opales, livrées à S. M.

A Me Jérôme le Normant, graveur, 60 l. t. pour l'argent, gravure et façon d'un grand et petit sceau, faits des armes du Roy, pour servir aux expéditions, en l'exécution du pouvoir de Catherine, régente de Navarre et Béarn.

A Julien d'Orange, fondeur et canonnier à Navarrenx, 183 l. 14 s. 3 d. t. pour la fonte et façon de deux pièces de campagne fondues à Navarrenx par ordre exprès du Roy.

A Arnault Du Vergier, marchand et bourgeois de La Rochelle, 30 l. 3 s. t. pour une guenon qu'il a ci-devant fournie à la feue Royne, étant à Blois, en 1572, — et 8 l. t. pour deux dagues de Bayonne, qu'il auroit aussi et en même temps fournies et délivrées à ladite Royne, pour donner à MMgrs le marquis et Charles Monsieur, fils de feu Mgr le prince de Condé.

Au capitaine Casenave, commandant dans le château de Lourdes, 130 l. t. pour l'achat d'une grande lanterne pour mettre dans la grande tour du château et servir à faire les rondes et autres choses nécessaires pour la garde et défense du château.

Rôle d'argenterie et parties extraordinaires du Roy de Navarre, payées par Michel Barenger, trésorier général, pendant les mois de janvier, février et Mars 1578 (2).

(Extraits.)

A Pierre Pequet, sellier, 30 s. t. pour avoir rhabillé l'étui de la coupe du Roy.

(1) B. 152.
(2) B. 39.

A Antoine de Lagrange, fauconnier du Roy, qui a les oiseaux de pies et corneilles en charge, 99 l. 11 s. t. pour sa dépense et celle des oiseaux.

Au même, 45 l. 16 s. t. pour être allé en Bigorre et en Foix, chercher des oiseaux pour le Roy.

Jean Choisne, boulanger du Roy, ayant cessé de fournir du pain à la maison royale pendant les mois de janvier et février, tous les serviteurs sont payés pour avoir acheté leur pain.

Au sieur de Frontenac, écuyer de la grande écurie du Roy, 7 l. t. pour avoir fait raccoutrer les carrières où le Roy court la bague à Nérac, — 12 s. t. pour savon pour savonner les deux poulins blancs du Roy.

Au sieur de Vaulx, ministre du Roy, 8 l. t. pour dépense faite là par où le Roy l'avoit envoyé.

A Jehan de Saltiey, habitant de Mazères, 24 l. t. pour un poitrinal que le Roy a acheté et donné à un soldat de ses gardes.

A Guillaume Blondeau, dit Tarascon, cordonnier du Roy, 7 l. t. pour une paire de bottes de vache pour un page nommé Sainte-Marie.

A James Lhuillier, mercier suivant la cour, 12 livres pour la façon de sept douzaines de sachets de satin pour servir à mettre la poudre de violette pour le Roy.

A Anthoine Joubert, mercier suivant la cour, 8 l. 10 s. t. pour une aune bougran, six aunes de ruban fleuret, six sonnettes de Milan et soie verte pour coudre les sonnettes et pour faire des houppes à un bonnet pour servir à Thomyou, fou du Roy.

A Arnault Bedet, 48 l. t. dont S. M. lui a fait don pour être venu en grande diligence lui donner avertissement de certaines villes qui avoient été prises par les ennemis.

A l'argentier, 30 l. t. payées par ordre du Roy à un homme du village de Lego près de Tartas, où S. M. dîna au parti dudit Tartas, pour dégât que ses gardes ont fait au logis et aussi pour le récompenser d'une vache que ses chiens ont étranglée, — 42 l. t. données au Roy pour jouer à la prime, M. de Roquelaure, présent, — 20 l. t. données à un pauvre homme qui a perdu le bras devant Marmande, aux troubles derniers, — 6 l. t. remboursées au capitaine Saint-Martin, qui les avait données

par ordre du Roy à des pauvres paysans, où S. M. fit un jour collation, allant à la chasse, — 6 l. t. remboursées au même qui les avoit données à Lectoure, par ordre du Roy, à deux pauvres femmes, S. M. sortant du prêche, — 29 s. t. à un laquais que S. M. envoyoit de Lectoure à Agen porter lettres au sieur de Biron, — 12 l. t. à un homme de cheval qui a apporté un pâté d'un creac tout entier de la part de MM. de Bayonne, — 58 s. t. à un homme qui a porté par ordre du Roy ce pâté à M. le premier président de Toulouse, — 29 s. t. pour un coutelas que le Roy a fait acheter pour Thomyou, le fou, — 12 l. t. que le Roy emprunta au sieur de Brigneulx pour donner aux soldats du château de Foix, — 60 s. t. que le Roy fit donner par l'argentier à quelques compagnons forgeurs d'épées de la ville de Foix pour leur vin, — 18 l. t. données par ordre du Roy à des pauvres pélerins que S. M. trouva en la montagne le jour qu'elle alla à la frontière d'Espagne, — 60 s. t. donnés par ordre du Roy à un pauvre homme prisonnier dans le château de Lisle-en-Jourdain.

Au même, 75 l. 18 s. t. pour deux épées dorées et deux ceintures passementées, l'une d'or et l'autre d'argent, achetées à Paris, pour le Roy.

Paul Raymond.

(La suite au prochain numéro.)

MISCELLANÉES

M. Amédée Tarbouriech, archiviste du Gers, vient de publier une *Bibliographie politique de ce département pendant la période révolutionnaire*. L'auteur, dans le louable but de guider les explorateurs de cette époque, si proche de nous et néanmoins si mal connue, a fait un relevé explicatif de toutes les publications et documents relatifs aux diverses phases de notre grande et terrible transformation sociale. Émigration, réunions, administrations locales, se manifestent par des titres authentiques puisés dans la collection du *Moniteur*, les archives particulières et les dépôts publics. La série des médaillons ou des silhouettes biographiques reproduit en quelques traits la physionomie de ceux qui jouèrent, à la fin du dernier siècle, un rôle actif dans notre chef-lieu ou dans nos arrondissements. M. Tarbouriech, par ce recensement utile, aura révélé bien des faits ignorés et facilité la besogne des metteurs en œuvre du grand drame national.

Une dépêche de San-Francisco, en date du 29 mars, mande que le juge fédéral Hoffmann venait de prononcer la confiscation définitive d'une cargaison de vins évaluée à 17,500 francs appartenant à la maison Balaresque, de Bordeaux. Ces vins portant les marques de Lafitte, Haut-Brion, Laroze et Château de Frands, avaient été saisis en juillet 1865, sur la dénonciation d'un nommé Gibbs, résidant alors à Bordeaux, et sous prétexte qu'ils avaient été déclarés au dessous de leur valeur. On sait que les trois premières marques représentent les plus coûteux des vins dits *clarets;* et c'est parce qu'ils étaient cotés à bas prix dans l'envoi, que les autorités en avaient opéré la saisie. On jugera de l'importance de cette affaire par ce fait, que cette première condamnation entraînera, probablement, la confiscation ultérieure de plusieurs autres milliers de caisses de vins actuellement sous saisie, dont la valeur est de 2,500,000 francs.

Les courses de Newmarket ont été inaugurées par deux succès des écuries de M. le comte de Lagrange : *Plutus* et

Auguste, deux de ses chevaux, ont gagné chacun une poule de deux souverains. Les premières journées du Bois de Boulogne ont été brillantes. Les prix de *la Grotte* et du *Cadran* ont été gagnés : l'un, par *Ajax III*, appartenant au même propriétaire ; et l'autre, par le susdit *Auguste*.

—

Z..... est un savantasse dont le savoir franchit tous les obstacles. Dans ses controverses ethnogéniques, il remonte plus haut que l'*Intimé*, lequel partait simplement du déluge. Notre divertissant personnage ne se dérange pas pour si peu ; il va prendre ses preuves le plus lumineuses dans le prologue de la création, c'est à dire dans le chaos, qu'il referait, si cela était possible. Un élève de l'École normale, qui l'entendait pour la première fois, fut abasourdi par cette érudition outrecuidante ; s'inclinant vers mon oreille, il y souffla ce jugement mérité : « En fait de science, rien n'arrête ce triste disciple de Cuvier ; pour moi, je n'ai su voir dans son fatras paléontologique qu'un *sot périlleux*. »

—

On nous écrit de Nérac, le 6 mars :

« Le projet de construction d'une voie ferrée d'Agen à Mont-de-Marsan prend de la consistance en ce qui touche la partie comprise entre Nérac et Agen. L'étude de ce tronçon de ligne, d'une étendue de 30 kilomètres environ, a été faite avec soin et approuvée par le Conseil général du département.

» Des propositions sérieuses sont adressées en ce moment, nous assure-t-on, à l'autorité préfectorale, afin d'obtenir la concession de ce chemin.

» D'après les bruits qui circulent à ce propos, on demanderait à l'administration : 1° une concession de 30 ans ; 2° une subvention de 500,000 francs ; et 3° des tarifs de 25 à 30 centimes par tonne et par kilomètre.

» Le tracé de la nouvelle ligne serait soudé au rail-way du Midi, à la hauteur même où le Grand-Central s'y rattache, c'est à dire à quelques mètres au delà du faubourg du Pin.

» De ce point, le chemin se dirige en courbe vers la Garonne, qu'il franchit sur le grand pont de pierre actuel, élargi au moyen d'encorbellements.

» A partir de la commune du Passage, la voie gagne successivement la haute plaine et une vallée secondaire, qui évite l'ascension du faîte des coteaux. Elle touche au bassin de l'Auvignon, et arrive de là, vers Nérac, par la déviation toute récente de la route départementale n° 5.

» Si les négociations pendantes à l'heure qu'il est aboutissent, tout porte à croire que Nérac sera bientôt relié au chef-lieu du département. »

—

Le rédacteur d'un petit journal hebdomadaire publié dans un obscur arrondissement du Midi mourut d'une façon prématurée, après avoir affirmé dans sa localité un chétif talent d'écrivain et de causeur. L'orateur funèbre, rhétoricien de la veille, qui avait, comme tous les jeunes gens d'Outre-Garonne, une passion malheureuse pour l'hyperbole, s'avança sur la tombe, et prononça d'un ton hurlant ce pompeux éloge du trépassé :

« On dit que le génie a des défaillances. L'esprit de l'homme que nous inhumons aujourd'hui ne les connut point; aussi n'ai-je pu le désigner que par un nom divin, celui de *verbe incarné*. Dieu sait combien ma louange timide reste au dessous du sujet que je pleure ; j'ose dire qu'aujourd'hui les malheurs de l'humanité excèdent toute mesure. Le ciel a perdu sa clarté, le globe se dévie, l'intelligence humaine se décompose, la civilisation expire et tombe avec lui dans la fosse. Oh! rien n'excuse l'implacable destinée d'avoir tranché de si bonne heure les jours de celui qui était appelé au gouvernement du monde intellectuel. Je le déclare donc à la face des vivants, le sort est inique et cruel; je le décrète d'accusation et le traduis sans délai à la barre de notre journal..... aujourd'hui sans voix, comme le rossignol de je ne sais quel poëte. »

Ces belles métaphores firent déborder tous les yeux et dire à l'assistance que le défunt avait, dans son panégyriste, un digne successeur.

—

Nous regrettons que la suite de l'intéressante et substantielle étude de M. Louis Audibert, sur *le Dernier Président des États du Languedoc,* nous soit parvenue trop tard pour être imprimée dans ce numéro.

J. N.

HISTOIRE

LE DERNIER PRÉSIDENT DES ÉTATS GÉNÉRAUX DE LANGUEDOC

(1764-1790)

(Suite) [1].

La charge de président des États de Languedoc était beaucoup plus importante que ce que nous pouvons en juger aujourd'hui avec nos idées sur le système représentatif et parlementaire; ses pouvoirs étaient bien autrement étendus que ne le sont ceux accordés aux présidents actuels de nos assemblées délibérantes; quant aux États [2], ils étaient investis d'une foule d'attributions qui paraissent incompatibles avec l'existence éphémère d'une assemblée qui n'était réunie, chaque année, que pendant quelques jours.

Les États de Languedoc étaient surtout chargés de veiller au maintien des priviléges de la province; ils devaient la faire subvenir aux besoins de l'État; examiner si les

[1] Voir le numéro de janvier-février 1867, page 343.

[2] Les États généraux de Languedoc étaient ainsi appelés parce qu'ils étaient composés des membres des trois ordres de chacune des trois sénéchaussées de la province qui autrefois tenaient leurs États particuliers. La session des États généraux avait lieu chaque année; mais ils ne pouvaient se réunir qu'en vertu d'une ordonnance du Roi, et d'après une convocation spéciale faite à chaque membre. La durée de la session n'était pas fixe; mais rarement elle dépassait quarante jours. Nous trouvons, dans un Mémoire adressé au Roi en 1786, une définition un peu ambitieuse des États de Languedoc, que nous consignons ici pour l'opposer à la réalité, que nous allons faire connaître : « Chacun de ceux qui composent « cette *auguste* assemblée, dit le Mémoire précité, sort de la classe plus ou moins « distinguée que la Providence lui a assignée dans l'ordre des citoyens, pour se « revêtir, en y entrant, du caractère, j'ose presque dire *sacré*, de représentant « de la nation..... C'est toujours au corps entier lui-même qu'appartient la gloire « d'avoir bien mérité de la chose publique..... Ainsi, ce n'est ni à l'ordre de la no- « blesse, ni à l'ordre de l'Église, ni à celui du tiers état, que doit être attribué le « mérite des délibérations patriotiques qui ont si souvent servi de signal au reste « de la nation; elles sont l'ouvrage de la province entière; elles sont l'expression « fidèle des sentiments d'un *grand peuple* manifestée par ses représentants! »

contributions réclamées par le Roi étaient en rapport avec les ressources du pays; répartir les impositions entre les vingt-trois diocèses de la province: encourager l'industrie, l'agriculture, le commerce; aviser à la construction et à l'entretien des routes, des ponts, des ports, des canaux et des édifices publics; enfin, aux États était dévolu le soin de faire fleurir et d'étendre partout l'empire des arts et des sciences. C'était, comme on voit, une vaste administration qui imposait et distribuait, à divers titres, une somme annuelle de dix-huit à vingt millions!

Les États généraux de Languedoc se composaient de cent quatorze membres: le clergé y était représenté par trois archevêques et vingt évêques; la noblesse, par un comte, un vicomte et vingt-un barons; le tiers-état, par soixante-huit membres de la bourgeoisie : capitouls, maires, lieutenants de maires, consuls de ville ou syndics de diocèse. Toutefois, on n'avait accordé aux soixante-huit membres du tiers-état que quarante-six voix, afin qu'ils n'exerçassent pas une trop forte pression sur les deux autres ordres.

Mais, pour se faire une idée exacte de l'importance des fonctions de président des États de Languedoc, il ne suffit pas de connaître la composition de cette assemblée, d'être initié aux affaires qui s'y décidaient: il faut, avant tout, savoir comment les questions y étaient traitées.

Toutes les affaires soumises aux délibérations des États étaient élaborées au sein de commissions spéciales, dont les membres étaient choisis par le président. Ces commissions, au nombre de onze, présidées chacune par un évêque ou un archevêque, avaient des attributions spéciales. La première examinait les preuves de noblesse des barons qui prétendaient avoir entrée aux États; elle connaissait aussi des contestations qui s'élevaient sur la situation des députés du Tiers; la deuxième s'occupait de la vérification des impositions réparties par diocèses, des abonnements

et des nouvelles contributions; la troisième procédait à l'examen des demandes faites par les envoyés de la couronne, des abonnements et des nouvelles contributions, de la vérification des impositions des diocèses et de leurs travaux publics; la quatrième préparait les projets des grands travaux publics de la province; la cinquième s'occupait des manufactures; la sixième, de l'agriculture; la septième dressait le cahier des doléances pour la réduction des tailles, et pour obtenir des indemnités en faveur des propriétaires qui avaient souffert de la grêle ou des inondations; la huitième examinait les comptes de l'exercice courant, et vérifiait le chiffre des emprunts et celui de leurs intérêts; la neuvième apurait les comptes de la capitation et les frais d'étape; elle fixait les indemnités pour frais de logements et fourrages accordées aux officiers supérieurs résidant dans la province; la dixième déterminait la ligne et le gîte des étapes; la onzième, établie par lettres patentes du Roi, du 30 janvier 1734, exerçait un contrôle général sur les différentes administrations de la province et connaissait de toutes les contestations qui pouvaient se mouvoir, à raison des dépenses ou des impositions. C'était le véritable tribunal des États et des Diocèses; les appels des ordonnances de cette commission étaient immédiatement portés au Conseil du Roi.

En dehors des commissions, et comme complément, il y avait près des États trois syndics généraux qui répondaient aux trois sénéchaussées qui divisaient le Languedoc : Toulouse, — Carcassonne, — Nîmes. Lorsque les notables d'une sénéchaussée se réunissaient pour discuter leurs intérêts respectifs, ils étaient assistés du syndic général attaché à ce département. Les syndics généraux près des États devaient être gens de robe.

C'était aux syndics généraux qu'il appartenait de préparer toutes les matières qui devaient être traitées par les États; ils en faisaient le rapport aux commissions et quel-

quefois aux États; ils étaient membres nécessaires de tous les bureaux; les affaires portées ou renvoyées devant l'intendant ne pouvaient être jugées sans leur avis, toutes les fois que la province, les diocèses ou les communautés y avaient le moindre intérêt; il était de leur devoir de surveiller la régie et l'administration des diocèses (politiques); ils devaient répondre à toutes les consultations qui leur étaient demandées sur le droit public de la province; et ils avaient le pouvoir de prendre fait et cause pour les diocèses ou les communautés, lorsqu'ils le jugeaient nécessaire.

On voit, par ce simple aperçu, de quelle importance étaient les syndics généraux près des États: c'étaient les élucidateurs et les metteurs en scène de toutes les affaires soumises à cette assemblée; et, après la clôture des séances, ils étaient les administrateurs perpétuels de la province. Nous ne parlons pas ici de l'intendant de justice, police et finances de Languedoc, car il n'avait avec les États que des rapports très éloignés.

Pénétrons, maintenant, dans l'intérieur de l'assemblée.

Les membres des États étaient sans initiative; ils ne faisaient que ratifier de leurs votes, et sans discussion, les projets qui leur étaient soumis. Le président seul traitait les questions qui devaient être présentées; et, après les avoir élaborées avec les syndics qu'il nommait [1], ou au sein des commissions qu'il composait à son gré, il les soumettait, par pure forme, à la sanction de l'assemblée, bien certain de ne jamais être désapprouvé. Si le président était un homme de capacité, s'il avait quelques notions d'économie sociale, s'il s'intéressait aux grands travaux d'utilité publique, les projets, les entreprises, les améliorations, les embellissements de toute espèce surgissaient par milliers. C'est ce qui est arrivé sous la présidence de Mgr Dillon. Si, au contraire, le président était incapable ou insouciant,

[1] A l'exception du syndic général de la sénéchaussée de Toulouse, les deux autres syndics étaient à la nomination du président des États.

il se livrait à la routine des bureaux, et tout allait terre à terre ; rien ne se faisait.

On croira, peut-être, que nous exagérons cette situation pour mieux faire ressortir l'administration de Mgr Dillon. Non, assurément. Voici ce que disait, à cet égard, M. de Boutaric, capitoul de Toulouse et représentant de cette ville aux États : « Des trois ordres qui composent cette » assemblée, le premier manque de volonté; — le second, » de lumières; — le troisième, de liberté. Tout le pou- » voir est concentré dans la *personne du chef;* toutes les » affaires se règlent entre lui et les syndics; on n'en parle » dans l'assemblée que par manière d'acquit, sans qu'il » soit même permis à personne d'être instruit des motifs » d'aucune délibération. » En effet, si l'on parcourt avec attention les procès-verbaux des États, on remarque que la lecture de chaque rapport des commissions se termine invariablement par cette formule : « Ce qui a été délibéré, » conformément à l'avis de MM. les commissaires, » sans que jamais, et en aucun cas, s'élève la moindre discussion sur l'objet soumis à la sanction de l'assemblée. Lorsqu'une commission avait à se prononcer sur une dépense ou sur une contribution qui était contraire aux priviléges de la province, elle faisait son rapport et laissait la somme en blanc. Les États arrêtaient eux-mêmes le chiffre de la dépense ou de l'allocation, avec toutes réserves, et formulaient ainsi leur vote : « Lecture faite du rapport de la » commission, il a été délibéré que, sans s'y arrêter, et » comme étant contraire aux droits, libertés et priviléges » de la province, il sera imposé..... »

Nous allons, maintenant, rapporter l'opinion d'un jurisconsulte éminent, sur l'étrange situation qui était faite aux membres des États, situation qui, jusqu'ici, n'avait jamais été complètement mise en relief. M. de Senovert, baron de Cintas, capitoul de Toulouse et premier de justice, qui eut l'honneur de représenter plusieurs fois cette ville aux

États, et qui, en maintes circonstances, fut l'orateur du tiers état, s'exprime ainsi, dans un mémoire fort remarquable : « Quoique l'assemblée des États de Languedoc » soit composée d'évêques, de barons, d'officiers municipaux et de syndics de diocèses, aucun des ordres de la » province n'y est entendu, encore moins représenté ; tout » le pouvoir se trouve absolument concentré dans la personne du président. Toutes les affaires se décident entre » lui et les syndics généraux, qui sont toujours ses créatures ; on les porte aux commissions qui sont formées » par lui, et ensuite à l'assemblée générale ; en sorte que » le rôle des divers membres se borne à prononcer ces » mots : — Je suis de l'avis de la commission, — formule » banale et la seule qu'il soit permis d'employer. »

C'est cet inqualifiable mutisme d'un corps délibérant, investi en apparence des plus grandes libertés, qui entraîna la Cour des comptes, aides et finances de Montpellier, à insérer dans deux de ses arrêts des 22 décembre 1788 et 9 janvier 1789, cette impertinente définition : « Les » États de Languedoc, y est-il dit, sont un corps sans réalité, une assemblée sans caractère, une administration » sans pouvoirs. » Ces arrêtés, il est vrai, furent cassés par arrêt du Conseil du Roi ; mais la définition qu'ils contenaient n'en est pas moins exacte.

A l'appui de ces différentes appréciations, nous allons rapporter deux faits qui en feront mieux ressortir la justesse. En 1760, Mgr de Laroche-Aymon, président des États, fit exclure de l'assemblée Mgr de Quesnel, évêque de Saint-Pons, « parce qu'il avait demandé, avec beaucoup trop » d'instances, des explications sur une question mise en » délibération. » En 1785, Mgr Dillon, lui-même, interdit la parole à un évêque qui demandait des éclaircissements. « Monseigneur, lui dit le primat à cette occasion, ce n'est » pas ici comme au Parlement ; la forme de nos assemblées » n'admet aucune discussion ! » D'après ce que nous ve-

nons de dire, il demeure suffisamment établi qu'aux États de Languedoc, le président était omnipotent, qu'il était à la fois l'âme et le cœur, la tête et le bras de cette assemblée.

C'était donc une louable ambition, de la part d'un homme qui en était réellement capable, d'aspirer à une position dont tout concourait à rehausser l'importance et l'éclat. Dès avant l'ouverture de la session, les commissaires du Roi, chargés d'y prendre la parole au nom de Sa Majesté, faisaient, les premiers, une visite de cérémonie au président, pour lui communiquer officieusement leurs instructions; et l'on sait que le Roi désignait toujours, pour cette mission, d'éminents personnages : des maréchaux de France, des princes du sang, etc. Après cette visite, la Cour des aides et finances de Montpellier envoyait une députation, composée de plusieurs de ses membres, pour saluer le président des États.

Durant la session, le président était entouré de toutes sortes d'hommages et de respects : il avait une garde d'honneur; il habitait un somptueux hôtel, où il tenait ses grands et ses petits levers; à sa table venaient s'asseoir les notabilités de la province; et dans ses salons, où un corps de musiciens exécutait, chaque soir, de brillantes symphonies, se réunissaient les dames les plus élégantes et les mieux nées. Lorsque le carrosse ou la chaise du président arrivait devant la porte de l'Hôtel-de-Ville, où se tenaient les sessions des États, une députation des trois ordres venait recevoir Monseigneur sur le perron, et une autre l'accompagnait quand il se retirait; dans la salle des séances, son siége, élevé de trois marches au dessus de ceux du clergé et de la noblesse, était surmonté d'un baldaquin en velours bleu, semé de fleurs de lis, enrichi de torsades et de crépines d'or; de là, comme un potentat, il dirigeait les travaux de l'assemblée, et répondait fièrement aux commissaires du Roi, auxquels il ne donnait le prédicat de *Monseigneur* qu'autant qu'ils étaient princes du sang.

Voici un spécimen de ces réponses; nous choisissons celle de 1776: « S'il est glorieux pour les États, disait Mgr Dillon, » d'avoir donné dans toutes les occasions des preuves si- » gnalées de leur zèle pour le service du Roi et de la pa- » trie, il n'est pas moins affligeant pour eux de voir les » mêmes demandes se renouveler sans cesse et de n'aper- » cevoir que dans un grand éloignement la diminution des » impôts qui accablent les contribuables. Si l'impôt est » nécessaire au soutien de l'État, il devient, lorsqu'il cesse » d'être proportionné aux forces des peuples, un secours » funeste et meurtrier pour l'État lui-même. »

Certes, il eût été difficile de motiver avec plus de rudesse et d'indépendance les concessions que le Languedoc faisait alors à la couronne; mais ce n'était pas sans raison que le président parlait ainsi : de 1672 à 1776, la province, en sus de ses impositions ordinaires et extraordinaires, de ses dons gratuits sans cesse accrus, avait concouru, par son crédit, à favoriser quatre emprunts royaux s'élevant à plus de dix millions de livres; et, en cette même année 1776, les exigences de la couronne paraissaient encore devoir s'aggraver.

En dehors des affaires, le président était entouré des distinctions les plus flatteuses : ainsi, lors de la procession qui ouvrait la session des États, il était précédé des trois ordres, chaque membre tenant un cierge à la main: lui se déchargeait de ce soin vulgaire sur six valets de pied, revêtus de sa grande livrée, et portant, chacun, un cierge de six livres de cire blanche; dans l'église de Notre-Dame-des-Tables, où les États entendaient la messe du Saint-Esprit, le président était reçu par le clergé de la paroisse, sous un dais, et conduit processionnellement à sa place, qui dominait tous les autres siéges; après l'offertoire, il était encensé de six traits [1]; le diacre lui portait

[1] Les archevêques et les évêques n'étaient encensés que de trois traits, ainsi que les commissaires du Roi; les barons avaient deux traits seulement, et le tiers état, rien.

l'Évangile à baiser, et la paix lui était donnée *per amplexum* par le prêtre officiant. Le dernier jour de la session, un *Te Deum* en musique était chanté dans la salle même des États, et le président, après avoir donné la bénédiction à l'assistance, déclarait l'assemblée dissoute. A ce moment, les syndics généraux, les rapporteurs des différentes commissions se pressaient autour de lui, et le suppliaient de vouloir bien employer, à Paris, sa haute influence auprès des ministres pour hâter l'expédition des affaires qui intéressaient la province.

Mais ce qui devait surtout accroître l'importance du président des États de Languedoc, c'est qu'il disposait, pour ainsi dire, à son gré, de la rémunération accordée aux divers membres de l'assemblée. Ainsi, outre une indemnité de route, les députés aux États recevaient, tous, un salaire pour l'exercice de cette fonction; la noblesse et le tiers avaient droit à trois *montres* (1) fixes et à une de grâce, à la disposition du président; le clergé recevait des *pensions*. Les montres du tiers, après plusieurs variations, étaient, en dernier lieu, de 150 fr. chacune; celles de la noblesse, de 180 fr.; les pensions du clergé flottaient entre 600 et 800 fr. Généralement, la quatrième montre de grâce était demandée, à la fin des sessions, par les membres du tiers, et le président se faisait un plaisir de l'accorder aux deux ordres laïques. A la mort du Roi, de la Reine, d'un prince du sang, même d'un monarque étranger mais allié à la France, le président accordait aux deux ordres laïques une cinquième montre extraordinaire pour subvenir aux frais du deuil. Le premier orateur de chaque ordre, ainsi que les présidents de commission, recevaient une bourse de jetons de 250 fr., et les simples membres, un jeton de présence; les députés chargés de vérifier l'assiette ou la ligne

(1) Sous l'ancienne monarchie, le mot de *montre* servait à désigner la revue et le paiement des gens de guerre; puis, le mot *revue* fut appliqué à l'inspection des troupes en armes, et celui de *montre* à leur solde.

d'étape, touchaient une indemnité de six francs par jour : en sus de ces allocations régulières, il y avait quatre commissions qui jouissaient du droit d'épices, lequel variait de 1,800 à 8,000 fr. par commission. On conçoit sans peine combien la compétition devait être ardente pour atteindre à cette friande picorée, et combien, dans ce but, les obsessions auprès du président devaient être actives. Mais ce n'était pas tout.

Chaque année, les États généraux de Languedoc envoyaient une députation à la Cour, et ceux qui en faisaient partie recevaient un traitement spécial qui a varié à différentes époques ; nous prenons le plus modéré : les députés de la noblesse et du clergé recevaient 4,000 fr. chacun [1]; les députés du tiers, 2,000 fr. seulement ; et comme toutes ces fonctions dépendaient du président, ainsi que l'octroi de diverses autres faveurs, on comprend aisément de quelle prépondérance devait être, en toutes choses, la volonté du président. Au milieu de toutes ces largesses, sa part était nécessairement la plus forte : dix mille francs lui étaient alloués pour frais de représentation pendant la durée de la session, et, en outre, comme chef de la députation à la Cour, il recevait dix autres mille francs ; enfin, on laissait à sa disposition un fonds qui, dans certaines circonstances, d'après l'assertion de M. Senovert, se serait élevé jusqu'à cent mille francs ! pour être employés à de bonnes œuvres. Tels étaient les pouvoirs et les prérogatives de cette haute magistrature ; ils justifiaient, à bon droit, l'empressement que mit Mgr Dillon à venir présider les États de 1764.

Louis Audibert.

La suite au prochain numéro.

[1] Par suite de ces rémunérations, les baronnies donnant au titulaire un siège fixe aux États avaient acquis une valeur vénale qui était estimée à 60,000 fr., en sus de la valeur réelle de l'apanage. Les baronnies qui n'avaient qu'un siège alternatif, biennal ou triennal, recevaient une prime graduée d'après la fréquence du droit de présence.

ANSELME BATBIE

A la fin de mon article sur les *Légendes du vieux Paris*, j'émettais, naguère, l'idée que notre époque était tourmentée par deux fièvres différentes : l'une, déterminée par la curiosité du passé; l'autre, par le souci de l'avenir. Entre ceux qui, obéissant à cette dernière et noble inquiétude, poursuivent la solution des grands problèmes sociaux, un de nos compatriotes, M. Anselme Batbie, tient un rang élevé. Aussi, sa carrière, remplie avec précocité, mérite-t-elle depuis longtemps dans ce recueil, l'attention particulière dont elle va être l'objet.

Après de brillantes études classiques au séminaire et au collége royal d'Auch, M. Batbie vint à Toulouse suivre les cours de la Faculté de droit : deux prix obtenus dans le concours qui termine la licence, affirmèrent de bonne heure son intelligence et son savoir. Pourvu de son diplôme d'avocat, il vint à Paris conquérir son grade de docteur. Je me souviens encore de sa popularité, non seulement dans le groupe du Gers et du Lot-et-Garonne, dont je faisais partie, mais parmi la jeunesse des écoles. Nous l'admirions de ne point partager nos plaisirs et de nous donner le noble exemple d'une forte volonté qui pratiquait, avant le temps, l'amour de la science.

Son arrivée à la capitale avait précédé de quelques mois la révolution de Février. Lorsqu'elle éclata, M. Batbie, à peine âgé de vingt ans, fut élu, par acclamation des écoles, président des réunions électorales qui préparaient les candidatures de la Constituante. Les plus illustres personnages ne pouvaient parler sans être autorisés par ce jeune homme imberbe, qui n'était ni majeur, ni électeur. Un jour, devant une assemblée de six cents membres, dont il dirigeait les débats, un moine au front austère, en manteau noir et en soutane blanche, parut à la tribune. Le président lui accorda la parole, en prononçant cette formule du temps, dont le religieux ne sembla aucunement surpris : « Le citoyen Lacordaire a la parole pour faire sa profession de foi. »

Cette situation populaire, justifiée par les qualités oratoires dont M. Batbie fit preuve en ces circonstances, était faite pour flatter l'amour-propre du jeune Gascon. Chaque jour, au reste, elle lui fournissait l'occasion, précieuse pour lui, de se produire et de s'exercer au maniement du discours.

La révolution avait modifié plusieurs institutions ; la loi sur le Conseil d'État, notamment, décidait que les auditeurs seraient élus par ordre de mérite, en concours public. M. Batbie suspendit la préparation de son doctorat et se mit sur les rangs. Le succès de son examen le classait en première ligne ; mais il avait été disgracié dans l'esprit des juges, par des rapports qui le représentaient comme trop ardent en politique. La majorité, sans prendre la peine de déguiser son mauvais vouloir, avait déjà fait sortir du scrutin presque tous les noms, excepté celui de notre compatriote. Sur vingt-quatre places, vingt-trois avaient été successivement assignées à divers compétiteurs. Une seule restait disponible. En présence de cet injuste parti pris, M. Boulatignier, conseiller d'État, qui présidait les épreuves, déclara que sa signature ne serait point apposée au procès-verbal, si M. Batbie était exclu. Il ne le fut pas, grâce à cette intervention énergique. Voilà comment celui qui aurait dû être appelé un des premiers se trouva être le dernier, conformément à la parole de l'Évangile.

M. Batbie fut attaché à la section des finances, qu'il cumula quelque temps avec celles de l'intérieur et du contentieux. C'est vers ce temps que fut publiée sa brochure sur l'*Appel comme d'abus*.

En 1852, on ne le comprit pas dans la réorganisation du Conseil d'État, où il avait cependant déployé les plus sérieuses aptitudes. Cette disgrâce lui fut attirée par la rancune d'un camarade dont le père était un des grands dignitaires de l'Empire. M. Batbie et le fils de l'homme puissant s'étaient mesurés dans le champ clos d'une conférence. Notre compatriote, armé d'un redoutable savoir, avait porté à son adversaire de rudes coups et fait saigner son amour-propre. Le dépit du vaincu fut partagé par son auteur, aux yeux duquel le mérite de M. Batbie devint démérite. Aussi, ce dernier, fut-il écarté d'une fonction où ses titres auraient dû le maintenir. Ce n'est pas

la première fois, dans l'histoire contemporaine, que l'amour de la famille prime celui de l'équité.

C'est alors que l'ex-auditeur au Conseil d'État se retourna de nouveau vers les concours où la justice des hommes est moins incertaine que partout ailleurs. Une thèse, soutenue avec beaucoup de talent, lui valut la chaire de professeur suppléant à la Faculté de droit de Dijon. De cette ville, il passa, en la même qualité, à Toulouse [1], le 17 janvier 1853, et à Paris, le 9 janvier 1857.

En 1860, l'Académie des Sciences morales et politiques mit au concours l'*Éloge de Turgot*.

L'intelligence de M. Batbie, en harmonie avec un tel sujet, éleva à Turgot le monument commémoratif demandé par l'Institut, qui récompensa les substantielles qualités de ce travail par le prix Léon Faucher. Cette agréable nouvelle parvint au lauréat durant une mission scientifique en Allemagne, où M. Rouland, alors ministre de l'instruction publique, l'avait envoyé pour étudier le régime des universités.

L'œuvre de M. Batbie est plus complète que toutes les notices écrites sur la vie ou les actes de l'ancien ministre de Louis XVI, par Senac de Meilhan, Montyon, La Harpe, Morellet, Condorcet, Dupont de Nemours, Dupuy, Tissot et d'Hugues. Entre tous ces auteurs, M. Batbie est le seul qui ait dégagé la somme des formules du réformateur homme d'État, déployé son rôle bienfaisant, défini son génie initiateur et systématique. On devine que l'historien gascon était pénétré d'amour respectueux pour son modèle. Comment ne pas s'incliner, en effet, avec une déférence filiale, devant cette haute figure du précurseur de 89, de celui qui, d'après Malesherbes, *avait le cœur de L'Hospital et la tête de Newton*. Les générations actuelles sont tenues, sous peine d'ingratitude, de bénir et de glorifier son nom. Elles lui doivent la doctrine du progrès et de la perfectibilité humaine, la substitution de la philosophie à la foi dans l'histoire, contrairement à l'opinion de Bossuet. C'est lui qui fit tracer et exécuter les routes de Bordeaux à

[1] Durant son professorat dans cette ville, il y fonda, en collaboration avec M. Adolphe Chauveau, un journal de *droit administratif*.

Paris, d'Angoulême à Libourne, de Moulins à Toulouse, durant son gouvernement de Limoges. Turgot conçut ou appliqua le remplacement militaire que l'on va rétablir, une répartition plus équitable de la taille, les bureaux de charité, la modération du fisc envers les petites gens, le libre échange provincial et international qu'il tenait de Quesnay, dont nous reparlerons. A tous ces titres, ajoutez les premiers essais de prairies artificielles, la distribution gratuite des graines fourragères, des projets tels que : la suppression graduelle de l'esclavage dans les colonies, l'affranchissement du travail intérieur par l'abolition des jurandes, l'économie dans les finances par la simplification administrative, l'institution d'une chaire du droit de la nature et des gens, l'unité monétaire, le crédit foncier pour l'agriculture. Ce rapide coup d'œil sur le vaste ensemble de ses conceptions nous donne une idée des efforts de Turgot pour l'amélioration des hommes, et la mesure, en hauteur et largeur, de l'étude de M. Batbie.

L'année même où celui-ci obtenait le prix Léon Faucher, ses Mémoires sur le *crédit populaire*, sur le *prêt à intérêt*, sur l'*impôt avant et depuis 89*, furent jugés dignes de trois autres récompenses académiques. De tels succès, tout en raffermissant notre compatriote dans sa nouvelle voie, avaient fixé sur lui l'attention publique. Sa notoriété spéciale et légitime le prédestinait à une chaire d'économie politique. En 1864, M. Duruy créa celle de la Faculté de droit et la lui confia. La nomination de M. Batbie fut très bien accueillie par la jeunesse du quartier latin, qui néanmoins manifesta émotion et indocilité au cours d'ouverture. M. Batbie, par un sentiment de gratitude fort compréhensible, avait réservé un hommage au ministre de l'instruction publique qui l'avait pourvu de sa noble et belle fonction. Le nom de M. Duruy, dont la popularité n'était pas, à ce moment surtout, en raison directe de son initiative, provoqua une explosion de clameurs. En France, hélas! ceux qui en haut lieu représentent le principe autoritaire, n'ont pas toujours le privilége d'être les favoris de l'opinion. Ma réflexion court sur la margelle du puits politique; de peur qu'elle ne tombe au fond, je la fais descendre et rentrer au logis.

Pour que cette attitude hostile des écoles, uniquement dirigée contre le grand maître de l'Université, ne fût point interprétée dans un sens personnel par M. Batbie, les étudiants le reconduisirent à son domicile de la rue Jacob avec des vivats et des protestations de sympathie.

A l'instar du maréchal Vauban, de Linguet, du Fresne, Frankeville, Stuart, Smith, Sismondi, Monthion, Lanjuinais, Ricardo, notre compatriote a fait l'histoire et abordé le problème de l'impôt. Il a déterminé les lois qui règlent sa répartition et son mécanisme, en ajoutant aux lumières des économistes précités celles provenant soit des expériences postérieures, soit de ses remarques et méditations particulières. De cette façon, il a porté à l'édifice de l'avenir une pierre et peut-être une clef de voûte.

Indépendamment de son cours d'économie, qu'il professe avec amour et régularité, M. Batbie donne une partie de ses loisirs à l'enseignement populaire. Les ouvriers de Paris affluent aux conférences spéciales qu'il leur consacre ordinairement dans le grand amphithéâtre de l'École de médecine. En 1865, la population laborieuse de Lyon, l'une des mieux préparées à recevoir la semence des idées économiques, vint écouter avec faveur la parole de notre compatriote; celui-ci, d'après le *Progrès,* fit entendre « des choses sérieuses, sans » rien donner à l'utopie qui frappe l'imagination, ni à la rhéto- » rique qui étonne l'esprit, ni au sentimentalisme qui parle au » cœur. »

Les soirées publiques de M. Batbie, à la Sorbonne, durant les conférences d'hiver, ont roulé, en 1865, sur les *physiocrates*, et en 1866, sur le *luxe*, sujet d'actualité bien souvent débattu et rebattu, duquel l'orateur sut néanmoins dégager des considérations inédites.

Deux années ont passé le rouleau de leurs événements extraordinaires sur mon souvenir de la conférence relative aux physiocrates, où j'eus le privilége d'assister. Je dis privilége, car dans ces réunions, de même qu'au Palais législatif, les places sont demandées et retenues d'avance. Ma mémoire commettra donc probablement quelque infidélité, mais le temps sera responsable. Je cède, du reste, un peu à la démangeaison

de glisser mon petit avis dans une question soulevée il y a près d'un siècle par Quesnay, médecin de Louis XV. M. Batbie débuta par une réponse à M. Thiers, qui avait défini l'économie sociale d'une façon trop cavalière; ensuite, il condamna le code physiocratique. Trop grande, selon moi, fut la sévérité de M. Batbie envers des idées qui furent une réaction inévitable contre la banqueroute de Law et les malheureux expédients financiers des ministres de Louis XV. Les désastres causés par les opérations de la rue Quincampoix avaient établi que la solidité de l'argent, ou du papier qui le figurait, n'était pas immuable comme celle de la terre. La fixité de celle-ci avait été reconnue, un peu tard, préférable à la mobilité des valeurs financières. Cette crise détermina un retour fanatique vers l'agriculture, dont le principal mérite, jusqu'alors, avait consisté dans ses ressources pastorales; on s'aperçut enfin que son rôle unique n'était pas de fournir des pipeaux enrubanés à Florian, Despourrins, Watteau, Lancret, Patter, et autres poëtes ou peintres galants. Quesnay fut l'interprète de cette disposition des esprits; aussi fut-il écouté comme un oracle, lorsqu'il proclama que la terre est la nourrice commune, et que son sein est toujours ouvert pour produire, donner ou reprendre. Un côté de cette théorie a été de nos jours transformé par Pierre Leroux en une sorte de métempsychose. Dans le système des physiocrates, le propriétaire et le cultivateur devenaient les deux piliers de l'édifice social. Ce que je désapprouve dans le novateur, c'est donc moins des maximes économiques, imposées par une force circonstancielle, que la dénomination de classe stérile appliquée aux hommes de lettres et aux artistes, considérés comme des agents secondaires ou neutres, sans rôle effectif dans la production. Ainsi, la pensée matérialisée par le livre, le tableau ou la statue, n'étant ni mangeable ni digestible, tombait dans les accessoires, sinon dans les hors-d'œuvre. Pourtant l'intelligence, l'*alma mater dolorosa,* la génitrice par excellence, est fécondée par l'effort du penseur comme le sol par le bras du colon. Je n'ai point mission de défendre messieurs les industriels, les militaires et les magistrats, rangés aussi dans la même catégorie que nous.

Je suis moins rigide que M. Batbie pour la doctrine du

laissez faire, laissez passer. Dans la bouche de Quesnay, qui l'inventa, elle signifiait : abolition des douanes, libre circulation des grains, émancipation de l'industrie par elle-même. Ce programme était, pour l'époque, une avantageuse conquête. Je note, par mesure de précaution, que l'appréciation ci-dessus se rapporte à des faits et des systèmes antérieurs à 89 ; l'exploitation de ce vieux domaine est, par conséquent, permise à la *Revue d'Aquitaine*.

Par ces réflexions digressives, je suis sorti de l'alignement de ma notice ; j'ai même légèrement compromis l'équilibre de son ordonnance et la régularité de sa marche. Quand je l'ai constaté par malheur, *c'était écrit*, comme disent les fatalistes musulmans. Tout ce que je puis faire, c'est d'imposer silence au raisonneur pour laisser reprendre la parole au biographe.

Les leçons de M. Batbie, jusqu'en l'année 1865, ont été réunies en un seul corps d'ouvrage par l'éditeur Cotillon, qui a eu le bon esprit de leur conserver la forme familière de l'enseignement oral. Les deux volumes de cette précieuse collection ont été accompagnés d'un troisième de *mélanges*, où l'auteur approfondit deux questions fondamentales : le *prêt à intérêt* et l'*impôt avant et après 89*. Cette publication est donc destinée à vulgariser des notions utiles entre toutes.

M. Laferrière, inspecteur général des Facultés de droit, ancien recteur de l'Académie de Toulouse, avait toujours témoigné à M. Batbie, malgré la distance d'âge qui les séparait, autant d'amitié que d'estime. Ces deux natures, en effet, devaient s'attirer par leurs goûts parallèles et leurs sentiments assortis. M. Laferrière avait tout tiré de lui-même, c'est à dire de sa volonté et de son talent. Né au pays de Montesquieu, pénétré de ferveur pour ce grand modèle, nourri de la moelle fortifiante de ses œuvres, il résolut de marcher sur ses traces et de devenir son humble disciple. Mû par cette louable ambition, il chercha, dans les annales du droit, la bonne foi du genre humain, l'ordre successif des institutions civiles, le phénomène des transformations juridiques ; en un mot, il dégagea, lui aussi, à sa manière, l'esprit des lois, caché sous les textes et les préceptes, comme une momie sous ses bandelettes. Un des premiers, il appliqua la philosophie de l'histoire dont les

générations contemporaines ont recueilli les fruits mûrs. Durant son passage à la Faculté de Rennes, M. Laferrière avait composé son *Traité de Droit administratif*. Désintéressé comme tous les vrais savants, il n'eut pas la prétention d'avoir épuisé la matière. A son instigation, M. Batbie entreprit son grand ouvrage : *Traité théorique et pratique de Droit public et administratif*, enrichi d'aperçus et de faits nouveaux, et basé sur une méthode plus rationnelle que toutes celles essayées jusqu'à ce jour. Les cinq volumes déjà parus garantissent la valeur des derniers, dont l'auteur presse l'achèvement.

L'Institut des provinces, réuni le 23 avril dernier, rue Bonaparte, a été alternativement présidé par MM. de Caumont, Léonce de Lavergne et Batbie.

Ce dernier a été l'un des plus zélés propagateurs du principe coopératif; on lui doit quelques-unes de ses applications ingénieuses et salutaires. Dernièrement encore, il organisait, de concert avec MM. d'Audiffret, Michel Chevalier, Léon Say et Horn, le *Syndicat du Crédit*, système financier qui a pour base l'association et la mutualité entre les membres divers d'un corps d'état, et pour but la facilité ainsi que le bon marché de l'escompte au profit des classes travailleuses. Ces sortes d'établissements, qui ont déjà fonctionné si efficacement en Belgique, auront certainement les mêmes résultats parmi nous. Les intéressés surveillent et gèrent eux-mêmes leurs opérations, dans lesquelles le risque est supprimé par une combinaison heureuse d'assurances et de contre-assurances entre toutes les caisses, alimentées par les relations permanentes des Sociétés et de leurs adhérents. Cette fondation est, sans contredit, l'une des plus libérales du dix-neuvième siècle.

Jusqu'ici, la carrière de M. Batbie n'a pas été incidentée d'événements; en compensation, elle a été remplie par de fortes études, comme celle de son regrettable maître et ami M. Laferrière. Cette uniformité d'existence est, d'habitude, le partage des penseurs et des sages.

Par son obstination au travail, la simplicité aimable de son accueil ou de sa causerie, son esprit à la fois sérieux et enjoué, M. Batbie offre plus d'un rapport avec Bentham, le célèbre jurisconsulte anglais. Sa nature officieuse sait dérober à des

études actives les loisirs que réclame l'utilité d'autrui. Notre compatriote est toujours prêt à se mettre au service de ceux qui l'invoquent et à les faire profiter de ses conseils ou de ses relations. Le titre de Gascon est le meilleur de tous pour stimuler son bon vouloir et pénétrer dans son amitié.

Toute l'existence de M. Batbie aura été consacrée à la recherche du bonheur des autres; à l'alliance ou à la combinaison des maximes les plus utiles avec les sentiments les plus élevés; en un mot, à la culture d'une science qui procède autant du cœur que de l'esprit.

Dans ce courant d'idées généreuses, où son âme et son intelligence se retrempent sans cesse, l'économiste, si la destinée l'appelle un jour sur la scène politique, ne peut que demeurer lui-même, c'est à dire l'ami du peuple et le serviteur du progrès.

J. Noulens.

UN AVOCAT BÉARNAIS

—

EXTRAIT D'UNE CONFÉRENCE FAITE A LA MAIRIE DE PAU

LE 14 FÉVRIER 1867

par M. V. Lespy, Professeur au Lycée impérial, Officier de l'instruction publique [1]

(FIN)

—

En 1628, il y eut grand émoi et grand bruit chez nos voisins, dans la ville d'Oloron. Siége d'un Sénéchal, elle avait un Ordre d'avocats. Ces messieurs « prétendirent avoir un banc particulier dans l'église, et la préséance sur tous les autres habitants, gentilshommes, gens d'épée, médecins fameux, bourgeois et marchands honorables. » La prétention des avocats fut vivement repoussée; la querelle s'envenima... Il en sortit un procès.

Les habitants « considérables » de la ville d'Oloron se pourvurent en la Cour. Mais aucun avocat de notre Parlement ne voulut se charger de soutenir leur opposition, parce qu'elle semblait aller contre l'honneur de la robe et de l'Ordre. La Cour enjoignit alors à Me Arnaud de Bordenave de défendre la cause des habitants d'Oloron.

Cette injonction nous paraît être le témoignage très honorable d'une estime particulière que la Cour avait pour notre avocat.

Vous le voyez, Messieurs, l'affaire d'Oloron est bien simple. En fait, les avocats de cette ville n'avaient jamais eu à l'église la place d'honneur qu'ils réclamaient; ils ne pouvaient donc invoquer en leur faveur l'usage ancien. En droit, il n'avaient, pour établir leur prétention, aucun texte précis, aucun article de loi.

De nos jours, s'il était possible qu'une pareille affaire vînt devant la Cour, l'avocat des habitants d'Oloron plai-

[1] Voir le numéro de mars 1867, page 411.

derait tout au plus cinq minutes; après ses paroles sobres et vigoureuses, la Cour, sur les conclusions conformes, mais tout aussi brèves que sévères, de M. l'Avocat général, prononcerait son arrêt; l'affaire serait vidée en quelques instants. A qui les dépens?... On rirait aux dépens de ceux qui auraient réclamé un banc d'honneur à l'église.

Confiée à Me Arnaud de Bordenave, cette affaire devint, selon l'expression du temps, « un champ de matière spacieux et large; » elle prit des proportions exorbitantes.

C'est dans cette affaire que notre avocat prononça son dernier discours. Si ce discours n'avait près de soixante pages d'impression, je dirais que ce fut le chant du cygne, et que Léda... je me trompe, Mlle Olympe de La Rossie attendait M. de Bordenave.

Il est curieux de voir, dans ce plaidoyer, notre avocat passer — des replis tortueux de quelques serpents, à la vaniteuse prétention des avocats oloronais; — d'un archer de Crète, qui s'appelait Alcon, au Rédempteur du monde; — de la Genèse, à Tite-Live; — d'Abraham, au capitaine Marcellus; — de Pausanias en ses Phocides, à saint Augustin; — de l'église d'Oloron, au théâtre de Rome; — avec notre avocat, nous allons des plaidoiries devant le Sénéchal, aux jeux Olympiques; — de saint Luc, à Homère; — de Sénèque, à Ovide; — des Scythes, aux Athéniens; — des Thébains, aux Perses; — du Béarn qui se glorifie dans Henri IV, à Crotone fameuse par son Milon... — Je n'indique ainsi qu'une très petite partie de tout ce qui est cité dans le plaidoyer de Me Arnaud de Bordenave.

Je vous recommande son préambule, Messieurs; il est remarquable en son genre : il serait ingénieux, s'il ne manquait de logique; il a, du moins, le mérite, peu commun à cette époque, de se lier assez facilement au sujet en nous montrant de quels bons sentiments Me Arnaud de Bordenave était animé à l'égard de ses confrères.

Notre avocat prit la parole en ces termes :

« Messieurs, ce fut, sans doute, avec déplaisir et grande perplexité, que jadis Alcon, cet archer adroit de Crète, aperçut un serpent entortillé au corps de son fils Phalerus endormi, lequel il aimait comme soi-même. Mais sa hardiesse ne fut pas moindre que son déplaisir, puisque, pour garantir son enfant de la mort, il prit son arc et sa flèche, et en tira contre cette bête vénéneuse.

» Cette entreprise paraît d'abord cruelle et dénaturée, parce que, le serpent tenant tout le corps de l'enfant saisi par ses plis et replis, le trait acéré de ce père hardi ne semblait pas plus décoché contre le serpent que contre son fils, et le menaçait du même accident qui était arrivé à cet autre malheureux père, dont fait mention Pausanias en ses Phocides, lequel, ayant voulu hasarder un pareil coup de trait contre un dragon, transperça et le dragon et son enfant d'une même flèche.

» Mais la visée et dextérité de cet archer de Crète était bien autre; car son coup fut compassé avec une telle adresse, que le trait, ayant percé tout le corps du serpent, s'arrêta, sans offenser son fils en façon quelconque.

» Ce fut, Messieurs, l'affection naturelle qui, contre le péril évident, fit ce coup de miracle : à la vérité, l'adresse de cet archer fut bien incomparable; mais aussi, Messieurs, tout son art et tout son secret n'étaient rien, s'il n'eût été père.

» Je me trouve au fait de cette cause, dont j'entreprends la défense par ordonnance de la Cour, quasi dans le même déplaisir et dans la même perplexité que cet archer adroit; car j'aperçois d'abord mes chers confrères, les avocats au siége d'Oloron, lesquels, par ce lien très étroit de notre fraternité, et qui serre si doucement nos affections, me sont comme des autres moi-même; je les vois, dis-je, enlacés d'un serpent beaucoup plus dangereux que celui de cet enfant de Crète : je veux dire, Mes-

sieurs, de cette vaine affection de préséance, qui a fait naître ce procès, contre laquelle je suis contraint de tirer aujourd'hui, et de la combattre comme un monstre qui occupe si fort leur esprit; vraie engeance de ce vieil serpent qui perdit notre premier père. Mais je proteste que ce sera avec un succès tout contraire à celui de cet archer infortuné de Pausanias; car le coup forcé que j'ai à faire sera si justement conduit, que mes flèches, toutes pleines d'amour, et fidèles comme celles d'Alcon, ayant transpercé ce serpent, s'émousseront sans blesser tant soit peu le vrai honneur de mes confrères. »

Et la logique!... Qu'en fait notre avocat dans cette circonstance?... Il semble que s'il était aussi sûr qu'il le dit de son adresse contre le monstre en question, et de l'*innocuité* de ses flèches quant à l'honneur de ses confrères, il n'aurait pas dû avoir le déplaisir et la perplexité d'Alcon, l'archer de Crète.

De quelles flèches va-t-il se servir pour frapper le serpent « de vaine affection de préséance, » dont les replis enveloppent le corps des avocats d'Oloron?

Venant au fait de sa cause, Me Arnaud de Bordenave établit d'abord que cette demande d'une place d'honneur à l'église est contraire à la vraie piété :

« Voici, dit-il, une prétention à laquelle le procès a été déjà fait depuis longtemps par le Rédempteur du monde, lorsqu'un semblable débat s'étant élevé entre ses disciples, il les blâma de cette affection désordonnée trop naturelle à l'homme..... Cet appétit de vaine gloire, ce vice opiniâtre est le plus ancien et le premier de tous les vices; il engendre tous les autres, a fort bien dit Saint-Augustin.....

» Le Maître et Patron d'humilité le reprochait aux Pharisiens..... Et les avocats d'Oloron devraient au moins se souvenir que ce grand capitaine Marcellus ayant voulu dédier un seul temple à l'honneur et à la vertu, les pontifes s'y opposèrent, alléguant que deux *Dieux* ne pou-

vaient pas être servis et adorés en un même temple. Appliquant cette superstition païenne à notre sujet, je dis avec plus de raison que surtout est blâmable cette prétention de préséance dans l'église, où il faut que les chrétiens dépouillent et perdent dès l'entrée tout le faux lustre et l'éclat de l'honneur mondain, et qu'ils y fassent montre d'une vraie piété et humilité, pour reconnaître avec le patriarche Abraham, comme il dit dans la Genèse, qu'ils ne sont que *poudre* et *cendre*...

» Or, la vraie piété a cela de propre qu'elle chasse tout désir de préséance et de vaine gloire partout, et particulièrement hors de l'église, lorsqu'elle conduit et qu'elle éclaire de bien près les hommes. Il faut, au contraire, de nécessité que la piété s'éloigne lorsque l'appétit de vaine gloire augmente, cette vaine gloire étant toute semblable à l'ombre, qui se perd lorsque le soleil frappe le corps à plomb, et s'allonge et s'étend à mesure que le soleil recule... »

Cette comparaison si bien trouvée était accompagnée de celle-ci, qui est plus majestueuse et tout aussi bien placée :

« A l'église, il ne faut avoir qu'un même cœur et qu'une même affection; il faut qu'il en soit comme des rivières les plus orgueilleuses, tant soient-elles renommées et fameuses, qui perdent leur nom et toute leur gloire, aussitôt qu'elles entrent dans la mer, aussi bien que les plus petites sources, et n'ont plus toutes ensemble qu'un même nom, qu'un même goût, qu'un même siége, qui est celui de la mer. »

Sur ce point, Me Arnaud de Bordenave ne nous semble guère différer d'un prédicateur qui cherche et ne peut parvenir à se montrer éloquent.....

Il serait trop long, Messieurs, de suivre notre avocat dans tous les développements de son argumentation. Je dois me borner à ne vous signaler que les endroits où

sont le plus marqués les traits de sa manière *trop* savante.

Contraire à la vraie piété, la prétention des avocats d'Oloron va rompre tous les bons rapports qui existaient depuis des siècles entre les habitants de cette ville. Le trouble va succéder à la paix, la discorde à l'union... Et les avocats fomenteraient tout ce désordre, si funeste à la prospérité des États et des cités!... Il peut avoir des suites plus désastreuses encore dans « une ville frontière, » comme est celle d'Oloron!... Ces avocats ne craignent-ils point qu'il n'arrive dans leur ville bien pis qu'à Rome! « Roscius, tribun du peuple, voulut distinguer au théâtre par loi expresse les siéges des chevaliers: le peuple s'irrita grandement, le couvrit d'injures, et eût fait pis encore sans la prudence du consul Cicéron, qui arrêta le peuple et apaisa tout ce tumulte. » Se trouverait-il, dans « la ville frontière, » un Cicéron capable d'amollir les esprits et de maîtriser les colères?

Me Arnaud de Bordenave se demande ensuite d'où vient que les avocats d'Oloron, n'ayant jamais eu à l'église une place d'honneur, soulèvent en ce moment avec tant de force cette question de préséance... « Ils fondent sans doute leur prétention sur la dignité de leur charge. »

« Ah! Messieurs, s'écrie-t-il alors, c'est là le riche sujet sur lequel ils feront tantôt dire merveilles par mon contradicteur, auxquelles je voudrais très volontiers ajouter du mien, si je pouvais honnêtement jeter ma faucille dans la moisson d'autrui. Je ne puis pourtant m'empêcher d'avouer franchement, et je le puis sans prévariquer, puisque mes clients mêmes le reconnaissent et le publient, que l'éloquence de mon contradicteur ne pouvait choisir un champ plus digne, ni sa doctrine un sujet plus riche, que l'excellence de cet Ordre, à l'exaltation duquel je n'ai garde de contredire. Je ne suis pas ici pour cela. Ma réplique sur cela sera par avance, non pas seulement comme celle d'Antalcidas à ce rhétoricien tout prêt de haranguer

à la louange d'Hercule : — *Eh! qui est celui qui le blâme!* mais j'ajoute encore qu'aucun n'entreprendra jamais de blâmer cet Ordre, s'il n'est tout à fait destitué de sens commun, ennemi juré de la vertu et de toutes les bonnes qualités qui peuvent recommander les hommes... »

Et sur ce ton, qui n'est ni celui de la modestie, ni celui de l'éloge tempéré, Me Arnaud de Bordenave vante la science, le zèle, le désintéressement et tous les mérites qui distinguent ses confrères et les placent de beaucoup au dessus du reste des mortels. Il s'élève ensuite jusqu'au lyrisme; c'est un vrai dithyrambe où ne sont oubliés, à propos des exercices du Barreau, ni les jeux Olympiques, ni les chants qu'ils inspiraient à Pindare.

Tout cela conduit Me Arnaud de Bordenave à dire « que la gloire et l'honneur qui sont attachés à la profession des avocats doivent obliger ceux d'Oloron à fuir la distinction qu'ils poursuivent. En quelque endroit qu'ils se trouveront, à l'église comme partout ailleurs, la vertu, *leur servant de fourrier,* les logera au rang où on les reconnaîtra.

« Ont-ils le désir de voir leur cité bien ordonnée, comme un bâtiment royal bien entendu?... Qu'ils ne se séquestrent pas des autres habitants, sous prétexte de la dignité de leur Ordre. Cette dignité veut qu'en la cité, vrai bâtiment tout composé de pierres vives, ils soient entremêlés et mis en œuvre parmi leurs concitoyens. Ainsi ils donneront à cet admirable bâtiment plus d'éclat et plus de lustre, de quelque côté qu'on le regarde, imitant l'architecte et le maçon expert, lequel ne met pas le marbre attique ou le lacédémonien devant le marbre commun, ou devant quelques autres pierres viles, pour être le plus noble et le plus beau; mais il distribue le tout, le mêle, l'assemble et le joint avec du mortier, pour rencontrer, avec cet ordre et bonne symétrie, cette variété qui rend l'ouvrage commun plus agréable et plus beau. »

Si nous enlevons, Messieurs, à la forme ce qu'elle a de désordonné, il faut reconnaître que, dans ces derniers passages, Me Arnaud de Bordenave ne manque point de cette adresse qu'il s'était promis d'avoir en commençant son plaidoyer.

Prodigue d'éloges à l'égard des avocats, il ne fut pas avare de louanges envers les habitants d'Oloron.

« Quelle raison y avait-il que les avocats prissent à honte de se mêler avec tout ce que cette ville possède d'hommes nobles de naissance, de gens d'épée, de médecins renommés, d'honorables bourgeois et marchands fameux?

» Les gens d'épée d'Oloron sont des courages vraiment martiaux, dans des corps non mous et délicats, mais robustes, adroits, soldats tels que les devait choisir ce grand capitaine Gédéon pour détruire les Madianites, qui savaient non courber sur les genoux pour boire à la rivière, mais lapper l'eau souplement avec la main la portant à la bouche... soldats tels que les demandait Paul Émile dans la Macédoine, de main prompte et d'épée bien tranchante, pour le service de la patrie. Les grands empereurs Léon et Anthémius ont cru ne pouvoir mieux recommander l'excellence de l'Ordre des avocats que par la comparaison qu'ils ont faite des champions de la parole avec des gens de guerre.

» Messieurs les avocats ne peuvent non plus rejeter de leur compagnie cette autre troupe de gens d'honneur qui professent la science de la médecine. L'art du médecin est si excellent, que les anciens en ont attribué l'invention à diverses divinités, comme témoignent Pline, Diodore le Sicilien, et plusieurs autres. Car ils n'ont pu s'imaginer que cette admirable science eût pu avoir été inventée par l'esprit humain. D'où le poëte Ovide, en ses *Métamorphoses*, introduit Apollon, lequel parlant à Daphné s'en attribue l'invention. Savoir prendre les remèdes dans la

nature des poissons, des oiseaux, de tous les animaux, jusqu'aux insectes et serpents, dans la nature encore des arbres, des herbes, des plantes, des eaux, des fruits, des pierres, des minéraux; en un mot, en tout ce qui est de plus caché, de plus abstrus au sein de la nature, une telle science est, comme l'a dit Lucien, une chose sacrée, la doctrine des Dieux et le vrai soin des hommes les plus savants et les mieux instruits..... L'empereur Auguste chassant tous les étrangers de Rome en temps de famine, y retint néanmoins les médecins, et il se trouve *de surcroît* dans l'Ecclésiastique, non pas seulement qu'il faut honorer les médecins à cause de la nécessité, mais aussi que leur science les comble d'honneur, leur fait lever la tête, et les rend recommandables parmi les princes.

» C'est aussi une profession honnête et surtout très utile que celle qu'exercent à Oloron un très grand nombre de personnes d'affaires et de négoce. Aristote, ce grand philosophe, l'a mise, dans sa Politique, entre les honorables... En penser autrement serait offenser la mémoire de plusieurs personnages signalés de l'antiquité qui n'ont pas fait difficulté ni pris à honte d'exercer la marchandise.

» — Marchand était celui-là qui le premier bâtit et fonda la ville de Marseille. — Marchand a été Solon, ce législateur des Athéniens. — Marchand fut Thalès, l'un des sept Sages de la Grèce... — Platon même, ce grand personnage du Paganisme, que l'on nomme avec préface d'honneur le divin Platon, a exercé la marchandise : Plutarque rapporte qu'il soutint les frais de son voyage en Égypte avec le gain et le profit des huiles qu'il y vendit. — Marchand était aussi Caton, ce grand consul romain. — Marchands furent plusieurs empereurs, qui exercèrent le trafic par le ministère de divers facteurs, l'empereur Pertinax entre autres, comme le rapporte Julius Capitolinus.

» J'apprends que l'on veut m'opposer l'opinion de quelques docteurs qui disent que la marchandise déroge à la noblesse, ce que ne fait pas la profession des avocats. A quoi je réponds que cette illustre troupe de marchands de grand crédit et de grande réputation, et si bien qualifiés, dont je viens de parler, doivent fermer la bouche à ces docteurs, et leur font bien voir que, puisqu'ils ont voulu exercer la marchandise, c'est qu'elle est fort compatible avec la noblesse... — Et, bien que les avocats fussent appelés *comtes* sous l'Empire romain, ainsi que l'on me veut opposer avec l'autorité de l'empereur Anastase, tout cela n'est rien : si les avocats étaient réputés *comtes*, ceux qui exercent la marchandise peuvent assurer avec l'autorité du prophète Isaïe, qui n'est pas un auteur suspect ni profane, que les marchands de Tyr étaient *princes*, et leurs facteurs, les plus honorables de toute la terre. »

Me Arnaud de Bordenave, en cet endroit, par la pensée, il est vrai, plutôt que par l'expression, fut presque éloquent; ce qui me dispose à lui pardonner de n'avoir encore rien dit, dans cette affaire, au nom de l'égalité de *tous* dans la Maison de celui que nous appelons *tous* notre Père... J'oublie de le lui reprocher, quand je l'entends rappeler à *tous* la loi divine du travail : — Non, dit-il, « le vendre et l'acheter, ni le soin à faire du gain et du profit licite, ne rendent point cette profession sordide et contemptible! Si cela était, tous les hommes seraient vils et contemptibles en obéissant à la voix de Dieu, qui commande à tous les hommes, en la personne d'Adam notre premier père, de gagner leur pain à la sueur de leur visage... Cela veut dire de prendre quelque profession, de travailler et de profiter justement en icelle. »

Me Arnaud de Bordenave termina cette longue plaidoirie, comme il l'avait commencée... par un souvenir de l'antiquité. S'adressant à MM. les avocats d'Oloron, pour leur faire entendre que, dans cette affaire, il eût mieux

valu suivre « la voie de la courtoisie » que celle de « l'offense » : — « Sachez, dit-il, que mes clients tiennent de la générosité de Milon Crotoniate, ce fort et robuste homme du temps passé, duquel on dit que, lorsqu'il tenait en sa main une pomme, il était impossible de la lui arracher par aucune force ni violence, au lieu que, venant par la voie douce de l'amour, de la discrétion et de la courtoisie, il lâchait prise par le simple effort d'une femmelette. »

Si Mlle Olympe de La Rossie eut le bonheur d'entendre ces paroles, elle dut, sans doute, en faire plus tard son profit en ménage.

Les avocats d'Oloron perdirent leur procès, et les honorables habitants de cette ville n'eurent pas gain de cause... C'est ainsi qu'en Béarn on savait tout concilier. Je ne puis passer sous silence l'arrêt que prononça le Parlement. J'y remarque un trait du caractère béarnais. Ici, vous ne l'ignorez point, on cherche à plaire à tout le monde : c'est un louable effort; mais il est fâcheux, dit-on, que la sincérité n'y trouve pas toujours son compte... Le Parlement ne renvoya pas les plaideurs dos à dos, mécontents; il les mit face à face, satisfaits. Par arrêt du 2 décembre 1628, « il fut ordonné qu'un banc serait placé pour MM. les avocats, dans l'église d'Oloron, immédiatement après celui du lieutenant du Sénéchal et des Jurats de la ville; — et que, de l'autre côté, il en serait mis un autre pour les gentilshommes, les gens d'épée, les médecins et les autres honorables bourgeois... »

V. Lespy.

SAINT-JEAN-DE-BLAGNAC

DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE

ÉTUDE HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE

SUIVIE D'UNE

GÉNÉALOGIE DE LA FAMILLE DE SOLMINIHAC [1]

Les troubles qui agitèrent la France au commencement du règne de Louis XIII se firent violemment ressentir en Guienne. Le pays était parcouru de troupes armées qui mettaient à contribution villages et châteaux; aussi chacun cherchait-il à se fortifier chez soi. Les gens des campagnes, au moment du passage des bandes armées, qui ne vivaient que de pillage, se réfugiaient dans les châteaux du voisinage ou dans l'église, lorsqu'elle était quelque peu fortifiée; si elle ne l'était pas, ils la fortifiaient pour la rendre capable de résister à un coup de main [2]. Malgré l'avantage que les paysans retiraient des ce modifications qu'ils faisaient subir à leur église, il fallait quelquefois des ordres impératifs pour les forcer à les exécuter. C'est ce qui arriva à Saint-Jean.

Ce bourg, qui paraît si bien placé sous tous les rapports, l'était fort mal pendant les moments de guerre ou de trouble. Il avait un port et un passage commodes, bien fournis de bacs et de bateaux; aussi choisissait-on souvent cette route. On sait que jamais passage de gens armés ne se fait sans désagrément pour les habitants, quelle que soit la discipline des troupes. Que l'on juge, par ce qui arrive maintenant, de ce qui devait se passer pendant les guerres de religion et de la Fronde.

(1) Voir les numéros de janvier-février et mars 1867, pages 332 et 419.

(2) J'ai dessiné un grand nombre d'églises fortifiées du département de la Gironde; déjà j'en ai publié quelques-unes dans le *Bulletin monumental de la Société française d'Archéologie*, année 1838, et ailleurs. J'espère tôt ou tard les faire connaître toutes dans un travail spécial.

En 1615, Jean de Solminihac, voyant son château exposé à être pillé à tout moment, ses tenanciers et tous les habitants de Saint-Jean à être ruinés par les courses des religionnaires ou autres gens armés, et ne pouvant obtenir d'eux de faire garder sa maison et défendre l'église, s'adressa à M. de Roquelaure, qui envoya aux habitants de Saint-Jean cet ordre impérieux.

« Le sieur de Rauquelaure, maréchal de France et lieu-
» tenant général pour le Roy en Guyenne, aux habitants
» de Saint-Jehan-de-Blaignac, salut.

» Nous vous mandons et commandons très expresse-
» ment d'incontynant vous armer de toutes sortes d'ar-
» mes que vous avés et pourrés recouvrer, pour garder et
» deffendre l'église de Saint-Jehan-de-Blaignac et la maison
» de Lamothe, contre ceulx quy y veulent entreprendre
» au prejudice du service du Roy et vous y employer de
» sorte qu'il n'en arryve faulte, à peyne de la vie. A quoy
» voulons que vous puissiez contraindre tous ceux que
» vous trouverés capables de porter armes de ce faire. Vous
» avons donné et donnons tout pouvoir et commission par
» ces presentes, signées de notre main.

» Faict à Lybourne, le quatriesme d'octobre 1615. »

C'est alors, sans nul doute, que l'église fut munie des échauguettes qui surmontent ses angles, et de la galerie de la façade, et qui donnent à ce petit monument un aspect si pittoresque.

Six ans plus tard, la basse Guienne était dans le plus grand désarroi : les Huguenots ravageaient les campagnes: les paysans ne savaient où se réfugier; on ne voyait qu'incendie et pillage. Le Parlement de Bordeaux faisait tous ses efforts pour résister au mal; il s'était constitué en permanence. Le 29 octobre 1621, il promulgua une ordonnance qui commençait par ces mots :

« La Cour, pour obvier aux courses, voleryes, prinse de
» prisonniers et autres foules et oppressions faittes aux

» subjectz du Roy, en ce ressort, par aucuns rebelles de » la religion pretendue reformée, au moyen de retraites et » intelligences qu'ilz ont en divers lieux... ordonne » de punir les coupables et leurs complices; défend de donner passage aux rebelles, de leur fournir « vivres, logis, » chevaulx, armes et munitions de guerre, soict par vente » ou emprunt; ny les ayder en aucune façon, sur peyne » d'estre procédé contre les contrevenans comme crymi- » nels de lèze Majesté, et les maisons de ceulx quy leur » bailheront retraicte démolies et razées. » La même ordonnance recommande à tous ceux qui ont autorité de le faire, de s'opposer aux courses et aux entreprises des rebelles, de faire prisonniers ou de tuer ceux qui résisteraient. Elle permet aux habitants des paroisses de se fortifier dans les églises et dans les forteresses élevées sur les routes et les passages; d'y faire garde jour et nuit; d'allumer des feux et de sonner le tocsin pour avertir les paroisses voisines; il leur est intimé d'obéir à leurs chefs naturels ou à ceux qu'ils se seront donnés à cette occasion, « sur telles peynes » que de droit et d'amande arbitraire contre les deffaillans » à la garde qui sera establye. » Défense est faite, en outre, d'empêcher le passage des gens de guerre qui s'assembleront pour le service du Roi et pour rejoindre ses armées, sous peine de dix mille livres.

A la suite de cette ordonnance, Jean de Solminihac, s'adressant au Parlement, lui remontra que sa maison étant près du passage de Saint-Jean, il était obligé de faire la garde nuit et jour, pour empêcher les courses des rebelles. Il lui rappela qu'en 1615, M. de Roquelaure, ayant vu l'importance de sa maison, avait contraint les habitants de la paroisse à y faire la garde, ainsi que dans l'église. Il ajouta que les ennemis rôdaient par terre et par eau autour du château de La Mothe, et cherchaient à profiter d'une bonne occasion pour s'en emparer; néanmoins, en présence d'un péril plus imminent qu'autrefois,

les habitants refusaient de faire le guet dans sa maison, autrement importante que le bourg et l'église. Enfin, il suppliait la Cour de contraindre, en conséquence de l'arrêt du 29 octobre dernier, les habitants de Saint-Jean à monter la garde dans son château.

Le Parlement autorisa Jean de Solminihac à forcer les habitants à monter la garde dans l'église de la paroisse et, par provision, dans sa maison de La Mothe, jusqu'à ce qu'il fût pourvu différemment.

Si le bourg de Saint-Jean eut à souffrir pendant les guerres de religion, il ne fut guère plus heureux pendant celles de la Fronde. Le 25 mai 1649, la veille de la bataille où le duc d'Épernon battit les parlementaires près de Libourne, toute l'armée royale passa la rivière à Saint-Jean: le duc n'y trouva qu'un bateau. Les Bordelais, si l'on en croit une lettre que le duc d'Épernon écrivit à Mazarin après la bataille [1], s'étaient saisis des autres. Il est plus probable que les propriétaires de ces bateaux, connaissant le peu de respect que les troupes épernonistes avaient pour la propriété d'autrui, avaient fui avec leurs barques, et que, seul, le passager avait jugé plus prudent de rester que de partir. Toute une nuit fut employée au passage; il est probable aussi que les passants vidèrent les caves, les greniers et les poulaillers.

Au surplus, de pareilles calamités étaient assez ordinaires, et avec de l'adresse et du courage on parvenait à se tirer d'affaire à peu de frais; mais, quand il s'agissait d'imposition forcée, il était difficile de résister aux collecteurs et plus difficile encore de se soustraire à leurs recherches. Une imposition de ce genre fut levée en 1653, par ordre du duc de Candale, pour entretenir un régiment de cavalerie qui était alors en garnison à Pommiers et à Sauveterre. Toutes les paroisses environnantes durent y concourir, et

(1) *Archives historiques de la Gironde*, t. IV, p. 344 et 348.

la paroisse Saint-Jean-de-Blagnac fut taxée à la somme de quatre mille livres, avec menace, si elle refusait, d'y être contrainte par toute voie « et même par logement effectif dudit régiment. » Il est vrai qu'il était ajouté qu'il serait tenu compte de cette somme aux habitants sur ce qu'ils devaient payer de leurs tailles (1).

Nous avons vu plus haut que, pendant les troubles religieux, les églises servaient de forteresses, et comment elles étaient modifiées suivant les besoins de ces temps de troubles. Nous pourrions donner aussi des preuves que, pendant la Fronde, les paysans faisaient bonne garde dans la maison de Dieu, et que souvent des scènes sanglantes s'y passaient. Alors, on devait peu se préoccuper des embellissements intérieurs.

Plus tard, il en fut autrement; les visites pastorales des évêques furent presque toujours suivies de quelques améliorations dans les ornements ou le mobilier des églises. Le 20 mai 1753, Monseigneur de Bazas passa à Saint-Jean, visita avec grand soin l'église, s'enquit de tout ce dont elle avait besoin et promulgua l'ordonnance dont voici les passages essentiels :

« 1° Le croissant du soleil sera doré, et la lampe brûlera jour et nuit devant le Saint Sacrement;

» 2° Il sera acheté un rideau pour couvrir l'autel, un surplis neuf, une étole séparée pour l'administration des sacrements, un vase de faïence ou cristal pour servir de piscine sur l'autel, et le chevalet ou drap mortuaire sera refait à neuf, d'une grandeur convenable;

» 3° La sacristie sera réparée, et il y sera fourni de cartes pour la préparation et action de grâces à la messe;

» 4° Tous les vitraux de la sacristie et de l'église seront garnis d'un treillis de fil d'archal, et le cimetière sera fermé de façon que les bestiaux n'y puissent entrer;

(1) *Archives historiques*, t. II, p. 488.

» 5° La maîtresse porte sera réparée, de même que le porche, et le syndic rendra, du moins tous les trois ans, son compte à la communauté, en présence du sieur curé;

» 6° Les habitants prendront incessamment leurs mesures auprès de M. l'intendant, pour faire réparer la maison presbytériale;

» 7° Enjoignons au sieur curé de ne laisser enterrer personne dans l'église, sans qu'on ait payé d'avance ce qui se donne en pareil cas. »

Le curé, nommé Touzet, ajoute à cette note : « M. le syndic est prié d'ajouter à tous ces ouvrages :

» 1° Une stalle au chœur pour chanter vêpres, le siége qui servait autrefois étant brisé;

» 2° Un confessionnal, attendu que celui qui est dans l'église est mal fait et délabré, et que, n'ayant pas assez de profondeur, on est obligé de s'y tenir dans une situation gênante.

» Je consens, pour ce qui me concerne, que M. le syndic fasse travailler à l'angle saillant ou au contour qu'il a proposé de faire faire aux balustres.

» Nota. — Que les treillis de fil d'archal pour les vitraux, de même que la clôture du cimetière, la réparation de la porte et du porche, ne doivent être aux frais de la fabrique. Ces réparations sont à la charge de la paroisse, et c'est à M. le syndic de se pourvoir devant qui il appartiendra, pour se procurer les fonds nécessaires pour ces ouvrages, de même que pour la réparation du lambris de la nef et de la tribune.

» M. le syndic est de nouveau prié de fournir incessamment les ornements qui lui ont été demandés et de faire réparer le vitrage de l'église. »

Dans ces dernières notes, données par le curé, on voit déjà percer un commencement de haine ou d'envie contre le seigneur de Chaune, qui était syndic des habitants.

Léo Drouyn.

(La suite au prochain numéro.)

COURRIER DES ARTS ET DES VENTES

Exposition des Amis des Arts à Bordeaux. — Un Véronèse à bon marché. — Vente et exposition des tableaux d'Ingres. — Souscription pour deux statues en son honneur. — Statue de Jasmin. — Buste de Despourrins. — Musées de province.

L'Exposition de la Société des Amis des Arts de Bordeaux, dont nous nous proposons de rendre compte, n'offre pas, comme les années précédentes, de nombreux morceaux de l'œuvre de Delacroix; on y trouve réunis, en compensation relative, des tableaux de maîtres recherchés du public. Amaury Duval y est représenté par *Daphnis et Chloé*, composition mignarde, mais harmonieuse de lignes; Antigna a exhibé trois types superbes de *Femmes Aragonaises*, coiffées du pittoresque madras; Andrieu a peint un *Lion* et un *Léopard au repos*, qui sont des réminiscences de Delacroix, dont il fut le disciple. Barrias a mis en scène le *Titien exécutant la Vénus du duc d'Urbino;* couleur splendide, ordonnance cherchée et forcée. Baudry, dans la figure de *Thalie,* s'est éloigné du profil antique pour reproduire une poétique tête de modèle. Bida a signé deux dessins: la *Prière* et le *Syrien;* le dernier est merveilleux de finesse physionomique, de balancement dans la pose et d'élégance dans les ajustements. Le *Troupeau de Bœufs dans les Landes,* de Rosa Bonheur, qui appartient à M. E. de Noé, est groupé avec ce goût supérieur qui distingue la grande artiste bucolique. L'intelligence animale est parlante, comme celle de l'homme dans d'autres sujets. Bonnat, de Bayonne, n'a point envoyé le dessus de son panier; sa *Jeune Italienne* n'a point les qualités attendues d'un tel talent. La *Vache suisse*, de Brascassat, vaut un beau Troyon. Sur trois paysages de Corot, le *Lac* seul me paraît à la hauteur du paysagiste. La *Vue de l'Église Saint-Michel*, par Léo Drouyn, est fort réussie. L'espace nous manque pour énumérer les œuvres de Diaz, Dauzats, Courbet, Bellangé, Dupré, Flameng, Paul Flandrin, Français, Gérôme, Gélibert, Gudin, Herpignies, Hébert, Ingres, Isabey, Jacquemart, Barye, Mène, Millet, Jong Kind, Lehmann, Leleux, Luminais, Manet, Oudinot, Rancoulet, Ribot, Théodore Rous-

seau, Veyrassat, Decamps, dont l'ombre me pardonnera cette place, puisque devant la postérité le dernier sera premier.

Il y a quelque temps, un menuisier de Bordeaux achetait à l'hôtel des ventes de cette ville, pour une somme modique, un cadre qui l'avait séduit beaucoup plus que la peinture intérieure. Après examen, des amateurs déclarèrent que cette toile était un Véronèse. Des offres furent faites à l'heureux possesseur, qui refusa 35,000 francs, dans l'espérance d'un placement plus avantageux à Londres. Aura-t-il bénéficié dans ce voyage outre-mer? Je l'ignore.

Le 6 avril, il y avait foule à l'hôtel des ventes; on y adjugeait une ébauche finie de l'*Angélique*, de M. Ingres. Angélique est dans l'attitude connue, mais sans chaîne aux mains et sans monstre à ses pieds. Un détail singulier, c'est que le rocher est peint en rouge.

D'Ingres encore, ont été vendus les tableaux ci-après : une *Jeune Fille au bain*, joli dessin au crayon noir; *Roger délivrant Angélique*. Toutes ces œuvres faisaient partie du cabinet de M. Sudre, artiste lithographe.

Douze toiles et quatre dessins dépendant de la succession du grand peintre ont été également, ce mois d'avril, produits à l'hôtel Drouot et dispersés au vent des enchères. Parmi ces autres œuvres d'un talent qui fut toujours soucieux de grandeur, de noblesse et d'idéal, soit dans l'idée, soit dans la forme, nous avons remarqué l'*Age d'or*, la *Vierge à l'hostie*, une réduction du *Saint Symphorien*, et la belle *Odalisque*, exécutée à Rome en 1839 pour M. Marcotte, parent de l'artiste, auquel la ville de Montauban et l'École des beaux-arts vont élever un monument. Le Conseil municipal du chef-lieu de Tarn-et-Garonne a décidé qu'une souscription serait ouverte pour l'érection d'une statue à M. Ingres sur une des places de cette ville. Le secrétariat de l'École des beaux-arts a ouvert la sienne dans le même but, et résolu que la recette de l'exposition des œuvres du grand dessinateur serait affectée à les faire graver.

Chaque jour, douze cents personnes se pressent à cette exhibition du quai Malaquais. L'occasion d'embrasser d'un coup d'œil l'ensemble des plus belles pages de M. Ingres ne se

représentera plus. On y voit, en effet, cinq cents dessins et cent tableaux émanant de sa conception à la fois pénible et féconde; le *Plafond d'Homère*, le *Saint Symphorien*, le *Vœu de Louis XIII*, les *Cartons de la chapelle Saint-Ferdinand* (d'un style auguste); la *Baigneuse;* les *Portraits de Cherubini, de Bertin, du comte Molé, de Mmes Leblanc et de Rothschild;* la *Stratonice*, envoyée de Londres par le duc d'Aumale; le *Romulus vainqueur d'Acron*, expédié par Pie IX. M. Ollivier Merson a publié fort à propos un livre qui a pour titre : *Ingres, sa Vie et ses Œuvres*. C'est un excellent guide pour les visiteurs de la galerie dont nous venons de dire un mot.

J'ai remarqué à l'Exposition universelle une statue en bronze de Jasmin, destinée à orner une des places du chef-lieu de Lot-et-Garonne. Cette œuvre d'art, due au ciseau de M. Vital Aubray, est heureusement balancée et présente quelques belles lignes, malgré l'ingratitude du costume; car le poëte est drapé à la manière contemporaine, c'est à dire en habit noir. La main gauche sur le cœur, la droite levée, la tête bien posée, il débite une de ses compositions pathétiques. A ses pieds se dresse une lyre enguirlandée de lauriers.

La mémoire d'un autre inspiré Gascon, Despourrins, va être honorée, non pas d'une statue, mais d'un buste. A cette occasion, M. Achille Jubinal, président de la Société académique des Hautes-Pyrénées, a reçu de M. Émile Deschamps, le poëte très distingué et l'auteur des *Études de littérature étrangère*, la lettre qu'on va lire, et que nous empruntons au *Journal de Bordeaux :*

« Versailles, 20 avril 1867.

» Mon cher député et ami,

» J'apprends que la *Société académique de Tarbes*, dont vous avez été le fondateur et dont vous êtes le digne et honoré président, doit élever à Despourrins, le poëte national et populaire du Béarn, un buste — bronze ou marbre — sur la place publique d'Argelès, en face de la maison qu'il habitait. C'est là, me dit-on, que la Société académique tiendra sa prochaine réunion solennelle, et qu'elle couronnera la plus belle pièce de vers en l'honneur du poëte, une des gloires de vos très glorieuses contrées.

» Point de cérémonies pareilles sans médailles.

» Déjà, le *Musée de Bagnères* a bien voulu admettre celle que je vous avais adressée, il y a quelques années. J'en retrouve encore une dans mes petites archives, et mon ambition se réveille. M'est-il permis d'espérer qu'avec le précieux appui de votre amitié, la Société académique de Tarbes voudra bien me faire l'honneur d'accepter cette humble et modeste offrande?

» C'est encore une médaille donnée au grand Spontini, qui m'en avait donné lui-même quelques exemplaires.

» Poésie et musique, deux sœurs divines, que les Grecs ne séparaient pas!...

» Cette médaille pourrait donc trouver son emploi dans la solennité du mois d'août prochain à Argelès.

» Quoi qu'il en soit, cher député et ami, ne voyez dans ma démarche actuelle qu'un vif désir de me rappeler au souvenir de la *Société de Tarbes*, et de lui témoigner, une fois de plus, mon dévouement bien sympathique. — Il en sera de la médaille ce que vous voudrez.

» Et qu'en serait-il de la Muse, sans quelques âmes et quelques esprits d'élite comme les vôtres, mon excellent... mes excellents académiciens?...

La poésie, hélas! n'est rien par elle-même,
Tant que d'un cœur, touché de la grâce suprême,
Elle n'éveille pas de sympathique amour;
C'est Galatée, ouvrant ses yeux de marbre au jour:
Pour qu'elle vive, il faut qu'on l'aime!

» C'est ce que vous avez toujours fait, mon cher député et ami, à travers toutes les honorables phases de votre vie, et vous n'avez pas eu affaire à une ingrate. — Flamme au cœur, lumière au cerveau!... — Voilà comme nous vous aimons tous, et je ne redoute personne à ce grand concours de l'amitié!

» ÉMILE DESCHAMPS. »

La réunion des sociétés savantes à la Sorbonne, dans la séance du 25 avril, a écouté avec attention un rapport de M. Cotteau sur l'état de seize musées de province. L'auteur met celui de La Rochelle au dessus de tous les autres, ce qui n'est point justifié à mes yeux. Je donnerais la préférence, au moins pour

le Midi, à celui de Montpellier. M. Cotteau constate que les villes du Sud-Ouest sont jalouses de s'associer au mouvement national des arts en les acclimatant dans leur sein. Il conseille aux hommes de goût, dans les départements, de donner leurs meilleurs soins à former des groupes avec les œuvres et les productions indigènes. De cette manière, ils faciliteront aux touristes et aux savants l'étude des localités. M. Cotteau, dans le nombre des villes dont les efforts méritent louange ou encouragement, cite Bordeaux, Montauban, Tarbes, Agen, Dax, Mont-de-Marsan, Bayonne, Pau, Auch. Du moment que les chefs-lieux d'arrondissement étaient admis dans le groupe, il aurait dû mentionner Mirande, où le connaisseur peut reposer son œil sur quelques toiles fort estimables, dont le cachet permet de les attribuer à des maîtres. Ce noyau de musée, où l'élément mauvais cependant domine l'autre, provient d'une libéralité posthume de M. Delord, autrefois attaché au service des musées royaux, et dont le jugement était exercé, sinon infaillible. L'administration actuelle a eu le mérite de dérober ces objets aux ravages de la poussière ou de l'humidité des murs, de les faire cataloguer et, j'espère, restaurer. Dans cette voie conservatrice, toutes nos sympathies lui sont acquises.

J. Noulens.

NOTES EXTRAITES DES COMPTES

DE JEANNE D'ALBRET ET DE SES ENFANTS

1556-1608 (Suite) [1].

—

Rôle d'argenterie et parties extraordinaires du Roy de Navarre, payées par Michel Barenger, trésorier général, pendant les mois d'avril, mai et juin 1578 [2]. — (Ce rôle est incomplet.)

(Extraits.)

A Raymond de Laliure, apothicaire et valet de chambre du Roy, 175 l. t. pour dix-neuf livres et demie de poudre de violette qu'il a fournie pour mettre ès coffres de S. M.

A Georges Valtar, marchand, 45 l. t. pour une douzaine de peaux de chamois et une peau de bouc sauvage pour le service du Roy.

A Jehan Gontin et Jacques de Larbous, habitants de la ville d'Agen, 18 l. t. pour un may de cire de toutes couleurs qu'ils ont vendu à S. M. pour faire présent à Madame (Catherine).

Au sieur de Brigneulx, gentilhomme suivant le Roy, 300 l. t. que S. M. lui a données en récompense de deux courtauts qui lui sont morts tant à la chasse du cerf qu'à la suite du Roy.

A Pierre Lacombe, arbalétrier, 12 l. t. pour une arbalète que S. M. lui a achetée.

A Jehan d'Usa, maître du jeu de paume d'Agen, 40 l. t. en déduction des esteufs à lui dus par le Roy.

Au sieur de Maxvail, écossais, 45 l. t. que lui a données le Roy pour s'aider à s'entretenir.

Au sieur de Ramezay, écossais, même somme pour même cause.

(1) Voir tome X, page 565, et les numéros de juillet, août-septembre, octobre, novembre, décembre 1866, janvier-février et mars 1867, pages 13, 117, 178, 245, 294, 380 et 444.

(2) B. 40.

Hôle d'argenterie et parties extraordinaires du Roy de Navarre, payées par Michel Barenger, trésorier général, pendant les mois de juillet, août et septembre 1578 (1).

(Extraits.)

A Robert de Lanoue, brodeur du Roy, 391 l. t. pour six couvertures en broderie avec les armoiries de S. M. pour servir aux six sommiers des offices du Roy.

A Guillaume Blondeau, dit Tarascon, cordonnier du Roy, 60 s. t. pour trois paires de souliers pour un petit garçon qui garde les chèvres.

A Barthélemy Du Lyon, barbier du commun, 15 l. t. pour avoir pansé Tomyou, le fou, de quelques blessures qu'il avoit à la tête.

A Maurice Bénard, dit Ferry, valet de chambre et ingénieur du Roy, 18 l. t. pour une lame d'épée et l'avoir dorée, — 12 l. t. pour une douzaine de veruelles d'argent pour les oiseaux de S. M., — 60 s. t. pour une douzaine et demie d'aiguilles pour lesdits oiseaux, — 6 l. t. pour avoir raccoutré la montre de la chambre du Roy, — 21 l. t. pour avoir fait une autre lame d'épée dorée et damasquinée.

A François Geoffrion, apothicaire du Roy, 138 l. t. pour l'achat d'un tonneau de vin de Grave, pris à Bordeaux, et l'avoir fait mettre en bouteilles et apporter à Nérac, pour servir aux festins faits par S. M. aux Reines.

Au sieur d'Espalungue, écuyer d'écurie du Roy, 500 l. 13 s. t. pour onze pipes de vin blanc et clairet, achetées à La Réole pour la venue des Reines.

Au sieur d'Espérient, ministre de la parole de Dieu, 48 l. t. qu'il avoit prêtées au Roy, en plusieurs fois, pour jouer.

Au sieur Dufaur, chancelier de S. M., 67 l. t. pour remboursement de semblable somme par lui avancée au mois d'août, pour dépense faite par le Conseil, attendu que l'ordinaire de S. M. étoit failli à faute d'argent.

A M. le vicomte d'Echaulx, 16 ducats (51 l. 4 s. t.) pour remboursement d'argent prêté au Roy, en plusieurs fois.

A Jehan Pérusse, libraire de Montauban, 16 l. 2 s. t. pour

(1) B. 41.

deux paires de psaumes dorés et tannés, un Nouveau Testament et autres livres qu'il a baillés pour S. M.

A Guirault Du Mon, valet des limiers du Roy, 6 écus sol (18 l. t.) que S. M. lui a donnés pour se faire guérir de la vérolle.

A Christofle Faulong, de Barbaste, 4 écus sol (12 l. t.) pour dépense faite par S. M. et ses gentilshommes étant à la chasse du sanglier.

A François Du Vignau, jardinier de Pau, 10 l. t. pour être venu de Pau à Nérac apporter des fruits à S. M.

Au sieur de Lilhe, gentilhomme de M. le prince de Condé, 90 l. t. en considération des grands frais d'une maladie qu'il a eue à la suite de S. M. et pour lui aider à s'en retourner vers le prince de Condé.

A deux pauvres gentilshommes et deux damoiselles de La Charité, 18 l. t. données par le Roy pour leur aider à vivre, lesquelles furent baillées à l'une desdites femmes, nommée Péronne de Thore, femme d'un des gentilshommes.

Au sieur de Jonquières, maître d'hôtel du Roy, 30 l. t. pour un voyage fait par ordre de S. M., de Montauban à Toulouse, pour les affaires de la Reine de Navarre.

A quatre pauvres hommes du pays de Hongrie, 24 l. t. que le Roy leur a données pour leur aider à vivre et conduire en leur pays.

A Jehan de Lignac, chasseur, demeurant à Nérac, 23 l. 6 s. t. pour 50 perdrix vives, 46 cailles, 8 tourtres, 12 palombes et un épervier, le tout en vie, que S. M. a achetés.

A l'argentier, 6 l. t. données aux pauvres par le Roy sortant du prêche à Montauban, le dimanche 6 juillet; — 17 l. 4 s. t. pour un linceul neuf et autres frais de l'enterrement de Gervais Riguot, écuyer de cuisine du Roy, mort à Montauban; — 60 l. t. baillées en mains de S. M. à Montauban, jouant à la paume avec le sieur de Montbrun, le 4 août; — 4 l. 10 s. t. le 18 août, à un pauvre homme, par ordre du Roy, à qui les grands lévriers avaient étranglé un veau, S. M. étant à la chasse; — 6 l. t. payées par ordre du Roy à deux bateliers qui l'ont promené par deux ou trois fois sur l'eau au château de Claux près Montauban, où S. M. allait souvent souper; — 6 l. t. au jardinier de ce château, serviteurs et servantes auxquels

S. M. en a fait don; —12 l. t. remboursées au sieur de Meson, qui les avoit prêtées au Roy pour jouer au billard; — le 30 août, à Dupuy, archer des vieilles gardes, que S. M. envoyait de Montauban en Languedoc, pour certaines affaires concernant son service, 24 l. t.; — 6 l. t. données par ordre de S. M. à Bertrand, laquais du Roy, qui s'avoit crevé un œil; — 12 l. t. à deux chirurgiens de Montauban qui ont pansé Gervais Riguot, écuyer de cuisine, du coup qu'il reçut en faisant faire des couteaux de cuisine par ordre du Roy; — 32 l. t. baillées en mains du Roy, le 7 septembre, jour que S. M. arriva à Lectoure, pour jouer à la rafle avec le sieur de Montbrun; — le 9 septembre, 6 l. t. à un homme qui a apporté par deux fois des melons et autres fruits à S. M. de la part de l'évêque de Lescar; — 11 l. 12 s. t. à deux laquais qui ont amené deux dogues à S. M. de la part du sieur de Sanssac.

Compte du Trésorier général de Navarre, 1578 (1).

(Extraits.)

Le comptable déclare que le trésorier de Bigorre prétend que 5,000 l. t. lui ont été dérobées par le capitaine Légier, à la prise de Tarbes, et que le Roy a très expressément commandé à la Chambre des Comptes de ne vexer ledit trésorier ni permettre qu'il le fût pour raison de cette somme, ainsi qu'il est déclaré par lettres patentes, datées de Nérac le 12 février 1579.

DÉPENSE.

A Me Jérôme Le Normant, graveur des monnoies du présent pays, 210 l. t. pour pareille somme délivrée ès mains du Roy, en 60 écus soleil et 30 l. t. en pièces de 20 et 10 s. t. qui ont été forgées nouvellement sur le pied des espèces d'or et d'argent que le Roy de France a fait faire en son royaume.

A François Du Vignau, l'un des jardiniers du Roy ès jardins du château de Pau, 50 l. t. pour faire porter de Pau à Nérac des pavies, pêches, poires et autres fruits, en deux voyages.

1 B. 153.

Rôle de la dépense en parties extraordinaires du Roy de Navarre, étant en sa ville de Nérac, pendant les mois de janvier, février et mars 1579 (1).

Extraits.

Aux soldats des vieilles gardes et nouvelles gardes du Roy, 18 l. t. que S. M. leur a données pour leurs étrennes.

A Jehan Sion et Arnault Du Brocqua, paysans de Barbaste, 6 l. t. pour avoir rapporté un faucon perdu.

A Guirault Moret, 6 l. 10 s. t. pour aller et retour de Nérac à Pau, chercher du beurre frais et des milhas, pour servir aux festins faits par S. M. aux Reines.

A Berdot de Licoste, hôte de Durance, 48 l. t. pour dépense du dîner du Roy et de trente-huit personnes étant à sa suite, à la chasse à Durance, le 7 janvier.

A Loyse de Serre, pauvre femme de Léonard Dubois, soldat malade d'une arquebusade, 60 s. t.

A Artigolle, laquais, 29 s. t. pour aller de Nérac porter une lettre du Roy à Mme de Rocques.

A l'argentier, 6 l. t. pour verres, durant que la Reine, notre maîtresse, fut à Nérac la seconde fois.

A un des laquais du Roy, 72 s. 6 d. t. pour aller au Mas de Verdun avertir le capitaine Mesnil du passage de M. de Joyeuse.

Au sieur Pierre d'Osse, maître d'hôtel de l'évêque d'Agen, 13 l. 12 s. t. pour vivres fournis au Roy.

A Jean Rey, peintre d'Agen, 9 l. t. pour peindre neuf lances aux couleurs de S. M.

A divers habitans de Nérac, 44 l. 19 s. t. pour louage des chevaux qui avaient été pris pour porter et conduire les Italiens, joueurs de comédies, par ordre du Roy, durant les festins, à la venue et arrivée de la Reine mère du Roy (de France) et de la Reine, notre maîtresse.

A Jehan Périchot, sommelier de paneterie, 7. l. 5 s. t. pour deux douzaines de grands couteaux achetés pour servir aux festins que S. M. donna à la Reine mère et aux dames et filles de sa suite, durant le mois de février.

(1) B. 46.

A Réné Le Breton, trompette du Roy (de France), Jean Fenier, trompette du Roy de Navarre, François Fournier, trompette de M. le maréchal de Biron, et Guillaume La Creuse, trompette de M. de Lavardin, 12 l. t. pour avoir publié à son de trompe, par les cantons et carrefours de Nérac, la paix conclue à la conférence tenue dans cette ville.

A Jehan Du Racq, libraire de Nérac, 9 l. 10 s. t. pour dix-neuf paires de psaumes, fournies aux pages de la grande et de la petite écurie du Roy.

A Pasquet, archer de la vieille garde du Roy, 18 l. t. pour aller, de Nérac à Langon, retirer un nommé Miramont détenu prisonnier à Langon.

A Anthoine de Belleville, orfèvre de Nérac, 7 l. 11 s. 6 d. t. pour avoir marqué la vaisselle d'argent du Roy.

A Rousseau, laquais du Roy, 29 s. t. pour porter lettres de S. M. à Mme la princesse de Condé, étant à Agen, à la suite de la Reine-mère.

A Bertrande Dufreische, pauvre femme, 30 s. t. pour avoir apporté poires et bouquets à S. M.

A Bertrand, laquais du Roy, 43 s. 6 d. t. pour sa dépense et celle de quatre de ses compagnons, étant allés conduire la Reine, notre maîtresse, du Port-Sainte-Marie à Agen.

A Jehan Dubareyt, marchand poissonnier de Peyrehorade, 60 l. t. pour six saumons frais que le Roy acheta et envoya à Agen, à la Reine mère et à la Reine, notre maîtresse.

A Berdot Licoste, dit Beulaigue, 25 s. t. pour le souper de maître Jacques, chirurgien, auquel S. M. commanda de demeurer à Durance, pour soigner un de ses lévriers qu'un sanglier avait blessé.

A Jehan Teyssereau, valet des lévriers à lièvre, 27 l. t. pour conduire sept lévriers, pour les faire baigner et laver à l'eau de la mer, afin de les guérir des morsures d'un chien enragé, qui les avait bourrés.

A Rémont de Laliure, apothicaire du Roy : — pour Bernard, le preneur de lièvres, en dormant *(sic)*, six onces d'huile rosat et mortilles, 24 s. 6 d. t.; — le 7 février, le Roy étant chez Madame et chez les filles, deux boîtes de massepains, 3 écus 15 s. t., — une boîte de massepains à M. de Roquelaure, pour

porter chez les filles, — pour le Roy, trois onces d'emplâtre pour les contusions, — douze onces de sucre pour les filles de la Reine mère, pour leur faire de l'eau sucrée, — massepains pour elles, au sortir du bal ; — le 11 mars, par ordre du Roy, pour Mlle Fousuze, une fiole sirop de capillaire et jumbe (?) par l'ordonnance de M. de La Magdalene, un sirop somnifère, conserves de roses, sucre candi, — pour Thomiou, un onguent mondificatif, — pour Mlle Jehanne, une livre de sucre, — par ordre du Roy, pour Jacques, joueur *(sic)*, un clystère laxatif.

Au même, 96 l. t. pour quatre-vingt-seize plats de confitures sèches et liquides, fournies au mois de mars pour une collation que S. M. fit faire le jour des noces de M. de Miossens.

A Guillaume Blondeau, dit Tarascon, cordonnier, 42 l. t. pour quarante-deux paires de souliers fournies à quatorze pages de la petite écurie : Ferrière, Vignoles, Gaillardbois, Roquepicquet, Castelgaillard, Parties, Quinpoix, La Fillolie, Blaignac, Le Manoir, Saint-Privat, Pille-Greges, Noye, La Mothe, — 42 l. t. pour même cause, aux pages de la grande écurie : La Bergerie, Bellegarde, Brezolles, Boissandeau, La Grange, Lanoix, Montbartier, Sainte-Marie, Moneins, Boisgendière, Dandigo, Chambray, Boisgarnier.

A Pierre Révillon, tapissier et valet de chambre du Roy, 35 s. t. pour avoir tendu l'ameublement neuf qui fut apporté de Paris au château de Nérac.

A Robert de Lanoue, brodeur et valet de chambre du Roy, 300 l. t. pour avoir, par ordre du Roy, fait trois manchons en broderie d'or, d'argent et canetille, fort pénible et riche, l'un sur du velours vert, l'autre sur du velours incarnat, et l'autre sur du velours tanné.

A un homme qui a remis la jambe de Bezolles, page, qui estoit deslouée, 30 s. t.

A Étienne Robin, mercier du Roy, 35 s. t. pour sept masques pour les pages et violons, le jour de Carême-prenant.

Paul Raymond.

(La suite au prochain numéro.)

CORRESPONDANCE

—

Mon cher monsieur Noulens,

C'est avec bonheur que j'ai lu dans la *Revue d'Aquitaine* l'article de M. de Cassagnac sur *les origines de la langue française*. Je félicite l'auteur d'avoir si nettement posé, si carrément résolu la question de l'origine gauloise et non point latine de nos patois.

Depuis longtemps nous professons l'un et l'autre, *sur cette question*, des idées identiques. Nous les avons résumées : lui, dans le *Réveil;* moi, dans l'*Histoire des Peuples pyrénéens* (2e édit., t. I, p. 434 à 500), et dans la *Revue des Provinces*, n° d'avril et de mai 1865 ; j'en avais même dit quelques mots précédemment dans la *Revue d'Aquitaine;* je viens enfin de développer cette opinion, et de l'appuyer de preuves nombreuses, dans les deux premiers volumes de l'*Histoire du Caractère et de l'Esprit français*, publiés à la librairie académique de Didier.

Le premier volume, où l'antiquité des patois est particulièrement établie, était imprimé au 15 août. Les thèses que j'y développe sont tellement identiques à celles de M. de Cassagnac, qu'on pourrait l'accuser d'avoir pris connaissance de mon travail, si le volume avait été mis en vente ; mais il était encore en feuilles chez le brocheur, il y a quinze jours, et j'ai la conviction que M. de Cassagnac en ignorait le contenu, tout autant que j'ignorais moi-même l'existence de son manuscrit.

Je ne chercherai donc, dans la similitude complète de nos principes philologiques, qu'une preuve nouvelle et fort sérieuse de leur importance et de leur vérité. Lorsque deux hommes d'étude ont consacré plusieurs années de leur vie à l'examen du même sujet, et qu'ils arrivent, par l'exploration de sources différentes, à des conclusions tellement semblables qu'on les croirait copiées les unes sur les autres, n'y a-t-il pas dans cette coïncidence une très forte présomption de vérité, de certitude en faveur de leur opinion ?

« La langue romane, dit M. de Cassagnac, bien loin d'être née au moyen-âge, était l'antique langue gauloise elle-même, parlée par nos pères avant César, et restée intacte sous la domination romaine. »

On cherche en vain « dans la décomposition du latin, non seulement la formation de l'italien, de l'espagnol, du français, du valaque, du grison, mais encore celle de tous les dialectes parlés dans ce qu'on nomme l'*Europe néo-latine* et dont le vrai nom devrait être l'*Europe gauloise.* »

« Les soldats des légions ne purent pas plus substituer leur langue aux divers dialectes gaulois, que les garnisons françaises n'ont substitué la leur au breton, au limousin, au gascon, à l'auvergnat. »

M. de Cassagnac montre « l'émigration gauloise de la fin du septième siècle, peuplant le bassin du Danube, le revers oriental des Alpes, l'Italie, et y apportant des patois semblables à nos patois français, et qui attestent, depuis deux mille cinq cents ans, la persistance invincible de la langue gauloise. »

Tous ces principes sont les miens ; je les ai soutenus, je travaille incessamment à les appuyer de preuves nouvelles ; ces preuves se multiplient chaque jour sous ma main. Je continuerai à aider de tout mon pouvoir M. de Cassagnac à donner à cette opinion toute l'autorité d'une doctrine, afin que les philologues les plus obstinés n'aient plus la possibilité de la combattre.

Agréez l'assurance de mes sentiments les plus distingués.

Cénac-Moncaut.

CULTURE DE LA VIGNE & VINIFICATION

—

MM. Guy et Neveu, négociants et propriétaires à Condom, ont tenté, il y a quelques années, d'améliorer, par les procédés nouveaux, la culture de nos vignes et la qualité de leurs produits. Le bon vouloir et les bons exemples sont trop rares dans notre pays routinier pour que la *Revue d'Aquitaine* ne les encourage pas dans la proportion de ses petits moyens. C'est donc un devoir agréable pour elle de signaler l'initiative individuelle de nos deux concitoyens, et de faire connaître des expériences dont le résultat a été très fructueux, et, en conséquence, très concluant. Dans ce but patriotique, nous transcrivons la lettre ci-après, adressée au Jury qui doit apprécier les vins à l'Exposition universelle.

J. N.

—

Condom, le 1867.

A Messieurs les Membres du Jury de dégustation des vins, classe 73.

Messieurs,

Nous avons envoyé à l'Exposition de 1867 des vins du Gers, récoltés sur nos propriétés de Tudelle et Trianon.

Permettez-nous de vous soumettre rapidement les méthodes que nous employons, soit pour la culture, soit pour la vinification.

Nous avons commencé par étudier dans les auteurs spéciaux ces deux branches, et cherché à appliquer les observations des maîtres sur nos vignes, espérant que si les résultats étaient supérieurs à ceux qu'obtenaient ceux qui voulaient rester esclaves de la routine, nous pourrions en amener quelques autres à faire, comme nous, des essais et à accepter des systè-

mes qui, la plupart du temps, sont condamnés avant que l'expérimentation ait dit son mot.

CULTURE. — Les vignes que nous avons trouvées sur la propriété de Tudelle, étant déjà vieilles en grande partie, et les plants blancs et rouges mélangés, nous avons expérimenté sur une portion qui se trouve dans un terrain calcaire, et plantée de cépages rouges.

La taille que nous avons adoptée est celle indiquée par M. le docteur Guyot.

Depuis cinq ans, et malgré les prédictions de ceux qui nous voyaient charger le cep de fruit au détriment du bois, la vigne est toujours aussi vigoureuse que par le passé. Terraux, sarclages, binages, pinçages, toutes les prescriptions en un mot, pour l'entretien, sont observées Le paillassonnage seul n'est pas possible, la valeur du vin, dans notre pays, ne permettant point cette dépense.

Le rendement est de quatre à cinq fois plus fort que celui qu'il y avait avant; la dépense pour l'entretien est double de celle faite par la vieille pratique.

VINIFICATION. — C'est dans l'art de la vinification, surtout, Messieurs, que le Gers a besoin de faire des progrès.

Généralement, les cuves pour les vins rouges sont d'une capacité beaucoup trop grande, et il n'est pas rare de voir, pendant quatre, cinq et six jours, mettre des raisins dans une cuve : opération qui empêche inévitablement la simultanéité dans la fermentation.

Afin qu'elle soit uniforme et se fasse d'une manière régulière, nous avons adopté des cuves d'une capacité telle, qu'elles puissent être remplies le jour même de la cueillette du raisin.

L'habitude de la plupart des propriétaires de notre pays est de laisser le vin dans la cuve jusqu'à ce qu'il devienne clair, quinze, vingt jours, et même plus.

Suivant très attentivement la marche de la fermentation, nous décuvons toujours de manière à éviter qu'elle ne dégénère en macération.

Dans le remplissage des tonneaux, nous empêchons, autant que possible, tout contact avec l'air extérieur. Ces vaisseaux vinaires, étant établis sur des chantiers assez élevés pour per-

mettre de placer une barrique dessous; le débourbage, au mois de décembre ou janvier, devient facile.

Les collages et soutirages, suivant les besoins du vin, sont pratiqués à temps.

La futaille que nous employons est renouvelée tous les ans.

Voilà, Messieurs, sommairement, les indications que nous avons cru devoir vous donner, laissant de côté les mille détails que comporte une bonne vinification, et dont nous sommes esclaves quand, surtout, les règles à suivre sont dictées par l'expérience des maîtres.

Nous avons exposé des vins de toutes les récoltes depuis 1861.

Nous regrettons beaucoup que les expériences de chauffage que nous faisons en bouteilles, depuis les mois d'août et septembre, n'aient pas été faites par nous, depuis plus longtemps. Nous avons publié à ce sujet une lettre dans le *Moniteur vinicole* du 23 janvier.

Tous les échantillons que nous exposons sont doubles; l'un est chauffé à cinquante degrés, l'autre ne l'est pas.

Cette opération n'ayant été faite sur ces vins que vers le 15 janvier, la différence entre eux ne sera peut-être pas très sensible.

Nous avons, cependant, une grande foi dans ce procédé, ayant fait des expériences sur des vins de qualité inférieure et n'ayant pas découvert la moindre trace de maladie, alors que ces mêmes vins, qui n'avaient pas été chauffés, étaient en pleine décomposition.

Nous serions heureux, Messieurs, — nos produits ne méritant pas d'être mentionnés dans votre rapport, — de connaître votre appréciation sur eux; car ce que nous désirons avant tout, c'est bien faire, et entraîner dans cette voie la grande masse des retardataires.

Veuillez agréer, Messieurs, l'assurance de nos sentiments distingués.

Guy et Neveu.

MISCELLANÉES

—

C'est le 1er mai qu'a été célébrée l'alliance de M. le duc Emmanuel de Crussol avec Mlle Anne de Mortemart, dont le nom est aussi beau que la dot considérable. Cette dot comprend le château de Boursault, que le voyageur rencontre et admire sur la route de Strasbourg, avant Épernay. Le jeune duc, ancien élève de l'école de Saint-Cyr et officier au 3me hussards, a donné sa démission à l'occasion de son mariage. Son père, Géraud de Crussol, duc d'Uzès, prince de Soyons, marquis de Florensac, chevalier de la Légion d'honneur, servit la Restauration comme militaire et comme député. Son mariage avec Mlle de Talhouet grossit encore ses possessions immenses. Cette fortune a conservé, chose rare, son caractère territorial. Les domaines qui la constituent sont répartis sur tous les points de la France. Dans le magnifique hôtel d'Uzès, rue la Chaise, 7, cohabite, avec son beau-père, M. le vicomte Hector de Galard, dont la fortune particulière prime presque toutes celles du faubourg Saint-Germain, et rivalise les plus belles et les plus solides du monde financier. La jeune Mlle de Galard, qui compte à peine deux années, sera un jour l'une des héritières de France les mieux apanagées.

MM. Bernard et Othon, comtes de Montesquiou-Fézensac, sont à la veille d'épouser : le premier, Mlle Valentine de Beaune; le second, la princesse Marie de Bibesco, fille de l'ex-prince régnant de Valachie.

On annonce le mariage, au château de Lortat, près Tarbes, de M. le comte Jules d'Anselme de Puisaye, fils du marquis Hubert d'Anselme de Puisaye, ancien brigadier des gardes du corps du Roi, avec Mlle de Campeils, dont le père est M. le marquis de Campeils, comte de Boussas; la mère est sortie de la famille de Saint-Léonard.

Le 29 avril, dans la chapelle du Corps législatif, a été bénie une autre union : celle de M. Albert Arman, consul général de Bolivie et vice-consul de Nicaragua, fils du député de la Gironde, avec Mlle Léontine Lippmann, fille du banquier.

M. Dollfus, député de la circonscription de Nérac, vient, dit le *Journal de Lot-et-Garonne*, de faire connaître à M. le préfet que S. Exc. le ministre des finances a bien voulu, conformément à la proposition de M. le directeur général Rolland, accorder au département de Lot-et-Garonne, pour l'année 1867, un supplément, en culture de tabac, de *cent hectares*.

D'après la décision de M. le ministre, cette augmentation de culture de 100 hectares a pour but de mettre M. le préfet en mesure de donner aux cultivateurs éprouvés par les inondations toutes les compensations possibles.

—

Un grand concours du monde aristocratique assistait, le 18 avril dernier, aux obsèques de M. le comte Charles de Gontaut-Biron, dont la mort prématurée a consterné sa famille et douloureusement retenti au faubourg Saint-Germain. Il était fils de M. le marquis de Gontaut-Biron-Saint-Blancard, qui continue à Paris et dans le Gers l'illustration de sa race par ses bonnes œuvres. Celui dont nous déplorons la perte était frère du comte Armand de Gontaut-Saint-Blancard, marié, il y a deux ans, à Mlle Clérambault, et beau-frère du comte de Cossé et du baron de Grancey. Cette famille, qui figurait au procès des Montmorency, est alliée à ces derniers, aux Bauffremont, aux Rohan, aux Biencourt-Cugnac, etc.

—

M. d'Abadie, le célèbre voyageur béarnais, l'un des hommes qui connaissent le mieux l'Abyssinie et l'Égypte, vient d'être nommé membre de l'Académie des sciences dans la section de géographie et de navigation.

SPORT

—

La troisième journée des courses du printemps, au bois de Boulogne, a été fructueuse pour M. le comte de Lagrange : sur cinq prix, quatre ont été obtenus par ses écuries. Le total de ces succès a été de 26,000 fr. Le PRIX DES ACACIAS a été

gagné par *Atalante;* celui de SÈVRES, par *Néméa;* celui de RIEUSSEC, par *Magicien*, qui était favori, et pris comme tel, à 11/12 contre 1; enfin, le PRIX DE VAUBLANC a été enlevé par *Roncevaux*. Le gagnant, dans cette épreuve, était à réclamer pour 25,000 fr. M. le comte de Lagrange l'a racheté pour 26,000 fr., sans bourse délier, car le produit de la journée montait à ce chiffre.

A la quatrième journée, le PRIX DE BAGATELLE (5,000 fr.) a été conquis par *Atalante*, qui avait pour concurrents : *Czar*, à M. le baron Fridolin; *Entecade*, à M. Luppin. On pariait 6/4 contre le *Magicien*, 5/2 contre *Atalante*, 3/1 contre *Czar*.

Le *Sport*, dans son numéro du 28 avril, a donné le portrait d'*Auguste*, le cheval de M. Lagrangé, connu par ses triomphes, en 1866, à Goodwood, dans le *drawing room stakes;* à Marseille, dans le *prix principal;* en 1867, à Paris, dans le *prix du Cadran;* à Newmarket, dans le *claret stakes*. L'ensemble de ces trophées en espèces forme un total de 67,625 fr. — *Auguste*, né en 1863, est fils de *Monarque* et d'*Étoile du Nord*.

Les courses de Bordeaux ont été inaugurées le 25 avril dernier; l'assistance était compacte aux entours de la tribune, laquelle était imparfaitement remplie. On y remarquait cependant le général Daumas, le vicomte Georges de Bouville, etc. Le PRIX D'EYSINES (1,500 fr.) a été gagné par *Caïque*, à M. de Vanteaux; celui du BOUSCAT, par *Lucia*, à M. le comte de Bouy, battant *Lord-Napier*, à M. Ch. de La Bastide. Dans le PRIX SPÉCIAL, *Camomille*, à M. R. Jordan, est arrivée première; *Potomac*, à M. le marquis de Lagarde, deuxième; et *Persil*, à M. Fould, troisième. *Mademoiselle Pied-d'Or*, à M. W.-J. Guestier, et *Cinna*, à M. Fould, ont triomphé : l'un, dans le PRIX DÉPARTEMENTAL; l'autre, dans l'OMNIUM.

Les courses du 28 avril, sur l'hippodrome du Bouscat, ont procuré à M. le baron de Nexon trois victoires, remportées par *Lutin*, dans le PRIX PRINCIPAL; par *Flandrin*, dans celui de l'OUEST; par *Pioupiou*, dans celui de l'EMPEREUR. Le PRIX DES PAVILLONS est resté à *Cinna*, appartenant à M. Fould, et le PRIX DES HAIES à *Comédienne*, à M. le comte de La Bigne.

Raoul d'Ortigues.

DE LA VALEUR DU NOM

—

L'hérédité est un sentiment qui prime en nous tous les autres; elle a pour expression et pour symbole le nom dont on peut mesurer la valeur et la nécessité à l'aide d'une fiction. Abolissons-le par la pensée, et nous sentirons combien sa puissance est grande, légitime, indispensable. Sans lui, en effet, les hommes passeraient à l'état d'abstractions, et, privés du sceau qui distingue l'individu ou les races, iraient s'abîmer dans la confusion. L'histoire deviendrait anonyme et déserte; les exemples de vertu, de bravoure et de patriotisme disparaîtraient avec la marque merveilleuse qui les faisait reconnaître, avec le mobile qui les déterminait. Il ne resterait aucune garantie aux transactions, à la propriété et aux autres choses d'ici-bas. Les souvenirs du bien et du beau, les efforts du génie, n'étant plus figurés par un appellatif personnel, tomberaient dans l'indifférence et l'oubli. Les traditions, les espérances de famille, ainsi que les fortunes, seraient intransmissibles. Le nœud qui retenait les vivants en groupe, soit domestique, soit social, ou qui les rattachait aux générations passées et futures, étant rompu, les affections du foyer n'auraient plus leur raison d'être. La civilisation dès lors serait dissoute et l'humanité désorganisée, faute d'un signe de ralliement. En conséquence, le jour où nous perdrions le nom, nous aurions retrouvé le chaos.

Profonde et vraie est, à nos yeux, cette pensée de M. de Coston : « L'hérédité des noms est un des éléments les plus nécessaires à la constitution régulière d'un peuple civilisé. » Le nom patronymique est donc une condition d'ordre universel. Il est en même temps l'unique patrimoine que la sagesse des nations ait pu déclarer inaliénable et imprescriptible. Sa forme syllabique, si fragile en

apparence, indestructible en réalité, particularise les individus et maintient l'unité des familles dans la mêlée du genre humain.

Rien n'est plus essentiel et plus auguste que le nom! Celui de Dieu suffit pour nous révéler sa toute-puissance. C'est par lui que nous préludons aux prières et aux événements solennels de la vie. C'est lui que nous invoquons, comme le suprême consolateur, dans les épreuves et les afflictions. C'est à lui que nous rendons hommage en trois mots : *Sit nomen Domini benedictum.* C'est par l'attache seule du nom que les patrons célestes, selon la foi catholique, s'intéressent à leurs filleuls d'ici-bas.

L'action du nom est visible partout, qu'il ait été illustré par l'épée, la robe ou le travail. On se souvient de celle que le mot *Napoléon* exerça sur le peuple en 1848. Les noms de L'Hôpital, Harlay, Molé, Séguier, d'Aguesseau, réveillent dans le cœur des magistrats une commémoration pieuse et tous les scrupules de la justice.

Les meilleurs et les plus grands esprits s'accordent pour proclamer l'efficacité du nom, sous le rapport moral et matériel. Daniel Sterne croit que, « par un biais magique, il a sur notre conduite et notre caractère une influence qu'on ne peut détourner. » Tout le monde connaît le sentiment de Joseph de Maistre sur ce sujet.

Le président de Brosses glorifie également le nom, dans cette langue correcte, précise et solide qu'il maniait si bien :

« Mais qu'avons-nous qui soit plus à nous, et qui nous » appartienne d'une manière plus incommutable, plus » inaliénable que notre nom? La possession de tous les » autres biens est précaire dans une famille. Titres, terres, » fortune, honneurs, tout varie et change de mains. Il n'y » a au monde que cette petite propriété syllabique qui » soit tellement à une race, que rien ne peut la lui » enlever, si elle veut la conserver. Personne n'est certain

» qu'une possession quelconque autre que celle-ci restera » dans sa descendance, tant qu'elle durera. Pourquoi » l'amour de la propriété ne se fixerait-il donc pas, par » préférence, sur la seule chose qu'il n'est pas possible » de perdre (1) ? »

Un écrivain qui a pénétré profondément dans la science étymologique et surtout dans l'origine des noms propres, M. de Coston, envisage leur portée par le côté des avantages positifs ; son opinion est significative :

« Un beau nom est une valeur quelquefois importante » pour celui qui le porte, soit qu'on le considère au point » de vue de l'amour-propre, soit qu'on l'examine sous un » rapport purement matériel et mercantile. Le descendant » d'une famille historique, privé de fortune, peut battre » monnaie avec son nom. A Paris, le nom d'un duc de » vieille souche est souvent accepté, quand il est question » d'un mariage, comme l'équivalent d'un million. Il faci- » lite beaucoup aussi l'accès d'une haute position offi- » cielle, et notre siècle prétendu égalitaire en offre de » nombreux exemples. Le nom d'un industriel ou d'un » manufacturier, tel que ceux de Moët, Clicquot, Sax, » dont les produits sont connus et recherchés au loin, » constitue un surcroît de fortune pour celui des héritiers » qui a seul le droit de s'en servir comme raison sociale. » Il ne faut donc pas s'étonner si certains hommes sont » jaloux de leur nom comme un amant de sa maîtresse, » et s'ils ne veulent partager avec personne le trésor qu'ils » tiennent de leurs aïeux (2). »

» L'institution du nom, — dit M. Rocher, — répond à » cette impulsion secrète au gré de laquelle l'homme, » qui n'occupe qu'un point dans l'espace et dans le temps,

(1) *Traité de la Formation méchanique des Langues et des Principes physiques de l'Étymologie*, par le président de Brosses, tome II, pages 270-271.

(2) *Origine, Étymologie et Signification des Noms propres et Armoiries*, par le baron de Coston. — Paris, 1867, pages 92-93.

» aspire à étendre, à multiplier, à prolonger au delà de la
» tombe son existence d'un moment, et associe les senti-
» ments de la famille à toutes ses ambitions de fortune, de
» vertu et de gloire. »

Le nom nous prend au berceau, nous conduit jusqu'au bord de la tombe sans y descendre toutefois avec nos restes. Pour qu'il nous survive rayonnant, ce n'est pas trop des efforts et des sacrifices de plusieurs existences dans une même race. Son éclat est trop difficile à conquérir pour ne pas le préserver des spoliations.

Les anciens croyaient que notre destinée se résumait dans les trois mots de cet adage latin : *Numen*, *nomen* et *Omen*. Au quatrième siècle de notre ère, saint Jean-Chrysostôme et, de nos jours, le comte Joseph de Maistre ont déclaré que Dieu n'était ni indifférent, ni étranger à l'imposition des grands noms; que leur durée, leur beauté, leur caractère augural témoignaient de ce suprême principe [1]. Sans leur garantir une si haute origine, quand ils sont illustres ou honorables, regardons-les comme la plus belle et la plus durable partie d'une succession.

J. Noulens.

[1] Le tribun Challan a donc eu raison de dire, dans son Discours du 11 germinal an XI, « qu'il était juste et nécessaire de lui donner une sauvegarde qui le préserve de l'usurpation et du mépris. »

HISTOIRE

LE DERNIER PRÉSIDENT DES ÉTATS GÉNÉRAUX DE LANGUEDOC (1764-1790)

(Suite) [1].

Le siége primatial de Narbonne, emportant avec lui la présidence des États de Languedoc, Mgr Dillon ne pouvait différer trop longtemps d'en prendre possession et de consacrer quelques mois à reconnaître sommairement les différentes parties de son nouveau diocèse. Il avait été promu à ce siége, au mois d'avril 1763, et ce fut seulement après la clôture de la session des États qu'il fit son entrée solennelle à Narbonne (12 mars 1764).

Durant la féodalité, le vicomte de Narbonne, accompagné de ses hommes-liges, se rendait au devant du nouvel archevêque, lui présentait une mule somptueusement harnachée, et, après avoir tenu l'étrier pour aider le prélat à se mettre en selle, il conduisait la mule par la bride jusqu'au palais archiépiscopal. C'était son devoir, comme tenant de l'archevêque la moitié de la ville de Narbonne; et, en cas de refus, il y était contraint par la force. Le P. Augustin affirme, d'après le *Martyrologe narbonnais*, qu'en 1225, le comte Raymond de Toulouse et Amalric, vicomte de Narbonne, nu-pieds, sans habits, à l'exception d'une tunique, tenant la bride de la mule de Pierre Amellii, archevêque nouvellement nommé, le conduisirent, lors de son entrée solennelle, depuis le couvent des frères Mineurs jusqu'au palais archiépiscopal [2].

[1] Voir les numéros de janvier-fevrier et avril 1867, pages 345 et 453.

[2] Cette abjecte cérémonie de vasselage n'avait pas lieu seulement à Narbonne : Lors de la première entrée de l'évêque d'Orleans, les quatre barons, relevant en plein fief de l'évêché, étaient obligés de le porter dans un fauteuil, depuis le cloître

En 1507, la vicomté de Narbonne ayant fait retour à la couronne, et le roi ne pouvant reconnaître l'archevêque pour son suzerain, l'antique usage fut aboli. Aussi, en 1764, la réception faite à Mgr Dillon fut toute spontanée et bien plus brillante qu'aux temps de la féodalité : un escadron de hussards à cheval, composés des principaux négociants de la ville, et une compagnie de grenadiers formée par les artisans, tous parfaitement habillés et équipés, allèrent au devant du carrosse de l'archevêque, et contribuèrent, par leur bonne tenue, à rehausser l'éclat de cette entrée solennelle. Le jour suivant, Mgr Dillon prit réellement possession de son siége.

A neuf heures du matin, le grand archidiacre, Jean Guerguil, à la tête du chapitre, monta dans les appartements archiépiscopaux pour inviter le prélat à assister à la grand'messe; mais, comme il le haranguait, il fut frappé d'une attaque d'apoplexie qui ne lui laissa que trente heures de vie! C'est ainsi que fut marqué le premier acte du dernier archevêque de Narbonne, pronostic de fâcheux augure, qui aurait pu intimider une âme moins bien trempée que la sienne. « Le lendemain de ce » fatal événement, dit un ecclésiastique contemporain, on » vit Mgr Dillon aller, de porte en porte, solliciter les cha- » noines pour qu'ils voulussent bien élire à la dignité de » grand archidiacre l'abbé Booth, irlandais comme lui [1], » et qui n'était à Narbonne que depuis quelques jours. Le

de Saint-Aignan jusqu'à la cathédrale. Quatre seigneurs vassaux portaient également, à leur entrée solennelle, les évêques de Poitiers, de Soissons, de Nevers, d'Auxerre, de Meaux, de Chartres, de Paris, de Rouen, de Sens, de Nantes, de Bourges, de Troyes, d'Angers, etc., etc. A Cahors, le vicomte de Cessac, vassal de l'évêché, était obligé, lors de la première entrée solennelle de l'évêque, de l'attendre à la porte de la ville, nu-tête, sans manteau, la jambe droite nue, le pied aussi nu, chaussé d'une pantoufle. En cet état, il devait prendre la bride de la mule sur laquelle l'évêque était monté, et la conduire au palais épiscopal, où il servait le prélat à table, pendant son dîner, toujours vêtu de la même façon.

[1] En 1760, messire Édouard Booth était vicaire général de Mgr Dillon, alors archevêque de Toulouse.

» chapitre préféra à cet étranger l'archidiacre Viguier de » Narbonne, digne prêtre et père des pauvres. »

Pour se relever de cet échec, Mgr Dillon mit au nombre de ses vicaires généraux l'irlandais Booth, ainsi qu'un de ses neveux, l'abbé Dillon..... Mais détournons les yeux de ces faiblesses, presque toujours inséparables du cœur de l'homme, quelle que soit, d'ailleurs, sa condition ; portons de préférence notre attention sur l'instruction pastorale que Mgr Dillon adressa, peu de temps après son arrivée à Narbonne, aux confesseurs de son diocèse pour l'administration du sacrement de pénitence, instruction qui sera toujours un modèle de charité chrétienne, tant par l'élévation du style que par les sages conseils que le primat donne à ses délégués : « Dans l'exercice de leur ministère, » les confesseurs éviteront, dit-il, de donner trop à la » crainte de contrister leurs pénitents, lorsqu'ils seront » obligés de leur refuser ou de leur différer l'absolution, » puisqu'il serait inutile et même pernicieux pour les » âmes de leur accorder des absolutions précipitées, si » elles n'étaient pas ratifiées dans le ciel ; elles les mettraient dans une funeste sécurité sur la rémission de leurs » péchés, ce qui pourrait causer leur damnation. Ils n'éviteront pas moins d'user d'une trop grande rigueur qui » serait capable de rebuter les pénitents ; mais ils adouciront tout avec tant de douceur et de charité, et avec » des paroles si affectueuses, selon que l'état de leurs pénitents le demandera, qu'ils puissent les gagner à Dieu » par une conversion sincère et véritable, ce qui doit être » l'objet constant de leur zèle ! »

Il est vraiment à regretter, pour la prospérité de Narbonne, qu'un homme doué d'aussi éminentes qualités que Mgr Dillon n'ait jamais songé à fixer sa résidence en cette ville. Son séjour au milieu des habitants de son diocèse lui aurait appris leurs besoins, et certainement il eût trouvé le moyen de leur venir plus souvent en aide qu'il

ne l'a fait; de réparer plus efficacement les injustices dont ils avaient été victimes; de triompher des obstacles qui s'étaient toujours opposés au développement de la richesse locale : conquêtes faciles pour lui, et qu'il réalisa avec bonheur en différentes parties de la province. Mais, à cette époque de mœurs relâchées, les prélats français s'étaient soustraits à la règle de la résidence; ils n'aspiraient qu'à se rapprocher de la cour, afin de participer à ses plaisirs ou pour en obtenir les faveurs.

Mieux que beaucoup d'autres prélats, Mgr Dillon pouvait, il est vrai, justifier ces fréquentes absences : aussitôt après la session des États de Languedoc, il se rendait à Paris pour défendre les intérêts de la province auprès des ministres; l'assemblée générale du clergé réclamait ensuite le concours de ses lumières : enfin, la plupart des commissions instituées par le Roi pour délibérer sur des questions religieuses, le comptaient au nombre de leurs membres : et, très souvent aussi, il en était le rapporteur, fonctions dont il s'acquittait toujours avec une grande supériorité.

C'est ainsi qu'en 1766, faisant partie d'une commission chargée d'examiner la situation du clergé régulier de France, il ne craignit pas de s'élever au dessus des préjugés, et rédigea son remarquable *Mémoire* sur la nécessité de supprimer les monastères dont la population était trop amoindrie, mémoire qui servit de base à l'édit de 1768, sur la réforme des ordres religieux. En 1775, Louis XVI et M. de Malesherbes, désireux de mettre un terme aux funestes effets qu'avait produits la révocation de l'édit de Nantes, trouvèrent en Mgr Dillon un chaleureux partisan de leurs vues bienfaisantes. Notre primat présidait alors l'assemblée générale du clergé : la délibération fut ouverte sur ce grave sujet, et, malgré l'opposition d'une grande majorité, il n'hésita pas à se prononcer en faveur des religionnaires. On le vit, seul contre tous, soutenir « qu'il y aurait avantage, justice et convenance à faire

» jouir les protestants des mêmes droits civils accordés » aux catholiques ! » Et si, dès ce moment, la réparation ne fut pas complète, la situation des réformés devint du moins tolérable.

Aussi, pénétré des services qu'il rendait à la chose publique, Mgr Dillon ne manquait pas, à la suite de ses mandements, d'expliquer le motif de son absence : « Donné à » Paris, où nous sommes retenu pour les affaires de la » province de Languedoc, » disait-il à la fin du mandement qu'il publia, en 1776, à l'occasion du Jubilé; « époque » fortunée, où, suivant son ingénieuse définition, l'Église » offre au Père céleste la surabondance des mérites de » Jésus-Christ et des saints, afin de suppléer à l'insuffi- » sance de la satisfaction expiatoire des pécheurs ! » — Année doublement heureuse pour Mgr Dillon, puisque, outre les grâces du ciel, il reçut à la fois le cordon de commandeur de l'ordre du Saint-Esprit et le titre d'abbé de Saint-Étienne de Caen (1).

La haute impartialité qu'apportait Mgr Dillon dans la décision des grandes questions d'intérêt public le dominait encore, lorsque, rendu dans son diocèse, il avait à se prononcer sur des affaires de moindre importance. Nous avons vu que, durant son court passage sur le siége de Toulouse, il fut assez heureux pour se soustraire aux tracasseries sans nombre que suscita dans tous les diocèses de France l'expulsion des Jésuites. A Narbonne, il se trouva aux prises avec les jansénistes, espèce de protestants catholiques, rebelles aux papes et condamnés par Urbain VIII et Clément XI, à cause de leurs opinions trop rigoristes sur la grâce et le libre arbitre. Après la destruction de Port-Royal (1656), le plus célèbre de tous les foyers jansénistes, une fraction de ces sectaires avait trouvé,

(1) A cette occasion, les États de Languedoc offrirent à Mgr Dillon une croix en diamants, de la valeur de 6,000 livres. Le revenu de l'abbaye de Saint-Étienne de Caen était porté à 60,000 livres.

sous la protection du vertueux Nicolas Pavillon, évêque d'Alet, un asile assuré dans l'abbaye de Saint-Polycarpe, située à l'extrémité du diocèse de Narbonne, entre Limoux et Alet. Là, ignorés du monde, ces opiniâtres cénobites pratiquaient leurs étroites doctrines, rarement tracassés par les archevêques de Narbonne, qui feignaient de ne pas les y savoir. Mais l'édit de 1768 ayant prononcé la suppression de tous les monastères dont la population serait insuffisante pour l'accomplissement des prescriptions de leur règle, le couvent de Saint-Polycarpe fut indiqué pour être annexé à celui des Lazaristes de Narbonne.

En 1769, on ne comptait à Saint-Polycarpe que deux religieux : dom Arsène et dom Pierre ; Mgr Dillon les engagea à se retirer dans tel monastère qu'il leur conviendrait de choisir, leur assurant qu'ils y seraient parfaitement accueillis et traités. Les deux cénobites refusèrent toute espèce d'acquiescement à un arrangement amiable : aussi, en 1771, survint un arrêt du Parlement de Toulouse, qui prononça l'union de la mense de Saint-Polycarpe à celle des Lazaristes. Les religieux jansénistes protestèrent contre cet arrêt et tinrent bon dans leurs cellules. Cependant, de guerre lasse, l'un deux, dom Arsène, finit par se retirer à l'abbaye de Lagrasse. Restait dom Pierre, qui s'opiniâtra à occuper le monastère, lui tout seul, sommant l'archevêque de Narbonne de le protéger contre les attaques auxquelles il était en butte. Mgr Dillon ne répondit pas à ce fanatique entêté, le laissant continuer à son gré sa vie de solitaire rancuneux, lorsque l'on apprit qu'il avait été lâchement assassiné par le jardinier du couvent (6 avril 1773). L'assassin expia son crime sur l'échafaud : et, quoique l'instruction n'eût fait découvrir aucune connivence entre lui et des agents extérieurs, les apologistes de saint Polycarpe n'insinuèrent pas moins que le meurtre de dom Pierre avait été commandé, prémédité par ceux

qui devaient jouir de la succession : *Is fecit cui prodest*, disaient-ils.

Les Lazaristes de Narbonne et Mgr Dillon furent donc impliqués dans cette honteuse accusation, qui demeura, hâtons-nous de le dire, à l'état latent. En homme de sens, et conséquent avec ses principes, Mgr Dillon avait travaillé franchement à la suppression de Saint-Polycarpe, ainsi qu'à l'annexion des revenus de ce monastère à ceux des Lazaristes : parce que, d'un côté, il voyait des cénobites capricieux, entêtés, inutiles ; et de l'autre, au contraire, des hommes studieux, utiles à la société et voués aux pénibles travaux de l'enseignement (1). Ce serait faire injure au caractère de Mgr Dillon que d'essayer même à le défendre contre l'insinuation malveillante qui, dans cette circonstance, fut dirigée contre lui.

Retournons maintenant aux États généraux : c'est là qu'est le véritable théâtre de Mgr Dillon ; c'est là qu'affranchi des haines claustrales et du clabaudage des coteries dévotes, nous le verrons, donnant un libre essor à son génie, concevoir et réaliser des projets sans nombre pour assurer la prospérité de la province dont les destinées lui étaient confiées.

Louis Audibert.

(La suite au prochain numéro.)

(1) Les Lazaristes de Narbonne dirigeaient le séminaire de cette ville.

CORRESPONDANCE

A Monsieur le Directeur de la REVUE D'AQUITAINE.

Bordeaux, 28 mai 1867.

Mon cher monsieur Noulens,

Je m'associe complètement à la thèse que soutiennent MM. de Cassagnac et Cénac-Moncaut sur l'origine de nos idiomes nationaux, désignés sous la qualification dédaigneuse de *patois*. Il y a bien longtemps que je soutiens cette thèse, et j'ai eu le regret de la voir traiter avec peu de ménagement par nos *savants officiels*. — Cela ne m'a pas découragé ; car je sais que si toujours la vérité triomphe de l'erreur, ce n'est pas sans luttes et sans difficultés.

On peut lire dans votre intéressante *Revue* (année 1861, pages 24 et suivantes), ce que je pense sur la véritable origine du langage gascon ; et dans l'*Ami des Champs* de la Gironde (année 1862, page 346), les lignes suivantes :

« Dans l'étude de l'antiquité, les peuples trouvent l'origine, » la raison d'être, l'explication *de mots* qu'ils prononcent » souvent sans en connaître la portée, et d'*usages* qui leur sont » familiers, mais dont ils ne connaissent pas la signification. » Pour celui qui peut s'en rendre compte, les choses en appa- » rence les plus insignifiantes et les plus futiles offrent un » intérêt des plus vifs.

» Tel *mot* qu'un homme de la campagne a honte de prononcer parce qu'il s'éloigne des termes adoptés dans le beau » langage, a ce mérite que, depuis *plus de deux mille ans*, il » s'est transmis oralement de père en fils, et qu'il remonte à » une époque où le beau langage n'était pas encore créé. » N'est-ce pas, pour l'homme des champs, une satisfaction bien » douce que de pouvoir dire : Ce *mot* que vous ne comprenez » pas, vous, homme du monde aux manières élégantes, ce *mot* » que vous considérez comme barbare, nos ancêtres le pro- » nonçaient comme nous ; ils lui donnaient la même significa-

» tion que nous ; et cela, dès une époque qui se perd dans la
» nuit des temps. Hommes fiers de votre origine, vous vous
» croyez de grands personnages parce que votre nom remonte
» à quatre ou cinq siècles ; pour nous, notre origine remonte
» bien plus haut : nous sommes les descendants de ceux qui
» s'établirent sur cette terre il y a plus de *vingt siècles*. Notre
» certificat d'origine, moins équivoque que tous les parche-
» mins, nous le trouvons dans le langage dont nous nous ser-
» vons encore aujourd'hui. Avant la conquête des Francs,
» avant la conquête romaine, nos ancêtres disaient comme
» nous : *bec*, *bros*, *graoupe*, *beleou*, *ataou*, *liquet*, *tuch*, *balot*,
» *bugade*, etc., etc. Ce sont là des mots que nous ne devons à
» à l'influence d'aucune domination étrangère. Malgré les dé-
» vastations successives des barbares, malgré la puissance des
» divers maîtres qui nous ont été imposés par la force, nous
» avons conservé les preuves irrécusables de notre nationalité
» et de notre autonomie primitives. »

Oui, nous appartenons aux races celtiques, et non à ce qu'on a voulu, dans ces derniers temps, appeler bien inexactement les *races latines*.

La Gaule belgique, la Gaule centrale, la Gaule aquitanique ont été, dès les premières époques connues, l'apanage d'un même peuple ou des fractions d'un même peuple. C'est un fait que les invasions ultérieures n'ont pas pu détruire.

Les vainqueurs se sont, à la fin, assimilés aux vaincus : et la révolution de 89, en proclamant l'égalité de tous, a fait disparaître en France les dernières traces de la conquête avec les priviléges qui en avaient été la conséquence. Francs et Gaulois ne forment plus qu'un même peuple où l'élément celtique, trop négligé jusqu'ici, occupe la plus large et la plus légitime place.

Recevez, mon cher Directeur, mes salutations amicales.

Sansas.

SAINT-JEAN-DE-BLAGNAC

DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE

ÉTUDE HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE

SUIVIE D'UNE

GÉNÉALOGIE DE LA FAMILLE DE SOLMINIHAC [1]

Peu de temps après, la guerre commença. La saison de la pêche durant peu de temps, il était d'usage de pêcher les jours fériés, et nulle difficulté ne s'était encore élevée à propos de cette violation de la loi du dimanche; M. Touzet, pour vexer M. de Solminihac, refusa les sacrements à ses pêcheurs. En 1772, Mme de Solminihac, ayant eu la petite vérole, une servante qui la soignait avec dévouement ne put la quitter, et ne fit pas ses devoirs religieux pendant le carême; le curé ne voulut pas l'admettre à faire ses Pâques, et, depuis lors, il la repoussa toujours. Dans ses sermons, il ne cessait de désigner indirectement les seigneurs de Chaune comme autorisant le travail pendant les jours fériés, et les domestiques de cette maison comme négligeant leur devoir pascal. Jean-Baptiste de Solminihac avait succédé à son père dans la place de syndic; depuis longtemps ses trois sœurs étaient mariées avec trois frères de la famille du Roy [1], descendants de ces Roy dont nous avons déjà eu l'occasion de parler. Ces mariages qui, semble-t-il, auraient dû réunir les deux familles, les divisa au contraire, et furent la source de procès interminables. La haine que les beaux-frères s'étaient vouée était, paraît-il, attisée par Jean Touzet, qui venait d'être nommé curé de Saint-Jean-de-Blagnac, en remplacement de son frère, promu à la cure de Sainte-Terre, paroisse voisine. Ce prêtre était lié d'amitié avec la famille du Roy de Saint-

(1) Voir les numéros de janvier-février, mars et avril 1867, pages 332, 419 et 485.
(2) Voir la *Généalogie*.

Just, qui demeurait à Courtebotte. Il avait abandonné son presbytère pour habiter cette maison. Il fit passer un contrat de mariage entre son neveu et la fille, âgée de sept ans, de Mme du Roy de La Placette, sœur de Mme de Saint-Just. M. de Saint-Just, à l'instigation de sa femme, donna tout son bien aux fiancés.

En 1773, le curé, voulant gouverner seul la paroisse et se débarrasser surtout du syndic, contre lequel il avait hérité de la haine de son frère, adressa un placet au procureur général, dans lequel il se plaignait que M. de Solminihac ne faisait faire aucune réparation à l'église, et que cependant il touchait l'argent de la fabrique. Le procureur général ordonna que les comptes seraient rendus. Il nomma pour commissaire le sieur Turgan, juge de Brannes. Celui-ci écrivit au curé de convoquer l'assemblée pour le 13 juin. M. de Solminihac, pris à l'improviste, et n'ayant pas préparé ses comptes, se rendit auprès de l'évêque de Bazas; le sieur Mullot, chanoine de la cathédrale, en l'absence du prélat, lui accorda jusqu'au 1er août pour les rendre. Ceci ne faisait pas l'affaire de M. Touzet; aussi, le 27 juin, après vêpres, il pria les paroissiens de ne pas sortir de l'église; et se tournant vers M. de Solminihac, qui était dans son banc, il le somma de rendre ses comptes, ajoutant que cette affaire ne regardait pas l'évêque; puis, s'avançant vers lui, en gesticulant avec violence, il le prit par le bras et lui reprocha de faire son profit des biens de l'Église. M. de Solminihac lui répondit qu'il était un drôle, et, n'était le lieu et son caractère de prêtre, il lui administrerait des coups de canne. Après diverses injures de part et d'autre, il y eut plaintes portées par M. de Solminihac au juge de Rauzan, et, par le curé, au lieutenant criminel de Libourne. Dans leur requête, ils s'accusent réciproquement d'avoir suborné leurs témoins, et M. de Solminihac demanda que des excuses publiques lui fussent faites par le curé.

Le 1er août 1773, M. de Solminihac rendit ses comptes: les paroissiens furent si satisfaits de sa gestion, que, malgré le curé, il fut maintenu dans sa charge jusqu'au 9 avril 1780. A cette époque, le curé, en l'absence de M. de Solminihac, de MM. Du Bois-du-Fresne et Du Bois-de-la-Grèze et des autres paroissiens notables, fit venir un notaire de Rauzan, prévint en secret quelques bordiers ne possédant rien dans la paroisse, et fit nommer à la charge de syndic le sieur Raymond Destrilles, qui avait un procès criminel avec M. de Solminihac, pour avoir, avec d'autres individus, tenté de l'assassiner quelque temps auparavant.

Cette nomination illégale ne pouvait convenir aux habitants. Ils présentèrent une requête, dans laquelle ils demandaient que la délibération du 9 avril 1780 fût cassée, et que ceux qui prendraient part à la suivante fussent choisis parmi les paroissiens pères de famille, ou payant au moins 20 livres de taille.

Les habitants se plaignaient aussi de ce que, le même jour, le curé avait fait délibérer qu'on mettrait à l'enchère l'honneur d'être parrain d'une cloche qu'on allait faire fondre, et que cet honneur avait été dévolu à un nommé Perrens, à la condition qu'il paierait la refonte. Ce personnage était marchand de cochons et habitait Talence. Un pareil honneur, disaient-ils, appartenait ordinairement au principal seigneur de la localité.

Le 31 mai 1780, la Cour, faisant droit à la requête des habitants, rendit un arrêt qui cassait la délibération du 9 avril précédent. Elle ordonna au curé de convoquer, le dimanche après la signification de l'arrêt, une assemblée générale des habitants de la paroisse, et de choisir les pères de famille et ceux payant 20 livres de taille pour nommer un nouveau syndic, annulant par ce fait la nomination du sieur Destrilles.

Le curé ne convoqua pas l'assemblée pour le jour indiqué, mais seulement pour le dimanche suivant. M. de

Solminihac ne put y assister; il était retenu à Bordeaux par suite d'une chute de cheval. Il y resta deux mois malade. Le curé profita de l'occasion; il ne lut pas à l'assemblée l'arrêt de la Cour; mais, après avoir fait un discours aux paysans, il fit placer d'un côté ceux qu'il savait lui être favorables et y poussait ceux qui hésitaient. Il avait, de plus, fait porter deux bouteilles de vin, et il trinquait avec eux; ce dernier procédé fut irrésistible.

M. de Solminihac, guéri de sa chute, présenta à la Cour, le 7 septembre 1780, une requête dans laquelle il racontait tous ces faits; arrêt intervint, le 18 septembre suivant, cassant cette nouvelle délibération, ordonnant une autre réunion et sommant le curé de l'annoncer pour le dimanche après la signification de l'arrêt. Dans cet arrêt, il était dit qu'il ne sera appelé, pour la nouvelle assemblée, que des pères de famille et des propriétaires, que le curé ne parlera qu'à son tour, que l'assemblée sera présidée par la personne la plus qualifiée de la localité, que le curé ne recueillera pas les suffrages et n'aura pas voix délibérative, qu'on ne nommera pas Raymond Destrilles, et qu'enfin, le syndic rendra ses comptes dans un mois.

Le curé et Raymond Destrilles ne se tinrent pas pour battus et firent opposition à l'arrêt. Nouvelle requête de M. de Solminihac contre cette opposition.

Enfin, le 5 novembre 1780, les gentilshommes et les principaux paroissiens se réunirent, dressèrent une protestation contre l'assemblée illégale et irrégulière du 9 juillet, et adressèrent une requête à l'évêque de Bazas, dans laquelle ils déclaraient qu'ils étaient très satisfaits de l'administration de M. de Solminihac et demandaient à être autorisés à nommer un syndic à la place de Raymond Destrilles, irrégulièrement élu. En même temps, ils déclarèrent vouloir conserver pour syndic M. de Solminihac, l'autorisant à faire à l'église les réparations les plus urgentes, et défendant à Destrilles d'en faire aucune.

Je n'ai pas trouvé la fin du procès; mais il paraît que M. de Solminihac le gagna et que le curé fut renvoyé de la paroisse ou interdit pendant quelque temps; voici, en effet, ce qu'écrivait, le 2 mai 1781, M. de Solminihac à l'évêque de Bazas :

« Monseigneur...., votre réponse nous annonçait que » notre curé reprendrait son service dans la paroisse; mais » il n'obéit ni à Dieu ni aux hommes. En cela il est plus » indépendant que le Pape. Il nous a dit la messe, depuis » sa dernière, trois dimanches ou fêtes consécutives, en » annonçant que, s'il la disait, ce n'était qu'en vertu des » proclamats, et qu'après il ne la dirait plus, ce qu'il a » suivi exactement; néanmoins, il vient presque tous les » jours dans le bourg de Saint-Jean, boire et manger chez » le sieur de La Placette (1) et chez le nommé Destrilles, » cabaretier, et par affectation il dit la messe sur semaine... » Il est fâcheux pour nous que votre autorité ne soit pas » assez puissante pour le contraindre à rentrer dans le » devoir. Trouvez bon que nous prenions une autre voie, » telle que l'ordonnance nous la dictera.

» J'ai l'honneur d'être, etc... »

J'ai déjà fait observer ailleurs (2) que cette conduite, peu digne, était alors malheureusement assez commune parmi le clergé inférieur, dont bien des membres participaient à la corruption de toute la société pendant les années qui ont précédé la Révolution. Le plus grand nombre en fit une rude pénitence. Pour l'honneur du corps et pour le bien de la religion, peu succombèrent au moment suprême.

Léo Drouyn.

(La suite au prochain numéro.)

(1) Du Roy de La Placette.

(2) L'Hosanne: *Une Page de l'Histoire de Vayres* (*Actes de l'Académie impériale des sciences, belles-lettres et arts de Bordeaux*, 3me série..., année 1866, p. 699).

COURRIER DES ARTS ET DES VENTES

Le dieu *Vichnou* à Bordeaux. — Le plafond du château de Montbrun, par M. de Bordes. — Les portraits de la foire de Bordeaux. — Un tableau de Diaz. — Première rencontre d'Auber et de Ingres.

La ville de Bordeaux a prouvé une fois de plus son souci d'enrichir sa collection lapidaire. Elle vient d'acheter une statue de Vichnou amenée en France par le capitaine Tailhades. La *Revue d'Aquitaine* est heureuse d'être la première à signaler cette acquisition archéologique et à complimenter l'Administration municipale sur son initiative et sa libéralité. Le Musée de Bordeaux possédait déjà plusieurs antiquités indoues, mais le morceau capital est celui dont je vais dire quelques mots au point de vue hiératique et descriptif.

A cinq lieues de Pondichéry, on rencontre le village français de Tiribourané, dont une partie du territoire est baignée par un étang. Ce bassin fut creusé, dans le principe, pour le service d'une des pagodes locales dédiées à Vichnou sous le nom de *Péroumal*, divinité protectrice des troupeaux.

La bourgade de Tiribourané était, d'après la tradition, au temps de la grandeur des Indous, une ville immense dont l'assiette occupait plusieurs stades. Les diverses classes de ses habitants vivaient cantonnées et isolées dans des quartiers distincts, bien que la communauté des idées religieuses eût dû les rapprocher. Le sol, sur une grande étendue, n'est qu'un vaste gisement d'idoles mutilées, toutes élevées en l'honneur du dieu *Péroumal* ou de déités inférieures. Ces débris sont mêlés à des ruines, telles que soubassements et fûts de colonnes dont le caractère architectural marque la sainte destination.

Les poëmes sacrés magnifient la ville de Tiribourané comme résidence de *Vichnou*. Elle était également la capitale d'un rajah soumis aux souverains de Tanjoor. Il existe encore une plantation comprise dans les jardins qui constituaient autrefois une dépendance des possessions particulières du nabab. La décadence de cette ville aurait commencé à l'époque de l'invasion des Mogols; aujourd'hui, elle est réduite à un millier de citadins, presque tous voués à l'agriculture.

Vichnou, la deuxième personne de la Trinité, est multiforme dans ses figures. Durant la période où *Brahma* (l'être suprême) tient l'œil ouvert, le monde, placé sous le patronage de *Vichnou*, vit, fourmille et fonctionne ; quand le grand Maître des destinées de la terre sommeille, le néant reparaît et l'univers s'engouffre dans les eaux. A ce moment, *Vichnou* revêt la forme d'un enfant, et se couche sur une feuille de figuier en mordillant l'orteil de son pied droit ; puis il vogue dans cette attitude à la surface des mers. Quand *Brahma* se réveille, le nombril de *Vichnou* s'épanouit en lotus, dont le calice sert de siége à la première personne de la Trinité qui refait l'œuvre de la création. *Vichnou*, sous cette dernière transformation, figure l'âme universelle qui vivifie tout. Il devient alors la cause essentielle et primordiale, et résume en lui la puissance des puissances, puisque celle de la Trinité n'est que sa manifestation. On invoque alors *Vichnou* avec les noms de *Parabrahma* (être suprême); *Narayana* (qui flotte sur les ondes); *Vatapatrahin* (qui dort sur une feuille de figuier). Les rameaux de cet arbre, comme les pampres chez nous, retombent à terre, y prennent racine, et font souche à leur tour. Ces renaissances végétales sont l'image de celles de l'univers.

Envisagé comme dieu de l'Océan, *Vichnou* est représenté, de même que Neptune, armé d'un trident et de plus bercé sur une fleur de lotus, emblème de fécondité, ou porté par le serpent *Secha* (durée), ou *Ananta* (sans fin), qui lui fait un dais de ses sept têtes ([1]).

Mais sa forme la plus fréquente est celle d'un bel adolescent, dont la physionomie est séduisante autant que l'expression agréable. Sa couleur est bleue : c'est un reflet du firmament et de la mer dans les jours sereins. Il a quatre mains, qui lui servent à tenir le lotus, le disque, le buccin et le trident. Sa monture habituelle est un oiseau fantastique dont le corps est humain, mais dont la tête est effilée en bec d'épervier. A ses épaules sont attachées les ailes du même oiseau. Tel est le type en granit acheté par la ville de Bordeaux.

([1]) Les détails ci-dessus ont été, en grande partie, empruntés à une note manuscrite de M. Lamairesse, ingénieur en chef à Pondichéry.

La peinture décorative ne reçoit que très rarement les honneurs de l'hospitalité dans notre pays ; c'est une raison de plus pour lui souhaiter une cordiale bienvenue, quand l'occasion se présente comme aujourd'hui.

Le château monumental de Montbrun (près Lombez) mérite une notice historique et descriptive ; si elle n'est point faite, elle se fera. Son possesseur actuel, M. le marquis Gaston de Pins, a eu l'heureuse pensée de donner à son intérieur la physionomie des grands manoirs des environs de Paris, où les ducs de Luynes, d'Uzès, le comte Duchâtel et tant d'autres se délectent en compagnie des beaux-arts. Dans l'antiquité, ce goût était général ; la plus bourgeoise des maisons était animée de chefs-d'œuvre analogues à ceux de la maison pompéïenne des Champs-Élysées. Aujourd'hui, quelques privilégiés seulement goûtent ces plaisirs délicats. Dans le Midi surtout, à quelques exceptions près, telles que M. le comte de Gavarret, à Toulouse ; M. de La Fourcade de Tauzia, à Mezin ; Mlle de Virieu, à Poudenas ; M. Sanset, à Auch ; M. le marquis de Noë, à l'Isle de ce nom ; M. Soubdès, à Condom, l'amour du beau est purement platonique. Tous ceux qui tendent à le faire passer dans l'ordre positif, peuvent compter sur notre sympathique concours. Il nous sera toujours infiniment agréable d'avoir à répandre la semence des bons exemples.

Voilà pourquoi nous signalons avec satisfaction celui que vient de donner M. le marquis de Pins, en confiant à M. de Bordes la décoration du grand salon de Montbrun, que l'artiste a exécutée sur toile, à l'huile et à la cire. La surface sur laquelle se déploient les peintures est fort étendue. Elle comprend neuf caissons, dont trois mesurent près de trois mètres de long sur plus d'un mètre et demi de large ; les six autres ont des proportions plus réduites. Les sujets développés dans ces compartiments sont allégoriques et fabuleux : au levant, le dieu de la lumière, Apollon, autour duquel les Heures essaiment, tient dans sa main le disque du Soleil. Il trône et court sur un quadrige éblouissant, où les Saisons sont attelées sous la figure de coursiers. L'Aurore, sa messagère, qui vient de disperser les ténèbres de la nuit, s'évanouissant elle-même, laisse tomber ou perler entre ses doigts ses larmes matinales.

A l'angle du plafond, le Printemps, personnifié par une jeune fille, est assis sur une pelouse, où, selon une expression en relief de Théophile Gautier :

> ... Pour les tendres pâquerettes,
> Sournoisement, lorsque tout dort,
> Il repasse des collerettes
> Et cisèle des boutons d'or !

Le tableau est complété par un Amour qui volète sur des ailes de papillon en secouant un flambeau dont il vient de dérober la flamme au Soleil, principe créateur et fécondant.

Le pendant de cette page représente l'Été. Cérès, une faucille à la main, se repose des fatigues de la moisson sur une gerbe de blé. Elle suit, d'un air souriant, une nichée de perdreaux qui déserte les blés abattus.

Sur le grand caisson du couchant, qui fait face au char du Soleil, la ronde des Saisons est conduite par le Temps, aux pieds duquel un enfant regardant un sablier épanche son contenu; un autre bambin lance des bulles de savon, dont la fragilité reflète celle de la vie.

Nicolas Poussin, ce génie puissant, ce rival de Rubens par la fécondité, qui sut donner à la nature une incomparable grandeur et retrouver la ligne admirable de l'École romaine, ainsi que son expression noble et sévère, a fourni à M. de Bordes le motif de cette belle composition. Notre compatriote l'a traduit avec une vigoureuse et splendide couleur, en forçant, par suite des nécessités de la perspective, le mouvement trop mesuré de certaines figures, c'est à dire l'accent de la pantomime, qui, sans cela, n'eût pas été assez prononcé pour la hauteur. De cette façon, les mâles contours ont été sauvegardés. Puisque je viens de dire un mot de la *Danse des Saisons* du Poussin, le lecteur me permettra de noter que ce chef-d'œuvre fut vendu, lors de la dispersion de la galerie du cardinal Fesch, en 1845, à lord Herford (qui le possède encore), 5,970 *scudi,* ou 35,000 fr., avec les frais en sus.

L'*Automne* occupe l'angle nord-ouest : Bacchus, le seul dieu païen dont le culte soit aussi vivace parmi nous que dans l'antiquité, lève une coupe; des pampres s'enroulent autour de

son corps et les fruits les plus variés se pressent à ses pieds.

Au nord-est, un vieillard, endormi sur la neige, symbolise l'*Hiver*. Sur la ligne parallèle, entre le Printemps et l'Été, *Daphné* est métamorphosée en laurier par son père Penée, qui veut, par ce moyen, la dérober aux poursuites d'Apollon. Le sens mythique est l'alliance de Phœbus, la chaleur, et de Daphné, l'humidité, qui produisent la végétation. Au point opposé de ce tableau, l'œil s'arrête avec agrément sur Diane, qui, malgré sa chasteté, vient visiter le chasseur Endymion, guidée par Cupidon, charmant éclaireur.

Le grand caisson médial est peuplé d'Amours ailés soulevant une guirlande de fleurs d'un opulent coloris. M. de Bordes, à l'instar de la plupart des artistes de la renaissance, s'est inspiré de la mythologie qui combine si heureusement la fiction et la nature, reliées entre elles par l'idée de l'homme. L'exécution du plafond de Montbrun est ferme et l'ordonnance très heureuse. La ligne n'est point athénienne comme celle du Poussin, modèle de l'artiste gascon; mais les exigences de l'optique, dans l'espèce, ne le comportaient pas. En somme, l'aspect de ce vaste ensemble, malgré la diversité des sujets et des tons, présente une grande unité de conception et d'harmonie. Cet éloge résume tous les autres.

La ville de Bordeaux, malgré son bon vouloir, a reculé devant le prix vraiment excessif d'un tableau de Diaz, l'*Intérieur de la Forêt*, que tous les connaisseurs ont remarqué à la dernière Exposition des Amis des Arts de la Gironde. La proposition d'achat a été faite au Conseil municipal, qui l'a repoussée à la majorité de 19 voix contre 11.

Durant les foires bordelaises de mars dernier, un prêtre bibliophile et antiquaire, M. l'abbé Lavielle, découvrit, sous les gouttières d'une baraque des Quinconces, deux portraits, style Louis XV. La marchande proposa ces tableaux à l'ecclésiastique, en lui assurant qu'ils reproduisaient les traits des auteurs de M. l'abbé Langoiran, vicaire général de Bordeaux sous Mgr de Cicé, et l'une des victimes immolées par la Révolution dans la cour de l'Archevêché, aujourd'hui Hôtel-de-Ville. Cette assurance n'ayant pas produit l'effet attendu, la femme adressa, dans une maison de la rue Saint-Ferdinand, M. La-

vielle, qui y trouva un crucifix donné par Louis XVI à M. Langoiran, et l'extrait baptistaire de ce dernier, portant le sceau de Mgr de Lussan, certifiant l'identité et la signature du curé de Sainte-Croix, paroisse natale du grand vicaire; enfin, la résignation de l'abbaye de Notre-Dame-de-Rougecamp, en sa faveur, par le P. François Robert, de l'ordre des Bénédictins. Entre toutes ces pièces confirmatives de la provenance des deux toiles, l'une d'elles présentait un intérêt exceptionnel : c'était un long Mémoire rédigé en 1815 par un frère du précédent, et abbé comme lui. Il était plus qu'octogénaire lorsqu'il mit la main à cette défense personnelle pour repousser l'accusation que deux cents femmes de Saint-Michel vinrent lui jeter à la face, sous la Restauration. Elles lui avaient reproché d'avoir trempé ses mains dans le meurtre de son aîné. L'auteur, à la fin de cette justification, déclare que, ce devoir de conscience rempli, *il descendra dans la tombe sans regrets et sans remords*. Les objets d'art dont il a été question plus haut avaient été achetés à une dame qui les avait trouvés dans la succession de Mme Langoiran.

Le *Figaro* racontait dernièrement en ces termes la première rencontre de Ingres et du maëstro Auber, qui inaugura une amitié dont la durée fut de soixante-deux ans :

Auber avait recomposé la musique de l'opéra de *Julie*.

Faisant répéter l'œuvre, il aperçoit à l'orchestre un premier violon qui laisse aller son archet au hasard pour mieux contempler l'actrice chargée du rôle de Julie. Auber s'approche :

— Monsieur, dit-il au violon, soyez assez aimable pour suivre la musique; vous n'allez pas tout à fait en mesure...

— C'est possible, Monsieur; mais regardez cette femme : a-t-on jamais rencontré un galbe plus pur?... Avant d'être musicien, je suis peintre; et lorsqu'un ravissant modèle me tombe sous les yeux, je l'admire ! —

Le premier violon n'était autre que Ingres.

J. Noulens.

BRANCHE MALE D'ARMAGNAC

FONDUE ET DISPARUE

DANS CELLE DES PARDAILHAN, VICOMTES DE JUILLAC

Dans les documents et les collections du Cabinet des Titres, des Archives de l'Empire ou des départements, dans les Actes privés de la famille, dans le P. Anselme, les *Commentaires* de Monluc, l'*Histoire du Languedoc*, partout où il est question des Pardaillan-Gondrin, Panjas et de toutes leurs branches, le mot Pardaillan est écrit tour à tour : *Pard*ELH*a*, *Pard*ILL*an*, *Pard*EIL*an*, *Pard*EILH*an*, *Pard*AILH*an*, *Pard*AILL*an*. Malgré ces insignifiantes variations d'orthographe, ces noms désignent les membres d'une seule race, et très souvent les mêmes individus. En tête de la *Généalogie de Pardaillan*, tome V, le P. Anselme fait la même observation que nous (1). Ces différences sont facilement explicables par la muabilité des voyelles entre elles (surtout de l'E et de l'A), par l'identité des deux consonnes LL ou LH, et par d'autres considérations qu'il ne convient pas de faire valoir ici. Les branches des barons de Gondrin, marquis de Montespan, ducs d'Antin, marquis de Bonas, de Termes, comtes de Civrac, baron de Seailles, des seigneurs La Couture, de Las, du Granchet, et enfin celle de Gignan, qui résume aujourd'hui toutes les précédentes dans la personne de M. le comte Jules-Théodore de *Pardaillan*, ayant été plus constantes dans ce dernier mode, nous l'adopterons en rédigeant notre grande étude sur cette maison.

La leçon *Pardeilhan* ou *Pardeillan* est fréquente encore, mais non pas dominante, dans la descendance des vicomtes de Juillac et barons de Panjas ; voilà pourquoi nous n'avons pas imité le P. Anselme, qui orthographie indifféremment (*Pardeillan*, *Pardeilhan* ou *Pardaillan*) non seulement les chefs de degrés qui constituent cette branche, mais encore les pères et les enfants. Ainsi, à la première génération, on trouve la forme *Pardeillan ;* à la seconde et à la troisième, *Pardaillan ;*

(1) Ce nom est écrit de trois manières différentes dans les titres *(Pardaillan, Pardeilhan, Pardillan)*.

dans les suivantes, même irrégularité dans l'écriture. Il nous a paru convenable de ramener ces disparates au type unique de *Pardaillan*, qui est aussi le plus connu.

L'importance de la maison de Pardaillan, au treizième et au quatorzième siècle, est attestée par un fait presque mystérieux quoique relaté dans l'*Histoire du Languedoc*, tome IV, page 417; dans celle des *Grands Officiers de la Couronne*, par le P. Anselme; enfin, dans une *Échelle généalogique* qui fait partie du fonds d'Hozier, à la Bibliothèque impériale. La descendance mâle des Armagnac s'est perpétuée durant un siècle et demi sous la figure des Pardaillan, comme il résulte d'un contrat de mariage que D. Vic et D. Vaïssette ont vu de leurs yeux experts et touché de leurs mains scrupuleuses. Nous citons leur texte même : « Géraud d'Armagnac, vicomte de » Fezensaguet, laissa d'Anne de Monlezun, comtesse de Par- » diac, sa femme, deux fils qui moururent sans postérité entre » les mains du comte d'Armagnac, leur ennemi, et en eux finit » la branche aînée des vicomtes de Fezensaguet, dans l'ancien » Toulousain, cadets des comtes d'Armagnac. Il y avait une » branche puînée qui n'a pas été connue, et qui subsistait » alors sous le nom de Pardeillan : c'est ce que nous trouvons » dans un contrat de mariage du 15 septembre 1547, *qui nous* » *a été communiqué*, entre Roger d'Armagnac, fils de Gaston » d'Armagnac, vicomte de Fezensaguet, fils de Géraud (V), par » la grâce de Dieu comte d'Armagnac, d'une part; et Esclar- » monde, fille et héritière de feu Bernard de Pardeillan, che- » valier, assisté de B..., évêque de Lectoure, de Bertrand et » Amédée de Pardeillan, chevaliers, ses oncles, de l'autre. » Géraud de Labarthe, seigneur d'Auros, épousa Esclarmonde » de Pardeillan comme procureur de Roger d'Armagnac, et il » fut stipulé, dans le contrat de mariage, que Roger d'Arma- » gnac serait tenu de prendre les nom et armes de Pardeillan, » et qu'en les prenant, il jouirait de tous les biens d'Esclar- » monde, quand même il n'y aurait pas d'enfants de leur » mariage [1]. »

[1] Armes : *D'argent, à deux fasces de gueules*. Ce sont les armes de la maison de Pardaillan-Gondrin avant leur écartelure avec celles des Castillon.

Cette absorption d'une branche de la dynastie des Armagnac par la maison de Pardaillan, proclame donc, je le répète, le rang élevé de ceux-ci, quoique vassaux des autres. En effet, si l'on tient compte de la jalousie des races, surtout de celle d'Armagnac, des nécessités de la hiérarchie féodale, de la loi salique alors toute-puissante, on doit conclure que la situation territoriale et politique des Pardaillan devait être prépondérante, pour vaincre cette triple force que lui opposait l'esprit du temps. Le rôle militaire de Bernard de Pardaillan, père d'Esclarmonde, corrobore notre opinion. C'est par lui que nous allons faire ouvrir cette filiation curieuse des Armagnac et, plus tard, des Béarn, cachant leur origine sous la visière et l'écu des Pardaillan (1).

I

BERNARD DE PARDAILLAN *(Pardeillan)*, écuyer, toucha, l'an 1303, pour ses gages et ceux de sa compagnie, la somme de 330 livres 18 sols, ainsi qu'il appert d'une quittance scellée de ses armes, et délivrée, en la ville d'Agen, à Jean Mousquet, trésorier des guerres. Plusieurs actes semblables du même personnage établissent qu'il reçut une solde nouvelle en décembre 1340, juin 1341, octobre 1342, juillet 1350. Le premier de ces documents le qualifie *capitaine de Mauvezin* (Malvesin), le dernier *chevalier banneret et gouverneur de Condom*. Il commandait dans cette ville avec une garnison de cinquante-six écuyers et de cent vingt sergents de pied (2). Des lettres du Roi, expédiées le 18 mars 1350, récompensaient ses loyaux services par le don de la moitié du territoire vicomtal de Juillac (3).

(1) Fonds Clairambault, Cabinet des titres; — Portefeuille Gaignieres.

(2) Registre du Trésor, n° 80.

(3) Ainsi qu'il a été dit, ROGER était petit-fils de Géraud, comte d'Armagnac, et de Mathe de Béarn, qui eurent deux enfants : I. BERNARD IV, COMTE D'ARMAGNAC, dont la succession dynastique est connue; — II. GASTON D'ARMAGNAC, VICOMTE DE FÉZENSAGUET, dont la femme, WALPURGE DE RODEZ, était issue de Henri, comte de Rodez, et de Marguerite de Comminges. — Walpurge le rendit père de : — I. *Géraud d'Armagnac*, qui hérita de la vicomté de Fézensaguet; — II. *Bernard d'Armagnac*, seigneur de la Barthe; — III. *Roger d'Armagnac*, seigneur de Lavardens, que nous avons vu se marier à *Esclarmonde de Pardaillan*, en l'année 1347.

CIBOYE DE MAUVEZIN, vicomtesse de Juillac, qu'il avait épousée le 24 octobre 1327, lui donna une fille unique qui fut :

II

ESCLARMONDE DE PARDAILLAN, dont il vient d'être question; c'est elle qui s'allia à ROGER D'ARMAGNAC [illegible], seigneur de Lavardens, troisième fils de Gaston, vicomte de Fézensaguet et de Walpurge, de Rodez. Le lot de Roger, dans la division des vastes biens paternels, fut le grand fief de Lavardens. On stipula, comme on l'a vu, dans les pactes de mariage, que le nom et les armes de Pardaillan primeraient le nom et les armes des Armagnac (2). Cette clause, qui renversait exceptionnellement les principes de la loi salique, fut scrupuleusement observée. Dès les générations suivantes, les petits-fils des comtes d'Armagnac ne sont plus que des Pardaillan. Le premier nom s'éclipse, le second seul reste en lumière. Il doit être donc permis de conclure une dernière fois que la maison de Pardaillan devait être pourvue d'une grande notoriété et d'immenses terres. Sans cette compensation, les orgueilleux rejetons des Armagnac ne se fussent pas résignés au sacrifice de leur illustre extraction.

Roger d'Armagnac et Esclarmonde de Pardaillan eurent la postérité ci-après (3) :

1. — BERTRAND D'ARMAGNAC, baron de Pardaillan, seigneur de Lavardens;

2. — BERNARD D'ARMAGNAC, dit de Pardaillan, seigneur de Montcrabeau (4).

Ces deux frères avaient pour contemporain Le Bours de Pardaillan *(Pardeilhan)*, écuyer, admis à la montre de Mézières, peut-être Mazères, le 7 janvier 1398 (5).

III

BERTRAND DE PARDAILLAN, baron de ce lieu, vicomte de Juillac, qui signa une transaction, le 10 décembre 1369, pour

(1) Cabinet des titres, Bibl. imp.; Fonds d'Hozier.
(2) *Idem.*
(3) *Ibidem.*
(4) P. Anselme, tome V.
(5) *Armorial des Landes*, par le baron de Cauna, page 271.

le lieu de Roquefort. Les titres de Monlezun, invoqués par le P. Anselme, le signalent (le 26 janvier 1422) aux noces de Louis de Lasséran et de Catherine de Massencome, et (le 19 décembre 1437) à celles de Bertrand de Luppé, seigneur de Gensac, et de Pélegrine de Goth. 320 livres, représentant la paie de treize écuyers et la sienne, lui furent comptées par François de Nerly, trésorier des guerres [1]. Ce document le désigne ainsi : *Bertrand, seigneur de Pardaillan, chevalier banneret.* La date de son testament est fixée par le P. Anselme au 14 août 1442.

La constitution légitimaire de sa femme, ANGLINE D'ANTIN, avait été de 4,000 florins d'or au coin de France. Cette somme avait été colloquée sur la seigneurie de Mauvezin, fin novembre 1386, époque probable de leur mariage. D'Anglime d'Antin et de Bertrand de Pardaillan, vinrent :

1. — JEAN, BARON DE PARDAILLAN (*Pardeillan*), vicomte de Juillac;

2. — JACQUETTE DE PARDAILLAN (*Pardeilhan*), dont l'union avec BERAUD III, BARON DE FAUDOAS et de Barbazan, fut célébrée à Betbezer de Pardaillan, dans la vicomté de Juillac, le 22 janvier 1413. L'époux avait pour auteurs : Louis, seigneur de Faudoas, et Ondine de Barbazan, dont nous avons parlé dans nos *Maisons de Gascogne.* Jacquette de Pardaillan reçut, comme sa mère, une dot de 4,000 florins d'or. Au cas où Jacquette se remarierait, les enfants du premier lit étaient, à l'exclusion de ceux du second, appelés à recueillir la succession de Bertrand et Jean de Pardaillan [2], aïeul et oncle, si le dernier était privé de descendance immédiate.

IV

JEAN DE PARDAILLAN (*Perdilhan*), chevalier, vicomte de Juillac, est présumé par le P. Anselme être le même que ce Jean de Pardaillan, chevalier mentionné, en 1415, sur les comptes de Macé-Héron, comme ayant droit à 265 livres de gages pour la conduite de douze écuyers et de huit archers à cheval. Le blason en cire rouge de ce guerrier présente *deux*

[1] Collection Clairambault, Bibl. imp., Mss. — A la quittance de Bertrand de Pardaillan est appendu un sceau où l'on distingue *deux fasces.*

[2] *Histoire généalogique de la maison de Faudoas,* petit in-4°, pag. 81 et 86.

fasces dans le champ, qui est encadré par un cimier, une tête de licorne et deux figures humaines (1).

Jean de Pardaillan et le seigneur de Panjas, son frère, conclurent un arrangement avec nobles Pierre de Bassabat, seigneur de Castex et de Saint-Julien (2); Aymeric et Pierre de Barbotan, le premier seigneur du lieu de son nom, et le second d'Artigues; Odet de Bourrouillan et Pierre de Lavardac, curateurs de noble Agnès de La Rhée, dame de ce fief. Bernard de Podenas, représentant Jeanne de Jautan, sa femme, et Vidau de la Graulet, seigneur de Las Fosses, participèrent à ce traité, accompli à Valence-sur-Baïse, le 24 avril 1445. Au nombre des témoins se montrent Manaud de Laur; son fils; Amanieu-Vidau de Luppé, et Vidau de Ferragut (3).

Jean, baron de Pardaillan, eut pour femme (2 février 1411) JEANNE DE FAUDOAS, sœur de Béraud, mari de Jacquette de Pardaillan; bien que le contrat eût été signé deux ans auparavant, la cérémonie religieuse n'était pas encore célébrée le 23 janvier 1413, dit le P. Anselme. De l'union de Jean de Pardaillan et de Jeanne de Faudoas, dérivèrent :

I. BERNARD DE PARDAILLAN, qui devint l'époux de BÉLIETTE DE VERDUZAN et le père de : — I. *Catherine de Pardaillan*, qui, veuve du seigneur de Lux, en Biscaye, se remaria à *Jean Isalquier*, seigneur de Fourquevaux (4); — II. *Marguerite de Pardaillan*, femme de *N... de Lautrec*. Parmi les personnages synchroniques des précédents, on remarque : *Bernard* et *Lobort de Pardaillan* (Pardelhan), écuyers de la compagnie de Bernard de Mechinon, qui fit montre au Port-Sainte-Marie, le 29

(1) *Histoire des Grands Officiers de la Couronne*, tome V.

(2) Dans la vicomté de Juillac.

(3) D. Villevielle, *loc. cit.*

(4) P. Anselme, tome V, page

Le comte Waroquier, dans son *État de la France, ou les Vrais Marquis, Comtes et Barons*, tome II, page 174, nous apprend que Fourquevaux, terre du Languedoc, fut érigée en baronnie par Louis XI, sur la tête de Jean Ysalguier, seigneur de Sainte-Livrade, qui céda son fief titré à son beau-frère, Jean de Beccarie de Pavie, conseiller au Parlement de Toulouse. Celui-ci avait épousé Jeanne Ysalguier, fille de Jean et de Catherine de Pardaillan. De la susdite Jeanne et de son époux vint en droite ligne Jean-Baptiste Beccarie de Pavie, en faveur duquel la baronnie de Fourquevaux fut élevée au rang de marquisat par lettres de mars 1687, registrées au Parlement de Toulouse le 15 avril de la même année.

septembre 1428; *Blanche de Pardaillan*, en faveur de laquelle Bertrand de Gaillard (sans doute de Galard), son fils, l'an 1401, disposa de tous ses biens; *Bernard de Pardaillan*, qui combattait sous Poton de Xaintrailles, en 1451 (1).

2. — JEAN, BARON DE PARDAILLAN, qui revient au degré ci-dessous;

3. — BERTRAND DE PARDAILLAN, seigneur de Panjas, dont la descendance constitue un rameau particularisé par le nom de ce fief (2).

V

JEAN, BARON DE PARDAILLAN (*Pardeilhan*), vicomte de Juillac, s'allia à JEANNE DE CAUNA, de laquelle naquit (3) :

VI

BERNARD, BARON DE PARDAILLAN, vicomte de Juillac et de Mauvezin, était, en 1491, l'un des cent gentilshommes de la chambre du Roi. C'est dans cette fonction que la mort vint le surprendre avant 1522. Il s'unit à JEANNE DE CAUMONT-LAUZUN (4), qui avait pour père Jean-Adam Nompar de Caumont, baron de Lauzun, et pour mère Jeanne de Goth (5). Jeanne de Caumont recueillit de la succession de son fils Jacques la vicomté de Juillac, la moitié des biens meubles et un complément de pension. Un rejeton mâle et quatre filles furent la progéniture de Bernard de Pardaillan et de sa femme (6).

1. — JACQUES, BARON DE PARDAILLAN (*Pardeilhan*), vicomte de Mauvezin et de Juillac, prit ses dispositions testamentaires le 5 août 1522; il transmit à sa sœur Anne (*de Perdilhan*) l'ensemble de ses possessions, moins quelques

(1) P. Anselme, tome V, page 194.

(2) Dans la personne d'Oger de Pardaillan, seigneur de Panjas, Castelnau-d'Eauzan, La Barrère, chambellan ordinaire de Sa Majesté.

(3) P. Anselme, tome V, page 194.

(4) *Idem*.

(5) Je me permets de signaler à M. le baron de Cauna une série de distractions littéraires ou typographiques dans le genre de celle-ci : « Femme Jeanne de Caumont-Lauzun, *fils* de Jean-Adam Nompar, ..., et de *Jean* de Goth. » Il est évident que le Jean de Goth doit appartenir au sexe féminin et être, par conséquent, une Jeanne.

(6) P. Anselme, tome V, page 194. — *Échelle généalogique*, conservée au Cabinet des titres; Fonds d'Hozier.

parcelles distraites au profit d'un fils et d'une fille, nés d'une conjonction illégitime (1). A la mort de son héritière, les biens devaient passer à Jean de Pardaillan (*Perdillan*), seigneur de Panjas, et la substitution devait se répéter graduellement, selon la parenté, en faveur de Pierre de Pardaillan (*Perdillan*), seigneur de Mirepoix, de Pierre-Antoine de Pardaillan, seigneur de Saint-Quentin, de Jean de Pardeilhan (*Perdillan*), fils de Pons (2). Conformément à sa volonté, ses restes furent déposés dans la chapelle de la Madeleine (3) par ses exécuteurs testamentaires, qui étaient : Bertrand, seigneur d'Estissac; Arnaud de Caumont, seigneur de Lauzun; Jean, seigneur de La Rochebeaucourt; André de Gélas, seigneur de Leberon; Guillaume de Voisins, baron de Montaut; Jean de Pardaillan (*Perdillan*), seigneur de Panjas (4).

2. — Anne de Pardaillan, dame de Beaucaire et de Saint-Martin, appelée à recueillir la baronnie de Pardaillan et la vicomté de Juillac, entra dans la maison de Béarn par son mariage (1524) avec François de Béarn, baron de Gerderest, fils de Bertrand, sénéchal de Béarn, et de N... d'Andouins. Anne et François procréèrent *Gabriel de Béarn*, baron de Pardaillan, vicomte de Juillac et de Mauvezin, qui rendit son âme à Dieu le 8 février 1546, et ne laissa pas de successeur.

La fortune territoriale de la maison de Pardaillan passa à leurs cadets, les seigneurs de Panjas (5), auxquels elle avait été réservée par les volontés finales de Jacques de Pardaillan.

3° Jeanne de Pardaillan *(Pardeilhan)*, qui se retira dans un couvent du Condomois (6).

4° Marie de Pardaillan, qui se cloîtra, comme la précédente. Ces deux religieuses furent rappelées dans le testament de leur frère Jacques, qui les gratifia d'un legs et éleva de 16 livres la pension qu'il leur servait (7).

J. Noulens.

(1,2,4,6,7) P. Anselme, tome V, page 194.
(3) Dépendant du château de Bethéze, ou Betbezer, en Armagnac.
(5) P. Anselme, tome V, page 195.

TRAVAUX PUBLICS DE LA RÉGION

—

Le chemin de fer de Toulouse à Bayonne par Montréjeau et les stations thermales des Pyrénées sera prochainement inauguré. Nous faisons des vœux pour que son fonctionnement des premiers jours ne reproduise pas celui de Bagnères à Tarbes, en 1863. A cette époque, ce dernier tronçon ayant été mis en activité, la Compagnie, sans tenir compte de la déclivité du terrain, que doublait la force impulsive du convoi, nous lança à toute vitesse sur la pente de vingt-deux kilomètres, qui va de Bigorre au chef-lieu des Hautes-Pyrénées. A mi-parcours, la route mal tassée et les traverses pourries, quoique appliquées tout récemment, se rompirent sur un espace de quatre-vingts mètres. Les plates-formes qui précédaient le train, chargées d'énormes galets du gave, versaient leur charge sur la voie et cabriolaient dans les airs. Les roues des voitures volaient dans les champs pendant que les wagons rampaient et bondissaient tour à tour sur ces monstrueux cailloux. Les rails se tordaient comme des rubans de menuiserie ; les voyageurs, tragiquement cahotés et contusionnés à chaque mouvement, s'enroulaient les uns dans les autres, ainsi que des anguilles dans un panier. Quand ce peloton de voyageurs se défaisait, les têtes allaient battre la grosse caisse contre les cloisons de bois. A un moment donné, tout craqua avec une violence indescriptible. L'air était rempli de fracas sinistres et de gémissements humains. Quiconque n'a pas été aux prises avec la vapeur en délire ne peut avoir une idée de la puissance brutale. Un prêtre eut les jambes broyées ; un serre-frein, les reins brisés ; et le directeur de cette *Revue*, les flancs meurtris. La locomotive, dans sa course furibonde, s'élança dans un fossé. Par miracle, son propre poids la détacha du convoi, qui resta la tête en avant sur le précipice. Je ranime ce fâcheux souvenir dans l'intérêt du public, que la presse néglige trop souvent d'informer. Ces sortes d'avis peuvent tenir en éveil la vigilance des Compagnies et prévenir des accidents tels que celui dont je fus témoin et victime.

Ces catastrophes exceptionnelles et l'application erronée de quelques tarifs, les retards fréquents des trains, la lenteur des transports de marchandises (1) ne m'empêchent pas de reconnaître les mérites de M. Simon, qui lui ont valu naguère le poste élevé de directeur de l'Exploitation du Midi. Nul n'est plus pertinent ni plus zélé que lui dans le maniement administratif d'une vaste entreprise industrielle. Son esprit d'initiative et ses sentiments de philanthropie se sont affirmés par diverses améliorations profitables au personnel nombreux placé sous ses ordres. Jaloux d'imprimer autour de lui au progrès moral et au progrès matériel un mouvement parallèle, il a fondé des écoles à Morcenx, ville déjà embellie par ses mains. Les conférences de la Gare du Midi sont également son œuvre. A tous ces titres et à plusieurs autres, M. Simon a bien mérité du Sud-Ouest. Si les franchises, pour circuler sur le Midi, sont moins libéralement dispensées que sur l'Orléans, le Grand-Central ou la Méditerranée, cela tient uniquement à la pauvreté de la Compagnie méridionale, très excusable et très excusée de n'être pas aussi généreuse que ses sœurs plus prospères.

L'établissement du quatrième réseau serait repris et poussé avec vigueur par M. Forcade de La Roquette, le nouveau ministre des travaux publics. Le projet d'Agen à Mont-de-Marsan et celui de Bazas à Condom, dans les plans de M. le Ministre des travaux publics, seraient écartés, et la vallée de la Baïse, si longtemps méconnue et disgraciée, recouvrerait ses légitimes chances d'une voie ferrée. La soudure à la ligne du Midi irait s'opérer au Port-Sainte-Marie. Aiguillon nous semble être un point de jonction préférable, car, par un raccordement ultérieur avec le Grand-Central, nous pourrions déboucher nos produits vinicoles vers l'Est et le Centre sans être assujétis au détour par Agen. Dans l'avenir que nous indiquons, Aiguillon ne serait peut-être pas très fructueux pour la Compagnie du Midi, mais, en compensation, il le serait pour nous, gens du Condomois et de l'Armagnac, ce qui serait mieux.

Les deux éléments les plus essentiels d'une population sont,

(1) Le transport de mon journal de Bordeaux à Condom nécessite dix ou onze jours en chemin de fer, tandis que quatre suffisent à la Compagnie de la Baïse.

sans contredit, l'eau et la lumière. Auch est en possession de l'une et de l'autre; Condom est pourvu de fontaines, mais l'éclairage au gaz lui fait défaut. Mirande, Lectoure, Lombez sont doublement disgraciées.

Le représentant de la maison Coignard et Cie, constructeurs-mécaniciens à Paris, dont les belles machines hydrauliques priment toutes celles de l'Exposition universelle, viendra dans quelques jours constater les besoins des villes du Gers et offrir des distributions d'eau et de gaz à des conditions financières exceptionnellement économiques. Par une combinaison ingénieuse, les municipalités sont dispensées de recourir à des emprunts onéreux.

Des ouvertures ont déjà été faites à MM. les Maires de Condom, Nérac et Marmande. Nous présumons que les rares avantages proposés par la maison Coignard seront accueillis avec faveur par notre département et les circonvoisins.

J. N.

NOTES EXTRAITES DES COMPTES

DE JEANNE D'ALBRET ET DE SES ENFANTS

1556-1608 (Suite) [1].

Rôle de la dépense extraordinaire de la maison du Roy de Navarre, durant les mois d'avril, mai et juin 1579 [2].

(Extraits.)

A Jehan Teyssereau, valet des levriers pour lièvre, 6 l. t. au retour d'un voyage par lui fait à la mer, où il avoit conduit sept desdits levriers pelissés et mordus d'un chien enragé, outre et par dessus 9 écus ci-devant donnés.

A Jehan de La Doussinière, pauvre soldat de Châteauroux, 12 l. t. que lui auroit données en aumône S. M.

A La Bourdaizière, l'un des valets de chambre du Roy, 16 l. 16 s. t. pour sa dépense et de son cheval, durant huit jours qu'il auroit demeuré à faire ce que S. M. lui avoit commandé, à son précédent partement de Nérac, savoir : de faire conduire le lit de S. M., de Nérac à Lisle-Jourdain.

Au Picard, archer des gardes, 9 l. t. pour avoir mené les hostaiges que la Reine mère du Roy avoit laissés à Savardun, jusques à Castetnau d'Aroy, ladite dame y étant.

Au capitaine Laqueille, l'un des archers des gardes du Roy, 60 s. t. donnés par ordre de S. M. aux tambours de la garnison du Mas de Verdun, lorsque la garnison vint faire une salve à S. M., près Beaumont de Lomagne, allant conduire la Reine-mère sur les champs de Grenade.

A un laquais du Roy, 2 l. t. pour porter des confitures que S. M. envoyoit à la Reine sa femme, étant à Castetnau d'Aroy.

A Pierre Martin, de Gibel, 60 s. t. pour avoir porté et présenté au Roy, étant à Mazères, un renardeau, le 4 mai.

(1) Voir tome X, page 565, et les numéros de juillet, août-septembre, octobre, novembre, décembre 1866, janvier-février, mars et avril 1867, pages 43, 117, 178, 245, 294, 380, 444 et 494.

(2) B. 47.

Aux laquais du Roy, arrivant à Saint-Gaudens, le 23 mai au soir, assez tard, pour avoir du bois et s'essuyer et sécher, leurs habillements étant fort mouillés et trempés de la pluie, 6 l. t.

A Domenger Rivière, apothicaire de Montréyau de Rivière, 50 s. t. pour deux boîtes de dragées, pesant deux livres, que S. M. prit de lui pour donner aux filles d'honneur de la Reine sa femme.

Au sieur de Montgaurin, receveur général des finances du Roy, 4 l. 17 s. t. pour remboursement de pareille somme fournie par ordre du Roy, savoir : à certains paysans qui travailloient aux tonnelles et berceaux du petit jardin du château de Pau, lorsque S. M. y arriva, 4 testons ; — à d'autres paysans qui ont aidé à prendre le blaireau, S. M. étant allé dîner à Lons, 2 testons ; — au Roy, pour jouer au billard, 10 s. t.

A Johannes de Cazenave, fourrier ordinaire du Roy, 21 l. t. pour aller aux Eaux-Chaudes faire préparer les cabanes, y faire porter lits, vivres et autres choses pour subvenir au séjour que S. M. y pensoit faire.

Au sieur de Saint-Martin, capitaine des gardes du Roy, 155 l. t. pour un reitre (1) que le Roy lui a donné en récompense d'un autre qu'il avoit baillé à S. M.

A Pierre Mullez, paumier de la ville de Pau, 14 s. 6 d. t. pour avoir porté le tablier du Roy, depuis Pau jusques à Arthez.

A Denguin, 2 écus (6 l. t.) pour la collation de S. M. et sa suite, qui fut faite audit lieu, au retour d'Arthez à Pau.

Au capitaine Peyroton, de la garde-robe du Roy, 20 s. t. pour avoir fait accoutrer le jeu des échecs du Roy.

A l'apothicaire, le 2 mai, par ordre du Roy pour Mlle Du Vergé, pilules laxatives dorées et une once sirop pour les prendre, 22 s. 6 d. t., — pour Mlle de Laverne, gouvernante des filles, un clistère laxatif composé, 20 s. t., — une livre de pruneaux pour la même, 1 écu 2 s. 9 d. t., — drogues remises à maître Pierre, chirurgien, pour porter avec lui, étant auprès du Roy, aux champs, — pour le Roy, à la chambre de Mlle de Rebeu, deux fioles sirop de violes et alexandrin, quatre onces sucre rosat, — pour le Roy, une fiole de sirops de nénuphar et vidut, — eaux musquées et poudres pour la cassolette.

(1) Manteau.

A Nicolas Lyon, joueur de farces, sur la somme de 4 écus qui lui avoient été ordonnés et à ses compagnons pour avoir joué devant S. M. de plusieurs passe-temps et fanfares, lui a été seulement baillé, à faute de fonds, la somme de 116 s. t.

Rôle de la dépense extraordinaire de la maison du Roy de Navarre, durant les mois de juillet, août et septembre 1579 (1).

(Extraits.)

A Hastingues, l'un des laquais du Roy, 9 l. t. pour un voyage qu'il faisoit partant d'Éauze par ordre du Roy vers M. de Gramont à Bidache.

A deux messagers de Nérac, 58 s. t. pour avoir porté de Nérac à Layrac les cages des petits oiseaux du Roy partant de Nérac, allant à Montauban.

A Auzeré, valet de chambre, 13 l. 7 s. t., savoir : deux doubles ducats pour faire dorer par le sieur Ferry, autre valet de chambre et ingénieur de S. M., un étui de petits fers qu'il avoit faits pour le service de S. M., et 19 s. t. pour avoir deux mains de papier dorées sur la tranche.

A Loys Rabier, imprimeur de Montauban, 18 l. t. pour quelques livres qu'il avoit fournis au Roy.

A un homme qui a amené au Roy un petit herson de Foix jusques à Montauban, 60 s. t.

A Bertrand Bequin, maître du jeu de paume de Montauban, 39 l. 4 s. t. pour 98 douzaines de paumes fournies au Roy, savoir : le 19 juillet, S. M. jouant avec le prince de Condé ; le 21, jouant avec ledit prince et MM. de Turenne et Lavardin ; le 22, jouant avec MM. de Turenne et le Brave ; le 25, jouant avec ledit prince ; le 26, jouant le Brave et Poussilhon par ordre du Roy ; le 27, jouant le Brave, le Petit et Poussilhon ; le 28, S. M. jouant avec le sieur de Lavardin et le sieur de Masparraute.

A Bertrand du Luc, dit Verdelet, aide en la fourrière du Roy, 34 l. 3 s. t. pour être allé de Montauban à Viella acheter une ânesse noire pour le service et fournir de lait à S. M., dont pour l'achat de ladite ânesse et de son ânon, 16 l. 4 s. t.

(1) B. 48.

A Pierre le Normant, maître gainier de Montauban, 45 s. t. pour avoir fait trois étuis pour servir à mettre trois douzaines de petits fers que Ferry, l'ingénieur du Roy, avoit faits pour le service du Roy.

A maître Jehan Saugrain, libraire de Pau, 6 l. 10 s. t. pour une paire de psaumes et un Nouveau Testament, et pour quatre mains de papier doré sur la tranche.

Aux maîtres des six bateaux qui ont porté et conduit S. M., la Reine, Madame et leur suite, de Moissac à Agen, 80 l. t.

A l'argentier, 67 s. t. qu'il a payés le dimanche 2 août par ordre du Roy, partant de Layrac pour aller dîner à La Fotz, chez le sieur de Bayaumont, savoir : au batelier qui passa la rivière à 18 ou 20 chevaux, demi teston, et à une troupe de mariniers qui dansoient sur le bord de la rivière, pour leur vin, un écu sol.

A Augé, l'un des laquais du Roy, 8 l. 15 s. t. pour aller, par ordre du Roy, partant de Nérac à Mauléon de Soule, trouver M. l'évêque d'Oloron.

A la petite Chassetière, paralytique, 6 écus sol (18 l. t.) que le Roy, à la supplication de M. de Hespérien, son ministre, a donnés et aumônés audit (*sic*) Chassetière, pour subvenir à sa maladie, et attendu sa calamité et pauvreté.

A Raymond Alpigine, messager de M. de Turenne, 6 l. t. pour s'en retourner, ayant porté à S. M., de la part de M. le vicomte, un lièvre blanc.

A Gilles Poupiot, mercier de Madame la Princesse, 29 l. t. pour 11 aunes de mocard pour habiller Thomiou.

A Artigolle, l'un des laquais du Roy, 14 s. 6 d. t. pour retourner à Condom quérir les violons par ordre de S. M.

A un homme, pour avoir montré des perdreaux à S. M., 14 s. 6 d. t.

A M. de Montgaurin, receveur général des finances de S. M., la somme de 7 l. 10 s. t. qu'il avoit fournie en deux écus sol : une pièce de vingt sols tournois et autre pièce de dix sols t. forgés aux coins et armes de S. M. à sa moline et monnaie de Pau, et desquelles S. M. avoit fait don au sieur de Pardeillan, étant venu de la part du Roy de France vers S. M. à Pau.

A maître Martin Jouye, secrétaire ordinaire du Roy, 40 l.

10 s. t. pour une douzaine et demie de boites de confitures, tant d'abricots que poires de safran, qu'il auroit fournies à S. M. et fait apporter de Tours par ordre du Roy.

A six paysans, au lieu de Saint-Julian, 58 s. t. pour avoir déterré un lièvre, S. M. étant à la chasse audit lieu.

A Jehan ....., pauvre manœuvre, 6 l. t. pour se faire panser, étant tombé et froissé, du haut en bas du bâtiment neuf que S. M. fait faire en son château de Nérac.

Au Grec, palefrenier du Roy, 6 l. 15 s. t. pour avoir nourri pendant 27 jours les deux dogues de l'écurie du Roy, l'un nommé Maître Jehan, l'autre Allan.

A Arnault Dabadie, dit Doublet, l'un des grands laquais du Roy, 12 l. 10 s. t. pour un voyage qu'il faisoit partant de Nérac, allant par ordre de S. M. porter lettres d'icelle à M. de Bordeille et autres gentilshommes de Périgord.

A Claude Barboteau, sellier du Roy, 20 s. t. pour deux colliers de cuir, par ordre de M. de Roquelaure, fournis en la garde-robe de S. M., l'un pour servir à La Bergère, et l'autre pour La Maîtresse, — un collier pour le sanglier, 20 s. t., — un collier pour le renard, 10 s. t.

A Antoine Martin, l'un des fauconniers du Roy, pour sa dépense pour huit jours durant que la marmite fut renversée, pesant (sic). — (Folio 95, verso) (1).

A François Geoffrion, dit Les Bons Hommes, apothicaire et valet de chambre du Roy, le 19 septembre, emplâtre pour les dents du Roy, 15 s. t.; — le 20, idem; — le 29, un emplâtre pour appliquer sur le côté, en lequel entrent 4 onces emplâtre *contra ruptuam*, 4 onces emplâtre *contra contusionem*, musc, ambre gris et autres choses aromatiques, 7 l. 10 s. t.

Compte de la maison du Roy de Navarre, 1579 (2).

(Incomplet. — Extraits.)

A Me Marc Duval, peintre, valet de chambre du Roy, 400 l. t. pour gages.

Au sieur Du Barthas, écuyer tranchant, 300 l. t. pour gages.

(1) La même mention se retrouve pour un autre fauconnier, folio 122, verso.
(2) B. 154.

A Me Fleurent Chrétien, secrétaire ordinaire du Roy, 300 l. t. de pension.

A M. l'évêque d'Oloron, messire Claude Régin, 3,000 l. t. de pension, sa vie durant, à partir du 1er janvier 1578, sur les deniers ecclésiastiques de Béarn.

A Madeleine de Lafargue, demeurant au lieu de Castaède, 200 l. t. de pension annuelle et viagère.

Pour subvenir à la dépense d'un voyage en poste fait par M. de Miossens à la cour de France en 1578, pour négocier la venue de la Royne par deça, le sieur de Miossens emprunta au mois de juillet 1,200 écus sol au sieur d'Albene, à Paris, au denier douze.

A Nicolas Dellivet ou Dellinet, valet de chambre et joueur de donnet du Roy, 240 l. t. pour ses gages de 1577 et 1578.

Au sieur d'Yolet, maître d'hôtel ordinaire de Madame la Princesse, 774 l. 13 s. t. pour un voyage fait en 1578 en Bretagne, vers M. de Rohan, pour faire baptiser la fille de M. de Rohan au nom et de la part de Madame la Princesse, et aussi vers M. de Laval pour le prier d'être son compère audit baptême, — et pour les frais de conduite de deux haquenées envoyées à Madame la Princesse par M. de Rohan, et une autre par M. de Laval.

A la dame de Mèréglise, gouvernante des filles de la Royne, mère du Roy de France, 1,836 l. t. desquelles le Roy luy auroit fait don.

Aux suisses de la garde de la Royne-mère, 30 l. t., même cause.

A l'abbesse et religieuses du couvent et monastère de Mont-de-Marsan, 500 l. t., eu égard à la démolition et ruine qui avoit été faite, durant les précédents troubles, de leur couvent pour la fortification de la ville, au devant de laquelle le couvent étoit, et pour leur aider par aumône à acheter un autre lieu pour leur habitation.

Paul Raymond.

(La suite au prochain numéro.)

COMPTE RENDU DU TOME II

DES MAISONS HISTORIQUES DE GASCOGNE

par J. Noulens.

(Extrait de l'*International* du 28 février 1867.)

L'histoire du sud-ouest de la France s'incorpore, pour ainsi dire, à celle d'Angleterre durant le moyen-âge. L'Aquitaine, colonie bien-aimée de ses maîtres britanniques, leur donnait le sang généreux de ses enfants, et leur vendait le sang non moins généreux de ses vignes. Aussi voit-on sans cesse, sur les champs de bataille, les Anglais chevauchant à côté des cadets gascons, qui vont à pied jusqu'à ce qu'ils aient trouvé une monture à prendre. De leur disgrâce ils n'ont point cure, elle finira au premier danger ou au premier butin.

Cette communauté d'intérêts et d'épreuves entre les dominateurs et les dominés pendant une longue période, apparaît surtout dans l'histoire des grands et des petits feudataires de Guyenne et de Gascogne : voilà pourquoi nous signalons aux érudits et aux gentlemen d'outre-Manche les *Maisons historiques de Gascogne,* ouvrage considérable qui se rattache par plus d'un lien aux annales d'Angleterre. L'auteur, J. Noulens, directeur de la *Revue d'Aquitaine*, n'avance qu'en s'appuyant sur l'authenticité. Tous les mouvements de ses personnages sont éclairés d'une preuve où la page du volume ou le folio du manuscrit sont rigoureusement indiqués. Un mérite essentiel ressort aussi de l'ordonnance et du style, deux qualités qui rendent attrayant un ordre d'études réputé ennuyeux au superlatif. J'ai entendu taxer le père Anselme et d'Hozier de dentistes, pour avoir disloqué des mâchoires à l'aide de nombreux bâillements dont ils étaient responsables.

Entre autres familles traitées dans les deux premiers volumes des *Maisons historiques de Gascogne*, nous pouvons citer les de Cours, de Podenas, de Saint-Gresse, de Ferbaux, de Bordes, de la Roque-Bouilhac, de Thézan, de la Fitte-Pelleport, de Rivière-Labatut, de Saint-Paul, et du Bouzet, par où

j'aurais dû commencer. A cette dernière maison appartient M. le contre-amiral du Bouzet, grand officier de la Légion d'honneur et confirmé, en 1856, dans son titre de marquis, accordé à sa branche par Louis XIII. C'est lui qui a épousé la fille de l'amiral Tchitchagoff, ancien ministre de la marine en Russie.

Les de Baulat sont, à mon avis, l'œuvre principale de ces deux tomes. Leur existence guerrière se succède sans relâche pendant des siècles. Tous les sujets mis en scène ont une expression de vaillance et de patriotisme, et des balafres pour signes particuliers. Ils restent traditionnellement fidèles au souverain national. — M. Noulens a eu le tact de ne pas faire des statues quand les héros ne comportaient que des statuettes ou des bustes. Il est vrai qu'on les croirait animés.

L'esprit critique de J. Noulens, à l'égard des anachronismes et des hérésies de l'histoire, s'est très vigoureusement affirmé dans la notice de Bordes, où l'on rencontre, en outre, érudition solide et conscience attentive.

Son œuvre me produit l'illusion de ces figures sculptées sur d'anciens sarcophages au fond de caveaux sombres soudainement éclairés par des rayons de soleil. Elles semblent s'animer, et, dressées sur leurs socles de pierre, raconter elles-mêmes les faits et gestes de leur temps.

La baguette magique de l'érudition a seule le pouvoir de faire de tels miracles.

M. J. Noulens appartient à la génération laborieuse de ces infatigables fouilleurs d'archives et de chroniques qui ne se plaisent que dans les catacombes de notre histoire et n'en sortent qu'avec une découverte. A la tête du mouvement historique dans une de nos plus grandes et de nos plus célèbres provinces du Sud-Ouest, sa *Revue d'Aquitaine*, après onze années d'existence, trouve encore et trouve toujours des matériaux historiques inédits sur les antiques familles, les villes et bourgades du Midi ; dernièrement encore, il publiait la liste inédite complète de tous les noms des chevaliers des divers pays qui prirent part aux croisades. Un pareil fait se passe de commentaires.

Le style de l'auteur des *Maisons historiques de Gascogne* est

élégant et correct ; çà et là brillent quelques éclairs, surtout quand il rencontre un beau fait d'armes ; on voit qu'il aime sa province, dont il recompose avec autant de talent que de travail la vie héroïque, résumée dans les prouesses de ses barons gascons.

C'est une œuvre considérable qui a déjà sa place dans toutes les bibliothèques ; elle intéresse tout particulièrement nos bons voisins d'outre-Manche. C'est pourquoi je me suis empressé de la leur signaler, tout en rendant justice au mérite et à l'érudition de l'auteur.

Amédée de Pontmeil.

MISCELLANÉES

Formation d'une Société archéologique à Bordeaux. — De toutes les villes importantes de France, Bordeaux est peut-être la seule qui ne possède pas une Société archéologique. L'Académie des sciences et des arts de cette ville embrasse trop de matières dans le programme de ses travaux et se compose d'un nombre de membres trop restreint pour pouvoir accorder aux études historiques toute la place qu'elles méritent, en présence surtout des nouveaux horizons ouverts par nos récentes découvertes paléo-ethnogéniques. La Commission des monuments historiques voit ses travaux circonscrits par la nature de son institution ; la Société des Archives de la Gironde consacre tous ses soins à la publication des anciens titres. Il reste donc un vaste champ à parcourir pour les hommes curieux d'étudier et de connaître notre passé, monuments de l'industrie primitive de l'homme, linguistique locale, monuments des époques celtique, gallo-romaine, wisigothe, mérovingienne, carlovingienne, capétienne, primitive, paléographie, mœurs, coutumes civiles et religieuses de nos ancêtres, etc., etc. Les sujets d'étude sur tous ces points ne manquent pas dans nos contrées, ni les hommes en état de les apprécier. Il importe seulement de concentrer des forces jusqu'ici trop individuellement employées. Tel est le but que

se proposent d'atteindre les fondateurs de la Société archéologique de Bordeaux.

Nous nous associons de grand cœur à cette entreprise, qui nous paraît digne de réunir *sans exception* toutes les sympathies.

—

L'Académie de législation de Toulouse s'est réunie, le 16 mai, sous la présidence de M. Molinier. M. Astre a donné lecture d'un rapport sur une notice de M. Brives-Cazes, relative à la Chambre de justice de Guienne. Ce Mémoire, publié dans la *Revue des Sociétés savantes*, déroule l'histoire de cette juridiction extraordinaire, créée dans la province susdite à la suite des troubles religieux qui marquèrent la fin du seizième siècle. On sait que Pithou et Loysel remplirent : le premier, les fonctions de procureur général ; le second, celles de substitut. La relation de M. Brives-Cazes est d'un sérieux intérêt. M. Lacaze a communiqué aussi au même corps savant une étude sur la correspondance échangée entre Cujas et Roaldès, dont les textes originaux existent à la Bibliothèque impériale, section des manuscrits.

—

On lit dans le *Courrier du Gers* du 25 mai 1867 :

« Nous recommandons à nos lecteurs l'excellente étude que M. J. Noulens vient de faire paraître, dans le dernier numéro de la *Revue d'Aquitaine*, sur notre compatriote M. Anselme Batbie, professeur d'économie politique à la Faculté de Paris.

» Cette étude est non seulement une esquisse biographique dont les contours ont été tracés avec cet esprit et cette verve auxquels nous a habitués, depuis bien des années, l'intelligent directeur de la *Revue d'Aquitaine*, mais elle renferme encore un examen analytique impartialement écrit et embrassant, dans leur ensemble, les œuvres du savant économiste. Une fois de plus, M. Noulens a prouvé que, malgré ses sérieuses recherches dans le passé historique de la noblesse de Gascogne, il sait aussi trouver les hommes du tiers état et ceux qui, préoccupés par le souci de l'avenir, poursuivent la solution des grands problèmes sociaux. M. Batbie, en effet, est un de ces hommes, rares aujourd'hui, s'imposant au public par la force

même de leur talent, et sachant conquérir l'estime de tous, grâce à la loyauté et à la sincérité de leurs opinions libérales.

» A. T... »

La tombe qui se fermait naguère sur les restes de M. le marquis de Lur-Saluces s'est réouverte quelques jours après pour recevoir un octogénaire de la même famille, M. le comte Eugène de Lur-Saluces, qui s'est éteint à l'âge de quatre-vingt-quatre ans. La vie de ce vieillard vénéré n'avait été qu'une longue suite de bonnes œuvres. Une partie des revenus de sa colossale fortune était réservée à la consolation des infortunes. L'œuvre de Saint-Michel était présidée par lui. Jamais son cœur charitable ne fut vainement invoqué; aussi, les bénédictions des malheureux, après l'avoir suivi au dernier repos, resteront fidèles à sa mémoire.

A l'instigation de M. le préfet de la Gironde, le Conseil d'hygiène de Bordeaux va étudier le grand problème de la rage. De savants médecins ont constaté que l'inoculation du virus rabique était un sûr préservatif de cette atroce maladie. Il n'est pas moins certain que des chiens piqués par une vipère et guéris de la venimeuse blessure ont été impunément mordus par des chiens enragés. Le docteur Desmartis, de Bordeaux, a repris toutes ces observations scientifiques et abouti à des expériences concluantes : Après avoir inoculé des chiens, il les a livrés aux morsures hydrophobiques, sans que le moindre symptôme de la mortelle maladie se soit manifesté. Le Conseil d'hygiène aura donc à vérifier et à compléter ces essais, et peut-être arrivera-t-il à la suppression d'un mal incurable.

On sait que le musée égyptien de Bordeaux provient d'un legs de M. Ernest Godard, jeune savant girondin que son amour de la science avait conduit à Jaffa, où il succomba des suites d'une maladie contractée dans le foyer d'infection, théâtre de ses études. Il laissa des cahiers de notes et d'impressions intéressantes, recueillies durant ses voyages. Ces provisions scientifiques viennent d'être réunies en volume et publiées par Victor Masson. Un atlas de planches explicatives assortit le texte.

Bordeaux a joué un rôle très important pendant la Révolution française. Tout le monde connaît la lutte gigantesque des Montagnards et des Girondins, qui se termina par la mort de ces derniers. Un article sur les événements révolutionnaires qui se sont passés à Bordeaux a paru dans le huitième fascicule du *Dictionnaire de la Révolution française*, par Décembre-Alonnier.

M. Ernest Hamy continue dans l'*Union médicale* ses études sur l'ancienne médecine, et cite un très joli mot du temps de Louis XIV :

« Dans le dernier voyage que fit à Bayonne feu M. le maréchal de Gramont, s'étant trouvé mal sur le chemin, et son chirurgien étant parti deux ou trois jours avant lui, il fut obligé de se faire saigner par un chirurgien de village, d'assez mauvaise mine, et qui ne lui parut pas fort adroit.

» Comme ce disciple indigne de saint Côme était près de le piquer, M. de Gramont retira un peu le bras.

» — Il me semble, Monseigneur, dit le chirurgien, que vous craignez la saignée.

» — *Ce n'est pas la saignée que je crains*, lui répondit-il, *c'est le Saigneur.* »

J. N.

Au moment où les chaleurs et les vacances appellent les touristes et les baigneurs vers les Pyrénées, il n'est pas hors de propos de recommander un petit livre qui leur est indispensable. — Je veux parler du *Guide aux Pyrénées* (1), par M. J.-A. Lescamela.

Ce *Guide*, rédigé d'après un plan nouveau, est le fruit de longues et laborieuses recherches ; il oriente le lecteur dans le passé et dans le présent par des résumés historiques, des légendes, des descriptions. Ce livre indique les distances, altitudes, sites, promenades, propriétés des sources, leur action thérapeutique, le tarif des eaux, des guides, des porteurs de chaises, des chevaux ; en un mot, on y trouve tout ce qu'il est essentiel de savoir quand on doit faire un séjour dans ces

(1) Un joli volume in-32 ; prix : 1 fr., à la librairie Dufour, à Tarbes.

lieux favorisés de la nature, lieux qu'on désire voir une fois dans sa vie, et qu'on veut [illegible] le bonheur d'y passer une saison.

Le *Guide aux Pyrénées* doit être le compagnon de tout le monde : c'est à dire de ceux qui ont visité nos stations thermales ou qui les visiteront. Aux uns, il fait connaître des lieux d'exploration scientifique, des mœurs singulières et dignes d'être étudiées; aux autres, il rappelle les plus magnifiques paysages et la partie la plus accidentée et la plus [illegible] du sol français.

SPORT

Les courses de La Réole, naturellement beaucoup plus modestes que celles de Bordeaux, ont eu lieu le 31 mai 1867. Le vainqueur de la PREMIÈRE CATÉGORIE, composée des chevaux de tout âge et de toute provenance, a été *Faust*, à M. [illegible], de Bordeaux; *Marguerite*, au même, est arrivée deuxième. La palme de la SECONDE CATÉGORIE a été gagnée par *Sibo*, appartenant à M. Dufour, de Manciet. Dans la TROISIÈME CATÉGORIE, celle des poneys landais, c'est *Fourmi*, à M. Darcos, qui a remporté le prix; celui de l'ADMINISTRATION DES HARAS a été obtenu par *Estafette*, à M. Dufour, de Manciet, battant *Louis*, à M. Sarrazin, de Lerme.

Les courses de chevaux au trot, organisées par la ville de Bazas, auront lieu le 24 juin 1867. On distribuera plusieurs prix, entre autres celui de l'ADMINISTRATION DU CHEMIN DE FER DU MIDI (200 fr.); 100 fr. seront réservés au poney des Landes qui viendra en seconde ligne. La SOCIÉTÉ HIPPIQUE donnera deux prix : l'un de 200 fr., et l'autre de 1,200 fr. Enfin, l'ADMINISTRATION DES HARAS se charge de celui de 400 fr.

Le sport et les stations thermales se touchent d'assez près pour que je signale le séjour à Arcachon de personnages illustres. Dans le nombre, nous avons remarqué Son Exc. Henry Bulwer-Lyston, membre du Conseil privé de Sa Majesté Britannique, homme d'État et historien renommé; un infant d'Espagne; le maréchal O'Donnell et sa famille.

Raoul d'Ortigues.

DU CHANGEMENT DE NOM

DEVANT LA MORALE, LE DROIT ANCIEN ET NOUVEAU

Au dernier siècle de la monarchie, l'invasion des noms et des titres féodaux fut, pour ainsi dire, épidémique; tous ceux qui étaient pourvus de fortune ou qui comptaient des services militaires acquéraient des terres nobles avec empressement. Ensuite, ils faisaient emploi de tous les stratagèmes qui pouvaient les affranchir tôt ou tard du droit humiliant de franc fief. La tache originelle de roture se trouvait plus ou moins effacée après une ou deux générations. Alors, les moins ambitieux et les plus patients faisaient main basse d'abord sur les noms et ensuite sur les titres honorifiques; de cette manière, au bout d'un certain temps, ce qui n'avait été nullement réel au point de départ devenait héréditaire (1).

La juridiction appelée *Chambre de l'Arsenal*, et instituée pour refréner les fraudes incessantes, échoua comme l'édit d'Amboise de 1555 et toutes les mesures prohibitives qui suivirent. Jamais l'état des personnes ne fut plus variable! Que l'on était loin de ce moyen-âge où le titre avait une signification positive et représentait une magistrature ou un office déterminés! La justice, rendue impuissante par la fréquence des exemples, ne les frappait qu'exceptionnellement. L'opinion publique, seule vengeresse de la loi, du moins dans la Gascogne et le Béarn, faisait claquer, aux oreilles des intrus, le fouet de la satire. En présence de ce

(1) La poésie a fustigé ces malheureuses pratiques par l'organe de Boursault :

Si les morts revenaient ou d'en haut ou d'en bas,
Les pères et les fils ne se connaîtraient pas.
Le seigneur d'une terre un peu considérable
En préfère le nom à son nom véritable;
Ce nom, de père en fils, se perpétue à tort,
Et, changeant sans après, on ne sait d'où l'on sort.

débordement [1], causé par l'ambition, l'amour-propre, le caprice et le hasard, La Bruyère s'écriait :

« Si certains morts revenoient au monde et s'ils voyoient » leurs grands noms portez, et leurs terres les mieux titrées, » avec leurs châteaux et leurs maisons antiques, possédées » par des gens dont les pères étoient peut-être leurs *métayers*, quelle opinion pourroient-ils avoir de notre » siècle? »

Les changements de noms nous offrent le triste spectacle de gens employant autant de zèle à renier leurs pères que d'autres à les vénérer et bénir. Grand serait leur bonheur, s'ils pouvaient les faire mettre en oubli par le public comme par eux-mêmes. Le souvenir de l'humilité originelle les fait rougir non moins qu'une souillure. Cette sacrilége conduite a été taxée, comme elle le méritait, par le docteur Bonnet, qui exprime son blâme en ces termes : « Tandis qu'un père, en consacrant sa vie au » travail, laisse à ses enfants une fortune honorable, le » premier soin de ceux-ci sera d'effacer le nom de leur » père et de le considérer comme une tache. Celui qui » pouvait prétendre au légitime honneur d'être le chef » d'une famille considérée et utile sera privé du respect » qu'auraient eu pour lui des enfants dans une position » moins prospère. Son nom se serait conservé au milieu de » ces derniers, et il sera voilé d'abord et effacé ensuite par » des enfants enrichis et ingrats [2]. »

Ce qui est vrai de nos jours l'était également au dix-septième siècle. Étienne Tabourot, seigneur des Accords, dans ses *Bigarrures*, a conservé une lettre adressée à Fran-

[1] La rage des noms seigneuriaux était telle, qu'un grand nombre de bourgeois, auquel leur petite fortune ne permettait pas l'accès du fief, se rédimaient de cette disgrâce en accolant à leur nom patronymique celui d'un modeste domaine ou d'un simple champ. *(Origine, Étymologie et Signification des Noms propres*, par le baron de Coston, page 229.)

[2] *Revue du Lyonnais*, février 1858, page 102.

çois Maréchal, secrétaire de la Chambre du Roi pour les États de Bourgogne, à l'occasion d'un discours prononcé par un conseiller au Parlement de Dijon. Jamais on n'a flétri avec plus d'âme et de vigueur les conversions odieuses du nom patronymique en nom terrien (1); nous n'hésitons pas à reproduire ce morceau, que l'on croirait préparé pour la circonstance :

« Entre les beaux traits d'intégrité et justice qui reluisent en Mr Colard, conseiller au Parlement de Dijon, » j'ai remarqué une juste indignation qu'il a conçue contre » ces *obereaux* et *mouchets de noblesse*, qui estans yssus » de bonnes et honnestes familles des villes et citez de ce » royaume, après le décès de leurs pères, lesquels à grand » travail ont acquis plusieurs biens et seigneuries, venans » à appréhender leurs successions, changent incontinent » le surnom d'yceux, comme s'ils dédaignaient de se dire » et faire remarquer leurs enfants; et, oublieux de leur » origine, prenoient plaisir, par vne insigne fausseté, de » s'esleuer par dessus leurs ancestres, et vouloient par ce » moyen fouler aux pieds leur mémoire. En quoi ils com- » mettent une ingratitude merveilleuse, car ils frustrent » indignement l'intention de ces bons pères, qui amassent » leur bien en grand trauail, afin de conserver vraysem- » blablement le *nom* de leur famille, et que leur postérité » paruienne aux honneurs par le moyen de leurs richesses » et se puisse illustrer, et prendre accroisement, selon » que naturellement tout homme est enclin à ce désir.

» Et ont accoustumé ces *surnoms* de changer de deux

(1) L'*Abeille impériale* du 1er août 1855 rapporte une leçon morale qui ne sera point déplacée ici :

« Monsieur, dit un père indigné à son fils, qui s'était attribué le nom d'une » ferme, je ne croyais pas que le nom du lieu où je fais élever des vaches, des » poules et des canards, fût plus glorieux à porter que celui de notre famille, où » la probité et l'honneur sont héréditaires depuis tant d'années; faites-vous donc » une autre famille avec les animaux domestiques qui sont dans la ferme que » vous êtes si fier d'avoir pour origine. »

» façons, qui descouurent de quelle ambition sont poussés
» leurs autheurs à ce changement.

» L'vn est qu'ils prendront le surnom de la terre qu'aura
» acquis le bon père, et d'autant plus volontiers et auec
» plus grande facilité, quand ils cognoistront qu'il n'y
» aura plus aucun du nom des premiers possesseurs d'y-
» celle, parce qu'auec le temps ils espèrent que leurs fils
» persuaderont aisément qu'ils auront esté autrefois nais
» (nés) ou entrez par quelque légitime moyen dans ces
» familles. »

. . . . . .

. . . . . .

Les moralistes, les jurisconsultes, les législateurs sont unanimes pour condamner les changements de noms [1], qui troublent la société en faussant l'identité des familles et des individus. Ce n'est pas ici le lieu de citer Martial ou Lucien, mais il n'est pas hors de propos de faire encore intervenir La Bruyère, qui s'exprime ainsi :

« Certaines gens portent trois noms, de peur d'en man-
» quer : ils en ont pour la campagne et pour la ville, pour
» les lieux de leur service ou de leur emploi..... Plusieurs
» suppriment leurs noms, qu'ils pourraient conserver sans
» honte, pour en adopter de plus beaux, où ils n'ont qu'à
» perdre par la comparaison que l'on fait toujours d'eux
» qui les portent avec ceux qui les ont portés [2]. »

[1] « Les usurpations nobiliaires se sont produites sous différents aspects. Les
» édits royaux en font foi, et sont venus combattre, mais impuissamment, cette
» hydre aux mille têtes. Mais, pour bien juger de cette plaie sociale du temps
» passé, il faut surtout entendre les plaintes formées contre les usurpations en
» général par les écrivains contemporains de ces abus. » (Chassant : *Nobles et Vilains*, pages 148 et 149.)

[2] La rigueur de l'auteur des *Caractères* est implacable pour les emprunteurs de noms, car il reprend ailleurs :

« Sylvain, de ses deniers, a acquis la *naissance* et un autre *nom*. Il est sei-
» gneur de la paroisse où ses aïeux payaient la taille. Il n'aurait pu autrefois
» entrer page chez Cléobule, et il est son gendre. »

Loyseau censure avec sa rude et naïve franchise les tromperies nominales :

« C'est un vilain usage, dit ce sage, et de très mauuaise » conséquence en nostre France, d'appeler chascun par le » *nom de sa terre* et seigneurie, et la chose du monde qui » fait plus mesler et mecognoistre les races. Un cadet de » bonne maison ayant eu pour son apanage vne terre sous » le nom de laquelle il a esté conneu et honoré, ne peut » bonnement l'abandonner ; dix ans après sa mort, la terre » s'en va à vn estranger, qui en fait de mesme : devinez » où nous en sommes de la cognoissance de ces hommes. » Il ne faut pas aller quérir d'autres exemples que de nostre » maison royale, où autant de partages, autant de *sur-* » *noms ;* ce pendant l'originel de la tige nous est échappé. » Il y a tant de liberté en ces matières, que de mon temps » je n'ai veu personne eslevé par la fortune à quelque » grandeur extraordinaire, à qui on n'ait attaché incontinent des titres genealogicques, nouueaux et ignorez à » son père, et qu'on n'ait enté en quelque illustre tige ; » et de bonne fortune, les obscures familles sont plus » idoines à falsifications (1). »

Faisons écho en passant à la verve satirique de Molière :

Quel abus de quitter le vray nom de ses pères
Pour en vouloir prendre un basty sur des chimères !
De la plupart des gens, c'est la démangeaison ;
Et, sans vous embrasser dans la comparaison,
Je sçais un païsan, qu'on appelait Gros-Pierre,
Qui n'ayant pour tout bien qu'un seul quartier de terre,
Y fit tout à l'entour faire un fossé bourbeux,
Et de *Monsieur de l'Isle* en prit le nom pompeux !

Ni les critiques ni les ordonnances ne décourageaient les audacieuses convoitises. L'auteur anonyme du *Tableau du Siècle*, publié en 1760, prêchait au désert lorsqu'il écrivait :

(1) Voyez chap. XLVI : *Des Noms*.

« Le démon de la noblesse possède presque tout le corps » des commerçants, et l'on n'y est occupé que du choix » des alliances. Géronte, homme aimable tant qu'il n'était » que simple citoyen, mais aujourd'hui plus orgueilleux » qu'un Espagnol, a fait acquisition d'une bicoque qu'il a » superbement érigée en château. Il ne parle plus que » d'écusson et de quartiers. Les armes du moderne écuyer » se gravent sur toutes les cheminées de la ville et de la » campagne. Mon fils, dit-il, je le mets au service, où je » prétends qu'il relève sa condition par sa belle dépense. » . . . . . Observez que, pour mieux » ressembler aux gens de qualité, il entretient une » actrice. Pour ma fille, je la destine à un Gascon descendu » en droite ligne d'un connétable que la succession des » temps a ruiné. »

Toustain de Richebourg condamna avec plus de gravité et moins d'ironie, mais sans plus de succès, l'abandon du nom paternel (1) : « Ajouterons-nous, parce que, d'une famille » pauvre et obscure, un des membres sera parvenu à la » fortune, aura prospéré dans les honneurs et les dignités, » formé des alliances superbes et laissé loin derrière lui » dans l'oubli l'humble famille d'où il est sorti, jusqu'à ce » que le temps ait fait disparaître non pas tant le *nom* » que les liens de consanguinité qui blessent sa vanité. » Voilà ce que l'expérience a démontré » et ce qu'elle démontre tous les jours.

Maugard fait ressortir les conséquences fatales de ces empiètements de la vanité, qui allégent le riche des charges publiques pour les laisser retomber lourdement sur les épaules du petit peuple. La cause principale de la Révolution fut incontestablement le nombre toujours croissant des terres exemptes d'impôts, par suite de la substitution aux noms patronymiques des noms de fiefs, qui, sous

(1) *Généalogie de Frontebosc.*

cette forme, se faufilaient avec plus de facilité dans la noblesse. Maugard met à nu cette plaie sociale avec une grande énergie, et demande qu'on y apporte remède au plus tôt :

« La confusion des rangs ; l'usurpation des titres, » dignités, honneurs, exemptions et priviléges attribués » aux diverses classes de la noblesse ; l'insuffisance des » moyens employés jusqu'à présent pour réprimer ou » empêcher ces usurpations ; la trop grande facilité que » des hommes qui n'ont eu d'autre talent que celui de » s'enrichir rapidement trouvent à acquérir, pour un peu » d'argent, un honneur qui autrefois était la récompense » des services et de la vertu ; les vexations et les injustices » que peuvent éprouver les vrais nobles, lorsqu'ils sont » dans le cas de prouver leur noblesse : voilà des maux » qui ne sont que trop réels, et qui, empirant de jour en » jour, deviendront infailliblement incurables, si l'on n'y » apporte les remèdes les plus prompts et les plus effi- » caces.

» C'est sans doute sous le règne d'un monarque juste » et bienfaisant, ami de la vérité et du bon ordre, qui ne » veut laisser subsister aucun abus, que l'on doit espérer » de voir réformer ceux dont je vais tracer rapidement le » tableau.

» L'usurpation de la noblesse est une surcharge énorme » pour le peuple. C'est lui qui paye la part que les usur- » pateurs devraient supporter dans les impositions et les » charges personnelles.

» Les recherches que l'on a faites en différents temps » ont fait connaître un très grand nombre de faux nobles ; » mais combien en aurait-on découverts encore, si ces » recherches avaient été générales et sans exception ? » Qu'ont produit ces recherches ? Des amendes qui ont » enrichi quelques traitans, et dont la moindre partie a » tourné au profit du fisc. Le peuple n'en a pas été sou-

» lage ; car les usurpateurs connus n'ont pas cessé d'usur-
» per. Il y en a une preuve incontestable.
» C'est que depuis qu'il faut faire des preuves de noblesse
» pour entrer au service, les descendans de la plupart de
» ces usurpateurs se sont présentés, persuadés qu'il n'exis-
» tait aucune trace des jugemens de condamnation de
» leurs ancêtres, ou de leur soumission à payer l'amende.
» Ils ont été désabusés ; mais qu'en est-il résulté ? Ils
» n'ont point demandé d'emploi, et ont continué, comme
» auparavant, à jouir des exemptions et priviléges de la
» noblesse, au préjudice du peuple (1).

Le disette du Trésor était la conséquence des anoblissements volontaires ou officiels : aussi, leur révocation était-elle fréquente et forcée. Ceux qui se trouvaient frappés étaient tenus d'acquitter de nouveaux droits pour un manteau équivoque. Désireux de se soustraire à la rapacité des traitants, qui, même satisfaite, ne raffermissait nullement leur situation sociale, ils résistaient aux édits. L'amende encourue par cette infraction était moins pesante que la contribution roturière ; on avait profit à transgresser la loi.

La désignation territoriale était loin de signifier noblesse (2), c'était pourtant dans le sens d'honneur et d'apparat que la plupart des propriétaires la fixaient au nom

(1) *Remarques sur la Noblesse*, par Maugard.

Renaudon, dans son *Dictionnaire des Fiefs*, émet sur cet état de choses même jugement que les feudistes susnommés :

« Les usurpateurs de noblesse sont ceux qui, sans être nobles, en prennent le » titre et la qualité, et par cette voie s'attribuent les prérogatives et les exemp- » tions dont jouissent les vrais nobles..... Dans les campagnes, on trouve de ces » faux nobles ; ils y sont très incommodes et par leur impertinence et par les » exemptions dont ils jouissent, qui retombent à la charge des habitants. »

(2) « Le nom de terre, au sens spécial du mot, c'est, comme le dit Loyseau, un » nom honoraire, un nom de luxe qu'on pourrait faire disparaître sans enlever à » la famille la désignation dont elle a besoin. C'est un nom qui est venu se greffer » sur le nom de famille pour constater ou simuler le droit de la famille sur un » domaine. » (Levesque : *Du Nobiliaire français*, page 245.)

patronymique. Presque tous, au mépris des lois, étalaient l'appellatif de leur domaine, sachant bien que s'il n'impliquait pas la supériorité de classe, il la faisait présumer, surtout lorsque, compagnon inséparable du nom de famille, il avait à son côté descendu les marches des âges. L'occupation, dans ce cas, ne créait pas le surnom terrien, mais elle fortifiait la croyance de sa légitimité.

Un nom de terre, dit M. de Coston, précédé de la particule, n'a jamais été une preuve de l'ancienneté ni même de la noblesse de la famille qui le portait (1), ce qui est justifié par l'édit de 1579 : « Les roturiers ou non-nobles » achetant des fiefs nobles ne seraient, pour ce, anoblis et » mis au rang des nobles, de quelque revenu et valeur que » fussent les fiefs par eux acquis. »

D'après Belleguise, en effet, il eût été outrageant pour la dignité que la terre faite pour le service de l'homme relevât sa condition (2) ; d'après de La Roque, *Traité de la Noblesse*, ch. XVIII : « Ce seroit blesser la raison que de » croire que la terre peut anoblir l'homme ; le possesseur » non plus n'anoblit pas la terre. »

Bien avant de La Roque, Loyseau avait exprimé la même opinion :

« Ceux donc qui mettent ces *particules* au-devant de » leur *nom* veulent qu'on croye que leur *nom* vient de » quelque seigneurie qui estoit d'ancienneté en leur mai- » son ; de sorte que c'est toujours s'attacher à la terre et » la préférer à l'homme, contre la raison de la loi *Justis- » sime de Ædil. edicto*, et contre la règle de Cicéron, aux » offices, que *non domo dominus, sed domino domus hones- » tanda est.* »

Notre époque, comme l'ancienne, assiste à la curée des vieilles dénominations féodales. Voyez tous les intrigants

(1) *Origine, Étymologie et Signification des Noms propres*, par le baron de Coston, page 236.

(2) *Traité de la Noblesse*, page 52.

leur courir sus avec une furie sacrilége, car il s'agit de renier les parents. Prévost-Paradol a tracé un tableau saisissant de cette chasse donnée aux qualités et aux appellatifs nobiliaires : « Au milieu de ce débordement » de noms de terre, de ce démembrement de noms roturiers en particules ambitieuses, de cette occupation de » titres presque universelle, ce sera bientôt une distinction » et une preuve de goût que de garder son nom véritable. » La société devient si noble, qu'il y reste à peine de la » place pour ceux qui se piquent d'avouer leur roture. On » se plaint du ralentissement de la population en France ; » c'est du tiers état sans doute que l'on veut parler, » car la noblesse se multiplie démesurément et menace » de couvrir bientôt la surface du pays. Certes, si les sen- » timents s'ennoblissaient quand les noms s'anoblissent, » on pourrait concevoir sur l'avenir de la nation les plus » hautes espérances ; malheureusement, cet anoblissement » général ne prouve qu'une chose : c'est que le ridicule a » trop perdu en ce pays de son utile puissance, puisqu'il » ne suffit pas à faire justice de ce que la loi ne peut » sagement atteindre (1). »

La législation d'autrefois et d'à présent se dresse tout entière contre les changements de nom.

Jusqu'au milieu du seizième siècle, les grandes maisons avaient changé de nom et d'armes selon leur capricieuse volonté. La tolérance du monarque et la liberté abusive des gentilshommes étaient devenues dangereuses pour l'unité des familles et l'ordre public. C'est alors (26 mars 1555) que Henri II promulgua son édit d'Amboise, qui « pour éviter la supposition du nom et des armes, » interdisait « à toutes personnes de changer de nom, sans avoir » obtenu des lettres de permission et dispense, à peine de » 100 livres d'amende, d'être punies comme faussaires et

(1) *Journal des Débats*, mars 1867.

» privées des degrés et priviléges de la noblesse. » Cette ordonnance fut suivie de celle d'Orléans, tendant à refréner les mêmes excès : « Ceux qui usurperont faussement, » contre la vérité, le nom et le titre de noblesse, prendront et porteront armoiries timbrées, seront par nous » mulctés d'amendes arbitraires, et au paiement d'icelles » contraints par toutes voies. »

Les appréhensions des qualités de noble, escuyer, messire, chevalier, furent condamnées à l'amende, en 1560.

Les États de Blois (1579) lancèrent un édit qui avait pour but de mettre un terme aux abus sans cesse renaissants du nom de seigneurie. L'article 211 frappait de nullité tous les actes où ne figurait pas seul le nom de famille. « Mais cet article, constate André La Roque, n'a » pas eu tout l'effet qu'on s'était proposé : car bien des » personnes, au lieu de l'observer, y ont contrevenu formellement, *ce que j'ay remarqué* dans des actes authentiques et publics. »

Les mêmes défenses furent réitérées par les déclarations de juillet 1576, de septembre 1577 (1).

A l'assemblée des États tenue à Rouen, le 11 novembre 1596, les trois ordres, voulant réagir contre ce fâcheux état de choses, décidèrent de concert « que les roturiers » et les hommes de basse naissance, et ceux mesme qui » avoient *acheté* des lettres de noblesse, ne pourroient » porter le *nom* des *places*, *chasteaux* et *seigneuries* qu'ils » auroient acquis, et qu'ils ne pourroient, en quittant » leur *propre nom*, s'enter sur des familles nobles dont ils » auraient acheté des terres. »

L'ordonnance du 18 janvier 1629, article 211, enjoignait « à tous gentilshommes de signer du nom de leur famille,

(1) Henri III renouvela les mêmes défenses en mai 1579 ; un arrêt du 8 août 1582, rendu par la Chambre de l'Édit, infligea la peine corporelle aux roturiers qui s'arrogeaient la qualité d'écuyer. L'édit de mars 1583 confirma les précédents.

» et non de celui de leur seigneurie, en tous actes et » contrats qu'ils feront, à peine de nullité desdits actes et » contrats. »

» Art. 406. Voulons qu'il soit informé desdits abus par » aucuns conseillers de notre Cour des aides qui seront » par nous commis. »

Une déclaration du 30 août 1631 interdisait à ceux qui n'étaient pas gentilshommes de s'attribuer la qualité d'écuyer.

Sous Louis XIV, divers règlements, entre autres ceux des 15 mars 1655, 10 décembre 1656, 8 février 1662, 5 juillet 1664, commirent de nouveau les Cours des aides pour la recherche des usurpations de noblesse.

Les prohibitions du 26 février 1665 et du 4 janvier 1696 étaient dictées par le même esprit et le même but. Un arrêt du Conseil (4 juin 1668) décidait que la qualité de noble homme introduite dans les contrats avant et depuis 1560 n'établissait point la possession d'état. Enfin, en vertu de la déclaration du 8 décembre 1699 (1), nul ne devait, sous peine d'une amende de 50 florins, s'attribuer les titres de marquis, comte ou baron, attachés au fief, s'il était tenu par des roturiers. Les nobles ne pouvaient point non plus prendre des titres dont leurs seigneuries n'étaient pas décorées. Nous avons oublié de noter, à propos de l'ordonnance de Blois, que l'article 258 avait pour but de prévenir et de réprimer les anoblissements de vilains, détenteurs des fiefs érigés en dignité. Laplace explique ces dispositions par ce motif : « Que la noblesse

(1) L'identité du nom de famille a, de tout temps, paru essentielle au législateur. La particule, placée devant le nom qui ne l'avait pas, le modifiait dans sa forme première ; c'est pour arrêter cet usage fâcheux que l'on introduisit, dans la déclaration du 3 mars 1699, l'article 330, qui, du reste, ne faisait que répéter l'ordonnance rendue par le duc de Lorraine en 1585. Cette ordonnance punissait l'emploi arbitraire du *de* et imposait une signature exactement conforme à l'appellatif de famille. (*Origine, Étymologie et Signification des Noms propres*, par le baron de Coston, page 232.)

du fief était inhérente au fonds, et qu'ainsi elle ne pouvait passer d'elle-même dans la personne de l'acquéreur (1). »

Il semble que les abus se multipliaient avec les défenses. Deux lois, l'une du 23 juin 1790, l'autre du 19 décembre 1791, exigent de tout citoyen l'emploi unique du nom de famille. La loi du 24 brumaire an II fut féconde en inconvénients de toutes sortes pour avoir décrété que chacun avait la faculté de rejeter son nom et d'en adopter un autre. Ce principe eut un résultat si funeste qu'il fut réformé par ceux qui l'avaient professé et appliqué. Cette impérieuse nécessité leur dicta la loi du 6 fructidor an II (23 août 1794), laquelle abolissait tous les noms qui n'étaient pas patronymiques ou conformes aux actes de naissance; ceux qui les avaient laissés étaient tenus de les reprendre. La même loi défendait d'accompagner ou de faire précéder son propre nom de qualifications nobiliaires ou féodales.

Le besoin de faire strictement exécuter ces dispositions força le Directoire à prendre les sévères mesures contenues dans son arrêté du 19 nivôse an VI (6 janvier 1797).

La loi du 11 germinal an XI, qui prohibe tout changement de nom, non concédé par le gouvernement, n'a jamais été annulée. Cette défense s'étend aux additions, car les surnoms de terre, ou autres, sont considérés avec raison par la jurisprudence comme supplémentaires.

Rien n'a été innové par des lois postérieures aux dispositions de celle de germinal. Elle conserve donc sa pleine vigueur, ainsi que l'ordonnance de 1555, qui n'a nullement été abrogée par la loi du 6 fructidor an II, frappant de peines correctionnelles, et même criminelles en cas de récidive, les changements de nom (2).

En effet, l'ordonnance de 1555, quoique non enregis-

(1) Laplace : *Introduction aux Droits seigneuriaux*, 1749.
(2) Dalloz : Art. *Nom*.

trée, a toujours été obligatoire (¹). Sa défense du fait des substitutions de nom, en dehors de la dispense royale, a toujours été applicable à tout individu noble ou roturier. Dans l'affaire Musnier contre Folleville, la Cour a déclaré, le 13 janvier 1813, que le gouvernement n'avait pu perdre le pouvoir d'autoriser les changements de nom, pouvoir qui lui appartenait par la nature des choses et par l'ancienne législation consignée dans l'ordonnance de 1555, dite ordonnance d'Amboise, renouvelée par la loi du 11 germinal an XI.

Les additions de noms et les appropriations de titres enfreignent, par conséquent, toutes les lois que nous venons de rappeler, et principalement l'édit d'Amboise de 1555, devenu loi de l'État, et les décrets du 6 fructidor an II et du 11 germinal an XI.

« Dès que la société rapproche les hommes, a dit le tribun » Challan, préparateur de la susdite loi (²) (p. 180 et 181, » Levesque), le nom devient un signe caractéristique, à » l'aide duquel chacun se reconnaît et se classe : en sorte

(¹) « Considérant que, parmi ces ordonnances, se trouve celle de Henri II, » rendue à Amboise en 1555, sur les changements de nom ; qu'il résulte d'un » arrêt de la Cour de cassation, en date du 13 janvier 1813 (n° 28), que cette » ordonnance était exécutée comme loi de l'État, puisque cet arrêt dit que le droit » d'autoriser le changement de nom est un attribut essentiel de la puissance souveraine, que c'est un pouvoir qui lui appartient, et par la nature des choses et » par l'ancienne législation consignée dans l'ordonnance de 1555 dite d'Amboise ; » — considérant que l'on a toujours tenu pour principe, depuis ladite ordonnance, » que le Roi seul pouvait permettre le changement ou l'addition de nom ; — que » cette ordonnance, quoique paraissant faite seulement pour les familles nobles, » s'appliquait néanmoins aux noms de famille des particuliers à cause des mots » *toutes personnes* qui y sont employés ; — considérant que les mots *changement* » *de nom*, qui sont insérés dans l'ordonnance, ne sont point limitatifs au changement absolu de nom, mais ont été appliqués aux additions de noms, parce que » ces additions modifient le nom primitif en y ajoutant un nom nouveau ; que les » deux noms réunis forment nécessairement un changement de nom. » (Dalloz : Art. *Nom*, tome XXXII, n° 34.)

(²) Cette passion pour les noms de lieux suggéra à trois frères, dont l'héritage comprenait une cour, un puits et une mare, de s'appeler : l'aîné, *M. de La Cour* le cadet, *M. Du Puits* ; et le troisième, *M. de La Mare*.

» que le particulier et la société se trouvent dans l'obligation de conserver les preuves d'identité et d'empêcher le » changement du signe, afin de prévenir la confusion que » ce changement occasionnerait dans les rapports réciproques.... Changer le nom serait une dérogation à l'ordre » public. »

Les violations de noms, en général, présentent un caractère que les tribunaux envisagent de mauvais œil, suivant Dalloz : « Les additions de noms ont toujours été vues » avec défaveur, surtout lorsqu'elles sont un moyen pour » les réclamants de se procurer une illustration qu'ils ne » trouvent pas dans leur propre famille. »

Nous nous permettrons de rappeler que plusieurs décrets ou circulaires ministérielles de 1808, 21 mars 1811, 1813 et du 25 juillet 1828, interdisent de prendre le nom d'une commune. Celle qui aurait subi ce genre d'atteinte peut même, en vertu de l'ordonnance du 8 janvier 1817, faire révoquer la décision qui n'était pas conforme à ces mesures prohibitives. Ce droit a été étendu par l'article 49 de la loi du 18 juillet 1837 à tout contribuable de la commune, pourvu que l'action fût intentée *sumptibus suis*. Le 15 décembre 1860, le littérateur Roselly ayant été autorisé à faire suivre son nom de celui de Lorgues, la ville qui le portait réclama, et le décret de concession fut abrogé par un autre du 12 août 1862. Divers jugements récents ont sanctionné ces principes, dont l'exception ne s'applique qu'à des noms de famille aussi anciens que les dénominations de lieu.

La loi du 28 mai 1858 sanctionna, pour ainsi dire, toute la législation passée sur la matière. Les plaintes contre les changements et les altérations trouvèrent un écho dans le rapport de M. Du Miral, qui les constata en ces termes : Des amendements revêtus d'un nombre inaccou» tumé de signatures nous signalaient, comme un abus » non moins grave que l'usurpation des titres, la falsifi-

» cation des noms, et nous faisaient sentir l'avantage de » confondre dans une même pénalité ces désordres de » même nature. »

En 1832, après que l'article du Code pénal qui réprimait les usurpations de titres eut été aboli, chacun put donner libre carrière à ses appétits honorifiques; on se rua avec frénésie sur les qualifications; laissons parler le législateur déjà nommé : « Cet amour des distinctions ne se » manifestait pas seulement par la convoitise des titres, » il se révélait aussi d'une manière plus générale encore » par l'emploi des combinaisons les plus variées, pour » donner aux noms qui en étaient dépourvus une physio- » nomie aristocratique. »

Ailleurs, M. Du Miral caractérise la loi du 28 mai 1858 : elle « a pour but principal d'atteindre l'audace, la mau- » vaise foi ou la fraude, et de délivrer de tous les éléments » parasites une institution à laquelle se rattachent les » grands souvenirs de la monarchie. »

L'ordonnance de 1555 et toutes les postérieures déclarent attentatoires à la loi tout changement de nom. La tolérance envers les infractions passées n'est pas une raison d'impunité dans le présent, car la faiblesse de l'ancien régime judiciaire ne doit et ne peut avoir pour conséquence de désarmer le nôtre. Supposons un abus lésant un intérêt particulier, l'action civile d'aujourd'hui devrait-elle ne pas aboutir à cause de l'inaction d'autrefois?

Aujourd'hui, la répression est encore possible ; elle ne le sera plus dans quelques années, puisque la possession d'état sera acquise au plus grand nombre. Alors l'identité de la famille et des individus, jadis conservée par la tradition et l'incrédulité locales, s'éclipsera peu à peu, à l'aide des longs voyages en chemin de fer ou paquebots, des implantations dans les grandes villes ; quand cette heure adviendra, la confusion des races et des hommes sera plus épaisse que jamais.

J. Noulens.

HISTOIRE

LE DERNIER PRÉSIDENT DES ÉTATS GÉNÉRAUX DE LANGUEDOC (1764-1790)

(Suite) [1].

Chez Mgr Dillon, c'était toujours l'homme d'État qui entraînait l'homme d'Église ; et, dans toutes les questions qu'il fut appelé à résoudre durant sa longue carrière, c'est toujours l'intérêt du plus grand nombre qui a déterminé ses décisions.

Une fois arrivé à la présidence des États, on le voit, en quelque sorte, mettre de côté ses attributions spirituelles pour s'occuper avec ardeur, et presque exclusivement, de tout ce qui doit améliorer l'existence des habitants de cette vaste province. Aussi, peut-on dire, sans crainte d'être démenti, que, durant les vingt-six années de la présidence de Mgr Dillon, le Languedoc a exécuté plus de travaux d'utilité publique qu'il n'en avait entrepris durant tout le dix-huitième siècle.

Partout, le pays se couvre de routes majestueuses, qui, divisées en mille rameaux secondaires, portent partout l'abondance et la vie [2]; les monts disparaissent sous l'effort de la mine ; les vallons sont comblés, les marais desséchés, les coteaux aplanis ; des ponts magnifiques, tels que ceux de Lavaur, de Saix, de Mirepoix, de Gignac, de Castelnaudary, etc., etc., franchissent les cours d'eau les plus dangereux, tandis qu'ailleurs des quais imposants, qui servent à l'embellissement des villes, maîtrisent les fleuves dans leurs débordements [3].

(1) Voir les numéros de janvier-février, avril et mai 1867, pages 385, 401 et suiv.

(2) Dans son propre diocèse, Mgr Dillon fit exécuter deux voies secondaires, mais d'une très grande utilité : le chemin des Hautes-Corbières, de Narbonne à Chalabre, et celui de Narbonne à Carcassonne, par le Minervois.

(3) Les beaux efforts combinés de NN. SS. Dillon et de Brienne, que Boulogne

Lors de l'avènement de Mgr Dillon à la présidence des États, l'œuvre de Riquet était encore bien imparfaite : il la complète, en faisant achever les canaux des étangs et ouvrir ceux de Saint-Pierre, de Beaucaire, de Nîmes et de Carcassonne. En 1754, les États avaient rejeté le projet de jonction de la Robine de Narbonne au Canal royal, faute grave qui privait cette grande voie d'une embouchure importante dans la Méditerranée. Mgr Dillon le comprit tout d'abord, et, par sa parole lucide et persuasive, il entraîna les États à partager ses convictions : les fonds nécessaires furent votés, l'entreprise menée à bonne fin, et le canal des Deux-Mers se vit doté d'une troisième embouchure dans la Méditerranée !

Afin de mieux assurer le perfectionnement de la navigation intérieure dans la province, Mgr Dillon fit dresser la carte de toutes ses voies navigables, et l'ingénieur Garipuy fut envoyé en Hollande pour y étudier l'aménagement des canaux, tandis que deux autres ingénieurs, Mercadier et Ducros, eurent mission d'observer, sur les côtes de la Méditerranée, les phénomènes de l'ensablement, ainsi que les moyens d'y porter remède, afin d'entretenir toujours libres les trois embouchures du canal du Midi : Agde, Cette, La Nouvelle.

Pour témoigner leur reconnaissance de tous ces travaux, aussi habilement conçus que rapidement exécutés, Toulouse inscrit le nom de Mgr Dillon sur les deux rives de son fleuve [1] ; Carcassonne impose à son antique porte des Carmes le nom du primat actuel de la Gaule narbonnaise, et les négociants de Narbonne lui votent cette touchante adresse : « Quel monument pourrions-nous élever à votre

doit ses quais, ainsi que la formidable digue qui protège l'hôpital Saint-Joseph de la Grave et tout le faubourg Saint-Cyprien contre les inondations de la Garonne.

[1] La magnifique promenade sur la rive gauche de la Garonne, en amont du Pont-Neuf, est désignée sous le nom de *cours Dillon*. Sur la rive droite, près le canal Saint-Pierre, le quai qui fait suite au quai de Brienne a reçu le nom de *quai Dillon*.

» gloire qui fût plus durable que votre ouvrage même? Ce » ne sera point par de vaines inscriptions que nos neveux » apprendront ce qu'ils vous doivent. Le bienfait, toujours » subsistant, éternisera, chez nous, votre nom et notre » reconnaissance. L'hommage qu'ils rendront à votre mé- » moire sera aussi permanent que le tribut que porteront » à la mer les eaux que vous aurez fait couler sous de » nouvelles lois, pour notre bonheur et celui de notre pos- » térité. » La manifestation des habitants de Cette, dans une autre circonstance, ne fut pas moins explicite : « Lors- » que, assis à la tête de nos États, on vous a vu, Monsei- » gneur, déployer dans cette place éminente la force et » l'activité d'un génie supérieur: lorsqu'on vous a vu » joindre au talent d'imaginer de grandes choses le cou- » rage de les exécuter, l'admiration a été générale, et » vous avez enchaîné tous les cœurs! » C'est encore à cette époque que l'ingénieur Barthez de Marmorières, mettant la dernière main à son savant *Mémoire sur l'ensablement des ports et graus des environs de Narbonne*, rend ainsi témoignage à notre prélat : « Le seul désir » d'être utile à ma patrie a fait naître cet ouvrage, dit-il ; » et je le mets au jour pendant que son bienfaiteur, » Mgr Dillon, s'emploie puissamment à la faire triompher » de ses malheurs (1). »

(1) Un hasard heureux a mis entre nos mains une lettre particulière que M. Saget, un des directeurs des travaux publics du Languedoc, écrivait à ses subordonnés à Toulouse. On y trouvera une preuve évidente de la part active que prenait Mgr Dillon à ces entreprises. Cette lettre est écrite de Montpellier, sous la date du 4 janvier 1770 : « Je vous prie de vous trouver à Toulouse à mon retour, » écrit M. Saget, parce qu'il vous faudra, lorsque nous aurons conféré ensemble, » aller tracer l'alignement qui part de Lavaur pour aller à Puylaurens. Mgr l'ar- » chevêque, qui doit aller à Lavaur, veut en voir, sur les lieux, la direction..... » M. Lafourcade ferait bien d'aller de suite, avec Armand, voir l'état du chemin » de Mirepoix ; Mgr l'archevêque, qui part d'ici mardi, doit y passer mercredi ou » jeudi, pour aller à Mirepoix. On aurait le temps, s'il y avait quelques ornières » ou autres dégradations, de les *ranger ;* il faut d'ailleurs que cela soit fait sans » affectation, et que Mgr l'archevêque ne trouve point, à son passage, d'ouvriers » sur le chemin. »

Pour assurer l'entretien et l'extension de ces grands travaux, Mgr Dillon a compris qu'il lui faudra une nouvelle génération d'ingénieurs; et, dans ce but, il fonde à Montpellier et à Toulouse des écoles d'hydrographie, de minéralogie et des ponts-et-chaussées, devançant ainsi la création de notre moderne École polytechnique.

Cependant, la sollicitude de Mgr Dillon pour sa province ne se laissait pas absorber par les seules préoccupations de l'administration générale; elle s'appliquait avec la même activité à tout ce qui pouvait être utile : à l'agriculture, au commerce, à l'industrie, aux sciences, aux arts! C'est ainsi qu'il entreprit d'améliorer la laine de nos troupeaux par des croisements avec des races étrangères, et que, pour assurer dans le Levant la prééminence aux draps du Languedoc, il augmenta et étendit les subventions accordées aux manufactures; il consacra des encouragements aux plus beaux types de nos haras; il favorisa la culture des mûriers par tous les moyens possibles; il songea à remédier à l'épuisement de nos forêts, en récompensant les reboisements et l'exploitation des mines de houille de la province; il introduisit les meilleures machines à filer et à tisser la soie; enfin, il attira Vaucanson dans nos contrées pour y diriger cette industrie naissante; il combattit avec vigueur le monopole que s'étaient, depuis un temps immémorial, arrogé Bordeaux et Marseille, et fut assez heureux pour les en dépouiller. Il fit plus encore : il obtint, par des Mémoires savamment rédigés, l'abaissement des taxes et des péages qui, dans les provinces limitrophes, entravaient nos transactions commerciales (1). Aussi, dès ce moment, les produits de notre sol, comme ceux de nos

(1) On doit à Mgr Dillon la rédaction et la publication de trois *Mémoires* dont nous reproduisons ici les titres, *Mémoires* qui produisirent la plus vive sensation et qui obtinrent les plus efficaces résultats : — 1764 : *Remontrances sur les Deux-Vingtièmes;* le second vingtième fut supprimé par édit du Roi du 7 juin 1767 : — 1767 : *Mémoire sur la libre Circulation des Grains;* — 1771 : *Exposition à l'abbé Terray sur les péages du Rhône.*

fabriques, purent prendre un libre essor, et trouvèrent encore dans les ports du Languedoc des primes qui en favorisaient l'exportation pour les contrées les plus lointaines.

Afin de donner à toutes les branches de l'industrie des indications sûres, Mgr Dillon fit faire à Paris l'analyse de nos vins et de nos blés, expérience qui en proclama la supériorité [1], tandis qu'un savant géologue, M. de Genssane, dressait l'inventaire méthodique des richesses minérales de la province, suivi d'instructions sommaires pour l'exploitation des mines de couperose, de cuivre, de jais, de plomb, d'argent, de fer, d'antimoine, dont il avait constaté l'existence.

Aussi, pénétrés de reconnaissance pour une direction si habile, si soutenue, si prévoyante, les États de 1775 témoignèrent, en ces termes, leur reconnaissance à notre primat : « Rien ne frappe autant votre attention, Monseigneur, que ce qui intéresse le bien général; que ce qui » peut contribuer au bonheur de cette province : vous » accueillez favorablement toutes les inventions utiles et » tous les moyens de perfectionner les anciens établissements, parce qu'il n'est pas de bien à faire dont vous » ne soyez constamment occupé! »

Si nous suivons Mgr Dillon dans une autre direction, nous le trouverons animé de la même sollicitude : c'est lui qui, de concert avec Soufflot, Raymond et le sculpteur Clodion, arrête à Montpellier la décoration de cette magnifique place du Peyrou, qui, quoique incomplète, fait encore aujourd'hui l'admiration de tous les étrangers. Sur la place des Victoires, à Paris, on ne voyait aux soubas-

[1] *Analyse des Blés du Languedoc*, par Parmentier, Cadet-Devaux et Broc, suivie d'un *Mémoire* sur les avantages qu'offrent ces blés; 1786. Ce *Mémoire* fut tiré, par ordre du Président des États, à 3,000 exemplaires, qui furent distribues gratis. — Mgr Dillon ne dédaigna pas d'ajouter au *Mémoire sur les Vins* une note très lucide, démontrant la supériorité des procédés d'Argan sur tous ceux pratiqués alors pour la parfaite distillation des vins; il donna aussi quelques notes pour l'ouvrage de M. de Genssane.

sements de la statue de Louis XIV que des nations enchaînées; l'idée de Mgr Dillon fut plus généreuse et surtout plus patriotique : il voulait que, sur la place du Peyrou, la statue du monarque ne fût entourée que des grands hommes qui avaient illustré son règne... idée ingénieuse qui depuis a été exécutée d'une manière grandiose à Versailles, mais soixante-dix ans plus tard! — C'est encore avec le concours de Mgr Dillon qu'à Toulouse s'élèvent les grilles monumentales de Saint-Cyprien et de Muret; qu'à Nîmes les Arènes sont dégagées de leurs ruines, et la Maison carrée restaurée.

Mgr Dillon avait aussi songé à embellir Narbonne, siége de son archevêché : il voulait à la fois doter cette ville d'un port maritime et élargir la voie du *Pons vetus*, qui établit la communication principale entre le bourg et la cité; puis, aux deux têtes de pont, il aurait formé deux places parallèles, ornées de constructions symétriques.

Mgr Dillon voulait faire mieux encore : poursuivant les projets de Vauban, il voulait relier le Roussillon au Languedoc par un canal qui aurait traversé l'ancien *Rubresus*, petite mer intérieure, représentée aujourd'hui par les étangs de Bages, de Sigean, de Leucate et de Rivesaltes. L'embouchure de ce canal, du côté du Languedoc, se serait trouvée à l'île *Cauquêne* (Sainte-Lucie), où un vaste bassin aurait été creusé pour recevoir les bateaux destinés à faire ce service. Ainsi, par ce nouvel établissement, Mgr Dillon aurait restauré l'antique *emporium* de Cauquêne, fondé par les Phéniciens, et devancé, de près d'un siècle, la mise en communication directe, et non interrompue, du Roussillon avec l'Océan [1]! Le temps lui manqua pour réaliser ce projet, et bien d'autres encore!

[1] Le chemin de fer du Midi s'est chargé de réaliser cette idée; car, après avoir touché Narbonne, il traverse l'île Cauquêne, se projette vers le port de La Nouvelle, et franchit les étangs; puis, il se relie à la terre ferme à Rivesaltes, en se dirigeant sur Perpignan, et de là sur Collioure et Port-Vendres.

Comme preuve de l'attention minutieuse que Mgr Dillon apportait à tout ce qui pouvait intéresser la province, qu'il nous soit permis de reproduire quelques-uns des considérants qu'il employait en 1783 pour recommander aux États de Languedoc la pastorale d'*Estelle et Némorin*, de M. de Florian, dont la scène est sur les rives du Gardon : « Cet ouvrage, disait Mgr Dillon, ne respire d'un bout à » l'autre, sous le voile des mœurs champêtres, qu'amour » de la patrie, que raison embellie de la seule nature et de » la vertu. Les grâces du style, la fraîcheur des images » et la pureté des sentiments, la candeur naïve et atta- » chante des interlocuteurs de cette pastorale portent à ce » calme paisible qu'il serait heureux de répandre partout » dans les esprits et les cœurs. »

Sur quoi, les États délibérèrent d'accepter la dédicace de cet ouvrage.

Les sciences ne trouvèrent nulle part un protecteur plus éclairé : « L'établissement des chaires de chimie et de phy- » sique à Montpellier et à Toulouse, dit M. le baron Picot » de Lapeyrouse, est dû principalement à l'initiative de » Mgr Dillon, dont le vaste génie saisit même les plus pe- » tits détails, lorsqu'ils intéressent le bonheur des peuples » confiés à ses soins. » Ajoutons à cet éloge un accessoire qui ne le déparera pas : le grand Chaptal fut choisi pour occuper une de ces chaires! C'est sur la proposition de leur président que les États votent, en 1783, les fonds nécessaires pour acquérir l'Observatoire de MM. Garipuy, afin de l'annexer à l'Académie des sciences de Toulouse; c'est encore sous le patronage des États, et à la sollicitation de leur président, que s'élabore la continuation de l'*Histoire de Languedoc*, de Dom Vaïssette, mort en 1756; — c'est grâces à leurs encouragements que sont publiés : l'*Histoire naturelle de la Province*, par l'abbé Bellot; les *Descriptions géologiques de chaque Diocèse*, par M. Gensane; le *Traité des Mines et des Forges du comté de Foix*,

par le baron Picot de Lapeyrouse, ainsi que la magnifique *Carte de Languedoc*, par MM. Dupaintrel et Ducros, sous la haute direction de Cassini; — enfin, devançant cette sollicitude qui anime la génération actuelle pour la conservation des monuments historiques, Mgr Dillon fait opérer, en 1786, un recensement général dans les archives diocésaines, afin de réunir en un seul dépôt tous les documents qu'il serait possible de rassembler sur l'histoire, l'administration et la législation du Languedoc. Dom Pacotte fut chargé de la direction de ce travail.

Encore un dernier trait qui achèvera de caractériser cette administration sage, prévoyante, active, éclairée : Presqu'à la fin de son règne, Louis XVI promulgua un édit qui obligeait les provinces et les municipalités à s'occuper sérieusement de la répression de la mendicité et du vagabondage; les mesures prescrites pour atteindre ce résultat rencontrèrent partout de nombreux obstacles, ou furent négligées. A force de zèle, de persévérance et d'activité, Mgr Dillon parvint à les mettre en vigueur dans les différentes villes du Languedoc; mais ce fut pour les établissements hospitaliers de Narbonne, dont il avait la haute direction, qu'il réserva toute sa sollicitude. Les archives de ces établissements, qui, sous la main patiente et habile de M. Hippolyte Faure, sont devenues un véritable *trésor historique*, nous apprennent que Mgr Dillon y réduisit le nombre des places d'incurables, afin que tous ceux qui seraient admis pussent être mieux traités; qu'il augmenta le nombre des sœurs de charité, afin que les secours fussent plus prompts; qu'il travailla surtout avec ardeur à l'extinction de la mendicité, et que ses efforts furent si heureusement couronnés de succès, qu'à la fin de 1790 il n'y avait pas un seul mendiant à Narbonne! Un siècle auparavant, en 1692, il fut constaté, par une enquête minutieuse, qu'il y avait mille trois cent cinq pauvres dans cette ville!

(La suite au prochain numéro.) **Louis Audibert.**

M. Adolphe d'Assier, qui est un maître en science philologique aussi bien qu'en l'art littéraire, intervient à son tour dans la controverse soulevée par M. Granier de Cassagnac relativement à l'origine de la langue française et de notre idiome méridional. Nos lecteurs apprécieront, comme elle le mérite, la prose ferme et substantielle de notre collaborateur, qui ose nous reprocher d'avoir annoncé, *proprio motu*, une série d'études émanant de sa plume. La première, *Un Mariage à Aulus-les-Bains*, a été déjà appréciée de nos lecteurs. La promesse que nous avons faite est donc maintenue par nous, quoi que puisse dire notre cher collaborateur. Je le soupçonne d'ignorer, lui qui sait tant de choses, que l'excellence de son cœur lui interdit de rien refuser à ses amis, auxquels il a toujours appartenu beaucoup plus qu'à lui-même. Voilà pourquoi sa rude apostrophe épistolaire ne me trouble point; elle ne l'empêchera pas de pratiquer l'engagement pris en son nom. Au moment même où il proteste, il continue à s'exécuter, comme on peut le voir par la savante communication ci-après. Nous donnons, en outre, le billet d'envoi, malgré sa forme ultra-intime :

Mon cher Noulens,

Bien que je connaisse ton aplomb, je ne m'attendais pas à te voir annoncer de ma part une série d'études pour ta *Revue*. Cependant, je suis forcé de reconnaître qu'il y a un Dieu pour les directeurs de Revue (mais pour les directeurs seulement), car voici un article que j'extrais de ma *Physiologie du Langage*, actuellement sous presse. Tu en feras ce que tu voudras.

Ton ami : A. d'Assier.

Du moment que j'ai la libre disposition du manuscrit, son emploi est tout trouvé dans la *Revue d'Aquitaine*, où je l'offre en lecture immédiatement.

J. Noulens.

TOUJOURS A PROPOS DES ORIGINES DE LA LANGUE FRANÇAISE

Avant de terminer, nous allons essayer d'appliquer les principes que nous venons d'exposer à la solution d'un problème qui divise encore les érudits : l'origine de la langue française.

Tous ceux qui s'occupent de cette question, philologues, historiens, littérateurs, ne voient dans notre idiome qu'une transformation du latin. La langue des vainqueurs, disent-ils, fut transplantée dans les Gaules après la conquête romaine, et répandue bientôt sur tout le territoire. Plus tard, elle s'altéra sous la pression du monde barbare en donnant naissance à une foule de dialectes dont les patois actuels sont les derniers vestiges. Un seul, celui de l'Isle-de-France, suivant les progrès de la monarchie, obtint à la longue la prépondérance et forma la langue française. Cette conclusion, devenue un article de foi depuis que Raynouard imagina la *langue romane*, est aujourd'hui acceptée sans conteste. Cependant, un petit groupe d'hommes, versés dans la connaissance des idiomes celtiques, ont de tout temps protesté contre cette manière de voir, affirmant que le français n'est qu'un dialecte de la langue gauloise.

Il semble difficile, au premier abord, de faire accorder des gens partis de points de vue si diamétralement opposés. Cependant, cela n'est pas impossible, si nous revenons au principe fondamental que nous avons posé au début de cette étude : la séparation de la langue parlée et de la langue écrite.

D'abord, est-il avéré que le latin devint l'idiome de la Gaule après la conquête romaine? Évidemment non. Bien plus, nous n'hésitons pas à affirmer qu'aucun philologue, digne de ce nom, n'osera avancer une telle énormité. Admettre cette hypothèse, c'est nier toutes les lois de l'histoire et de la linguistique. La Gaule domptée, mais toujours frémissante, n'oublia jamais son indépendance. Un pays vaincu ne saurait accepter le langage des vainqueurs : lorsque toutes ses libertés sont détruites, que de nouvelles croyances ont supplanté les anciennes, l'idiome persiste encore; car c'est le signe de ralliement contre l'étranger, le souvenir de la nationalité perdue, l'espoir de la déli-

vrance qui vit encore au fond des cœurs. La langue, c'est le peuple, et ne peut périr qu'avec lui. Voyez la Grèce et les îles de l'Archipel défendre depuis vingt siècles les dialectes helléniques contre le romain, l'arabe, le vénitien et le turc. Voyez la Pologne, voyez l'Irlande, voyez les patois de nos provinces se refusant à mourir sous les coups que leur portent sans relâche la presse, la chaire, la tribune, la justice, l'instruction primaire, la littérature, la centralisation, c'est à dire la machine la plus puissante qui ait jamais régi les destinées d'un peuple. L'invasion franco-normande, sans exemple peut-être dans les annales de l'histoire, n'a pu substituer notre vieil idiome à l'idiome anglo-saxon. Tous les mots d'alluvion française se reconnaissent à leur physionomie étrangère, comme pour rappeler qu'ils ont été introduits de force; car le fond et l'aspect de la langue indiquent toujours une origine germanique. Ce ne sont ni les soldats, ni les procureurs, ni les agents du fisc qui font les idiomes : ce sont les femmes, ce sont les mères. Pour imposer le latin aux Gaulois, il eût fallu une immigration générale des familles du Latium, et Rome n'envoya que ses garnisons, ses publicains et son prétoire. Des écoles établies dans quelques villes ne suffisaient pas pour faire pénétrer la langue du Capitole dans la population des bourgades et des campagnes. Le latin ne sortit pas du domaine des classes lettrées; le peuple continua à parler l'idiome des ancêtres. Ceux-ci, partagés en peuplades indépendantes, souvent ennemies, avaient nécessairement autant de dialectes que de divisions politiques. C'est là l'origine de ces patois que Raynouard attribuait au morcellement d'une prétendue langue romane, née de la corruption du latin.

Examinons maintenant la question au point de vue purement philologique, c'est à dire grammatical, et, pour plus de précision, prenons un dialecte de la langue d'*oc*, dont les affinités avec le latin sont plus saisissables que

celles de la langue d'*oïl* (1). Si nous voulons arriver à des conclusions rigoureuses, il importe que le dialecte choisi comme terme de comparaison soit resté à l'abri des influences étrangères. Le patois des montagnards du Couserans (2) semble offrir ce caractère. Le flot des invasions n'a jamais atteint ces tribus de pâtres ignorés dans les gorges inaccessibles des contreforts pyrénéens. Beaucoup de mots qui conservent encore leur forme primitive, c'est à dire entière, attestent à la fois la pureté et l'antiquité de ce dialecte. Les racines de souche indo-européenne, sauf quelques emprunts faits au basque, peuvent se ramener à deux groupes : l'un qui se rapprocherait des radicaux celto-germaniques; l'autre, à physionomie grœco-latine. La grammaire comparée nous démontre que ces rapports de similitude sont antérieurs à la conquête romaine. Lorsqu'un mot passe d'une langue dans une autre, il est rare qu'il ne subisse pas quelque mutilation sur les syllabes non accentuées. D'ordinaire, ce sont les finales qui s'oblitèrent et parfois même disparaissent complètement. En d'autres termes, le dérivé est généralement plus court que le mot qui lui a donné naissance. Par conséquent, dans l'hypothèse de l'origine romaine de notre dialecte, chaque expression patoise ne serait qu'une

(1) On sait que les dialectes de la France se divisent en deux groupes : celui du Midi ou langue d'*oc*, et celui du Nord ou langue d'*oïl*. Le basque, le breton, l'alsacien et le flamand sont en dehors. Les limites occupées par ces deux langues paraissent difficiles à preciser. Peut-être pourrait-on y arriver par une étude attentive des dénominations géographiques. Les noms de localités sont les plus persistants dans un idiome. Nous n'en citerons qu'un exemple, qui a une certaine importance historique : la ville d'Uxellodunum. Le dernier boulevard de l'indépendance de la Gaule a été placé par les commentateurs en différents endroits : Cahors, Capdenac, etc. Un philologue versé dans la connaissance des idiomes celtiques leur eût dit que cet *oppidum* gaulois correspondait, comme on l'a vérifié récemment, au village de *Puts-d'Issolut ;* car ce nom est la traduction littérale d'Uxello-Dunum. Les mots *pouts* et *dunum* signifient tous deux une hauteur, tandis qu'*Uxello* n'est qu'une variante orthographique d'*Issolut*.

(2) Le Couserans formait autrefois l'extrême limite orientale de l'Aquitaine, et correspond au ourd'hui à l'arrondissement de Saint-Girons (Ariége).

expression latine amoindrie dans ses éléments phonétiques. Or, c'est souvent le contraire, beaucoup de mots pyrénéens étant plus riches en voyelles, en consonnes et en aspirations finales que le terme latin correspondant (1). La comparaison des constructions syntaxiques conduit à des conclusions encore plus rigoureuses : car la phrase, c'est le dessin de la pensée, et c'est dans la pensée que se reflète le génie de peuples. Si, suivant une expression célèbre, le style, c'est l'homme, on peut dire avec non moins de raison : la grammaire, c'est la race. Le dictionnaire d'un idiome peut renouveler les mots à l'aide d'emprunts étrangers ; mais la structure grammaticale est immuable, parce qu'elle représente l'architecture de l'esprit humain, le moule dans lequel chaque race a coulé ses idées. C'est donc dans la construction de la phrase, et non dans des rapprochements superficiels de mots, qu'il faut chercher la parenté ou la différence d'origine des langues. Or, à ce point de vue, tous les dialectes de la France sont l'antithèse du latin ; nous remplaçons ses déclinaisons par l'article, ses conjugaisons par les pronoms et les auxiliaires, le passif par l'actif ; en un mot, la construction synthétique par la construction analytique. Qu'on ne dise pas, comme l'insinue l'école de Reynouard, que ce sont là des changements postérieurs à la conquête ; les idiomes celtiques, purs de tout mélange avec l'élément latin, le breton, le gallois, l'erse, l'irlandais, offrent les mêmes caractères. Ainsi, grammaire, dictionnaire et histoire s'accordent pour répudier une filiation impossible.

Nous sommes donc amenés à conclure que le dialecte du Couserans est un dialecte gaulois. Ceci explique pourquoi un Languedocien ne comprend pas l'italien, tandis

(1) Le mot *couteich* (couteau), par exemple, ne saurait dériver de *cultrum*, bien que les deux racines soient identiques.

qu'il entend sans trop de peine le patois de la Lombardie. C'est que l'italien est le fils, ou au moins le frère de la langue latine, tandis que le lombard est le dialecte que l'émigration gauloise du sixième siècle avant l'ère chrétienne apporta dans les plaines du Pô (1).

Reste à expliquer pourquoi la langue d'*oc* semble se rapprocher à certains égards du latin plutôt que du breton, de l'irlandais et des autres idiomes purement celtiques.

Nous avons dit que les mots des patois du midi de la France peuvent se rameuer à trois types : le basque, les radicaux à physionomie celto-germanique, les radicaux à physionomie latine. Les mots basques sont les derniers représentants de l'ancien ibère, qui occupait la Gaule avant l'arrivée des peuples indo-européens. Les mots celtes ou germains s'expliquent par les invasions des Gaëls, des Kymris et des nations germaniques, qui, depuis les temps les plus reculés jusqu'au cinquième siècle de notre ère, ont, à plusieurs reprises, inondé la Gaule. Enfin, l'histoire sainement interprétée nous rend compte de la présence des mots dont les radicaux se retrouvent dans le latin ou le grec. Jusqu'ici on ne voyait dans les anciens peuples de la Gaule que des Ibères, ou les tribus celtiques venues du Nord. Toutes les analogies conduisent, au contraire, à admettre que les peuplades qui ont été les premières en contact avec l'Ibère étaient un rameau de la branche indo-européenne qui a peuplé la Grèce et l'Italie. Le mouvement qui a poussé ces tribus vers l'Occident s'est continué par delà les Alpes, le long de la Méditerranée. Comme les Aryas du Nord, les Aryas du Sud se sont avancés jusqu'aux colonnes d'Hercule. Le mot *hombre*.

(1) On sait que d'autres tribus gauloises se sont établies en Illyrie, dans le bassin du Danube et jusque dans l'Asie-Mineure. Les mots de ces colonies, conservés par les écrivains grecs et latins, appartiennent à la langue d'*oc*. Saint Jérôme dit que l'idiome des Galates était le même que celui de Toulouse. Quant au dialecte lombard, on peut le vérifier en consultant l'*Histoire universelle* de Cantù, qui en donne un assez long extrait.

qui est encore aujourd'hui l'exclamation favorite des Espagnols, rappelle le cri d'*ambra* que les Gaulois se renvoyaient jadis des deux côtés des Alpes. L'Océan seul a pu arrêter ces fougueux coureurs d'aventures, et lorsque la boussole leur a frayé le chemin des mers, ils ont repris leur marche jusqu'à ce qu'ils aient fait le tour du globe.

Ce que nous venons de dire de la langue d'*oc* s'appliquait au français avant que l'écriture en fît une langue savante. C'était un dialecte gaulois ayant une couleur latine encore plus effacée que les dialectes du Midi. Grandissant peu à peu avec la royauté, il se crut un jour assez fort pour supplanter le latin, jusqu'alors la langue des clercs, des jurisconsultes et des lettrés. Or, ce furent précisément ces lettrés, ces clercs, ces jurisconsultes, à qui incomba la tâche de doter le nouvel idiome des termes de droit, de médecine, de théologie, de philosophie, de littérature qui lui manquaient. Ces emprunts ne pouvaient être faits qu'à la langue latine, la seule qu'on connût alors. — Mais les scribes ne s'en tinrent pas là. N'ayant point d'autre terme de comparaison, ils donnèrent la tournure latine, l'orthographe latine aux mots purement celtiques qui faisaient le fonds de l'idiome. C'est ainsi que le vieux français perdit insensiblement sa physionomie première, sous l'invasion des termes et des formes orthographiques tirées de la langue des anciens conquérants des Gaules. Mais qu'on analyse froidement sa contexture grammaticale, et qu'on la débarrasse de tous les termes d'alluvion romaine introduits par l'écriture, et on ne tardera pas à reconnaître un idiome gaulois ayant la plus grande analogie de structure avec les autres dialectes qui n'ont pas été défigurés par les scribes du moyen-âge.

A. d'Assier.

LOURDES DE LAPLACE

La plume tremble dans mes mains, et le cœur dans ma poitrine, au souvenir d'un vieil ami que j'ai perdu[1] : il était fils d'un ministre protestant de Nérac, qui lui avait donné l'exemple d'une existence austère ; son nom véritable était de Lourdes de Laplace ; mais, dans la famille littéraire du boulevard Montmartre, il était plus connu par celui de Colline. Le *Figaro*, en le désignant comme l'un des quatre types de la *Vie de Bohême*, s'est trompé. Celui qui posa pour la figure du philosophe, de l'homme aux bouquins, fut Privat d'Anglemont. Seulement, comme les poches de notre compatriote du Lot-et-Garonne servaient de rayons à sa bibliothèque portative, nous lui donnâmes en 1848, par analogie, le nom du héros de Mürger. Il le garda, et le répandit depuis dans le monde artistique et littéraire.

L'étude de la médecine l'avait amené à Paris. Bien qu'il eût dédaigné de prendre ses grades, il fut distingué par Maréchal de Calvi, qui le fit son secrétaire. Sa nature réfléchie et les idées économiques qui surgirent après la révolution de février, l'entraînèrent vers les théories philosophiques et sociales. Au lieu de se jeter dans les sentiers battus, son esprit chercha la solution de l'avenir dans le passé, et procréa une doctrine originale, mais fort dangereuse à mon point de vue.

Il avait agrégé les idées de d'Aubigné, de Joseph de Maistre, et ses méditations personnelles, dont il avait fait un tout approprié, selon lui, aux sociétés modernes. Quand il exposait son dogme, on était toujours charmé par son doux apostolat et souvent renversé par sa robuste dialectique. L'éclat de ses improvisations, la solidité de son

(1) Pierre Véron, dont il était l'ami, lui a consacré, dans le *Monde illustré*, une page pleine d'émotion.

savoir en matière philosophique et économique, la justesse soudaine de son expression, captivaient toujours profondément ceux qui l'écoutaient. Il gravitait dans la colonie des artistes et des littérateurs qui stationne deux fois par jour au café de Madrid. Là, se réunit en groupes assortis une partie des écrivains attachés à la rédaction du *Temps*, du *Figaro*, du *Siècle*, du défunt *Courrier du Dimanche*, du *Nain jaune*.

Ses ressources dans la controverse étaient surprenantes. Sa doctrine autoritaire, que je n'ai pas le droit de résumer ici, paraissait dépaysée dans le milieu libéral qu'il fréquentait. Les objections pleuvaient dru, la riposte jaillissait plus abondante encore : son calme, au sein de ces discussions, ne s'altérait jamais; on eût cru qu'il évangélisait. Son argumentation souple et originale, son accent honnête, faisaient toujours amnistier la hardiesse de ses idées. Il attribuait la clarté de son intelligence et de sa diction à l'influence de l'ammoniaque, qui, d'après lui, dépouillait le cerveau de ses scories. Aussi était-il inséparable d'un petit flacon qui contenait la merveilleuse substance, et la versait-il par gouttelettes dans sa tasse de café.

En médecine, son système reposait entièrement sur la chimie : il était convaincu que l'on pouvait enrichir ou appauvrir l'organisme à volonté. Après inspection des urines, il ôtait ou ajoutait ce qui était essentiel à l'équilibre physique. Je rétrécis sa doctrine, par la raison que lui seul l'avait approfondie et élargie. Lors de son arrivée à Nérac, quelque temps avant sa fin prématurée, la nouveauté de sa thérapeutique, le succès de ses cures, la séduction de son amabilité firent affluer la clientèle à son domicile.

N'étant pas breveté docteur, bien que sa tête fût pourvue d'une capacité exceptionnelle, il faisait de l'art pour l'art. Lourdes de Laplace avait toujours trouvé répugnant de se munir, comme il le disait lui-même, de *cette garantie spéciale que donne seul ce permis de chasse, en tout temps*

et en tout pays, qu'on appelle un diplôme. Devant l'impossibilité d'exercer d'une manière indépendante et efficace, il s'était résigné à dresser une savante thèse latine qu'il se proposait d'aller soutenir devant la Faculté d'Eidelburg, la plus réputée d'Allemagne pour les études médicales.

Ses collègues, dont la confraternité, surtout en province, est rarement pratique, l'attaquèrent avec une grande violence, dont l'unique effet fut d'affirmer sa valeur et ses succès. Leur jalousie était alimentée par le passage continuel de gens, accourus pour le consulter, malgré l'âpreté de la saison, de tous les points de notre région. Je détache d'une touchante lettre de sa sœur, à mon adresse, quelques lignes relatives à cette irruption de son cabinet par le public :

« . . . . . Ce cher frère nous a tant parlé de vous. » Monsieur, et des projets de publicité que vous formiez » ensemble, avant que les circonstances l'aient forcément » entraîné à se consacrer tout entier à une clientèle pro- » digieuse, qui ne lui laissait pas un seul instant de repos, » mais qu'il regardait avec bonheur, comme un magnifi- » que présent de la Providence. C'est à elle qu'il a consa- » cré ses dernières forces, jusqu'à retomber haletant sur » son fauteuil, après chaque audience, pour rassembler » assez d'énergie pour en donner une nouvelle, et pour » recevoir ses malades avec la même bienveillance, la » même sérénité. Ce spectacle attendrissant, pour sa » famille surtout, qui assistait à ses moments de souffrance, » est encore et toujours devant nos yeux. Mais s'il a été » martyr de son dévouement, il a eu de nobles jouissances; » et pour un cœur élevé comme le sien, dévoué jusqu'à » l'abnégation, pour un savant versé comme il l'était dans » toutes les branches de la science, l'exercice de la méde- » cine avait un irrésistible attrait. »

Il avait beaucoup étudié l'histoire des races, et l'examen de la tête d'un homme lui révélait, disait-il, son origine

primitive. Son intuition, sous ce rapport, était prodigieuse. Des recherches sur le passé des siens, son teint bistré, son nom de Lourdes lui faisaient soupçonner que ses ancêtres étaient de provenance musulmane.

En 1851, les destins contraires nous avaient séparés; en 1863, je le retrouvai au café de Madrid, en compagnie d'Octave Lacroix, du *Moniteur*, et de Benassit, l'aquarelliste distingué qui a illustré les *Heures parisiennes*, de Delvau. Nous renouâmes nos anciens rapports. Il déploya sous nos yeux ses doctrines nouvelles, ses espérances d'avenir sans cesse renaissantes et sans cesse leurrées. Le ton convaincu de sa causerie était égayé par quelques badinages de bon goût. A l'exemple de Balzac, quoique dépourvu d'esprit positif et de savoir-faire, il projetait des entreprises industrielles dans lesquelles je devais être associé. Il est mort après avoir entrevu de loin bien des terres promises.

Notre rencontre sur le boulevard des Italiens, devant le café de Paris, fut la dernière. Il me semble le voir encore jauni et desséché, comme un parchemin, par les privations et la phthisie. La souffrance, arrivée à sa période aiguë, avait épaissi sa langue, si alerte et si imagée. Le désir du pays natal augmentait et alimentait sa fièvre. J'essayai de détourner l'entretien, que son exaltation nostalgique rendait émouvant. Peine inutile; il reprenait sans cesse son thème favori : il allait retourner au foyer, passer du milieu indifférent où il vivait dans les bras de sa mère et de sa sœur, réaliser enfin son rêve de quiétude domestique. Cette perspective ranimait son geste, sa parole et sa foi dans la guérison. Son cœur infini étonnait autant que son esprit : en lui serrant la main, je pressentis qu'il me laissait un adieu final. Pour ne pas trahir ma crainte, j'eus la force de lui dire : « Au revoir ! »

Hélas! il est parti pour un voyage qui ne permet pas le retour, et sa bouche aimable est maintenant remplie de

terre; l'accomplissement du devoir professionnel l'a terrassé, mais non vaincu. Il a lutté avec une énergie indicible, sans autre soutien que ses nobles penchants, son culte de la science, son amour du prochain. Quand l'âme habite ces sphères élevées, elle se meut dans un milieu qui n'est pas encore le ciel, mais qui n'est plus la terre!

J. Noulens.

ESSAI GÉOGRAPHIQUE
SUR LA CITÉ ET LE DIOCÈSE DE TARBES

(Suite.)

§ VI. — MONASTÈRE DE SAINT-SEVER DE RUSTAN

Monasterium S. Severii in Rustâ. O. B. (1).

Vers le huitième siècle, un personnage inconnu construisait, en un lieu ancien dit *Albiciacum*, situé sur la rive droite de l'Arros, un petit monastère sous l'invocation de saint Sever. Sever était l'un de ces ardents confesseurs, dont nous parle l'historien Grégoire de Tours (2), qui n'avaient pas craint de subir le martyre pour la défense de leur foi, au milieu des peuples à demi païens du Bigorre.

Ce monastère, détruit par les Normands (844), demeura en ruines jusque vers 1006, où il fut relevé, à ce que l'on pense, par les soins des comtes du pays. En 1087, les religieux de Saint-Sever consentirent, à la sollicitation d'Othon, évêque de Tarbes, à se conformer à la règle du monastère de Saint-Victor de Marseille (3).

NOMS DES ABBÉS (4)

1006 ou 1022 Arsius.
1080 Arnauld I.
1082 Suavius.
1247 Bernard I.
1297 Bernard II de Samane.
1298 Pierre Ier (*cardinal*).
1315 Bernard Roger (5).
1339 Arnauld II Raymond.
1357 Pierre II.
1365 Bertrand de Palaya.
1420 Arnauld III de Mansan.
1441 Manald de Barbazan.
1470 Dominique de Pont.
1504 Roger de Montaut (*abbé commanditaire*).
1514 Jean I de Bazillac.

(1) *Cart. de Saint-Sever*, Arch. des Hautes-Pyrénées; *Gall. Christ.*, 1; *Glan.* de Larcher; Arch. du séminaire d'Auch, Ks 3; *Abbés de Saint-Sever*, Mss. de Tarbes, Mc 88, 84.

(2) *De Glor. conf.*, cap. 49.

(3) Bulle du pape Urbain II, 1089.

(4) On lit dans des titres anciens, mais sans époque précisée, les noms suivants d'abbés : Bérine, Saudelet, Arnauld, Arnauld de Monte-Rôtundo, Arnauld d'Ybos, Jean Dedos, Antoine de Barbazan, Michel de Labatut.

(5) Il limita à cinq le nombre des chanoines de l'abbaye.

1552 Jacques Labassor.
1573 Jean II de Sabbathier.
1577 Michel de Sabbathier.
1598 Jean III de Berthier.
1601 Charles Le Roy.
1627 Guillaume Richard.
1658 Arnauld de Senault.
1680 François du Château de la Barre.
1712 De Castéja.
1735 D'Abadie d'Arbocave.
1736 Jean de Noguez de Gerderest.

DROITS ET TEMPOREL DE SAINT-SEVER

L'abbaye de Saint-Sever ne sortit guère des limites de la médiocrité. Les droits de l'abbé consistaient à jouir des seigneuries de Sénac, de Saint-Sever; à exercer la justice basse sur les villages de Chelle-Debat, de Trouley, de Sarriac; à nommer aux cures de Saint-Sever, de Lemeac, de Sénac, de Lescurry et de Marquerie. Mais ce religieux ne pouvait siéger aux États de Bigorre; car, depuis l'an 1297, le village de Saint-Sever, où est bâtie l'abbaye, avait été compris dans la juridiction de la Rivière-Verdun, et, dès lors, ressortissait directement à la sénéchaussée de Toulouse.

Le 24 juillet 1646, Guillaume-Richard, abbé de Saint-Sever, soumit son monastère à la congrégation de Saint-Maur (1).

§ VII. — MONASTÈRE DE SAINT-PIERRE DE TASQUE

Monasterium S. Petri de Tasquâ. O. B. (2).

Le village de Tasque est également situé sur les bords de l'Arros, mais plus au nord, non loin du confluent de cette rivière avec l'Adour. Il appartient aujourd'hui au département du Gers; avant 1790, il faisait partie du diocèse de Tarbes et ressortissait à la sénéchaussée de Lectoure.

On fait remonter l'abbaye de Saint-Pierre de Tasque au onzième siècle, et on lui donne pour fondateur Jean, comte d'Armagnac (3); mais rien, dans cela, n'est bien certain: les pièces qui eussent pu éclairer cette question n'existaient déjà

(1) Saint-Sever a été saccagé de fond en comble par les calvinistes, le 10 mars 1573; il fut restauré par Michel Sabbathier, de 1576 à 1595; cette abbaye est en ruines.

(2) *Gall. Christ.*, I; *Glan.* de Larcher; Arch. des Hautes-Pyrénées.

(3) Le village de Tasque ayant fait partie du Bigorre jusqu'en 1256, on admet plus difficilement que l'abbaye ait eu pour fondateur un comte d'Armagnac.

plus au dix-septième siècle, comme s'en plaignaient de leur temps les savants auteurs du *Gallia Christiana*. Aussi ne peut-on dresser qu'une liste fort incomplète des abbés :

ABBÉS DE SAINT-PIERRE DE TASQUE

Onzième siècle, N.....
..... Guillaume de Préchac.
1267 Aymeric d'Avéran.
1312 Antoine.
1315 Guillaume.
1319 Pelegrin (de Geminos).
1343 Michel.
1354 Pierre I.
1362 Raymond I.
1389 Brun.
1397 Pierre II.
1414 Guillaume d'Ossun.
1420 Bernard I de Serran.
1473 Guillaume-Bernard.
1487 Auger de Pardailhan.
1494 Pierre III d'Armagnac.
1499 Bernard II d'Armagnac.
1547 Pierre IV de Joyeuse.
1582 Raymond II (*abbé commanditaire*).
1585 Jean Portet.
1590 Arnauld-Michel d'Armagnac.
1606 Guillaume Ducasse.
1619 Michel d'Armagnac.
1662 Antoine de Montferrand d'Armagnac.
1691 Natalis Gaillard de Chodéan.
1702 Nicole Symore de Solemy.
1752 Jean-César d'Escouts du Vignau.

POSSESSIONS DE L'ABBAYE

L'abbé de Tasque partageait avec le comte de Bigorre la seigneurie du bourg de Tasque (1). Il possédait, en outre, la moitié de Goueyte *(medietas de Goeytâ)* (2) et de Thieste *(medietas de Tiestâ, abbati de Tasquâ)* (3) ; les églises de Montus (4), de Cahusac (5), de Gouts (6), de Belloc (7).

En 1563, ce monastère fut saccagé par les Huguenots (8). — Quelques années après, l'abbé Raymond II le restaura et le soumit à la règle de Saint-Benoît (1584). — Il fut le premier abbé *commanditaire* de Tasque.

(1) Ce *condominium* est rappelé dans l'*Enquête du Bigorre* de l'an 1300 : *Medietas burgi de Tastâ, domino comiti.*

(2) Commune de Saint-Aunis (Gers).

(3) *Enq. roy.* de 1300, A. I.

(4) Commune de Castelnau-Rivière-Basse.

(5, 6) Département du Gers.

(7) Commune de Ju-Belloc (Gers).

(8) « Abbatiam destruxerunt pene omnes pagi ecclesias. » *Gall. Christ.*, I.

§ VIII. — MONASTÈRE DE SAINT-SAVIN EN LAVEDAN

Monasterium S. Savini in Levitanium.

La tradition veut que ce monastère ait été construit par l'espagnol saint Savin (né à Barcelone), sur l'emplacement d'une villa romaine désignée dans le pays sous le nom de Palais-Émilien *(Palatium Æmilianum, locus Levitanium)*.

On trouverait difficilement dans la région pyrénéenne une situation mieux choisie. Le bourg de Saint-Savin, qui s'est formé autour de l'abbaye, domine une suite de villages posés gracieusement aux flancs des verts coteaux qui se déroulent depuis Argelès jusqu'à Soulom. — Rien de surprenant que de tels lieux aient attiré plus d'une fois la convoitise des Barbares. — En effet, l'abbaye est ruinée par les Arabes (711-759), elle se relève sous Charlemagne (²) ou Louis le Débonnaire (³), puis s'écroule de nouveau sous les dévastations des Normands (844). — Un siècle après, elle renaissait plus belle, grâce aux libéralités de Raymond I, comte de Bigorre, qui lui concéda la vallée de Cauterets avec les établissements de bains *(mansiones ad balneandum)*, 945 (⁴). C'est de cette troisième reconstruction dont reste une église qui a été classée au nombre des monuments historiques de la France.

Dans l'origine, les religieux de cette maison ne dépendaient d'aucune congrégation ; mais, en 1080, Centulle de Béarn et sa femme Béatrix, comtesse de Bigorre, les soumirent, suivant le désir de Ponce Ier, évêque de Tarbes, à la règle de l'abbaye de Saint-Victor de Marseille, de laquelle ils relevèrent jusqu'en 1623, où ils furent placés sous l'obédience de la congrégation de Saint-Maur.

ABBÉS DE SAINT-SAVIN EN LAVEDAN

940 Bernard I d'Escors.	945 Bernard II.
944 Eneco ou Ygnigue.	957 Garcias.

(¹) *Bibl. nov.*, Ph. Labbe; séminaire d'Auch, F² 4, L² 1; *Cart. de Saint-Savin*, Arch. des Hautes-Pyrénées, E. 18.

(²) *Hist. du Béarn*, Marca, page 802.

(³) *Gall. Christ.*

(⁴) Les bains dont il s'agit dans cette charte remontaient très probablement aux Romains. Leur possession permettait aux moines d'exercer la charité envers les voyageurs et les pélerins qui se rendaient en Espagne.

..... Bernard ?
1036 Arnauld de Lavedan.
1059 Bernard III.
1075 Bernard IV.
1076 Odon.
1077 Ebrard.
1105 Pierre I.
1115 Hardouin.
1129 Guillaume I.
1145 Emenon I.
1145 Guillaume (*de Mayrosio*).
1167 Dieudonné.
1176 Sanche I.
1180 Emenon II.
..... Bernard V de Roy.
1202 Arnauld (*de Arcisanis*).
1228 Pierre II.
1256 Lope de Foix.
1266 Arnauld d'Artigues.
1290 Fortaner d'Arcizans.
1293 Pierre III de Sazos.
1299 Fortaner (*bis*).
1314 Sanche II de Luz.
1342 Bernard VI (*de Arufato*).
1361 Sanche III d'Abadie.
1381 Dominique de Foix.
1392 N.....
1399 Bernard de Béarn.
1404 Raymond-Arnauld de Bégole.
1410 N.....
1419 Raymond-Garcias de Lavedan.
1445 Pierre IV de Foix.
1456 Godefroy de Bazillac.
1467 Pierre V de Foix.
1482 Jean de Foix (*abbé commanditaire*).
1501 Paul de Foix.
1533 Antoine de Rochefort.
1537 Nicolas d'Angu.
1540 François de Foix de Candale.
1593 Jean Michel.
1651 Jacob de Tesac.
1683 Michel de Jonquières.
1694 Antoine de Narbonne.
1722 Vincent Baillif.
1729 Joseph de Montlezun.

L. Lejosne,
Prof^r d'hist^re au Lycée impérial de Bourg.

(La suite au prochain numéro.)

SAINT-JEAN-DE-BLAGNAC

DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE

ÉTUDE HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE

SUIVIE D'UNE

GÉNÉALOGIE DE LA FAMILLE DE SOLMINIHAC [1]

VI

Nous avons vu, au commencement de cette notice, qu'un seigneur de La Motte-Laubesc avait été gratifié, en 1397, par son suzerain, Guillaume-Amanieu de Madaillan, seigneur de Rauzan, des trois quarts du port, passage et péage de la traversée de la Dordogne à Saint-Jean-de-Blagnac, au devoir d'une paire de gants blancs d'esporle à muance de seigneur et de vassal. Les seigneurs de La Motte et ceux de Rauzan baillaient à fief chacun de leur côté leur part du passage, et se réservaient, dans les baux faits à cette occasion, le passage gratis pour eux, leur famille et leurs serviteurs.

On trouve que, de 1474 à 1497, ce port était tenu par les familles de La Brosse et de La Grange, qui ne tardèrent pas à entrer en procès, suivi d'une transaction datée du 3 février 1483, par laquelle les La Grange gardèrent les trois quarts appartenant à la famille du Temple, successeur des Laubesc, et l'autre quart resta à Polide de La Brosse. Celle-ci, le 5 mars 1497, l'échangea contre une pièce de terre avec un nommé Pierre Bellon, bourgeois de Libourne et grainetier du roi. On voit, par une reconnaissance du 12 mars 1498, que ce Bellon payait au seigneur de Rauzan 10 sous bordelais d'esporle et 10 sous de rente annuelle. Le 27 juin 1502, il vendit sa portion à

[1] Voir les numéros de janvier-février, mars, avril et mai 1867, pages 352, 419, 483 et 522.

Bernard du Temple, seigneur de La Motte, pour la somme de 250 francs bordelais; celui-ci, le 30 juillet suivant, en rendit hommage à James Angevin, seigneur de Rauzan, Pujols et Civrac en Bazadais, et de Blandinhac, de la Tour de Bisqueytau et du Cypressac en Bordelais. Dans le dénombrement qu'il fournit, le 27 mai 1536, à Jacques de Ponts, seigneur de Rauzan, il fait mention du port de Saint-Jean-de-Blagnac.

Ainsi, depuis la seconde année du seizième siècle, tout le droit de passage et de péage était entre les mains des seigneurs de La Motte de Saint-Jean, au devoir, pour un quart, de 10 sous d'esporle et de 10 sous de rente envers le seigneur de Rauzan, et, pour les trois autres quarts, au devoir seulement d'une paire de gants blancs d'esporle. Dès lors, il n'y eut plus de division entre les tenanciers, ou plutôt il n'y eut plus de tenanciers, mais des fermiers.

Un bail à ferme, daté du 29 juin 1576, nous fait voir que cette ferme était de 100 livres tournois par an; que le fermier devait y entretenir un *coural* et une gabare, et le seigneur fournir le bois pour leurs réparations. Il s'engagea à faire des concessions au fermier dans les cas fortuits de guerre ou de peste, et si la rivière venait à geler; celui-ci devra réparer le port et le tenir en bon état. Il sera tenu aussi d'entretenir le pont de la maladrerie qui divise la terre de Rauzan de la paroisse de Saint-Jean-de-Blagnac: ce pont aura été préalablement établi par le seigneur de La Motte, de manière à ce qu'on puisse y passer à pied et à cheval. Cette dernière clause nous prouve que les seigneurs, qui possédaient des droits de péage, avaient un grand intérêt à réparer les routes pour ne pas voir diminuer leurs revenus.

Vers 1550, Jean du Temple avait marié sa sœur Jeanne avec Pierre de La Barre, seigneur de la maison noble de Beauclair; il lui avait promis, pour dot, une somme de 900 francs bordelais. Cette somme n'ayant pas été

payée, ses biens furent adjugés à sa sœur ; néanmoins, lui et ses enfants continuèrent à en conserver la jouissance. Mais Françoise de La Barre, fille de Jeanne du Temple, s'étant mariée avec Jean de La Motte-Gondrin, lieutenant du grand maître de l'artillerie de France, celui-ci réclama ses droits et les arrérages qui lui étaient dus par la saisie faite autrefois. Une transaction s'ensuivit, en date du 7 juillet 1585, par laquelle les seigneur et dame de La Motte-Gondrin renoncèrent à tous les droits qu'ils pouvaient avoir sur les biens de Jean du Temple, moyennant la somme de 450 écus sol, pour le paiement de laquelle le seigneur du Temple vendit à son neveu les revenus du port et passage de Blagnac, à pacte de rachat de cinq ans. Douze années ayant été accordées par le seigneur de La Motte-Gondrin, au lieu de cinq, Jean du Temple, fils d'autre Jean, fit le rachat le 11 mai 1597.

A la suite de cette affaire, les seigneurs de La Motte eurent très souvent à lutter pour conserver leur droit : d'abord, en 1599, contre le fermier de la terre de Rauzan, qui voulait le retirer par droit de prélation, et prétendait les droits de lods et ventes. Cependant, le 15 octobre 1623, Jean de Solminihac, gendre de Jean du Temple et seigneur de La Motte de Saint-Jean, le comprit dans son dénombrement à messire Jacques de Durfort, seigneur de Rauzan, et, le 20 mai 1624, le seigneur de La Motte-Gondrin reconnut le tenir de lui. Deces derniers tenanciers, ce fief passa à la famille de Loupes; une dame de Loupes le vendit au sieur Montassier, le 8 août 1713. A cette occasion, le maréchal duc de Duras, comme seigneur de Rauzan, voulut le retirer des mains du sieur de Montassier, au préjudice de René-Paul de Solminihac, qui en avait seul la direction, aux termes de son dénombrement de 1623 et de la reconnaissance du 20 mai 1624. La raison qu'opposait le seigneur était qu'aucun acte ne prouvait que Jean du Temple eût exercé le rachat, au bout de cinq

ans, contre M. de La Motte-Gondrin. On lui répondait qu'en supposant même que le retrait n'aurait pas été exercé, Jean du Temple, n'ayant transporté alors que le domaine utile du passage et non le direct, M. de Solminihac était seul vassal du duc de Duras, et celui-ci ne pouvait exercer le retrait sur le sieur Montassier. Ce droit n'appartenait qu'à M. de Solminihac, et non au seigneur de Rauzan.

Néanmoins, vers le milieu du dix-huitième siècle, les seigneurs de Rauzan renouvelèrent leurs prétentions; ils rappelèrent qu'Ézéchiel de Solminihac, dans son dénombrement de 1690, avait omis le port et passage, et qu'il ne s'était fait aucune réserve à la fin de cet acte. En 1742, René-Paul de Solminihac le dénombra; mais il ne put fournir de titres suffisants, et le juge de Rauzan adjugea le droit de port, de passage et de péage au seigneur de Rauzan. M. de Solminihac accepta cette sentence; cependant, le 3 avril 1762, Jean de Durfort de Duras le donnait, à fief nouveau, sauf le droit qu'avait sur ce passage messire de Grailly, seigneur de Lavagnac, à Pierre d'Estrilles, marchand du bourg de Saint-Jean-de-Blagnac. Celui-ci refusa de passer gratis le sieur de Chaune, qui, ne voulant pas perdre ses droits, attaqua le seigneur de Rauzan. Je n'ai pas trouvé la suite de l'affaire; s'il y eut un long procès, la Révolution, qui arrivait, dut y mettre un terme en balayant du même coup les plaideurs et le droit.

Ce passage, si ancien et si fréquenté, a été remplacé en 1834 par un pont en fil de fer.

VII

Les seigneurs de La Motte de Saint-Jean-de-Blagnac jouissaient aussi d'un droit de pêche sur la Dordogne, à partir du point où cette rivière entre sur le territoire de la paroisse, jusqu'au point où elle en sort. Ce droit, qui,

par les pièces que j'ai eues entre les mains, me paraît incontestable, leur fut disputé par les seigneurs de Lavagnac, dont le château bordait la Dordogne, en face de Saint-Jean-de-Blagnac. En 1764, les Solminihac, fort pauvres alors, perdirent leur procès.

VIII

Je ne peux passer sous silence le manoir de Courtebotte, situé au pied du coteau, sur le bord de la Dordogne, juste à l'angle que forme cette rivière avant d'arriver au pied du bourg de Saint-Jean. Près du manoir s'élèvent encore quelques maisons du dix-septième siècle, époque pendant laquelle Courtebotte paraît avoir été bâti. C'est un corps de logis oblong, avec un pavillon carré à chaque extrémité. M. le baron H. de Marquessac, qui le possède actuellement, en a fait une résidence délicieuse.

A la fin du quinzième siècle, on trouve un Mignon Rey, dit de Courtebotte, comme témoin d'une baillette passée le 17 février 1474. Soixante-dix-sept ans avant, un Hélies Rey tenait à fief le passage de Saint-Jean, et cent vingt ans plus tard on voit des membres de la famille Roy, traduction du nom gascon Rey, possédant des terres à Courtebotte et aux environs, entre autres au clos de Berbos, dépendant de ce domaine. Un Bertrand Roy était alors procureur d'office de Rauzan. Le sieur Jean Roy, habitant de Courtebotte, acheta, le 1er novembre 1653, le quart de la pêche dans l'escave [1] de l'Ayne, sur la Dordogne. Pierre Roy la revendit le 22 octobre 1676.

Léo Drouyn.

(La suite au prochain numéro.)

[1] *Escave* ou *vette*, certaine étendue de rivière dans laquelle on jette un filet qu'on retire ensuite sur le sable. — *Escave*, par extension, le filet lui-même.

NOTES EXTRAITES DES COMPTES

DE JEANNE D'ALBRET ET DE SES ENFANTS

1556-1608 (Suite [1]).

—

Au sieur de Loyard, auditeur des Comptes en la Chambre de Pau, 100 l. t. pour le relever de perte à l'occasion de l'achat qu'il avoit fait de 266 aunes de taffetas vert, violet et incarnat, et apporté de Toulouse pour faire dix-neuf enseignes de gens de pied pour servir à l'entrée générale que S. M. et la Royne avoient délibéré faire en leur ville de Pau pour tout le pays de Béarn au mois de juin 1579, ladite entrée différée.

A Étienne Prévost, violon de la grande écurie du Roy, 60 l. t. pour avoir montré à danser aux pages de la petite écurie.

Au sieur d'Yolet, 179 l. 5 s. t. pour une chaîne d'or que S. M. a prise de lui.

A Misser Paule de Padoue, tant pour lui que les autres comédiens de sa compagnie, 90 l. t. payées par très exprès commandement du Roy, pour avoir joué devant S. M. plusieurs comédies.

Aux violons de la ville de Condom que S. M. avoit mandés venir à Nérac pour jouer des violons et autres instruments de musique, 30 l. t.

Aux valets de limiers, 30 l. t. pour la peine extraordinaire qu'ils ont prise à la chasse des ours près La Bastide-de-Séron.

Au comptable (Jehan de La Fourcade), 82 l. 10 s. t. par lui payés après que de l'ordonnance du Roy la main fut close à Maître Michel Barenger, trésorier général de sa maison, et lui arrêté prisonnier, pour les frais de son arrestation et de sa conduite de Nérac à Pau.

A Me Maurice Bernard Ferry, ingénieur et valet de chambre du Roy, 111 l. 18 s. t. pour avoir fait le portrait du plan du

[1] Voir tome X, page 565, et les numéros de juillet, août-septembre, octobre, novembre, décembre 1866, janvier-février, mars, avril et mai 1867, pages 45, 117, 178, 245, 294, 380, 444, 494 et 544.

château et ville de Pau, pour la façon et conduite d'une horloge.

A Pierre Proust, horloger, qui, par le devis et conduite dudit Ferry, auroit travaillé à l'horloge, 75 l. t.

A Arnault Balaignac, arquebusier, 30 l. t. pour avoir aussi forgé et besogné à l'horloge.

A Me Jehan de Vergès, procureur général au duché d'Albret, pour frais de procès de deux femmes et d'un Suisse, prisonniers à Nérac; l'une des femmes fut condamnée à être battue de verges par forme de castigation, sur le carreau de l'auditoire du siége de Nérac, sans que pour cela elle encourût aucune infamie. Quant au Suisse, comme on le conduisoit au jugement, il auroit été ravi et ôté aux conducteurs par d'autres Suisses qu'on disoit être de la garde de la Royne, mère du Roy de France.

Rôle d'argenterie et parties extraordinaires du Roy de Navarre payées par Macé Duperray, commis à la trésorerie de sa maison pendant les mois de janvier, février et mars 1580 (1).

(Extraits.)

A Raymond de Laliure, apothicaire et valet de chambre du Roy, 483 l. 7 s. 6 d. t. pour plusieurs parties de confitures de Gênes par lui fournies au Roy et en diverses fois dont il a fait des collations aux filles de la Reine, sa femme, et de Madame la Princesse, sa sœur.

A James Lhuillier, marchand suivant le Roy, 537 l. 1 s. 6 d. t. pour parties fournies par ordre du Roy à cinq de ses grands laquais qu'il a envoyés en garnison en la ville de Périgueux pour porter les armes.

A Auzerée, valet de chambre du Roy, pour de l'azur et verd d'azur qu'il a acheté à Toulouse pour le Roy, 30 s. t., — pour avoir fait mettre du papier qu'il avoit porté avec lui à Toulouse en pressouer, 3 s. t., — pour une douzaine d'écuelles de rouge d'Espagne qu'il a données au Roy, 9 l. t.

A Jehan de Châteaufort, huissier de la salle du Roy, 34 l. t. pour une cape de Béarn que le Roy a pris de lui pour la donner à un des archers de ses gardes.

(1) B. 54.

A trois hommes qui ont été envoyés par le Roy, de Mazères en Foix, pour mener et conduire une chapelle et quelques cabinets de gestz que S. M. a envoyés de Mazères à Nérac à la Reine, sa femme, et à Madame la Princesse, sa sœur, 34 l. 10 s. t.

A Loys de Lafons, trésorier général de la maison de Madame la Princesse, 6 l. t. pour remboursement de pareille somme qu'il a donnée par ordre du Roy au sieur de Joye en espèces de la nouvelle fabrication des monnaies de Navarre et de Béarn pour les porter au sieur de Pibrac, qui estoit à Paris, pour en faire l'essai.

A deux Écossais qui suivent S. M., 30 l. t. pour les aider à payer leurs hôtes et à déloger de Mazères.

Au sieur de Viçoze, 12 l. t. pour trois paires de psaumes et quatre petits livres qu'il avait achetés pour le Roy.

A Jehan Duperray, marchand d'argenterie du Roy, pour un panache d'oiseau de paradis où tout l'oiseau est, qui est des plus beaux et des plus rares, 300 l. t., — deux paires de gants de fleur parfumés, garnis de passemens d'or et d'argent, 36 l. t.

Dépense extraordinaire du Roy de Navarre pendant les mois d'avril, mai et juin 1580 (1).

(Incomplet. — Extraits.)

A James Lhuillier, marchand suivant le Roy, pour 25 aunes de taffetas cramoisi pour servir à faire un pavillon pour un lit de camp pour le Roy, 237 l. 10 s. t., etc.

Au même, 3,612 l. 17 s. t. pour robes données par le Roy à sa sœur et aux deux filles de Mme de Tignonville.

A Adrien Auzerée, valet de chambre du Roy, 7 l. 12 s. t. pour deux mains de papier doré, — pour la façon de quatre feuilles de papier doré de chiffres et autres devises, pour trois coquilles d'or pour dorer les feuilles.

A Jehan de Baisse, marchand de Montauban, 24 l. 10 s. t. pour 48 pelles de bois, 40 bêches et 3 douzaines de hottes que le Roy a prises de lui pour faire travailler ses gentilshommes et officiers aux remparts de Montauban.

(1) B. 55.

Dépense extraordinaire du Roy de Navarre pendant les mois de juillet, août et septembre 1580 (1).

(Incomplet. — Extraits.)

A François Rouer, porte-manteau du Roy, 29 s. t. donnés par ordre du Roy aux manœuvres travaillant aux fortifications de Bergerac.

A Jacques Vidaillac, maréchal de forge de la petite équrie, 100 s. t. pour avoir pansé et médicamenté le cheval nommé Le Rebecquin d'une maladie inconnue qu'il avoit eu un boulet d'un pied de derrière et pour les consultations de quelques maîtres-maréchaux qui furent faites à cause de cette maladie.

A Cardin, l'un des laquais du Roy, 14 l. 10 s. t. que S. M. lui a donnés pour aller aux Eaux-Chaudes pour en boire.

A un trompette que le Roy a envoyé de Sainte-Foy vers le maréchal de Biron pour avoir nouvelles de quelques prisonniers, 18 l. t.

A quatre hommes qui ont porté le sieur de Rancqué depuis Beaumont de Lomagne jusques à Montbartier, et de Montbartier à Montauban, à cause des arquebusades qu'il reçut le 25 septembre devant Beaumont, 10 l. t.

A l'argentier, 6 l. t. données au Roy pour jouer au billard à Nérac.

Paul Raymond.

(La suite au prochain numéro.)

SPORT

L'année dernière se constituait, dans le but de développer l'emploi du cheval de service en France, la *Société hippique*. Son programme lui imposait la fondation d'un concours central de chevaux appartenant à des éleveurs, des marchands, et des particuliers. Les chevaux hongres et les juments de quatre à sept ans, nés en France, devaient être seuls admis à bénéficier. Aux produits les plus remarquables par la forme, les allures et le dressage, étaient réservés des prix et des médailles d'une valeur de 50,000 fr.

Cette idée utile fut réalisée, le 11 avril 1866, à Paris, dans le Palais de l'Industrie. Elle a été reprise le 12 mai 1867. — 340 concurrents furent mis en ligne, entre lesquels 62 provenaient de l'Ouest et 82 du Midi.

Une MENTION HONORABLE dans le prix d'honneur (destiné aux exposants des écuries les mieux tenues et composées de cinq chevaux au moins, âgés de quatre à cinq ans) a été appréciée à Alexandre Mustory fils, directeur de l'École de dressage à Dax (Landes). Dans la section du prix extraordinaire, nous avons remarqué un DIPLOME DE 1,500 FR., donné au cheval de selle *Coqueluche*, n° 295, présenté par M. le marquis de Castelbajac. Dans la deuxième division, comprenant des chevaux de cinq ou six ans, attelés par paire, un TROISIÈME PRIX a été gagné par *Diamant* et *Ravissant*, présentés par M. le baron de Cugnac, directeur de l'École de dressage à Rochefort. A la deuxième section de la troisième classe, nous avons remarqué *Montluc*, à M. le comte de La Roque-Ordan, qui a mérité un DEUXIÈME PRIX, représenté par une médaille d'argent et 400 fr.

La deuxième division offrait trois types qui nous concernent : *Roland*, à M. Borda, de Pau, a eu une MÉDAILLE D'ARGENT ET 500 fr. ; le second, *Sir-John*, sorti des écuries de M. Cabanau, directeur de l'École de dressage de Bordeaux, et *Blonde*, à M. Larguave, de Dax (Landes), ont été également primés.

Le PREMIER PRIX de la sixième classe, dans laquelle n'étaient reçus que les chevaux attelés seuls, a été remporté par *Mo-*

deste, dont l'heureux propriétaire est M. Lalanne-Bruno, de Tarbes. Le SECOND PRIX est resté à M. Ad. Fould.

LE PRIX UNIQUE de la troisième section, consistant en une médaille de vermeil et 200 fr., est incombé à *Tarquin*, appartenant à M. Labayle, demeurant à Lembeye (Basses-Pyrénées).

Les courses de Lyon ont été inaugurées cette année-ci avec un grand éclat : *Éclaireur*, un des meilleurs chevaux de l'écurie de M. Fould, a été vainqueur dans le PRIX DU JOCKEY-CLUB. Deux chevaux [1] de M. le comte de Lagrange ont triomphé dans le PRIX DE LA SOCIÉTÉ D'ENCOURAGEMENT (5,000 fr.) ; l'un est arrivé premier, et l'autre second. *Roncevaux*, à notre député, a encore gagné CELUI DE L'EMPEREUR (4,000 fr).

On lit dans le *Queen's paper* :

« M. Alfred de Montgomery, dont le cheval vient de gagner le grand prix de 100,000 fr. aux courses de Longchamps, est anglais d'origine ; il appartient à la maison d'Églington et descend en ligne directe du premier comte de ce nom. M. de Montgomery est un des plus riches et des plus influents propriétaires de la Grande-Bretagne en France.

» Son magnifique château de Fervaques, en Normandie, est tenu dans un très grand style. La chambre dans laquelle coucha Henri IV, peu de jours avant la célèbre bataille d'Ivry, en 1590, a été religieusement conservée dans l'état exact où elle était à cette époque. »

Raoul d'Ortigues.

(1) Airel et Roncevaux.

TABLE GÉNÉRALE

DES MATIÈRES CONTENUES DANS LE ONZIÈME VOLUME

1er JUILLET 1866 — 1er JUILLET 1867

G. B. DE LAGRÈZE. . . . . *Le Comte de Moret*, pages 1, 68, 160, 222
Le Complot d'Aréna et Bernadotte, page 253

PH. TAMIZÉY DE LARROQUE. *Une Visionnaire périgourdine*, page. . 15
Bulletin bibliographique. 33, 91
Lettre du duc de Richelieu à la duchesse d'Aiguillon, page. 137
Glanures, pages. 153, 215
Le Préjugé de la Rage, ou de l'innocuité du virus rabique sur l'espèce humaine, par Faugère-Dubourg, page. 185
Le Projet d'isolement et d'achèvement de la Cathédrale de Bordeaux, page. 269
Notes pour servir à l'Histoire de la ville de Bazas, recueillies par Baluze, pages 365, 432

CÉNAC-MONCAUT. . . . . *Les Gascons célèbres; hommes de guerre: François Bagneris, maréchal de camp*, pages. 23, 112
Chants historiques de la haute Gascogne, page. 275
Lettre au Directeur de la Revue d'Aquitaine sur l'Histoire de la Langue française, par A. Granier de Cassagnac, page. 501

CYR. DE MONT DE BENQUE. *Notice sur l'ancienne baronnie de Benque, au comté de Comminges*, pages 81, 165

L. LEJOSNE . . . . . *Essai géographique sur la Cité et le Diocèse de Tarbes*, pages. 100, 231, 593

PAUL RAYMOND. . . . . *Notes extraites des Comptes de Jeanne d'Albret et de ses enfants (1556-1608)* (suite), pages 43, 117, 178, 242, 294, 380, 444 494, 545, 603

LOUIS AUDIBERT. . . . . *Histoire : Le Dernier Président des États Généraux de Languedoc (1764-1790)*, pages. 343, 453, 513, 573

ADOLPHE D'ASSIER. . . . . *Un Mariage à Aulus-les-Bains*, page 401
A propos de l'Histoire de la Langue française, par A. Granier de Cassagnac, page. 581

LÉO DROUYN. . . . . *Saint-Jean-de-Blagnac, département de la Gironde : Étude historique et archéologique, suivie d'une Généalogie de la famille de Solminihac*, pages 332, 419, 483, 522, 598

A. GRANIER DE CASSAGNAC. *Histoire de la Langue française, de ses Origines et de son Génie*, page. . . 301

RICHAUD. . . . . *Lucérius, ou les Derniers Efforts de la Gaule indépendante*, pages . . 57, 201

AUGUSTE VIELLE . . . . . *Ordonnances rendues par Alain, sire d'Albret*, page 209
Le Typhus contagieux des Bêtes à cornes dans le Labourd et dans les Landes, pendant les années 1773, 1774 et 1775, page. 427

Dr LÉON SORBETS. . . . . *Épisode des Guerres religieuses au seizième siècle : Monluc à Aire en Gascogne*, pages 141, 288

VICTOR LESPY. . . . . *Un Avocat béarnais*, extrait d'une Conférence faite à la Mairie de Pau, le 14 février 1867, pages. 411, 472

A. FAUGÈRE-DUBOURG. . . . *Les Sonnets de la Mariée*, page. . . . 28

ERNEST D'AUFRIES. . . . . *Travaux et Découvertes paléontologiques dans le sud-ouest de la France*, page 259

ERNEST GAILLIEHR. . . . . *Un Voyage de Paris à Bordeaux en 1566*, page. 374

DE THEZAN . . . . . *Relevé général des Chevaliers croisés*, page 50

SANSAS. . . . . *Lettre à propos de l'Origine de la Langue française*, page 520

J. Noulens . . . . . *Fondation de l'Ordre de Saint-Jacques-de-l'Épée et de ses premiers Hôpitaux*, page. 89

Notes généalogiques : D'Hébrail (Languedoc), page 108

Contradictions du père Anselme et de La Chesnaye des Bois, au sujet de Guillaume de Bordes, porte-oriflamme à Nicopolis, page. 131

Les Dernières Lettres d'Antony de Menou, page. 191

Légendes du Vieux Paris, par Amédée de Ponthieu, page. 353

A propos de l'Histoire du Commerce et de la Navigation à Bordeaux, par Francisque-Michel, page. 439

Anselme Batbie, page. 463

Courrier des Arts et des Ventes : Exposition des Amis des Arts à Bordeaux. — Un Véronèse à bon marché. — Vente et exposition des tableaux d'Ingres. — Souscription pour deux statues en son honneur. — Statue de Jasmin. — Buste de Despourrins. — Musées de province, page 489

De la valeur du Nom, page. 509

Courrier des Arts et des Ventes : Le dieu *Vichnou* à Bordeaux. — Le plafond du château de Montbrun, par M. de Bordes. — Les portraits de la foire de Bordeaux. — Un tableau de Diaz. — Première rencontre d'Auber et de Ingres, page 527

Branche mâle d'Armagnac, fondue et disparue dans celle de Pardaillan, vicomtes de Juillac, page 533

Travaux publics de la Région, page 541

Du Changement de Nom devant la morale et le droit ancien et nouveau, page 557

Lourdes de Laplace, page. 568

GUY ET NEVEU. . . . . *Culture de la Vigne et Vinification*, p. 503

L. DURAN . . . . . *Production des Eaux-de-vie en France, en bonne année moyenne*, page. 248

J. N. . . . . *Nécrologie : Marquis Du Prat, comte de Belcastel*, page 395

Miscellanées, pages 146, 197, 250, 396, 450, 506, 552, 000

Chronique, page. 56

RAOUL D'ORTIGUES . . . . . *Sport*, pages 507, 556, 000

AMÉDÉE DE PONTHIEU . . . . *Compte-rendu du tome II des Maisons historiques de Gascogne*, par J. Noulens. page. 350

J. AUBERT. . . . . *Opinion de la Presse sur les Maisons historiques de Gascogne, Béarn, Guienne, Languedoc et Périgord*, par J. Noulens. (Extrait du *Pays*), page 299

A. P. . . . . (Extrait du *Bibliophile français*), p. 400

CHRONIQUE.

M. Friès publie dans le *Moniteur*, d'après les leçons de zootechnie agricole de M. Baudement, une histoire de la race mérine. Dans cette histoire, il constate que M. d'Etigny, intendant du Béarn, tenta le premier, en 1750, d'introduire en France les premiers animaux lainiers connus sous le nom de *mérinos*.

Un ancien ministre de la guerre, M. St-Yon, groupe depuis dix ans des matériaux pour une *Histoire des comtes de Toulouse*. Il vient de mettre la dernière main au cinquième volume de son ouvrage encore manuscrit. Ce travail, communiqué à MM. Thiers et Guizot, a reçu leur flatteuse approbation.

On lit dans le *Courrier du Gers* du 17 novembre :

M. le comte Frédéric de Lagrange, notre honorable député, en compagnie d'autres sommités politiques et administratives, faisait partie de la 2e chasse à courre qui a eu lieu à Compiègne la semaine passée.

Les cendres du maréchal Clauzel ont été transférées de sa propriété des Cordeliers dans le cimetière de Mirepoix (Ariége).

M. Léon Martres a dénoncé avec justice dans le *Journal des Landes* la destruction de la petite église de St-Savin et stygmatisé les absurdes démolisseurs qui n'ont vu dans ce vieil édifice qu'une carrière de *moellons*.

Le sacre de Mgr Bélaval, évêque Pamiers, aura lieu le 30 novembre, fête de St-André, en l'église métropolitaine de St-Etienne, à Toulouse. Mgr Mioland, prélat consécrateur, sera assisté de NN. SS. les évêques de Montauban et de Carcassonne.

D'après une note trouvée dans les archives de Vic-Fezensac, voici quel était le prix des denrées dans cette commune en 1682 :

Le sac de blé se vendait.....	55 sols
Le sac de maïs.....	38 id.
Le sac d'avoine.....	24 id.
Le sac de vesces.....	32 id.
La barrique de vin.....	10 livres.

On parle beaucoup, dit la *Lorgnette*, de la prochaine réception à l'Académie de Bordeaux de M. le marquis de La Grange, sénateur.

Les demandes d'abonnement doivent être accompagnées d'un mandat sur la poste.

Les lettres et les paquets, *affranchis*.

L'Administration de la *Revue d'Aquitaine* tirera à vingt jours de date un mandat *sans frais* sur les Souscripteurs qui n'enverront pas le montant de l'abonnement en même temps que la demande. — Cette déclaration doit nous dispenser de donner des avis particuliers pour chaque émission de traite.

Les manuscrits ne seront pas rendus.

MAISONS HISTORIQUES

DE GASCOGNE, GUIENNE, BÉARN, LANGUEDOC, PÉRIGORD

PAR J. NOULENS

Cinq volumes in-8°. — Prix de chacun : 20 francs. — Le troisième est sous presse.

PARIS

AUG. AUBRY, rue Dauphine, 16. — J.-B. DUMOULIN, quai des Augustins, 13.

Cet ouvrage est imprimé sur papier jésus.

La *Notice de Baulat*, qui constitue une grande partie du tome II, est accompagnée de résumés généalogiques sur les familles de Benque, Bernède, Bonne, Carchet, Courtray de Pradel, Ferbeaux, Ferragut, Forgues, Hébrail, Jussan, La Fitte-Pelleport, Lafontan, La Roque-Bouillac, La Valette, Marcelier de Gaujac, Patau, Paulo, Rivière vicomtes de Labatut, Saint-Jean de Pointis, Saint-Paul, Sanguinède, Savailhan, Solminihac, Thezan, Vacqué, Verduzan.

Bordeaux, imprimerie Auguste Lavertujon, 7, rue de Grassi.

MAY 23 1951